Séance ordinaire du conseil d'arrondissement du lundi 11 mars 2024 à 19 heures

Séance tenue au 5160, boulevard Décarie, rez-de-chaussée
et diffusée sur le site Internet de l'arrondissement

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ouverture

CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Ouverture de la séance.

10.02 Ordre du jour

CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 11 mars 2024 à 19 heures du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce.

10.03 Procès-verbal

CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce tenue le 5 février 2024, à 19 heures.

10.04 Questions

CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Période de commentaires des membres du conseil.

10.05 Questions

CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Période de questions orales du public.

10.06 Questions

CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Période de questions écrites du public.

10.07 Questions

CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Période de questions des membres du conseil.

10.08 Correspondance / Dépôt de documents

CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Correspondance.

12 – Orientation

12.01 Programme / Programmation / Plan d'action / Concept

CA *Direction des travaux publics* - 1248894002

Autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au programme d'aide aux nouvelles mobilités (NOMO) pour l'élaboration d'un plan de gestion des déplacements, du ministère des Transports et Mobilité Durable et mandater le directeur d'arrondissement pour signer les documents afférents à la demande.

20 – Affaires contractuelles

20.01 Appel d'offres public

CA *Direction des travaux publics* - 1248241001

Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc. au montant de 4 320 000,00 $, incluant les taxes, pour les travaux de remplacement des conduites d'égout et d'aqueduc secondaires, de feux de circulation et d'éclairage, sur l'avenue Coolbrook entre l'avenue Snowdon et le chemin Queen-Mary, ainsi que l'ajout d'une conduite d'égout à l'intersection de la rue Snowdon et l'avenue Earnscliffe, dans l'arrondissement Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce et autoriser une dépense à cette fin de 5 322 000,00 $, incluant les taxes et tous les frais accessoires (6 soumissionnaires) - Appel d'offres public CDN-NDG-24-AOP-TP-001

20.02 Appel d'offres public

CA *Direction des travaux publics* - 1247660001

Accorder deux contrats pour des services d'élagage d'arbres de rue affectés par le verglas du 5 avril 2023, soit un contrat d'élagage sous réseau électrique (lots 3 et 4) à Arboriculture de Beauce inc. pour un montant total de 451 449,80 $, taxes incluses, et un contrat d'élagage hors réseau électrique (lots 5 et 7) à Arbo-Design inc. pour un montant total de 709 050,83 $, taxes incluses. Autoriser une dépense à cette fin de 1 160 500,63 $, incluant les taxes et tous les frais accessoires, le cas échéant (2 soumissionnaires) - Appel d'offres public 23-20268.

20.03 Appel d'offres public

CA *Direction des travaux publics* - 1249341002

Accorder, à Tech Vac Environnement Inc. un contrat d'une durée approximative de trois ans pour le service de nettoyage et d'inspection, par caméra, des conduites d'égout sur le territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, incluant le transport et la disposition des résidus, et autoriser une dépense à cette fin de 720 479,34 $, taxes incluses, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant (4 soumissionnaires) - Appel d'offres public 23-20181 lot no 9.

20.04 Subvention - Contribution financière

CA *Bureau du directeur d'arrondissement* - 1249943005

Accorder une contribution financière maximale de 30 000$ à la SDC Côte-des-Neiges en appui au projet de piétonnisation de l'avenue Lacombe et édicter une ordonnance à cet effet permettant de déroger à l'article 7 du *Règlement sur les subventions aux sociétés développement commercial* (RCA17 17285).

20.05 Subvention - Soutien financier avec convention

CA *Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social* - 1249669002

Accorder une contribution financière de 3 750 $ (toutes taxes incluses si applicables), à l'OBNL reconnu Club de plein air N.D.G. Inc. pour la réalisation du « Programme - Animation de loisirs », qui se déroulera du 4 au 8 mars 2024. Approuver le projet de convention à cette fin.

20.06 Subvention - Contribution financière

CA *Direction des services administratifs et du greffe* - 1244570006

Autoriser le versement de contributions financières non récurrentes à divers organismes totalisant 8 100 $.

30 – Administration et finances

30.01 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CA *Direction des services administratifs et du greffe* - 1249487001

Accepter l'offre de remboursement des assurances Desjardins pour les travaux de réparation réalisés sur la façade du 5580, Chemin Upper Lachine, à la suite d'un accident impliquant une voiture.

30.02 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CA *Direction des travaux publics* - 1248720001

Offrir au conseil municipal, la prise en charge de la conception et de la réalisation des travaux d'aménagement de fosses d'arbres dans le cadre du programme d'aide financière aux arrondissements pour la déminéralisation par la construction ou le réaménagement des fosses de plantations sur des rues appartenant au réseau artériel administratif de la Ville, en vertu de l'article 85 alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal - Appel d'offres public CDN-NDG-24-AOP-TP-004

30.03 Budget - Autorisation de dépense

CA *Direction des services administratifs et du greffe* - 1249487002

Autoriser une dépense de 400 000 $ pour l'achat et l'installation de mobilier urbain fabriqué par le Service du Matériel roulant de la Ville de Montréal, pour les années 2024 et 2025.

40 – Réglementation

40.01 Ordonnance - Circulation / Stationnement

CA *Direction des travaux publics* - 1238236002

Édicter une ordonnance relative à l'implantation d'un passage pour écoliers à l'intersection de l'avenue Darlington et de l'avenue de Brighton.

40.02 Ordonnance - Domaine public

CA *Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social* - 1249501002

Autoriser l'occupation du domaine public selon le site et l'horaire prévus pour chaque événement identifié au tableau intitulé « Liste des événements publics pour le conseil d'arrondissement du 11 mars 2024 » joint au sommaire décisionnel et édicter les ordonnances autorisant, le cas échéant, le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la vente d'articles promotionnels, d'aliments et de boissons alcoolisées ou non, la consommation de boissons alcoolisées et la fermeture de rues.

40.03 Ordonnance - Domaine public

CA *Bureau du directeur d'arrondissement* - 1249943003

Désigner comme rue piétonne et place publique la bretelle du chemin de la Côte-des-Neiges direction sud située entre le chemin Queen-Mary et la rue du Frère-André, et autoriser l'occupation du domaine public pour permettre l'installation de cafés-terrasses et d'équipements d'embellissement entre le 1er avril et le 31 octobre 2024, et édicter les ordonnances liées.

40.04 Urbanisme - Projet particulier d'urbanisme

CA *Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises* - 1236290039

Adopter, tel que soumis, la résolution approuvant le projet particulier PP-139 autorisant l'occupation et l'aménagement d'un espace vert transitoire pour les lots situés au 4636-4670, boulevard Décarie, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA02 17017).

40.05 Urbanisme - Projet particulier d'urbanisme

CA *Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises* - 1236290027

Adopter, tel que soumis, le second projet de résolution approuvant le projet particulier PP-140 visant à permettre la démolition de 2 bâtiments industriels situés au 4955 et 5055 avenue de Courtrai (lots 2 651 608 et 2 651 609) et la construction d'un bâtiment mixte de 12 étages comprenant 330 logements, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA02 17017).

40.06 Urbanisme - Projet particulier d'urbanisme

CA *Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises* - 1236290008

Adopter, tel que soumis, le projet de résolution approuvant un projet particulier visant à autoriser la démolition du bâtiment existant et la construction d'un bâtiment de 4 étages comprenant 8 logements pour le bâtiment situé au 6920, chemin de la Côte-des-Neiges, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA02 17017) et mandater la secrétaire d'arrondissement pour tenir une séance publique de consultation.

60 – Information

60.01 Dépôt

CA *Direction des services administratifs et du greffe* - 1249060001

Déposer la liste des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 $ passée au cours de l'exercice 2023 avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale dépassant 25 000 $.

60.02 Dépôt

CA *Direction des services administratifs et du greffe* - 1247479002

Déposer les rapports faisant état de décisions prises par tout le personnel, dans l'exercice des pouvoirs qui leur sont délégués en vertu du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA04 17044) et les rapports de toutes les dépenses du mois de janvier 2024.

60.03 Dépôt

CA *Bureau du directeur d'arrondissement* - 1249160001

Déposer le bilan 2023 du Plan stratégique Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce 2023-2030

65 – Avis de motion des conseillers

65.01 Avis de motion des conseillers

CA *Direction des services administratifs et du greffe* - 1244570007

Motion pour souligner l'engagement de l'Arrondissement Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce à la préservation et relocalisation du pavillon multifonctionnel du parc Jean-Brillant.

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 10.03

2024/03/11 19:00

Unité administrative responsable	Arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce
Niveau décisionnel proposé	Conseil d'arrondissement
Sommet	-
Contrat de ville	-
Projet	-
Objet	Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce tenue le 5 février 2024 à 19 heures.

Il est recommandé :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce tenue le 5 février 2024 à 19 heures soit approuvé, tel que soumis aux membres du conseil avant la présente séance, et versé aux archives de l'arrondissement.

Signataire:

Geneviève REEVES

Secrétaire d'arrondissement

Division du greffe
Direction des services administratifs et du greffe
Arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce de la Ville de Montréal tenue le lundi 5 février 2024 à 19 heures au 5160, boulevard Décarie à Montréal, sous la présidence de madame la mairesse Gracia Kasoki Katahwa**,** et à laquelle les personnes suivantes sont présentes :

Stephanie Valenzuela, conseillère du district de Darlington;
Peter McQueen, conseiller du district de Notre-Dame-de-Grâce;
Sonny Moroz, conseiller du district de Snowdon;
Despina Sourias, conseillère du district de Loyola;
Magda Popeanu, conseillère du district de Côte-des-Neiges;

ainsi que :

Stéphane Plante, directeur de l'arrondissement;
Pierre Boutin, directeur des travaux publics;
Lucie Bédard, directrice de l'aménagement urbain et des services aux entreprises;
Fimba Tankoano, directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social;
Geneviève Reeves, secrétaire d'arrondissement.

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, madame la mairesse de l'arrondissement se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

Madame la mairesse déclare la séance ouverte à 19 heures.

Nous reconnaissons que nous sommes sur un territoire autochtone millénaire, lieu de rencontres et de diplomatie entre les peuples ainsi que du Traité de la grande paix. Je remercie la nation Kanien'keha;ka (Mohawk) de son hospitalité en territoire non cédé.

RÉSOLUTION CA24 170001

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Despina Sourias

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 février 2024 à 19 heures du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.02

RÉSOLUTION CA24 170002

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Despina Sourias

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SECRÉTAIRE

D’approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce tenue le 4 décembre 2023 à 19 heures

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.03

PÉRIODE DE COMMENTAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Gracia Kasoki Katahwa	• Vœux pour la nouvelle année • Journée internationale dédiée à la mémoire des victimes de l'Holocauste – 27 janvier • Hommage aux victimes de l’attentat à la mosquée à Québec – 29 janvier • Mois de l’histoire des Noirs – mois de février • Nomination au Comité exécutif de la Ville de Montréal à titre de responsable des ressources humaines, de la lutte au racisme et aux discriminations systémiques et déléguée à la réconciliation avec les peuples autochtones • Visite d’Ericka Alneus, conseillère de la Ville de Montréal et responsable de la culture, du patrimoine, de la gastronomie et la vie nocturne • Taxes municipales 2024 • Augmentation de loyers – droits des locataires • 12.02 – Plan maître de plantation 2024-2028 • 30.02 – Aménagement cyclable sur la rue de Terrebonne
Sonny Moroz	• Semaine de la prévention du suicide – 4 au 10 février • AMI-Québec – aide les familles à vivre avec les conséquences de la maladie mentale d’un proche • Rappel qu’il ne faut pas hésiter à contacter nos proches pour prendre de leurs nouvelles • Ligne d'aide en cas de crise de suicide – 9-8-8 • Mois de l’histoire des Noirs – mois de février • Gemma Reayburn-Baynes – Citoyenne honorée en Ontario • Cours d’histoire précoloniale au Pavillon du parc Nelson-Mandela – chaque samedi (Sankofa Saturday) • 30.02 – Aménagement cyclable sur la rue de Terrebonne • Amélioration du processus d’implication citoyenne pour éviter que les gens manifestent leur mécontentement au conseil d’arrondissement • Montréal - Services aux citoyens : l’application officielle de la Ville de Montréal pour signaler tout problème aux instances concernées • Courtoisie dans les échanges pendant le conseil
Stephanie Valenzuela	• Nouvel an lunaire : Année du dragon – 10 février • Vœux de prospérité, de pouvoir et de chance • Mois de l’histoire des Noirs – mois de février • Soirée d’ouverture de l’édition 2024 du Mois de l’histoire des Noirs • 30.05 – Réaménagement géométrique de l'avenue Légaré, entre l'avenue Bourret et le chemin de la Côte-Sainte-Catherine, près de l’Hôpital général juif • Taxes municipales 2024 • Augmentation de loyer – recommandations du TAL • Souligne le manque de ressources destinées aux locataires et le manque de connaissance quant à leurs droits • Remerciements – services de déneigement • Remerciements – division des inspecteurs qui accomplissent un travail difficile

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SECRÉTAIRE

Despina Sourias	• Nouvel an lunaire – 10 février • Mois de l'histoire des Noirs – mois de février • Soirée d'ouverture de l'édition 2024 du Mois de l'histoire des Noirs • Journée de la persévérance scolaire - 12 au 16 février 2024 • Nomination au Comité exécutif de la Ville de Montréal à titre de conseillère associée à l'habitation, à la salubrité et à la protection du parc de logements locatifs • Ressources et organismes disponibles pour les locataires • 20.02 - Contribution financière à la Société environnementale de Côte-des-Neiges pour la reconduction du Programme de subvention de couches lavables et produits d'hygiène menstruelle durables • Boîtes Bienvenue bébé disponibles dans toutes les bibliothèques de la Ville de Montréal
Peter McQueen	• Présence des citoyens manifestant leur mécontentement concernant le projet de piste cyclable sur la rue de Terrebonne • Sécurité des élèves aux abords des écoles Saint Monica et Willingdon • Commission sur le transport et les travaux publics sécurisation et déplacements actifs • Souligne le travail des intervenants du Centre Saint-Raymond auprès des personnes vulnérables • Mois de l'histoire des Noirs – mois de février • Jeunesse NDG – Bâtir un avenir meilleur • Journée internationale dédiée à la mémoire des victimes de l'Holocauste – 27 janvier • Déménagement du musée de l'Holocauste dans l'arrondissement Plateau-Mont Royal – 2025 • Nouvel an lunaire – 10 février • Nouvel an lunaire : Célébrations au Centre Westhaven – 17 février • Parade de la Saint-Patrick – 17 mars • Joyeuse Saint-Valentin
Magda Popeanu	• Vœux pour la nouvelle année • Nouvel an lunaire : Année du dragon – 10 février • Vœux de prospérité, de pouvoir et de chance • Mois du patrimoine tamoul – mois de janvier • Mois du patrimoine tamoul : Évènement pour souligner la culture tamoule au Québec – 21 janvier • Mahashivaratri ou La Grande Nuit de Shiva – 8 mars • 20.01 - Contribution financière à Multicaf pour la réalisation d'un projet d'agriculture urbaine temporaire sur le site de l'ancien Hippodrome • 20.03 - Contribution financière à la Société de développement commercial Côte-des-Neiges • 30.03 - Travaux de réaménagement de la Promenade Jean-Brillant

_____

PÉRIODE DE QUESTIONS ORALES DU PUBLIC

Nom	Sujet de la question
Louis-Éric Trudeau	Entretien hivernal des pistes cyclables
Francis Hanneman	Partie dangereuse de l'avenue Girouard (entre Sherbrooke et la bretelle d'accès à l'autoroute)
Shane Vickerman	Dépenses publiques
Sharon Freedman	Site de l'hippodrome et logement
Bettina Karpel	Cyclisme comme option abordable
Marie-Joëlle Semmikiam	Piste cyclable
Karen M. Boloten	Permis de conduire un vélo et viaduc en période hivernale
Michael Shafter	Mettre en valeur l'arrondissement de façon efficace
Brana Bienstock	Intimidation et manque de respect
Richard Hoge	Sécurité routière dans Snowdon et NDG et stationnement sur l'avenue Ponsard

_____

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SECRÉTAIRE

RÉSOLUTION CA24 170003

PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS ORALES DU PUBLIC

Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Despina Sourias

De prolonger de 15 minutes la période de questions orales des citoyens pour permettre à toutes les personnes qui se sont inscrites d'avoir la possibilité de s'adresser au conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS ORALES DU PUBLIC

Nom	Sujet de la question
Michael Tessler	Respect des séances publiques
Alain Dostie	Station Bixi

PÉRIODE DE QUESTIONS ÉCRITES DU PUBLIC

Nom	Sujet de la question
Rabin Schneur	Entretien hivernal des routes
Jackie Cere	Piste cyclable Terrebonne
Anthony Baker	Voies cyclables
Bettina Karpel	Piste cyclable nord-sud entre Terrebonne et de Maisonneuve
Sara Jacobs	Problématique de poubelles au 6330 Mountain Sights
Nora Kelly	Boulevard Cavendish
Pedro Aguiar	Stationnement sur rue
Irwin Rapoport	Manque de consultation sur les projets importants
Louis Girard	Entretien et sécurisation des pistes cyclables du quartier
Gabriel Domocos	Mesures d'apaisement de la circulation
Kathleen Carbone-McNally	Annulation de la piste cyclable Terrebonne
Danielle Semtob	Glace et trous sur la chaussée
• Laura Bryan	Piste cyclable Terrebonne

RETOUR À LA PÉRIODE DE QUESTIONS ORALES DU PUBLIC

Nom	Sujet de la question
George Christianis	Séance du conseil du 4 décembre 2023
Hannah Beattie	Piste cyclable de Maisonneuve
Rafael Ziegler	Piste cyclable Terrebonne et sécurité des parents et enfants
Robert Michael	Éclipse lunaire du 8 avril 2024



Neal Roy Murkhejee	Infrastructures
Rita Demers	Réparation face au 5120, avenue Borden
Lorne Schweitzer	Communications avec les citoyens
Steven Jass	Reconfiguration des rues
Daniel Villeneuve	Sécurité des piétons dans le cadre du réaménagement de la rue de Terrebonne
Marcia Mackenzie	Piste cyclable sur la rue de Terrebonne
Alexander Montagano	Budget
Irwin Rapoport	Manque de consultation sur les projets importants
Valerie Joan Keszey	Manque de processus de consultation des citoyens
Marie-Yvonne Kiely	Piste cyclable Terrebonne

Questions non entendues :

	4e question et suivante sur un même sujet
	Personne ayant quitté la séance ou ayant retiré sa question
	Personne s'étant inscrite à la période de questions orales
	Personne non entendue faute de temps

PÉRIODE DE QUESTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

Stephanie Valenzuela	• Demande à ce que des mesures d'apaisement soient mises en place pour sécuriser l'intersection de l'avenue Glencoe et l'avenue de Dieppe suite à de nombreux appels au 311
Sonny Moroz	• Demande de suivi concernant les retombées de l'implantation de la voie réservée pour les autobus sur le chemin Queen-Mary • Demande de l'Association des marchands du chemin Queen-Mary du retour des permis de stationnement réservés à leurs employés

---

CORRESPONDANCE

- Deux pétitions ainsi que divers courriels reçus de citoyens concernant le projet de la piste cyclable sur la rue de Terrebonne.

RÉSOLUTION CA24 170004

MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION CA23 170283 - AUTORISATION DU SIGNATAIRE

Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Despina Sourias

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SECRÉTAIRE

De modifier la résolution CA23 170283 afin d'ajouter, après le premier résolu, le résolu suivant :

De mandater et d'autoriser le directeur d'arrondissement à signer les documents afférents à l'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.01 1239982005

RÉSOLUTION CA24 170005

ADOPTION - PLAN MAÎTRE DE PLANTATION - 2024-2028

Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Despina Sourias

D'adopter le plan maître de plantation 2024-2028 de l'arrondissement Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.02 1239982003

RÉSOLUTION CA24 170006

AUTORISATION - DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER - PROGRAMME "SOUTIEN À L'ÉLABORATION DE PLANS CULTURELS"

Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Despina Sourias

D'autoriser la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à déposer une demande de soutien financier et à signer tout document relatif au programme "Soutien à l'élaboration de plans culturels - Arrondissements" de la Division des quartiers culturels du Service de la culture.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.03 1248942001

RÉSOLUTION CA24 170007



APPUI - PROJETS DE DEUX INSTITUTIONS SCOLAIRES - AIDE FINANCIÈRE DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Despina Sourias

D'appuyer les projets de deux institutions scolaires de l'arrondissement afin que ces derniers puissent bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation (MEQ) dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA);

De s'engager à conclure une entente avec ces institutions afin de rendre les installations sportives accessibles à l'ensemble de la population.

_____

Un débat s'engage.

_____

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.04 1249669001

_____

RÉSOLUTION CA24 170008

CONTRIBUTION FINANCIÈRE AVEC CONVENTION - MULTICAF - AGRICULTURE URBAINE

Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Despina Sourias

D'approuver le projet de convention accordant la somme de 95 000 $, toutes taxes incluses si applicables, à l'organisme Multicaf pour la réalisation d'un projet d'agriculture urbaine temporaire sur une partie du site de l'ancien Hippodrome, pour la période du 6 février 2024 au 31 décembre 2024.

_____

Un débat s'engage.

_____

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.01 1239982006

_____

RÉSOLUTION CA24 170009

CONTRIBUTION FINANCIÈRE AVEC CONVENTION - SOCIÉTÉ ENVIRONNEMENTALE DE CÔTE-DES-NEIGES

Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Despina Sourias

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SECRÉTAIRE

D'accorder une contribution financière de 16 500 $, incluant les taxes si applicables, à la Société environnementale de Côte-des-Neiges pour la reconduction du Programme de subvention de couches lavables et produits d'hygiène menstruelle durables, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024;

D'approuver le projet de convention à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.02 1245284002

RÉSOLUTION CA24 170010

CONTRIBUTION FINANCIÈRE AVEC CONVENTION - SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL CÔTE-DES-NEIGES

Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Despina Sourias

D'approuver la convention avec la Société de développement commercial Côte-des-Neiges;

D'octroyer une contribution financière de 60 000 $, le tout selon les termes et conditions prévus à ladite convention visant à soutenir le fonctionnement de la SDC;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.03 1249943001

RÉSOLUTION CA24 170011

CONTRIBUTION FINANCIÈRE AVEC CONVENTION - SOCIÉTÉ ENVIRONNEMENTALE DE CÔTE-DES-NEIGES

Il est proposé par Peter McQueen

appuyé par Despina Sourias

D'accorder une contribution financière d'au plus 26 421,38 $, y compris les taxes si applicables, à la Société environnementale de Côte-des-Neiges pour les frais de location et les frais afférents des locaux de l'Éco-quartier situés au 6575, avenue Somerled et au 6767, chemin de la Côte-des-Neiges, pour une période d'un an, soit du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024;

D'approuver le projet de convention à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



20.04 1245284003

RÉSOLUTION CA24 17 0012

CONTRIBUTION FINANCIÈRE AVEC CONVENTION - CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI NOTRE-DAME-DE-GRÂCE

Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Despina Sourias

D'accorder un soutien financier totalisant 22 618,39 $, incluant toutes les taxes si applicables, à l'organisme Carrefour jeunesse emploi Notre-Dame-de-Grâce pour la réalisation d'activités liées à la concertation jeunesse de Notre-Dame-de-Grâce pour la période terminant le 31 décembre 2024;

D'approuver le projet de convention à cette fin;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.05 1249160002

RÉSOLUTION CA24 170013

CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES NON RÉCURRENTES - DIVERS ORGANISMES

Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Despina Sourias

D'autoriser le versement de contributions financières non récurrentes à divers organismes totalisant la somme de 7 000 $;

Organisme	Montant et Donateur
Âge d'or St-Raymond 1142658153 5575, rue St-Jacques, #1 Montréal, Qc H4A2E5 Luciana Perciballi	**TOTAL: 1 200 $** Gracia Kasoki Katahwa 200 $ Peter McQueen 500 $ Despina Sourias 500 $

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SECRÉTAIRE

Association culturelle roumaine 1168689934 6767, chemin de la Côte- des-Neiges, bureau 693.5 Montréal, Qc H3S 2T6 Corina Diana Haiduc	**TOTAL: 900 $** Gracia Kasoki Katahwa 200 $ Magda Popeanu 500 $ Sonny Moroz 100 $ Stéphanie Valenzuela 100 $
La Compagnie de danse folklorique Philippine de Montréal PAMANA ng LuzViMinda 1163271019 5891, boulevard LaSalle Montréal, Qc H4H 1P6 Anne-Marie Lavallée	**TOTAL: 950 $** Gracia Kasoki Katahwa: 200 $ Despina Sourias 100 $ Sonny Moroz 250 $ Stéphanie Valenzuela 400 $
UrbaNature Education 1173590204 5964, avenue Notre-Dame-de-Grâce, #206, Montréal, Qc H4A1N1 Lisa Mintz	**TOTAL: 1 000 $** Peter McQueen 500 $ Despina Sourias 500 $
Centre Segal Arts de la scène 1162791991 5170, chemin de la Côte-Sainte-Catherine Montréal, Qc H3W1M7 Alexandra Yanofsky	**TOTAL: 1 000 $** Gracia Kasoki Katahwa 500 $ Sonny Moroz 250 $ Stéphanie Valenzuela 250 $
Corporation de développement communautaire de Côte-des-Neiges 1143965292 6767, chemin de la Côte-des-Neiges Montréal, Qc H3S 2B6 Ingrid Sanchez Gonzalez	**TOTAL: 1 200 $** Gracia Kasoki Katahwa 500 $ Magda Popeanu 500 $ Sonny Moroz 100 $ Stéphanie Valenzuela 100 $
Club d'haltérophilie Concordia international 1160741303 5187, avenue Coolbrook Montréal, Qc H3X 2L2 John Margolis	**TOTAL: 550 $** Gracia Kasoki Katahwa 100 $ Sonny Moroz 300 $ Stéphanie Valenzuela 150 $
Fondation Kmou Solidarité Internationale 1173152118 6210 place Northcrest, apt. 102, Montréal, Qc H3S 2M9 Faika Moussima	**TOTAL: 200 $** Sonny Moroz 100 $ Stéphanie Valenzuela 100 $

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.



ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.06 1244570002

RÉSOLUTION CA24 170014

DÉPENSE ADDITIONNELLE - CONTRAT DE SERVICE - TECHVAC ENVIRONNEMENT INC.

Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Despina Sourias

D'autoriser une dépense additionnelle de 114 975,00 $, taxes incluses, dans le cadre du contrat 20-18420 octroyé à TECHVAC ENVIRONNEMENT INC. pour le service d'hydro-excavation sur le territoire des arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce et d'Outremont, majorant ainsi le montant total du contrat de 692 868,09 $ à 807 843,09 $, toutes taxes et contingences incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.07 1249341001

RÉSOLUTION CA24 170015

CONTRAT DE SEVICE - SOCIÉTÉ ENVIRONNEMENTALE DE CÔTE-DES-NEIGES (SOCENV) - COLLECTE DES RÉSIDUS ALIMENTAIRE

Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Despina Sourias

D’accorder un contrat de service de gré à gré et approuver un projet de convention par laquelle la Société environnementale de Côte-des-Neiges (SOCENV) s'engage à fournir à l'arrondissement les services requis pour les activités d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ) dans le cadre de la quatrième phase d'implantation de la collecte des résidus alimentaires dans les immeubles de neuf (9) logements et plus et les institutions, commerces et industries (ICI) de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, pour un montant de 216 017,04 $ incluant les taxes, pour l'année 2024, et selon les termes et conditions stipulées au projet de convention;

D'autoriser une dépense à cette fin de 216 017,04 $, incluant les taxes;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SECRÉTAIRE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.08 1245284001

RÉSOLUTION CA24 170016

PROLONGATION - CONVENTION - PME MTL CENTRE-VILLE

Il est proposé par Peter McQueen

appuyé par Despina Sourias

D'approuver la prolongation de la convention avec l'organisme PME MTL Centre-Ville dans le cadre du concours entrepreneurial pour la rue Sherbrooke Ouest et le Chemin Queen-Mary;

Aucune dépense additionnelle n'est occasionnée par cette prolongation et aucune intervention financière n'est requise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.09 1229223010

RÉSOLUTION CA24 170017

MODIFICATION - RÉSOLUTION CA23 170181 - AUTORISATION DU SIGNATAIRE

Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Despina Sourias

De modifier la résolution CA23 170181 afin d'ajouter, après le premier résolu, le résolu suivant :

De mandater et d'autoriser M. Fimba Tankoano directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, à signer les documents afférents à la convention.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.01 1238942003

RÉSOLUTION CA24 170018

OFFRE AU CONSEIL MUNICIPAL - AMÉNAGEMENT CYCLABLE - RUE DE TERREBONNE

Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Despina Sourias

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SECRÉTAIRE

D'offrir, au conseil municipal, la prise en charge de la conception et de la réalisation des travaux pour un aménagement cyclable rehaussé sur la rue de Terrebonne, en vertu de l'article 85 alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal.

_____

Un débat s'engage.

_____

Les conseillères Magda Popeanu et Despina Sourias et le conseiller Peter McQueen votent en faveur de la proposition.

La conseillère Stephanie Valenzuela et le conseiller Sonny Moroz votent contre la proposition.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

30.02 1246880002

_____

RÉSOLUTION CA24 170019

OFFRE AU CONSEIL MUNICIPAL - TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT - PROMENADE JEAN-BRILLANT

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Despina Sourias

D'offrir, au conseil municipal, la prise en charge de la conception et de la réalisation des travaux de réaménagement de la Promenade Jean-Brillant, en vertu de l'article 85 alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.03 1246880003

_____

RÉSOLUTION CA24 170020

OFFRE AU CONSEIL MUNICIPAL - TRAVAUX D'INSTALLATION DE CLÔTURES - BOULEVARD CAVENDISH

Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Despina Sourias

D'offrir au conseil municipal, la prise en charge de la conception et de la réalisation des travaux pour l'installation de clôtures sur le boulevard Cavendish entre la rue Sherbrooke Ouest et le viaduc de la rue Maisonneuve Ouest sur le terre-plein, dans l'arrondissement Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



30.04 1239948004

RÉSOLUTION CA24 170021

OFFRE AU CONSEIL MUNICIPAL - TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT - AVENUE LÉGARÉ

Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Despina Sourias

D'offrir au conseil municipal, la prise en charge de la conception, de la réalisation et du financement des travaux pour le réaménagement géométrique de l'avenue Légaré entre l'avenue Bourret et le chemin de la Côte-Sainte-Catherine, appartenant au réseau artériel administratif de la Ville, en vertu de l'article 85 alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.05 1239948005

RÉSOLUTION CA24 170022

DEMANDE AU COMITÉ EXÉCUTIF - MODIFICATION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Despina Sourias

De demander au comité exécutif, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, de modifier le budget de la Ville, volet budget de fonctionnement, afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement, de l'aide financière de 150 000 $ provenant du ministère de la Sécurité publique, dans le cadre du Programme de soutien à la création et à la consolidation d'espaces jeunesse montréalais 2022-2026, pour le projet "Structuration d'un réseau d'acteurs communautaires et institutionnels engagés dans des interventions de prévention auprès de jeunes présentant des facteurs de vulnérabilité"

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.06 1239176004

RÉSOLUTION CA24 170023

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - ÉVÉNEMENTS PUBLICS

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SECRÉTAIRE

Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Despina Sourias

D'autoriser l'occupation du domaine public selon le site et l'horaire prévus pour chaque événement identifié au tableau intitulé « Liste des événements publics pour le conseil d'arrondissement du 5 février 2024 » joint au sommaire décisionnel et édicter les ordonnances OCA24 17001, 0CA24 17002 et OCA24 17003 autorisant, le cas échéant, le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la vente d'articles promotionnels, d'aliments et de boissons alcoolisées ou non, la consommation de boissons alcoolisées et la fermeture de rues.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.01 1249501001

RÉSOLUTION CA24 170024

ADOPTION DU RÈGLEMENT RCA23 17398

ATTENDU QUE le projet de règlement a été précédé d'un avis de motion conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) et a été adopté à la séance ordinaire du conseil tenue le 4 décembre 2023, conformément à l'article 124 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) ci-après désignée « la LAU »;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement a été tenue le 24 janvier 2023, conformément à l'article 125 de la LAU et que les personnes et organismes désirant s'exprimer ont été entendus;

ATTENDU QUE dès le début de la séance de ce jour, des copies du projet de règlement ont été mises à la disposition du public;

Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Magda Popeanu

D'adopter, tel que soumis, le Règlement RCA23 17398 modifiant le *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA02 17017) afin d'augmenter la contribution des projets particuliers à la qualité des milieux de vie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.02 1236290038

RÉSOLUTION CA24 170025

ADOPTION DU RÈGLEMENT RCA23 17399

ATTENDU QUE le projet de règlement sur le *Règlement régissant la démolition d'immeuble* a été précédé d'un avis de motion et a été déposé à la séance ordinaire du

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SECRÉTAIRE

conseil tenue le 4 décembre 2023, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement a été tenue le 24 janvier 2024, conformément à l'article 125 de la LAU et que les personnes et organismes désirant s'exprimer ont été entendus;

ATTENDU QUE dès le début de la séance de ce jour, des copies du projet de règlement ont été mises à la disposition du public;

Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Magda Popeanu

D'adopter, avec changement, le règlement RCA23 17399 modifiant le *Règlement régissant la démolition des immeubles* (RCA02 17009) afin de se conformer à la Loi modifiant la loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives en plus d'optimiser l'évaluation des projets de démolition.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.03 1236290037

RÉSOLUTION CA24 170026

SECOND PROJET DE RÉSOLUTION - PROJET PARTICULIER PP-139

ATTENDU QUE le projet de résolution approuvant le projet particulier PP-139 visant à autoriser l'occupation et l'aménagement d'un espace vert transitoire pour les lots situés au 4636-4670, boulevard Décarie a été adopté à la séance ordinaire tenue le 4 décembre 2023, conformément aux articles 124 et 145.38 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) ci-après désignée « la LAU »;

ATTENDU QU'une affiche a été placée le 16 janvier 2024 dans un endroit bien en vue sur l'emplacement visé par la demande, de manière à annoncer la nature de celle-ci et le lieu où toute personne intéressée peut obtenir les renseignements relatifs au projet particulier, conformément à l'article 145.39 de la LAU;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation sur le projet de résolution a été tenue le 24 janvier 2024, conformément aux articles 125 et 145.38 de la LAU et que les personnes et organismes désirant s'exprimer ont été entendus;

Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Despina Sourias

D'adopter, tel que soumis, le second projet de résolution approuvant le projet particulier PP-139 visant à autoriser l'occupation et l'aménagement d'un espace vert transitoire pour les lots situés au 4636-4670, boulevard Décarie, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA02 17017).

CHAPITRE I
TERRITOIRE D'APPLICATION

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SECRÉTAIRE

1. La présente résolution s'applique au territoire formé des lots 2 087 324, 2 087 325, 2 087 326 et 2 087 327 du cadastre du Québec, tel qu'il est illustré sur le plan intitulé « Territoire d'application » joint à son annexe A.

CHAPITRE II
AUTORISATIONS

2. Malgré la réglementation d'urbanisme applicable au territoire décrit à l'article 1, il est permis de déroger aux articles 123 et 338.3, alinéa 2 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (01-276) afin d'autoriser les usages et constructions sur le territoire d'application, et ce, aux conditions prévues à la présente résolution.
3. Malgré la réglementation d'urbanisme applicable au territoire décrit à l'article 1, lors de la délivrance d'un permis de construire, le projet n'est pas assujetti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA22 17379). Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues à la présente résolution continue de s'appliquer.

CHAPITRE III
CONDITIONS

4. Seuls les usages de la catégorie E.1 (1) sont autorisés sur le projet transitoire.

a. La municipalité ne pourra conclure une entente qu'avec un, plusieurs ou un regroupement d'organismes à but non lucratif afin d'assurer tous les aspects de la gestion et la promotion du jardin communautaire et des serres;
b. Aucune vente commerciale in situ n'est autorisée.

ANNEXE A

PLAN INTITULÉ « TERRITOIRE D'APPLICATION »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.04 1236290039

RÉSOLUTION CA24 170027

PROJET DE RÉSOLUTION - PROJET PARTICULIER PP-140

ATTENDU l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme du 17 janvier 2024;

ATTENDU qu'une entente de développement sera adoptée pour inclure les contributions à la réalisation de l'élargissement du trottoir et d'une servitude de passage et de construction pour un lien actif nord-sud au-dessus de la voie ferrée;

Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Magda Popeanu

D'adopter, tel que soumis, le projet de résolution approuvant le projet particulier visant à autoriser la démolition de 2 bâtiments industriels situés au 4955 et 5055 avenue de Courtrai (lots 2 651 608 et 2 651 609) la construction d'un bâtiment mixte de 12 étages,



en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA02 17017);

De mandater la secrétaire d'arrondissement pour tenir une séance publique de consultation.

CHAPITRE I
TERRITOIRE D'APPLICATION

1. La présente résolution s'applique au territoire formé des lots 2 651 608 et 2 651 609 du cadastre du Québec, tel qu'il est illustré sur le plan intitulé « Territoire d'application » joint à son annexe A.

CHAPITRE II
AUTORISATIONS

2. Autoriser, malgré la réglementation d'urbanisme applicable au territoire décrit à l'article 1, la démolition des bâtiments industriels existants situés aux 4955 et 5055 avenue de Courtrai ainsi que la construction et l'occupation d'un bâtiment mixte, sur les lots 2 651 608 et 2 651 609, conformément aux conditions prévues à la présente résolution.

3. Aux fins de l'article 2, il est notamment permis de déroger aux articles suivants du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (01-276) :

a. article 10 afin d'autoriser une hauteur maximale de 42 m;
b. article 21 afin de permettre des bacs végétalisés sans retrait minimal par rapport au mur arrière;
c. article 34 afin d'autoriser une densité maximale de 4,6;
d. article 75 afin d'autoriser une marge arrière minimale de 2 m au niveau du rez-de-chaussée;
e. article 123 afin d'autoriser la catégorie d'usage H.7 comme catégorie principale et la catégorie d'usage C.2 au rez-de-chaussée du bâtiment pour une superficie maximale de 1 000 m^2 pour l'ensemble des établissements;
f. article 329 afin d'autoriser, à partir du 2e étage, des balcons en saillie à une distance minimale de 1,5 m de la limite arrière du terrain;
g. article 386.1 afin d'autoriser des allées piétonnes menant aux entrées principales d'une largeur supérieure à 2 m;
h. article 537 afin d'exempter les usages commerciaux de l'unité de chargement exigée;
i. article 618.4 afin d'autoriser qu'au moins 10 % des unités de stationnement requises soient situées à l'extérieur;
j. article 618.6 afin d'autoriser des stationnements extérieurs pour vélo partiellement recouverts par un toit ou un volume en saillie.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues à la présente résolution continue de s'appliquer.

CHAPITRE III
CONDITIONS

SECTION I
CONDITIONS RELATIVES À LA DÉMOLITION DES BÂTIMENTS

4. En plus des documents normalement exigés, une demande de démolition doit être accompagnée des documents supplémentaires suivants :

a. un plan de gestion des matériaux issus de la démolition incluant la gestion sécuritaire des contaminants et matières dangereuses et le tri sélectif des composantes à la source;

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU SECRÉTAIRE

b. un plan de gestion et de mitigation des impacts du chantier qui minimise l'impact sur le voisinage et l'occupation du domaine public.

5. Préalablement à la délivrance du certificat d'autorisation de démolition, le requérant doit avoir déposé :

a. une demande de permis complète pour la construction d'un projet conforme à la réglementation et à la présente résolution;

b. une lettre de garantie bancaire correspondant à 20 % de la valeur du bâtiment et du terrain au rôle d'évaluation foncière à titre de garantie monétaire visant à assurer le respect des conditions imposées et l'exécution du projet de construction et d'aménagement paysager;

c. Une expertise visant à évaluer la viabilité des arbres publics sur rue et le cas échéant, les mesures de protection utilisées pour les protéger.

La lettre de garantie bancaire demandée au premier alinéa doit :

a. garantir le respect des conditions imposées par la présente résolution et l'exécution du programme de réutilisation du sol dégagé, incluant la protection et la conservation des arbres le cas échéant;

b. être délivrée par une institution financière canadienne;

c. être irrévocable et inconditionnelle;

d. demeurer en vigueur jusqu'à ce que les travaux de démolition, le programme de réutilisation du sol dégagé et les conditions imposées par la présente résolution soient réalisés, ou qu'une nouvelle garantie équivalente soit déposée dans le cadre de la demande de construire.

SECTION II
CONDITIONS RELATIVES AU PROJET DE CONSTRUCTION ET D'OCCUPATION DU NOUVEAU BÂTIMENT

6. La réalisation du projet de construction et d'occupation est soumise au respect des conditions suivantes :

a. à l'exception de l'usage « garderie », un usage de la catégorie C.2 doit avoir une superficie maximale de 300 m;

b. les usages suivants sont spécifiquement exclus :

- carburant;
- vente de pièces et accessoires d'automobiles;
- hôtel et résidence de tourisme;
- salon funéraire;

c. le taux d'implantation maximal du bâtiment doit être de 68 %;

d. le bâtiment doit avoir une hauteur maximale de 12 étages;

e. l'implantation de la construction doit respecter les conditions suivantes:

- à l'avant, une marge minimale de 4 m par rapport à l'emprise de l'avenue de Courtrai;
- du côté est, une marge minimale de 17 m;
- du côté ouest, une marge minimale de 11 m par rapport à la limite du terrain qui est perpendiculaire à l'avenue de Courtrai;
- le rez-de-chaussée doit être érigé à 13 m de la limite ouest;
- à partir du 2e étage, la marge arrière minimale doit être de 7 m à partir de l'emprise de la voie ferrée;
- une partie du bâtiment qui est entièrement sous terre doit respecter un retrait minimal de 3 m par rapport à l'emprise du domaine publique;

f. au moins 55 % des logements proposés doivent être composés de 2 chambres à coucher et plus, d'une superficie minimale de 80 m² pour les logements de 2 chambres à coucher et 92 m² pour les logements de 3 chambres

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU SECRÉTAIRE

à coucher;
g. au plus 10 % des logements proposés peuvent être de type studio;
h. les locaux d'entreposage des matières putrescibles doivent avoir une superficie minimale de 20 m², être situés à l'intérieur d'un bâtiment, maintenus à une température de 2°C à 7°C, avoir une surface intérieure lisse, non-poreuse, lavable et comportant un avaloir au sol;
i. des enseignes d'une superficie maximale égale à 1/100e de la superficie de plancher d'un usage commercial sont autorisées sur la façade du RDC ou du 2e étage. Elles peuvent être éclairées par translucidité seulement si elles sont composées de lettres détachées ou symboles graphiques.

SECTION III
CONDITIONS RELATIVES À L'AMÉNAGEMENT PAYSAGER ET À L'OCCUPATION DES COURS ET DES TOITS

7. Les travaux d'aménagement paysager doivent être achevés dans les 12 mois suivant la fin des travaux de construction autorisés par le permis de construction délivré.

8. Des écrans éoliens sont autorisés dans toutes les cours du bâtiment ainsi que sur les terrasses aménagées.

9. Un espace dédié à l'entreposage temporaire de matières résiduelles, en vue d'une collecte, doit être aménagé à l'extérieur.

10. Une haie doit être plantée entre l'allée d'accès au stationnement et la limite latérale Est;

11. Aucune unité de chargement extérieure n'est autorisée.

12. Aucune aire de stationnement extérieure pour véhicule automobile n'est autorisée.

SECTION IV
CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES À LA DÉLIVRANCE DU PERMIS DE CONSTRUIRE

13. En plus de tout autre document exigible, une demande de permis de construire déposée en vertu de la présente résolution doit être accompagnée de :

a. un plan d'aménagement et d'entretien paysager préparé par un professionnel compétent en ce domaine, comprenant notamment :

- un tableau de plantation indiquant le nombre, les variétés, les dimensions lors de la plantation et à maturité, ainsi que les conditions de viabilité des arbres et végétaux qui seront plantés sur le terrain, les toits et dans les bacs de plantation faisant l'objet du permis de construire;
- les plans et devis des fosses, bacs, substrats, supports, systèmes de drainage et d'irrigation et autres détails techniques relatifs à l'aménagement paysager;
- une étude de viabilité des aménagements paysagers proposés.
-

b. des plans et devis conformes à l « étude de viabilité et de sécurité pour la construction d'un projet résidentiel aux abords d'une voie ferrée » jointe en annexe B ainsi qu'à l'annexe F règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (01-276);
c. des plans et devis relatifs aux mesures de protection contre le bruit et les vibrations conformes aux articles 122.10 à 122.13 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (01-276);



d. d’un plan de gestion des matières résiduelles comprenant les éléments suivants :

- les méthodes utilisées pour la gestion des matières résiduelles (déchets, recyclage, compostage);
- les espaces intérieurs qui sont destinés à trier et entreposer les matières résiduelles (ex. : conteneurs, bacs, salle réfrigérée, salle ventilée, compacteurs, etc.);
- les espaces extérieurs utilisés le jour de la collecte et la méthode utilisée pour le déplacement des matières résiduelles (entrée et sortie du bâtiment);
- la méthode d’entretien de ces espaces extérieurs;
- la méthode de collecte privée ou publique;
- s’il y a lieu, la circulation des véhicules de collecte sur le terrain et la fréquence des collectes.

CHAPITRE IV
PLAN D’IMPLANTATION ET D’INTÉGRATION ARCHITECTURALE

14. La délivrance d’un permis de construction ou de transformation est assujettie à l’approbation préalable des plans par le conseil d’arrondissement. L’évaluation du conseil doit tenir compte, en plus des règlements et critères PIIA en vigueur, des objectifs et des critères d’évaluation supplémentaires suivants :

Objectif 1 :
Favoriser la construction d’un bâtiment de facture contemporaine qui tient compte de sa situation dans un secteur à transformer et en relation avec son milieu d’insertion :

Les critères permettant d’atteindre cet objectif sont :

1. la proposition volumétrique et les hauteurs de ses composantes prend en compte la vue vers l’oratoire Saint-Joseph;
2. la conception volumétrique proposée permet d’assurer une transition harmonieuse entre les échelles des différents gabarits environnants;
3. le retrait graduel des composantes volumétriques ainsi que leurs hauteurs respectives permettent d’optimiser l’ensoleillement des immeubles voisins;
4. l’aménagement de nombreuses terrasses végétalisées dans les failles du bâtiment contribue à affiner l’apparence architecturale du bâtiment;
5. les aménagements extérieurs proposés en cour avant et en cour latérale doivent être cohérents avec les interventions projetées sur le domaine public et les servitudes de passage;
6. le retrait en cour avant doit permettre d'assurer la réalisation d'un aménagement paysager de qualité sur le site par l'alignement d’arbres résistants et à grand déploiement pouvant former une canopée qui recouvre substantiellement les allées piétonnes et le trottoir;
7. le choix des matériaux de revêtement est justifié en fonction de leurs caractéristiques physiques (i.e. propriétés acoustiques, durabilité, empreinte carbone) et de leur emplacement dans le bâtiment.

Objectif 2 :
Créer un milieu de vie et des espaces de qualité et à l'échelle humaine qui favorisent et multiplient les interactions entre résidents :

Les critères permettant d’atteindre cet objectif sont :



1. le projet propose des logements sécuritaires, qui favorisent un éclairage et une ventilation naturels et qui donnent accès à un espace extérieur privé ou commun;
2. le projet propose une offre de logements diversifiés et une proportion adéquate d'unités adaptables;
3. le projet favorise l'utilisation des modes de déplacements actifs et collectifs, l'électrification des transports et la mutualisation des aires de stationnement et des équipements de recharge;
4. les terrasses communes doivent être pourvues d'un aménagement paysager comprenant des lieux de détente conviviaux;
5. l'aménagement d'une aire de jeu pour une garderie doit inclure des revêtements au sol écoresponsables et intégrant un couvert végétal ;
6. l'aménagement et l'entretien des espaces extérieurs doit intégrer une gestion naturelle des eaux pluviales;
7. le projet doit tendre à respecter les concepts architecturaux présentés aux plans en annexe C.

Objectif 3 :
Intégrer les mesures d'atténuation des nuisances environnementales et autres nuisances liées aux usages :

Les critères permettant d'atteindre cet objectif sont :

1. des mesures de mitigation doivent être intégrées aux cours et aux terrasses aménagées sur les toits et terrasses afin d'atténuer les impacts éoliens et optimiser le confort des usagers. Ces mesures peuvent inclure la densification de la végétation et l'installation d'écrans protecteurs;
2. les écrans visuels, éoliens ou acoustiques, utilisés sur le site et le bâtiment doivent être considérés comme des éléments architecturaux intégrés au traitement de la façade et à l'aménagement des espaces extérieurs;
3. les équipements mécaniques sont positionnés de manière à ne pas nuire à l'utilisation des cours et des terrasses communes ou privées par les occupants;
4. la gestion des matières résiduelles proposée doit être optimale et évite l'encombrement du domaine public;
5. un espace dédié à l'entreposage temporaire des matières résiduelles doit être pourvu d'un écran paysager à feuillages persistants ou d'une clôture opaque ou d'un élément architectural qui s'harmonise avec le bâtiment. Cet écran doit avoir comme fonction de protéger et de dissimuler cet espace;
6. les toits entre le 4e et le 12e étage du bâtiment doivent être principalement aménagés de terrasses collectives intégrant des espaces végétalisés pouvant accueillir des potagers ou jardins nourriciers;
7. les toits du 12e étage doivent être recouverts en grande partie de toits verts extensifs;
8. le projet doit tendre à respecter le les concepts d'aménagement paysager présentés aux plans en annexe D.

SECTION V
DÉLAIS DE RÉALISATION

15. Un certificat d'autorisation de démolition est périmé et les droits qu'il confère sont perdus dans le cas où les travaux de démolition ne sont pas complétés dans les 18 mois qui suivent sa date de délivrance.

16. Le délai pour déposer une demande de permis de construire complète et conforme à la réglementation et à la présente résolution est de 3 ans après l'entrée en vigueur de la présente résolution. Passé ce délai, la présente résolution est réputée nulle et non avenue.

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU SECRÉTAIRE

_____

ANNEXE A Territoire d'application.
ANNEXE B Étude de viabilité et de sécurité pour la construction d’un projet résidentiel aux abords d’une voie ferrée.
ANNEXE C Implantation, élévations et perspectives projetées.
ANNEXE D Aménagement paysager projeté.

_____

Un débat s'engage.

_____

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.05 1236290027

_____

RÉSOLUTION CA24 170028

NOMINATION - DIRECTEUR - DIRECTION DE LA CULTURE, DES SPORTS, DES LOISIRS ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Despina Sourias

De nommer Fimba Tankoano, matricule 100353930, à titre de directeur à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social poste 014648 contrat à durée indéterminée.

_____

Un débat s'engage.

_____

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

51.01 1244535001

_____

RÉSOLUTION CA24 170029

DÉPÔT - RAPPORTS DÉCISIONNELS - NOVEMBRE ET DÉCEMBRE 2023

Madame la mairesse Gracia Kasoki Katahwa dépose les rapports faisant état de décisions prises par tout le personnel, dans l'exercice des pouvoirs qui leur sont délégués en vertu du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA04 17044) et les rapports de toutes les dépenses des mois de novembre et de décembre 2023.

60.01 1247479001

_____

RÉSOLUTION CA24 170030



DÉPÔT - CERTIFICAT DES RÉSULTATS DU REGISTRE - RÈGLEMENT RCA23 17396

Madame Geneviève Reeves, secrétaire de l'arrondissement, dépose le certificat des résultats à la suite de la tenue d'un période de réception de demandes écrites de scrutin référendaire de 5 jours, du 15 au 19 janvier 2024, pour le Règlement RCA23 17396 modifiant le *Règlement autorisant un emprunt de 8 270 000 $ pour la réalisation de travaux de rénovation et d'agrandissement du centre sportif Trenholme* (RCA22 17366) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 9 530 000 $.

_____

Un débat s'engage.

_____

60.02 1244570001

_____

RÉSOLUTION CA24 170031

MOTION EN APPUI AUX JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE 2024

Attendu que la campagne sur les Journées de la persévérance scolaire (JPS) regroupant plusieurs partenaires se tiendra du 12 au 16 février 2024 sur la thématique « Persévérer se conjugue au présent ! ». Un temps fort dans l'année témoignant de la mobilisation collective autour de la persévérance et de la réussite scolaire de tous les étudiant.e.s;

Attendu que l'appui et la présence bienveillante de tous les adultes sont primordiaux dans la réussite scolaire;

Attendu que élu.e.s municipaux veulent témoigner de leur solidarité et de leur soutien envers les jeunes et envers l'ensemble des intervenant.e.s du réseau de l'éducation;

Attendu que les élu.e.s municipaux collaborent aux efforts de la collectivité montréalaise en matière de persévérance scolaire et de réussite éducative, entre autres à travers les initiatives : les élu.e.s s'engagent! de Concertation Montréal;

Il est proposé par Despina Sourias

appuyé par Stephanie Valenzuela

De proclamer la semaine du 12 au 16 février 2024 comme celle des Journées de la persévérance scolaire;

D'exprimer unanimement et publiquement la solidarité et le soutien envers les jeunes et envers l'ensemble des intervenant.e.s du réseau de l'éducation;

D'appuyer la campagne des Journées de la persévérance scolaire (JPS) 2024 sur la thématique « Persévérer se conjugue au présent! » et d'inviter les élu.e.s à y participer.

_____

Un débat s'engage.

_____

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

65.01 1244570003

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SECRÉTAIRE

RÉSOLUTION CA24 170032

MOTION POUR RENFORCER LA SÉCURITÉ DES COMMUNAUTÉS JUIVES ET ARABO-MUSULMANES

Attendu qu'un nombre record d'actes à caractère haineux ont grandement ébranlé la confiance et le sentiment de sécurité des Montréalais et Montréalaises d'origines juive et musulmane vivant dans l'arrondissement depuis le déclenchement du conflit entre le Hamas et l'État d'Israël le 7 octobre 2023;

Attendu que 164 crimes et incidents haineux visant particulièrement des écoles, des lieux de culte et des centres communautaires juifs et musulmans ont été rapportés sur le territoire du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) entre le 7 octobre et le 19 décembre 2023, et que 38 crimes et incidents haineux visant les communautés arabo-musulmanes et 126 actes visant les communautés juives ont été répertoriés;

Attendu que dans la nuit du 9 au 10 novembre, deux écoles juives du quartier Côte-des-Neiges ont été la cible de coups de feu, et que l'une d'entre elles a subi des impacts de balles devant son entrée, sans faire de victimes;

Attendu que le 12 novembre 2023, la même école a été à nouveau visée par des coups de feu;

Attendu que le 27 novembre 2023, un cocktail Molotov a été lancé contre la devanture de l'établissement du Conseil de la communauté juive de Montréal situé sur le boulevard Décarie, causant de légers dommages au bâtiment;

Attendu que 140 enquêtes en lien avec les crimes haineux étaient ouvertes sur 300 sur tout le territoire de Montréal à la fin du mois de novembre 2023;

Attendu qu'un groupe d'élus provinciaux et municipaux, constatant une recrudescence inquiétante des actes antisémites dans tout le Canada depuis le 7 octobre, a voulu agir rapidement et s'est mobilisé en décembre 2023 pour réclamer aux gouvernements et aux corps de police la mise en place de mesures de sécurité supplémentaires afin de rétablir la quiétude des communautés juives du Québec;

Attendu que qu'il est indiqué, dans le dernier rapport disponible de Statistiques Canada sur les crimes déclarés par la police au Canada en 2021, que le nombre de crimes haineux ciblant une religion donnée est en augmentation de 67% entre 2020 et 2021, après trois années consécutives de recul du nombre de ces affaires, que les crimes haineux ciblant les religions juive, musulmane et catholique ont progressé respectivement de 47 %, 71 % et 260% en 2021, comparativement à l'année précédente;

Attendu que, d'après la Fondation canadienne des relations raciales (FCRR), malgré la gravité des incidents, des discours et des crimes haineux, seulement 1% de ces crimes perpétrés au Canada sont signalés à la police et que, dans son rapport annuel de 2021, le SPVM émet le souhait d'encourager les victimes et les témoins montréalais de ces crimes ou incidents à les surveiller et à les dénoncer;

Attendu que, d'après le rapport 2021 du Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence (CPRMV), "il reste très difficile de documenter les incidents et, par conséquent, d'évaluer les besoins pour les victimes et les actions à entreprendre envers les contrevenants";



Attendu que le SPVM ne compile pas de données sur les incidents de haine en ligne dans son rapport annuel et que cette pratique serait pourtant utile pour mesurer l'ampleur du phénomène et poser des actions ciblées en conséquence;

Attendu que le SPVM et la Ville de Montréal ont mis sur pied le Module des incidents et des crimes haineux en 2016;

Attendu que le gouvernement de l'Ontario a débloqué un fonds de 25,5 M$ en mai 2023 afin de lutter contre les crimes haineux, à travers le "*Anti-Hate Security and Prevention Grant"* et que ce fonds a été bonifié de 20,5 M$ en décembre 2023, pour répondre à la recrudescence des crimes haineux frappant les communautés juives et musulmanes ontariennes;

Attendu que le gouvernement de l'Alberta a étendu temporairement son programme de protection des sites susceptibles d'être victimes de crimes haineux pour y inclure les écoles juives et musulmanes de la province, permettant à ces dernières d'obtenir 20 000 $ en financement pour améliorer la sécurité de leur établissement pour les 12 prochains mois;

Il est proposé par Sonny Moroz

appuyé par Stephanie Valenzuela

Que l'Arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce

1. Constitue, avec le SPVM et tous les partenaires pertinents, une cellule hebdomadaire afin de surveiller l'évolution des risques sur son territoire et d'évaluer l'aide à apporter aux personnes ciblées par les actes de haine, aux lieux de culte et aux établissements communautaires qui craignent pour leur sécurité;
2. Renforce la présence des forces de l'ordre devant ses lieux de culte, écoles et édifices appartenant aux communautés juives et musulmanes, en collaboration avec les postes de quartier des autres arrondissements et villes liées où vivent ces communautés et avec les divers services de sécurité communautaires, jusqu'à ce que les tensions soient significativement apaisées dans tout Montréal;
3. Partage aux leaders des communautés visées par les actes de haine une mise à jour hebdomadaire du déploiement de la force policière dans l'arrondissement;

Que l'Arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce demande au **SPVM**

1. De publier une mise à jour régulière du nombre d'enquêtes ouvertes pour crimes haineux depuis le 7 octobre 2023 sur tout le territoire de l'Île de Montréal, ainsi que du nombre d'enquêtes résolues à ce jour;
2. De compiler des données sur les incidents de haine en ligne et de les publier dans son rapport annuel;
3. D'étudier attentivement les lieux pour lesquels des permis de manifestation sont délivrés afin de minimiser la peur et les désagréments pour les résidents et les entreprises;
4. Embauche un conseiller en développement communautaire supplémentaire pour organiser une campagne de sensibilisation sur l'utilisation de discours haineux et d'incitations déraisonnables dans les postes de quartier 9 et 26;
5. De présenter à la Commission de sécurité publique un portrait représentatif et les détails de l'accroissement de la présence policière et des services de sécurité communautaires dans l'Arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce;

Que l'Arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce demande à **l'administration de la Ville de Montréal**

1. De demander au Module des incidents et crimes haineux du SPVM (MICH) d'organiser rapidement une formation spéciale pour les policières et policiers des postes de quartier 9 et 26 sur les incidents, discours et crimes haineux, afin qu'ils

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SECRÉTAIRE

sachent les identifier rapidement et intervenir efficacement selon la gravité des cas, et qu'ils soient sensibilisés sur leurs aspects juridiques et leurs impacts psychologiques sur les communautés visées;

2. De demander au gouvernement du Québec un soutien additionnel pour permettre le maintien de ressources d'aide supplémentaires aux institutions et aux événements des communautés juives et musulmanes, dans la lignée des fonds octroyés par les gouvernements ontariens ou albertains à leurs communautés.

AMENDEMENT À LA PROPOSITION PRINCIPALE :

Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa
appuyé par Despina Sourias

D'amender la proposition afin qu'elle se lise comme suit :

MOTION POUR RENFORCER LA SÉCURITÉ ET LE SENTIMENT DE SÉCURITÉ DES COMMUNAUTÉS JUIVES ET ARABO-MUSULMANES

ATTENDU qu'un nombre record d'actes à caractère haineux ont grandement ébranlé le sentiment de sécurité des Montréalais et Montréalaises d'origine juive et arabo-musulmane vivant dans l'arrondissement depuis le déclenchement du conflit entre le Hamas et l'État d'Israël le 7 octobre 2023;

ATTENDU que la présence importante et historique de Montréalaises et Montréalais d'origine juive et arabo-musulmane dans l'arrondissement en fait un quartier où l'impact de ce conflit se répercute sur le travail et le quotidien des organismes communautaires, des institutions et de la population en général et que cela peut ébranler le vivre-ensemble;

ATTENDU que 164 crimes et incidents haineux visant particulièrement des écoles, des lieux de culte et des centres communautaires juifs et musulmans ont été rapportés sur le territoire du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) entre le 7 octobre et le 19 décembre 2023, et que 38 crimes et incidents haineux visant les communautés arabo-musulmanes et 126 actes visant les communautés juives ont été répertoriés;

ATTENDU que dans la nuit du 8 au 9 novembre, les écoles juives Azrieli Talmud Torah et Yeshiva Gedola du quartier Côte-des- Neiges ont été la cible de coups de feu, sans faire de victime;

ATTENDU que le 12 novembre 2023, l'école Yeshiva Gedola a été à nouveau visée par des coups de feu, sans faire de victime;

ATTENDU que le 27 novembre 2023, un cocktail Molotov a été lancé contre la devanture de l'établissement du Conseil de la communauté juive de Montréal situé sur le boulevard Décarie, causant de légers dommages au bâtiment;

ATTENDU que depuis le 7 octobre 2023, le SPVM et le PDQ 26 et 9 ont assuré une présence prononcée autour des institutions juives et arabo-musulmanes et ont maintenu une communication permanente avec les leaders de ces communautés;

ATTENDU que la ville a engagé des sommes importantes en heures supplémentaires pour assurer des patrouilles et une présence policière accrues et les ressources nécessaires aux enquêtes;

ATTENDU que 140 enquêtes en lien avec les crimes haineux étaient ouvertes sur 300 sur tout le territoire de Montréal à la fin du mois de novembre 2023;



ATTENDU qu'il est indiqué, dans le dernier rapport disponible de Statistiques Canada sur les crimes déclarés par la police au Canada en 2021, que le nombre de crimes haineux ciblant une religion donnée est en augmentation de 67% entre 2020 et 2021, après trois années consécutives de recul du nombre de ces affaires, que les crimes haineux ciblant les religions juive, musulmane et catholique ont progressé respectivement de 47 %, 71 % et 260% en 2021, comparativement à l'année précédente;

ATTENDU que, d'après la Fondation canadienne des relations raciales (FCRR), malgré la gravité des incidents, des discours et des crimes haineux, seulement 1% de ces crimes perpétrés au Canada sont signalés à la police et que, dans son rapport annuel de 2021, le SPVM émet le souhait d'encourager les victimes et les témoins montréalais de ces crimes ou incidents à les surveiller et à les dénoncer;

ATTENDU que, d'après le rapport 2021 du Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence (CPRMV), "il reste très difficile de documenter les incidents et, par conséquent, d'évaluer les besoins pour les victimes et les actions à entreprendre envers les contrevenants";

ATTENDU que le SPVM ne compile pas de données sur les incidents de haine en ligne dans son rapport annuel et que cette pratique serait pourtant utile pour mesurer l'ampleur du phénomène et poser des actions ciblées en conséquence;

ATTENDU que le SPVM et la Ville de Montréal ont mis sur pied le Module des incidents et des crimes haineux en 2016;

QUE l'Arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce

1. Encourage les PDQ 26 et 9 à poursuivre leur travail de proximité avec tous les partenaires pertinents, afin de surveiller l'évolution des risques sur le territoire et d'évaluer l'aide à apporter aux personnes ciblées par les actes de haine, aux lieux de culte et aux établissements communautaires qui craignent pour leur sécurité;

2. Demande aux PDQ 26 et 9 de continuer à assurer une visibilité accrue devant les lieux de culte, écoles et édifices appartenant aux communautés juives et arabo-musulmanes, selon leur évaluation des risques et des besoins;

3. Demande aux PDQ 26 et 9 de continuer à partager aux leaders des communautés visées par les actes de haine une mise à jour régulière de protection des lieux sensibles dans l'arrondissement;

Un débat s'engage sur la proposition d'amendement

Les conseillères Despina Sourias et Magda Popeanu et le conseiller Peter McQueen votent en faveur de la proposition amendée.

La conseillère Stephanie Valenzuela et le conseiller Sonny Moroz votent contre la proposition amendée.

L'AMENDEMENT À LA PROPOSITION PRINCIPALE EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Les conseillères Despina Sourias et Magda Popeanu et le conseiller Peter McQueen votent en faveur de la proposition principale telle qu'amendée.

La conseillère Stéphanie Valenzuela et le conseiller Sonny Moroz votent contre la proposition principale telle qu'amendée.



LA PROPOSITION PRINCIPALE TELLE QU'AMENDÉE EST ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Un débat s'engage.

65.02 1244570004

L'ordre du jour étant épuisé, madame la mairesse déclare la séance close.

La séance est levée à 23 heures 30.

Gracia Kasoki Katahwa	Geneviève Reeves, avocate
La mairesse d'arrondissement	La secrétaire d'arrondissement

Les résolutions CA24 170001 à CA24 170032 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SECRÉTAIRE

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 12.01

2024/03/11
19:00

Dossier # : 1248894002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au programme d'aide aux nouvelles mobilités (NOMO) pour l'élaboration d'un plan de gestion des déplacements, du ministère des Transports et Mobilité Durable et mandater le directeur d'arrondissement pour signer les documents afférents à la demande.

IL EST RECOMMANDÉ :
D'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au programme d'aide aux nouvelles mobilités (NOMO) pour l'élaboration d'un plan de gestion des déplacements, du ministère des Transports et Mobilité Durable et mandater le directeur d'arrondissement pour signer les documents afférents à la demande.

Signé par Stephane P PLANTE **Le** 2024-03-04 15:41

Signataire : Stephane P PLANTE

_____

Directeur d'arrondissement
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1248894002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au programme d'aide aux nouvelles mobilités (NOMO) pour l'élaboration d'un plan de gestion des déplacements, du ministère des Transports et Mobilité Durable et mandater le directeur d'arrondissement pour signer les documents afférents à la demande.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement souhaite adopter prochainement son Plan Local de Déplacements, qui inclut un ensemble d'actions et d'orientations qu'elle mettra en oeuvre dans les prochaines années. La réalisation d'un plan de gestion des déplacements (PGD) fait partie des actions à entreprendre. Cet outil doit servir à faire un bilan de la mobilité au sein de la structure de l'arrondissement, comme employeur, autant pour les déplacements domicile-travail que pour les déplacements professionnels. La recherche de solutions, par l'information, la sensibilisation et l'application de mesures concrètes permettront à terme une réduction de l'utilisation de l'auto solo pour une partie des déplacements personnels et professionnels, générés par les activités de l'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S/O

DESCRIPTION

Les Centres de gestion des déplacements (CGD) sont des OSBL reconnus par le ministère des Transports et de la Mobilité Durable (MTMD) comme étant compétents pour accompagner les employeurs dans l'élaboration d'un PGD.
Ce volet permet le financement de l'élaboration du PGD par un organisme admissible ou un groupe d'organismes admissibles, et doit comprendre minimalement :

- une analyse des habitudes de mobilité des employés de l'organisation;
- une étude de l'offre en transport durable à proximité des lieux de travail;
- des recommandations adaptées aux besoins de l'organisation et une analyse de leur faisabilité technique et financière.

JUSTIFICATION

Afin d'obtenir le financement, l'Arrondissement doit transmettre sa demande d'ici le 15 mars 2024 et celle-ci doit être accompagnée d'une résolution du Conseil d'arrondissement.

La réalisation du PGD doit être élaborée dans les 12 mois suivant la date inscrite sur la lettre de confirmation de l'octroi de l'aide financière.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le programme Nouvelles Mobilités « NOMO » permet le financement d'une partie des frais encourus pour la réalisation du PGD, à hauteur de 50 % ou 20 000 $ maximum des coûts totaux des frais d'étude.
Les aides financières pour le volet 2.1 sont réparties en deux versements :

- le premier versement (80 % de l'aide financière) a lieu à la signature de l'engagement portant sur le respect et les obligations en découlant;
- le deuxième versement (20 % de l'aide financière) a lieu à la fin du projet, à la suite du dépôt et de l'acceptation, par le ministre du rapport final et des données requises par le Ministère et indiquées dans l'engagement.

MONTRÉAL 2030

S/O

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S/O

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S/O

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La réalisation d'un PGD nécessite une communication auprès des employées et employés de l'arrondissement, grâce notamment à la réalisation d'un sondage sur les habitudes de mobilité de ceux-ci.
Les résultats de cette étape, joint à un diagnostic de l'offre de mobilité sur les lieux de travail, permettront de communiquer au personnel des recommandations adaptées aux besoins de l'organisation et une analyse de leur faisabilité technique et financière.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

15 mars 2024 : dépôt de la demande de financement auprès du programme NOMO du MTDM.
Septembre 2024 : date prévisionnelle pour le début des études.
Février 2025 : dépôt du plan d'action du plan de gestion des déplacements de l'arrondissement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe (Diego Andres MARTINEZ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Patricia ARCAND, Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce

Lecture :

Patricia ARCAND, 27 février 2024

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nicolas SOULIERE
Conseiller en aménagement

Tél : 514-758-2729
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2024-02-23

Pascal TROTTIER
Chef de division-Division circulation et occupation du domaine public

Tél : 514 872-4452
Télécop. : 514 872-0918

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Lucie BÉDARD_URB
directeur(trice) - amen. urb.& serv. aux entreprises en arrondissement
Tél : 514-872-2345
Approuvé le : 2024-03-01

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe

Dossier # : 1248894002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Objet :	Autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au programme d'aide aux nouvelles mobilités (NOMO) pour l'élaboration d'un plan de gestion des déplacements, du ministère des Transports et Mobilité Durable et mandater le directeur d'arrondissement pour signer les documents afférents à la demande.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

Ce dossier vise l'autorisation d'une demande d'aide financière pour le programme d'aide aux nouvelles mobilités (NOMO) pour création d'un plan de gestion des déplacements. Le coût estimé de ce plan est de 40 000 $ TTX, soit 41 995,00 $ nette de ristourne. La subvention, si c'est approuvée par le Ministère, représente le 50% du montant total. L'arrondissement assume un montant maximal de 20 997,50 $ nette de ristourne.

Les sommes requis sont disponibles au budget de fonctionnement de la division 300726 - CDN Bureau technique.

FICHIERS JOINTS

GDD 1248894002 - Certification de fonds.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Diego Andres MARTINEZ
Conseillère en gestion des ressources financières
Tél : 514-868-3230

ENDOSSÉ PAR Le : 2024-02-29

Guylaine GAUDREAULT
Directrice

Tél : 438-867-4472
Division : Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe

GDD 1248894002

Calcul de la dépense

Calcul des dépenses							
	Montant avant taxes	TPS	TVQ	Montant toutes taxes comprises	Ristournes	Montant net de ristourne	Crédits autorisés par l'arrondissement (arrondis au dollar près)
Plan de gestion de déplacements	40,000.00 $	2,000.00 $	3,990.00 $	45,990.00 $	3,995.00 $	41,995.00 $	20,997.50 $
Total des dépenses	**40,000.00 $**	**2,000.00 $**	**3,990.00 $**	**45,990.00 $**	**3,995.00 $**	**41,995.00 $**	**20,997.50 $**

	Montant	%
Portion Corpo	20,997.50 $	50.00%
CDN-NDG	20,997.50 $	50.00%
Total des dépenses	41,995.00 $	100.00%

PROVENANCE - IMPUTATION	2024
2406.0010000.300726.03003.54301.0.0.0.0.0.0.	
Entité : AF - Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce Centre de responsabilité : CDN - Bureau Technique Activité : Transport - Soutien tech. et fonct.- À réparti Objet : Hon. prof. scientifiques et de génie Sous-objet : Général	20,997.50 $
Total de la dépense nette	20,997.50 $

Subvention TAPU net de ristourne
20,997.50 $
20,997.50 $

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 20.01

2024/03/11
19:00

Dossier # : 1248241001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc. au montant de 4 320 000,00 $, incluant les taxes, pour les travaux de remplacement des conduites d'égout et d'aqueduc secondaires, de feux de circulation et d'éclairage, sur l'avenue Coolbrook entre l'avenue Snowdon et le chemin Queen-Mary,ainsi que l'ajout d'une conduite d'égout à l'intersection de la rue Snowdon et l'avenue Earnscliffe, dans l'arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce et autoriser une dépense à cette fin de 5 322 000,00 $, incluant les taxes et tous les frais accessoires (6 soumissionnaires) - Appel d'offres public CDN-NDG-24-AOP-TP-001

IL EST RECOMMANDÉ :
D'accorder à Les Entreprises Michaudville inc., le contrat au montant de 4 320 000,00 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public CDN-NDG-24-AOP-TP-001.

D'autoriser une dépense à cette fin de 4 320 000,00 $, incluant les taxes.

D'autoriser une dépense additionnelle de 432 000,00 $, incluant les taxes, à titre de budget de contingences.

D'autoriser une dépense additionnelle de 105 000,00 $, incluant les taxes, à titre de budget d'incidences.

D'autoriser une dépense additionnelle de 465 000,00 $, incluant les taxes, à titre de budget de frais de services professionnels (laboratoire, surveillance, contrôle environnemental).

D'autoriser une dépense totale de 5 322 000,00 $ incluant les taxes et tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Stephane P PLANTE **Le** 2024-03-04 13:12

Signataire : Stephane P PLANTE

_____

Directeur d'arrondissement
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur d'arrondissement

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1248241001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc. au montant de 4 320 000,00 $, incluant les taxes, pour les travaux de remplacement des conduites d'égout et d'aqueduc secondaires, de feux de circulation et d'éclairage, sur l'avenue Coolbrook entre l'avenue Snowdon et le chemin Queen-Mary,ainsi que l'ajout d'une conduite d'égout à l'intersection de la rue Snowdon et l'avenue Earnscliffe, dans l'arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce et autoriser une dépense à cette fin de 5 322 000,00 $, incluant les taxes et tous les frais accessoires (6 soumissionnaires) - Appel d'offres public CDN-NDG-24-AOP-TP-001

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce souhaite accompagner l'effort d'entretien et de réhabilitation des infrastructures souterraines de la ville de Montréal mené par la Direction de la gestion des actifs (DGA) du Service de l'eau, nécessaire au maintien de leur intégrité et de leur bon fonctionnement.

Après un travail conjoint d'identification des besoins, l'Arrondissement s'est entendu avec la DGA pour prendre en charge l'ensemble des démarches menant à la reconstruction des conduites d'égout et d'aqueduc secondaires de l'avenue Coolbrook entre la rue Snowdon et le chemin Queen-Mary, un tronçon de rue de compétence locale. L'ajout d'une conduite d'égout secondaire pour fin de bouclage à l'intersection de la rue Snowdon et l'avenue Earnscliffe est également requis et inclus dans ce mandat.

L'école internationale de Montréal (enseignement primaire) se trouve sur l'avenue Coolbrook à la hauteur du chemin Queen-Mary. À cet effet, l'Arrondissement profitera de ce projet pour intégrer la reconstruction et le réaménagement complet des infrastructures de surface (trottoirs, chaussée) sur l'avenue Coolbrook avec élargissement de trottoirs et mise en place d'avancées de trottoir au niveau des intersections aux abords de l'école, et inclura des interventions aux feux de circulation et à l'éclairage à l'intersection Coolbrook/Queen-Mary. Ces travaux seront financés conjointement par la DGA, l'Arrondissement et le SUM selon les modalités indiquées dans la rubrique aspect financier ci-dessous. Lorsque requis, l'Arrondissement procédera également au remplacement des entrées de service en plomb sur les terrains privés.

L'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, agissant en tant qu'exécutant du projet, tiendra la DGA informée de l'avancement des travaux et respectera l'enveloppe

budgétaire allouée.

Le SUM a accordé un montant de 331 875 $ à l'arrondissement pour les travaux électriques à l'intersection Coolbrook et Queen-Mary (SUM_CDN24-0301) dans le cadre du programme Vision Zéro : Mise en œuvre des mesures de sécurisation.

À la fin des travaux, des plans tels que construits devront être fournis à la DGA, en conformité avec l'encadrement administratif C-OG-DG-D-12-011.

L'appel d'offres public No CDN-NDG-24-AOP-TP-001 a été affiché le 19 décembre 2023, et le présent dossier décisionnel vise l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme suite à l'ouverture des soumissions réalisée le 6 février 2024 selon les modalités décrites ci-dessous.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 170299 - 6 décembre 2021- 1218720007 - Offrir au conseil municipal la prise en charge par l'arrondissement de la conception, de la surveillance et de la réalisation des travaux de remplacement des conduites d'égout et d'aqueduc secondaires de l'avenue Harvard, entre le boulevard de Maisonneuve et la rue Sherbrooke Ouest de l'arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal; et réserver un montant de 594 906 $ taxes incluses, pour financer la conception et la réalisation des travaux d'élargissement et d'avancées de trottoirs sur le réseau local
CM21 0443 - 20 avril 2021 - 1218126002 - Accepter les offres de service à venir des conseils d'arrondissement afin de prendre en charge la réalisation de travaux d'aqueduc et d'égouts sur les réseaux d'eau secondaires de la Ville de Montréal ainsi que sur les terrains privés où les entrées de service en plomb doivent être remplacées en vertu du Règlement 20-030, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec.

CE21 0240 - 17 février 2021 -1218126001- Autoriser un budget de revenus et dépenses de 13 800 000,00 $ (taxes incluses) qui sera assumé par la Ville et remboursé au complet par les propriétaires pour qui la Ville a dû procéder, dans le cadre de ses travaux, aux remplacements des sections privées de leurs branchements d'eau en plomb.

CA21 170080 - 06 avril 2021 - 1218241005 Accorder à Les Pavages Céka inc, le contrat au montant de 259 021,20 $, taxes incluses, portant sur les travaux de construction d'une nouvelle conduite d'égout sur une section du tronçon de l'avenue Isabella, entre les avenues Macdonald et Clanranald, située dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (Projet Isabella) et autoriser une dépense à cette fin de 410 874,38 $ incluant les taxes, les contingences et les frais accessoires (9 soumissionnaires) - Appel d'offres public CDN-NDG-21-AOP-TP-003

CA23 170120 -01 mai 2023 - 1238241003 - Offrir au conseil municipal la prise en charge de la conception, de la surveillance et de la réalisation des travaux de remplacement des conduites d'égout et d'aqueduc secondaires sur l'avenue Coolbrook entre l'avenue Snowdon et le chemin Queen-Mary, de remplacement des entrées de service en plomb sur les terrains privés, de feux de circulation à l'intersection Queen-Mary/Coolbrook, ainsi que l'ajout d'une conduite d'égout à l'intersection de la rue Snowdon et l'avenue Earnscliffe, dans l'arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal.

CM23 0934 - 21 août 2023 - 1238935002 - Accepter les offres de services des arrondissements en vertu du 2e alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, de prendre en charge la coordination et la réalisation de travaux d'aménagement du réseau artériel administratif de la ville (RAAV) et du réseau cyclable pour

les années de réalisation 2023 et 2024

DESCRIPTION

Le projet consiste en la reconstruction de nouvelles conduites d'aqueduc et d'égout combiné secondaires, la reconstruction des infrastructures de surface sur l'avenue Coolbrook entre la rue Snowdon et le chemin Queen-Mary ainsi que la construction d'une conduite d'égout à l'intersection Snowdon et Earnscliffe.

Les travaux incluent notamment les interventions suivantes :

- Reconstruction de l'égout existant de 900 mm de diamètre;
- Reconstruction de la conduite d'aqueduc de 300 mm de diamètre;
- Remplacement des entrées de services d'eau en plomb (ESP), incluant le côté privé;
- Reconstruction de la chaussée en pleine largeur et longueur du tronçon de la rue suite aux excavations réalisées pour le remplacement des conduites d'égout et d'aqueduc;
- Reconstruction des trottoirs avec élargissement et avancées de trottoirs végétalisés aux intersections;
- Ajout d'infrastructures drainantes là où possible;
- Interventions aux feux de circulation et à l'éclairage à l'intersection Coolbrook/Queen-Mary;
- Ajout d'une conduite d'égout à l'intersection Earnscliffe et Snowdon.

Pour ce faire, l'arrondissement a mandaté via son entente-cadre CDN-NDG-23-AOP-TP-013, en collaboration avec les différents services (DGA, SUM), la firme Services EXP inc. pour la production des plans et des documents d'appel d'offres.

La surveillance des travaux sera également assurée par une firme de surveillance externe, supervisée par l'Arrondissement.

Une coordination avec les services d'utilités publiques sera effectuée afin de s'assurer de la réalisation de tous travaux nécessaires concernant les infrastructures souterraines présentes dans le tronçon avant les travaux de réfection de la chaussée et des trottoirs.

Le présent dossier a pour but d'autoriser la Division des Études Techniques de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce et la Direction de Gestion des Actifs à effectuer les dépenses requises relatives aux travaux associés à la réalisation du projet susmentionné, ainsi que d'autres dépenses imprévues, mais liées aux travaux décrits.

L'appel d'offres CDN-NDG-24-AOP-TP-001 a été lancé le 19 décembre 2023 et l'ouverture des soumissions a eu lieu le 6 février 2024.

Sur les quinze (15) preneurs du cahier des charges, six (6) soumissionnaires ont déposé une soumission, chacun avant le 6 février 2024, à 11 heures.

PRENEURS DU CAHIER DES CHARGES	
1	ROXBORO EXCAVATION INC
2	COJALAC INC.
3	NÉOLECT INC.
4	DEMIX CONSTRUCTION UNE DIVISION DE GROUPE CRH CANADA INC.
5	LES EXCAVATIONS SUPER INC.
6	LES EXCAVATIONS LAFONTAINE INC
7	LE GROUPE LML LTÉE
8	9341-4746 Québec inc.

9	CHAREX INC.
10	CONSTRUCTION N.R.C. INC
11	GROUPE M.POTVIN
12	HANCOR OF CANADA INC.
13	LE GROUPE LÉCUYER LTÉE
14	LES ENTREPRISES MICHAUDVILLE INC
15	LES ENTREPRISES COGENEX INC

Il est recommandé d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Les Entreprises Michaudville inc. pour un montant de **4 320 000,00 $** (incluant les taxes mais excluant les contingences).

Vous trouverez ci-après la liste des entreprises ayant soumissionné et les prix soumis par chacune d'elles :

SOUMISSION :CDN-NDG-24-AOP-TP-001 **Travaux de conduites d'eau et d'égout, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans l'avenue Coolbrook, de la rue Snowdon au chemin Queen-Mary et dans l'intersection de la rue Snowdon avec l'avenue Earnscliffe dans l'arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce**			
SOUMISSIONS			
1	Cojalac inc.	Conforme	4 597 227,77 $
2	**Les Entreprises Michaudville inc.**	**Conforme**	**4 320 000,00 $**
3	Demix Construction, une division de Groupe CRH Canada inc	Conforme	4 460 444,55 $
4	Les Excavations Lafontaine Inc.	Conforme	4 682 974,75 $
5	9329-0146 Quebec inc / Groupe Mpotvin	Non Conforme	4 780 984,53 $
6	Roxboro Excavation inc.	Conforme	5 445 000,00 $

La soumission de 9329-0146 Quebec inc. (Groupe M.Potvin) est non conforme et a fait l'objet d'un rejet automatique en vertu de l'article 11 du CCAS, étant donné que le Soumissionnaire a omis de fournir le formulaire «Expérience du Soumissionnaire». Les autres soumissions sont conformes.

JUSTIFICATION

L'adjudicataire, Les Entreprises Michaudville inc., a fourni une autorisation émise par l'Autorité des Marchés Publics, valide pour pouvoir conclure un contrat ou sous-contrat auprès des organismes publics, tel que requis en vertu de la Loi des contrats des organismes publics RLRQ,C.C-65.1, ainsi qu'une attestation fiscale émise par Revenu Québec. Ces documents ont été vérifiés par la Division du greffe de l'Arrondissement et sont joints en pièces jointes du présent sommaire décisionnel.

Suite au constat de l'état des infrastructures souterraines de la rue ainsi que l'état de la chaussée et des trottoirs, il a été jugé important et nécessaire d'investir les sommes requises au présent dossier pour intervenir afin de garantir aux citoyens des infrastructures fonctionnelles et sécuritaires et prévenir tout risque d'incident majeur.

La Direction des travaux publics n'est pas dotée de personnel spécialisé (cols bleus) dans la réalisation de ce type de travaux ni de moyens matériels pour répondre aux objectifs du contrat. Pour ce faire, il est important et nécessaire d'engager les sommes recommandées en objet afin d'apporter les correctifs requis dû au mauvais état des infrastructures,

notamment, les conduites secondaires, les chaussées et les trottoirs de l'avenue Coolbrook visée par la présente soumission, et ce, pour assurer un niveau de service d'exploitation appréciable pour tous les usagers.

Analyse des soumissions :

Firmes soumissionnaires	**Total (taxes incluses)**
Cojalac inc.	4 597 227,77 $
Les Entreprises Michaudville inc.	**4 320 000,00 $**
Demix Construction, une division de Groupe CRH Canada inc	4 460 444,55 $
Les Excavations Lafontaine Inc.	4 682 974,75 $
9329-0146 Quebec inc / Groupe Mpotvin	4 780 984,53 $
Roxboro Excavation inc.	5 445 000,00 $
Dernière estimation réalisée	4 108 980,00 $
Coût moyen des soumissions conformes ($)	4 714 438,60 $
(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)	
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)	9,13%
((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100	
Écart entre la moyenne et l'estimation (%)	14,74%
((coût moyen des soumissions conformes – l'estimation) / l'estimation) x 100	
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes ($)	1 125 000,00 $
(la plus haute conforme – la plus basse conforme)	
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%)	26,04%
((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100	
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($)	**211 020,00 $**
(la plus basse conforme – estimation)	
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)	**5,14%**
((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100	
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($)	140 444,55 $
(la deuxième plus basse – la plus basse)	
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)	3,25%
((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100	

Le coût total de la plus basse soumission conforme est de : **4 320 000,00 $** (avec taxes).

Écart entre le montant de la plus basse soumission conforme et l'estimé est de : **211 020,00 $** (avec taxes).

Le montant de la plus basse soumission conforme est **supérieur** de **5,14 %** du montant de l'estimation des coûts des travaux.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Coût du contrat :

	Projet (avant taxes)	**T.P.S. (5 %)**	**T.V.Q. (9,975 %)**	**Total (avec taxes)**
Contrat	3 757 338,55 $	187 866,93 $	374 794,52 $	4 320 000,00 $

Le coût total de la soumission susmentionnée : **4 320 000,00 $** (avec taxes)

Répartition budgétaire CDN-NDG-24-AOP-TP-001					
Dépenses	**Budget DGA**	**Budget citoyen**	**Budget Vision Zéro**	**Budget CDN-NDG**	**Total**
Travaux d'aqueduc	1 255 006,74 $	- $	- $	- $	1 255 006,74 $
Travaux d'ESP privé	- $	345 501,32 $	- $	- $	345 501,32 $
Travaux d'égout	1 427 123,45 $	- $	- $	- $	1 427 123,45 $
Travaux de chaussée	732 162,01 $	- $	- $	- $	732 162,01 $
Travaux de trottoir	38 359,55 $	- $	- $	345 235,94 $	383 595,49 $
Travaux d'éclairage	- $	- $	128 707,50 $	- $	128 707,50 $
Travaux de feux de circulation	- $	- $	47 903,49 $	- $	47 903,49 $
Montant total des travaux	3 452 651,74 $	345 501,32 $	176 610,99 $	345 235,94 $	4 320 000,00 $
Contingences (10%)	345 265,17 $	34 550,13 $	17 661,10 $	34 523,59 $	432 000,00 $
Répartition travaux (%)	79,9%	8,0%	4,1%	8,0%	100,0%
Incidences professionnelles (Laboratoire, Surveillance,…)	408 828,98 $	- $	19 010,21 $	37 160,81 $	465 000,00 $
Répartition Incidences professionnelles (%)	87,9%	0%	4,1%	8,0%	100,0%
Incidences techniques	60 000,00 $	- $	30 000,00 $	15 000,00 $	105 000,00 $
Répartition incidences techniques	57,1%	0%	28,6%	14,3%	100,0%
Coût total	4 266 745,89 $	380 051,45 $	243 282,31 $	431 920,35 $	5 322 000,00 $
Répartition coût total (%)	80,2%	7,1%	4,6%	8,1%	100,0%

La dépense totale maximale relative à ce contrat est de 5 322 000,00 $, taxes incluses, comprenant :

– Un contrat avec Les entreprises Michaudville Inc pour un montant de 4 320 000,00 $ taxes incluses ;
– Un montant de contingences 432 000,00 $ taxes incluses;
– Un budget d'incidences professionnelles (surveillance externe, contrôle qualitatif et surveillance environnementale) de 465 000,00 $ taxes incluses.
– Un budget d'incidences techniques de 105 000,00 $ taxes incluses.

Cette dépense de 5 322 000,00 $ taxes incluses, représente un coût net de 4 859 695,37 $ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.
Cette dépense sera assumée par la DGA, le SUM, et l'Arrondissement.

Le coût net ristourne total de ce contrat est réparti comme suit :

- 8,1 % est payé par l'Arrondissement, pour un montant de 394 400,85 $;
- 80,2 % est payé par la DGA, pour un montant de 3 896 107,72 $;
- 7,1 % est à la charge des citoyens concernés (ESP privé), pour un montant de 347 037,63 $
- 4,6 % est payé par le SUM pour un montant de 222 149,17 $.

La répartition du coût net de ristournes sera assumée comme suit :

Projet investi	Service	Année de réalisation 2024	Année ultérieure	Total
55754	Arrondissement	394 400,85 $	0 $	394 400,85 $
18100	DGA	3 896 107,72 $	0 $	3 896 107,72 $
18200	Citoyens	347 037,63 $	0 $	347 037,63 $
59071	SUM	222 149,17 $	0 $	222 149,17$

Cette dépense représente un coût net de 4 859 695,37 $ lorsque des ristournes fédérale et provinciale sont appliquées, et sera répartie ainsi :

– Un coût net de 394 400,85$ relatif à l'élargissement de trottoirs et la construction de saillies sera assumé par l'arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce et est financé par le surplus affecté aux mesures d'apaisement de la circulation.

– Un coût net de 3 896 107,72 $ net ristourne sera assumé par la DGA pour les travaux d'aqueduc, d'égout, de reconstruction de trottoirs et de chaussée, lequel est financé par le règlement d'emprunt 22-046. Cette dépense est prévue au budget comme étant entièrement admissible à une subvention au programme de la TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec), ne laissant aucune charge aux contribuables.

– Un coût net de 347 037,63 $ relatif aux remplacements d'entrées de service en plomb sur le domaine privé sera facturé aux citoyens concernés, conformément au règlement 20-030.

– Un coût net de 222 149,17 $ net ristourne sera assumé par le SUM pour les travaux de feux de circulation et d'éclairage, lequel est financé par le programme PDI 59071 (Vision Zéro : Mise en œuvre des mesures de sécurisation). Le règlement d'emprunt pour le projet investi 59071 est le 19-029 Travaux de sécurisation sur le réseau routier aux abords des écoles CM19 0469.

Le détail des informations financières et comptables se retrouvent dans les certifications de fonds des services habilités.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue également à l'atteinte du plan stratégique 2023-2030 de l'Arrondissement en :

- Offrant des milieux de vie sains et durables (axe 2 du plan), en permettant à la population de vivre dans des voisinages sains où il y a beaucoup de verdure et moins d'îlots de chaleur (résultat 2.1 du plan);

- Offrant des milieux de vie sains et durables (axe 2 du plan), en permettant à la population de se déplacer de façon plus active grâce à des aménagements accessibles et sécuritaires. (résultat 2.2 du plan).

Les travaux de reconstruction des conduites d'égout et d'aqueduc secondaires, de réfection de trottoirs, de chaussée et de construction de réaménagements géométriques du présent sommaire décisionnel visent à améliorer les infrastructures souterraines et de surface et à assurer la sécurité du public ainsi qu'aux usagers de l'avenue Coolbrook entre la rue Snowdon et le chemin Queen-Mary tout en utilisant les techniques, les matériaux qui respectent les normes environnementales en vigueur.

Aussi, la réalisation de ces travaux s'inscrit dans le cadre suivant :

- améliorer l'état des infrastructures routières à long terme;
- remplacer les conduites d'infrastructures souterraines arrivées en fin de vie utile;
- assurer la sécurité du public;
- prolonger la pérennité des infrastructures routières;

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les travaux visés par ce projet auront un impact majeur sur la mise à niveau des infrastructures souterraines de la rue, et sur l'amélioration de l'état des infrastructures routières, de réaménagement géométrique des intersections et la sécurité des usagers pour une période de moyen à long terme.

Une gestion rigoureuse et un suivi permanent seront assurés par l'Arrondissement en ce qui a trait au volet « signalisation et circulation ». L'impact sur la circulation a fait l'objet d'une étude exhaustive et est décrit dans les cahiers des charges des documents d'appel d'offres.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Ne s’applique pas.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les citoyens de l'avenue Coolbrook ainsi que les riverains aux alentours qui seront impactés par les travaux du projet susmentionné seront informés par lettre de la nature et la durée des travaux.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les travaux à réaliser par l'entrepreneur (échéancier approximatif) : avril à novembre 2024.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Il est à noter que conformément aux règlements en vigueur, les cahiers des charges préparés pour les documents d'appel d'offres des différents contrats faisaient mention, de manière explicite, à l'ensemble des soumissionnaires, des clauses administratives générales en prévention de la collusion et de la fraude, afin de mettre en exergue la transparence et la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics.
Les dossiers respecteront au meilleur de nos connaissances les encadrements suivants :

- gestion des contingences et des incidences;
- politique de gestion contractuelle des contrats;
- loi visant à prévenir, combattre et sanctionner certaines pratiques frauduleuses

dans l'industrie de la construction;
- dispositions visant à favoriser l'intégrité en matière de contrats;
- l'accréditation de l'autorité des marchés financiers pour conclure un contrat ou sous-contrat public, entre autres avec la Ville de Montréal;
- respect des clauses contractuelles en matière de la santé et de la sécurité du travail (CNESST);
- application de la grille d'évaluation de l'entrepreneur responsable des travaux.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe (Julie FARALDO BOULET)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Immacula CADELY)

Certification de fonds :
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe (Diego Andres MARTINEZ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Hermine Nicole NGO TCHA, Service de l'eau
Mona NOVAC, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Ève LEDUC, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Raynald MACHER-POITRAS, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Marc BRETON, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Lecture :

Ève LEDUC, 26 février 2024
Mona NOVAC, 26 février 2024
Marc BRETON, 23 février 2024

RESPONSABLE DU DOSSIER

Karine YAACOUB
Ingénieure

Tél : 514 531-6195
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2024-02-13

Pascal TROTTIER
c/d etudes techniques en arrondissement

Tél : 514-872-4452
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Lucie BÉDARD_URB
directeur(trice) - amen. urb.& serv. aux entreprises en arrondissement
Tél : 514-872-2345
Approuvé le : 2024-03-01

Système de gestion des décisions des instances
PIÈCES JOINTES AU DOSSIER

Dossier # : 1248241001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Objet :	Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc. au montant de 4 320 000,00 $, incluant les taxes, pour les travaux de remplacement des conduites d'égout et d'aqueduc secondaires, de feux de circulation et d'éclairage, sur l'avenue Coolbrook entre l'avenue Snowdon et le chemin Queen-Mary,ainsi que l'ajout d'une conduite d'égout à l'intersection de la rue Snowdon et l'avenue Earnscliffe, dans l'arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce et autoriser une dépense à cette fin de 5 322 000,00 $, incluant les taxes et tous les frais accessoires (6 soumissionnaires) - Appel d'offres public CDN-NDG-24-AOP-TP-001

24-TP-001_Bordereau_A.pdf 24-TP-001_AMP.pdf

SEAO _ Liste des commandes_24-TP-001.pdf Récapitulatif PV 24-AOP-TP-001.pdf

24-TP-001_Revenu_QC.pdf 24-TP-001_RBQ.pdf

RESPONSABLE DU DOSSIER

Karine YAACOUB
Ingénieure

Tél : 514 531-6195
Télécop. :

Côte-des-Neiges
Notre-Dame-de-Grâce
Montréal

Appel d'offres public
Exécution des travaux
N° : CDN-NDG-24-AOP-TP-001

Section A - Sommaire

Parution :			Ouverture :			À :
Jour	Mois	Année	Jour	Mois	Année	Bureau Accès Montréal, arrondissement CDN-NDG, 5160, Boul. Décarie - RDC, Montréal (QC) H3X 2H9, avant 11h00
19	12	2023	6	2	2024	

Travaux de reconstruction des conduites d'égouts et d'aqueduc, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans l'avenue Coolbrook, de la rue Snowdon au chemin Queen-Mary et dans l'intersection de la rue Snowdon avec l'avenue Earnscliffe dans l'arrondissement Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce

Description et sommaire de soumission	Montant
Travaux de reconstruction des conduites d'égouts et d'aqueduc, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans l'avenue Coolbrook, de la rue Snowdon au chemin Queen-Mary et dans l'intersection de la rue Snowdon avec l'avenue Earnscliffe dans l'arrondissement Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce	
Montant total avant taxes :	3 757 338.55 $
Taxe sur les produits et services 5 % :	187 866.93 $
Taxe de vente du Québec 9,975 % :	374 794.52 $
Montant total :	4 320 000.00 $

Identification du soumissionnaire

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : 1142707943

Si non inscrit au REQ, cocher ici ☐

Je (Nous), Les Entreprises Michaudville inc.
Nom du soumissionnaire tel qu'inscrit au Registre des entreprises du Québec, si applicable.

270 rue Brune, Mont-Saint-Hilaire (Québec) J3H 0M6
Adresse commerciale aux fins du présent contrat, ville, province et code postal.

ayant soigneusement étudié les conditions et prescriptions du cahier des charges et, si tel est le cas, des addendas le modifiant ou le complétant et, en comprenant parfaitement l'esprit et la lettre, offrons de fournir à la Ville de Montréal les biens et services décrits au bordereau ci-joint, et nous nous engageons, en cas d'adjudication à fournir, en bon état, aux prix soumis et aux conditions énoncées dans l'ensemble du cahier des charges, les biens et services faisant l'objet du présent appel d'offres. Le prix soumis tient compte de tous les addenda émis via le SEAO pour cet appel d'offres.

Nom et titre du signataire (en majuscules) :	Téléphone : 450-446-9933		
SIMON BARNABÉ, ESTIMATEUR	Télécopieur : 450-446-1933		
	Courriel : sbarnabe@michaudville.com		
Signature:	Jour	Mois	Année
	6	février	2024

Note : Le défaut de se conformer strictement à chacune des conditions de l'appel d'offres pourra entraîner le rejet de la soumission. Seuls les renseignements consignés à ce sommaire seront rendus publics.

amp

AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS | TRANSPARENCE ÉQUITÉ SAINE CONCURRENCE

Le 18 novembre 2022

LES ENTREPRISES MICHAUDVILLE INC.
A/S MONSIEUR ROBERT PHANEUF
270, RUE BRUNET
MONT-SAINT-HILAIRE (QC) J3H 0M6

N° de décision : 2022-DAMP-1935
N° de client : 2700000245
N° d'entreprise du Québec : 1142707943

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« **AMP** ») accorde à l'entreprise mentionnée ci-dessus, le renouvellement de son autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public, conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics (la « **LCOP** »), RLRQ, c. C-65.1. LES ENTREPRISES MICHAUDVILLE INC. demeure donc inscrite au Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (le « **REA** ») tenu par l'AMP.

L'autorisation est valide jusqu'au **17 novembre 2025**, et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour plus de détails sur vos obligations ou pour consulter le REA, consultez le site Web de l'AMP.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Louis X. Lavoie
Directeur de l'intégrité des entreprises

Nouvelle recherche

Dernière mise à jour : **lundi, 05 février 2024 à 19:30**

Fiche de l'entreprise

Nom : CGI ENVIRONNEMENT INC.
Adresse du siège social : 1060A, RUE ARMAND-BOMBARDIER, , TERREBONNE, QC, J6Y 1R9, CANADA

Numéro de client à l'AMP : 1100114395
Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : 1174104845

Autres noms d'affaires
• Aucun

Nouvelle recherche

Si vous avez des commentaires ou des questions concernant ce registre, nous vous invitons à le faire par le biais de la demande d'information.

Liste des commandes

Numéro : CDN-NDG-24-AOP-TP-001
Numéro de référence : 1791021
Statut : En attente de conclusion du contrat
Titre : Travaux de construction des conduites d'égout et d'aqueduc, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans l'avenue Coolbrook, de la rue Snowdon au chemin Queen-Mary et dans l'intersection de la rue Snowdon avec l'avenue Earsncliffe

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
9341-4746 Québec inc. 1618 Nishk Mashteuiatsh, QC, G0W2H0	Monsieur Alexandre Potvin Téléphone : 514 972-1280 Télécopieur :	**Commande : (2290374)** 2023-12-22 8 h 15 **Transmission :** 2023-12-22 8 h 35	4036244 - Addenda 1 (devis) 2023-12-22 8 h 15 - Téléchargement 4036245 - Addenda 1 (bordereau) 2023-12-22 8 h 15 - Téléchargement 4040480 - Addenda no 2 (devis) 2024-01-12 14 h 17 - Courriel 4040481 - Addenda no 2 (plan) 2024-01-12 14 h 17 - Courriel 4040482 - Addenda no 2 (bordereau) 2024-01-12 14 h 17 - Téléchargement 4044873 - Addenda 3 (devis) 2024-01-19 16 h 36 - Courriel 4044874 - Addenda 3 (bordereau) 2024-01-19 16 h 36 - Téléchargement 4047208 - Addenda 4 (devis) 2024-01-24 11 h 56 - Courriel 4047209 - Addenda 4 (bordereau) 2024-01-24 11 h 56 - Téléchargement 4050249 - Addenda 5 (devis) 2024-01-29 13 h 14 - Courriel 4050250 - Addenda 5 (plan) 2024-01-29 13 h 14 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
CHAREX INC. 17755 RUE LAPOINTE Mirabel, QC, J7J 0W7	Monsieur Stéphan Charette Téléphone : 450 475-1135 Télécopieur : 450 475-1137	**Commande : (2290558)** 2023-12-22 11 h 51 **Transmission :** 2023-12-22 11 h 51	4036244 - Addenda 1 (devis) 2023-12-22 11 h 51 - Téléchargement 4036245 - Addenda 1 (bordereau) 2023-12-22 11 h 51 - Téléchargement 4040480 - Addenda no 2 (devis) 2024-01-12 14 h 16 - Courriel 4040481 - Addenda no 2 (plan) 2024-01-12 14 h 16 - Courriel

			4040482 - Addenda no 2 (bordereau) 2024-01-12 14 h 16 - Téléchargement 4044873 - Addenda 3 (devis) 2024-01-19 16 h 35 - Courriel 4044874 - Addenda 3 (bordereau) 2024-01-19 16 h 35 - Téléchargement 4047208 - Addenda 4 (devis) 2024-01-24 11 h 55 - Courriel 4047209 - Addenda 4 (bordereau) 2024-01-24 11 h 55 - Téléchargement 4050249 - Addenda 5 (devis) 2024-01-29 13 h 13 - Courriel 4050250 - Addenda 5 (plan) 2024-01-29 13 h 13 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
COJALAC INC. 174 boul. Lacombe Repentigny, QC, J5Z 1S1	Monsieur Jacques Lachapelle Téléphone : 514 548-2772 Télécopieur :	**Commande : (2289156)** 2023-12-19 13 h 54 **Transmission :** 2023-12-19 14 h 33	4036244 - Addenda 1 (devis) 2023-12-21 15 h 05 - Messagerie 4036245 - Addenda 1 (bordereau) 2023-12-21 14 h 25 - Téléchargement 4040480 - Addenda no 2 (devis) 2024-01-12 14 h 16 - Courriel 4040481 - Addenda no 2 (plan) 2024-01-12 14 h 51 - Messagerie 4040482 - Addenda no 2 (bordereau) 2024-01-12 14 h 16 - Téléchargement 4044873 - Addenda 3 (devis) 2024-01-19 16 h 35 - Courriel 4044874 - Addenda 3 (bordereau) 2024-01-19 16 h 35 - Téléchargement 4047208 - Addenda 4 (devis) 2024-01-24 11 h 55 - Courriel 4047209 - Addenda 4 (bordereau) 2024-01-24 11 h 55 - Téléchargement 4050249 - Addenda 5 (devis) 2024-01-29 13 h 13 - Courriel 4050250 - Addenda 5 (plan) 2024-01-29 13 h 15 - Messagerie Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
CONSTRUCTION N.R.C. INC. 160 rue Deslauriers Arr. St-Laurent Montréal, QC, H4N 1V8	Madame Iulia Savescu Téléphone : 514 331-7944 Télécopieur : 514 331-2295	**Commande : (2290604)** 2023-12-22 14 h 02 **Transmission :** 2023-12-22 14 h 02	4036244 - Addenda 1 (devis) 2023-12-22 14 h 02 - Téléchargement 4036245 - Addenda 1 (bordereau) 2023-12-22 14 h 02 - Téléchargement 4040480 - Addenda no 2 (devis) 2024-01-12 14 h 17 - Courriel

			4040481 - Addenda no 2 (plan) 2024-01-12 14 h 17 - Courriel 4040482 - Addenda no 2 (bordereau) 2024-01-12 14 h 17 - Téléchargement 4044873 - Addenda 3 (devis) 2024-01-19 16 h 36 - Courriel 4044874 - Addenda 3 (bordereau) 2024-01-19 16 h 36 - Téléchargement 4047208 - Addenda 4 (devis) 2024-01-24 11 h 56 - Courriel 4047209 - Addenda 4 (bordereau) 2024-01-24 11 h 56 - Téléchargement 4050249 - Addenda 5 (devis) 2024-01-29 13 h 14 - Courriel 4050250 - Addenda 5 (plan) 2024-01-29 13 h 14 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
DEMIX CONSTRUCTION UNE DIVISION DE GROUPE CRH CANADA INC. 26 rue Saulnier Laval, QC, H7M 1S8 http://www.crhcanada.com	Madame Valérie Smith Téléphone : 450 629-3533 Télécopieur : 450 629-3549	**Commande : (2290168)** 2023-12-21 12 h 05 **Transmission :** 2023-12-21 12 h 05	4036244 - Addenda 1 (devis) 2023-12-21 14 h 55 - Messagerie 4036245 - Addenda 1 (bordereau) 2023-12-21 14 h 25 - Téléchargement 4040480 - Addenda no 2 (devis) 2024-01-12 14 h 16 - Courriel 4040481 - Addenda no 2 (plan) 2024-01-12 14 h 16 - Courriel 4040482 - Addenda no 2 (bordereau) 2024-01-12 14 h 16 - Téléchargement 4044873 - Addenda 3 (devis) 2024-01-19 16 h 35 - Courriel 4044874 - Addenda 3 (bordereau) 2024-01-19 16 h 35 - Téléchargement 4047208 - Addenda 4 (devis) 2024-01-24 11 h 55 - Courriel 4047209 - Addenda 4 (bordereau) 2024-01-24 11 h 55 - Téléchargement 4050249 - Addenda 5 (devis) 2024-01-29 13 h 13 - Courriel 4050250 - Addenda 5 (plan) 2024-01-29 13 h 13 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
GROUPE M.POTVIN 571 Rue Notre-Dame Saint-Rémi, QC, J0L 2L0 https://www.mpotvinexcavation.com/	Monsieur Maxime Potvin Téléphone : 514 797-1280 Télécopieur :	**Commande : (2294813)** 2024-01-15 9 h 59 **Transmission :** 2024-01-15 10 h 02	4036244 - Addenda 1 (devis) 2024-01-15 9 h 59 - Téléchargement 4036245 - Addenda 1 (bordereau) 2024-01-15 9 h 59 - Téléchargement

			4040480 - Addenda no 2 (devis) 2024-01-15 9 h 59 - Téléchargement 4040481 - Addenda no 2 (plan) 2024-01-15 9 h 59 - Téléchargement 4040482 - Addenda no 2 (bordereau) 2024-01-15 9 h 59 - Téléchargement 4044873 - Addenda 3 (devis) 2024-01-19 16 h 35 - Courriel 4044874 - Addenda 3 (bordereau) 2024-01-19 16 h 35 - Téléchargement 4047208 - Addenda 4 (devis) 2024-01-24 11 h 55 - Courriel 4047209 - Addenda 4 (bordereau) 2024-01-24 11 h 55 - Téléchargement 4050249 - Addenda 5 (devis) 2024-01-29 13 h 13 - Courriel 4050250 - Addenda 5 (plan) 2024-01-29 13 h 13 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
HANCOR OF CANADA INC. 4450 Promenade Paton 1107 Laval, QC, H7W 5J7 http://www.ads-pipecanada.ca	Monsieur Daniel Dermardiros Téléphone : 514 816-1504 Télécopieur :	**Commande : (2297378)** 2024-01-18 14 h 29 **Transmission :** 2024-01-18 14 h 29	4036244 - Addenda 1 (devis) 2024-01-18 14 h 29 - Téléchargement 4036245 - Addenda 1 (bordereau) 2024-01-18 14 h 29 - Téléchargement 4040480 - Addenda no 2 (devis) 2024-01-18 14 h 29 - Téléchargement 4040481 - Addenda no 2 (plan) 2024-01-18 14 h 29 - Téléchargement 4040482 - Addenda no 2 (bordereau) 2024-01-18 14 h 29 - Téléchargement 4044873 - Addenda 3 (devis) 2024-01-19 16 h 35 - Courriel 4044874 - Addenda 3 (bordereau) 2024-01-19 16 h 35 - Téléchargement 4047208 - Addenda 4 (devis) 2024-01-24 11 h 55 - Courriel 4047209 - Addenda 4 (bordereau) 2024-01-24 11 h 55 - Téléchargement 4050249 - Addenda 5 (devis) 2024-01-29 13 h 13 - Courriel 4050250 - Addenda 5 (plan) 2024-01-29 13 h 13 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

LE GROUPE LÉCUYER LTÉE 17 Du Moulin Saint-Rémi, QC, J0L 2L0 http://www.lecuyerbeton.com	Monsieur David Guay Téléphone : 450 454-3928 Télécopieur : 450 454-7254	**Commande : (2289616)** 2023-12-20 11 h 59 **Transmission :** 2023-12-20 11 h 59	4036244 - Addenda 1 (devis) 2023-12-21 15 h 05 - Messagerie 4036245 - Addenda 1 (bordereau) 2023-12-21 14 h 25 - Téléchargement 4040480 - Addenda no 2 (devis) 2024-01-12 14 h 16 - Courriel 4040481 - Addenda no 2 (plan) 2024-01-12 14 h 16 - Courriel 4040482 - Addenda no 2 (bordereau) 2024-01-12 14 h 16 - Téléchargement 4044873 - Addenda 3 (devis) 2024-01-19 16 h 35 - Courriel 4044874 - Addenda 3 (bordereau) 2024-01-19 16 h 35 - Téléchargement 4047208 - Addenda 4 (devis) 2024-01-24 11 h 55 - Courriel 4047209 - Addenda 4 (bordereau) 2024-01-24 11 h 55 - Téléchargement 4050249 - Addenda 5 (devis) 2024-01-29 13 h 13 - Courriel 4050250 - Addenda 5 (plan) 2024-01-29 13 h 13 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
LE GROUPE LML LTÉE 360 boul du Séminaire Nord Bureau 22 Saint-Jean-sur-Richelieu, QC, J3B 5L1 http://www.groupelml.ca	Madame Caroline Ayotte Téléphone : 450 347-1996 Télécopieur :	**Commande : (2294823)** 2024-01-15 10 h 06 **Transmission :** 2024-01-15 10 h 06	4036244 - Addenda 1 (devis) 2024-01-15 10 h 06 - Téléchargement 4036245 - Addenda 1 (bordereau) 2024-01-15 10 h 06 - Téléchargement 4040480 - Addenda no 2 (devis) 2024-01-15 10 h 06 - Téléchargement 4040481 - Addenda no 2 (plan) 2024-01-15 10 h 06 - Téléchargement 4040482 - Addenda no 2 (bordereau) 2024-01-15 10 h 06 - Téléchargement 4044873 - Addenda 3 (devis) 2024-01-19 16 h 35 - Courriel 4044874 - Addenda 3 (bordereau) 2024-01-19 16 h 35 - Téléchargement 4047208 - Addenda 4 (devis) 2024-01-24 11 h 55 - Courriel 4047209 - Addenda 4 (bordereau) 2024-01-24 11 h 55 - Téléchargement 4050249 - Addenda 5 (devis) 2024-01-29 13 h 13 - Courriel 4050250 - Addenda 5 (plan) 2024-01-29 13 h 13 - Courriel

			Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Les Entreprises Cogenex Inc. 3805, boul. Lite, bureau 300 Laval, QC, H7E1A3	Monsieur Carlo Rivera Téléphone : 514 327-7208 Télécopieur : 514 327-7238	**Commande : (2292527)** 2024-01-09 10 h 34 **Transmission :** 2024-01-09 11 h 28	4036244 - Addenda 1 (devis) 2024-01-09 10 h 34 - Téléchargement 4036245 - Addenda 1 (bordereau) 2024-01-09 10 h 34 - Téléchargement 4040480 - Addenda no 2 (devis) 2024-01-12 14 h 16 - Courriel 4040481 - Addenda no 2 (plan) 2024-01-12 14 h 50 - Messagerie 4040482 - Addenda no 2 (bordereau) 2024-01-12 14 h 16 - Téléchargement 4044873 - Addenda 3 (devis) 2024-01-19 16 h 35 - Courriel 4044874 - Addenda 3 (bordereau) 2024-01-19 16 h 35 - Téléchargement 4047208 - Addenda 4 (devis) 2024-01-24 11 h 55 - Courriel 4047209 - Addenda 4 (bordereau) 2024-01-24 11 h 55 - Téléchargement 4050249 - Addenda 5 (devis) 2024-01-29 13 h 13 - Courriel 4050250 - Addenda 5 (plan) 2024-01-29 13 h 14 - Messagerie Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
LES ENTREPRISES MICHAUDVILLE INC. 270, rue Brunet Mont-Saint-Hilaire, QC, J3H0M6 http://www.michaudville.com	Monsieur Sylvain Phaneuf Téléphone : 450 446-9933 Télécopieur : 450 446-1933	**Commande : (2289457)** 2023-12-20 9 h 22 **Transmission :** 2023-12-20 9 h 22	4036244 - Addenda 1 (devis) 2023-12-21 15 h 06 - Messagerie 4036245 - Addenda 1 (bordereau) 2023-12-21 14 h 25 - Téléchargement 4040480 - Addenda no 2 (devis) 2024-01-12 14 h 17 - Courriel 4040481 - Addenda no 2 (plan) 2024-01-12 14 h 17 - Courriel 4040482 - Addenda no 2 (bordereau) 2024-01-12 14 h 17 - Téléchargement 4044873 - Addenda 3 (devis) 2024-01-19 16 h 35 - Courriel 4044874 - Addenda 3 (bordereau) 2024-01-19 16 h 35 - Téléchargement 4047208 - Addenda 4 (devis) 2024-01-24 11 h 55 - Courriel 4047209 - Addenda 4 (bordereau) 2024-01-24 11 h 55 - Téléchargement 4050249 - Addenda 5 (devis) 2024-01-29 13 h 13 - Courriel

			4050250 - Addenda 5 (plan) 2024-01-29 13 h 13 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
LES EXCAVATIONS LAFONTAINE INC. 872, rue Archimède Lévis, QC, G6V 7M5 http://www.excavationslafontaine.com	Madame Amélie Gosselin Téléphone : 418 838-2121 Télécopieur : 418 835-9223	**Commande : (2289266)** 2023-12-19 15 h 30 **Transmission :** 2023-12-19 15 h 57	4036244 - Addenda 1 (devis) 2023-12-21 15 h 06 - Messagerie 4036245 - Addenda 1 (bordereau) 2023-12-21 14 h 25 - Téléchargement 4040480 - Addenda no 2 (devis) 2024-01-12 14 h 53 - Messagerie 4040481 - Addenda no 2 (plan) 2024-01-12 14 h 53 - Messagerie 4040482 - Addenda no 2 (bordereau) 2024-01-12 14 h 17 - Téléchargement 4044873 - Addenda 3 (devis) 2024-01-19 17 h 23 - Messagerie 4044874 - Addenda 3 (bordereau) 2024-01-19 16 h 36 - Téléchargement 4047208 - Addenda 4 (devis) 2024-01-24 11 h 57 - Télécopie 4047209 - Addenda 4 (bordereau) 2024-01-24 11 h 56 - Téléchargement 4050249 - Addenda 5 (devis) 2024-01-29 13 h 14 - Télécopie 4050250 - Addenda 5 (plan) 2024-01-29 13 h 15 - Messagerie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
LES EXCAVATIONS SUPER INC. 5900 Saint-Jacques Ouest Montréal, QC, H4A 2E9 https://www.excavationsuper,com	Monsieur Natalino Cappello Téléphone : 514 488-6883 Télécopieur : 514 488-1791	**Commande : (2289174)** 2023-12-19 14 h 07 **Transmission :** 2023-12-19 15 h 11	4036244 - Addenda 1 (devis) 2023-12-21 14 h 56 - Messagerie 4036245 - Addenda 1 (bordereau) 2023-12-21 14 h 25 - Téléchargement 4040480 - Addenda no 2 (devis) 2024-01-12 14 h 51 - Messagerie 4040481 - Addenda no 2 (plan) 2024-01-12 14 h 51 - Messagerie 4040482 - Addenda no 2 (bordereau) 2024-01-12 14 h 16 - Téléchargement 4044873 - Addenda 3 (devis) 2024-01-19 17 h 23 - Messagerie 4044874 - Addenda 3 (bordereau) 2024-01-19 16 h 35 - Téléchargement 4047208 - Addenda 4 (devis) 2024-01-24 11 h 56 - Télécopie 4047209 - Addenda 4 (bordereau) 2024-01-24 11 h 55 - Téléchargement

			4050249 - Addenda 5 (devis) 2024-01-29 13 h 14 - Télécopie 4050250 - Addenda 5 (plan) 2024-01-29 13 h 14 - Messagerie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
NÉOLECT INC. 104 boul Montcalm Nord Candiac, QC, J5R 3L8	Madame Marjolaine Émond Téléphone : 450 659-5457 Télécopieur : 450 659-9265	**Commande : (2289460)** 2023-12-20 9 h 26 **Transmission :** 2023-12-20 9 h 54	4036244 - Addenda 1 (devis) 2023-12-21 15 h 06 - Messagerie 4036245 - Addenda 1 (bordereau) 2023-12-21 14 h 25 - Téléchargement 4040480 - Addenda no 2 (devis) 2024-01-12 14 h 17 - Courriel 4040481 - Addenda no 2 (plan) 2024-01-12 14 h 54 - Messagerie 4040482 - Addenda no 2 (bordereau) 2024-01-12 14 h 17 - Téléchargement 4044873 - Addenda 3 (devis) 2024-01-19 16 h 36 - Courriel 4044874 - Addenda 3 (bordereau) 2024-01-19 16 h 36 - Téléchargement 4047208 - Addenda 4 (devis) 2024-01-24 11 h 56 - Courriel 4047209 - Addenda 4 (bordereau) 2024-01-24 11 h 56 - Téléchargement 4050249 - Addenda 5 (devis) 2024-01-29 13 h 14 - Courriel 4050250 - Addenda 5 (plan) 2024-01-29 13 h 15 - Messagerie Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
ROXBORO EXCAVATION INC. 1620 Croissant Newman Dorval, QC, H9P 2R8	Madame Blanca Castellar Téléphone : 514 631-1888 Télécopieur :	**Commande : (2295510)** 2024-01-16 10 h 02 **Transmission :** 2024-01-16 10 h 50	4036244 - Addenda 1 (devis) 2024-01-16 10 h 02 - Téléchargement 4036245 - Addenda 1 (bordereau) 2024-01-16 10 h 02 - Téléchargement 4040480 - Addenda no 2 (devis) 2024-01-16 10 h 02 - Téléchargement 4040481 - Addenda no 2 (plan) 2024-01-16 10 h 02 - Messagerie 4040482 - Addenda no 2 (bordereau) 2024-01-16 10 h 02 - Téléchargement 4044873 - Addenda 3 (devis) 2024-01-19 16 h 35 - Courriel 4044874 - Addenda 3 (bordereau) 2024-01-19 16 h 35 - Téléchargement 4047208 - Addenda 4 (devis) 2024-01-24 11 h 55 - Courriel

4047209 - Addenda 4 (bordereau)
2024-01-24 11 h 55 - Téléchargement

4050249 - Addenda 5 (devis)
2024-01-29 13 h 13 - Courriel

4050250 - Addenda 5 (plan)
2024-01-29 13 h 14 - Messagerie

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Organisme public.

© 2003-2024 Tous droits réservés

Côte-des-Neiges
Notre-Dame-de-Grâce
Montréal

SOUMISSION PUBLIQUE
CDN-NDG-24-AOP-TP-001

Procès-verbal d'ouverture de soumissions tenue aux bureaux de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, le **6 février 2024** à **11 heures.**

Sont présents :

• Julie Faraldo-Boulet	secrétaire d'arrondissement substitut	Direction des services administratifs et du greffe Division du greffe
• Karine Yaacoub	Ingénieure	Direction des travaux publics
• Maxime Labelle	Technicien en gestion de documents	Direction des services administratifs et du greffe Division du greffe

Les soumissions reçues pour **CDN-NDG-24-AOP-TP-001 - Travaux de reconstruction des conduites d'égouts et d'aqueduc, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans l'avenue Coolbrook, de la rue Snowdon au chemin Queen-Mary et dans l'intersection de la rue Snowdon avec l'avenue Earnscliffe dans l'arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce** sont ouvertes par la secrétaire d'arrondissement substitut de la division du greffe. Les firmes mentionnées soumettent des prix :

SOUMISSIONNAIRES	**PRIX**
DEMIX CONSTRUCTION	4 460 444,72 $
LES ENTREPRISES MICHAUDVILLE INC.	4 320 000,00 $
ROXBORO EXCAVATION INC.	5 445 000,00 $
COJALAC INC.	4 597 227,77 $
LES EXCAVATIONS LAFONTAINE INC.	4 682 974,75 $
GROUPE M. POTVIN / 9329-0146 QUÉBEC INC.	4 780 984,53 $

L'appel d'offres public de la Direction des travaux publics a été publié dans le Système électronique d'appel d'offres le 19 décembre 2023.

Le secrétaire d'arrondissement substitut transmet ces soumissions et, le cas échéant, les dépôts qui les accompagnent, à la Direction des travaux publics.

Julie Faraldo-Boulet
Secrétaire d'arrondissement substitut
Division du greffe

REVENU QUÉBEC

LEW-700
2017-11

Attestation de Revenu Québec

Cette attestation est délivrée à la personne suivante :

LES ENTREPRISES MICHAUDVILLE INC
270, RUE BRUNET
MONT-SAINT-HILAIRE (QUEBEC) J3H 0M6

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : 1142707943

Elle atteste que la personne dont le nom figure ci-dessus répond, à la date de délivrance, aux conditions suivantes :

- Elle a produit les déclarations et les rapports exigés en vertu des lois fiscales québécoises.
- Elle n'a pas de compte en souffrance à l'endroit du ministre du Revenu du Québec en vertu de ces lois fiscales ou, si elle a un compte en souffrance, elle se trouve dans l'une ou l'autre des situations suivantes :
  - le recouvrement de ses dettes a été légalement suspendu;
  - des dispositions ont été convenues avec elle pour assurer le paiement de ses dettes, et elle n'est pas en défaut à cet égard.

Cette attestation est délivrée sous réserve des droits du ministre du Revenu, qui peut notamment procéder à toute vérification, à toute inspection, à tout examen ou à toute enquête. Le ministre peut aussi établir toute détermination, toute imposition et toute cotisation. Enfin, il peut rendre toute décision et recouvrer tout montant relativement à la personne dont le nom figure ci-dessus.

Numéro de l'attestation : 907130-ZZBT-1123021
Date et heure de délivrance de l'attestation : 6 décembre 2023 à 15 h 55 min 16 s
Date de fin de la période de validité de l'attestation : 31 mars 2024

Certaines personnes pourraient être assujetties, selon certaines lois, aux obligations relatives à l'attestation de Revenu Québec, notamment l'obligation de vérifier l'authenticité de cette attestation. Pour plus d'information concernant les contrats visés par l'attestation de Revenu Québec, consultez notre site Internet au **www.revenuquebec.ca**.

Régie du bâtiment Québec

Loi sur le bâtiment (RLRQ, c. B-1.1)

MESSAGE

La validité de cette licence doit être vérifiée au Registre des détenteurs de licence situé sur le site Internet www.rbq.gouv.qc.ca ou auprès de la R.B.Q au 1800 361-0761 ou 514 873-0976.

LICENCE D'ENTREPRENEUR

Numéro de licence : 1504-5727-24 — **Numéro de validation : 1-6024898854**

ÉMISE LE : 1984-01-24

DATE D'ÉCHÉANCE ANNUELLE DE PAIEMENT : 1 février

TITULAIRE DE LA LICENCE

Les Entreprises Michaudville inc.
270 rue Brunet
Mont-Saint-Hilaire QC
Canada J3H 0M6

RÉPONDANTS

Robert Phaneuf

Administration, Exécution de travaux de construction, Gestion de la sécurité, Gestion de projets et de chantiers

Sylvain Phaneuf

Administration, Gestion de la sécurité, Gestion de projets et de chantiers, Exécution de travaux de construction

——— 2 répondant(s) autorisé(s). ———

CATÉGORIES ET SOUS-CATÉGORIES DE L'ENTREPRENEUR

La présente atteste que le titulaire est autorisé à soumissionner, organiser, coordonner, exécuter et faire exécuter les travaux de construction inclus dans les catégories et sous-catégories mentionnées ci-dessous.

Catégorie entrepreneur général (annexe I)

1.2	Petits bâtiments
1.3	Bâtiments de tout genre
1.4	Routes et canalisation
1.5	Structures d'ouvrages de génie civil
1.6	Ouvrages de génie civil immergés
1.7	Télécommunication transport transformation et distribution d'énergie électrique

Catégorie entrepreneur spécialisé (annexe II)

2.2	Ouvrages de captage d'eau non forés
2.4	Systèmes d'assainissement autonome
2.6	Pieux et fondations spéciales
2.8	Sautage
5.1	Structures métalliques et éléments préfabriqués de béton
6.1	Charpentes de bois

Régie du bâtiment du Québec

Président — Secrétaire

28/50

MESSAGE

La validité de cette licence doit être vérifiée au Registre des détenteurs de licence situé sur le site Internet www.rbq.gouv.qc.ca ou auprès de la R.B.Q au 1800 361-0761 ou 514 873-0976.

LICENCE D'ENTREPRENEUR

Numéro de licence : 1504-5727-24 — **Numéro de validation : 1-6024898854**

ÉMISE LE : 1984-01-24

DATE D'ÉCHÉANCE ANNUELLE DE PAIEMENT : 1 février

TITULAIRE DE LA LICENCE

Les Entreprises Michaudville inc.
270 rue Brunet
Mont-Saint-Hilaire QC
Canada J3H 0M6

CATÉGORIES ET SOUS-CATÉGORIES DE L'ENTREPRENEUR

La présente atteste que le titulaire est autorisé à soumissionner, organiser, coordonner, exécuter et faire exécuter les travaux de construction inclus dans les catégories et sous-catégories mentionnées ci-dessous.

10	Systèmes de chauffage localisé à combustible solide
11.1	Tuyauterie industrielle ou institutionnelle sous pression
15.7	Ventilation résidentielle

Catégorie entrepreneur spécialisé (annexe III)

2.5	Excavation et terrassement
2.7	Travaux d'emplacement
3.2	Petits ouvrages de béton
5.2	Ouvrages métalliques
6.2	Travaux de bois et plastique
7	Isolation étanchéité couvertures et revêtement extérieur
8	Portes et fenêtres
9	Travaux de finition
11.2	Équipements et produits spéciaux
12	Armoires et comptoirs usinés

—— 25 sous-catégorie(s) autorisée(s). ——

Régie du bâtiment du Québec

Président — Secrétaire

29/50

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe

Dossier # : 1248241001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Objet :	Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc. au montant de 4 320 000,00 $, incluant les taxes, pour les travaux de remplacement des conduites d'égout et d'aqueduc secondaires, de feux de circulation et d'éclairage, sur l'avenue Coolbrook entre l'avenue Snowdon et le chemin Queen-Mary,ainsi que l'ajout d'une conduite d'égout à l'intersection de la rue Snowdon et l'avenue Earnscliffe, dans l'arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce et autoriser une dépense à cette fin de 5 322 000,00 $, incluant les taxes et tous les frais accessoires (6 soumissionnaires) - Appel d'offres public CDN-NDG-24-AOP-TP-001

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

24-AOP-TP-001 Analyse des soumissions GDD.pdfContrat ao public 24-AOP-TP-001.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Julie FARALDO BOULET
Secretaire- recherchiste
Tél : 514 830-7568

ENDOSSÉ PAR Le : 2024-02-14

Geneviève REEVES
Secrétaire d'arrondissement
Tél : 514 770-8766
Division : Division du greffe, Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce

Analyse de la conformité des soumissionnaires (Division du greffe) **CDN-NDG-24-AOP-TP-001**

Entreprise	NEQ	Autorisation AMP (1)	Attestation fiscale	Liste RGC (2)	RENA (3)	Liste RBQ (4)	Licence RBQ (5)	LFRI (6)	OQLF	CLAUSE 7%	EXPÉRIENCE	Garantie de soumission et lettre d'engagement (Annexe B)	Lettre d'intention d'assurer un soumissionnaire (Annexe H)	Commentaire	Conformité
DEMIX CONSTRUCTION	1171462923	OK	OK	OK	OK	OK	OK	OK	OK	OK	OK	OK	OK		CONFORME
LES ENTREPRISES MICHAUDVILLE INC.	1142707943	OK	OK	OK	OK	OK	OK	OK	OK	OK	OK	OK	OK		CONFORME
ROXBORO EXCAVATION INC.	1142760280	OK	OK	OK	OK	OK	OK	OK	OK	OK	OK	OK	OK		CONFORME
COJALAC INC.	1143922814	OK	OK	OK	OK	OK	OK	OK	OK	OK	OK	OK	OK		CONFORME
LES EXCAVATIONS LAFONTAINE INC.	1143662378	OK	OK	OK	OK	OK	OK	OK	OK	OK	OK	OK	OK*		CONFORME
GROUPE M. POTVIN / 9329-0146 QUÉBEC INC.	1171249239	OK	OK	OK	OK	OK	OK	OK	OK	OK	ND	OK	OK		ON CONFORME**

1. Vise les contrats visés par le Décret 1049-2013, 795-2014 ou un autre décret.
   NA = Non applicable / ND = Non documenté / OK = Autorisation déposée avec la soumission
2. Listes du Service de l'approvisionnement (Version en ligne le **2024-02-06**) et REQ. Analyse de premier niveau. Non requis si l'autorisation de l'AMP est exigée.
3. Non requis si l'autorisation de l'AMP est exigée. Vérification en date du **2024-02-06**.
4. Vise les contrats d'exécution de travaux. Non requis si l'autorisation de l'AMP est exigée. Vérification en date du **2024-02-06**.
5. Vise les contrats d'exécution de travaux. La vérification des catégories et sous-catégories exigées relève du service demandeur.
6. Liste des fournisseurs à rendement insatisfaisant le **2024-02-06.**

* défaut mineur qui aurait pu être corrigé dans l'éventualité où il aurait s'agit du plus bas soumissionnaire.

** Le formulaire relatif à l'expérience n'est pas joint à la soumission. Les DAO prévoient le rejet automatique en cas de défaut.

DIVISION DU GREFFE - CDN-NDG - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : CDN-NDG-24-AOP-TP-001

No du GDD : 1248241001

Titre de l'appel d'offres : Travaux de reconstruction des conduites d'égouts et d'aqueduc, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans l'avenue Coolbrook, de la rue Snowdon au chemin Queen-Mary et dans l'intersection de la rue Snowdon avec l'avenue Earnscliffe dans l'arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité technique par l'unité

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 19 - 12 - 2023

Nombre d'addenda émis durant la [illegible] : 5

Ouverture originalement prévue le : 30 - 1 - 2024

Date du dernier addenda émis : 29 - 1 - 2024

Ouverture faite le : 6 - 2 - 2024

Délai total accordé aux soumissionnaires : 48 jrs *

* excluant la date de publication et la date d'ouverture

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 15

Nbre de soumissions reçues : 6

% de réponses : 40

Nbre de soumissions rejetées : 1

% de rejets : 16,7

Durée de la validité initiale de la soumission : 90 jrs

Date d'échéance initiale : 6 - 5 - 2024

Prolongation de la validité de la soumission de [ ] jrs

Date d'échéance révisée : [ ] - [ ] - [ ]

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis	√	# Lot
LES ENTREPRISES MICHAUDVILLE INC.	4 320 000,00 $	√	
DEMIX CONSTRUCTION	4 460 444,72 $		
COJALAC INC.	4 597 227,77 $		
LES EXCAVATIONS LAFONTAINE INC.	4 682 974,75 $		
GROUPE M POTVIN / 9329-0146 QUÉBEC INC.	4 780 984,53 $	NC	
ROXBORO EXCAVATION INC.	5 445 000,00 $		

Information additionnelle

La soumission de Groupe M. Potvin est non conforme car le formulaire relatif à l'expérience exigé à l'article 11 du CCAS n'est pas joint.

Préparé par : Julie Faraldo-Boulet

Le 13 - 2 - 2024

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1248241001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Objet :	Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc. au montant de 4 320 000,00 $, incluant les taxes, pour les travaux de remplacement des conduites d'égout et d'aqueduc secondaires, de feux de circulation et d'éclairage, sur l'avenue Coolbrook entre l'avenue Snowdon et le chemin Queen-Mary,ainsi que l'ajout d'une conduite d'égout à l'intersection de la rue Snowdon et l'avenue Earnscliffe, dans l'arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce et autoriser une dépense à cette fin de 5 322 000,00 $, incluant les taxes et tous les frais accessoires (6 soumissionnaires) - Appel d'offres public CDN-NDG-24-AOP-TP-001

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

1248241001 - Certification de fonds - PDS Brennan.xls

Info comptable GDD 1248241001 - DGA.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Immacula CADELY
Préposée au budget
Tél : 514 872-9547

Johane Morin, préposée au budget,
Julie Mota, conseillère budgétaire,
PDS-Brennan

ENDOSSÉ PAR Le : 2024-02-29

Anna CHKADOVA
Conseillère budgétaire
Tél : 514 872-0000

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

CERTIFICATION DES FONDS - PDI / SUM

NO GDD :	**1248241001**
No d'engagement	**CC48241001**

Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc., au montant de 4 320 000,00 $, incluant les taxes, pour les travaux de remplacement des conduites d'égout et d'aqueduc secondaires, de feux de circulation et d'éclairage, sur l'avenue Coolbrook entre l'avenue Snowdon et le chemin Queen-Mary,ainsi que l'ajout d'une conduite d'égout à l'intersection de la rue Snowdon et l'avenue Earnscliffe, dans l'arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce et autoriser une dépense à cette fin de 5 322 000,00 $, incluant les taxes et tous les frais accessoires (6 soumissionnaires) - Appel d'offres public CDN-NDG-24-AOP-TP-001

Provenance (information pour les finances uniquement)

Taux : 1.0951303727

RCG 19-029 Travaux de sécurisation sur le réseau routier aux abords des écoles CM19 0469		**Dépenses taxes incluses**	**Crédits**	**Crédits arrondis au $ supérieur**
Règlement 19-029	6101.7719029.802701.01909.57201.000000.0000.183652.000000.98001.00000	243,282.30 $	222,149.17 $	222,151 $
Total provenance		**243,282.30 $**	**222,149.17 $**	**222,151 $**

Imputations à des fins de bon de commande

59071 - Vision Zéro : Mise en oeuvre des mesures de sécurisation		**Dépenses taxes incluses**	**Crédits**	**Crédits arrondis au $ supérieur**
Éclairage				
Contrat	6101.7719029.800250.03141.57201.000000.0000.198948.000000.19010.00000	128,707.50 $	117,527.10 $	117,528 $
Contingences	6101.7719029.800250.03141.57201.000000.0000.198948.070008.19010.00000	12,870.75 $	11,752.71 $	11,753 $
Incidences professionnelles	6101.7719029.800250.03141.54301.000000.0000.197949.070003.19010.00000	13,853.93 $	12,650.48 $	12,651 $
Incidences techniques	6101.7719029.800250.03141.54390.000000.0000.197949.070003.19010.00000	21,862.88 $	19,963.72 $	19,964 $
		177,295.06 $	161,894.02 $	161,895 $
Feux de circulation				
Contrat	6101.7719029.800250.03163.57201.000000.0000.198946.000000.17040.00000	47,903.49 $	43,742.27 $	43,743 $
Contingences	6101.7719029.800250.03163.57201.000000.0000.198946.070008.17040.00000	4,790.35 $	4,374.23 $	4,375 $
Incidences professionnelles	6101.7719029.800250.03163.54301.000000.0000.198947.070003.17040.00000	5,156.28 $	4,708.37 $	4,709 $
Incidences techniques	6101.7719029.800250.03163.54390.000000.0000.198947.070003.17040.00000	8,137.12 $	7,430.28 $	7,431 $
		65,987.24 $	60,255.15 $	60,256 $
Total dépense		**243,282.30 $**	**222,149.17 $**	**222,151 $**

Le budget net requis (k$) pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible pour le PDI 2024-2033 au projet suivant pour l'octroi de ce contrat et est réparti comme suit pour chacune des années :

Projet	**2024**	**2025**	**2026**	**Ultérieur**	**TOTAL**
59071 - Vision Zéro : Mise en oeuvre des mesures de sécurisation	222	-		-	222
TOTAL	**222**	-	-	-	**222**

1248241001
CC48241001
GDD1248241001 Coolbrook entre Snowdon et Queen-Mary - éclairage et feux
240223umori1o EG - CC48241001 - GDD1248241001 Coolbrook entre Snowdon et Queen-Mary

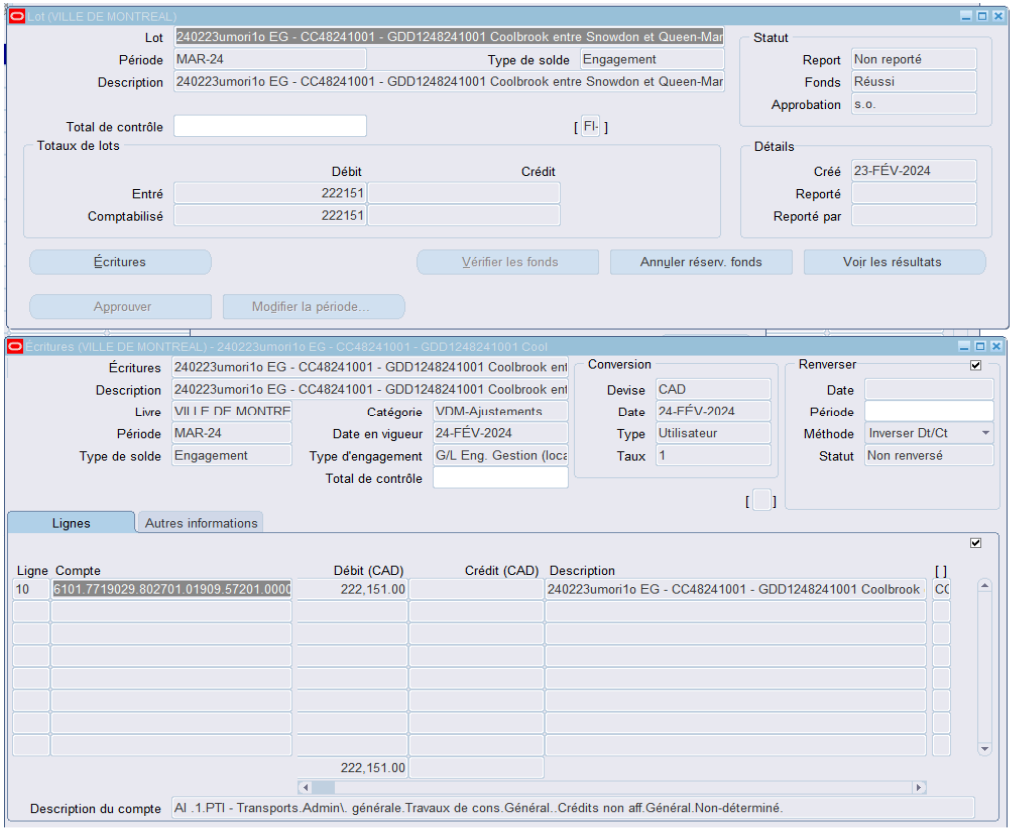

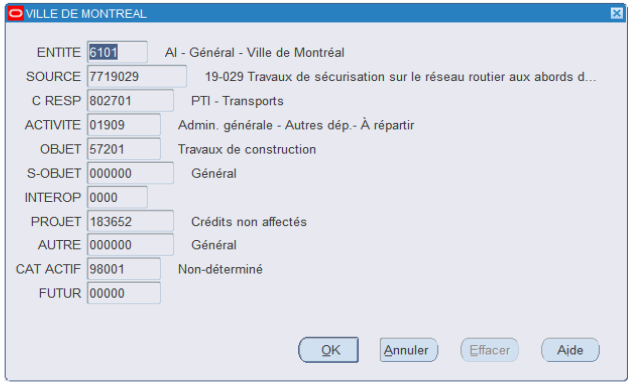

Informations financières pour dépenses PDI

GDD #	1248241001
Service	EAU
Direction	DGA

Engagement #	CC8241001	Date	2/27/2024

Objet GDD

Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc., au montant de 4 320 000,00 $, incluant les taxes, pour les travaux de remplacement des conduites d'égout et d'aqueduc secondaires, de feux de circulation et d'éclairage, sur l'avenue Coolbrook entre l'avenue Snowdon et le chemin Queen-Mary,ainsi que l'ajout d'une conduite d'égout à l'intersection de la rue Snowdon et l'avenue Earnscliffe, dans l'arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce et autoriser une dépense à cette fin de 5 322 000,00 $, incluant les taxes et tous les frais accessoires (6 soumissionnaires) - Appel d'offres public CDN-NDG-24-AOP-TP-001

Informations comptables

Provenance 1

PG 18100 - Renouvellement des actifs des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts													Dépenses taxes incluses	Crédits nets	Crédits arrondis au $ supérieur
No Règlement 22-046	6130	7722046	802705	01909	57201	000000	0000	169431	000000	98001	00000		4,266,745.90 $	3,896,107.72 $	**3,896,108 $**

Imputations

Coolbrook de Snowdon à Queen-Mary - Reconst EG UN													Dépenses taxes incluses	Crédits nets	**Crédits nets arrondis au $ supérieur**
Contrat -travaux ÉG	6130	7722046	802728	04161	57201	000000	0000	195090	000000	12010	00000		1,427,123.45 $	1,303,153.93 $	1,303,154 $
Contingences-travaux ÉG	6130	7722046	802728	04161	57201	000000	0000	195090	070008	12010	00000		142,712.35 $	130,315.39 $	130,316 $
Incidences professionnelles	6130	7722046	802728	04161	54301	000000	0000	198970	070003	12010	00000		168,985.89 $	154,306.64 $	154,307 $
Incidences techniques	6130	7722046	802728	04161	54590	000000	0000	198970	070003	12010	00000		24,800.48 $	22,646.14 $	22,647 $
Sous-total													**1,763,622.17 $**	**1,610,422.11 $**	**1,610,423 $**
Coolbrook de Snowdon à Queen-Mary - Reconst EG UN													Dépenses taxes incluses	Crédits nets	**Crédits nets arrondis au $**
Travaux de chaussée	6130	7722046	802728	04161	57201	000000	0000	195090	000000	17020	00000		732,162.01 $	668,561.50 $	668,562 $
Contingences	6130	7722046	802728	04161	57201	000000	0000	195090	070008	17020	00000		73,216.20 $	66,856.15 $	66,857 $
Incidences professionnelles	6130	7722046	802728	04161	54301	000000	0000	198970	070003	17020	00000		86,695.41 $	79,164.46 $	79,165 $
Incidences techniques	6130	7722046	802728	04161	54590	000000	0000	198970	070003	17020	00000		12,723.47 $	11,618.22 $	11,619 $
Sous-total													**904,797.09 $**	**826,200.34 $**	**826,203 $**
Coolbrook de Snowdon à Queen-Mary - Reconst AQ													Dépenses taxes incluses	Crédits nets	**Crédits nets arrondis au $**
Contrat -travaux AQ	6130	7722046	802728	04121	57201	000000	0000	195088	000000	13020	00000		1,255,006.74 $	1,145,988.43 $	1,145,989 $
Contingences-travaux AQ	6130	7722046	802728	04121	57201	000000	0000	195088	070008	13020	00000		125,500.67 $	114,598.84 $	114,599 $
Incidences professionnelles	6130	7722046	802728	04121	54301	000000	0000	198969	070003	13020	00000		148,605.52 $	135,696.65 $	135,697 $
Incidences techniques	6130	7722046	802728	04121	54590	000000	0000	198969	070003	13020	00000		21,809.44 $	19,914.93 $	19,915 $
Sous-total													**1,550,922.37 $**	**1,416,198.85 $**	**1,416,200 $**
Coolbrook de Snowdon à Queen-Mary - Reconst AQ													Dépenses taxes incluses	Crédits nets	**Crédits nets arrondis au $**
Travaux de trottoir	6130	7722046	802728	04121	57201	000000	0000	195088	000000	17030	00000		38,359.55 $	35,027.38 $	35,028 $
Contingences	6130	7722046	802728	04121	57201	000000	0000	195088	070008	17030	00000		3,835.95 $	3,502.73 $	3,503 $
Incidences professionnelles	6130	7722046	802728	04121	54301	000000	0000	198969	070003	17030	00000		4,542.16 $	4,147.60 $	4,148 $
Incidences techniques	6130	7722046	802728	04121	54590	000000	0000	198969	070003	17030	00000		666.61 $	608.70 $	609 $
Sous-total													**47,404.27 $**	**43,286.42 $**	**43,288 $**

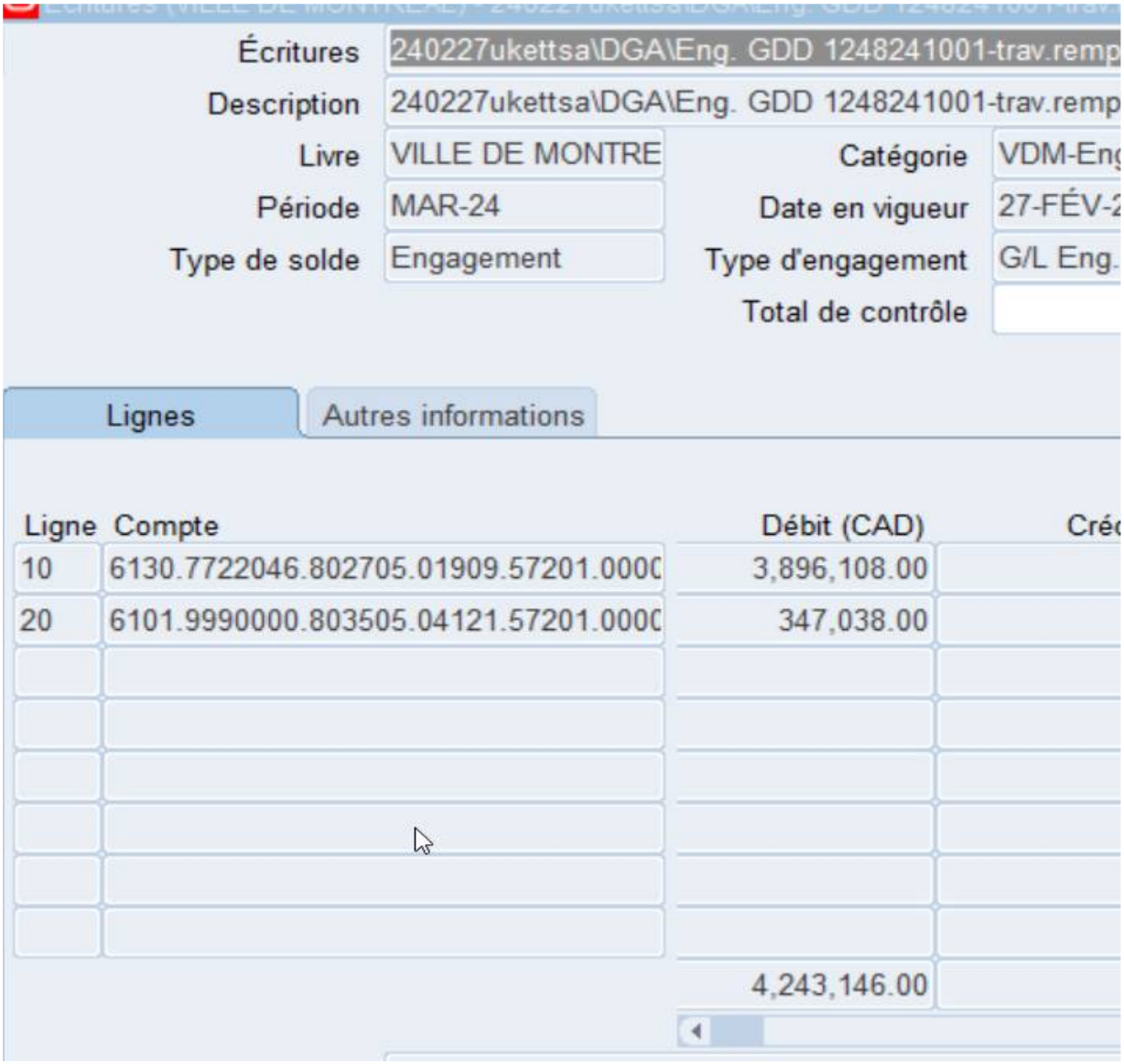
Écritures
240227ukettsa\DGA\Eng. GDD 1248241001-trav.rempl
Description
240227ukettsa\DGA\Eng. GDD 1248241001-trav.rempl
Livre
VILLE DE MONTRE
Catégorie
VDM-Eng
Période
MAR-24
Date en vigueur
27-FÉV-2
Type de solde
Engagement
Type d'engagement
G/L Eng.
Total de contrôle
Lignes
Autres informations
Ligne
Compte
Débit (CAD)
Créd
10
6130.7722046.802705.01909.57201.0000
3,896,108.00
20
6101.9990000.803505.04121.57201.0000
347,038.00
4,243,146.00

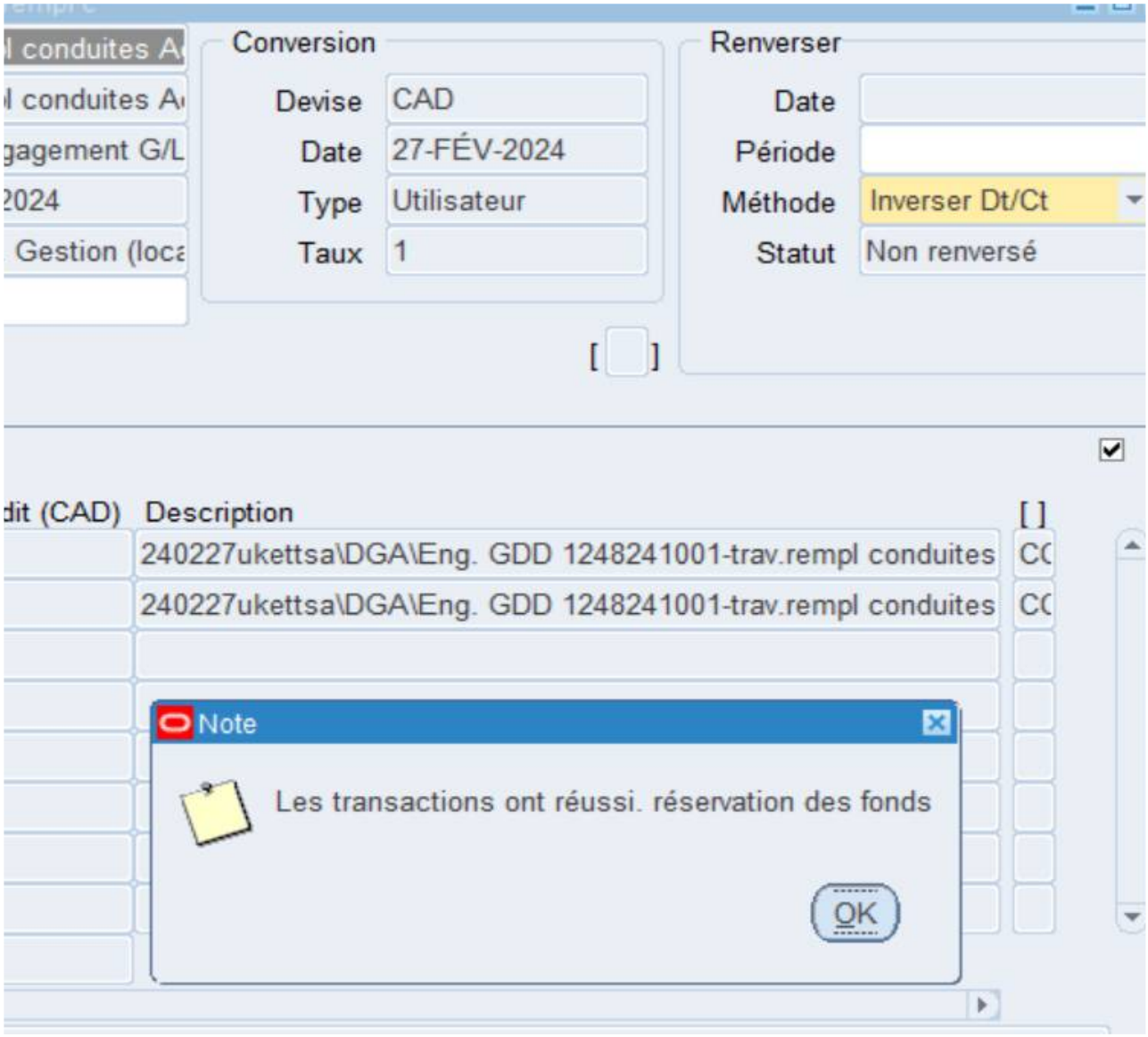
Conversion
Devise CAD
Date 27-FÉV-2024
Type Utilisateur
Taux 1
Renverser
Date
Période
Méthode Inverser Dt/Ct
Statut Non renversé
dit (CAD) Description
240227ukettsa\DGA\Eng. GDD 1248241001-trav.rempl conduites
240227ukettsa\DGA\Eng. GDD 1248241001-trav.rempl conduites
Note
Les transactions ont réussi. réservation des fonds
OK

Re: Demande pour le dossier : 1248241001

Hermine Nicole NGO TCHA A : Karine YAACOUB

Cc : "Claudia SAMPEDRO", "Normand HACHEY", "gdd_eau-environnement

▼ 3 pièces jointes

doclink.gifdoclink.gifdoclink.gif

Bonjour,

Vous trouverez ci-dessous nos commentaires en lien avec le dossier en rubrique:

Objet : Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc., au montant de 4 320 0
Coolbrook entre l'avenue Snowdon et le chemin Queen-Mary,ainsi que l'ajout d'une co
cette fin de 5 322 000,00 $, incluant les taxes et tous les frais accessoires (6 soumissio

La direction de la gestion des actifs (DGA) a examiné le dossier et est d'accord pour recom
L'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce souhaite accompagner l'effo
maintien de leur intégrité et de leur bon fonctionnement et à l'amélioration de la qualité d
Le projet qui sera pris en charge par l'Arrondissement consiste en la reconstruction des con
d'égout secondaire pour fin de bouclage à l'intersection de la rue Snowdon et l'avenue Ear
privés. La description détaillée de travaux est présentée dans le sommaire décisionnel.
Ces travaux seront financés conjointement par la DGA, l'Arrondissement et le SUM selon les
finances.
Le remplacement des entrées de service en plomb ou en matériau non conforme dans la se
L'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, agissant en tant qu'exécutan
À la fin des travaux, des plans tels que construits devront être fournis à la DGA, en conform
Les travaux de ce présent contrat sont prévus d'être exécutés entre les mois d'avril et noven

Merci et bonne journée

Hermine Ngo Tcha, ing. DESS
Chef de section - section nord
Service de l'eau - Direction Gestion des actifs
Division planification des investissements
801, rue Brennan
Montréal (Québec) H3C 0G4

Tel : (438) 226-2213

De : karine.yaacoub@ville.montreal.qc.ca <karine.yaacoub@ville.montreal.qc.ca>
Envoyé : 20 février 2024 16:17
À : Tommy BEAULE <tommy.beaule@montreal.ca>; Hermine Nicole NGO TCHA <herminenicole.ng
Objet : Demande pour le dossier : 1248241001

t@ville.montreal.qc.ca"

)00,00 $, incluant les taxes, pour les travaux de remplacement des conduites d'égout et onduite d'égout à l'intersection de la rue Snowdon et l'avenue Earnscliffe, dans l'arrondi onnaires) - Appel d'offres public CDN-NDG-24-AOP-TP-001

ımander au conseil d'arrondissement la dépense et de voter les crédits tels que décrits dans l
ort d'entretien et de réhabilitation des infrastructures souterraines de la ville de Montréal mer
le vie des citoyens.
ıduites d'égout et d'aqueduc secondaires de l'avenue Coolbrook entre la rue Snowdon et le c
nscliffe est également requis et inclus dans ce mandat. Lorsque requis, l'Arrondissement proc

s modalités indiquées dans la rubrique aspects financiers du sommaire décisionnel. Les coûts

ection privée ne sont pas subventionnables. Les coûts nets relatifs à ces travaux seront facturé
ıt du projet, tiendra la DGA informée de l'avancement des travaux et respectera l'enveloppe
ité avec l'encadrement administratif C-OG-DG-D-12-011
nbre 2024.

---

gotcha@montreal.ca>

2024-02-28 10:22
Afficher détails

---

d'aqueduc secondaires, de feux de circulation et d'éclairage, sur l'avenue
ssement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce et autoriser une dépense à

le sommaire décisionnel.
né par la Direction de Gestion des Actifs (DGA) du Service de l'Eau, nécessaire au

chemin Queen-Mary, un tronçon rue de compétence locale. L'ajout d'une conduite
cédera également au remplacement des entrées de service en plomb sur les terrains

s assumés par la DGA pour ces travaux sont définis dans l'intervention du Service des

és aux propriétaires des bâtiments concernés conformément au règlement 20-030.
budgétaire allouée.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce
, Direction des services administratifs et du greffe

Dossier # : 1248241001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Objet :	Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc. au montant de 4 320 000,00 $, incluant les taxes, pour les travaux de remplacement des conduites d'égout et d'aqueduc secondaires, de feux de circulation et d'éclairage, sur l'avenue Coolbrook entre l'avenue Snowdon et le chemin Queen-Mary,ainsi que l'ajout d'une conduite d'égout à l'intersection de la rue Snowdon et l'avenue Earnscliffe, dans l'arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce et autoriser une dépense à cette fin de 5 322 000,00 $, incluant les taxes et tous les frais accessoires (6 soumissionnaires) - Appel d'offres public CDN-NDG-24-AOP-TP-001

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

Ce dossier décisionnel vise l'autorisation d'une dépense de 5 322 000,00 $ pour pour les travaux de remplacement des conduites d'égout et d'aqueduc secondaires, de feux de circulation et d'éclairage, sur l'avenue Coolbrook entre l'avenue Snowdon et le chemin Queen-Mary,ainsi que l'ajout d'une conduite d'égout à l'intersection de la rue Snowdon et l'avenue Earnscliffe. L'arrondissement assume, à même son surplus affecté aux mesures d'apaisement de la circulation, un montant de 394 400,85 $ pour les travaux de trottoirs correspondant au 8,1% du coût total du projet.

Les instructions budgétaires sont dans la certification de fonds attachée à l'intervention.

FICHIERS JOINTS

GDD 1248241001 Entreprises Michaudville Remplacement conduits d'égouts et d'aqueduc feux de circ et d'éclairage sur l'avenu.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Diego Andres MARTINEZ
Conseillère en gestion des ressources financières
Tél : 514-868-3230

ENDOSSÉ PAR Le : 2024-02-27

Guylaine GAUDREAULT
Directrice
Tél : 438-867-4472
Division : Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce ,
Direction des services administratifs et du greffe

GDD 1248241001

Calcul des dépenses

Calcul des dépenses						
	Montant avant taxes	TPS	TVQ	Montant toutes taxes comprises	Ristournes	Montant net de ristourne
Contrat (Les Entreprises Michaudville inc.)	3,757,338.55 $	187,866.93 $	374,794.52 $	4,320,000.00 $	375,264.19 $	3,944,735.81 $
Contingences générales (10%)	375,733.86 $	18,786.69 $	37,479.45 $	432,000.00 $	37,526.42 $	394,473.58 $
Sous-total	**4,133,072.41 $**	**206,653.62 $**	**412,273.97 $**	**4,752,000.00 $**	**412,790.61 $**	**4,339,209.39 $**
Incidences professionnelles	404,435.74 $	20,221.79 $	40,342.47 $	465,000.00 $	40,393.02 $	424,606.99 $
Incidences techniques	91,324.20 $	4,566.21 $	9,109.59 $	105,000.00 $	9,121.00 $	95,879.01 $
Total des dépenses	**4,628,832.36 $**	**231,441.62 $**	**461,726.03 $**	**5,322,000.00 $**	**462,304.62 $**	**4,859,695.39 $**

Répartion nette de ristourne			
DGA	Citoyens	SUM	CDN NDG
3,152,731.24 $	315,488.76 $	161,269.37 $	315,246.43 $
315,273.12 $	31,548.88 $	16,126.94 $	31,524.64 $
3,468,004.36 $	**347,037.64 $**	**177,396.31 $**	**346,771.07 $**
373,315.36 $	- $	17,358.87 $	33,932.78 $
54,788.00 $	- $	27,394.00 $	13,697.00 $
3,896,107.72 $	**347,037.64 $**	**222,149.18 $**	**394,400.85 $**

	Montant	%
Portion DGA	3,896,107.72 $	80.2%
Citoyens	347,037.64 $	7.1%
SUM	222,149.18 $	4.6%
CDN-NDG	394,400.85 $	8.1%

Information budgétaire:

Provenance	**Surplus affecté aux mesures d'apaisement de la circulation**
Projet :	31025
Montant :	394,400.85 $

Imputation	**Saillies 1 -2024**
Requérant:	59-00
Projet :	55754
Sous-projet :	2455754-002
Projet Simon :	**198980**
Montant :	394,400.85 $

en milliers

	2024	2025	2026	Ult	TOTAL
Budget au net au PDI - 2024-2033	**0**	**0**	**0**	**0**	**(0)**
Prévision de la dépense					
Brut	**395**	**0**	**0**	**0**	**(0)**
BF	**395**	**0**	**0**	**0**	**-**
Autre	**0**	**0**	**0**	**0**	**-**
Sub-C	**0**	**0**	**0**		**-**
Net	**0**	**0**	**0**	**0**	**(0)**
Écart	**0**	**0**	**0**	**0**	**-**

Demande d'écriture de journal - Réel (A)

Demandeur : Diego Andres Martinez Téléphone : 514-868-3814
Service/Arrondissement : Arrondissement CDN NDG

Période : FEV Année : 2024 Type d'écriture : Réel (A)
Date de l'écriture : 2024/02/27 Nom d'écriture : 240227umart1m -GDD 1236954003 Projet intégré Coolbrook - trav de trottoirs (GDD1248241001)

#	Entité	Source	C.R.	Activité	Objet	S.-objet	Inter.	Projet	Autre	C. actif	Futur	Débit	Crédit	Description de ligne
1	2406	0000000	000000	00000	31025	000000	0000	000000	000000	00000	00000	394,400.90		GDD 1236954003 Saillies-1 2024 Trav
2	6406	9500998	800250	41000	71120	000000	0000	198980	000000	17025	00000		394,400.90	GDD 1236954003 Saillies-1 2024 Trav
3														
4														
5														
6														
7												à	de	
8														
9														
10														
11														
12														
13														
14														
15														
16														
17														
18														
19														
20														
21														
22														
23														
24														
25														
Total de l'écriture :												**394,400.90**	**394,400.90**	

Remarques

Veuillez enregistrer ce formulaire vierge sur votre poste de travail, le remplir et le transmettre à votre approbateur, s'il y a lieu.

SIMON
Système intégré Montréal

Demande de virement de crédits

Activités d'investissement

Les virements de crédits reliés à un dossier décisionnel (GDD) AVEC INTERVENTION DE LA COMPTABILITÉ seront effectués sans que vous ne complétiez ce formulaire. Ils seront effectués à la réception de la résolution à la Direction de la comptabilité.

Avertissement !

Demandeur : Diego Andres Martinez Téléphone : 514-868-3814
Service/Arrondissement : Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce

Période : FÉV Année : 2024 **FÉV-24** Description de l'écriture : 240227umart1m -GDD 1236954003 Projet intégré Coolbrook - trav de trottoirs (GDD1248241

Virement de crédits demandé en vertu de : ○ La délégation de pouvoir du Service dont le montant maximum est de
◉ L'entente cadre autorisée par le dossier décisionnel no. GDD 1236954003

Veuillez expliquer dans l'espace "Remarques" toute demande de virement de moins de 10 000$.

#	Entité	Source	C.R.	Activité	Objet	S.-objet	Inter.	Projet	Autre	C. actif	Futur	Débit	Crédit	Description de ligne
1	6406	9500998	800250	41000	71120	000000	0000	198980	000000	17025	00000		394,400.90	GDD 1236954003 Saillies 2024 trav de trottoirs (
2	6406	9500998	800250	03103	54590	000000	0000	198980	000000	17025	00000	346,771.10		Contrat - travaux de reconstruction
3	6406	9500998	800250	03103	54590	000000	0000	198980	012130	17025	00000	33,932.80		Contingences GDD 1248241001
4	6406	9500998	800250	03103	54590	000000	0000	198980	012079	17025	00000	13,697.00		Incidences GDD 1248241001
5														
6														
7														
8														
9														
10														
11														
12														
13														
14														
15														
16														
17														
18														
19														
20														
Total de l'écriture :												**394,400.90**	**394,400.90**	

Remarques

SIMON
Système intégré Montréal

Demande de création de comptes de grand-livre

Activités d'investissement

Les créations de comptes reliées à un dossier décisionnel (GDD) AVEC INTERVENTION DE LA COMPTABILITÉ seront effectuées sans que vous ne complétiez ce formulaire.

Demandeur : Diego Andres Martinez Téléphone : 514-868-3814
Service/Arrondissement : Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce

Svp vous assurer que les projets qui suivent ont bien été transférés d'INVESTI à SIMON.

#	Entité	Source	C.R.	Activité	Objet	Sous-objet	Inter.	Projet	Autre	Cat. actif	Futur
1	6406	9500998	800250	41000	71120	000000	0000	198980	000000	17025	00000
2	6406	9500998	800250	03103	54590	000000	0000	198980	000000	17025	00000
3	6406	9500998	800250	03103	54590	000000	0000	198980	012130	17025	00000
4	6406	9500998	800250	03103	54590	000000	0000	198980	012079	17025	00000
5											
6											
7											

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 20.02

2024/03/11
19:00

Dossier # : 1247660001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics , Division de la voirie et des parcs - Parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
Projet :	-
Objet :	Accorder deux contrats pour des services d'élagage d'arbres de rue affectés par le verglas du 5 avril 2023, soit un contrat d'élagage sous réseau électrique (lots 3 et 4) à Arboriculture de Beauce inc. pour un montant total de 451 449,80 $, taxes incluses, et un contrat d'élagage hors réseau électrique (lots 5 et 7) à Arbo-Design inc. pour un montant total de 709 050,83 $, taxes incluses. Autoriser une dépense à cette fin de 1 160 500,63 $, incluant les taxes et tous les frais accessoires, le cas échéant (2 soumissionnaires) - Appel d'offres public 23-20268.

IL EST RECOMMANDÉ :
D'accorder deux contrats pour des services d'élagage d'arbres de rue affectés par le verglas du 5 avril 2023, soit :

un contrat d'élagage sous réseau électrique (lots 3 et 4) à Arboriculture de Beauce inc. pour un montant total de 451 449,80 $ taxes incluses, et un contrat d'élagage hors réseau électrique (lots 5 et 7) à Arbo-Design inc. pour un montant total de 709 050,83 $ taxes incluses.

D'autoriser une dépense à cette fin de 1 160 500,63 $ incluant les taxes et tous les frais accessoires le cas échéant (2 soumissionnaires) - Appel d'offres public 23-20268.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Stephane P PLANTE **Le** 2024-03-04 13:11

Signataire : Stephane P PLANTE

_____

Directeur d'arrondissement
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur d'arrondissement

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1247660001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics , Division de la voirie et des parcs - Parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
Projet :	-
Objet :	Accorder deux contrats pour des services d'élagage d'arbres de rue affectés par le verglas du 5 avril 2023, soit un contrat d'élagage sous réseau électrique (lots 3 et 4) à Arboriculture de Beauce inc. pour un montant total de 451 449,80 $, taxes incluses, et un contrat d'élagage hors réseau électrique (lots 5 et 7) à Arbo-Design inc. pour un montant total de 709 050,83 $, taxes incluses. Autoriser une dépense à cette fin de 1 160 500,63 $, incluant les taxes et tous les frais accessoires, le cas échéant (2 soumissionnaires) - Appel d'offres public 23-20268.

CONTENU

CONTEXTE

La forêt urbaine de l'arrondissement de Côte-des-Neiges--Notre-Dame-de-Grâce a été fortement endommagée par le verglas survenu le 5 avril 2023, en particulier dans les secteurs de Notre-Dame-de-Grâce, Snowdon, Darlington et Côte-des-Neiges.
Les cas les plus urgents ont été traités dans les jours, semaines et mois suivants, par les équipes d'élagueurs de la Division des parcs. Toutefois, un élagage s'impose pour des milliers d'arbres publics affectés par le verglas, tant pour les maintenir en santé sur le long terme que pour éviter des bris majeurs sur les spécimens particulièrement déstructurés, une question de sécurité publique et de conservation du patrimoine arboricole.

La Division des parcs n'ayant ni les effectifs suffisants pour intervenir sur une si grande partie de son territoire ni la certification délivrée par Hydro-Québec pour intervenir sous son réseau électrique, le recours à des entreprises qualifiées s'avère nécessaire face à l'urgence d'entretenir les arbres endommagés.

Une demande de financement a été soumise au Centre de coordination des mesures d'urgence (CCMU) pour approbation.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sans objet.

DESCRIPTION

Ce dossier consiste à s'octroyer les services d'élagage de 1 800 arbres publics affectés par le verglas du 5 avril 2023, dans les secteurs de Notre-Dame-de-Grâce, Snowdon, Darlington et Côte-des-Neiges, selon deux contrats :
- un contrat à Arboriculture de Beauce inc. pour l'élagage de 600 arbres sous le réseau électrique d'Hydro-Québec (lots 3 et 4 de 300 arbres chacun) ;
- un contrat à Arbo-Design inc. pour l'élagage de 1 200 arbres éloignés du réseau électrique (lots 5 et 7 de 700 et 500 arbres, respectivement).

JUSTIFICATION

L'appel d'offres 23-20268 a été publié dans le journal Le Devoir et dans le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) le 20 novembre 2023. L'ouverture des soumissions a été effectuée le 14 décembre 2023.
Sur 10 preneurs du cahier de charges, 7 ont soumissionné.

Le présent sommaire vise l'octroi des deux contrats aux plus bas soumissionnaires conformes. Les lots 3, 4, 5 et 7 ont reçu chacun une seule soumission conforme.
Les résultats entre la plus basse soumission conforme et l'estimation par les arrondissements sont présentés ci-dessous :

SOUMISSION CONFORME - LOT 3 (300 arbres)	**PRIX** (avant taxes)	**TAXES**	**TOTAL** (taxes incluses)
Arboriculture de Beauce Inc.	196 325,20 $	29 399,70 $	225 724,90 $
Estimation par les arrondissements	175 213,33 $	26 238,20 $	201 451,53 $
Écart ($) Écart (%)			24 273,37 $ 12%
SOUMISSION CONFORME - LOT 4 (300 arbres)	**PRIX** (avant taxes)	**TAXES**	**TOTAL** (taxes incluses)
Arboriculture de Beauce Inc.	196 325,20 $	29 399,70 $	225 724,90 $
Estimation par les arrondissements	175 213,33 $	26 238,20 $	201 451,53 $
Écart ($) Écart (%)			24 273,37 $ 12%
SOUMISSION CONFORME - LOT 5 (700 arbres)	**PRIX** (avant taxes)	**TAXES**	**TOTAL** (taxes incluses)
Arbo-Design Inc.	371 800,00 $	55 677,05 $	427 477,05 $
Estimation par les arrondissements	290 200,00 $	43 457,45 $	333 657,45 $
Écart ($) Écart (%)			93 819,60 $ 28%
SOUMISSION CONFORME - LOT 7 (500 arbres)	**PRIX** (avant taxes)	**TAXES**	**TOTAL** (taxes incluses)
Arbo-Design Inc.	244 900,00 $	36 673,78 $	281 573,78 $
Estimation par les arrondissements	204 490,00 $	30 622,38 $	235 112,38 $
Écart ($) Écart (%)			46 461,40 $ 20%

Nous recommandons l'octroi des deux contrats d'élagage aux deux soumissionnaires conformes, au montant de leur soumission, soit :

- Arboriculture de Beauce Inc. au montant de 451 449,80 $ pour les lots 3 et 4, taxes incluses ;
- Arbo-Design Inc. au montant de 709 050,83 $ pour les lots 5 et 7, taxes incluses.

Ceci totalise un montant de 1 160 500,63 $, taxes incluses, pour la période du 1er avril au 31 juillet 2024.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense au montant de 1 160 500,62 $, taxes incluses, sera imputée à la clé comptable des mesures d'urgence associées à la tempête de verglas du 5 avril 2023 du CCMU, sous la responsabilité du Centre de sécurité civile du Service de sécurité incendie de Montréal.
La dépense sera assumée entièrement par l'Agglomération puisqu'elle concerne une compétence (services de sécurité civile) relevant du Conseil d'agglomération.

À la suite de l'approbation du présent dossier par les instances, le CCMU prendra en charge la préparation des bons de commande découlant de l'octroi des deux contrats, par conséquent l'Arrondissement n'assumera aucun coût relatif aux deux contrats.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des objectifs de Montréal 2030 et des engagements pris face aux changements climatiques, lesquels consistent à :
- implanter la nature en ville en mettant la biodiversité, les espaces verts ainsi que la gestion et le développement du patrimoine naturel riverain et aquatique au cœur des prises de décision ;
- offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, ainsi qu'une réponse de proximité à leurs besoins.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sont à prévoir :
- des retards considérables dans l'entretien des arbres publics, affectant dans un premier temps les individus rendus vulnérables par des bris dus au verglas puis, à moyen et long terme, l'ensemble du couvert arboricole de l'Arrondissement. Ces retards auront des répercussions sur l'état général de la forêt urbaine de l'Arrondissement et, par la suite, sur la sécurité des citoyens, à cause de risques accrus de bris ;
- des retards dans le traitement des requêtes de citoyens se multipliant au fil de la détérioration prématurée de la forêt urbaine.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil d'arrondissement : 11 mars 2024
Début des travaux : 1er Avril 2024

Fin des travaux : 31 juillet 2024

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Takui Samson DEGNI)

Certification de fonds :
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe (Diego Andres MARTINEZ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

N/A

Parties prenantes

Annick MALETTO, Service de sécurité incendie de Montréal
Danny LESSARD, Service de sécurité incendie de Montréal
Sébastien S ROY, Service de sécurité incendie de Montréal
Patricia ARCAND, Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce
Takui Samson DEGNI, Service de l'approvisionnement

Lecture :

Patricia ARCAND, 23 février 2024
Takui Samson DEGNI, 21 février 2024

RESPONSABLE DU DOSSIER

Magnolia CONTRERAS AMAYA
agent(e) technique en horticulture et arboriculture

Tél : 514 589-2384
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2024-02-21

Steve Tony ALEXIS
chef(fe) de division - parcs (arrondissement)

Tél : 514-872-6178
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Pierre P BOUTIN
Directeur
Tél : 514 872-5667

Approuvé le : 2024-02-26

Système de gestion des décisions des instances
PIÈCES JOINTES AU DOSSIER

Dossier # : 1247660001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics , Division de la voirie et des parcs - Parcs
Objet :	Accorder deux contrats pour des services d'élagage d'arbres de rue affectés par le verglas du 5 avril 2023, soit un contrat d'élagage sous réseau électrique (lots 3 et 4) à Arboriculture de Beauce inc. pour un montant total de 451 449,80 $, taxes incluses, et un contrat d'élagage hors réseau électrique (lots 5 et 7) à Arbo-Design inc. pour un montant total de 709 050,83 $, taxes incluses. Autoriser une dépense à cette fin de 1 160 500,63 $, incluant les taxes et tous les frais accessoires, le cas échéant (2 soumissionnaires) - Appel d'offres public 23-20268.


Arbo Desing boredero lots 5 et 7.pdf


Beauce boredero lots 3 et 4.pdf


lots5 et 7 approbation CCMU.pdf


lots 3 et 4 approbation CCMU.pdf


Grille Montreal 2030.pdf

RESPONSABLE DU DOSSIER

Magnolia CONTRERAS AMAYA
agent(e) technique en horticulture et arboriculture

Tél : 514 589-2384
Télécop. :

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

BORDEREAU DE PRIX - SOMMAIRE

Numéro d'appel d'offres	23-20268
Titre de l'appel d'offres	Travaux d'élagage post-verglas sous et hors réseau électrique pour divers arrondissements de la Ville de Montréal
Mode d'adjudication	Plus bas soumissionnaire conforme
Règle d'adjudication	Contrat attribué partiellement à un ou plusieurs soumissionnaires
Nom du soumissionnaire *(Selon le Registre des entreprises du Québec)*	Arbo-Design Inc
Numéro d'entreprise (NEQ)	1177465151
Adresse du soumissionnaire	208 Montée Dumais, Terrebonne, Qc, J6W 5X1

Note : Les noms et les prix des soumissionnaires indiqués dans le bordereau de prix sommaire seront déclarés à haute voix lors de l'ouverture des soumissions (Paragraphe 6 de l'article 573 de la Loi sur les cités et villes).

Précisions relatives aux garanties de soumission

Note aux SOUMISSIONNAIRES : Les exigences relatives aux garanties sont versées dans le poste 4.00 de la Régie.
Note au Service du Greffe : Les exigences relatives aux garanties sont versées dans le poste 4.00 du Formulaire de soumission.

Cet appel d'offres comprend plusieurs lots distincts. Si une Soumission vise plusieurs lots, une garantie de soumission DISTINCTE doit être fournie par le SOUMISSIONNAIRE pour chacun des lots visés par Soumission.

Numéro du lot	Description du lot	Montant total (avant taxes)	TPS (5 %)	TVQ (9,975 %)	Montant total (Taxes incluses)
1	Travaux d'élagage SOUS RÉSEAU Ville-Marie (VMA)	- $	- $	- $	- $
2	Travaux d'élagage HORS RÉSEAU Ville-Marie (VMA)	- $	- $	- $	- $
3	Travaux d'élagage SOUS RÉSEAU Côte-des-Neiges -- Notre-Dame-de-Grâce (CDN-NDG)	- $	- $	- $	- $
4	Travaux d'élagage SOUS RÉSEAU Côte-des-Neiges -- Notre-Dame-de-Grâce (CDN-NDG)	- $	- $	- $	- $
5	Travaux d'élagage HORS RÉSEAU Côte-des-Neiges -- Notre-Dame-de-Grâce (CDN-NDG)	371 800,00 $	18 590,00 $	37 087,05 $	427 477,05 $
6	Travaux d'élagage HORS RÉSEAU Côte-des-Neiges -- Notre-Dame-de-Grâce (CDN-NDG)	- $	- $	- $	- $

Sauf indication contraire dans les documents d'appels d'offres, les quantités estimées sont indiquées afin de calculer le plus bas prix et ne représentent nullement un engagement de la part du Donneur d'ordre.

7	Travaux d'élagage HORS RÉSEAU Côte-des-Neiges -- Notre-Dame-de-Grâce (CDN-NDG)	244 900,00 $	12 245,00 $	24 428,78 $	281 573,78 $
8	Travaux d'élagage SOUS RÉSEAU Montréal-Nord (MTN)	- $	- $	- $	- $
9	Travaux d'élagage HORS RÉSEAU Montréal-Nord (MTN)	- $	- $	- $	- $
10	Travaux d'élagage SOUS RÉSEAU Ahuntsic-Cartierville (AH-CA)	- $	- $	- $	- $
11	Travaux d'élagage HORS RÉSEAU Ahuntsic-Cartierville (AH-CA)	- $	- $	- $	- $
12	Travaux d'élagage SOUS RÉSEAU Rosemont -- La Petite-Patrie (RPP)	- $	- $	- $	- $
13	Travaux d'élagage HORS RÉSEAU Rosemont -- La Petite-Patrie (RPP)	- $	- $	- $	- $
14	Travaux d'élagage HORS RÉSEAU Outremont (OUT)	311 450,00 $	15 572,50 $	31 067,14 $	358 089,64 $
15	Travaux d'élagage SOUS RÉSEAU Sud-Ouest (S-O)	- $	- $	- $	- $
16	Travaux d'élagage HORS RÉSEAU Sud-Ouest (S-O)	- $	- $	- $	- $
17	Travaux d'élagage SOUS RÉSEAU Villeray -- Saint-Michel -- Parc-Extension (VSMPE)	- $	- $	- $	- $
18	Travaux d'élagage HORS RÉSEAU Villeray -- Saint-Michel -- Parc-Extension (VSMPE)	- $	- $	- $	- $
19	Travaux d'élagage SOUS RÉSEAU Saint-Léonard (SLE)	- $	- $	- $	- $
20	Travaux d'élagage HORS RÉSEAU Saint-Léonard (SLE)	- $	- $	- $	- $

Sauf indication contraire dans les documents d'appels d'offres, les quantités estimées sont indiquées afin de calculer le plus bas prix et ne représentent nullement un engagement de la part du Donneur d'ordre.

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

BORDEREAU DE PRIX - SOMMAIRE

Numéro d'appel d'offres	23-20268
Titre de l'appel d'offres	Travaux d'élagage post-verglas sous et hors réseau électrique pour divers arrondissements de la Ville de Montréal
Mode d'adjudication	Plus bas soumissionnaire conforme
Règle d'adjudication	Contrat attribué partiellement à un ou plusieurs soumissionnaires
Nom du soumissionnaire *(Selon le Registre des entreprises du Québec)*	Arboriculture de Beauce inc.
Numéro d'entreprise (NEQ)	1176088905
Adresse du soumissionnaire	364-E, route du Président Kennedy, Beauceville. Qc, G5X 1N9

Note : Les noms et les prix des soumissionnaires indiqués dans le bordereau de prix sommaire seront déclarés à haute voix lors de l'ouverture des soumissions (Paragraphe 6 de l'article 573 de la Loi sur les cités et villes).

Précisions relatives aux garanties de soumission

Note aux SOUMISSIONNAIRES : Les exigences relatives aux garanties sont versées dans le poste 4.00 de la Régie.
Note au Service du Greffe : Les exigences relatives aux garanties sont versées dans le poste 4.00 du Formulaire de soumission.

Cet appel d'offres comprend plusieurs lots distincts. Si une Soumission vise plusieurs lots, une garantie de soumission DISTINCTE doit être fournie par le SOUMISSIONNAIRE pour chacun des lots visés par Soumission.

Numéro du lot	Description du lot	Montant total (avant taxes)	TPS (5 %)	TVQ (9,975 %)	Montant total (Taxes incluses)
1	Travaux d'élagage SOUS RÉSEAU Ville-Marie (VMA)	95 218.60 $	4 760.93 $	9 498.06 $	109 477.59 $
2	Travaux d'élagage HORS RÉSEAU Ville-Marie (VMA)	- $	- $	- $	- $
3	Travaux d'élagage SOUS RÉSEAU Côte-des-Neiges -- Notre-Dame-de-Grâce (CDN-NDG)	196 325.20 $	9 816.26 $	19 583.44 $	225 724.90 $
4	Travaux d'élagage SOUS RÉSEAU Côte-des-Neiges -- Notre-Dame-de-Grâce (CDN-NDG)	196 325.20 $	9 816.26 $	19 583.44 $	225 724.90 $
5	Travaux d'élagage HORS RÉSEAU Côte-des-Neiges -- Notre-Dame-de-Grâce (CDN-NDG)	- $	- $	- $	- $
6	Travaux d'élagage HORS RÉSEAU Côte-des-Neiges -- Notre-Dame-de-Grâce (CDN-NDG)	- $	- $	- $	- $

- Le mar., 20 févr. 2024 09:56:52 -0500 **Soutien Logistique <soutienlogistique@oscam.ca>** a écrit ----

Bonjour CCMU,

Voici une demande d'être partie prenante au GDD Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce pour l'AO 23-20268 pour le lot 5 et 7.

Demandeur : Steve Tony Alexis, 514-250-7723 pour l'arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce.

Projet : Verglas
Besoin : Demande d'être partie prenante au GDD pour l'octroi du contrat pour des travaux **d'élagage hors réseau selon l'AO 23-20268 pour le lot 5 et 7.**
Quantités requises : 1200 arbres de diamètres différents.
Date ou période de livraison requise : NA
Durée : Jusqu'au 13 septembre 2024.
Lieu de livraison et personne contact : À venir.
Montant avant taxes avec contingences : 616 700,00 $
Montant avec les taxes : 709 050,83 $
Fournisseur : Arbo-Design
Pièces jointes : Oui, déclaration.
Votre numéro de suivi est le V0356.
Nous vous remercions de votre collaboration.
Marylise Bordage
Mission Soutien Logistique CCMU

De : Soutien Logistique <soutienlogistique@oscam.ca>
Envoyé : jeudi 22 février 2024 08:59
À : Steve Tony ALEXIS <steve.alexis@montreal.ca>
Objet : MU_**V0356**_Demande d'être partie prenante au GDD suite à AO 23-20268 (lot 5 et 7) pour des travaux d'élagage hors réseau_CDN-NGD_Verglas_Février 2024_APPROUVÉ

Bonjour,
Voici l'approbation, merci de lire attentivement la procédure du CCMU.
De plus, merci de nous donner le nom de l'employé et son numéro de téléphone qui coordonnera le contrat avec le fournisseur.
Marylise Bordage
Mission Soutien Logistique CCMU

C'est ok de notre côté, ils peuvent procéder aux étapes suivantes:

- Suite à l'approbation du CCMU, vous pouvez ensuite créer votre GDD d'octroi de contrat (pour votre CA) en suivant les consignes suivantes :
  - Mme Annick Maletto, Danny Lessard et Sébastien Roy doivent être identifiés en tant que **parties prenantes** du GDD;
  - La phrase suivante doit être inscrite dans l'**aspect financier** du GDD: «Cette dépense sera imputée à la clé comptable des mesures d'urgence associée à la tempête de verglas du 5 avril 2023

du Centre de coordination des mesures d'urgence (CCMU) sous la responsabilité du Centre de sécurité civile du Service de sécurité incendie de Montréal. Cette dépense sera assumée entièrement par l'Agglomération puisqu'elle concerne une compétence (services de sécurité civile) relevant du conseil d'agglomération. À la suite de l'approbation du présent dossier par les instances, le CCMU prendra en charge la préparation des bons de commandes découlant de l'octroi de ce contrat, conséquemment le service XYZ n'assumera aucun coût relatif à ce contrat.»

- **Prendre note qu'aucune intervention financière n'est requise dans le dossier décisionnel.**

- Lorsque le conseil d'arrondissement a approuvé l'octroi de contrat, le requérant doit transmettre par courriel la résolution à cet effet en demandant la création du bon de commande à soutienlogistique@oscam.ca avec ccmu@oscam.ca en cc.
  - La Mission Soutien logistique effectuera ensuite les démarches pour la création du bon de commande et transmettra les détails au requérant.

Le mar., 20 févr. 2024 09:56:47 -0500 **Soutien Logistique <soutienlogistique@oscam.ca>** a écrit ----

Bonjour CCMU,

Voici une demande d'être partie prenante au GDD Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce pour l'AO 23-20268 pour le lot 3 et 4.

Demandeur : Steve Tony Alexis, 514-250-7723 pour l'arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce.

Projet : Verglas
Besoin : Demande d'être partie prenante au GDD pour l'octroi du contrat pour des travaux **d'élagage sous réseau selon l'AO 23-20268 pour le lot 3 et 4.**
Quantités requises : 600 arbres de diamètres différents.
Date ou période de livraison requise : NA
Durée : Jusqu'au 13 septembre 2024.
Lieu de livraison et personne contact : À venir.
Montant avant taxes avec contingences : 392 650,40 $
Montant avec les taxes : **451 449,80$**
Fournisseur : Arboriculture de Beauce
Pièces jointes : Oui, déclaration.
Votre numéro de suivi est le V0355.
Nous vous remercions de votre collaboration.
Marylise Bordage
Mission Soutien Logistique CCMU

De: CCMU <ccmu@oscam.ca>
À: "Soutien Logistique"<soutienlogistique@oscam.ca>
Date: mer., 21 févr. 2024 17:22:48 -0500
Objet: Ré : MU_**V0355**_Demande d'être partie prenante au GDD suite à AO 23-20268 (lot 3 et 4) pour des travaux d'élagage sous réseau_CDN-NGD_Verglas_Février 2024_Pour approbation.
========== Message transféré ==========

Bonjour Soutien,

voici l'approbation :

C'est ok de notre côté, ils peuvent procéder aux étapes suivantes:

- Suite à l'approbation du CCMU, vous pouvez ensuite créer votre GDD d'octroi de contrat (pour votre CA) en suivant les consignes suivantes :
  - Mme Annick Maletto, Danny Lessard et Sébastien Roy doivent être identifiés en tant que **parties prenantes** du GDD;
  - La phrase suivante doit être inscrite dans l'**aspect financier** du GDD: «Cette dépense sera imputée à la clé comptable des mesures d'urgence associée à la tempête de verglas du 5 avril 2023

du Centre de coordination des mesures d'urgence (CCMU) sous la responsabilité du Centre de sécurité civile du Service de sécurité incendie de Montréal. Cette dépense sera assumée entièrement par l'Agglomération puisqu'elle concerne une compétence (services de sécurité civile) relevant du conseil d'agglomération. À la suite de l'approbation du présent dossier par les instances, le CCMU prendra en charge la préparation des bons de commandes découlant de l'octroi de ce contrat, conséquemment le service XYZ n'assumera aucun coût relatif à ce contrat.»

- **Prendre note qu'aucune intervention financière n'est requise dans le dossier décisionnel.**

- Lorsque le conseil d'arrondissement a approuvé l'octroi de contrat, le requérant doit transmettre par courriel la résolution à cet effet en demandant la création du bon de commande à soutienlogistique@oscam.ca avec ccmu@oscam.ca en cc.
  - La Mission Soutien logistique effectuera ensuite les démarches pour la création du bon de commande et transmettra les détails au requérant.

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *A.O. 23-20268*

Unité administrative responsable : *Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce, Direction des travaux publics, Division de la voirie et des parcs - Parcs et verdissement.*

Projet : *Travaux d'élagage post-verglas sous et hors réseau électrique pour l'arrondissement Côte-des-Neiges- Notre-Dame-de-Grâce,2024.*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***x***		

2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?

2. Enraciner la nature en ville, en mettant la biodiversité, les espaces verts, ainsi que la gestion et le développement du patrimoine naturel riverain et aquatique au cœur de la prise de décision.

20. Accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole.

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**

L'arrondissement a la responsabilité d'entretenir ces arbres et de les maintenir en bonne condition car leur présence est indissociable à une bonne qualité de vie, à la lutte contre les îlots de chaleur ainsi qu'aux changements climatiques.

L'élagage des arbres en ville est une nécessité incontournable au regard de l'évolution constante de la forêt urbaine et du partage de son espace avec les habitants, les infrastructures aériennes et souterraines, les véhicules et les bâtiments, etc.

Ces élagages répondent à des critères bien établis et les interventions ont pour but de garantir aux citoyens un maximum de sécurité, ainsi que la conservation du patrimoine arboricole.

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050		**x**	
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?	**x**		
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**x**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**x**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**x**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**x**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**x**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1247660001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics , Division de la voirie et des parcs - Parcs
Objet :	Accorder deux contrats pour des services d'élagage d'arbres de rue affectés par le verglas du 5 avril 2023, soit un contrat d'élagage sous réseau électrique (lots 3 et 4) à Arboriculture de Beauce inc. pour un montant total de 451 449,80 $, taxes incluses, et un contrat d'élagage hors réseau électrique (lots 5 et 7) à Arbo-Design inc. pour un montant total de 709 050,83 $, taxes incluses. Autoriser une dépense à cette fin de 1 160 500,63 $, incluant les taxes et tous les frais accessoires, le cas échéant (2 soumissionnaires) - Appel d'offres public 23-20268.

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

23-20268 pv.pdf23-20268 liste preneurs cahier de charges.pdf

23-20268 CDG-NDG Intervention GDD1247660001.pdf

23-20268 CDN-NDG Tableau de vérification -BDP revisés.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Takui Samson DEGNI
Agent(e) d approvisionnement niveau 2
Service De L Approvisionnement

Tél : 514-280-0351

ENDOSSÉ PAR Le : 2024-02-22

Denis LECLERC
chef(fe) de section - approvisionnement stratégique en biens Service de l'approvisionnement
Tél : 514-280-1994
Division : Direction Acquisition

Procès-verbal d'une séance publique d'ouverture de soumissions tenue dans les bureaux du Service du greffe, le **jeudi 14 décembre 2023 à 13 h 30**

Sont présents : Mme Carla Ferreira Guimarães, secrétaire de direction
M. Abdenour Touabi, préposé au soutien administratif
Mme Annie Benjamin, agente de bureau

APPEL D'OFFRES 23-20268

Les soumissions reçues pour l'appel d'offres intitulé « Travaux d'élagage post-verglas sous et hors réseau électrique pour divers arrondissements » sont ouvertes par le préposé au soutien administratif du Service du greffe. Les personnes ci-dessous mentionnées soumettent un prix :

Soumissionnaires		**Prix**
9211-4560 QUÉBEC INC.[1] (ÉMONDAGE SBP)	**Lot 20**	589 281,37 $
ABATTAGE LARIVÉE INC.	**Lot 9**	246 621,38 $
	Lot 18	210 979,13 $
ARBO-DESIGN INC.	**Lot 5**	531 529,43 $
	Lot 7	327 103,88 $
	Lot 11	463 377,99 $
	Lot 14	383 767,00 $
	Lot 18	383 303,66 $
ARBORICULTURE DE BEAUCE INC.	**Lot 1**	132 341,97 $
	Lot 3	246 276,45 $
	Lot 4	246 276,45 $
	Lot 8	131 071,50 $
	Lot 10	119 539,51 $
	Lot 12	613 368,63 $
	Lot 15	80 338,78 $
	Lot 17	153 319,16 $
	Lot 19	154 112,49 $
	Lot 21	237 296,90 $
ÉLAGAGE PRESTIGE INC.	**Lot 11**	412 173,88 $
	Lot 22	747 222,53 $
LES ENTREPRISES A. FERLAND INC.	**Lot 22**	663 617,30 $
LES ENTREPRISES FIKA INC.	**Lot 10**	98 601,90 $
	Lot 15	86 691,15 $

L'appel d'offres du Service de l'approvisionnement a été publié le 20 novembre 2023 dans le quotidien Le Devoir ainsi que dans le système électronique SÉAO.

[1] Seule une raison sociale apparaissait sur la page sommaire déposée par ce soumissionnaire. Le nom légal du soumissionnaire provient d'une vérification au Registre des entreprises du Québec.

…/2

Le greffier transmet ces soumissions et, le cas échéant, les dépôts qui les accompagnent, au directeur du Service de l'approvisionnement, pour étude et rapport.

/vm

Vér. 1
S.A. 1

Carla Ferreira Guimarães
Secrétaire de direction – Service du greffe

Abdenour Touabi
Préposé au soutien administratif – Service du greffe

Liste des commandes

Numéro : 23-20268
Numéro de référence : 1780276
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Travaux d'élagage post-verglas sous et hors réseau électrique pour divers arrondissements

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
9125-1991 QUÉBEC INC. 102-115 Gaston Dumoulin Blainville, QC, J7C 6B4	Monsieur Yan St-jean Téléphone : 514 444-5316 Télécopieur :	**Commande : (2279824)** 2023-11-27 11 h 58 **Transmission :** 2023-11-27 11 h 58	4030546 - 23-20268 Addenda 01 2023-12-08 15 h 15 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
9211-4560 QUÉBEC INC. 1763 rang du brulé Saint-Antoine-sur-Richelieu, QC, j0l 1r0	Monsieur Benoît Poliquin Téléphone : 450 880-1592 Télécopieur : 450 855-1181	**Commande : (2278145)** 2023-11-22 13 h 52 **Transmission :** 2023-11-22 13 h 52	4030546 - 23-20268 Addenda 01 2023-12-08 15 h 15 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
ABATTAGE LARIVÉE INC. 725 Boul. Laurier Sainte-Madeleine, QC, J0H 1S0	Monsieur xavier larivee Téléphone : 438 838-3574 Télécopieur :	**Commande : (2276959)** 2023-11-20 15 h 40 **Transmission :** 2023-11-20 15 h 40	4030546 - 23-20268 Addenda 01 2023-12-08 15 h 15 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
ARBO-DESIGN INC. 208 Montée Dumais Terrebonne, QC, J6W5X1 http://www.arbo-design.com	Monsieur Francois Bérubé Téléphone : 450 623-3090 Télécopieur : 450 314-1053	**Commande : (2276718)** 2023-11-20 11 h 29 **Transmission :** 2023-11-20 11 h 29	4030546 - 23-20268 Addenda 01 2023-12-11 8 h 41 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
ARBORICULTURE DE BEAUCE INC. 364E Route du Président-Kennedy Beauceville, QC, G5X 1N9	Monsieur Denis Rancourt Téléphone : 418 774-6217 Télécopieur : 418 774-3371	**Commande : (2277198)** 2023-11-21 9 h 17 **Transmission :** 2023-11-21 9 h 17	4030546 - 23-20268 Addenda 01 2023-12-08 15 h 15 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
CONSTRUCTION URBEX INC. 3410 Rue Hormidas-Deslauriers H8T 3P2 Montréal, QC, H8T 3P2 http://www.urbexconstruction.com	Monsieur Marc-André Bastien Téléphone : 514 556-3075 Télécopieur : 514 556-3077	**Commande : (2277596)** 2023-11-21 15 h 31 **Transmission :** 2023-11-21 15 h 31	4030546 - 23-20268 Addenda 01 2023-12-08 15 h 15 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
ÉLAGAGE PRESTIGE INC. 330, rue Malepart Laval, QC, H7C 1R2	Monsieur Jeannot Cloutier Téléphone : 514 382-5313	**Commande : (2277627)** 2023-11-21 16 h 09 **Transmission :** 2023-11-21 16 h 09	4030546 - 23-20268 Addenda 01 2023-12-08 15 h 15 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique

	Télécopieur : 450 664-2074		Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
LES ENTREPRISES A. FERLAND INC. 3833 st-charles Terrebonne, QC, j6v1a3 https://abattageferland.com	Monsieur Alexandre Ferland Téléphone : 514 977-3376 Télécopieur :	**Commande : (2277946)** 2023-11-22 10 h 44 **Transmission :** 2023-11-22 10 h 44	4030546 - 23-20268 Addenda 01 2023-12-08 15 h 15 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Les Entreprises FIKA inc. 8, côte Birabin-St-Denis Notre-Dame-de-Bon-Secours-Partie-Nord, QC, J0V1L0	Monsieur Martin Bédard Téléphone : 819 423-5701 Télécopieur :	**Commande : (2281573)** 2023-11-30 13 h 28 **Transmission :** 2023-11-30 13 h 28	4030546 - 23-20268 Addenda 01 2023-12-08 15 h 15 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Précision Émondage Inc. 25 rue de Rouville Saint-Jean-sur-Richelieu, QC, J2W1A5 https://www.precisionemondage.ca	Monsieur Marc-André Boucher Téléphone : 514 378-5692 Télécopieur :	**Commande : (2276783)** 2023-11-20 12 h 28 **Transmission :** 2023-11-20 12 h 28	4030546 - 23-20268 Addenda 01 2023-12-08 15 h 15 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Ville de Montréal - Arrondissement ---- Rosemont ---- La Petite-Patrie 5650, rue D'Iberville 2e Étage Montréal, QC, H2G 2B3	Madame Adina Iacob Téléphone : 514 868-3567 Télécopieur :	**Commande : (2292955)** 2024-01-10 8 h 37 **Transmission :** 2024-01-10 8 h 37	4030546 - 23-20268 Addenda 01 2024-01-10 8 h 37 - Téléchargement Mode privilégié : Ne pas recevoir

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Organisme public.

© 2003-2024 Tous droits réservés

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 23-20268

No du GDD : 1247660001

Titre de l'appel d'offres : Travaux d'élagage post-verglas sous et hors réseau électrique pour divers arrondissements de la Ville de Montréal Lots 3,4, 5 et 7

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité par le SAppro

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 20 - 11 - 2023

Nombre d'addenda émis durant la période : 1

Ouverture originalement prévue le : 14 - 12 - 2023

Date du dernier addenda émis : 8 - 12 - 2023

Ouverture faite le : 14 - 12 - 2023

Délai total accordé aux soumissionnaires : 23 jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 11

Nbre de soumissions reçues : 1

% de réponses : 9,09

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 120 jrs

Date d'échéance initiale : 12 - 4 - 2024

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance révisée : 12 - 4 - 2024

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Arboriculture de Beauce inc.	225 724,90 $	√	3
Arboriculture de Beauce inc.	225 724,90 $	√	4
Arbo-Design Inc	427 477,05 $	√	5
Arbo-Design Inc	281 573,78 $	√	7

Information additionnelle

Cinq (5) ont soumis un prix pour les autres lots inclus dans cet appel d'offres.Il y a eu trois (3) desistements. Un (1) preneur a acheté le cahier de charges pour consultation de l'appel d'offres. Deux (2) n'ont pas repondu au formulaire de non-participation. Un (1) n'a pas eu le temps d'étudier l'appel d'offres et de preparer sa soumission dans le delai alloué. Il y'a eu des negociations des prix à la baisse avec Arboriculture de Beauce et Arbo-Design

Préparé par : Takui Samson DEGNI

Le 21 - 2 - 2024

Numéro de l'appel d'offres : 23-20268
Titre : Travaux d'élagage post-verglas sous et hors réseau électrique pour divers arrondissements de la Ville de Montréal
Date d'ouverture des soumissions : 14 décembre 2023

	Article	Quantité	Arbo-Design Inc.		Arboriculture de Beauce inc.	
			Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total
3,1	CDN-NDG: Travaux d'élagage SOUS RÉSEAU Élagage complet - Arbres de 20 à 39 cm de diamètre	40		- $	316,21 $	12 648,40 $
3,2	CDN-NDG: Travaux d'élagage SOUS RÉSEAU Élagage complet - Arbres de 40 à 69 cm de diamètre	160		- $	563,68 $	90 188,80 $
3,3	CDN-NDG: Travaux d'élagage SOUS RÉSEAU Élagage complet - Arbres de 70 cm et plus de diamètre	100		- $	934,88 $	93 488,00 $
	Total avant taxes			- $		196 325,20 $
	TPS 5 %			- $		9 816,26 $
	TVQ 9,975 %			- $		19 583,44 $
	Montant total			- $		225 724,90 $
4,1	CDN-NDG: Travaux d'élagage SOUS RÉSEAU Élagage complet - Arbres de 20 à 39 cm de diamètre	40		- $	316,21 $	12 648,40 $
4,2	CDN-NDG: Travaux d'élagage SOUS RÉSEAU Élagage complet - Arbres de 40 à 69 cm de diamètre	160		- $	563,68 $	90 188,80 $
4,3	CDN-NDG: Travaux d'élagage SOUS RÉSEAU Élagage complet - Arbres de 70 cm et plus de diamètre	100		- $	934,88 $	93 488,00 $
	Total avant taxes			- $		196 325,20 $
	TPS 5 %			- $		9 816,26 $
	TVQ 9,975 %			- $		19 583,44 $
	Montant total			- $		225 724,90 $
5,1	CDN-NDG: Travaux d'élagage HORS RÉSEAU Élagage complet - Arbres de 20 à 39 cm de diamètre	100	232,00 $	23 200,00 $		- $
5,2	CDN-NDG: Travaux d'élagage HORS RÉSEAU Élagage complet - Arbres de 40 à 69 cm de diamètre	400	472,00 $	188 800,00 $		- $
5,3	CDN-NDG: Travaux d'élagage HORS RÉSEAU Élagage complet - Arbres de 70 cm et plus de diamètre	200	799,00 $	159 800,00 $		- $
	Total avant taxes			371 800,00 $		- $
	TPS 5 %			18 590,00 $		- $
	TVQ 9,975 %			37 087,05 $		- $
	Montant total			427 477,05 $		- $
7,1	CDN-NDG: Travaux d'élagage HORS RÉSEAU Élagage complet - Arbres de 20 à 39 cm de diamètre	100	248,00 $	24 800,00 $		- $
7,2	CDN-NDG: Travaux d'élagage HORS RÉSEAU Élagage complet - Arbres de 40 à 69 cm de diamètre	250	419,00 $	104 750,00 $		- $
7,3	CDN-NDG: Travaux d'élagage HORS RÉSEAU Élagage complet - Arbres de 70 cm et plus de diamètre	150	769,00 $	115 350,00 $		- $
	Total avant taxes			244 900,00 $		- $
	TPS 5 %			12 245,00 $		- $
	TVQ 9,975 %			24 428,78 $		- $
	Montant total			281 573,78 $		- $
	Signature		oui		oui	
	Achat SEAO		ok		ok	
	Numéro TPS/TVQ		oui		oui	
	Numéro de fournisseur VDM		261529		241343	
	Numéro NEQ		1177465151		1176088905	
	Vérification REQ		OK		OK	
	RENA		OK		OK	
	Registre des personnes inadmissibles		OK		OK	
	Liste des firmes à rendement insatisfaisant		OK		OK	
	Garantie		5		10	
	Charte de la langue française		Moins de 50 employés		ok	
	Liste non conformes OQLF		ok		ok	
	CNESST		ok		ok	
	La liste des membres du personnel Affecté et leurs qualifications et certifications		À évaluer lors de la conformité technique par le requérant		À évaluer lors de la conformité technique par le requérant	
	Le tableau « Expérience »					
	Le tableau « Liste des équipements »					
	La preuve de disponibilité des équipements					
	La liste des références tel qu'indiqué à la clause F.01 du Devis technique					
	Annexe « Planification des travaux »					

Remarque :

	Non-conforme
	Correction - Erreur de calcul
	Plus bas soumissionnaire conforme

Vérifié par : Takui Samson DEGNI Date : 2024-01-22

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe

Dossier # : 1247660001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics , Division de la voirie et des parcs - Parcs
Objet :	Accorder deux contrats pour des services d'élagage d'arbres de rue affectés par le verglas du 5 avril 2023, soit un contrat d'élagage sous réseau électrique (lots 3 et 4) à Arboriculture de Beauce inc. pour un montant total de 451 449,80 $, taxes incluses, et un contrat d'élagage hors réseau électrique (lots 5 et 7) à Arbo-Design inc. pour un montant total de 709 050,83 $, taxes incluses. Autoriser une dépense à cette fin de 1 160 500,63 $, incluant les taxes et tous les frais accessoires, le cas échéant (2 soumissionnaires) - Appel d'offres public 23-20268.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

Ce dossier comporte l'octroi de deux contrats, un premier contrat à Arboriculture de Beauce inc pour un montant de 451 449,80 $ taxes incluses, soit 412 233,84 $ nette de ristourne et un deuxième contrat à Arbo-Design Inc. au montant de 709 050,83 $ taxes incluses, soit 647 457,92 $ nette de ristourne.

La dépense total de 1 160 500,62 $, taxes incluses, soit 1 059 691,75 $, sera imputée à la clé comptable des mesures d'urgence associées à la tempête de verglas du 5 avril 2023 du CCMU, sous la responsabilité du Centre de sécurité civile du Service de sécurité incendie de Montréal. Étant donnée que la dépense sera assumée entièrement par l'Agglomération, l'arrondissement n'assume aucun coût associé aux contrats d'élagage.

FICHIERS JOINTS

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Diego Andres MARTINEZ
Conseillère en gestion des ressources financières
Tél : 514-868-3230

ENDOSSÉ PAR Le : 2024-02-26

Guylaine GAUDREAULT
Directrice

Tél : 438-867-4472
Division : Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services

administratifs et du greffe

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 20.03

2024/03/11
19:00

Dossier # : 1249341002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics , Division de la voirie et des parcs - Infrastructures et aqueduc
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder, à Tech Vac Environnement Inc. un contrat d'une durée approximative de trois ans pour le service de nettoyage et d'inspection, par caméra, des conduites d'égout sur le territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, incluant le transport et la disposition des résidus, et autoriser une dépense à cette fin de 720 479,34 $, taxes incluses, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant (4 soumissionnaires) - Appel d'offres public 23-20181 lot no 9.

IL EST RECOMMANDÉ :
D'accorder à Tech Vac Environnement Inc., un contrat d'une durée approximative de trois ans pour le service de nettoyage et d'inspection par caméra des conduites d'égout sur le territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce incluant le transport et la disposition des résidus (4 soumissionnaires) - Appel d'offres public 23-20181 lot n° 9;

D'autoriser une dépense à cette fin de 720 479,34 $, taxes incluses, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Stephane P PLANTE **Le** 2024-03-04 13:08

Signataire : Stephane P PLANTE

_____

Directeur d'arrondissement
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur d'arrondissement

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1249341002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics , Division de la voirie et des parcs - Infrastructures et aqueduc
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder, à Tech Vac Environnement Inc. un contrat d'une durée approximative de trois ans pour le service de nettoyage et d'inspection, par caméra, des conduites d'égout sur le territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, incluant le transport et la disposition des résidus, et autoriser une dépense à cette fin de 720 479,34 $, taxes incluses, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant (4 soumissionnaires) - Appel d'offres public 23-20181 lot no 9.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce dénombre plusieurs milliers de mètres linéaires de conduites d'égout combinées de juridiction locale et d'agglomération sur son territoire qui permettent d'accumuler et de transporter les eaux usées, sanitaires et pluviales vers la station de traitement des eaux.
Le réseau d'égout combiné local de l'Arrondissement draine les eaux de pluie, les eaux usées domestiques, ainsi que celles provenant de certaines installations commerciales, hospitalières et institutionnelles. Toutes ces eaux comportent un volume important de sédiments qui peuvent, en s'accumulant dans les conduites, réduire leur capacité hydraulique (accumulation et transport). Dans le respect des obligations et des bonnes pratiques entourant l'entretien de ses actifs, de même que pour maintenir un bon comportement hydraulique de ses conduites afin d'assurer un niveau de sécurité adéquat aux citoyens en cas de fortes pluies, l'Arrondissement procède périodiquement aux travaux de nettoyage et d'inspection des conduites d'égouts de sa juridiction. Cette activité fait partie intégrante de l'entretien préventif de base pour ce genre de dispositif. Des recherches ont démontré que l'on doit effectuer le nettoyage des conduites de manière récurrente. Cela permet de maintenir leur efficacité et ainsi éviter les refoulements, notamment lors de fortes pluies ou d'averses subites.

L'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce a participé à un appel d'offres regroupé de 17 arrondissements, initié par le Service de l'approvisionnement de la Ville de Montréal, pour le service de nettoyage et d'inspection par caméra des conduites d'égout. L'appel d'offres public a été publié le 25 octobre 2023 sur le site internet SÉAO (Système électronique d'appel d'offres) et dans le journal Le Devoir.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA13 170229 - mardi 25 juin 2013 - Contrat - Vacuum National SM inc. - travaux de nettoyage de conduites d'égouts.
CA14 170064 - lundi 3 mars 2014 - Contrat - Vacuum National SM inc. - travaux de nettoyage de

conduites d'égouts.
CA15 170239 - lundi 10 août 2015 -Contrat - Qualinet Environnement inc. - conduites d'égouts.
CA16 170118 - lundi 2 mai 2016 - Contrat - Qualinet Environnement inc. - conduites d'égouts.
CA17 170267 - lundi 11 septembre 2017 - Contrat - Groupe Sanyvan inc. - nettoyage et inspection des conduites d'égouts.
CA19 170124 - lundi 6 mai 2019 - Contrat - Contrat - Groupe Sanyvan inc. - nettoyage et inspection des conduites d'égouts.
CA21 170244 - lundi 13 septembre 2021 - Contrat - Groupe Sanyvan inc.. - nettoyage et inspection des conduites d'égouts.

DESCRIPTION

Afin de protéger ses ouvrages d'assainissement et d'assurer l'écoulement des eaux usées et de ruissellement à l'intérieur de ses réseaux d'égout pluviaux, sanitaires et combinés, l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce requiert le service de nettoyage et d'alésage de conduites d'égouts par jet d'eau à haute pression dans diverses rues incluant, sans s'y limiter, le transport, l'assèchement et l'élimination des boues et résidus qui y seront enlevés et disposés aux lieux de traitement ou d'élimination autorisés par le ministre ou le gouvernement en application des dispositions de la Loi sur la Qualité de l'Environnement (LQE) par ses fournisseurs. Tous les regards reliés à ces conduites doivent aussi être nettoyés.
Les travaux consistaient, dans le dernier contrat, au nettoyage d'environ 5 000 mètres linéaires, à l'inspection de 1 300 mètres linéaires et à la disposition responsable de 500 tonnes de boues d'égout combiné pour chaque année.

Dans le nouveau contrat,10 000 mètres linéaires sont prévus avec une possibilité d'inspection par caméra de l'état des conduites de 2 000 mètres, ainsi que 300 tonnes au niveau de la disposition de boues récupérées lors de cette activité, dans un lieu de traitement et d'élimination autorisé du MELCCFP.

La quantité de mètres linéaires a été augmentée, suite au retranchement des quantités prévues anciennement de fin de semaine, dont les coûts étaient plus onéreux et les interventions non utilisées, soit 500 mètres de nettoyage d'égout et 200 mètres d'inspection télévisée par caméra. De plus, le tonnage de disposition des boues a été révisé à la baisse, pour mieux représenter la réalité d'utilisation des dernières années.

JUSTIFICATION

Considérant que cette opération requiert une expertise et nécessite des équipements dont l'arrondissement ne dispose pas, nous devons procéder à cet entretien par le biais de fournisseurs spécialisés.
L'opération de nettoyage est essentielle au bon fonctionnement du réseau d'égout et permet de prévenir les refoulements. Les travaux planifiés au présent contrat seront parachevés au courant du mois de septembre 2026. Il est à noter que l'adjudicataire doit être disponible pour toute la durée du contrat, en cas de besoin urgent.

L'appel d'offres 23-20181 a été publié sur le site SEAO ainsi que dans le Journal Le Devoir le 25 octobre 2023. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 19 décembre 2023. Les soumissions ont un délai de validité de cent-vingt (120) jours. Cinq addenda ont été émis durant la période d'appel d'offres.

No. Addenda	Date	Description sommaire
1	2023-10-06	Modification des quantités pour les lots 4 et 16
2	2023-11-02	Demande d'avoir les équipements requis pour l'ensemble des lots soumissionnés
3	2023-11-22	Report de la date d'ouverture des soumissions

4	2023-12-05	Réponses à plusieurs questions des entrepreneurs
5	2023-12-06	Modification du bordereau suite à l'addenda

Les validations requises de l'adjudicataire recommandé :

- Ne sont pas inscrits au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA);
- N'est pas sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant de la Ville;
- Est conforme en vertu du Règlement de gestion contractuelle de la Ville;
- Ne fais pas partie de la liste des entreprises non conformes au processus de francisation.

Voici l'analyse des soumissions conformes :

Écart % = [(Estimation Ville - Soumission) / Estimation Ville] x 100%

Année	Estimation Ville	Groupe Sanyvan inc.	Écart - estimation (Ville et Sanyvan)	Sanivac	Écart - estimation (Ville et Sanivac)	Tech-Vac	Écart - estimation (Ville et Tech-Vac)	Instituform Technologies Lté	Écart - estimation (Ville et Sanivac)
2024	290 800,00 $	240 950,00 $		342 550,00 $		208 380,00 $		503 718,40 $	
2025	290 800,00 $	240 950,00 $		342 550,00 $		208 880,00 $		523 704,60 $	
2026	290 800,00 $	240 950,00 $		342 550,00 $		209 380,00 $		545 503,30 $	
Total sans taxes	**872 400,00 $**	**722 850,00 $**	**(17%)**	**1 027 650,00 $**	**18%**	**626 640,00 $**	**(28%)**	**1 572 926,30 $**	**80%**
Total avec taxes	**1 003 041,90 $**	**831 096,79 $**		**1 181 540,59 $**		**720 479,34 $**		**1 808 472,01 $**	

Notons que deux (2) soumissions reçues sont plus basses que l'estimation de la Ville et deux (2) soumissions reçues sont plus élevées que l'estimation de la Ville. En 2021, le contrat avait été octroyé à la Firme Sanyvan inc. alors que le prix soumissionné était inférieur de 30 % à l'estimation de la ville. Il est à noter que, dans le bordereau de soumission, le coût de la disposition de boues dans un lieu de traitement et d'élimination autorisé du MELCCFP représentait environ 31 % de la soumission.

En conclusion, nous recommandons d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, Tech Vac Environnement Inc, au montant de sa soumission de 720 479,34 $, taxes incluses. Cette soumission étant 28 % inférieure à l'estimation de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Calcul de la ristourne pour l'achat de biens et services					
603 750,00 $					
		2024	2025	2026	TOTAL
Soumission	100%	208 380,00 $	208 880,00 $	209 380,00 $	626 640,00 $

T.P.S	5%	10 419,00 $	10 444,00 $	10 469,00 $	31 332,00 $
T.V.Q	9,975%	20 785,91 $	20 835,78 $	20 885,66 $	62 507,34 $
Total Taxes incluses		239 584,91 $	240 159,78 $	240 734,66 $	720 479,34 $
Ristourne TPS	100%	(10 419,00) $	(10 444,00) $	(10 469,00) $	(31 332,00) $
Ristourne TVQ	50%	(10 392,96) $	(10 417,89) $	(10 442,83) $	(31 253,67) $
Déboursé Net		218 772,95 $	219 297,89 $	219 822,83 $	657 893,67 $

Le contrat accordé à Tech Vac Environnement inc. s'élève à 720 479,34 $ taxes incluses ce qui représente un déboursé net de ristourne de 657 893,67 $.

Rappelons que depuis 2016, le budget pour la gestion des réseaux d'aqueduc et d'égouts a été intégré au budget de fonctionnement de l'Arrondissement.

En 2024, 2025 et en 2026, le présent contrat sera donc financé à même le budget de fonctionnement de la Direction des Travaux publics dans le centre de responsabilité 300763 - CDN Gestion de l'eau. Pour les années subséquentes, la dépense calculée dans le tableau devra être prévue lors de la préparation du budget de fonctionnement du centre de responsabilité 300763 - CDN - Gestion de l'Eau.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne contribue pas à l'atteinte des objectifs du Plan stratégique Montréal 2030.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si l'Arrondissement ne procède pas aux travaux décrits, le niveau de sédimentation va augmenter, réduisant ainsi la capacité hydraulique des conduites et augmentant le risque de refoulement chez les citoyens.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux : 12 mars 2024
Fin des Travaux : 31 décembre 2026

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce contrat respecte le règlement du conseil de la Ville sur la gestion contractuelle (18-038) par la

Ville de Montréal conformément à l'article 573.3.1.2 de la Loi sur les cités et villes. Il s'inscrit dans la lignée de la prévention de la collusion et de la fraude d'après la loi sur l'intégrité en matière de contrats publics.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Claudie DE BELLEFEUILLE)

Certification de fonds :
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe (Diego Andres MARTINEZ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Junaid NEFTCHI
Agent Technique

Tél : 514-294-5490
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2024-02-23

Chantal HOOPER
Chef de division

Tél : 514 872-3625
Télécop. : 514-872-0918

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Pierre P BOUTIN
Directeur
Tél : 514 872-5667
Approuvé le : 2024-02-26

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1249341002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics , Division de la voirie et des parcs - Infrastructures et aqueduc
Objet :	Accorder, à Tech Vac Environnement Inc. un contrat d'une durée approximative de trois ans pour le service de nettoyage et d'inspection, par caméra, des conduites d'égout sur le territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, incluant le transport et la disposition des résidus, et autoriser une dépense à cette fin de 720 479,34 $, taxes incluses, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant (4 soumissionnaires) - Appel d'offres public 23-20181 lot no 9.

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

23-20181_SEAO_Liste des commandes (14).pdf
23-20181 PV.pdf
23-20181 Lot 9_TCP.pdf
23-20181 Lot 9_Intervention.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Claudie DE BELLEFEUILLE
Agente d'approvisionnement II

Tél : 514 872-4907

ENDOSSÉ PAR Le : 2024-02-29

Etienne LANGLOIS
chef(fe) de section - approvisionnement strategique en biens
Tél : 514-872-2988
Division : Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 23-20181
Numéro de référence : 1773786
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Service de nettoyage et d'inspection télévisée des conduites d'égouts incluant le transport et la disposition des résidus - Multi arrondissements

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
9415-5215 Québec inc. 118-6185 taschereau Brossard, QC, j4z0e4 NEQ : 1175316414	Monsieur Bureau Soumission Téléphone : 514 416-7007 Télécopieur :	**Commande : (2288803)** 2023-12-19 8 h 07 **Transmission :** 2023-12-19 8 h 07	4008036 - 23-20181 Addenda #1 (devis) 2023-12-19 8 h 07 - Téléchargement 4008037 - 23-20181 Addenda #1 (bordereau) 2023-12-19 8 h 07 - Téléchargement 4011553 - 23-20181 Addenda #2 (devis) 2023-12-19 8 h 07 - Téléchargement 4011554 - 23-20181 Addenda #2 (bordereau) 2023-12-19 8 h 07 - Téléchargement 4021650 - 23-20181 Addenda #3 2023-12-19 8 h 07 - Téléchargement 4028090 - 23-20181 Addenda #4 - Report (devis) 2023-12-19 8 h 07 - Téléchargement 4028091 - 23-20181 Addenda #4 - Report (bordereau) 2023-12-19 8 h 07 - Téléchargement 4029380 - 23-20181 Addenda #5 (devis) 2023-12-19 8 h 07 - Téléchargement 4029381 - 23-20181 Addenda #5 (bordereau) 2023-12-19 8 h 07 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Can-Inspec Inc. CP70072 CP des Châteaux Blainville, QC, J7B 0A9 NEQ : 1172205107	Monsieur Benoit Mayer Téléphone : 514 433-2555 Télécopieur :	**Commande : (2265764)** 2023-10-25 16 h 19 **Transmission :** 2023-10-25 16 h 19	4008036 - 23-20181 Addenda #1 (devis) 2023-10-26 13 h 10 - Courriel 4008037 - 23-20181 Addenda #1 (bordereau) 2023-10-26 13 h 10 - Téléchargement 4011553 - 23-20181 Addenda #2 (devis) 2023-11-02 13 h 52 - Courriel 4011554 - 23-20181 Addenda #2 (bordereau) 2023-11-02 13 h 52 - Téléchargement 4021650 - 23-20181 Addenda #3 2023-11-22 15 h 10 - Courriel 4028090 - 23-20181 Addenda #4 - Report (devis) 2023-12-05 13 h 41 - Courriel 4028091 - 23-20181 Addenda #4 - Report (bordereau) 2023-12-05 13 h 41 - Téléchargement

				4029380 - 23-20181 Addenda #5 (devis) 2023-12-07 8 h 40 - Courriel 4029381 - 23-20181 Addenda #5 (bordereau) 2023-12-07 8 h 40 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	EBI ENVIROTECH INC. 143, 21e Rue Crabtree, QC, J0K 1B0 http://www.ebienvirotech.com NEQ : 1141969957	Monsieur Joel Gariépy Téléphone : 450 754-4033 Télécopieur : 450 389-0983	**Commande : (2266172)** 2023-10-26 11 h 52 **Transmission :** 2023-10-26 11 h 52	4008036 - 23-20181 Addenda #1 (devis) 2023-10-26 13 h 10 - Courriel 4008037 - 23-20181 Addenda #1 (bordereau) 2023-10-26 13 h 10 - Téléchargement 4011553 - 23-20181 Addenda #2 (devis) 2023-11-02 13 h 52 - Courriel 4011554 - 23-20181 Addenda #2 (bordereau) 2023-11-02 13 h 52 - Téléchargement 4021650 - 23-20181 Addenda #3 2023-11-22 15 h 10 - Courriel 4028090 - 23-20181 Addenda #4 - Report (devis) 2023-12-05 13 h 41 - Courriel 4028091 - 23-20181 Addenda #4 - Report (bordereau) 2023-12-05 13 h 41 - Téléchargement 4029380 - 23-20181 Addenda #5 (devis) 2023-12-07 8 h 40 - Courriel 4029381 - 23-20181 Addenda #5 (bordereau) 2023-12-07 8 h 40 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	École de technologie supérieure 1111 Notre-Dame ouest Local B-1300 Montréal, QC, H3C 6M8 NEQ :	Monsieur Hubert Lachance Téléphone : 514 396-8800 Télécopieur :	**Commande : (2269446)** 2023-11-02 14 h 44 **Transmission :** 2023-11-02 14 h 44	4008036 - 23-20181 Addenda #1 (devis) 2023-11-02 14 h 44 - Téléchargement 4008037 - 23-20181 Addenda #1 (bordereau) 2023-11-02 14 h 44 - Téléchargement 4011553 - 23-20181 Addenda #2 (devis) 2023-11-02 14 h 44 - Téléchargement 4011554 - 23-20181 Addenda #2 (bordereau) 2023-11-02 14 h 44 - Téléchargement Mode privilégié : Ne pas recevoir
☐	GROUPE SANYVAN INC. 11000 sherbrooke est c-13 Montréal-Est, QC, h1b5w1 NEQ : 1166479197	Madame Saida Benmenaa Téléphone : 514 644-1616 Télécopieur :	**Commande : (2273776)** 2023-11-13 14 h 11 **Transmission :** 2023-11-13 14 h 11	4008036 - 23-20181 Addenda #1 (devis) 2023-11-13 14 h 11 - Téléchargement 4008037 - 23-20181 Addenda #1 (bordereau) 2023-11-13 14 h 11 - Téléchargement 4011553 - 23-20181 Addenda #2 (devis) 2023-11-13 14 h 11 - Téléchargement 4011554 - 23-20181 Addenda #2 (bordereau) 2023-11-13 14 h 11 - Téléchargement 4021650 - 23-20181 Addenda #3 2023-11-22 15 h 10 - Courriel 4028090 - 23-20181 Addenda #4 - Report (devis)

				2023-12-05 13 h 41 - Courriel 4028091 - 23-20181 Addenda #4 - Report (bordereau) 2023-12-05 13 h 41 - Téléchargement 4029380 - 23-20181 Addenda #5 (devis) 2023-12-07 8 h 40 - Courriel 4029381 - 23-20181 Addenda #5 (bordereau) 2023-12-07 8 h 40 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	INSITUFORM TECHNOLOGIES LIMITED 410, rue McCaffrey Montréal, QC, H4T 1N1 http://www.insituform.com NEQ : 1144751931	Monsieur Nicolas Brennan Téléphone : 514 739-9999 Télécopieur :	**Commande : (2265821)** 2023-10-25 17 h 41 **Transmission :** 2023-10-25 17 h 41	4008036 - 23-20181 Addenda #1 (devis) 2023-10-26 13 h 10 - Courriel 4008037 - 23-20181 Addenda #1 (bordereau) 2023-10-26 13 h 10 - Téléchargement 4011553 - 23-20181 Addenda #2 (devis) 2023-11-02 13 h 52 - Courriel 4011554 - 23-20181 Addenda #2 (bordereau) 2023-11-02 13 h 52 - Téléchargement 4021650 - 23-20181 Addenda #3 2023-11-22 15 h 10 - Courriel 4028090 - 23-20181 Addenda #4 - Report (devis) 2023-12-05 13 h 41 - Courriel 4028091 - 23-20181 Addenda #4 - Report (bordereau) 2023-12-05 13 h 41 - Téléchargement 4029380 - 23-20181 Addenda #5 (devis) 2023-12-07 8 h 40 - Courriel 4029381 - 23-20181 Addenda #5 (bordereau) 2023-12-07 8 h 40 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	INSPECVISION 3D INC. 800 Route Carter Local 30 Sainte-Marie, QC, G6E0B2 https://www.inspecvision.ca/ NEQ : 1173745424	Monsieur Sébastien Boutin Téléphone : 418 230-4040 Télécopieur :	**Commande : (2265983)** 2023-10-26 9 h 23 **Transmission :** 2023-10-26 9 h 23	4008036 - 23-20181 Addenda #1 (devis) 2023-10-26 13 h 10 - Courriel 4008037 - 23-20181 Addenda #1 (bordereau) 2023-10-26 13 h 10 - Téléchargement 4011553 - 23-20181 Addenda #2 (devis) 2023-11-02 13 h 52 - Courriel 4011554 - 23-20181 Addenda #2 (bordereau) 2023-11-02 13 h 52 - Téléchargement 4021650 - 23-20181 Addenda #3 2023-11-22 15 h 10 - Courriel 4028090 - 23-20181 Addenda #4 - Report (devis) 2023-12-05 13 h 41 - Courriel 4028091 - 23-20181 Addenda #4 - Report (bordereau) 2023-12-05 13 h 41 - Téléchargement 4029380 - 23-20181 Addenda #5 (devis) 2023-12-07 8 h 40 - Courriel

				4029381 - 23-20181 Addenda #5 (bordereau) 2023-12-07 8 h 40 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Le Groupe ADE Montréal inc. 11725 54e avenue Montréal, QC, H1E 2J2 https://www.groupeade.com NEQ : 1171699482	Madame Josée Lemieux Téléphone : 819 678-7016 Télécopieur :	**Commande : (2267041)** 2023-10-30 7 h 33 **Transmission :** 2023-10-30 7 h 33	4008036 - 23-20181 Addenda #1 (devis) 2023-10-30 7 h 33 - Téléchargement 4008037 - 23-20181 Addenda #1 (bordereau) 2023-10-30 7 h 33 - Téléchargement 4011553 - 23-20181 Addenda #2 (devis) 2023-11-02 13 h 52 - Courriel 4011554 - 23-20181 Addenda #2 (bordereau) 2023-11-02 13 h 52 - Téléchargement 4021650 - 23-20181 Addenda #3 2023-11-22 15 h 10 - Courriel 4028090 - 23-20181 Addenda #4 - Report (devis) 2023-12-05 13 h 41 - Courriel 4028091 - 23-20181 Addenda #4 - Report (bordereau) 2023-12-05 13 h 41 - Téléchargement 4029380 - 23-20181 Addenda #5 (devis) 2023-12-07 8 h 40 - Courriel 4029381 - 23-20181 Addenda #5 (bordereau) 2023-12-07 8 h 40 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	MANAGEMENT SIMO INC. 2099, boul. Fernand Lafontaine Longueuil, QC, J4G2J4 http://www.simo.qc.ca NEQ : 1141631276	Madame Valérie Pottier Téléphone : 450 646-1903 Télécopieur : 450 646-9832	**Commande : (2266152)** 2023-10-26 11 h 26 **Transmission :** 2023-10-26 11 h 26	4008036 - 23-20181 Addenda #1 (devis) 2023-10-26 13 h 10 - Courriel 4008037 - 23-20181 Addenda #1 (bordereau) 2023-10-26 13 h 10 - Téléchargement 4011553 - 23-20181 Addenda #2 (devis) 2023-11-02 13 h 52 - Courriel 4011554 - 23-20181 Addenda #2 (bordereau) 2023-11-02 13 h 52 - Téléchargement 4021650 - 23-20181 Addenda #3 2023-11-22 15 h 10 - Courriel 4028090 - 23-20181 Addenda #4 - Report (devis) 2023-12-05 13 h 41 - Courriel 4028091 - 23-20181 Addenda #4 - Report (bordereau) 2023-12-05 13 h 41 - Téléchargement 4029380 - 23-20181 Addenda #5 (devis) 2023-12-07 8 h 40 - Courriel 4029381 - 23-20181 Addenda #5 (bordereau) 2023-12-07 8 h 40 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐	Ortec Environnement Services Inc. 857, rue de Saint Romuald Lévis, QC, G6W5M6 NEQ : 1165176406	Madame Julie Demers Téléphone : 418 839-5500 Télécopieur :	**Commande : (2266230)** 2023-10-26 13 h 06 **Transmission :** 2023-10-26 13 h 06	4008036 - 23-20181 Addenda #1 (devis) 2023-10-26 13 h 10 - Courriel 4008037 - 23-20181 Addenda #1 (bordereau) 2023-10-26 13 h 10 - Téléchargement 4011553 - 23-20181 Addenda #2 (devis) 2023-11-02 13 h 52 - Courriel 4011554 - 23-20181 Addenda #2 (bordereau) 2023-11-02 13 h 52 - Téléchargement 4021650 - 23-20181 Addenda #3 2023-11-22 15 h 10 - Courriel 4028090 - 23-20181 Addenda #4 - Report (devis) 2023-12-05 13 h 41 - Courriel 4028091 - 23-20181 Addenda #4 - Report (bordereau) 2023-12-05 13 h 41 - Téléchargement 4029380 - 23-20181 Addenda #5 (devis) 2023-12-07 8 h 40 - Courriel 4029381 - 23-20181 Addenda #5 (bordereau) 2023-12-07 8 h 40 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	PG SOLUTIONS INC. 217 avenue Léonidas S Porte 13 Rimouski, QC, G5L 2T5 http://www.pgsolutions.com NEQ : 1144355758	Madame Marie Eve Santerre Téléphone : 418 524-4661 Télécopieur :	**Commande : (2265959)** 2023-10-26 9 h 02 **Transmission :** 2023-10-26 9 h 02	4008036 - 23-20181 Addenda #1 (devis) 2023-10-26 13 h 10 - Courriel 4008037 - 23-20181 Addenda #1 (bordereau) 2023-10-26 13 h 10 - Téléchargement 4011553 - 23-20181 Addenda #2 (devis) 2023-11-02 13 h 52 - Courriel 4011554 - 23-20181 Addenda #2 (bordereau) 2023-11-02 13 h 52 - Téléchargement 4021650 - 23-20181 Addenda #3 2023-11-22 15 h 10 - Courriel 4028090 - 23-20181 Addenda #4 - Report (devis) 2023-12-05 13 h 41 - Courriel 4028091 - 23-20181 Addenda #4 - Report (bordereau) 2023-12-05 13 h 41 - Téléchargement 4029380 - 23-20181 Addenda #5 (devis) 2023-12-07 8 h 40 - Courriel 4029381 - 23-20181 Addenda #5 (bordereau) 2023-12-07 8 h 40 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Sanivac ® 100 rue Huot Notre-Dame-de-l'Ile-Perrot, QC, J7W1M4 http://www.sanivac.ca NEQ : 1172974132	Madame Eve Caron Téléphone : 514 453-2279 Télécopieur :	**Commande : (2265963)** 2023-10-26 9 h 06 **Transmission :** 2023-10-26 9 h 06	4008036 - 23-20181 Addenda #1 (devis) 2023-10-26 13 h 10 - Courriel 4008037 - 23-20181 Addenda #1 (bordereau) 2023-10-26 13 h 10 - Téléchargement 4011553 - 23-20181 Addenda #2 (devis) 2023-11-02 13 h 52 - Courriel

				4011554 - 23-20181 Addenda #2 (bordereau) 2023-11-02 13 h 52 - Téléchargement 4021650 - 23-20181 Addenda #3 2023-11-22 15 h 10 - Courriel 4028090 - 23-20181 Addenda #4 - Report (devis) 2023-12-05 13 h 41 - Courriel 4028091 - 23-20181 Addenda #4 - Report (bordereau) 2023-12-05 13 h 41 - Téléchargement 4029380 - 23-20181 Addenda #5 (devis) 2023-12-07 8 h 40 - Courriel 4029381 - 23-20181 Addenda #5 (bordereau) 2023-12-07 8 h 40 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	TECH VAC ENVIRONNEMENT INC. 421, Courtemanche Montréal-Est, QC, h1b4x7 https://www.techvac.ca NEQ : 1172029713	Monsieur Département Soumission Téléphone : 514 521-5060 Télécopieur :	**Commande : (2274302)** 2023-11-14 11 h 21 **Transmission :** 2023-11-14 11 h 21	4008036 - 23-20181 Addenda #1 (devis) 2023-11-14 11 h 21 - Téléchargement 4008037 - 23-20181 Addenda #1 (bordereau) 2023-11-14 11 h 21 - Téléchargement 4011553 - 23-20181 Addenda #2 (devis) 2023-11-14 11 h 21 - Téléchargement 4011554 - 23-20181 Addenda #2 (bordereau) 2023-11-14 11 h 21 - Téléchargement 4021650 - 23-20181 Addenda #3 2023-11-22 15 h 10 - Courriel 4028090 - 23-20181 Addenda #4 - Report (devis) 2023-12-05 13 h 41 - Courriel 4028091 - 23-20181 Addenda #4 - Report (bordereau) 2023-12-05 13 h 41 - Téléchargement 4029380 - 23-20181 Addenda #5 (devis) 2023-12-07 8 h 40 - Courriel 4029381 - 23-20181 Addenda #5 (bordereau) 2023-12-07 8 h 40 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Ville de Terrebonne 513, montée Masson Terrebonne, QC, J6W 2Z2 NEQ :	Madame Valérie Barré Téléphone : 450 471-8265 Télécopieur :	**Commande : (2286971)** 2023-12-13 15 h 12 **Transmission :** 2023-12-13 15 h 12	4008036 - 23-20181 Addenda #1 (devis) 2023-12-13 15 h 12 - Téléchargement 4008037 - 23-20181 Addenda #1 (bordereau) 2023-12-13 15 h 12 - Téléchargement 4011553 - 23-20181 Addenda #2 (devis) 2023-12-13 15 h 12 - Téléchargement 4011554 - 23-20181 Addenda #2 (bordereau) 2023-12-13 15 h 12 - Téléchargement 4021650 - 23-20181 Addenda #3 2023-12-13 15 h 12 - Téléchargement 4028090 - 23-20181 Addenda #4 - Report (devis)

2023-12-13 15 h 12 - Téléchargement

4028091 - 23-20181 Addenda #4 - Report (bordereau)
2023-12-13 15 h 12 - Téléchargement

4029380 - 23-20181 Addenda #5 (devis)
2023-12-13 15 h 12 - Téléchargement

4029381 - 23-20181 Addenda #5 (bordereau)
2023-12-13 15 h 12 - Téléchargement

Mode privilégié : Ne pas recevoir

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Organisme public.

© 2003-2023 Tous droits réservés

Ville de Montréal
Service du greffe

Soumission publique
SP23 0654

Procès-verbal d'une séance publique d'ouverture de soumissions tenue dans les bureaux du Service du greffe, le **mardi 19 décembre 2023 à 13 h 30**

Sont présents : Mme Marie-Hélène Perras, agente de bureau
Mme Valérie Morin, analyste juridique
Mme Annie Benjamin, agente de bureau

APPEL D'OFFRES 23-20181

Les soumissions reçues pour l'appel d'offres intitulé « Service de nettoyage et d'inspection télévisée des conduites d'égouts incluant le transport et la disposition des résidus - Multi arrondissements » sont ouvertes par l'analyste juridique du Service du greffe. Les personnes ci-dessous mentionnées soumettent un prix :

Soumissionnaires		Prix
9363-9888 QUÉBEC INC. (SANIVAC)	**Lot 1**	484 619,63 $
	Lot 2	1 592 001,34 $
	Lot 3	941 645,25 $
	Lot 4	397 008,68 $
	Lot 5	594 995,63 $
	Lot 6	837 305,44 $
	Lot 7	908 532,45 $
	Lot 8	164 874,15 $
	Lot 9	1 181 540,59 $
	Lot 10	327 333,83 $
	Lot 11	417 416,74 $
	Lot 12	369 414,68 $
	Lot 13	354 237,98 $
	Lot 14	234 673,17 $
	Lot 15	398 043,45 $
	Lot 16	355 962,60 $
	Lot 17	1 019 253,38 $
CAN-INSPEC INC.	**Lot 1**	326 195,57 $
	Lot 2	993 858,85 $
	Lot 8	103 759,19 $
DRAINAVAC INC.	**Lot 2**	972 745,99 $
	Lot 3	594 926,64 $
	Lot 10	182 183,64 $
	Lot 14	239 241,70 $
EBI ENVIROTECH INC.	**Lot 1**	384 667,83 $
	Lot 5	423 471,32 $
	Lot 12	362 634,25 $
	Lot 15	385 987,46 $

.../2

Soumissionnaires		Prix
GROUPE SANYVAN INC.	**Lot 1**	339 981,08 $
	Lot 5	368 379,90 $
	Lot 7	515 835,34 $
	Lot 8	118 102,32 $
	Lot 9	831 096,79 $
	Lot 12	259 728,53 $
	Lot 15	277 923,32 $
	Lot 16	245 000,23 $
INSTITUFORM TECHNOLOGIES LIMITED	**Lot 1**	1 120 526,52 $
	Lot 3	1 460 586,29 $
	Lot 5	908 515,20 $
	Lot 6	1 286 190,83 $
	Lot 7	1 367 211,99 $
	Lot 9	1 808 472,01 $
	Lot 10	544 193,86 $
	Lot 13	1 056 530,11 $
	Lot 14	653 410,40 $
	Lot 17	3 115 539,32 $
LE GROUPE ADE MONTRÉAL INC.	**Lot 1**	1 035 425,76 $
TECH VAC ENVIRONNEMENT INC.	**Lot 1**	335 152,13 $
	Lot 2	1 168 640,39 $
	Lot 3	807 227,98 $
	Lot 4	288 350,40 $
	Lot 5	371 088,71 $
	Lot 6	375 576,51 $
	Lot 7	348 201,79 $
	Lot 8	106 867,62 $
	Lot 9	720 479,34 $
	Lot 10	172 428,01 $
	Lot 12	278 087,16 $
	Lot 15	288 650,49 $
	Lot 16	270 145,26 $

L'appel d'offres du Service de l'approvisionnement a été publié les 25 octobre, 27 novembre et 11 décembre 2023 dans le quotidien Le Devoir ainsi que les 25 octobre, 22 novembre et 5 décembre 2023 dans le système électronique SÉAO.

.../3

Le greffier transmet ces soumissions et, le cas échéant, les dépôts qui les accompagnent, au directeur du Service de l'approvisionnement, pour étude et rapport.

/ad

Vér. 1
S.A. 1

Marie-Hélène Perras
Agente de bureau – Service du greffe

Valérie Morin
Analyste juridique – Service du greffe

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
23-20181

Agent d'approvisionnement
Claudie De Bellefeuille

Conformité	Oui

			Données	
Num. du Lot	Descreption du lot	Soumissionnaires	Montant sans taxes	Montant taxes incluses
LOT9	A59 - Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grace	Tech Vac Environnement Inc.	626 640,00 $	720 479,34 $
		Groupe Sanyvan Inc.	722 850,00 $	831 096,79 $
		Sanivac	1 027 650,00 $	1 181 540,59 $
		Instituform Technologies Limited	1 572 926,30 $	1 808 472,01 $

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 24-20181 Lot 9

No du GDD : 1249341002

Titre de l'appel d'offres : Service de nettoyage et d'inspection télévisée des conduites d'égouts incluant le transport et la disposition des résidus - Multi arrondissements - **Lot 9 A59 - Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grace**

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité technique par l'unité cliente

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 25 - 10 - 2023

Ouverture originalement prévue le : 28 - 11 - 2023

Ouverture faite le : 19 - 12 - 2023

Date du comité de sélection : - -

Nombre d'addenda émis durant la période : 5

Date du dernier addenda émis : 7 - 12 - 2023

Délai total accordé aux soumissionnaires : 54 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 14

Nbre de soumissions reçues : 4

% de réponses : 28,57

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 120 jrs

Date d'échéance initiale : 17 - 4 - 2024

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance révisée : 17 - 4 - 2024

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Tech Vac Environnement Inc.	720 429,34 $	√	9
Groupe Sanyvan	831 096,79 $		
Sanivac	1 181 540,59 $		
Instituform Technologies Limited	1 808 472,01 $		

Information additionnelle

Raisons de désistements: Pas eu le temps d'étudier l'appel d'offres et de préparer une soumission (1), ne fourni pas le service demandé (1), carnet de commande complet (1), achat des documents et soumissions déposées pour d'autres arrondissements (4), Ne peut obtenir la liste des balances (1), Non pertinent organismes publics (2).

Préparé par Claudie De Bellefeuille

Le 26 - 2 - 2024

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe

Dossier # : 1249341002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics , Division de la voirie et des parcs - Infrastructures et aqueduc
Objet :	Accorder, à Tech Vac Environnement Inc. un contrat d'une durée approximative de trois ans pour le service de nettoyage et d'inspection, par caméra, des conduites d'égout sur le territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, incluant le transport et la disposition des résidus, et autoriser une dépense à cette fin de 720 479,34 $, taxes incluses, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant (4 soumissionnaires) - Appel d'offres public 23-20181 lot no 9.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

Ce dossier vise à accorder à Tech Vac Environnement inc un contrat pour le nettoyage et l'inspection des conduites d'égout. Les sommes requis pour assumer la dépense de 218 772,95 $ nette de ristourne, en 2024, est disponible au budget de fonctionnement dans la division 300763 - CDN - Gestion de l'eau.

FICHIERS JOINTS

GDD 1249341002 - Certification de fonds.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Diego Andres MARTINEZ
Conseillère en gestion des ressources financières
Tél : 514-868-3230

ENDOSSÉ PAR Le : 2024-02-27

Guylaine GAUDREAULT
Directrice

Tél : 438-867-4472
Division : Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe

GDD 1249341002

Calcul de la dépense

Calcul des dépenses						
	Montant avant taxes	TPS	TVQ	Montant toutes taxes comprises	Ristournes	Montant net de ristourne
2024	208,380.00 $	10,419.00 $	20,785.91 $	239,584.91 $	20,811.95 $	218,772.96 $
2025	208,880.00 $	10,444.00 $	20,835.78 $	240,159.78 $	20,861.89 $	219,297.89 $
2026	209,380.00 $	10,469.00 $	20,885.66 $	240,734.66 $	20,911.83 $	219,822.83 $
Total des dépenses	**626,640.00 $**	**31,332.00 $**	**62,507.35 $**	**720,479.35 $**	**62,585.67 $**	**657,893.68 $**

	Montant	%
Portion Ville-Centre		0.0%
CDN-NDG	657,893.68 $	100.0%

IMPUTATION	2024
2406.0010000.300763.04161.54590.0.0.0.0.0.0	218,772.96 $
Entité : AF - Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce Centre de responsabilité : CDN - Gestion de l'eau Activité : Réseaux d'égout Objet : Autres services techniques Sous-objet : Général	
Total de la disponibilité	**218,772.96 $**

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 20.04

2024/03/11
19:00

Dossier # : 1249943005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 e) favoriser la prise en charge de leur milieu par les citoyennes et les citoyens en vue d'améliorer la vie économique et sociale des collectivités
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière maximale de 30 000$ à la SDC Côte-des-Neiges en appui au projet de piétonnisation de l'avenue Lacombe et édicter une ordonnance à cet effet permettant de déroger à l'article 7 du Règlement sur les subventions aux sociétés développement commercial (RCA17 17285).

IL EST RECOMMANDÉ :
D'édicter une ordonnance afin d'augmenter de 30 000 $ le maximum de contribution pouvant être accordé à la Société de développement commercial Expérience Côte-des-Neiges pour l'exercice financier 2024, passant de 60 000 $ à 90 000$, conformément à l'article 7 du Règlement sur les subventions aux Sociétés de développement commercial (RCA17 17285);

D'autoriser le versement d'une contribution financière non récurrente de 30 000 $ à la Société de développement commercial Côte-des-Neiges en appui à son projet de piétonnisation prévue en septembre 2024.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Stephane P PLANTE **Le** 2024-03-04 13:13

Signataire : Stephane P PLANTE

_____

directeur(-trice) - arrondissement
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur d'arrondissement

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1249943005**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 e) favoriser la prise en charge de leur milieu par les citoyennes et les citoyens en vue d'améliorer la vie économique et sociale des collectivités
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière maximale de 30 000$ à la SDC Côte-des-Neiges en appui au projet de piétonnisation de l'avenue Lacombe et édicter une ordonnance à cet effet permettant de déroger à l'article 7 du Règlement sur les subventions aux sociétés développement commercial (RCA17 17285).

CONTENU

CONTEXTE

Après la réalisation avec succès du projet de septembre 2022 et 2023, la SDC Côte-des-Neiges souhaite réitérer l'expérience de son projet *Lacombe Piétonne* en 2024 afin de souligner la rentrée scolaire et la fin de l'été à Côte-des-Neiges.
Pour cette édition, la SDC Côte-des-Neiges piétonnisera l'avenue Lacombe entre le chemin de la Côte-des-Neiges et l'avenue Gatineau pour une durée totale de 4 jours consécutifs lors d'un week-end du mois de septembre. Les dates finales seront déterminées de concert avec l'Arrondissement d'ici le mois d'avril 2024. Les résidents, travailleurs et étudiants du quartier pourront profiter d'une programmation spéciale ainsi que du mobilier urbain installé pour l'occasion sur la rue, le tout dans une ambiance à la fois reposante et festive.

Après une première piétonnisation similaire en 2018, puis avec l'essoufflement de la pandémie et le relâchement des contraintes sanitaires, la SDC Côte-des-Neiges état revenue avec ce projet en 2022 afin de renouveler l'expérience de visite du territoire et de contribuer à renforcer le sentiment d'appartenance des citoyennes et citoyens qui visitent, habitent, étudient et travaillent à Côte-des-Neiges.

Le document complet de demande de subvention adressée à l'Arrondissement pour 2024 par la SDC Côte-des-Neiges est disponible sous la rubrique « pièce jointe » du présent sommaire décisionnel.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA17 17285 - 1er mai 2023 - Autoriser le versement d'une contribution financière non récurrente de 20 000 $ à la Société de développement commercial Côte-des-Neiges en appui à son projet de piétonnisation prévue en septembre 2023; D'imputer cette dépense

conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. (1239943003).
CA23 170011 - 7 février 2023 - Accorder une contribution financière à la Société de développement commercial Côte-des-Neiges, totalisant 60 000 $, toutes taxes incluses si applicables, pour l'année 2023 et approuver le projet de convention à cette fin.
CA22 170178 - 20 juin 2022 - Accorder une contribution financière maximale de 15 000$ à la SDC Côte-des-Neiges en appui au projet de piétonnisation de l'avenue Lacombe et édicter une ordonnance à cet effet permettant de déroger à l'article 7 du Règlement sur les subventions aux sociétés développement commercial (RCA17 17285).
CA17 17285 - 7 juin 2022 - Autoriser le versement d'une contribution financière non récurrente de 8 400,00 $ à la Société de développement commercial Côte-des-Neiges en appui à son projet de jardinières suspendues et édicter une ordonnance à cet effet permettant de déroger à l'article 7 du Règlement sur les subventions aux sociétés développement commercial (RCA17 17285).
CA22 170073 - 4 avril 2022 - Le CA approuve la convention à intervenir avec la Société de développement commercial Côte-des-Neiges et l'octroi d'une contribution financière de 60 000 $.

DESCRIPTION

Dans la foulée du succès des deux premières éditions de Lacombe piétonne en 2022 et 2023, la SDC Côte-des-Neiges reviendra avec une 3e édition de son projet signature de poursuivre ses efforts pour animer le territoire en soulignant la rentrée et la fin de l'été à Côte-des-Neiges!
Tous les détails sur l'animation prévue lors de l'événement de 4 jours se retrouvent dans le document de demande de subvention à l'Arrondissement qui est fourni en pièce jointe du présent sommaire décisionnel.

JUSTIFICATION

Pour cette édition 2024 de de Lacombe piétonne! la SDC CDN souhaite rassembler les meilleurs côtés des dernières éditions, c'est-à-dire un format sur 4 jours, mais cette fois-ci aussi avec 4 journées complètes d'animation et d'activités et ainsi bonifier l'expérience de visite des journées les plus populaires. En 2022, la SDC avait offert 2 jours d'animation sur 4 jours de piétonnisation et en 2023, 3 jours d'animation sur 6 jours de piétonnisation. Après analyse, la SDC CDN a déterminé que les journées les plus populaires étaient principalement du jeudi au dimanche et que les citoyens étaient très enthousiastes pour les activités. C'est pourquoi la SDC CDN propose d'offrir 4 jours de piétonnisation avec animations.
L'Arrondissement par sa participation financière, pourra contribuer significativement :
• À la mise en place d'un projet dont la démarche s'inscrit dans une optique de réappropriation de l'espace public par les piétons.

Également. en partenariat avec la SDC Côte-des-Neiges, l'arrondissement :
• Encouragera l'achat local auprès des citoyen.ne.s qui fréquentent le quartier (étudiants, travailleurs, résidents, visiteurs et entrepreneurs détenant une place d'affaires dans le secteur);
• Favorisera l'accueil des étudiants à l'occasion de la rentrée scolaire;
• Permettra d'offrir une expérience de visite sécuritaire et inclusive et qui encourage des pratiques durables.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution financière de l'arrondissement pour l'édition 2024 de l'événement est fixée à 30 000$.
La dépense maximale de 30 000$ sera financée par le budget de fonctionnement 2023 de la Direction de l'arrondissement.

Les informations financières et comptables se retrouvent dans la certification de fonds de la Direction des services administratifs et du greffe.

L'arrondissement avait soutenu l'édition 2022 à hauteur de 15 000$ sur un budget total de 55 000$ de l'événement. En 2023, sur un budget total de 70 000$ de l'événement, l'arrondissement avait soutenu à hauteur de 20 000$.

L'arrondissement appui également annuellement l'événement sous forme de services rendus: prêt de matériel (blocs de béton, mobilier), fermeture de la rue par les équipes des travaux publics, coordination de rencontre de planifications pour l'implication des services publics, accompagnement de la SDC dans la planification de l'événement, nettoyage quotidien, etc.

MONTRÉAL 2030

Voir grille en pièce jointe.
De plus, Ce dossier contribue à l'atteinte du plan stratégique 2023-2030 de l'Arrondissement.

Offrir des milieux de vie à l'économie dynamique (Axe 3 du plan) :
- En permettant aux acteurs économiques d'être plus satisfaits des services de soutien et d'accompagnement offerts par l'Arrondissement (résultat 3.1 du plan).

- En permettant à la population et les commerçants d'être plus satisfaits de la qualité et de la vitalité des artères commerciales de l'arrondissement. (résultat 3.2 du plan).

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements pour la mise en oeuvre d'une vision de développement économique à long terme tout en soutenant le commerce de
proximité. Il s'applique aux orientations en lien avec le renforcement de la solidarité, l'équité, l'inclusion, la démocratie et la participation. Il permet de promouvoir le développement des affaires et de contribuer au rayonnement commercial du secteur visé.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

n.a.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

s.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'arrondissement sera identifié comme partenaire d'importance dans les communications visant à promouvoir le projet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les ordonnances liées à la promotion commerciale relative cet événement et à la fermeture de rue seront adoptées lors du conseil d'arrondissement du 8 avril 2024.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

L'article 137 de la Charte de la Ville de Montréal prévoit que le conseil d'arrondissement peut soutenir financièrement un organisme qui exerce ses activités dans l'arrondissement et a pour mission le développement économique local, communautaire, culturel ou social. Seuls les organismes à but non lucratif sont visés par l'article précité et peuvent bénéficier d'une

contribution financière.
La SDC Côte-des-Neiges est un organisme à but non lucratif, et que celui-ci exerce ses activités dans l'arrondissement et a pour mission principale le développement économique local.

En conséquence, nous sommes d'avis que le conseil d'arrondissement peut soutenir la présente demande de soutien financier. Pour ce faire, le conseil d'arrondissement peut déroger à certains
règlements par ordonnance.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe (Benoit PELLETIER THIBAULT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guillaume HIGGINS
commissaire adjoint(e) - developpement economique

Tél : 438-824-7877
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2024-02-29

Stephane P PLANTE
directeur(-trice) - arrondissement

Tél : 514-872-8428
Télécop. :

RÈGLEMENT SUR LES SUBVENTIONS AUX SOCIÉTÉS DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL

(RCA17 17285, article 7)

Ordonnance relative au montant total des subventions pouvant être accordées à une société de développement commercial

À la séance ordinaire du 11 mars 2024, le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce décrète :

Le montant total des subventions pouvant être accordées à une société de développement commercial, fixé à un maximum de 60 000 $ en vertu de l'article 7 du règlement RCA17 17285, est augmenté à 90 000$ pour l'exercice financier 2024.

Système de gestion des décisions des instances
PIÈCES JOINTES AU DOSSIER

Dossier # : 1249943005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Objet :	Accorder une contribution financière maximale de 30 000$ à la SDC Côte-des-Neiges en appui au projet de piétonnisation de l'avenue Lacombe et édicter une ordonnance à cet effet permettant de déroger à l'article 7 du Règlement sur les subventions aux sociétés développement commercial (RCA17 17285).

SDCCDNLacombePietonne_DemSubv-ArrCDNNDG 23 fev 2024.pdf

Grille d'analyse Montréal 2030 - 1249943005.pdf

Convention contribution 2024 piéto 30k 2024 sdc.pdf

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guillaume HIGGINS
commissaire adjoint(e) - developpement economique

Tél : 438-824-7877
Télécop. :



SDC
Côte-des-Neiges

Lacombe Piétonne !

Édition 2024

Demande de subvention

Adressée à :
Arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce

Présentée par :
SDC Côte-des-Neiges

Demande en date de :
Mars 2024

Lacombe Piétonne !
Demande de subvention



Sommaire

01 Mise en contexte

02 Proposition de partenariat et demande de subvention

03 Budget prévisionnel du projet

04 Programmation et aménagement

05 Annexe

SDC
Côte-des-Neiges

01

Mise en contexte

SDC
Côte-des-Neiges

À propos de la SDC Côte-des-Neiges

La société de développement commercial (SDC) Côte-des-Neiges a pour mission de contribuer au dynamisme économique et commercial, au rayonnement et à l'expérience de visite du territoire afin de contribuer à l'essor économique, culturel et social du quartier en collaboration avec les partenaires du milieu.

Organisme à but non-lucratif créé en 2018, la SDC Côte-des-Neiges regroupe 230 commerçants et professionnels. Véritable pionnière, elle est la toute première société de développement commercial à avoir vu le jour dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce.

Son territoire couvre le chemin de la Côte-des-Neiges entre le chemin de la Côte-Ste-Catherine et la rue du Frère-André, incluant les secteurs commerciaux des avenues Gatineau, Lacombe, Jean-Brillant et Swail. Au cœur de la métropole, le territoire de la SDC Côte-des-Neiges est bordé des plus grandes institutions en santé et en éducation, en plus d'être située à quelques pas d'attraits majeurs dont l'Oratoire St-Joseph et le Mont-Royal.

Introduction

Dans la foulée du succès des deux premières éditions de Lacombe piétonne en 2022 et 2023, la SDC Côte-des-Neiges reviendra avec une 3e édition de son projet signature **Lacombe Piétonne** afin de poursuivre ses efforts pour animer le territoire en soulignant la rentrée et la fin de l'été à Côte-des-Neiges !

Au début de mois de septembre, les résidents, travailleurs et étudiants du territoire pourront profiter d'une expérience de visite renouvelée avec une programmation culturelle dynamique, du mobilier urbain ludique, des offres spéciales des commerçants le tout dans une ambiance à la fois reposante et festive.



SDC
Côte-des-Neiges

02

Proposition de partenariat et demande de subvention

SDC
Côte-des-Neiges

Soutenir un projet porteur pour la communauté de Côte-des-Neiges

Afin de pouvoir pérenniser ce projet d'envergure de piétonnisation initié par la SDC Côte-des-Neiges et d'augmenter son impact sur la communauté, la SDC Côte-des-Neiges souhaite proposer à l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce de renouveler son partenariat afin d'appuyer le projet financièrement et en services.

En appuyant ce projet, l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce contribuera concrètement aux axes suivants :

- Encourager l'achat local auprès des citoyen.ne.s qui fréquentent le quartier (étudiants, travailleurs, résidents, visiteurs et entrepreneurs détenant une place d'affaires dans le secteur) ;
- Favoriser l'accueil des étudiants à l'occasion de la rentrée scolaire ;
- Positionner Côte-des-Neiges comme un quartier culturel où il fait bon vivre ;
- Développer les sentiments d'appartenance des personnes qui fréquentent le quartier ;
- Offrir une expérience de visite sécuritaire et inclusive et qui encourage des pratiques durables.
- Permettre d'offrir un rendez-vous annuel aux citoyen.ne.s ;
- Favoriser la notoriété du quartier auprès des clientèles touristiques locales et internationales.



SDC
Côte-des-Neiges

Demande de subvention pour Lacombe piétonne 2024

Madame la mairesse,
Mesdames et messieurs les élu.e.s,

Par la présente, nous proposons à l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce de renouveler notre partenariat pour le projet de Lacombe piétonne. En ce sens, nous sollicitons votre appui pour une subvention permettant de contribuer concrètement à l'expérience de visite de l'avenue Lacombe à l'occasion de la 3e édition de « Lacombe piétonne ! » qui se déroulera en septembre 2024.

Considérant le succès des éditions 2022 et 2023, nous sommes convaincus que ce projet continuera d'offrir aux citoyennes et citoyens la possibilité de s'approprier l'espace public, de favoriser le maillage entre les communautés du quartier, d'augmenter les occasions d'échange avec celles-ci, d'offrir une expérience d'achat local renouvelée, et de positionner le quarter de Côte-des-Neiges comme étant un pôle culturel important au sein de la Ville de Montréal auprès des clientèles locales et internationales.

Afin de favoriser la pérennité du projet, la SDC Côte-des-Neiges propose à l'arrondissement d'appuyer financièrement le projet en contribuant à hauteur de 30 000$. Nous vous invitons à vous référer au budget prévisionnel du projet disponible à la section 3 de ce document.

Grace à votre collaboration, la SDC Côte-des-Neiges pourra offrir une expérience de visite et d'animation dynamique et agréable pour toutes et tous à l'occasion d'une 3e édition. Depuis les tous débuts de la création de notre SDC, l'arrondissement représente un partenaire clé dans le développement du territoire et ensemble nous contribuons au développement économique, culturel et social du quartier Côte-des-Neiges. Nous vous remercions sincèrement de prendre en considération notre demande.

Veuillez agréer mes salutations les plus distinguées,

Felicia Balzano
Directrice générale
SDC Côte-des-Neiges

03

Budget prévisionnel du projet

SDC
Côte-des-Neiges

Budget prévisionnel du projet

SDC Côte-des-Neiges	
BUDGET PRÉVISIONNEL	
PROJET : Lacombe piétonne !	
ÉDITION : 2024	
DÉPENSES	
Gestion de projet, production, opérations, logistique	**15 000 $**
Décoration et aménagement	**20 000 $**
Programmation (animation, activités et performances)	**20 000 $**
Services	**7 000 $**
Communications	**8 000 $**
TOTAL DÉPENSES	**70 000 $**
REVENUS	
Subvention	
Arrondissement - subvention piétonnisation	30 000 $
Total	**30 000 $**
Commandites / ventes	
Commandites et activations	10 000 $
Total	**10 000 $**
Autres	
Budget de la SDC Côte-des-Neiges	30 000 $
Total	**30 000 $**
TOTAL REVENUS	**70 000 $**

SDC
Côte-des-Neiges

04

Programmation et aménagement

SDC
Côte-des-Neiges

LE rendez-vous par excellence pour célébrer la fin de l'été et la rentrée !

Véritable rendez-vous par excellence pour souligner la rentrée et la fin de l'été, Lacombe Piétonne fera son retour à Côte-des-Neiges en septembre 2024 dans une ambiance de dernier jour de plage ! Les résidents, familles, travailleurs, étudiants et visiteurs du territoire pourront profiter de la piétonnisation de leur Avenue Lacombe, pour se divertir, se reposer, s'amuser et profiter des commerces et aménagements s'y retrouvant :



Faire des découvertes culturelles



S'amuser en famille et entre amis



Profiter des aménagements



S'approprier l'espace public pour toutes et tous



Favoriser l'offre commerciale locale



Favoriser les maillages entre la communauté

SDC
Côte-des-Neiges

À quoi s'attendre pour la 3e édition en 2024 ?

Nouveauté ! Après analyse des deux premières éditions, Lacombe piétonne souhaite reviendra à un format sur 4 jours ! Sur ces quatre jours, la SDC Côte-des-Neiges souhaite toutefois bonifier l'expérience en offrant 4 journées complètes d'animation aux citoyen.ne.s. plutôt que deux !



Aménagement ludique de l'avenue Lacombe :

- Mobilier de détente afin de d'augmenter la qualité et la durée de l'expérience de visite
- Décorations lumineuses pour illuminer l'espace en soirée afin d'améliorer l'expérience des visiteurs et mettre en évidence les commerçants.
- Décorations thématiques.
- Ambiance musicale pour dynamiser la rue.
- Jeux classiques grands formats.
- Installations artistiques et participatives.
- Kiosques gourmands en partenariat avec les commerces de Lacombe et du reste du territoire.



Animation de la rue

- Retour des journées thématiques JEUDREDI et FAMILIA les jeudis et samedis.
- Performances musicales et artistiques (tous les jours).
- Kiosque d'information de la rentrée (tous les jours).
- Grand concours de la rentrée.
- Activités créatives participatives (tous les jours).
- Ateliers créatifs et de mise en forme.
- Kiosque de découvertes de l'offre locale en partenariats avec les commerces.
- Le Grand Repas de la Rentrée (nouveauté ! Titre provisoire).

SDC
Côte-des-Neiges

Évolution du concept de Lacombe piétonne

Un rendez-vous incontournable sur 4 jours

Après analyse des résultats des dernières éditions, la SDC Côte-des-Neiges souhaite consolider le projet de Lacombe piétonne en un format sur 4 jours en offrant autant de jours de piétonnisation que d'animation.

Pourquoi 4 jours ?

Déployée sur 4 jours, Lacombe piétonne remporte un maximum de succès autant chez les citoyen.ne.s. visiteurs que pour les commerces de l'avenue et du territoire. En offrant un événement sur 4 jours, la SDC Côte-des-Neiges s'assure de maximiser les retombées positives pour toutes les parties prenantes tout en diminuant au minimum les enjeux.

Cette option la plus efficace répond bien à la période de l'année (rentrée / automne) et aux besoins des parties prenantes. Ultimement, cette formule présente un fort potentiel de créer chez les citoyen.ne.s un rendez-vous annuel populaire, incontournable et attendu, en plus de susciter l'intérêt des visiteurs montréalais et internationaux en visite à Montréal.

Un concept à répéter dans l'année à partir de 2025 ?

La SDC Côte-des-Neiges explore cependant la possibilité et la pertinence de répéter le concept à plusieurs moments clés dans l'année à partir de 2025 ou 2026. Dans cette optique, la SDC n'exclue pas dans les années futures la possibilité de créer d'autres rendez-vos selon la période de l'année qui seraient chacune de courte durée mais avec un maximum d'impacts et un minimum d'enjeux. Lacombe piétonne deviendrait donc une célébration avec plusieurs rendez-vous dans l'année déployés lors de 3 périodes clés telles que :

-Lacombe piétonne : RDV de la rentrée (4 jours à la rentrée)

-Lacombe piétonne : RDV estival (2-4 jours au début de l'été)

-Lacombe piétonne : en mode hivernal (2-4 jours en hiver)

À noter que cette idée est en développement pour les années subséquentes et que leur mise en place demanderait un appui financier distinct pour être en mesure de voir le jour.

05

Annexe

SDC
Côte-des-Neiges

Revoyez les éditions 2022 et 2023

ÉDITION 2022

Page de l'événement 2022 sur le site web de la SDC Côte-des-Neiges :

https://sdc-cotedesneiges.ca/evenements/lacombepietonne2022/

Galerie photo de l'édition 2022 sur le blogue de la SDC Côte-des-Neiges :

https://sdc-cotedesneiges.ca/retour-en-image-sur-lacombe-pietonne/

Vidéo récapitulative de l'édition 2022 sur la page Youtube de la SDC Côte-des-Neiges :

https://www.youtube.com/watch?v=mjH11u2qtEA

ÉDITIONS 2023

Page de l'événement 2023 sur le site web de la SDC Côte-des-Neiges :

https://sdc-cotedesneiges.ca/evenements/lacombe-pietonne-2e-edition/

Galerie photo de l'édition 2023 sur le blogue de la SDC Côte-des-Neiges :

https://sdc-cotedesneiges.ca/retour-en-image-sur-lacombe-pietonne-2e-edition/

Vidéo récapitulative de l'édition 2023 sur la page Youtube de la SDC Côte-des-Neiges :

https://www.youtube.com/watch?v=xqq__8onWWo

N.B. Pour connaitre les données sur les éditions 2022 et 2023, veuillez consulter les rapports de partenariats.

Communiquez avec nous

Félicia Balzano

DIRECTRICE GÉNÉRALE

direction@sdc-cotedesneiges.ca

514 735-0204

SDC
Côte-des-Neiges

SDC Côte-des-Neiges

Merci !

@sdc.cotedesneiges
sdc-cotedesneiges.ca
In @sdc.cotedesneiges
#JaimeCDN

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1*239943005*
Unité administrative responsable : *Développement économique*
Projet : *Piétonnisation Lacombe 2024*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	*X*		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? Priorité 14. Appuyer l'**innovation et la créativité des entreprises, des commerces et des organisations** pour accroître leur résilience économique et générer de la prospérité.			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** Offrir des milieux de vie à l'économie dynamique (Axe 3 du plan): - En permettant aux acteurs économiques d'être plus satisfaits des services de soutien et d'accompagnement offerts par l'Arrondissement (résultat 3.1 du plan). - En permettant à la population et les commerçants d'être plus satisfaits de la qualité et de la vitalité des artères commerciales de l'arrondissement. (résultat 3.2 du plan.)			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**X**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**X**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**X**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion	**X**		**x**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**x**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**X**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**X**

CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE
SDC CÔTE-DES-NEIGES 2024

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public, ayant une adresse au 5160, boulevard Décarie, 6e étage, Montréal (Québec) H3X 2H9, agissant et représentée par le secrétaire d'arrondissement, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de l'article 5 du règlement RCA04 17044*;*

CI-APRÈS APPELÉE LA «VILLE»

ET : **SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL CÔTE-DES-NEIGES,** personne morale légalement constituée, en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies, ayant une place d'affaires au 5450, chemin de la Côte-des-Neiges, suite 424, Montréal, Québec, H3T 1Y6, agissant et représentée par madame Félicia Balzano, directrice générale, dûment autorisée par résolution de son conseil d'administration.

CI-APRÈS APPELÉE LA «SDC»

ATTENDU QUE l'objectif principal poursuivi par la SDC est de participer au développement économique du secteur qu'elle couvre;

ATTENDU QUE la SDC souhaite réaliser son projet « Lacombe piétonne! » sur l'avenue Lacombe entre le Chemin de la Côte-des-Neiges et l'avenue Gatineau en septembre 2024.

ATTENDU QUE la SDC sollicite la participation financière de la Ville pour la réalisation du Projet, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente convention;

ATTENDU QUE la Ville désire encourager l'Organisme à réaliser son Projet en l'aidant financièrement;

ATTENDU QUE la VILLE dispose d'un règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial;

ATTENDU QUE les Parties désirent, dans le cadre de la présente convention de contribution financière, prévoir les conditions qui s'y rattachent (ci-après la « **Convention** »);

ATTENDU QUE l'Organisme a pris connaissance de l'article 573.3.5 de la *Loi sur les cités et villes*, auquel il pourrait être assujetti à la conclusion de la présente Convention ou en cours d'exécution de celle-ci;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal a adopté une Politique de gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ladite Politique au cocontractant;

Le préambule fait partie intégrante de la présente convention.

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
INTERPRÉTATION

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente Convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la Convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2
DÉFINITIONS

Dans la présente Convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

2.1 « **Annexe 1** » : la description du Projet;

2.2 « **Annexe 2** » : le protocole de visibilité mentionné à l'article 4.4 de la présente Convention, le cas échéant;

2.2 « **Projet** » : le projet de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue à l'article 5.1 de la présente Convention, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1;

2.3 « **Responsable** » : Le directeur d'arrondissement ou son représentant dûment autorisé.

2.4 « **Unité administrative** » : Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, Direction de l'arrondissement.

ARTICLE 3
OBJET

La présente Convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme afin que ce dernier puisse réaliser le Projet.

ARTICLE 4
OBLIGATIONS DE LA SDC

La SDC s'engage à :

4.1 utiliser la contribution financière versée par la VILLE aux seules fins visées par la présente convention;

4.2 mener à terme les activités prévues à la présente convention et remettre au directeur un rapport sommaire des activités réalisées durant l'année 2024 ;

4.3 tenir un registre comptable distinct faisant état de l'affectation des sommes versées par la VILLE;

4.4 faire état de la participation financière de la Ville, conformément au protocole de visibilité (ci-après le « Protocole de visibilité ») joint, le cas échéant, à la présente Convention à l'Annexe 2, dans tout document, communication, activité, publicité, affichage, rapport de recherche ou document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente Convention (ci-après la « Publication ») et faire en sorte que la Publication reflète, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville par rapport aux autres personnes qui auraient contribué au Projet. La Publication doit être préalablement approuvée par écrit par le Responsable;

4.5 associer et inviter la Ville aux différents événements en relation avec le Projet ;

4.6 conserver toutes les pièces justificatives reliées aux dépenses effectuées ;

4.7 donner accès à ses livres et registres comptables au directeur ou à son représentant autorisé durant les heures normales d'affaires, et lui laisser prendre gratuitement toute copie des pièces justificatives ;

4.8 prendre toutes les mesures requises pour éviter des situations de conflit d'intérêt et, à cette fin, notamment informer, par écrit, le directeur de tout contrat conclu ou devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration avec la SDC ;

4.9 souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur, pendant toute la durée de la présente convention, une police d'assurance-responsabilité civile, accordant une protection pour dommages corporels et dommages matériels d'au moins cinq millions de dollars (5 000 000 $) par accident ou événement, sans franchise applicable à la VILLE, dans laquelle la VILLE est désignée coassurée et comportant un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la VILLE, par courrier recommandé, un préavis de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation de la police ;

4.10 prendre fait et cause pour la VILLE dans toute poursuite ou réclamation découlant directement ou indirectement de la présente convention et la tenir indemne de tout jugement ou décision qui pourrait être prononcé à son encontre, en capital, intérêts et frais;

4.11 renoncer, et elle y renonce par les présentes, à tout recours à l'encontre de la VILLE en cas de résiliation de la présente convention.

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE LA VILLE

5.1 En considération des obligations assumées par la SDC conformément à la présente convention, la VILLE s'engage à lui verser la somme maximale de trente mille dollars (30 000 $) incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

5.2 Cette somme sera versée en une seule fois.

5.3 la responsabilité financière de la VILLE ne peut en aucun cas excéder la somme maximale prévue à l'article 4.1;

5.4 le directeur peut requérir de la SDC tout document et information jugés utiles pour s'assurer de la bonne exécution de la convention. La SDC doit collaborer à cette fin avec le directeur et répondre avec célérité aux demandes de ce dernier. La SDC accepte également de participer, à la demande du directeur, à toute rencontre avec des représentants de la VILLE pour faire le point sur les activités à réaliser pour éviter d'être en défaut.

ARTICLE 6
DÉFAUT

Advenant que la SDC soit en défaut de remplir l'une des obligations qui lui incombent en vertu de la présente convention, le directeur en avise par écrit la SDC et lui demande de remédier au défaut dans le délai qu'il détermine.

Le directeur peut retenir toute somme à être versée à la SDC tant que celle-ci n'a pas remédié au défaut. Si, à l'échéance de ce délai, la SDC n'a pas remédié à ce défaut, la VILLE pourra, à sa discrétion, résilier la présente convention et exiger le remboursement des sommes déjà versées.

ARTICLE 7
INCESSIBILITÉ

Les droits et obligations de la SDC ne peuvent être cédés, vendus ou transportés, en tout ou en partie, sans l'accord préalable de la VILLE.

ARTICLE 8
MODIFICATIONS

Aucune modification aux termes de cette convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit des parties.

ARTICLE 9
RÉSILIATION

8.1 La VILLE peut, en tout temps, sur avis écrit, résilier la présente convention ;

8.2 Advenant une telle résiliation, la VILLE ne sera pas tenue de verser l'aide financière prévue à la présente convention, ni de compenser ou d'indemniser la SDC.

ARTICLE 10
DURÉE

La présente convention entre en vigueur à compter de sa signature par les deux (2) parties et prend fin, sous réserve des articles 2, 3, 5 et 8, le 31 décembre 2024.

ARTICLE 11
REPRÉSENTATIONS ET GARANTIES

La SDC garantit qu'elle a le pouvoir et l'autorité de conclure et d'exécuter toutes et chacune des obligations de la présente convention.

ARTICLE 12
ÉLECTION DE DOMICILE

Aux fins de la présente convention, chaque partie élit domicile à l'adresse indiquée à la première page de la présente convention ou à toute autre adresse dont elle aura préalablement avisé l'autre partie par courrier recommandé.

ARTICLE 13
VALIDITÉ

Une disposition de la présente convention jugée invalide par le tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

ARTICLE 14
LOIS APPLICABLES

La présente convention est régie par les lois de la province de Québec et toute procédure doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

ARTICLE 15
CLAUSE LINGUISTIQUE

Toute communication de la SDC devra être adressée en français. Il en est de même pour l'affichage et la signalisation, notamment, l'affichage de la SDC dans les locaux de la Ville et à l'extérieur sur le domaine de la Ville, lesquels devront respecter l'article 58 de la Charte de la langue française, à savoir qu'ils soient rédigés en français, ou qu'ils soient exprimés en français et dans une autre langue, avec nette prédominance du français sur l'autre langue en termes de visibilité.

ARTICLE 16
POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE

Le Contractant déclare qu'il a pris connaissance de la *Politique*, qu'il en comprend les termes et la portée et fait toutes les affirmations solennelles requises en application de la *Politique* comme si elles étaient reproduites au long à la présente convention et prend les engagements prévus au paragraphe 6 de la *Politique."*

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le e jour de mars 2024

VILLE DE MONTRÉAL

Par :

_____
Geneviève Reeves
Secrétaire d'arrondissement

Le e jour de mars 2024

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL CÔTE-DES-NEIGES

Par :

_____
Félicia Balzano
Directrice générale

Cette convention a été approuvée par le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, le 11 mars 2024 (résolution à venir). GDD 1249943005.

ANNEXE 1

Description du PROJET

L'annexe 1 est constituée du document « Lacombe piétonne Demande subvention SDC CDN 2024 » inclut dans le GDD1249943005 et attaché en version électronique à la présente convention.

ANNEXE 2

PROTOCOLE DE VISIBILITÉ

Inclure dans toutes les communications concernant le projet « Lacombe piétonne! » 2024 sur le logo de l'Arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, et sur tout autre support ou moyen permettant d'assurer la visibilité de l'arrondissement pour que la publication reflète l'importance de l'aide accordée par la Ville en tant que partenaire d'importance hiérarchique et principal de l'événement.

Tout matériel visuel affichant le logo de l'arrondissement doit être validé par l'arrondissement avant sa diffusion.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe

Dossier # : 1249943005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Objet :	Accorder une contribution financière maximale de 30 000$ à la SDC Côte-des-Neiges en appui au projet de piétonnisation de l'avenue Lacombe et édicter une ordonnance à cet effet permettant de déroger à l'article 7 du Règlement sur les subventions aux sociétés développement commercial (RCA17 17285).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

Le dossier sera financé par le budget de contingence de l'arrondissement.

Le détail des informations financières est présenté dans le document joint.

FICHIERS JOINTS

GDD 1249943005 - Piétonnisation Lacombe.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Benoit PELLETIER THIBAULT
Agent de gestion des ressources financières et matérielles
Tél : 514-868-5140

ENDOSSÉ PAR Le : 2024-03-01

Guylaine GAUDREAULT
Directrice des services administratifs et du greffe
Tél : 438-867-4472
Division : Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe

GDD 1249943005

Accorder une contribution financière maximale de 30 000$ à la SDC Côte-des-Neiges en appui au projet de piétonnisation de l'avenue Lacombe et édicter une ordonnance à cet effet permettant de déroger à l'article 7 du Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial

Cette dépense sera financée par le budget de contingence de fonctionnement de l'arrondissement.

La dépense sera imputée dans la clé suivante:

Compte: **2406.0010000.300700.06501.61900.000000.0000.002991.000000.00000.00000**	**Montant ($)**
Entité : AF - Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce **Source** : Budget régulier **Centre de responsabilité** : CDN - Direction **Activité** : Industries et commerces - Prom. Et dév. Écon. **Objet** : Contribution à d'autres organismes **Projet :** Programme soutien SDC	**30 000,00 $**

Le bon de commande sera créé après la résolution du Conseil d'arrondissement autorisant cette dépense.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 20.05

2024/03/11
19:00

Dossier # : 1249669002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_des sports et des loisirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 3 750 $ (toutes taxes incluses si applicables), à l'OBNL reconnu Club de plein air N.D.G. Inc. pour la réalisation du « Programme - Animation de loisirs », qui se déroulera du 4 au 8 mars 2024. Approuver le projet de convention à cette fin.

IL EST RECOMMANDÉ :
D'accorder une contribution financière de 3 750 $ (toutes taxes incluses si applicables), à l'OBNL reconnu Club de plein air N.D.G. Inc. pour la réalisation du « Programme - Animation de loisirs », qui se déroulera du 4 au 8 mars 2024.

D'approuver le projet de convention à cette fin.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Stephane P PLANTE **Le** 2024-03-04 13:10

Signataire : Stephane P PLANTE

_____

Directeur d'arrondissement
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur d'arrondissement

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1249669002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_des sports et des loisirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 3 750 $ (toutes taxes incluses si applicables), à l'OBNL reconnu Club de plein air N.D.G. Inc. pour la réalisation du « Programme - Animation de loisirs », qui se déroulera du 4 au 8 mars 2024. Approuver le projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

La Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (DCSLDS) déploie sur le territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce une offre de services en sports et loisirs dans près de 20 centres ou installations. En collaboration avec les OBNL reconnus par l'arrondissement, la Direction soutient les activités de loisirs par le biais de divers programmes dont, entre autres, le « Programme - Animation de loisirs ». Conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, l'obtention du statut de reconnaissance, ainsi que son maintien, est une condition incontournable de l'admissibilité des organismes au soutien offert par ces programmes.
Pour une seconde année consécutive et suite au retrait du statut de reconnaissance de l'organisme Jeunesse Benny, l'OBNL reconnu Club de plein air N.D.G. Inc. a déposé une demande de soutien financier à l'arrondissement pour la reprise partielle de l'offre de services. La présente demande permet ainsi d'assurer le maintien des activités de loisirs pour la semaine de relâche scolaire 2024.

L'organisme qui fait l'objet de ce sommaire a accès à l'école St. Monica pour développer une offre d'activités de loisirs, sportives et communautaires pour l'ensemble des citoyens et citoyennes de NDG. La convention de contribution pour le « Programme - Animation de loisirs » est pour la période du 4 au 8 mars 2024.

Dans une optique de continuité de service et suite à une évaluation des programmations offertes dans le quartier NDG, la DCSLDS recommande d'accorder une contribution financière pour un montant totalisant 3 750 $, toutes taxes incluses si applicables, à l'OBNL reconnu

Club de plein air N.D.G. Inc., pour la réalisation du « Programme - Animation de loisirs ». La DCSLDS recommande également d'approuver les projets de convention à cette fin.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 170300 - Accorder des contributions financières totales de 9 800 $, toutes taxes incluses si applicables, à deux organismes reconnus, soit 4 000 $ à Club de plein air NDG et 5 800 $ à la Corporation de développement communautaire de la Côte-des-Neiges pour la tenue d'événements qui se dérouleront le 10 février et le 1er mars 2024 dans le cadre de la programmation hivernale extérieure dans l'arrondissement;
CA23 170043 - Accorder des contributions financières pour un montant totalisant 29 315 $, toutes taxes incluses si applicables, à l'OBNL reconnu Club de plein air N.D.G. Inc., soit un montant de 3 750 $ pour la réalisation du « Programme - Animation de loisirs », qui se déroulera du 6 au 10 mars 2023 et un montant de 25 565 $ pour la réalisation du « Programme - Camp de jour » pour la période du 5 avril 2023 au 30 septembre 2023. Approuver les projets de convention à cette fin

CA23 170010 - Accorder des contributions financières totales de 9 800 $ (toutes taxes incluses si applicables), à deux OBNL reconnus soit 4 000 $ à Club de plein air NDG et 5 800 $ à Corporation de développement communautaire de la Côte-des-Neiges pour la tenue d'événements qui se dérouleront le 25 février 2023 dans le cadre de la programmation hivernale extérieure de l'Arrondissement. Autoriser la signature des conventions à cette fin.

CA22 170312 - Approuver la modification à la liste des organismes reconnus (Annexe 1) adoptée le 5 décembre 2016 (résolution CA16 170328), conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif (OBNL) de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce pour la période se terminant le 30 juin 2023 (résolution CA22 170130). Retirer le statut de reconnaissance et de soutien de l'arrondissement à l'OBNL Jeunesse Benny.

DESCRIPTION

Le « Programme - Animation de loisirs » vise à établir une offre d'activités de loisir rencontrant les objectifs de qualité, de diversité et d'accessibilité. Les activités offertes ciblent la période de la relâche scolaire du 4 au 8 mars 2024 et visent une clientèle jeunesse dans le cadre de cette demande.
L'OBNL reconnu Club de plein air N.D.G. Inc. a déposé une demande de financement à laquelle sont intégrés un plan d'action et une prévision budgétaire. La convention permet à l'arrondissement d'assurer une programmation d'activités sportives, physiques et de loisir variées, accessibles, et de qualité pour les jeunes.

JUSTIFICATION

L'OBNL Club de plein air N.D.G. Inc. est incorporé depuis 1983 et fait partie des organismes reconnus par l'arrondissement. Sa mission est :
· d'encourager les activités culturelles;
· promouvoir les saines habitudes de vie par la pratique d'activités sportives et récréatives,
· promouvoir les activités mettant l'accent sur l'acquisition de compétences en leadership, la planification de programmes et l'organisation de techniques de survie dans les régions sauvages;
· promouvoir l'enseignement de ces techniques en proposant des cours et des démonstrations ou par d'autres moyens.

De par sa mission, l'OBNL offre des services aux jeunes de NDG depuis plus de 40 ans et propose actuellement des activités à l'école St. Monica qui mettent l'accent sur le leadership pour les jeunes et des activités récréatives de plein air. L'organisme connaît bien la

communauté et les jeunes du voisinage.

Une analyse de la demande financière a, entre autres, été effectuée selon les critères suivants:
· État de la situation actuelle;
· Évaluation de la demande et des projets déposés;
· Évaluation du montage financier déposé;
· Évaluation de la saine gestion financière de l'organisme;
· Bénéfice pour les clientèles;
· Complémentarité de l'offre avec les autres centres.

La demande et le plan d'action des projets déposés par l'OBNL reconnu Club de plein air N.D.G. Inc. répondent aux principales attentes de la DCSLDS. Le résultat de l'analyse permet à la DCSLDS de recommander l'octroi de la contribution financière tel que décrit dans l'objet.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Dans le cadre du présent sommaire, le montant accordé pour la réalisation du « Programme - Animation en loisirs » est de 3 750 $ (toutes taxes incluses si applicables), pour la période du 4 au 8 mars 2024.
Cette dépense est entièrement financée par le budget de fonctionnement de la DCSLDS. Les fonds ont été réservés par des demandes d'achat.

OSBL - Conventions de contribution	Programme(s)	Période du contrat	Valeur totale	Exercice 2024	Numéro de demande d'achat
Club de plein air N.D.G. Inc.	Animation en loisirs	du 4 au 8 mars 2024	3 750 $	3 750 $	**812739**
			Total des contributions	3 750 $	

Imputation budgétaire:

Animation en loisirs:
2406.0010000.300747.07123.61900.016490.0000.000000.012136.00000.00000

MONTRÉAL 2030

Le sommaire décisionnel est en lien avec deux priorités de Montréal 2030:
· Priorité 9: Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire;
· Priorité 19: Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.

Ce dossier contribue également à l'atteinte du plan stratégique 2023-2030 de l'arrondissement:
· Offrir des milieux de vie plus équitables et plus inclusifs (axe 1 du plan), en permettant à la population de participer à des activités qui répondent à leurs attentes et matière de sports, de loisirs et de culture (résultat 1.3 du plan).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans l'octroi de cette convention de service, des jeunes qui proviennent principalement du quartier Notre-Dame-de-Grâce, pourraient ne pas avoir accès à des activités et une programmation de qualité qui répondent à leurs besoins et qui se distinguent de l'ensemble des autres centres de loisirs.

Il est important de noter qu'une partie de la clientèle de l'organisme peut être vulnérable au plan social et économique et que la présence de cette offre est un levier pour améliorer la qualité de vie des citoyens et citoyennes.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S/O

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Janvier 2024: Transmission à l'OBNL reconnu Club de plein air N.D.G. Inc. des programmes et des documents de projets à compléter et à transmettre.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

· Mars 2024: Adoption au Conseil d'arrondissement du 11 mars 2024
· Mars 2024: Signature des conventions
· Mars 2024 : Début de la semaine de relâche
· Avril 2024 : Reddition de compte (date limite 30 avril)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe (Othmane CHERRAD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Abou NGAME
Agent de développement

ENDOSSÉ PAR Le : 2024-02-22

Sonia ST-LAURENT
chef(fe) de division - culture, sports, developpement social

Tél : (438) 825-4064
Télécop. :

Tél : (514) 239-4917
Télécop. :



Convention - Club de Plein Air NDG - Relâche scolaire 2024_signee.pdf

CONVENTION – CONTRIBUTION – CULTURE, SPORTS, LOISIRS

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL,** personne morale de droit public dont l'adresse est située au 5160, boulevard Décarie, 6e étage, Montréal (Québec) H3X 2H9, agissant et représentée par la secrétaire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, dûment autorisée aux fins des présentes en vertu de Règlements intérieurs de l'arrondissement RCA04 17044, article 5;

Numéro d'inscription TPS : 121364749
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après, appelée la « **Ville** »

ET : **CLUB DE PLEIN AIR N.D.G. INC.**, personne morale, légalement constituée sous l'autorité de la partie III de la Loi des compagnies, dont l'adresse principale est le 6720, rue de Terrebonne, Montréal H4B 1B9, agissant et représentée par madame Margaret Ford, présidente, dûment autorisée aux fins des présentes tel qu'elle le déclare;

Numéro d'inscription TPS : S/O
Numéro d'inscription TVQ : S/O
Numéro d'organisme de charité : S/O

Ci-après, appelé l'« **Organisme** »

L'Organisme et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés à la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE l'Organisme a pour mission qui s'inscrit dans les principes des centres communautaires pour la réalisation de leur mission globale en matière de loisirs communautaires, d'activités physiques et de saines habitudes de vie afin d'offrir une offre de service de qualité, diversifiée, accessible et sécuritaire;

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville dans le cadre du Programme « Programme - Animation en loisirs » de l'arrondissement pour la réalisation du Projet, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente convention;

ATTENDU QUE la Ville accepte de mettre à la disposition de l'Organisme, sujet à la disponibilité de ses ressources, des biens et services qui aideront l'Organisme à réaliser son Projet au bénéfice des citoyens;

ATTENDU QUE l'Organisme a pris connaissance de l'article 573.3.5 de la *Loi sur les cités et villes*, auquel il pourrait être assujetti suivant la conclusion de la présente convention ou en cours d'exécution de celle-ci;

ATTENDU QUE la Ville a adopté le *Règlement sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ce règlement à l'Organisme;

ATTENDU QUE la Ville a remis à l'Organisme une copie du « Programme – Animation en loisirs ».

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
INTERPRÉTATION

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la présente convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2
DÉFINITIONS

Dans la présente convention à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

2.1 « **Annexe 1** » : la demande de contribution financière déposée par l'Organisme pour la réalisation du Projet;

2.2 « **Annexe 2** » : les installations et l'équipement mis à la disposition de l'Organisme par la Ville pour permettre à ce dernier de réaliser son Projet;

2.3 « **Annexe 3** » : exigence de la Ville en matière de visibilité, le cas échéant;

2.4 « **Annexe 4** » : modèle à utiliser pour la Reddition de compte;

2.5 « **Incident de confidentialité**» : les événements suivants sont des incidents :
- L'accès non autorisé par la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1) (ci-après appelée la « Loi ») à un renseignement personnel;
- L'utilisation non autorisée par la Loi d'un renseignement personnel;

- La communication non autorisée par la Loi d'un renseignement personnel;
- La perte d'un renseignement personnel ou toute autre atteinte à la protection d'un tel renseignement.;

2.6 « **Installations** » : les arénas, piscines, centres de loisirs, terrains sportifs et tout équipement et matériel mis à la disposition de l'Organisme par la Ville pour permettre à ce dernier de réaliser son Projet;

2.7 « **Projet** » : l'ensemble des activités, actions et interventions proposées par l'Organisme, les objectifs mesurables, les prévisions budgétaires ainsi que le calendrier du déroulement des activités pour une période déterminée et pour la réalisation duquel la Ville lui verse la contribution prévue à l'article 4.1.1 de la présente convention;

2.8 « **Rapport annuel** » : document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente convention;

2.9 « **Reddition de compte** » : les rapports d'activités, les rapports d'étape et final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées de même que les sommes consacrées aux frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables ou tout autre document exigé par le Responsable dans le cadre du Projet le tout tel que plus amplement spécifié à l'Annexe 5;

2.10 « **Renseignement personnel** » : tout renseignement qui permet d ' identifier directement ou indirectement une personne.

2.11 « **Responsable** » : le Directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'Unité administrative ou son représentant dûment autorisé;

2.12 « **Session** » : la session été : du 9 avril au 30 septembre 2024;

2.13 « **Unité administrative** » : Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Côte-des- Neiges Notre-Dame-de-Grâce.

ARTICLE 3
OBJET

La présente convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme et de la mise à la disposition des Installations de la Ville pour la réalisation du Projet de l'Organisme.

ARTICLE 4
OBLIGATIONS DE LA VILLE

4.1 CONTRIBUTION FINANCIÈRE

4.1.1 Montant de la contribution financière

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente convention, la Ville s'engage à lui verser la somme maximale de trois mille sept cent cinquante dollars (3 750 $), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

4.1.2 Versements

La somme sera remise à l'Organisme en un versement comme suit :

- Un versement d'un montant maximal de trois mille sept cent cinquante dollars (3 750 $) dans les trente (30) jours de la signature de la présente convention et de l'approbation du conseil d'arrondissement;

4.1.3 Ajustement de la contribution financière

4.1.3.1 Le Responsable peut suspendre tout paiement si l'Organisme refuse ou néglige d'exécuter une de ses obligations. Dans ce cas, le nombre de versements pourra être ajusté, selon les directives de la Ville.

4.1.3.2 Le Responsable peut suspendre ou annuler un versement ou encore exiger la remise par l'Organisme de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale.

4.1.4 Aucun intérêt

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer à la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

4.2 **INSTALLATIONS**

La Ville met à la disposition de l'Organisme les Installations décrites à l'Annexe 2 de la présente convention pour lui permettre de réaliser son Projet.

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

En considération de la contribution versée par la Ville, l'Organisme s'engage à :

5.1 **RÉALISATION DU PROJET**

5.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation du Projet;

5.1.2 assumer tous les coûts et risques associés à la réalisation du Projet et à assumer tout dépassement des coûts requis pour sa réalisation, il est entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la somme prévue à l'article 4.1.1 de la présente convention;

5.1.3 lorsque le Projet se réalise sur plus d'une année, transmettre au Responsable, au plus tard le 31 décembre de chaque année de la présente convention, une mise à jour annuelle de la description détaillée du Projet;

5.2 **PROMOTION ET PUBLICITÉ**

faire état de la participation de la Ville, conformément aux dispositions concernant le protocole de visibilité joint, le cas échéant, à la présente convention à l'Annexe 3, dans tout document, toute communication, toute activité, toute publicité, tout affichage, tout rapport de recherche ou tout document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente convention (ci-après la « **Publication** ») et faire en sorte que la Publication reflète, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville par rapport aux autres personnes qui auraient contribué au Projet. La Publication doit être préalablement approuvée par écrit par le Responsable avant sa diffusion;

5.3 **INSTALLATIONS**

5.3.1 utiliser les Installations mises à sa disposition aux seules fins décrites à la présente convention;

5.3.2 respecter toutes les obligations contenues à l'Annexe 2 relativement aux Installations qui y sont décrites;

5.3.3 faire connaître, dans les soixante (60) jours avant le début de chaque Session, ses besoins en Installations pour la réalisation de son Projet;

5.3.4 partager avec d'autres organismes ou personnes les Installations mises à sa disposition par la Ville pourvu que les Installations soient utilisées pour des activités qui s'inscrivent dans le cadre du Projet;

5.4 ASSURANCES

5.4.1 souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur, pendant toute la durée de la présente convention, un contrat d'assurance responsabilité civile, accordant par accident ou événement une protection minimale de deux millions de dollars (2 000 000 $) pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée coassurée. De plus, le contrat d'assurance doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation du contrat d'assurance par l'Organisme ou l'assureur. Aucune franchise stipulée dans le contrat d'assurance ne sera applicable à la Ville;

5.4.2 remettre, à la signature de la présente convention, une copie de la police d'assurance ou du certificat d'assurance conforme aux exigences de l'article 5.4.1. L'Organisme doit fournir, chaque année, le certificat de renouvellement de la police, au moins quinze (15) jours avant son échéance;

5.5 ASPECTS FINANCIERS

5.5.1 déposer la Reddition de compte auprès du Responsable. Cette Reddition de compte doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable.

Au moment de la terminaison de la présente convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après la « **Date de terminaison** »), la Reddition de compte doit être transmise au Responsable dans les trente (30) jours de la Date de terminaison;

5.5.2 transmettre aux dates exigées par le Responsable son Rapport annuel;

5.5.3 signer une formule de confirmation d'utilisation des sommes versées par la Ville aux seules fins de la réalisation du Projet, sous une forme à convenir entre les Parties;

5.5.4 autoriser le Contrôleur général de la Ville ou son représentant et le Responsable, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, tout document concernant les affaires et les comptes de l'Organisme, notamment, les livres et registres comptable ainsi que les pièces justificatives. De plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de ces livres et registres comptables et de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente Convention;

5.5.5 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente convention au Vérificateur général de la Ville à l'adresse courriel suivante : conformitecontractuelle@bvgmtl.ca (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, et transmettre pour chaque année de la présente convention au Responsable, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

5.5.6 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de moins de cent mille dollars (100 000 $), et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente convention au Responsable ses états financiers au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

5.5.7 tenir une comptabilité distincte de celle concernant les autres secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées.

5.6 AUTORISATIONS ET PERMIS

5.6.1 obtenir, à ses frais, toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente convention;

5.6.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés relatif au le Projet et les activités qui y sont reliées;

5.7 RESPECT DES LOIS

5.7.1 se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville ainsi qu'à ceux des propriétaires des Installations ou des assureurs. Cette obligation s'applique notamment, mais sans s'y limiter, à l'obtention de permis lors de la tenue d'une activité ou d'un événement, au cours duquel la consommation d'alcool est prévue;

5.7.2 adresser toute communication à la Ville en français; il en est de même pour l'affichage et la signalisation, notamment, l'affichage de l'Organisme dans les Installations de la Ville et à l'extérieur sur le domaine de la Ville, lesquels devront respecter l'article 58 de la Charte de la langue française, à savoir qu'ils sont rédigés en français, ou qu'ils sont exprimés en français et dans une autre langue, avec nette prédominance du français sur l'autre langue en terme de visibilité.

5.8 RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

5.8.1 ne communiquer aucun renseignement personnel ou autrement confidentiel, sauf si autorisée par la Ville;

5.8.2 utiliser les renseignements personnels exclusivement aux fins de fournir la prestation de service requise par la Ville et à aucune autre fin que ce soit;

5.8.3 ne conserver aucun des renseignements personnels après que les fins pour lesquelles ils ont été recueillis auront été accomplies, à moins d'y être tenu en vertu de la loi;

5.8.4 informer sans délai la Ville ainsi que toute personne concernée, si un Incident de confidentialité survient alors qu'il détient des renseignements personnels pour les fins de la présente convention.

5.9 STATUT D'OBSERVATEUR

5.9.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;

5.9.2 à la demande de la Ville, permettre à un représentant de la Ville d'assister, à titre d'observateur seulement, aux assemblées générales et aux réunions du conseil d'administration de l'Organisme et à cette fin, lui faire parvenir un avis de convocation dans les délais prévus dans les règlements généraux de l'Organisme;

5.10 **RESPONSABILITÉ**

garantir et tenir la Ville indemne de toutes réclamations, toutes demandes, tous recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit en raison de la présente convention. L'Organisme s'engage également à prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, toute demande, tout recours ou toute poursuite intentée contre cette dernière par des tiers en raison de la présente convention, et sans limiter la généralité de ce qui précède, en raison de la licence concédée à l'article 10, et la tient indemne en capital, frais et intérêts de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcé contre elle et de toute somme qu'elle aura déboursée avant ou après jugement en raison de ce qui précède;

5.11 **SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT**

lorsque la contribution financière annuelle est accordée par le conseil d'arrondissement, qu'elle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et dans la mesure où le Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance du conseil d'arrondissement, et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente convention.

ARTICLE 6
DURÉE

La présente Convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, au plus tard le 8 mars 2024.

Il est toutefois entendu que la terminaison de la présente Convention, pour quelque raison que ce soit, ne met pas fin à toute disposition de la Convention qui, implicitement ou explicitement, doit demeurer en vigueur malgré sa terminaison.

ARTICLE 7
DÉFAUT

7.1 Aux fins de la présente convention, l'Organisme est en défaut :

7.1.1 si l'administration de ses affaires passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

7.1.2 s'il a fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

7.1.3 s'il refuse ou néglige d'exécuter une de ses obligations dans les quinze (15) jours d'un avis du Responsable l'enjoignant de s'exécuter;

7.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme sans but lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.

7.2 Dans les cas mentionnés au sous-paragraphe 7.1.3, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans un délai de quinze (15) jours. Le Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la Ville pourra résilier la présente convention, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

7.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 7.1.1, 7.1.2 ou 7.1.4, la présente convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.

7.4 S'il est mis fin à la présente convention en application des articles 7.2, 7.3 ou 8.1, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville, dans un délai de cinq (5) jours suivant cette date, toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme.

ARTICLE 8
RÉSILIATION

8.1 Malgré l'article 6, la Ville peut, par avis écrit de quatre-vingt-dix (90) jours adressé à l'Organisme, mettre fin à la présente convention. Cet avis devra respecter les conditions et spécifications prévues à l'article 13.11 de la présente convention.

8.2 Dans le cas prévu à l'article 8.1 de la présente convention, l'Organisme doit remettre à la Ville la portion non utilisée de la somme versée par cette dernière dans les cinq (5) jours d'une demande écrite du Responsable. À cet effet, l'Organisme est tenu dès réception de l'avis de résiliation de s'abstenir de dépenser toute somme versée par la Ville et non encore engagée. Toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due.

8.3 Chaque Partie renonce à toute réclamation ou poursuite de quelque nature à l'encontre de l'autre Partie en cas de résiliation en vertu du présent article, sauf quant au remboursement, le cas échéant, de la portion non utilisée de la contribution financière mentionnée au paragraphe 4.1.1.

ARTICLE 9
REMISE DES INSTALLATIONS

9.1 Dans les cinq (5) jours de la Date de terminaison de la présente convention, l'Organisme doit libérer les Installations en les laissant dans leur état original, sous réserve de l'usure normale, réparer ou remplacer le matériel défectueux ou rendu inutilisable et procéder à l'enlèvement de ses biens. À défaut par l'Organisme de procéder à l'enlèvement de ses biens dans le délai imparti, la Ville pourra le faire aux frais de celui-ci, sans autre avis ni délai.

9.2 Si les Installations sont rendues substantiellement inutilisables par suite d'un incendie ou d'un autre sinistre, la Ville peut, à son choix et sans encourir aucune responsabilité envers l'Organisme pour les dommages que peut lui causer une telle décision, mettre fin à la présente convention en lui donnant un avis écrit à cet effet. Dans ce cas, la présente convention prend fin comme si son terme était écoulé, et l'Organisme doit libérer les Installations.

ARTICLE 10
DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les droits de propriété intellectuelle rattachés aux rapports, documents et produits à livrer préparés dans le cadre de la présente convention (ci-après les « **Rapports** ») appartiennent exclusivement à l'Organisme, tout comme les droits de propriété y afférents.

L'Organisme accorde par les présentes à la Ville une licence irrévocable, pour la durée maximale prévue par la loi, sans limites territoriales, libre de redevances et pouvant faire l'objet de sous-licences l'autorisant à utiliser, à publier, à adapter, à modifier, à traduire et à copier les Rapports en tout ou en partie.

ARTICLE 11
GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

11.1 L'Organisme doit agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

11.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

11.3 L'Organisme doit notamment informer le Responsable, par écrit :

11.3.1 de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration ou l'un de ses dirigeants avec la Ville ou avec l'Organisme;

11.3.2 de tout contrat conclu avec un autre organisme ou entité qui compte, au sein de son conseil d'administration ou parmi ses dirigeants, un membre du conseil d'administration ou un dirigeant de l'Organisme ;

11.3.3 de tout contrat conclu avec une personne liée, au sens du Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville, à l'Organisme, à l'un des membres de son conseil d'administration ou l'un de ses dirigeants, le tout, en faisant les adaptations nécessaires;

11.3.4 de toute commission, salaire, honoraires, rabais ou avantage quelconque pouvant découler de la présente convention, autre qu'un don symbolique ou protocolaire, dont il pourrait bénéficier directement ou indirectement, versé à l'une ou l'autre des personnes physiques ou morales visées aux paragraphes 11.3.1 à 11.3.4.

11.4 L'Organisme doit utiliser la contribution financière octroyée dans le cadre de la présente Convention aux fins qui y sont prévues, cette contribution ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

ARTICLE 12
DÉCLARATIONS ET GARANTIES

12.1 L'Organisme déclare et garantit :

12.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;

12.1.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, travail écrit, représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle concernant le Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;

12.1.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente convention et notamment ceux lui permettant de consentir la licence prévue à l'article 10 de la présente convention;

12.1.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signé celle-ci.

ARTICLE 13

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

13.1 ENTENTE COMPLÈTE

La présente convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

13.2 DIVISIBILITÉ

Une disposition de la présente convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et leur force exécutoire.

13.3 ABSENCE DE RENONCIATION

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou tel recours.

13.4 REPRÉSENTATIONS DE L'ORGANISME

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

13.5 MODIFICATION À LA PRÉSENTE CONVENTION

Aucune modification aux termes de la présente convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

13.6 LOIS APPLICABLES ET JURIDICTION

La présente convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

13.7 AYANTS DROIT LIÉS

La présente convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

13.8 CESSION

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente convention.

13.9 FORCE MAJEURE ET CAS FORTUIT

Les Parties ne seront pas responsables de l'inexécution de leurs obligations ou des pertes ou dommages qu'elles pourraient subir à la suite de telle inexécution si celle-ci est due à un cas de force majeure ou à un cas fortuit. Aux fins de la présente convention, sont assimilées à un cas de force majeure ou cas fortuit une grève ou toute autre cause hors du contrôle de chacune des Parties.

13.10 EXEMPLAIRE AYANT VALEUR D'ORIGINAL

La présente convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux, mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

13.11 AVIS ET ÉLECTION DE DOMICILE

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile au 6720 rue de Terrebonne, Montréal, Québec H4B 1B9, et tout avis doit être adressé à l'attention de madame Margaret Ford, présidente. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 5160, boulevard Décarie, bureau 600, Montréal (Québec) H3X 2H9, et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le .....e jour de ..... 20__

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Geneviève Reeves, secrétaire d'arrondissement

Le 22e jour de février 2024

CLUB DE PLEIN AIR N.D.G. INC.

Par : Margaret Ford _____
Margaret Ford, présidente

La présente convention a été approuvée par le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce de la Ville de Montréal, le 11e jour de mars 2024 **(Résolution CA24).**

ANNEXE 1

DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER DÉPOSÉE PAR L'ORGANISME POUR LA RÉALISATION DU PROJET

Mise à jour annuelle - Demande de soutien financier

Date de réception du formulaire

Côte-des-Neiges
Notre-Dame-de-Grâce
Montréal

Formulaire de demande de soutien financier

Programme Soutien à l'animation de loisirs - Semaine de relâche

Année 2024

1. Identification de l'organisme

Nom légal de l'organisme
Club de plein air NDG

Adresse (no civique, rue, ville, province, code postal)
6720 rue de Terrebonne

Représentant désigné
Margaret Ford

Titre
President

Numéro de téléphone
514-946-7797

Adresse courriel
mfrod.benny@gmail.com

Site Internet
www.centrebenny.org

2. Mise-à-jour du Plan d'action/Projet

Date de début
4 mars 2024

Date de fin
8 mars 2024

2.1 Objectif général du Programme

Offrir à la population une programmation diversifiée, accessible et adaptée à la clientèle visée dans le but d'améliorer la qualité de vie des citoyens.

2.2 Objectifs spécifiques du Programme

Fournir aux participants la formation et l'encadrement leur permettant d'acquérir les connaissances et habiletés nécessaires à la pratique d'activités de loisirs.
Sensibiliser les citoyens aux nombreuses possibilités des pratiques qui s'offrent à eux; telles que la pratique libre, etc.
Répondre aux besoins des différents groupes d'âge (jeunes, adultes et aînés), en fonction des priorités et de la réalité socio-économique et culturelle du milieu afin de favoriser le rapprochement dans et entre les communautés, par la communauté.
Offrir une programmation de qualité, diversifiée et accessible d'activités culturelles, socio-éducatives, scientifiques, socio-récréatives, d'activités physiques ou de plein air.
Éveiller l'intérêt des participants pour les événements métropolitains reliés aux activités culturelles, socio-éducatives, scientifiques, socio-récréatives, physiques ou de plein air.
Promouvoir la pratique de tout type de loisir auprès des citoyens de l'arrondissement.

1/

2.3 Objectifs opérationnels du Plan d'action/Projet

Objectifs opérationnels (avec indicateurs)	Moyen/Ressources	Suivi de gestion/ Outils de mesure	Résultats attendus
Offrir une variété d'activités en sports et loisirs aux 30 jeunes de NDG pendant la semaine de relâche du 4 - 8 mars 2024 au Centre Benny.	Offrir 5 période en animation et jeux; offrir 3 periode en loisirs culturel; offrir 5 session de pratique libre en pratique sportive; offrir 1 activités de nation organisé par 2 animateurs et supervisées le coordinateur.	Compléter les rapports d'inscription et de fréquentations aux différentes activités.	30 enfants différents ont participé à 20 activités sportives et de loisirs différentes pendant la semaine de relâche du 6 au 10 mars.
Si le météo le permet introduire 3 activités hivernales différentes en plein air, aux 30 jeunes de NDG pendant la semaine de relâche du 4 - 8 mars 2024 au Centre Benny.	Si le météo le permet, offir 6 période d'activités de sports d'hiver différentes à 30 enfants.	Compléter les rapports d'inscription et de fréquentations aux différentes activités.	30 enfants différents ont participé à 3 activités extérieures différentes pendant la semaine de relâche du 6 au 10 mars.
Offrir à 15 jeunes un programme d'heures prolongées d'une heure le matin (8h-9h) et l'après-midi (16h-18h).	Organisez 5 diverses activités amusantes et stimulantes pour 15 enfants de 8 h à 9 h et 16 h. sur 5 jours	Compléter les rapports d'inscription et de fréquentations aux différentes activités.	15 enfants différents ont participé à 5 diverses activités amusantes et stimulantes pendant la semaine de relâche du 6 au 10 mars.
*** Les détails des programmes et les procédures d'inscription seront finalisés si cette demande de financement est acceptée.			

2.4 Activités offertes dans le cadre du Programme/Projet

Activité*	Clientèle cible/ groupe d'âge	Nb prévu/ participants	Durée Nb sem.	Nb heure/sem.	Coût/ participant
Semaine de la relâche 2024 (9h-16h)	6-12 ans	30	1	35	$175
Activités d'accueil. (7.5h-9h & 16h-17.5h)	6-12 ans	15	1	15	$30
Activités de plein air - si le temps le permet					
Ski de fond (3 sessions)					
Racquet (1-3 sessions)					
Patinage à l'extérieur (1-3)					
Defis de neige					
Patinage à l'extérieur (1-3)					
1 sortie dans un parc-nature					
Activités au Centre Benny et quartier					
Activités de loisirs					
Activités de jeux					
Activités de sports					
Nataion					

*Au besoin, vous pouvez joindre la programmation de l'organisme.

3/

2.5 Personnel et/ou bénévoles
***POINT 2.5 - À COMPLÉTER UNIQUEMENT SI LES INFORMATIONS ONT CHANGÉES DEPUIS LA DEMANDE INITIALE.**

Pour le Plan d'action/Projet	Total d'heures de bénévolat pour le Plan d'action/Projet	Nombre de personnes
Bénévoles (sauf le temps consacré aux réunions du C.A.)	50	3

Décrivez le profil du personnel qui sera affecté au Plan d'action/Projet

Fonctions (coordonnateur, animateur, moniteur, autre)	Nb de postes		Tâches effectuées	Formation demandée et expérience recherchée (Ex. : 1er soins, Bacc., DEC, etc.)
	Temps plein	Temps partiel		
Co-ordination		x	Hire, train, supervise staff, Communication parents ...	1er soins, 2 ans experienc
Animation		x	Animation & supervision of group,	1er soins, 1 ans expérienc
Animation -Prolog		x	Animation & supervision of group,	1er soins, 1 ans expérienc
Surveill /Entret		x	Surveillance & entretien du centre	3 ans expérience

2.6 Collaboration prévue pour le Plan d'action/Projet

Autre(s) organisme(s) associé(s), comité(s) et/ou table(s) de concertation

Nom de l'organisme, table, etc.	Rôle ou contribution prévue	Personne(s) contactée(s)	No de téléphone

3. Prévisions budgétaires

3.1 Pour le Plan d'action/Projet

Indiquez les prévisions budgétaires du Plan d'action/Projet pour la période du 06/03/2023 à 10/3/2023 .

A) Revenus		Montant
Contribution de la Ville de Montréal	Arrondissement Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce (pour le Plan d'action/Projet)	3,750 $
	Autres services de la Ville de Montréal	
Contributions du gouvernement provincial (précisez)		
Contributions du gouvernement fédéral (précisez)		
Contributions d'autres sources (précisez)		
Revenus autonomes	Cotisations des membres	
	Tarification des activités.	5,250 $
	Location d'installations et d'équipements	
	Activités d'autofinancement	750 $
	Autres revenus	
	TOTAL DES REVENUS =	9,750 $

B) Dépenses		Nb d'heures	Taux horaire	Montant
Salaires et avantages sociaux	Coordination / Supervision	45	36 $	1,620 $
	Animation 1 (2 Staff X 40hrs)	80	26 $	2,080 $
	Intervention			
	Gestion et soutien administratif			
	Animation x2 (Horaires Prolong)	30	26 $	780 $
	Soutien technique			
	Surveillance	45	24 $	1,080 $
	Entretien			
	Autres			
Honoraires	Services professionnels.(CITs X 3)			450 $
Frais de location	Bâtiments			
	Entretien			
Frais d'entretien	Bâtiments			
	Équipements			
Frais de déplacement et transport				150 $
Matériel et fournitures				1,450 $
Dépenses d'activités (30 kids)				750 $
Autres dépenses. (CIT / Cleaning supplies / Camp / Assurance)				1,390 $
	TOTAL DES DÉPENSES =			9,750 $

5/

4. Locaux, espaces et ressources matérielles (pour le Plan d'action/Projet)

*SECTION 4 - À COMPLÉTER UNIQUEMENT SI LES INFORMATIONS ONT CHANGÉES DEPUIS LA DEMANDE INITIALE.

4.1 Détermination des besoins

Les organismes peuvent bénéficier de locaux gratuits pour la réalisation du Plan d'action/Projet convenu, en fonction des disponibilités et selon un ordre de priorité déterminé par l'arrondissement.

	Ensemble des activités de l'organisme	Plan d'action/ Projet
Nombre d'employés à temps complet (1820 heures par année)	0	0
Nombres d'employés à temps partiel et occasionnels	3	4
Pourcentage d'heures consacrées par le personnel à la réalisation du plan d'action spécifique au Plan d'action/Projet		100%
Pourcentage d'heures consacrées aux autres activités reliées à la mission de l'organisme	0%	

4.2 Ressources locatives (locaux, gymnase, etc.)

En fonction des disponibilités et selon les organismes

Ressources	Quantité
Centre Benny	
Parc Benny	

4.3 Ressources matérielles (tables, chaises, équipement sportif, etc.)

En fonction des disponibilités et selon les organismes

Ressources	Quantité
Equipement du plein air; Skiis, bottes, patins, casques, traneaux, raquettes	40 paires de chaques
Equipement de gymnase; des balles, racquettes, fillets, cônes, parachuttes..	tout requis
Equipement d'animatiion; jeux, musique, bricolage.,mascottes,..	tout requis
Équipement / ressources de base; tables, chaises, inscriptions en-ligne, supervision,...	tout requis

Mise à jour annuelle - Demande de soutien financier

Documents à remettre

Veuillez cocher les documents déposés :

Formulaire de mise à jour, incluant la partie relative au budget
Copie du certificat d'assurances requis pour le Plan d'action/Projet
Plan d'action modifié si requis

Le formulaire de mise à jour annuelle de demande de soutien financier, ainsi que tous les documents joints à la demande doivent être envoyés par courriel à dcslds-cdn-ndg@montreal.ca

Compléter par :

Margaret Ford
Nom en lettres moulées

Signature

26 janvier 2024
Date

Pour tous renseignements, veuillez contacter votre agent de développement attitré.

7/

Mise à jour annuelle - Demande de soutien financier

*SECTION À COMPLÉTER UNIQUEMENT SI LES INFORMATIONS ONT CHANGÉES DEPUIS LA DEMANDE INITIALE.

Extrait authentique du procès-verbal d'une réunion du conseil d'administration de

Nom légal de l'organisme
Club de plein air NDG

Tenue le jour/date/mois/année
06 janvier 2024

Lieu et heure
Centre Benny

No de résolution (si applicable)

Attendu que la corporation désire réaliser le Plan d'action/Projet de la convention en vigueur du Programme: Soutien à l'animation de loisirs - Semaine de relâche avec la Ville de Montréal, Division de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce.

IL EST RÉSOLU :
d'autoriser (nom et fonction) M./Mme Margaret Ford à représenter la Corporation et à tous documents nécessaires aux fins du dossier de la convention avec la Ville de Montréal.

IL EST RÉSOLU :
d'autoriser (nom et fonction) M./Mme Margaret Ford à signer tous documents liés aux affaires courantes de l'organisme cité.

IL EST RÉSOLU :
d'autoriser (nom et fonction) M./Mme Margaret Ford à signer tous documents liés aux documents liés aux affaires bancaires de l'organisme cité.

Président	**Secrétaire**
MARGARET FORD Nom en lettres moulées	RICK NOTARO Nom en lettres moulées
Signature	Signature
20 janvier 2024 Date	20 janvier 2024 Date

8/

ANNEXE 2

INSTALLATIONS ET ÉQUIPEMENTS MIS À LA DISPOSITION DE L'ORGANISME PAR LA VILLE POUR PERMETTRE À L'ORGANISME DE RÉALISER SON PROJET

A – CONDITIONS GÉNÉRALES

Sujet aux conditions énoncées ci-dessous, la Ville met à la disposition de l'Organisme les Installations décrites dans la partie B de la présente annexe :

1. L'Organisme ne doit effectuer aucune modification, transformation ou addition dans les Installations sans avoir obtenu au préalable l'autorisation écrite du Responsable.

2. L'Organisme doit informer le Responsable sans délai et par écrit, de tout incendie, même mineur, survenu dans les Installations ainsi que de toutes défectuosités, toutes fuites, tout bris ou tout dommage causés de quelque façon que ce soit aux Installations.

3. L'Organisme ne doit placer aucun équipement lourd affiches, bannières, pancartes ou autres accessoires publicitaires, incluant, sans limitation, des systèmes d'annonces lumineuses, à l'intérieur ou à l'extérieur des Installations sans obtenir au préalable le consentement écrit du Responsable.

4. L'Organisme doit également respecter les normes de la Ville concernant l'identification des lieux prêtés, incluant le pavoisement, le tout conformément aux exigences et à la satisfaction de la Ville.

5. L'Organisme ne doit ni entreposer ni garder des produits de nature explosive, inflammable ou dangereuse dans les Installations.

6. L'Organisme doit veiller à ce que la demande et la consommation d'énergie électrique n'excèdent en aucun temps la capacité des installations électriques situées dans les Installations. Lorsqu'il y a utilisation du système d'amplification ou d'éclairage, l'Organisme devra affecter une personne fiable à cette tâche et faire connaître le nom de celle-ci à la Ville au moins une semaine à l'avance. Aucune modification à ce système ne peut être faite sans l'autorisation écrite de la Ville.

7. L'Organisme doit veiller à ce que ne soit pas troublée la jouissance normale des Installations par les autres occupants ni celle des occupants des immeubles voisins.

8. L'Organisme doit s'assurer que les Installations sont utilisées de façon sécuritaire et conformément aux règles en vigueur. Ainsi, dans les cas où l'usage d'accessoires ou de matériel est compris dans la présente convention, la Ville n'est pas responsable de tout accident pouvant survenir à la suite de mauvais usage, défectuosité et vice caché du matériel et des accessoires.
   L'Organisme doit notamment collaborer à la mise en œuvre et au maintien des procédures d'évacuation en cas de situation d'urgence.

B- INSTALLATIONS PRÊTÉES À L'ORGANISME

Nom de l'Installation	Adresse	Espace prêté	Date de début de la Session	Date de fin de la Session	Jours	Heures
École Saint Monica	6440, rue de Terrebonne, Montréal H4B 1B1	Gymnase, toilettes Adjacentes Sous-sol (salles de patinage)	4 mars 2024	8 mars 2024)	Lundi au vendredi	7h à 18h

** Selon les permis obtenus via la CSEM.*

Équipements

Article	N° Inventaire	Quantité
N/A	**N/A**	**N/A**

ANNEXE 3
PROTOCOLE DE VISIBILITÉ

[Non applicable]

ANNEXE 4

EXIGENCE POUR LA REDDITION DE COMPTES

Transmettre annuellement:

- ❑ calendrier d'activités (entraînement, compétitions, événements et rencontres);
- ❑ programmation (dates d'activités et d'inscriptions, groupe d'âge, ratio d'encadrement, horaire, durée et tarif);
- ❑ publicités (dépliants);
- ❑ résultats d'inscriptions;
- ❑ listes d'inscriptions (par activité, niveau);
- ❑ rapport mensuel de fréquentations;
- ❑ fiches signalétiques/listes d'employés;
- ❑ rapports d'accident (personnes), d'incident, vol, perte, dommages;
- ❑ plan d'action;
- ❑ bilan des réalisations;
- ❑ prévisions budgétaires de l'Organisme pour le Projet;
- ❑ états financiers;
- ❑ le bilan annuel ou les rapports d'activités de l'Organisme.

Documents à rendre disponibles sur demande :

- ❑ Certificats et attestations pertinentes des employés (RCR, stage d'animation et/ou formation, scolarité…);
- ❑ Fiches signalétiques des employés;

En cours de réalisation :

- ❑ Résultats d'inscriptions;
- ❑ Informations permettant l'analyse du profil des jeunes inscrits (code postal, âge, sexe);
- ❑ Rapport de fréquentations.

À la fin du Projet*

- ❑ Rapport annuel d'activités complet;
- ❑ Bilan du plan d'action annuel (avec justification des écarts, s'il y a lieu);
- ❑ Programmation détaillée et grilles horaires hebdomadaires;

- ❑ Présentation des états financiers de l'Organisme;
- ❑ Bilan budgétaire (Ventilation du budget dédié au programme);
- ❑ Présentation des résultats de l'Enquête de satisfaction;
- ❑ Évaluation du plan de promotion;
- ❑ Exemplaire des outils de promotion (publicités, dépliants, etc.);

*Le dépôt de ces documents est obligatoire et préalable au dépôt d'une nouvelle demande de contribution financière.

Système de gestion des décisions des instances
PIÈCES JOINTES AU DOSSIER

Dossier # : 1249669002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_des sports et des loisirs
Objet :	Accorder une contribution financière de 3 750 $ (toutes taxes incluses si applicables), à l'OBNL reconnu Club de plein air N.D.G. Inc. pour la réalisation du « Programme - Animation de loisirs », qui se déroulera du 4 au 8 mars 2024. Approuver le projet de convention à cette fin.



1249669002 - Grille d'analyse Montréal 2030.pdf

RESPONSABLE DU DOSSIER

Abou NGAME
Agent de développement

Tél : (438) 825-4064
Télécop. :

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1249669002*
Unité administrative responsable : *Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de CDN-NDG*
Projet : Accorder une contribution financière de 3 750 $ (toutes taxes incluses si applicables), à l'OBNL reconnu Club de plein air N.D.G. Inc. pour la réalisation du « Programme - Animation de loisirs », qui se déroulera du 4 au 8 mars 2024. Approuver le projet de convention à cette fin.

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***X***		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? ***9. Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire*** ***19. Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.***			

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**

Priorité 9 - Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire:

Le mandat des organismes partenaires consiste à offrir des activités de loisirs et communautaires de proximité. Les attentes de l'arrondissement envers ces organismes est de développer une programmation qui répond aux besoins exprimés par les citoyens et faire en sorte que les activités soient adaptées en conséquence. Dans l'analyse des services proposés dans le cadre de l'animation en loisirs pour une clientèle diversifiée (enfants, adolescents, adultes et aînés), l'arrondissement veille à une répartition des contributions le plus équitablement possible sur le territoire. Le souci d'offrir des services de façon équitable est au cœur des préoccupations de l'arrondissement.

Priorité 19 - Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins:

Afin que les activités soient attractives et riches pour la population, les organismes doivent faire en sorte que les citoyens.nes pratiquent les activités qui répondent à leur attentes et dans un milieu sécuritaire. Pour ce faire, un responsable de l'arrondissement fait un suivi continu pendant la durée du mandat qui permet de confirmer l'atteinte de cette priorité.

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050	**X**		
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**X**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**X**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion	**X**		
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale	**X**		
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal	**X**		
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?	**X**		

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe

Dossier # : 1249669002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_des sports et des loisirs
Objet :	Accorder une contribution financière de 3 750 $ (toutes taxes incluses si applicables), à l'OBNL reconnu Club de plein air N.D.G. Inc. pour la réalisation du « Programme - Animation de loisirs », qui se déroulera du 4 au 8 mars 2024. Approuver le projet de convention à cette fin.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

1249669002_Certification de fonds.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Othmane CHERRAD
Conseillère en gestion des ressources financières
Tél : 514-868-3230

ENDOSSÉ PAR Le : 2024-02-27

Guylaine GAUDREAULT
Directrice des services administratifs et du greffe
Tél : 438-920-3612
Division : Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe

No. de dossier	**1249669002**
Nature du dossier	**Contribution financière** « Programme - Animation de loisirs »
Financement	**Budget de fonctionnement**

Ce dossier vise à :
Accorder une contribution financière de 3 750 $ (toutes taxes incluses si applicables), à l'OBNL reconnu Club de plein air N.D.G. Inc. pour la réalisation du « Programme - Animation de loisirs », qui se déroulera du 4 au 8 mars 2024. Approuver le projet de convention à cette fin.

Cette dépense est entièrement assumée par le budget de fonctionnement de la Direction de la culture, sports, loisirs et développement social de l'arrondissement CDN-NDG et sera imputée comme suit :

Animation en loisirs:

Imputation	2024
2406.0010000.300747.07123.61900.016490.0000.000000.012136.00000.00000 CR: CDN - Conventions de contribution A: Exploitation des centres commun. - Act.récréatives O: Contribution à d'autres organismes SO: Organismes sportifs et récréatifs Autre : Animation loisirs	3 750,00 $
Total	**3 750,00 $**

La demande d'achat a été préparée afin de réserver les fonds dans le système comptable :

OSBL - Conventions de contribution	Programme(s)	Période du contrat	Valeur totale	Exercice 2024	Numéro de demande d'achat
Club de plein air N.D.G. Inc.	Animation en loisirs	du 4 au 8 mars 2024	3 750 $	3 750 $	812739

Le bon de commande requis sera préparé à la suite de l'approbation du dossier par le conseil d'arrondissement.

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 20.06

2024/03/11
19:00

Dossier # : 1244570006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le versement de contributions financières non récurrentes à divers organismes totalisant 8 100 $.

IL EST RECOMMANDÉ:
D'autoriser le versement de contributions financières non récurrentes à divers organismes totalisant la somme de 8 100 $;

Organisme	Montant et Donateur
Centre de Recherche - Action sur les relations raciales (CRARR) 19831003 460, rue Sainte-Catherine Ouest, Suite 610, Montréal, Qc H3B 1A7 Fo Niemi	**TOTAL: 1 000 $** Peter McQueen 250 $ Despina Sourias 200 $ Sonny Moroz 350 $ Stephanie Valenzuela 200 $
AEIQ- Association des Enseignants Immigrants du Québec 1175322008 4781, avenue Van Horne Suite 201 Montréal, Qc H3W 1J1 Prosper Nguegang	**TOTAL: 450 $** Gracia Kasoki Katahwa: 150 $ Sonny Moroz 150 $ Stephanie Valenzuela 150 $
Association des étudiant-es en économie et politique de l'UdeM. 1160940608	**TOTAL: 600 $** Magda Popeanu 500 $ Sonny Moroz 100 $

3150, rue Jean-Brillant, Montréal, Qc H3T 1N8 Andrew Poynee	
L'Association Jamaïcaine de Montréal 11417724351 4065, rue Jean-Talon Montréal, Qc H4P 1W6 Mark Henry	**TOTAL: 1 250 $** Gracia Kasoki Katahwa 400 $ Peter McQueen 250 $ Sonny Moroz 200 $ Stephanie Valenzuela 400 $
Olympes de la Parole Canada 1177184398 4914, avenue Isabella Montréal, Qc H3W 1S7 Saôde Savary	**TOTAL: 250 $** Magda Popeanu 250 $
Mon nouveau bercail 1171343701 8255, avenue Mountain Sights, Suite 210 Montréal, Qc H4P 2B5 Garbens Jean	**TOTAL: 400 $** Gracia Kasoki Katahwa 200 $ Sonny Moroz 100 $ Stephanie Valenzuela 100 $
COMMUNAUTÉ SÉPHARADE UNIFIÉE DU QUÉBEC 1144503910 5151, Chemin de la Côte-Ste-Catherine, Suite 216 Montréal, Qc H3W 1M6 Raphael Assor	**TOTAL: 700 $** Gracia Kasoki Katahwa 300 $ Despina Sourias 100 $ Sonny Moroz 200 $ Sephanie Valenzuela 100 $
Société du patrimoine philippin de Montréal - Filipino Heritage Month Society of Montreal 3373669871 5850, avenue de Monkland Suite 101 Montréal, Qc H4A 1G1 Alfonso L. Abdon	**TOTAL: 450 $** Sonny Moroz 200 $ Sephanie Valenzuela 250 $

Association de la communauté noire de Côte-des-Neiges Inc. - Côte-des-Neiges Black Community Association Inc. 1142166710 6585, Chemin de la Côte-des-Neiges Montréal, Qc H3S 2A5 Chris Lockhart	**TOTAL: 950 $** Gracia Kasoki Katahwa 300 $ Despina Sourias 250 $ Sonny Moroz 200 $ Stephanie Valenzuela 200 $
Organisation Des Artistique Et Culturelle Philippine-Canadienne (OACPC) 1178070968 1993, rue Ward Saint-Laurent, Qc H4M 1T3 Tenne Rose Dayandante	**TOTAL: 400 $** Sonny Moroz 200 $ Stephanie Valenzuela 200 $
Communauté hellénique du Grand Montréal 1166648726 5777, avenue Wilderton, Montréal, QC H3S 2K8 Maria Nanas	**TOTAL: 650 $** Gracia Kasoki Katahwa 300 $ Despina Sourias 250 $ Sonny Moroz 100 $
Association Saint-Raymond NDG - Saint-Raymond Association NDG 1172754427 5707, avenue Léger Côte Saint-Luc, H4W 2E5 Josie Mancini	**TOTAL: 1 000 $** Gracia Kasoki Katahwa 250 $ Peter McQueen 500 $ Despina Sourias 250 $

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Stephane P PLANTE **Le** 2024-03-05 16:11

Signataire : Stephane P PLANTE

_____

Directeur d'arrondissement
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1244570006**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le versement de contributions financières non récurrentes à divers organismes totalisant 8 100 $.

CONTENU

CONTEXTE

À la demande de Gracia Kasoki Katahwa, mairesse d'arrondissement, Magda Popeanu, conseillère du district de Côte-des-Neiges, Peter McQueen, conseiller du district de Notre-Dame-de-Grâce, Despina Sourias, conseillère du district de Loyola, Sonny Moroz, conseiller du district de Snowdon et de Stephanie Valenzuela, conseillère du district de Darlington, autoriser le versement de contributions financières non récurrentes de xxx $ à divers organismes sportifs, communautaires ou bénévoles qui ont comme objectifs d'encourager, de récompenser, de souligner ou de permettre la participation des citoyens de notre arrondissement à des événements ou de mettre en valeur et de faire connaître notre patrimoine. Ces contributions totalisant 8 100 $ proviennent des budgets discrétionnaires des élus et élues.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Les fonds serviront à financer:

Organisme	Justification	Montant et Donateur
Centre de Recherche - Action sur les relations raciales (CRARR) 19831003 460, rue Sainte-Catherine Ouest, Suite 610, Montréal, Qc H3B 1A7 Fo Niemi	Les fonds serviront à organiser et financer le tournoi de basketball *Ensemble contre la violence*, organisé en partenariat avec 25 organismes communautaires, dont 6 de l'arrondissement, le SPVM, la STM, la GRC et Urgences-Santé. Le tournoi n'est que la première activité de prévention de la violence impliquant les jeunes ; elle sert à attirer leur attention et à les inciter à participer aux	**TOTAL: 1 000 $** Peter McQueen 250 $ Despina Sourias 200 $ Sonny Moroz 350 $ Stephanie Valenzuela 200 $

	activités suivant le tournoi au cours de l'année, tels des rencontres avec des autorités de la loi, des ateliers sur les bourses d'études, des visites guidées aux entreprises, etc. visant à promouvoir leur développement et réussite.	
AEIQ- Association des Enseignants Immigrants du Québec 1175322008 4781, avenue Van Horne Suite 201 Montréal, Qc H3W 1J1 Prosper Nguegang	Les fonds serviront à financer des sorties parascolaires. Ceci permet aux jeunes de briser leurs isolements, de découvrir les centres de sciences de Montréal, le biodôme, l'insectarium, le planétarium Rio Tinto, les milieux artistiques et certains musées dans la ville. Ces activités permettent d'offrir le ''Soutien direct'' à nos 150 jeunes des familles défavorisées inscrits à l'école de samedi	**TOTAL: 450 $** Gracia Kasoki Katahwa: 150 $ Sonny Moroz 150 $ Stephanie Valenzuela 150 $
Association des étudiant-es en économie et politique de l'UdeM. 1160940608 3150, rue Jean-Brillant, Montréal, Qc H3T 1N8 Andrew Poynee	Les fonds serviront à l'organisation du Gala du 20e anniversaire du baccalauréat en économie et politique.	**TOTAL: 600 $** Magda Popeanu 500 $ Sonny Moroz 100 $
L'Association Jamaïcaine de Montréal 11417724351 4065, rue Jean-Talon Montréal, Qc H4P 1W6 Mark Henry	Les fonds serviront à financer l'exposition When Big Man Talk-Exhibit/Tribute to the Greats Show. L'exposition se divise en trois activités, dont une exposition d'arts, de photographies et de réalité virtuelle, une projection à la Maison de la culture ainsi qu'un spectacle de Reggae	**TOTAL: 1 250 $** Gracia Kasoki Katahwa 400 $ Peter McQueen 250 $ Sonny Moroz 200 $ Stephanie Valenzuela 400 $
Olympes de la Parole Canada 1177184398 4914, avenue Isabella Montréal, Qc H3W 1S7 Saôde Savary	Les fonds serviront à financer la Présentation aux Nations Unies des travaux des 13 participantes au Concours scolaire des Olympes de la Parole Canada.	**TOTAL: 250 $** Magda Popeanu 250$

Mon nouveau bercail 1171343701 8255, avenue Mountain Sights, Suite 210 Montréal, Qc H4P 2B5 Garbens Jean	Les fonds serviront à organiser et offrir un séminaire sur le système bancaire canadien pour les nouveaux arrivants à Côtes-des-Neiges. Le projet s'étale sur 6 mois avec des séances pour différents groupes de nouveaux arrivants. Il débutera fin novembre 2024. Les partenaires impliqués sont : Mon Nouveau Bercail, le Centre Pauline Julien de Côtes-des-Neiges et la Caisse Desjardins.	**TOTAL: 400 $** Gracia Kasoki Katahwa 200 $ Sonny Moroz 100 $ Stephanie Valenzuela 100 $
COMMUNAUTÉ SÉPHARADE UNIFIÉE DU QUÉBEC 1144503910 5151, Chemin de la Côte-Ste-Catherine, Suite 216 Montréal, Qc H3W 1M6 Raphael Assor	Les fonds serviront à organiser le festival Séfarad de Montréal, Édition 2024. La communauté Sépharade du Québec est engagée dans un dialogue inclusif avec l'ensemble des communautés culturelles du Québec et la communauté d'accueil. Ce rapprochement interculturel, interconfessionnel, et intercommunautaire, se déroulera dans une programmation émaillée de conférences, débats, rencontres, avec des spectacles de musique, de théâtre, de cinéma, d'activité famille, partage de patrimoine culturel, et d'humour. Le festival aura lieu dans plusieurs arrondissements de Montréal, dont celui de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce.	**TOTAL: 700 $** Gracia Kasoki Katahwa 300 $ Despina Sourias 100 $ Sonny Moroz 200 $ Stephanie Valenzuela 100 $
Société du patrimoine philippin de Montréal - Filipino Heritage Month Society of Montreal 3373669871 5850, avenue de Monkland Suite 101 Montréal, Qc H4A 1G1 Alfonso L. Abdon	Les fonds serviront à financer le Kawad nd Pagkilala, un Gala de prix de reconnaissance. Cet événement tient à reconnaître les pionniers et pionnières de la communauté philippine de celles et ceux qui contribuent au développement social, économique et culturel.	**TOTAL: 450 $** Sonny Moroz 200 $ Stephanie Valenzuela 250 $
Côte-des-Neiges Black Community Association	Les fonds serviront à financer plusieurs activités qui se sont	**TOTAL: 950 $** Gracia Kasoki Katahwa 300 $

1142166710 6585, Chemin de la Côte-des-Neiges Montréal, Qc H3S 2A5 Chris Lockhart	déroulées durant le Mois de l'Histoire des Noirs. Théâtre, activités hivernales, bingo et activité de peinture, tournoi de basketball.	Despina Sourias 250 $ Sonny Moroz 200 $ Stephanie Valenzuela 200 $
Organisation Des Artistique Et Culturelle Philippine-Canadienne (OACPC) 1178070968 1993, rue Ward Saint-Laurent, Qc H4M 1T3 Tenne Rose Dayandante	Les fonds serviront à mettre sur pied un club de ping-pong philippins de Montréal intérieur pour les enfants et les aînés. Cette activité sera offerte aux résident-es de Côte-des-Neiges deux à quatre fois par semaine.	**TOTAL: 400 $** Sonny Moroz 200 $ Stephanie Valenzuela 200 $
Communauté hellénique du Grand Montréal 1166648726 5777, avenue Wilderton, Montréal, QC H3S 2K8 Maria Nanas	Les fonds serviront à organiser la Fête nationale de la Grèce. À travers cet événement, la communauté grèque souhaite marquer le jour d'indépendance de la nation grèque, partager la culture avec les Montréalais-es et encourager la prticipation des représentant-es d'autres cultures.	**TOTAL: 650 $** Gracia Kasoki Katahwa 300 $ Despina Sourias 250 $ Sonny Moroz 100 $
Association Saint-Raymond NDG - Saint-Raymond Association NDG 1172754427 5707, avenue Léger Côte Saint-Luc, Qc H4W 2E5 Josie Mancini	Les fonds serviront à financer le Italfest édition 2024. Dans le cadre de la semaine italienne, des activités sont prévues au Centre Saint-Raymond.	**TOTAL: 1 000 $** Gracia Kasoki Katahwa 250 $ Peter McQueen 500 $ Despina Sourias 250 $

JUSTIFICATION

Autoriser aux divers organismes les contributions financières totalisant la somme de 8 100 $.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le dossier vise à autoriser le versement d'une contribution financière non récurrente à différents organismes pour un montant total de 8 100 $. La dépense totale est imputée aux budgets des élus et élues, tel que décrit dans la certification des fonds.

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe (Teodora DIMITROVA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Isabelle TARDIF, Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Geneviève REEVES
secretaire d'arrondissement

Tél : 514 770-8766
Télécop. : 000-0000

ENDOSSÉ PAR Le : 2024-03-05

Guylaine GAUDREAULT
directeur(-trice)-services administratifs en arrondissements

Tél : 438-920-3612
Télécop. : 000-0000

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe

Dossier # : 1244570006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Objet :	Autoriser le versement de contributions financières non récurrentes à divers organismes totalisant 8 100 $.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

Les fonds requis pour le versement de contributions financières non récurrents pour un montant de 8 100 $, sont disponibles dans le budget de fonctionnement de la division 300714 - CDN - Soutien aux élus locaux.

FICHIERS JOINTS

GDD 1244570006 - Certification de fonds.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Teodora DIMITROVA
Conseillère en gestion des ressources financières
Tél : 514-868-3230

ENDOSSÉ PAR Le : 2024-03-05

Guylaine GAUDREAULT
Directrice

Tél : 438-920-3612
Division : Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe

Numéro de dossier	**1244570006**
Nature du dossier	**Contributions financières**
Financement	**Budget de fonctionnement**

Ce dossier vise à autoriser le versement des contributions financières non récurrentes à divers organismes totalisant 8 100 $ comme suit :

Organisme	DA	Magda Popeanu	Peter McQueen	Gracia Kasoki Katahwa	Despina Sourias	Sonny Moroz	Stephanie Valenzuela	Total général
Centre de Recherche - Action sur les relations raciales (CRARR)	813600		250 $		200 $	350 $	200 $	**1 000 $**
AEIQ- Association des Enseignants Immigrants du Québec	813546			150 $		150 $	150 $	**450 $**
Association des étudiant-es en économie et politique de l'UdeM	813551	500 $				100 $		**600 $**
L'Association Jamaïcaine de Montréal	813601		250 $	400 $		200 $	400 $	**1 250 $**
Olympes de la Parole Canada	813559	250 $						**250 $**
Mon nouveau bercail	813568			200 $		100 $	100 $	**400 $**
Communauté sépharade unifiée du Québec	813575			300 $	100 $	200 $	100 $	**700 $**
Société du patrimoine philippin de Montréal - Filipino Heritage Month Society of Montreal	813587					200 $	250 $	**450 $**
Côte-des-Neiges Black Community Association	813590			300 $	250 $	200 $	200 $	**950 $**
Organisation Des Artistique Et Culturelle Philippine-Canadienne (OACPC)	813593					200 $	200 $	**400 $**
Communauté hellénique du Grand Montréal	813595			300 $	250 $	100 $		**650 $**
Association Saint-Raymond NDG - Saint-Raymond Association NDG	813598		500 $	250 $	250 $			**1 000 $**
Total général		**750 $**	**1 000 $**	**1 900 $**	**1 050 $**	**1 800 $**	**1 600 $**	**8 100 $**

La dépense totale est imputée au budget des élus comme suit :

Donateur	Imputation	Total
Gracia Kasoki Katahwa	2406.0010000.300714.01101.61900.016491.0000.004464.0	**1 900 $**
Magda Popeanu	2406.0010000.300714.01101.61900.016491.0000.001577.0	**750 $**
Peter McQueen	2406.0010000.300714.01101.61900.016491.0000.000558.0	**1 000 $**
Despina Sourias	2406.0010000.300714.01101.61900.016491.0000.004465.0	**1 050 $**
Sonny Moroz	2406.0010000.300714.01101.61900.016491.0000.004467.0	**1 800 $**
Stephanie Valenzuela	2406.0010000.300714.01101.61900.016491.0000.004466.0	**1 600 $**
Total général		**8 100 $**

Les fonds ont été réservés par les demandes d'achat inscrites au tableau.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 30.01

2024/03/11
19:00

Dossier # : 1249487001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter l'offre de remboursement des assurances Desjardins pour les travaux de réparation réalisés sur la façade du 5580 Chemin Upper Lachine, à la suite d'un accident impliquant une voiture.

IL EST RECOMMANDÉ:

D'accepter l'offre de remboursement des assurances Desjardins d'un montant net de ristourne de **60 424,31$** pour les travaux de réparation réalisés suite à un accident impliquant une voiture qui a endommagé la façade et l'intérieur du 5580 Chemin Upper Lachine.

Signé par Stephane P PLANTE **Le** 2024-03-04 12:18

Signataire : Stephane P PLANTE

_____

Directeur d'arrondissement
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur d'arrondissement

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1249487001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter l'offre de remboursement des assurances Desjardins pour les travaux de réparation réalisés sur la façade du 5580 Chemin Upper Lachine, à la suite d'un accident impliquant une voiture.

CONTENU

CONTEXTE

Vers 21 h le 29 mai 2023, un accident de voiture a endommagé l'immeuble situé au 5580 chemin Upper Lachine et des travaux correctifs ont dû être réalisés rapidement pour assurer la sécurité des lieux et protéger l'actif de l'arrondissement. Une demande de réclamation a été faite à l'assureur de la personne responsable de l'accident; le rapport d'accident est joint au présent sommaire décisionnel.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

L'accident a endommagé deux (2) panneaux du mur rideau extérieur, la porte d'entrée, le vestibule, le plafond suspendu et le plancher intérieur. Des travaux urgents pour sécuriser les lieux ont été réalisés dans les jours suivant l'accident. Dans un deuxième temps, des travaux correctifs pour remettre les lieux en état ont été entrepris et incluent, entre autres, les éléments suivants :
- Réparation de 2 sections du mur rideau;
- Nouvelle porte d'entrée;
- Réparation de la semelle en béton du mur rideau;
- Reconfiguration électrique pour relocaliser des calorifères et des appareils d'éclairages;
- Réparation de sections de plafond suspendu;
- Nouveau plancher de céramique;
- Peinture;
- Nettoyage.

JUSTIFICATION

Les travaux ont été effectués en deux (2) phases pour premièrement sécuriser les lieux et ensuite pour permettre la pleine utilisation des locaux.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Coût réel net de ristourne de tous les travaux effectués par l'arrondissement = **63 176,24 $**

Proposition de remboursement de l'assureur net de ristourne = **60 424,31 $**

Le manque à gagner de **2 751,93 $** est dû au fait que l'assureur n'est pas tenu de nous rembourser en valeur à neuf et retire 15 % du montant total de notre demande.

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les travaux sont complétés et l'organisme utilise les locaux

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe (Teodora DIMITROVA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Julie FARALDO BOULET, Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce

Lecture :

Julie FARALDO BOULET, 15 février 2024

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martin PIGEON
gestionnaire immobilier(-ere)

ENDOSSÉ PAR Le : 2024-02-14

Guylaine GAUDREAULT
directeur(-trice)-services administratifs en arrondissements

Tél : 5147266521
Télécop. :

Tél : 438-920-3612
Télécop. :

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe

Dossier # : 1249487001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe , Direction
Objet :	Accepter l'offre de remboursement des assurances Desjardins pour les travaux de réparation réalisés sur la façade du 5580 Chemin Upper Lachine, à la suite d'un accident impliquant une voiture.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

Ce dossier vise l'acceptation de l'offre de remboursement des assurances Desjardins pour les travaux de réparation réalisés sur la façade du 5580 Chemin Upper Lachine, à la suite d'un accident impliquant une voiture.

Le montant de remboursement net de ristourne proposé par l'assureur est 60 424,31$.

Clé d'imputation:
2406.0010000.300700.01301.44805.000000.0000.000000.000000.00000.00000

FICHIERS JOINTS

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Teodora DIMITROVA
Conseillère en gestion des ressources financières
Tél : 514-868-3230

ENDOSSÉ PAR Le : 2024-02-16

Guylaine GAUDREAULT
Directrice

Tél : 438-920-3612
Division : Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 30.02

2024/03/11
19:00

Dossier # : 1248720001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Offrir au conseil municipal, la prise en charge de la conception et de la réalisation des travaux d'aménagement de fosses d'arbres dans le cadre du programme d'aide financière aux arrondissements pour la déminéralisation par la construction ou le réaménagement des fosses de plantations sur des rues appartenant au réseau artériel administratif de la Ville, en vertu de l'article 85 alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal - Appel d'offres public CDN-NDG-24-AOP-TP-004

IL EST RECOMMANDÉ :
D'offrir au conseil municipal, la prise en charge de la conception et de la réalisation des travaux d'aménagement de fosses d'arbres dans le cadre du programme d'aide financière aux arrondissements pour la déminéralisation par la construction ou le réaménagement des fosses de plantations sur des rues appartenant au réseau artériel administratif de la Ville, en vertu de l'article 85 alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal - Appel d'offres public CDN-NDG-24-AOP-TP-004

Signé par Stephane P PLANTE **Le** 2024-03-05 09:13

Signataire : Stephane P PLANTE

_____

Directeur d'arrondissement
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur d'arrondissement

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1248720001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Offrir au conseil municipal, la prise en charge de la conception et de la réalisation des travaux d'aménagement de fosses d'arbres dans le cadre du programme d'aide financière aux arrondissements pour la déminéralisation par la construction ou le réaménagement des fosses de plantations sur des rues appartenant au réseau artériel administratif de la Ville, en vertu de l'article 85 alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal - Appel d'offres public CDN-NDG-24-AOP-TP-004

CONTENU

CONTEXTE

Avec l'adoption de son *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015* (Ville de Montréal, 2010) et du *Plan Montréal durable 2016-2020* (Ville de Montréal, 2016), la Ville de Montréal s'est engagée à passer d'un indice de canopée de 20 % à 25 % d'ici 2025. Cet engagement se traduit par la nécessité de planter 300 000 arbres sur le territoire de l'agglomération d'ici 2025, dont 75 000 sur le domaine public.
Afin de contribuer à l'atteinte de ces objectifs, l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce réalise depuis 2021 en collaboration avec le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS) un projet de déminéralisation par la création de nouvelles fosses d'arbres ou le réaménagement de fosses existantes.

En ce sens, le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS) a mis sur pied un programme d'allocation d'une aide financière aux arrondissements pour financer ces travaux et combler, en partie, ce déficit de sites prêt-à-planter en bordure de rue. Ce programme est en cours de refonte, notamment pour réajuster les montants alloués aux travaux visés aux nouveaux prix pratiqués par les entrepreneurs suite au contexte inflationniste récent et devrait être communiqué aux arrondissements au début du mois d'avril, sous toute réserve.

Ainsi, en collaboration avec la Division de la voirie et des parcs de l'arrondissement CDN-NDG, la Division des études techniques souhaite accompagner l'effort mis en oeuvre par le SGPMRS et offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal, de prendre en charge la conception et la réalisation d'un projet de construction, d'agrandissement et de réaménagement de fosses d'arbre CFA-2024 pour les interventions sur les rues appartenant au réseau artériel administratif de la Ville de Montréal (RAAV). Ce projet consiste en des interventions ad hoc réalisées ponctuellement et inclut des travaux de construction et de réaménagement sur le réseau local.

Ces travaux seront ainsi financés partiellement par l'allocation réservée à chaque arrondissement dans le cadre du programme d'aide financière aux arrondissements, pour la déminéralisation, par la création ou la réfection de fosses de plantations mis sur pied par le SGPMRS.

Ils permettront notamment le verdissement des zones de vulnérabilité aux vagues de chaleur, l'atténuation d'îlots de chaleur que constituent les rues susmentionnées, la construction de nouvelles fosses d'arbres simples et doubles, la mise aux normes de fosses d'arbres existantes et l'amélioration des conditions de vie d'arbres existants.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

GDD # 1238241002 - CA23 170077 - Accorder à Les Entreprises Ventec inc., le contrat au montant de 374 473,58 $ taxes incluses, portant sur les travaux de construction de fosses d'arbres agrandies dans le cadre du projet de déminéralisation, là où requis, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (CFA-2023) et autoriser une dépense à cette fin de 496 920,94 $ incluant les taxes, les contingences et les frais accessoires (3 soumissionnaires) - Appel d'offres public CDN-NDG-23-AOP-TP-003.
GDD # 1228241007 - CA23 170016 - Offrir au conseil municipal, la prise en charge de la conception et de la réalisation des travaux d'aménagement de fosses d'arbres dans le cadre du programme d'aide financière aux arrondissements pour la déminéralisation par la construction ou le réaménagement des fosses de plantations sur des rues appartenant au réseau artériel administratif de la Ville, en vertu de l'article 85 alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal - Appel d'offres public CDN-NDG-23-AOP-TP-003 et autoriser une dépense additionnelle estimée à 136 891,30 $ à assumer par l'Arrondissement pour la réalisation du contrat.

GDD # 1226609002 : Offrir, au conseil municipal, la prise en charge de la conception et de la réalisation des travaux d'aménagement de fosses d'arbres dans le cadre du programme « d'aide financière aux arrondissements pour la déminéralisation par la création ou la réfection des fosses de plantations » sur des rues appartenant au réseau artériel administratif de la Ville, en vertu de l'article 85 alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal - Appel d'offres public CDN-NDG-22-AOP-TP-005 et autoriser une dépense additionnelle estimée à 80 000 $ à assumer par l'Arrondissement pour la réalisation du contrat.

GDD # 1226609004: Accorder à Les Entreprises Ventec inc., le contrat au montant de 384 246,45 $, taxes incluses, portant sur les travaux de construction de fosses d'arbres agrandies dans le cadre du projet de déminéralisation, là où requis, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (CFA-2022) et autoriser une dépense à cette fin de 462 671,10 $ incluant les taxes, les contingences et les frais accessoires (3 soumissionnaires) - Appel d'offres public CDN-NDG-22-AOP-TP-027.

GDD # 1218720001: Offrir, au conseil municipal, la prise en charge de la conception et de la réalisation des travaux d'aménagement de fosses d'arbres dans le cadre du programme « d'Aide financière aux arrondissements pour la déminéralisation par la création ou la réfection de fosses de plantations » sur le boulevard Décarie, appartenant au réseau artériel administratif de la Ville, en vertu de l'article 85 alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal.

GDD # 1218720004: Accorder à Ramcor construction inc., le contrat au montant de 277 123,09 $, taxes incluses, portant sur les travaux de construction de fosses d'arbres agrandies dans le cadre du projet de déminéralisation, là où requis, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (CFA-2021) et autoriser une dépense à cette fin de 336 835,40 $ incluant les taxes, les contingences et les frais accessoires (2 soumissionnaires) - Appel d'offres public CDN-NDG-21-AOP-TP-015.

DESCRIPTION

L'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce souhaite ainsi prendre en charge la conception et la réalisation des travaux de construction de fosses d'arbre sur les divers tronçons situés sur le réseau artériel de l'arrondissement.
Il s'engage à respecter les modalités et conditions applicables à cette offre de services, comme

convenu avec la Direction de la mobilité, et conformément à l'encadrement administratif C-OG-SUM-P-20-002.

Les travaux en question incluent notamment, l'aménagement, le réaménagement de cinquante et une (51) fosses d'arbres aux adresses suivantes, sous toute réserve d'imprévus (report et/ou annulation) :

No	No Civique	Rue	De	A	Côté	District	Réseau	Nature des travaux	Nombre de fosse
1	7425-31	St-Jacques	Patricia	Elmhurst	N	Loyola	Artérielle	Nouvelle Fosse	1
2	7425-31	St-Jacques	Patricia	Elmhurst	N	Loyola	Artérielle	Nouvelle Fosse	1
3	7385	Harley	Elmhurst	West Broadway	N	Loyola	Local	Réaménagement	1
4	7385	Harley	Elmhurst	West Broadway	N	Loyola	Local	Réaménagement	1
5	7385	Harley	Elmhurst	West Broadway	N	Loyola	Local	Réaménagement	1
6	7385	Harley	Elmhurst	West Broadway	N	Loyola	Local	Réaménagement	1
7	7411-27	Harley	Elmhurst	West Broadway	N	Loyola	Local	Nouvelle Fosse	2
8	LAT du 6434-44	Bessborough	Somerled	Bessborough	S	Loyola	Artérielle	Nouvelle Fosse	1
9	LAT du 6434-44	Bessborough	Somerled	Bessborough	S	Loyola	Artérielle	Nouvelle Fosse	1
10	LAT du 6434-44	Bessborough	Somerled	Bessborough	S	Loyola	Artérielle	Nouvelle Fosse	1
11	LAT du 6555-75	Cumberland	Somerled	Fielding	O	Loyola	Local	Nouvelle Fosse	2
12	LAT du 6555-75	Cumberland	Somerled	Fielding	O	Loyola	Local	Nouvelle Fosse	2
13	LAT du 6538-44	Cumberland	Somerled	Fielding	E	Loyola	Local	Nouvelle Fosse	1
14	LAT du 6538-44	Cumberland	Somerled	Fielding	E	Loyola	Local	Nouvelle Fosse	1
15	LAT du 6600-24	Prince-of-Wales	Somerled	Terrebonne	O	Loyola	Local	Nouvelle Fosse	1
16	LAT du 6600-24	Prince-of-Wales	Somerled	Terrebonne	O	Loyola	Local	Nouvelle Fosse	1

17	6706-10	Sherbrooke Ouest	Montclair	Montclair	S	Loyola	Artérielle	Nouvelle Fosse	1
18	6700-04	Sherbrooke Ouest	Montclair	Montclair	S	Loyola	Artérielle	Nouvelle Fosse	1
19	5285	Beaconsfield	CSL	Fielding	O	NDG	Artérielle	Nouvelle Fosse	1
20	6385	Sherbrooke Ouest	West Hill	Benny	N	NDG	Artérielle	Nouvelle Fosse	2
21	7136-48	Côte-des-Neiges	Mackenzie	Jean-Talon Ouest	O	Darlington	Artérielle	Nouvelle Fosse	1
22	6150-80	Côte-des-Neiges	Linton	Van Horne	O	Darlington	Artérielle	Réaménagement	1
23	5569-73	Upper-Lachine	Old Orchard	Oxford	N	NDG	Artérielle	Réaménagement	1
24	5605	Upper-Lachine	Old Orchard	Oxford	N	NDG	Artérielle	Réaménagement	1
25	5606	Upper-Lachine	Old Orchard	Oxford	N	NDG	Artérielle	Réaménagement	1
26	5606	Upper-Lachine	Old Orchard	Oxford	N	NDG	Artérielle	Réaménagement	1
27	5606	Upper-Lachine	Old Orchard	Oxford	N	NDG	Artérielle	Réaménagement	1
28	5659-61	Upper-Lachine	Harvard	Oxford	N	NDG	Artérielle	Réaménagement	1
29	5845	Upper-Lachine	Melrose	Regent	N	NDG	Artérielle	Nouvelle Fosse	1
30	5770	Upper-Lachine	Wilson	Melrose	S	NDG	Artérielle	Réaménagement	1
31	5770	Upper-Lachine	Wilson	Melrose	S	NDG	Artérielle	Réaménagement	1
32	5754	Upper-Lachine	Wilson	Melrose	S	NDG	Artérielle	Réaménagement	1
33	5754	Upper-Lachine	Wilson	Melrose	S	NDG	Artérielle	Réaménagement	1
34	4586	Décarie	Côte-saint-Luc	Snowdon	O	Snowdon	Artérielle	Réaménagement	1
35	4602	Décarie	Côte-saint-Luc	Snowdon	O	Snowdon	Artérielle	Réaménagement	1
36	4636	Décarie	Côte-saint-Luc	Snowdon	O	Snowdon	Artérielle	Réaménagement	1
37	4944	Décarie	Côte-saint-Luc	Snowdon	O	Snowdon	Artérielle	Réaménagement	1
38	5400	Décarie	Côte-saint-Luc	Snowdon	O	Snowdon	Artérielle	Réaménagement	1
39	5410-60	Décarie	Dupuis	Isabella	O	Snowdon	Artérielle	Réaménagement	1
40	5410-60	Décarie	Dupuis	Isabella	O	Snowdon	Artérielle	Réaménagement	1
41	5410-60	Décarie	Dupuis	Isabella	O	Snowdon	Artérielle	Réaménagement	1
42	5410-60	Décarie	Dupuis	Isabella	O	Snowdon	Artérielle	Réaménagement	1

43	5410-60	Décarie	Dupuis	Isabella	O	Snowdon	Artérielle	Réaménagement	1
44	5410-60	Décarie	Dupuis	Isabella	O	Snowdon	Artérielle	Réaménagement	1
45	5410-60	Décarie	Dupuis	Isabella	O	Snowdon	Artérielle	Réaménagement	1
46	5410-60	Décarie	Dupuis	Isabella	O	Snowdon	Artérielle	Réaménagement	1
47	5410-60	Décarie	Dupuis	Isabella	O	Snowdon	Artérielle	Réaménagement	1
48	5410-60	Décarie	Dupuis	Isabella	O	Snowdon	Artérielle	Réaménagement	1
49	5410-60	Décarie	Dupuis	Isabella	O	Snowdon	Artérielle	Réaménagement	1
50	5410-60	Décarie	Dupuis	Isabella	O	Snowdon	Artérielle	Réaménagement	1
51	5410-60	Décarie	Dupuis	Isabella	O	Snowdon	Artérielle	Réaménagement	1

Sous toutes réserves des analyses, des vérifications de faisabilité et des commentaires de la SGPMRS, la plantation de 31 nouveaux arbres est prévue à la suite de ce projet.

Les modalités du transfert du projet des services corporatifs vers l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce sont les suivantes :

- Supervision et suivi des services professionnels (production des documents d'appel d'offres, surveillance, contrôle qualitatif, arpentage, études géotechniques et environnementales, etc.);
- Coordination et suivi avec les entreprises d'utilités publiques (Commission des services électriques, Hydro-Québec, Bell, Énergir, etc.);
- Lancement de l'appel d'offres public pour la réalisation des travaux;
- Financement de la réalisation;
- Supervision et suivi des travaux;
- Toutes les activités connexes.

JUSTIFICATION

Les travaux visés s'inscrivent dans un cadre plus large de lutte contre le réchauffement climatique en favorisant une déminéralisation de l'espace public, ce qui a pour effet de diminuer les îlots de chaleurs qui sont à l'origine d'une pollution accrue et d'améliorer le drainage et l'absorption des eaux de pluie afin de soulager le réseau d'égout notamment lors de périodes de crues.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ces travaux seront financés conjointement par le programme d'aide financière aux arrondissements pour la déminéralisation par la création ou la réfection de fosses de plantations mis sur pied par le SGPMRS qui prévoit des montants fixes unitaires par type de fosse pour permettre aux arrondissements de réaliser des projets de verdissement et de déminéralisation; ainsi que par le budget de l'arrondissement CDN-NDG.
Les montants des allocations du programme du SGPMRS par type de travaux étant actuellement en cours de révision, la répartition budgétaire entre les différents services sera présentée une fois que ce programme aura dévoilé les nouveaux montants subventionnés.

MONTRÉAL 2030

Ce projet participe à l'atteinte des objectifs du plan stratégique 2023-2030 de l'arrondissement CDN-NDG, de la Stratégie Montréal 2023 ainsi que du Plan climat 2030, notamment les objectifs suivants :

- Diminution des îlots de chaleur composés de zones minéralisées;
- Contribuer au verdissement des tronçons ciblés;
- Favoriser le captage, la rétention et l'infiltration des eaux de pluie.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

En vue de réaliser les travaux durant l'été 2024, la conception des plans et devis doit être entamée et parachevée le plus tôt possible.
Comme les travaux sont localisés sur le réseau artériel de la Ville de Montréal, l'offre de l'Arrondissement devra faire l'objet d'une acceptation par le Conseil municipal, conformément à l'article 85 alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Acceptation de l'offre de l'Arrondissement au Conseil municipal : fin mars, sous toute réserve.
- Parachèvement des documents d'appel d'offres : mars 2024;
- Période d'appel offres pour la réalisation des travaux : mars-avril 2024;
- Octroi de contrat pour la réalisation des travaux : mai 2024, sous toute réserve;
- Réalisation des travaux : été 2024.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Mario DUGUAY, Service des infrastructures du réseau routier
Tommy BEAULÉ, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Patricia ARCAND, Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce
Anne DESAUTELS, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports

Lecture :

Mario DUGUAY, 4 mars 2024
Patricia ARCAND, 4 mars 2024

RESPONSABLE DU DOSSIER

Driss BENDAOUD
Ingénieur

Tél : 438 622-5058
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2024-02-27

Pascal TROTTIER
c/d etudes techniques en arrondissement

Tél : 514-872-4452
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Lucie BÉDARD_URB
directeur(trice) - amen. urb.& serv. aux entreprises
en arrondissement
Tél : 514-872-2345
Approuvé le : 2024-03-04

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 30.03

2024/03/11
19:00

Dossier # : 1249487002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 400 000 $ pour l'achat et l'installation de mobilier urbain fabriqué par le Service du Matériel roulant de la Ville de Montréal, pour les années 2024 et 2025

IL EST RECOMMANDÉ :
D'autoriser une dépense de 400 000 $ pour l'achat et l'installation de mobilier urbain fabriqué par le service du matériel roulant de la Ville de Montréal, pour les années 2024 et 2025.

Signé par Stephane P PLANTE **Le** 2024-03-04 12:19

Signataire : Stephane P PLANTE

_____

Directeur d'arrondissement
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1249487002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 400 000 $ pour l'achat et l'installation de mobilier urbain fabriqué par le Service du Matériel roulant de la Ville de Montréal, pour les années 2024 et 2025

CONTENU

CONTEXTE

Dans un contexte où les délais pour l'acquisition de mobilier urbain sont très longs et afin d'assurer un approvisionnement constant, l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce souhaite autoriser une provision budgétaire pour l'acquisition et l'installation de mobilier fourni par des ateliers spécialisés de la Ville de Montréal. Bien qu'une partie du mobilier urbain, constitué de bancs, tables à pique-nique et poubelles ait été remplacé durant les divers projets de réaménagement des dernières années, une partie du mobilier existant doit être remplacée. De plus, l'arrondissement doit assurer l'approvisionnement pour divers projets en cours.
Advenant la nécessité de requérir à des services professionnels par des firmes externes ou l'acquisition d'autres composantes complémentaires aux divers aménagements visés, les dépenses seront couvertes par l'allocation autorisée au présent dossier décisionnel.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA20 170244 - 5 octobre 2020 (1207078003) PROGRAMME DÉCENNAL D'IMMOBILISATIONS 2021-2030 ET SON FINANCEMENT - Approuver la liste des projets qui constituent le programme décennal d'immobilisations 2021-2030 de l'arrondissement, de même que les montants d'investissements et les sources de financement prévues pour ces projets et d'en approuver la transmission au comité exécutif de la Ville de Montréal.
CA20 170327 - 7 décembre 2020 (128424002) - Autoriser une dépense de 274 000 $ pour l'achat et l'installation de mobilier urbain fabriqué par le Service du Matériel roulant de la Ville de Montréal, pour les années 2020, 2021 et 2022.

DESCRIPTION

Pour les années 2024 et 2025, une évaluation des besoins a été réalisée par l'arrondissement pour l'acquisition de mobilier. La soumission incluse au présent dossier, pour un total de **341 500 $,** saura répondre à une partie des besoins pour les 2 prochaines années et inclus:

- 120 bancs
- 40 corbeilles
- 20 tables à Pique-nique
- 10 tables hexagonales 6 places

JUSTIFICATION

Pour permettre l'octroi du présent contrat d'acquisition et d'installation du mobilier urbain, la Direction des services administratifs et du greffe a procédé, en février 2024, à une demande de prix pour l'achat de mobilier destiné aux espaces publics de l'arrondissement.
Le montant total à autoriser au présent dossier décisionnel est de **400 000 $**, dont **341 500 $**, exempt de taxes, pour l'achat du mobilier en 2024. Le montant résiduel sera utilisé pour l'acquisition de services externes ou pour l'achat de composantes complémentaires selon les besoins.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense est admissible conformément au plan décennal d'immobilisation 2024-2023. Les taxes de vente ne sont pas applicables pour l'achat de mobilier auprès des ateliers spécialisés de la Ville de Montréal.

Le montant total à autoriser au présent dossier décisionnel est de **400 000 $.** La dépense totale autorisée au présent dossier est de **341 500 $**.

Ce dossier sera financé à hauteur de 100 000 $ par le PDI 2024 affecté au remplacement de mobilier urbain et à hauteur de 28 000 $ par le PDI 2023 non utilisé de l'arrondissement dédié au mobilier urbain.
De plus, l'arrondissement s'engage à prévoir une enveloppe PDI 2025 de 100 000 $ pour ce projet.
Finalement, l'arrondissement s'engage à affecter un montant de 172 000 $ du surplus de fonctionnement 2023 de l'arrondissement (prévu être reçu au printemps 2024), à ce projet.

Le détail des renseignements relatifs aux règlements d'emprunt et autre source de financement quant aux codes d'imputation et numéro de sous-projet sont indiqués dans l'intervention de la DSAG de l'arrondissement.

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le présent projet aura pour effet d'assurer un entretien et un remplacement régulier du mobilier urbain désuet en plus de permettre d'accroître l'offre, ce qui aura pour effet de donner accès à un plus grand nombre de citoyens aux installations de l'arrondissement.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les interventions de communications seront assurées par l'arrondissement auprès des utilisateurs.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe (Teodora DIMITROVA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martin PIGEON
gestionnaire immobilier(-ere)

Tél : 5147266521
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2024-02-23

Amar BENSACI
Chef de division - Actifs immobiliers

Tél : 514 219-6358
Télécop. : 514 868-4562

Système de gestion des décisions des instances
PIÈCES JOINTES AU DOSSIER

Dossier # : 1249487002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe , Direction
Objet :	Autoriser une dépense de 400 000 $ pour l'achat et l'installation de mobilier urbain fabriqué par le Service du Matériel roulant de la Ville de Montréal, pour les années 2024 et 2025



240219-MRA-CDNNDG-Rev1.pdf

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martin PIGEON
gestionnaire immobilier(-ere)

Tél : 5147266521
Télécop. :

Service du matériel roulant et des ateliers
Atelier de la menusierie
1350 des Carrières, porte 14
514-872-2499

Soumission

Transmise le 22/02/2024

20240222-MartinPigeon-CDNNDG-Rev1

Soumission pour

Martin Pigeon
Gestionnaire Immobilier
Arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce
514-726-6521

Travaux

Mobilier en plastique pour CDN-NDG

Matériaux	Qté	Prix unitaire	Prix total
Banc secteur 5, plastique, couleur cèdre rouge	100	1 500,00 $	150 000,00 $
Banc Lafontaine, plastique, couleur cèdre rouge	20	1 650,00 $	33 000,00 $
Corbeille secteur 5, plastique, couleur cèdre rouge	20	1 000,00 $	20 000,00 $
Corbeille duo secteur 5, plastique, couleur cèdre rouge	20	2 700,00 $	54 000,00 $
Table pique-nique restangulaire , plastique, couleur cèdre rouge	10	1 900,00 $	19 000,00 $
Table pique-nique rect. Adaptée, plastique, couleur cèdre rouge	10	2 500,00 $	25 000,00 $
Table hexagonale 6 sièges, plastique, couleur cèdre rouge	10	4 050,00 $	40 500,00 $

Remarques : Le transport et l'installation n'est pas inclus. Veuillez signer le présent devis et y indiquer une clé comptable afin de mettre la commande en production.

Sous-total **341 500,00 $**

Ajustements

Total 341 500,00 $

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe

Dossier # : 1249487002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe , Direction
Objet :	Autoriser une dépense de 400 000 $ pour l'achat et l'installation de mobilier urbain fabriqué par le Service du Matériel roulant de la Ville de Montréal, pour les années 2024 et 2025

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

La dépense totale autorisée au présent dossier est de 400 000 $. Cette dépense sera financée à hauteur de 200 000 $ par le PTI 2024-2033 et à hauteur de 28 000 $ par le report de PTI 2023 de l'arrondissement dédié au mobilier urbain (règlement d'emprunt RCA22 17377) et à hauteur de 172 000 $ par le surplus 2023 à affecter au projet.

Les clés d'imputation seront créées dès que les fonds seront reçus.

FICHIERS JOINTS

1249487002 - Certification de fonds.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Teodora DIMITROVA
Conseillère en gestion des ressources financières
Tél : 514-868-3230

ENDOSSÉ PAR Le : 2024-02-26

Guylaine GAUDREAULT
Directrice

Tél : 438-920-3612
Division : Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe

GDD 1249487002

Ce dossier vise à:

Autoriser une dépense de 400 000 $ pour l'achat et l'installation de mobilier urbain fabriqué par le Service du Matériel roulant de la Ville de Montréal, pour les années 2024 et 2025

Calcul de la dépense

Les taxes de vente ne sont pas applicables pour l'achat de mobilier auprès des ateliers spécialisés de la Ville de Montréal.

Description	Montant
Soumission # 20240222 CDNNDG	341,500.00 $
Besoins additionnels	58,500.00 $
Total	**400,000.00 $**

Information budgétaire:

Provenance	**Surplus 2023 à affecter au projet**
Éntité:	2406
Objet:	**31025**
Montant :	172,291 $

Provenance	**Report PDI 2023 Programme de remplacement de mobilier urbain**
Requérant:	59-00
Projet :	57101
Sous-projet :	2357101 001
Projet Simon :	**192729**
Montant :	27,709 $

Provenance	**PDI 2024 et 2025 Programme de remplacement de mobilier urbain**
Requérant:	59-00
Projet :	57101
Sous-projet :	2457101 001
Projet Simon :	**196648**
Montant :	200,000 $

Imputation	**PDI 2024 et 2025 Programme de remplacement de mobilier urbain**
Requérant:	59-00
Projet :	57101
Sous-projet :	2457101 001
Projet Simon :	**196648**
Montant :	400,000 $

	2024	2025	2026	Ult	TOTAL
Budget au net PTI - 2024-2033	**228**	**0**	**0**	**0**	**228**
en milliers					
Prévision de la dépense					
Brut	**400**	**0**	**0**	**0**	**400**
BF	**172**	**0**	**0**	**0**	**172**
Autre	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Suvention	**0**	**0**	**0**		**0**
Net	**228**	**0**	**0**	**0**	**400**
Écart	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**

Date : 3/5/2024 11:30 AM

SIMON
Système intégré Montréal

Demande de virement de crédits

Activités d'investissement

Les virements de crédits reliés à un dossier décisionnel (GDD) AVEC INTERVENTION DE LA COMPTABILITÉ seront effectués sans que vous ne complétiez ce formulaire. Ils seront effectués à la réception de la résolution à la Direction de la comptabilité.

#REF!

Demandeur : Teodora Dimitrova Téléphone : 514-868-3230 **#REF!**

Service/Arrondissement : Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce

Période : fev Année : 2024 **FEV-24** Description de l'écriture : 240226udimite GDD 124948702 mobilier urbain 2024-2025

Virement de crédits demandé en vertu de : ○ La délégation de pouvoir du Service dont le montant maximum est de

◉ L'entente cadre autorisée par le dossier décisionnel no.

Veuillez expliquer dans l'espace "Remarques" toute demande de virement de moins de 10 000$.

#	Entité	Source	C.R.	Activité	Objet	S.-objet	Inter.	Projet	Autre	C. actif	Futur	Débit	Crédit	Description de ligne
1	6406	0623377	800250	01909	57201	000000	0000	102600	000000	98001	00000		227,709.00	Règlement d'emprunt RCA22 17377 Réaménagement Parcs CA22 170336
2	6406	0623377	800250	07165	57401	000000	0000	196648	000000	45010	00000	227,709.00		
3														
4														
5														
6	6406	9500998	800250	41000	71120	000000	0000	196648	000000	45010	00000		172,291.00	Surplus
7	6406	9500998	800250	07165	57401	000000	0000	196648	000000	45010	00000	172,291.00		
8														
1														
2														
3														
4														
5														
6														
7														
8														
9														
9														
Total de l'écriture :												**400,000.00**	**400,000.00**	

Remarques

Une fois complété, veuillez enregistrer ce formulaire sur votre poste de travail et le transmettre par la suite à l'utilisateur autorisé de votre service ou arrondissement.

Demandeur : Teodora Dimitrova

Service/Arrondissement : Arrondissement CDN NDG

Période : fev 2024 Année : Type d'écriture :

Date de l'écriture : Nom d'écriture : 240226udimite

#	Entité	Source	C.R.	Activité	Objet	S.-objet
1	2406	0000000	000000	00000	31025	000000
2	6406	9500998	800250	41000	71120	000000
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
13						
14						
15						
16						
17						
18						
19						
20						
21						
22						
23						
24						
25						
Total de l'écriture :						

Demande d'écriture de journal - Réel (A)

Téléphone : 514-868-3230

Réel (A)

e GDD 124948702 mobilier urbain 2024-2025

Inter.	Projet	Autre	C. actif	Futur	Débit
0000	000000	000000	00000	00000	172,291.00
0000	196648	000000	45010	00000	
					172,291.00

Remarques

Crédit	Description de ligne
	Surplus
172,291.00	Surplus
172,291.00	

SIMON
Système intégré Montréal

Demande de création de comptes de grand-livre

Activités d'investissement

Les créations de comptes reliées à un dossier décisionnel (GDD) AVEC INTERVENTION DE LA COMPTABILITÉ seront effectuées sans que vous ne complétiez ce formulaire.

Demandeur : Teodora Dimitrova Téléphone : 514-868-3230
Service/Arrondissement : Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce

Svp vous assurer que les projets qui suivent ont bien été transférés d'INVESTI à SIMON.

#	Entité	Source	C.R.	Activité	Objet	Sous-objet	Inter.	Projet	Autre	Cat. actif	Futur
1	6406	0623377	800250	07165	57401	000000	0000	196648	000000	45010	00000
2											
3											
4											
5	6406	9500998	800250	41000	71120	000000	0000	196648	000000	45010	00000
6	6406	9500998	800250	07165	57401	000000	0000	196648	000000	45010	00000
7											
8											
9											
10											
11											
12											
13											
14											
15											
16											
17											
18											
19											
20											
21											
22											
23											
24											
25											
26											
27											
28											
29											
30											
31											
32											
33											
34											
35											
36											
37											
38											
39											
40											

Remarques

à

Administration - SIMON

Demande de création de comptes de grand-livre

#	Comte de grand-livre
1	6406.0623377.800250.0716557401.000000.0000.196648.000000.45010.00000
2	.....
3	.....
4	.....
5	6406.9500998.800250.4100071120.000000.0000.196648.000000.45010.00000
6	6406.9500998.800250.0716557401.000000.0000.196648.000000.45010.00000
7	.....
8	.....
9	.....
10	.....
11	.....
12	.....
13	.....
14	.....
15	.....
16	.....
17	.....
18	.....
19	.....
20	.....
21	.....
22	.....
23	.....
24	.....
25	.....
26	.....
27	.....
28	.....
29	.....
30	.....
31	.....
32	.....
33	.....
34	.....
35	.....

Demande de virement de crédits

#	Comte de grand-livre	Débit	Crédit
1	.....	0.00	#REF!
2	.....	#REF!	0.00
3	.....	0.00	0.00
4	.....	0.00	0.00
5	.....	0.00	0.00
6	.....	0.00	0.00
7	.....	0.00	0.00
8	.....	0.00	0.00
9	.....	0.00	0.00
10	.....	0.00	0.00
11	.....	0.00	0.00
12	.....	0.00	0.00
13	.....	0.00	0.00
14	.....	0.00	0.00
15	.....	0.00	0.00
16	.....	0.00	0.00
17	.....	0.00	0.00
18	.....	0.00	0.00
19	.....	0.00	0.00
20	.....	0.00	0.00

Demande d'écriture de journal

#	Comte de grand-livre	Débit	Crédit
1	.....	0.00	0.00
2	.....	0.00	0.00
3	.....	0.00	0.00
4	.....	0.00	0.00
5	.....	0.00	0.00
6	.....	0.00	0.00
7	.....	0.00	0.00
8	.....	0.00	0.00
9	.....	0.00	0.00
10	.....	0.00	0.00
11	.....	0.00	0.00
12	.....	0.00	0.00
13	.....	0.00	0.00
14	.....	0.00	0.00
15	.....	0.00	0.00
16	.....	0.00	0.00
17	.....	0.00	0.00
18	.....	0.00	0.00
19	.....	0.00	0.00
20	.....	0.00	0.00
21	.....	0.00	0.00
22	.....	0.00	0.00

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 40.01

2024/03/11
19:00

Dossier # : 1238236002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance relative à l'implantation d'un passage pour écoliers à l'intersection de l'avenue Darlington et de l'avenue de Brighton.

IL EST RECOMMANDÉ :
D'édicter une ordonnance relative à l'implantation d'un passage pour écoliers à l'intersection de l'avenue Darlington et de l'avenue de Brighton.

Signé par Stephane P PLANTE **Le** 2024-03-04 15:49

Signataire : Stephane P PLANTE

_____

Directeur d'arrondissement
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur d'arrondissement

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1238236002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance relative à l'implantation d'un passage pour écoliers à l'intersection de l'avenue Darlington et de l'avenue de Brighton.

CONTENU

CONTEXTE

Pour faire suite à la construction d'une saillie de trottoir à l'intersection de l'avenue Darlington et de la rue Brighton, la Division des études techniques a été mandatée afin d'effectuer une analyse concernant l'ajout d'un passage pour écoliers. L'objectif est de sécuriser l'intersection et permettre la traversée des élèves devant l'école primaire Félix-Leclerc.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

Les critères du Tome V concernant l'ajout d'un passage pour écoliers sont tous respectés, à l'exception d'un seul (voir les notes techniques en pièce jointe).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Coûts à défrayer selon les taux demandés par la Direction de l'éclairage, de l'entretien, de la signalisation et du marquage de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier répond aux engagements de Montréal 2030.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Préparation des ordres de travail : Printemps 2024
Exécution des ordres de travail: Printemps 2024

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le signataire de la recommandation atteste de la conformité aux politiques, règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Simon L LEFEBVRE
agent(e) technique en circulation & stationnement - tp - hdu

Tél : 514 557 6631
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2024-02-27

Pascal TROTTIER
c/d etudes techniques en arrondissement

Tél : 514-872-4452
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Lucie BÉDARD_URB
directeur(trice) - amen. urb.& serv. aux entreprises en arrondissement

Tél : 514-872-2345
Approuvé le : 2024-03-04



OCA24 170XX.doc

Côte-des-Neiges
Notre-Dame-de-Grâce
Montréal

RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT
(R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, paragraphe 1º)

Ordonnance numéro OCA24 170XX (C-4.1) relative à l'implantation d'un passage pour écolier à l'intersection de l'avenue Darlington et de l'avenue de Brighton

À la séance ordinaire du 11 mars 2024, le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce décrète :

- Implanter un passage pour écolier à l'approche sud de l'intersection de l'avenue Darlington et l'avenue de Brighton

Conserver toute autre réglementation en vigueur.

GDD 1238236001

_____

ADOPTÉ PAR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DE CÔTE-DES-NEIGES—NOTRE-DAME-DE-GRÂCE LORS DE SA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 11 MARS 2024

_____
La mairesse d'arrondissement,
Gracia Kasoki Katahwa

_____
La secrétaire d'arrondissement,
Geneviève Reeves, avocate

Système de gestion des décisions des instances
PIÈCES JOINTES AU DOSSIER

Dossier # : 1238236002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Objet :	Édicter une ordonnance relative à l'implantation d'un passage pour écoliers à l'intersection de l'avenue Darlington et de l'avenue de Brighton.



Darlington_-_Brighton_1103615_08-16-2023.pdf



Note technique - Ajout d'un passage piéton intersection Darlington et Brighton (1).pdf

RESPONSABLE DU DOSSIER

Simon L LEFEBVRE
agent(e) technique en circulation & stationnement - tp - hdu

Tél : 514 557 6631
Télécop. :

Ville de Montréal Arrondissement Côte des Neiges - Notre Dame de Grâce
85 rue Notre Dame Est
Bureau 3.100
Montréal, Quebec, Canada H2Y 1B5
514-269-5169 jonathan.leduc@ville.montreal.qc.ca

Nom du recensement : Darlington - Brighton
Code du site :
Date de début : 08/16/2023

Données des mouvements tournants

Heure de début	Darlington Direction Sud				Darlington Direction Nord		Brighton Direction Est		
	Tourner à droite	Tout droit	Piétons	Total de Direction	Piétons	Total de Direction	Piétons	Total de Direction	Total d'Intersection
6:00	1	35	0	36	0	0	6	0	36
6:15	3	41	1	44	0	0	3	0	44
6:30	3	59	1	62	0	0	4	0	62
6:45	4	63	1	67	1	0	4	0	67
Total d'Heure	11	198	3	209	1	0	17	0	209
7:00	7	52	1	59	0	0	8	0	59
7:15	9	70	2	79	1	0	7	0	79
7:30	4	76	3	80	2	0	8	0	80
7:45	8	75	3	83	0	0	15	0	83
Total d'Heure	28	273	9	301	3	0	38	0	301
8:00	6	82	1	88	1	0	10	0	88
8:15	1	65	3	66	0	0	9	0	66
8:30	1	90	0	91	0	0	14	0	91
8:45	6	83	1	89	0	0	10	0	89
Total d'Heure	14	320	5	334	1	0	43	0	334
9:00	5	70	0	75	0	0	9	0	75
9:15	4	57	3	61	0	0	12	0	61
9:30	4	70	0	74	0	0	13	0	74
9:45	4	54	5	58	0	0	20	0	58
Total d'Heure	17	251	8	268	0	0	54	0	268
10:00	3	40	10	43	0	0	13	0	43
10:15	2	47	1	49	0	0	11	0	49
10:30	1	48	2	49	1	0	9	0	49
10:45	1	59	1	60	0	0	10	0	60
Total d'Heure	7	194	14	201	1	0	43	0	201
11:00	5	41	1	46	1	0	10	0	46
11:15	3	39	4	42	1	0	9	0	42
11:30	1	43	3	44	0	0	10	0	44
11:45	8	56	0	64	0	0	8	0	64
Total d'Heure	17	179	8	196	2	0	37	0	196
12:00	1	47	3	48	0	0	25	0	48
12:15	5	36	2	41	1	0	18	0	41
12:30	1	52	4	53	0	0	12	0	53
12:45	2	58	2	60	1	0	14	0	60
Total d'Heure	9	193	11	202	2	0	69	0	202
1:00	2	40	5	42	0	0	15	0	42
1:15	3	62	4	65	0	0	13	0	65
1:30	5	54	2	59	1	0	10	0	59
1:45	6	56	6	62	0	0	11	0	62

Total d'Heure	16	212	17	228	1	0	49	0	228
2:00	5	47	0	52	2	0	8	0	52
2:15	2	50	1	52	0	0	14	0	52
2:30	6	62	0	68	0	0	16	0	68
2:45	5	65	4	70	3	0	18	0	70
Total d'Heure	18	224	5	242	5	0	56	0	242
3:00	2	52	0	54	0	0	17	0	54
3:15	8	52	1	60	0	0	16	0	60
3:30	5	58	2	63	1	0	24	0	63
3:45	3	60	1	63	1	0	35	0	63
Total d'Heure	18	222	4	240	2	0	92	0	240
4:00	3	53	0	56	0	0	13	0	56
4:15	4	70	0	74	0	0	28	0	74
4:30	0	62	2	62	1	0	20	0	62
4:45	5	70	1	75	1	0	13	0	75
Total d'Heure	12	255	3	267	2	0	74	0	267
5:00	5	77	1	82	1	0	18	0	82
5:15	4	82	5	86	0	0	24	0	86
5:30	8	95	1	103	0	0	20	0	103
5:45	4	97	5	101	0	0	25	0	101
Total d'Heure	21	351	12	372	1	0	87	0	372
Total général	188	2872	99	3060	21	0	659	0	3060
Direction %	6,1	93,9	-	-	-	-	-	-	-
Total %	6,1	93,9	-	100,0	-	0,0	-	0,0	-
Légers	184	2683	-	2867	-	0	-	0	2867
% Légers	97,9	93,4	-	93,7	-	-	-	-	93,7
Bus	0	4	-	4	-	0	-	0	4
% Bus	0,0	0,1	-	0,1	-	-	-	-	0,1
Camions	3	96	-	99	-	0	-	0	99
% Camions	1,6	3,3	-	3,2	-	-	-	-	3,2
Vélos sur route	1	89	-	90	-	0	-	0	90
% Vélos sur route	0,5	3,1	-	2,9	-	-	-	-	2,9
Piétons	-	-	99	-	21	-	659	-	-
% Piétons	-	-	100,0	-	100,0	-	100,0	-	-

Ville de Montréal Arrondissement Côte des Neiges - Notre Dame de Grâce
85 rue Notre Dame Est
Bureau 3.100
Montréal, Quebec, Canada H2Y 1B5
514-269-5169 jonathan.leduc@ville.montreal.qc.ca

Nom du recensement : Darlington - Brighton
Code du site :
Date de début : 08/16/2023
N° de page : 3

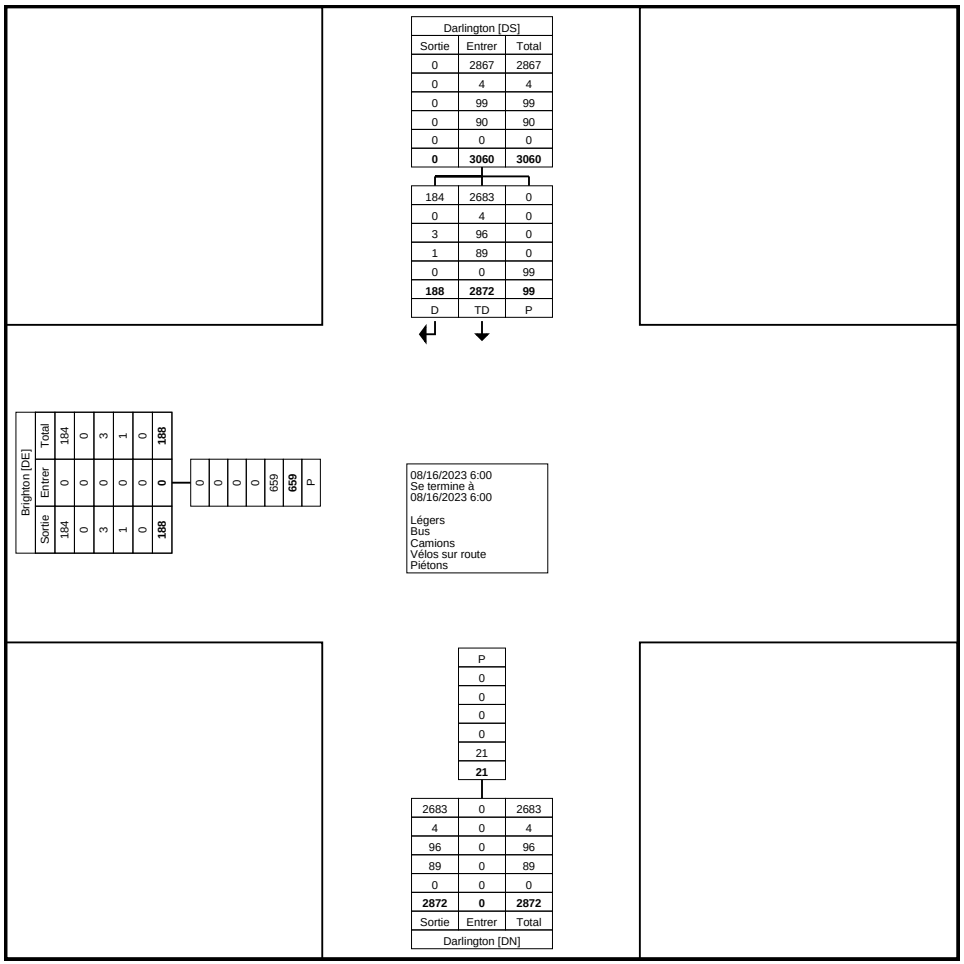

Schéma des données des mouvements tournants

Ville de Montréal Arrondissement Côte des Neiges - Notre Dame de Grâce
85 rue Notre Dame Est
Bureau 3.100
Montréal, Quebec, Canada H2Y 1B5
514-269-5169 jonathan.leduc@ville.montreal.qc.ca

Données des heures de pointe des mouvements tournants (8:00)

Heure de début	Darlington Direction Sud				Darlington Direction Nord		Brighton Direction Est		
	Tourner à droite	Tout droit	Piétons	Total de Direction	Piétons	Total de Direction	Piétons	Total de Direction	Total d'Intersection
8:00	6	82	1	88	1	0	10	0	88
8:15	1	65	3	66	0	0	9	0	66
8:30	1	90	0	91	0	0	14	0	91
8:45	6	83	1	89	0	0	10	0	89
Total	14	320	5	334	1	0	43	0	334
Direction %	4,2	95,8	-	-	-	-	-	-	-
Total %	4,2	95,8	-	100,0	-	0,0	-	0,0	-
Facteur d'heure de pointe	0,583	0,889	-	0,918	-	0,000	-	0,000	0,918
Légers	14	294	-	308	-	0	-	0	308
% Légers	100,0	91,9	-	92,2	-	-	-	-	92,2
Bus	0	1	-	1	-	0	-	0	1
% Bus	0,0	0,3	-	0,3	-	-	-	-	0,3
Camions	0	11	-	11	-	0	-	0	11
% Camions	0,0	3,4	-	3,3	-	-	-	-	3,3
Vélos sur route	0	14	-	14	-	0	-	0	14
% Vélos sur route	0,0	4,4	-	4,2	-	-	-	-	4,2
Piétons	-	-	5	-	1	-	43	-	-
% Piétons	-	-	100,0	-	100,0	-	100,0	-	-

Ville de Montréal Arrondissement Côte des Neiges - Notre Dame de Grâce
85 rue Notre Dame Est
Bureau 3.100
Montréal, Quebec, Canada H2Y 1B5
514-269-5169 jonathan.leduc@ville.montreal.qc.ca

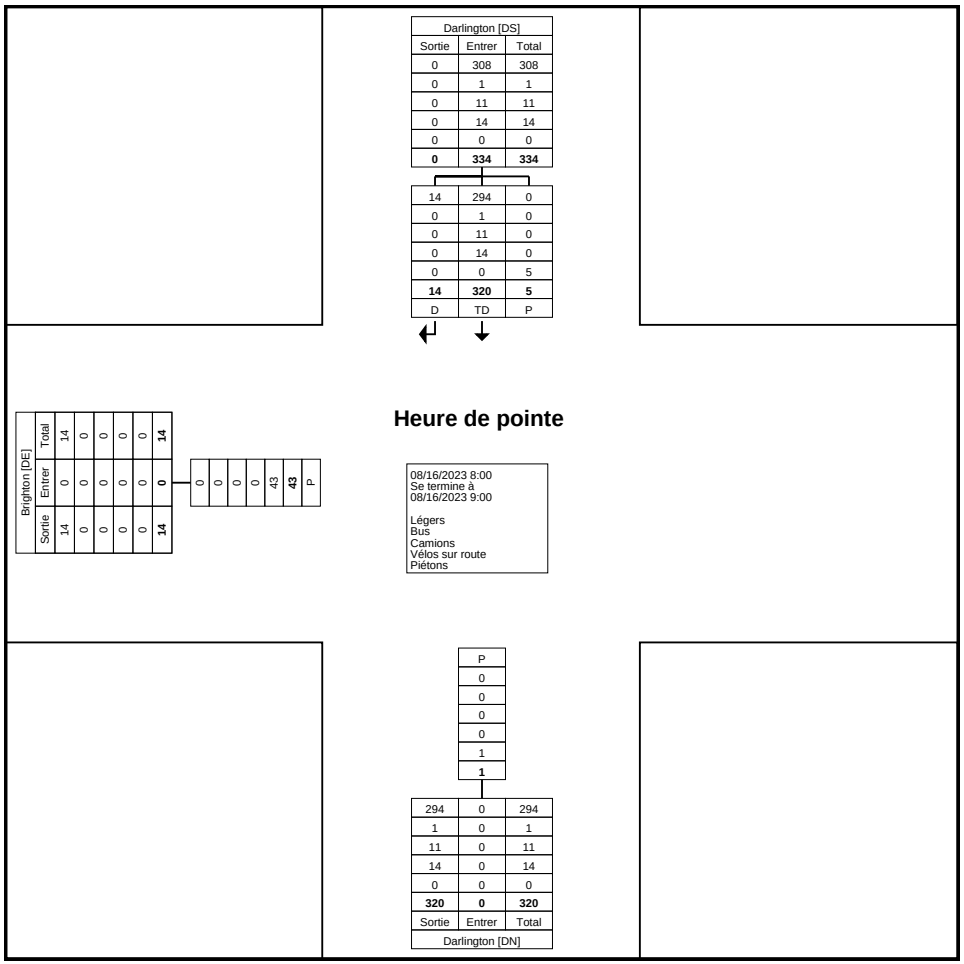

Schéma des données des heures de pointes des mouvements tournants (8:00)

Ville de Montréal Arrondissement Côte des Neiges - Notre Dame de Grâce
85 rue Notre Dame Est
Bureau 3.100
Montréal, Quebec, Canada H2Y 1B5
514-269-5169 jonathan.leduc@ville.montreal.qc.ca

Données des heures de pointe des mouvements tournants (5:00)

Heure de début	Darlington Direction Sud				Darlington Direction Nord		Brighton Direction Est		
	Tourner à droite	Tout droit	Piétons	Total de Direction	Piétons	Total de Direction	Piétons	Total de Direction	Total d'Intersection
5:00	5	77	1	82	1	0	18	0	82
5:15	4	82	5	86	0	0	24	0	86
5:30	8	95	1	103	0	0	20	0	103
5:45	4	97	5	101	0	0	25	0	101
Total	21	351	12	372	1	0	87	0	372
Direction %	5,6	94,4	-	-	-	-	-	-	-
Total %	5,6	94,4	-	100,0	-	0,0	-	0,0	-
Facteur d'heure de pointe	0,656	0,905	-	0,903	-	0,000	-	0,000	0,903
Légers	20	334	-	354	-	0	-	0	354
% Légers	95,2	95,2	-	95,2	-	-	-	-	95,2
Bus	0	0	-	0	-	0	-	0	0
% Bus	0,0	0,0	-	0,0	-	-	-	-	0,0
Camions	0	0	-	0	-	0	-	0	0
% Camions	0,0	0,0	-	0,0	-	-	-	-	0,0
Vélos sur route	1	17	-	18	-	0	-	0	18
% Vélos sur route	4,8	4,8	-	4,8	-	-	-	-	4,8
Piétons	-	-	12	-	1	-	87	-	-
% Piétons	-	-	100,0	-	100,0	-	100,0	-	-

Ville de Montréal Arrondissement Côte des Neiges - Notre Dame de Grâce
85 rue Notre Dame Est
Bureau 3.100
Montréal, Quebec, Canada H2Y 1B5
514-269-5169 jonathan.leduc@ville.montreal.qc.ca

Nom du recensement : Darlington - Brighton
Code du site :
Date de début : 08/16/2023
N° de page : 7

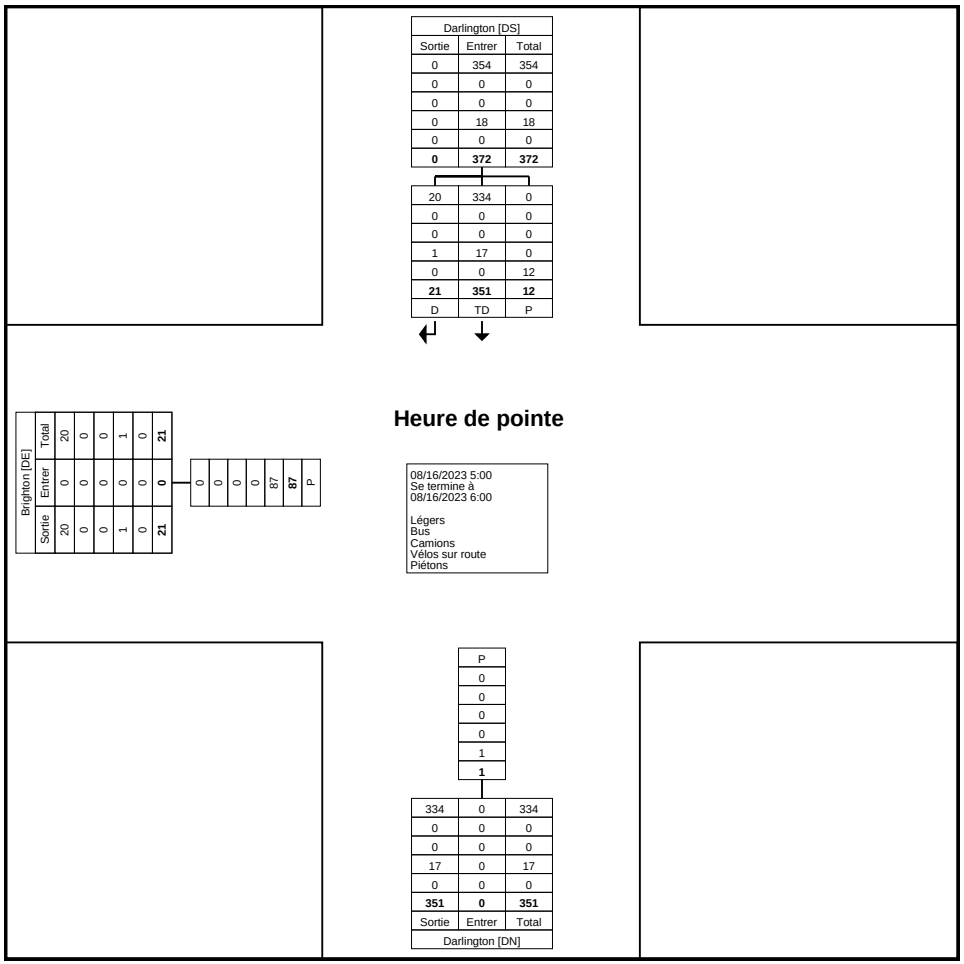

Schéma des données des heures de pointes des mouvements tournants (5:00)

Avis technique

Division des études techniques
Direction des travaux publics
2140, avenue Madison, 3e étage
Montréal, (Québec)
H4B 2T4

OBJET Analyse pour l'ajout d'un passage piéton à l'intersection de l'avenue Darlington et la rue de Brighton

CONTEXTE ET DESCRIPTION DE LA DEMANDE

À la suite de la construction de saillies de trottoir à l'intersection de l'avenue de Darlington et de la rue de Brighton, la division des études techniques a été mandatée pour effectuer une analyse portant sur l'ajout d'un passage piéton à cette intersection. Cet ajout aurait comme but de sécuriser la traversée de l'avenue Darlington pour les élèves de l'école primaire Félix-Leclerc située à proximité. Pour évaluer cette proposition, les normes du MTQ seront vérifiées, un comptage sera effectué et les caractéristiques de l'intersection seront observées. Ce rapport est divisé en trois sections : l'évaluation des critères du MTQ, l'évaluation de critères additionnels et nos recommandations.

ÉVALUATION DES CRITÈRES DU MTQ

Cette section du rapport évalue si les critères établis par le MTQ sont respectés à cette intersection afin de déterminer si l'ajout d'un passage piéton à l'approche sud est recommandé. Quatre critères seront évalués : la présence de signalisation aux abords de l'intersection, la distance de visibilité du passage, les débits de piétons et de véhicules et la vitesse permise.

1. **La signalisation aux abords de l'intersection**

''il n'y a aucune signalisation qui règle la circulation à moins de 100 m de l'endroit où le passage est situé''

Il y a la présence feux de circulation à l'intersection Darlington et Van Horne située à 80 mètres au nord ainsi que la présence d'un arrêt obligatoire 85 mètres au sud à l'intersection Darlington et de Soissons.

Cette condition n'est pas satisfaite.

2. **La distance de visibilité du passage**

''la distance de visibilité du passage est égale ou supérieure à la distance indiquée au tableau 2.28–1''

La visibilité à cette intersection est bonne. Également, la présence de saillies de trottoir empêche le stationnement à proximité du passage piéton, assurant sa visibilité.

Cette condition est satisfaite.

3. **Le débit de piétons et de véhicules**

''pour les panneaux P-270-1, P-270-2 et P-270-3, le point, défini par le nombre de piétons traversant la route sur une distance de 300 m ainsi que par le débit de circulation des deux approches, se situe au-dessus de la courbe appropriée, illustrée aux abaques 2.28–1 et 2.28–2, pour deux ou trois heures données, selon le cas, d'une journée représentative''

Cette condition est satisfaite.

4. **Vitesse permise**
'la vitesse permise est d'au plus 70 km/h''

La vitesse permise est de 30 km/h.

Cette condition est satisfaite.

Selon les normes du MTQ, tous les critères sont satisfaits, à l'exception du critère concernant la proximité à une autre signalisation.

ÉVALUATION DES CRITÈRES ADDITIONNELS

Présence de générateurs

L'intersection se trouve à proximité d'une école primaire et se trouve dans un corridor scolaire. La probabilité qu'elle soit empruntée par les élèves de l'école est donc grande. Les saillies de trottoir nouvellement construites ainsi que l'entrée principale de l'école qui fait face à cette intersection sont également des points qui favorisent l'utilisation de cette intersection par les élèves. **La présence de générateurs est un critère favorable à l'ajout d'un passage piéton à cette intersection.**

Analyse d'accidents (2018 - 2023)

Depuis 2018, aucun accident n'a été répertorié à cette intersection. L'absence d'accidents à cette intersection **n'est pas un critère favorable à l'ajout d'un signal d'arrêt.**

RECOMMANDATION

Malgré que le critère des accidents ne soit pas favorable ainsi que la présence de signaux lumineux à proximité, tous les autres critères sont respectés.

La présence de feux de circulation et d'un signal d'arrêt à moins de 100 mètres est toutefois compensée par le fait que des aménagements ont été réalisés afin de sécuriser l'intersection et la rue. La vitesse de 30 km/h ainsi que la présence de saillies rendent le non-respect de ce critère moins défavorable. Le nombre important de piétons traversant l'intersection de manière non sécurisée et la présence de l'école primaire sont des critères déterminants à l'ajout d'un passage piéton à cette intersection.

En conclusion, **l'ajout d'un passage piéton à l'approche sud de l'intersection de l'avenue de Darlington et de l'avenue de Brighton est recommandée.**

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 40.02

2024/03/11
19:00

Dossier # : 1249501002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_des sports et des loisirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'occupation du domaine public selon le site et l'horaire prévus pour chaque événement identifié au tableau intitulé « Liste des événements publics pour le conseil d'arrondissement du 11 mars 2024 » joint au sommaire décisionnel et édicter les ordonnances autorisant, le cas échéant, le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la vente d'articles promotionnels, d'aliments et de boissons alcoolisées ou non, la consommation de boissons alcoolisées et la fermeture de rues.

IL EST RECOMMANDÉ :
D'autoriser l'occupation du domaine public selon le site et l'horaire prévus pour chaque événement identifié au tableau intitulé « Liste des événements publics pour le conseil d'arrondissement du 11 mars 2024 » joint au sommaire décisionnel et édicter les ordonnances autorisant, le cas échéant, le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la vente d'articles promotionnels, d'aliments et de boissons alcoolisées ou non, la consommation de boissons alcoolisées et la fermeture de rues.

Signé par Stephane P PLANTE **Le** 2024-03-04 13:09

Signataire : Stephane P PLANTE

_____

Directeur d'arrondissement
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur d'arrondissement

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1249501002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_des sports et des loisirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'occupation du domaine public selon le site et l'horaire prévus pour chaque événement identifié au tableau intitulé « Liste des événements publics pour le conseil d'arrondissement du 11 mars 2024 » joint au sommaire décisionnel et édicter les ordonnances autorisant, le cas échéant, le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la vente d'articles promotionnels, d'aliments et de boissons alcoolisées ou non, la consommation de boissons alcoolisées et la fermeture de rues.

CONTENU

CONTEXTE

Des organismes et promoteurs de l'arrondissement de Côte-Des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce (CDN-NDG) organisent différents événements sur le domaine public depuis plusieurs années. La Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (DCSLDS) soumet au conseil d'arrondissement un dossier comportant des événements publics, identifiés en annexe I, dont le déroulement est prévu dans l'arrondissement.
Sous réserve de l'obtention de tous les documents officiels requis pour l'émission des permis nécessaires à la tenue de chacun des événements identifiés à l'annexe I, au plus tard 72 heures avant la date prévue de l'événement, la DCSLDS sollicite l'aval du conseil d'arrondissement pour autoriser l'occupation du domaine public pour une période temporaire et déroger aux règlements suivants de la Ville de Montréal, s'il y a lieu :

· règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
· règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, alinéa 8);
· règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1 article 8 (vente) et article 3 (consommation).

Les ordonnances n'ont pas pour effet d'autoriser la tenue de l'événement, elles n'ont que pour objet d'accorder une autorisation dans la mesure où l'événement ou l'activité peut par ailleurs avoir lieu.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 170023 : D'autoriser l'occupation du domaine public selon le site et l'horaire prévus pour chaque événement identifié au tableau intitulé « Liste des événements publics pour le conseil d'arrondissement du 5 février 2024 » joint au sommaire décisionnel et édicter les ordonnances OCA24 17001, 0CA24 17002 et OCA24 17003 autorisant, le cas échéant, le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la vente d'articles promotionnels, d'aliments et de boissons alcoolisées ou non, la consommation de boissons alcoolisées et la fermeture de rues.

DESCRIPTION

Les événements sont de différentes catégories. Ils peuvent être de nature communautaire, sociale, sportive, éducative, multiculturelle, civique, commémorative et festive ou encore constituer des collectes de fonds. Les événements se déroulant sur le territoire de l'arrondissement sont d'ampleur locale.
L'occupation du domaine public peut se traduire de différentes façons : l'occupation en tout ou en partie d'un square, d'une place, d'un parc; la fermeture d'une ou de plusieurs rues ou de plusieurs artères formant un circuit; ou alors par l'occupation d'une combinaison de lieux telle l'occupation simultanée d'un parc et d'une rue.

JUSTIFICATION

La présentation d'événements sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyennes et citoyens. Ces événements contribuent à l'épanouissement des communautés en offrant des opportunités de se rencontrer et d'établir des contacts humains dans un cadre convivial. Ces événements permettent à la population de découvrir un arrondissement dynamique et chaleureux. Les événements sur le domaine public sont gratuits et accessibles à tous.
Afin de les réaliser, plusieurs autorisations peuvent être nécessaires, par exemple :
1. le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur permettra la présentation de divers spectacles favorisant la familiarisation avec les autres cultures;
2. la vente d'aliments et d'articles promotionnels, de boissons alcoolisées ou non, permet aux organismes d'autofinancer les événements.

Conformément aux procédures établies par l'arrondissement, les organismes ont fourni tous les documents et informations nécessaires pour obtenir le soutien de l'arrondissement pour la réalisation des événements publics inscrits sur les listes en annexe.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les dépenses des directions interpellées pour le soutien à la réalisation des événements sont assumées à même les budgets de fonctionnement. Les coûts additionnels reliés aux événements sont assumés par les promoteurs.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 :

- Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire;
- Accroître la participation et l'engagement des citoyennes et citoyens;
- Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.

Ce dossier contribue également à l'atteinte des résultats du plan stratégique 2023-2030 de l'Arrondissement :

- Offrir des milieux de vie plus équitables et plus inclusifs (axe 1 du plan), en permettant à la population de participer à des activités qui répondent à leurs attentes et matières de culture, sports et loisirs (objectif 1.3 du plan).
- Offrir des milieux de vie sains et durables (axe 2 du plan) en permettant à la population, aux institutions et aux organismes de bénéficier d'un meilleur accompagnement pour réduire la quantité de déchets envoyés à l'enfouissement (objectif 2.3 du plan).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Impacts importants et positifs pour la population et les organismes organisateurs.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Non applicable.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La promotion et la diffusion des événements extérieurs doivent se conformer aux exigences émises par la Ville de Montréal.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les événements listés en annexe 1 seront soumis pour avis aux différents services et intervenants concernés pour négociation des parcours et approbations des mesures de sécurité et des plans d'installation. Ils seront balisés en conformité avec la réglementation municipale et gouvernementale de même qu'avec les encadrements administratifs d'usage. Une « autorisation de présentation d'un événement sur le domaine public » sera remise à chacun des promoteurs sur réception, au plus tard 72 heures avant la date de l'événement, de l'avenant d'assurance responsabilité civile et de tout autre document requis conformément aux règles de l'arrondissement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements, et aux encadrements administratifs en vigueur.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ignes MAURETTE
Agente de projets et événements spéciaux

Tél : 438-833-8489
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2024-02-22

Sonia ST-LAURENT
chef(fe) de division - culture, sports, developpement social

Tél : 514-872-6365
Télécop. :

RÈGLEMENT SUR LE BRUIT

(R.R.V.M., chapitre B-3, article 20)

Ordonnance relative à l'événement

Programmation d'événements publics
dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce

À la séance du **11 mars 2024**, le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce de la Ville de Montréal décrète, dans le cadre de la « Programmation des événements de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce » :

1. Le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur ou, selon le cas, le bruit de percussion est exceptionnellement permis sur le site identifié aux tableaux : Liste des événements publics destinée au conseil d'arrondissement du **11 mars 2024** (voir en pièce jointe);

2. Le niveau de pression acoustique maximal autorisé est de 80 dBA mesuré à 35 m des appareils sonores installés sur le site identifié aux tableaux : Liste des événements publics destinée au conseil d'arrondissement du **11 mars 2024** (voir en pièce jointe);

3. L'autorisation visée à l'article 1 est valable selon le site, la date et l'horaire de l'événement indiqué aux tableaux : Liste des événements publics destinée au conseil d'arrondissement du **11 mars 2024** (voir en pièce jointe).

RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT
(R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, alinéa 8)

Ordonnance relative à l'événement

Programmation d'événements publics
dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce

À la séance du **11 mars 2024**, le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce de la Ville de Montréal décrète, dans le cadre de la « Programmation des événements publics de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce »:

1. La fermeture des rues ou le ralentissement de la circulation tel que décrit au tableau : Liste des événements publics destinée au conseil d'arrondissement du **11 mars 2024** (voir en pièce jointe);

2. L'autorisation est valable selon la date et les heures identifiées au tableau : Liste des événements publics destinée au conseil d'arrondissement du **11 mars 2024** (voir en pièce jointe).

RÈGLEMENT CONCERNANT LA PAIX ET L'ORDRE SUR LE DOMAINE PUBLIC
(R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8)

Ordonnance relative à l'événement

Programmation des événements publics
dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce

À la séance du **11 mars 2024**, le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce de la Ville de Montréal décrète, dans le cadre de la « Programmation des événements de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce » :

1. Il est permis de vendre des articles promotionnels reliés à ces événements, de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non ainsi que de consommer des boissons alcoolisées, sur le site identifié au tableau : Liste des événements publics destinée au conseil d'arrondissement du **11 mars 2024**, (voir en pièce jointe). Les boissons alcoolisées doivent être servies et consommées dans des contenants en plastique, sur ce site exclusivement;

2. Les autorisations visées à l'article 1 sont valables selon le site, la date de présentation et l'horaire de l'événement identifié au tableau : Liste des événements publics destinée au conseil d'arrondissement du **11 mars 2024**, (voir en pièce jointe);

3. L'article 1 ne doit pas être interprété comme autorisant un usage ou une chose incompatible avec les règlements de la Communauté urbaine de Montréal, notamment, le Règlement sur les aliments (93, modifié).

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *GDD 1249501002*
Unité administrative responsable : *Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de CDN-NDG*
Projet : Autoriser l'occupation du domaine public selon le site et l'horaire prévus pour chaque événement identifié au tableau intitulé « Liste des événements publics pour le conseil d'arrondissement du 11 mars 2024 » joint au sommaire décisionnel et édicter les ordonnances autorisant, le cas échéant, le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la vente d'articles promotionnels, d'aliments et de boissons alcoolisées ou non, la consommation de boissons alcoolisées et la fermeture de rues.

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	X		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? ***9. Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire;*** ***Accroître la participation et l'engagement des citoyennes et citoyens;*** ***19. Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.***			

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**

Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire: *Ces événements contribuent à renforcer le sentiment d'appartenance à la communauté par le biais d'événements et d'activités accueillants organisés dans les parcs et sur le domaine public. Le mandat des organismes partenaires consiste à offrir des événements festifs et communautaires de proximité. Le souci d'offrir des services de façon équitable est au cœur des préoccupations de l'arrondissement.*

Accroître la participation et l'engagement des citoyennes et citoyens: Les citoyens sont invités à participer à une variété d'événements dans les nombreux parcs de l'arrondissement. Ces activités sont gratuites, ouvertes et accessibles à tous..

Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins: *Pour faire en sorte que les activités soient attractives et riche pour la population, les organismes doivent faire en sorte que les citoyens.nes pratiquent les activités qui répondent à leur attentes et dans un milieu sécuritaire. Il contribue à améliorer le sentiment d'appartenance des citoyens par des lieux accueillants et sécuritaires. Pour se faire, un responsable de l'arrondissement fait un traitement et suivi continu avant, pendant et après la durée de l'événement qui permet de confirmer l'atteinte de cette priorité.*

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			X
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			X
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			X

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion	X		
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale	X		
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal	X		
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?		X	

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Système de gestion des décisions des instances
PIÈCES JOINTES AU DOSSIER

Dossier # : 1249501002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_des sports et des loisirs
Objet :	Autoriser l'occupation du domaine public selon le site et l'horaire prévus pour chaque événement identifié au tableau intitulé « Liste des événements publics pour le conseil d'arrondissement du 11 mars 2024 » joint au sommaire décisionnel et édicter les ordonnances autorisant, le cas échéant, le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la vente d'articles promotionnels, d'aliments et de boissons alcoolisées ou non, la consommation de boissons alcoolisées et la fermeture de rues.

_ gdd_grille_analyse_montreal_2030 (GDD 1249501001- Événements publics).pdf

Liste des événements publics au CA du 11 mars 2024.pdf

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ignes MAURETTE
Agente de projets et événements spéciaux

Tél : 438-833-8489
Télécop. :

Liste des événements publics pour le conseil d'arrondissement du 11 mars 2024

Événement	Requérant	Description de l'événement	Endroit	Date	Occupation	Vente	Camion bouffe de rue	Demande de permis d'alcool	Consommation d'alcool	Bruit	Marquage sur la chaussée	Nombre de participants prévu	Fermeture de rue	Statut
Chemin de Croix	St-Kevin's Parish church	Chemin de croix avec 6 arrêts dont 3 sur la rue et 3 dans les paroisses : St-Kevin, NDN et St-Paul Anglicaine. Lecture et prières.	Trajet sur Rue / Trottoir : St-Kevin's Paris church > Côte-Des-Neiges sud > Paroisse Notre-Dame-des-Neiges > Côte-Des-Neiges > Jean-Brillant > St-Mary's hospital > Jean-Brillant > Lavoie > Edouard-Montpetit > Lemieux > Parc Mackenzie-King > St-Kevin > Beaucourt > Côte-Sainte-Catherine > St-Paul's Anglican church > Côte-Sainte-Catherine > Côte-Des-Neiges > St-Kevin's Paris church	29 mars 2024	9h à 13h	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	11f à 13h	N/A	600	Non	Accepté
Spring fun day	Fédération of Filipino Canadian Associations of Quebec Ins. (FFCAQ)	Fête de pâques avec activités pour les enfants, jeux, spectacles et distributions de collations.	Parc Martin Luther-King	14 avril 2024	8h à 19h	N/A	N/A	N/A	N/A	12h à 17h	N/A	500	Non	Accepté

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 40.03

2024/03/11
19:00

Dossier # : 1249943003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Désigner comme rue piétonne et place publique la bretelle du chemin de la Côte-des-Neiges direction sud située entre le chemin Queen-Mary et la rue du Frère-André, et autoriser l'occupation du domaine public pour permettre l'installation de cafés-terrasses et d'équipements d'embellissement entre le 1er avril et le 31 octobre 2024, et édicter les ordonnances liées.

Il est recommandé :

D'autoriser l'aménagement de la Placette CDN.

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, alinéa 8), l'ordonnance jointe à la présente permettant la fermeture de la bretelle du Chemin de la Côte-des-Neiges direction sud entre Queen-Mary et la rue du Frère-André, telle que montrée sur le plan en pièce jointe, entre le 1er avril au 31 octobre 2024, et autoriser l'occupation du domaine public pour l'installation de cafés-terrasses du 1er avril au 31 octobre 2024;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance jointe à la présente permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non alcoolisées, conformément aux exigences de l'ordonnance, du 1er avril au 31 octobre 2024, sous réserve de tout décret ou arrêté ministériel du gouvernement du Québec.

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, du 1er avril au 31 octobre 2024, à certaines conditions.

Signé par Stephane P PLANTE **Le** 2024-03-04 12:14

Signataire : Stephane P PLANTE

_____

directeur(-trice) - arrondissement
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur

d'arrondissement

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1249943003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Désigner comme rue piétonne et place publique la bretelle du chemin de la Côte-des-Neiges direction sud située entre le chemin Queen-Mary et la rue du Frère-André, et autoriser l'occupation du domaine public pour permettre l'installation de cafés-terrasses et d'équipements d'embellissement entre le 1er avril et le 31 octobre 2024, et édicter les ordonnances liées.

CONTENU

CONTEXTE

Une partie du chemin de la Côte-des-Neiges sera à nouveau aménagée en place publique pour l'été 2024.
Pour permettre la fermeture de la bretelle du chemin de la Côte-des-Neiges, des ordonnances doivent être adoptées par le Conseil d'arrondissement.

La place publique sera aménagée sur la chaussée de la bretelle du Chemin de la Côte-des-Neiges ainsi que sur le talus adjacent entre la rue du Frère-André et le Chemin Queen-Mary (tel que montré sur le plan en pièce jointe). La date du 1er avril 2024 est indiquée sur les ordonnances, mais la fermeture de la rue à la circulation automobile et le réaménagement de l'espace pourraient se faire à une date ultérieure au cours du mois d'avril 2024. La circulation des véhicules reprendra après la fête de l'Halloween du 31 octobre 2024. La période du 1er au 2 novembre servira pour le démontage des installations.

La rue et la Placette seront prêtées à la Société de développement commercial Côte-des-Neiges (SDC CDN) et elles pourront être utilisées par celle-ci ou les entreprises qui en sont membres de concert avec la SDC CDN. Ces occupations seront toutefois régies par les décrets ou arrêtés ministériels en vigueur, le cas échéant.

Pour l'aménagement de cafés-terrasses, l'occupation des unités de stationnement et d'une partie du trottoir en face de chacun des commerces situés au rez-de-chaussée ou au sous-sol entre le chemin Queen-Mary et la rue du Frère-André sera autorisée du 1er avril au 31 octobre 2024 en continuité. L'occupation des espaces de contre terrasses par les restaurateurs devra se faire via l'obtention d'un permis de terrasses en bonne et due forme auprès de l'Arrondissement et être conforme aux normes des articles 45.1 à 50 du Règlement sur l'occupation du domaine public à l'égard de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (c.O-0.1). Ces occupations seront régies par tout décret ou arrêté ministériel en vigueur.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA16 170170: Désigner, comme rue piétonne et place publique la bretelle du chemin de la

Côte-des-Neiges direction sud située entre le chemin Queen-Mary et la rue du Frère-André, du 23 juin au
15 octobre 2016, autoriser l'occupation du domaine public pour permettre l'installation de cafés-terrasses et d'équipements d'embellissement et édicter les ordonnances.(1162703004)

CA17 170138: Désigner, comme rue piétonne et place publique la bretelle du chemin de la Côte-des-Neiges direction sud située entre Queen-Mary et la rue du Frère-André, du 26 mai au 8
septembre 2017, autoriser l'occupation du domaine public pour permettre l'installation de cafés-terrasses et d'équipements d'embellissement et édicter les ordonnances.(1172703003)

CA18 170128: Désigner comme rue piétonne et place publique la bretelle du chemin de la Côte-des-Neiges direction sud située entre le chemin Queen-Mary et la rue du Frère-André, du 9 juillet au
7 septembre 2018, autoriser l'occupation du domaine public pour permettre l'installation de cafés-terrasses du 22 mai au 31 octobre 2018 et d'équipements d'embellissement et édicter les
ordonnances. (1185284003)

CA19 170204: Désigner comme rue piétonne et place publique la bretelle du chemin de la Côte-des-Neiges direction sud située, entre le chemin Queen-Mary et la rue du Frère-André, du 15 juillet
au 2 septembre 2019. Autoriser l'occupation du domaine public pour permettre l'installation de cafés-terrasses du 15 mai au 31 octobre 2019 et d'équipements d'embellissement et édicter les
ordonnances à cet effet. (1195284014)

CA20 170146: Désigner comme rue piétonne et place publique la bretelle du chemin de la Côte-des-Neiges direction sud située entre le chemin Queen-Mary et la rue du Frère-André, du 2 juin au
11 septembre 2020, autoriser l'occupation du domaine public pour permettre l'installation de cafés-terrasses du 2 juin au 31 octobre 2020 et d'équipements d'embellissement et édicter les
ordonnances liées. (1202703006)

CA21 170091: Désigner comme rue piétonne et place publique la bretelle du chemin de la Côte-des-Neiges direction sud située entre le chemin Queen-Mary et la rue du Frère-André, du 7 juin au
10 septembre 2021, autoriser l'occupation du domaine public pour permettre l'installation de cafés-terrasses du 7 avril au 31 octobre 2021 et d'équipements d'embellissement et édicter les
ordonnances liées. (1212703002)

CA22 170082: Désigner comme rue piétonne et place publique la bretelle du chemin de la Côte-des-Neiges direction sud située entre le chemin Queen-Mary et la rue du Frère-André, du 6 juin au 9
septembre 2022, autoriser l'occupation du domaine public pour permettre l'installation de cafés-terrasses du 6 avril au 31 octobre 2022 et d'équipements d'embellissement et édicter les ordonnances liées. (1229223006)

CA22 170227: Édicter des ordonnances pour prolonger l'occupation du domaine public comme rue piétonne et place publique de la bretelle du chemin de la Côte-des-Neiges direction sud située entre le chemin Queen-Mary et la rue du Frère-André jusqu'au 11 octobre 2022. (1229223011)

CA23 170096: D'édicter les ordonnances permettant la fermeture de la bretelle du Chemin de

la Côte-des-Neiges direction sud entre Queen-Mary et la rue du Frère-André, telle que montrée sur le plan en pièce jointe, du 5 juin au 31 octobre 2023 et autoriser l'occupation du domaine public pour l'installation de cafés-terrasses du 5 avril au 31 octobre 2023. (1234082002)

DESCRIPTION

La place publique accueillera des espaces pour les commerces adjacents et des lieux d'animation. Tous les aménagements seront conformes aux normes d'accessibilité universelle. Le mobilier sera disposé dans le respect des règles de distanciation sociale si nécessaire. Le mobilier utilisé comporte des tables et des chaises amovibles ainsi que des chaises Adirondack.

Les aménagements sont situés dans le site patrimonial du Mont-Royal et en partie sur une rue résidentielle. Une attention particulière sera portée aux facteurs qui pourraient nuire à la qualité de vie du quartier résidentiel. Les aménagements ont été autorisés par le Ministère de la Culture.

JUSTIFICATION

La Placette CDN s'est avérée une expérience positive au cours des dernières années, son grand achalandage le démontrant. De plus, l'essai en 2022 de prolonger la durée de la piétonnisation jusqu'au week-end de l'Action-de-Grâce s'est avéré concluant. L'expérience sera donc à nouveau bonifiée cette année, commençant plus tôt en avril au lieu de juin et sera maintenue jusqu'au 31 octobre 2024.
La place publique étant aménagée devant des commerces, les commerçants ont été rencontrés à plusieurs reprises dans le passé et le concept d'aménagement a été développé en collaboration avec eux. La collaboration avec la SDC Côte-des-Neiges se déroule bien également.

L'intersection des chemins de la Côte-des-Neiges et Queen-Mary est très large et n'est pas un environnement intéressant pour les piétons. Encore une fois, le projet démontre l'intérêt à redonner une partie de cet espace minéralisé aux piétons.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il n'y a pas d'impact financier significatif pour l'arrondissement.

MONTRÉAL 2030

Voir la grille en pièce jointe.
De plus, ceci contribue à l'atteinte du plan stratégique 2023-2030 de l'Arrondissement.

Offrir des milieux de vie à l'économie dynamique (Axe 3 du plan):
- En permettant aux acteurs économiques d'être plus satisfaits des services de soutien et d'accompagnement offerts par l'Arrondissement (résultat 3.1 du plan).
- En permettant à la population et les commerçants d'être plus satisfaits de la qualité et de la vitalité des artères commerciales de l'arrondissement. (résultat 3.2 du plan).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le commissaire au développement économique de l'arrondissement et le commissaire adjoint feront part de ces changements aux représentants de la SDC CDN ainsi qu'aux marchands riverains.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guillaume HIGGINS
commissaire adjoint(e) - developpement economique

Tél : 438-824-7877
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2024-02-28

Stephane P PLANTE
directeur(-trice) - arrondissement

Tél : 514-872-8428
Télécop. :

RÈGLEMENT SUR LE BRUIT

(R.R.V.M., chapitre B-3, article 20)

Ordonnance relative à la Placette CDN
entre Queen-Mary et la rue du Frère-André

À la séance du 11 mars 2024, le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce de la Ville de Montréal décrète :

À l'occasion de la fermeture de rue de la placette entre le Chemin Queen-Mary et la rue Frère-André, le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur est exceptionnellement permis:

- pour tous les commerçants les 24 juin, 1er et 14 juillet 2024 de 11 h à 21 h;
- pour les activités d'animations de la Société de développement commercial CDN, du lundi au jeudi entre 11h et 19h et les vendredis de 11h à 21h du 1er avril au 31 octobre 2024.

I. L'utilisation des mégaphones est cependant prohibée sauf à des fins de sécurité;
II. Le niveau de pression acoustique maximal autorisé est de 80 dBA mesuré à 20 mètres des appareils sonores;
III. Toutes les mesures de distanciation sociale émises par décret, arrêté ministériel ou directive de la Direction de la santé publique doivent être respectées.

RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT
(R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, alinéa 8)

Ordonnance relative à la Placette CDN
entre Queen-Mary et la rue du Frère-André

À la séance du 11 mars 2024 le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce de la Ville de Montréal décrète :

1. La fermeture de le bretelle du Chemin de la Côte-des-Neiges direction sud entre Queen-Mary et la rue du Frère-André, telle que montrée en pièce jointe;
2. L'autorisation est valable du 1er avril 2024 jusqu'au 31 octobre 2024, en continuité;
3. L'occupation des unités de stationnement et d'une partie du trottoir en face de chacun des commerces situés au rez-de-chaussée ou au sous-sol entre le chemin Queen-Mary et la rue du Frère-André est autorisée du 1er avril au 31 octobre 2024 en continuité.

RÈGLEMENT CONCERNANT LA PAIX ET L'ORDRE SUR LE DOMAINE PUBLIC
(R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8)

Ordonnance relative à la Placette CDN
entre Queen-Mary et la rue du Frère-André

À la séance du 11 mars 2024, le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce décrète :

1. Sur les unités de stationnement et une partie du trottoir sur la bretelle du Chemin de la Côte-des-Neiges direction sud entre le chemin Queen-Mary et la rue du Frère-André, chacun des commerces situés au rez-de-chaussée ou au sous-sol peut vendre de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non, devant son commerce. Sur la Placette CDN ainsi que sur le terre-plein adjacent, la vente d'articles promotionnels dans le cadre d'une activité d'animation est autorisée pour la Société de développement commercial Côte-des-Neiges ou les entreprises qui en sont membres de concert avec la SDC CDN.

2. Les autorisations visées à l'article 1 sont valables du 1er avril au 31 octobre 2024, entre 9 h et 23 h, en ce qui a trait à la vente d'articles promotionnels, de nourriture ainsi que de boissons, de même
que du 1er avril au 31 octobre 2024, entre 10 h et 23 h, quant à la consommation de boissons alcoolisées.

3. L'article 1 ne doit pas être interprété comme autorisant un usage ou une chose incompatible avec la Loi sur les produits alimentaires (L.R.Q., c. P-29), tout règlement adopté en vertu de celle-ci ou
tout décret ou arrêté ministériel.

Système de gestion des décisions des instances
PIÈCES JOINTES AU DOSSIER

Dossier # : 1249943003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Objet :	Désigner comme rue piétonne et place publique la bretelle du chemin de la Côte-des-Neiges direction sud située entre le chemin Queen-Mary et la rue du Frère-André, et autoriser l'occupation du domaine public pour permettre l'installation de cafés-terrasses et d'équipements d'embellissement entre le 1er avril et le 31 octobre 2024, et édicter les ordonnances liées.



Plan Placette CDN.pdf



Grille d’analyse Montréal 2030 - 1249943003.pdf

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guillaume HIGGINS
commissaire adjoint(e) - developpement economique

Tél : 438-824-7877
Télécop. :


Second Cup
Exo Fruits
Tais Toi Et Mange
Caverne (La), Pogrebok)
Kashin Sushi
BMO Banque de Montréal
Scotiabank
Chemin Queen Mary
Avenue Gatineau
Chemin de la Côte-des-Neiges
Entreprise Simon Pierre
Studio la Volière
Chez Dany (Cote des Neiges)
Metro Côte-des-Neiges
Pharmaprix
Ambulante Vétérinaire de Côte des Neiges...
Canada Post
Rue du Piedmont
Chez Thony
Bio-Esthétique Laser Inc.
Duc de Lorraine
Pères de Sainte-Croix
Rue du Frere Andre
Chemin Queen Mary
Collège Notre Dame
Chemin Queen Mary
Piétonnisation pour l'été

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1249943003
Unité administrative responsable : *Développement économique*
Projet : Piétonisation estivale Placette CND

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***X***		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? Priorité 14. Appuyer l'**innovation et la créativité des entreprises, des commerces et des organisations** pour accroître leur résilience économique et générer de la prospérité			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** Le projet vise à favoriser la dynamisation des milieux de vie et renforcer le maillage entre le tissu commercial et ses utilisateurs.			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050	**X**		
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**X**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**X**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**X**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**X**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal	**x**		
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**X**

Dossier # : 1236290039

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution autorisant l'occupation et l'aménagement d'un espace vert transitoire pour les lots situés au 4636-4670, boulevard Décarie, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 17017).

ATTENDU QUE le projet de résolution approuvant le projet particulier PP-139 visant à autoriser l'occupation et l'aménagement d'un espace vert transitoire pour les lots situés au 4636-4670, boulevard Décarie a été adopté à la séance ordinaire tenue le 4 décembre 2023, conformément aux articles 214 et 145.38 et 124 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) ci-après désignée « la LAU »;

ATTENDU QU'une affiche a été placée le 16 janvier 2024 dans un endroit bien en vue sur l'emplacement visé par la demande, de manière à annoncer la nature de celle-ci et le lieu où toute personne intéressée peut obtenir les renseignements relatifs au projet particulier, conformément à l'article 145.39 de la LAU;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation sur le projet de résolution a été tenue le 24 janvier 2024, conformément aux articles 125 et 145.38 de la LAU et que les personnes et organismes désirant s'exprimer ont été entendus.

ATTENDU QUE le second projet de résolution a été adopté à la séance ordinaire du conseil tenue le 5 février 2024, conformément aux articles 145.38 et 128 de la LAU, et qu'au terme de la période de réception des demandes de participation à un référendum, aucune demande n'a été reçue.

IL EST RECOMMANDÉ :

D'adopter, tel que soumise, la résolution approuvant le projet particulier PP-139 visant à autoriser l'occupation et l'aménagement d'un espace vert transitoire pour les lots situés au 4636-4670, boulevard Décarie, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 17017).

CHAPITRE I
TERRITOIRE D'APPLICATION

1. La présente résolution s'applique au territoire formé des lots 2 087 324, 2 087 325, 2 087 326 et 2 087 327 du cadastre du Québec, tel qu'il est illustré sur le plan intitulé « Territoire d'application » joint à son annexe A.

CHAPITRE II
AUTORISATIONS

2. Malgré la réglementation d'urbanisme applicable au territoire décrit à l'article 1, il est permis de déroger aux articles 123 et 338.3, alinéa 2 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (01-276) afin d'autoriser les usages et constructions sur le territoire d'application, et ce, aux conditions prévues à la présente résolution.

3. Malgré la réglementation d'urbanisme applicable au territoire décrit à l'article 1, lors de la délivrance d'un permis de construire, le projet n'est pas assujetti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA22 17379).

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues à la présente résolution continue de s'appliquer.

CHAPITRE III
CONDITIONS

4. Seuls les usages de la catégorie E.1 (1) sont autorisés sur le projet transitoire.

a. La municipalité ne pourra conclure une entente qu'avec un, plusieurs ou un regroupement d'organismes à but non lucratif afin d'assurer tous les aspects de la gestion et la promotion du jardin communautaire et des serres;
b. Aucune vente commerciale in situ n'est autorisée.

_____

ANNEXE A

PLAN INTITULÉ « TERRITOIRE D'APPLICATION »

Signé par Stephane P PLANTE **Le** 2024-03-04 15:47

Signataire : Stephane P PLANTE

_____

directeur(-trice) - arrondissement
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur d'arrondissement

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1236290039**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution autorisant l'occupation et l'aménagement d'un espace vert transitoire pour les lots situés au 4636-4670, boulevard Décarie, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 17017).

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de projet particulier pour autoriser l'occupation et l'aménagement d'un espace vert transitoire a été déposée à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises le 7 novembre 2023.
En vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 17017), le conseil d'arrondissement peut accorder une telle autorisation et prévoir toute condition, eu égard à ses compétences, qui devront être remplies relativement à la réalisation du projet, dans les limites du respect du Plan d'urbanisme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

DESCRIPTION

Caractéristique du site
La propriété visée s'étend sur une superficie de 3 274,2 m^2 et a front sur le boulevard Décarie et est séparée par une ruelle adossée à des lots ayant front sur l'avenue Coolbrook.

On retrouve actuellement 4 bâtiments sur les lots visés 2 087 324, 2 087 325, 2 087 326 et 2 087 327, ceux-ci ont fait l'objet d'une autorisation du comité de démolition lors de la séance du 3 mai 2023 (décision CD23 001). Une demande de lotissement pour remembrer les 4 lots a été déposée à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises le 31 juillet 2023 afin de créer le nouveau lot 6 583 916.

Le lot est localisé dans la zone 0405 où sont autorisées les classes d'usages « Commerce et services en secteur de moyenne intensité commerciale » (C.4) ainsi que l'« habitation » (H).

Le projet
À terme, la Société de Transport de Montréal (STM) prévoit la construction d'un Centre

d'attachement Nord-Ouest sur la propriété, soit un bâtiment qui permet d'accéder à un garage souterrain donnant accès aux équipes et équipements d'entretien du métro pendant la nuit. Considérant que ce projet est en phase d'étude, la STM a accepté de prévoir une entente en faveur de l'Arrondissement pour l'occupation temporaire du site dans le but de créer un espace vert transitoire pour les citoyens.

Il est prévu que la STM fournira à ses frais un site prêt à être occupé à certaines conditions et que l'arrondissement l'occupera et l'entretiendra. Dans cette entente à finaliser, la STM serait responsable de:

- l'ensemble des aménagements paysagers prévus au plan de site;
- la connexion des points d'eau et d'électricité;
- la gestion du projet;
- fournir un sol de catégorie A ou de meilleure qualité.

L'Arrondissement serait responsable de:
- l'implantation du mobilier urbain (bancs, tables, poubelles);
- l'éclairage (fûts et bases);
- la clôture pour espace agriculture urbaine;
- l'aménagement pour l'occupation des jardins communautaires (incluant les serres).

L'entente fera l'objet d'un dossier décisionnel distinct et devra être approuvée avant l'adoption finale du présent projet particulier.

Lors de la présentation au CCU, les membres ont fait part de leur préoccupation sur la perméabilité du site à partir de la rue, ils croient que l'aménagement d'une butte sur le site nuirait à la sécurité et suggèrent que des arbres et arbustes fruitiers soient inclus dans l'aménagement. Le commentaire sera pris en compte dans la réalisation finale du site.

Plan d'urbanisme
Le projet respecte les paramètres du Plan d'urbanisme.

Dérogation au règlement d'urbanisme 01-276
L'immeuble est conforme aux différents paramètres du règlement d'urbanisme 01-276, mais le projet déroge aux articles 123 et 338.2, alinéa 2 qui stipule que:

« 123. L'occupation d'un terrain et d'un bâtiment doivent être conformes aux usages prescrits par zone à la « Grille des usages et des spécifications » de l'annexe A.3 »;

« 338.3 Malgré l'article 340, une dépendance, incluant des toilettes, est autorisée dans toutes les cours ou sur un terrain non bâti lorsque nécessaire ou utile au fonctionnement de l'usage jardin communautaire ou agriculture urbaine.

Une dépendance visée au premier alinéa ne doit pas excéder 15 m ^{2} de superficie et 4 m de hauteur et doit être localisée à une distance minimale de 1 m de tout bâtiment et des limites de terrain ».

Or, le projet propose un usage de jardins communautaires de la classe d'usage E.1(1) Espaces et lieux publics et le projet propose l'insertion de serres de plus de 15 m^2.

Approbation référendaire
Ce projet contient des dispositions propres à une résolution susceptible d'approbation référendaire en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (c. A-19.1).

JUSTIFICATION

Avis de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises a analysé la demande de projet particulier quant au respect des critères d'évaluation énoncés à l'article 9 du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'Arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (RCA02 17017).

La Direction est favorable à la demande pour les raisons suivantes :

- Considérant que les travaux sont conformes aux orientations, objectifs et politiques municipales;
- Considérant l'entente à conclure entre la Ville de Montréal et la Société de transport de Montréal afin de permettre la création d'un espace public transitoire sur les lots 2 087 324, 2 087 325, 2 087 326 et 2 087 327;
- Considérant qu'un certificat d'autorisation de démolition a été délivré pour démolir les 4 bâtiments existants et qu'une demande de permis d'opération cadastrale a également été déposée;
- Considérant que le projet vise la création temporaire d'un espace collaboratif accessible à l'ensemble des citoyens de l'Arrondissement;
- Considérant que le projet vise à soutenir des organismes œuvrant en sécurité alimentaire et qu'il vise à nourrir de manière abordable, saine et locale, des citoyens de l'Arrondissement;
- Considérant que le projet a un objectif éducatif, de promotion et de sensibilisation sur les pratiques de l'agriculture urbaine.

Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme
Le 15 novembre 2023, le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a recommandé d'accorder la demande. La recommandation du CCU est jointe au présent dossier décisionnel.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

MONTRÉAL 2030

Montréal 2030
Pour les objectifs de Montréal 2030, voir la fiche en pièce jointe.

Plan Stratégique CDN-NDG 2023-2030
Ce dossier contribue également à l'atteinte du Plan stratégique 2023-2030 de l'Arrondissement, notamment en :

- La population est en mesure de se nourrir de manière abordable, saine et locale;
- La population habite des voisinages sains où il y a beaucoup de verdure et moins d'îlots de chaleur;
- La population et les partenaires initient et participent à des projets visant l'amélioration de la qualité de vie dans les quartiers.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Ne s'applique pas.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

À déterminer - Publication d'un avis pour annoncer l'assemblée publique de consultation
À déterminer - Assemblée publique de consultation

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

15 novembre 2023 - Présentation du dossier au CCU
4 décembre 2023 - Adoption du projet de résolution par le conseil d'arrondissement
À déterminer - Publication d'un avis pour annoncer l'assemblée publique de consultation
À déterminer - Assemblée publique de consultation
5 février 2024 - Adoption du second projet de résolution par le conseil d'arrondissement
À déterminer - Processus d'approbation référendaire
11 mars 2023 - Adoption du projet particulier autorisant le projet par le conseil d'arrondissement et approbation de l'entente avec la STM
À déterminer - Entrée en vigueur de la résolution

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mathieu LETARTE
conseiller(-ere) en amenagement

Tél : 514-868-4384
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2023-11-16

Sébastien MANSEAU
Chef division - Urbanisme

Tél : 514-872-1832
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Lucie BÉDARD_URB
directeur(trice) - amen. urb.& serv. aux entreprises en arrondissement
Tél : 514-872-2345
Approuvé le : 2023-11-23

Système de gestion des décisions des instances
PIÈCES JOINTES ADDENDA AU DOSSIER

Dossier # : 1236290039

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Objet :	Adopter une résolution autorisant l'occupation et l'aménagement d'un espace vert transitoire pour les lots situés au 4636-4670, boulevard Décarie, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 17017).

Compte-rendu de la Consultation publique du 24 janvier 2024



Compte-rendu consultation 24 janvier 2024.pdf

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mathieu LETARTE
conseiller(-ere) en amenagement

Tél : 000-0000
Télécop. : 000-0000

Projet de résolution CA23 170320 approuvant le projet particulier PP-139 autorisant l'occupation et l'aménagement d'un espace vert transitoire pour les lots situés au 4636-4670, boulevard Décarie, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 17017). - dossier 1236290039.

Projet de règlement RCA23 17398 modifiant le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 17017), afin d'augmenter la contribution des projets particuliers à la qualité des milieux de vie. - dossier 1236290038.

Projet de règlement RCA23 17399 modifiant le Règlement régissant la démolition des immeubles (RCA02 17009) afin de se conformer à la Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives en plus d'optimiser l'évaluation des projets de démolition. - dossier 1236290037.

Procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le mercredi 24 janvier 2024, à 18 h 30, au 5160, boulevard Décarie, rez-de-chaussée, salle du conseil, Montréal, à laquelle étaient présents :

- Mme Magda Popeanu, conseillère municipale – district de Côte-des-Neiges et présidente de l'assemblée;
- Mme Lucie Bédard, directrice de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
- M. Patrick Bouffard, conseiller en aménagement – chef d'équipe
- M. Mathieu Letarte, conseiller en aménagement;
- Mme Charlotte Gagnon-Ferembach, conseillère en aménagement
- Mme Sara Yahyaoui, conseillère en aménagement
- Mme Julie Faraldo-Boulet, secrétaire d'arrondissement substitut.

Madame Magda Popeanu déclare l'assemblée ouverte à 18 h 39.

Assistance : 0 personne.

---

1. Ouverture de l'assemblée

Mme Popeanu ouvre la séance à 18 h 39, et présente l'ordre du jour.

ATTENDU qu'aucun citoyen ne s'est présenté à la rencontre, Madame Magda Popeanu déclare l'assemblée levée à 18 h 55.

2. Fin de l'assemblée

L'assemblée est levée à 18h55.

Julie Faraldo-Boulet

_____
Julie Faraldo-Boulet
Secrétaire d'arrondissement substitut

Système de gestion des décisions des instances
PIÈCES JOINTES AU DOSSIER

Dossier # : 1236290039

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Objet :	Adopter une résolution autorisant l'occupation et l'aménagement d'un espace vert transitoire pour les lots situés au 4636-4670, boulevard Décarie, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 17017).

Annexe A - Territoire d'application

Cano_Annexe A.pdf

Extrait du PV du CCU du 15 novembre 2023

2023-11-15_3.1_Extrait PV_4636-4670, boulevard Décarie.pdf

Fiche plan stratégique

Grille d'analyse Montréal 2030.pdf

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mathieu LETARTE
conseiller(-ere) en amenagement

Tél : 514-868-4384
Télécop. :

ANNEXE A - TERRITOIRE D'APPLICATION

Dossier xxxxxxx



Côte-des-Neiges
Notre-Dame-de-Grâce
Montréal

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Séance publique, mercredi le 15 novembre 2023 à 18 h

5160, boul. Décarie, salle Côte-des-Neiges, 6e étage

Extrait du procès-verbal

3.1 4636-4670, boulevard Décarie - PPCMOI

Étudier, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 17017), une demande de projet particulier visant à autoriser l'occupation et l'aménagement d'un espace vert transitoire pour les lots situés au 4636-4670, boulevard Décarie - dossier relatif à la demande 3003321798.

Présentation : Mathieu Letarte, conseiller en aménagement

Description du projet

Une demande de projet particulier pour autoriser l'occupation et l'aménagement d'un espace vert transitoire a été déposée à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises le 7 novembre 2023.

Ce projet déroge à l'article 123 et 338.2, alinéa 2 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (01-276) afin d'autoriser les usages et constructions pour le projet transitoire d'espace vert du Centre d'attachement Nord-Ouest (CANO).

Caractéristique du site

La propriété visée s'étend sur une superficie de 3 274,2 m^2 et a front sur le boulevard Décarie et est séparée par une ruelle adossée à des lots ayant front sur l'avenue Coolbrook.

On retrouve actuellement 4 bâtiments sur les lots visés 2 087 324, 2 087 325, 2 087 326 et 2 087 327, ceux-ci ont fait l'objet d'une autorisation du comité de démolition lors de la séance du 3 mai 2023 (décision CD23 001). Une demande de lotissement pour remembrer les 4 lots a été déposée à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises le 31 juillet 2023 afin de créer le nouveau lot 6 583 916.

Le lot est localisé dans la zone 0405 où sont autorisées les catégories d'usage « *Commerce et services en secteur de moyenne intensité commerciale* » (C.4) ainsi que l'« habitation » (H).

Le projet

À terme, la Société de Transport de Montréal (STM) prévoit la construction d'un Centre d'attachement Nord-Ouest sur la propriété, soit un bâtiment qui permet d'accéder à un garage souterrain donnant accès aux équipes et équipements d'entretien du métro pendant la nuit. Considérant que ce projet est

MISE EN GARDE : Le présent extrait est produit pour la commodité du lecteur et son contenu est passible de changements lors de l'approbation du procès-verbal par le comité.

en phase d'étude et que sa construction devrait seulement débuter à la fin de cette décennie, la STM a accepté de prévoir une entente en faveur de l'Arrondissement pour l'occupation temporaire du site dans le but de créer un espace vert transitoire pour les citoyens.

Selon l'entente, la STM fournira à ses frais un site prêt à être occupé à certaines conditions et l'arrondissement l'occupera et l'entretiendra selon cette entente. Dans cette entente, la STM est responsable de:

- l'ensemble des aménagements paysagers prévus au plan de site;
- la connexion des points d'eau et d'électricité;
- la gestion du projet;
- fournir un sol de catégorie A ou de meilleure qualité;

L'arrondissement est responsable de :

- l'implantation du mobilier urbain (Bancs, tables, poubelles);
- l'éclairage (fûts et bases);
- la clôture pour espace agriculture urbaine;
- l'aménagement pour l'occupation des jardins communautaires (incluant les serres).

Les détails du projet sont disponibles à même les documents d'analyse et de présentation utilisés par la Division.

Analyse de la Direction

Plan d'urbanisme

Le projet respecte les paramètres du Plan d'urbanisme.

Dérogation au règlement d'urbanisme 01-276

L'immeuble est conforme aux différents paramètres du règlement d'urbanisme 01-276, mais le projet déroge aux articles 123 et 338.2, alinéa 2 qui stipule que:

« 123. L'occupation d'un terrain et d'un bâtiment doivent être conformes aux usages prescrits par zone à la « Grille des usages et des spécifications » de l'annexe A.3»;

« 338.3 Malgré l'article 340, une dépendance, incluant des toilettes, est autorisée dans toutes les cours ou sur un terrain non bâti lorsque nécessaire ou utile au fonctionnement de l'usage jardin communautaire ou agriculture urbaine.

Une dépendance visée au premier alinéa ne doit pas excéder 15 m^2 de superficie et 4 m de hauteur et doit être localisée à une distance minimale de 1 m de tout bâtiment et des limites de terrain. »

Or, le projet propose un usage de jardins communautaires de la classe d'usage E.1(1) Espaces et lieux publics et le projet propose l'insertion de serres de plus de 15 m2.

Avis de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises

MISE EN GARDE : Le présent extrait est produit pour la commodité du lecteur et son contenu est passible de changements lors de l'approbation du procès-verbal par le comité.

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises a analysé la demande de projet particulier quant au respect des critères d'évaluation énoncés à l'article 9 du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (RCA02 17017).

La direction est FAVORABLE pour les raisons suivantes :

- Considérant que les travaux sont conformes aux orientations, objectifs et politiques municipales;
- Considérant l'entente convenue entre la Ville de Montréal et la Société de transport de Montréal afin de permettre la création d'un espace public transitoire sur les lots 2 087 324, 2 087 325, 2 087 326 et 2 087 327;
- Considérant qu'un certificat d'autorisation de démolition a été délivré pour démolir les 4 bâtiments existants et qu'une demande de permis d'opération cadastrale a également été déposée;
- Considérant que le projet vise la création temporaire d'un espace collaboratif accessible à l'ensemble des citoyens de l'arrondissement;
- Considérant que le projet vise à soutenir des organismes œuvrant en sécurité alimentaire et qu'il vise à nourrir de manière abordable, saine et locale, des citoyens de l'arrondissement;
- Considérant que le projet a un objectif éducatif, de promotion et de sensibilisation sur les pratiques de l'agriculture urbaine.

Délibération du comité

Les membres croient que l'aménagement d'une butte sur le site nuirait à la sécurité des usagers. Ils suggèrent que des arbres et arbustes fruitiers soient inclus dans l'aménagement.

Les membres du comité sont en accord avec l'analyse de la Division.

Recommandation du comité

Le comité recommande d'approuver la demande.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

MISE EN GARDE : Le présent extrait est produit pour la commodité du lecteur et son contenu est passible de changements lors de l'approbation du procès-verbal par le comité.

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1236290039*
Unité administrative responsable : *DAUSE, Mathieu Letarte, Urb., Conseiller en aménagement*
Projet : *Projet transitoire CANO*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030?	***x***		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *Priorité 2 : Enraciner la nature en ville, en mettant la biodiversité, les espaces verts, ainsi que la gestion et le développement du patrimoine naturel riverain et aquatique au coeur de la prise de décision;* *Priorité 4 : Développer une économie plus verte et inclusive en soutenant notamment l'économie circulaire et sociale, l'achat local et écoresponsable, et la création de nouveaux emplois écologiques de qualité;* *Priorité 6 : Tendre vers l'élimination de la faim et améliorer l'accès à des aliments abordables et nutritifs sur l'ensemble du territoire;* *Priorité 9 : Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire.*			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** *Priorité 2 : Le projet propose des espaces vert transitoire afin de valoriser un site vacant et de fournir à des organismes en sécurité alimentaires et à des citoyens un espaces collaboratifs pour se nourrir et s'éduquer sur les pratiques de l'agriculture urbaine.* *Priorité 4 : Crée run espace collaboratif pour des organismes œuvrant dans la sécurité alimentaire pour soutenir une économie*			

circulaire et créer des emplois.

Priorité 6 : Crée run espace collaboratif pour des organismes œuvrant dans la sécurité alimentaire pour soutenir une économie circulaire.

Priorité 9 : L'espace CANO est un lieu de production agricole solidaire qui réunit des organismes œuvrant en sécurité alimentaire dans un projet de gestion en commun. Il permet de nourrir de manière abordable, saine et locale, des citoyens de l'arrondissement. On y opère un mode de production intensif en approche biologique.

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**x**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**x**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**x**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**x**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**x**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**x**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**x**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Dossier # : 1236290027

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution approuvant un projet particulier visant à permettre la démolition de 2 bâtiments industriels situés au 4955 et 5055 avenue de Courtrai (lots 2 651 608 et 2 651 609) et la construction d'un bâtiment mixte de 12 étages comprenant 330 logements, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 17017). - dossier relatif à la demande no. 3003261529.

ATTENDU QUE le projet de résolution CA24 170027 approuvant le projet particulier PP-140 visant à permettre la démolition de 2 bâtiments industriels situés au 4955 et 5055 avenue de Courtrai (lots 2 651 608 et 2 651 609) et la construction d'un bâtiment mixte de 12 étages comprenant 330 logements, a été adopté à la séance ordinaire tenue le 05 février 2024, conformément aux articles 124 et 145.38 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) ci-après désignée « la LAU »;

ATTENDU QU'une affiche ou une enseigne a été placée le 12 février 2024 dans un endroit bien en vue sur l'emplacement visé par la demande, de manière à annoncer la nature de celle-ci et le lieu où toute personne intéressée peut obtenir les renseignements relatifs au projet de règlement, conformément à l'article 145.39 de la LAU;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation sur le projet de résolution a été tenue le 21 février 2024, conformément aux articles 125 et 145.38 de la LAU et que les personnes et organismes désirant s'exprimer ont été entendus;

IL EST RECOMMANDÉ :

D'adopter, tel que soumis, le second projet de résolution approuvant le projet particulier PP-140 visant à permettre la démolition de 2 bâtiments industriels situés au 4955 et 5055 avenue de Courtrai (lots 2 651 608 et 2 651 609) et la construction d'un bâtiment mixte de 12 étages comprenant 330 logements, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA02 17017).

CHAPITRE I
TERRITOIRE D'APPLICATION

1. La présente résolution s'applique au territoire formé des lots 2 651 608 et 2 651 609 du cadastre du Québec, tel qu'il est illustré sur le plan intitulé « Territoire d'application » joint à son annexe A.

CHAPITRE II
AUTORISATIONS

2. Autoriser, malgré la réglementation d'urbanisme applicable au territoire décrit à l'article 1, la démolition des bâtiments industriels existants situés aux 4955 et 5055 avenue de Courtrai ainsi que la construction et l'occupation d'un bâtiment mixte, sur les lots 2 651 608 et 2 651 609, conformément aux conditions prévues à la présente résolution.

3. Aux fins de l'article 2, il est notamment permis de déroger aux articles suivants du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (01-276) :

a. article 10 afin d'autoriser une hauteur maximale de 42 m;
b. article 21 afin de permettre des bacs végétalisés sans retrait minimal par rapport au mur arrière;
c. article 34 afin d'autoriser une densité maximale de 4,6;
d. article 75 afin d'autoriser une marge arrière minimale de 2 m au niveau du rez-de-chaussée;
e. article 123 afin d'autoriser la catégorie d'usage H.7 comme catégorie principale et la catégorie d'usage C.2 au rez-de-chaussée du bâtiment pour une superficie maximale de 1 000 m^2 pour l'ensemble des établissements;
f. article 329 afin d'autoriser, à partir du 2e étage, des balcons en saillie à une distance minimale de 1,5 m de la limite arrière du terrain;
g. article 386.1 afin d'autoriser des allées piétonnes menant aux entrées principales d'une largeur supérieure à 2 m;
h. article 537 afin d'exempter les usages commerciaux de l'unité de chargement exigée;
i. article 618.4 afin d'autoriser qu'au moins 10 % des unités de stationnement requises soient situées à l'extérieur;
j. article 618.6 afin d'autoriser des stationnements extérieurs pour vélo partiellement recouvert par un toit ou un volume en saillie.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues à la présente résolution continue de s'appliquer.

CHAPITRE III
CONDITIONS

SECTION I
CONDITIONS RELATIVES À LA DÉMOLITION DES BÂTIMENTS

4. En plus des documents normalement exigés, une demande de démolition doit être accompagnée des documents supplémentaires suivants :

a. un plan de gestion des matériaux issus de la démolition incluant la gestion sécuritaire des contaminants et matières dangereuses et le tri sélectif des composantes à la source;
b. un plan de gestion et de mitigation des impacts du chantier qui minimise l'impact sur le voisinage et l'occupation du domaine public.

5. Préalablement à la délivrance du certificat d'autorisation de démolition, le requérant doit avoir déposé :

a. une demande de permis complète pour la construction d'un projet conforme à la réglementation et à la présente résolution;
b. une lettre de garantie bancaire correspondant à 20 % de la valeur du bâtiment et du terrain au rôle d'évaluation foncière à titre de garantie monétaire visant à assurer le respect des conditions imposées et l'exécution du projet de construction et d'aménagement paysager;
c. Une expertise visant à évaluer la viabilité des arbres publics sur rue et le cas échéant, les mesures de protection utilisées pour les protéger.

La lettre de garantie bancaire demandée au premier alinéa doit :

a. garantir le respect des conditions imposées par la présente résolution et l'exécution du programme de réutilisation du sol dégagé, incluant la protection et la conservation des arbres le cas échéant;
b. être délivrée par une institution financière canadienne;
c. être irrévocable et inconditionnelle;
d. demeurer en vigueur jusqu'à ce que les travaux de démolition, le programme de réutilisation du sol dégagé et les conditions imposées par la présente résolution soient réalisés, ou qu'une nouvelle garantie équivalente soit déposée dans le cadre de la demande de construire.

SECTION II
CONDITIONS RELATIVES AU PROJET DE CONSTRUCTION ET D'OCCUPATION DU NOUVEAU BÂTIMENT

6. La réalisation du projet de construction et d'occupation est soumise au respect des conditions suivantes :

a. à l'exception de l'usage « garderie », un usage de la catégorie C.2 doit avoir une superficie maximale de 300 m;
b. les usages suivants sont spécifiquement exclus :
- carburant;
- vente de pièces et accessoires d'automobiles;
- hôtel et résidence de tourisme;
- salon funéraire;

c. le taux d'implantation maximal du bâtiment doit être de 68 %;
d. le bâtiment doit avoir une hauteur maximale de 12 étages;
e. l'implantation de la construction doit respecter les conditions suivantes :
- à l'avant, une marge minimale de 4 m par rapport à l'emprise de l'avenue de Courtrai;
- du côté est, une marge minimale de 17 m;
- du côté ouest, une marge minimale de 11 m par rapport à la limite du terrain qui est perpendiculaire à l'avenue de Courtrai;
- le rez-de-chaussée doit être érigé à 13 m de la limite ouest;
- à partir du 2e étage, la marge arrière minimale doit être de 7 m_à partir de l'emprise de la voie ferrée;
- une partie du bâtiment qui est entièrement sous terre doit respecter un retrait minimal de 3 m par rapport à l'emprise du domaine public;

f. au moins 55 % des logements proposés doivent être composés de 2 chambres à coucher et plus, d'une superficie minimale de 80 m² pour les logements de 2 chambres à coucher et 92 m² pour les logements de 3 chambres à coucher;
g. au plus 10 % des logements proposés peuvent être de type studio;
h. les locaux d'entreposage des matières putrescibles doivent avoir une superficie minimale de 20 m², être situés à l'intérieur d'un bâtiment, maintenu à une température de 2°C à 7°C, avoir une surface intérieure lisse, non-poreuse, lavable et comportant un avaloir au sol;

i. des enseignes d'une superficie maximale égale à 1/100e de la superficie de plancher d'un usage commercial sont autorisées sur la façade du RDC ou du 2e étage. Elles peuvent être éclairées par translucidité seulement si elles sont composées de lettres détachées ou symboles graphiques.

SECTION III
CONDITIONS RELATIVES À L'AMÉNAGEMENT PAYSAGER ET À L'OCCUPATION DES COURS ET DES TOITS

7. Les travaux d'aménagement paysager doivent être achevés dans les 12 mois suivant la fin des travaux de construction autorisés par le permis de construction délivré.

8. Des écrans éoliens sont autorisés dans toutes les cours du bâtiment ainsi que sur les terrasses aménagées.

9. Un espace dédié à l'entreposage temporaire de matières résiduelles, en vue d'une collecte, doit être aménagé à l'extérieur.

10. Une haie doit être plantée entre l'allée d'accès au stationnement et la limite latérale Est;

11. Aucune unité de chargement extérieure n'est autorisée.

12. Aucune aire de stationnement extérieure pour véhicule automobile n'est autorisée.

SECTION IV
CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES À LA DÉLIVRANCE DU PERMIS DE CONSTRUIRE

13. En plus de tout autre document exigible, une demande de permis de construire déposée en vertu de la présente résolution doit être accompagnée de :

a. un plan d'aménagement et d'entretien paysager préparé par un professionnel compétent en ce domaine, comprenant notamment :
- un tableau de plantation indiquant le nombre, les variétés, les dimensions lors de la plantation et à maturité, ainsi que les conditions de viabilité des arbres et végétaux qui seront plantés sur le terrain, les toits et dans les bacs de plantation faisant l'objet du permis de construire;
- les plans et devis des fosses, bacs, substrats, supports, systèmes de drainage et d'irrigation et autres détails techniques relatifs à l'aménagement paysager;
- une étude de viabilité des aménagements paysagers proposés.

b. des plans et devis conformes à l « étude de viabilité et de sécurité pour la construction d'un projet résidentiel aux abords d'une voie ferrée » jointe en annexe B ainsi qu'à l'annexe F règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (01-276);
c. des plans et devis relatifs aux mesures de protection contre le bruit et les vibrations conformes aux articles 122.10 à 122.13 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (01-276);
d. d'un plan de gestion des matières résiduelles comprenant les éléments suivants :
- les méthodes utilisées pour la gestion des matières résiduelles (déchets, recyclage, compostage);
- les espaces intérieurs qui sont destinés à trier et entreposer les matières résiduelles (ex. : conteneurs, bacs, salle réfrigérée, salle ventilée,

compacteurs, etc.);
- les espaces extérieurs utilisés le jour de la collecte et la méthode utilisée pour le déplacement des matières résiduelles (entrée et sortie du bâtiment);
- la méthode d'entretien de ces espaces extérieurs;
- la méthode de collecte privée ou publique;
- s'il y a lieu, la circulation des véhicules de collecte sur le terrain et la fréquence des collectes.

CHAPITRE IV
PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

14. La délivrance d'un permis de construction ou de transformation est assujettie à l'approbation préalable des plans par le conseil d'arrondissement. L'évaluation du conseil doit tenir compte, en plus des règlements et critères PIIA en vigueur, des objectifs et des critères d'évaluation supplémentaires suivants :

Objectif 1 :
Favoriser la construction d'un bâtiment de facture contemporaine qui tient compte de sa situation dans un secteur à transformer et en relation avec son milieu d'insertion :

Les critères permettant d'atteindre cet objectif sont :

1. la proposition volumétrique et les hauteurs de ses composantes prend en compte la vue vers l'oratoire Saint-Joseph;
2. la conception volumétrique proposée permet d'assurer une transition harmonieuse entre les échelles des différents gabarits environnants;
3. le retrait graduel des composantes volumétriques ainsi que leurs hauteurs respectives permettent d'optimiser l'ensoleillement des immeubles voisins;
4. l'aménagement de nombreuses terrasses végétalisées dans les failles du bâtiment contribue à affiner l'apparence architecturale du bâtiment;
5. les aménagements extérieurs proposés en cour avant et en cour latérale doivent être cohérents avec les interventions projetées sur le domaine public et les servitudes de passage;
6. le retrait en cour avant doit permettre d'assurer la réalisation d'un aménagement paysager de qualité sur le site par l'alignement d'arbres résistants et à grand déploiement pouvant former une canopée qui recouvre substantiellement les allées piétonnes et le trottoir;
7. le choix des matériaux de revêtement est justifié en fonction de leurs caractéristiques physiques (i.e. propriétés acoustiques, durabilité, empreinte carbone) et de leur emplacement dans le bâtiment.

Objectif 2 :
Créer un milieu de vie et des espaces de qualité et à l'échelle humaine qui favorise et multiplie les interactions entre résidents :

Les critères permettant d'atteindre cet objectif sont :

1. le projet propose des logements sécuritaires, qui favorisent un éclairage et une ventilation naturels et qui donnent accès à un espace extérieur privé ou commun;
2. le projet propose une offre de logements diversifiés et une proportion adéquate d'unités adaptables;
3. le projet favorise l'utilisation des modes de déplacements actifs et collectifs, l'électrification des transports et la mutualisation des aires de stationnement et des équipements de recharge;

4. les terrasses communes doivent être pourvues d'un aménagement paysager comprenant des lieux de détente conviviaux;
5. l'aménagement d'une aire de jeu pour une garderie doit inclure des revêtements au sol écoresponsables et intégrant un couvert végétal;
6. l'aménagement et l'entretien des espaces extérieurs doit intégrer une gestion naturelle des eaux pluviales;
7. le projet doit tendre à respecter les concepts architecturaux présentés aux plans en annexe C.

Objectif 3 :
Intégrer les mesures d'atténuation des nuisances environnementales et autres nuisances liées aux usages :

Les critères permettant d'atteindre cet objectif sont :

1. des mesures de mitigation doivent être intégrées aux cours et aux terrasses aménagées sur les toits et terrasses afin d'atténuer les impacts éoliens et optimiser le confort des usagers. Ces mesures peuvent inclure la densification de la végétation et l'installation d'écrans protecteurs;
2. les écrans visuels, éoliens ou acoustiques, utilisés sur le site et le bâtiment doivent être considérés comme des éléments architecturaux intégrés au traitement de la façade et à l'aménagement des espaces extérieurs;
3. les équipements mécaniques sont positionnés de manière à ne pas nuire à l'utilisation des cours et des terrasses communes ou privées par les occupants;
4. la gestion des matières résiduelles proposée doit être optimale et évite l'encombrement du domaine public;
5. un espace dédié à l'entreposage temporaire des matières résiduelles doit être pourvu d'un écran paysager à feuillages persistants ou d'une clôture opaque ou d'un élément architectural qui s'harmonise avec le bâtiment. Cet écran doit avoir comme fonction de protéger et de dissimuler cet espace;
6. les toits entre le 4e et le 12e étage du bâtiment doivent être principalement aménagés de terrasses collectives intégrant des espaces végétalisés pouvant accueillir des potagers ou jardins nourriciers;
7. les toits du 12e étage doivent être recouverts en grande partie de toits verts extensifs;
8. le projet doit tendre à respecter le les concepts d'aménagement paysager présentés aux plans en annexe D.

SECTION V
DÉLAIS DE RÉALISATION

15. Un certificat d'autorisation de démolition est périmé et les droits qu'il confère sont perdus dans le cas où les travaux de démolition ne sont pas complétés dans les 18 mois qui suivent sa date de délivrance.

16. Le délai pour déposer une demande de permis de construire complète et conforme à la réglementation et à la présente résolution est de 3 ans après l'entrée en vigueur de la présente résolution. Passé ce délai, la présente résolution est réputée nulle et non avenue.

_____
ANNEXE A Territoire d'application.
ANNEXE B Étude de viabilité et de sécurité pour la construction d'un projet résidentiel aux abords d'une voie ferrée.

ANNEXE C Implantation, élévations et perspectives projetées.
ANNEXE D Aménagement paysager projeté.

Signé par Stephane P PLANTE **Le** 2024-03-04 14:45

Signataire : Stephane P PLANTE

_____

directeur(-trice) - arrondissement
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1236290027**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution approuvant un projet particulier visant à permettre la démolition de 2 bâtiments industriels situés au 4955 et 5055 avenue de Courtrai (lots 2 651 608 et 2 651 609) et la construction d'un bâtiment mixte de 12 étages comprenant 330 logements, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 17017). - dossier relatif à la demande no. 3003261529.

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de projet particulier visant la démolition de deux bâtiments industriels existants situés au 4955 et 5055 avenue de Courtrai (lots 2 651 608 et 2 651 609), en vue de construire un bâtiment mixte de 12 étages, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 17017), a été déposée à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises le 20 octobre 2023.

Ce projet déroge au Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (01-276) eu égard notamment à l'usage, la hauteur maximale, la densité, la marge arrière, les balcons en saillie, l'aménagement des terrasses aux toits et le stationnement extérieur pour vélos.

Le conseil d'arrondissement peut autoriser ce projet et prévoir toute condition, eu égard à ses compétences, qui devront être remplies relativement à la réalisation du projet, si celui-ci respecte les objectifs du Plan d'urbanisme.

Le 17 janvier 2024, le CCU a émis un avis favorable avec les conditions émises par la Division.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune

DESCRIPTION

Occupation du site :

Les lots visés par la demande se situent dans le district de Snowdon au sud la voie ferroviaire du Canadian Pacific et à l'est du nouveau quartier Westbury.

Ces lots, d'une superficie de 6 958 m^2 sont actuellement occupés par deux bâtiments industriels vacants construits entre 1958 et 1959, occupés par la compagnie MK Plastiques et ne présentent aucun intérêt patrimonial.

Caractéristiques du milieu :

Le site se situe dans un secteur à transformer qui est composé du secteur du Triangle, du projet d'ensemble Westbury ainsi que du quartier Namur Hippodrome. L'emplacement est caractérisé par la proximité de deux stations de métro, Namur et Plamondon, du parc Elie Wiesel ainsi que de plusieurs circuits d'autobus.

Le terrain visé par la demande est le dernier site à transformer au sud de la voie ferrée et son développement s'insère en continuité du projet d'ensemble Westbury, un projet particulier mixte (PP-95) autorisé en 2016 et comprenant 8 phases dont 2 phases de logements sociaux.

Projet :

Le projet vise à construire un bâtiment de 12 étages comprenant environ 330 logements, 2 commerces de proximité au rez-de-chaussée incluant une garderie ainsi que plusieurs espaces communs pour les résidents. Il est actuellement prévu que les logements proposés seront de type locatif dont 22 % seront des logements de 3 c-à-c et 40 % des logements de 2 c-à-c.

La superficie totale plancher proposée est d'environ 32-000 m^2 et intègre une garderie de 495 m^2, un petit commerce de moins de 300 m^2, plusieurs terrasses aménagées sur les toits ainsi que des services pour les résidents incluant une salle de sport, une salle communautaire et un espace de cotravail.

Une entente de développement sera adoptée pour inclure les contributions à la réalisation de l'élargissement du trottoir et d'une servitude de passage et de construction pour une éventuelle passerelle pour un lien actif nord-sud au dessus de la voie ferrée.

Le projet prévoit également 206 cases de stationnement pour automobiles, 492 cases de stationnement pour vélos et 18 cases pour motos.

Le bâtiment aura une implantation au sol présentant 66 % du terrain et sera implanté à une distance minimale de la limite avant de 4 mètres en vue d'assurer un dégagement suffisant pour la plantation d'un alignement d'arbres visant à constituer une canopée le long du trottoir de l'avenue de Courtrai. Un dégagement latéral de 17 m à l'est vis-à-vis le bâtiment de la coopérative est exigé en vue d'accommoder une entrée véhiculaire qui sera séparée de la limite du lot par une plantation d'une haie. Un retrait minimal de 11 mètres est exigé pour la marge latérale ouest en vue d'intégrer une servitude de passage et de construction visant à permettre une passerelle piétonne au-dessus de la voie ferrée.

Le concept architectural actuellement envisagé présente une superposition de plusieurs volumes qui permet une gradation des hauteurs du bâtiment entre 4 et 12 étages. Plusieurs failles sont présentes dans la proposition volumétrique notamment pour préserver la vue d'intérêt vers l'oratoire Saint-Joseph à partir du passage Yolène Jumelle sur la rue Jean-Talon. Les retraits volumétriques permettent également l'aménagement de plusieurs terrasses végétalisées sur différents toits situés entre le 2e et le 11 ^{e} étage.

Plusieurs études d'impacts permettent d'évaluer l'intégration du projet à son milieu d'insertion ainsi que le confort et la sécurité des futurs résidents. À cet effet les mesures suivantes sont requises en vue d'assurer la conformité du projet :
- un mur anticollision intégré à la structure du bâtiment le long de la voie ferrée;
- une zone tampon le long des fondations du bâtiment en vue d'atténuer les vibrations liées aux passages des trains de fret;
- des écrans éoliens et acoustiques sur les terrasses aux toit;
- un plan de mobilité durable en vue de privilégier les modes de transports actifs et collectifs;
- un plan de gestion des matières résiduelles afin d'optimiser la récupération et de minimiser l'impact du ramassage sur le domaine public.

Plan d'urbanisme

Affectation du sol : Secteur mixte

Secteur 04-T5 (secteur à transformer ou à construire)
Bâti 2 à 12 étages hors sol
Taux d'implantation au sol moyen ou élevé
COS 1 min- 6 max

Règlement d'urbanisme (01-276)

Zone:	0852
Usages	catégorie d'usages principales : H.1 (bâtiment unifamilial)
Hauteur :	7 m minimum - 12,5 m maximum
Marges minimales:	1.5 m (latérale), 3 m (arrière)
Taux d'implantation	35 % min - 85 % max.
Densité :	1.2 min - 3 max

Dérogations:

- article 10, afin d'autoriser une hauteur maximale de 42 mètres;
- article 21 afin de permettre des bacs végétalisés sans retrait minimal par rapport au mur arrière;
- article 34, afin d'autoriser une densité maximale de 4.6;
- article 71, afin d'autoriser une marge arrière de 2 mètres au niveau du rez-de-chaussée;
- article 123, afin d'autoriser les usages de la catégorie:
    - H.7 comme catégorie principale;
    - C.2 au 1e étage - max 1000 m2 .
- article 329, afin d'autoriser des balcons en saillie à 1,5 m de la limite arrière du lot à partir du 2e étage;
- article 386.1 afin d'autoriser des allées piétonnes menant aux entrées principales d'une largeur supérieure à 2 mètres;
- article 537 afin d'exempter les usages commerciaux d'une unité de chargement;
- article 618.4 afin d'exiger qu'au moins 10 % des unités de stationnement requises se situent à l'extérieur ;
- article 618.6 afin d'autoriser des stationnements extérieurs pour vélo partiellement recouverts par un toit ou un volume en saillie;

Principales conditions de réalisation du projet:

La réalisation du projet de construction et d'occupation est soumise au respect des conditions suivantes :

- à l'exception de l'usage « garderie », un usage de la catégorie C.2 doit avoir une superficie maximale de 300 m;
- les usages suivants sont spécifiquement exclus :
  - carburant;
  - vente de pièces et accessoires d'automobiles;
  - hôtel et résidence de tourisme;
  - salon funéraire;
- le taux d'implantation maximal du bâtiment doit être de 68 %;
- une hauteur maximale de 12 étages;
- l'implantation de la construction doit respecter les conditions suivantes :
  - à l'avant, une marge minimale de 4 m par rapport à l'emprise de l'avenue de Courtrai;
  - du côté est, une marge minimale de 17 m;
  - du côté ouest, une marge minimale de 11 m par rapport à la limite du terrain qui est perpendiculaire à l'avenue de Courtrai;
- le rez-de-chaussée doit être érigé à 13 mètres de la limite ouest;
- à partir du 2e étage, la marge arrière minimale doit être de 7 m_à partir de l'emprise de la voie ferrée;
- une partie du bâtiment entièrement sous terre doit respecter un retrait minimal de 3 m par rapport à l'emprise du domaine public;
- au moins 55 % des logements proposés doivent être composés de 2 chambres à coucher et plus, d'une superficie minimale de 80 m² pour les logements de 2 chambres à coucher et 92 m² pour les logements de 3 chambres à coucher;
- au plus 10 % des logements proposés peuvent être de type studio;
- les locaux d'entreposage des matières putrescibles doivent avoir une superficie minimale de 20 m², être situés à l'intérieur d'un bâtiment, maintenus à une température de 2°C à 7°C, avoir une surface intérieure lisse, non-poreuse, lavable et comportant un avaloir au sol;
- des enseignes d'une superficie maximale égale à 1/100e de la superficie de plancher d'un usage commercial sont autorisées sur la façade du RDC ou du 2e étage. Elles peuvent être éclairées par translucidité si elles sont composées de lettres détachées ou symboles graphiques;
- les travaux d'aménagement paysager doivent être achevés dans les 12 mois suivant la fin des travaux de construction autorisés par le permis de construction délivré;
- des écrans éoliens sont autorisés dans toutes les cours du bâtiment ainsi que sur les toits aménagés;
- une haie doit être plantée entre l'allée d'accès au stationnement et la limite latérale est;
- aucune unité de chargement extérieure n'est autorisée;
- aucune aire de stationnement extérieure pour véhicule automobile n'est autorisée.

Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU):

Le 17 janvier 2024, le CCU a émis un avis favorable avec les conditions émises par la Division.

JUSTIFICATION

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises a analysé la demande de projet particulier quant au respect des critères d'évaluation énoncés à l'article 9 du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Côte-des-Neiges--Notre-Dame-de-Grâce (RCA02 17017). La Direction reconnaît l'intérêt et l'opportunité du projet proposé visant la démolition des bâtiments industriels et la construction d'un bâtiment mixte et émet un avis favorable pour les raisons suivantes :

- le projet permet de compléter la transformation du secteur au sud de la voie ferrée par une forme bâtie dynamique qui assure la transition entre le projet d'ensemble Westbury de forte densité et un secteur résidentiel établi;
- la nouvelle densité proposée permet d'augmenter le parc de logements locatifs dans l'arrondissement de 330 logements, dont environ 60 % d'unités de 2 c-à-c. et plus;
- les mesures de mitigations proposées permettent d'atténuer les nuisances environnementales et d'assurer la sécurité ferroviaire pour l'intensification de l'usage résidentiel;
- le projet répond aux commentaires émis lors de l'avis préliminaire et aux conditions de l'étude préliminaire;
- le projet intègre les balises d'aménagement de la planification du Quartier Namur-Hippodrome en tenant compte de la vue vers l'oratoire Saint-Joseph et de la passerelle de franchissement de la voie ferrée;
- une entente de développement sera adoptée pour inclure les contributions à la réalisation de l'élargissement du trottoir et d'une servitude de passage et de construction pour un lien actif nord-sud au-dessus de la voie ferrée;
- le projet valorise le transport alternatif à l'automobile par son plan de mobilité durable;
- le projet optimise le verdissement par son plan d'aménagement paysager intégrant une canopée le long de l'avenue de Courtrai et plusieurs terrasses végétalisées à usages variés;
- l'approbation finale du projet est assujettie aux conditions, objectifs et critères PIIA de la présente résolution, du règlement d'urbanisme et du règlement sur les PIIA.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Contribution pour logements sociaux, abordables et familiaux

La demande de permis de construire sera assujettie au Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (20-041). Selon les informations préliminaires disponibles, les contributions approximatives suivantes seront exigibles :

- Contribution aux logements sociaux : environ 1 847 657 $
- Contribution aux logements abordables : environ 665 500 $
- Contribution aux logements familiaux : environ 33 logements à inclure au projet (72 sont proposés)

Le requérant espère qualifier au programme de construction de logements locatifs abordable de la SCHL (iFCLL). Ceci permettrait la réalisation d'un projet résidentiel locatif abordable.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030

Ce dossier contribue également à l'atteinte du Plan stratégique 2023-2030 de l'Arrondissement :

- Offrir des milieux de vie plus équitables et plus inclusifs (axe 1 du plan), en permettant à la population d'avoir accès à un logement social, abordable, salubre et adapté à ses besoins ainsi qu'à des services de soutien (résultat 1.2 du plan).
- Offrir des milieux de vie plus équitables et plus inclusifs (axe 1 du plan), en permettant à la population d'évoluer dans des milieux de vie diversifiés et sécuritaires qui favorisent un sentiment d'appartenance et une cohabitation sociale positive (résultat 1.4 du plan).
- Offrir des milieux de vie sains et durables (axe 2 du plan), en permettant à la population de vivre dans des voisinages sains où il y a beaucoup de verdure et moins d'îlots de chaleur (résultat 2.1 du plan).
- Offrir des milieux de vie sains et durables (axe 2 du plan), en permettant à la population de se déplacer de façon plus active grâce à des aménagements accessibles et sécuritaires (résultat 2.2 du plan).
- Offrir des milieux de vie sains et durables (axe 2 du plan), en permettant à la population, les institutions, les commerces, les organismes et les industries de bénéficier d'un meilleur accompagnement pour réduire la quantité de déchets envoyés à l'enfouissement (résultat 2.3 du plan).
- Offrir des milieux de vie à l'économie dynamique (axe 3 du plan), en permettant à la population d'avoir un meilleur accès à des services et des commerces de proximité (résultat 3.3 du plan).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Ne s'applique pas.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Tenue d'une consultation préalablement annoncée par un avis public qui comprendra :

- la description du projet de résolution ;
- l'adresse de la tenue de séance de consultation publique.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Adoption du projet de résolution par le conseil d'arrondissement: février 2024
- Consultation publique;
- Dépôt du rapport de consultation et adoption, le cas échéant, du second projet de résolution par le conseil d'arrondissement;
- Processus d'approbation référendaire;
- Adoption, le cas échéant, de la résolution par le conseil d'arrondissement;
- Adoption de l'entente de de développement;

- Certificat de conformité et entrée en vigueur de la résolution, le cas échéant.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, lois, règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Themila BOUSSOUALEM
conseiller(-ere) en amenagement

Tél : 514 868-3440
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2024-01-30

Lucie BÉDARD_URB
directeur(trice) - amen. urb.& serv. aux entreprises en arrondissement

Tél : 514-872-2345
Télécop. :

Système de gestion des décisions des instances
PIÈCES JOINTES AU DOSSIER

Dossier # : 1236290027

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Objet :	Adopter une résolution approuvant un projet particulier visant à permettre la démolition de 2 bâtiments industriels situés au 4955 et 5055 avenue de Courtrai (lots 2 651 608 et 2 651 609) et la construction d'un bâtiment mixte de 12 étages comprenant 330 logements, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 17017). - dossier relatif à la demande no. 3003261529.

ANNEXE A

TERRITOIRE D'APPLICATION

1236290027_Annexe A_Territoire d'application.pdf

ANNEXE B
ÉTUDE DE VIABILITÉ ET DE SÉCURITÉ POUR UN PROJET DE CONSTRUCTION RÉSIDENTIEL AUX ABORDS D'UNE VOIE FERRÉE

1226290027_ANNEXE B_W9-10_viabilité et sécurité ferroviaire.pdf

ANNEXE C
IMPLANTATION, ÉLÉVATIONS ET PERSPECTIVES PROJETÉES

1236290027_Annexe C_plans et perspectives_R.pdf

ANNEXE D
AMÉNAGEMENT PAYSAGER PROJETÉ

1236290027_Annexe D_Westbury 9-10_Aménagement paysager.pdf

ANNEXE E
AVIS DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DU 17-01-2024

2024-01-17_3.6_Extrait PV_4955-5055, avenue de Courtrai.pdf

PRÉSENTATION AU CCU du 17-01-2024:

W9-10_ PPCMOI_2024-01-17.pdf

ÉTUDES D'IMPACT ÉOLIEN:

W9-10_Études impact_ éolien.pdf

ÉTUDES D'IMPACT ACOUSTIQUE:

W9-10_Études d'impact_ Acoustique.pdf

ÉTUDE D'IMPACT VIBRATOIRE:

W9-10_études d'impacts_ vibratoire.pdf

ÉTUDE D'IMPACT_CIRCULATION:

W9-10_Études d'impact_Circulation.pdf

RESPONSABLE DU DOSSIER

Themila BOUSSOUALEM
conseiller(-ere) en amenagement

Tél : 514 868-3440
Télécop. :

ANNEXE A - TERRITOIRE D'APPLICATION

Dossier 1236290027

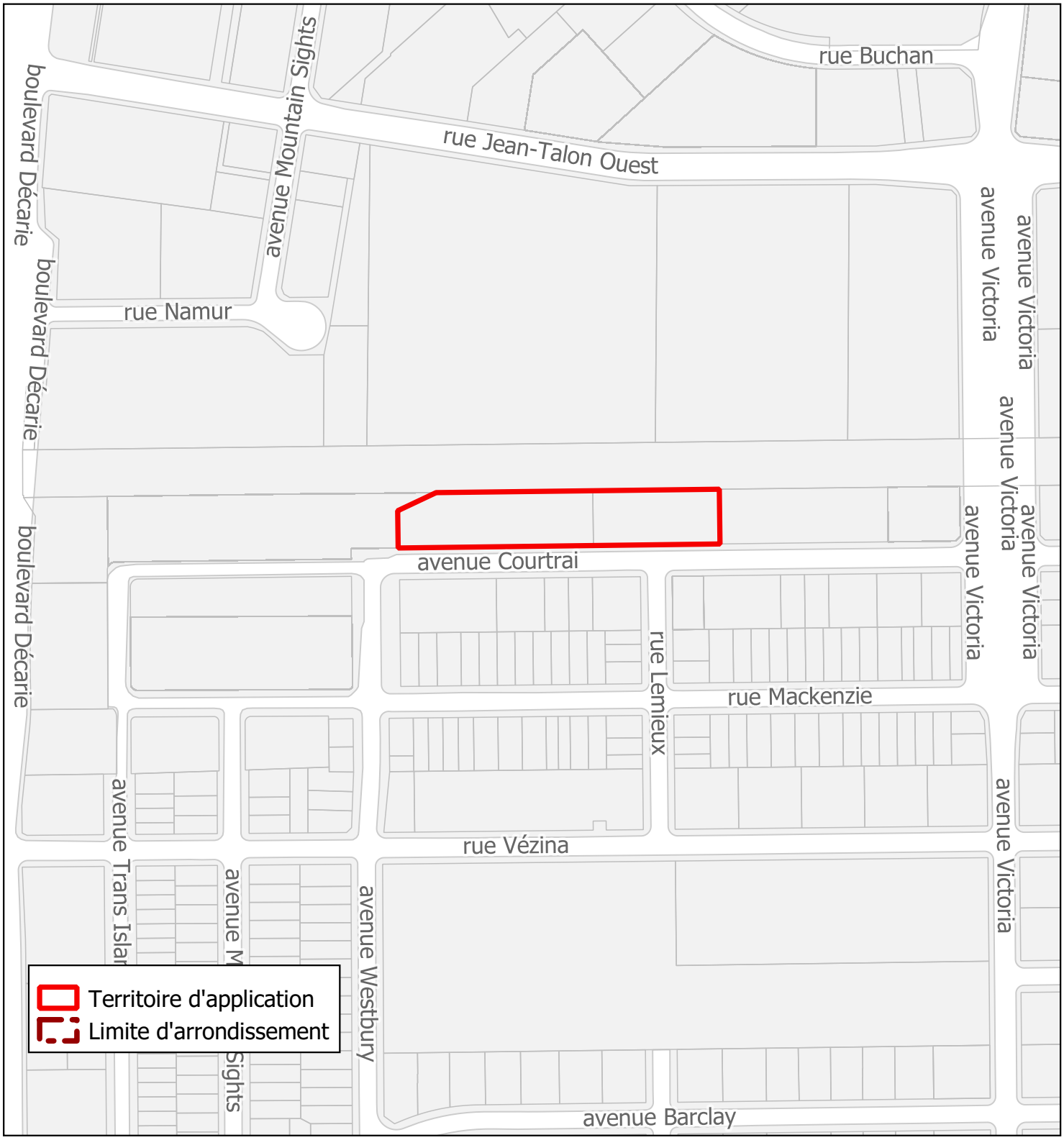

Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - CDN-NDG

2024-01-22

Division de l'urbanisme
GDD:1236290027
Reçu le: 06-mars-2023
CDN-NDG

ÉTUDE DE VIABILITÉ DE SÉCURITÉ FERROVIAIRE POUR LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT À USAGE RÉSIDENTIEL DE 12 ÉTAGES AU 4955 ET 5055 AVENUE DE COURTRAI BORNÉ AU NORD PAR LE CORRIDOR DE TRANSPORT FERROVIAIRE DU CP AU POINT MILLIAIRE 47.40 DE LA SUBDIVISION ADIRONDACK



Présenté à :
9445-4519 Québec inc.
4700, rue de la Savane #222
Montréal, (Québec) H4P 1T7
Attention : M. David Brault, ing.

Préparé par :
Ingénierie RIVVAL Inc.
422, 19ème Avenue
Deux-Montagnes, (Québec) J7R 7H5
Courriel : gestionrivval@yahoo.ca

ÉTUDE DE VIABILITÉ DE SÉCURITÉ FERROVIAIRE POUR LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT À USAGE RÉSIDENTIEL DE 12 ÉTAGES AU 4955 ET 5055 AVENUE DE COURTRAI BORNÉ AU NORD PAR LE CORRIDOR DE TRANSPORT FERROVIAIRE DU CP AU POINT MILLIAIRE 47.40 DE LA SUBDIVISION ADIRONDACK



Approuvé par : _____

Yves Vallières, ing.sr
Concepteur Sénior – Génie Ferroviaire

Table des matières

1.0 Introduction 4
2.0 Mise en contexte 5
3.0 Opérations ferroviaires courantes 6
3.1 Description du site 6
3.2 Caractéristiques topographiques 7
3.3 Tracé d'écoulement des eaux actuels du site et drainage 8
3.4 Distance du site par rapport aux infrastructures ferroviaires 8
4.0 Renseignements sur les installations ferroviaires 9
4.1 Informations générales 9
4.2 Géométrie, topographie, alignement, type de voie et présence d'aiguillage 10
4.3 Vitesse permise et conditions d'opération 11
4.4 Historique des déraillements 11
4.5 Occupation des voies et clientèles actuelles et futures prévues 13
4.6 Précisions sur les améliorations ou travaux futurs ou prévus pour le corridor ou toute disposition de protection en vue d'une expansion future 13
5.0 Renseignements sur la construction proposée 14
5.1 Dégagements et marges de recul de l'aménagement proposé par rapport au corridor ferroviaire 14
5.2 Caractéristiques de protection contre les collisions et les déraillements proposés pour la nouvelle construction. 17
5.3 Mesures de mitigation pour atténuer les vibrations 17
5.4 Mesures de mitigation pour atténuer les bruits 17
6.0 Détermination des dangers et risques des opérations ferroviaires 18
6.1 Sécurité – Volet déraillement 18
6.2 Sécurité – Volet intrusion 20
7.0 Conclusion 21
8.0 Références 21

1.0 Introduction

La firme Ingénierie RIVVAL Inc. spécialisée en génie ferroviaire a été mandatée par la firme 9445-4519 Québec inc. afin de réaliser une étude de viabilité de sécurité ferroviaire pour la construction d'un bâtiment de douze (12) étages à usage résidentiel bordé directement par le corridor de transport ferroviaire du CP au point milliaire 47.40 de la subdivision Adirondack. Situé immédiatement au sud(*) des voies ferrées du CP, le site visé est localisé au nord de l'avenue de Courtrai à l'est de l'avenue Westbury et à l'ouest de la rue Lemieux. Le bâtiment de douze (12) étages à usage résidentiel sera construit à proximité de l'emprise ferroviaire tel que montré au plan à la figure 1. Puisque la façade nord du bâtiment projeté sera positionnée à ±2 mètres de la limite sud de l'emprise ferroviaire, une mesure de protection du public devient nécessaire afin de respecter les recommandations du schéma d'aménagement de l'agglomération de Montréal.

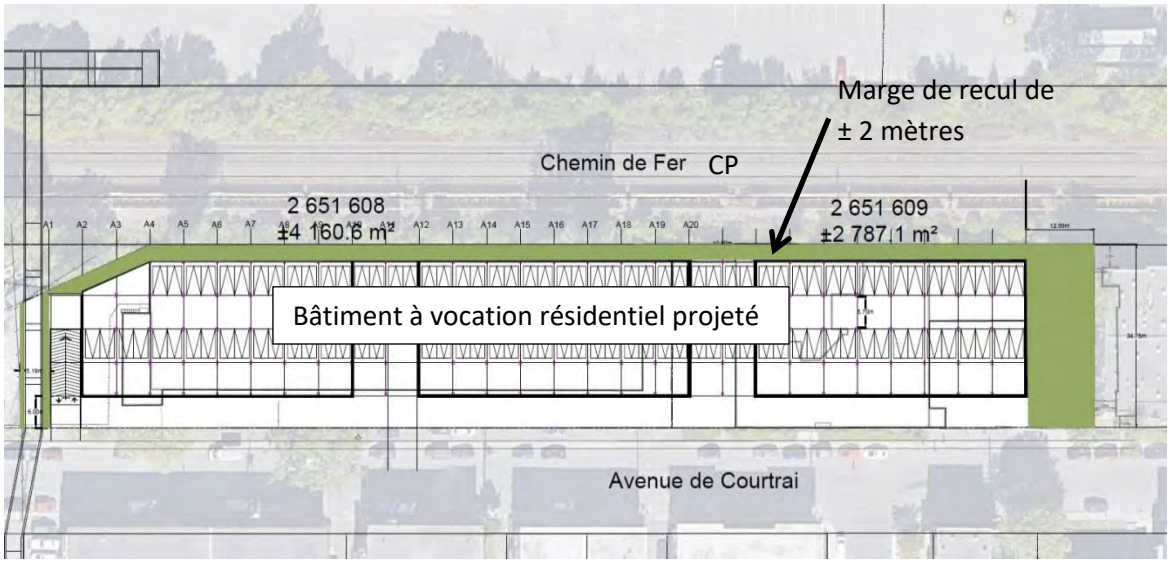

Figure 1. Plan d'ensemble du développement du site projeté (bâtiment projeté et voies ferrées CP)

L'étude de viabilité de sécurité ferroviaire a pour but d'évaluer tout conflit qui pourrait résulter de la proximité entre la construction proposée et les activités ferroviaires, de même que toute incidence possible sur les activités du chemin de fer attribuable au nouvel aménagement résultant de l'érection des bâtiments à usage résidentiel. Elle vise aussi à permettre une évaluation des aménagements existants et futurs basée sur les caractéristiques propres au site et, s'il y a lieu, la détermination des mesures de mitigation appropriées.

** Le lecteur doit être informé que ce document fait référence aux points cardinaux de Montréal sauf autrement spécifié. Veuillez-vous référer à la photo de la page frontale.*

Pour ce faire, l'étude de viabilité traitera des éléments suivants :

Section 1. Introduction
Section 2. Mise en contexte
Section 3. Opérations ferroviaires courantes
Section 4. Renseignements sur les informations ferroviaires
Section 5. Renseignements sur l'aménagement
Section 6. Détermination des dangers et risques des opérations ferroviaires
Section 7. Conclusion
Section 8. Références

2.0 Mise en contexte

De nos jours, de plus en plus d'anciens terrains au passé industriel, commercial et/ou résidentiel sont développés selon un autre usage et/ou vocation en totalité ou en partie. Dans un contexte de densification des zones urbaines et dans le but de contrer l'étalement urbain, il n'est pas étonnant de constater que plusieurs territoires qui autrefois ne présentaient aucun intérêt aux yeux des promoteurs fassent aujourd'hui l'objet de projet immobilier ambitieux de grande envergure.

Dans ce contexte, 9445-4519 Québec inc. désire procéder à la construction d'un bâtiment à usage résidentiel de douze (12) étages à proximité du corridor de transport ferroviaire du CP tel que montré à la figure 1 ci-haute.

La question du voisinage entre les nouveaux projets et le chemin de fer a fait l'objet de plusieurs rapports au cours des dernières années, notamment le rapport Lignes directrices applicables aux nouveaux aménagements à proximité des activités ferroviaires (Référence 1) paru en mai 2013 pour le compte de La Fédération Canadienne des Municipalités (FCM) et L'Association des Chemins de Fer du Canada (ACFC). Ce document se veut un guide sur la manière d'aborder la coexistence des usages qui à priori semblent contradictoires, toujours en considérant que les municipalités tendent à vouloir densifier leur territoire. Ce guide élabore sur les méthodes préférables et les méthodes alternatives de faire cohabiter les activités ferroviaires et les nouveaux aménagements.

Les méthodes standards proposées s'appliquent relativement bien dans de grands espaces, puisqu'on parle ici d'une marge de recul de 30 mètres de la ligne d'emprise la plus rapprochée et de la réalisation d'une berme de 2,5 mètres de hauteur par 9,5 mètres de largeur. **Par ailleurs, le rapport reconnait qu'il peut s'avérer difficile,** voire **impossible d'aménager de telles mesures de mitigation d**ans les grands centres urbains.

Afin de mettre en contexte la présente étude, voici un extrait du document Lignes directrices applicables aux nouveaux aménagements à proximité des activités ferroviaires qui exprime bien la situation du site en question :

> Dans les zones urbaines, en raison de la valeur et de la disponibilité restreinte des terrains, des pressions accrues s'exercent en vue de l'aménagement de terrains plus petits à proximité des corridors ferroviaires. Il est peu probable que de tels emplacements puissent permettre l'installation de berme et de marge de recul standards. (Réf. 1, Page 50)

En effet, dans le cas présent, l'intention de maximiser l'espace occupable du lot vient créer une bordure de bâtiment adjacent au chemin de fer pour lesquels la profondeur résiduelle ne permet pas la mise en place de la marge de recul de 30 mètres de la limite de propriété mitoyenne la plus rapprochée et l'implantation d'un nouveau bâtiment puisque la profondeur du lot n'est que de 34,75 mètres. Le document note aussi :

> [...] il n'est pas vraiment logique de prévoir une marge de recul de 30 mètres dans des secteurs où la profondeur des terrains ne permet pas de l'aménager. Dans de nombreux cas, il peut être plus souhaitable pour les municipalités d'assurer la mise en place de mesures d'atténuation selon une approche adaptée à chaque site, au moyen de l'utilisation de l'outil d'évaluation de la viabilité des aménagements. (Réf. 1, Page 55)

Ainsi, la présente étude de viabilité servira à bien exposer les données relatives au site concerné et aux installations ferroviaires, à cerner les enjeux et à proposer, s'il y a lieu, des mesures de mitigations adaptées à la réalité du site qui seront équivalentes aux mesures standards.

3.0 Opérations ferroviaires courantes

3.1 Description du site

Le projet proposé par le promoteur 9445-4519 Québec inc. implique la construction d'un bâtiment à usage résidentiel dont la façade nord aura comme marge de recul seulement 2 mètres à la limite d'emprise la plus rapprochée. Le site visé comporte présentement deux bâtiments commerciaux composés de bureaux administratifs à deux étages et d'un entrepôt/usine dont la façade du mur nord est très près de la limite d'emprise sud du chemin de fer. Veuillez prendre note que les bâtiments commerciaux existants à proximité des voies ferrées devront être démolis au tout début de l'aménagement du terrain. Veuillez-vous référer à la figure 1 et photo 1 pour une meilleure compréhension.

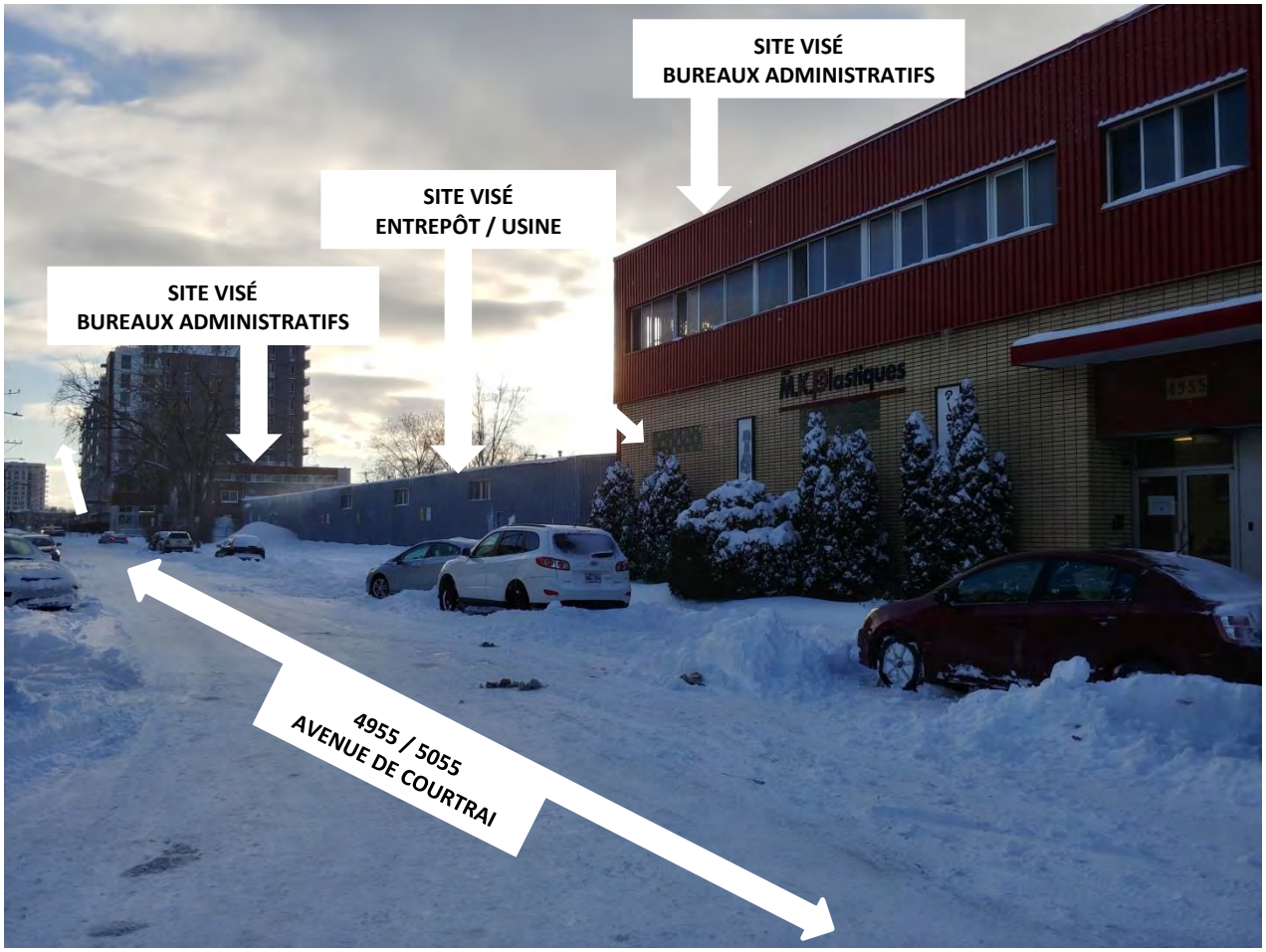

Photo 1. Façade sud du site visé bordé par l'avenue de Courtrai

3.2 Caractéristiques topographiques

Le site actuel présente un relief relativement plat à pente très légère, ne présentant qu'une faible variation de niveau de l'ordre de ±450 mm sur l'ensemble du site d'un bout à l'autre du lot. Tous les systèmes d'égouts pluviaux du bâtiment existant sont présentement reliés au réseau d'égout pluvial de la ville de Montréal.

Par rapport aux voies ferrées, le site est environ 650 mm plus bas en élévation que le niveau des rails du CP. De telles configurations des voies ferrées par rapport aux terrains avoisinants sont assez typiques.

Le profil de chacune des voies ferrées est assez de niveau avec de très légères déclivités.

3.3 Tracé d'écoulement des eaux actuels du site et drainage

Dans sa situation actuelle, le bâtiment commercial existant du site visé devra être entièrement démoli. Le site visé sera parfaitement aménagé au niveau du drainage du terrain. Le drainage s'effectuera entièrement dans le réseau d'égout pluvial de la ville de Montréal. Il n'y aura aucun rejet d'eau pluviale du site visé vers le corridor de transport ferroviaire CP et le drainage du site actuel sera conçu en fonction de l'aménagement du site.

Quant à elles, les voies ferrées sont surélevées d'environ 650 mm par rapport à l'élévation du terrain du site de construction permettant le drainage dans les fossés longitudinaux aux voies ferrées. L'eau de surface s'écoule de part et d'autre des voies ferrées et se trouve à drainer de manière naturelle étant donné la surface perméable de végétation aux abords de l'emprise ferroviaire. Un fossé au bas de la plateforme ferroviaire permet d'évacuer les eaux de ruissellement en cas de fortes pluies.

Le projet de construction du bâtiment sur le site visé n'aura aucun impact sur le drainage des voies ferrées et du patron de drainage du site existant.

3.4 Distance du site par rapport aux infrastructures ferroviaires

Le site partage sa ligne de lot sur une longueur de 193 mètres avec le corridor de transport ferroviaire du CP. Sur le terrain du CP, il y a deux (2) voies principales et une (1) voie secondaire d'évitement. La marge de recul entre la façade nord du bâtiment projeté et la limite d'emprise sud est établie à ±2 mètres. Veuillez-vous référer à la figure 2 ci-bas pour une meilleure compréhension.

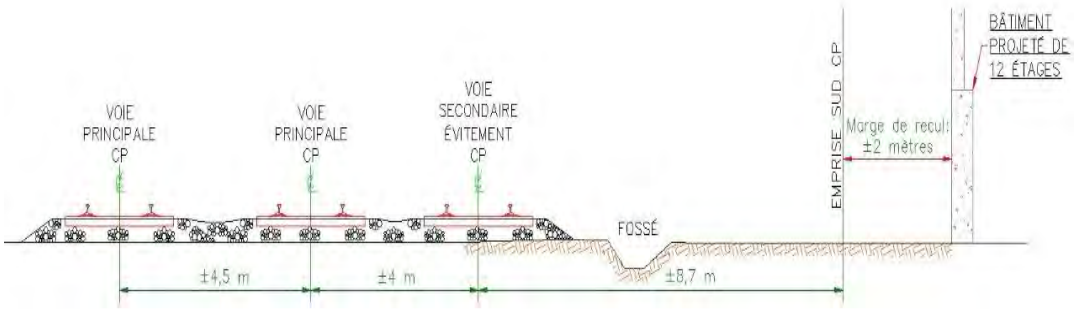

Figure 2. Marge de recul entre le bâtiment projeté et la limite sud du corridor ferroviaire

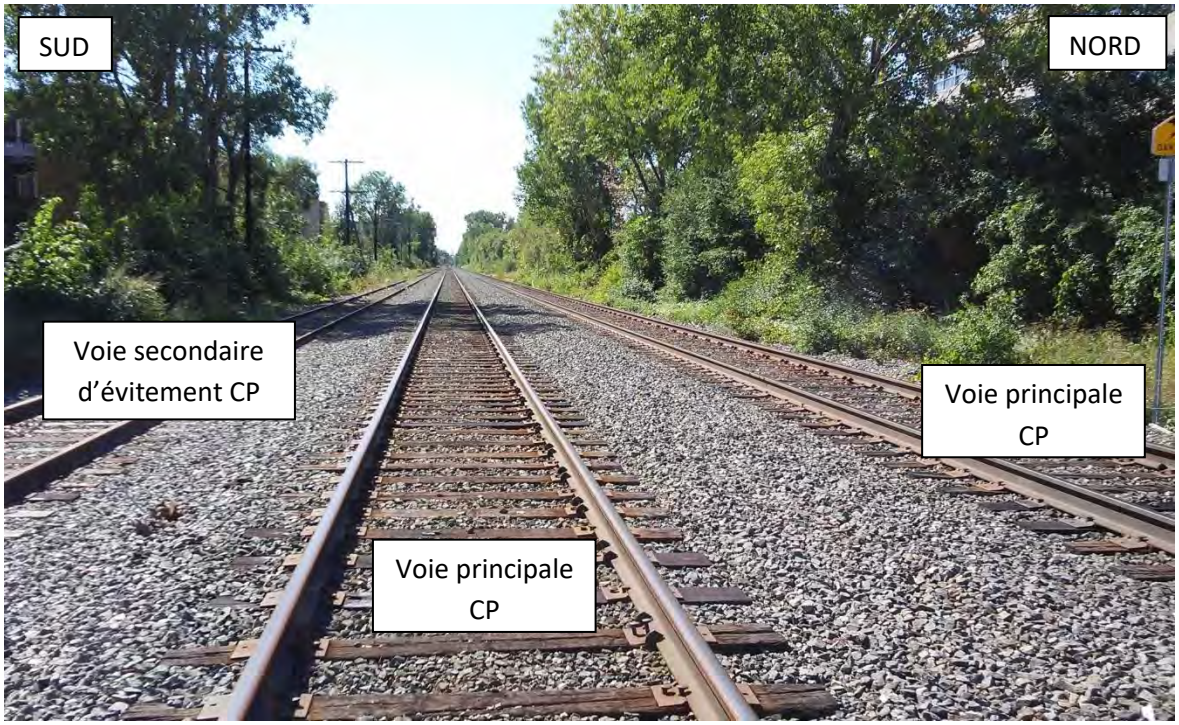

Photo 2. Corridor de transport ferroviaire (passager/marchandise) montrant les deux voies ferrées principales, voie secondaire d'évitement. (Vue regardant vers l'ouest).

4.0 Renseignements sur les installations ferroviaires

4.1 Informations générales

La subdivision Adirondack appartient et est opérée par le CP. Cette artère est très importante pour le transport collectif d'exo et de marchandise. En effet, durant les périodes de pointe (matin et soir) les trains de banlieue de la ligne Lucien L'Allier – Parc – Saint-Jérôme d'exo circulent sur les deux voies principales (les voies les plus éloignées du site). De plus, la connexion avec l'embranchement Outremont au viaduc Rockland constitue un lien direct de transport ferroviaire entre le Port de Montréal, la gare de triage St-Luc du CP et toutes les destinations majeures à travers l'Amérique du Nord.

La portion mitoyenne de ±193 mètres de terrain visé est localisée au point milliaire 47.40 de la subdivision Adirondack. La voie principale de la subdivision Adirondack origine de Brookport (± 10 km à l'Est de la municipalité de Farnham, Qc) et se termine au point milliaire 49.90 (sous le viaduc Rockland croisant les voies ferrées menant à Outremont, Qc).

Au point milliaire 47.40 de la subdivision Adirondack, le corridor ferroviaire connecte à l'est à l'embranchement Outremont menant au port de Montréal. À cet endroit, le réseau consiste en 2 voies ferrées principales et une voie secondaire d'évitement. Les voies principales sont situées respectivement à 17,2 mètres et 12,7 mètres de la ligne d'emprise ferroviaire sud.

4.2 Géométrie, topographie, alignement, type de voie et présence d'aiguillage

- Il y a deux (2) voies ferrées principales et (1) voie ferrée secondaire d'évitement adjacentes à la propriété;
- Toutes les voies sont en alignement parallèle et tangent de l'ouest vers l'est du site visé;
- Les aiguillages les plus proches se trouvent à 575 mètres à l'ouest du site visé et 2,2 km à l'est du site visé;
- La pente des voies ferrées est principalement de niveau avec une légère déclivité de l'ordre de 0,15% vers l'ouest, ce qui est négligeable, et à toute fin pratique de niveau;
- Le type de rail est du rail soudé (LRS/CWR) de calibre 115# fabriqué en juillet 1998 en très bonne condition ce qui signifie que le rail est pratiquement neuf et continu sans joints mécanique pour les deux (2) voies principales;
- Les traverses de chemin de fer en bois sont traitées au créosote de première qualité et sont en très bonne condition;
- À l'ouest, il y a le pont à étagement ferroviaire croisant l'autoroute Décarie (PM 47.20) et à l'est un autre pont à étagement ferroviaire croisant l'Avenue Victoria au point milliaire 47.50.



Photo 3 – Type de rail et traverses sur les voies principales du CP

4.3 Vitesse permise et conditions d'opération

Les conditions d'opération ferroviaire au point milliaire 47.40 de la subdivision Adirondack sont :

- Les vitesses d'opérations sont considérées comme étant de catégorie III;
- Vitesse maximale sur les deux voies principales :
  - 30 MPH (50 km/h) pour les trains de marchandises;
  - 55 MPH (90 km/h) pour les trains passagers;
- Aucun passage à niveau à proximité du site;
- La condition des deux (2) voies principales est excellente;
- Des inspections visuelles hebdomadaires bi-annuelles de la voie ferrée sont à l'horaire et bi-annuelles (généralement au printemps et l'automne) avec des voitures d'inspection sophistiquées afin de planifier les travaux d'entretien requis du chemin de fer.

Au niveau du contrôle de la condition de la voie ferrée des voies principales, l'autorité gouvernementale Transports Canada ordonne que l'autorité ferroviaire ausculte les rails et la géométrie de la plateforme ferroviaire au minimum 2 fois par année à l'aide de véhicules de mesures sophistiqués de haute technologie ultrason pour la géométrie des voies et magnétique pour l'intégrité de l'acier des rails.

Ces contrôles bi-annuels assurent une pérennité et une excellente qualité de la plateforme ferroviaire des voies principales signifiant un niveau de sécurité maximum des opérations ferroviaires minimisant considérablement les probabilités de déraillement.

4.4 Historique des déraillements

Pour le site à l'étude, aucun déraillement n'est survenu depuis plus de 40 ans. L'infrastructure et la superstructure ferroviaire sont considérées comme en excellente condition.

La probabilité des déraillements à cet endroit est négligeable. De plus, il n'est pas de mise que le CP gère le risque d'incident inefficacement sur ces voies pouvant créer une interruption du trafic non prévue.

De plus, la géométrie des voies ferrées et sa condition presque neuve amène à conclure que ce tronçon de voie ferrée présente un très faible risque de déraillement.

D'un point de vue global, nous sommes en mesure d'affirmer que bien que le transport ferroviaire continue de croître, la sécurité des transports par chemin de fer montre une tendance à l'amélioration, et ce depuis plusieurs années. En effet, l'Association des Chemins de Fer du Canada, Railcan, dans son rapport annuel de 2021 pour l'année 2020 et précédente cite « La plupart de des accidents sont mineurs et ont lieu pendant les manœuvres d'aiguillage, à des vitesses de moins de 16 KPH (*10 MPH*). Les collisions et les déraillements sur la voie principale représentaient moins de 8% des accidents totaux en 2019.

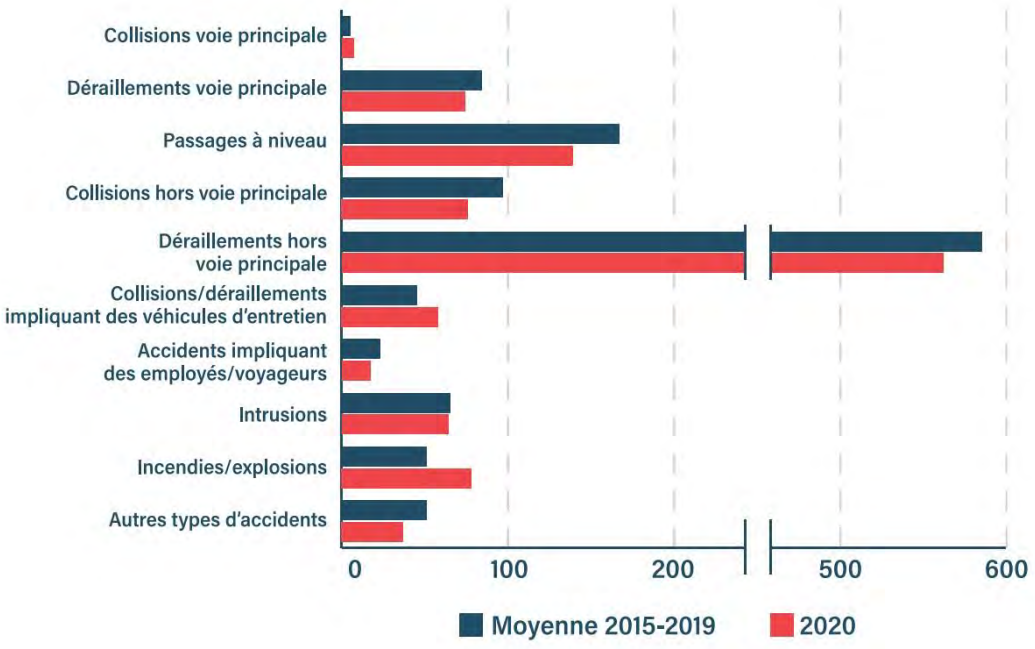

Figure 3. Extrait de Tendances Ferroviaires 2021 – Aperçu de la sécurité : 2020 vs la moyenne 2015-2019

4.5 Occupation des voies et clientèles actuelles et futures prévues

Présentement, il y a un trafic ferroviaire quotidien de 9 trains de banlieue d'exo circulant à une vitesse maximum de 55 MPH sur une ou l'autre des voies principales de la subdivision Adirondack, surtout durant les heures de pointes des jours de semaine. Il est difficile de prévoir le nombre de trains de marchandise avec précision, mais selon l'information obtenue auprès des représentants du CP, ceux-ci considèrent qu'entre 15 et 20 trains de marchandise par jour circulent sur l'une ou l'autre des voies principales.

Pour les trains de marchandise, le type de marchandise transporté est varié allant des produits généraux aux produits dangereux. Pour une question de sécurité du transport des marchandises, il est très difficile d'obtenir une liste des produits transportés puisque cette information est privée et gardée confidentiel par l'autorité ferroviaire. Veuillez prendre note que la sécurité du transport de produits dangereux est très bien encadrée par différentes ordonnances, lois et règlements publiées par Transports Canada. L'autorité ferroviaire se doit de respecter ces règles sous peine de forte amende monétaire ou arrêt de la circulation des trains.

4.6 Précisions sur les améliorations ou travaux futurs ou prévus pour le corridor ou toute disposition de protection en vue d'une expansion future

Afin de s'assurer que la voie ferrée ne se dégrade pas avec les années d'opérations, il est impératif que le CP effectue des travaux de mise à niveau de la plateforme ferroviaire de temps à autre. Ces travaux deviennent nécessaires afin de s'assurer que la catégorie de voie reste la même et ainsi continue d'opérer les trains aux vitesses prescrites. Le CP travaille depuis des décennies avec un plan d'intervention d'entretien de plusieurs années à l'avance. Néanmoins, puisque la plateforme ferroviaire est en très bonne condition constituée de matériaux de grande qualité, nous pouvons affirmer que les prochains travaux d'entretien significatifs auront lieu dans une dizaine d'années.

5.0 Renseignements sur la construction proposée

L'étude de viabilité porte principalement sur la construction d'un bâtiment de douze (12) étages à usage résidentiel. Tel que mentionné précédemment, la façade nord du bâtiment projeté sera positionnée à 2 mètres minimum seulement de l'emprise du chemin de fer (voir figure no 2) alors que la marge de recul recommandée par le guide des « *Lignes directrices applicables aux nouveaux aménagements à proximité des activités ferroviaires* » de la Fédération des Municipalités du Canada est de l'ordre de 30 mètres. Des mesures de mitigation devront donc être prévues et planifiées afin d'augmenter le niveau de sécurité des occupants du site visé.

5.1 **Dégagements et marges de recul de l'aménagement proposé par** rapport au corridor ferroviaire

Tel qu'énoncé dans les lignes directrices, les marges de recul servent à instaurer un espace tampon permettant à la fois l'atténuation des nuisances et la mise en place d'une berme de protection et/ou une dépression pouvant atteindre un différentiel d'élévation de 2,44 mètres. La marge de recul doit être calculée à partir de **la ligne de propriété commune jusqu'à la façade de**s bâtiments. La marge de recul proposée dans les lignes directrices est de 30 mètres.

Une telle marge assure un espace tampon par rapport aux activités ferroviaires et permet la dissipation des émissions, des vibrations et du bruit associés aux activités ferroviaires de même que la mise en place d'une barrière de sécurité. Veuillez-vous référer au document *Lignes directrices applicables aux nouveaux aménagements à proximité des activités ferroviaires*, page 27, section 3.3.

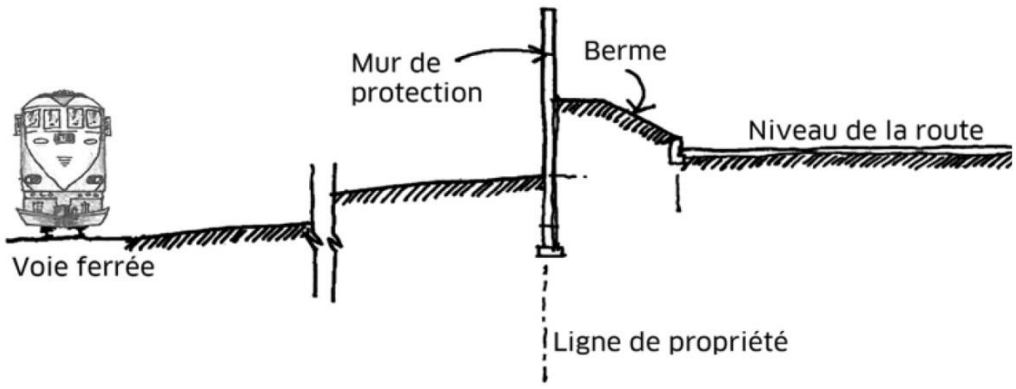

Figure 4. Extrait de *Lignes directrices applicables aux nouveaux aménagements à proximité des activités ferroviaires*, (Réf. 1); FIGURE 18 // Exemple de mur de sécurité à proximité d'un corridor de transport ferroviaire avec au minimum une voie principale.

Cependant, dans le cas de lots qui, de par leur dimension, ne peuvent accommoder une telle distance, tel que mentionné dans les lignes directrices à quelques endroits :

> […] des marges de recul réduites pourraient être envisagées avec d'autres mesures de sécurité de remplacement » (Réf. 1, page 27)

et

> […] quand les terrains convertis ou intercalaires sont exigus et qu'il est impossible de laisser les marges de recul standards, des marges de recul réduites sont permises dans certains cas (par exemple, quand la voie ferrée est aménagée en tranchée créant ainsi une dépression ayant un différentiel d'élévation de 2,44 mètres au minimum), mais dans la plupart des cas, une autre forme de barrière de sécurité (comme un mur de protection à la façade structurale du bâtiment au rez-de-chaussé) sera exigée. Veuillez-vous référer à la Figure 4 ci-haut.

Ainsi, les lignes directrices, reconnaissent que des mesures alternatives permettent d'atteindre le même niveau de sécurité que la berme standard, et montrent aussi les manières alternatives d'y parvenir, soit entre autres par la construction d'un mur de protection intégré aux éléments structuraux des bâtiments :

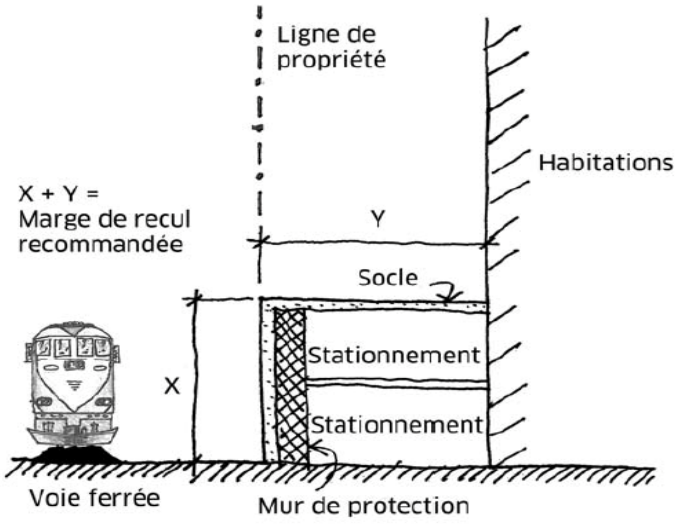

FIGURE 4 // L'INTÉGRATION D'UN MUR DE PROTECTION DANS UN AMÉNAGEMENT PEUT PERMETTRE DE RÉDUIRE LA MARGE DE RECUL RECOMMANDÉE.

Figure 5. Extrait de *Lignes directrices applicables aux nouveaux aménagements à proximité des activités ferroviaires*, (Réf. 1); FIGURE 4 // L'intégration d'un mur de protection dans un aménagement peut permettre de réduire la marge de recul recommandée.

Dans le cas du projet visé, la configuration du terrain et l'aménagement projetés des bâtiments sur le site visé ne laissent que deux options de mesure de mitigation. Afin de libérer au maximum les espaces terrain dans la marge de recul, un mur structural de protection pourrait être construit longeant la limite mitoyenne avec le corridor de transport à l'intérieur du site visé. Généralement, ce mur d'une hauteur visible à partir du terrain naturel de 2,44 mètres au minimum est construit en béton bien ancré dans le sol.

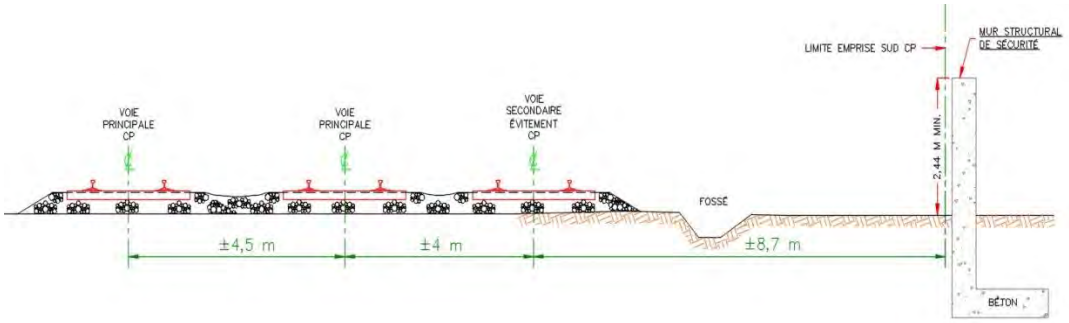

Figure 6. Coupe type du mur structural de sécurité proposé.

Une autre option serait de construire un mur de protection structural en remplacement des fondations standards du bâtiment sur une hauteur minimum de 2,44 mètres du sol. Malheureusement, ce type de mur de protection ne permet pas d'ouverture telle que des fenêtres ou portes. Il est idéal pour des murs d'un stationnement intérieur au rez-de-chaussée.

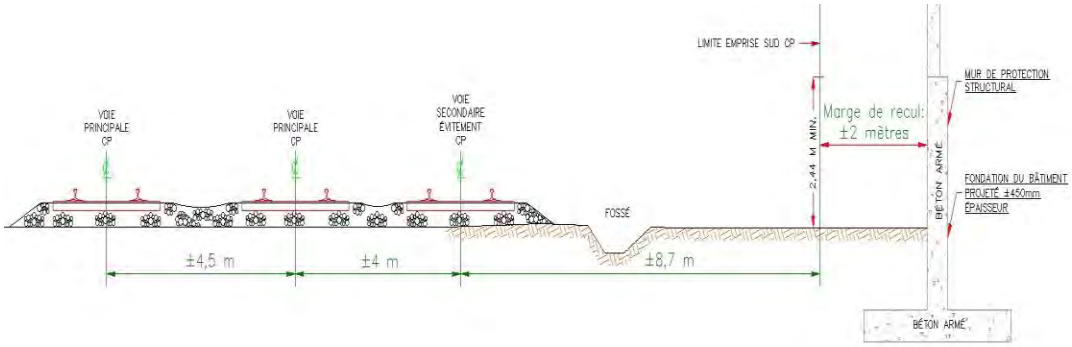

Figure 7. Coupe type du mur de protection structural proposé en béton armé.

L'une ou l'autre des options construites à l'intérieur des limites du site visé constituera une protection adéquate afin de protéger le public des risques des opérations ferroviaires à proximité du bâtiment.

L'élévation du haut du mur de sécurité devra nécessairement être plus élevée de 2,44 mètres par rapport à l'élévation du point le plus bas correspondant en façade du mur. Également, veuillez noter que la conception du mur de protection structural en béton devra obligatoirement se conformer aux critères de conception de la norme américaine « American Railway Engineering & Maintenance Association (AREMA). Généralement, une épaisseur de mur voisinant les 450mm est adéquate

5.2 Caractéristiques de protection contre les collisions et les déraillements proposés pour la nouvelle construction.

En vertu du fait que le positionnement du bâtiment sur le site de construction déroge à la marge de recul de 30 mètres recommandée par l'autorité municipale et de plus que la construction d'un mur de protection structural est prévue pour toute la portion mitoyenne de l'emprise ferroviaire constituera en soi une protection adéquate en cas de collision et de déraillement de trains.

Nous recommandons qu'aucune autre mesure que la construction du mur de protection structural ne soit prise afin de pallier aux risques associés. Par ailleurs, nous tenons à mentionner que notre avis se limite aux intentions du mur de protection et ne se veut en aucun instant une revue « d'ingénierie » de la conception dudit mur de protection.

5.3 Mesures de mitigation pour atténuer les vibrations

Les vibrations générées par le passage des trains voyagent à travers le sol et se transmettent au bâtiment. Dépendamment du type de sol de la fondation du chemin de fer et du site de construction, l'amplitude des ondes peut-être soit amortie ou amplifiée.

Une analyse d'expert en vibration doit être réalisée établissant les niveaux réels de vibration aux abords des bâtiments projetés et des mesures de mitigation requises afin d'atténuer les effets et ainsi respecter les normes en vigueur.

5.4 Mesures de mitigation pour atténuer les bruits

L'émission de bruit des activités ferroviaires provient principalement lors de passage des trains de marchandises sur les voies principales. Compte tenu que les voies principales sont construites avec du Long Rail Soudé (LRS/CWR) c'est-à-dire sans joint mécanique pour relier les rails, l'émission du bruit demeure au minimum et la source origine de deux endroits, soit le point de contact des roues des wagons avec les rails des voies principales positionnés au centre du corridor ferroviaire et l'émission sonore de la génératrice (moteur) de la locomotive.

Au niveau de la locomotive, la source de l'émission de bruit principale demeure la génératrice de courant électrique fonctionnant au carburant diésel (Diesel Motorized Unit (DMU)). Le vrombissement du moteur de la locomotive se distingue souvent du bruit ambiant et est de très courte durée à chaque passage des trains, ce qui se traduit par un pic sonore d'une minute au maximum. Veuillez noter qu'il n'y a aucune obligation de sifflet à cet endroit dans l'une ou l'autre des directions.

Considérant que la distance de la source du bruit est près de bâtiment projeté (± 20 mètres), mais compte tenu du fait qu'un mur de protection structural sera en place servant d'écran sonore, il ne sera pas surprenant de constater que l'impact sonore du passage d'un convoi ferroviaire soit faible à moyen (inférieur à 70 dB en continu et ±78 dB au pic en hiver) au niveau du positionnement du bâtiment projeté et de ses occupants.

6.0 Détermination des dangers et risques des opérations ferroviaires

6.1 Sécurité – Volet déraillement

Les opérations des trains de marchandise et passager doivent toujours être effectuées en toute sécurité et en conformité avec les règlements d'exploitation ferroviaire canadienne en vigueur. Cependant, puisque le mouvement des trains consiste essentiellement au déplacement dynamique d'une masse imposante à l'aide de quatre (4) ou six (6) essieux à deux (2) roues roulant sur deux rails (143 tonnes impériales maximums par wagon de marchandise), il y aura toujours des risques de déraillements d'une partie du convoi ferroviaire associé à son mouvement. Plusieurs facteurs peuvent contribuer au déraillement d'un train tels que :

- Conditions climatiques (écart de température, vents/ouragan, verglas, etc.);
- Conditions de la voie ferrée (rails, traverses, aiguillages; etc)
- Géométrie de la voie ferrée (tangente ou courbe);
- Présence d'aiguillage à proximité du site;
- Non-respect des feux de circulation;
- Déclivité de la voie ferrée;
- Conditions du matériel roulant;
- Facteurs humains;
- Facteurs naturels (pluie intense, froid intense, tremblement de terre, etc.);

Habituellement, un déraillement mineur implique une combinaison de quelques facteurs ce qui résulte en dommage mineur sur le terrain alors qu'un déraillement majeur implique une combinaison multiple de facteurs; ce qui résulte généralement en tragédie/catastrophe ferroviaire tel que survenu à Lac-Mégantic en juillet 2013.

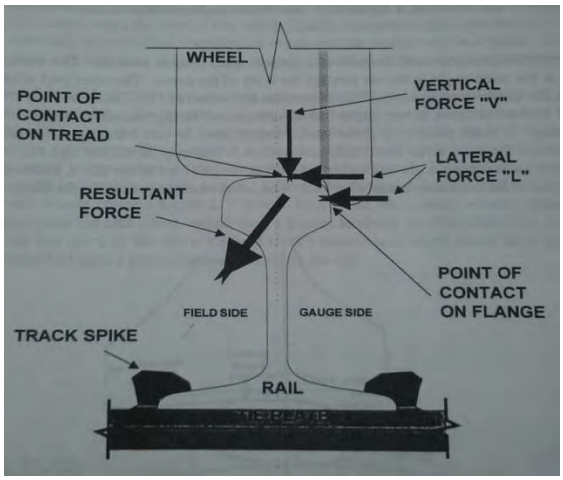

Figure 8. Forces à équilibrer au contact des roues et rails

D'une approche purement technique, un déraillement survient lorsque les forces du mouvement dynamique du train et celle de la résistance de la voie ferrée ne sont plus en équilibre. Afin d'assurer l'équilibre du convoi et de la plateforme ferroviaire en tout instant et ainsi pratiquer une gérance du risque de déraillement, au Canada, l'industrie ferroviaire est règlementée par une panoplie de normes établies par différents organismes publics (Transports Canada, AREMA, AAR, etc.) qui doivent être mises en place et respectées scrupuleusement par l'autorité ferroviaire. Advenant une non-conformité de l'application des règlements établis, l'autorité ferroviaire telle le CP se doit d'obtenir une dérogation officiellement reçue par l'autorité gouvernementale Transports Canada.

Dans le contexte des voies ferrées appartenant et exploitées par le Canadien Pacifique adjacent au site de construction, l'autorité ferroviaire se doit d'appliquer en tout temps les normes en vigueur, normes qui ont été mises à jour à l'aide de plusieurs directives de sécurité par Transports Canada au fil des dernières années.

Tel que mentionné précédemment, les voies ferrées en question sont en excellentes conditions et sont inspectées deux fois par année, ce qui lui assure de demeurer en bonne condition. Il n'est pas à l'avantage des compagnies ferroviaires de négliger l'entretien des voies principales, car tout arrêt de service est très pénalisant d'un point de vue financier et d'un point de vue relations publiques.

À la lumière des données exposées dans les sections précédentes, nous pouvons conclure qu'au point milliaire 47.40 de la subdivision Adirondack, les trains de marchandises du CP et de passager exo circulent sur des voies ferrées en excellente condition, très bien entretenues dans un alignement de voie ferrée tangent, à une vitesse maximum de 55 MPH (90 km/h). Compte tenu de l'excellente condition des voies principales, nous pouvons affirmer que le risque de déraillement majeur pouvant causer des dommages matériels au site visé est très faible, mais demeure toujours possible.

Recommandations:

La possibilité d'un déraillement mineur provenant des voies principales est quasi inexistante puisque les voies demeurent en excellente condition sur une très longue période. De plus, advenant un déraillement mineur sur ces voies, ceux-ci seront du type que les roues tombent du rail et la caisse des wagons demeure en position verticale stable. Finalement, il n'est pas dans l'intérêt de l'autorité ferroviaire de négliger l'entretien de ces voies ferrées au point de créer des déraillements puisque chaque accident de cette nature induit des retards excessivement couteux des opérations des trains de transport de marchandises et de passager sur les voies principales.

Quant à celles-ci, la possibilité d'un déraillement de train majeur sur les voies principales autant que secondaire est toujours possible, mais très peu probable compte tenu de la position des voies principales au centre du corridor et de la très bonne condition de la plateforme ferroviaire en Long Rails Soudés (LRS/CWR).

6.2 Sécurité – Volet intrusion

Étant donné la proximité du chemin de fer du site de construction, il importe de considérer les risques d'intrusion sur la propriété du CP et les répercussions possibles. Nous encourageons fortement le promoteur à s'assurer qu'aucun accès ou brèche possible puisse laisser place à une intrusion sur le corridor de transport ferroviaire.

7.0 Conclusion

L'objectif de la présente étude de viabilité de sécurité ferroviaire était de faire état des caractéristiques du site de la construction d'un bâtiment de douze (12) étages à usage résidentiel bordé directement par le corridor de transport ferroviaire du Canadien Pacifique (CP) adjacent à l'avenue de Courtrai, dans le but d'émettre des recommandations quant aux mesures de mitigation des nuisances et risques relatifs à l'implantation de nouveaux développements en bordure de voies ferrées. Ainsi, Ingénierie RIVVAL Inc. a été mandaté pour étudier les différentes lignes directrices applicables et documents relatifs au projet proposé afin d'émettre ses recommandations.

Suite à la lecture des nombreux documents relatifs au projet, notamment les «Lignes directrices applicables aux nouveaux aménagements à proximité des activités ferroviaires», et forts de notre expérience dans le domaine ferroviaire, nous avons été en mesure de cerner les enjeux et de procéder à des recommandations qui, nous croyons, permettent d'atteindre les objectifs de cohabitation des usages proposés par ce nouveau projet.
En ce sens, l'implantation des mesures d'atténuation recommandées par le document « Lignes directrices applicables aux nouveaux aménagements à proximité des activités ferroviaires », tant au niveau acoustique, vibratoire que travaux civils, devrait permettre de respecter les niveaux spécifiés. Du point de vue de la sécurité des futurs occupants du bâtiment résidentiel, bien que nous jugions quasi inexistante la possibilité d'un déraillement de train au site visé, nous sommes d'avis qu'un mur de protection structural en béton armé en remplacement des fondations standards du bâtiment projeté doit être construit sur une distance d'environ 193 mètres. Ce mur de protection assurera une barrière physique et structurale afin qu'aucune intrusion de matériel roulant ferroviaire ne devienne possible sur le site du développement résidentiel.

8.0 Références

Référence 1 : Lignes directrices applicables aux nouveaux aménagements à proximité des activités ferroviaires, pour le compte de La Fédération Canadienne des Municipalités (FCM) et L'Association des Chemins de Fer du Canada (ACFC), paru en mai 2013

Référence 2 : Chemins de fer Canadiens – Tendances Ferroviaires 2021, Association des Chemins de Fer du Canada

Référence 3 : Atlas du rail canadien, Association des chemins de Fer du Canada

Référence 4 : Train Accident – Cause-Finding Manual – Canadian Pacific Railway, Effective May 1999

LEROUX+CYR
Solutions structurales

130 boul. Henri-Bourassa Est
Montréal, Québec, H3L 1B7
info@lerouxcyr.com

Le 3 mars 2023

À l'attention de :
Monsieur Félix Allaire
Devmont
4700 Rue de la Savane, Montréal, QC H4P 1T7
Courriel : fallaire@devmont.net

Réf. : P23-005
Objet : Lettre – Étude mur d'impact

Bonjour M. Allaire,

Dans le cadre de votre projet de développement W9 à Montréal, vous nous avez mandatés afin de concevoir un mur d'impact pour protéger le bâtiment futur contre une collision due à un déraillement de train sur la voie ferrée adjacente. À cet effet, vous nous avez fourni une étude de viabilité de sécurité ferroviaire préparée par Ingénierie RIVVAL Inc. et des échanges courriel avec Yves Vallières, l'ingénieur ayant préparé ce rapport.

Selon le rapport d'Ingénierie RIVVAL et les échanges courriels, nous comprenons que les critères suivants devraient être considérés pour la conception du mur d'impact:

- Conception selon la norme américaine « American Railway Engineering & Maintenance Association » (AREMA);
- Distance entre la limite de lot et le centre de la voie **principale** la plus proche: 12.7m
- Vitesse maximale sur la voie **principale** (train marchandises) : 30 mph (50 km/h)
- Vitesse maximale sur la voie **principale** (train passagers) : 55 mph (90 km/h)
- Distance entre la limite de lot et le centre de la voie **secondaire** la plus proche : 8.7m
- Vitesse maximale sur la voie **secondaire** (train marchandises et train passagers : 10 mph (16 km/h)

D'abord, à notre connaissance, l'AREMA a publié un document intitulé « Manual for Railway Engineering », qui comporte certaines exigences pour la conception des murs d'impact adjacents aux voies ferroviaires, mais aucune méthode détaillée pour déterminer plus précisément les charges de conception en fonction des données sur la circulation ferroviaire (distance entre le mur et les rails, vitesse maximale permise, etc.). En revanche, l'article « Development of Crash Wall Design Loads from Theoretical Train Impact » (Layden, 2014) s'appuie sur les recommandations de l'AREMA et de l'American Association of State Highway and Transport Officials (AASHTO) pour proposer deux méthodes de calcul pour déterminer les charges de conception de murs d'impact adjacents à des voies ferroviaires. Selon l'auteure, ces méthodes sont considérées comme étant acceptables pour les autorités du CN et du CP. La méthode détaillée proposée dans cet article étudie quatre cas possibles d'impact : choc oblique et choc direct pour train de marchandises et train de passagers et elle tient compte de la distance qui sépare les rails du mur d'impact.

C'est donc avec la méthode détaillée décrite dans Layden (2014) que nous avons effectué nos analyses préliminaires des charges à considérer sur le mur d'impact. Nous avons étudié séparément les voies principale et secondaire.

Voie principale centrée à 12.7m de la ligne de lot :

Dans le cas de la voie principale centrée à 12.7m de la ligne de lot et à environ 15m du mur d'impact, avec les vitesses maximales indiquées ci-haut, il n'y aurait théoriquement pas d'impact pour les cas 1, 2,3 et 4.

Voie secondaire centrée à 8.7m de la ligne de lot :

Dans le cas de la voie secondaire à 8.7m de la ligne de lot et à environ 11m du mur d'impact, avec une vitesse maximale de 16 km/h pour les trains de marchandises et les trains de passagers, l'ingénieur ferroviaire, Yves Vallières, mentionne par courriel que ce cas serait moins critique que le cas de la voie principale plus loin. Nos analyses selon la méthode 2 de Layden (2014) démontrent qu'il n'y aurait encore pas d'impact, théoriquement, pour les cas 1 à 3; cependant, le cas 4 génèrerait une force de 1200 kN sur le mur d'impact (voir note de calculs jointe en annexe 2). Notons que dans les calculs du cas 4 (cas critique pour la conception du mur d'impact), la vitesse à laquelle le wagon heurte le mur d'impact n'est, étrangement, pas fonction de la vitesse maximale du train sur la voie. Ainsi, la méthode de calcul utilisée ne reconnaît pas qu'il y aurait une plus faible probabilité d'impact pour un train qui circule plus lentement sur la voie.

Concept proposé – Mur d'impact intégré au bâtiment projeté

Découlant des résultats de notre étude et selon la volumétrie du bâtiment projeté, nous soumettons en annexe 1 un concept de mur d'impact sécuritaire intégré à même la structure du bâtiment. Les charges provenant d'une collision ferroviaire seraient reprises par l'entremise d'un mur de béton armé compris entre les niveaux RDC et niveau 2 du bâtiment projeté. La stabilité latérale du mur serait assurée par les butées des dalles structurales de ces deux niveaux. Ces diaphragmes rigides assureront le report des charges vers les murs de béton périphérique de l'ouvrage ainsi qu'aux murs de cisaillement. La charge de collision est négligeable par rapport à la capacité de ces éléments. Comme le mur d'impact assurera également une fonction de mur gravitaire, il est important en cas de rupture d'offrir de la redondance dans le système porteur afin d'assurer la sécurité de l'ouvrage et des occupants. Pour ce faire, il est proposé de mettre en place une poutre inversée en tête du mur qui ne serait pas endommagée lors d'un impact et qui pourra assurer le report des charges gravitaires vers les sections intacts du mur d'impact.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions d'accepter, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Guillaume Leroux, ingénieur
Membre de l'OIQ # 5000738

ANNEXE 1 - CROQUIS EXPLICATIF

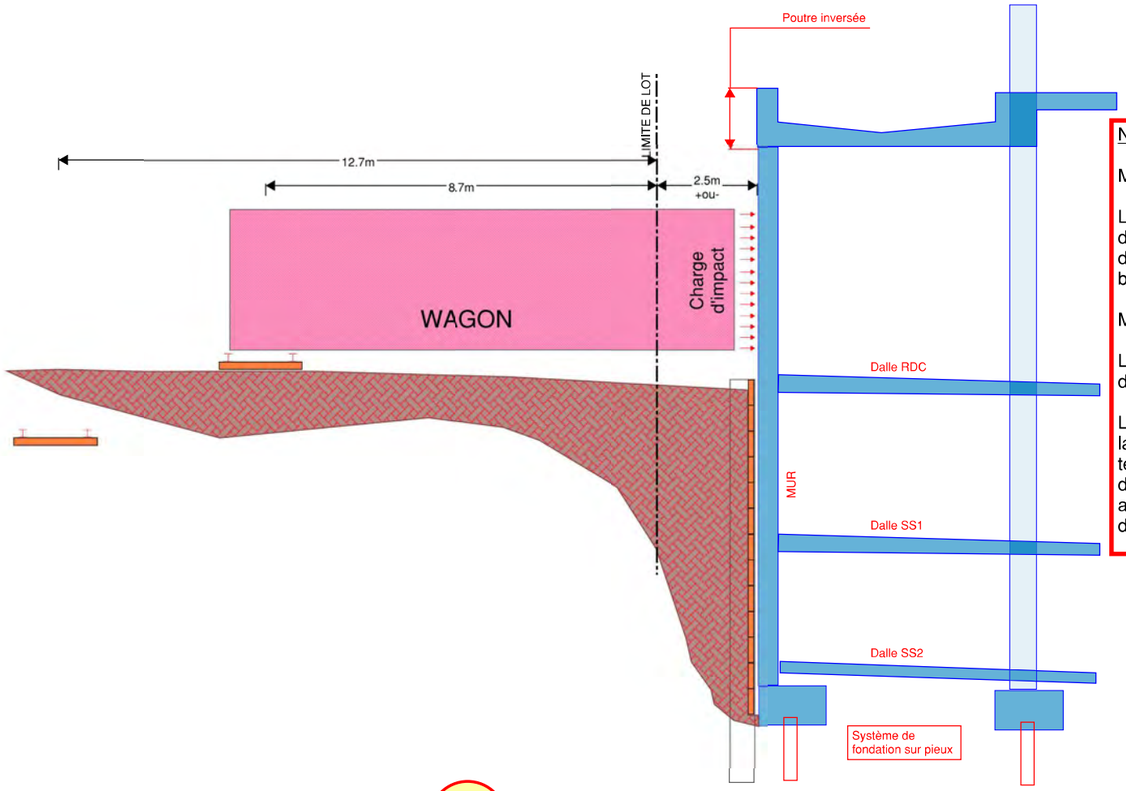

Coupe limite de lot arrière - Mur d'impact

NOTE - Mur d'impact

Mur de béton 400mm ÉP.

Les dalles structurales du RDC et du niveau 2 assurent la butée du mur d'impact. Les dalles structurales reporteront la charge d'impact aux murs périphériques et aux murs de cisaillement du bâtiment.

Mur d'impact continu sur la pleine longueur du bâtiment.

Le mur arrière assure également le support gravitaire de la dalle du niveau 2.

Le mur d'impact sera composé de sections sacrificiels d'une largeur de 6m. Une poutre inversée continue au niveau de la terrasse du niveau 2 assurera le report des charges gravitaires de part et d'autre des secteurs sacrificielles advenant un impact afin de ne pas compromettre l'intégrité structurale et la sécurité du bâtiment

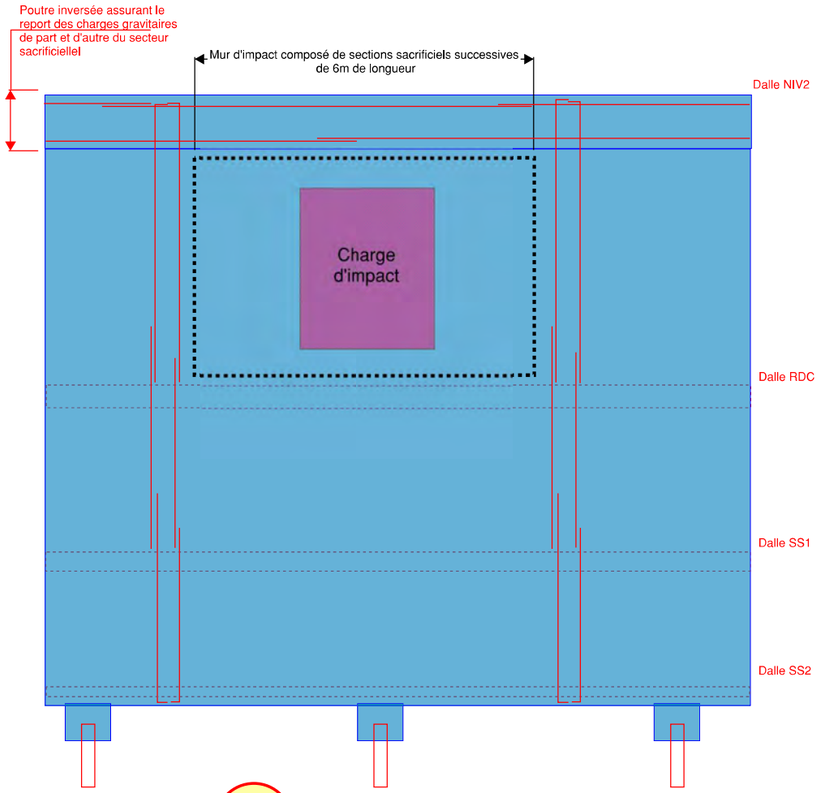

Élévation - Mur d'impact

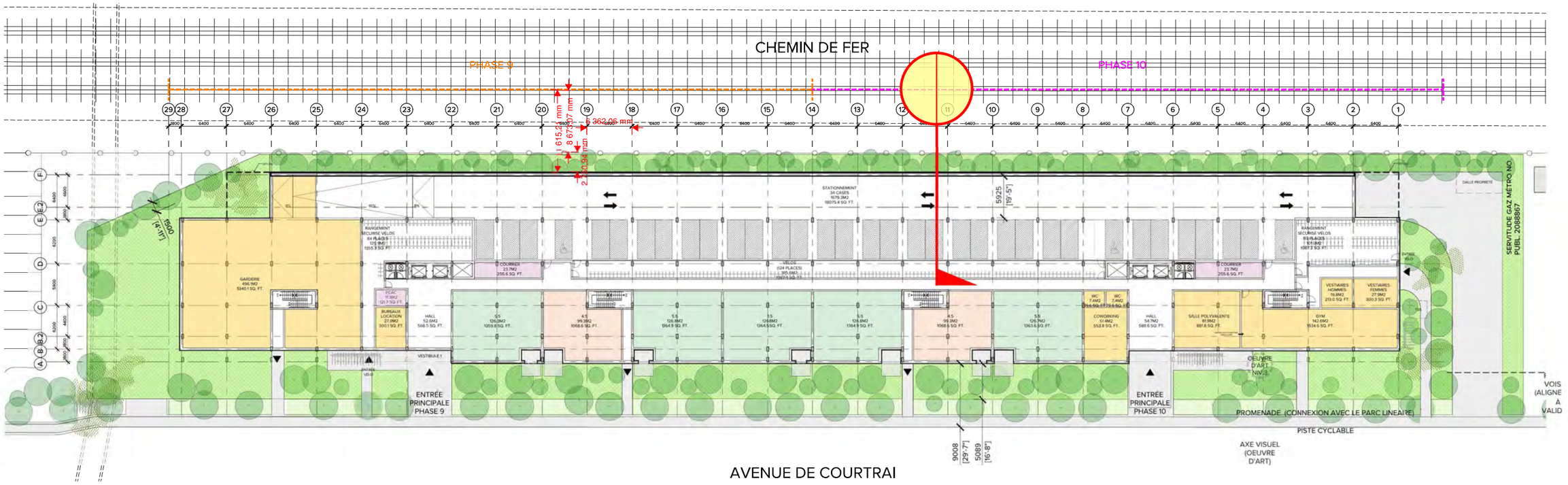

LEROUX+CYR
Solutions structurales
130 boul. Henri-Bourassa Est
Montréal, Québec, H3L 1B7
info@lerouxcyr.com

Projet: W9		
Sujet: Charge d'impact		
Ingénieur: MG	Date: 2023.02.16	# projet:

Selon Layden (2014): Method 2

Choc oblique (glancing blow):

$$F_G = \frac{\frac{1}{2} m (v_G \sin\theta_G)^2}{d_G}$$



m: 9 wagons de 143 t = 1290 t (marchandise)
8 " " 74 t = 592 t (passager)

θ_G = 3.5° (pour rail tangent au mur)

v_G : vitesse à l'impact

d_G: compression totale des attelages

$d_G = 3.048_m \cdot \sin\theta_G$

Choc direct (single car impact):

$$F_A = \frac{\frac{1}{2} m (v_A \cos\theta_f)^2}{d_A}$$

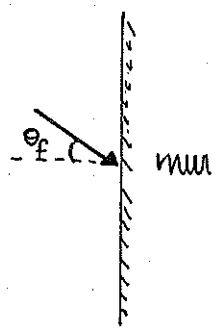

m: 1 wagon 143 t (marchandise)
1 wagon 74 t (passager)

θ_f = angle de rotation à l'impact

v_A: vitesse à l'impact

d_A: déformation plastique d'un wagon

$d_A = 0.3048_m \cdot \cos\theta_f$

LEROUX + CYR
Solutions structurales
130 boul. Henri-Bourassa Est
Montréal, Québec, H3L 1B7
info@lerouxcyr.com

Projet: W9		
Sujet: Charge d'impact		
Ingénieur: LG	Date: 2023.02.16	# projet:

Charges selon Layden (2014) : Méthode 2

Cas 1 : Choc oblique train marchandises (glancing blow)

$m = 9 \times 143\,t = 1\,287\,000$ kg → considérons 1 458 000 kg tel que demandé ✓

$\theta_G = 3.5°$ (rail tangent au mur)

$v_G = \sqrt{v_0^2 + 2a\left(\frac{d_{CL} - 1.625}{\sin \theta_G}\right)}$ ✓

$v_0 = 30$ mph $= 13.4$ m/s ✓

$a = -9.8\,(0.25 + G)$

G = dénivellé terrain → supposons $G = 0$

$\Rightarrow a = -2.45\ m/s^2$

d_{CL} : distance entre ℄ rail et mur d'impact

$d_{CL} \approx 13$ m (mesuré à l'aide de Google maps) 11 m

$\therefore v_G = \sqrt{(13.4\ m/s)^2 + 2(-2.45\ m/s^2)\left(\frac{13 - 1.625}{\sin 3.5°}\right) m}$ 11

comme la racine est négative, le train arrête avant de heurter le mur ✓

∴ Impact négligeable ✓

Cas 2 : Choc direct train marchandises (single car impact)

$m = 143\,t = 143\,000$ kg

comme $d_{CL} > 8.5$ m → impact négligeable ✓

Cas 3 : Choc oblique train passagers

$m = 8 \times 74\,t = 592\,t$ → considérons 740 000 kg tel que demandé ✓

$\theta_g = 3.5°$

v_G → $v_0 = 24.4$ m/s (24.6) ✓

$a = -2.45\ m/s^2$ ✓

$d_{CL} = 13$ m 11 m

$v_G = \sqrt{24.4^2 + 2(-2.45)\left(\frac{13 - 1.625}{\sin 3.5°}\right)}$ → racine négative ✓

∴ Pas d'impact ✓

LEROUX + CYR
Solutions structurales
130 boul. Henri-Bourassa Est
Montréal, Québec, H3L 1B7
info@lerouxcyr.com

Projet: W9		
Sujet: charge d'impact		
Ingénieur: MH	Date: 2023.02.16	# projet:

train passager

Cas 4: $m = 74\,t = 74\,000\,kg$

$\theta_f = \arcsin\left(\frac{d_{CL}}{13}\right) = \arcsin\left(\frac{13}{13}\right) = 90°$ // $57.8° = 1.01\,rad$

$F_A = \frac{1}{2} m \left(v_A \cos\theta_f\right)^2 \approx 0$ ∴ impact négligeable

d_A

$v_A = \frac{2.9 \cdot 1.01\,rad}{\sqrt{1 - \cos 57.8°}} = 4.29\,m/s$

$d_A = 0.3048\,m \cdot \cos 57.8° = 0.162\,m$

$\Rightarrow F_A = \frac{\frac{1}{2} \cdot 74\,000\,kg \left(4.29\,m/s \cdot \cos 57.8°\right)^2}{0.162\,m} = 1194\,kN \approx \underline{1300\,kN}$

Distance entre points d'impact, s

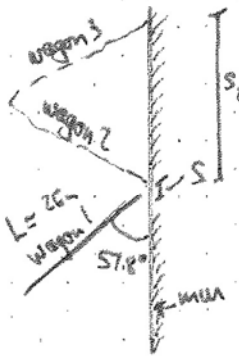

$S = 2\left[\frac{3.25}{2} \sin\theta_f + 0.5 \cos\theta_f\right]$ [en m]

$= \underline{3.28\,m}$

* Longueur d'un wagon passager = 26m selon Layden (2014)

⇒ le prochain impact serait à

$s_2 = 2 \times 26m \times \cos 57.8° = 27.7m$

* il faut donc considérer 2 charges de 1300 kN à 3.3m c/c

5.1 PLANS

PLAN D'IMPLANTATION

Division de l'urbanisme
GDD: 1236290027
Reçu le: 27-11-2023
CDN-NDG

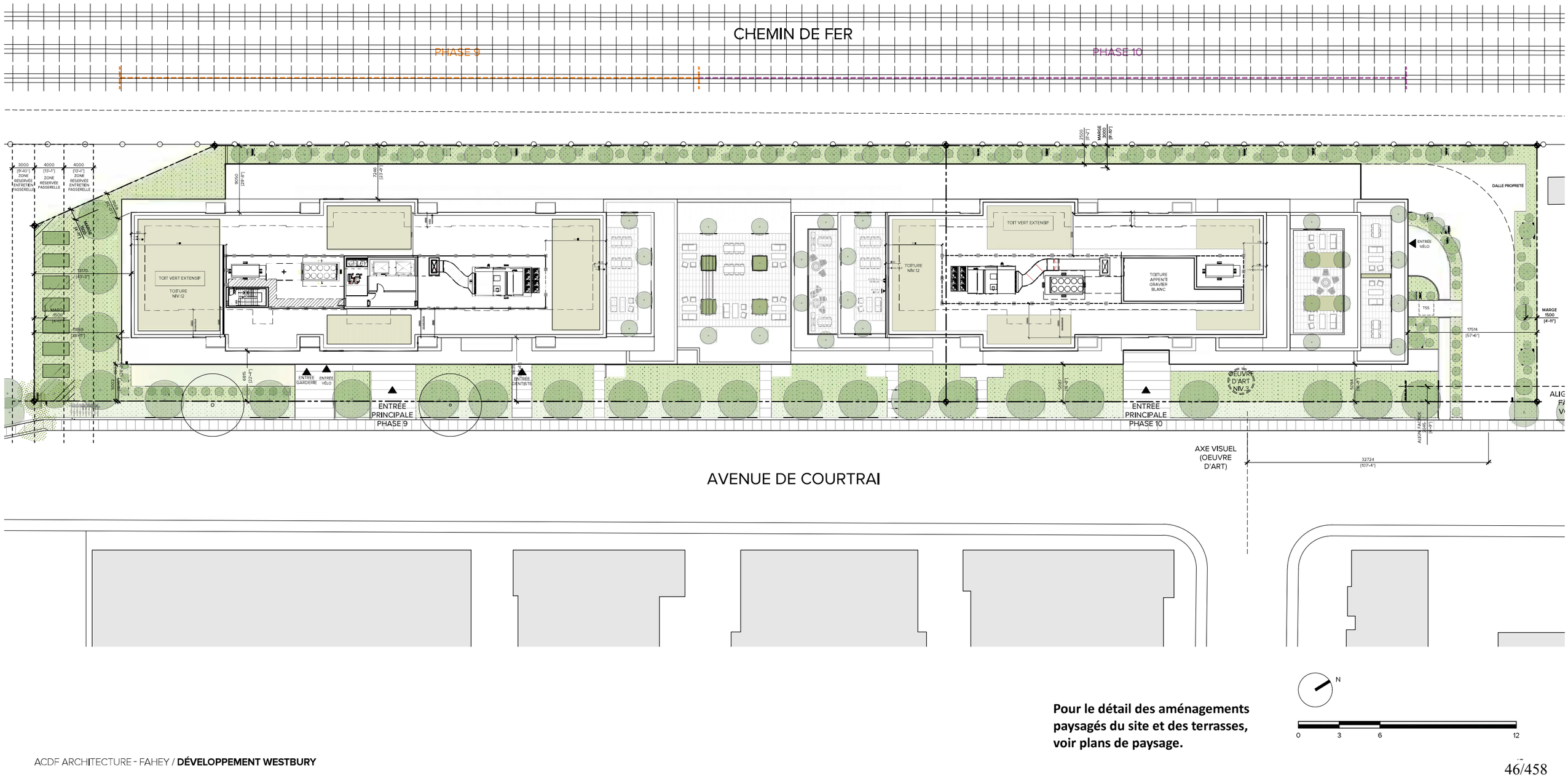

Pour le détail des aménagements paysagés du site et des terrasses, voir plans de paysage.

5.1 PLANS

PLAN NIVEAU 1

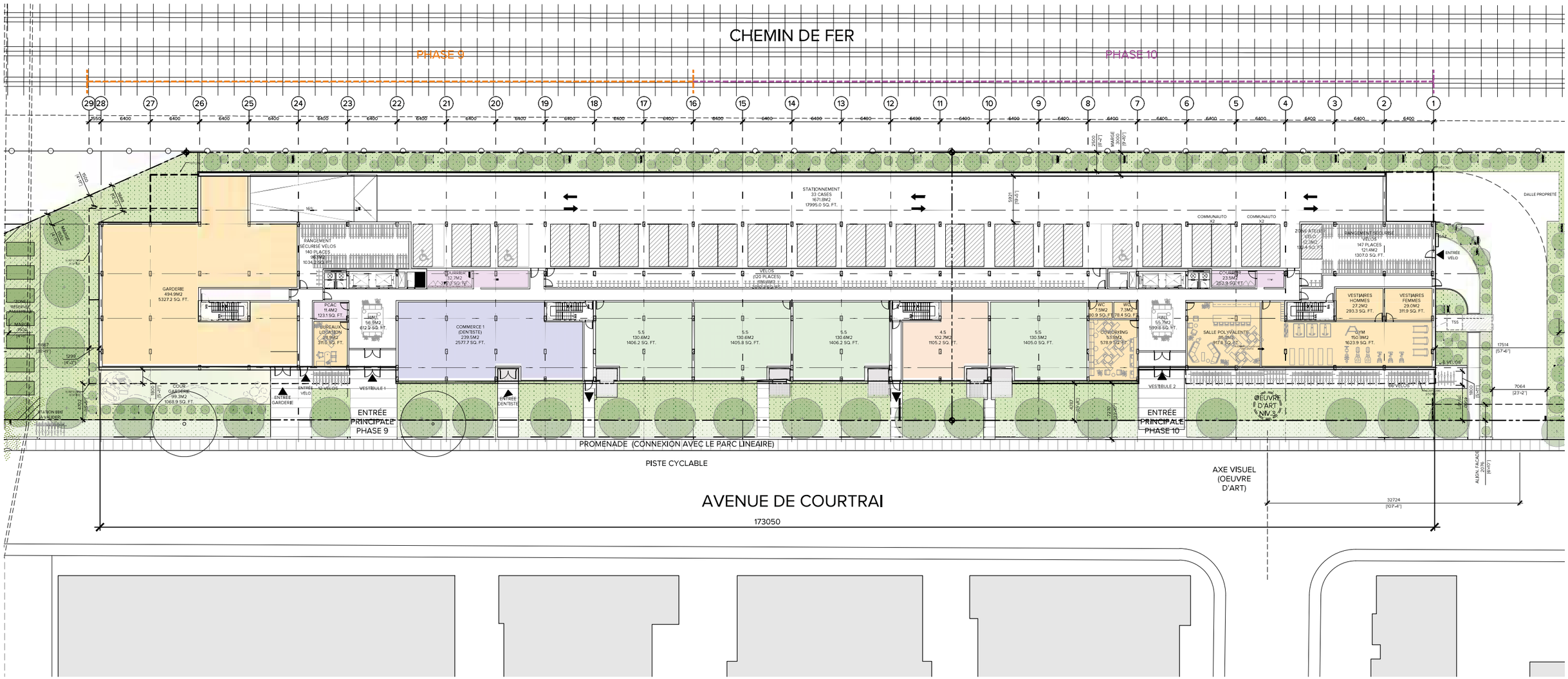

Pour le détail des aménagements paysagés du site et des terrasses, voir plans de paysage.

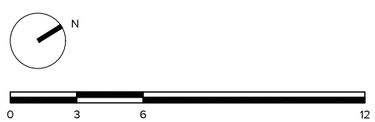

5.1 PLANS

PLAN NIVEAU 2

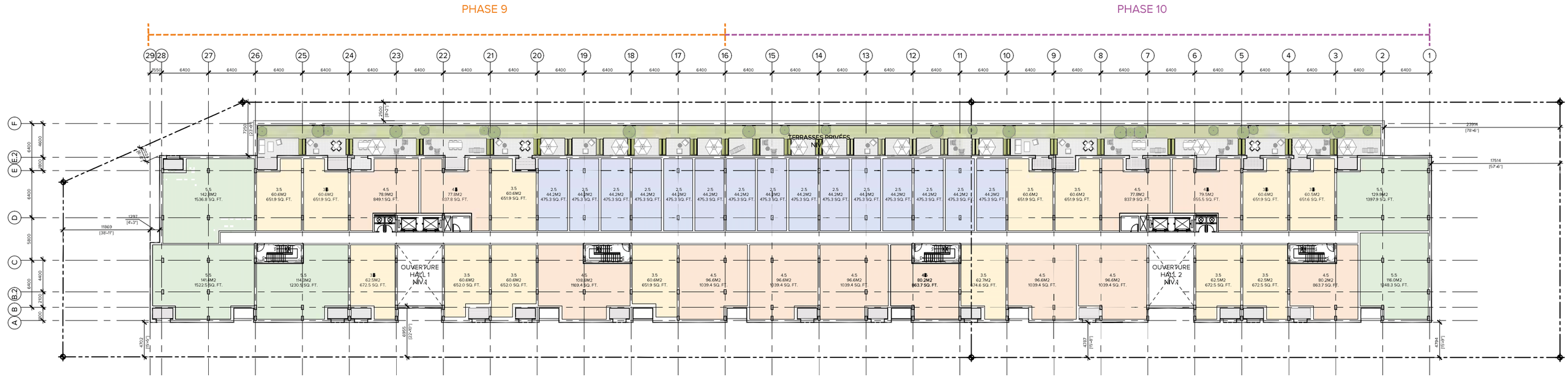

Pour le détail des aménagements paysagés du site et des terrasses, voir plans de paysage.

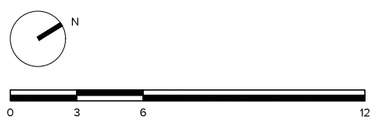

5.1 PLANS

PLAN NIVEAU 3

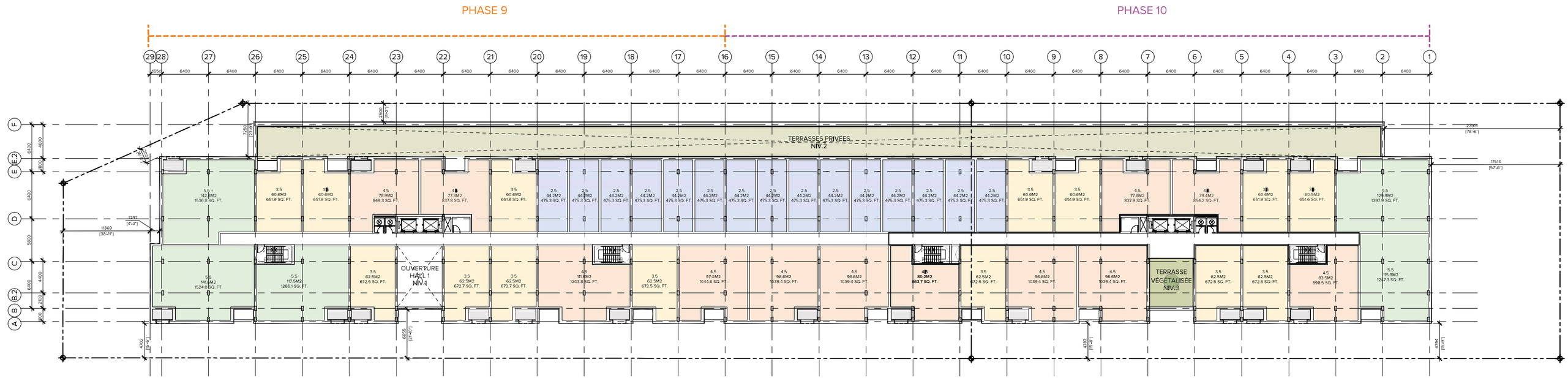

Pour le détail des aménagements paysagés du site et des terrasses, voir plans de paysage.

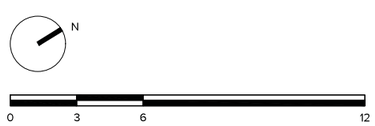

5.1 PLANS

PLAN NIVEAU 4

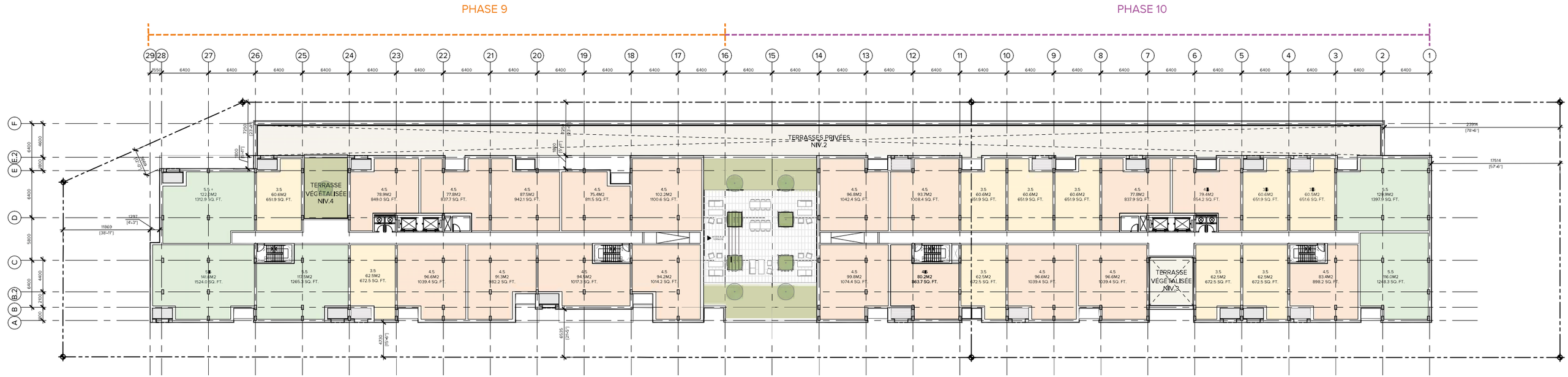

Pour le détail des aménagements paysagés du site et des terrasses, voir plans de paysage.

N

0 3 6 12

5.1 PLANS

PLAN NIVEAU 5

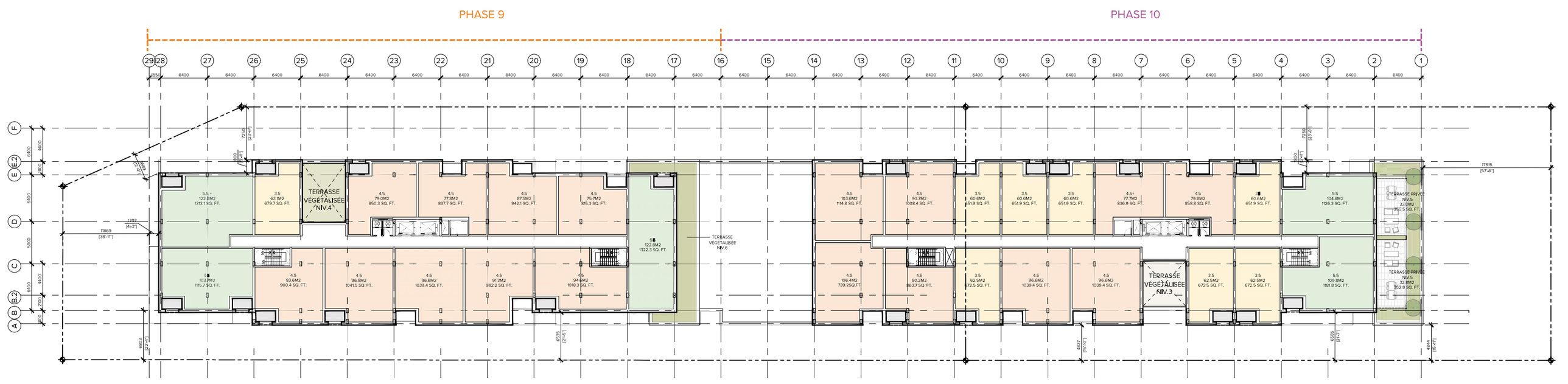

Pour le détail des aménagements paysagés du site et des terrasses, voir plans de paysage.

N

0 3 6 12

5.1 PLANS

PLAN NIVEAU 6

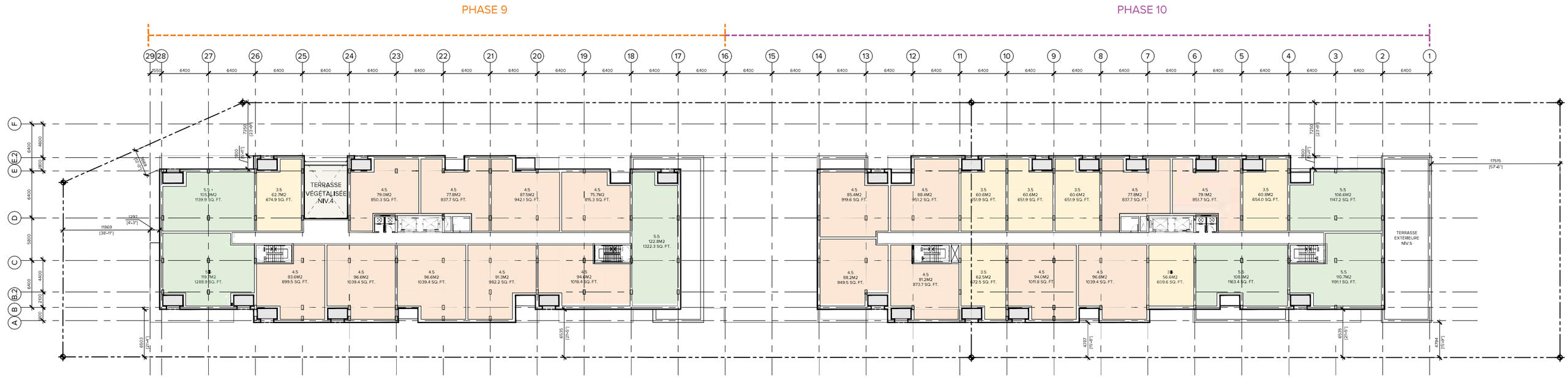

Pour le détail des aménagements paysagés du site et des terrasses, voir plans de paysage.

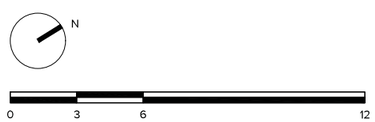

5.1 PLANS

PLAN NIVEAU 7

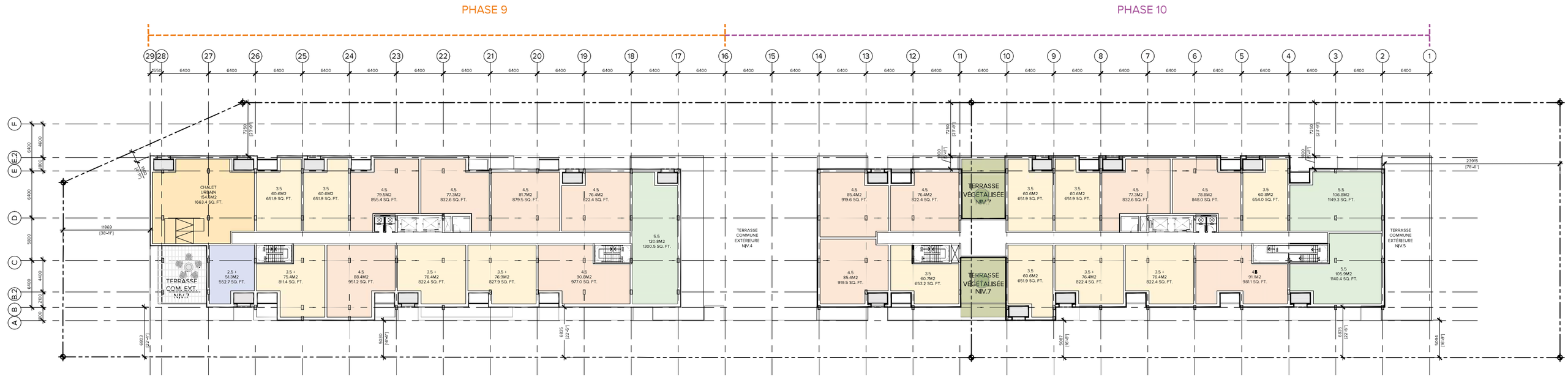

Pour le détail des aménagements paysagés du site et des terrasses, voir plans de paysage.

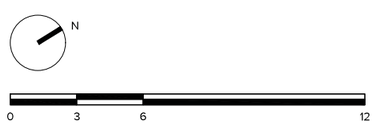

5.1 PLANS

PLAN NIVEAU 8

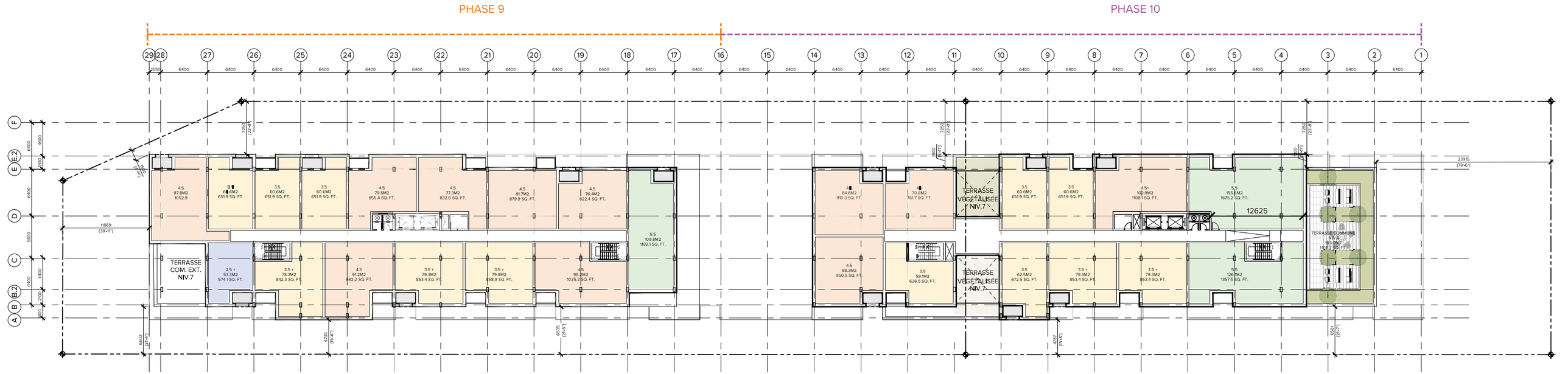

Pour le détail des aménagements paysagés du site et des terrasses, voir plans de paysage.

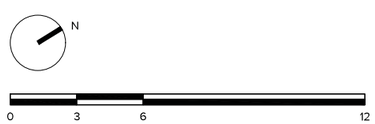

5.1 PLANS

PLAN NIVEAU 9

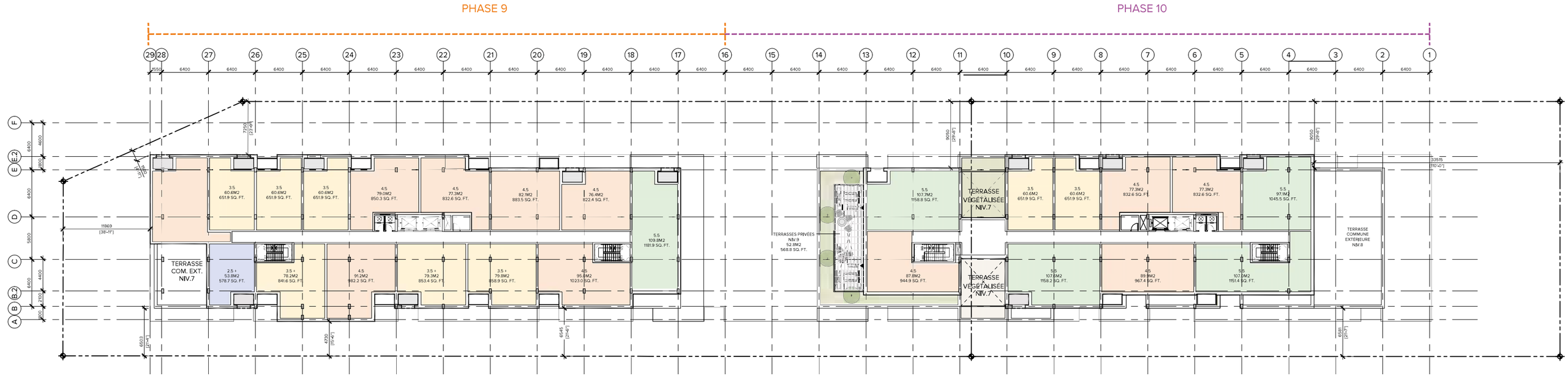

Pour le détail des aménagements paysagés du site et des terrasses, voir plans de paysage.

N

0 3 6 12

5.1 PLANS

PLAN NIVEAU 10

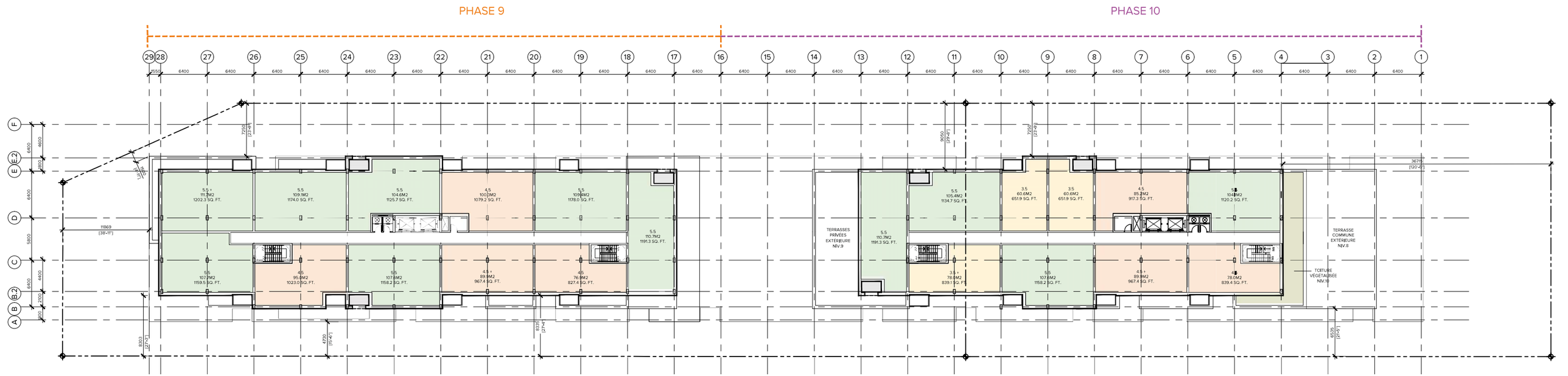

Pour le détail des aménagements paysagés du site et des terrasses, voir plans de paysage.

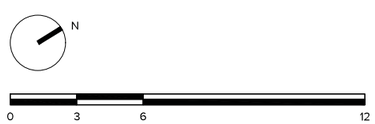

5.1 PLANS

PLAN NIVEAU 11

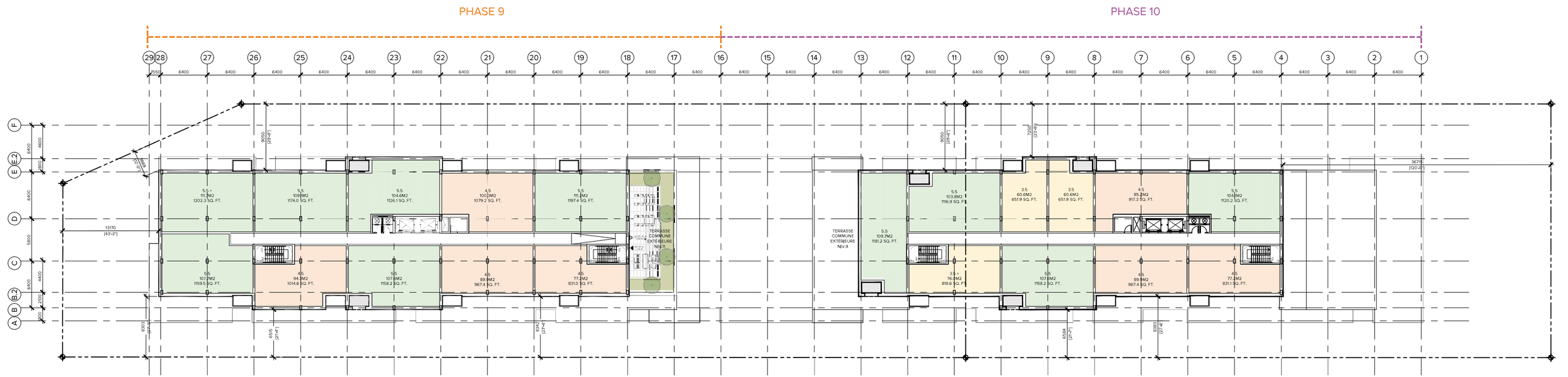

Pour le détail des aménagements paysagés du site et des terrasses, voir plans de paysage.

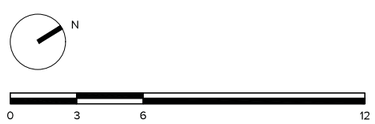

5.1 PLANS

PLAN NIVEAU 12

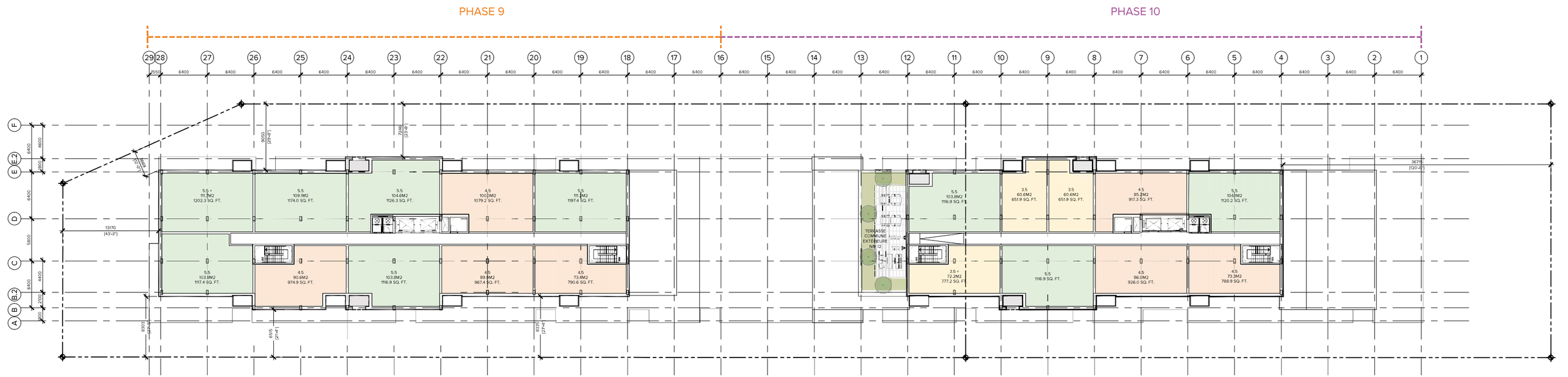

Pour le détail des aménagements paysagés du site et des terrasses, voir plans de paysage.

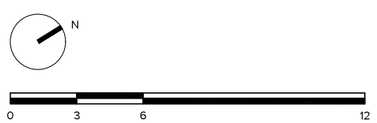

5.1 PLANS

PLAN NIVEAU TOITURE

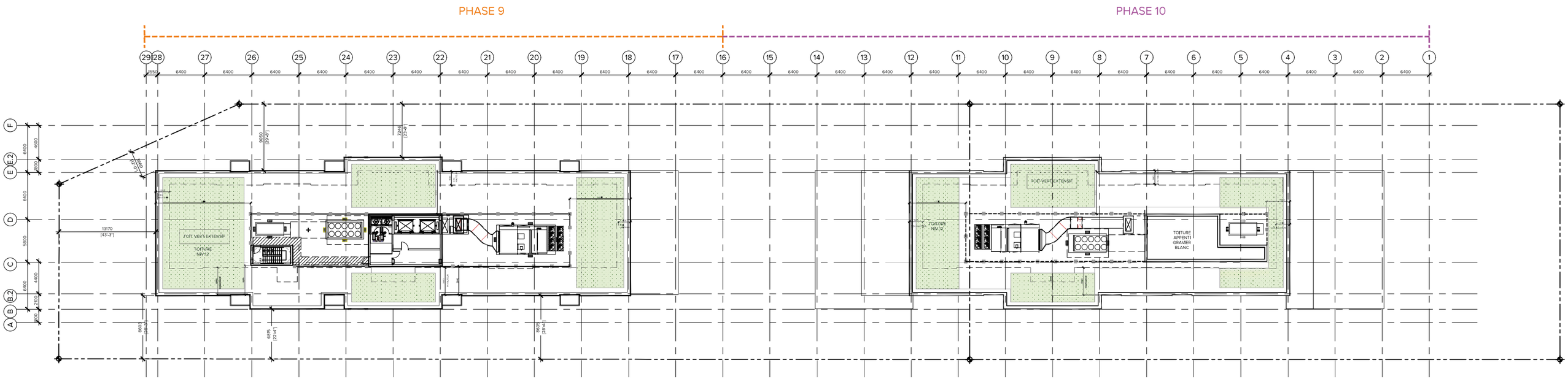

Les superficies de toits verts sont à titre indicatif et doivent être coordonnées avec les contraintes techniques.

Pour le détail des aménagements paysagés du site et des terrasses, voir plans de paysage.

N

0 3 6 12

5.1 PLANS

PLAN NIVEAU SS1

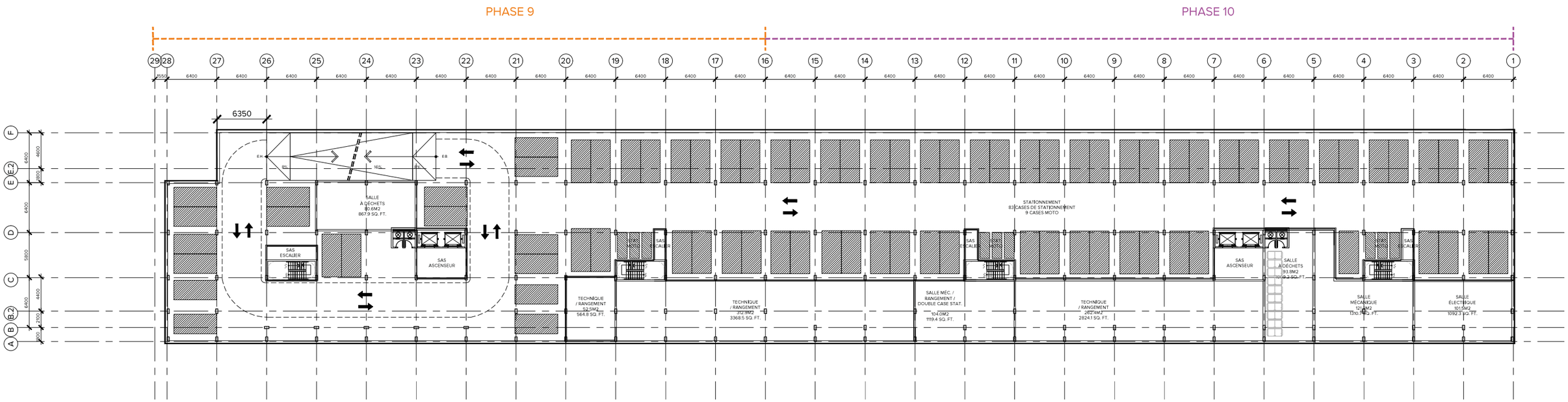

5.1 PLANS

PLAN NIVEAU SS2

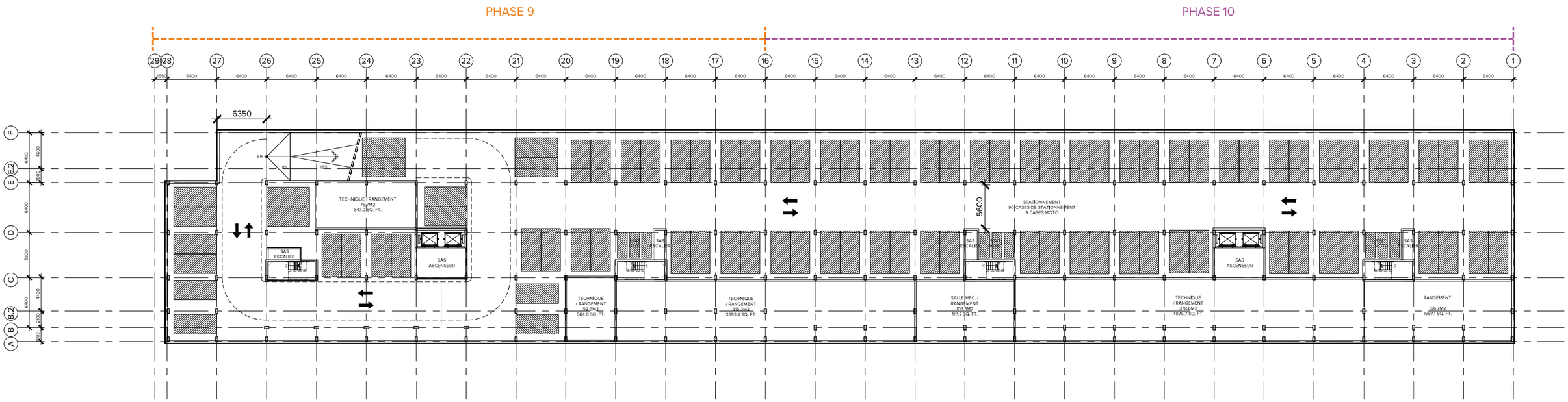

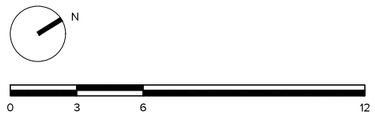

5.2 COUPES

COUPES CONTEXTE

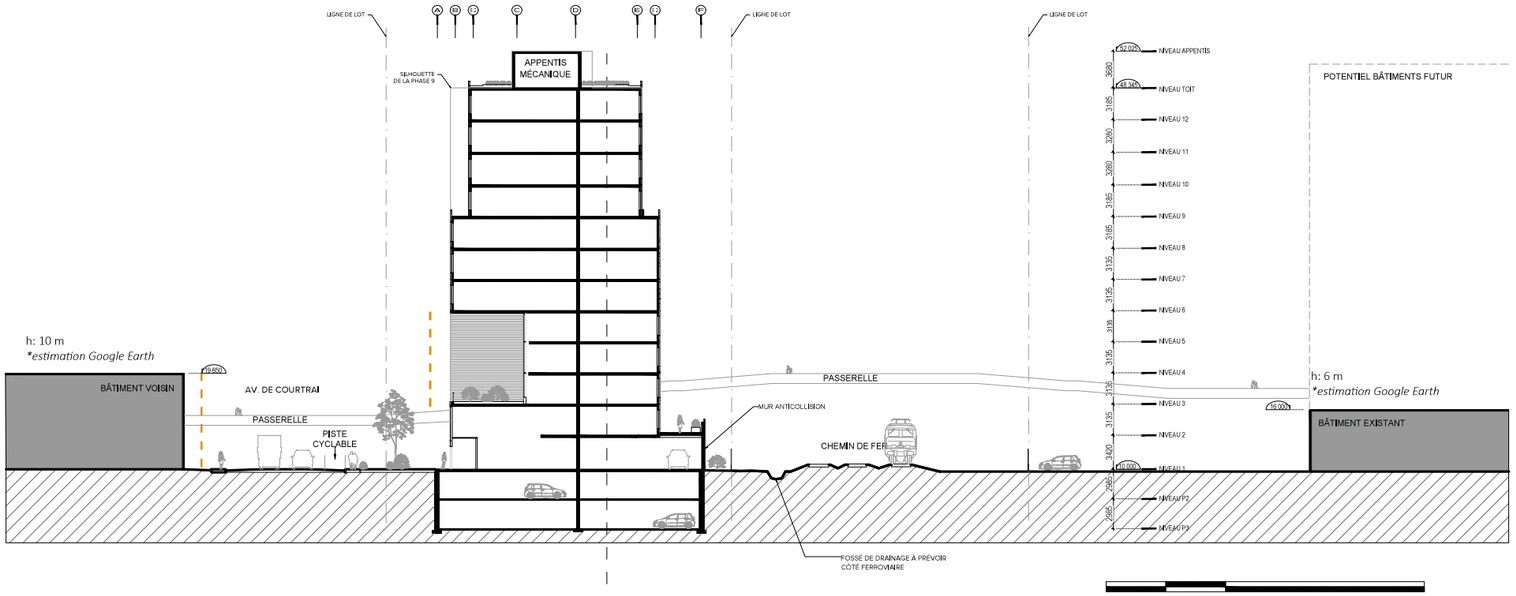

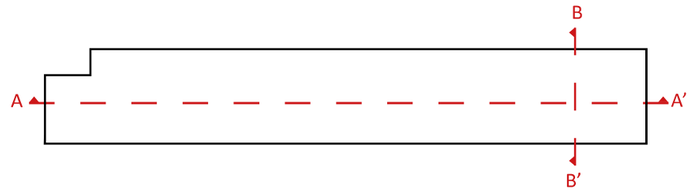

COUPE TRANSVERSALE BB'

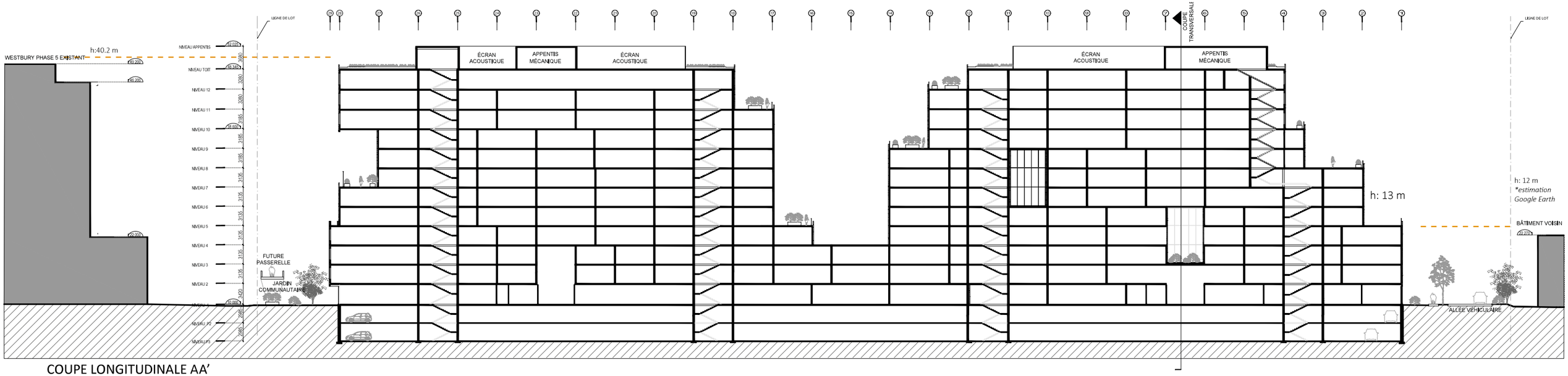

COUPE LONGITUDINALE AA'

5.3 ÉLÉVATIONS

ÉLÉVATION SUD

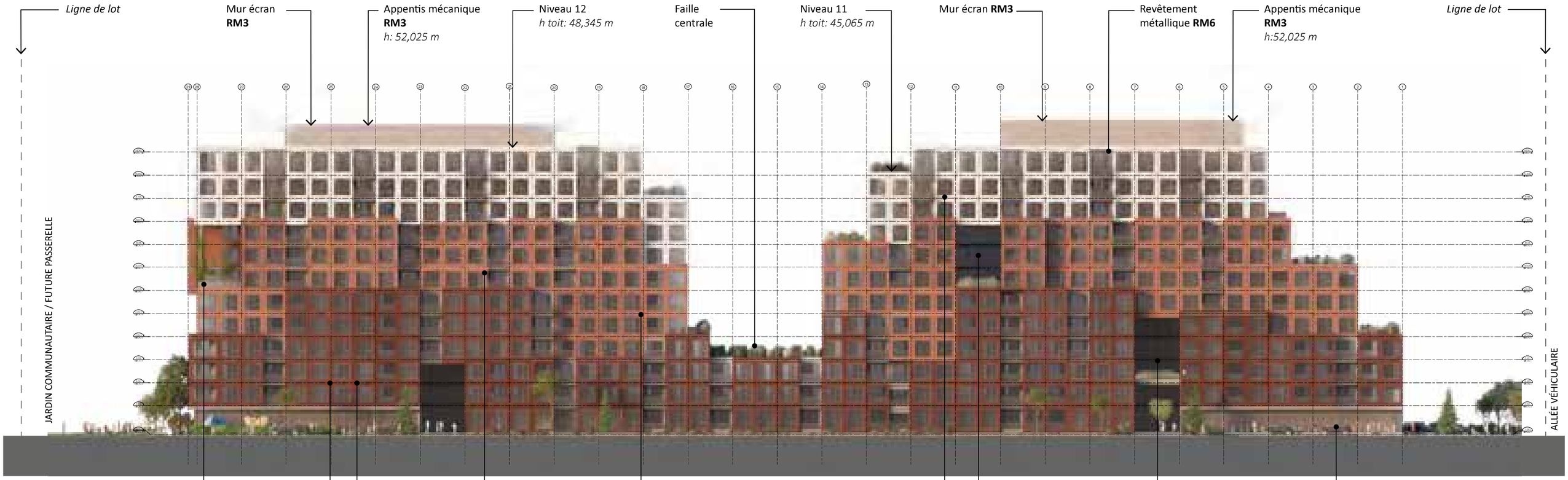

ÉLÉVATION SUD_AVENUE DE COURTRAI

0 3 6 12

5.3 ÉLÉVATIONS

ÉLÉVATION NORD



ÉLÉVATION NORD_VOIE FERRÉE

0 3 6 12

5.3 ÉLÉVATIONS

ÉLÉVATIONS EST ET OUEST



ÉLÉVATION OUEST



ÉLÉVATION EST

0 3 6 12

4.2 DÉVELOPPEMENT DE LA FORME BÂTIE

VUE VERS LE MONT ROYAL ET L'ORATOIRE SAINT-JOSEPH À PARTIR DU PASSAGE YOLENE-JUMELLE

POINT DE L'OBSERVATEUR
PASSAGE YOLÈNE-JUMELLE





LA VUE VERS L'ORATOIRE SAINT-JOSEPH

4.2 DÉVELOPPEMENT DE LA FORME BÂTIE

PERSPECTIVE_ AV. DE COURTRAI COIN WESTBURY VERS L'EST



La **gradation des teintes** des parements extérieurs permet de créer un rapport d'échelle cohérent avec le cadre bâti du voisinage. Les teintes s'éclaircissent du bas vers le haut, favorisant une meilleure dispersion de la lumière naturelle et créant du même coup un sentiment d'**abaissement volumétrique**.

Cette image permet aussi d'apprécier le grand niveau d'articulation volumétrique qui est proposé dans ce projet. Les nombreuses terrasses extérieures qui sont générées par cette articulation permettront l'intégration de plantations arbustives qui ponctueront la façade.

Aux deux extrémités du projet, de larges baies vitrées animeront l'espace piéton. Ces espaces logeront des fonctions commerciales et des espaces communs. Il est important de souligner l'effort qui est ici fait pour animer l'espace public notamment en positionnant les espaces communs qui, la plupart du temps, sont placés en toiture et participent ainsi beaucoup moins à l'animation du quartier.

4.2 DÉVELOPPEMENT DE LA FORME BÂTIE

PERSPECTIVE_AV. DE COURTRAI RAPPROCHÉE VERS L'OUEST



Cette perspective permet d'apprécier le **jeu d'abaissement volumétrique** de la portion est du projet afin de permettre un arrimage adéquat avec les bâtiments avoisinants. Les reculs successifs permettent la création de **généreuses terrasses** qui seront munies de bacs de plantations arbustives visibles depuis la rue, jouant ainsi un rôle pédagogique pour l'aménagement de toitures vertes en milieu urbain.
Elle permet aussi d'apprécier l'articulation volumétrique du projet et la **gradation des teintes** des parements extérieurs qui contribuent indéniablement à la création d'un projet qui maintient une certaine **échelle humaine** et une cohérence avec le cadre bâti du voisinage. La teinte pâle des volumes disposés aux niveaux supérieurs se rattache aux derniers étages des phases antérieures.
Aux deux extrémités du projet, de larges baies vitrées **animeront l'espace piéton**. Ces espaces logeront des fonctions commerciales et des espaces communs. Il est important de souligner l'effort qui est ici fait pour animer l'espace public notamment en positionnant les espaces communs qui, la plupart du temps, sont placés en toiture et participent ainsi beaucoup moins à l'**animation du quartier.**
Cette vue permet aussi de comprendre le **rapport de proportion des volumes** de notre projet avec les phases antérieures de Westbury, en bout de perspective, et avec les voisins de plus faible gabarit, au premier plan. La faille au cœur du projet contribuera aussi à **fragmenter l'ensemble**.

4.2 DÉVELOPPEMENT DE LA FORME BÂTIE

PERSPECTIVE ARRIÈRE_VOIE FERRÉE VERS DÉCARIE



Cette vue côté voie ferrée permet d'apprécier le **maintien des principes volumétrique** et de gradation des teintes des parements extérieurs sur toutes les faces du projet. Nous présentons un projet qui s'adressera au nord-ouest par une volumétrie de hauteur correspondant aux futurs développements de grande hauteur (Le Triangle) de ce secteur.

L'aménagement des nombreux balcons et terrasses permettra aux résidents de profiter de **généreux espaces extérieurs verts** judicieusement aménagés pour maximiser le confort et adoucir la présence de la voie ferrée.

Le **mur anticollision sera verdi** grâce à l'aménagement de plantes grimpantes.

4.2 DÉVELOPPEMENT DE LA FORME BÂTIE

IMAGES D'INSERTION DANS LE CONTEXTE EN PÉRIODE HIVERNALE



AVENUE WESTBURY VUE VERS LE NORD



AVENUE WESTBURY VUE VERS LE NORD AVEC PROJET

NOTE : LES PERSPECTIVES DU PROJET MONTRENT UNIQUEMENT LA VOLUMÉTRIE. LES MATÉRIAUX ET L'APPROCHE ARCHITECTURALE SERONT DÉTAILLÉS ULTÉRIEUREMENT.

Division de l'urbanisme

GDD: 1236290027
Reçu le: 27-11-2023

CDN-NDG

PLAN D'AMÉNAGEMENT - REZ-DE-CHAUSSÉE

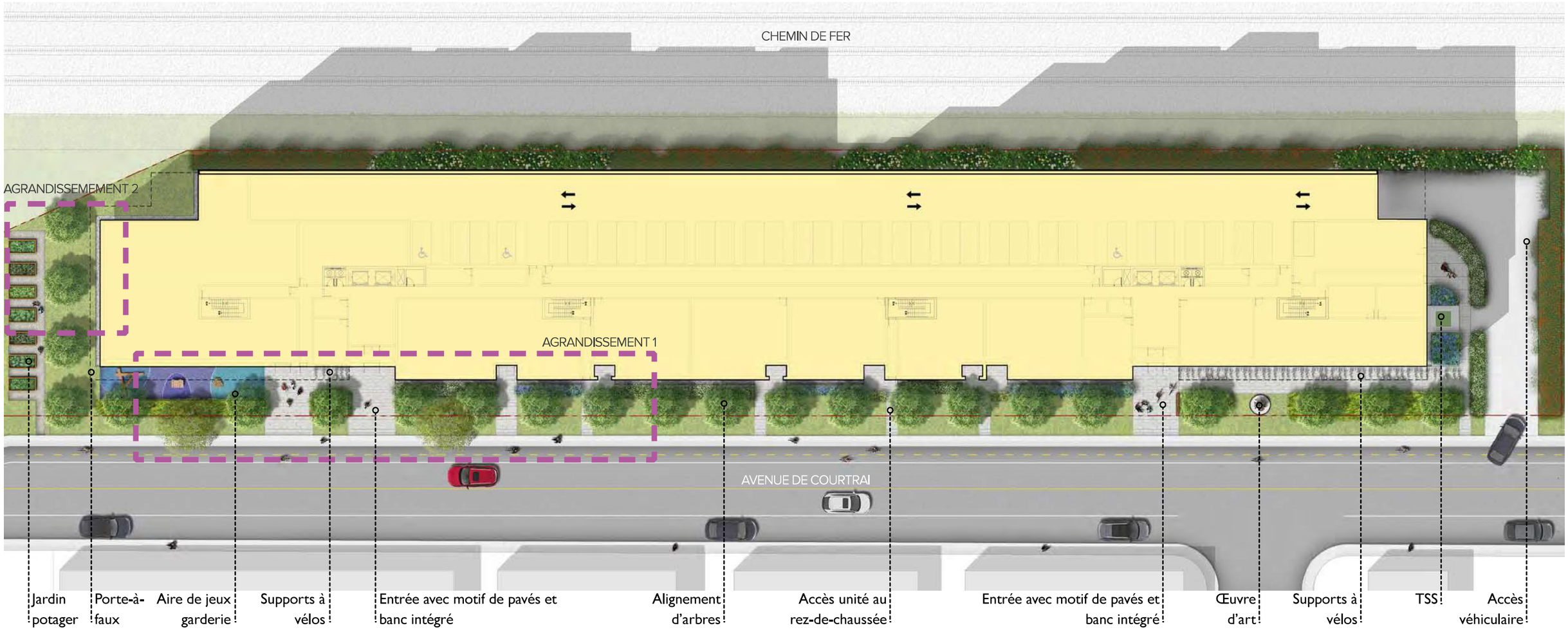

PLAN D'AMÉNAGEMENT - REZ-DE-CHAUSSÉE
Agrandissement 1 et ambiance

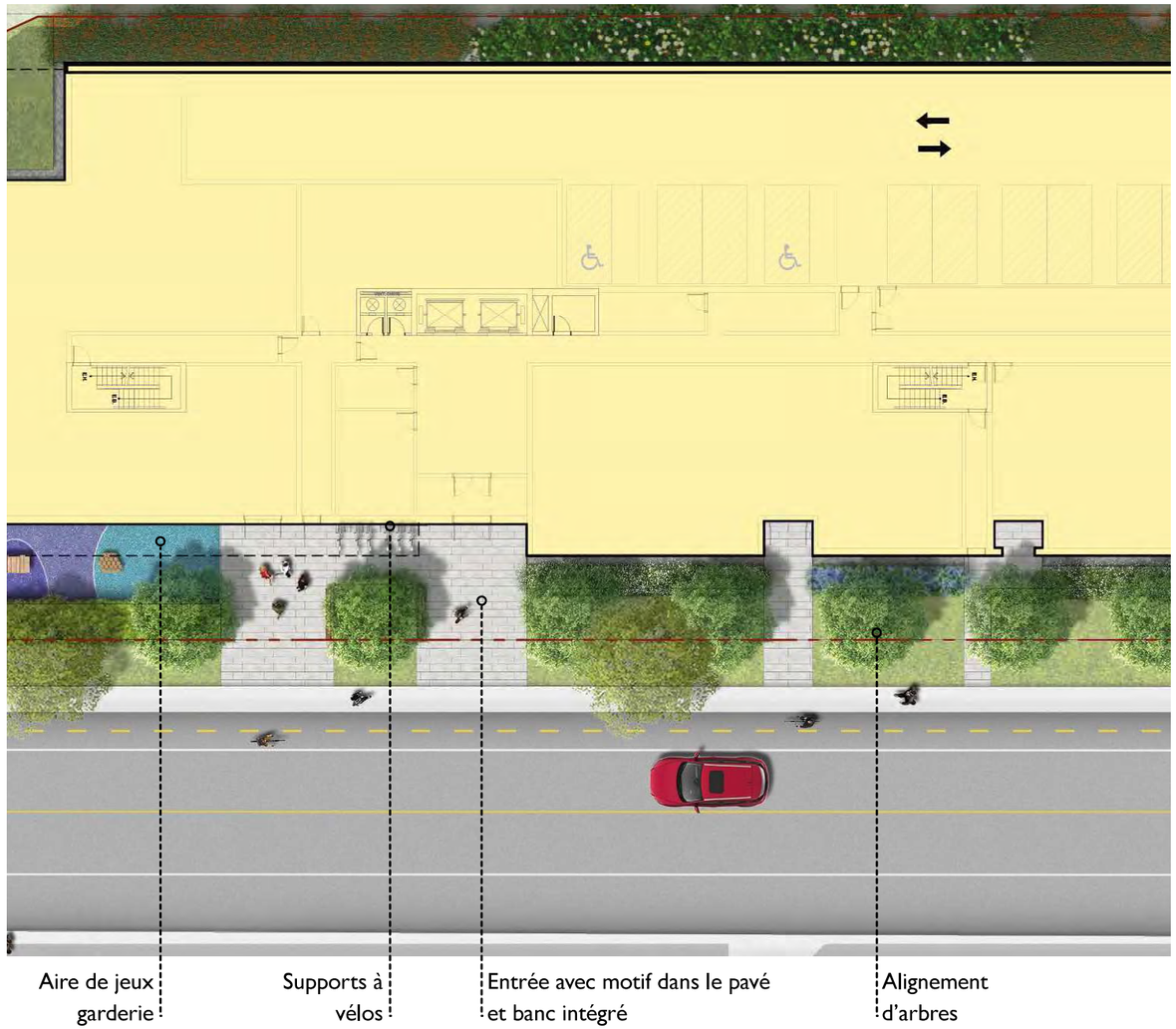

Agrandissement 1

Plantation structurante





Couleurs au gré de saisons



Plantation diversifiée / mouvement

PLAN D'AMÉNAGEMENT - REZ-DE-CHAUSSÉE
Agrandissement 2 et ambiance



Agrandissement 2







PLAN D'AMÉNAGEMENT - NIVEAU 2

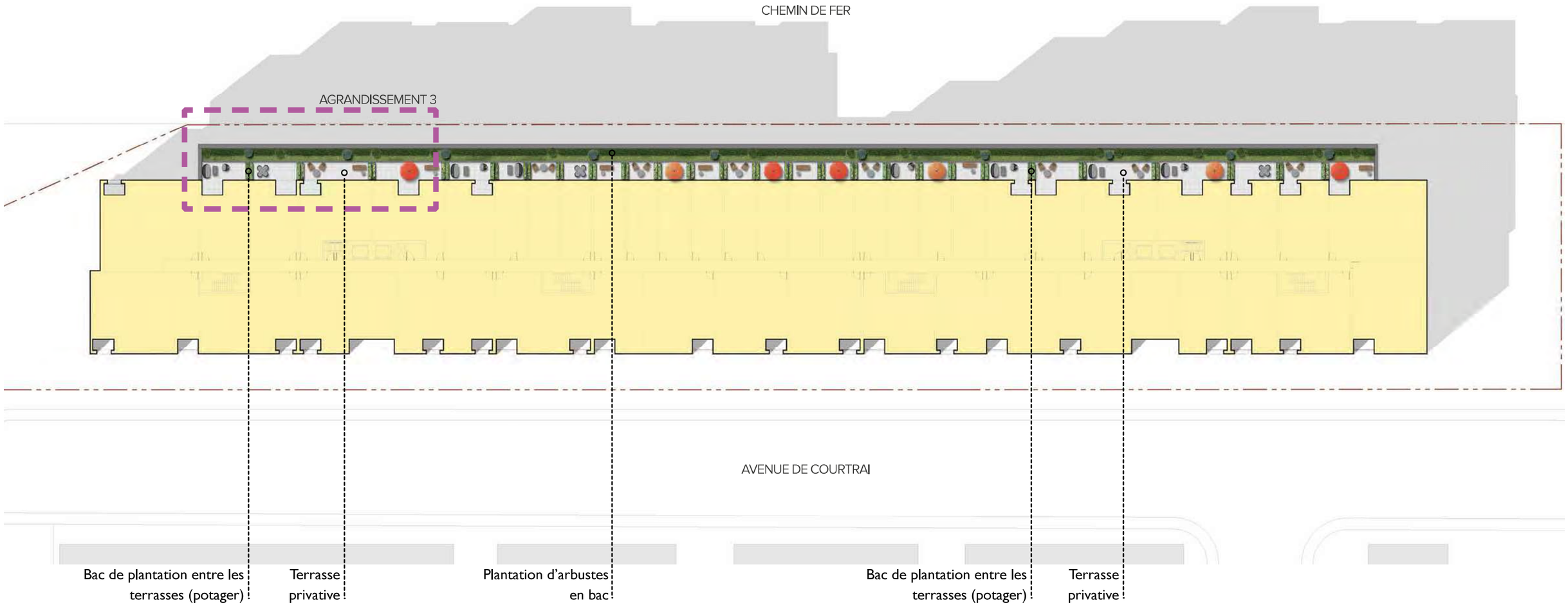

PLAN D'AMÉNAGEMENT - NIVEAU 2
Agrandissement 3 et ambiance

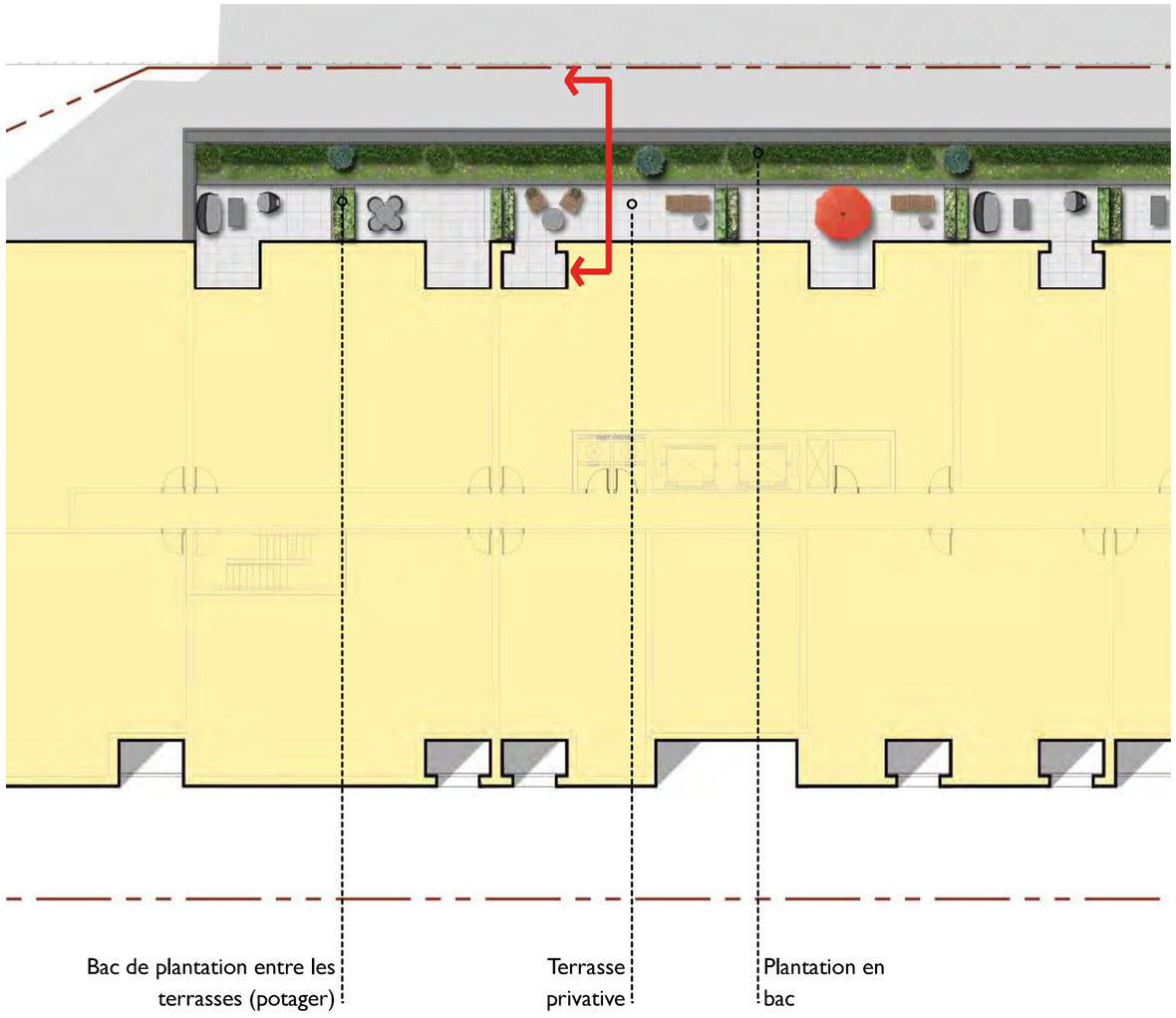

Agrandissement 3

Coupe du bac de plantation au 2e niveau

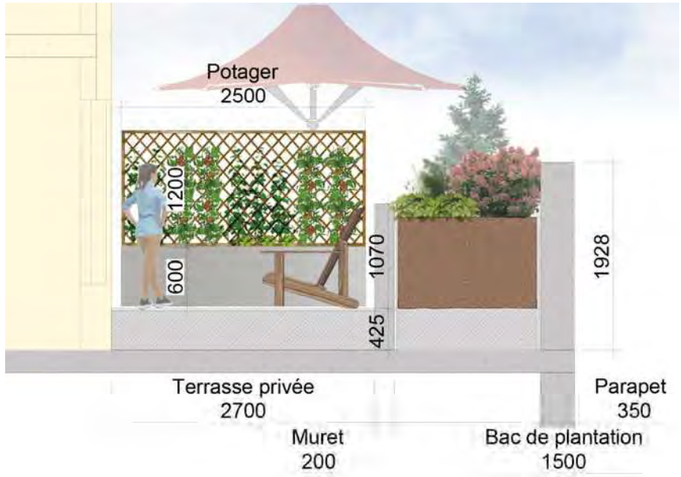

Note: Épaisseur de plancher selon coupes d'architecture



Bac de plantation pour potager



Bac de plantation pour intimité

PLAN D'AMÉNAGEMENT - NIVEAU 3

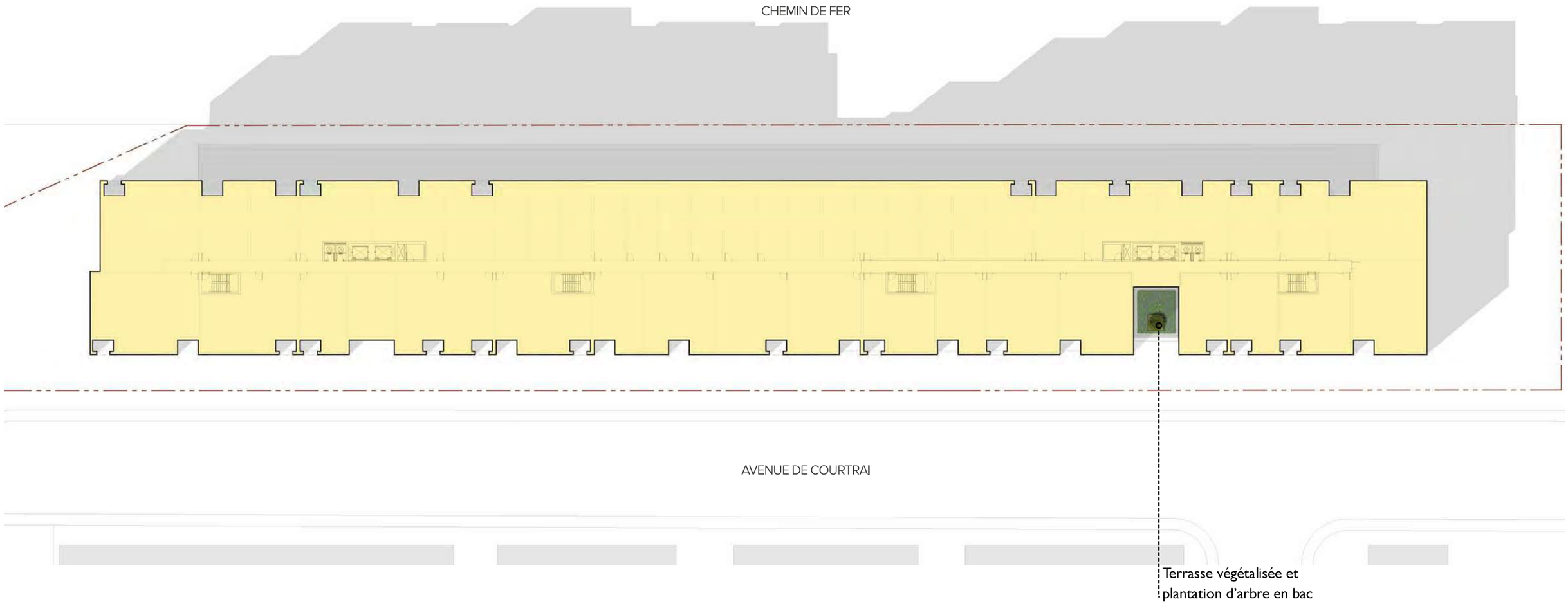

PLAN D'AMÉNAGEMENT - NIVEAU 4

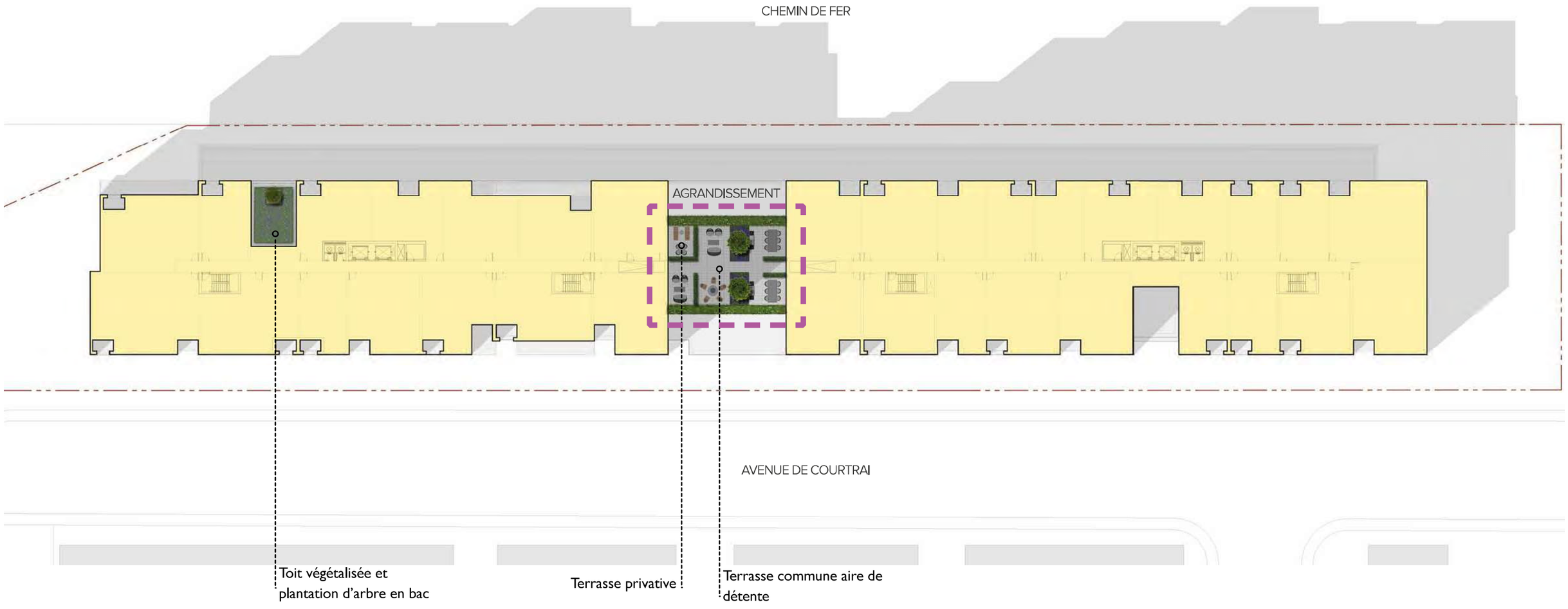

PLAN D'AMÉNAGEMENT - NIVEAU 4
Agrandissement 4 et ambiance



Agrandissement 4

Espace BBQ



Espace salon





Arbres en bac



Salon extérieur

PLAN D'AMÉNAGEMENT - NIVEAU 5

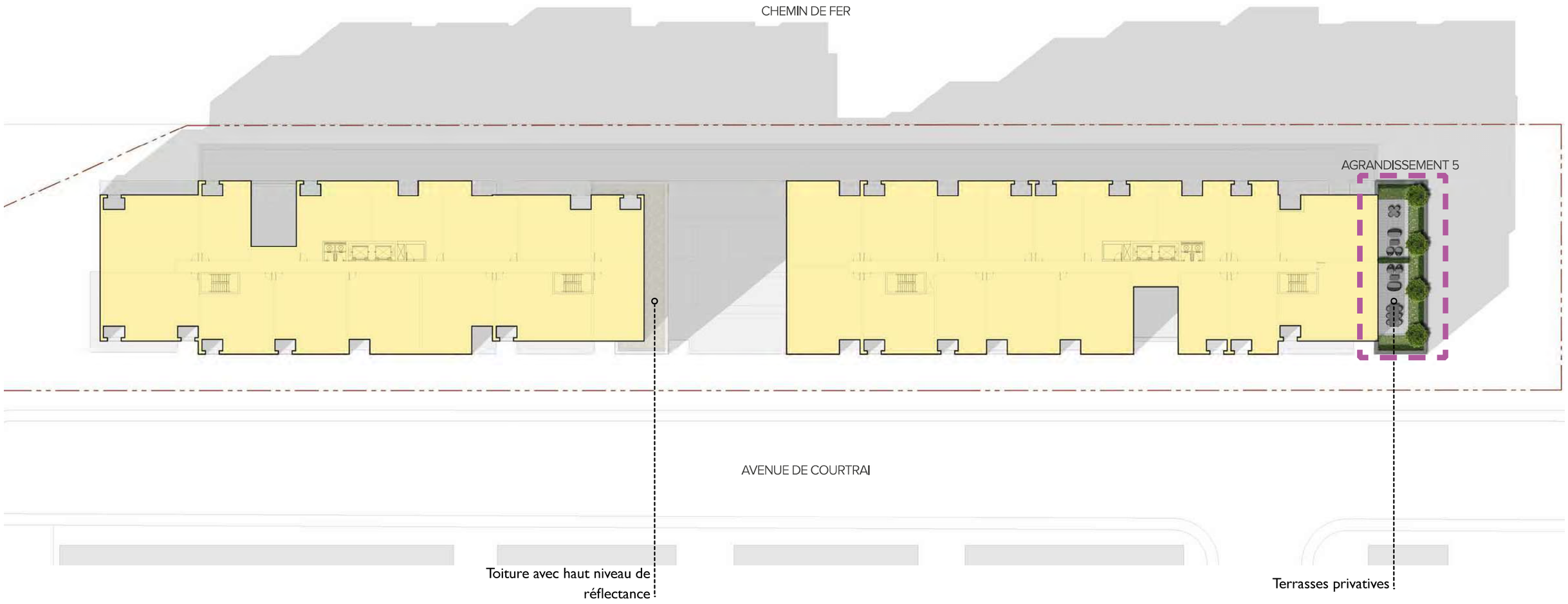

PLAN D'AMÉNAGEMENT - NIVEAU 5
Agrandissement 5 et ambiance



Agrandissement 5



Écran de séparation entre les terrasses





Plantation en bac

PLAN D'AMÉNAGEMENT - NIVEAU 7

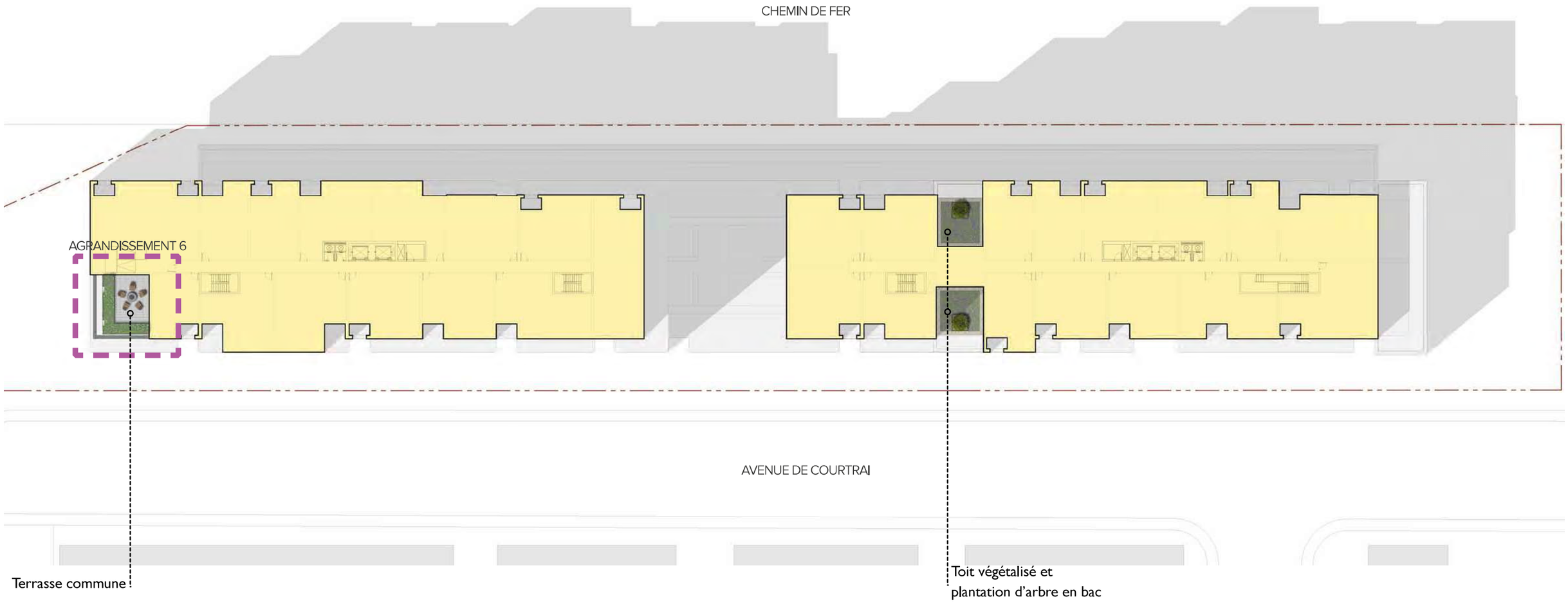

PLAN D'AMÉNAGEMENT - NIVEAU 7
Agrandissement 6 et ambiance

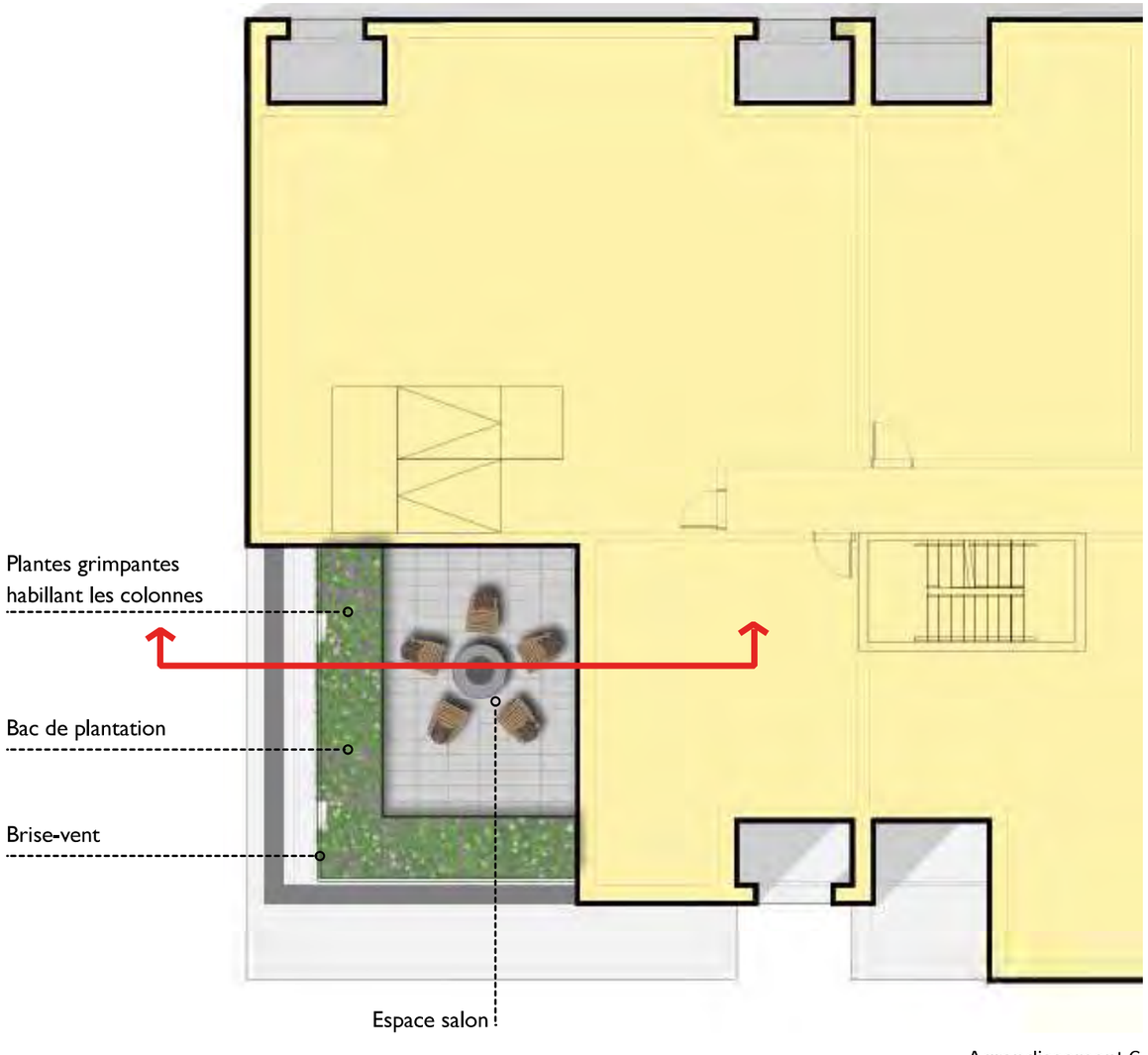

Agrandissement 6

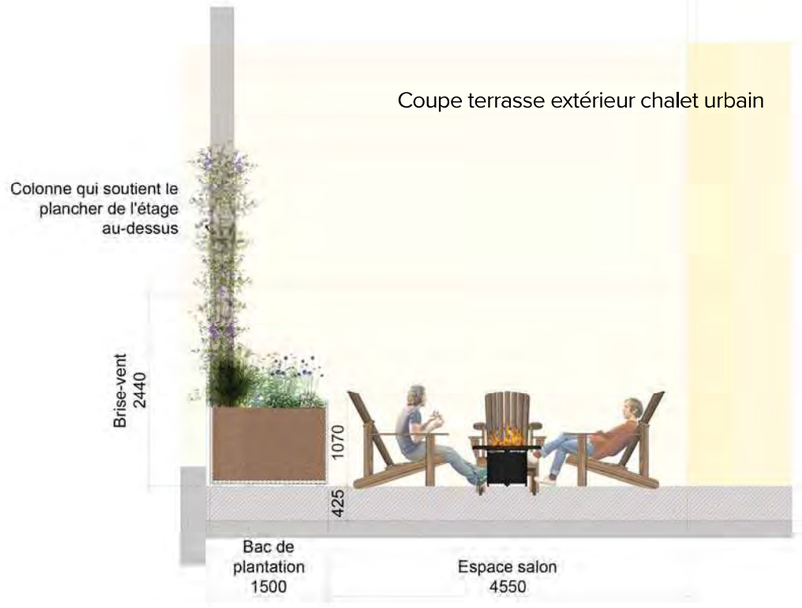

Note: Épaisseur de plancher selon coupes d'architecture



Espace salon

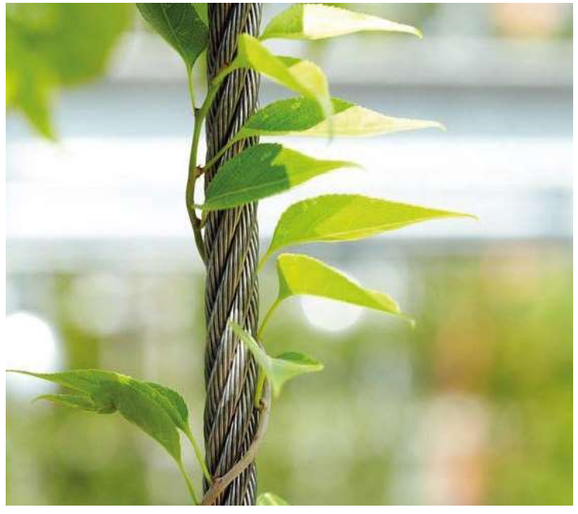

Plantes grimpantes

PLAN D'AMÉNAGEMENT - NIVEAU 8



PLAN D'AMÉNAGEMENT - NIVEAU 8
Agrandissement 7 et ambiance

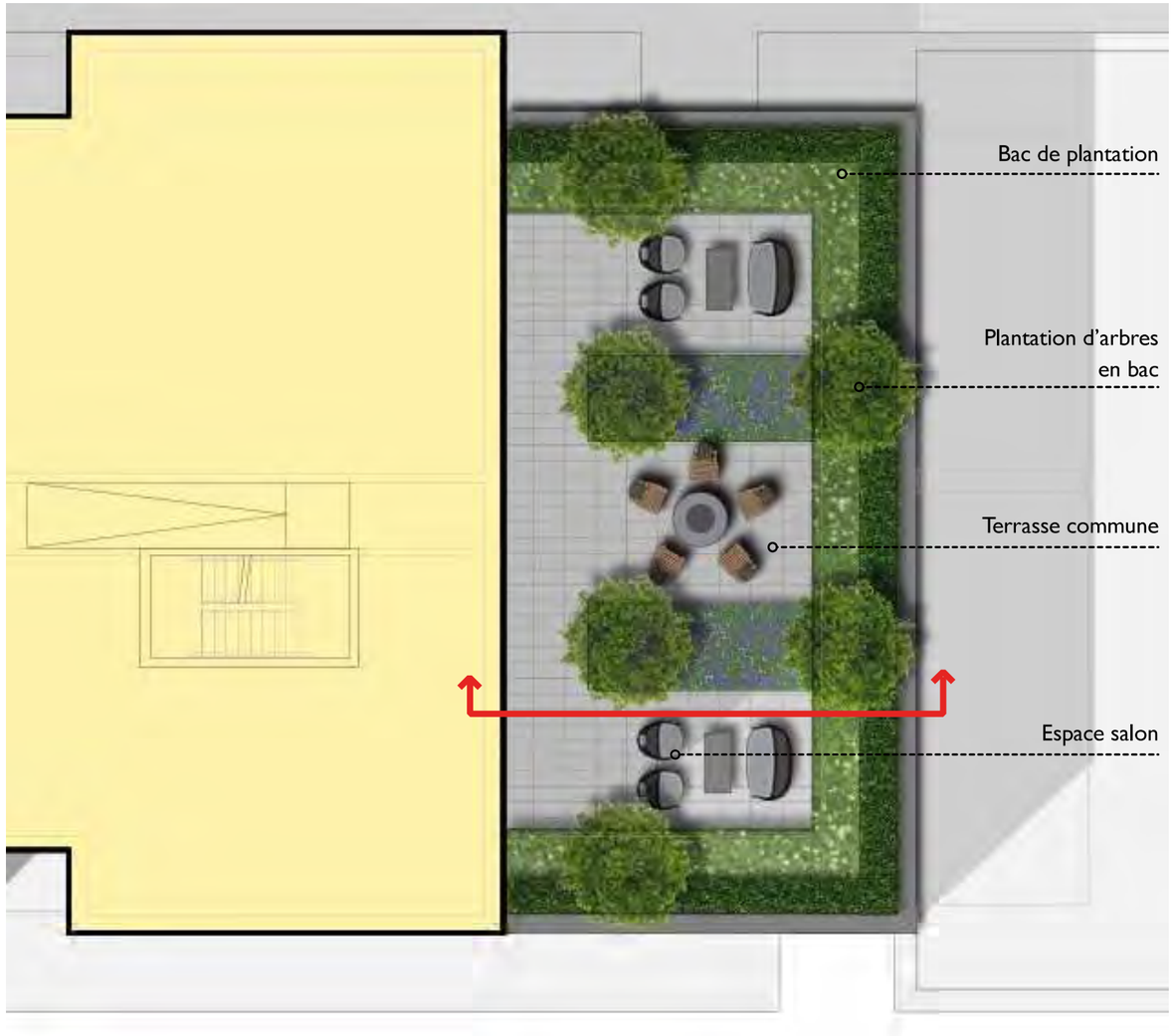

Agrandissement 7

Coupe transition terrasse commune

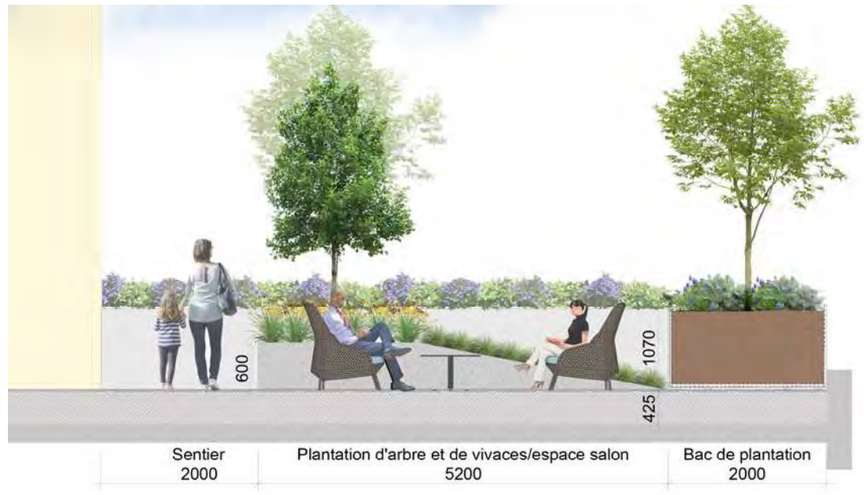

Note: Épaisseur de plancher selon coupes d'architecture



Buttes de plantation



Espaces de détente multiples

PLAN D'AMÉNAGEMENT - NIVEAU 9

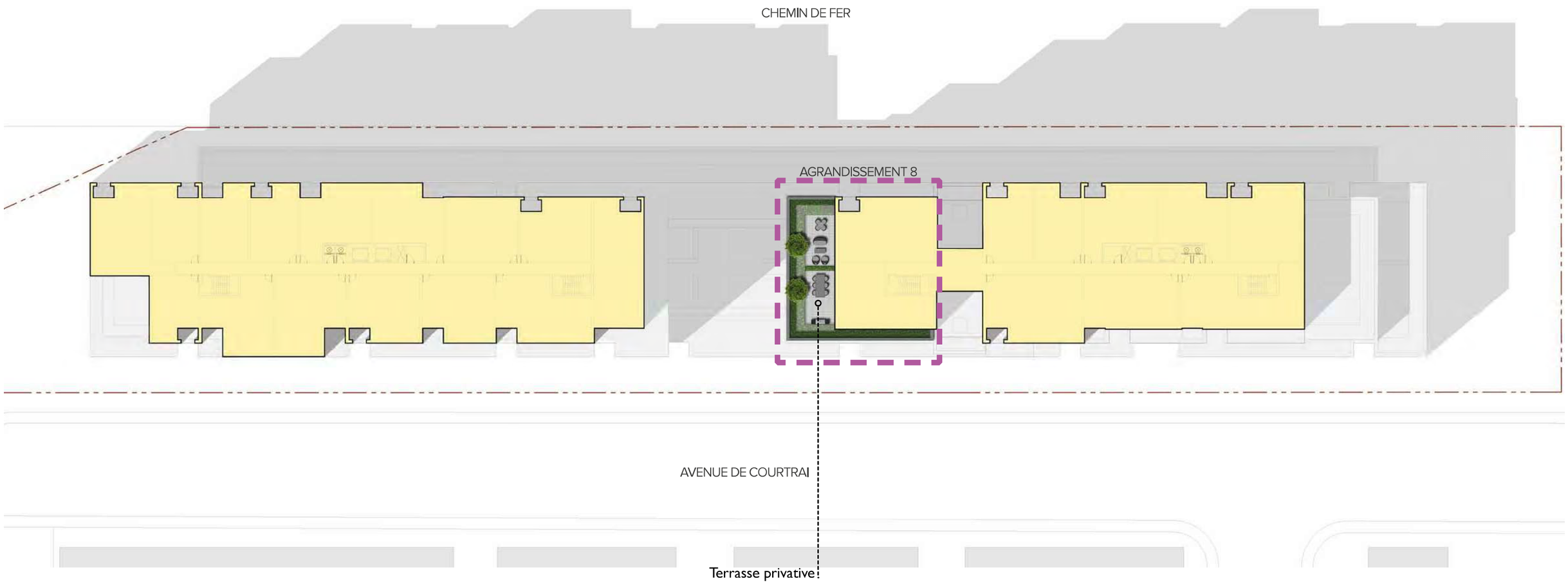

PLAN D'AMÉNAGEMENT - NIVEAU 9
Agrandissement 8 et ambiance



Agrandissement 8

Bac de plantation



Terrasse privative



Plantation d'arbres en bac



PLAN D'AMÉNAGEMENT - NIVEAU 10

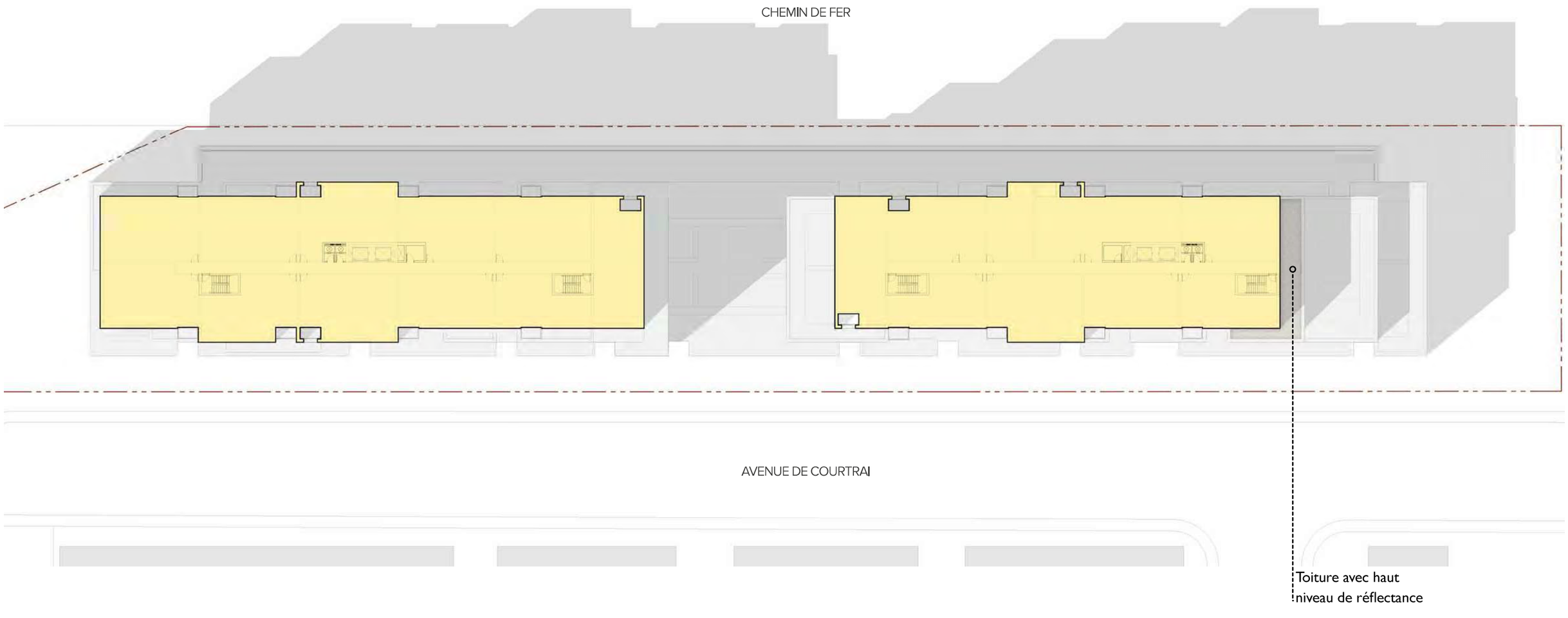

PLAN D'AMÉNAGEMENT - NIVEAU 11 ET 12

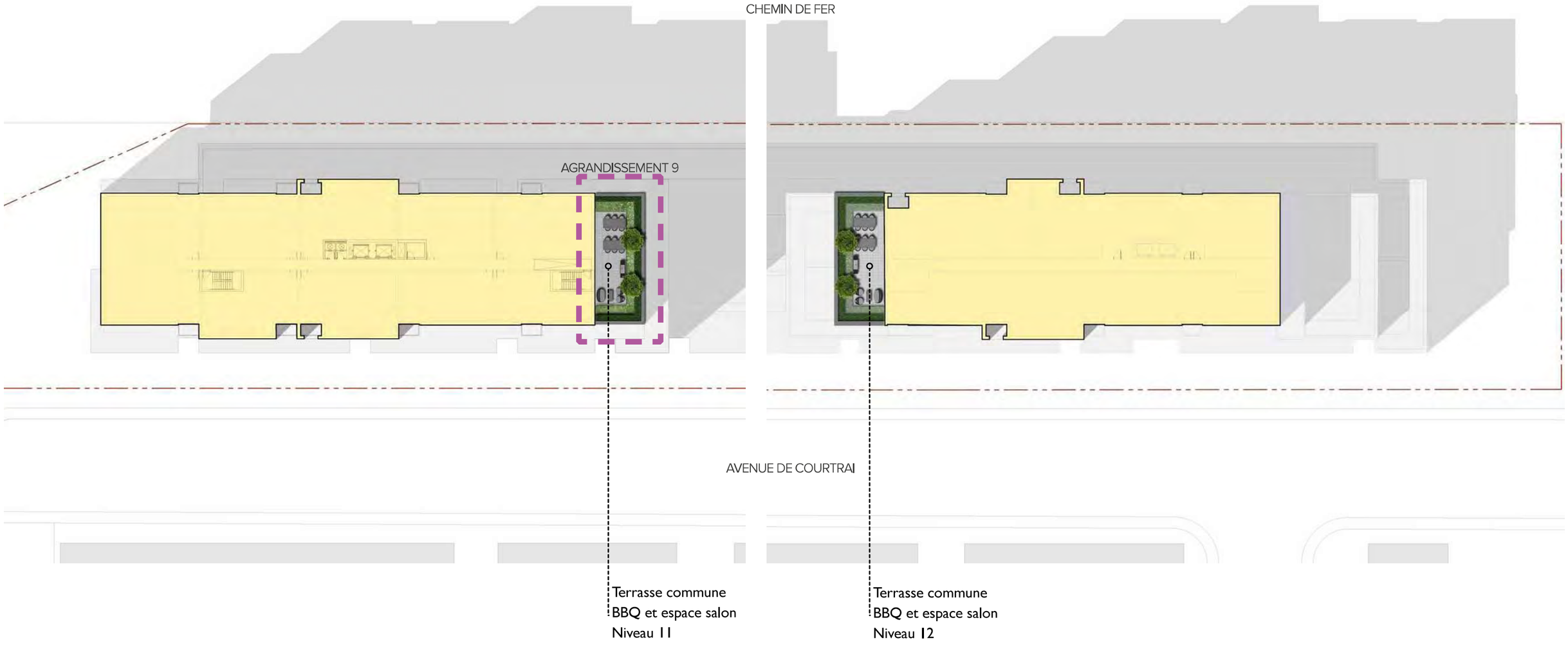

PLAN D'AMÉNAGEMENT - NIVEAU 11
Agrandissement 9 et ambiance



Agrandissement 9

Espaces BBQ et table à manger

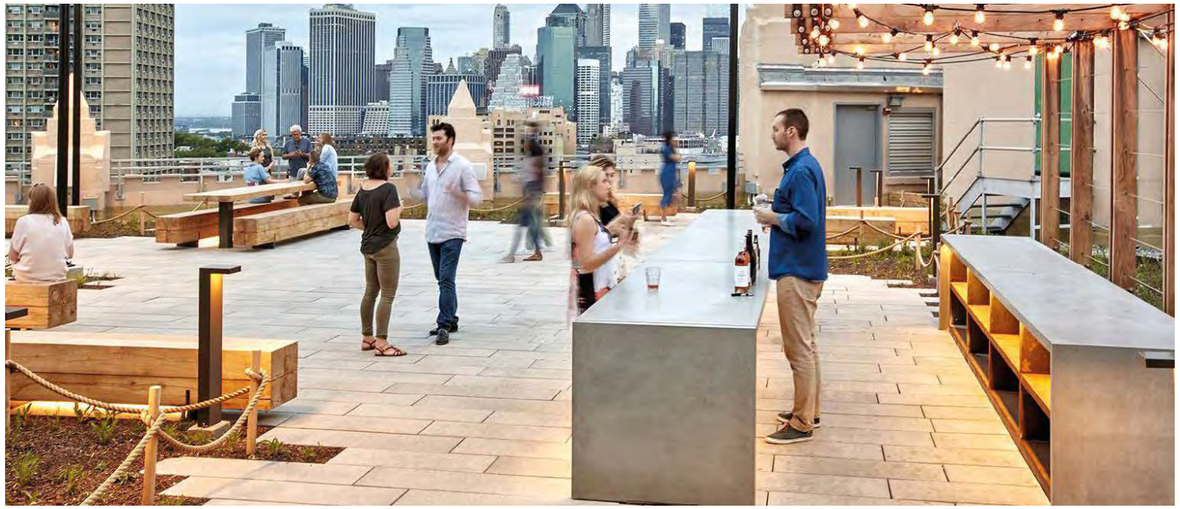



Bac de plantation

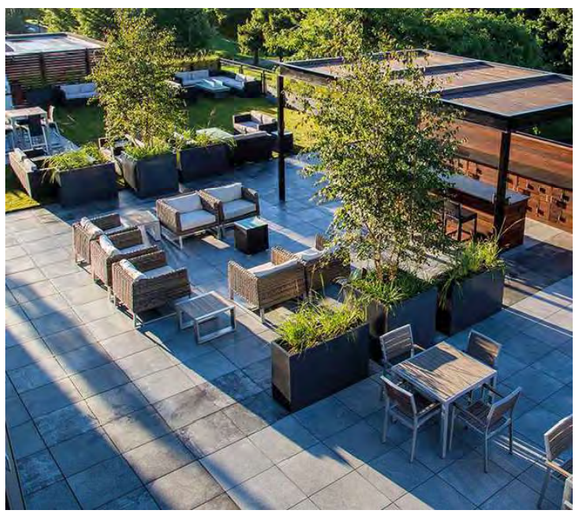

Espaces salon

PLAN D'AMÉNAGEMENT - TOITURES

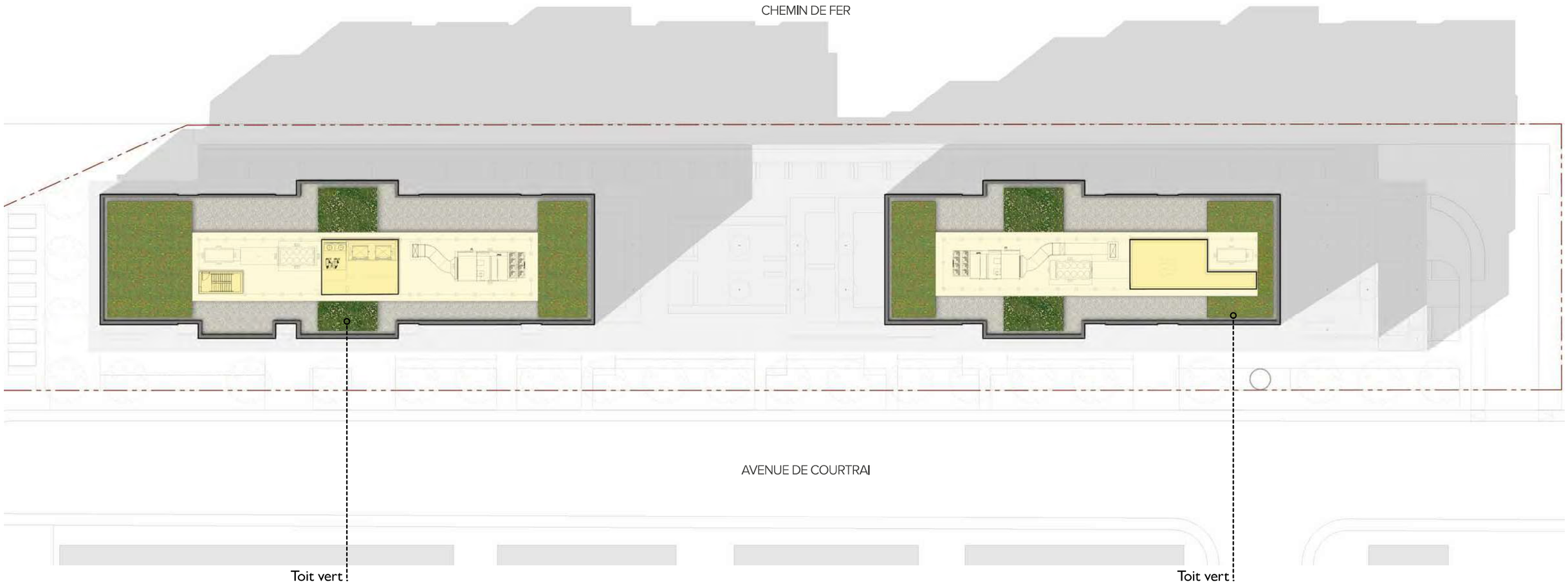

PLAN D'AMÉNAGEMENT - TOITURES
Ambiance









Statistiques	
Superficie du terrain	± 6 947.7 m²
Superficie de terrain non construite	± 2 237.1 m²
Nombre d'arbres requis (1/100 m²)	22
Pourcentage de verdissement exigé (25%)	± 1 736.9 m²
Nombre d'arbres proposés	23
Superficie plantée en pleine terre (21.6%)	± 1 503.0 m²
Superficie plantée sur toit (7.6%)	± 525.1 m²
Pourcentage de verdissement total proposé (29.1%)	± 2 028.1 m²
Pourcentage de verdissement de la cour avant (85.4%)	± 979.6 m²
Nombre d'unités pour vélos extérieur	85

*La superficie d'un toit végétalisé est multipliée par 0.75

PALETTE VÉGÉTALE
Rez-de-chaussée

Lignes directrices

- Favoriser des végétaux adaptés aux conditions urbaines et climatiques du site.

- Favoriser des végétaux qui nécessitent peu d'entretien.

- Favoriser des végétaux qui offrent une résistance ou une tolérance aux périodes de sécheresse, aux conditions urbaines et au sel de déglaçage, lorsque requis.

- Favoriser l'intégration de végétaux sous forme de massifs afin de créer un concept de plantation épuré tout en minimisant l'entretien.

- Favoriser des végétaux adaptés aux conditions d'ensoleillement des espaces.

- Favoriser le choix des végétaux selon l'ambiance, les fonctions et les usages des différents secteurs du site.

- Favoriser des végétaux qui fleurissent à diverses périodes de l'année.

Arbres feuillus



Acer rubrum 'Armstrong'



Gleditsia triacanthos inermis 'Street Keeper'



Pyrus calleryana 'Chanticleer'



Ulmus x 'New Horizon'

Arbustes feuillus



Berberis thunbergii 'Royal Burgundy'



Cornus alternifolia



Cornus stolonifera 'Arctic Fire'



Euonymus alatus 'Compactus'



Euonymus fortunei 'Coloratus'



Hydrangea arborescens 'Annabelle'

Côte-des-Neiges
Notre-Dame-de-Grâce
Montréal

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Séance publique, mercredi le 17 janvier 2024 à 17 h 30

5160, boul. Décarie, salle Côte-des-Neiges, 6e étage

Extrait du procès-verbal

3.6 4955-5055, avenue de Courtrai - PPCMOI

Étudier, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 17017), une demande visant à autoriser la démolition de deux bâtiments industriels situés au 4955 et 5055 avenue de Courtrai et la construction d'un bâtiment mixte de 12 étages - dossier relatif à la demande de permis 3003261529.

Présentation : Themila Boussoualem, conseillère en aménagement

Description du projet

Une demande visant la démolition de deux bâtiments industriels de 1 à 2 étages situés au 4955 et 5055 avenue de Courtrai en vue de construire un bâtiment mixte de 12 étages comprenant 330 logements et une garderie, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 17017), à été déposée à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises le 20 octobre 2023.

Ce projet déroge au Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (01-276) eu égard notamment à l'usage, la hauteur de construction, la marge arrière, les balcons en saillie, l'aménagement des terrasses aux toits et le stationnement extérieur pour vélos.

Le projet se situe dans un secteur à transformer du district de Snowdon composé du Triangle, du projet d'ensemble Westbury ainsi que du quartier Namur Hippodrome. L'emplacement est caractérisé par la proximité de deux stations de métro, Namur et Plamondon, du parc Elie Wiesel ainsi que de plusieurs circuits d'autobus.

Le terrain visé par la demande est le dernier site à transformer au sud de la voie ferrée et son développement s'insère en continuité du projet d'ensemble Westbury.

Le projet vise à construire un bâtiment de 12 étages comprenant 330 logements, 2 commerces de proximité au rez-de-chaussée incluant une garderie ainsi que plusieurs espaces communs pour les résidents. Il est actuellement prévu que les logements proposés seront de type locatif dont 22 % seront des logements de 3 c-à-c et 40 % des logements de 2 c-à-c. Le projet inclut également 206 cases de stationnement pour automobiles, 492 cases de stationnement pour vélos et 18 cases pour motos.

MISE EN GARDE : Le présent extrait est produit pour la commodité du lecteur et son contenu est passible de changements lors de l'approbation du procès-verbal par le comité.

L'implantation au sol proposée est de 66% du terrain et sera implantée à une distance minimale de la limite avant de 4 mètres en vue d'assurer un dégagement suffisant pour la plantation d'un alignement d'arbres visant à constituer une canopée le long du trottoir de l'avenue de Courtrai. Un dégagement de 17 m à l'est vis-à-vis le bâtiment de la coopérative est exigé en vue d'accommoder une entrée véhiculaire qui sera séparée de la limite du lot par une plantation d'une haie d'arbustes. Enfin, un retrait minimal de 11 mètres est exigé pour la marge latérale ouest en vue d'intégrer une servitude de passage et de construction afin de permettre une passerelle piétonne au-dessus de la voie ferrée.

Le concept architectural est une superposition de plusieurs volumes qui permet une gradation des hauteurs du bâtiment. Plusieurs failles sont présentes dans la proposition volumétrique, notamment pour préserver la vue d'intérêt vers l'oratoire Saint-Joseph à partir du passage Yolène Jumelle sur la rue Jean-Talon. Les retraits volumétriques permettent également l'aménagement de plusieurs terrasses végétalisées sur plusieurs toits situés entre le 2e et le 11e étage.

Le choix des matériaux retenus en béton préfabriqué permet la modulation des volumes, tandis qu'en façade plusieurs balcons et alcôves permettent l'accès à des espaces extérieurs privés pour tous les résidents.

Plusieurs études d'impacts permettent d'évaluer l'intégration du projet à son milieu d'insertion ainsi que le confort et la sécurité des futurs résidents. À cet effet, les mesures de mitigations suivantes sont requises en vue d'assurer la conformité du projet aux normes et règlement en vigueur:

- un mur anticollision intégré à la structure du bâtiment le long de la voie ferrée;
- une zone tampon le long des fondations du bâtiment en vue d'atténuer les vibrations liées aux passages des trains de fret;
- des écrans éoliens et acoustiques sur les terrasses aux toits;
- un plan de mobilité durable en vue de privilégier les modes de transports actifs et collectifs;
- un plan de gestion des matières résiduelles afin d'optimiser la récupération et de minimiser l'impact du ramassage sur le domaine public.

Le conseil d'arrondissement peut autoriser ce projet et prévoir toute condition, eu égard à ses compétences, qui devront être remplies relativement à la réalisation du projet, si celui-ci respecte les objectifs du Plan d'urbanisme.

Les détails du projet sont disponibles à même les documents d'analyse et de présentation utilisés par la Division.

Analyse de la Division

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises a analysé la demande de projet particulier quant au respect des critères d'évaluation énoncés à l'article 9 du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Côte-des-Neiges--Notre-Dame-de-Grâce (RCA02 17017). La Direction reconnaît l'intérêt et l'opportunité du projet proposé visant la démolition des bâtiments industriels et la construction d'un bâtiment mixte et émet un avis favorable pour les raisons suivantes :

- le projet permet de compléter la transformation du secteur au sud de la voie ferrée par une forme bâtie dynamique qui assure la transition entre le projet d'ensemble Westbury de forte densité et un secteur résidentiel établi;
- la nouvelle densité proposée permet d'augmenter le parc de logements locatifs dans l'arrondissement de 330 logements, dont 60% d'unités de 2 c-à-c et plus;

MISE EN GARDE : Le présent extrait est produit pour la commodité du lecteur et son contenu est passible de changements lors de l'approbation du procès-verbal par le comité.

- les mesures de mitigations proposées permettent d'atténuer les nuisances environnementales et d'assurer la sécurité ferroviaire pour l'intensification de l'usage résidentiel;
- le projet répond aux commentaires émis lors de l'avis préliminaire et aux conditions de l'étude préliminaire;
- le projet intègre les balises d'aménagement de la planification du Quartier Namur-Hippodrome en tenant compte de la vue vers l'oratoire Saint-Joseph et de la passerelle de franchissement de la voie ferrée;
- une entente de développement sera adoptée pour inclure les contributions à la réalisation d'infrastructures municipales incluant l'élargissement du trottoir et une servitude pour une passerelle multimodale;
- le projet valorise le transport alternatif à l'automobile par son plan de mobilité durable;
- le projet optimise le verdissement par son plan d'aménagement paysager intégrant une canopée le long de l'avenue de Courtrai et plusieurs terrasses végétalisées à usages variés;
- l'approbation finale du projet est assujettie aux conditions, objectifs et critères PIIA de la présente résolution, du règlement d'urbanisme et du règlement sur les PIIA.

Dérogations :

- article 10, afin d'autoriser une hauteur maximale de 42 mètres et 12 étages;
- article 21 afin de permettre des bacs végétalisés sans retrait minimal par rapport au mur arrière;
- article 34, afin d'autoriser une densité maximale de 4.6;
- article 71, afin d'autoriser une marge arrière de 2 mètres au niveau du rez-de-chaussée;
- article 123, afin d'autoriser les usages de la catégorie:
    - H.7 comme catégorie principale;
    - C.2 au 1er étage - max 1000 m^2.
- article 329, afin d'autoriser des balcons en saillie à 1,5 m de la limite arrière du lot à partir du 2e étage;
- article 386.1 afin d'autoriser des allées piétonnes menant aux entrées principales d'une largeur supérieure à 2 mètres;
- article 537 en vue de remplacer l'unité de chargement par une case de stationnement intérieure;
- article 618.4 afin d'exiger qu'au moins 10 % des unités de stationnement requises se situent à l'extérieur ;
- article 618.6 afin d'autoriser des stationnements extérieurs pour vélo partiellement recouverts par un toit ou un volume en saillie.

Conditions de réalisation du projet :

La réalisation du projet de construction et d'occupation est soumise au respect des conditions suivantes :

- à l'exception de l'usage « garderie », un usage de la catégorie C.2 doit avoir une superficie maximale de 300 m;
- les usages suivants sont spécifiquement exclus :
    - carburant;
    - vente de pièces et accessoires d'automobiles;
    - Hôtel et résidence de tourisme;
    - salon funéraire;
- le taux d'implantation maximal du bâtiment doit être de 68 % ;
- l'implantation de la construction doit respecter les conditions suivantes:
    - À l'avant, une marge minimale de 4 m par rapport à l'emprise de l'avenue de Courtrai;
    - du côté est, une marge minimale latérale de 17 m;

MISE EN GARDE : Le présent extrait est produit pour la commodité du lecteur et son contenu est passible de changements lors de l'approbation du procès-verbal par le comité.

- du côté ouest, une marge minimale de 11 m;

- à partir du 2e étage, la marge arrière minimale doit être de 7 m;

- Une partie du bâtiment entièrement sous terre doit respecter un retrait minimal de 3 m par rapport à l'emprise du domaine public;
- au moins 55 % des logements proposés doivent être composés de 2 chambres à coucher et plus, d'une superficie minimale de 80 m² pour les logements de 2 chambres à coucher et 92 m² pour les logements de 3 chambres à coucher;
- au plus 10 % des logements proposés peuvent être de type studio;
- les locaux d'entreposage des matières putrescibles doivent avoir une superficie minimale de 20 m², être situés à l'intérieur d'un bâtiment, maintenu à une température de 2°C à 7°C, avoir une surface intérieure lisse, non poreuse, lavable et comportant un avaloir au sol.
- Des enseignes d'une superficie maximale égale à 1/100e de la superficie d'un usage commercial sont autorisées sur la façade du RDC ou du 2e étage. Elles peuvent être éclairées par translucidité si elles sont composées de lettres détachées ou symboles graphiques;
- L'aménagement du terrain et du bâtiment doit répondre aux conditions suivantes :
    - les toits aménagés entre le 4e et le 12e étage du bâtiment doivent être principalement aménagés de terrasses collectives;
    - les terrasses collectives situées sur les toits doivent être aménagées avec des zones végétalisées, pouvant accueillir des potagers ou des jardins nourriciers adaptés au milieu, selon les conditions suivantes:
    - le calcul de la superficie des zones végétalisées est la somme des surfaces de toits verts intensifs et de bacs de plantation ayant une profondeur de substrat de croissance d'au moins 0,6 mètre;
    - la superficie totale minimale des zones végétalisées exigées pour l'ensemble des terrasses collectives est de 20 %;
- à partir du 12e étage, les toits doivent être recouverts en grande partie de toits verts extensifs.
- Les travaux d'aménagement paysager doivent être achevés dans les 12 mois suivant la fin des travaux de construction autorisés par le permis de construction délivré.
- Des écrans éoliens sont autorisés dans toutes les cours du bâtiment.
- une haie de buissons d'une largeur minimale de 1 m doit être plantée entre l'allée d'accès au stationnement et la limite latérale Est;
- Aucune unité de chargement extérieure n'est autorisée.
- Aucune aire de stationnement extérieure pour véhicule automobile n'est autorisée.

Objectif 1 :
Favoriser la construction d'un bâtiment de facture contemporaine qui tient compte de sa situation dans un secteur à transformer et en relation avec son milieu d'insertion :

- la proposition volumétrique et les hauteurs de ses composantes prend en compte la vue vers l'oratoire Saint-Joseph;
- la conception volumétrique proposée permet d'assurer une transition harmonieuse entre les échelles des différents gabarits environnants;
- le retrait graduel des composantes volumétriques ainsi que leurs hauteurs respectives permettent d'optimiser l'ensoleillement des immeubles voisins;
- l'aménagement de nombreuses terrasses végétalisée dans les failles du bâtiment contribue à affiner l'apparence architecturale du bâtiment;
- l'implantation du bâtiment permet un dégagement suffisant pour l'aménagement d'une passerelle de franchissement du corridor ferroviaire et privilégie la mobilité active dans le secteur;

MISE EN GARDE : Le présent extrait est produit pour la commodité du lecteur et son contenu est passible de changements lors de l'approbation du procès-verbal par le comité.

- les aménagements extérieurs proposés en cour avant et en cour latérale doivent être cohérents avec les interventions projetées sur le domaine public et les servitudes de passage;

- le retrait en cour avant doit permettre d'assurer la réalisation d'un aménagement paysager de qualité sur le site par d'alignement d'arbres résistants et à grand déploiement pouvant former une canopée qui recouvre substantiellement les allées piétonnes et le trottoir;
- le choix des matériaux de revêtement est justifié en fonction de leurs caractéristiques physiques (i.e. propriétés acoustiques, durabilité, empreinte carbone) et de leur emplacement dans le bâtiment;

Objectif 2 :
Créer un milieu de vie et des espaces de qualité et à l'échelle humaine qui favorisent et multiplient les interactions entre résidents.

- le projet propose des logements sécuritaires, qui favorisent un éclairage et une ventilation naturels et qui donnent accès à un espace extérieur privé ou commun;
- le projet propose une offre de logements diversifiés et une proportion adéquate d'unités adaptables, en vue de répondre aux besoins particuliers de la communauté
- le projet favorise l'utilisation des modes de déplacements actifs et collectifs, l'électrification des transports et la mutualisation des aires de stationnement et des équipements de recharge;
- les terrasses communes doivent être pourvues d'un aménagement paysager comprenant des lieux de détente conviviaux;
- l'aménagement d'une aire de jeu pour une garderie doit inclure des revêtements au sol écoresponsables et intégrant un couvert végétal ;
- L'aménagement et l'entretien des espaces extérieurs doit intégrer une gestion naturelle des eaux pluviales;
- le projet doit tendre à respecter l'implantation, le concept architectural et le gabarit général de construction présenté aux plans en annexe C.

Objectif 3 :
Intégrer les mesures d'atténuation des nuisances environnementales et autres nuisances liées aux usages :

- des mesures de mitigation doivent être intégrées aux cours et aux terrasses aménagées sur les toits et terrasses afin d'atténuer les impacts éoliens et optimiser le confort des usagers. Ces mesures peuvent inclure la densification de la végétation et l'installation d'écrans protecteurs;
- les écrans visuels, pare-vent ou contre le bruit, utilisés sur le site et le bâtiment doivent être considérés comme des éléments architecturaux intégrés au traitement de la façade et à l'aménagement des espaces extérieurs;
- les équipements mécaniques sont positionnés de manière à ne pas nuire à l'utilisation des cours et des terrasses communes ou privées par les occupants;
- la gestion des matières résiduelles proposée doit être optimale et évite l'encombrement du domaine public;
- un espace dédié à l'entreposage temporaire des matières résiduelles doit être pourvu, sur au plus 3 côtés, d'un écran paysager à feuillages persistants ou d'une clôture opaque ou d'un élément architectural qui s'harmonise avec le bâtiment. Cet écran doit avoir comme fonction de protéger et de dissimuler cet espace;
- le projet d'aménagement paysager doit tendre à respecter le plan d'architecture de paysage et le plan de plantation proposé en annexe D.

MISE EN GARDE : Le présent extrait est produit pour la commodité du lecteur et son contenu est passible de changements lors de l'approbation du procès-verbal par le comité.

Délibération du comité

Certains membres du comité ont principalement discuté de l'architecture du projet, notant que la proposition actuelle s'est éloignée du concept présenté en avis préliminaire et ils estiment que la version précédente était plus audacieuse en termes d'expression architecturale.

Il a été souligné d'une part que le concept original inspiré de l'idée d'un patchwork par la superposition de volumes a été atténué par l'intégration de revêtements plus clairs, tandis que d'autres membres estiment que la révision du projet permet de créer un lien avec le projet d'ensemble Westbury et le quartier Namur Hippodrome et que ce lien devrait être plus prononcé.

Un manque d'harmonie dans la composition des façades a été soulevé et il est recommandé de réviser la matérialité du projet et possiblement de réduire les teintes proposées en les limitant à deux teintes principales qui feraient le lien de manière plus prononcée entre les immeubles voisins et le projet Westbury.

Le comité est mitigé au sujet de l'expression architecturale, mais s'accorde sur le fait que le projet a le potentiel de servir de modèle phare pour le futur développement du quartier voisin Namur Hippodrome. Certains membres souhaitent le revoir en avis préliminaire pour l'approbation du PIIA et possiblement rencontrer l'architecte en vue de mieux comprendre l'essence du projet et les intentions qui inspirent les changements à l'expression architecturale par rapport au projet initial.

Le comité déclare que la densité de 4,6 est recevable et que le projet devrait aussi être exemplaire en termes d'accessibilité universelle pour l'ensemble des aménagements du site incluant l'interface avec le domaine public.

Les membres du comité sont en accord avec l'analyse de la Division.

Recommandation du comité

Le comité recommande d'approuver la demande.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

MISE EN GARDE : Le présent extrait est produit pour la commodité du lecteur et son contenu est passible de changements lors de l'approbation du procès-verbal par le comité.

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

PPCMOI - **4955-5055 avenue de Courtrai (2 651 608 et 2 651 609)**

Étudier, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 17017), une demande visant à autoriser la démolition de deux bâtiments industriels situés au 4955 et 5055 avenue de Courtrai et la construction d'un bâtiment mixte de 12 étages - dossier relatif à la demande de permis 3003261529.

2024/01/17

PROCÉDURE DE PROJET PARTICULIER (PPCMOI)

Côte-des-Neiges
Notre-Dame-de-Grâce
Montréal

CHEMINEMENT GÉNÉRAL DU PROJET

1. PROJET PARTICULIER (PPCMOI)

ÉTAPE PRÉSENTEMENT EN COURS

Le Conseil d'arrondissement détermine les paramètres du projet par résolution suite à une consultation publique et un processus d'approbation citoyenne.

2. APPROBATION DES PLANS (PIIA)

Le comité consultatif d'urbanisme évalue les plans de construction selon les objectifs et les critères d'analyse prévu au PPCMOI, au règlement d'urbanisme et au règlement PIIA.

3. DÉLIVRANCE DES PERMIS

Les travaux peuvent débuter suite à la délivrance des permis requis.

ÉTUDE DU DOSSIER

Côte-des-Neiges
Notre-Dame-de-Grâce
Montréal

LOCALISATION ET DESCRIPTION

CONTEXTE URBAIN



- District de Snowdon
- Zone 0852 (H.1)
- Immeubles industriels
- dernier terrain à transformer au sud de la voie ferrée)
- À +/- 500m de 2 stations de métro (Namur et Plamondon)

Au sud de la voie ferrée: PP-33 (2007), PP-63 (2012), PP-95 (2016), PP-128 (2021)

LOCALISATION ET DESCRIPTION

CONTEXTE URBAIN: QNH - UNITÉ DE VOISINAGE VICTORIA



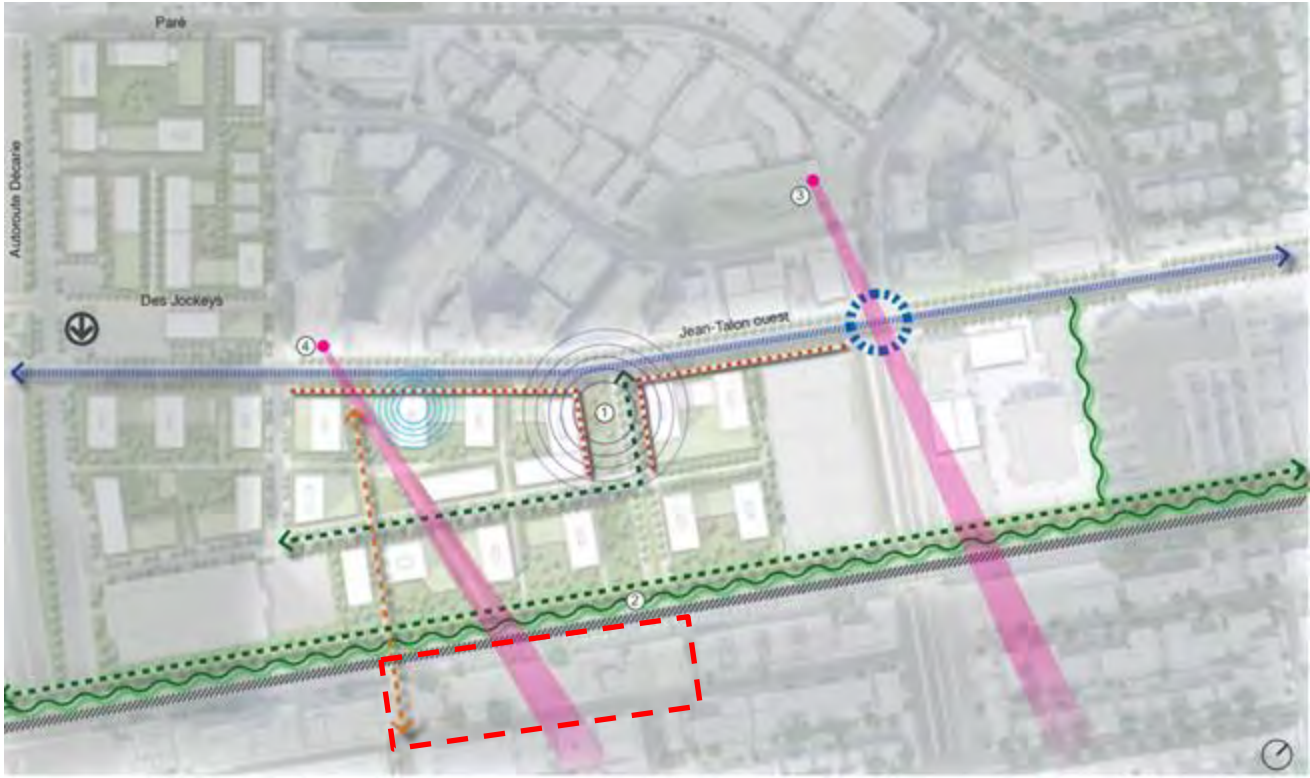

Balises d'aménagements pertinentes:

- Moduler les implantations des bâtiments de façon à maintenir des percées visuelles vers le mont Royal et l'oratoire Saint-Joseph depuis le territoire du quartier.
- Ajouter un lien au-dessus des voies ferrées dans le prolongement de l'avenue de Westbury vers la station de métro Namur.

LOCALISATION ET DESCRIPTION

CONTEXTE URBAIN



BÂTIMENTS VOISINS

VOISINAGE IMMÉDIAT
Ave. DE COURTRAI













BÂTIMENTS VOISINS

VOISINAGE IMMÉDIAT
QUARTIER WESTBURY













4955 ave. de Courtrai (lot 2 651 609)

- *bâtiment industriel de 2 étages construit en 1958*
- *revêtement extérieur : brique et aluminium*
- *occupation : MK plastics*



5055 ave. de Courtrai (lot 2 651 608)

- *bâtiment industriel de 2 étages construit en 1959*
- *revêtement extérieur : brique et aluminium*
- *occupation : vacant*



CONTEXTE RÈGLEMENTAIRE - PLAN D'URBANISME



[Lien - Détail des secteurs]

Secteur 04-T5 :

- bâti de deux à douze étages hors-sol;
- taux d'implantation au sol moyen ou élevé;
- C.O.S. minimal : 1,0;
- C.O.S. maximal : 6,0.



CONTEXTE RÈGLEMENTAIRE - PLAN D'URBANISME



[Lien - Détail des affectations]

AFFECTATION	Activités diversifiées
SECTEUR	04-T5
HAUTEUR	2 à 12
MODE D'IMPLANTATION	N/A
TAUX D'IMPLANTATION	Moyen à élevé

- Secteur résidentiel
- Secteur mixte
- Secteur d'activités diversifiées
- Secteur d'emplois
- Grand équipement institutionnel
- Couvent, monastère ou lieu de culte
- Agricole
- Conservation
- Grand espace vert ou parc riverain
- Grande emprise ou grande infrastructure publique

CONTEXTE RÈGLEMENTAIRE - RÈGLEMENT 01-276

Zone :	0852
Usage :	Usage principal : H.1 1(logement)
Hauteur :	7 mètres minimum - 12.5 mètres max
Mode d'implantation :	isolé, jumelé
Taux d'implantation :	min : 35 % / max : 85 %
Densité	Min 1.2- max. 3
Taux verdissement (pleine terre)	25% min
Marges requises	-marge avant : règle d'insertion -marge latérale :1,5 m -marge arrière : 3 m
Proximité transport commun structurant	oui
Secteur significatif :	Non



Superficie plancher brute :	**32 081** m²
Superficie terrain :	**6958** m²
Hauteur en étage :	**12**
Taux d'implantation :	**66 %**
Logements :	330 logements locatifs dont : **- 22 % de 3 c.c.** **- 40% de 2.c.c** - 28 % 1 c.c - 10 % studios
Commerces	734,4 (**garderie 495 m²**)
Coefficient occupation sol (C.O.S)	**4,6**
Taux verdissement e	**29.5%** **(21 % pleine terre)**
Marges requises	-marge avant : 4 m -marge latérale : 11 m /17 m -marge arrière : 2.5 m
stationnement véhicules automobile au sous-sol :	**206** ratio **0.62**



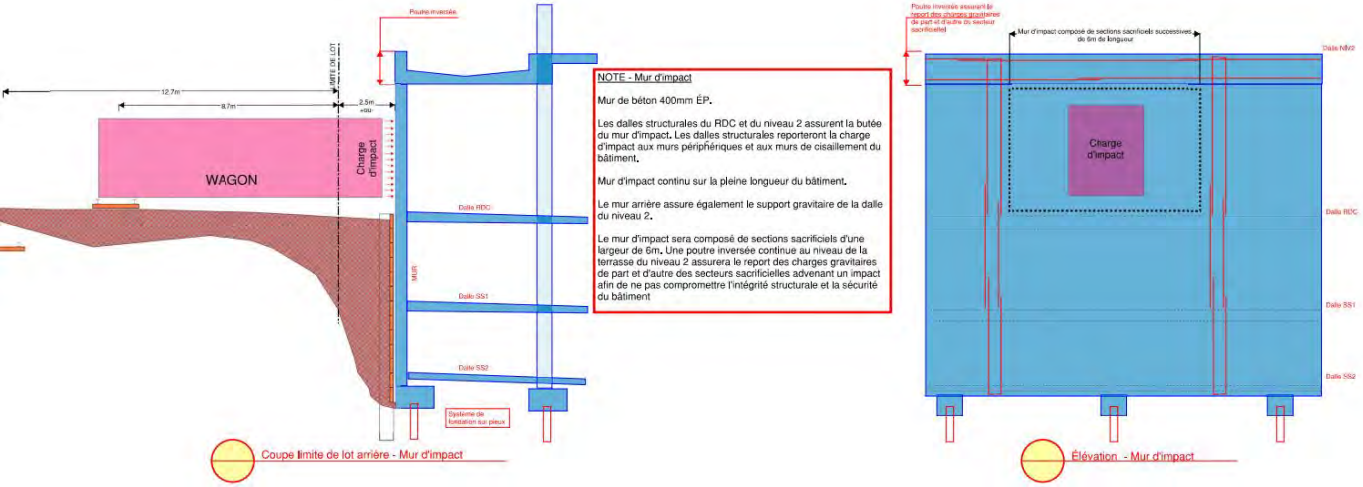

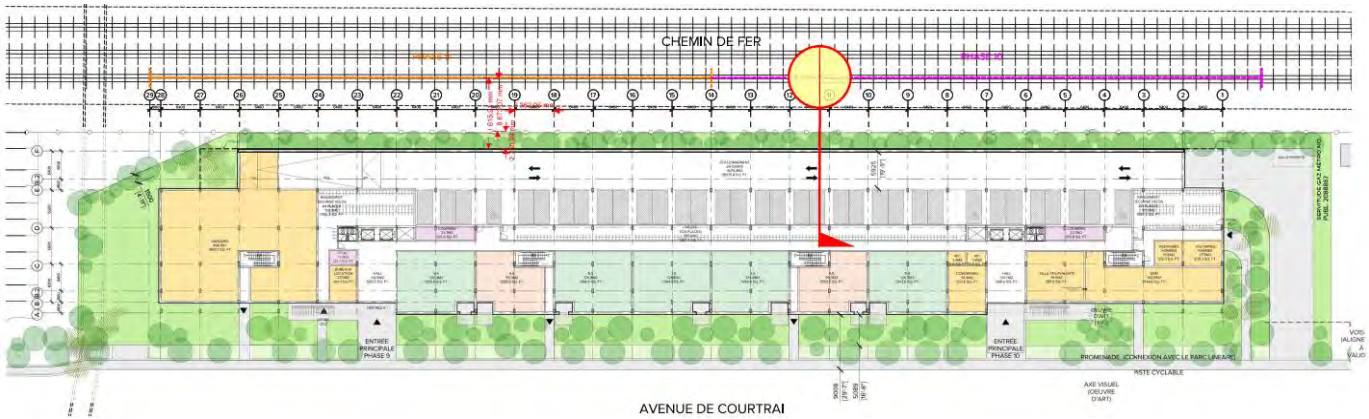

Marge arrière 2.5 m
longueur du terrain: 193 m

Caractéristiques des voies ferroviaires:
- 2 voies principales
- 1 voie secondaire d'évitement

Une mesure de protection du public est requise

Impacts de la construction sur les activités du CP:
- pas d'impact sur le drainage (fossé végétalisé)

Mesures de mitigation proposées: un mur de protection structural en remplacement des fondations standards du bâtiment sur une hauteur minimum de 2,44 mètres du sol. (ne permet pas d'ouverture telle que des fenêtres ou portes)

Tableau 3-2 : Nouveaux déplacements générés par le projet

	Entrants	Sortants	Total
Heure de pointe du matin			
Automobile (véh./h)	80	32	**142**
Transport collectif (dépl./h)	54	59	**113**
Transport actif (dépl./h)	36	14	**50**
Heure de pointe de l'après-midi			
Automobile	48	58	**106**
Transport collectif	46	77	**123**
Transport actif	25	28	**53**

Le diagnostic de la situation future de circulation indique que les conditions de circulation sont globalement bonnes dans le secteur.

Le virage à gauche sur Mackenzie est difficile selon le modèle de simulation qui intègre également toutes les données de 2015 à 2021 du projet d'ensemble Westbury (inc. les commerces existants et les phases non-réalisées).

Les conditions difficiles observées sur la rue Vézina à l'intersection avec la voie de service Décarie Ouest, qui constituent déjà une problématique indépendante du projet, demeurent telles qu'elles.



Objet : [illegible]
[illegible]
N/Réf. : [illegible]

Monsieur,

Le présent document fait état des principaux résultats de l'étude d'impact sur les déplacements pour le projet de développement résidentiel de 328 unités de logements (Westbury-Phases 9 et 10), situé sur l'avenue de Courtrai, à l'est de l'avenue de Westbury, dans l'arrondissement Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce. Il est à noter que les logements et les bureaux encore libres des phases précédentes ont été considérés dans les débits générés par le projet.

L'analyse de la situation actuellement démontre que le secteur d'étude est bien desservi en transport collectif (TC) avec la présence des stations de métro Namur et Plamondon de la ligne orange, ainsi que de nombreuses lignes d'autobus de la STM dont certaines se rabattent vers ces stations. L'analyse des conditions de circulation démontre que tous les axes qui ceinturent le site à l'étude affichent de bonnes conditions de circulation, alors que certains mouvements du carrefour Vézina/Décarie Ouest situé à l'extrémité ouest du secteur présentent des conditions difficiles en après-midi avec des niveaux de service E et F. Ces conditions difficiles constituent une problématique d'ordre régional qui interpelle le ministère des Transports et ses partenaires municipaux. Par ailleurs, des relevés de stationnement sur les rues avoisinantes au site à l'étude indiquent qu'environ 40 cases sont disponibles en journée.

Après l'analyse de la situation actuelle, CIMA+ a effectué l'exercice de génération qui démontre que le projet génère 78 véh./h le matin, 60 déplacements/h en TC et 32 déplacements/h en transport actif. Les débits de circulation ont été ensuite distribués en fonction des zones d'activités d'intérêts déduites de l'enquête OD 2016, puis affectés au niveau local en fonction de la tendance observée avec les débits actuels. L'exercice d'affectation démontre que le projet n'ajoute pas plus de 30 véh./h à un mouvement qui est déjà à E ou F et n'occasionne pas non plus une dégradation de deux niveaux de service. Alors, selon le guide[1] d'étude d'impact de la Ville de Montréal, aucune intervention n'est requise sur le réseau routier.

L'analyse des conditions de circulation anticipées en tenant compte des débits générés par le projet démontre que l'état d'écoulement de la circulation est fluide pour les carrefours avoisinants au site du projet, avec des niveaux de service qui s'établissent majoritairement à C ou mieux. Les conditions difficiles observées sur la rue Vézina à l'intersection avec la voie de service Décarie Ouest, qui constituent déjà une problématique indépendante du projet, demeurent telles qu'elles.

Tout compte fait, le projet résidentiel Westbury (Phases 9 et 10), situé au nord de l'avenue de Courtrai et à l'est de l'avenue de Westbury, dans l'arrondissement Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce, est réalisable avec de faibles impacts sur les conditions de déplacements du réseau routier avoisinant.

Un rapport complet couvrant l'entièreté de l'étude d'impact sur les déplacements réalisé en lien avec le projet résidentiel Westbury (Phases 9 et 10) est annexé à ce sommaire exécutif.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, veuillez accepter nos salutations distinguées.

Moustapha Seck, ing., MBA
Coordonnateur de projet
Transport – Génie de la mobilité

115/458

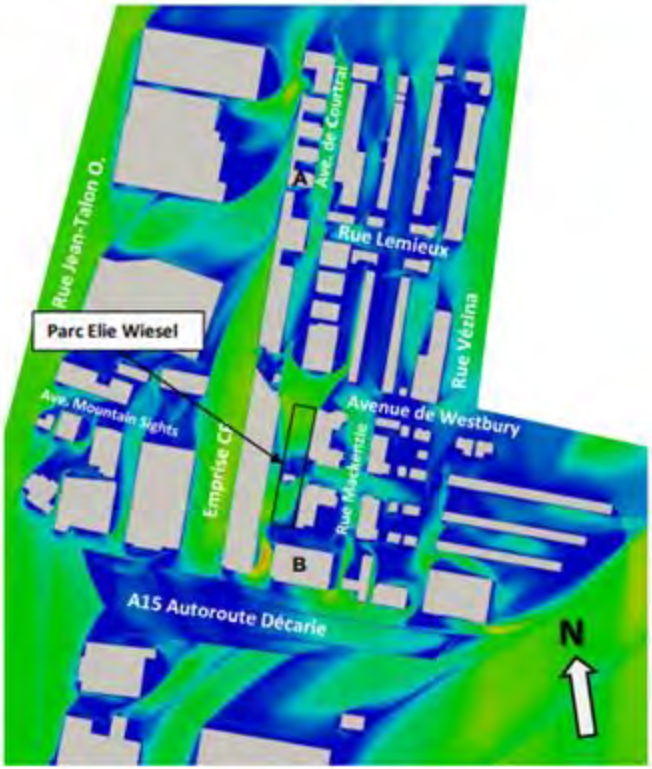

a) Conditions de référence – Fréquences annuelles d'inconfort **inférieures à 25% - Critère général pour toutes les rues du secteur.**

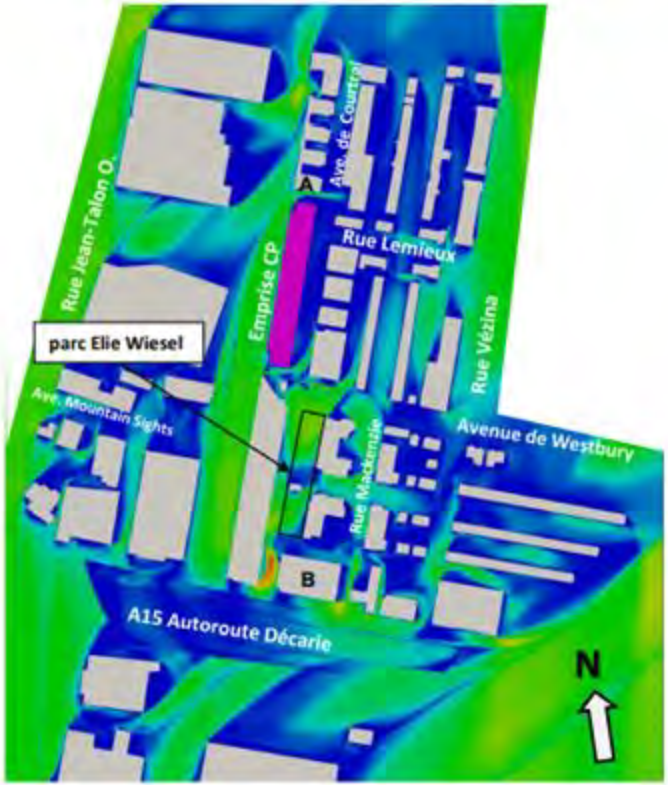

b) Conditions futures – Fréquences annuelles d'inconfort **inférieures à 25% - Critère général pour toutes les rues du secteur.**



Critère relatif aux fréquences d'inconfort:

- 25%: Critère général pour toutes les rues.

CONCLUSION

L'intégration du projet Westbury 9-10 au quartier à l'étude contribue à réduire les fréquences d'inconfort sur les rues avoisinantes

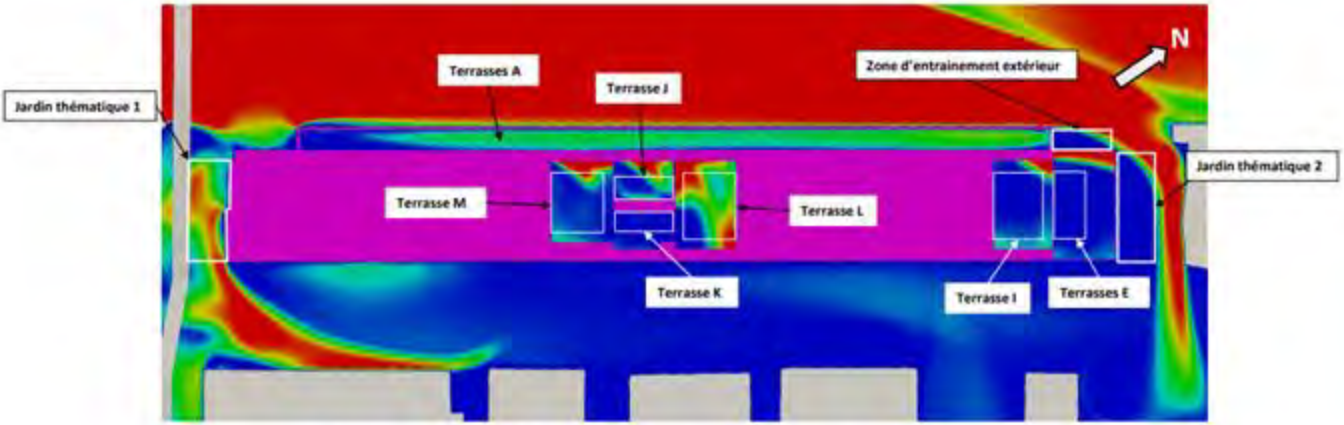

a) Terrasses sur les niveaux 2, 5, 8, 9 et 11, jardins thématiques et zone d'entrainement extérieure - Fréquences annuelles d'inconfort **inférieures à 10% - Critère pour les parcs et les lieux de détente.**

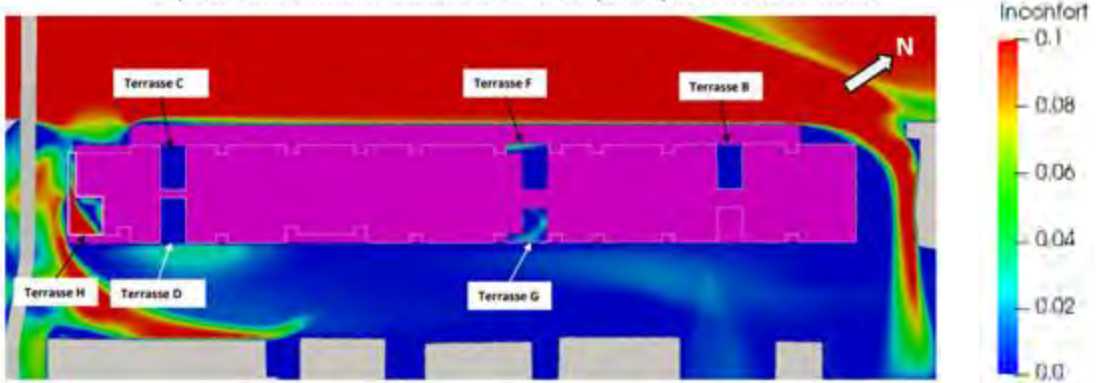

b) Terrasses sur les niveaux 3, 4, 6 et 7 - Fréquences annuelles d'inconfort **inférieures à 10% - Critère pour les parcs et les lieux de détente.**

- 10%: Critère pour les parcs et lieux de détente.

Le critère limite de fréquences annuelles d'inconfort de 10%, utilisé pour les parcs et lieux de détente, est respecté au-devant des deux entrées principales du bâtiment étudié.
Des petites sections des surfaces des jardins thématiques sont à la limite du critère de 10%.

Toutefois, le modèle numérique ne reproduit pas l'aménagement paysager et les mesures de mitigations prévues au projet qui contribuent à ralentir les vents soufflants au niveau des occupants, et de ce fait réduire l'inconfort des usagers des terrasses.

Figure 1 Niveau de bruit ferroviaire moyen ($L_{Aeq\ 24h}$) en façade

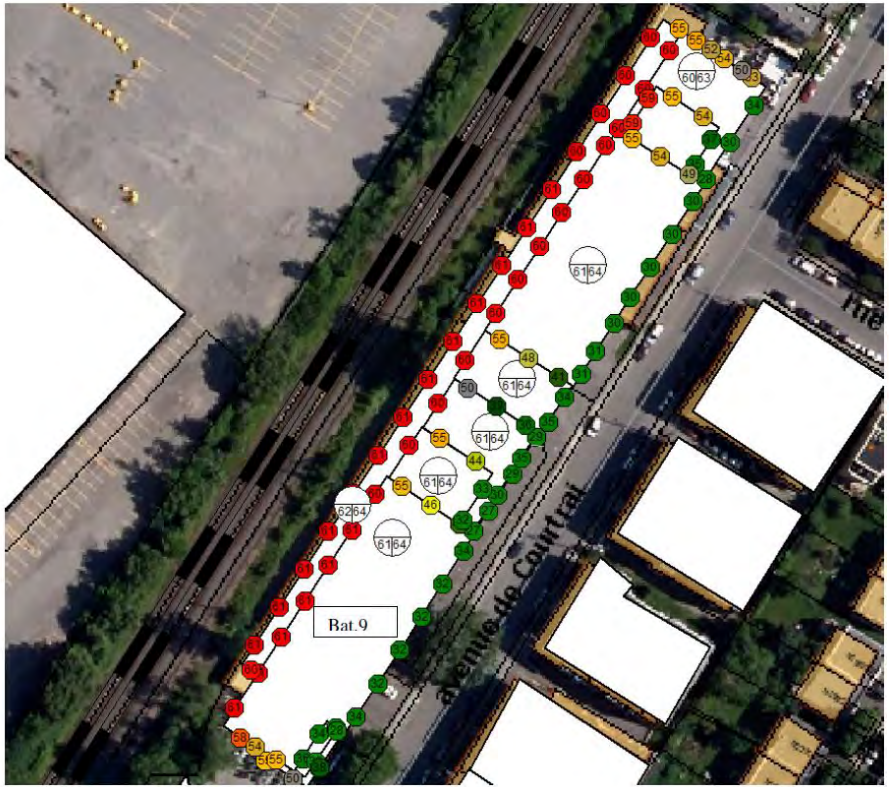

Tableau 1 Résultats des niveaux de bruit ferroviaire en façade du bâtiment et à l'intérieur

Façade	Niveau de bruit moyen extérieur (dBA)	Composition du vitrage	Pourcentage de fenestration dans les chambres	Niveaux sonores moyens à l'intérieur de la chambre moyen	Pourcentage de fenestration dans les salons	Niveaux sonores moyens à l'intérieur des salons
Côté Chemin de fer	61	1	20 %	21	40 %	26
Côté Avenue Westbury	55	1	20 %	16	40 %	20
Côté Avenue de Courtray	38	2	50 %	10	70 %	13
Côté Avenue Victoria	58	1	20 %	19	40 %	23

Bien que les niveaux de bruit à l'intérieur respectent largement le critère du schéma d'aménagement de la Ville de Montréal (critère de 40 dBA $L_{eq,\ 24h}$), nous limitons la superficie de la fenestration afin de réduire les bruits ponctuels lors du passage d'un train.

2.2 VITRAGES

Les compositions utilisées pour les évaluations des niveaux sonores dans les logements du bâtiment de la phase 9 du projet Westbury sont les suivantes :

COMPOSITION 1 :

- Verre de 6 mm;
- Espace d'air de 19 mm;
- Verre laminé de 12 mm (6 mm - PVB 0,06 po – 6 mm).

COMPOSITION 2 :

Pour les autres façades, le vitrage des chambres et des salons sera composé de :

- Verre de 6 mm;
- Espace d'air de 13 mm;
- Verre de 6 mm.

Mesures de mitigation proposées:

- panneaux de béton préfabriqués;
- isolation acoustique;
- vitrage adapté ;

Des mesures de mitigation sont aussi requises pour les terrasses (max55 dBA)

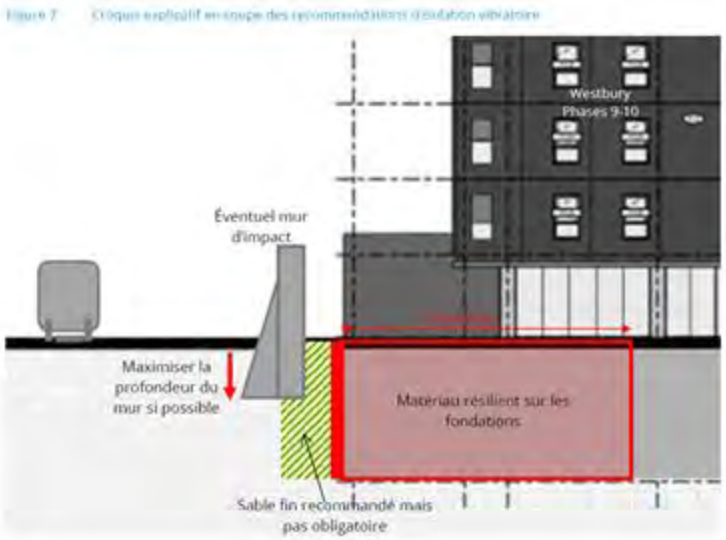

Des mesures de mitigations sont requises pour assurer le respect du seuil vibratoire défini par le règlement d'urbanisme pour le passage des trains de fret (quelques trains par jour)

La réduction des vibrations sur leur chemin de propagation peut être atteinte par la création d'une zone tampon (e.g. revêtement élastomère entre le sol et les fondations et remblai de sable fin)

Figure 8 Croquis explicatif vue de dessus des recommandations d'isolation vibratoire



Avis favorable avec conditions (12 décembre 2022):

- Une étude volumétrique est requise en vue de mieux comprendre l'insertion du projet dans son milieu;
- Intégration du projet dans la planification d'ensemble du secteur à transformer;
- Entente de développement pour la réalisation d'une passerelle de franchissement de la voie ferroviaire et l'aménagement du domaine public suite aux travaux d'infrastructure;
- Réduction des entrées véhiculaires;
- Optimisation des aménagements paysagers au sol et sur les toits.

PROJET - PERSPECTIVE



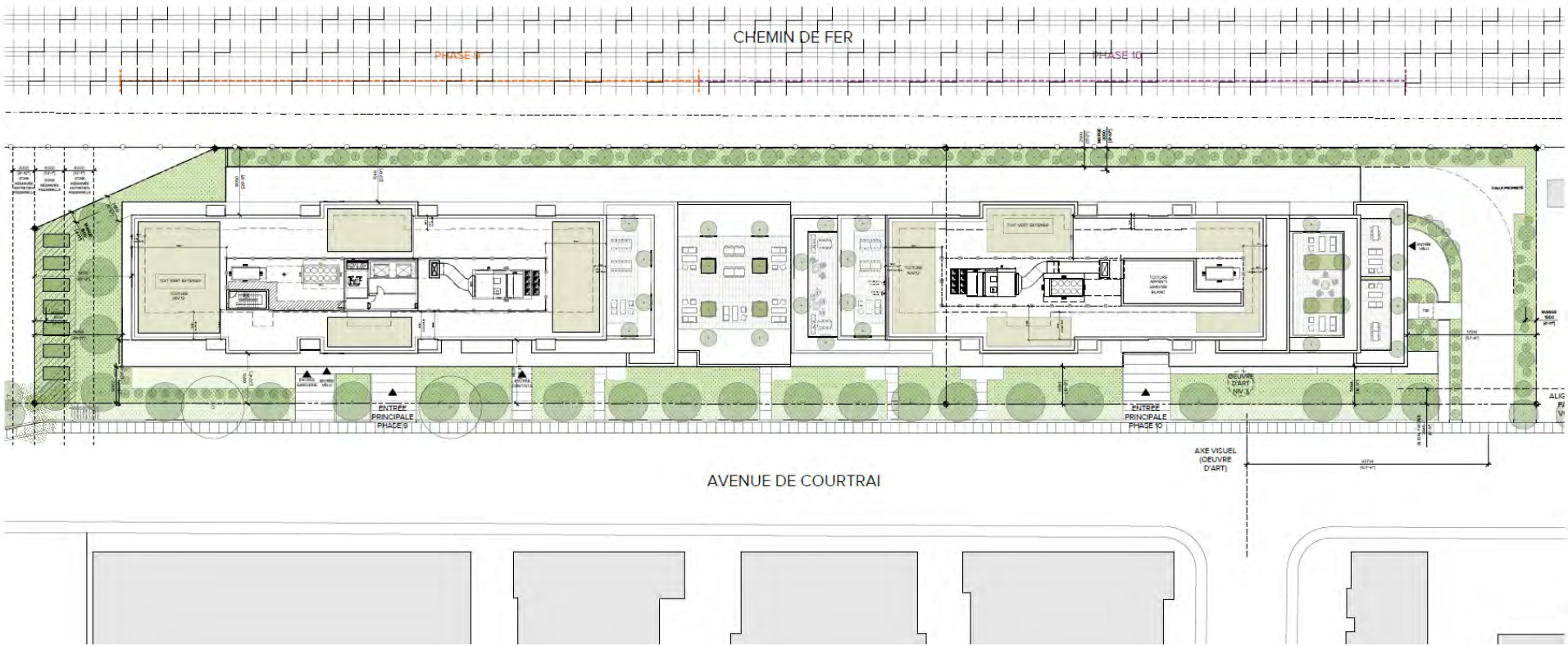

- Entrée véhiculaire en marge latérale Est
- Deux entrées principales de 6 mètres de large
- Plusieurs entrées secondaires pour les cyclistes et les commerces
- Alignement d'arbres en cour avant

PLAN DU REZ-DE-CHAUSSÉE

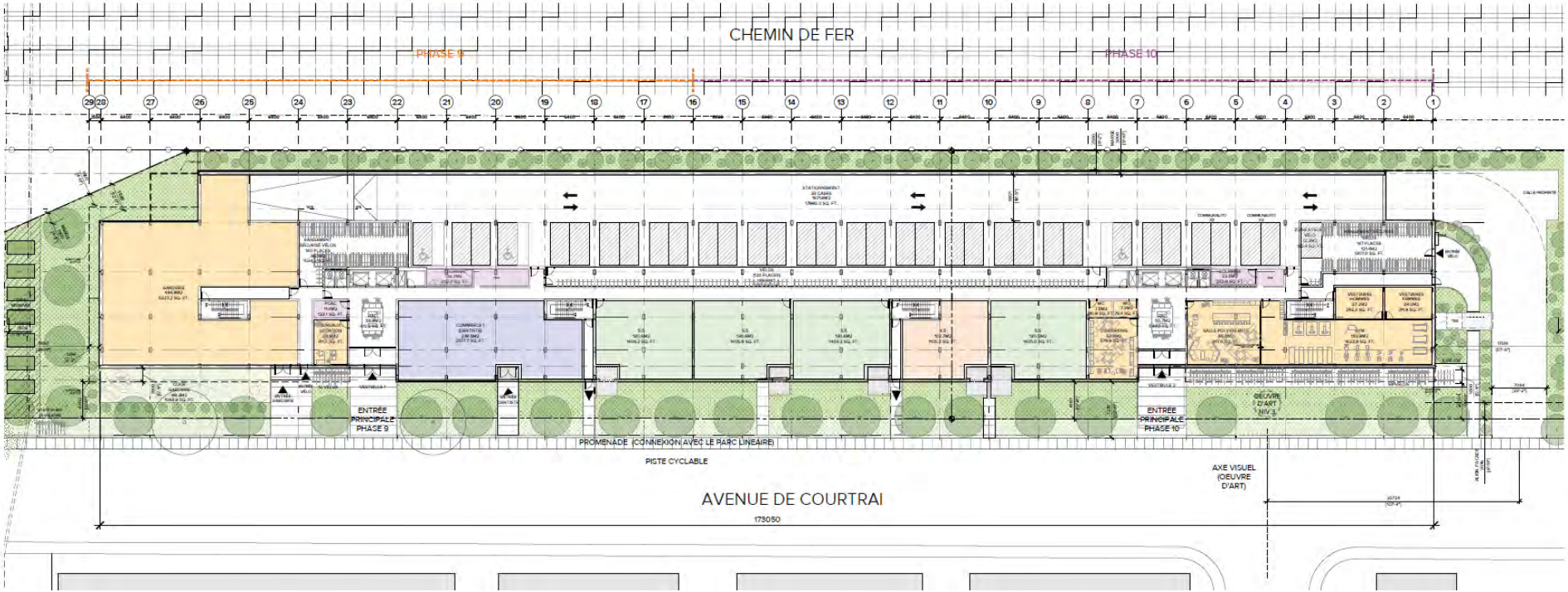

- Voie de circulation et aires de stationnements à l'arrière
- En avant de l'étage, de L'Ouest à L'est:
  - Une garderie, un petit commerce, 5 grands logements
  - Des espaces communs pour les résidents: salle de sport, salle communautaire et espace de co-travail.

PROJET - PLAN DE L'ÉTAGE 2

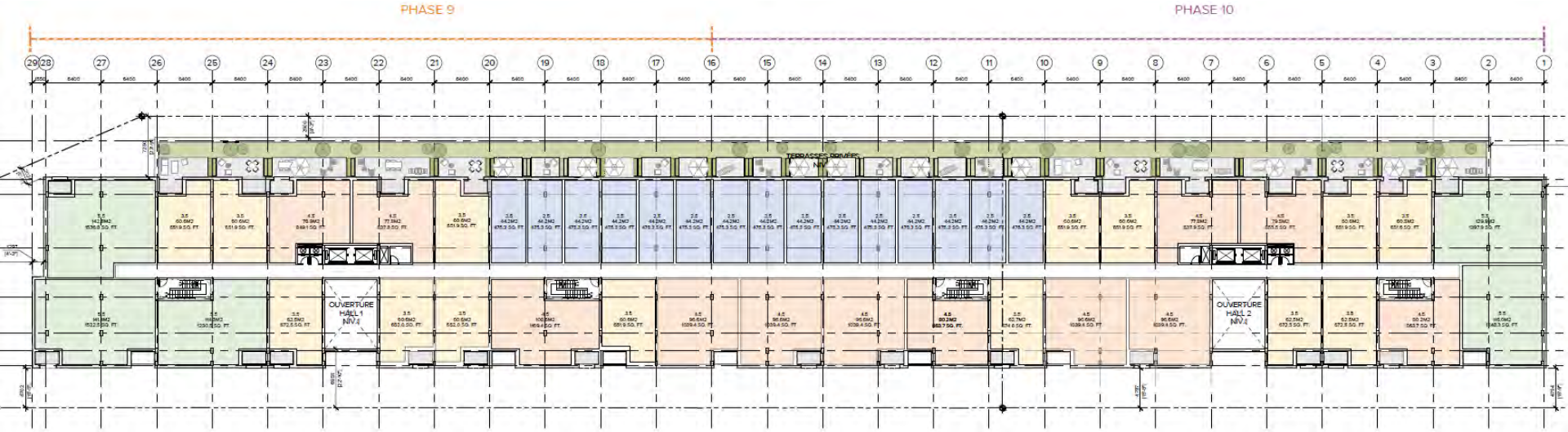





- Studios concentrés au 2e étage;
- Terrasses privatives;
- Mur (parapet) écran intégré à un bac de plantation;
- potagers mitoyens;
- -balcons / loggias

PROJET - PLAN DE L'ÉTAGE 3



- Dernier étage sans une séparation des deux phases;
- plan similaire au 2ème étage;
- Une terrasse végétalisée avec plantation d'arbres en bac.

PROJET - PLAN DE L'ÉTAGE 4







- Étage de séparation des deux phases
- Percée visuelle vers l'oratoire St Joseph
- Terrasse commune végétalisée
- Aménagement convivial

PROJET - PLAN DE L'ÉTAGE 5











- prédominance de logements de 2 c.c et plus (73%)
- grands logements 3 c.c de coins;
- Terrasses latérales privatives
- terrasses végétalisées

PROJET - PLAN DE L'ÉTAGE 6



Vue vers l'oratoire Saint-Joseph

PROJET - PLAN DE L'ÉTAGE 7









plantation d'arbres en bac

PROJET - PLAN DE L'ÉTAGE 8







- Diversité des bacs de plantations proposés
- hauteurs adaptées aux types de plantations et à l'emplacement proposé (entre 600 mm et 1070 mm)

PROJET - PLAN DE L'ÉTAGE 9











- Retraits volumétriques graduels entre le 4e et 12e étages
- Terrasses latérales privatives
- plantations intégrées aux écrans éoliens et acoustiques

PROJET - PLAN DE L'ÉTAGE 10



Prédominance des logements de 3.c.c à partir du 10e étage;

PROJET - PLAN DE L'ÉTAGE 11 et 12

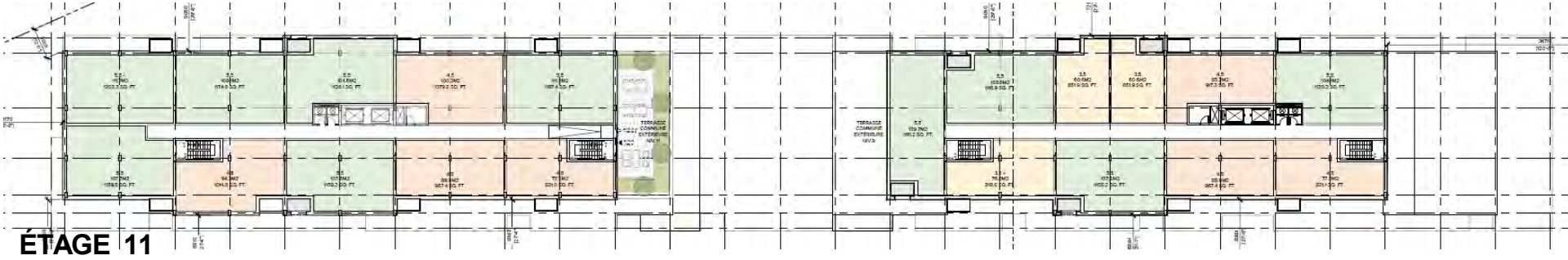

ÉTAGE 11

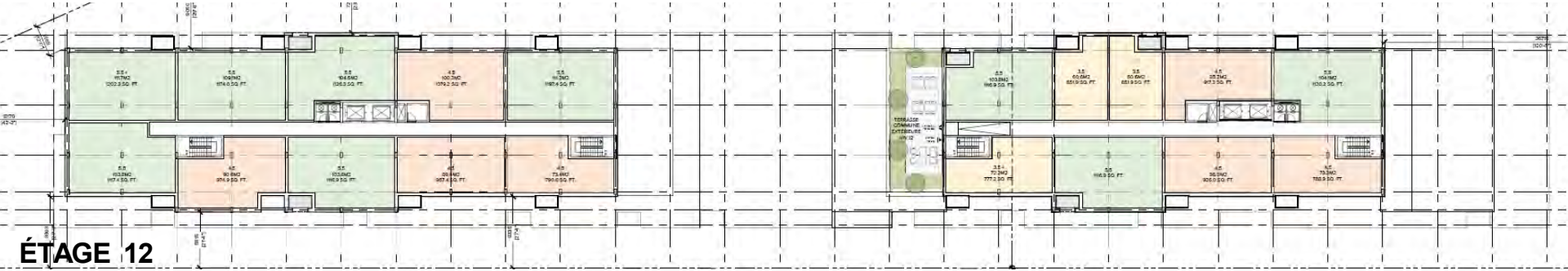

ÉTAGE 12





Au total:

- 60% des logements ont 2.c.c ou plus;
- 8 terrasses communes;
- 33 terrasses privatives;
- toits végétalisés au dernier étage.

PROJET - PLAN DE TOIT





- Les toitures au-dessus des niveaux habités sont aménagées avec toit verts extensifs;
- Les constructions hors toit sont principalement occupées par des équipements mécaniques.

PLANS DE S-SOL

S-SOL 1

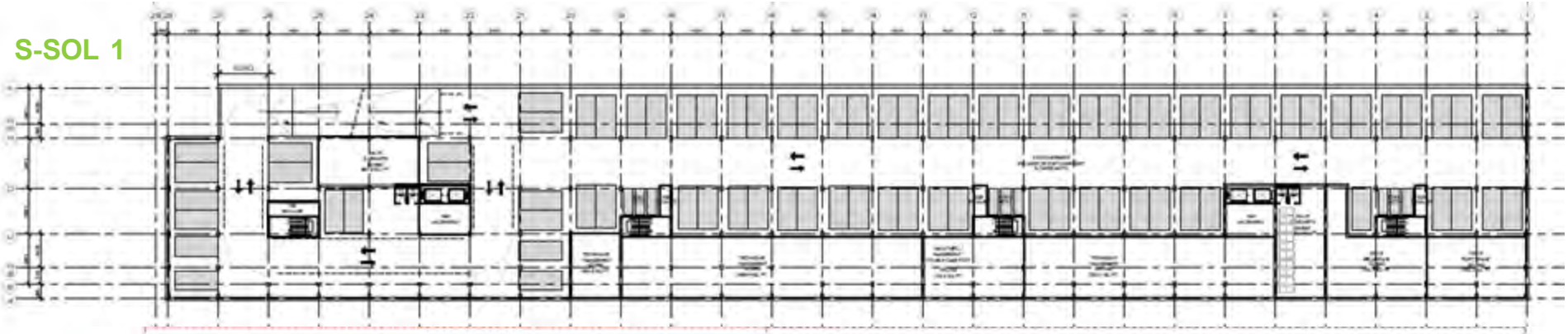

S-SOL 2



- Réaménagement requis avec retrait en cour avant de 3 mètres;
- plan de gestion des matières résiduelles requis.

Au total, 206 cases de stationnement (ratio 0.62) incluant:

- 3 pour personnes à mobilité réduite, 4 en auto partage et 18 cases supplémentaires (motos) 135/458

FAÇADE PRINCIPALE (De Courtrai)



ÉLÉVATION SUD_AVENUE DE COURTRAI

ÉLÉVATIONS LATÉRALES



ÉLÉVATION OUEST



ÉLÉVATION EST

0 3 6 12

ELÉVATION ARRIÈRE (Voie Ferrée)



ÉLÉVATION NORD_VOIE FERRÉE

0 3 6 12

Cette image aérienne permet de comprendre les principes fondamentaux qui ont guidé notre travail de conception que nous décrivons ci-dessous de façon abrégée.

1. Nous proposons la création d'**un tout composé de plusieurs volumes de proportions plus similaires aux bâtiments résidentiels "traditionnels" de 3-4 étages du secteur**. Assemblés les uns aux autres avec des reculs successifs, les volumes sont aussi revêtus de parement de béton aux teintes variées qui s'inspire des parements de brique d'argile qui caractérisent le secteur. **Une gradation des teintes du bas vers le haut**, du plus foncé au plus pâle, permet de créer des rapports de proportions qui contribuent à une meilleure intégration du projet dans son environnement. Le jeu d'assemblage des volumes permet aussi de créer **des terrasses qui ponctuent l'ensemble du projet** et permet l'intégration de toiture verte et de zones de plantations arbustives qui seront visibles et qui contribueront indéniablement à la promotion d'une architecture urbaine biophilique.
2. Nous proposons **une implantation avec un fort recul** par rapport à la rue pour permettre l'aménagement d'une généreuse bande végétale. Ce recul (voir les plans) important permettra la plantation d'arbres en pleine terre et contribuera indéniablement à l'expérience du piéton dans le secteur. Ce recul aide aussi à assurer une meilleure intégration aux bâtiments de plus faibles gabarits du secteur.
3. Nous proposons un **abaissement volumétrique en «cascade»** pour la portion est du bâtiment afin de s'intégrer d'une façon plus douce au secteur avoisinant. La marge de recul généreuse que nous proposons pour ce secteur du projet assure l'intégration réussie du projet dans son contexte.
4. Nous proposons aussi une **marge de recul significative du côté ouest** de notre projet. Cette marge permettra l'**intégration d'une passerelle** piétonne municipale qui reliera le secteur au secteur du côté opposé du chemin de fer, donc au métro et aux commerces.
5. Nous proposons l'intégration d'**une terrasse à un niveau intermédiaire du projet dans sa portion ouest.** Cette terrasse créera une signature volumétrique très intéressante à partir du parc linéaire du projet Westbury et permettra aussi un certain ancrage visuel et proportionnel avec les bâtiments Westbury.
6. Nous proposons l'intégration de **terrasses au centre du projet créant une «faille» centrale, libérant la vue vers l'oratoire à partir du passage Yolène-Jumelle.** Ces terrasses extérieures offriront non seulement des espaces de vie communautaire et des lieux de détente aux vues imprenables sur le Mont-Royal, mais créeront également une **fragmentation du bâtiment** en bonifiant ainsi l'intégration dans le secteur.







LA VUE VERS L'ORATOIRE SAINT-JOSEPH

VUE VERS LE MONT- ROYAL ET L'ORATOIRE ST-JOSEPH À PARTIR DU PASSAGE YOLÈNE JUMELLE

PLAN DE MOBILITÉ DURABLE

Dans un objectif de favoriser le transport actif, un plan de mobilité a été développé et mis en place tant dans l'architecture que dans la stratégie de développement du projet. Ce plan de mobilité comprend les différents éléments suivants:

A Vélos
- Favoriser l'utilisation du vélo.
- Deux entrées distinctes pour les vélos à proximité des halls. Accès ségrégués par rapport à l'entrée véhiculaire.
- Trois locaux de vélos sécurisés.
- Accès direct de l'extérieur et de l'intérieur aux locaux de rangement de vélos situés en rez-de-chaussée.
- Aménagement d'un atelier de réparation et d'entretien de vélos au rez-de-chaussée.
- Support à vélos extérieurs placés sous les soffites afin de les protéger des intempéries.
- Supports à vélos extérieurs situés près des entrées principales et visibles des espaces communs du bâtiment (lieux éclairés et sécuritaires).
- Nombre impressionnant de rangements de vélos intérieurs.
- Aménagement d'une piste cyclable en avant du bâtiment (réduction de la largeur de la rue et peinture sur la chaussée - approbation à obtenir de l'arrondissement).
- Volonté d'implanter une station Bixi afin de bonifier l'offre de vélos en libre-service.

B Piétons
- Aménagement de la cour avant de manière à rendre les déplacements à pied sécuritaires.
- Deux entrées principales pour piétons en marge avant facilement repérable grâce à l'aménagement paysager et le hall en mur-rideau ouvert sur deux niveaux.

C Transport collectif
- Incitatif monétaire pour nouveaux résidents: remboursement de 50% du coût d'une passe Bixi et d'une passe de la STM pour la première année.
- Fournir une trousse informative aux nouveaux résidents sur les divers services situés à distance de marche du projet (parcs, épiceries, pharmacies, commerces, restaurants).
- Favoriser l'accès sécuritaire à la station de métro Namur et aux services situés sur Jean-Talon Ouest par l'entremise d'une passerelle publique.

D Voitures
- Électrification de 15% des cases de stationnement.
- Stationnements intérieurs situés au rez-de-chaussée pour véhicules en autopartage pour les résidents.
- Une seule entrée véhiculaire pour l'ensemble du projet accessible sur la marge est du bâtiment et combinée avec la collecte de déchet.

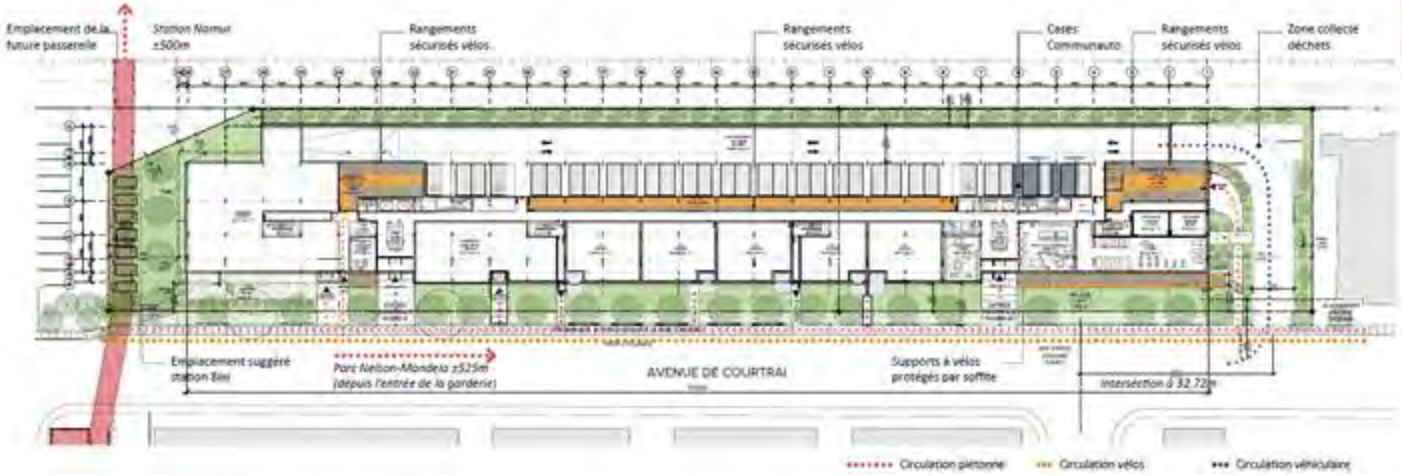



Support vélos muraux
Rangements sécurisés corridor central



Support vélos doubles hauteur
Rangements sécurisés

Supports fixes doubles hauteur

Espace vélos phase 9:	140 cases
Espace vélos phase 10:	147 cases

Supports fixes muraux

Espace vélos corridor central :	120 cases
Total espaces intérieurs:	**407 cases**
Total espaces extérieurs:	**85 cases**
Grand total:	**492 cases**

SERVITUDE DE PASSAGE ET DE CONSTRUCTION D'UNE PASSERELLE DE FRANCHISSEMENT DE LA VOIE FERRÉE

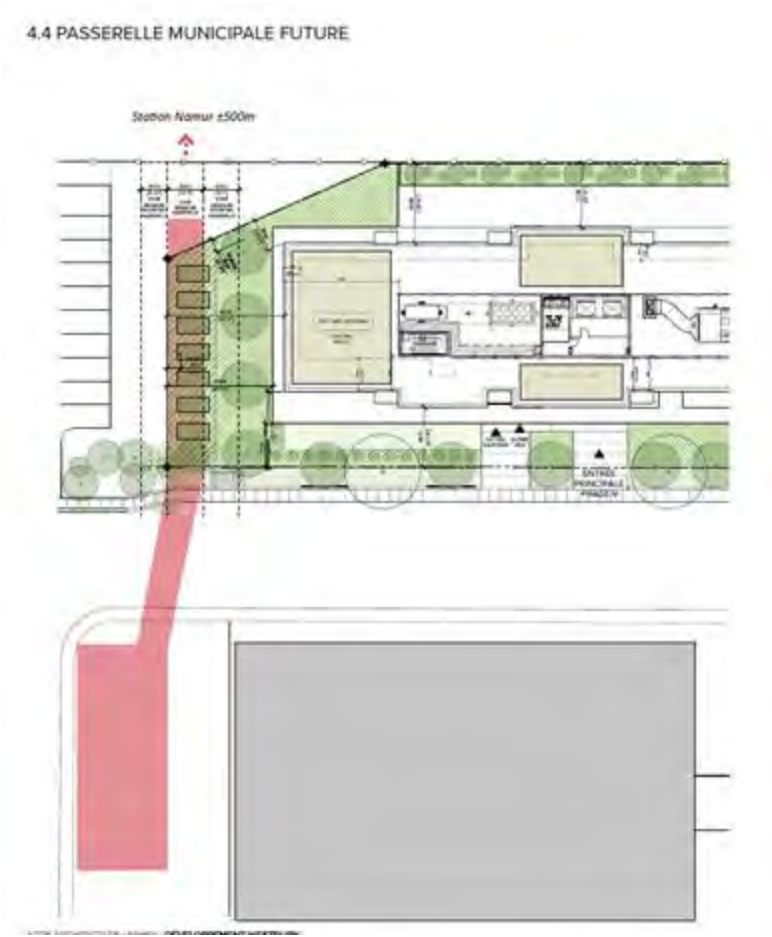



Passerelle multimodale de franchissement de la voie ferrée;
Proposition sous forme d'escalier avec dalot pour vélo.



COUPE TRANSVERSALE BB'



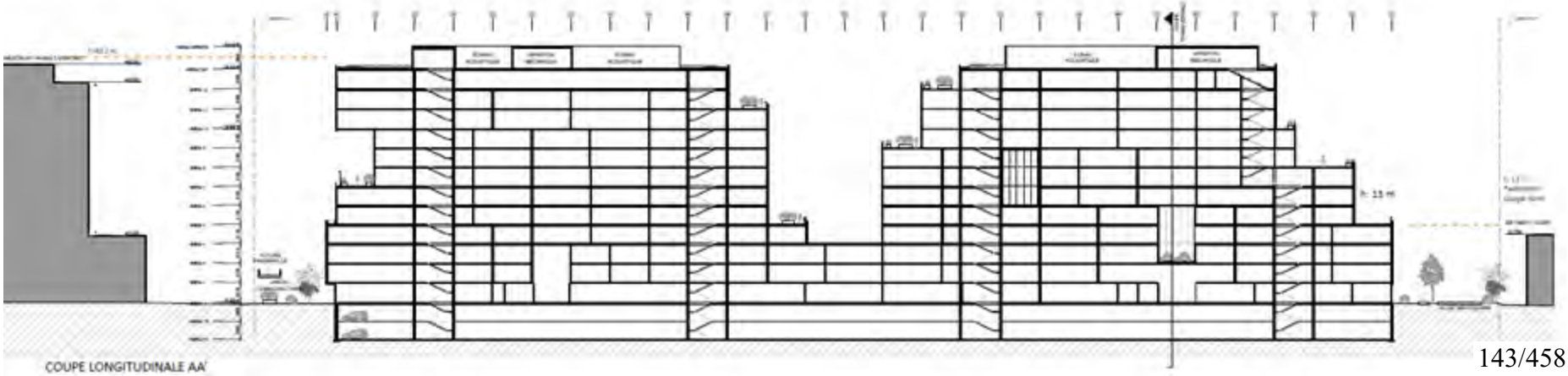

COUPE LONGITUDINALE AA'

ÉTUDE D'ENSOLEILLEMENT

SOLSTICE D'HIVER



ÉQUINOXE PRINTEMPS AUTOMNE

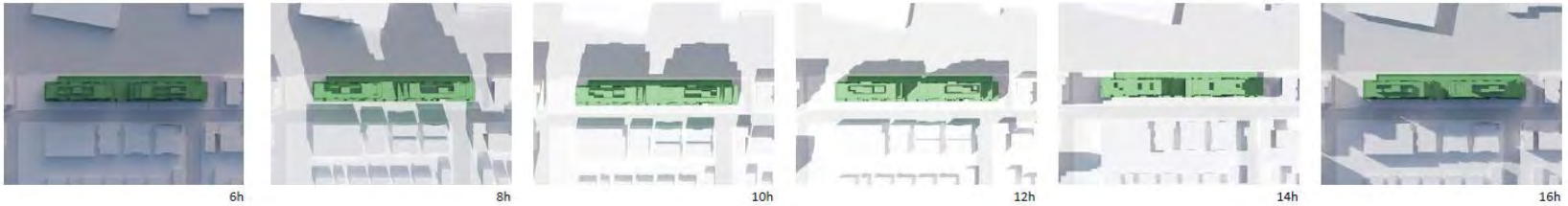

SOLSTICE D'ÉTÉ



Perte d'ensoleillement des immeubles voisins au Sud de l'Avenue de Courtrai en fin de journée:

- Vers 16h aux périodes d'équinoxe;
- Vers 18h en été.

PRINCIPALES DÉROGATIONS

	PLAN D'URBANISME	ZONAGE ACTUEL	PROPOSÉ
SECTEUR / ZONE	04-T5	0852	-
USAGE	Mixte	Habitation unifamiliale (H.1)	Habitation multifamiliale avec services **(H.7)** Commerces et services **(C.2)**
HAUTEUR	-	Min 7m / Max 12.5 m	**42 m**
MARGES AVANT		Règles d'insertion	4 m
ÉTAGES	Min 2 / Max 12	-	5 à 12 étages
DENSITÉ	Min 1.0 / Max 6.0	-	**4.6**
VERDISSEMENT		25 % de verdissement en pleine terre	21% en pleine terre 29% au Total

RECOMMANDATION

Côte-des-Neiges
Notre-Dame-de-Grâce
Montréal

La direction est FAVORABLE pour les raisons suivantes :

- Le projet permet de compléter la transformation du secteur au sud de la voie ferrée par une forme bâtie dynamique qui assure la transition entre le projet d'ensemble Westbury de forte densité et un secteur résidentiel établi;
- la nouvelle densité proposée permet d'augmenter le parc de logements locatifs dans l'arrondissement de 330 logements, dont 60% d'unités de 2 c.c. et plus;
- Les mesures de mitigations proposées permettent d'atténuer les nuisances environnementales et d'assurer la sécurité ferroviaire pour l'intensification de l'usage résidentiel;
- Le projet répond aux commentaires émis lors de l'avis préliminaire et aux conditions de l'étude préliminaire;
- Le projet intègre les balises d'aménagement de la planification du Quartier Namur-Hippodrome en tenant compte de la vue vers l'oratoire Saint-Joseph et de la passerelle de franchissement de la voie ferrée;
- Une entente de développement sera adoptée pour inclure les contributions à la réalisation d'infrastructures municipales incluant l'élargissement du trottoir et une servitude pour une passerelle multimodale;
- Le projet valorise le transport alternatif à l'automobile par son plan de mobilité durable;
- Le projet optimise le verdissement par son plan d'aménagement paysager intégrant une canopée le long de l'avenue de Courtrai et plusieurs terrasses végétalisées à usages variés;
- L'approbation finale du projet est assujettie aux conditions, objectifs et critères PIIA de la présente résolution, du règlement d'urbanisme et du règlement sur les PIIA.

Territoire d'application :

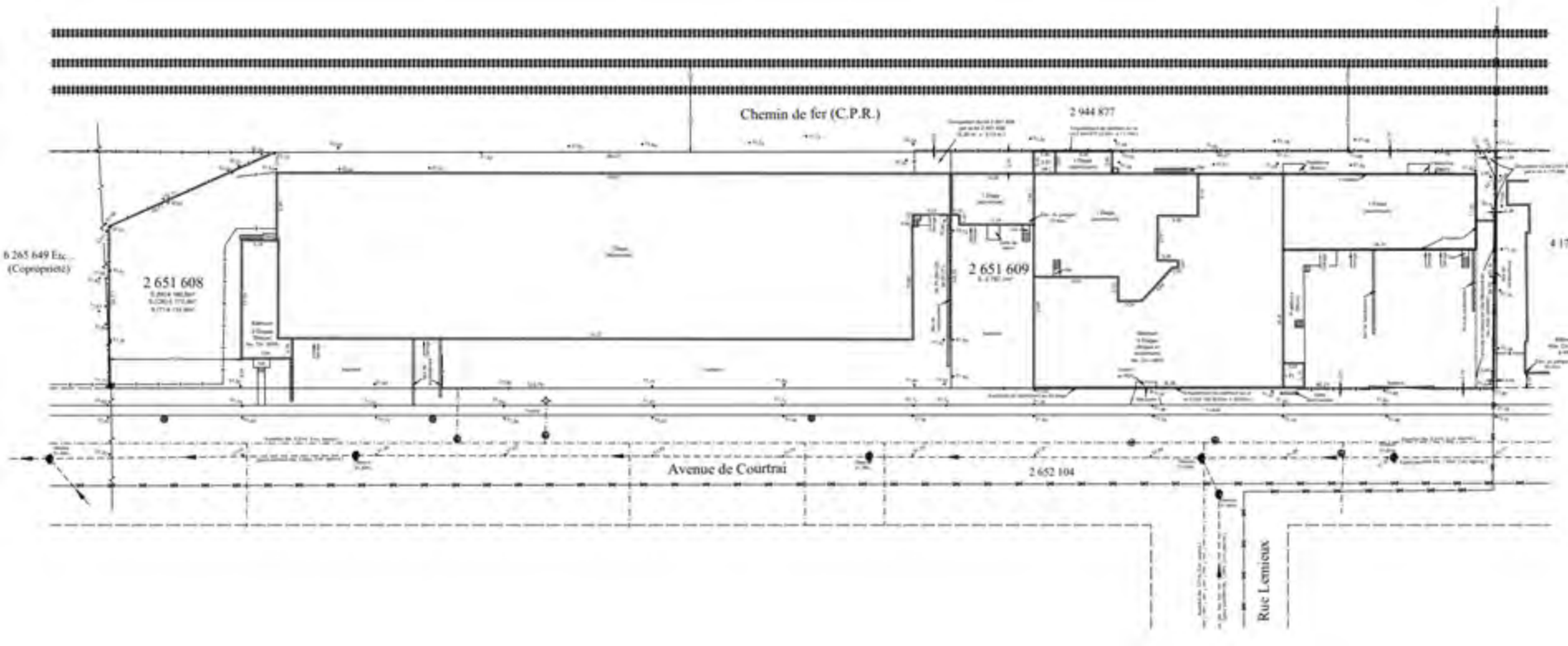

DÉROGATIONS

- a. article 10, afin d'autoriser une **hauteur** maximale de 42 mètres et 12 étages;
- b. article 21 afin de permettre des **bacs végétalisés sans retrait** minimal par rapport au mur arrière;
- c. article 34, afin d'autoriser une **densité** maximale de 4.6;
- d. article 71, afin d'autoriser une **marge arrière** de 2 mètres au niveau du rez-de-chaussée;
- e. article 123, afin d'autoriser les **usages** de la catégorie:
  - H.7 comme catégorie principale;
  - C.2 au 1e étage - max **1000 m²** .
- f. article 329, afin d'autoriser des balcons en **saillie** à 1,5 m de la limite arrière du lot à partir du 2e étage;
- g. article 386.1 afin d'autoriser des **allées piétonnes** menant aux entrées principales d'une **largeur supérieure à 2 mètres**;
- h. Article 537 en vue de remplacer l'**unité de chargement** par une case de stationnement intérieure;
- i. article 618.4 afin d'exiger qu'au moins 10% des unités de stationnement requises se situent à l'extérieur ;
- j. article 618.6 afin d'autoriser des **stationnements extérieurs pour vélo partiellement** recouverts par un toit ou un volume en saillie;

CONDITIONS DE RÉALISATION DU PROJET

La réalisation du projet de construction et d'occupation est soumise au respect des conditions suivantes :

- À l'exception de l'usage « **garderie** », un usage de la catégorie C.2 doit avoir une superficie maximale de **300 m**;
- les **usages** suivants sont spécifiquement **exclus** :
  - carburant;
  - vente de pièces et accessoires d'automobiles;
  - Hôtel et résidence de tourisme;
  - salon funéraire;
- le **taux d'implantation** maximal du bâtiment doit être de **68%** ;
- l'implantation de la construction doit respecter les conditions suivantes:
  - À l'**avant**, une **marge minimale de 4 m** par rapport à l'emprise de l'avenue de Courtrai;
  - Du côté **est**, une **marge minimale latérale de 17 m**;
  - Du côté **ouest**, une **marge minimale de 11,5 m**;
  - à partir du 2e étage, la **marge arrière minimale** doit être de **7 m**;
- **Une partie du bâtiment entièrement sous terre** doit respecter un **retrait minimal de 3 m** par rapport à l'emprise du domaine public;
- **au moins 55% des logements** proposés doivent être composés de **2 chambres à coucher et plus,** d'une superficie minimale de 80 m² pour les logements de 2 chambres à coucher et 92 m² pour les logements de 3 chambres à coucher;
- **au plus 10% des logement**s proposés peuvent être de type **studio;**
- les **locaux d'entreposage des matières putrescibles** doivent avoir une superficie minimale de **20 m²**, être situés à l'intérieur d'un bâtiment, maintenus à une température de 2°C à 7°C, avoir une surface intérieure lisse, non-poreuse, lavable et comportant un avaloir au sol.
- Des **enseignes d'une superficie maximale égale à 1/100e** de la superficie d'un usage commercial sont autorisées sur **la façade du RDC ou du 2e étage**. Elles peuvent être éclairées par translucidité si elles sont composées de lettres détachées ou symboles graphiques;

CONDITIONS DE RÉALISATION DU PROJET (SUITE)

- L'aménagement du terrain et du bâtiment doit répondre aux conditions suivantes :

a. **les toits aménagés entre le 4e et le 10e** étage du bâtiment doivent être **principalement aménagés de terrasses collectives;**

b. **les terrasses collectives** situées sur les toits doivent être aménagées avec des **zones végétalisées,** pouvant accueillir des **potagers ou des jardins nourriciers** adaptée au milieu, selon les conditions suivantes:

c. le calcul de la superficie des zones végétalisées est la somme des surfaces de toits verts intensifs et de bacs de plantation ayant une **profondeur de substrat de croissance d'au moins 0,6 mètre**;

d. la **superficie totale minimale** des zones végétalisées exigées pour l'ensemble des terrasses collectives est de **20%**;

e. **À partir du 12e étage**, les toits doivent être recouverts en grande partie de **toits verts extensifs.**

- Les **travaux d'aménagement paysager** doivent être achevés dans les **12 mois** suivant la fin des travaux de construction autorisés par le permis de construction délivré.
- Des **écrans éoliens** sont autorisés dans toutes les cours du bâtiment.
- une **haie de buissons** d'une largeur minimale de 1 m doit être plantée entre **l'allée d'accès au stationnement et la limite latérale Est**;
- **Aucune unité de chargement extérieure** n'est autorisée.
- **Aucune aire de stationnement extérieure** pour véhicule automobile n'est autorisée.

OBJECTIFS ET CRITÈRES DE PIIA

OBJECTIF 1: **Favoriser la construction d'un bâtiment de facture contemporaine qui tient compte de sa situation dans un secteur à transformer et en relation avec son milieu d'insertion:**

- La **proposition volumétrique** et les hauteurs de ses composantes prend en compte les **vues vers l'oratoire Saint-Joseph** ;
- la conception volumétrique proposée permet d'assurer une **transition harmonieuse entre les échelles** des différents gabarits environnants;
- **le retrait graduel des composantes volumétriques** ainsi que leurs hauteurs respectives permettent d'**optimiser l'ensoleillement** des immeubles voisins;
- l'**aménagement de nombreuses terrasses végétalisée** contribue à **affiner l'apparence architecturale du bâtiment ;**

- l'**implantation** du bâtiment permet **un dégagement suffisant pour l'aménagement d'une passerelle** de franchissement du corridor ferroviaire et privilégie la mobilité active dans le secteur;
- les **aménagements extérieurs** proposés en cour avant et en cour latérale doivent être **cohérents avec les interventions projetées sur le domaine public et les servitudes de passage**;
- le retrait en cour avant doit permettre d'assurer la réalisation d'un aménagement paysager de qualité sur le site par **l'alignement d'arbres** résistants et à grand déploiement pouvant former **une canopée** qui recouvre substantiellement les allées piétonnes et le trottoir;
- le choix des **matériaux de revêtement** est justifié en fonction de leurs **caractéristiques physiques** (i.e propriétés acoustiques, durabilité, empreinte carbone) et de leur **emplacement dans le bâtiment**;

OBJECTIFS ET CRITÈRES DE PIIA

OBJECTIF 2: **Créer un milieu de vie et des espaces de qualité et à l'échelle humaine qui favorise et multiplie les interactions entre résidents.**

- le projet propose des **logements sécuritaires** et **qui donnent accès à un espace extérieur privé ou commun**;
- Le projet inclut une proportion raisonnable de **logements adaptables**;
- le projet favorise l'**utilisation des modes de déplacements actifs et collectifs**, l'électrification des transports et la mutualisation des aires de stationnement et des équipements de recharge;
- Les terrasses communes doivent être pourvues d'un **aménagement paysager comprenant des lieux de détente conviviaux**;
- l'aménagement d'une **aire de jeu pour une garderie** doit inclure des revêtements au sol écoresponsables et intégrant un couvert végétal ;
- l'aménagement et entretien des espaces extérieurs doit privilégier **une gestion naturelle des eaux pluviales**;
- le projet doit tendre à respecter l'implantation, le concept architectural et le gabarit général de construction présenté aux plans en annexe B.

OBJECTIFS ET CRITÈRES DE PIIA

OBJECTIF 3: **Intégrer les mesures d'atténuation des nuisances environnementales et autres nuisances liées aux usages:**

- ❑ des mesures de mitigation doivent être intégrées aux cours et aux terrasses aménagées sur les toits et terrasses afin d'**atténuer les impacts éoliens et optimiser le confort des usagers**. Ces mesures peuvent inclure la densification de la végétation et l'installation d'écrans protecteurs;
- ❑ les écrans visuels, pare-vent ou contre le bruit, utilisés sur le site et le bâtiment doivent être considérés comme des **éléments architecturaux intégrés** au traitement de la façade et à l'aménagement des espaces extérieurs;
- ❑ les **équipements mécaniques** sont positionnés de manière à ne pas nuire à l'utilisation des cours et des terrasses communes ou privées par les occupants;
- ❑ la **gestion des matières résiduelles** proposée doit être optimale et évite l'encombrement du domaine public;
- ❑ un **espace dédié à l'entreposage temporaire des matières résiduelles** doit être pourvu, sur au plus 3 côtés, d'un écran paysager à feuillages persistants ou d'une clôture opaque ou d'un élément architectural qui s'harmonise avec le bâtiment. Cet écran doit avoir comme fonction de protéger et de dissimuler cet espace;
- ❑ le projet d'aménagement paysager doit tendre à respecter le plan d'architecture de paysage et le plan de plantation proposé en annexe D.

ÉTAPES D'ADOPTION

Avis du comité consultatif d'urbanisme (CCU)	17 janvier 2024
Adoption du projet de résolution par le conseil d'arrondissement (CA)	**Février 2024**
Consultation publique	à venir
Adoption, avec ou sans changement, du second projet de résolution par le conseil d'arrondissement (CA)	CA à venir
Période pour demande d'approbation référendaire	8 jours
Adoption finale de la résolution par le conseil d'arrondissement (CA) Adoption de l'entente de développement	CA à venir
Processus référendaire, si requis, ou entrée en vigueur de la résolution	

ANNEXES

Côte-des-Neiges
Notre-Dame-de-Grâce
Montréal



La **gradation des teintes** des parements extérieurs permet de créer un rapport d'échelle cohérent avec le cadre bâti du voisinage. Les teintes s'éclaircissent du bas vers le haut, favorisant une meilleure dispersion de la lumière naturelle et créant du même coup un sentiment d'**abaissement volumétrique**.

Cette image permet aussi d'apprécier le grand niveau d'articulation volumétrique qui est proposé dans ce projet. Les nombreuses terrasses extérieures qui sont générées par cette articulation permettront l'intégration de plantations arbustives qui ponctueront la façade.

Aux deux extrémités du projet, de larges baies vitrées animeront l'espace piéton. Ces espaces logeront des fonctions commerciales et des espaces communs. Il est important de souligner l'effort qui est ici fait pour animer l'espace public notamment en positionnant les espaces communs qui, la plupart du temps, sont placés en toiture et participent ainsi beaucoup moins à l'animation du quartier.



Cette perspective permet d'apprécier le jeu d'**abaissement volumétrique** de la portion est du projet afin de permettre un **arrimage adéquat avec les bâtiments avoisinants.**

Elle permet aussi de comprendre le **fort recul en marge avant** du bâtiment qui permet l'aménagement d'une bande paysagère importante et la plantation d'arbres en pleine terre. Les accès aux deux entrées principales résidentielles et commerciales seront aménagés avec des assises fixes en bordure de la propriété dans l'espoir qu'elles soient aussi utilisées par les passants du secteur.

Cette image permet aussi d'apprécier l'articulation volumétrique du projet et la gradation des teintes des parements extérieurs qui contribuent indéniablement à la création d'un projet qui maintient une certaine **échelle humaine** et une cohérence avec le cadre bâti du voisinage.

Une **œuvre d'art publique** sera installée stratégiquement face à un des espaces communs du rez-de-chaussée bonifiant l'expérience des piétons et des résidents tout en créant un axe visuel intéressant depuis la rue Lemieux.

Note: pour permettre de bien comprendre le raisonnement volumétrique, des arbres ont été enlevés de la perspective.



Cette perspective permet d'apprécier le **jeu d'abaissement volumétrique** de la portion est du projet afin de permettre un arrimage adéquat avec les bâtiments avoisinants. Les reculs successifs permettront la création de **généreuses terrasses** qui seront munies de bacs de plantations arbustives situées depuis la rue, jouant ainsi un rôle pédagogique pour l'aménagement de toutures vertes en milieu urbain. Elle permet aussi d'apprécier l'articulation volumétrique du

qui contribuent indéniablement à la création d'un projet qui maintient une certaine **échelle humaine** et une cohérence avec le cadre bâti du voisinage. La teinte pâle des volumes disposés aux niveaux supérieurs se rattache aux derniers étages des phases antérieures.

Aux deux extrémités du projet, de larges baies vitrées **animeront l'espace piéton**. Ces espaces logeront des fonctions commerciales et des espaces communs. Il est

l'espace public notamment en positionnant les espaces communs qui, la plupart du temps, sont placés en toiture et participent ainsi beaucoup moins à **l'animation du quartier.**

Cette vue permet aussi de comprendre le **rapport de proportion des volumes** de notre projet avec les phases antérieures de Wentbury, en bout de perspective, et avec les voisins de plus faible gabarit, au premier plan. La faille au cœur du projet contribuera aussi à **fragmenter l'ensemble.**



Cette vue côté voie ferrée permet d'apprécier le **maintien des principes volumétrique** et de gradation des teintes des parements extérieurs sur toutes les faces du projet. Nous présentons un projet qui s'adressera au nord-ouest par une volumétrie de hauteur correspondant aux futurs développements de grande hauteur (Le Triangle) de ce secteur.

L'aménagement des nombreux balcons et terrasses permettra aux résidents de profiter de **généreux espaces extérieurs verts** judicieusement aménagés pour maximiser le confort et adoucir la présence de la voie ferrée.

Le **mur anticollision sera verdi** grâce à l'aménagement de plantes grimpantes.


Cette perspective illustre bien le principe de gradation des teintes des parements extérieurs. Nous présentons un projet qui s'inspire de la matérialité prédominante de brique d'argile que nous retrouvons dans l'arrondissement Côte-Des-Neiges-Notre-Dame-De-Grâce tout en nous liant aux phases précédentes par les teintes pâles des niveaux supérieurs.







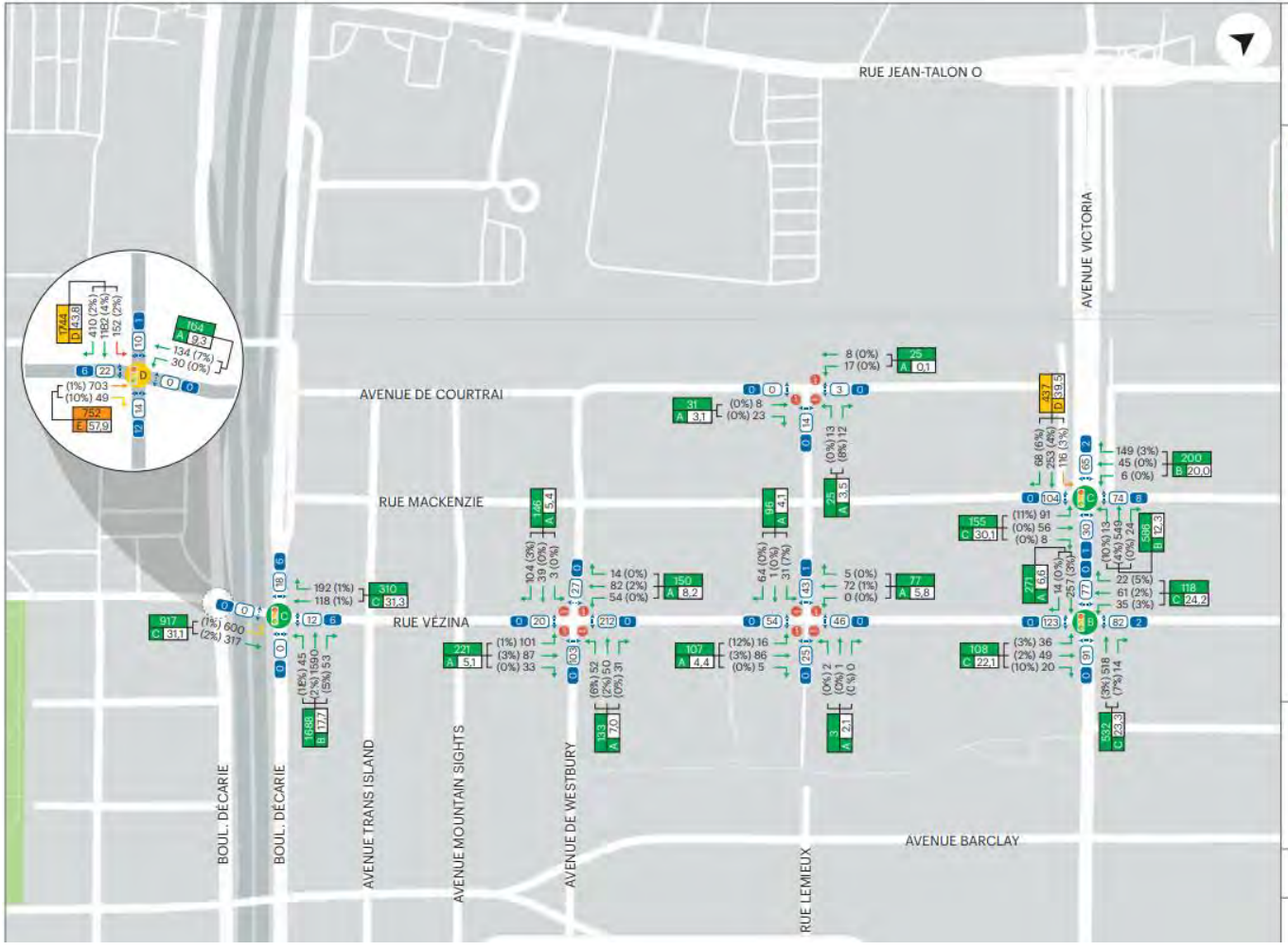

ÉTUDE D'IMPACT SUR LES DÉPLACEMENTS
DÉVELOPPEMENT DEVMONT

LÉGENDE

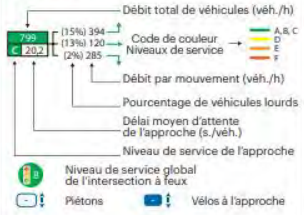

CONDITIONS ANTICIPÉES DE CIRCULATION

Heure de pointe du matin

Figure 4-3

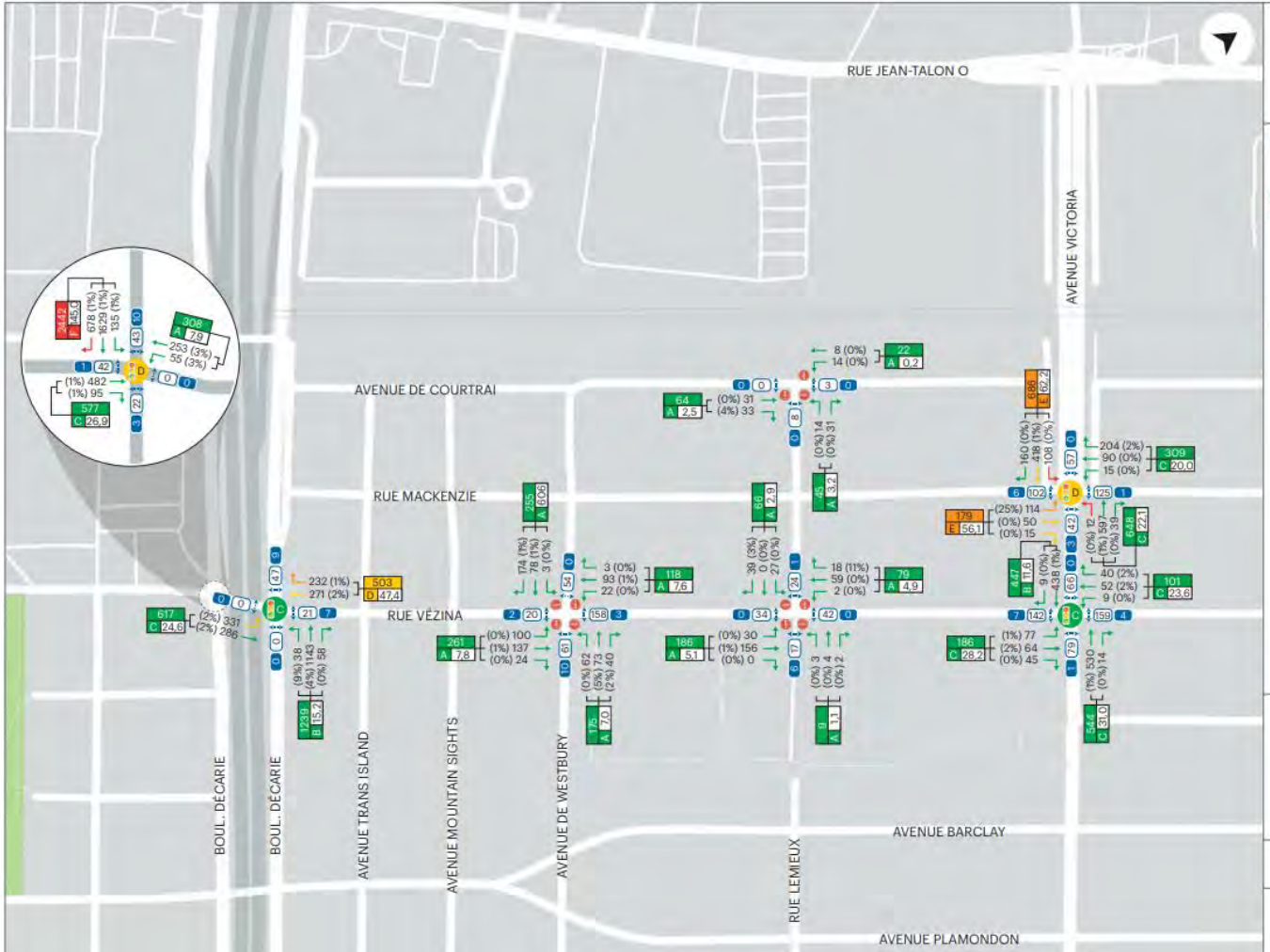
RUE JEAN-TALON O
AVENUE VICTORIA
AVENUE DE COURTRAI
RUE MACKENZIE
RUE VÉZINA
AVENUE BARCLAY
AVENUE PLAMONDON
BOUL. DÉCARIE
BOUL. DÉCARIE
AVENUE TRANS ISLAND
AVENUE MOUNTAIN SIGHTS
AVENUE DE WESTBURY
RUE LEMEUX
ÉTUDE D'IMPACT SUR LES DÉPLACEMENTS
DÉVELOPPEMENT DEVMONT
LÉGENDE
Débit total de véhicules (véh./h)
Code de couleur
Niveaux de service
Débit par mouvement (véh./h)
Pourcentage de véhicules lourds
Délai moyen d'attente de l'approche (s./véh.)
Niveau de service de l'approche
Niveau de service global de l'intersection à feux
Piétons
Vélos à l'approche
CONDITIONS ANTICIPÉES DE CIRCULATION
Heure de pointe de l'après-midi

Figure 4-4



NOTE TECHNIQUE

CLIENT :	9445-4519 Québec Inc.		
PROJET :	Westbury phase 9	**Réf. WSP :**	221-06957-00
OBJET :	Évaluation du bruit ferroviaire en façade et de la surface de vitrage avec la composition retenue	**DATE :**	23 août 2022
DESTINATAIRE :	M. Félix Allaire		
C.C. :	Mme Priscilla Muyombo		

Monsieur,

Cette note technique résume les résultats de nos calculs de bruit issu du trafic ferroviaire à l'intérieur des logements de la phase 9 du projet Westbury à Montréal.

Nos estimations sont basées sur les résultats d'une étude de LVM datant de juin 2015 intitulée « Étude du climat acoustique du secteur de l'ancienne usine Armstrong ». Les résultats de cette étude ont été mis à jour en considérant les derniers aménagements de bâtiment de la phase 9 et sont présentés dans cette note technique.

1 RÉSULTATS DES NIVEAUX DE BRUIT EXTÉRIEUR

L'étude de LVM mentionnée ci-dessus a été utilisée comme base pour l'évaluation des niveaux de bruit provenant de la voie ferrée dans les logements de la phase 9. Les évaluations ont été effectuées en utilisant le logiciel de calcul de propagation sonore CadnaA. Les résultats de ces évaluations sont présentés aux figures 1 et 2 en termes de niveau de bruit ferroviaire moyen (L_{Aeq24h}).

Le niveau de bruit moyen (L_{Aeq24h}) en façade du côté de la voie ferroviaire est de 61 dBA, celui de la façade du côté de l'avenue de Westbury est de 58 dBA, celui du côté de l'avenue Victoria est de 55 dBA et du côté de l'avenue de Courtray il est de 38 dBA. Ces niveaux incluent exclusivement le bruit irradié par le chemin de fer.

WSP Canada Inc.
11e étage
1600, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H3H 1P9
Canada

T : +1-514-340-0046
F : +1-514-340-1337

wsp.com

Figure 1 **Niveau de bruit ferroviaire moyen ($L_{Aeq\ 24h}$) en façade**

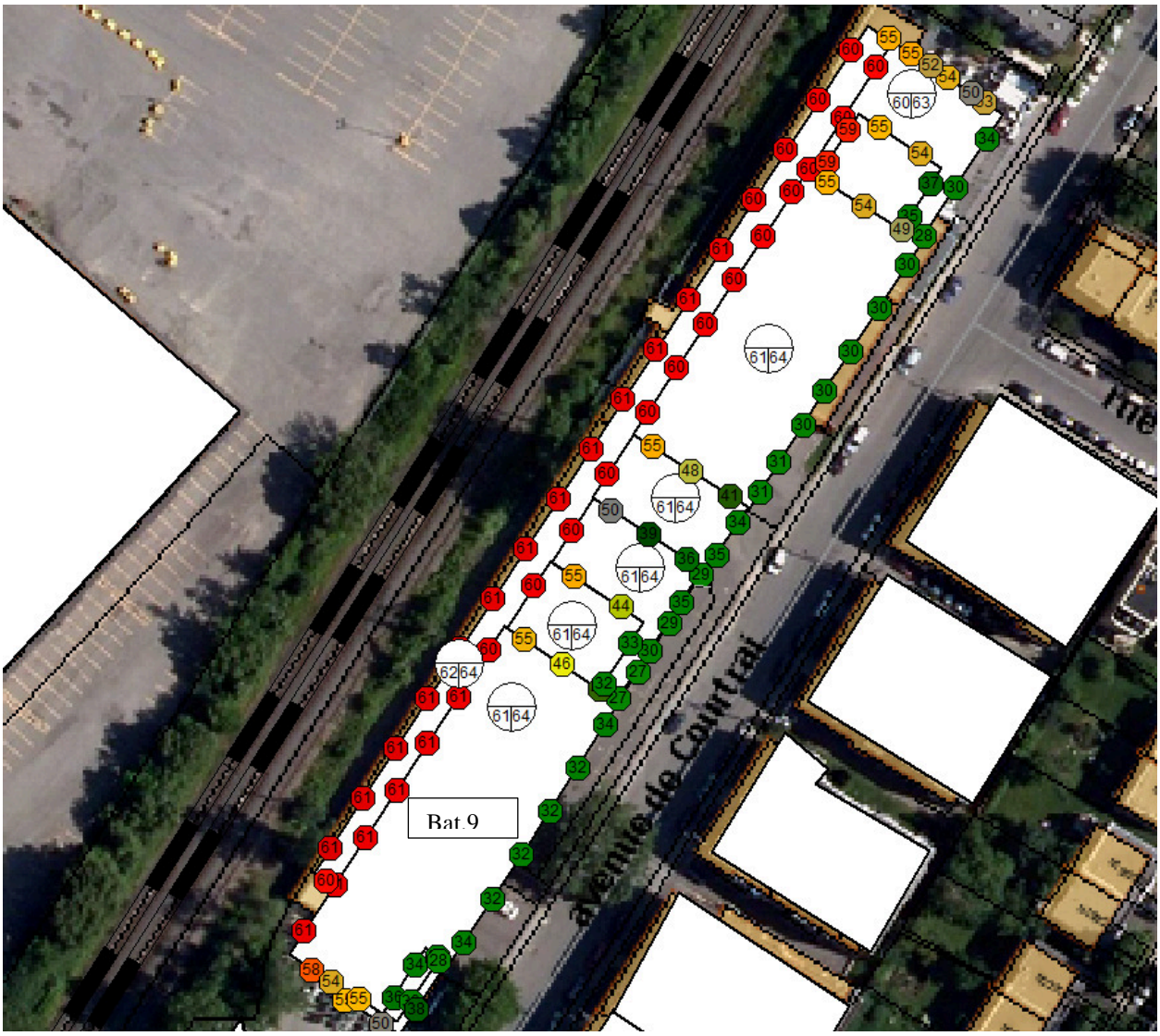

Figure 2 **Vue 3D du niveau de bruit ferroviaire moyen ($L_{Aeq,24h}$) sur la façade du bâtiment de la phase 9 du projet Westbury donnant sur le chemin de fer**



2 ÉVALUATION DU NIVEAU DE BRUIT INTÉRIEUR

2.1 MUR EXTÉRIEUR

D'après les informations envoyées par M. Félix Allaire de Devmont dans le courriel daté du 15 juin 2022, l'enveloppe du bâtiment est composée de panneaux de béton préfabriqués de 140 mm d'épaisseur.

2.2 VITRAGES

Les compositions utilisées pour les évaluations des niveaux sonores dans les logements du bâtiment de la phase 9 du projet Westbury sont les suivantes :

COMPOSITION 1 :

- Verre de 6 mm;
- Espace d'air de 19 mm;
- Verre laminé de 12 mm (6 mm - PVB 0,06 po – 6 mm).

COMPOSITION 2 :

Pour les autres façades, le vitrage des chambres et des salons sera composé de :

- Verre de 6 mm;
- Espace d'air de 13 mm;
- Verre de 6 mm.

3 NIVEAUX DE BRUIT À L'INTÉRIEUR DES LOGEMENTS

Les calculs ont été effectués à l'aide du logiciel CadnaA sur les différentes façades du bâtiment de la phase 9 du projet Westbury, comme illustré sur les figures 1 et 2.

Le tableau 1 présente les niveaux maximums du bruit ferroviaire moyen (L_{Aeq24h}) mesurés à chaque façade des logements, comme illustré sur les figures 1 et 2. Le pourcentage de fenestration (surface de vitrage/surface au sol de la pièce) a été calculé afin de limiter le bruit ponctuel causé par le passage d'un train.

Tableau 1 Résultats des niveaux de bruit ferroviaire en façade du bâtiment et à l'intérieur

Façade	Niveau de bruit moyen extérieur (dBA)	Composition du vitrage	Pourcentage de fenestration dans les chambres	Niveaux sonores moyens à l'intérieur de la chambre moyen	Pourcentage de fenestration dans les salons	Niveaux sonores moyens à l'intérieur des salons
Côté Chemin de fer	61	1	20 %	21	40 %	26
Côté Avenue Westbury	55	1	20 %	16	40 %	20
Côté Avenue de Courtray	38	2	50 %	10	70 %	13
Côté Avenue Victoria	58	1	20 %	19	40 %	23

Bien que les niveaux de bruit à l'intérieur respectent largement le critère du schéma d'aménagement de la Ville de Montréal (critère de 40 dBA $L_{eq, 24h}$), nous limitons la superficie de la fenestration afin de réduire les bruits ponctuels lors du passage d'un train.

4 CONCLUSION

Selon nos estimations du bâtiment 9, le niveau de bruit moyen (L_{Aeq24h}) respecte le critère de 40 dBA du schéma d'aménagement de la Ville de Montréal. À noter que les niveaux de bruit maximums peuvent gêner certaines personnes lors du passage d'un train, notamment la nuit pour tout bâtiment localisé en bordure de voie ferrée. Des recommandations au-delà du critère de bruit ont été émises afin de limiter le risque de nuisance causé par le passage des trains.

PRÉPARÉ PAR

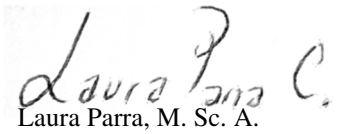

Laura Parra, M. Sc. A.
Professionnelle en acoustique

RÉVISÉ PAR

23 août 2022



Marc Deshaies, ing., M. Ing.
Gestionnaire – Acoustique, vibrations et qualité de l'air

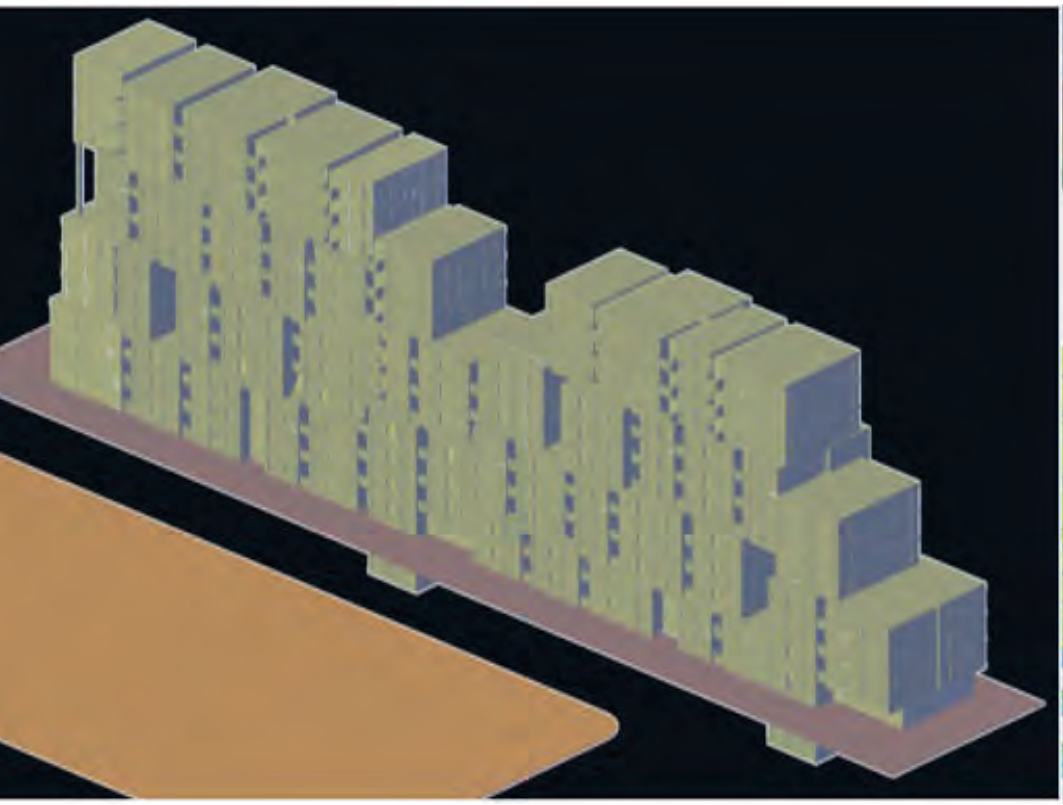



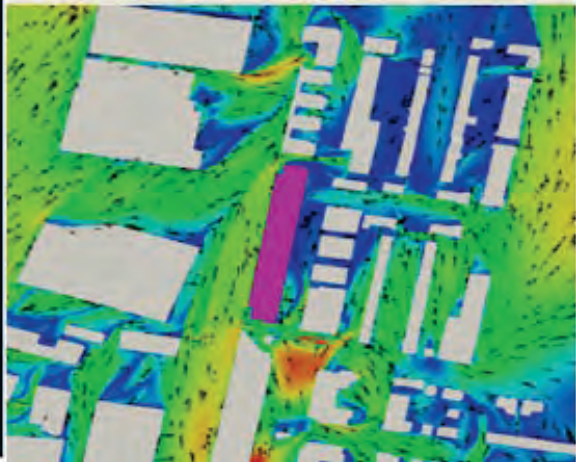

Projet Westbury Phase 9 - Étude sur modèle numérique 3D des impacts éoliens
Rapport No. R-0463

Préparé pour :

Devmont
4700 rue de la Savanne, Suite 222
Montréal, QC, H4P 1T7

Au nom de :

Félix Allaire, ing.
Chargé de projets

19 juillet 2022
Rapport Final

No de référence Lasalle|NHC 08007329

Préparé par :

Lasalle NHC Inc.
9620 rue Saint-Patrick
Lasalle, QC, H8R 1R8
Tel: (514) 366-2970
www.lablasalle.com

Contact du projet Lasalle|NHC :
Wael Taha, ing., M. ing.
Ingénieur, Associé
wtaha@lasallenhc.com

Suivi du document

Date	No. Révision	Révisé par	Émis par
15-07-2022	00	Wael Taha	Marc Alexandre Allard

Rapport préparé par :

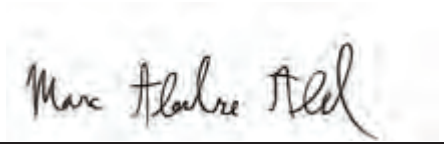

Marc Alexandre Allard, M. Sc. A.
Candidat à la profession d'ingénieur (CPI)
No OIQ : 6022431

Rapport révisé par:



Wael Taha, ing., M. ing.
Ingénieur de projets | Associé
No OIQ : 133365

CLAUSE DE LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

Ce document a été préparé par Lasalle|NHC de façon conforme aux bonnes pratiques d'ingénierie et est destiné à l'usage exclusif de **Devmont** et de leurs représentants autorisés dans le cadre spécifique du projet **Projet Westbury Phase 9 - Étude sur modèle numérique 3D des impacts éoliens**.

Le contenu de ce document ne peut être appliqué ou utilisé, en tout ou en partie, par ou à l'avantage d'autres parties sans l'autorisation écrite de Lasalle|NHC. Aucune autre garantie, expresse ou tacite, n'est accordée.

Lasalle|NHC et ses directeurs, associés, employés et mandataires n'assument aucune responsabilité à l'utilisation ou au recours du présent document ou de son contenu par des parties autres que **Devmont**.

TABLE DES MATIÈRES

1 INTRODUCTION 1

2 DESCRIPTION DU PROJET 2

3 RÉSUMÉ DE L'APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE 3

4 IMPACTS ÉOLIENS DU PROJET 5

4.1 Impacts sur les vitesses par vent de secteur OSO 5
4.2 Impacts sur les vitesses par vent de secteur NNE 7
4.3 Fréquences annuelles d'inconfort 8
4.3.1 Critère général – 25% 9
4.3.2 Critère de rue commerçante – 15% (à titre indicatif) 9
4.3.3 Critère de parcs – 10% 10
4.3.4 Dépassement de la vitesse de 75 km/h (20,83 m/s) 11

5 CONCLUSION 12

6 RÉFÉRENCES 13

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Synthèse des paramètres de calcul

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Plan de localisation du projet

Figure 2 : Rose des vents annuelle – Aéroport P.-E.-Trudeau et Saint-Hubert

Figure 3 : Statistique des vents à l'aéroport international P.-E. Trudeau de Montréal

Figure 4 : Domaine de calcul

Figure 5 : Facteur de survitesse par vent de secteur OSO

Figure 6 : Zones de détentes - Facteur de survitesse par vent de secteur OSO

Figure 7 : Facteur de survitesse par vent de secteur NNE

Figure 8 : Zones de détentes - Facteur de survitesse par vent de secteur NNE

Figure 9 : Fréquences annuelles d'inconfort. Critère 25%

Figure 10 : Fréquences annuelles d'inconfort. Critère 15%

Figure 11 : Fréquences annuelles d'inconfort. Critère 10%

Figure 12 : Zones de détentes - Fréquences annuelles d'inconfort. Critère 10%

1 INTRODUCTION

Devmont entreprend de construire un bâtiment de 12 étages composé de deux tours à l'intersection de l'avenue de-Courtrai et de l'avenue Westbury.

Lasalle|NHC a été mandatée par Devmont pour effectuer une étude sur modèle numérique 3D afin d'évaluer l'impact du projet sur le régime des vents sur l'espace public adjacent, et plus particulièrement, sur le confort des piétons circulant à proximité ainsi que sur les usagers des zones de détente.

Les interactions du vent dans les différentes configurations (état de référence et état futur) ont été simulées à l'aide d'un modèle numérique tridimensionnel permettant de calculer les vitesses de l'air en mouvement en tout point du domaine d'intérêt.

Le présent rapport est divisé en 5 sections. Le projet est d'abord décrit à la section 2. La section 3 enchaîne ensuite avec un résumé de l'approche méthodologique guidant l'évaluation des impacts éoliens. La section 4 présente les résultats et la conclusion est exposée au chapitre 5.

2 DESCRIPTION DU PROJET

Le projet Westbury Phase 9 vise à ajouter un bâtiment de 12 étages, composé de deux tours sur un basilaire commun, à l'intersection de l'avenue de-Courtrai et de l'avenue Westbury. Le site du projet est situé directement au nord-est des bâtiments du projet Armstrong (Westbury P1 à P8).

Le projet en question est localisé dans un quartier hétérogène incluant des commerces à grande surface, des bâtiments résidentiels, des maisons de 2-3 étages et de nouveaux bâtiments résidentiels élevés. La construction du projet marquera donc une différence significative par rapport au bâti actuel, et pourrait entraîner des changements dans le régime des vents perçu au niveau piéton circulant en périphérie. L'objectif de l'étude proposée est donc d'évaluer les impacts éoliens de ce projet. La figure 1 illustre la volumétrie du bâtiment futur. La base de ce bâtiment couvrira une superficie d'environ 4600 m².

Il est important de mentionner que plusieurs terrasses et zones de détente sont prévus dans le cadre du projet Westbury Phase 9. La figure 1 illustre la position des terrasses sur le bâtiment :

- 2 Jardins thématiques seront localisés au-devant des façades nord-est et sud-ouest du projet.
- Une zone d'entrainement extérieur sera présente au-devant de la façade du côté de la voie ferrée.
- Plusieurs terrasses privées (les terrasses A) seront construites au niveau 2, du côté de la voie ferrée. Celles-ci sont protégées par un mur de 2m de hauteur, mesuré à partir du sol du niveau 2.
- La terrasse extérieure B sera localisée au niveau 3.
- Deux terrasses communes extérieures (C et D) seront aménagées au niveau 4.
- La terrasse extérieure privée E sera construite au niveau 5.
- Deux terrasses communes extérieures (F et G) seront aménagées au niveau 6.
- La terrasse commune extérieure H sera aussi construite au niveau 7.
- Trois terrasses communes extérieures (I, J et K) seront aménagées au niveau 8.
- La terrasse commune extérieure L sera construite au niveau 9.
- La terrasse commune extérieure M sera construite au niveau 11.

Le confort des usagers à ces endroits sera évalué dans la section 4 de ce rapport. De plus, Il est à noter que le confort des piétons circulant sur la passerelle présente au-devant de la façade sud-ouest du projet en conditions futures sera aussi évalué dans cette section.

3 RÉSUMÉ DE L'APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE

Les détails techniques concernant l'approche méthodologique de même que la littérature scientifique pertinente sont présentés à l'annexe de ce rapport. Une compréhension approfondie de la méthodologie par le lecteur n'est pas strictement nécessaire pour comprendre les principales conclusions émises dans cette étude. En effet, ce présent chapitre a plutôt pour but d'offrir un bref résumé vulgarisé de l'approche méthodologique afin d'aider le lecteur dans l'interprétation des résultats présentés au chapitre suivant. Le schéma 1 synthétise la méthodologie alors que le tableau 1 résume les paramètres de calculs.

Un modèle numérique est mis à profit pour simuler les directions dominantes de vent dans le secteur à l'étude. Dans les cas de Montréal et Laval, deux directions dominantes sont observées à la station météorologique de l'aéroport Pierre-Elliott-Trudeau, soit l'OSO et le NNE (voir figures 2 et 3).

Les vitesses de l'air en mouvement sont calculées à l'aide du modèle numérique 3D OpenFoam. Dans les études d'impacts éoliens, le domaine modélisé s'étend généralement sur une superficie de plus ou moins 1 km². Tel qu'illustré sur la figure 4, le modèle est alimenté, aux extrémités du domaine, par des vents dont la vitesse augmente avec l'élévation. La distribution verticale (ou profil) de la vitesse de ces vents varie selon le milieu ambiant de la zone d'étude. La forme que prendra cette distribution verticale est d'ailleurs contrôlée par une constante nommée paramètre de rugosité α.

À proximité du projet à l'étude, les vents au niveau des piétons, soit à une hauteur de 1,8 m, sont analysés. Les résultats sont présentés sous forme de survitesse. De manière schématique, ce paramètre représente un ratio adimensionnel entre la vitesse du vent à l'entrée du modèle et celle au point d'intérêt. Par exemple, si la survitesse en un point donné est de 1,5 et que la vitesse du vent à l'entrée du modèle est de 10 km/h, la vitesse du vent en ce même point donné sera de 15 km/h (1,5x10 km/h). De même, si la survitesse en un point donné est de 0,5 et que la vitesse du vent à l'entrée du modèle est de 10 km/h, la vitesse du vent en ce même point donné sera de 5 km/h (0,5x10 km/h). Il faut toutefois noter que l'exemple demeure simplifié pour des fins d'illustration puisque le paramètre de survitesse inclut également un terme de turbulence permettant de mieux caractériser le point d'intérêt. L'utilisation du concept de survitesse permet ainsi de déduire la vitesse du vent qui sera ressentie par le piéton en fonction de la vitesse du vent à l'entrée du modèle. Les survitesses calculées par le modèle sont affichées sous forme de carte de couleur en conditions de références ainsi qu'en conditions futures (en présence du nouveau projet) et ce, pour chaque direction dominante de vents (voir figures 5 à 8). Pour une direction donnée de vents, une diminution de la survitesse (de l'état de référence vers l'état futur) révèle une bonification du confort éolien. À l'opposé, une augmentation de la survitesse implique une dégradation de l'inconfort éolien.

Afin d'intégrer l'ensemble des directions dominantes de vent, le concept d'inconfort éolien est adopté. Ce concept consiste à utiliser les survitesses calculées par le modèle ainsi que les données horaires de vent à l'entrée du modèle afin de calculer le nombre de fois où la vitesse du vent ressentie par le piéton dépasse un certain seuil d'inconfort (22 km/h en été et 15 km/h en hiver). À cet effet, les données horaires de vent à l'entrée du modèle découlent des données mesurées à la station météorologique la plus proche, soit à l'aéroport Pierre-Elliott-Trudeau dans les cas de Montréal et Laval. Dans certaines situations, ces données mesurées peuvent être transposées directement à l'entrée du modèle alors que dans d'autres situations, ces données mesurées doivent être recalées par un facteur de recalage k.

L'inconfort éolien calculé par le modèle est affiché sous forme de carte de couleur en conditions de références ainsi qu'en conditions futures (en présence du nouveau projet). En guise d'exemple, une fréquence d'inconfort de 0.20 signifie que le seuil d'inconfort est excédé 20% du temps. À cet effet, les fréquences maximales d'inconfort éoliens étant admises ou tout simplement recommandées dépendent essentiellement de l'activité prévue sur la voie publique. En effet, un critère de 10% est généralement visé dans les parcs et les lieux de détente, 15% dans certaines rues commerçantes à Montréal et 25% dans le reste des cas (voir figures 9 à 12).

Finalement, un dernier concept est adopté afin de tenir compte de la sécurité des piétons durant les événements de vents violents, soit le seuil de rafales. Ce dernier consiste à calculer le nombre de fois où la vitesse du vent ressentie par le piéton dépasse le seuil de rafales de 20,83 m/s (75 km/h). La fréquence maximale de dépassement de ce seuil est généralement admise à 1%.

Tableau 1 : Synthèse des paramètres de calcul

Paramètres du vent	
Station météorologique de référence	Aéroport Pierre-Elliott-Trudeau
Directions dominantes	OSO et NNE
Rugosité α	0.26
Recalage k	0.8 ($Vent_{Entrée\ du\ modèle}$ = 0.8*$Vent_{Mesuré\ à\ la\ station}$)
Seuil de confort éolien	6,11 m/s (22 km/h) en été 4,17 m/s (15 km/h) en hiver
Seuil de sécurité	20,83 m/s (75 km/h)
Caractéristiques du modèle	
Dimension du domaine	1 km x 0.65 km
Nombre de mailles	11 800 000
Résolution du maillage	10 m à 0.31 m

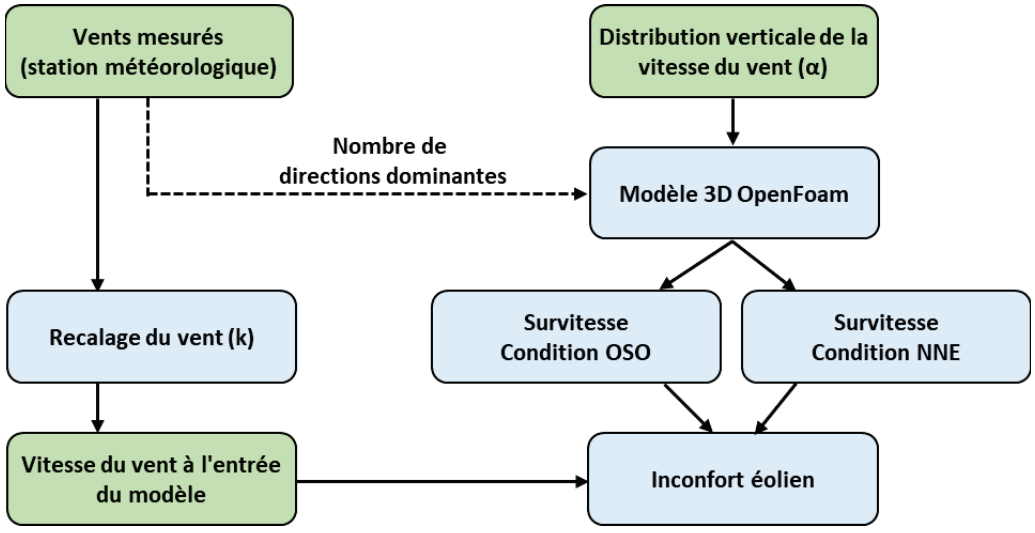

Schéma 1 : Résumé de l'approche méthodologique

4 IMPACTS ÉOLIENS DU PROJET

Les simulations aérodynamiques ont été réalisées pour les deux directions de vents dominants en conditions de référence (avec les volumétries de Westbury P1 à P8) et en conditions futures (en présence du nouveau projet). Les champs de facteurs de survitesse ont été extraits des simulations à trois endroits : à la hauteur de piéton, soit 1,8 m au-dessus du niveau de la rue, à la hauteur des usagers des terrasses, soit 1,8 m au-dessus du niveau des terrasses, ainsi qu'à la hauteur des usagers de la passerelle, soit 1,8m au-dessus de celle-ci. Les champs de fréquences totales de dépassement de la vitesse limite d'inconfort, toutes directions confondues, également désignées par le terme fréquences annuelles d'inconfort, ont ensuite été calculés pour toutes les configurations.

Le règlement d'urbanisme de l'arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce [4] présente les critères suivants à respecter :

- La période de référence pour l'évaluation de la rafale doit être de 2 secondes ou moins, avec une turbulence de 30 %;
- La vitesse de rafale doit être égale à 2 fois la vitesse moyenne;
- En bordure d'une voie publique, une vitesse de vent moyenne au sol de 15 km/h en hiver et de 22 km/h en été, avec une fréquence de dépassement maximale correspondant à 25 % du temps;
- Dans un parc, un lieu public et une aire de détente, une vitesse moyenne au sol de 15 km/h en hiver et de 22 km/h en été, avec une fréquence de dépassement maximale correspondant à 10 % du temps.
- Les rafales au sol générées par un projet de construction ne doivent pas dépasser une vitesse au sol de 75 km/h durant plus de 1 % du temps

Les figures 5 à 8 illustrent les résultats obtenus pour les vents de secteur OSO et NNE respectivement. Les figures 9 à 12, quant à elles, présentent les fréquences annuelles d'inconfort, toutes directions confondues, pour chacune des configurations (conditions de références et futures).

4.1 Impacts sur les vitesses par vent de secteur OSO

La figure 5 affiche la survitesse au niveau des piétons, soit à une hauteur de 1,8 m du sol, en condition de vents en provenance de l'OSO. De plus, cette figure illustre aussi la survitesse au niveau des usagers de la passerelle, soit à une hauteur de 1,8m de celle-ci. La figure 6 quant à elle montre les survitesses relevées au-dessus de chacune des zones de détentes prévues au projet, soit à 1,8m de leur niveau respectif, par vents de direction OSO. Il s'agit des terrasses prévues, de deux jardins thématiques ainsi que de la zone d'entrainement extérieure.

De manière générale, il est observé que les impacts engendrés par la présence du projet en conditions futures sur le régime des vents d'OSO sont relativement locaux et n'affectent donc qu'une section limitée du quartier aux alentours du site à l'étude. La nouvelle volumétrie bloque les vents d'OSO, ce qui cause

des réductions de survitesses locales au nord-est du site au-dessus de l'avenue de Courtrai ainsi qu'au-dessus de la rue Mackenzie, au nord de la rue Lemieux. Au-devant de la façade est du bâtiment futur, sur l'avenue de Courtrai, les survitesses sont réduites de 1,01 en conditions de références à 0,01 en conditions futures. De plus, les survitesses diminuent de 0,68 en conditions de références à 0,31 en conditions futures sur la rue Mackenzie au nord de la rue Lemieux.

Une augmentation des survitesses locales est relevée au-dessus de la rue Mackenzie, entre la rue Lemieux et l'avenue de Westbury. Cette augmentation est causée par la volumétrie plus imposante du bâtiment futur qui favorise les vents incidents d'OSO à souffler davantage du côté est du site du projet en conditions futures plutôt que du côté de la voie ferrée. Les survitesses locales sont donc augmentées légèrement de 0,51 en conditions de références à 0,70 en conditions futures à cet endroit. De plus, ce phénomène de redirection des vents engendre aussi une diminution des survitesses locales au-dessus de la voie ferrée au nord-ouest du projet. En effet, celles-ci diminuent de 1,37 en conditions de références à 1,18 en conditions futures à cet endroit.

Une partie des vents circulant du côté est de la voie ferrée s'infiltre dans l'espace présent entre le projet et le bâtiment A, localisé au nord du site, ce qui engendre un léger effet de coin au passage de l'arête nord du niveau 2 du bâtiment futur. Ce phénomène augmente les survitesses locales de 0,70 en conditions de références à 1,12 en conditions futures à cet endroit. Par la suite, avant d'être redirigés vers l'avenue de Courtrai, ces vents viennent se concentrer au-devant de la façade sud du bâtiment A, ce qui augmente les survitesses à cet endroit de 0,69 en conditions de références à 1,31 en conditions futures.

L'image c) de la figure 5 illustre les survitesses relevées au-dessus de la passerelle surélevée présente au-devant de la façade sud-ouest du projet en conditions futures. Il est observé que les courants à l'intersection des avenues de Courtrai et de Westbury soufflent sur la partie est de la passerelle et engendrent un facteur de survitesse maximal de 1,43 à cet endroit.

Il faut aussi mentionner qu'aucun changement significatif au niveau des survitesses n'est relevé de conditions de référence à conditions futures au-dessus du parc Elie Wiesel au sud du site du projet.

L'image a) de la figure 6 illustre les survitesses locales au-dessus des jardins thématiques, de la zone d'entrainement extérieur ainsi que des terrasses A, E, I, J, K, L et M. Il peut être observé que le jardin thématique situé au-devant de la façade sud-ouest du projet est exposé à une partie des vents provenant du côté est de la voie ferrée. En effet, ceux-ci s'infiltrent dans l'espace présent au-devant de la façade sud-ouest du projet, où le jardin est localisé, et sont par la suite redirigés par la façade sud-ouest vers l'avenue de Courtrai. Cela engendre un facteur de survitesse maximal de 1,02 au-dessus de ce jardin. L'autre jardin thématique est quant à lui majoritairement situé dans le sillage du bâtiment futur, ce qui le protège des vents d'OSO sur une bonne partie de sa surface. L'effet de coin relevé au passage de l'arête nord du niveau 2 est situé à la limite nord de la zone d'entrainement extérieur et n'engendre donc pas de survitesses élevées au-dessus de cette zone.

Il est aussi relevé que les vents en hauteur soufflant sur les terrasses E, I, J, K, L et M ont des impacts variés sur celles-ci selon leurs localisations. En effet, il est observé que les terrasses I et E situées du côté nord du bâtiment futur sont protégées des vents en hauteur alors que la terrasse L, localisée au centre du bâtiment futur, est quant à elle exposée à ces vents. Ceux-ci engendrent un facteur maximal de survitesse

de 1,04 au coin ouest de la terrasse L. Les terrasses M et J sont-elles aussi exposées en partie aux vents en hauteur d'OSO. Ceux-ci ont toutefois un impact modéré sur ces terrasses. De plus, il est observé que les terrasses privées A, malgré la présence du mur de 2m de hauteur entourant ces terrasses, sont tout de même exposées aux vents circulant sur la partie est de la voie ferrée.

L'image b) de la figure 6 montre les survitesses locales relevées au-dessus des terrasses B, C, D, F, G et H. Il est observé que les surfaces des terrasses B, C et D sont en majeure partie protégées des vents d'OSO car elles sont encastrées dans la volumétrie du bâtiment du projet. Une partie des vents longeant la façade nord-ouest du projet s'infiltre toutefois sur la terrasse B ainsi que sur la section nord-ouest de la terrasse F. Il est à noter qu'aucun facteur de survitesse élevée n'est observée au-dessus de ces surfaces. Il est aussi relevé que les vents en hauteur soufflant sur la section sud de la terrasse H engendrent un facteur de survitesse maximal de 1,34 à cet endroit. Ces vents longent par la suite la façade sud-est du bâtiment futur et s'infiltrent en partie au-dessus de la terrasse G localisée en aval. Ce phénomène génère un facteur de survitesse maximal de 0,53 au-dessus de la terrasse G.

4.2 Impacts sur les vitesses par vent de secteur NNE

La figure 7 affiche la survitesse au niveau des piétons, soit à une hauteur de 1,8 m du sol, en condition de vents en provenance du NNE. De plus, cette figure illustre aussi la survitesse au niveau des usagers de la passerelle, soit à une hauteur de 1,8m de celle-ci. La figure 8 quant à elle montre les survitesses relevées au-dessus de chacune des zones de détentes prévues au projet, soit à 1,8m de leur niveau respectif, par vents de direction NNE. Il s'agit des terrasses prévues, des deux jardins thématiques ainsi que de la zone d'entrainement extérieure.

L'intégration du nouveau bâtiment au quartier engendre un impact localisé sur le régime des vents du NNE. En effet, il est observé que les survitesses locales au-devant de la façade est du projet, au-dessus de l'avenue de Courtrai, augmentent de 0,03 en conditions de références à 0,70 en conditions futures à cause d'un effet de canalisation dans l'axe de l'avenue de Courtrai. De plus, les survitesses relevées au-dessus de la rue Mackenzie, juste au nord de l'intersection entre celle-ci et l'avenue de Westbury, sont-elles aussi augmentées de 0,47 en conditions de références à 0,72 en conditions futures. Ces augmentations sont causées par la présence de la nouvelle volumétrie plus imposante du projet qui tend à rediriger les vents vers le côté est du site, similairement à ce qui a été observé par vents de direction OSO.

Ce phénomène est aussi à l'origine des augmentations de survitesses observées au-devant des façades nord-ouest et nord-est du bâtiment B, localisé au sud du projet. L'effet de coin présent au passage de l'arête nord du bâtiment B en conditions de références est accentué en conditions futures, ce qui augmente légèrement les survitesses locales de 1,03 en conditions de références à 1,23 en conditions futures au-dessus de l'avenue de Courtrai. Au-devant de la façade nord-est du bâtiment B, les vents se concentrant à cet endroit en conditions futures augmentent les survitesses locales de 0,81 en conditions de références à 1,12 en conditions futures.

L'image c) de la figure 7 illustre les survitesses relevées au-dessus de la passerelle présente au-devant de la façade sud-ouest du projet en conditions futures. Il est observé que les vents circulant au-dessus de la voie-ferrée soufflent sur la section ouest de la passerelle et engendrent un facteur de survitesse maximal de 1,06 à cet endroit.

De plus, aucun changement significatif au niveau des survitesses n'est relevé de conditions de références en conditions futures au-dessus du parc Elie Wiesel, localisé au sud du site du projet.

L'image a) de la figure 8 illustre les survitesses locales au-dessus des jardins thématiques, de la zone d'entrainement extérieur ainsi que des terrasses A, E, I, J, K, L et M. Il est observé que les deux jardins thématiques sont protégés des vents puisqu'ils sont respectivement positionnés dans des zones de sillages, celui du projet et celui du bâtiment A. Cela est le cas aussi pour la zone d'entrainement extérieure, qui est quant à elle localisée à la limite ouest du sillage du bâtiment A.

Tel qu'observé par vents de directions OSO, les vents en hauteur du NNE soufflant sur les terrasses E, I, J, K, L et M ont des impacts variés sur celles-ci selon leur positionnement. En effet, les vents en hauteur soufflant sur les terrasses E et I, situées du côté nord du bâtiment futur, sont redirigée sur les côtés est et ouest du projet par sa façade nord-est et engendrent de faibles survitesses sur les surfaces de ces terrasses. De plus, il est aussi relevé que la terrasse L se situe dans le sillage de la tour nord du projet, ce qui la protège des vents du NNE. Cela n'est toutefois pas le cas pour la terrasse M, qui est quant à elle exposée aux vents en hauteur du NNE qui engendrent un facteur de survitesse maximal de 0,94 à la limite est de celle-ci. Ces vents sont par la suite redirigés par la façade nord-est de la tour sud du projet au-dessus de l'avenue de Courtrai. Il est aussi observé que les survitesses au-dessus des terrasses A demeurent relativement faibles malgré la présence de vents longeant la façade nord-ouest du bâtiment futur qui soufflent aux deux extrémités de la surface couvertes par ces terrasses. Cela est dû à la présence du mur de 2m qui offre une protection efficace pour les terrasses A.

L'image b) de la figure 8 montre les survitesses locales relevées au-dessus des terrasses B, C, D, F, G et H. Il est observé que puisque l'axe principal du bâtiment futur est orienté de manière parallèle aux courants des vents canalisés le long de l'avenue de Courtrai et de la voie ferrée, les vents en hauteur ne soufflent que sur les limites extérieures de ces terrasses encastrées, engendrant un facteur de survitesse maximal de 0,55 sur la terrasse F.

4.3 Fréquences annuelles d'inconfort

Les fréquences d'inconfort sont calculées sur une base annuelle en prenant en compte l'ensemble des directions de vent considérées, les critères de vitesse limite en été (22 km/h) et en hiver (15 km/h) ainsi que les heures de circulation des piétons en fonction des saisons. Ces fréquences annuelles d'inconfort reflètent alors un cycle météorologique complet au cours d'une année.

Les figures 9 à 12, qui illustrent le champ des fréquences annuelles d'inconfort au niveau des piétons, permettent d'identifier les zones répondant aux critères établis par le règlement d'urbanisme de l'arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce [4]:

- 25 % : critère général établi pour la voie publique ;
- 15 % : critère adopté pour des rues commerçantes dans certaines villes;
- 10 % : appliqué aux parcs ou lieux de détente;

Une telle comparaison des fréquences d'inconfort permet également d'avoir un portrait global du quartier et servir d'outil au développement d'aménagements d'espaces urbains.

4.3.1 Critère général – 25%

La figure 9 présente le champ des fréquences d'inconfort annuelles selon le critère de 25% établi par le règlement d'urbanisme de l'arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce [4]. Ce critère est généralement utilisé dans les lieux où la fonction principale est destinée au déplacement (rues, trottoirs, pistes cyclables, etc.). La figure 9 montre que le critère général de 25% est respecté dans l'ensemble du domaine d'étude et ce, autant en conditions de référence qu'en conditions futures.

De plus, ce critère est aussi respecté au-dessus de la passerelle localisée au-devant de la façade sud-ouest du projet en conditions futures, tel qu'illustré sur l'image c). La fréquence annuelle d'inconfort maximale de 14,8%, relevée sur la partie est de la passerelle, est engendrée par les vents passant sur l'intersection des avenues de Courtrai et de Westbury par vents d'OSO. Il est aussi important de noter que les garde-corps de la passerelle ne sont pas inclus dans le modèle numérique et pourraient contribuer à réduire l'inconfort de façon locale en ralentissant davantage les courants.

Ainsi, l'ajout du projet Westbury Phase 9 ne conduit à aucun impact majeur au niveau du confort éolien sur les voies publiques à proximité du projet en question.

4.3.2 Critère de rue commerçante – 15% (à titre indicatif)

La figure 10 présente le champ des fréquences d'inconfort annuelles selon le critère adopté pour des rues commerçantes dans certaines villes (15%). Cette figure, présentée à titre indicatif, permet de faire ressortir certains secteurs avec amélioration ou détérioration.

Il est clair que l'intégration au quartier du nouveau bâtiment engendre une amélioration des fréquences annuelles d'inconfort sur la partie nord-est de l'avenue de Courtrai. En effet, dû à l'effet de blocage des vents d'OSO engendré par la présence du projet, les fréquences annuelles d'inconfort diminuent sur l'avenue de Courtrai au-devant de la façade sud-est du bâtiment futur, ainsi qu'au nord-est de celui-ci, de 10,6% en conditions de références à 0,1% en conditions futures. De plus, ce phénomène a aussi un effet bénéfique sur les fréquences annuelles d'inconfort localisées au-dessus de la rue Lemieux, au sud-est de l'intersection entre celle-ci et l'avenue de Courtrai. Les fréquences annuelles d'inconfort à cet endroit diminuent donc de 9,6% en conditions de références à 1,7% en conditions futures.

Il est à noter qu'un léger effet de coin, observé par vents d'OSO au passage de l'arête nord du niveau 2 du bâtiment futur, engendre une augmentation locale des fréquences annuelles d'inconfort au-devant de la façade sud-ouest du bâtiment A. Celles-ci augmentent de 5,2% en conditions de références à 13,4% en conditions futures.

Le phénomène de redirection des courants, engendré par la présence de la nouvelle volumétrie en conditions futures et relevé par vents d'OSO, cause une diminution légère des fréquences annuelles d'inconfort au-devant de la façade nord-ouest du bâtiment futur. En effet, les fréquences d'inconfort relevées au-dessus de la voie ferrée à cet endroit diminuent de 14,8% en conditions de références à 9,8% en conditions futures.

Une augmentation légère des fréquences annuelles d'inconfort est observée au-dessus de la rue Mackenzie, entre la rue Lemieux et l'avenue de Westbury. Cette augmentation est dû aux phénomènes de redirection des vents vers l'est du site du projet, observés par vents d'OSO et du NNE. Les fréquences d'inconfort augmentent ainsi légèrement de 0,1% en conditions de références à 6,2% en conditions futures.

4.3.3 Critère de parcs – 10%

Les figures 11 et 12 présentent le champ des fréquences d'inconfort annuelles selon le critère de 10% adopté pour les parcs ou lieux de détente dans le règlement d'urbanisme de l'arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce [4].

En premier lieu, il est intéressant de noter que le critère d'inconfort de 10% est respecté au-devant des deux entrées principales du bâtiment étudié. Ces deux entrées sont localisées sur l'avenue de Courtrai et une fréquence d'inconfort maximale de 2,3% est relevée au-devant de celles-ci.

De plus, aucun changement significatif n'est relevé de conditions de références en conditions futures, en ce qui concerne les fréquences annuelles d'inconfort, au-dessus du parc Elie Wiesel localisé au sud du site du projet. En effet, ce parc est localisé hors de la zone d'influence du bâtiment futur et n'est donc pas affecté par celui-ci.

L'image a) de la figure 12 illustre les fréquences annuelles d'inconfort relevées au-dessus des jardins thématiques, de la zone d'entrainement extérieur ainsi que des terrasses A, E, I, J, K, L et M. Il est observé que les deux jardins thématiques ainsi que la zone d'entrainement extérieure respectent le critère de 10% sur la majeure partie de leurs surfaces. Dans le cas du jardin thématique 2 ainsi que de la zone d'entrainement, une petite section au coin nord de leurs zones est à la limite du critère de 10%. De plus, une petite partie du jardin thématique 1, située à la limite sud-est du jardin, est-elle aussi à la limite du critère de 10%. Ces sections sont toutefois très limitées et n'engendrent donc aucun problème du point de vue du confort des usagers. Il faut aussi mentionner que le modèle numérique ne reproduit pas les garde-corps, l'aménagement paysager prévu au projet ainsi que la végétation présente dans le domaine. Ces éléments peuvent ralentir les vents et ainsi contribuer à réduire les fréquences d'inconfort de façon local.

Il est aussi observé que le critère de 10% est respecté sur l'ensemble des terrasses illustrées sur les images a) et b) de la figure 12, excepté la terrasse H. En effet, les vents en hauteur d'OSO soufflant sur la partie sud de cette terrasse engendrent une fréquence annuelle d'inconfort maximale de 14,3% à cet endroit. De plus, il est aussi bon de noter que les coins ouest et est de la terrasse L sont à la limite du critère de 10% sur des sections restreintes. Il est important de mentionner que le modèle numérique ne reproduit pas les garde-corps prévus autour des terrasses qui tendent à freiner les vents et réduire davantage les fréquences annuelles d'inconfort. Ceux-ci devraient certainement permettre aux terrasses H et L de respecter le critère de 10% sur toute leurs surfaces. Dans l'incertitude, il est recommandé d'installer un brise-vent de 8 pieds du côté sud-ouest de la terrasse H afin d'assurer le confort des usagers et le respect du critère de 10%.

4.3.4 Dépassement de la vitesse de 75 km/h (20,83 m/s)

Tel que mentionné par le règlement d'urbanisme de l'arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce [4], la vitesse limite pour le critère de rafale est de 75 km/h (20,83 m/s) avec une fréquence de dépassement maximale de 1%. À l'intérieur du domaine d'intérêt, aucun changement important n'est relevé de conditions de références en conditions futures en ce qui concerne ce critère. La valeur maximale de fréquence de dépassement obtenue en conditions de références et en conditions futures est de 1,12% et se situe loin de la zone d'impact du projet à l'étude.

5 CONCLUSION

L'étude par modélisation numérique tridimensionnelle des vents à Montréal a permis d'évaluer les impacts du projet Westbury Phase 9 sur le confort des piétons circulant sur les rues adjacentes et sur la passerelle. Cette étude a aussi permis d'évaluer le confort des usagers des terrasses ainsi que des usagers des jardins thématiques et de la zone d'entrainement extérieure en fonction des critères habituellement utilisés.

Les résultats de modélisation montrent que malgré que des augmentations des fréquences annuelles d'inconfort soient relevées au-dessus de la rue Mackenzie, entre la rue Lemieux et l'avenue de Westbury, ainsi qu'au-devant de la façade sud-ouest du bâtiment A, celles-ci demeurent relativement locales et ne conduisent pas à excéder le critère de 25% admis en bordure de voie publique et dans les lieux où la fonction principale est destinée au déplacement [4]. Soulignons que ce critère demeure respecté dans l'ensemble de la zone d'étude. De plus, la présence du bâtiment futur améliore les fréquences annuelles d'inconfort sur la partie nord-est de l'avenue de Courtrai ainsi qu'au-dessus de la rue Lemieux, au sud-est de l'intersection entre celle-ci et l'avenue de Courtrai. Il faut aussi noter que la passerelle localisée au sud-ouest du projet respecte elle aussi le critère de 25%.

Le critère limite de fréquences annuelles d'inconfort de 10%, utilisé pour les parcs et lieux de détente, est respecté au-devant des deux entrées principales du bâtiment étudié. De plus, aucun changement significatif au niveau des fréquences annuelles d'inconfort n'est relevé, de conditions de références en conditions futures, au-dessus du parc Elie Wiesel localisé au sud du projet. Cela est dû au fait que le parc est localisé en dehors de la zone d'influence du projet.

Les deux jardins thématiques ainsi que la zone d'entrainement extérieure respectent le critère de 10% sur la majeure partie de leurs surfaces. Trois petites sections de leurs surfaces sont toutefois à la limite du critère de 10%. Puisque leurs tailles sont limitées, ces zones n'engendrent donc aucun problème du point de vue du confort des usagers. Il faut aussi mentionner que le modèle numérique ne reproduit pas l'aménagement paysager prévu au projet ainsi que la végétation présente dans le domaine. Ces éléments peuvent ralentir les vents et ainsi contribuer à améliorer les fréquences d'inconfort de façon local.

Le critère de 10% est aussi respecté sur toutes les terrasses prévues au projet, excepté la terrasse H. Cela est dû aux vents en hauteur de l'OSO qui soufflent sur la portion sud de cette terrasse. De plus, il est bon de noter que les coins ouest et est de la terrasse L sont à la limite du critère de 10% sur des sections restreintes. Il faut rappeler que le modèle numérique ne reproduit pas les garde-corps prévus autour des terrasses qui tendent à freiner les vents et réduire davantage les fréquences annuelles d'inconfort. Ceux-ci devraient certainement permettre aux terrasses H et L de respecter le critère de 10% sur l'ensemble de leurs surfaces. Dans l'incertitude, il est recommandé d'installer un brise-vent de 8 pieds du côté sud-ouest de la terrasse H afin d'assurer le confort des usagers et le respect du critère de 10%.

6 RÉFÉRENCES

[1] [Intégration du phénomène vent dans la conception du milieu bâti - J. Gandemer et A. Guyot – Ministère de la Qualité de la vie - France 1976.

[2] Architectural Aerodynamics by R.M. Aynsley, W. Melbourne and B.J. ¬Vickery - Applied Science Publishers Ltd. London.

[3] Élaboration d'outils méthodologiques et techniques d'aide à la conception d'ambiances urbaines de qualité pour favoriser le développement durable des villes - S. Reiter – Thèse de doctorat de l'Université Catholique de Louvain, Belgique.

[4] Règlement d'urbanisme (01-276) de l'arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce. Codification administrative, 22 mai 2019.

ANNEXE A

DÉTAILS TECHNIQUES EN LIEN AVEC L'APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE

1. APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE A1
1.1 Représentation de l'air en mouvement A1
1.2 Critères d'évaluation du confort éolien A1
1.3 Données de référenceA5 ..... A4
1.4 Transposition au site à l'étude A5
1.5 Vitesses locales et fréquences d'inconfort A5

2. ANALYSE DU RÉGIME DES VENTS A6
2.1 Station météorologique de référence A6
2.2 Analyse statistique de la direction et de la vitesse des vents A7
2.2.1 Direction A7
2.2.2 Vitesse A7

3. MODÈLE NUMÉRIQUE A9
3.1 Le modèle numérique A9
3.2 Domaine de calcul A9
3.3 Conditions aux limites A10

1. APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE

1.1 Représentation de l'air en mouvement

L'écoulement simulé doit avoir les mêmes caractéristiques que l'air arrivant sur le site étudié. En négligeant les phénomènes thermiques pouvant affecter la stabilité de l'atmosphère, la distribution verticale de la vitesse du vent peut s'exprimer comme suit :

$$\frac{U}{U_g} = \left(\frac{z}{z_g}\right)^{\alpha} \tag{3.1}$$

où U : vitesse moyenne du vent à l'altitude z;

z : altitude au-dessus du sol;

z_g : épaisseur de la couche limite atmosphérique;

U_g : vitesse moyenne du vent à l'altitude z_g, au-delà de laquelle la vitesse n'est plus influencée par la nature du site rencontré par le vent.

Les paramètres α et z_g dépendent essentiellement du type de rugosité du sol, c'est-à-dire de la hauteur et de la densité des bâtiments du secteur élargi d'étude. La valeur de α varie typiquement entre 0,14, pour un environnement de lac ou de plaine qui apparaît comme une surface relativement "lisse", et 0,36 au-dessus d'un centre-ville de grande hauteur et dense, considéré comme étant fortement "rugueux" [1].

Afin que le profil de vent se développe selon les spécificités du tissu urbain existant, l'ensemble du quartier englobant la zone d'étude est généralement inclus dans le modèle numérique. Cela permet ainsi d'établir correctement le patron d'écoulement du vent incident.

1.2 Critères d'évaluation du confort éolien

Tous les auteurs ayant entrepris de caractériser le confort ou l'inconfort des piétons soumis aux vents définissent, tout d'abord, un seuil, autrement dit, une vitesse limite à partir de laquelle le vent est incommodant et considèrent ensuite la fréquence avec laquelle ce seuil est dépassé en un site donné. Le régime des vents est alors jugé acceptable si cette fréquence est inférieure à une limite qui dépend de la vocation du site. Cette fréquence peut s'exprimer en nombre d'heures par an, sur la base de 8 760 heures par année.

Le seuil (la vitesse limite) est défini en considérant les effets physiques du vent sur un individu et on constate que les valeurs adoptées par divers auteurs diffèrent grandement en fonction des objectifs recherchés : certains auteurs s'intéressent surtout à la sécurité des piétons et adoptent alors un seuil élevé, de l'ordre de 20 m/s (72 km/h). Cette vitesse correspond sensiblement à celle de vents susceptibles d'empêcher la marche ou de provoquer la chute des piétons.

D'autres études abordent plus spécifiquement la question du confort et établissent le seuil à une valeur susceptible de provoquer des effets incommodants sans être dangereux : vents capables de soulever la poussière, de décoiffer, de rendre impossible la lecture d'un journal, etc. Les vitesses limites retenues selon cette perspective, que nous adopterons, sont alors plus faibles, de l'ordre de 5 m/s (18 km/h).

Il s'agit là d'ordres de grandeur et il faut, pour aller plus loin, préciser ce qu'on entend par « vitesse du vent ». Le vent est en effet, par nature, fortement variable d'un instant à l'autre et l'enregistrement des vitesses, en un point donné, révèle des fluctuations aléatoires liées à la nature turbulente de l'écoulement de l'air dans la couche limite terrestre. On doit ainsi distinguer la vitesse moyenne du vent et les vitesses extrêmes observées pendant les rafales. Plus précisément, la valeur instantanée de la vitesse du vent u(t) est rapportée à sa valeur moyenne U et les fluctuations autour de cette moyenne sont en général bien représentées par une loi normale, caractérisée par son écart-type σ.

Divers auteurs ont ainsi retenu des combinaisons variées de U et σ pour définir la vitesse limite requise pour caractériser le seuil d'inconfort. On trouve ainsi, aux deux extrêmes, les critères proposés respectivement par Gandemer [1] et Melbourne [2] :

$$U + \sigma \leq 6 \text{ m/s} \tag{3.2}$$

$$U + 3{,}5\,\sigma \leq 9 \text{ m/s} \tag{3.3}$$

Cette disparité n'est toutefois qu'apparente, et les deux critères ci-dessus correspondent pratiquement à la même situation; on constate en effet que l'écart-type σ n'est pas indépendant de la vitesse moyenne et croît avec elle. L'intensité de la turbulence :

$$i = \frac{\sigma}{U} \tag{3.4}$$

est en effet comprise entre 0,15 et 0,30 pour la majorité des cas pratiques et l'écart-type σ est donc de l'ordre de 0,25U. Un vent correspondant à la limite d'inconfort selon Gandemer [1] est donc un vent dont la vitesse moyenne est donnée par :

$$U + 0{,}25U = 6 \text{ m/s} \tag{3.5}$$

$$U = 6/1{,}25 = 4{,}8 \text{ m/s} \tag{3.6}$$

alors que la vitesse moyenne limite selon Melbourne [2] correspond à :

$$U + 0{,}875\ U = 9\ \text{m/s} \tag{3.7}$$

$$U = 9/1{,}875 = 4{,}8\ \text{m/s} \tag{3.8}$$

soit une valeur identique à la précédente.

Les deux critères ne s'écartent l'un de l'autre que dans des situations extrêmes où la turbulence du vent s'éloigne des valeurs typiques citées précédemment : turbulence dans le sillage immédiat d'un bâtiment aux arêtes vives, par exemple, et la définition de Gandemer nous semble alors préférable. Cette dernière privilégie des vitesses instantanées ne s'écartant que peu de la valeur moyenne, qu'on observe donc fréquemment, alors que Melbourne s'intéresse aux pics violents et rares, dans une optique qui s'apparente, ici encore, à l'analyse de la sécurité des piétons plus qu'à leur confort.

Le critère adopté :

$$U + \sigma \leq 6{,}11\ \text{m/s} \tag{3.9}$$

doit maintenant être corrigé pour tenir compte des effets thermiques. Nous avons retenu ce critère sans le modifier pour les mois relativement chauds, avril à septembre inclus, alors que l'on adopte plutôt :

$$U + \sigma \leq 4{,}17\ \text{m/s} \tag{3.10}$$

pour les mois plus froids d'octobre à mars. Ceci correspond sensiblement à la règle communément admise, citée par Melbourne [2], selon laquelle il faut augmenter les vitesses d'un degré Beaufort pour tenir compte d'un refroidissement de 20°F.

L'analyse du confort éolien est limitée aux heures pendant lesquelles les piétons sont les plus nombreux, soit :

- de 6 h 00 à 22 h 00 d'avril à septembre inclus;
- de 8 h 00 à 18 h 00 d'octobre à mars inclus.

Ces périodes correspondent à 4 750 heures dans l'année (54 % de la durée totale), et les vents observés en dehors de ces périodes (en particulier pendant la nuit) ne sont pas comptés comme incommodants.

La fréquence avec laquelle les vents inconfortables peuvent être tolérés dépend de la vocation du site ou de l'artère. Le tableau 2 résume les valeurs généralement admises [1] pour les fréquences d'inconfort, lesquelles sont exprimées en heures par année.

Il est à souligner que certaines villes ne disposent pas de critère numérique pour définir l'inconfort éolien. Dans le cas de la ville de Montréal et de ses arrondissements, les règlements touchant les impacts éoliens définissent les fréquences maximales d'inconfort admissibles pour les divers secteurs de la ville. Par exemple dans le cas de l'arrondissement du Sud-Ouest, l'extrait du règlement stipule qu'en bordure d'une voie publique, une fréquence limite de dépassement de 25 % est généralement admise. Les parcs et lieux de détentes sont soumis à une limite de 10 %. Les vitesses seuil sont de 6 m/s en été et de 4 m/s en hiver.

Tableau 2 Fréquence d'inconfort communément admise selon l'activité

Activité	Nombre maximum d'heures pendant lesquelles le seuil d'inconfort est atteint ou dépassé(1)
Station immobile prolongée terrasse de café, théâtre en plein air, piscine…	438 h/an (ou 5 %)
Station immobile courte jardin public, aire de jeux, rue commerçante, galerie…	876 h/an (ou 10 %)
Marche normale promenade pédestre, passage piétonnier, entrée d'immeuble…	1 314 h/an (ou 15 %)
Marche rapide parc auto, trottoir des avenues, belvédère…	2 190 h/an (ou 25 %)

1.3 Données de référence

L'analyse des impacts éoliens d'un projet immobilier repose sur des données statistiques du régime des vents (vitesse et direction) applicable au site à l'étude. En règle générale, ces informations proviennent de stations météorologiques permanentes situées à proximité du site, et disposent de données horaires sur des périodes suffisamment longues. On doit également s'assurer que la station choisie permette une mesure du vent exempte des effets locaux du relief et du bâti avoisinant. Pour les projets situés sur l'île de Montréal ainsi qu'à Laval, on utilise généralement les statistiques de vent compilées à la station météo d'Environnement Canada de l'aéroport Pierre-Elliot-Trudeau (Dorval). À la section 2.1 de l'annexe A, on discute du choix de cette station.

(1) Il est à noter que chaque arrondissement établit son règlement et que les valeurs admissibles peuvent ainsi varier d'un arrondissement à l'autre.

1.4 Transposition au site à l'étude

Des données de vent fiables et détaillées ne sont que très rarement disponibles au site immédiat des projets à l'étude et, comme on vient de le mentionner, on doit généralement faire appel aux données de stations météorologiques situées à proximité. En vue de calculer l'impact des aménagements projetés sur les fréquences d'inconfort éolien, il importe au préalable de transposer ou de «recaler» la vitesse moyenne du vent $U_{météo}$ obtenue à la station météo à une valeur correspondante U_{site} aux abords du site à l'étude :

$$U_{site} = k\, U_{météo} \tag{3.11}$$

où k est le coefficient de recalage. Les vitesses $U_{météo}$ et U_{site} sont évaluées à une hauteur z = 10 m par rapport au sol, une valeur standard pour les relevés de vents dans les stations météo. À Laval ainsi qu'à Montréal, le coefficient de recalage k varie essentiellement entre 0.65 et 1.0 dépendamment de la densité urbaine du secteur à l'étude. À cet effet, une valeur de 1.0 signifie que les conditions éoliennes sur le site du projet sont pratiquement identiques aux conditions à l'aéroport Pierre-Elliot-Trudeau.

En l'absence de données mesurées directement sur le site, on peut faire appel à la théorie pour l'évaluation de k. En effet, en appliquant l'équation (3.1) à l'emplacement de la station, puis au site à l'étude, on obtient :

$$\boldsymbol{k} = \left(\frac{\boldsymbol{Z}_{g\,météo}}{10}\right)^{\boldsymbol{\alpha}_{météo}} \left(\frac{10}{\boldsymbol{Z}_{g\,site}}\right)^{\boldsymbol{\alpha}_{site}} \tag{3.12}$$

1.5 Vitesses locales et fréquences d'inconfort

L'influence d'un nouveau bâtiment sur les conditions éoliennes locales est exprimée à l'aide d'un paramètre de confort, aussi appelé facteur de survitesse :

$$\boldsymbol{\psi} = \frac{\boldsymbol{U}+\boldsymbol{\sigma}}{(\boldsymbol{U}+\boldsymbol{\sigma})_{site}} = \frac{\boldsymbol{U}+\boldsymbol{\sigma}}{\boldsymbol{k}\boldsymbol{U}_{météo}(1+\boldsymbol{i}_{site})} \tag{3.13}$$

où U+σ correspond à la valeur maximale du vent à hauteur de piéton en un point donné du site à l'étude. La valeur de ψ est obtenue sur modèle réduit (soufflerie ou hydraulique) ou modèle numérique, en

comparant les vitesses locales U+♂ liées à la présence des bâtiments avec la vitesse nominale $(U+\sigma)_{site}$ établie sur le site sans l'influence des aménagements projetés.

En introduisant l'intensité de la turbulence i_{site} caractéristique du vent incident soufflant sur le site, l'équation (3.13) peut s'écrire comme suit :

$$U_{météo} = \frac{U+\sigma}{k\psi(1+i_{site})} \tag{3.14}$$

En substituant, pour chacun des points considérés pour l'analyse du confort éolien, les limites de U+♂ correspondant aux seuils de confort estival et hivernal, soit les valeurs de 6 et 4 m/s des équations (3.9) et (3.10), on peut obtenir le vent moyen correspondant $U_{météo}$ à la station météo de référence et en déduire les probabilités ou fréquences d'inconfort en chaque point.

2. ANALYSE DU RÉGIME DES VENTS

2.1 Station météorologique de référence

Deux stations météorologiques principales sont situées à proximité du site : celle de l'aéroport P.-E.-Trudeau à Montréal et celle de l'aéroport de Saint-Hubert sur la rive sud. La figure 2 donne, pour ces deux sites, la rose des vents obtenue sur une base annuelle. À la station de l'aéroport Pierre-Elliott-Trudeau, deux secteurs sont prédominants : le premier, centré sur l'ouest-sud-ouest (OSO) prévaut 37 % du temps alors que le deuxième, le secteur nord-nord-est (NNE), compte pour 20 % des observations. Les secteurs dominants de l'OSO et du NNE, qui représentent ainsi près de 60 % des épisodes de vent, correspondent à l'orientation de la vallée du Saint-Laurent encaissée entre les Laurentides et les Appalaches.

Le régime des vents à Saint-Hubert est semblable, mais la fréquence des vents des secteurs OSO et du NNE est diminuée au profit des vents du Nord et du Sud (figure 2). Ces derniers sont favorisés par l'orientation Nord-Sud de la vallée du Richelieu.

Pour les études d'impacts éoliens touchant l'île de Montréal ainsi que Laval, on doit privilégier les données de l'aéroport Pierre-Elliott-Trudeau puisque la tendance nord-sud des vents observés à Saint-Hubert est avant tout applicable à la rive Sud de Montréal.

2.2 Analyse statistique de la direction et de la vitesse des vents

2.2.1 Direction

La figure 3a illustre les roses des vents obtenues d'après les données recueillies à l'aéroport Pierre-Elliott-Trudeau (1980 - 2013) sur une base annuelle ainsi que pour les périodes printemps-été et automne-hiver [3]. Tel que mentionné précédemment, la prédominance des directions de vent centrées sur les secteurs OSO et NNE est manifeste tout au long de l'année. Par rapport à la moyenne annuelle, les mois les plus chauds (avril à septembre) indiquent une certaine diminution des vents du secteur NNE au profit de ceux de l'OSO, et particulièrement du SO. Par contre, les mois d'automne et d'hiver (octobre à mars) s'accompagnent d'une augmentation marquée de la fréquence des vents du NNE. Pour les vents dominants du secteur OSO, on observe alors que les composantes O et OSO deviennent plus importantes que celles du SO.

L'ensemble de ces résultats confirme donc que, pour des immeubles situés à Laval et sur l'île de Montréal, l'étude des impacts éoliens peut être concentrée sur les vents dominants des secteurs OSO et NNE. Les autres directions, beaucoup moins fréquentes, ne font l'objet d'examen que dans des cas d'intérêt particulier.

2.2.2 Vitesse

La figure 3b donne la fréquence des vitesses moyennes du vent obtenue sur une base annuelle pour les secteurs de l'OSO et du NNE. On observe essentiellement que les vents de l'OSO sont, en moyenne, plus forts que ceux du NNE. Ainsi, les vents de l'OSO excèdent 15 km/h près de 55 % du temps alors que seulement 45% des vents du NNE dépassent cette valeur.

Comme on l'a déjà souligné, l'analyse du confort des piétons tient uniquement compte des statistiques de vitesses de vent correspondant aux heures normales de circulation des piétons :

- 6 h 00 à 22 h 00 pour les mois d'avril à septembre inclusivement;
- 8 h 00 à 18 h 00 d'octobre à mars inclusivement.

À partir des données de vent historiques recueillies à la station météo de l'aéroport P.-E.-Trudeau, on peut établir la fréquence annuelle des vents de l'OSO et du NNE en fonction de la vitesse observée aux heures de circulation des piétons.

Le tableau 3 exprime ces résultats en donnant la fréquence annuelle correspondant à douze (12) classes distinctes de vitesses du vent. D'avril à septembre, par exemple, entre 6 h 00 et 22 h 00, des vents de l'OSO de 21 à 25 km/h sont observés pendant 4567 heures ce qui correspond, sur 34 ans de données (298 228 heures), à une fréquence de 1,5%.

Tableau 3 Fréquence des vents dominants en fonction de leur vitesse et des heures considérées pour l'étude du confort des piétons

(Station météo de l'aéroport Pierre-Elliot-Trudeau (Dorval))

	SECTEUR OSO				SECTEUR NNE			
	ÉTÉ avril à septembre 06:00 à 22:00		HIVER octobre à mars 08:00 à 18:00		ÉTÉ avril à septembre 06:00 à 22:00		HIVER octobre à mars 08:00 à 18:00	
Vitesse (km/h)	**Fréquence**	**Nombre heures**	**Fréquence**	**Nombre heures**	**Fréquence**	**Nombre heures**	**Fréquence**	**Nombre heures**
1 à 5	0,5 %	1627	0,30 %	900	0,37 %	1094	0,25 %	754
6 à 10	2,3 %	6801	1,03 %	3079	1,27 %	3792	0,92 %	2751
11 à 15	3,1 %	9248	1,57 %	4694	1,60 %	4761	1,32 %	3944
16 à 20	3,0 %	8827	1,89 %	5624	1,14 %	3401	1,06 %	3171
21 à 25	1,5 %	4567	1,21 %	3600	0,48 %	1436	0,47 %	1392
26 à 30	1,4 %	4034	1,36 %	4049	0,33 %	997	0,39 %	1162
31 à 35	0,5 %	1629	0,74 %	2202	0,13 %	385	0,15 %	457
36 à 40	0,1 %	427	0,27 %	816	0,03 %	97	0,06 %	182
41 à 45	0,1 %	310	0,19 %	560	0,02 %	54	0,04 %	113
46 à 50	0,0 %	103	0,08 %	248	0,01 %	28	0,01 %	42
51 à 55	0,0 %	26	0,02 %	68	0,00 %	8	0,00 %	8
Plus de 55	0,0 %	21	0,02 %	61	0,00 %	14	0,00 %	4
TOTAL	**12,6 %**	**37620**	**8,7 %**	**25901**	**5,4 %**	**16067**	**4,7 %**	**13980**

En additionnant les probabilités du tableau 2, on obtient, pour les secteurs OSO et NNE et les heures considérées pour l'étude du confort des piétons, la fréquence annuelle avec laquelle une vitesse du vent est atteinte ou dépassée à la station météo de P.-E.-Trudeau. Ces fréquences cumulatives, illustrées graphiquement à la figure 3c, servent de base à l'analyse des conditions de confort des piétons.

3. MODÈLE NUMÉRIQUE

3.1 Le modèle numérique

La modélisation des écoulements de vent a été effectuée à l'aide d'un modèle numérique tridimensionnel de la suite OpenFoam, qui résout par la méthode des volumes finis les équations de base de la dynamique des fluides (équations de Navier-Stokes).

La turbulence de l'écoulement est modélisée à l'aide de la formulation Spalart-Almaras (SA), en régime stationnaire. Ce modèle est largement utilisé en aérodynamique et dans les cas de figure faisant intervenir un écoulement non confiné. La prise en compte de la turbulence permet non seulement d'aboutir à une solution réaliste du champ moyen d'un écoulement turbulent, mais aussi d'évaluer l'intensité turbulente en chacun des points du domaine de calcul. Comme on l'a déjà mentionné à la section 1 de l'annexe A, la turbulence, jouant un rôle important dans l'évaluation des impacts éoliens, doit être évaluée.

Bien qu'intrinsèquement non stationnaire, la turbulence peut être modélisée avec une approche stationnaire en utilisant un paramètre de viscosité turbulente permettant de caractériser l'intensité turbulente, qui est normalement donnée par le rapport entre l'écart type et la vitesse moyenne. En effet, les travaux sur banc d'essais numérique menés par notre entreprise ont permis de mettre en évidence une relation explicite entre l'intensité turbulente en régime non stationnaire et la viscosité turbulente du modèle SA en régime stationnaire. Ainsi, les simulations effectuées en régime stationnaire dans un domaine complexe permettent d'obtenir la vitesse moyenne de l'écoulement et l'intensité turbulente qui sont les intrants du calcul des fréquences d'inconfort des piétons (voir section 1 de l'annexe A). L'intérêt de cette méthodologie est d'éviter un maillage démesurément fin et des temps de calcul extrêmement longs.

3.2 Domaine de calcul

Le domaine modélisé s'étend généralement sur une superficie de plus ou moins 1 km² et le projet en question est positionné relativement au centre de la maquette virtuelle. Le domaine de calcul s'étend verticalement sur 200 m, ce qui place la frontière du modèle à une altitude suffisante pour ne pas être affectée par les bâtiments du secteur. La figure 4 illustre le domaine de calcul.

Le volume défini par le domaine de calcul a été discrétisé à l'aide d'un maillage hexaédrique permettant de prendre en compte la géométrie des bâtiments. La taille des mailles est variable selon l'importance des détails de l'écoulement que l'on recherche. Au voisinage du sol, par exemple, ainsi que près de la surface des nouveaux bâtiments, les mailles ont une taille caractéristique de 0,60 m. À l'inverse, au voisinage de la frontière supérieure du domaine de calcul, les mailles ont une taille caractéristique de 10 m.

3.3 Conditions aux limites

Les directions du vent modélisées correspondent aux vents dominants prévalant sur l'île de Montréal, soit les directions OSO et NNE (voir section 2 de l'annexe A). Compte tenu de l'orientation du domaine de calcul, une condition de vitesse a été imposée aux frontières nord-nord-ouest et sud-sud-ouest, pour les vents de secteur OSO et à la frontière nord-nord-est pour les vents de secteur NNE (voir figure 4). La condition de vitesse se traduit par un profil de vitesses logarithmique caractéristique de la couche limite atmosphérique développée au-dessus du secteur d'étude. Les résultats étant essentiellement présentés en termes de facteurs de survitesse (défini par le symbole Ψ dans la section 1 de l'annexe A), la vitesse absolue imposée au modèle est arbitraire. À titre indicatif, mentionnons que la vitesse d'entrée du site à 10 m du sol a été fixée à 10 m/s.

Les paramètres caractérisant la turbulence ont été réglés de manière à ce que l'intensité turbulente de l'écoulement incident imposé aux frontières du modèle soit représentative de celle d'un vent non perturbé soufflant au-dessus d'un tissu urbain, soit une valeur typique de i=0,25. Il est à noter qu'à l'intérieur du domaine de calcul, c'est essentiellement l'interaction avec les bâtiments qui conditionne l'intensité turbulente, des valeurs variables seront alors calculées par le modèle.

L'écoulement aux parois (sol et murs des bâtiments) a été traité par des fonctions de paroi qui permettent de s'affranchir de résoudre les couches limites et donc de réduire la taille du maillage et les temps de calculs.

Les autres frontières du modèle correspondent à des sorties libres où la pression atmosphérique a été imposée, cette dernière étant définie comme pression de référence dans tout le domaine de calcul.

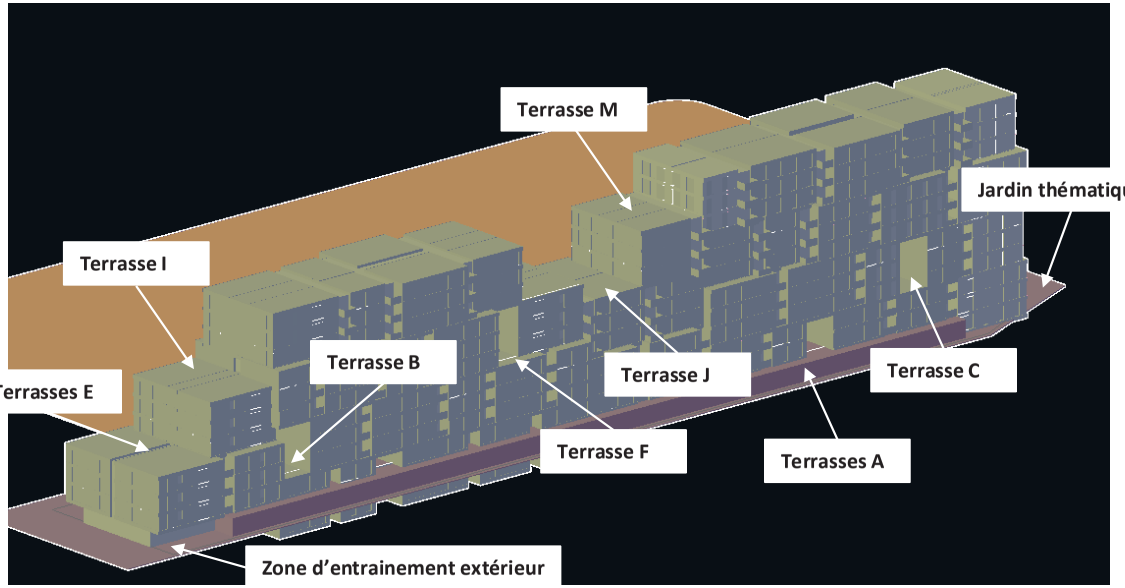

a) Rendue 3D du projet Westbury Phase 9 – Vue de la voie ferrée

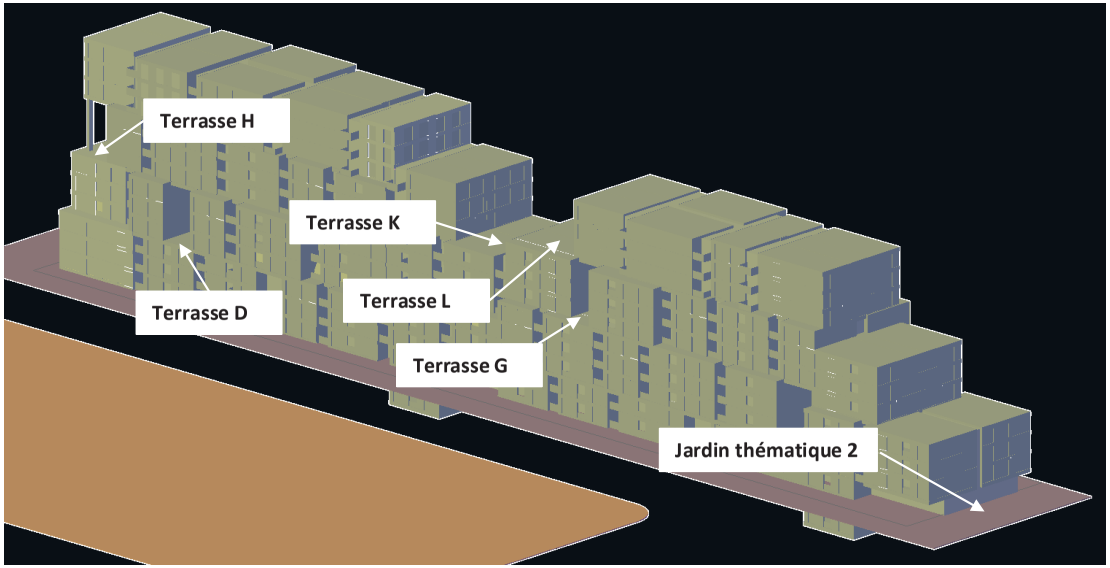

b) Rendue 3D du projet Westbury Phase 9 – Vue de l'avenue de Courtrai



c) Localisation du projet Westbury Phase 9

lasalle nhc

CLIENT : DEVMONT

PROJET: Projet Westbury Phase 9 - Étude sur modèle numérique 3D des impacts éoliens

TITRE : Plan de localisation du projet

PRÉPARÉ PAR :	REF. CLIENT :	REF. LASALLE :
M.A.A	----------	08007329

DATE:	FIGURE :
Juillet 2022	1

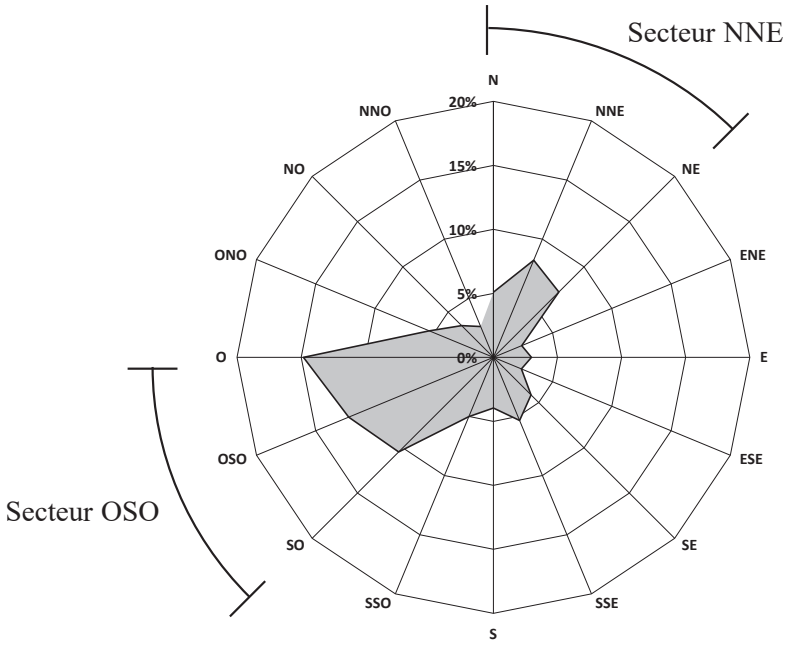

a) Aéroport international P.-E.-Trudeau de Montréal

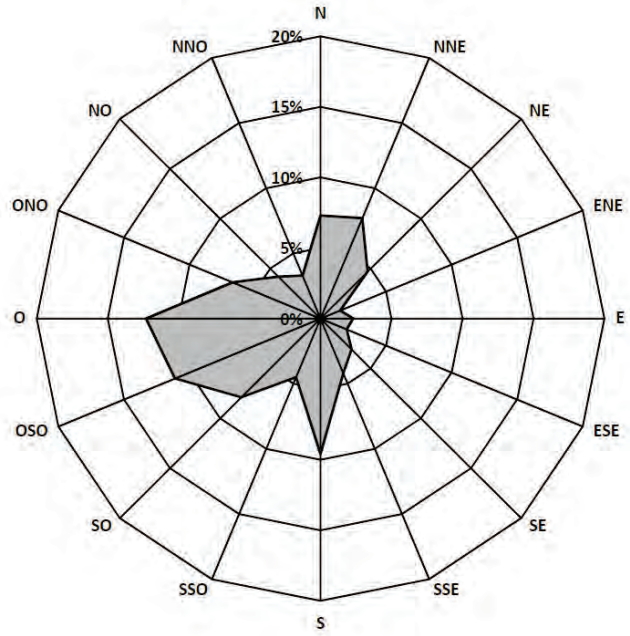

b) Aéroport de Saint-Hubert

lasalle nhc	PROJET : Projet Westbury Phase 9 - Étude sur modèle numérique 3D des impacts éoliens				
CLIENT : DEVMONT	TITRE : **Rose des vents annuelle – Aéroport P.-E.-Trudeau et Saint-Hubert**				
	DATE : Juillet 2022	PRÉPARÉ PAR : M.A.A	REF. CLIENT : ----------	REF. LASALLE : 08007329	FIGURE : **2**

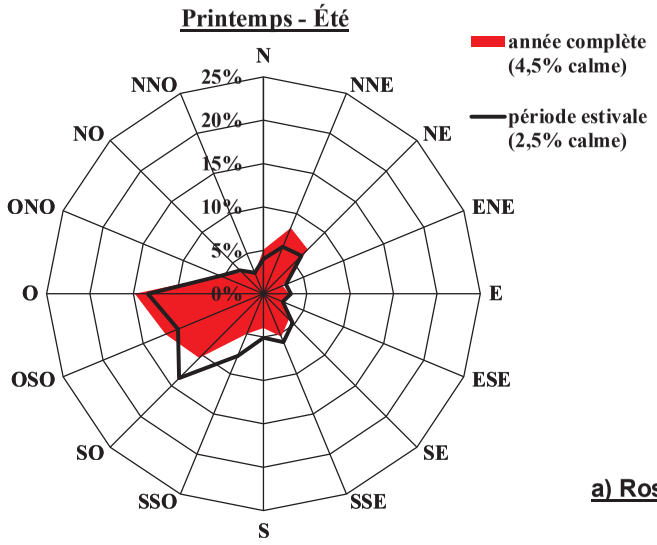

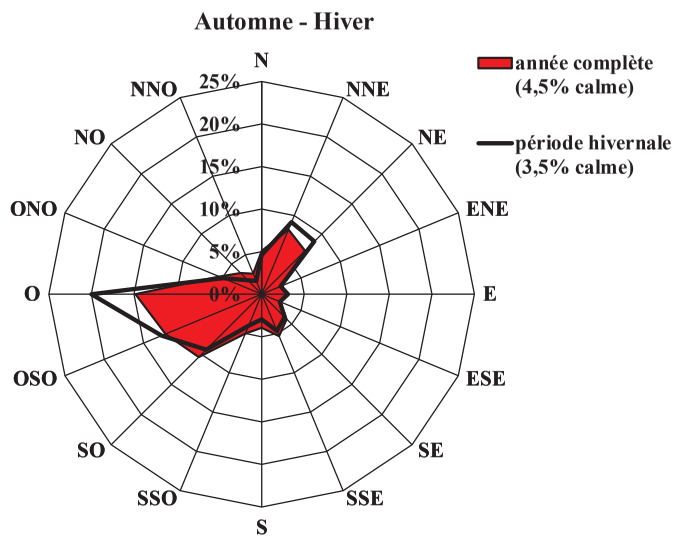

a) Rose des vents

b) Fréquence de dépassement des vitesses des vents OSO et NNE sur l'année

Source: Station météorologique Montréal/Pierre-Elliott-Trudeau INTL A, 1980-2015

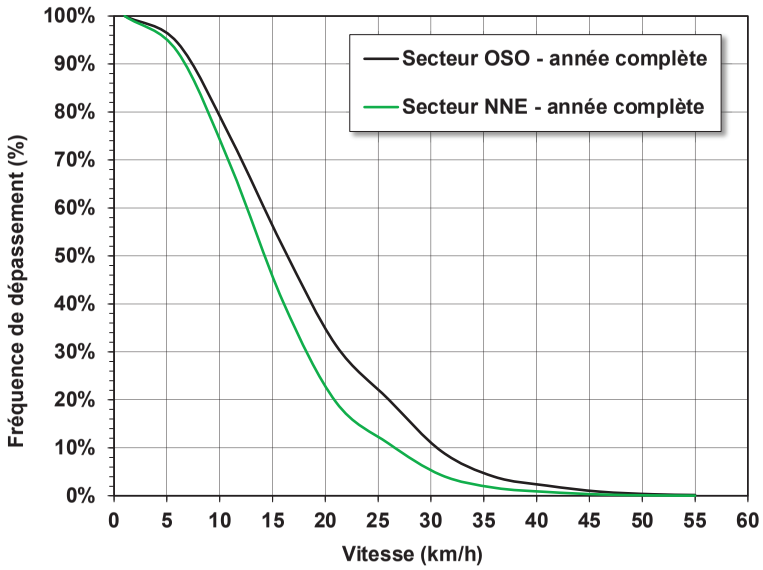

c) Fréquence de dépassement des vents des secteurs OSO et NNE observés pendant les heures de circulation des piétons

Source: Station météorologique Montréal/Pierre-Elliott-Trudeau INTL A, 1980-2015

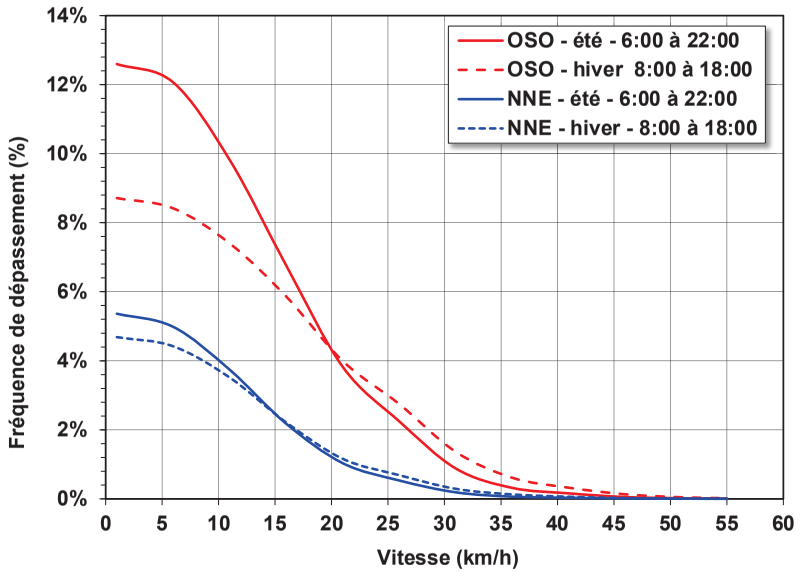

lasalle nhc

CLIENT :
DEVMONT

PROJET:
Projet Westbury Phase 9 - Étude sur modèle numérique 3D des impacts éoliens

TITRE :
Statistique des vents à l'aéroport international P.-E. Trudeau de Montréal

PRÉPARÉ PAR :	REF. CLIENT :	REF. LASALLE :
M.A.A / U.C	---------	08007329

DATE:	FIGURE :
Juillet 2022	3

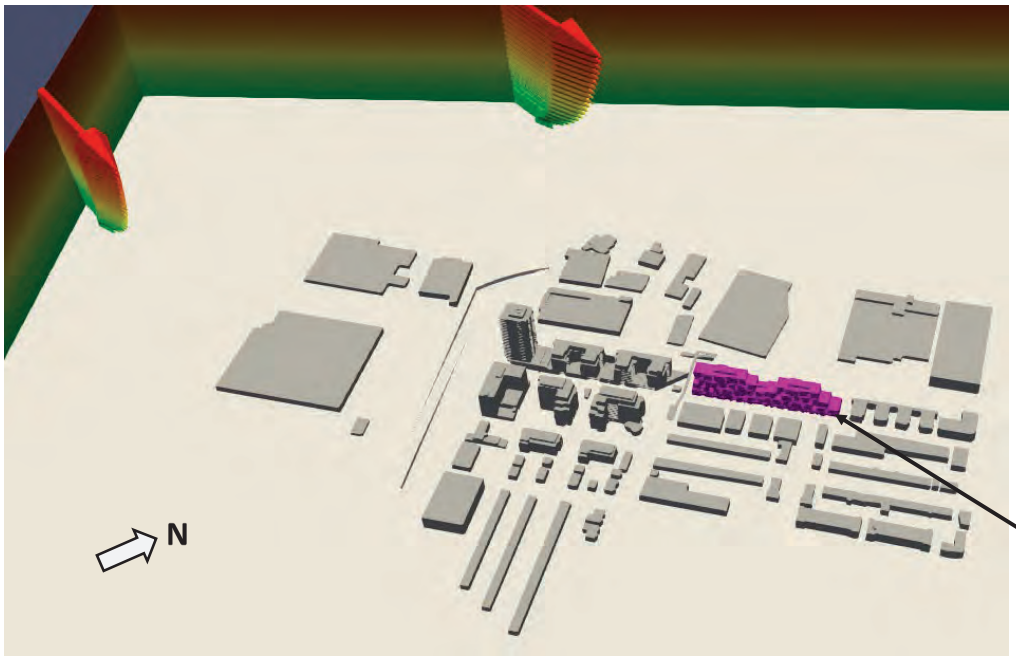

a) Domaine de calcul et profil de vitesses à l'entrée du modèle par vent de secteur OSO.

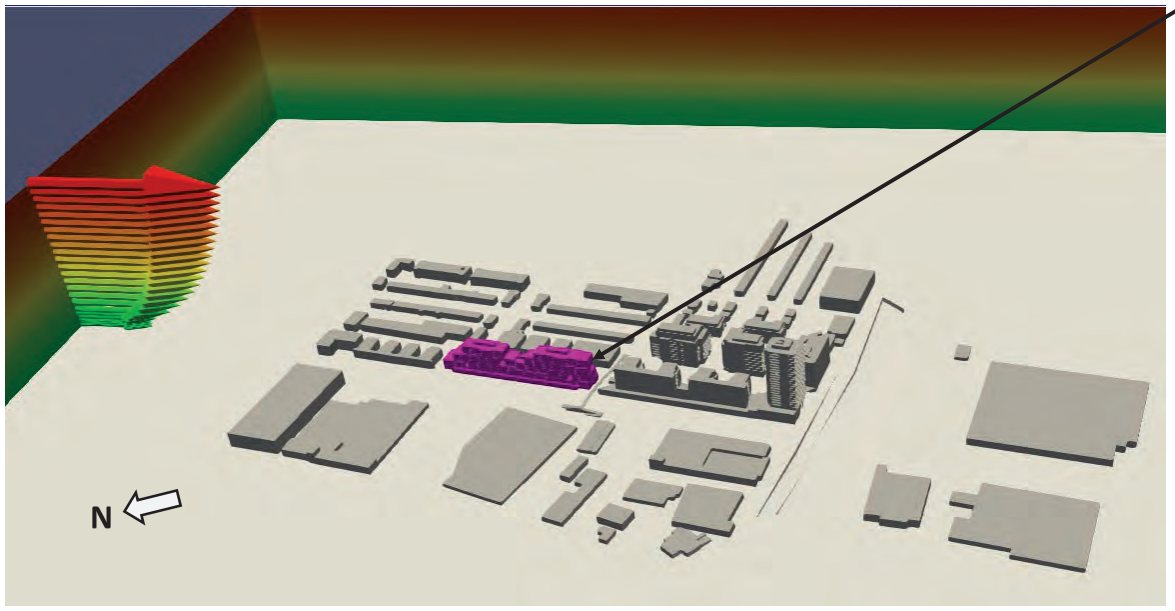

b) Domaine de calcul et profil de vitesses à l'entrée du modèle par vent de secteur NNE.

Projet Westbury Phase 9

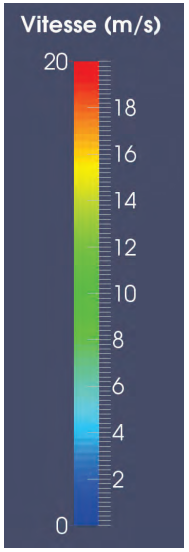

lasalle nhc

CLIENT :

DEVMONT

PROJET:
Projet Westbury Phase 9 - Étude sur modèle numérique 3D des impacts éoliens

TITRE :
Domaine de calcul

PRÉPARÉ PAR :	REF. CLIENT :	REF. LASALLE :
M.A.A / U.C	---------	08007329

DATE:	FIGURE :
Juillet 2022	4

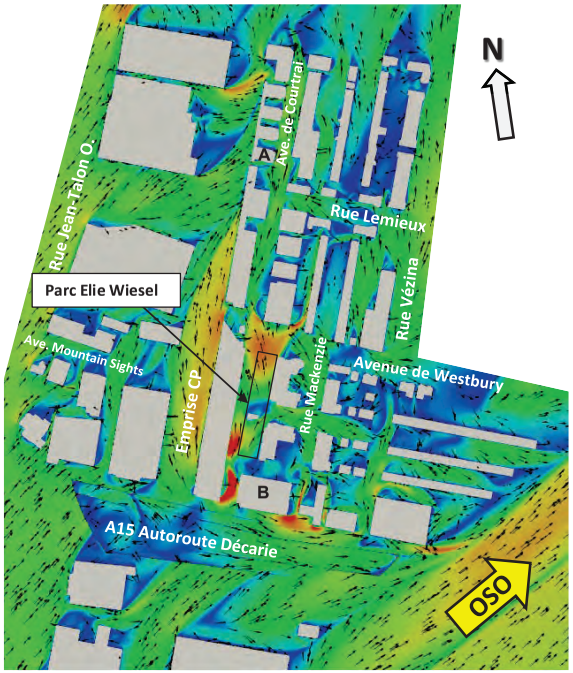

a) Conditions de référence.
Facteur de survitesse par vent de secteur OSO.

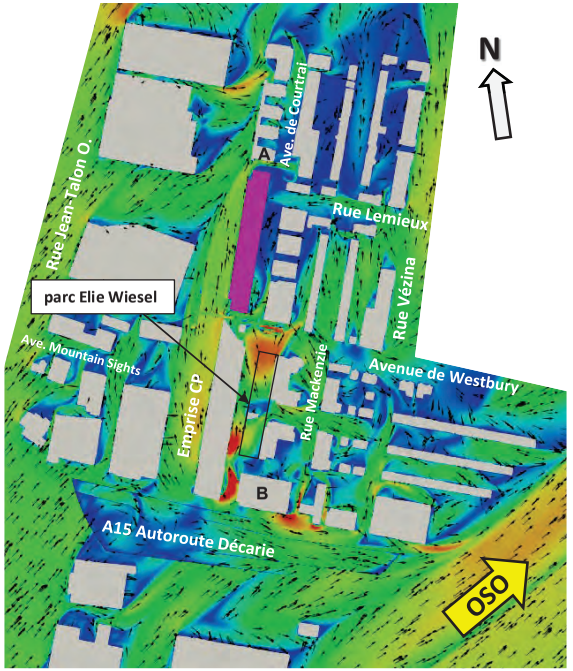

b) Conditions futures.
Facteur de survitesse par vent de secteur OSO.

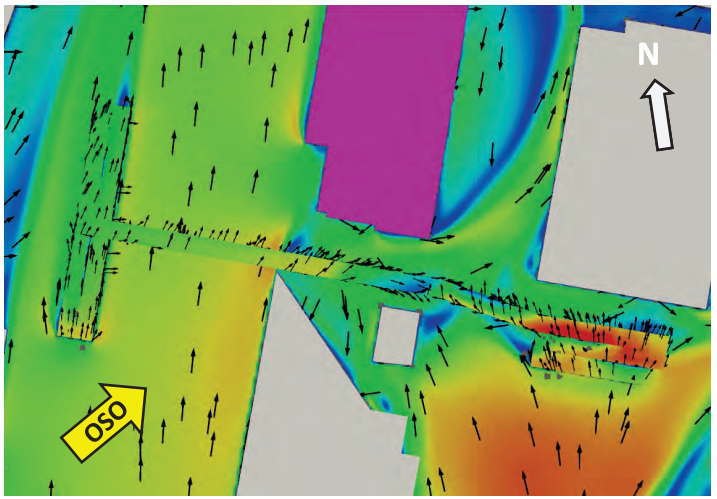

c) Passerelle – Conditions futures
Facteur de survitesse par vent de secteur OSO.

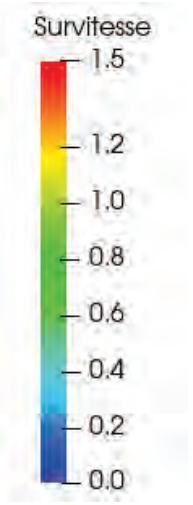

Note : Les figures illustrent les conditions de vent au niveau des piétons, soit à 1,8 m au dessus du sol ainsi qu'au niveau des usagers de la passerelle, soit à 1,8m du sol de la passerelle.

lasalle nhc

CLIENT : DEVMONT

PROJET: Projet Westbury Phase 9 - Étude sur modèle numérique 3D des impacts éoliens

TITRE : Facteur de survitesse par vent de secteur OSO

PRÉPARÉ PAR :	REF. CLIENT :	REF. LASALLE :
M.A.A / U.C	---------	08007329

DATE:	FIGURE :
Juillet 2022	5

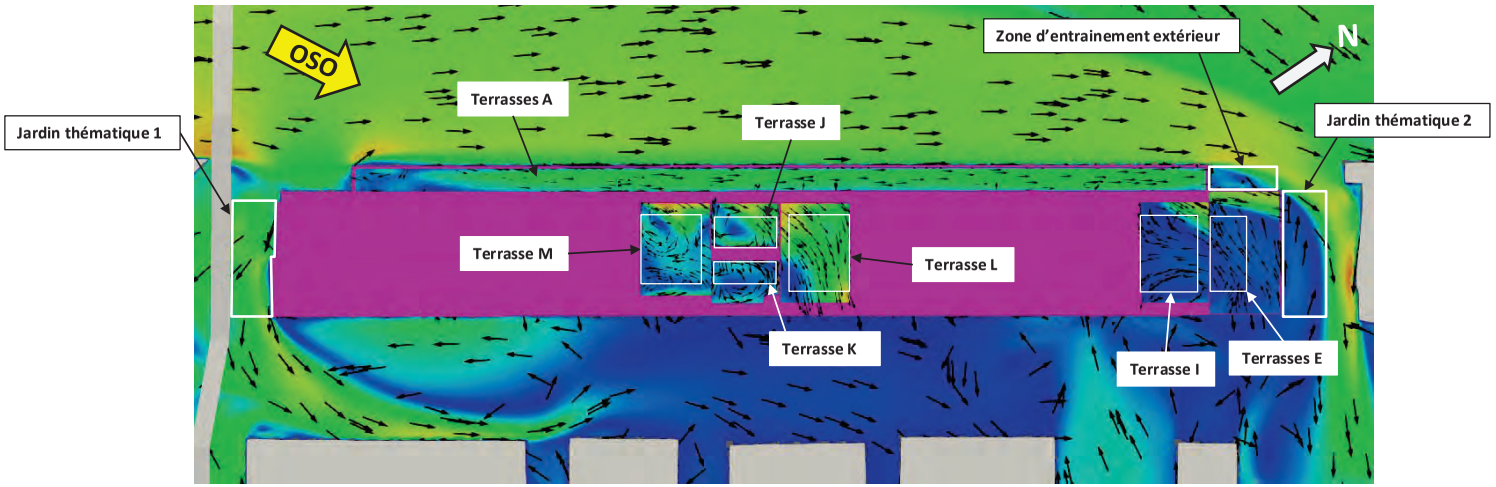

a) Terrasses sur les niveaux 2, 5, 8, 9 et 11, jardins thématiques et zone d'entrainement extérieure - Facteur de survitesse par vent de secteur OSO.

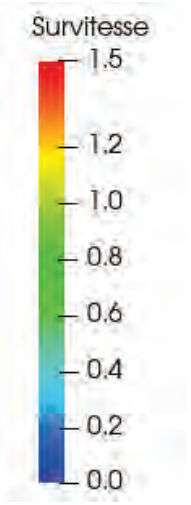

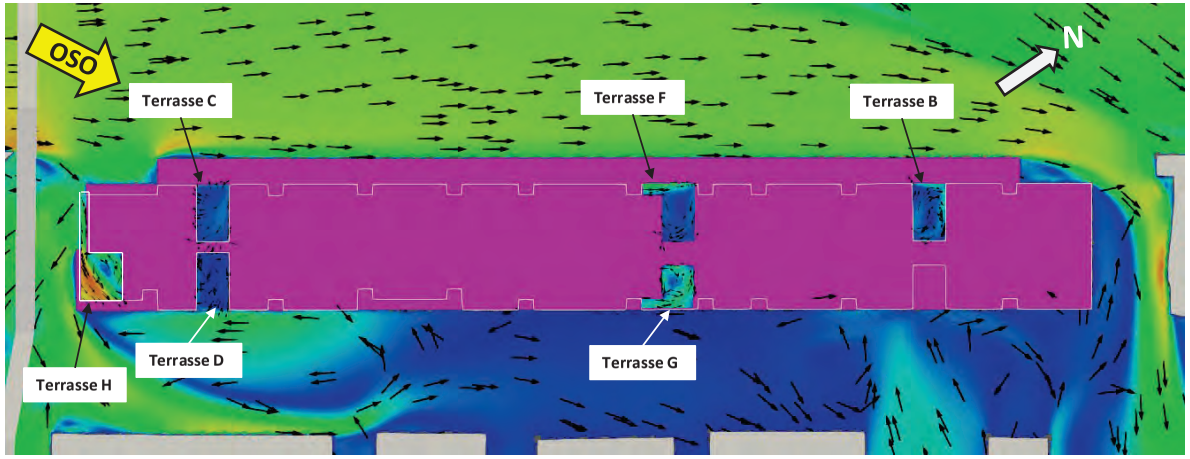

b) Terrasses sur les niveaux 3, 4, 6 et 7 - Facteur de survitesse par vent de secteur OSO.

Note : Les figures illustrent les conditions de vent au niveau des piétons, soit à 1,8 m au dessus du sol ainsi qu'au niveau des terrassiers, soit à 1,8m du sol des terrasses.

lasalle nhc

CLIENT :

DEVMONT

PROJET:
Projet Westbury Phase 9 - Étude sur modèle numérique 3D des impacts éoliens

TITRE :
Zones de détentes - Facteur de survitesse par vent de secteur OSO

PRÉPARÉ PAR :	REF. CLIENT :	REF. LASALLE :
M.A.A	---------	08007329

DATE:	FIGURE :
Juillet 2022	6

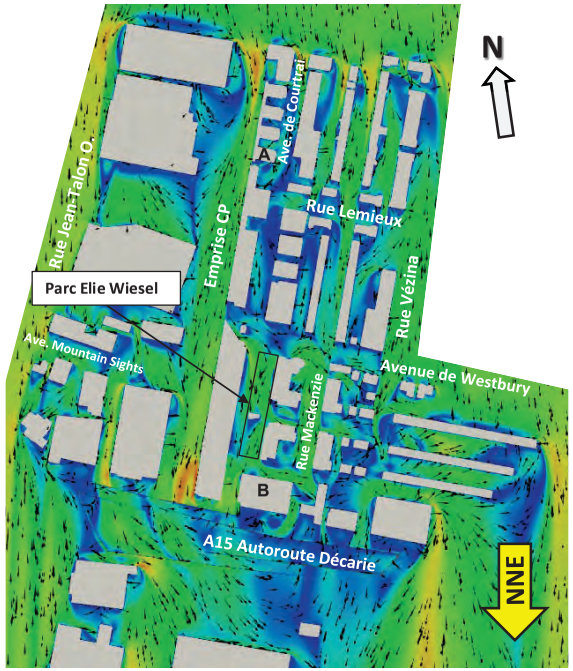

a) Conditions de référence.
Facteur de survitesse par vent de secteur NNE.

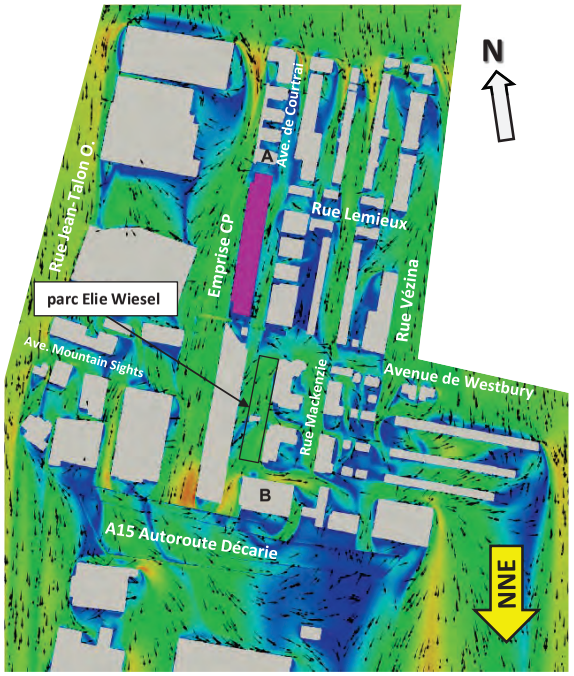

b) Conditions futures.
Facteur de survitesse par vent de secteur NNE.

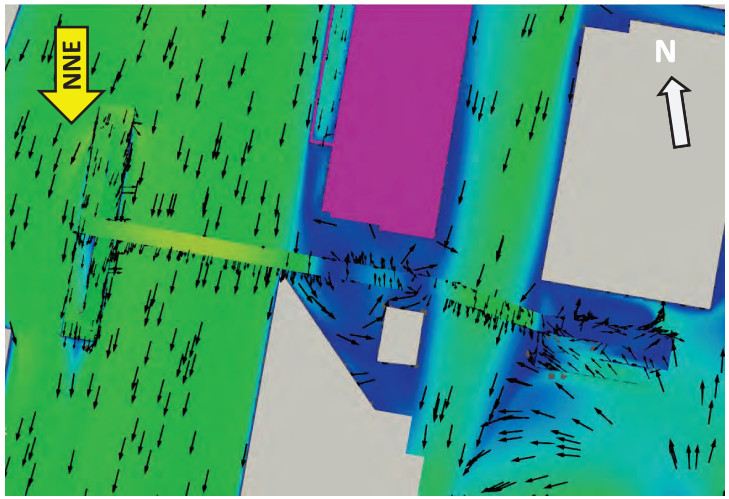

c) Passerelle – Conditions futures
Facteur de survitesse par vent de secteur NNE.

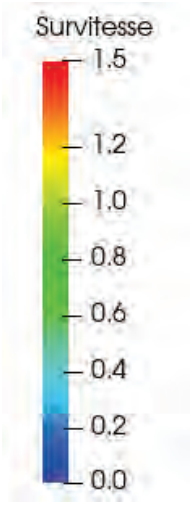

Note : Les figures illustrent les conditions de vent au niveau des piétons, soit à 1,8 m au dessus du sol ainsi qu'au niveau des usagers de la passerelle, soit à 1,8m du sol de la passerelle.

lasalle nhc

CLIENT : DEVMONT

PROJET: Projet Westbury Phase 9 - Étude sur modèle numérique 3D des impacts éoliens

TITRE : Facteur de survitesse par vent de secteur NNE

PRÉPARÉ PAR :	REF. CLIENT :	REF. LASALLE :
M.A.A / U.C	---------	08007329

DATE:	FIGURE :
Juillet 2022	7

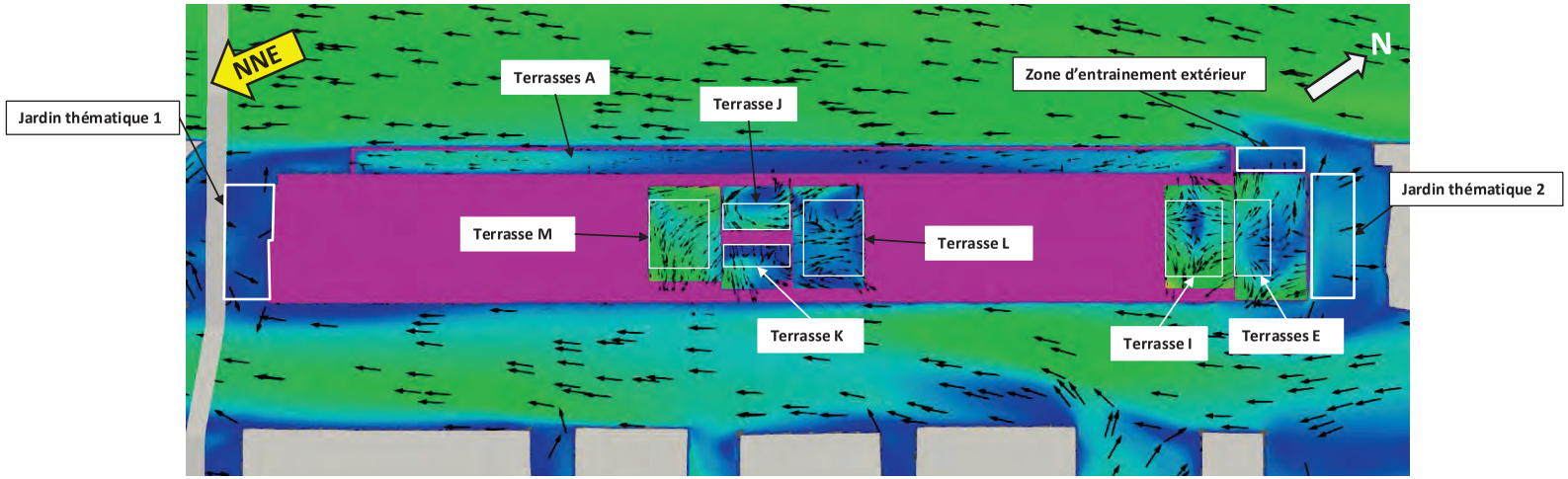

a) Terrasses sur les niveaux 2, 5, 8, 9 et 11, jardins thématiques et zone d'entrainement extérieure - Facteur de survitesse par vent de secteur NNE.

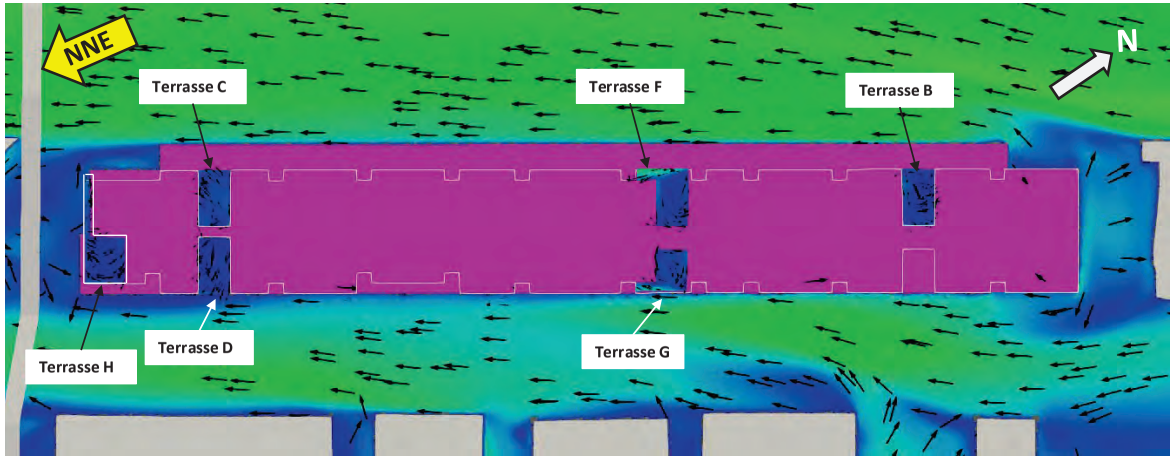

b) Terrasses sur les niveaux 3, 4, 6 et 7 - Facteur de survitesse par vent de secteur NNE.

Note : Les figures illustrent les conditions de vent au niveau des piétons, soit à 1,8 m au dessus du sol ainsi qu'au niveau des terrassiers, soit à 1,8m du sol des terrasses.

lasalle nhc

CLIENT :
DEVMONT

PROJET:
Projet Westbury Phase 9 - Étude sur modèle numérique 3D des impacts éoliens

TITRE :
Zones de détentes - Facteur de survitesse par vent de secteur NNE

PRÉPARÉ PAR :	REF. CLIENT :	REF. LASALLE :
M.A.A	---------	08007329

DATE:	FIGURE :
Juillet 2022	8

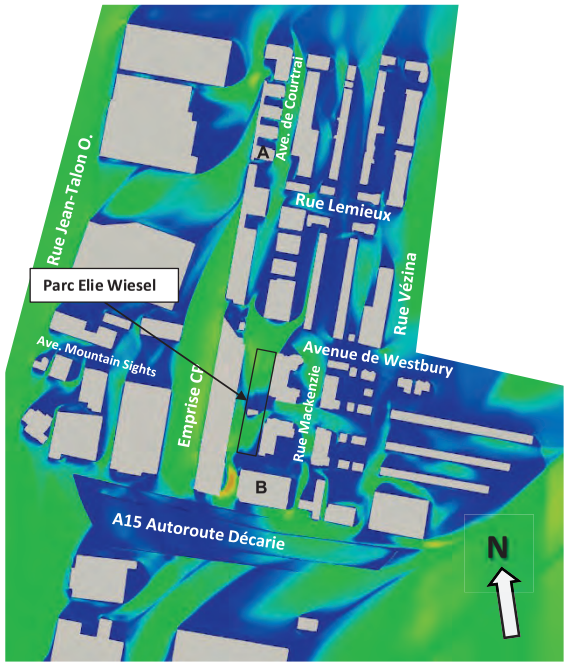

a) Conditions de référence – Fréquences annuelles d'inconfort **inférieures à 25% - Critère général pour toutes les rues du secteur.**



b) Conditions futures – Fréquences annuelles d'inconfort **inférieures à 25% - Critère général pour toutes les rues du secteur.**

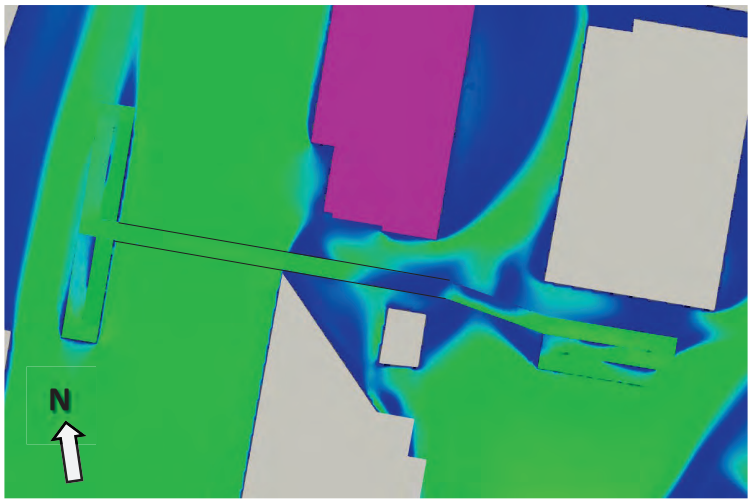

c) Passerelle – Conditions futures - Fréquences annuelles d'inconfort **inférieures à 25% - Critère général pour toutes les rues du secteur.**

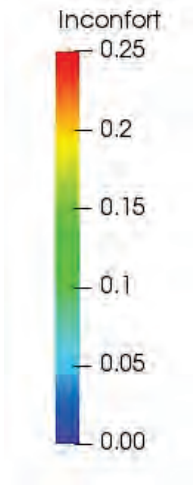

Critère relatif aux fréquences d'inconfort:

- 25%: Critère général pour toutes les rues.
- 15%: Critère pour la rue Sainte-Catherine entre l'avenue Atwater et le pont Jacques-Cartier
- 10%: Critère pour les parcs et lieux de détente.

Note : Les figures illustrent les conditions de vent au niveau des piétons, soit à 1,8 m au dessus du sol ainsi qu'au niveau des usagers de la passerelle, soit à 1,8m du sol de la passerelle.

lasalle nhc

CLIENT : DEVMONT

PROJET: Projet Westbury Phase 9 - Étude sur modèle numérique 3D des impacts éoliens

TITRE : Fréquences annuelles d'inconfort. Critère 25%

PRÉPARÉ PAR :	REF. CLIENT :	REF. LASALLE :
M.A.A	---------	08007329

DATE: Juillet 2022 | FIGURE : 9

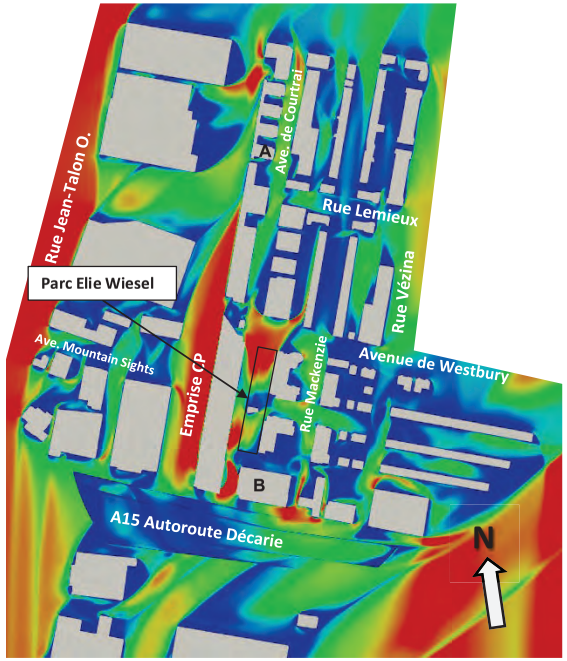

a) Conditions de référence – Fréquences annuelles d'inconfort **inférieures à 15% - Critère pour les rues commerçantes.**

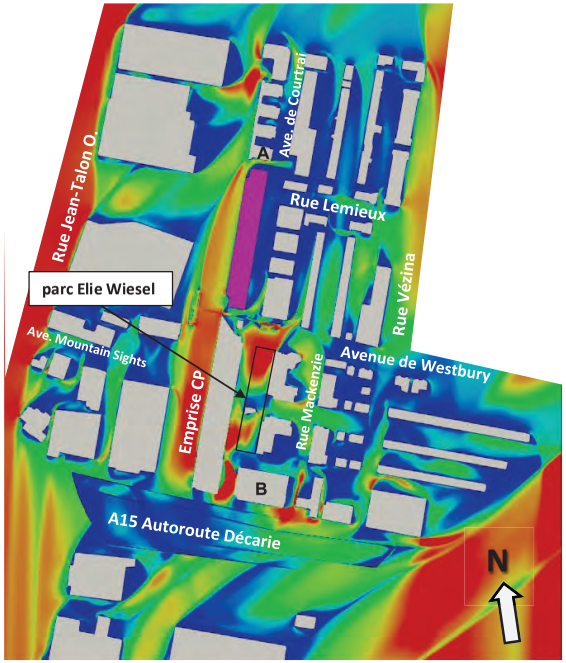

b) Conditions futures – Fréquences annuelles d'inconfort **inférieures à 15% - Critère pour les rues commerçantes.**

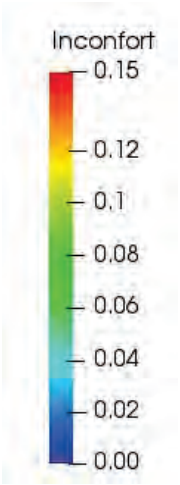

Critère relatif aux fréquences d'inconfort:

- 25%: Critère général pour toutes les rues.
- 15%: Critère pour la rue Sainte-Catherine entre l'avenue Atwater et le pont Jacques-Cartier
- 10%: Critère pour les parcs et lieux de détente.

Note : Les figures illustrent les conditions de vent au niveau des piétons, soit à 1,8 m au dessus du sol.

lasalle nhc

CLIENT : DEVMONT

PROJET: Projet Westbury Phase 9 - Étude sur modèle numérique 3D des impacts éoliens

TITRE : Fréquences annuelles d'inconfort. Critère 15%

PRÉPARÉ PAR :	REF. CLIENT :	REF. LASALLE :
M.A.A	---------	08007329

DATE:	FIGURE :
Juillet 2022	10

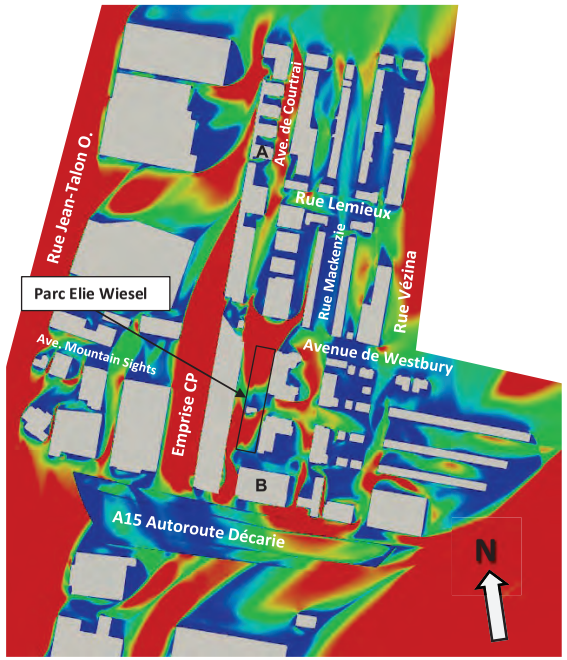

a) Conditions de référence – Fréquences annuelles d'inconfort **inférieures à 10% - Critère pour les parcs et les lieux de détente.**

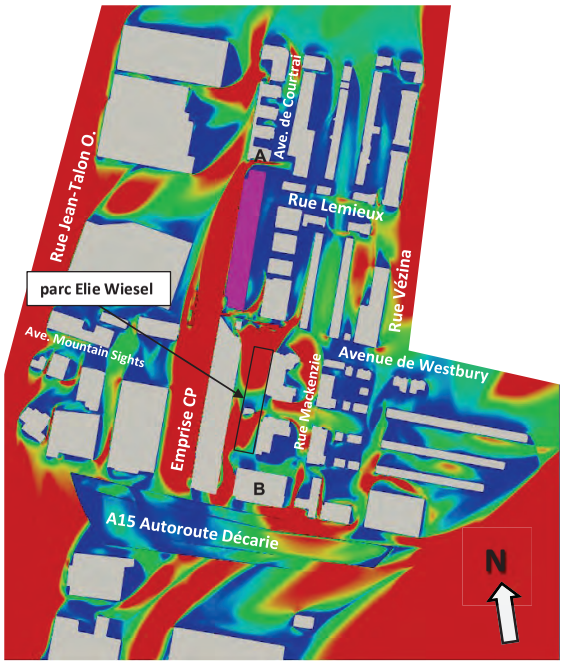

b) Conditions futures – Fréquences annuelles d'inconfort **inférieures à 10% - Critère pour les parcs et les lieux de détente.**

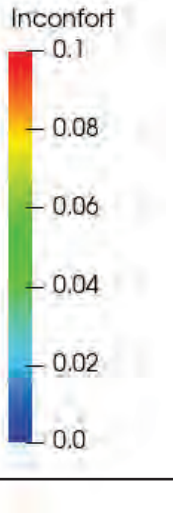

Critère relatif aux fréquences d'inconfort:

- 25%: Critère général pour toutes les rues.
- 15%: Critère pour la rue Sainte-Catherine entre l'avenue Atwater et le pont Jacques-Cartier
- 10%: Critère pour les parcs et lieux de détente.

Note : Les figures illustrent les conditions de vent au niveau des piétons, soit à 1,8 m au dessus du sol.

lasalle nhc

CLIENT : DEVMONT

PROJET: Projet Westbury Phase 9 - Étude sur modèle numérique 3D des impacts éoliens

TITRE : Fréquences annuelles d'inconfort. Critère 10%

PRÉPARÉ PAR :	REF. CLIENT :	REF. LASALLE :
M.A.A	---------	08007329

DATE: Juillet 2022 | FIGURE : 11

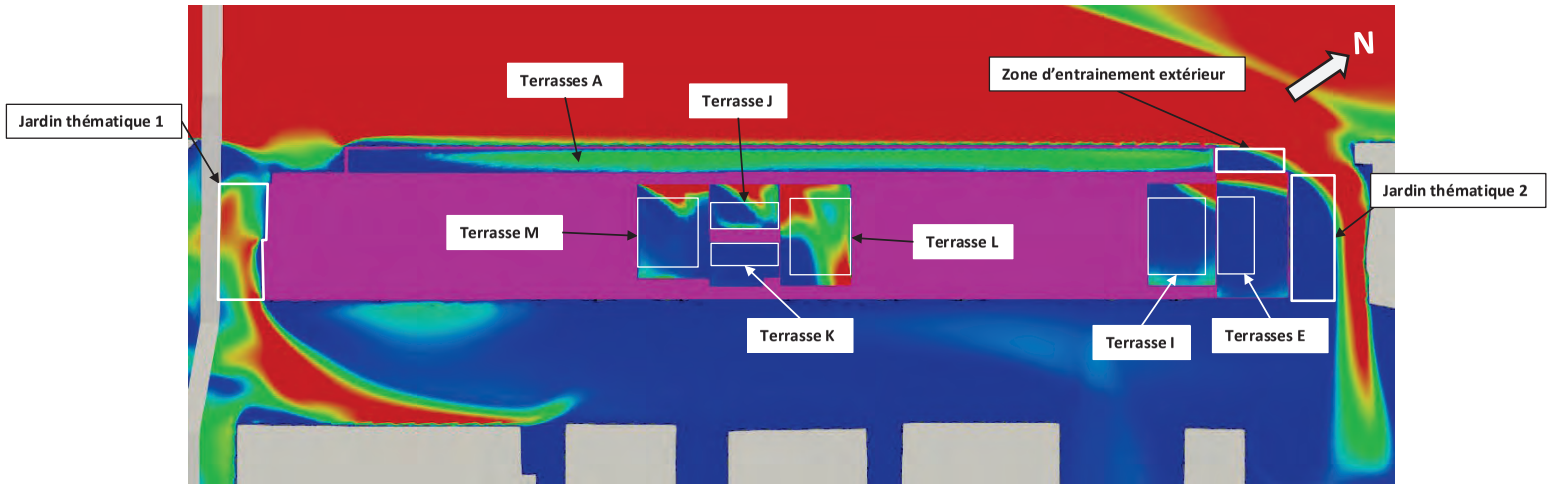

a) Terrasses sur les niveaux 2, 5, 8, 9 et 11, jardins thématiques et zone d'entrainement extérieure - Fréquences annuelles d'inconfort **inférieures à 10% - Critère pour les parcs et les lieux de détente.**

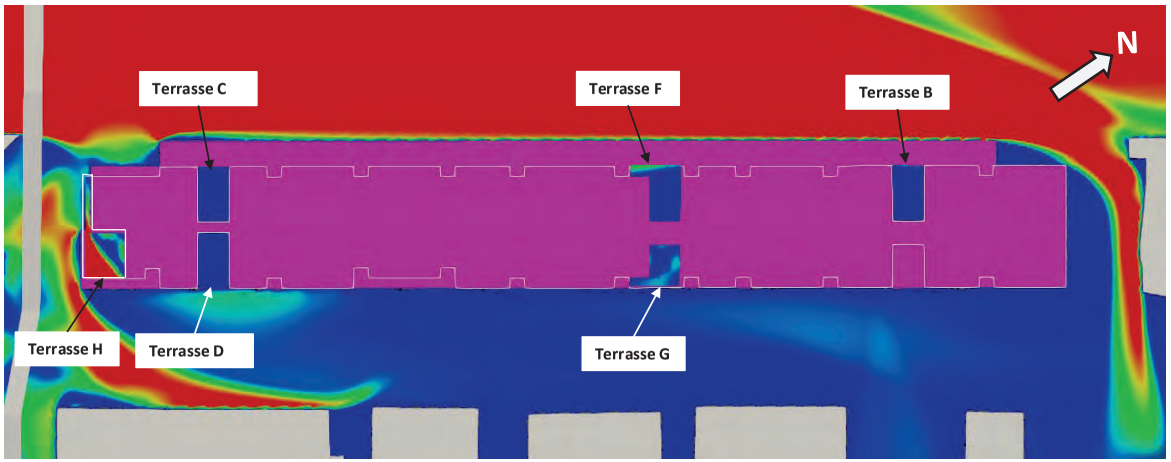

b) Terrasses sur les niveaux 3, 4, 6 et 7 - Fréquences annuelles d'inconfort **inférieures à 10% - Critère pour les parcs et les lieux de détente.**

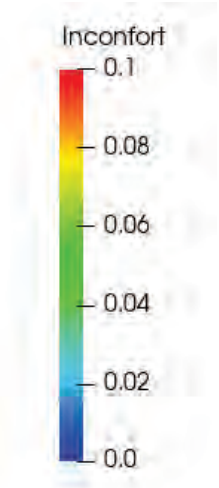

Critère relatif aux fréquences d'inconfort:

- 25%: Critère général pour toutes les rues.
- 15%: Critère pour la rue Sainte-Catherine entre l'avenue Atwater et le pont Jacques-Cartier
- 10%: Critère pour les parcs et lieux de détente.

Note : Les figures illustrent les conditions de vent au niveau des piétons, soit à 1,8m au dessus du sol ainsi qu'au niveau des terrassiers, soit à 1,8m du sol des terrasses.

lasalle nhc

CLIENT : DEVMONT

PROJET: Projet Westbury Phase 9 - Étude sur modèle numérique 3D des impacts éoliens

TITRE Zones de détentes - Fréquences annuelles d'inconfort. Critère 10%

PRÉPARÉ PAR :	REF. CLIENT :	REF. LASALLE :
M.A.A	---------	08007329

DATE: Juillet 2022

FIGURE : 12

DEVMONT

CONFORMITÉ DES VIBRATIONS AU PASSAGE DES TRAINS POUR LE PROJET WESTBURY - PHASES 9 ET 10

MARS 2023 - Projet nº A23-0047-WES



Atelier 7hz – Ingénierie acoustique et vibrations
Québec, Ontario, Maritimes
Montréal : 5450 #204, rue de Bordeaux Montréal (Qc) H2H 2A8
T : (438) 870-2749 - www.atelier7hz.com

CONFORMITÉ DES VIBRATIONS AU PASSAGE DES TRAINS POUR LE PROJET WESTBURY - PHASES 9 ET 10

DEVMONT

Rapport Final

Projet nº A23-0047-WES
Date : Mars 2023

Atelier 7hz
Québec, Ontario, Maritimes
Montréal : 5450 #204, rue de Bordeaux Montreal (Qc) H2H 2A8
T : (438) 870-2749
www.atelier7hz.com

SIGNATURES

RAPPORT PRÉPARÉ PAR



OIQ-Ing. N°5045301

Date : 2023-03-15

Raphaël Duée, ing. M.ing.
Président - Acoustique et Vibrations

Ce document d'ingénierie est l'œuvre d'Atelier 7hz et est protégé par la loi. Ce rapport est destiné exclusivement aux fins qui y sont mentionnées. Toute reproduction ou adaptation, partielle ou totale, est strictement prohibée sans avoir préalablement obtenu l'autorisation écrite d'Atelier 7hz et de son Client. Si des essais ont été effectués, les résultats de ces essais ne sont valides que pour l'échantillon décrit dans le présent rapport. Conformément au règlement en vigueur relatif aux documents d'ingénierie, ce document sera conservé par Atelier 7hz pour une période minimale de dix ans. Atelier 7hz n'a pas le contrôle sur d'éventuelles modifications additionnelles qui pourraient y être faites.

REGISTRE DES RÉVISIONS ET ÉMISSIONS

Numéro de révision	Date	Description de la modification et/ou de l'émission
A23-0047-WES	2023-03-15	Rapport final

TABLE DES MATIÈRES

1 INTRODUCTION 5

1.1 MISE EN SITUATION 5
1.2 MANDAT 5
1.3 MÉTHODOLOGIE 5
1.4 LOCALISATION DES PHASES DU PROJET 5

2 RÉGLEMENTATION ET LIGNES DIRECTRICES 8

2.1 SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE LA VILLE DE MONTRÉAL 8
2.2 RÈGLEMENT D'URBANISME (01-276) DE L'ARRONDISSEMENT CDN-NDG 8
2.3 LIGNES DIRECTRICES APPLICABLES AUX NOUVEAUX AMÉNAGEMENTS À PROXIMITÉ DES ACTIVITÉS FERROVIAIRES DE LA FCM ET DE L'ACFC 8
2.4 SYNTHÈSE DES SEUILS 8

3 DESCRIPTION ET RÉSULTATS DES MESURES VIBRATOIRES 9

3.1 TYPES DE MESURES VIBRATOIRES 9
3.2 INSTRUMENTATION 9
3.3 LOCALISATION DES MESURES 9
3.4 RÉSULTATS DES MESURES DE DÉCROISSANCE DES VITESSES VIBRATOIRES 10
3.5 RÉSULTATS DES SIMULATIONS VIBRATOIRES 12
3.6 ANALYSE 13

4 RECOMMANDATIONS POUR LA RÉDUCTION DES VIBRATIONS 14

4.1 TYPES DE SOLUTIONS DE MITIGATION POSSIBLES 14
4.2 RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES POUR LA RÉDUCTION DES VIBRATIONS À LA TRANSMISSION 14
4.3 RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES 15
4.4 RECOMMANDATIONS COMPLÉMENTAIRES 15
4.5 FOURNISSEURS DE MATÉRIAU RÉSILIENT 16

5 SYNTHÈSE ET CONCLUSION GÉNÉRALE 1

TABLEAUX

TABLEAU I	DISTANCES ENTRE LES ÉLÉMENTS DU BÂTIMENT ET LES VOIES À PROXIMITÉ	6
TABLEAU II	DISTANCES MINIMALES À RESPECTER EN FONCTION DU TYPE DE TRAIN	13

FIGURES

FIGURE 1	LOCALISATION DES PHASES DU PROJET – PHASE 9-10	6
FIGURE 2	DISTANCE ENTRE LA VOIE FERREE ET LE PROJET	7
FIGURE 3	LOCALISATION DES DIFFERENTES MESURES REALISEES	10
FIGURE 4	SPECTRE DE VITESSE VIBRATOIRE, EN M/S ET EN TIERS D'OCTAVE, POUR DIFFÉRENTS TYPES DE TRAINS ET À DIFFÉRENTES DISTANCES	11
FIGURE 5	MOBILITÉS MESURÉES, EN $(M/S/N)^2$ ET EN TIERS D'OCTAVE, POUR DIFFÉRENTES DISTANCES DE LA VOIE	12
FIGURE 6	FORCE INJECTÉE DANS LE SOL AU PASSAGE DES TRAINS, EN TIERS D'OCTAVE ET EN N	12
FIGURE 7	CROQUIS EXPLICATIF EN COUPE DES RECOMMANDATIONS D'ISOLATION VIBRATOIRE	16
FIGURE 8	CROQUIS EXPLICATIF VUE DE DESSUS DES RECOMMANDATIONS D'ISOLATION VIBRATOIRE	17

ANNEXES

ANNEXE A -	RÉSULTATS DÉTAILLÉS DES CALCULS DE DÉCROISSANCE DES VITESSES VIBRATOIRES

1 INTRODUCTION

1.1 Mise en situation

La compagnie Atelier 7hz a été mandatée par la compagnie Devmont pour réaliser une étude d'évaluation des vitesses vibratoires au passage des trains dans la partie résidentielle des phases 9 et 10 du projet Westbury situé le long des voies ferrées du Canadian Pacifique (CP) à Montréal. Ces voies sont utilisées par les trains de fret du CP et par les trains de transport de voyageurs de l'AMT.

1.2 Mandat

L'objectif de l'étude est d'évaluer la conformité des émissions vibratoires futures dans la partie résidentielle du projet. Différentes mesures des vitesses vibratoires ont été effectuées dans la zone pour les études de conformité vibratoire pour les phases précédentes du projet. Ces évaluations sont utilisées dans la présente étude pour dimensionner d'éventuelles solutions antivibrations afin de limiter les niveaux vibratoires dans les bâtiments les plus proches des voies. Un calcul prédictif des vitesses vibratoires induites par les passages de trains est réalisé afin de vérifier leur conformité au seuil établi à partir de l'étude de la littérature et des réglementations disponibles.

1.3 Méthodologie

La méthodologie suivie est décrite ci-dessous :

- Récupération des données nécessaires pour débuter le projet,
- Utilisation des précédentes mesures de caractérisation vibratoire du passage des trains à différents emplacements et des mesures de décroissance des vitesses vibratoires dans le sol dans la zone,
- Calcul des critères réglementaires et comparaison avec les vitesses vibratoires,
- Dimensionnement de solutions de mitigation le cas échéant en cas de dépassement des seuils,
- Rédaction d'un rapport technique.

1.4 Localisation des phases du projet

La localisation des phases du projet est présentée sur la Figure 1. La Figure 2 présente les distances relatives entre la voie ferrée la plus proche et les différents éléments du bâtiment. Les zones repérées dans le Tableau I sont proches de la voie ferrée.

Tableau I Distances entre les éléments du bâtiment et les voies à proximité

Distance par rapport aux voies (m)	Voie la plus proche	Voie centrale	Voie la plus lointaine
Garderie au RDC	10,9	14,8	19,2 m
Stationnement au RDC	10,9	14,8	19,2 m
Résidences à l'étage	15,4	19,3	23,7 m

Figure 1 Localisation des phases du projet – Phase 9-10

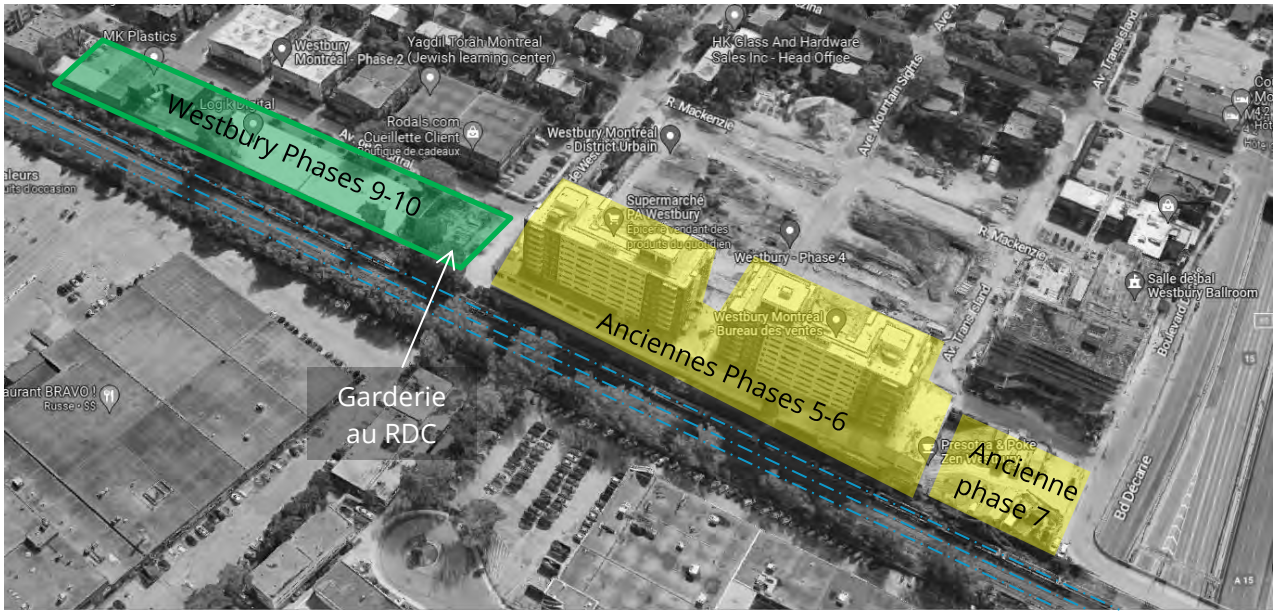

Figure 2 Distance entre la voie ferrée et le projet

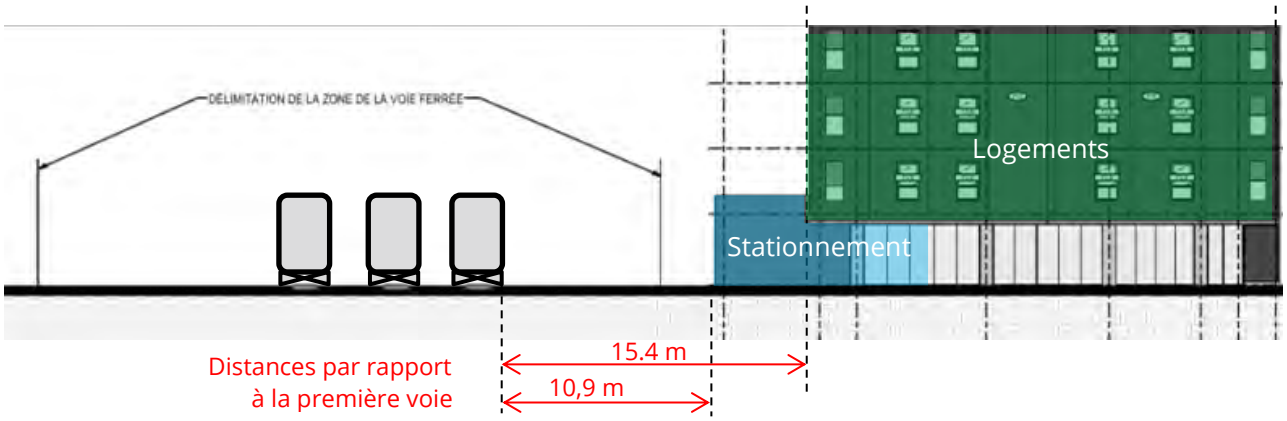

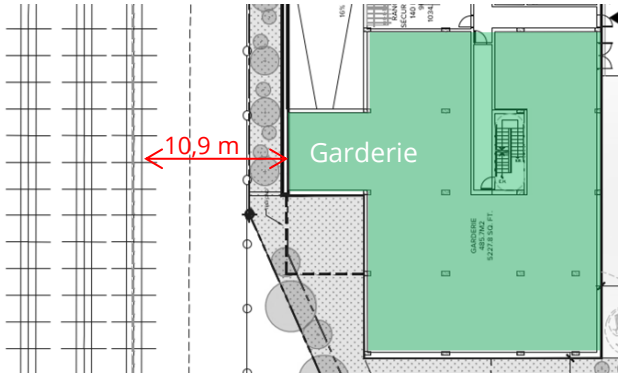

2 RÉGLEMENTATION ET LIGNES DIRECTRICES

2.1 Schéma d'aménagement de la Ville de Montréal

En termes de vibrations, le Schéma d'aménagement de la Ville de Montréal fait référence au guide de référence de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et l'Association des chemins de fer du Canada (ACFC) publié en 2013. Ce guide présente un certain nombre de mesures visant à réduire les nuisances causées par les vibrations pouvant être adaptées aux caractéristiques particulières du milieu environnant.

2.2 Règlement d'urbanisme (01-276) de l'arrondissement CDN-NDG

Le Règlement d'urbanisme (01-276) de l'arrondissement Côte-Des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce spécifie à l'article 122.11 que : « Un terrain ou une partie de terrain situé à moins de 75 m de l'emprise d'une gare de triage ferroviaire ou d'une voie ferrée principale indiquée au plan de l'annexe C intitulé « Réseau ferroviaire et routier à fort débit », et adjacent à cette emprise, ne peut pas être occupé par un usage sensible si le niveau de vibration, à l'intérieur du bâtiment ou de la partie du bâtiment dans lequel s'exerce l'usage, est supérieur à 0,14 mm/ s. »

2.3 Lignes Directrices applicables aux nouveaux aménagements à proximité des activités ferroviaires de la FCM et de l'ACFC

Un ensemble de mesures d'atténuation minimales est recommandé par l'ACFC et la FCM dans le document « Lignes directrices applicables aux nouveaux aménagements à proximité des activités ferroviaires » afin de réduire les éventuels problèmes liés à la sécurité, à la sureté, au bruit, aux vibrations et aux intrusions. Pour atteindre des niveaux sonores et des vitesses vibratoires satisfaisants, le document recommande la mise en place d'un certain nombre de dispositifs de correction en fonction des résultats d'analyse du milieu environnant. Ces mesures touchent autant l'aménagement des sites (bermes de terre, écrans acoustiques, végétalisation) que la conception architecturale (insonorisation, réduction des ouvertures).

Le document spécifie en Annexe C que le seuil acceptable de niveau vibratoire dans un logement lors du passage d'un train est de 0,14 mm/s RMS moyenné sur 1 seconde.

2.4 Synthèse des seuils

En considérant les références décrites ci-dessus et que le bâtiment est dédié à un usage de logement, le seuil retenu est une vitesse vibratoire lors du passage des trains inférieure à 0,14 mm/s (RMS 1s) au niveau des fondations des bâtiments.

3 DESCRIPTION ET RÉSULTATS DES MESURES VIBRATOIRES

3.1 Types de mesures vibratoires

Différents types de mesure vibratoires ont été effectués dans la zone lors des phases précédentes du projet Westbury :

- Évaluation des vitesses vibratoires en différents emplacements le long de la voie ferrée lors du passage des trains le 9 juillet 2015 entre les phases 5-6 et les phases 9-10 du projet,
- Évaluation des vitesses vibratoires au passage des trains au niveau de la phase 7 du projet en deux points durant 48h du 13 au 14 octobre 2021,
- Évaluation de la décroissance des vitesses vibratoires dans le sol à proximité de la voie ferrée le 4 septembre 2015 entre les phases 5-6 et les phases 9-10 du projet.

3.2 Instrumentation

Pour effectuer les mesures de vitesses vibratoires au passage des trains, des sismographes Instantel Micromate ont été utilisés. La station de mesures vibratoires était composée d'un sismographe avec un capteur de vibration triaxial recouvert d'un sac de sable et muni de 3 pics de fixation enfoncés dans le sol. Pour effectuer les mesures de décroissance vibratoire, les instruments suivants ont été utilisés :

- Système d'acquisition Conductor et un conditionneur Bruel&Kjaer de type Nexus 2692,
- Marteau d'impact PCB et accéléromètres PCB 393B31,
- Sismographes instantel,
- Un calibreur de vibrations.

3.3 Localisation des mesures

La localisation des différentes mesures réalisées est présentée sur la Figure 3.

Figure 3 Localisation des différentes mesures réalisées

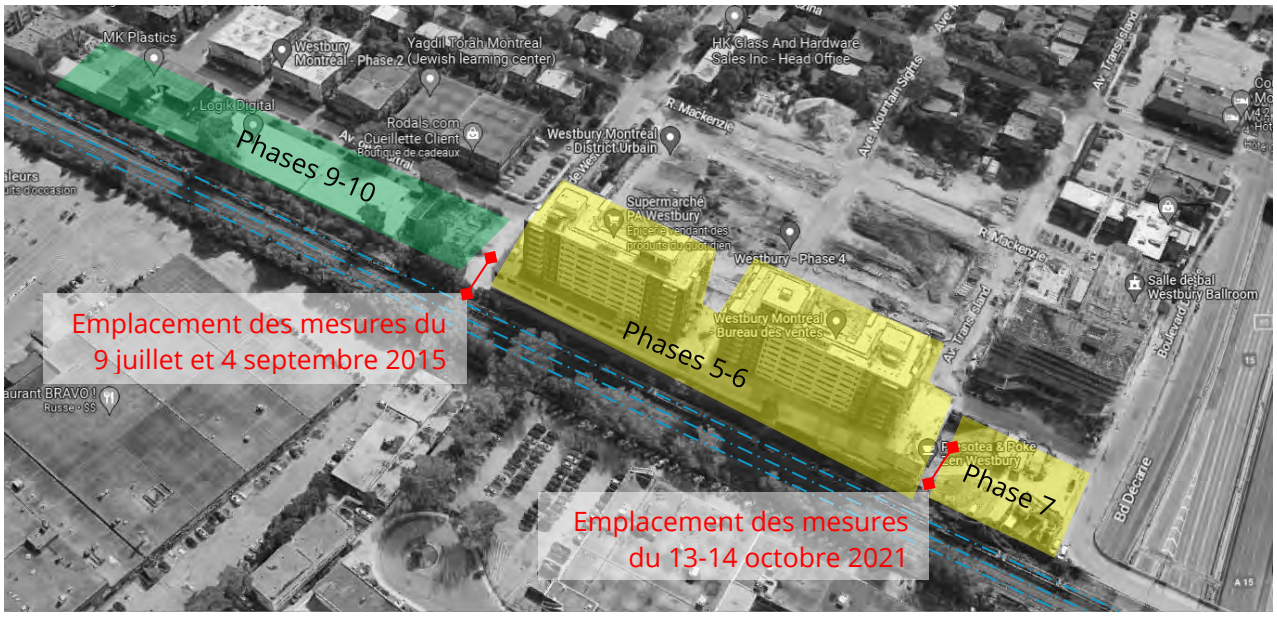

3.4 Résultats des mesures de décroissance des vitesses vibratoires

Lors de ces mesures, les vitesses vibratoires moyennes typiques lors des passages d'un train de fret, d'une locomotive seule et d'un train de travaux du Canadien Pacifique ainsi que d'un train de transport de voyageurs de l'AMT ont été séparées. De même, le passage induisant le plus de vibrations pour chaque type de train a été isolé. Les vitesses vibratoires au passage en tiers d'octave sont présentées sur la Figure 4. La Figure 5 présente les mobilités en tiers d'octave à 4.3, 6, 12.5 et 19,7 m de distance d'une voie de chemin de fer sur le site de test. Ensuite, il a été possible de calculer la force injectée dans le sol lors du passage des différents types de train, et ce, en combinant les mobilités et les niveaux de vitesses vibratoires mesurées (Figure 6).

Figure 4 Spectre de vitesse vibratoire, en m/s et en tiers d'octave, pour différents types de trains et à différentes distances

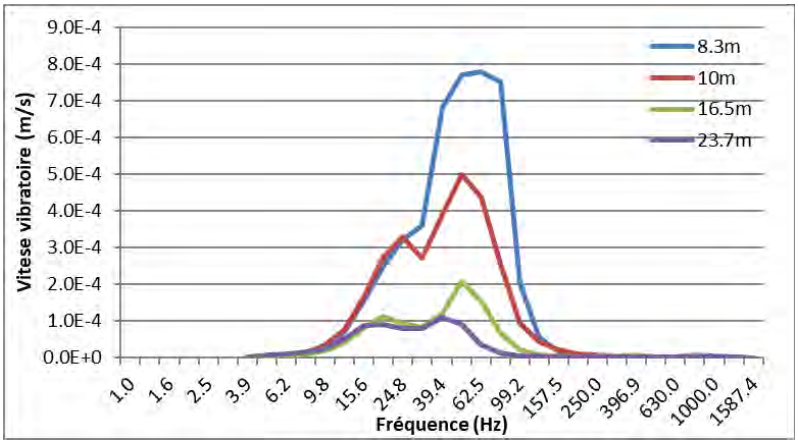

Trains de travaux du CP (mesures avec accéléromètres)

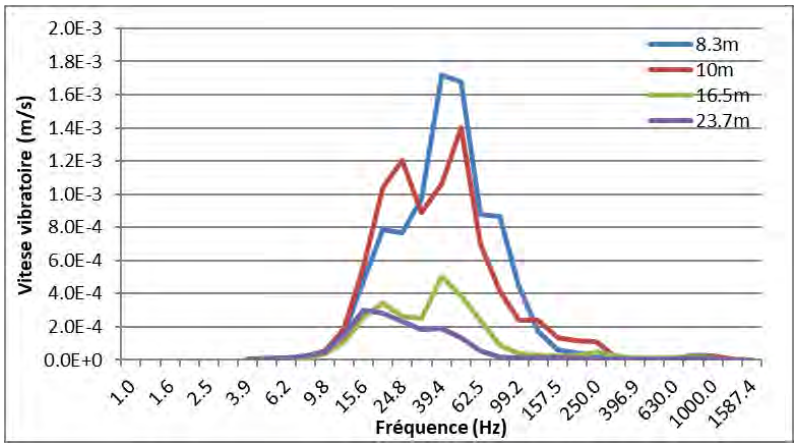

Locomotive de train de fret du CP (mesures avec accéléromètres)

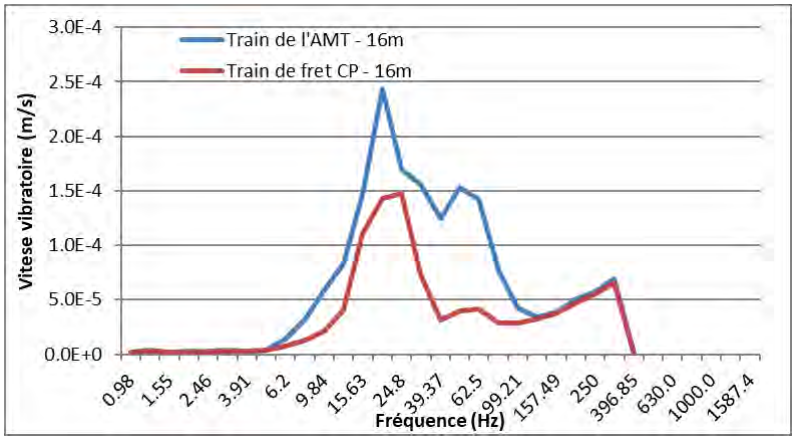

Trains de voyageur de l'AMT et de fret du CP (mesures avec sismographes)

Figure 5 Mobilités mesurées, en $(m/s/N)^2$ et en tiers d'octave, pour différentes distances de la voie

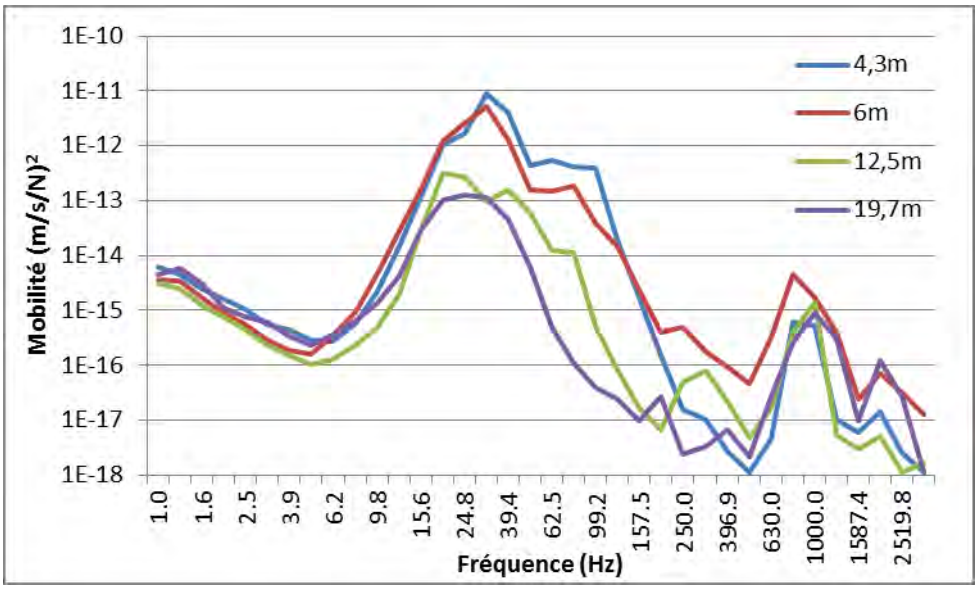

Figure 6 Force injectée dans le sol au passage des trains, en tiers d'octave et en N

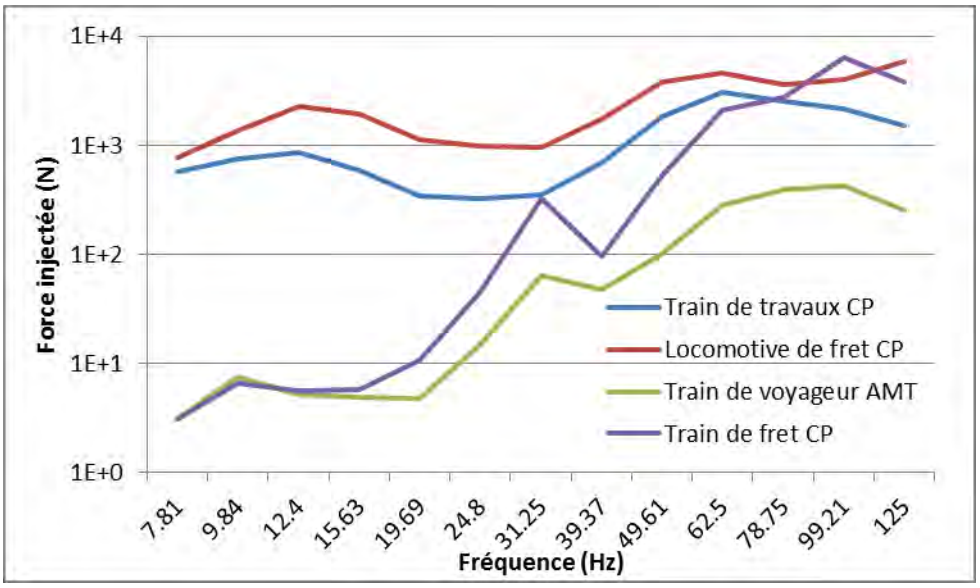

3.5 Résultats des simulations vibratoires

À partir des données présentées dans le paragraphe précédent, il a été possible de calculer les distances minimales à respecter pour que les niveaux vibratoires soient inférieurs au seuil spécifié. Les résultats de ces calculs de distance minimale à respecter sont présentés dans le Tableau II.

Les distances minimales ont été calculées grâce à une méthode de calcul majorante en prenant en compte un couplage standard entre le sol et les fondations du bâtiment mais pas l'atténuation possiblement apportée dans les étages du bâtiment. Une structure de bâtiment en béton, comme

celle prévue pour le projet résidentiel Westbury Phases 9 et 10, induit une perte au couplage assez élevée et permet une bonne atténuation des vibrations dans les étages. Cela induirait donc une diminution des valeurs indiquées au Tableau II.

Tableau II Distances minimales à respecter en fonction du type de train

Type de train	Distance minimale entre le bâtiment et la voie ferrée pour respecter le seuil de vitesse vibratoire 0,14 mm/s
Train de travaux du CP	13,8 m
Train de fret du CP	23,6 m
Train de voyageurs de l'AMT	9,9 m

3.6 Analyse

Les fondations du futur bâtiment sont situées à 10,9 mètres de la voie ferrée utilisée la plus proche. Ces fondations sont proches d'une zone sensible qui est la garderie. De plus, les résidences sont situées à environ 15,6 mètres de distance à l'étage. Lors du fonctionnement normal de la ligne « Adirondacks », si aucune mesure de mitigation des niveaux vibratoire n'est implantée, les trains de voyageurs ne seraient pas perçus d'un point de vue vibratoire. Seuls les trains de fret et de travaux seraient alors susceptibles de causer des vibrations perceptibles dans le bâtiment et induisant un dépassement du seuil spécifié. Cela concerne quelques trains par jour.

Les simulations ont été réalisées dans une hypothèse majorante en prenant en compte un couplage standard entre le sol et la structure du bâtiment mais pas l'atténuation dans les étages. Il est probable qu'une étude plus approfondie nécessitant des mesures vibratoires supplémentaires permette une prévision plus précise des vitesses vibratoires au passage des trains. Il serait alors possible que ces vitesses vibratoires soient conformes, ce qui permettrait de ne pas avoir à implanter de solutions de mitigation complémentaires.

Considérant les hypothèses de cette étude, pour s'assurer du respect du seuil vibratoire défini par le Règlement d'urbanisme, il serait donc important de mettre en place des solutions de mitigation de la transmission des vibrations entre l'emprise des voies du CP et les fondations du bâtiment. Ces recommandations sont décrites dans la partie suivante.

Pour les émissions vibratoires considérées, les vitesses vibratoires mesurées et simulées ne sont pas dangereuses pour l'intégrité de la structure des bâtiments.

4 RECOMMANDATIONS POUR LA RÉDUCTION DES VIBRATIONS

4.1 Types de solutions de mitigation possibles

Différentes solutions sont possibles pour prendre en compte le facteur vibration dans l'aménagement urbain de ce type de zone. Les recommandations données ici ne concernent que les vibrations d'origine ferroviaires pour des lignes aménagées en surface, car ce sont les seules émissions mesurées sur le site d'étude. Si des bâtiments sensibles aux vibrations doivent être implantés dans une zone perturbée, plusieurs solutions sont possibles pour réduire les vibrations d'origine ferroviaire :

- Réduction des vibrations à la source d'émission, c'est-à-dire, dans le cas de cette étude, la voie ferrée : Cette solution n'est pas possible car elle induirait l'implication du Canadien Pacific dans le projet ce qui n'est pas envisageable actuellement.
- Réduction des vibrations sur leur chemin de propagation : Cette solution est celle qui est recommandée.

4.2 Recommandations générales pour la réduction des vibrations à la transmission

Étant donné le caractère basses fréquences des vibrations d'origine ferroviaire, la meilleure solution pour s'affranchir des nuisances induites par les vibrations est de créer une zone tampon entre la voie ferrée et le bâtiment. La présente étude recommande des distances minimums de construction du bâtiment pour lesquelles aucun risque de perturbation d'origine vibratoire n'est prévisible dans la situation actuelle.

Des solutions existent pour pouvoir atténuer les niveaux vibratoires et rapprocher les bâtiments des voies. La création de tranchées vides ou comblées de matériau résilient permet de limiter la transmission des vibrations. Pour qu'elles soient efficaces en pratique, elles doivent être assez profondes (plus de 10 mètres de profondeur). Des essais de limitation de la transmission des vibrations ont aussi été réalisés en coulant des plots en béton dans le sol afin de modifier l'homogénéité du sol. Ces tests ont donné des résultats positifs (plusieurs décibels de réduction du niveau vibratoire), mais impliquent de même l'ajout de plots à de grandes profondeurs et des coûts élevés.

Enfin, si un bâtiment doit être implanté dans une zone perturbée par les vibrations, il est possible d'isoler sa structure au niveau du sol ou au niveau d'un des étages du bâtiment. Ceci est classiquement effectué grâce à l'ajout de boites à ressorts reprenant toutes les forces d'appui du bâtiment ou en intercalant un matériau de type élastomère sous les fondations du bâtiment ou sur toute la section du premier étage. La structure du bâtiment n'étant plus en liaison rigide avec le sol, la transmission des vibrations est limitée. Il convient de dimensionner avec précision la déflexion des ressorts et/ou du matériau résilient afin de filtrer les fréquences vibratoires mises en jeu.

4.3 Recommandations spécifiques

Les émissions vibratoires les plus problématiques sont dans la gamme de fréquences entre 30 et 70 Hz. Ainsi les solutions de mitigation mises en place doivent être efficaces à ces fréquences. Afin de limiter au maximum la transmission des vibrations, les solutions suivantes sont recommandées :

- La surface des fondations du bâtiment doit être revêtue d'un matériau de type résilient (élastomère) permettant une rupture d'impédance à la transmission des vibrations : Ce matériau doit être performant en compression s'il est comprimé (par le coulage du béton par exemple) ou ayant de bonnes performances hors compression s'il n'est pas comprimé (implanté derrière le coffrage par exemple). Ce matériau doit revêtir toute la surface des murs de fondation en contact avec le sol de haut en bas du côté des voies ferrées et ainsi que les murs latéraux sur une distance d'environ 13 mètres,
- Ce matériau peut revêtir toute la surface des sections de fondation repérées ou peut être constitué de plots répartis sur la surface des sections de fondation repérées. Cette seconde solution permet de limiter les coûts. Dans ce second cas, il est important qu'aucun contact n'existe entre les fondations et le sol en dehors du contact via le matériau résilient. De la laine de roche peut être implantée dans les vides ainsi créés. Les objectifs d'isolation vibratoire fixés sont les suivants :
  - Fréquence de résonnance < 10 Hz,
  - Atténuation vibratoire de minimum 5 dB à 20 Hz,
  - Atténuation vibratoire supérieure à 10 dB entre 25 et 80 Hz.

Un croquis explicatif est présenté sur la Figure 7. Ajouter ce type de dispositif permettrait de rendre les vitesses vibratoires au passage des trains conformes avec le seuil du schéma d'aménagement à l'intérieur du bâtiment.

4.4 Recommandations complémentaires

En complément les solutions suivantes sont recommandées :

- Profondeur maximum des fondations de l'éventuel mur d'impact : si un mur d'impact est construit comme pour les phases précédentes le long de la voie, il est recommandé que les fondations du mur d'impact créé soient le plus profond possible afin de créer un effet de tranchée et limiter la transmission des vibrations,
- Le matériau du remblai doit être le plus mou possible : Un sable fin est par exemple recommandé. Ce sable doit être remblayé sur toute la hauteur des fondations du futur bâtiment et sur toute la distance entre le mur d'impact et les fondations du bâtiment,
- La dalle inférieure du bâtiment ainsi que les éventuels pieux n'ont pas besoin d'être revêtus de ce matériau anti-vibration.

4.5 Fournisseurs de matériau résilient

Deux principaux fournisseurs proposent ce type de matériau :

- Getzner propose le Sylomer : la version SR11 pourrait être adaptée (à vérifier avec le fournisseur),
- CDM propose le CDM-MAT (à vérifier avec le fournisseur),
- Pliteq propose le matériau GenieMat GBV spécifique au type d'isolation recommandé,
- Fabreeka propose les matériaux FAB-EPM HP,
- Ou équivalent.

Figure 7 Croquis explicatif en coupe des recommandations d'isolation vibratoire

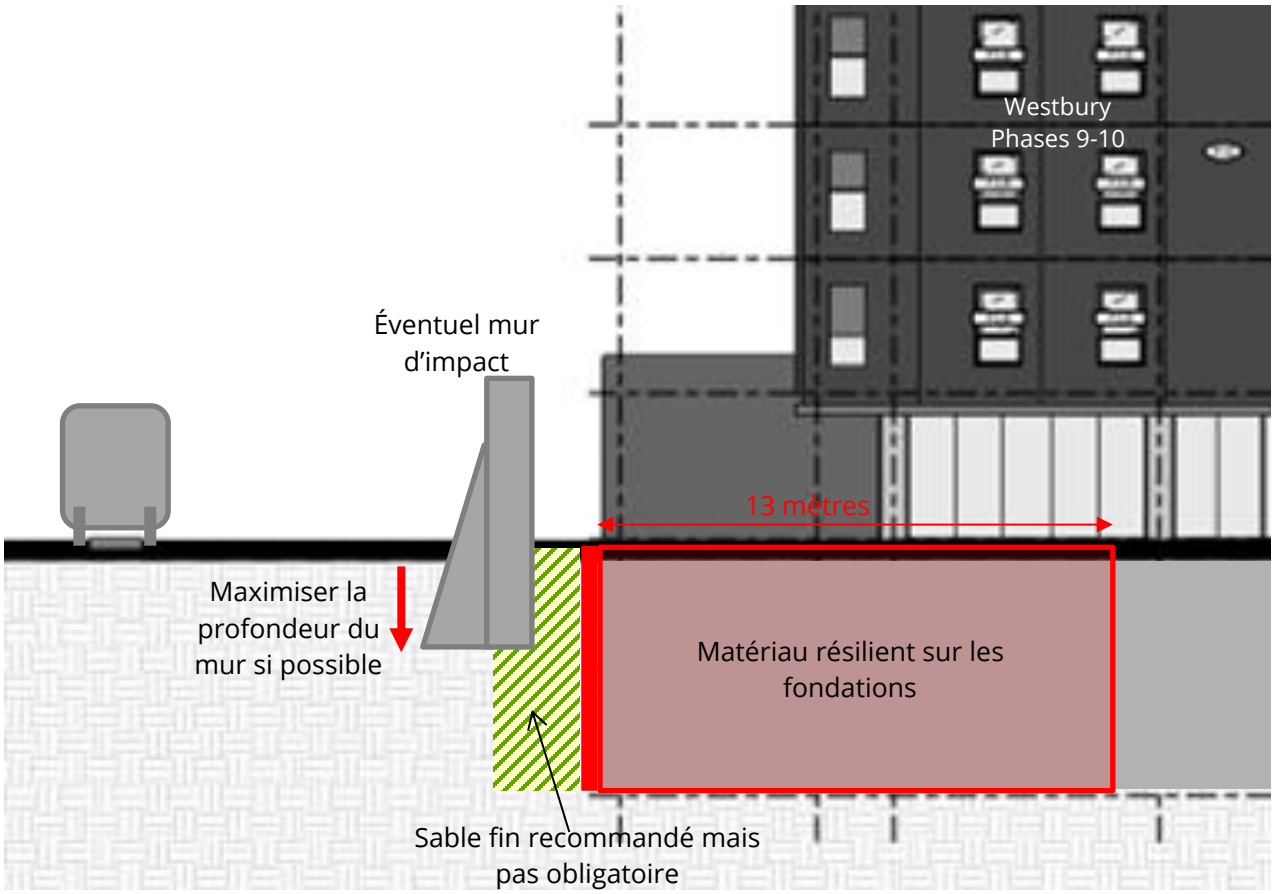

Figure 8 Croquis explicatif vue de dessus des recommandations d'isolation vibratoire

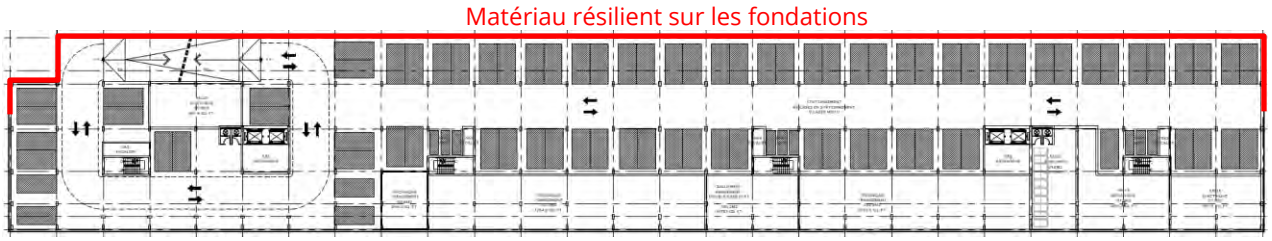

5 SYNTHÈSE ET CONCLUSION GÉNÉRALE

Les phases 9 et 10 du projet résidentiel Westbury sont situées à proximité immédiate de la voie ferrée « Adirondacks » du Canadien Pacifique. Le Règlement d'urbanisme (01-276) de l'arrondissement Côte-Des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce spécifie à l'article 122.11 que si un usage sensible est situé à moins de 75 m de l'emprise d'une voie ferrée principale, alors la vitesse vibratoire au passage des trains devra respecter 0,14 mm/s. Les fondations des phases 9 et 10 de Westbury sont situées à 10,9 mètres de la voie ferrée active la plus proche. Ainsi, l'étude réalisée a eu pour objectif de vérifier la conformité des vitesses vibratoires prévisibles dans le futur bâtiment et de dimensionner des solutions de mitigation le cas échéant.

L'étude vibratoire réalisée a consisté à évaluer les vitesses vibratoires émises par les différents types de trains à proximité du site et à évaluer l'atténuation des vibrations dans le sol du site. Il a ainsi été possible de construire un modèle prédictif des niveaux vibratoires en fonction de la distance avec la voie ferrée.

En considérant la position des voies actuelles, le passage des trains de transport de voyageurs de l'AMT n'induit pas de dépassement des seuils vibratoires dans le futur bâtiment. Le passage des trains de travaux et des trains de fret induit des vitesses vibratoires probablement plus élevées dépassant les seuils définis. Deux solutions sont alors possibles :

- Comme les simulations ont été réalisées dans une hypothèse majorante en prenant en compte un couplage standard entre le sol et la structure du bâtiment et sans considérer l'atténuation dans les étages. Il est probable qu'une étude plus approfondie nécessitant des mesures vibratoires supplémentaires permette une prévision plus précise des vitesses vibratoires au passage des trains. Ces mesures consisteraient à évaluer la perte au niveau du couplage et dans les étages grâce à des mesures sur un bâtiment équivalent (Phases 5-6). Il serait alors possible que ces vitesses vibratoires prévisibles soient conformes ce qui permettrait de ne pas avoir à implanter de solutions de mitigation complémentaires,
- Considérant les hypothèses de cette étude, les seuils sont dépassés. Ainsi si une étude complémentaire plus détaillée n'est pas envisageable, pour s'assurer du respect du seuil vibratoire défini par le Règlement d'urbanisme, il serait donc important de mettre en place des solutions de mitigation de la transmission des vibrations entre l'emprise des voies du CP et les fondations du bâtiment. Les recommandations sont décrites dans le présent rapport et consistent à intercaler un matériau antivibration entre les fondations du bâtiment et le sol le long de la voie ferrée et sur une partie des façades latérales du bâtiment (13m).

Dans tous les cas, pour les émissions vibratoires considérées, les niveaux mesurés et simulés ne sont pas dangereux pour l'intégrité de la structure des bâtiments.

ANNEXE A - RÉSULTATS DÉTAILLÉS DES CALCULS DE DÉCROISSANCE DES VITESSES VIBRATOIRES

Cohérence des signaux

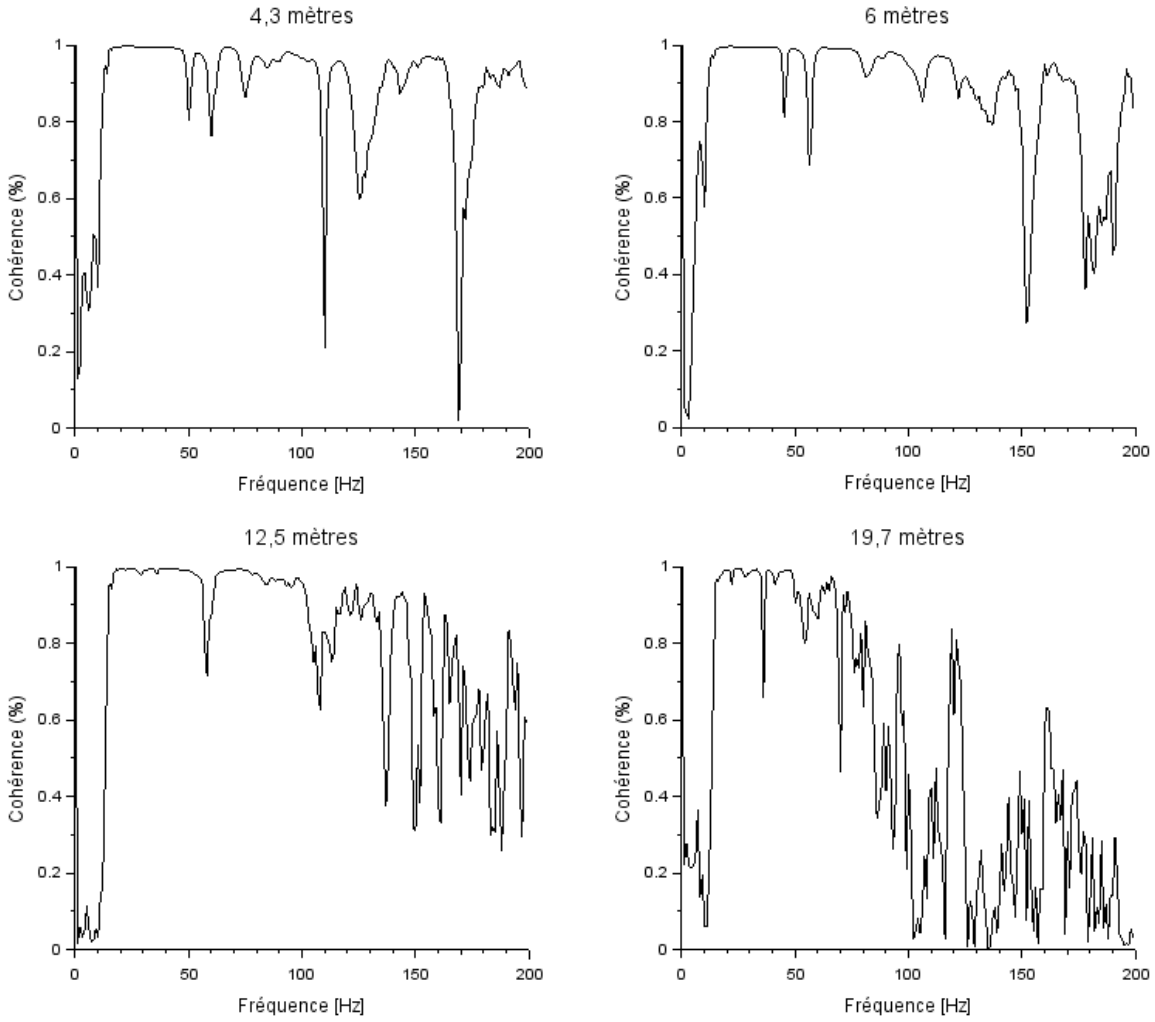

Mobilités calculées

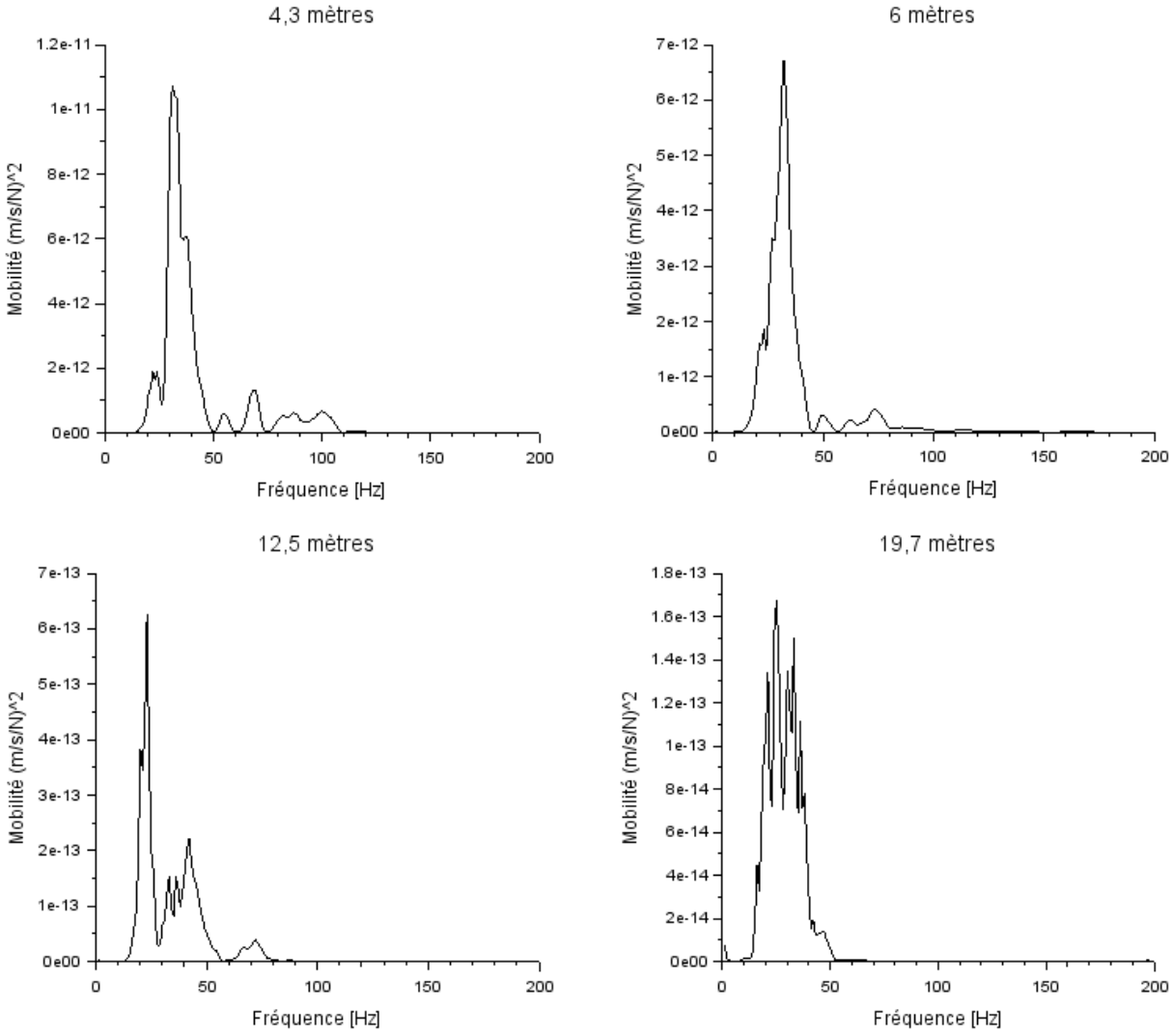

Spectres des vitesses vibratoires mesurées

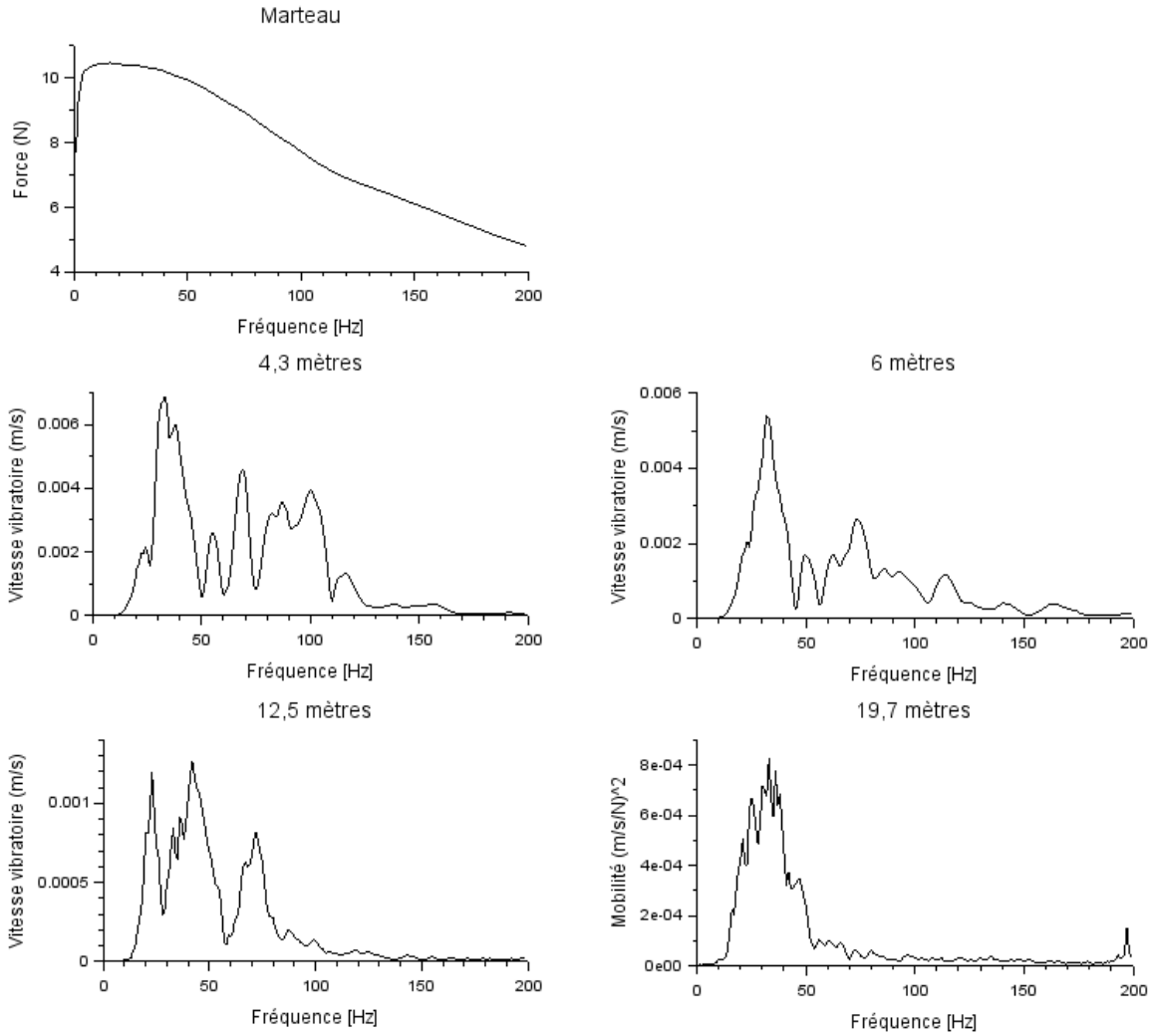

1er mars 2023

Monsieur Félix Allaire
Vice-président Développement
DEVMONT
4700 Rue de la Savane, Suite 222
Montréal (Québec) H4P 1T7

Objet : **Lettre complémentaire – Étude d'impact sur les déplacements**
Projet Westbury – phases 9 et 10
N/Réf. : M03751G

Monsieur,

Suite à l'émission de l'étude[1] de circulation réalisée en octobre 2022 pour le projet des phases 9 et 10 du projet Westbury, certains paramètres ont changé quant au nombre d'unités résidentielles planifiées. Des 314 unités retenues dans le cadre de l'étude de circulation, vous planifiez maintenant en construire 17 de plus, soit 331 unités.

Selon nos calculs de génération, une telle augmentation entraîne un différentiel de **+ 1 véh./h à l'heure de pointe du matin et de + 2 véh./h à l'heure de pointe de l'après-midi.**

La variation étant minime, nous maintenons l'ensemble des constats et recommandations incluses au rapport et retenons qu'il n'est pas pertinent d'effectuer de nouvelles simulations de conditions de circulation. Rappelons que le projet bénéficie d'ores et déjà d'une bonne desserte en infrastructures de transports en commun et actifs.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, veuillez accepter nos salutations distinguées.

Eric Séguin, ing.,RSP
Coordonnateur de projets
N° de membre OIQ : 5058700

[1] Étude d'impact sur les déplacements – Westbury phases 9 et 10, CIMA+, 4 octobre 2022 (réf : M03751F)

1er mars 2023

Monsieur Félix Allaire
Vice-président Développement
DEVMONT
4700 Rue de la Savane, Suite 222
Montréal (Québec) H4P 1T7

Objet : **Avis technique en circulation**
Emplacement de l'accès véhiculaire du projet Westbury – phase 9
N/Réf. : M03751G

Monsieur,

Nous comprenons que Devmont souhaite développer la suite du projet Westbury, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce. Ce projet de 331 unités résidentielles a déjà fait l'objet d'une étude[1] de circulation complète en octobre 2022.

Suivant une révision du plan, l'Arrondissement souhaite obtenir l'avis d'un ingénieur spécialisé en circulation afin de valider le positionnement de l'accès véhiculaire sur l'avenue de Courtrai tel que proposé, soit à environ 23 m à l'est de la rue Lemieux. La figure 1 illustre l'emplacement de l'accès véhiculaire.

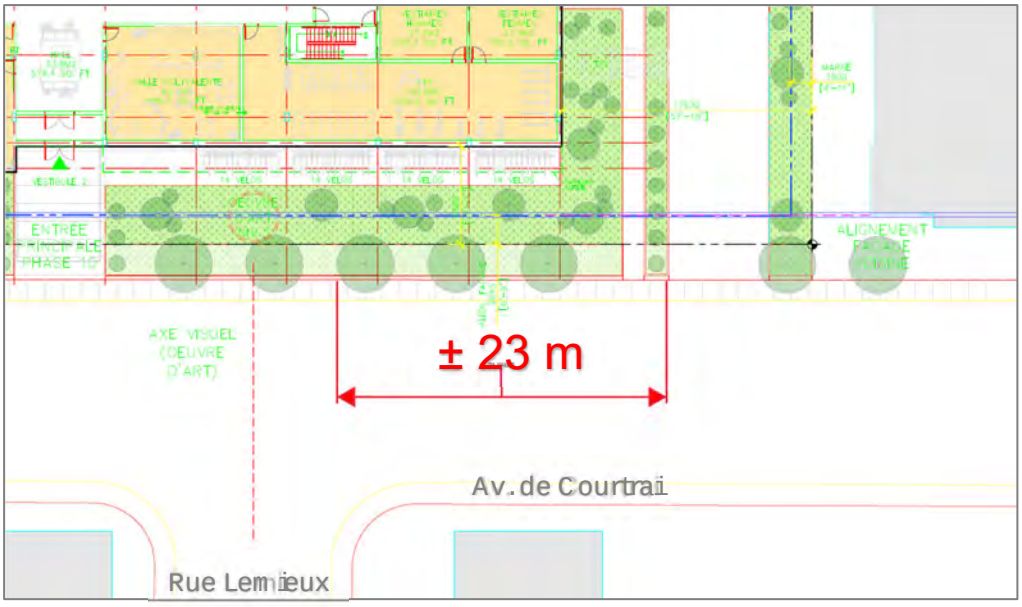

Figure 1: Positionnement de l'accès véhiculaire

[1] Étude d'impact sur les déplacements – Westbury phases 9 et 10, CIMA+, 4 octobre 2022 (réf : M03751F)

.../2

Afin de répondre à cette demande, 3 paramètres sont à considérer :

- La hiérarchie routière des rues de l'accès et de la transversale la plus proche;
- Les normes et bonnes pratiques;
- Les débits de circulation actuels et anticipés.

En ce qui à trait à la hiérarchie routière, la figure 2 ci-dessous, extraite de l'étude de circulation d'octobre 2022, montre que l'avenue de Courtai et la rue Lemieux sont toutes deux des rues locales.



Figure 2: Hiérarchie routière dans le secteur

Le Guide canadien de conception géométrique des routes est une référence bien connue et largement utilisée au Canada dans un soucis d'uniformisation des pratiques de conception routière à travers le pays. Le chapitre 8 sur la localisation des accès donne des lignes directrices quant à l'emplacement des accès véhiculaires en fonction de la hiérarchie routière de la rue sur laquelle se trouve l'accès et de la rue transversale la plus proche et du mode de gestion à l'intersection de ces deux rues.

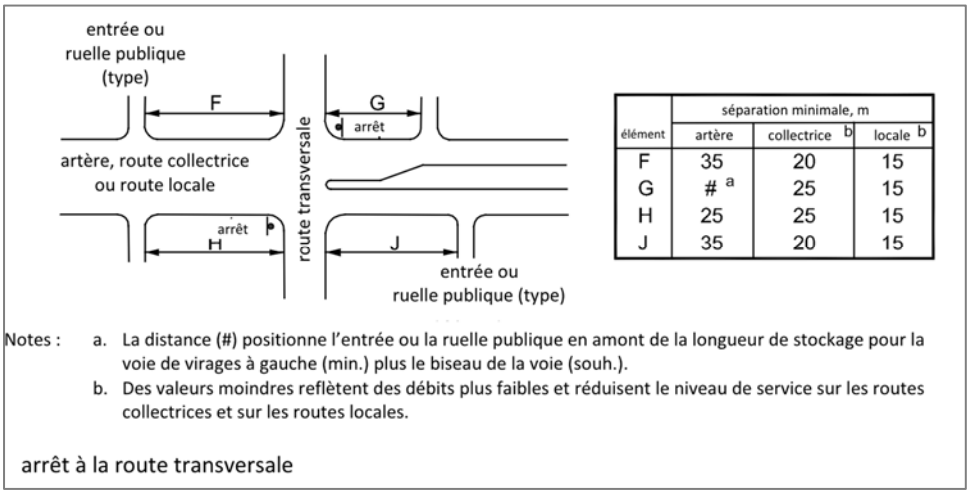

élément	séparation minimale, m		
	artère	collectrice [b]	locale [b]
F	35	20	15
G	# [a]	25	15
H	25	25	15
J	35	20	15

Notes :
a. La distance (#) positionne l'entrée ou la ruelle publique en amont de la longueur de stockage pour la voie de virages à gauche (min.) plus le biseau de la voie (souh.).
b. Des valeurs moindres reflètent des débits plus faibles et réduisent le niveau de service sur les routes collectrices et sur les routes locales.

arrêt à la route transversale

Figure 3: Distance de séparation minimales d'un carrefour géré par panneaux d'arrêts

.../3

À la lecture de cette figure, il est possible de constater que la distance minimale recommandée pour le cas à l'étude est de 15 m entre l'accès et l'intersection. Ainsi pour le plan d'implantation proposé, **la distance de 23 m respecte cette recommandation.** À des fins de compréhensions, une distance de 23 m correspond environ à la longueur de 4 véhicules de taille moyenne placés en file.

Enfin, des comptages de circulation réalisés dans le cadre de l'étude de circulation en 2022 ont permis de quantifier les débits véhiculaires actuels recensés à l'intersection de Courtrai / Lemieux et l'exercice de génération, distribution et affectation des déplacements a permis de calculer l'accroissement des déplacements véhiculaires en lien avec le projet du Westbury (toutes les phases) sur l'avenue de Courtrai. Le tableau 1 dresse le bilan des débits actuels et anticipés à l'intersection de Courtrai / Lemieux.

Tableau 1: Débits véhiculaires actuels et anticipés à l'intersection de Courtrai / Lemieux

Heure de pointe	Débit véhiculaire actuel *(22 avril 2022)*	Débit véhiculaire anticipé	Différentiel
AM	70 véh./h	212 véh./h	+ 142 véh./h
PM	119 véh./h	227 véh./h	+ 108 véh./h

À la lumière de ces données, il appert que la circulation est et restera relativement faible, soit de **moins de 4 véhicules par minute,** toutes approches confondues à l'intersection de Courtrai / Lemieux. En clair, l'accroissement de la circulation à cette intersection est uniquement attribuable au projet à l'étude, lequel génère davantage de déplacements en transport en commun et transports actifs, vue l'excellente desserte et l'offre généreuse pour ces deux modes de déplacements.

Les analyses effectuées dans le cadre de cet avis technique permettent donc d'affirmer que **l'emplacement de l'accès proposé** pour le projet Westbury sur l'avenue de Courtrai **respecte les bonnes pratiques** de conception d'aménagement routiers et est **en cohérence avec le milieu récepteur**.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, veuillez accepter nos salutations distinguées.

Eric Séguin, ing.,RSP
Coordonnateur de projets
N° de membre OIQ : 5058700

13 juillet 2022

Monsieur Félix Allaire
Vice-président
9445-4519 Québec inc.

4700 de la Savane, bureau 222
Montréal (Québec) H4P 1T7

Objet : **Sommaire exécutif - Étude d'impact sur les déplacements**
Westbury Phases 9 et 10
N/Réf. : **M03751F/W9-1928 20355**

Monsieur,

Le présent document fait état des principaux résultats de l'étude d'impact sur les déplacements pour le projet de développement résidentiel de 328 unités de logements (Westbury-Phases 9 et 10), situé sur l'avenue de Courtrai, à l'est de l'avenue de Westbury, dans l'arrondissement Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce. Il est à noter que les logements et les bureaux encore libres des phases précédentes ont été considérés dans les débits générés par le projet.

L'analyse de la situation actuellement démontre que le secteur d'étude est bien desservi en transport collectif (TC) avec la présence des stations de métro Namur et Plamondon de la ligne orange, ainsi que de nombreuses lignes d'autobus de la STM dont certaines se rabattent vers ces stations. L'analyse des conditions de circulation démontre que tous les axes qui ceinturent le site à l'étude affichent de bonnes conditions de circulation, alors que certains mouvements du carrefour Vézina/Décarie Ouest situé à l'extrémité ouest du secteur présentent des conditions difficiles en après-midi avec des niveaux de service E et F. Ces conditions difficiles constituent une problématique d'ordre régional qui interpelle le ministère des Transports et ses partenaires municipaux. Par ailleurs, des relevés de stationnement sur les rues avoisinantes au site à l'étude indiquent qu'environ 40 cases sont disponibles en journée.

Après l'analyse de la situation actuelle, CIMA+ a effectué l'exercice de génération qui démontre que le projet génère 78 véh./h le matin, 60 déplacements/h en TC et 32 déplacements/h en transport actif. Les débits de circulation ont été ensuite distribués en fonction des zones d'activités d'intérêts déduites de l'enquête OD 2018, puis affectés au niveau local en fonction de la tendance observée avec les débits actuels. L'exercice d'affectation démontre que le projet n'ajoute pas plus de 30 véh./h à un mouvement qui est déjà à E ou F et n'occasionne pas non plus une dégradation de deux niveaux de service. Alors, selon le guide[1] d'étude d'impact de la Ville de Montréal, aucune intervention n'est requise sur le réseau routier.

[1] https://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/transports_fr/media/documents/exigences_impacts_deplacements.pdf

L'analyse des conditions de circulation anticipées en tenant compte des débits générés par le projet démontre que l'état d'écoulement de la circulation est fluide pour les carrefours avoisinants au site du projet, avec des niveaux de service qui s'établissent majoritairement à C ou mieux. Les conditions difficiles observées sur la rue Vézina à l'intersection avec la voie de service Décarie Ouest, qui constituent déjà une problématique indépendante du projet, demeurent telles qu'elles.

Tout compte fait, le projet résidentiel Westbury (Phases 9 et 10), situé au nord de l'avenue de Courtrai et à l'est de l'avenue de Westbury, dans l'arrondissement Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce, est réalisable avec de faibles impacts sur les conditions de déplacements du réseau routier avoisinant.

Un rapport complet couvrant l'entièreté de l'étude d'impact sur les déplacements réalisé en lien avec le projet résidentiel Westbury (Phases 9 et 10) est annexé à ce sommaire exécutif.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, veuillez accepter nos salutations distinguées.

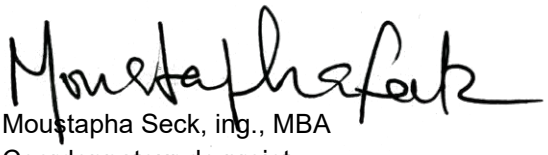

Moustapha Seck, ing., MBA
Coordonnateur de projet
Transport – Génie de la mobilité

Devmont

Étude d’impact sur les déplacements

9445-4519 Québec inc.

M03751F/W9-1928 2035

Numéro de projet CIMA+ : M03751F
4 octobre 2022 – Révision 02

Devmont

Étude d'impact sur les déplacements

9445-4519 Québec inc.

M03751F/W9-1928 2035

Préparé par :

Eric Séguin, ing., RSP
Nº de membre O.I.Q. : 5058700

Vérifié par :

Geneviève Lefebvre, ing.
Nº de membre O.I.Q. : 114972

720, rue Notre-Dame Ouest, bureau 900, Montréal, Québec
Canada H3C 3X6

Numéro de projet CIMA+ : M03751F
4 octobre 2022 – Révision 02

Tableau des ressources impliquées

En plus des signataires du présent rapport, les personnes suivantes ont également participé à l'étude et la rédaction du rapport en tant qu'experts techniques au sein de l'équipe de projet :

Nom	Discipline
Garcia Laguerre, CPI	Analyses de circulation
Moustapha Seck, ing., MBA	Gestion de mandat
Chloé Lalancette, graph.	Graphismes

Registre des révisions et émissions			
N° de révision	Révisé par	Date	Description de la modification et/ou de l'émission
01	MS	2022-07-22	Version complète pour commentaires
02	GL	2022-10-04	Version finale

Propriété et confidentialité

À moins d'entente entre CIMA+ s.e.n.c. et son client à l'effet contraire, tous les documents, qu'ils soient imprimés ou électroniques, ainsi que tous les droits de propriété intellectuelle qui y sont contenus, appartiennent exclusivement à CIMA+ s.e.n.c., laquelle réserve tous ses droits d'auteur. Toute utilisation ou reproduction sous quelque forme que ce soit, même partielle, est strictement interdite à moins d'obtenir l'autorisation de CIMA+ s.e.n.c.

Table des matières

1. Introduction 1

1.1 Le projet 1
1.2 Le mandat et la méthodologie 2

2. Portrait de la situation actuelle 4

2.1 Réseau routier 4
2.2 Réseaux piétonnier et cyclable 5
2.3 Réseau de transport collectif 6
2.4 Réseau de camionnage 7
2.5 Stationnement sur rue 8
2.6 Conditions de circulation actuelles 10
2.6.1 Indicateur de performance 10
2.6.2 Comptages et observations terrain 10
2.6.3 Diagnostic de la situation actuelle 11

3. Déplacements générés par le projet 15

3.1 Génération des déplacements 15
3.1.1 Hypothèses de génération 15
3.1.2 Résultats de l'exercice de génération 16
3.2 Distribution et affectation des nouveaux déplacements véhiculaires 16
3.3 Le stationnement 19
3.3.1 Offre du projet 19
3.3.2 Exigences de l'arrondissement 19

4. Situation future 20

4.1 Accessibilité du site 20
4.1.1 Configuration des accès véhiculaires 20
4.1.2 Desserte des usagers en transport actif et collectif 20
4.1.3 Validation des manœuvres véhiculaires à l'intérieur du site 21
4.1.4 Dégagement de la visibilité des accès 23
4.2 Conditions de circulation anticipées 23
4.2.1 Pertinence de mesures de mitigation 23
4.2.2 Résultats des simulations 24

5. Plan de gestion des déplacements 27

5.1 Objectifs du plan de gestion des déplacements 27
5.2 Avantages du plan d'implantation 27
5.3 Mesures incitatives 27

6. Conclusion 29

Liste des figures

Figure 1-1 : Localisation du site du projet Armstrong 2
Figure 2-1 : Hiérarchie routière à proximité du site à l'étude 4
Figure 2-2 : Réseau piétonnier et cyclable à proximité du secteur à l'étude 6
Figure 2-3 : Réseau de transport collectif à proximité du site à l'étude 7
Figure 2-4 : Réseau de camionnage dans le secteur à l'étude 8
Figure 2-5 : Réglementation, capacité et occupation du stationnement sur rue 9
Figure 2-6 : Conditions de circulation actuelles - Heure de pointe du matin (8 h-9 h) 12
Figure 2-7 : Conditions de circulation actuelles - Heure de pointe de l'après-midi (16 h 30-17 h 30) 14
Figure 4-1 : Manœuvres véhiculaires à l'intérieur du site 22
Figure 4-2 : Corridor libre d'obstacle 23
Figure 4-3 : Conditions de circulation anticipées - Heure de pointe du matin (8 h-9 h) 25
Figure 4-4 : Conditions de circulation anticipées - Heure de pointe de l'après-midi (16 h 30-17 h 30) 26

Liste des tableaux

Tableau 2-1 : Caractéristiques du réseau routier à l'étude 5
Tableau 2-2 : Délais associés aux niveaux de service 10
Tableau 3-1 : Fonctions du Bloc 9 et typologies de génération selon le TGH 15
Tableau 3-2 : Nouveaux déplacements générés par le projet 16
Tableau 3-3 : Distribution des déplacements générés par le projet 17
Tableau 3-4 : Débit additionnel aux intersections (véh./h) - HPAM 18
Tableau 3-5 : Débit additionnel aux intersections (véh./h) - HPPM 18
Tableau 5-1 : Mesures appropriées dans le cadre du plan de gestion des déplacements 28

Liste des annexes

Annexe A Plan de développement du projet Westbury
Annexe B Comptages de circulation
Annexe C Détail des conditions de circulation actuelles
Annexe D Génération des déplacements
Annexe E Extraits du guide de conception géométrique de l'ATC
Annexe F Détail des conditions de circulation anticipées

1. Introduction

1.1 Le projet

Le projet Westbury est un développement immobilier qui est en cours de réalisation dans l'arrondissement Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce, à Montréal. Ce projet, planifié originalement en huit phases ou blocs, comporte une garderie, un supermarché, des commerces variés, un hôtel, des immeubles résidentiels et des bureaux. Ces fonctions ont déjà fait l'objet d'études de circulation réalisées par CIMA+ entre 2015 et 2021.

Le présent rapport tient compte de la situation d'avancement du projet au moment de la réalisation des relevés sur le terrain en avril 2022, soit :

- Les blocs 1 et 2 ne sont pas construits (125 logements sociaux avec environ 32 places de stationnement souterrain).
- Les blocs 3, 5, 6 et 8 sont entièrement occupés, à l'exception des espaces de bureaux des blocs 5 et 6;
- 100 % des bureaux des blocs 5 et 6 sont libres (25 000 pi²);
- 120 des 205 unités de logement du bloc 4 sont libres;
- Le bloc 7 est en construction (104 logements et environ 60 000 pi² de bureaux).

La présente étude concerne le projet dénommé Westbury phases 9 et 10 (la suite du projet décrit ci-dessus), lequel consiste en l'ajout de 314 unités résidentielles sur l'avenue de Courtrai, à l'est de l'avenue de Westbury, dans l'arrondissement Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce (CDN-NDG). Il est à noter que les unités de logements et les bureaux encore libres des phases 4 et 6 ont été considérés dans la présente étude.

À titre informatif, ce projet se situe à l'est du projet Armstrong, comme illustré dans la figure suivante.

La figure 1-1 illustre la localisation du site à l'étude ainsi que les intersections recensées, alors que le plan de développement proposé est présenté à l'annexe A.

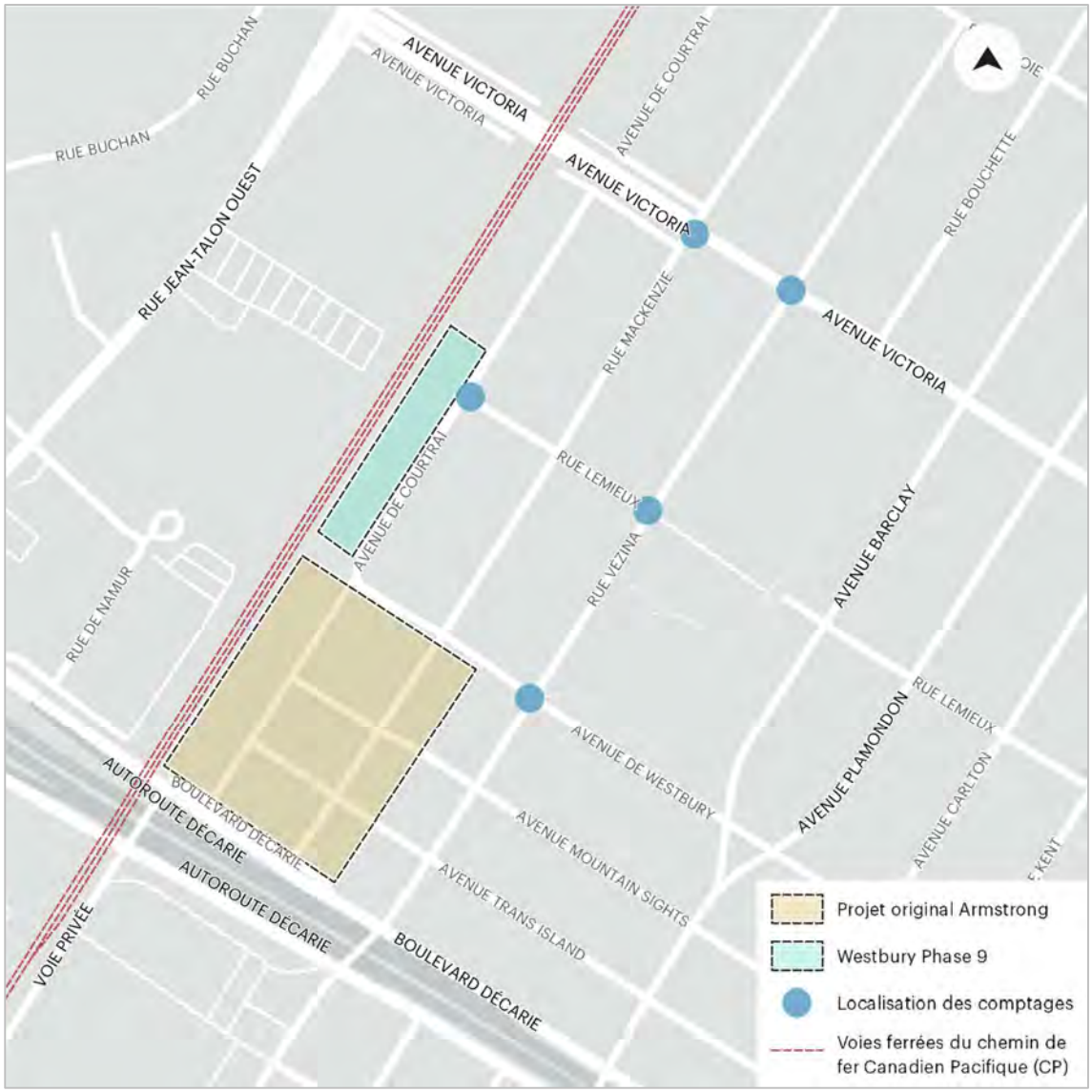

Figure 1-1 : Localisation du site du projet Armstrong

1.2 Le mandat et la méthodologie

La firme CIMA+ a été mandatée par Devmont afin de réaliser une étude d'impact sur les déplacements en lien avec le projet de développement résidentiel Westbury (phases 9 et 10), situé à l'est du projet Armstrong, le long de l'avenue de Courtrai, dans l'arrondissement Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce.

Les activités ci-dessous ont été réalisées aux différentes étapes de la réalisation du mandat :

Portrait de la situation actuelle	Déplacements générés par le projet	Situation future
• Relevés et observations terrain (géométrie, circulation et stationnement sur rue) • Comptages de circulation (véhicules, piétons et vélos) • Portrait de l'offre de transport • Caractérisation des réseaux de transport routier, collectif et actif • Caractérisation du stationnement sur rue • Analyse des conditions de circulation actuelles	• Génération, distribution et affectation des déplacements générés par le projet • Adéquation de l'offre en stationnement	• Analyse de l'accessibilité du site • Validation des manœuvres d'accès • Analyse des conditions de circulation anticipées • Recommandations • Élaboration d'un plan de gestion des déplacements

2. Portrait de la situation actuelle

Le portrait de la situation actuelle permet d'avoir une vue d'ensemble du secteur à l'étude. Plus précisément, le contexte global de l'offre en transport (réseau routier, réseau de transport collectif, transport actif) y sera décrit.

2.1 Réseau routier

Le projet de développement Westbury (Phases 9 et 10) est situé sur l'avenue de Courtrai, dans l'arrondissement Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce, bordé au nord par les voies ferrées du chemin de fer Canadien Pacifique (CP), à l'est par l'avenue Victoria, au sud par l'avenue de Courtrai et à l'ouest par l'avenue de Westbury. La figure 2-1 illustre la classification fonctionnelle des axes aux environs du site à l'étude.

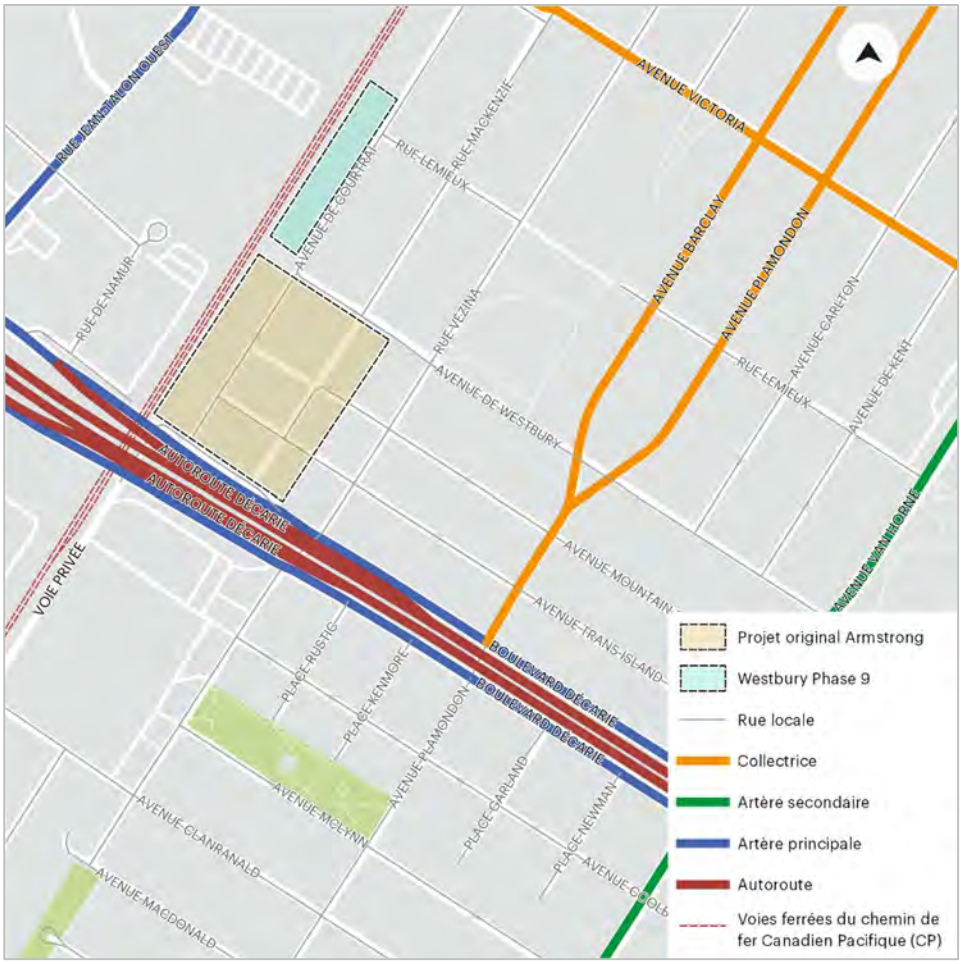

Figure 2-1 : Hiérarchie routière à proximité du site à l'étude

Tableau 2-1 : Caractéristiques du réseau routier à l'étude

Paramètres	Avenue de Westbury	Avenue Victoria	Avenue de Courtrai	Rue Lemieux	Rue Mackenzie	Rue Vézina
Orientation	Nord-Sud	Nord-Sud	Est-Ouest	Nord-Sud	Est-Ouest	Est-Ouest
Classe hiérarchique	Locale	Collectrice	Locale	Locale	Locale	Locale
Sens de l'écoulement	Double sens	Double sens	Sens unique vers l'est/Double sens	Double sens	Double sens	Double sens
Configuration	1 voie par direction	1 à 2 voies par direction	1 voie par direction	1 voie par direction	1 voie par direction	1 à 2 voies par direction
Limite de vitesse	30 km/h 40 km/h	30 km/h 40 km/h	40 km/h	30 km/h 40 km/h	40 km/h	30 km/h

Ce tableau permet de constater que le réseau routier jouxtant le site à l'étude est composé de routes locales à double sens, alors que l'avenue Victoria, située plus à l'est, joue le rôle d'une collectrice, car elle permet à la demande induite par les cellules résidentielles sises à l'est du projet de se déplacer dans l'axe nord-sud.

Par ailleurs, comme illustrée à la figure 2-1, l'autoroute Décarie (A-15) est le réseau supérieur du secteur d'étude, principalement utilisé pour le transit, alors que ses voies de service Décarie Nord et Décarie Sud jouent le rôle d'artère principale. Ainsi, cet axe de transit et ses voies de service seraient privilégiés par la majorité des déplacements qui s'effectuent entre le secteur d'étude et le reste de la région métropolitaine.

2.2 Réseaux piétonnier et cyclable

Les réseaux piétonnier et cyclable desservant le secteur à l'étude sont illustrés à la figure 2-2.

Cette figure permet d'observer que toutes les rues du secteur à l'étude comportent un trottoir de chaque côté, ce qui facilite la marche autour du site du projet.

Par ailleurs, aucune infrastructure cyclable ne se trouve dans le secteur avoisinant au site du projet, à l'exception de l'avenue Victoria, laquelle est dotée de bandes cyclables se connectant au nord à une piste cyclable sur la rue de la Savane.

À titre informatif, des bandes cyclables sont aménagées sur les avenues Barclay et Plamondon situées plus au sud du secteur d'étude.

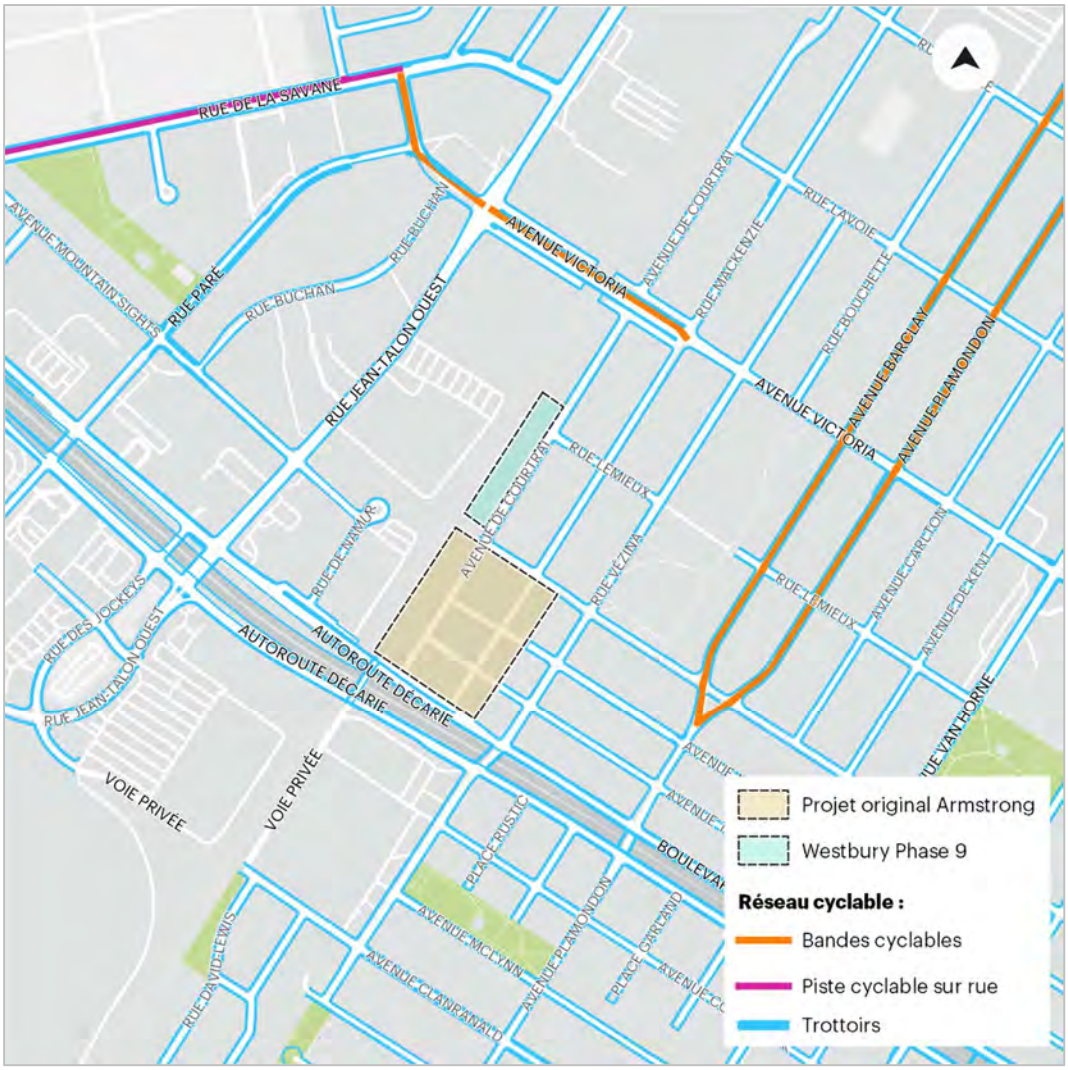

Figure 2-2 : Réseau piétonnier et cyclable à proximité du secteur à l'étude

2.3 Réseau de transport collectif

La desserte en transport collectif dans le secteur à l'étude est assurée par la Société de transport de Montréal (STM). La figure 2-3 illustre l'offre de transport collectif à proximité du site du futur développement. En effet, le secteur est principalement desservi par :

+ Deux stations de la ligne orange du métro de Montréal, soit les stations Namur et Plamondon, situées respectivement à ±400 m et ±550 m du site du projet;
+ Plusieurs lignes d'autobus transitant sur les axes structurants du quartier, soit Victoria, Jean-Talon, Décarie, Barclay et Plamondon.

Il faut noter que la présence des voies ferrées du CP au nord du site rend la station de métro Namur moins accessible bien qu'elle semble être la plus proche du site.

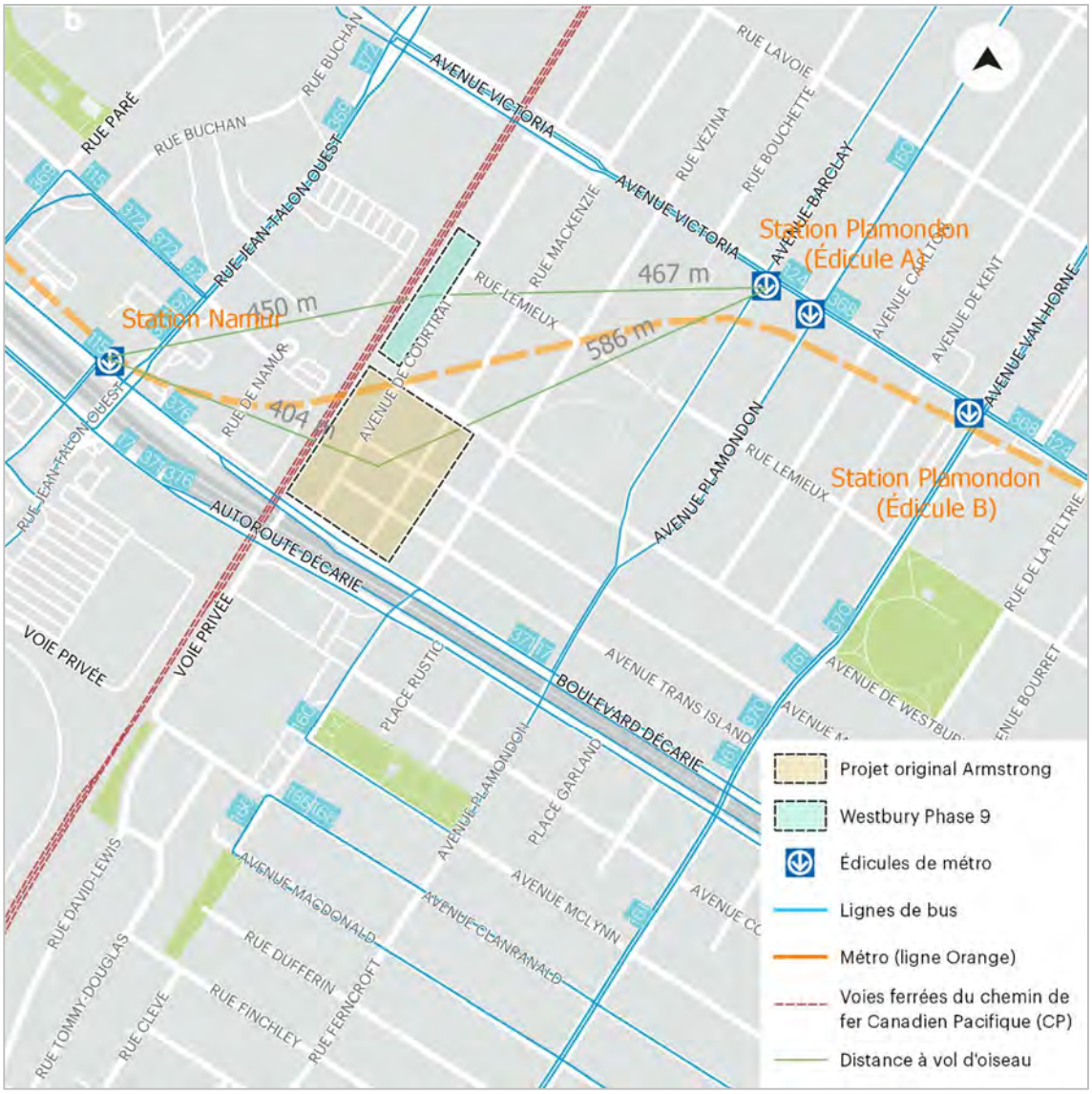

Figure 2-3 : Réseau de transport collectif à proximité du site à l'étude

2.4 Réseau de camionnage

Le réseau routier du secteur à l'étude est assujetti à la réglementation en camionnage de la Ville de Montréal. La figure 2-4, qui illustre cette réglementation pour le secteur à l'étude et ses environs, permet d'observer, entre autres, que le camionnage est interdit (sauf livraison locale) sur les rues locales qui jouxtent le site à l'étude et permis avec des restrictions sur l'avenue Victoria.

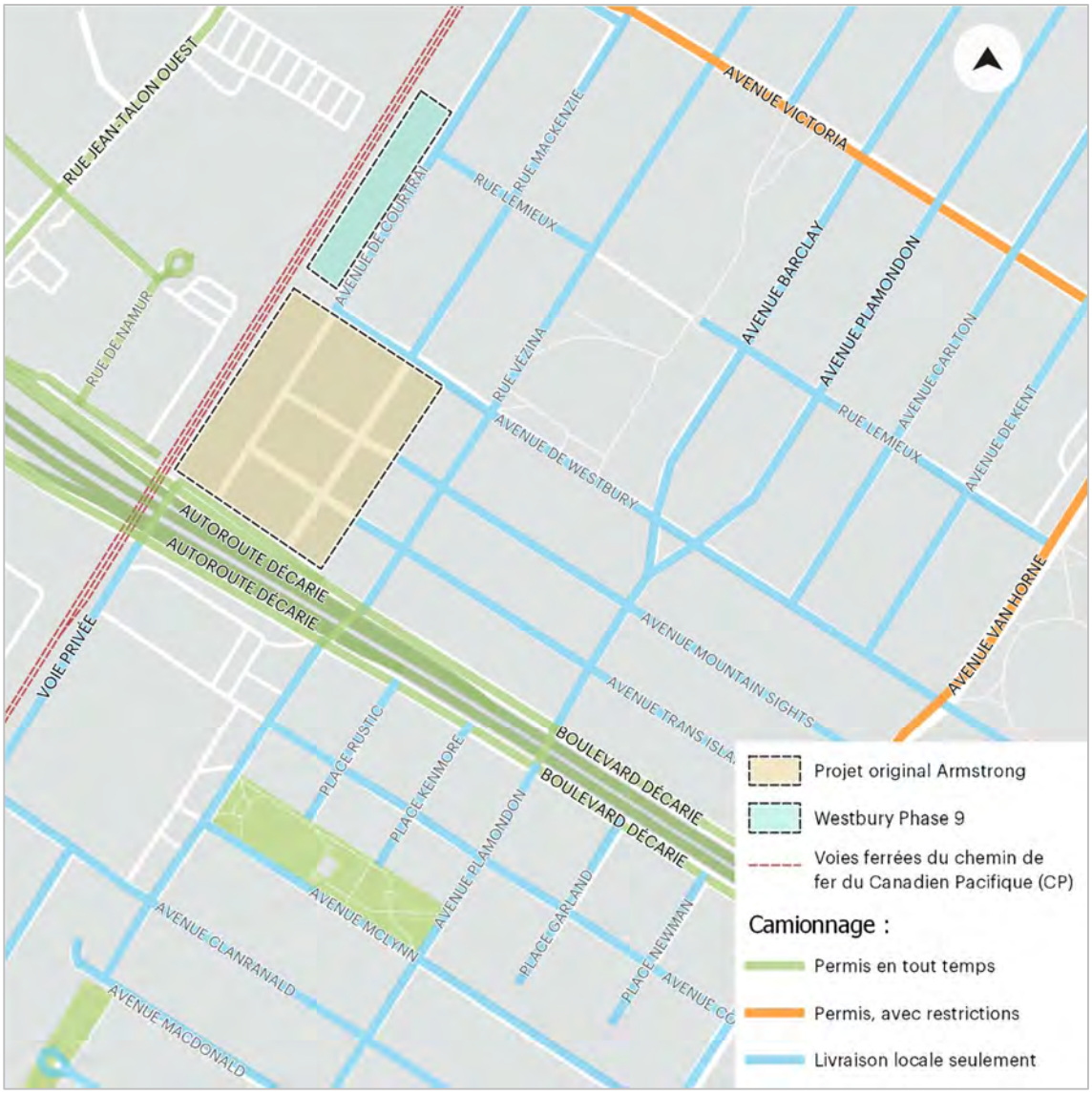

Figure 2-4 : Réseau de camionnage dans le secteur à l'étude

2.5 Stationnement sur rue

Le stationnement sur rue est autorisé aux abords du site à l'étude. Des relevés ont été effectués le jeudi 28 avril 2022 à 14 h afin de recenser la réglementation, la capacité et l'occupation du stationnement sur rue au nord de la rue Mackenzie, sur les avenues de Courtrai et Westbury, ainsi que sur la rue Lemieux.

La figure 2-5 illustre la réglementation, la capacité et l'occupation du stationnement sur rue à proximité du site à l'étude. En effet, 69 des 108 espaces disponibles étaient occupés, ce qui correspond à un taux d'occupation d'environ 64 %. Il y a donc une réserve de capacité de 36 % ou de 39 cases.

ÉTUDE D'IMPACT SUR LES DÉPLACEMENTS
DÉVELOPPEMENT DEVMONT

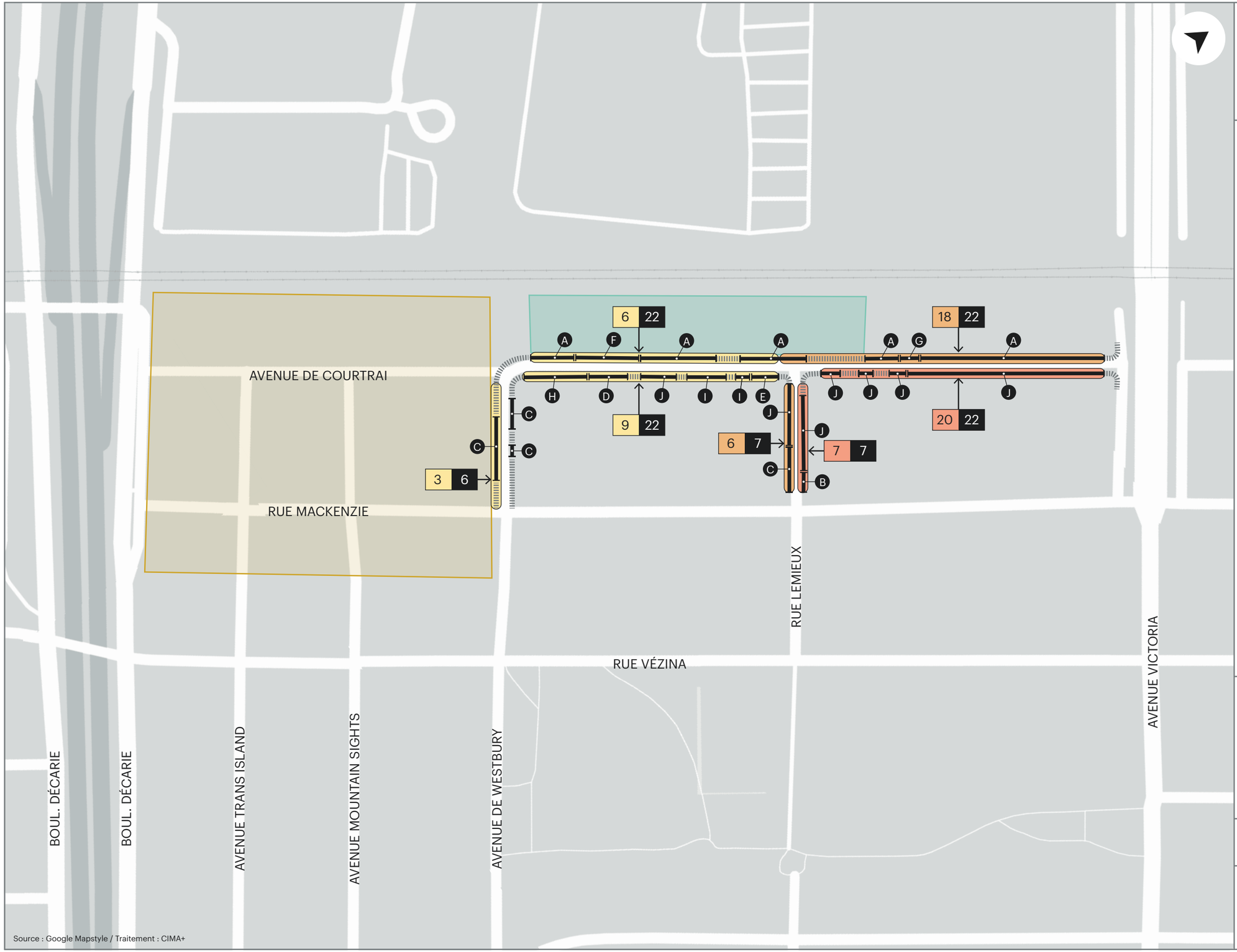

Source : Google Mapstyle / Traitement : CIMA+

LÉGENDE

- Projet original Armstrong
- Westbury Phase 9

Signalisation sur rue

- A — 1 AVRIL au 1 DEC - JEUDI 12h-14h
- B — 1 AVRIL au 1 DEC - LUNDI 12h-14h
- C — 1 AVRIL au 1 DEC - MERCREDI 12h-14h
- D — 1 AVRIL au 1 DEC MARDI 13h-15h
- E — Arrêt interdit LUN À VEN 7h-19h
- F — LUN au VEN 8h-9h
- G — DÉBARCADÈRE HANDICAPÉS EN TOUT TEMPS
- H — DÉBARCADÈRE SEULEMENT - 1SEPT au 30 JUIN
- I — Arrêt interdit LUN À VEN 7h-19h
- J — Tout temps 9h-21h
- Tout temps

Capacité et occupation

Capacité
0 0
Occupation

- 24% et moins
- 25 à 54%
- 55 à 84%
- 85% et plus

RÉGLEMENTATION, CAPACITÉ ET OCCUPATION DU STATIONNEMENT SUR RUE

Figure 2-5

CIMA+

M03751F
Juillet 2022

2.6 Conditions de circulation actuelles

2.6.1 Indicateur de performance

L'indicateur retenu pour les analyses de performance du réseau routier est le niveau de service. Ce dernier permet de qualifier les conditions de circulation à l'intersection, aux approches et aux mouvements. Le niveau de service « A » exprime une excellente fluidité du trafic tandis que le niveau de service « F » définit une mauvaise circulation (intersection saturée). Les niveaux intermédiaires de « B » à « D » définissent des conditions variables entre ces deux extrêmes, sur la base des délais moyens par véhicule. Le tableau 2-2 présente les délais associés aux niveaux de service.

L'analyse des conditions de circulation aux approches des différentes intersections du réseau routier à l'étude a été réalisée à l'aide des logiciels Synchro 11 et Simtraffic 11[1], en utilisant la moyenne de 5 simulations.

Tableau 2-2 : Délais associés aux niveaux de service

Niveau de service	Qualité de l'écoulement	Délais moyens par véhicule (intersection gérée par des arrêts)	Délais moyens par véhicule (intersection gérée par des feux de circulation)
A	Excellent	≤ 10 sec.	≤ 10 sec.
B	Très bon	> 10 et ≤ 15 sec.	> 10 et ≤ 20 sec.
C	Bon	> 15 et ≤ 25 sec.	> 20 et ≤ 35 sec.
D	Acceptable	> 25 et ≤ 35 sec.	> 35 et ≤ 55 sec.
E	Difficile	> 35 et ≤ 50 sec.	> 55 et ≤ 80 sec.
F	Critique	> 50 sec.	> 80 sec.

2.6.2 Comptages et observations terrain

Des comptages de circulation ont été effectués aux intersections suivantes le jeudi 28 avril 2022 :

- Rue Vézina/Avenue de Westbury;
- Rue Vézina/Avenue Victoria;
- Rue Mackenzie/Avenue Victoria;
- Avenue de Courtrai/Rue Lemieux;
- Rue Vézina/Rue Lemieux.

Le détail des comptages réalisés par CIMA+ peut être consulté à l'annexe B.

La compilation des comptages réalisés par CIMA+ a permis d'identifier des heures de pointe communes au réseau routier analysé, soit :

- Heure de pointe du matin : 8 h à 9 h;
- Heure de pointe de l'après-midi : 16 h 30 à 17 h 30.

[1] Trafficware Corporation Synchro plus Simtraffic 11.

2.6.3 Diagnostic de la situation actuelle

Heure de pointe du matin

À l'heure de pointe du matin, les conditions de circulation sont globalement bonnes dans le secteur à l'étude, sauf à l'intersection de la rue Vézina avec le boulevard Décarie Ouest (voie de service de l'A-15) où il est observé des niveaux de service E et F. Ces résultats reflètent bien le fait que la rue Vézina soit l'artère principale du secteur permettant d'accéder au réseau supérieur.

Par ailleurs, le modèle de simulation permet de constater qu'il est difficile de tourner à gauche à partir de l'approche nord de l'intersection Victoria/Mackenzie. Cela correspond bien à ce qui a été observé sur le terrain.

La figure 2-6 présente le détail des conditions actuelles de circulation à l'heure de pointe du matin, alors que l'annexe C montre le détail des simulations.

ÉTUDE D'IMPACT SUR LES DÉPLACEMENTS
DÉVELOPPEMENT DEVMONT

LÉGENDE

- Débit total de véhicules (véh./h)
- Code de couleur Niveaux de service (A, B, C, D, E, F)
- Débit par mouvement (véh./h)
- Pourcentage de véhicules lourds
- Délai moyen d'attente de l'approche (s./véh.)
- Niveau de service de l'approche
- Niveau de service global de l'intersection à feux
- Piétons
- Vélos à l'approche

RUE JEAN-TALON O
AVENUE VICTORIA
AVENUE DE COURTRAI
RUE MACKENZIE
RUE VÉZINA
BOUL. DÉCARIE
AVENUE TRANS ISLAND
AVENUE MOUNTAIN SIGHTS
AVENUE DE WESTBURY
RUE LEMIEUX
AVENUE BARCLAY
AVENUE PLAMONDON

Source : Google Maps

CONDITIONS ACTUELLES DE CIRCULATION

Heure de pointe du matin

Figure 2-6

CIMA+

M03751F
Juin 2022

Heure de pointe de l'après-midi

À l'heure de pointe de l'après-midi, les conditions de circulation sont encore globalement bonnes dans le secteur à l'étude, sauf à l'intersection de la rue Vézina avec le boulevard Décarie Ouest (voie de service de l'A-15) où un niveau de service F est observé pour le mouvement de virage à droite à l'approche nord.

Par ailleurs, le modèle de simulation permet de constater que l'écoulement des véhicules est difficile en direction est et acceptable en direction sud à l'intersection Victoria/Mackenzie.

La figure 2-7 présente le détail des conditions actuelles de circulation à l'heure de pointe de l'après-midi, alors l'annexe C montre le détail des simulations.

ÉTUDE D'IMPACT SUR LES DÉPLACEMENTS
DÉVELOPPEMENT DEVMONT

LÉGENDE

Débit total de véhicules (véh./h)
Code de couleur Niveaux de service → A, B, C, D, E, F
(15%) 394
(13%) 120
(2%) 285
Débit par mouvement (véh./h)
Pourcentage de véhicules lourds
Délai moyen d'attente de l'approche (s./véh.)
Niveau de service de l'approche
Niveau de service global de l'intersection à feux
Piétons
Vélos à l'approche

RUE JEAN-TALON O
AVENUE VICTORIA
AVENUE DE COURTRAI
RUE MACKENZIE
RUE VÉZINA
BOUL. DÉCARIE
AVENUE TRANS ISLAND
AVENUE MOUNTAIN SIGHTS
AVENUE DE WESTBURY
RUE LEMIEUX
AVENUE BARCLAY
AVENUE PLAMONDON

Source : Google Maps

CONDITIONS ACTUELLES DE CIRCULATION

Heure de pointe de l'après-midi

Figure 2-7

CIMA+

M03751F
Juin 2022

3. Déplacements générés par le projet

3.1 Génération des déplacements

3.1.1 Hypothèses de génération

Les déplacements véhiculaires générés par le projet sont estimés à partir de la méthode de calcul du manuel de référence Trip Generation Handbook[2] (TGH). Il s'agit d'une estimation théorique des déplacements engendrés par un tel projet. Les taux de génération représentent une moyenne pondérée de résultats d'études similaires réalisées pour des sites de fonctions semblables au Canada et aux États-Unis. Ces taux de génération supposent une utilisation exclusive (100 %) de l'automobile.

Le tableau ci-dessous résume les hypothèses de génération retenues pour estimer les déplacements bruts tous modes induits par les fonctions du Bloc 9, soit 314 unités résidentielles réparties en haute densité (228 unités) et moyenne densité (86 unités).

Tableau 3-1 : Fonctions du Bloc 9 et typologies de génération selon le TGH

Fonction	Nombre d'unité/superficie (pi²)	Référence TGH, 11e Edition
Résidences haute densité	228 unités	222-Multifamily Housing (High-Rise)
Résidences moyenne densité	86 unités	221-Multifamily Housing (Mid-Rise)
TOTAL	**314 unités**	

Il est considéré que les nombreux commerces (banques, supermarché, pharmacie, etc.) prévus dans les projets de développement dont les études ont été réalisées entre 2015 et 2021 par CIMA+ pourraient créer des échanges (déplacements internes) avec les fonctions du présent projet (bloc 9). C'est en ce sens que des taux d'échanges minimaux, basés sur le (NCHRP)[3] ont été considérés, soit 3 % le matin et 10 % l'après-midi où l'achalandage des commerces est plus élevé.

[2] Institute of Traffic Engineers, *Trip Generation*, 11th Edition, Washington. D.C, 2021.
[3] National Cooperative Highway Research Program du Transportation Research Board des États-Unis.

3.1.2 Résultats de l'exercice de génération

Le tableau 3-2 montre les déplacements générés par le projet. Le détail de l'exercice de génération, soit les taux de génération bruts fournis par le TGH ainsi que les parts modales des différents modes de déplacements, est présenté à l'annexe D. Sont également pris en compte les usages des blocs 1 à 8 qui n'étaient pas encore opérationnels au moment des relevés sur le terrain.

Tableau 3-2 : Nouveaux déplacements générés par le projet

	Entrants	Sortants	Total
Heure de pointe du matin			
Automobile (véh./h)	80	32	**142**
Transport collectif (dépl./h)	54	59	**113**
Transport actif (dépl./h)	36	14	**50**
Heure de pointe de l'après-midi			
Automobile	48	58	**106**
Transport collectif	46	77	**123**
Transport actif	25	28	**53**

Ce tableau permet de constater qu'à l'heure de pointe du matin, le projet génère 142 déplacements véhiculaires par heure, 113 en transport collectif et 50 en transport actif. À l'heure de pointe de l'après-midi, le projet induit 106 déplacements véhiculaires par heure, 123 en transport collectif et 53 en transport actif.

3.2 Distribution et affectation des nouveaux déplacements véhiculaires

Tout comme pour les parts modales, les résultats de l'enquête O-D 2018 ont été utilisés pour déterminer la distribution globale des déplacements entre le secteur d'étude (représenté par le secteur 105) et le reste de la région métropolitaine, agrégée en grandes origines et destinations.

Ce calcul suppose que les futurs occupant des bureaux du projet adopteront un comportement de déplacements similaire à celui des usagers actuels du quartier Côte-des-Neiges. De plus, le calcul distingue les déplacements « attirés » par le projet, soit ceux ayant celui-ci comme destination, et ceux qui sont « produits » par le projet, donc ceux ayant le projet comme origine.

Tableau 3-3 : Distribution des déplacements générés par le projet

Origine	Destination	Déplacements	
		% AM	% PM
Secteur d'étude (Côte-des-Neiges)	Couronne Nord et Laval	2 %	9 %
	Montréal Centre et Ouest	36 %	42 %
	Montréal Est	1 %	3 %
	Ouest-de-l'île – Vaudreuil-Soulanges	2 %	4 %
	Montréal Centre-ville	19 %	6 %
	Secteur d'étude	38 %	29 %
	Couronne Sud et Rive Sud	2 %	7 %
Total		**100 %**	**100 %**
Couronne Nord et Laval	Secteur d'étude (Côte-des-Neiges)	11 %	3 %
Montréal Centre et Ouest		45 %	34 %
Montréal Est		4 %	1 %
Ouest-de-l'île – Vaudreuil-Soulanges		6 %	2 %
Montréal Centre-ville		3 %	16 %
Secteur d'étude		22 %	42 %
Couronne Sud et Rive Sud		9 %	2 %
Total		**100 %**	**100 %**

Une lecture synthétique de ce tableau permet de constater, entre autres, que Montréal Centre et Ouest, le centre-ville ainsi que le secteur d'étude (déplacements internes) sont les principales zones d'intérêts des usagers de l'arrondissement de Côte-des-Neiges. En effet, 93 % des usagers originaires du secteur d'étude se destinent dans ces trois secteurs le matin, alors qu'en après-midi, où il est observé un effet miroir, 92 % des usagers se destinant dans le secteur d'étude proviennent de ces trois zones. À titre informatif, les proportions de déplacements internes élevées démontrent que Côte-des-Neiges constitue un quartier central offrant plusieurs opportunités d'emplois et de services divers à ses propres résidents.

Ensuite, pour l'affectation des débits de circulation induits par le projet, des hypothèses sont considérées quant aux chemins logiques empruntés par les usagers pour se déplacer entre le site du projet et les secteurs d'activités d'intérêts sus-évoqués. La tendance actuellement observée a permis de raffiner l'affectation au niveau local, soit aux approches des carrefours du secteur d'étude, comme le démontrent les tableaux ci-dessous.

Tableau 3-4 : Débit additionnel aux intersections (véh./h) - HPAM

Intersection	Approche	Débits AM	
		Entrants	Sortants
Vézina/Décarie (Est)	Sud	+25	+0
	Nord	+0	+27
Vézina/Décarie (Ouest)	Nord	+26	+0
	Sud	+0	+14
Vézina/Coolbrook	Ouest	+7	+4
	Nord	+2	+2
	Sud	+1	+0
Victoria/Mackenzie	Est	+3	+2
	Nord	+6	+9
Victoria/Vézina	Est	+2	+1
	Sud	+8	+4
Total		**+80**	**+62**

Tableau 3-5 : Débit additionnel aux intersections (véh./h) - HPPM

Intersection	Approche	Débits PM	
		Entrants	Sortants
Vézina/Décarie (Est)	Sud	+10	+0
	Nord	+0	+16
Vézina/Décarie (Ouest)	Nord	+19	+0
	Sud	+0	+17
Vézina/Coolbrook	Ouest	+3	+8
	Nord	+2	+2
	Sud	+1	+0
Victoria/Mackenzie	Est	+2	+2
	Nord	+5	+9
Victoria/Vézina	Est	+1	+1
	Sud	+4	+5
Total		**+48**	**+58**

3.3 Le stationnement

3.3.1 Offre du projet

Selon le dernier plan de site reçu du Promoteur, le projet offre 222 cases de stationnement réparties sous les édifices du projet, soit 40 cases au rez-de-chaussée et 182 cases en souterrain.

Cette offre équivaut à un ratio moyen d'environ 0,7 place par unité de logement.

Par ailleurs, le projet propose une offre de 438 cases pour vélos réparties sous les édifices du projet.

3.3.2 Exigences de l'arrondissement

Le règlement[4] d'urbanisme de l'arrondissement Côte-des-Neiges-Notre – Dame-de-Grâce prévoit un maximum à respecter quant à l'offre en stationnement véhiculaire desservant les projets sur son territoire. En effet, le règlement exige une offre maximale d'une unité de stationnement pour 150 m^2 d'habitations se trouvant dans une zone à proximité d'un équipement de transport collectif structurant. Alors, le projet, qui se trouve à proximité des stations de métro Namur et Plamondon et dont la superficie totale d'habitation se chiffre à ± 35 500 m², doit offrir un nombre maximal de 237 cases de stationnement automobile. L'offre en stationnement du projet, qui s'évalue à 222 places, respecte les exigences de l'arrondissement CDG-NDG.

L'offre en stationnement pour vélo doit également se conformer à la réglementation de l'arrondissement CDN-NDG. En fait, le règlement exige une offre minimale de stationnement pour vélos d'une unité pour 70 m² d'habitation.

[4] Règlement d'urbanisme de CDN-NDG (01-276). *À jour le 30 avril 2021.*

4. Situation future

Ce chapitre présente l'accessibilité future au site, ainsi que les conditions anticipées de circulation. L'analyse sera faite en tenant compte des débits actuels et des déplacements générés par le projet.

4.1 Accessibilité du site

4.1.1 Configuration des accès véhiculaires

Selon le plan d'implantation reçu du Promoteur en date du 5 juillet 2022, le projet est doté d'un seul accès véhiculaire bidirectionnel menant aux espaces de stationnement souterrains, lequel est prévu sur l'avenue de Courtrai, au nord-ouest de l'intersection avec la rue Lemieux. Cet accès mesure 6,1 m de large et se trouve à au moins 40 m de l'intersection Courtrai/Lemieux, laquelle est gérée à l'aide de panneaux d'arrêt.

Les paramètres géométriques de cet accès sont conformes au cadre normatif de l'Association des transports du Canada (ATC) qui prévoit des recommandations en lien avec l'aménagement des accès pour les divers projets immobiliers. De fait, les paramètres spécifiques au présent projet recommandés par l'ATC sont les suivants :

+ La largeur d'un accès à double sens desservant un usage résidentiel devrait mesurer de 3,0 m à 7,3 m;
+ Le dégagement entre les accès et une intersection gérée par des d'arrêt devrait être d'au moins 15 mètres pour un accès situé sur une rue locale.

Les extraits pertinents du guide de l'ATC sont présentés à l'annexe E.

À titre informatif, il est aussi proposé un accès pour camions de déménagement, lequel est situé à l'ouest de l'accès véhiculaire susmentionné. Cet accès mène à un espace d'entreposage temporaire pour déménagement.

4.1.2 Desserte des usagers en transport actif et collectif

Les déplacements en transport actif sont possibles à l'intérieur du secteur d'étude avec les trottoirs prévus sur chaque rue, alors que la desserte en transport collectif est assurée par les diverses lignes d'autobus parcourant le secteur ainsi que les stations de métro Namur et Plamondon. L'accès à la station Namur se fait en passant sous le viaduc ferroviaire du boulevard Décarie. Dépendamment de l'emplacement exact du bloc concerné, il peut être plus avantageux pour l'usager d'accéder au métro via l'édicule de la station Namur à l'intersection du boulevard Décarie et de la rue Jean-Talon, ou bien via l'édicule de la station Plamondon situé à l'intersection des avenues Barclay et Victoria. Dans les deux cas, le parcours représente une marche d'environ 5 à 7 minutes.

Le résultat *walkscore*[5] du site du projet est de 71/100 et le *bikescore* est de 65/100 ce qui est une bonne note dans un contexte urbain, notamment en raison de la proximité immédiate avec les commerces du projet lui-même et la présence d'infrastructures de transport en commun lourd.

4.1.3 Validation des manœuvres véhiculaires à l'intérieur du site

Un exercice de validation des manœuvres véhiculaire à l'intérieur du stationnement souterrain a été réalisé avec un véhicule particulier de 5,6 m de longueur, à l'aide du logiciel Autoturn. Les analyses ont permis de déceler des problèmes d'exiguïté des rampes de stationnement rendant ainsi difficile, voire impossible, le croisement de deux véhicules circulant en directions opposées. De plus, il y a aussi des problèmes de visibilité entre les piétons et les véhicules au niveau des allées de circulation, à cause des murs qui semblent obstruer les triangles de visibilité. Il est donc recommandé d'installer des miroirs convexes dans les coins afin d'augmenter le niveau de visibilité entre les différents usagers circulant dans les aires de stationnement.

Les camions de déménagement, quant à eux, peuvent manœuvrer sans encombre pour accéder et sortir de l'entrepôt prévu à cet effet.

Par ailleurs, la largeur des allées de circulation (5,6 m) et les dimensions des cases de stationnement (5,5 m de longueur et 2,5 m de largeur) sont conformes au règlement d'urbanisme de l'arrondissement CDN-NDG.

La figure 4.1 illustre les manœuvres simulées à l'aide d'Autoturn.

[5] Le site www.walkscore.com emploie une méthodologie qui permet d'attribuer qualitativement une note à la desserte piétonnière et à l'offre de services pour les piétons, cyclistes et usagers du transport en commun pour une adresse ou un quartier donné. Selon les analyses de ce site, le projet à l'étude présente une offre de service très diversifiée pour les piétons, car plusieurs pôles attracteurs tels que commerces, écoles, institutions et bureaux peuvent être atteints dans une distance de marche raisonnable.

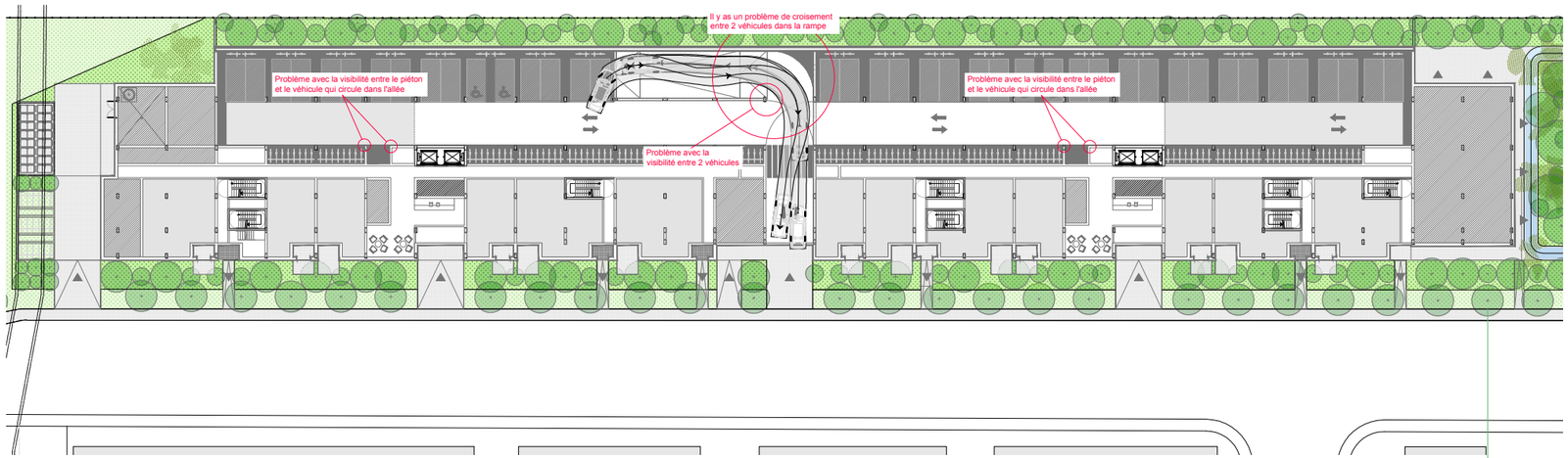

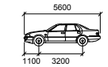

P

		mm
Largeur	:	2000
Trace	:	2000
Délai contre-braq.	:	6.0
Angle de braquage	:	35.9

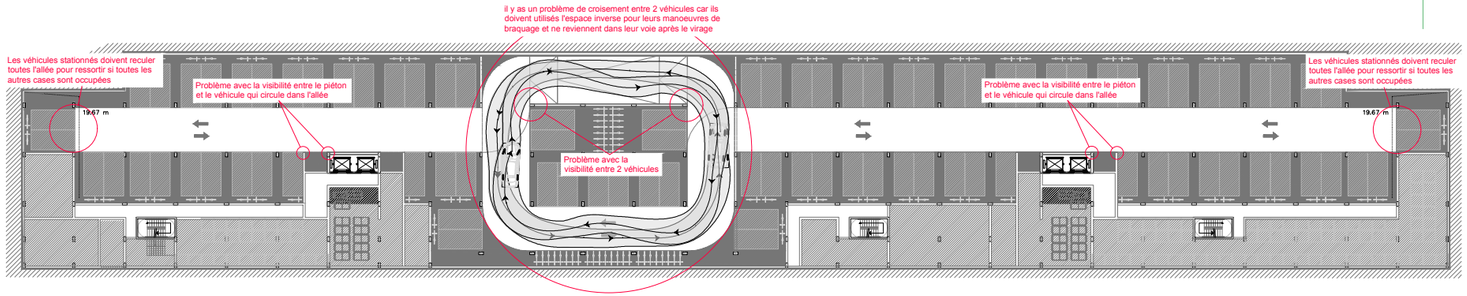

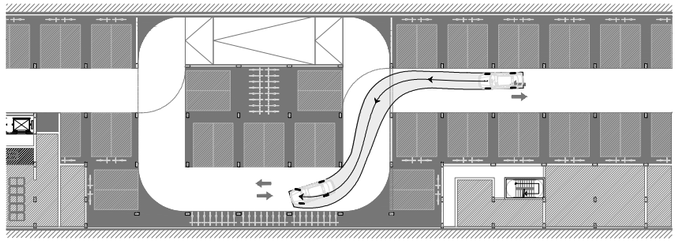

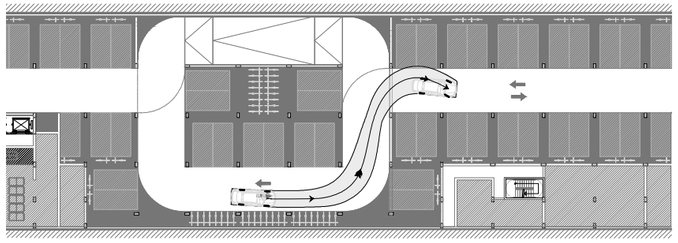

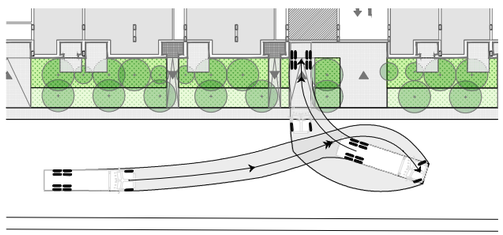

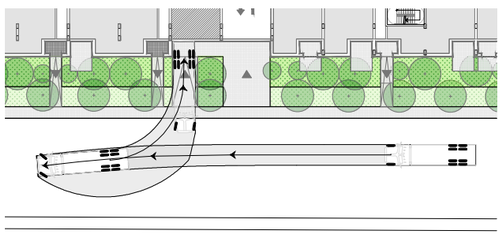

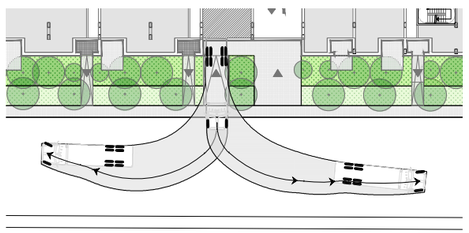

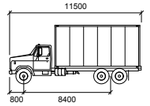

HSU

		mm
Largeur	:	2600
Trace	:	2600
Délai contre-braq.	:	6.0
Angle de braquage	:	40.0

ÉTUDE D'IMPACT SUR LES DÉPLACEMENTS
9445-4519 QUÉBEC INC.

MANOEUVRES VÉHICULAIRES À L'INTÉRIEUR DU SITE

Figure 4-1

CIMA+

M03751F
Juillet 2022

Z:\CIMA-200\TRANSPORT_PROJETS\M03751F\400_PLANS\M03751F-08-01-001-1.DWG

4.1.4 Dégagement de la visibilité des accès

Afin d'assurer la visibilité à l'accès, les espèces utilisées pour l'aménagement paysager, de même que les accumulations de neige en bordure de rue en période hivernale, ne doivent pas obstruer le corridor visuel des conducteurs, qui se situe entre 1 et 1,8 m par rapport au sol (voir figure ci-dessous).

Figure 4-2 : Corridor libre d'obstacle

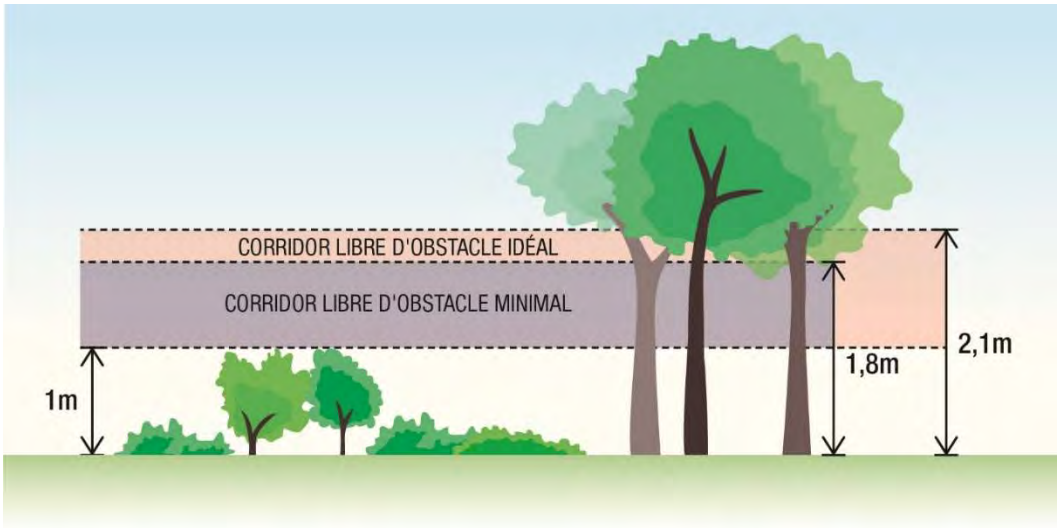

4.2 Conditions de circulation anticipées

4.2.1 Pertinence de mesures de mitigation

Selon le guide[6] d'étude d'impact de la Ville de Montréal, des mesures de mitigation des impacts du projet pour le secteur environnant doivent être recherchées lorsque :

- Il y a détérioration importante du niveau de service d'un mouvement (perte de 2 niveaux de service);
- Le niveau de service d'un mouvement est déjà à E ou F avant l'implantation du projet, et que plus de 30 véh./h. supplémentaires sont anticipés pour ce mouvement suite au projet.

L'exercice d'affectation démontre que le projet n'ajoute pas plus de 30 véh./h à un mouvement qui est déjà à E ou F et n'occasionne pas non plus une dégradation de deux niveaux de service. Alors, selon le guide d'étude d'impact de la Ville de Montréal, aucune intervention n'est requise sur le réseau routier.

L'analyse des conditions de circulation anticipées est donc réalisée en considérant les débits totaux anticipés et le réseau routier actuel, alors que les résultats sont présentés dans la section subséquente.

[6] https://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/transports_fr/media/documents/exigences_impacts_deplacements.pdf

4.2.2 Résultats des simulations

L'analyse des conditions de circulation anticipées, en tenant compte des débits générés par le projet, démontre que l'état d'écoulement de la circulation est fluide pour les carrefours avoisinants au site du projet, comme à l'état actuel, avec des niveaux de service qui s'établissent majoritairement à C ou mieux, autant à l'heure de pointe du matin qu'à celle de l'après-midi. Les conditions difficiles observées en après-midi sur la rue Vézina à l'intersection avec la voie de service Décarie Ouest, qui constituent déjà une problématique indépendante du projet, demeurent telles qu'elles.

Les figures 4.3 et 4.4 démontrent les conditions de circulation modélisées alors que l'annexe F illustre les résultats détaillés des simulations.

ÉTUDE D'IMPACT SUR LES DÉPLACEMENTS
DÉVELOPPEMENT DEVMONT

LÉGENDE

Débit total de véhicules (véh./h)
Code de couleur Niveaux de service → A, B, C / D / E / F
Débit par mouvement (véh./h)
Pourcentage de véhicules lourds
Délai moyen d'attente de l'approche (s./véh.)
Niveau de service de l'approche
Niveau de service global de l'intersection à feux
Piétons
Vélos à l'approche

RUE JEAN-TALON O
AVENUE VICTORIA
AVENUE DE COURTRAI
RUE MACKENZIE
RUE VÉZINA
BOUL. DÉCARIE
AVENUE TRANS ISLAND
AVENUE MOUNTAIN SIGHTS
AVENUE DE WESTBURY
RUE LEMIEUX
AVENUE BARCLAY
AVENUE PLAMONDON

Source : Google Maps

CONDITIONS ANTICIPÉES DE CIRCULATION

Heure de pointe du matin

Figure 4-3

CIMA+

M03751F
Octobre 2022

ÉTUDE D'IMPACT SUR LES DÉPLACEMENTS
DÉVELOPPEMENT DEVMONT

LÉGENDE

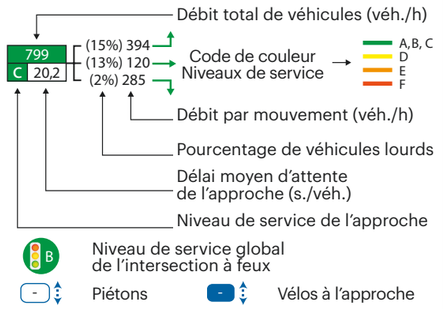

RUE JEAN-TALON O
AVENUE VICTORIA
AVENUE DE COURTRAI
RUE MACKENZIE
RUE VÉZINA
BOUL. DÉCARIE
AVENUE TRANS ISLAND
AVENUE MOUNTAIN SIGHTS
AVENUE DE WESTBURY
RUE LEMIEUX
AVENUE BARCLAY
AVENUE PLAMONDON

Source : Google Maps

CONDITIONS ANTICIPÉES DE CIRCULATION

Heure de pointe de l'après-midi

Figure 4-4

CIMA+

M03751F
Octobre 2022

5. Plan de gestion des déplacements

5.1 Objectifs du plan de gestion des déplacements

La mise sur pied d'un plan de gestion des déplacements vise à réduire la dépendance liée aux déplacements effectués en auto-solo. Diverses mesures peuvent être prises afin d'atteindre les objectifs suivants :

+ Susciter l'envie d'utiliser les modes de transports alternatifs à l'auto-solo et sensibiliser la population aux bienfaits qu'ils procurent;
+ Réduire l'impact de la circulation automobile sur les résidents, les commerçants et les citoyens en offrant des infrastructures garantissant une bonne accessibilité au site par des moyens de transports collectifs et actifs.

La mise en place de mesures incitatives et l'amélioration (qualitative et quantitative) de l'offre en infrastructures doivent être effectuées simultanément afin d'encourager les usagers à utiliser des modes alternatifs à l'auto-solo.

5.2 Avantages du plan d'implantation

L'analyse du plan d'implantation permet de constater que le projet à l'étude s'insère déjà dans un cadre favorable à la limitation de l'impact des déplacements automobile en ce qui a trait aux aspects suivants :

Configuration générale du site :

+ Densification et diversification des fonctions facilitant des échanges internes à pied à l'intérieur du site;
+ Proximité du site au réseau supérieur (A-15), favorisant ainsi un accès direct au réseau autoroutier afin de rallier entre autres les grandes zones d'intérêts, dont le centre-ville de Montréal et ses environs.

Stationnement véhiculaire :

+ La majorité des espaces de stationnements est localisée sous les édifices du projet.

Modes collectifs et actifs :

+ Proximité des stations de métro Namur et Plamondon, ce qui est un atout majeur pour l'utilisation du transport collectif via ce réseau structurant;
+ Tous les axes municipaux entourant le site sont équipés de trottoirs sur les deux côtés de la chaussée, favorisant ainsi des déplacements à pieds confortables et sécuritaires.

5.3 Mesures incitatives

Plusieurs mesures d'accompagnement peuvent appuyer les efforts dans l'aménagement du site afin de favoriser l'utilisation des modes actifs dans les déplacements. Le tableau 5-1 dresse une liste (non exhaustive) de mesures appropriées pour les usagers du projet.

Les Centres de gestion des déplacements peuvent fournir de l'assistance dans la mise en application des mesures retenues.

Tableau 5-1 : Mesures appropriées dans le cadre du plan de gestion des déplacements

Mesures incitatives potentielles	Mesures recommandées pour le projet de développement Westbury
Transport en commun	
Favoriser un accès direct et sécuritaire aux stations Namur et Plamondon.	✓
Offrir des infrastructures sécuritaires et conviviales, telles que des éléments de mobilier urbain, en quantité et qualité suffisantes, au niveau des arrêts d'autobus.	✓
Informer les usagers du projet sur l'offre spéciale du RTM et de la STM concernant la carte Opus Plus[7] : Offre de la STM pour le transport sur l'ile de Montréal uniquement : https://www.stm.info/fr/offres-speciales/mobilite-integree Offre du RTM pour le transport sur l'ile et dans les couronnes : https://exo.quebec/fr/titres-tarifs/abonnements	✓
Vélo	
Mise en place d'une flotte de vélos en libre-service.	✓
Aménagement de supports à vélo de qualité et en nombre suffisant.	✓
Accès sécuritaire et abrité aux bâtiments.	✓
Marche	
Assurer la sécurité des piétons sur le site.	✓
Faciliter la formation de groupes de marche parmi les résidents.	✓
Électrification des transports	
Installer des bornes de recharge pour véhicules électriques. Hydro-Québec par le biais de son programme « circuit électrique » aide les entreprises à concevoir les appels d'offres nécessaires pour l'installation de borne ouverte au public (pas de subvention).	✓

Enfin, pour assurer le confort et la sécurité de la circulation piétonnière, le projet devra respecter les principes d'aménagement de la charte du piéton de Montréal[8] en termes de largeurs de trottoirs, de traverses piétonnes et d'accès pour les personnes à mobilité réduite.

[7] OPUS+ est un abonnement à un titre de transport d'une durée indéterminée qui permet de voyager avec une carte OPUS tout en profitant d'une gamme d'avantages.
[8] Ville de Montréal (juin 2006). *Plan de transport de Montréal – Charte du piéton*. Document de consultation, 6 p.

6. Conclusion

La firme CIMA+ a été mandatée par Devmont afin de réaliser une étude d'impact sur les déplacements en lien avec le projet de développement résidentiel de 314 unités (Westbury-phases 9 et 10), situé à l'est du projet Armstrong, le long de l'avenue de Courtrai, dans l'arrondissement Côte-des-Neiges-Notre – Dame-de-Grâce.

Les analyses démontrent qu'aucune mesure de mitigation liée au projet n'est requise, selon le guide d'étude d'impact de la Ville de Montréal. Les conditions de circulation anticipées, qui sont donc modélisées avec le réseau routier actuel, sont semblables à celles observées actuellement dans le secteur d'étude. Par ailleurs, l'aménagement d'une passerelle au-dessus des voies ferrées du CP, lequel est prévu dans le cadre du projet Armstrong qui se situe à l'ouest de site du projet, permet de désenclaver le secteur en améliorant les liens actifs et notamment l'accès à la station de métro Namur.

En somme, le projet de développement résidentiel Westbury (phases 9 et 10), situé sur l'avenue de Courtrai et à l'est de l'avenue de Westbury, dans l'arrondissement Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce, est réalisable avec de faibles impacts sur les conditions de déplacements du réseau routier avoisinant.

A

Annexe A
Plan de développement du projet Westbury

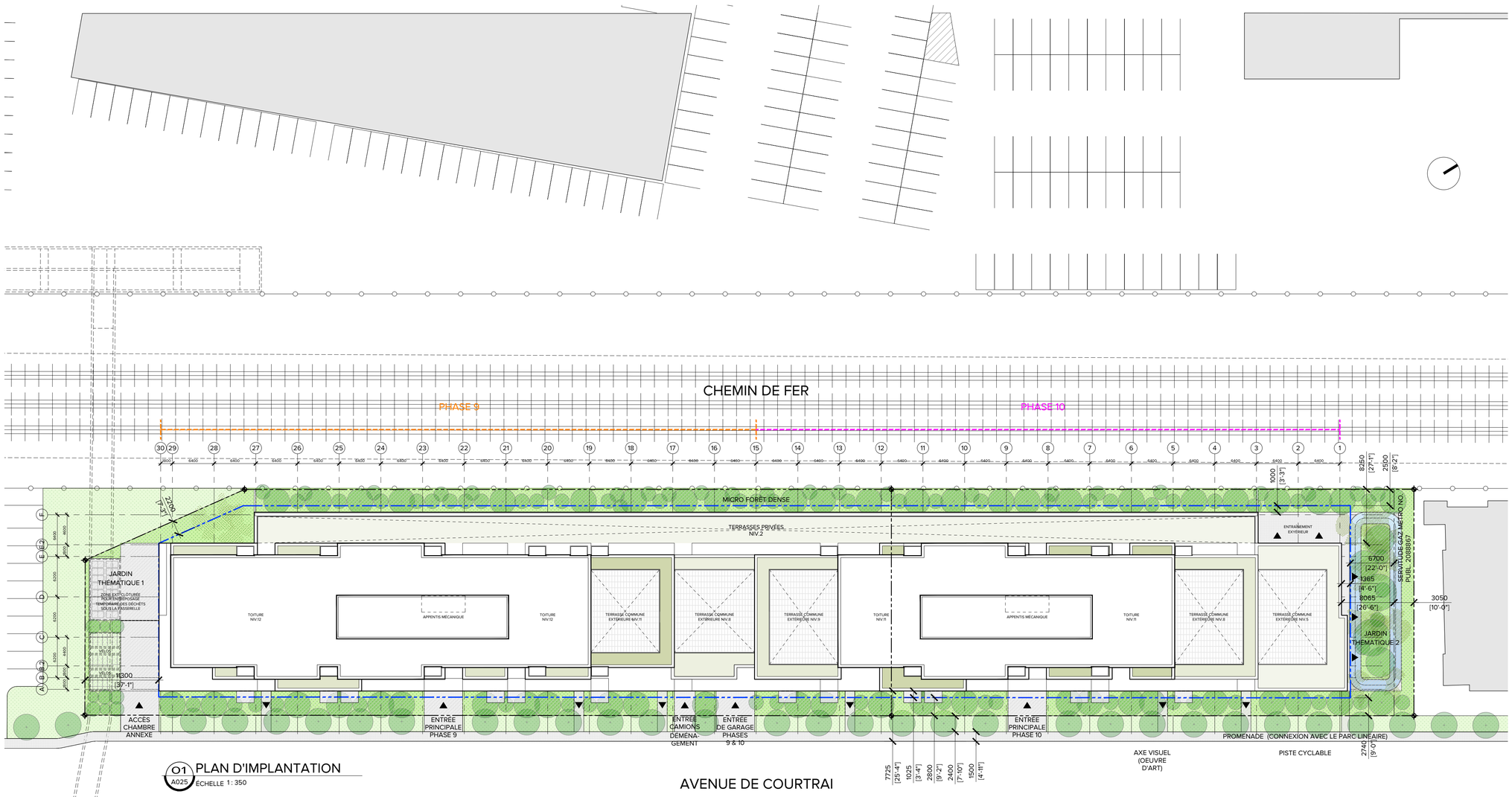

01 PLAN D'IMPLANTATION
A025 ÉCHELLE 1 : 350

AIRE DE BÂTIMENT: 4 862M2 - 52 339 SQ. FT.

~~SUPERFICIE VÉGÉTALE AU SOL: 1 462M2 - 15 736 SQ. FT.~~

SUPERFICIE DES LOTS COMBINÉS: 6 948M2 - 74 785 SQ. FT.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

SUPERFICIE DES LOTS : 6 957,5 m^2 (PHASE 1 & 2)

COS : 5.00 (PHASE 1 & 2)
- Le calcul du COS inclut le stationnement hors-sol et exclut le stationnement et l'entreposage situés en sous-sol. La superficie des planchers est calculée avec des exclusions estimées à 2%.

TAUX D'IMPLANTATION : 70.0 % (PHASE 1 & 2 - incluant deck parking)

HAUTEUR DE BÂTIMENT :
- PHASE 1 : **12 ÉTAGES**, HORS-TOUT : **40,375 m**
- PHASE 2 : **11 ÉTAGES**, HORS-TOUT : **37,390 m**

MARGES DE RECUL :
- MARGE AVANT : **2,80 m**
- MARGES LATÉRALES : EST : **11,30 m** OUEST : **9,75 m**
- MARGE ARRIÈRE : **2,20 m** (portion de la ligne arrière en angle)
  9,00 m (entre le mur arrière des étages supérieurs au 5e étage et la limite de l'emprise de la voie ferrée, ne respecte pas l'exigence applicable à la phase 7)

SUPERFICIES VÉGÉTALES :
- AU SOL : 70.0 % (de la superficies non construite)
- TERRASSES COMMUNES VÉGÉTALISÉES : 1 175.5 m^2 (toitures végétales et/ou végétalisation en pot)

CASES DE STATIONNEMENT :

NIV.1/P1 : 40 CASES
NIV. P2 : 90 CASES
NIV. P2 : 92 CASES
TOTAL : 222 CASES

CASES DE VÉLO :

NIV.1/P1 : 176 CASES
NIV. P2 : 130 CASES
NIV. P2 : 132 CASES
TOTAL : 438 CASES

XREF: –

L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE DE LA VÉRIFICATION ET DE LA COORDINATION DE TOUTES LES DIMENSIONS DE CONSTRUCTION ET D'IMPLANTATION SUR LE SITE. CELUI-CI DEVRA AVISER L'ARCHITECTE DE TOUTE IRRÉGULARITÉ, OMISSION OU DIVERGENCE ENTRE CES DOCUMENTS, CEUX DES AUTRES PROFESSIONNELS ET LES CONDITIONS RELEVÉES AU CHANTIER. AUCUNE DIMENSION NE DOIT ÊTRE MESURÉE À L'ÉCHELLE SUR LES DESSINS.

TOUS LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DEVRONT ÊTRE CONFORMES À L'ÉDITION EN VIGUEUR DU CODE DE CONSTRUCTION DU QUÉBEC.

NOTE SUR LE DROIT D'AUTEUR : CE DOCUMENT D'ARCHITECTURE EST LA PROPRIÉTÉ DE ACDF ARCHITECTURE INC. ET EST DESTINÉ EXCLUSIVEMENT AUX FINS QUI Y SONT MENTIONNÉES. TOUTE REPRODUCTION OU ADAPTATION, PARTIELLE OU TOTALE, EST STRICTEMENT INTERDITE SANS LE CONSENTEMENT ÉCRIT DE ACDF ARCHITECTURE INC.

CE DOCUMENT NE DOIT PAS ÊTRE UTILISÉ À DES FINS DE CONSTRUCTION

NOTES GÉNÉRALES

EN PROGRESSION - 2022-07-05

No.	Émission	Date	Par
01	POUR AVIS PRÉLIMINAIRE	2022.07.14	POJ

MÉCANIQUE / ÉLECTRICITÉ

STRUCTURE

GESTION DE CONSTRUCTION

ARCHITECTURE

ACDF
ARCHITECTURE

6250 rue Hutchison, local 201
Montréal. QC H2V AC5
T 514.456.1151

1690 rue Girouard Ouest
Saint-Hyacinthe. QC J2S 2Z7
T 450.778.1151

PROJET

DÉVELOPPEMENT
WESTBURY - PHASE 9 ET 10

LOT 2 651 608 / 2 651 609

DESSIN

PLAN D'IMPLANTATION

SCEAU

DOSSIER	22-1695
DESSIN NO	A025
REV. NO.	– –
DATE	06-2022
ÉCHELLE	1 : 350
DESSINÉ PAR	POJ
VÉRIFIÉ PAR	PM

FORMAT: A1
FICHIER: 22 - 1695_X – PLANS.dwg

TABLEAUX DES STATISTIQUES
Dossier no: 22-1695
Nom du projet: Projet résidentiel Westbury
Dernière mise à jour : 2022-07-05

TAUX D'IMPLANTATION

			Min. requis ville	Max permis ville	Sup. (pi^2)	Sup. (m^2)
	Lot				74 785	6 948
	Imp. bât.				52 339	4 862
	% imp.		**35%**	**85%**	**70%**	**70%**

COEFFICIENT D'OCCUPATION AU SOL

	Niveau	Superficie brute (m^2)		Exclusions (m^2)	% Exclusions	Sup. ad.COS
		Sous-sol	Hors-sol			
	P3	4 683			100%	0
	P2	4 683			100%	0
	P1-N1		4 578	92	2%	4 486
	N2		3 821	76	2%	3 745
	N3		3 729	75	2%	3 654
	N4		3 561	71	2%	3 490
	N5		3 171	63	2%	3 108
	N6		3 070	61	2%	3 009
	N7		3 093	62	2%	3 031
	N8		2 619	52	2%	2 567
	N9		2 346	47	2%	2 299
	N10		2 291	46	2%	2 245
	N11		2 070	41	2%	2 029
	N12		1 155	23	2%	1 132
Sous-total		**9 367**	**35 504**	**710**		**34 794**
COS				**5,0**		

RATIO D'EFFICACITÉ

	Niveau	Superficie brute (m^2)		Unités				Total/étage	Service (m^2)	Sup. nette (m^2)	Ratio efficacité
		Sous-sol	Hors-sol	2.5	3.5	4.5	5.5				
	P3	4 683									
	P2	4 683									
	P1 - N1		4 578	0	7	6	0	13	687	3 891	85,0%
	N2		3 821	7	14	16	5	42	573	3 248	85,0%
	N3		3 729	8	16	16	3	43	559	3 170	85,0%
	N4		3 561	6	8	20	4	38	534	3 027	85,0%
	N5		3 171	1	9	14	8	32	476	2 695	85,0%
	N6		3 070	3	7	8	12	30	461	2 610	85,0%
	N7		3 093	0	8	10	10	28	464	2 629	85,0%
	N8		2 619	1	8	11	6	26	393	2 226	85,0%
	N9		2 346	1	7	10	5	23	352	1 994	85,0%
	N10		2 291	0	9	7	6	22	344	1 947	85,0%
	N11		2 070	0	9	6	5	20	311	1 760	85,0%
	N12		1 155	0	4	4	3	11	173	982	85,0%
Sous-total		**9 367**	**35 504**	**27**	**106**	**128**	**67**		**4 146**	**23 496**	**85,0%**
Total		**44 871**		**328**							
% atteint				**8%**	**32%**	**39%**	**20%**				
% visés				***10%***	***30%***	***40%***	***20%***				

CASES VOITURES

Niveau	Max permis ville	Cases	Petites cases	Cases tandem	Auto-partage	Cases électrique	Mobilité réduite
P3		92					
P2		90					
P1 (N1)		40	0				0
Total	217	222	0	0	0	0	0
Ratio		**0,7**	**0%**	**0%**			**0%**

B

Annexe B
Comptages de circulation

Projet :	M03751F		
Ville / Municipalité :	Montréal		
Intersection :	Rue Lemieux / Avenue de Courtrai		
Période 1:	07:00	à	09:00
Période 2:		à	
Période 3:	16:00	à	18:00
Période 4:		à	
Numéro d'intersection :	6325		
Rue approche OUEST :	Avenue de Courtrai		
Rue approche SUD :	Rue Lemieux		
Rue approche EST :	Avenue de Courtrai		
Rue approche NORD :			
Date:	2022-04-28		
Journée:	Jeudi		
Temps:			

Classe 1 :	Véhicules légers
Classe 2 :	Autobus
Classe 3 :	Camions porteurs
Classe 4 :	Camions articulés

FACTEUR POUR LES VÉHICULES ÉQUIVALENTS: ÉQUIVALENCE D'UN CAMION ET D'UN AUTOBUS 1

FACTEUR DE PONDÉRATION :

(EX. RAPPORTER À JEUDI DE NOVEMBRE)

Jour 1	1
Jour 2	1
Jour 3	1
Jour 4	1

		DATE
PRÉPARÉ PAR:	GL	2022-05-14
VALIDÉ PAR:		
COMPTÉ PAR:	caméras	

Intersection: Rue Lemieux / Avenue de Courtrai

Projet : M03751F	Date: 28 avril 2022	Journée: Jeudi	Temps:

Véhicules légers	Débits par mouvement - plages de 1 heure																Somme
	Approche nord				Approche est				Approche sud				Approche ouest				
					Avenue de Courtrai				Rue Lemieux				Avenue de Courtrai				
Période	Droite	Tout droit	Gauche	Demi-Tour	Droite	Tout droit	Gauche	Demi-Tour	Droite	Tout droit	Gauche	Demi-Tour	Droite	Tout droit	Gauche	Demi-Tour	
07:00 à 08:00	0	0	0	0	0	6	8	0	8	0	8	1	9	8	0	0	48
07:15 à 08:15	0	0	0	0	0	7	9	0	7	0	9	1	9	7	0	0	49
07:30 à 08:30	0	0	0	0	0	9	14	0	11	0	8	0	11	10	0	0	63
07:45 à 08:45	0	0	0	0	0	10	14	0	11	0	10	1	14	12	0	1	73
08:00 à 09:00	0	0	0	0	0	7	16	0	11	0	8	1	16	7	0	1	67
08:15 à 09:15	0	0	0	0	0	8	18	0	14	0	7	2	18	11	0	1	79
08:30 à 09:30	0	0	0	0	0	6	11	0	12	0	10	2	25	13	0	1	80
08:45 à 09:45	0	0	0	0	0	7	13	0	17	0	7	1	26	21	0	1	93
16:00 à 17:00	0	0	0	0	0	6	12	0	23	0	8	1	28	28	0	1	107
16:15 à 17:15	0	0	0	0	0	6	10	0	28	0	7	1	32	29	0	1	114
16:30 à 17:30	0	0	0	0	0	7	14	0	31	0	7	1	26	30	0	1	117
16:45 à 17:45	0	0	0	0	0	6	10	0	31	0	8	1	28	24	0	1	109
17:00 à 18:00	0	0	0	0	0	8	9	0	27	0	8	1	25	23	0	2	103

Autobus	Débits par mouvement - plages de 1 heure																Somme
	Approche nord				Approche est				Approche sud				Approche ouest				
					Avenue de Courtrai				Rue Lemieux				Avenue de Courtrai				
Période	Droite	Tout droit	Gauche	Demi-Tour	Droite	Tout droit	Gauche	Demi-Tour	Droite	Tout droit	Gauche	Demi-Tour	Droite	Tout droit	Gauche	Demi-Tour	
07:00 à 08:00	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1
07:15 à 08:15	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1
07:30 à 08:30	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
07:45 à 08:45	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
08:00 à 09:00	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
08:15 à 09:15	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
08:30 à 09:30	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1
08:45 à 09:45	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	2
16:00 à 17:00	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	2
16:15 à 17:15	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	2
16:30 à 17:30	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1
16:45 à 17:45	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
17:00 à 18:00	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Camions porteurs	Débits par mouvement - plages de 1 heure																Somme
	Approche nord				Approche est				Approche sud				Approche ouest				
					Avenue de Courtrai				Rue Lemieux				Avenue de Courtrai				
Période	Droite	Tout droit	Gauche	Demi-Tour	Droite	Tout droit	Gauche	Demi-Tour	Droite	Tout droit	Gauche	Demi-Tour	Droite	Tout droit	Gauche	Demi-Tour	
07:00 à 08:00	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	1	0	0	3
07:15 à 08:15	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	1	0	0	3
07:30 à 08:30	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	2
07:45 à 08:45	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	2
08:00 à 09:00	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1
08:15 à 09:15	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	2
08:30 à 09:30	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	2
08:45 à 09:45	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	2
16:00 à 17:00	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1
16:15 à 17:15	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16:30 à 17:30	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16:45 à 17:45	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1
17:00 à 18:00	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1

Camions articulés	Débits par mouvement - plages de 1 heure																Somme
	Approche nord				Approche est				Approche sud				Approche ouest				
					Avenue de Courtrai				Rue Lemieux				Avenue de Courtrai				
Période	Droite	Tout droit	Gauche	Demi-Tour	Droite	Tout droit	Gauche	Demi-Tour	Droite	Tout droit	Gauche	Demi-Tour	Droite	Tout droit	Gauche	Demi-Tour	
07:00 à 08:00	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
07:15 à 08:15	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
07:30 à 08:30	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
07:45 à 08:45	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
08:00 à 09:00	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
08:15 à 09:15	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
08:30 à 09:30	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
08:45 à 09:45	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16:00 à 17:00	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16:15 à 17:15	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16:30 à 17:30	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16:45 à 17:45	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
17:00 à 18:00	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Piétons/Vélos	Débits par direction - plages de 1 heure																Somme piétons	Somme vélos
	Approche nord				Approche est				Approche sud				Approche ouest					
					Avenue de Courtrai				Rue Lemieux				Avenue de Courtrai					
Période	Piéton Horaire	Piéton Antihoraire	Vélo Horaire	Vélo antihoraire	Piéton Horaire	Piéton Antihoraire	Vélo Horaire	Vélo antihoraire	Piéton Horaire	Piéton Antihoraire	Vélo Horaire	Vélo antihoraire	Piéton Horaire	Piéton Antihoraire	Vélo Horaire	Vélo antihoraire		
07:00 à 08:00	0	0	0	0	0	1	0	0	7	4	0	0	1	0	0	0	13	0
07:15 à 08:15	0	0	0	0	0	0	0	0	8	4	0	0	1	1	0	0	14	0
07:30 à 08:30	0	0	0	0	0	1	0	0	11	7	0	0	1	2	0	0	22	0
07:45 à 08:45	0	0	0	0	0	1	0	0	10	4	0	0	1	2	0	0	18	0
08:00 à 09:00	0	0	0	0	1	2	0	0	9	5	0	0	1	2	0	0	20	0
08:15 à 09:15	0	0	0	0	1	3	0	0	8	5	0	0	0	1	0	0	18	0
08:30 à 09:30	0	0	0	0	1	3	0	0	5	5	0	1	0	0	0	0	14	1
08:45 à 09:45	0	0	0	0	1	3	0	0	5	7	0	1	0	1	0	0	17	1
16:00 à 17:00	0	0	0	0	0	2	0	0	4	6	0	1	0	1	0	0	13	1
16:15 à 17:15	0	0	0	0	1	3	0	0	3	7	0	1	0	1	0	0	15	1
16:30 à 17:30	0	0	0	0	1	2	0	0	4	4	0	0	0	1	0	0	12	0
16:45 à 17:45	0	0	0	0	1	9	0	0	7	6	0	0	2	1	0	0	26	0
17:00 à 18:00	0	0	0	0	1	12	0	0	10	7	0	0	2	1	0	0	33	0

% CAMIONS	Débits par direction - plages de 1 heure																PHF global
	Approche nord				Approche est				Approche sud				Approche ouest				
					Avenue de Courtrai				Rue Lemieux				Avenue de Courtrai				
Période	Droite	Tout droit	Gauche	TOT	Droite	Tout droit	Gauche	TOT	Droite	Tout droit	Gauche	TOT	Droite	Tout droit	Gauche	TOT	
07:00 à 08:00	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	11.1%	0.0%	11.1%	10.5%	0.0%	20.0%	0.0%	10.5%	54%
07:15 à 08:15	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	12.5%	0.0%	10.0%	10.5%	0.0%	22.2%	0.0%	11.1%	55%
07:30 à 08:30	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	8.3%	0.0%	11.1%	9.5%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	68%
07:45 à 08:45	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	8.3%	0.0%	9.1%	8.3%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	78%
08:00 à 09:00	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	8.3%	0.0%	0.0%	4.8%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	85%
08:15 à 09:15	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	6.7%	0.0%	12.5%	8.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	88%
08:30 à 09:30	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	7.7%	0.0%	9.1%	7.7%	0.0%	7.1%	0.0%	2.5%	90%
08:45 à 09:45	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	5.6%	0.0%	12.5%	7.4%	3.7%	4.5%	0.0%	4.0%	73%
16:00 à 17:00	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	11.1%	3.0%	3.4%	3.4%	0.0%	3.4%	83%
16:15 à 17:15	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	3.0%	3.3%	0.0%	3.1%	88%
16:30 à 17:30	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	3.7%	0.0%	0.0%	1.7%	89%
16:45 à 17:45	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	11.1%	2.4%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	92%
17:00 à 18:00	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	11.1%	2.7%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	90%
TOT	0.0%	0.0%	0.0%		0.0%	0.0%	0.0%		2.9%	0.0%	9.2%		1.3%	3.0%	0.0%		

Véhicules totaux	Débits par mouvement - plages de 1 heure																Somme
	Approche nord				Approche est				Approche sud				Approche ouest				
					Avenue de Courtrai				Rue Lemieux				Avenue de Courtrai				
Période	Droite	Tout droit	Gauche	Demi-Tour	Droite	Tout droit	Gauche	Demi-Tour	Droite	Tout droit	Gauche	Demi-Tour	Droite	Tout droit	Gauche	Demi-Tour	
07:00 à 08:00	0	0	0	0	0	6	8	0	9	0	9	1	9	10	0	0	52
07:15 à 08:15	0	0	0	0	0	7	9	0	8	0	10	1	9	9	0	0	53
07:30 à 08:30	0	0	0	0	0	9	14	0	12	0	9	0	11	10	0	0	65
07:45 à 08:45	0	0	0	0	0	10	14	0	12	0	11	1	14	12	0	1	75
08:00 à 09:00	0	0	0	0	0	7	16	0	12	0	8	1	16	7	0	1	68
08:15 à 09:15	0	0	0	0	0	8	18	0	15	0	8	2	18	11	0	1	81
08:30 à 09:30	0	0	0	0	0	6	11	0	13	0	11	2	25	14	0	1	83
08:45 à 09:45	0	0	0	0	0	7	13	0	18	0	8	1	27	22	0	1	97
16:00 à 17:00	0	0	0	0	0	6	12	0	23	0	9	1	29	29	0	1	110
16:15 à 17:15	0	0	0	0	0	6	10	0	28	0	7	1	33	30	0	1	116
16:30 à 17:30	0	0	0	0	0	7	14	0	31	0	7	1	27	30	0	1	118
16:45 à 17:45	0	0	0	0	0	6	10	0	31	0	9	1	28	24	0	1	110
17:00 à 18:00	0	0	0	0	0	8	9	0	27	0	9	1	25	23	0	2	104
camion et autobus =		1	véhicule(s) équivalent(s)														

rang de l'heure de pointe 11

Projet :	M03751F		
Ville / Municipalité :	Montréal		
Intersection :	Rue Lemieux / Rue Vézina		
Période 1:	07:00	à	09:00
Période 2:		à	
Période 3:	16:00	à	18:00
Période 4:		à	

Numéro d'intersection :	6326
Rue approche OUEST :	Rue Vézina
Rue approche SUD :	
Rue approche EST :	Rue Vézina
Rue approche NORD :	Rue Lemieux
Date:	2022-04-28
Journée:	Jeudi
Temps:	

Classe 1 :	Véhicules légers
Classe 2 :	Autobus
Classe 3 :	Camions porteurs
Classe 4 :	Camions articulés

FACTEUR POUR LES VÉHICULES ÉQUIVALENTS: ÉQUIVALENCE D'UN CAMION ET D'UN AUTOBUS : 1

FACTEUR DE PONDÉRATION :

(EX. RAPPORTER À JEUDI DE NOVEMBRE)

Jour 1	1
Jour 2	1
Jour 3	1
Jour 4	1

		DATE
PRÉPARÉ PAR:	GL	2022-05-14
VALIDÉ PAR:		
COMPTÉ PAR:	caméras	

Intersection: Rue Lemieux / Rue Vézina

Projet : M03751F | Date: 28 avril 2022 | Journée: Jeudi | Temps:

Véhicules légers	Débits par mouvement - plages de 1 heure																Somme
	Approche nord				Approche est				Approche sud				Approche ouest				
	Rue Lemieux				Rue Vézina								Rue Vézina				
Période	Droite	Tout droit	Gauche	Demi-Tour	Droite	Tout droit	Gauche	Demi-Tour	Droite	Tout droit	Gauche	Demi-Tour	Droite	Tout droit	Gauche	Demi-Tour	
07:00 à 08:00	12	3	21	0	12	47	0	0	0	1	1	0	1	64	16	1	179
07:15 à 08:15	19	3	20	0	10	46	0	0	0	1	3	0	3	69	17	2	193
07:30 à 08:30	39	2	19	0	10	50	0	0	0	2	3	0	3	60	18	4	210
07:45 à 08:45	56	0	20	0	8	61	0	0	0	2	2	0	4	72	17	9	251
08:00 à 09:00	64	1	27	0	5	71	0	0	0	1	2	0	5	72	14	11	273
08:15 à 09:15	70	1	25	0	8	75	2	0	1	1	3	0	3	93	22	10	314
08:30 à 09:30	52	1	28	0	8	67	2	0	2	0	3	0	2	124	28	8	325
08:45 à 09:45	49	1	26	0	13	60	2	0	3	1	3	0	1	138	32	4	333
16:00 à 17:00	46	0	22	0	12	53	3	0	4	2	5	0	0	155	35	3	340
16:15 à 17:15	38	0	24	0	15	56	1	0	3	2	3	0	0	149	32	4	327
16:30 à 17:30	38	0	25	0	16	59	1	1	2	4	3	0	0	153	26	4	332
16:45 à 17:45	30	0	25	0	11	53	1	1	1	5	3	0	0	136	21	2	289
17:00 à 18:00	29	0	19	0	12	55	0	2	0	5	1	0	0	138	19	1	281

Autobus	Débits par mouvement - plages de 1 heure																Somme
	Approche nord				Approche est				Approche sud				Approche ouest				
	Rue Lemieux				Rue Vézina								Rue Vézina				
Période	Droite	Tout droit	Gauche	Demi-Tour	Droite	Tout droit	Gauche	Demi-Tour	Droite	Tout droit	Gauche	Demi-Tour	Droite	Tout droit	Gauche	Demi-Tour	
07:00 à 08:00	1	0	4	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6
07:15 à 08:15	0	0	3	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	5
07:30 à 08:30	0	0	5	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	7
07:45 à 08:45	0	0	2	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	4
08:00 à 09:00	0	0	2	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	4
08:15 à 09:15	0	0	2	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3
08:30 à 09:30	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
08:45 à 09:45	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	3
16:00 à 17:00	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	3
16:15 à 17:15	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	3
16:30 à 17:30	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	3
16:45 à 17:45	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
17:00 à 18:00	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Camions porteurs	Débits par mouvement - plages de 1 heure																Somme
	Approche nord				Approche est				Approche sud				Approche ouest				
	Rue Lemieux				Rue Vézina								Rue Vézina				
Période	Droite	Tout droit	Gauche	Demi-Tour	Droite	Tout droit	Gauche	Demi-Tour	Droite	Tout droit	Gauche	Demi-Tour	Droite	Tout droit	Gauche	Demi-Tour	
07:00 à 08:00	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	4
07:15 à 08:15	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	2	1	0	5
07:30 à 08:30	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	3	1	0	6
07:45 à 08:45	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	2	1	0	4
08:00 à 09:00	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	1	0	3
08:15 à 09:15	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	1	0	3
08:30 à 09:30	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	3
08:45 à 09:45	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	3
16:00 à 17:00	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	3
16:15 à 17:15	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
16:30 à 17:30	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	2
16:45 à 17:45	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	2	1	0	4
17:00 à 18:00	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	1	0	3

Camions articulés	Débits par mouvement - plages de 1 heure																Somme
	Approche nord				Approche est				Approche sud				Approche ouest				
	Rue Lemieux				Rue Vézina								Rue Vézina				
Période	Droite	Tout droit	Gauche	Demi-Tour	Droite	Tout droit	Gauche	Demi-Tour	Droite	Tout droit	Gauche	Demi-Tour	Droite	Tout droit	Gauche	Demi-Tour	
07:00 à 08:00	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
07:15 à 08:15	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
07:30 à 08:30	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
07:45 à 08:45	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
08:00 à 09:00	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
08:15 à 09:15	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
08:30 à 09:30	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
08:45 à 09:45	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16:00 à 17:00	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16:15 à 17:15	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16:30 à 17:30	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16:45 à 17:45	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
17:00 à 18:00	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Piétons/Vélos	Débits par direction - plages de 1 heure																Somme piétons	Somme vélos
	Approche nord				Approche est				Approche sud				Approche ouest					
	Rue Lemieux				Rue Vézina								Rue Vézina					
Période	Piéton Horaire	Piéton Antihoraire	Vélo Horaire	Vélo antihoraire	Piéton Horaire	Piéton Antihoraire	Vélo Horaire	Vélo antihoraire	Piéton Horaire	Piéton Antihoraire	Vélo Horaire	Vélo antihoraire	Piéton Horaire	Piéton Antihoraire	Vélo Horaire	Vélo antihoraire		
07:00 à 08:00	6	11	0	0	24	6	0	0	8	25	1	0	8	26	0	3	114	4
07:15 à 08:15	6	12	0	0	28	6	0	0	8	30	1	0	9	32	0	3	131	4
07:30 à 08:30	8	24	0	0	31	12	0	0	9	29	1	0	30	33	0	2	176	3
07:45 à 08:45	11	28	0	1	24	13	0	0	8	21	0	0	29	28	0	2	162	3
08:00 à 09:00	12	31	0	1	27	19	0	0	6	19	0	0	30	24	0	0	168	1
08:15 à 09:15	9	31	0	1	24	20	0	0	8	16	0	0	38	22	0	0	168	1
08:30 à 09:30	8	19	0	1	21	20	0	0	7	17	0	0	20	21	0	0	133	1
08:45 à 09:45	12	12	0	0	18	23	0	0	5	11	0	0	20	21	0	0	122	0
16:00 à 17:00	13	5	0	0	11	19	0	0	8	6	0	0	20	22	0	0	104	0
16:15 à 17:15	15	5	0	1	12	20	0	0	7	6	0	0	15	19	0	0	99	1
16:30 à 17:30	17	7	0	1	17	25	0	0	10	7	1	5	16	18	0	0	117	7
16:45 à 17:45	9	10	0	1	14	28	0	0	10	7	1	5	19	14	0	0	111	7
17:00 à 18:00	10	10	0	1	14	25	0	0	10	5	1	5	18	10	0	0	102	7

% CAMIONS	Débits par direction - plages de 1 heure																PHF global
	Approche nord				Approche est				Approche sud				Approche ouest				
	Rue Lemieux				Rue Vézina								Rue Vézina				
Période	Droite	Tout droit	Gauche	**TOT**	Droite	Tout droit	Gauche	**TOT**	Droite	Tout droit	Gauche	**TOT**	Droite	Tout droit	Gauche	**TOT**	
07:00 à 08:00	7.7%	0.0%	19.2%	14.3%	0.0%	4.1%	0.0%	3.3%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	1.5%	5.9%	2.4%	91%
07:15 à 08:15	0.0%	0.0%	16.7%	8.7%	0.0%	4.2%	0.0%	3.4%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	2.8%	10.5%	4.2%	91%
07:30 à 08:30	0.0%	0.0%	24.0%	9.1%	0.0%	3.8%	0.0%	3.2%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	4.8%	10.0%	5.6%	87%
07:45 à 08:45	0.0%	0.0%	9.1%	2.6%	0.0%	3.2%	0.0%	2.8%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	2.7%	10.5%	3.8%	78%
08:00 à 09:00	0.0%	0.0%	6.9%	2.1%	0.0%	1.4%	0.0%	1.3%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	2.7%	12.5%	3.8%	84%
08:15 à 09:15	0.0%	0.0%	7.4%	2.0%	0.0%	1.3%	0.0%	1.2%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	2.1%	4.3%	2.3%	82%
08:30 à 09:30	1.9%	0.0%	0.0%	1.2%	0.0%	1.5%	0.0%	1.3%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.8%	3.4%	1.2%	85%
08:45 à 09:45	3.9%	0.0%	0.0%	2.6%	0.0%	1.6%	0.0%	1.3%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	1.4%	3.0%	1.7%	87%
16:00 à 17:00	4.2%	0.0%	0.0%	2.9%	14.3%	0.0%	0.0%	2.9%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	1.3%	0.0%	1.0%	89%
16:15 à 17:15	5.0%	0.0%	0.0%	3.1%	11.8%	0.0%	0.0%	2.7%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.7%	0.0%	0.5%	86%
16:30 à 17:30	2.6%	0.0%	0.0%	1.6%	11.1%	0.0%	0.0%	2.5%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	1.3%	0.0%	1.1%	87%
16:45 à 17:45	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	15.4%	0.0%	0.0%	2.9%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	1.4%	4.5%	1.9%	90%
17:00 à 18:00	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	1.4%	5.0%	1.9%	87%
TOT	1.5%	0.0%	6.1%		5.0%	1.4%	0.0%		0.0%	0.0%	0.0%		0.0%	1.6%	4.8%		

Véhicules totaux	Débits par mouvement - plages de 1 heure																Somme
	Approche nord				Approche est				Approche sud				Approche ouest				
	Rue Lemieux				Rue Vézina								Rue Vézina				
Période	Droite	Tout droit	Gauche	Demi-Tour	Droite	Tout droit	Gauche	Demi-Tour	Droite	Tout droit	Gauche	Demi-Tour	Droite	Tout droit	Gauche	Demi-Tour	
07:00 à 08:00	13	3	26	0	12	49	0	0	0	1	1	0	1	65	17	1	189
07:15 à 08:15	19	3	24	0	10	48	0	0	0	1	3	0	3	71	19	2	203
07:30 à 08:30	39	2	25	0	10	52	0	0	0	2	3	0	3	63	20	4	223
07:45 à 08:45	56	0	22	0	8	63	0	0	0	2	2	0	4	74	19	9	259
08:00 à 09:00	64	1	29	0	5	72	0	0	0	1	2	0	5	74	16	11	280
08:15 à 09:15	70	1	27	0	8	76	2	0	1	1	3	0	3	95	23	10	320
08:30 à 09:30	53	1	28	0	8	68	2	0	2	0	3	0	2	125	29	8	329
08:45 à 09:45	51	1	26	0	13	61	2	0	3	1	3	0	1	140	33	4	339
16:00 à 17:00	48	0	22	0	14	53	3	0	4	2	5	0	0	157	35	3	346
16:15 à 17:15	40	0	24	0	17	56	1	0	3	2	3	0	0	150	32	4	332
16:30 à 17:30	39	0	25	0	18	59	1	1	2	4	3	0	0	155	26	4	337
16:45 à 17:45	30	0	25	0	13	53	1	1	1	5	3	0	0	138	22	2	294
17:00 à 18:00	29	0	19	0	12	55	0	2	0	5	1	0	0	140	20	1	284
camion et autobus =		1	véhicule(s) équivalent(s)														

rang de l'heure de pointe 9

Projet :	M03751F		
Ville / Municipalité :	Montréal		
Intersection :	Avenue Victoria / Rue Vézina		
Période 1:	07:00	à	09:00
Période 2:		à	
Période 3:	16:00	à	18:00
Période 4:		à	

Numéro d'intersection :	6323
Rue approche OUEST :	Rue Vézina
Rue approche SUD :	Avenue Victoria
Rue approche EST :	Rue Vézina
Rue approche NORD :	Avenue Victoria
Date:	2022-04-28
Journée:	Jeudi
Temps:	

Classe 1 :	Véhicules légers
Classe 2 :	Autobus
Classe 3 :	Camions porteurs
Classe 4 :	Camions articulés

FACTEUR POUR LES VÉHICULES ÉQUIVALENTS: ÉQUIVALENCE D'UN CAMION ET D'UN AUTOBUS : 1

FACTEUR DE PONDÉRATION :

(EX. RAPPORTER À JEUDI DE NOVEMBRE)

Jour 1	1
Jour 2	1
Jour 3	1
Jour 4	1

		DATE
PRÉPARÉ PAR:	GL	2022-05-14
VALIDÉ PAR:		
COMPTÉ PAR:	caméras	

Intersection:	Avenue Victoria / Rue Vézina		
Projet : M03751F	Date: 28 avril 2022	Journée: Jeudi	Temps:

Véhicules légers	Débits par mouvement - plages de 1 heure																Somme
	Approche nord				Approche est				Approche sud				Approche ouest				
	Avenue Victoria				Rue Vézina				Avenue Victoria				Rue Vézina				
Période	Droite	Tout droit	Gauche	Demi-Tour	Droite	Tout droit	Gauche	Demi-Tour	Droite	Tout droit	Gauche	Demi-Tour	Droite	Tout droit	Gauche	Demi-Tour	
07:00 à 08:00	23	241	0	0	14	30	10	0	11	292	0	0	14	30	28	0	693
07:15 à 08:15	24	287	0	0	16	26	17	0	9	372	0	0	14	39	27	0	831
07:30 à 08:30	18	308	0	0	17	36	20	0	10	442	0	0	15	33	26	0	925
07:45 à 08:45	15	281	0	0	22	51	27	0	11	495	1	0	17	39	34	0	993
08:00 à 09:00	14	249	0	0	21	60	34	0	13	498	1	0	18	48	35	0	991
08:15 à 09:15	19	260	0	0	38	59	28	1	13	478	1	0	29	46	58	0	1030
08:30 à 09:30	23	332	0	0	47	47	23	1	13	476	1	0	35	54	70	0	1122
08:45 à 09:45	19	382	0	0	46	43	17	1	10	474	1	1	41	55	79	0	1169
16:00 à 17:00	17	437	0	0	53	40	9	1	9	498	1	1	44	50	85	0	1245
16:15 à 17:15	14	446	0	1	44	48	8	0	16	509	1	1	38	58	75	0	1259
16:30 à 17:30	9	433	0	1	39	51	9	0	14	519	1	2	42	63	76	0	1259
16:45 à 17:45	9	432	0	1	35	43	6	1	18	500	0	1	39	56	67	0	1208
17:00 à 18:00	14	426	1	1	34	43	4	1	14	487	1	1	37	60	68	0	1192

Autobus	Débits par mouvement - plages de 1 heure																Somme
	Approche nord				Approche est				Approche sud				Approche ouest				
	Avenue Victoria				Rue Vézina				Avenue Victoria				Rue Vézina				
Période	Droite	Tout droit	Gauche	Demi-Tour	Droite	Tout droit	Gauche	Demi-Tour	Droite	Tout droit	Gauche	Demi-Tour	Droite	Tout droit	Gauche	Demi-Tour	
07:00 à 08:00	0	4	0	0	1	1	0	0	0	4	0	0	0	3	1	0	14
07:15 à 08:15	0	4	0	0	0	1	0	0	0	5	0	0	0	3	0	0	13
07:30 à 08:30	0	4	0	0	1	1	0	0	0	5	0	0	1	4	0	0	16
07:45 à 08:45	0	4	0	0	1	1	0	0	1	8	0	0	1	3	0	0	19
08:00 à 09:00	0	3	0	0	1	1	0	0	1	12	0	0	1	1	0	0	20
08:15 à 09:15	0	5	0	0	3	1	0	0	1	13	0	0	1	1	0	0	25
08:30 à 09:30	1	3	0	0	2	1	0	0	1	13	0	0	0	0	0	0	21
08:45 à 09:45	1	4	0	0	3	1	0	0	0	12	0	0	0	1	0	0	22
16:00 à 17:00	1	4	0	0	3	1	0	0	0	7	0	0	0	1	0	0	17
16:15 à 17:15	1	1	0	0	1	1	0	0	0	6	0	0	0	1	0	0	11
16:30 à 17:30	0	2	0	0	1	1	0	0	0	4	0	0	0	1	0	0	9
16:45 à 17:45	0	1	0	0	0	1	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	4
17:00 à 18:00	0	2	0	0	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	4

Camions porteurs	Débits par mouvement - plages de 1 heure																Somme
	Approche nord				Approche est				Approche sud				Approche ouest				
	Avenue Victoria				Rue Vézina				Avenue Victoria				Rue Vézina				
Période	Droite	Tout droit	Gauche	Demi-Tour	Droite	Tout droit	Gauche	Demi-Tour	Droite	Tout droit	Gauche	Demi-Tour	Droite	Tout droit	Gauche	Demi-Tour	
07:00 à 08:00	0	6	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0	2	0	0	0	10
07:15 à 08:15	0	7	0	0	0	1	1	0	0	2	0	0	2	0	0	0	13
07:30 à 08:30	0	7	0	0	0	1	1	0	0	3	0	0	3	0	1	0	16
07:45 à 08:45	0	8	0	0	0	1	1	0	0	3	0	0	2	0	1	0	16
08:00 à 09:00	0	4	0	0	0	0	1	0	0	5	0	0	1	0	1	0	12
08:15 à 09:15	0	4	0	0	0	0	0	0	0	6	0	0	1	0	1	0	12
08:30 à 09:30	0	4	0	0	0	0	0	0	0	6	0	1	0	0	0	0	11
08:45 à 09:45	0	3	0	0	0	0	0	0	0	7	0	1	0	0	0	0	11
16:00 à 17:00	0	4	0	0	0	0	0	0	0	5	0	1	0	0	0	0	10
16:15 à 17:15	0	4	0	0	0	0	0	0	0	3	0	1	0	0	0	0	8
16:30 à 17:30	0	2	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1	0	4
16:45 à 17:45	0	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	5
17:00 à 18:00	0	3	0	0	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	2	0	7

Camions articulés	Débits par mouvement - plages de 1 heure																Somme
	Approche nord				Approche est				Approche sud				Approche ouest				
	Avenue Victoria				Rue Vézina				Avenue Victoria				Rue Vézina				
Période	Droite	Tout droit	Gauche	Demi-Tour	Droite	Tout droit	Gauche	Demi-Tour	Droite	Tout droit	Gauche	Demi-Tour	Droite	Tout droit	Gauche	Demi-Tour	
07:00 à 08:00	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1
07:15 à 08:15	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
07:30 à 08:30	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
07:45 à 08:45	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
08:00 à 09:00	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
08:15 à 09:15	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
08:30 à 09:30	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
08:45 à 09:45	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16:00 à 17:00	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16:15 à 17:15	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16:30 à 17:30	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16:45 à 17:45	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
17:00 à 18:00	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Piétons/Vélos	Débits par direction - plages de 1 heure																Somme piétons	Somme vélos
	Approche nord				Approche est				Approche sud				Approche ouest					
	Avenue Victoria				Rue Vézina				Avenue Victoria				Rue Vézina					
Période	Piéton Horaire	Piéton Antihoraire	Vélo Horaire	Vélo antihoraire	Piéton Horaire	Piéton Antihoraire	Vélo Horaire	Vélo antihoraire	Piéton Horaire	Piéton Antihoraire	Vélo Horaire	Vélo antihoraire	Piéton Horaire	Piéton Antihoraire	Vélo Horaire	Vélo antihoraire		
07:00 à 08:00	16	29	0	1	53	27	0	4	65	17	1	0	40	156	0	2	403	8
07:15 à 08:15	16	32	0	1	51	31	0	6	69	30	0	0	50	176	0	2	455	9
07:30 à 08:30	17	43	0	1	55	45	0	5	66	36	0	0	49	182	0	0	493	6
07:45 à 08:45	29	44	0	0	49	45	0	2	46	46	0	0	34	162	0	0	455	2
08:00 à 09:00	48	29	1	0	39	43	0	2	35	56	0	0	24	99	0	0	373	3
08:15 à 09:15	48	27	1	0	47	56	1	1	30	47	0	0	26	81	1	0	362	4
08:30 à 09:30	50	17	1	1	42	67	1	1	25	58	0	1	45	86	1	1	390	7
08:45 à 09:45	39	14	1	1	56	84	1	1	26	47	0	1	59	74	2	2	399	9
16:00 à 17:00	31	22	0	1	60	95	1	1	19	45	0	1	72	71	2	3	415	9
16:15 à 17:15	35	24	0	1	58	99	0	1	33	51	0	1	80	70	3	3	450	9
16:30 à 17:30	35	31	0	0	64	95	1	3	37	42	0	1	77	65	5	2	446	12
16:45 à 17:45	30	35	0	0	47	86	1	7	35	43	0	1	77	55	4	1	408	14
17:00 à 18:00	23	30	0	0	40	89	1	12	31	35	1	1	83	48	4	1	379	20

% CAMIONS	Débits par direction - plages de 1 heure																PHF global
	Approche nord				Approche est				Approche sud				Approche ouest				
	Avenue Victoria				Rue Vézina				Avenue Victoria				Rue Vézina				
Période	Droite	Tout droit	Gauche	**TOT**	Droite	Tout droit	Gauche	**TOT**	Droite	Tout droit	Gauche	**TOT**	Droite	Tout droit	Gauche	**TOT**	
07:00 à 08:00	0.0%	4.0%	0.0%	3.6%	6.7%	6.3%	0.0%	5.3%	0.0%	2.0%	0.0%	1.6%	12.5%	9.1%	3.4%	7.7%	73%
07:15 à 08:15	0.0%	3.7%	0.0%	3.4%	0.0%	7.1%	5.6%	4.8%	0.0%	1.8%	0.0%	1.8%	12.5%	7.1%	0.0%	5.9%	80%
07:30 à 08:30	0.0%	3.4%	0.0%	3.3%	5.6%	5.3%	4.8%	5.2%	0.0%	1.8%	0.0%	1.7%	21.1%	10.8%	3.7%	10.8%	89%
07:45 à 08:45	0.0%	4.4%	0.0%	4.2%	4.3%	3.8%	3.6%	3.8%	8.3%	2.2%	0.0%	2.3%	15.0%	7.1%	2.9%	7.2%	93%
08:00 à 09:00	0.0%	3.1%	0.0%	3.0%	4.5%	1.6%	2.9%	2.5%	7.1%	3.3%	0.0%	3.4%	10.0%	2.0%	2.8%	3.8%	92%
08:15 à 09:15	0.0%	3.7%	0.0%	3.5%	7.3%	1.7%	0.0%	3.1%	7.1%	3.8%	0.0%	3.9%	6.5%	2.1%	1.7%	2.9%	86%
08:30 à 09:30	4.2%	2.4%	0.0%	2.5%	4.1%	2.1%	0.0%	2.5%	7.1%	3.8%	0.0%	4.1%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	89%
08:45 à 09:45	5.0%	1.8%	0.0%	2.0%	6.1%	2.3%	0.0%	3.6%	0.0%	3.9%	0.0%	4.0%	0.0%	1.8%	0.0%	0.6%	93%
16:00 à 17:00	5.6%	1.8%	0.0%	1.9%	5.4%	2.4%	0.0%	3.7%	0.0%	2.4%	0.0%	2.5%	0.0%	2.0%	0.0%	0.6%	98%
16:15 à 17:15	6.7%	1.1%	0.0%	1.3%	2.2%	2.0%	0.0%	2.0%	0.0%	1.7%	0.0%	1.9%	0.0%	1.7%	0.0%	0.6%	99%
16:30 à 17:30	0.0%	0.9%	0.0%	0.9%	2.5%	1.9%	0.0%	2.0%	0.0%	1.0%	0.0%	0.9%	0.0%	1.6%	1.3%	1.1%	98%
16:45 à 17:45	0.0%	0.9%	0.0%	0.9%	0.0%	2.3%	0.0%	1.2%	0.0%	0.4%	0.0%	0.4%	0.0%	0.0%	2.9%	1.2%	96%
17:00 à 18:00	0.0%	1.2%	0.0%	1.1%	5.6%	0.0%	0.0%	2.4%	0.0%	0.4%	0.0%	0.4%	0.0%	0.0%	2.9%	1.2%	95%
TOT	1.6%	2.1%	0.0%		5.0%	2.5%	1.8%		2.3%	2.0%	0.0%		3.3%	2.6%	1.6%		

Véhicules totaux	Débits par mouvement - plages de 1 heure																Somme
	Approche nord				Approche est				Approche sud				Approche ouest				
	Avenue Victoria				Rue Vézina				Avenue Victoria				Rue Vézina				
Période	Droite	Tout droit	Gauche	Demi-Tour	Droite	Tout droit	Gauche	Demi-Tour	Droite	Tout droit	Gauche	Demi-Tour	Droite	Tout droit	Gauche	Demi-Tour	
07:00 à 08:00	23	251	0	0	15	32	10	0	11	298	0	0	16	33	29	0	718
07:15 à 08:15	24	298	0	0	16	28	18	0	9	379	0	0	16	42	27	0	857
07:30 à 08:30	18	319	0	0	18	38	21	0	10	450	0	0	19	37	27	0	957
07:45 à 08:45	15	294	0	0	23	53	28	0	12	506	1	0	20	42	35	0	1029
08:00 à 09:00	14	257	0	0	22	61	35	0	14	515	1	0	20	49	36	0	1024
08:15 à 09:15	19	270	0	0	41	60	28	1	14	497	1	0	31	47	59	0	1068
08:30 à 09:30	24	340	0	0	49	48	23	1	14	495	1	1	35	54	70	0	1155
08:45 à 09:45	20	389	0	0	49	44	17	1	10	493	1	2	41	56	79	0	1202
16:00 à 17:00	18	445	0	0	56	41	9	1	9	510	1	2	44	51	85	0	1272
16:15 à 17:15	15	451	0	1	45	49	8	0	16	518	1	2	38	59	75	0	1278
16:30 à 17:30	9	437	0	1	40	52	9	0	14	524	1	2	42	64	77	0	1272
16:45 à 17:45	9	436	0	1	35	44	6	1	18	502	0	1	39	56	69	0	1217
17:00 à 18:00	14	431	1	1	36	43	4	1	14	489	1	1	37	60	70	0	1203
camion et autobus =		1	véhicule(s) équivalent(s)														

rang de l'heure de pointe 10

Projet :	M03751F		
Ville / Municipalité :	Montréal		
Intersection :	Avenue de Westbury / Rue Vézina		
Période 1:	07:00	à	09:00
Période 2:		à	
Période 3:	16:00	à	18:00
Période 4:		à	

Numéro d'intersection :	6322
Rue approche OUEST :	Rue Vézina
Rue approche SUD :	Avenue de Westbury
Rue approche EST :	Rue Vézina
Rue approche NORD :	Avenue de Westbury
Date:	2022-04-28
Journée:	Jeudi
Temps:	

Classe 1 :	Véhicules légers
Classe 2 :	Autobus
Classe 3 :	Camions porteurs
Classe 4 :	Camions articulés

FACTEUR POUR LES VÉHICULES ÉQUIVALENTS: ÉQUIVALENCE D'UN CAMION ET D'UN AUTOBUS : 1

FACTEUR DE PONDÉRATION :

(EX. RAPPORTER À JEUDI DE NOVEMBRE)

Jour 1	1
Jour 2	1
Jour 3	1
Jour 4	1

		DATE
PRÉPARÉ PAR:	GL	2022-05-14
VALIDÉ PAR:		
COMPTÉ PAR:	caméras	

Intersection: Avenue de Westbury / Rue Vézina

Projet : M03751F | Date: 28 avril 2022 | Journée: Jeudi | Temps:

Véhicules légers	Débits par mouvement - plages de 1 heure																Somme
	Approche nord				Approche est				Approche sud				Approche ouest				
	Avenue de Westbury				Rue Vézina				Avenue de Westbury				Rue Vézina				
Période	Droite	Tout droit	Gauche	Demi-Tour	Droite	Tout droit	Gauche	Demi-Tour	Droite	Tout droit	Gauche	Demi-Tour	Droite	Tout droit	Gauche	Demi-Tour	
07:00 à 08:00	72	33	6	0	2	49	9	1	15	15	36	0	17	60	36	0	351
07:15 à 08:15	85	35	6	0	1	55	15	0	18	22	40	0	25	62	48	0	412
07:30 à 08:30	99	36	7	0	4	59	24	0	15	37	43	0	33	60	76	0	493
07:45 à 08:45	102	41	4	0	10	68	42	0	26	53	45	0	41	76	86	0	594
08:00 à 09:00	101	39	3	0	14	80	54	0	31	49	49	0	33	83	94	1	631
08:15 à 09:15	106	45	5	0	16	89	54	0	41	56	50	0	29	108	89	1	689
08:30 à 09:30	122	53	4	0	15	85	45	0	53	54	60	0	28	143	78	1	741
08:45 à 09:45	134	53	5	0	10	89	32	0	50	62	60	0	27	148	88	1	759
16:00 à 17:00	150	66	5	0	6	89	27	0	52	72	67	0	29	152	85	0	800
16:15 à 17:15	160	73	2	0	5	84	23	0	47	71	70	0	29	144	94	0	802
16:30 à 17:30	168	77	2	0	3	92	22	0	39	69	62	0	24	136	93	0	787
16:45 à 17:45	177	86	2	0	2	81	17	0	32	60	65	0	23	124	75	0	744
17:00 à 18:00	168	69	3	0	4	73	12	0	29	48	59	0	23	128	73	0	689

Autobus	Débits par mouvement - plages de 1 heure																Somme
	Approche nord				Approche est				Approche sud				Approche ouest				
	Avenue de Westbury				Rue Vézina				Avenue de Westbury				Rue Vézina				
Période	Droite	Tout droit	Gauche	Demi-Tour	Droite	Tout droit	Gauche	Demi-Tour	Droite	Tout droit	Gauche	Demi-Tour	Droite	Tout droit	Gauche	Demi-Tour	
07:00 à 08:00	0	0	0	0	1	2	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	4
07:15 à 08:15	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0	3
07:30 à 08:30	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	2
07:45 à 08:45	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	2
08:00 à 09:00	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	3
08:15 à 09:15	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1	2	0	0	0	1	0	5
08:30 à 09:30	1	0	0	0	0	2	0	0	0	2	2	0	0	0	1	0	8
08:45 à 09:45	1	1	0	0	0	3	0	0	1	2	2	0	0	0	1	0	11
16:00 à 17:00	1	1	0	0	0	2	0	0	1	2	1	0	0	0	1	0	9
16:15 à 17:15	1	1	0	0	0	2	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	6
16:30 à 17:30	0	1	0	0	0	1	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	4
16:45 à 17:45	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1
17:00 à 18:00	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1

Camions porteurs	Débits par mouvement - plages de 1 heure																Somme
	Approche nord				Approche est				Approche sud				Approche ouest				
	Avenue de Westbury				Rue Vézina				Avenue de Westbury				Rue Vézina				
Période	Droite	Tout droit	Gauche	Demi-Tour	Droite	Tout droit	Gauche	Demi-Tour	Droite	Tout droit	Gauche	Demi-Tour	Droite	Tout droit	Gauche	Demi-Tour	
07:00 à 08:00	3	3	1	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	1	1	0	11
07:15 à 08:15	1	3	1	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	2	1	0	10
07:30 à 08:30	1	2	1	0	0	2	0	0	0	2	1	0	0	3	0	0	12
07:45 à 08:45	2	1	0	0	0	2	0	0	0	2	1	0	0	3	0	0	11
08:00 à 09:00	3	0	0	0	0	1	0	0	0	1	2	0	0	2	1	0	10
08:15 à 09:15	4	1	0	0	0	1	0	0	0	1	2	0	0	1	1	0	11
08:30 à 09:30	4	1	0	0	0	0	1	0	0	1	1	0	0	0	2	0	10
08:45 à 09:45	3	1	0	0	0	0	1	0	0	3	1	0	0	0	2	0	11
16:00 à 17:00	2	1	0	0	0	0	1	0	0	3	0	0	0	0	1	0	8
16:15 à 17:15	1	0	0	0	0	0	1	0	0	4	0	0	0	0	1	0	7
16:30 à 17:30	1	0	0	0	0	0	0	0	0	3	0	0	0	1	0	0	5
16:45 à 17:45	3	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	3	0	0	7
17:00 à 18:00	3	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	3	0	0	7

Camions articulés	Débits par mouvement - plages de 1 heure																Somme
	Approche nord				Approche est				Approche sud				Approche ouest				
	Avenue de Westbury				Rue Vézina				Avenue de Westbury				Rue Vézina				
Période	Droite	Tout droit	Gauche	Demi-Tour	Droite	Tout droit	Gauche	Demi-Tour	Droite	Tout droit	Gauche	Demi-Tour	Droite	Tout droit	Gauche	Demi-Tour	
07:00 à 08:00	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
07:15 à 08:15	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
07:30 à 08:30	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
07:45 à 08:45	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
08:00 à 09:00	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
08:15 à 09:15	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
08:30 à 09:30	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
08:45 à 09:45	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16:00 à 17:00	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16:15 à 17:15	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16:30 à 17:30	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16:45 à 17:45	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
17:00 à 18:00	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Piétons/Vélos	Débits par direction - plages de 1 heure																Somme piétons	Somme vélos
	Approche nord				Approche est				Approche sud				Approche ouest					
	Avenue de Westbury				Rue Vézina				Avenue de Westbury				Rue Vézina					
Période	Piéton Horaire	Piéton Antihoraire	Vélo Horaire	Vélo antihoraire	Piéton Horaire	Piéton Antihoraire	Vélo Horaire	Vélo antihoraire	Piéton Horaire	Piéton Antihoraire	Vélo Horaire	Vélo antihoraire	Piéton Horaire	Piéton Antihoraire	Vélo Horaire	Vélo antihoraire		
07:00 à 08:00	12	4	0	0	12	15	0	0	9	12	0	0	7	4	0	0	75	0
07:15 à 08:15	15	5	0	0	18	19	0	0	11	18	0	0	5	6	0	0	97	0
07:30 à 08:30	18	6	0	0	22	96	0	0	14	50	0	0	9	7	0	0	222	0
07:45 à 08:45	20	8	0	0	25	167	0	0	16	84	0	0	9	13	0	0	342	0
08:00 à 09:00	19	8	0	0	29	183	0	0	15	88	0	0	9	11	0	0	362	0
08:15 à 09:15	18	9	0	0	36	181	0	0	18	80	0	0	9	11	0	0	362	0
08:30 à 09:30	18	16	0	0	45	109	0	0	16	49	0	0	7	13	2	0	273	2
08:45 à 09:45	18	22	0	1	118	47	0	0	31	12	0	0	12	8	2	0	268	3
16:00 à 17:00	18	25	0	1	122	35	0	0	39	10	0	0	13	9	2	0	271	3
16:15 à 17:15	14	30	0	1	130	31	2	0	41	20	2	1	13	11	2	2	290	10
16:30 à 17:30	9	45	1	1	131	27	2	1	42	19	8	2	12	8	0	2	293	17
16:45 à 17:45	7	38	1	0	56	26	2	1	31	17	8	2	8	10	0	2	193	16
17:00 à 18:00	10	38	1	2	51	22	3	2	23	13	8	2	5	13	0	7	175	25

% CAMIONS	Débits par direction - plages de 1 heure																PHF global
	Approche nord				Approche est				Approche sud				Approche ouest				
	Avenue de Westbury				Rue Vézina				Avenue de Westbury				Rue Vézina				
Période	Droite	Tout droit	Gauche	**TOT**	Droite	Tout droit	Gauche	**TOT**	Droite	Tout droit	Gauche	**TOT**	Droite	Tout droit	Gauche	**TOT**	
07:00 à 08:00	4.0%	8.3%	14.3%	5.9%	33.3%	5.8%	0.0%	6.2%	0.0%	11.8%	0.0%	2.9%	0.0%	1.6%	2.7%	1.7%	72%
07:15 à 08:15	1.2%	7.9%	14.3%	3.8%	0.0%	3.5%	0.0%	2.7%	0.0%	8.3%	0.0%	2.4%	0.0%	4.6%	2.0%	2.9%	82%
07:30 à 08:30	1.0%	5.3%	12.5%	2.7%	0.0%	4.8%	0.0%	3.3%	0.0%	5.1%	2.3%	3.1%	0.0%	6.3%	0.0%	2.3%	82%
07:45 à 08:45	1.9%	2.4%	0.0%	2.0%	0.0%	4.2%	0.0%	2.4%	0.0%	3.6%	2.2%	2.4%	0.0%	5.0%	0.0%	1.9%	78%
08:00 à 09:00	2.9%	0.0%	0.0%	2.1%	0.0%	2.4%	0.0%	1.3%	0.0%	2.0%	5.8%	3.0%	0.0%	3.5%	1.1%	1.9%	83%
08:15 à 09:15	3.6%	2.2%	0.0%	3.1%	0.0%	2.2%	0.0%	1.2%	0.0%	3.4%	7.4%	3.9%	0.0%	0.9%	2.2%	1.3%	90%
08:30 à 09:30	3.9%	1.9%	0.0%	3.2%	0.0%	2.3%	2.2%	2.0%	0.0%	5.3%	4.8%	3.5%	0.0%	0.0%	3.7%	1.2%	91%
08:45 à 09:45	2.9%	3.6%	0.0%	3.0%	0.0%	3.3%	3.0%	3.0%	2.0%	7.5%	4.8%	5.0%	0.0%	0.0%	3.3%	1.1%	90%
16:00 à 17:00	2.0%	2.9%	0.0%	2.2%	0.0%	2.2%	3.6%	2.4%	1.9%	6.5%	1.5%	3.5%	0.0%	0.0%	2.3%	0.7%	94%
16:15 à 17:15	1.2%	1.4%	0.0%	1.3%	0.0%	2.3%	4.2%	2.6%	2.1%	6.6%	0.0%	3.1%	0.0%	0.0%	1.1%	0.4%	94%
16:30 à 17:30	0.6%	1.3%	0.0%	0.8%	0.0%	1.1%	0.0%	0.8%	2.5%	5.5%	0.0%	2.9%	0.0%	0.7%	0.0%	0.4%	92%
16:45 à 17:45	1.7%	0.0%	0.0%	1.1%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	3.2%	0.0%	1.3%	0.0%	2.4%	0.0%	1.3%	94%
17:00 à 18:00	1.8%	0.0%	0.0%	1.2%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	4.0%	0.0%	1.4%	0.0%	2.3%	0.0%	1.3%	92%
TOT	2.2%	2.1%	4.8%		1.0%	2.2%	1.0%		0.8%	4.9%	2.0%		0.0%	1.7%	1.2%		

Véhicules totaux	Débits par mouvement - plages de 1 heure																Somme
	Approche nord				Approche est				Approche sud				Approche ouest				
	Avenue de Westbury				Rue Vézina				Avenue de Westbury				Rue Vézina				
Période	Droite	Tout droit	Gauche	Demi-Tour	Droite	Tout droit	Gauche	Demi-Tour	Droite	Tout droit	Gauche	Demi-Tour	Droite	Tout droit	Gauche	Demi-Tour	
07:00 à 08:00	75	36	7	0	3	52	9	1	15	17	36	0	17	61	37	0	366
07:15 à 08:15	86	38	7	0	1	57	15	0	18	24	40	0	25	65	49	0	425
07:30 à 08:30	100	38	8	0	4	62	24	0	15	39	44	0	33	64	76	0	507
07:45 à 08:45	104	42	4	0	10	71	42	0	26	55	46	0	41	80	86	0	607
08:00 à 09:00	104	39	3	0	14	82	54	0	31	50	52	0	33	86	95	1	644
08:15 à 09:15	110	46	5	0	16	91	54	0	41	58	54	0	29	109	91	1	705
08:30 à 09:30	127	54	4	0	15	87	46	0	53	57	63	0	28	143	81	1	759
08:45 à 09:45	138	55	5	0	10	92	33	0	51	67	63	0	27	148	91	1	781
16:00 à 17:00	153	68	5	0	6	91	28	0	53	77	68	0	29	152	87	0	817
16:15 à 17:15	162	74	2	0	5	86	24	0	48	76	70	0	29	144	95	0	815
16:30 à 17:30	169	78	2	0	3	93	22	0	40	73	62	0	24	137	93	0	796
16:45 à 17:45	180	86	2	0	2	81	17	0	32	62	65	0	23	127	75	0	752
17:00 à 18:00	171	69	3	0	4	73	12	0	29	50	59	0	23	131	73	0	697
camion et autobus =		1	véhicule(s) équivalent(s)														

rang de l'heure de pointe 9

C

Annexe C
Détail des conditions de circulation actuelles

3: Avenue Trans Island & Rue Vézina Performance by approach

Approach	EB	WB	All
Denied Delay (hr)	0.0	0.0	0.0
Denied Del/Veh (s)	0.0	0.0	0.0
Total Delay (hr)	0.1	0.1	0.2
Total Del/Veh (s)	1.3	0.9	1.1
Vehicles Entered	285	272	557
Vehicles Exited	285	271	556
Hourly Exit Rate	285	271	556
Input Volume	346	277	623
% of Volume	82	98	89

7: Avenue de Westbury Performance by approach

Approach	EB	WB	NB	SB	All
Denied Delay (hr)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Denied Del/Veh (s)	0.2	0.0	0.0	0.2	0.1
Total Delay (hr)	0.2	0.2	0.0	0.0	0.5
Total Del/Veh (s)	6.5	7.5	1.0	0.7	3.5
Vehicles Entered	100	115	148	140	503
Vehicles Exited	99	115	148	139	501
Hourly Exit Rate	99	115	148	139	501
Input Volume	100	120	164	146	530
% of Volume	99	96	91	95	95

11: Avenue Mountain Sights & Rue Vézina Performance by approach

Approach	EB	WB	All
Denied Delay (hr)	0.0	0.0	0.0
Denied Del/Veh (s)	0.0	0.0	0.0
Total Delay (hr)	0.0	0.1	0.1
Total Del/Veh (s)	0.3	0.9	0.6
Vehicles Entered	283	254	537
Vehicles Exited	283	254	537
Hourly Exit Rate	283	254	537
Input Volume	345	258	603
% of Volume	82	99	89

13: Rue Lemieux & Rue Mackenzie Performance by approach

Approach	EB	WB	NB	SB	All
Denied Delay (hr)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Denied Del/Veh (s)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Total Delay (hr)	0.2	0.1	0.0	0.0	0.4
Total Del/Veh (s)	6.5	4.5	3.8	3.5	5.0
Vehicles Entered	99	120	23	38	280
Vehicles Exited	98	119	23	38	278
Hourly Exit Rate	98	119	23	38	278
Input Volume	100	123	24	34	281
% of Volume	98	97	97	112	99

114: Boul. Décarie Est & Rue Vézina Performance by approach

Approach	EB	WB	NB	All
Denied Delay (hr)	1.5	0.0	0.1	1.6
Denied Del/Veh (s)	7.7	0.4	0.1	2.2
Total Delay (hr)	5.8	2.4	8.6	16.8
Total Del/Veh (s)	29.6	31.9	17.8	22.3
Vehicles Entered	702	269	1718	2689
Vehicles Exited	702	268	1718	2688
Hourly Exit Rate	702	268	1718	2688
Input Volume	902	279	1678	2860
% of Volume	78	96	102	94

115: Boul. Décarie Ouest & Rue Vézina Performance by approach

Approach	EB	WB	SB	All
Denied Delay (hr)	2.6	0.0	0.4	3.0
Denied Del/Veh (s)	17.9	0.0	0.7	4.4
Total Delay (hr)	8.3	0.4	19.4	28.1
Total Del/Veh (s)	55.5	9.6	39.4	41.2
Vehicles Entered	526	142	1754	2422
Vehicles Exited	527	142	1757	2426
Hourly Exit Rate	527	142	1757	2426
Input Volume	750	150	1732	2631
% of Volume	70	95	101	92

1575: Avenue Coolbrook/Accès commercial Carré Décarie & Rue Vézina Performance by approach

Approach	EB	WB	NB	SB	All
Denied Delay (hr)	95.2	0.0	0.0	18.2	113.4
Denied Del/Veh (s)	681.5	0.0	0.2	485.0	325.9
Total Delay (hr)	28.2	1.5	1.1	26.5	57.4
Total Del/Veh (s)	294.8	9.8	48.8	955.7	194.2
Vehicles Entered	316	533	82	91	1022
Vehicles Exited	314	530	82	69	995
Hourly Exit Rate	314	530	82	69	995
Input Volume	481	540	86	127	1234
% of Volume	65	98	95	54	81

6322: Avenue de Westbury & Rue Vézina Performance by approach

Approach	EB	WB	NB	SB	All
Denied Delay (hr)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Denied Del/Veh (s)	0.0	0.0	0.2	0.0	0.0
Total Delay (hr)	0.4	0.4	0.3	0.2	1.2
Total Del/Veh (s)	5.3	9.0	6.8	5.4	6.4
Vehicles Entered	242	148	135	144	669
Vehicles Exited	241	147	135	143	666
Hourly Exit Rate	241	147	135	143	666
Input Volume	300	150	133	150	733
% of Volume	80	98	102	95	91

6323: Avenue Victoria & Rue Vézina Performance by approach

Approach	EB	WB	NB	SB	All
Denied Delay (hr)	0.0	0.0	0.1	0.0	0.1
Denied Del/Veh (s)	0.0	0.2	0.5	0.0	0.3
Total Delay (hr)	0.6	0.8	3.6	0.6	5.7
Total Del/Veh (s)	22.9	24.1	24.1	7.8	19.4
Vehicles Entered	103	116	524	293	1036
Vehicles Exited	100	114	527	295	1036
Hourly Exit Rate	100	114	527	295	1036
Input Volume	114	118	529	274	1035
% of Volume	88	97	100	108	100

6324: Avenue Victoria & Rue Mackenzie Performance by approach

Approach	EB	WB	NB	SB	All
Denied Delay (hr)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Denied Del/Veh (s)	0.1	0.2	0.0	0.1	0.1
Total Delay (hr)	1.0	0.9	1.8	4.9	8.6
Total Del/Veh (s)	25.3	16.8	11.2	39.2	22.7
Vehicles Entered	141	189	572	443	1345
Vehicles Exited	142	189	574	447	1352
Hourly Exit Rate	142	189	574	447	1352
Input Volume	148	200	587	434	1369
% of Volume	96	95	98	103	99

6325: Rue Lemieux & Avenue de Courtrai Performance by approach

Approach	EB	WB	NB	All
Denied Delay (hr)	0.0	0.0	0.0	0.0
Denied Del/Veh (s)	0.1	0.1	0.0	0.1
Total Delay (hr)	0.0	0.0	0.0	0.0
Total Del/Veh (s)	3.4	0.0	3.7	2.3
Vehicles Entered	27	25	22	74
Vehicles Exited	27	25	22	74
Hourly Exit Rate	27	25	22	74
Input Volume	24	25	23	72
% of Volume	111	99	97	102

6326: Rue Lemieux & Rue Vézina Performance by approach

Approach	EB	WB	NB	SB	All
Denied Delay (hr)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Denied Del/Veh (s)	0.0	0.0	0.1	0.1	0.0
Total Delay (hr)	0.1	0.1	0.0	0.1	0.4
Total Del/Veh (s)	4.4	5.5	1.6	4.1	4.5
Vehicles Entered	106	75	4	95	280
Vehicles Exited	106	76	4	95	281
Hourly Exit Rate	106	76	4	95	281
Input Volume	123	78	3	94	298
% of Volume	86	98	133	101	94

Total Network Performance

Denied Delay (hr)	118.2
Denied Del/Veh (s)	67.7
Total Delay (hr)	123.4
Total Del/Veh (s)	71.0
Vehicles Entered	6048
Vehicles Exited	6023
Hourly Exit Rate	6023
Input Volume	18167
% of Volume	33

Intersection: 3: Avenue Trans Island & Rue Vézina

Movement	WB
Directions Served	TR
Maximum Queue (m)	32.0
Average Queue (m)	2.5
95th Queue (m)	15.6
Link Distance (m)	53.8
Upstream Blk Time (%)	
Queuing Penalty (veh)	
Storage Bay Dist (m)	
Storage Blk Time (%)	
Queuing Penalty (veh)	

Intersection: 7: Avenue de Westbury

Movement	EB	WB
Directions Served	LTR	LTR
Maximum Queue (m)	20.8	23.2
Average Queue (m)	11.4	10.8
95th Queue (m)	17.9	18.3
Link Distance (m)	510.6	167.6
Upstream Blk Time (%)		
Queuing Penalty (veh)		
Storage Bay Dist (m)		
Storage Blk Time (%)		
Queuing Penalty (veh)		

Intersection: 11: Avenue Mountain Sights & Rue Vézina

Movement
Directions Served
Maximum Queue (m)
Average Queue (m)
95th Queue (m)
Link Distance (m)
Upstream Blk Time (%)
Queuing Penalty (veh)
Storage Bay Dist (m)
Storage Blk Time (%)
Queuing Penalty (veh)

Intersection: 13: Rue Lemieux & Rue Mackenzie

Movement	EB	WB	NB	SB
Directions Served	LTR	LTR	LTR	LTR
Maximum Queue (m)	17.2	20.7	9.3	13.2
Average Queue (m)	9.5	11.7	4.7	6.9
95th Queue (m)	12.7	18.3	12.1	14.3
Link Distance (m)	167.6	194.0	72.1	70.4
Upstream Blk Time (%)				
Queuing Penalty (veh)				
Storage Bay Dist (m)				
Storage Blk Time (%)				
Queuing Penalty (veh)				

Intersection: 114: Boul. Décarie Est & Rue Vézina

Movement	EB	EB	WB	WB	NB	NB	NB
Directions Served	LT	T	T	TR	LT	T	TR
Maximum Queue (m)	48.5	45.2	30.2	45.6	106.3	96.3	77.1
Average Queue (m)	45.9	19.9	14.4	28.9	70.0	61.3	44.6
95th Queue (m)	49.8	37.9	27.0	44.6	92.1	85.4	71.7
Link Distance (m)	42.0	42.0	40.9	40.9	339.4	339.4	339.4
Upstream Blk Time (%)	47	1	0	3			
Queuing Penalty (veh)	196	3	0	4			
Storage Bay Dist (m)							
Storage Blk Time (%)				60			0
Queuing Penalty (veh)				52			0

Intersection: 115: Boul. Décarie Ouest & Rue Vézina

Movement	EB	EB	WB	WB	SB	SB	SB	SB
Directions Served	T	TR	LT	T	LT	T	T	R
Maximum Queue (m)	65.8	37.5	20.9	21.0	176.3	160.7	121.6	72.5
Average Queue (m)	61.5	36.5	8.6	3.8	116.7	101.2	59.3	51.8
95th Queue (m)	63.9	41.8	18.3	14.3	180.9	165.0	114.8	77.9
Link Distance (m)	60.1		42.0	42.0	205.8	205.8	205.8	
Upstream Blk Time (%)	47				0			
Queuing Penalty (veh)	313				0			
Storage Bay Dist (m)		30.0						65.0
Storage Blk Time (%)	78	7					1	5
Queuing Penalty (veh)	312	26					6	20

Intersection: 1575: Avenue Coolbrook/Accès commercial Carré Décarie & Rue Vézina

Movement	EB	WB	WB	NB	SB	SB
Directions Served	LT	T	R	LTR	L	R
Maximum Queue (m)	214.3	63.7	42.5	43.4	195.1	197.0
Average Queue (m)	206.7	40.1	23.8	17.9	170.2	113.2
95th Queue (m)	211.8	66.4	45.6	34.8	238.5	266.7
Link Distance (m)	201.5	60.1		240.0	189.3	189.3
Upstream Blk Time (%)	98	1			68	54
Queuing Penalty (veh)	0	7			0	0
Storage Bay Dist (m)			35.0			
Storage Blk Time (%)		6	0			
Queuing Penalty (veh)		8	1			

Intersection: 6322: Avenue de Westbury & Rue Vézina

Movement	EB	WB	NB	SB
Directions Served	LTR	LTR	LTR	LTR
Maximum Queue (m)	37.4	35.7	31.5	28.4
Average Queue (m)	16.9	15.1	13.5	14.4
95th Queue (m)	29.3	27.0	23.6	23.2
Link Distance (m)	68.3	166.4	413.2	69.6
Upstream Blk Time (%)				
Queuing Penalty (veh)				
Storage Bay Dist (m)				
Storage Blk Time (%)				
Queuing Penalty (veh)				

Intersection: 6323: Avenue Victoria & Rue Vézina

Movement	EB	WB	NB	SB
Directions Served	LTR	LTR	TR	TR
Maximum Queue (m)	41.7	46.6	118.3	37.7
Average Queue (m)	16.7	19.7	61.5	15.6
95th Queue (m)	32.4	35.8	101.3	31.5
Link Distance (m)	199.2	517.8	915.6	73.1
Upstream Blk Time (%)				
Queuing Penalty (veh)				
Storage Bay Dist (m)				
Storage Blk Time (%)			36	0
Queuing Penalty (veh)			2	0

Intersection: 6324: Avenue Victoria & Rue Mackenzie

Movement	EB	WB	NB	NB	SB	SB
Directions Served	LTR	LTR	LT	TR	LT	TR
Maximum Queue (m)	52.8	48.2	49.4	37.5	85.1	76.0
Average Queue (m)	23.4	24.0	23.1	20.4	47.5	37.8
95th Queue (m)	42.4	38.6	39.7	34.6	74.3	65.0
Link Distance (m)	194.0	572.2	73.1		366.2	366.2
Upstream Blk Time (%)						
Queuing Penalty (veh)						
Storage Bay Dist (m)				35.0		
Storage Blk Time (%)	1	1	1	0		1
Queuing Penalty (veh)	0	1	4	1		0

Intersection: 6325: Rue Lemieux & Avenue de Courtrai

Movement	EB	NB
Directions Served	TR	LR
Maximum Queue (m)	12.2	11.9
Average Queue (m)	6.2	4.6
95th Queue (m)	13.4	12.7
Link Distance (m)	656.3	70.4
Upstream Blk Time (%)		
Queuing Penalty (veh)		
Storage Bay Dist (m)		
Storage Blk Time (%)		
Queuing Penalty (veh)		

Intersection: 6326: Rue Lemieux & Rue Vézina

Movement	EB	WB	NB	SB
Directions Served	LTR	LTR	LTR	LTR
Maximum Queue (m)	22.7	22.9	5.5	19.7
Average Queue (m)	10.5	10.8	0.3	10.6
95th Queue (m)	17.8	19.6	3.1	17.5
Link Distance (m)	166.4	199.2	803.4	72.1
Upstream Blk Time (%)				
Queuing Penalty (veh)				
Storage Bay Dist (m)				
Storage Blk Time (%)				
Queuing Penalty (veh)				

Network Summary

Network wide Queuing Penalty: 956

3: Avenue Trans Island & Rue Vézina Performance by approach

Approach	EB	WB	NB	SB	All
Denied Delay (hr)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Denied Del/Veh (s)	0.0	0.2	0.1	0.1	0.1
Total Delay (hr)	0.1	0.6	0.5	0.4	1.6
Total Del/Veh (s)	1.0	7.3	37.3	25.3	7.9
Vehicles Entered	308	312	48	52	720
Vehicles Exited	308	312	48	51	719
Hourly Exit Rate	308	312	48	51	719
Input Volume	328	305	50	50	733
% of Volume	94	102	96	101	98

7: Avenue de Westbury Performance by approach

Approach	EB	WB	NB	SB	All
Denied Delay (hr)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Denied Del/Veh (s)	0.1	0.0	0.0	0.2	0.1
Total Delay (hr)	0.2	0.3	0.1	0.1	0.6
Total Del/Veh (s)	6.8	7.4	1.2	1.2	3.6
Vehicles Entered	97	143	170	195	605
Vehicles Exited	97	143	170	194	604
Hourly Exit Rate	97	143	170	194	604
Input Volume	100	146	169	200	615
% of Volume	97	98	101	97	98

11: Avenue Mountain Sights & Rue Vézina Performance by approach

Approach	EB	WB	SB	All
Denied Delay (hr)	0.0	0.0	0.0	0.0
Denied Del/Veh (s)	0.0	0.0	0.1	0.0
Total Delay (hr)	0.0	0.1	0.0	0.1
Total Del/Veh (s)	0.2	1.1	3.6	0.8
Vehicles Entered	304	328	30	662
Vehicles Exited	305	328	30	663
Hourly Exit Rate	305	328	30	663
Input Volume	322	326	25	672
% of Volume	95	101	121	99

13: Rue Lemieux & Rue Mackenzie Performance by approach

Approach	EB	WB	NB	SB	All
Denied Delay (hr)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Denied Del/Veh (s)	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0
Total Delay (hr)	0.3	0.3	0.0	0.0	0.6
Total Del/Veh (s)	6.3	4.5	2.0	3.0	4.6
Vehicles Entered	149	251	52	40	492
Vehicles Exited	148	252	52	40	492
Hourly Exit Rate	148	252	52	40	492
Input Volume	150	256	52	41	500
% of Volume	99	98	99	98	98

114: Boul. Décarie Est & Rue Vézina Performance by approach

Approach	EB	WB	NB	All
Denied Delay (hr)	0.0	0.6	0.0	0.7
Denied Del/Veh (s)	0.0	4.8	0.1	1.1
Total Delay (hr)	2.9	5.8	5.1	13.7
Total Del/Veh (s)	18.4	42.5	14.9	21.7
Vehicles Entered	566	483	1200	2249
Vehicles Exited	564	481	1203	2248
Hourly Exit Rate	564	481	1203	2248
Input Volume	601	482	1233	2315
% of Volume	94	100	98	97

115: Boul. Décarie Ouest & Rue Vézina Performance by approach

Approach	EB	WB	SB	All
Denied Delay (hr)	0.0	0.0	576.2	576.2
Denied Del/Veh (s)	0.0	0.0	806.6	590.7
Total Delay (hr)	3.7	0.6	35.3	39.6
Total Del/Veh (s)	20.2	7.9	76.4	54.7
Vehicles Entered	655	285	1615	2555
Vehicles Exited	654	285	1608	2547
Hourly Exit Rate	654	285	1608	2547
Input Volume	648	295	2429	3372
% of Volume	101	97	66	76

1575: Avenue Coolbrook/Accès commercial Carré Décarie & Rue Vézina Performance by approach

Approach	EB	WB	NB	SB	All
Denied Delay (hr)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1
Denied Del/Veh (s)	0.4	0.0	0.2	0.2	0.1
Total Delay (hr)	2.5	2.4	1.3	3.4	9.6
Total Del/Veh (s)	22.1	12.7	30.9	49.2	23.1
Vehicles Entered	407	691	153	238	1489
Vehicles Exited	407	691	155	240	1493
Hourly Exit Rate	407	691	155	240	1493
Input Volume	401	926	156	234	1716
% of Volume	102	75	100	103	87

6322: Avenue de Westbury & Rue Vézina Performance by approach

Approach	EB	WB	NB	SB	All
Denied Delay (hr)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Denied Del/Veh (s)	0.0	0.0	0.2	0.0	0.1
Total Delay (hr)	0.5	0.2	0.4	0.4	1.6
Total Del/Veh (s)	7.8	7.3	7.3	6.4	7.2
Vehicles Entered	245	120	176	246	787
Vehicles Exited	245	122	177	245	789
Hourly Exit Rate	245	122	177	245	789
Input Volume	258	118	175	251	801
% of Volume	95	104	101	98	98

6323: Avenue Victoria & Rue Vézina Performance by approach

Approach	EB	WB	NB	SB	All
Denied Delay (hr)	0.0	0.0	0.1	0.0	0.1
Denied Del/Veh (s)	0.0	0.2	0.4	0.0	0.2
Total Delay (hr)	1.5	0.7	3.5	1.2	6.9
Total Del/Veh (s)	29.4	23.3	23.3	10.1	19.6
Vehicles Entered	180	101	530	436	1247
Vehicles Exited	177	100	525	440	1242
Hourly Exit Rate	177	100	525	440	1242
Input Volume	189	102	541	451	1282
% of Volume	94	99	97	98	97

6324: Avenue Victoria & Rue Mackenzie Performance by approach

Approach	EB	WB	NB	SB	All
Denied Delay (hr)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1
Denied Del/Veh (s)	0.2	0.3	0.0	0.2	0.1
Total Delay (hr)	3.5	1.9	2.2	9.7	17.3
Total Del/Veh (s)	72.9	21.9	12.6	51.1	34.6
Vehicles Entered	170	307	624	671	1772
Vehicles Exited	168	312	626	666	1772
Hourly Exit Rate	168	312	626	666	1772
Input Volume	176	307	649	682	1813
% of Volume	96	102	96	98	98

6325: Rue Lemieux & Avenue de Courtrai Performance by approach

Approach	EB	WB	NB	All
Denied Delay (hr)	0.0	0.0	0.0	0.0
Denied Del/Veh (s)	0.1	0.1	0.1	0.1
Total Delay (hr)	0.1	0.0	0.0	0.1
Total Del/Veh (s)	4.1	0.1	3.2	3.0
Vehicles Entered	56	23	40	119
Vehicles Exited	55	23	40	118
Hourly Exit Rate	55	23	40	118
Input Volume	58	22	40	120
% of Volume	94	105	101	99

6326: Rue Lemieux & Rue Vézina Performance by approach

Approach	EB	WB	NB	SB	All
Denied Delay (hr)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Denied Del/Veh (s)	0.0	0.0	0.1	0.0	0.0
Total Delay (hr)	0.2	0.1	0.0	0.1	0.4
Total Del/Veh (s)	5.1	4.8	1.2	3.0	4.4
Vehicles Entered	174	86	7	97	364
Vehicles Exited	175	86	7	97	365
Hourly Exit Rate	175	86	7	97	365
Input Volume	186	79	9	98	372
% of Volume	94	109	76	99	98

Total Network Performance

Denied Delay (hr)	577.2
Denied Del/Veh (s)	289.5
Total Delay (hr)	96.7
Total Del/Veh (s)	54.0
Vehicles Entered	6220
Vehicles Exited	6218
Hourly Exit Rate	6218
Input Volume	20999
% of Volume	30

Intersection: 3: Avenue Trans Island & Rue Vézina

Movement	WB	NB	SB
Directions Served	TR	LTR	R
Maximum Queue (m)	49.0	28.1	26.7
Average Queue (m)	14.4	10.7	11.3
95th Queue (m)	42.8	26.0	23.0
Link Distance (m)	53.8	383.8	
Upstream Blk Time (%)	1		
Queuing Penalty (veh)	3		
Storage Bay Dist (m)			30.0
Storage Blk Time (%)			1
Queuing Penalty (veh)			0

Intersection: 7: Avenue de Westbury

Movement	EB	WB
Directions Served	LTR	LTR
Maximum Queue (m)	21.2	22.9
Average Queue (m)	11.3	11.9
95th Queue (m)	18.7	18.9
Link Distance (m)	510.6	167.6
Upstream Blk Time (%)		
Queuing Penalty (veh)		
Storage Bay Dist (m)		
Storage Blk Time (%)		
Queuing Penalty (veh)		

Intersection: 11: Avenue Mountain Sights & Rue Vézina

Movement	WB	SB
Directions Served	LTR	LTR
Maximum Queue (m)	20.0	14.0
Average Queue (m)	1.0	6.6
95th Queue (m)	9.3	13.9
Link Distance (m)	68.3	465.3
Upstream Blk Time (%)		
Queuing Penalty (veh)		
Storage Bay Dist (m)		
Storage Blk Time (%)		
Queuing Penalty (veh)		

Intersection: 13: Rue Lemieux & Rue Mackenzie

Movement	EB	WB	NB	SB
Directions Served	LTR	LTR	LTR	LTR
Maximum Queue (m)	22.0	25.2	10.6	17.2
Average Queue (m)	11.6	14.8	4.4	6.9
95th Queue (m)	17.8	22.1	12.0	14.6
Link Distance (m)	167.6	194.0	72.1	70.4
Upstream Blk Time (%)				
Queuing Penalty (veh)				
Storage Bay Dist (m)				
Storage Blk Time (%)				
Queuing Penalty (veh)				

Intersection: 114: Boul. Décarie Est & Rue Vézina

Movement	EB	EB	WB	WB	NB	NB	NB
Directions Served	LT	T	T	TR	LT	T	TR
Maximum Queue (m)	48.2	45.3	46.7	46.6	78.5	69.5	62.5
Average Queue (m)	35.6	16.1	32.0	40.0	52.5	45.7	25.9
95th Queue (m)	56.7	40.7	48.3	51.6	69.7	64.3	51.7
Link Distance (m)	42.0	42.0	40.9	40.9	339.4	339.4	339.4
Upstream Blk Time (%)	6	0	8	27			
Queuing Penalty (veh)	19	1	15	51			
Storage Bay Dist (m)							
Storage Blk Time (%)				72			0
Queuing Penalty (veh)				81			0

Intersection: 115: Boul. Décarie Ouest & Rue Vézina

Movement	EB	EB	WB	WB	SB	SB	SB	SB
Directions Served	T	TR	LT	T	LT	T	T	R
Maximum Queue (m)	63.8	37.5	33.8	22.1	205.4	211.6	219.8	72.5
Average Queue (m)	47.0	30.6	11.4	3.7	98.8	193.5	211.5	72.5
95th Queue (m)	72.3	46.3	25.3	14.4	169.9	251.8	215.9	72.6
Link Distance (m)	60.1		42.0	42.0	205.8	205.8	205.8	
Upstream Blk Time (%)	5		0	0	0	9	94	
Queuing Penalty (veh)	33		0	0	0	0	0	
Storage Bay Dist (m)		30.0						65.0
Storage Blk Time (%)	23	4					1	81
Queuing Penalty (veh)	77	10					9	441

Intersection: 1575: Avenue Coolbrook/Accès commercial Carré Décarie & Rue Vézina

Movement	EB	WB	WB	NB	SB	SB
Directions Served	LT	T	R	LTR	L	R
Maximum Queue (m)	104.3	64.3	42.5	55.2	76.0	34.6
Average Queue (m)	43.1	62.5	24.8	25.0	36.2	14.2
95th Queue (m)	84.5	65.2	54.0	43.6	71.4	28.3
Link Distance (m)	201.5	60.1		240.0	189.3	189.3
Upstream Blk Time (%)		11				
Queuing Penalty (veh)		98				
Storage Bay Dist (m)			35.0			
Storage Blk Time (%)		20	0			
Queuing Penalty (veh)		24	1			

Intersection: 6322: Avenue de Westbury & Rue Vézina

Movement	EB	WB	NB	SB
Directions Served	LTR	LTR	LTR	LTR
Maximum Queue (m)	43.2	23.4	31.1	36.1
Average Queue (m)	20.9	12.6	16.3	18.6
95th Queue (m)	34.3	19.8	25.6	29.4
Link Distance (m)	68.3	166.4	413.2	69.6
Upstream Blk Time (%)				
Queuing Penalty (veh)				
Storage Bay Dist (m)				
Storage Blk Time (%)				
Queuing Penalty (veh)				

Intersection: 6323: Avenue Victoria & Rue Vézina

Movement	EB	WB	NB	SB
Directions Served	LTR	LTR	TR	TR
Maximum Queue (m)	65.9	34.7	105.1	43.5
Average Queue (m)	27.8	16.7	58.0	24.0
95th Queue (m)	50.9	30.7	90.5	39.5
Link Distance (m)	199.2	517.8	915.6	73.1
Upstream Blk Time (%)				
Queuing Penalty (veh)				
Storage Bay Dist (m)				
Storage Blk Time (%)			35	0
Queuing Penalty (veh)			2	0

Intersection: 6324: Avenue Victoria & Rue Mackenzie

Movement	EB	WB	NB	NB	SB	SB
Directions Served	LTR	LTR	LT	TR	LT	TR
Maximum Queue (m)	112.1	77.1	44.7	41.8	104.0	97.7
Average Queue (m)	49.8	39.3	23.3	23.1	64.1	58.6
95th Queue (m)	100.0	64.5	38.7	38.0	98.8	93.9
Link Distance (m)	194.0	572.2	73.1		366.2	366.2
Upstream Blk Time (%)						
Queuing Penalty (veh)						
Storage Bay Dist (m)				35.0		
Storage Blk Time (%)	1	2	1	1		1
Queuing Penalty (veh)	0	2	4	3		1

Intersection: 6325: Rue Lemieux & Avenue de Courtrai

Movement	EB	NB
Directions Served	TR	LR
Maximum Queue (m)	19.3	12.4
Average Queue (m)	8.9	6.7
95th Queue (m)	16.0	13.6
Link Distance (m)	656.3	70.4
Upstream Blk Time (%)		
Queuing Penalty (veh)		
Storage Bay Dist (m)		
Storage Blk Time (%)		
Queuing Penalty (veh)		

Intersection: 6326: Rue Lemieux & Rue Vézina

Movement	EB	WB	NB	SB
Directions Served	LTR	LTR	LTR	LTR
Maximum Queue (m)	20.6	21.4	7.3	16.0
Average Queue (m)	12.4	11.4	0.3	8.7
95th Queue (m)	18.8	19.5	3.1	14.7
Link Distance (m)	166.4	199.2	803.4	72.1
Upstream Blk Time (%)				
Queuing Penalty (veh)				
Storage Bay Dist (m)				
Storage Blk Time (%)				
Queuing Penalty (veh)				

Network Summary

Network wide Queuing Penalty: 876

3: Avenue Trans Island & Rue Vézina Performance by movement

Movement	EBT	WBT	WBR	All
Denied Delay (hr)	0.0	0.0	0.0	0.0
Denied Del/Veh (s)	0.0	0.0	0.0	0.0
Total Delay (hr)	0.1	0.1	0.0	0.2
Total Del/Veh (s)	1.3	1.0	0.7	1.1
Vehicles Entered	285	244	28	557
Vehicles Exited	285	243	28	556
Hourly Exit Rate	285	243	28	556
Input Volume	346	252	25	623
% of Volume	82	96	113	89

7: Avenue de Westbury Performance by movement

Movement	EBT	WBT	NBT	SBT	All
Denied Delay (hr)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Denied Del/Veh (s)	0.2	0.0	0.0	0.2	0.1
Total Delay (hr)	0.2	0.2	0.0	0.0	0.5
Total Del/Veh (s)	6.5	7.6	1.0	0.7	3.5
Vehicles Entered	100	115	148	140	503
Vehicles Exited	99	115	148	139	501
Hourly Exit Rate	99	115	148	139	501
Input Volume	100	120	164	146	530
% of Volume	99	96	91	95	95

11: Avenue Mountain Sights & Rue Vézina Performance by movement

Movement	EBT	WBT	All
Denied Delay (hr)	0.0	0.0	0.0
Denied Del/Veh (s)	0.0	0.0	0.0
Total Delay (hr)	0.0	0.1	0.1
Total Del/Veh (s)	0.3	0.9	0.6
Vehicles Entered	283	254	537
Vehicles Exited	283	254	537
Hourly Exit Rate	283	254	537
Input Volume	345	258	603
% of Volume	82	99	89

13: Rue Lemieux & Rue Mackenzie Performance by movement

Movement	EBT	WBT	NBT	SBT	All
Denied Delay (hr)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Denied Del/Veh (s)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Total Delay (hr)	0.2	0.1	0.0	0.0	0.4
Total Del/Veh (s)	6.5	4.4	3.8	3.5	5.0
Vehicles Entered	99	120	23	38	280
Vehicles Exited	98	119	23	38	278
Hourly Exit Rate	98	119	23	38	278
Input Volume	100	123	24	34	281
% of Volume	98	97	97	112	99

114: Boul. Décarie Est & Rue Vézina Performance by movement

Movement	EBL	EBT	WBT	WBR	NBL	NBT	NBR	All
Denied Delay (hr)	1.2	0.3	0.0	0.0	0.0	0.1	0.0	1.6
Denied Del/Veh (s)	9.4	4.5	0.0	0.6	0.4	0.1	0.2	2.2
Total Delay (hr)	4.8	1.1	0.7	1.7	0.3	8.1	0.2	16.8
Total Del/Veh (s)	36.2	16.3	26.3	35.0	19.9	17.8	15.2	22.3
Vehicles Entered	468	234	98	171	47	1620	51	2689
Vehicles Exited	468	234	97	171	46	1621	51	2688
Hourly Exit Rate	468	234	97	171	46	1621	51	2688
Input Volume	600	302	106	173	45	1590	43	2860
% of Volume	78	78	92	99	102	102	118	94

115: Boul. Décarie Ouest & Rue Vézina Performance by movement

Movement	EBT	EBR	WBL	WBT	SBL	SBT	SBR	All
Denied Delay (hr)	2.4	0.2	0.0	0.0	0.0	0.1	0.2	3.0
Denied Del/Veh (s)	17.7	20.7	0.0	0.0	0.6	0.3	2.2	4.4
Total Delay (hr)	7.8	0.5	0.1	0.3	5.2	11.1	3.1	28.1
Total Del/Veh (s)	56.2	45.7	12.3	9.1	131.8	32.8	26.8	41.2
Vehicles Entered	491	35	19	123	137	1207	410	2422
Vehicles Exited	492	35	19	123	138	1210	409	2426
Hourly Exit Rate	492	35	19	123	138	1210	409	2426
Input Volume	700	49	20	130	140	1182	410	2631
% of Volume	70	71	96	95	99	102	100	92

1575: Avenue Coolbrook/Accès commercial Carré Décarie & Rue Vézina Performance by movement

Movement	EBL	EBT	WBT	WBR	NBL	NBT	NBR	SBL	SBR	All
Denied Delay (hr)	0.1	95.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	17.4	0.8	113.4
Denied Del/Veh (s)		681.0	0.0	0.0	0.2	0.2	0.1	486.0	464.1	325.9
Total Delay (hr)	0.0	28.2	1.0	0.4	0.1	0.2	0.9	26.4	0.1	57.4
Total Del/Veh (s)		294.8	9.1	11.9	41.7	36.4	53.2	981.2	98.7	194.2
Vehicles Entered	0	316	403	130	6	17	59	87	4	1022
Vehicles Exited	0	314	401	129	7	17	58	66	3	995
Hourly Exit Rate	0	314	401	129	7	17	58	66	3	995
Input Volume	1	480	408	132	7	17	62	122	5	1234
% of Volume	0	65	98	98	97	99	94	54	60	81

6322: Avenue de Westbury & Rue Vézina Performance by movement

Movement	EBL	EBT	EBR	WBL	WBT	WBR	NBL	NBT	NBR	SBL	SBT	SBR
Denied Delay (hr)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Denied Del/Veh (s)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.2	0.2	0.2	0.0	0.0	0.0
Total Delay (hr)	0.2	0.2	0.0	0.1	0.2	0.0	0.1	0.1	0.1	0.0	0.1	0.1
Total Del/Veh (s)	7.1	4.0	6.3	9.2	9.2	7.3	6.9	7.2	6.2	7.2	5.7	5.2
Vehicles Entered	81	137	24	47	86	15	53	49	33	2	43	99
Vehicles Exited	80	137	24	48	84	15	53	49	33	2	43	98
Hourly Exit Rate	80	137	24	48	84	15	53	49	33	2	43	98
Input Volume	95	171	33	54	82	14	52	50	31	3	43	104
% of Volume	84	80	72	89	103	107	102	98	106	62	99	94

6322: Avenue de Westbury & Rue Vézina Performance by movement

Movement	All
Denied Delay (hr)	0.0
Denied Del/Veh (s)	0.0
Total Delay (hr)	1.2
Total Del/Veh (s)	6.4
Vehicles Entered	669
Vehicles Exited	666
Hourly Exit Rate	666
Input Volume	733
% of Volume	91

6323: Avenue Victoria & Rue Vézina Performance by movement

Movement	EBL	EBT	EBR	WBL	WBT	WBR	NBT	NBR	SBT	SBR	All
Denied Delay (hr)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.0	0.0	0.0	0.1
Denied Del/Veh (s)	0.0	0.0	0.0	0.2	0.2	0.2	0.5	0.4	0.0	0.0	0.3
Total Delay (hr)	0.2	0.3	0.1	0.2	0.4	0.1	3.5	0.1	0.6	0.0	5.7
Total Del/Veh (s)	27.9	19.2	24.5	22.8	24.4	24.2	24.1	23.5	7.8	8.7	19.4
Vehicles Entered	28	57	18	33	61	22	508	16	280	13	1036
Vehicles Exited	27	56	17	33	60	21	511	16	282	13	1036
Hourly Exit Rate	27	56	17	33	60	21	511	16	282	13	1036
Input Volume	36	58	20	35	61	22	515	14	260	14	1035
% of Volume	75	96	86	94	99	97	99	112	109	91	100

6324: Avenue Victoria & Rue Mackenzie Performance by movement

Movement	EBL	EBT	EBR	WBL	WBT	WBR	NBL	NBT	NBR	SBL	SBT	SBR
Denied Delay (hr)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Denied Del/Veh (s)	0.1	0.1	0.1	0.2	0.3	0.2	0.1	0.0	0.1	0.2	0.1	0.2
Total Delay (hr)	0.6	0.3	0.0	0.0	0.2	0.7	0.0	1.7	0.1	2.3	2.3	0.3
Total Del/Veh (s)	26.9	23.8	19.7	22.0	16.7	16.6	17.6	11.1	12.0	76.5	30.5	14.4
Vehicles Entered	83	51	7	7	40	142	9	540	23	105	270	68
Vehicles Exited	83	52	7	7	40	142	9	542	23	108	271	68
Hourly Exit Rate	83	52	7	7	40	142	9	542	23	108	271	68
Input Volume	85	55	8	6	45	149	10	552	24	116	253	65
% of Volume	97	95	88	117	89	95	88	98	95	93	107	105

6324: Avenue Victoria & Rue Mackenzie Performance by movement

Movement	All
Denied Delay (hr)	0.0
Denied Del/Veh (s)	0.1
Total Delay (hr)	8.6
Total Del/Veh (s)	22.7
Vehicles Entered	1345
Vehicles Exited	1352
Hourly Exit Rate	1352
Input Volume	1369
% of Volume	99

6325: Rue Lemieux & Avenue de Courtrai Performance by movement

Movement	EBT	EBR	WBL	WBT	NBL	NBT	NBR	All
Denied Delay (hr)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Denied Del/Veh (s)	0.1	0.1	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0	0.1
Total Delay (hr)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Total Del/Veh (s)	4.9	2.9	0.0	0.1	4.6	1.2	3.3	2.3
Vehicles Entered	7	20	17	8	10	2	10	74
Vehicles Exited	7	20	17	8	10	2	10	74
Hourly Exit Rate	7	20	17	8	10	2	10	74
Input Volume	8	16	17	8	9	2	12	72
% of Volume	85	125	100	97	114	89	85	102

6326: Rue Lemieux & Rue Vézina Performance by movement

Movement	EBL	EBT	EBR	WBT	WBR	NBL	NBT	SBL	SBT	SBR	All
Denied Delay (hr)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Denied Del/Veh (s)	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.1	0.1	0.0	0.1	0.0
Total Delay (hr)	0.0	0.1	0.0	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.4
Total Del/Veh (s)	4.9	4.2	4.4	5.6	4.1	0.9	1.9	4.7	3.8	3.8	4.5
Vehicles Entered	13	89	4	69	6	1	3	28	1	66	280
Vehicles Exited	13	89	4	70	6	1	3	28	1	66	281
Hourly Exit Rate	13	89	4	70	6	1	3	28	1	66	281
Input Volume	16	102	5	72	5	2	1	29	1	64	298
% of Volume	81	87	76	97	114	50	300	97	100	103	94

Total Network Performance

Denied Delay (hr)	118.2
Denied Del/Veh (s)	67.7
Total Delay (hr)	123.4
Total Del/Veh (s)	71.0
Vehicles Entered	6048
Vehicles Exited	6023
Hourly Exit Rate	6023
Input Volume	18167
% of Volume	33

Intersection: 3: Avenue Trans Island & Rue Vézina

Movement	WB
Directions Served	TR
Maximum Queue (m)	32.0
Average Queue (m)	2.5
95th Queue (m)	15.6
Link Distance (m)	53.8
Upstream Blk Time (%)	
Queuing Penalty (veh)	
Storage Bay Dist (m)	
Storage Blk Time (%)	
Queuing Penalty (veh)	

Intersection: 7: Avenue de Westbury

Movement	EB	WB
Directions Served	LTR	LTR
Maximum Queue (m)	20.8	23.2
Average Queue (m)	11.4	10.8
95th Queue (m)	17.9	18.3
Link Distance (m)	510.6	167.6
Upstream Blk Time (%)		
Queuing Penalty (veh)		
Storage Bay Dist (m)		
Storage Blk Time (%)		
Queuing Penalty (veh)		

Intersection: 11: Avenue Mountain Sights & Rue Vézina

Movement
Directions Served
Maximum Queue (m)
Average Queue (m)
95th Queue (m)
Link Distance (m)
Upstream Blk Time (%)
Queuing Penalty (veh)
Storage Bay Dist (m)
Storage Blk Time (%)
Queuing Penalty (veh)

Intersection: 13: Rue Lemieux & Rue Mackenzie

Movement	EB	WB	NB	SB
Directions Served	LTR	LTR	LTR	LTR
Maximum Queue (m)	17.2	20.7	9.3	13.2
Average Queue (m)	9.5	11.7	4.7	6.9
95th Queue (m)	12.7	18.3	12.1	14.3
Link Distance (m)	167.6	194.0	72.1	70.4
Upstream Blk Time (%)				
Queuing Penalty (veh)				
Storage Bay Dist (m)				
Storage Blk Time (%)				
Queuing Penalty (veh)				

Intersection: 114: Boul. Décarie Est & Rue Vézina

Movement	EB	EB	WB	WB	NB	NB	NB
Directions Served	LT	T	T	TR	LT	T	TR
Maximum Queue (m)	48.5	45.2	30.2	45.6	106.3	96.3	77.1
Average Queue (m)	45.9	19.9	14.4	28.9	70.0	61.3	44.6
95th Queue (m)	49.8	37.9	27.0	44.6	92.1	85.4	71.7
Link Distance (m)	42.0	42.0	40.9	40.9	339.4	339.4	339.4
Upstream Blk Time (%)	47	1	0	3			
Queuing Penalty (veh)	196	3	0	4			
Storage Bay Dist (m)							
Storage Blk Time (%)				60			0
Queuing Penalty (veh)				52			0

Intersection: 115: Boul. Décarie Ouest & Rue Vézina

Movement	EB	EB	WB	WB	SB	SB	SB	SB
Directions Served	T	TR	LT	T	LT	T	T	R
Maximum Queue (m)	65.8	37.5	20.9	21.0	176.3	160.7	121.6	72.5
Average Queue (m)	61.5	36.5	8.6	3.8	116.7	101.2	59.3	51.8
95th Queue (m)	63.9	41.8	18.3	14.3	180.9	165.0	114.8	77.9
Link Distance (m)	60.1		42.0	42.0	205.8	205.8	205.8	
Upstream Blk Time (%)	47				0			
Queuing Penalty (veh)	313				0			
Storage Bay Dist (m)		30.0						65.0
Storage Blk Time (%)	78	7					1	5
Queuing Penalty (veh)	312	26					6	20

Intersection: 1575: Avenue Coolbrook/Accès commercial Carré Décarie & Rue Vézina

Movement	EB	WB	WB	NB	SB	SB
Directions Served	LT	T	R	LTR	L	R
Maximum Queue (m)	214.3	63.7	42.5	43.4	195.1	197.0
Average Queue (m)	206.7	40.1	23.8	17.9	170.2	113.2
95th Queue (m)	211.8	66.4	45.6	34.8	238.5	266.7
Link Distance (m)	201.5	60.1		240.0	189.3	189.3
Upstream Blk Time (%)	98	1			68	54
Queuing Penalty (veh)	0	7			0	0
Storage Bay Dist (m)			35.0			
Storage Blk Time (%)		6	0			
Queuing Penalty (veh)		8	1			

Intersection: 6322: Avenue de Westbury & Rue Vézina

Movement	EB	WB	NB	SB
Directions Served	LTR	LTR	LTR	LTR
Maximum Queue (m)	37.4	35.7	31.5	28.4
Average Queue (m)	16.9	15.1	13.5	14.4
95th Queue (m)	29.3	27.0	23.6	23.2
Link Distance (m)	68.3	166.4	413.2	69.6
Upstream Blk Time (%)				
Queuing Penalty (veh)				
Storage Bay Dist (m)				
Storage Blk Time (%)				
Queuing Penalty (veh)				

Intersection: 6323: Avenue Victoria & Rue Vézina

Movement	EB	WB	NB	SB
Directions Served	LTR	LTR	TR	TR
Maximum Queue (m)	41.7	46.6	118.3	37.7
Average Queue (m)	16.7	19.7	61.5	15.6
95th Queue (m)	32.4	35.8	101.3	31.5
Link Distance (m)	199.2	517.8	915.6	73.1
Upstream Blk Time (%)				
Queuing Penalty (veh)				
Storage Bay Dist (m)				
Storage Blk Time (%)			36	0
Queuing Penalty (veh)			2	0

Intersection: 6324: Avenue Victoria & Rue Mackenzie

Movement	EB	WB	NB	NB	SB	SB
Directions Served	LTR	LTR	LT	TR	LT	TR
Maximum Queue (m)	52.8	48.2	49.4	37.5	85.1	76.0
Average Queue (m)	23.4	24.0	23.1	20.4	47.5	37.8
95th Queue (m)	42.4	38.6	39.7	34.6	74.3	65.0
Link Distance (m)	194.0	572.2	73.1		366.2	366.2
Upstream Blk Time (%)						
Queuing Penalty (veh)						
Storage Bay Dist (m)				35.0		
Storage Blk Time (%)	1	1	1	0		1
Queuing Penalty (veh)	0	1	4	1		0

Intersection: 6325: Rue Lemieux & Avenue de Courtrai

Movement	EB	NB
Directions Served	TR	LR
Maximum Queue (m)	12.2	11.9
Average Queue (m)	6.2	4.6
95th Queue (m)	13.4	12.7
Link Distance (m)	656.3	70.4
Upstream Blk Time (%)		
Queuing Penalty (veh)		
Storage Bay Dist (m)		
Storage Blk Time (%)		
Queuing Penalty (veh)		

Intersection: 6326: Rue Lemieux & Rue Vézina

Movement	EB	WB	NB	SB
Directions Served	LTR	LTR	LTR	LTR
Maximum Queue (m)	22.7	22.9	5.5	19.7
Average Queue (m)	10.5	10.8	0.3	10.6
95th Queue (m)	17.8	19.6	3.1	17.5
Link Distance (m)	166.4	199.2	803.4	72.1
Upstream Blk Time (%)				
Queuing Penalty (veh)				
Storage Bay Dist (m)				
Storage Blk Time (%)				
Queuing Penalty (veh)				

Network Summary

Network wide Queuing Penalty: 956

3: Avenue Trans Island & Rue Vézina Performance by movement

Movement	EBT	WBT	WBR	NBL	SBR	All
Denied Delay (hr)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Denied Del/Veh (s)	0.0	0.2	0.4	0.1	0.1	0.1
Total Delay (hr)	0.1	0.6	0.0	0.5	0.4	1.6
Total Del/Veh (s)	1.0	7.6	4.0	37.3	25.3	7.9
Vehicles Entered	308	291	21	48	52	720
Vehicles Exited	308	291	21	48	51	719
Hourly Exit Rate	308	291	21	48	51	719
Input Volume	328	280	25	50	50	733
% of Volume	94	104	85	96	101	98

7: Avenue de Westbury Performance by movement

Movement	EBT	WBL	WBT	NBT	SBT	All
Denied Delay (hr)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Denied Del/Veh (s)	0.1	0.0	0.0	0.0	0.2	0.1
Total Delay (hr)	0.2	0.1	0.2	0.1	0.1	0.6
Total Del/Veh (s)	6.8	7.4	7.4	1.1	1.2	3.6
Vehicles Entered	97	30	113	170	195	605
Vehicles Exited	97	30	113	170	194	604
Hourly Exit Rate	97	30	113	170	194	604
Input Volume	100	26	121	169	200	615
% of Volume	97	117	94	101	97	98

11: Avenue Mountain Sights & Rue Vézina Performance by movement

Movement	EBT	WBT	SBR	All
Denied Delay (hr)	0.0	0.0	0.0	0.0
Denied Del/Veh (s)	0.0	0.0	0.1	0.0
Total Delay (hr)	0.0	0.1	0.0	0.1
Total Del/Veh (s)	0.2	1.1	3.6	0.8
Vehicles Entered	304	328	30	662
Vehicles Exited	305	328	30	663
Hourly Exit Rate	305	328	30	663
Input Volume	322	326	25	672
% of Volume	95	101	121	99

13: Rue Lemieux & Rue Mackenzie Performance by movement

Movement	EBT	WBL	WBT	NBT	SBT	All
Denied Delay (hr)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Denied Del/Veh (s)	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Total Delay (hr)	0.3	0.1	0.2	0.0	0.0	0.6
Total Del/Veh (s)	6.3	5.2	4.2	2.0	3.0	4.6
Vehicles Entered	149	65	186	52	40	492
Vehicles Exited	148	65	187	52	40	492
Hourly Exit Rate	148	65	187	52	40	492
Input Volume	150	65	192	52	41	500
% of Volume	99	100	98	99	98	98

114: Boul. Décarie Est & Rue Vézina Performance by movement

Movement	EBL	EBT	WBT	WBR	NBL	NBT	NBR	All
Denied Delay (hr)	0.0	0.0	0.2	0.4	0.0	0.0	0.0	0.7
Denied Del/Veh (s)	0.0	0.0	3.5	6.3	0.3	0.1	0.1	1.1
Total Delay (hr)	2.2	0.7	2.5	3.2	0.2	4.7	0.2	13.7
Total Del/Veh (s)	25.3	9.9	36.1	49.6	16.2	15.0	12.4	21.7
Vehicles Entered	315	251	252	231	34	1115	51	2249
Vehicles Exited	314	250	251	230	34	1117	52	2248
Hourly Exit Rate	314	250	251	230	34	1117	52	2248
Input Volume	331	270	257	224	38	1143	52	2315
% of Volume	95	93	98	103	89	98	100	97

115: Boul. Décarie Ouest & Rue Vézina Performance by movement

Movement	EBT	EBR	WBL	WBT	SBL	SBT	SBR	All
Denied Delay (hr)	0.0	0.0	0.0	0.0	28.3	388.9	159.0	576.2
Denied Del/Veh (s)	0.0	0.2	0.0	0.0	816.1	812.1	791.7	590.7
Total Delay (hr)	3.2	0.5	0.2	0.4	0.6	8.7	25.9	39.6
Total Del/Veh (s)	20.3	19.3	16.0	6.4	28.0	28.5	194.1	54.7
Vehicles Entered	566	89	43	242	77	1088	450	2555
Vehicles Exited	565	89	43	242	76	1082	450	2547
Hourly Exit Rate	565	89	43	242	76	1082	450	2547
Input Volume	554	95	46	249	122	1629	678	3372
% of Volume	102	94	93	97	62	66	66	76

1575: Avenue Coolbrook/Accès commercial Carré Décarie & Rue Vézina Performance by movement

Movement	EBL	EBT	WBT	WBR	NBL	NBT	NBR	SBL	SBR	All
Denied Delay (hr)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1
Denied Del/Veh (s)	0.3	0.4	0.0	0.0	0.3	0.2	0.2	0.2	0.2	0.1
Total Delay (hr)	0.0	2.5	2.1	0.3	0.3	0.3	0.8	2.8	0.6	9.6
Total Del/Veh (s)	43.0	22.0	12.9	11.2	31.1	30.1	31.2	62.6	24.0	23.1
Vehicles Entered	1	406	597	94	29	35	89	156	82	1489
Vehicles Exited	1	406	597	94	30	35	90	156	84	1493
Hourly Exit Rate	1	406	597	94	30	35	90	156	84	1493
Input Volume	1	400	803	123	30	37	89	157	77	1716
% of Volume	100	102	74	77	100	95	101	100	109	87

6322: Avenue de Westbury & Rue Vézina Performance by movement

Movement	EBL	EBT	EBR	WBL	WBT	WBR	NBL	NBT	NBR	SBL	SBT	SBR
Denied Delay (hr)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Denied Del/Veh (s)	0.0	0.0	0.0	0.1	0.0	0.0	0.2	0.2	0.2	0.0	0.0	0.0
Total Delay (hr)	0.2	0.3	0.0	0.0	0.2	0.0	0.1	0.2	0.1	0.0	0.2	0.3
Total Del/Veh (s)	7.8	8.1	6.5	7.4	7.4	6.5	7.8	7.4	6.6	7.6	7.5	5.9
Vehicles Entered	92	130	23	23	94	3	64	73	39	1	76	169
Vehicles Exited	93	130	22	23	95	4	64	74	39	1	76	168
Hourly Exit Rate	93	130	22	23	95	4	64	74	39	1	76	168
Input Volume	93	141	24	22	93	3	62	73	40	2	80	169
% of Volume	100	92	93	106	102	133	104	101	98	50	95	99

6322: Avenue de Westbury & Rue Vézina Performance by movement

Movement	All
Denied Delay (hr)	0.0
Denied Del/Veh (s)	0.1
Total Delay (hr)	1.6
Total Del/Veh (s)	7.2
Vehicles Entered	787
Vehicles Exited	789
Hourly Exit Rate	789
Input Volume	801
% of Volume	98

6323: Avenue Victoria & Rue Vézina Performance by movement

Movement	EBL	EBT	EBR	WBL	WBT	WBR	NBT	NBR	SBT	SBR	All
Denied Delay (hr)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.0	0.0	0.0	0.1
Denied Del/Veh (s)	0.0	0.0	0.0	0.1	0.1	0.2	0.4	0.3	0.0	0.1	0.2
Total Delay (hr)	0.6	0.5	0.4	0.1	0.4	0.2	3.4	0.1	1.2	0.0	6.9
Total Del/Veh (s)	28.9	27.5	32.1	27.2	22.9	23.1	23.4	19.8	10.1	10.7	19.6
Vehicles Entered	74	65	41	9	57	35	515	15	426	10	1247
Vehicles Exited	73	64	40	9	56	35	510	15	429	11	1242
Hourly Exit Rate	73	64	40	9	56	35	510	15	429	11	1242
Input Volume	77	70	42	9	52	40	527	14	442	9	1282
% of Volume	95	92	95	100	107	87	97	107	97	122	97

6324: Avenue Victoria & Rue Mackenzie Performance by movement

Movement	EBL	EBT	EBR	WBL	WBT	WBR	NBL	NBT	NBR	SBL	SBT	SBR
Denied Delay (hr)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Denied Del/Veh (s)	0.3	0.0	0.0	0.2	0.3	0.3	0.0	0.0	0.0	0.3	0.1	0.2
Total Delay (hr)	2.3	0.9	0.3	0.1	0.6	1.3	0.2	1.9	0.1	3.5	5.0	1.2
Total Del/Veh (s)	75.1	63.6	82.3	21.3	22.4	21.9	69.4	11.8	12.8	111.6	43.5	27.4
Vehicles Entered	108	48	14	13	89	205	8	580	36	111	409	151
Vehicles Exited	106	48	14	14	89	209	8	582	36	108	407	151
Hourly Exit Rate	106	48	14	14	89	209	8	582	36	108	407	151
Input Volume	109	51	15	15	88	204	9	601	39	108	418	156
% of Volume	97	94	92	92	101	103	89	97	93	100	97	97

6324: Avenue Victoria & Rue Mackenzie Performance by movement

Movement	All
Denied Delay (hr)	0.1
Denied Del/Veh (s)	0.1
Total Delay (hr)	17.3
Total Del/Veh (s)	34.6
Vehicles Entered	1772
Vehicles Exited	1772
Hourly Exit Rate	1772
Input Volume	1813
% of Volume	98

6325: Rue Lemieux & Avenue de Courtrai Performance by movement

Movement	EBT	EBR	WBL	WBT	NBL	NBR	All
Denied Delay (hr)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Denied Del/Veh (s)	0.2	0.1	0.1	0.1	0.0	0.1	0.1
Total Delay (hr)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1
Total Del/Veh (s)	4.9	3.0	0.0	0.1	4.0	3.0	3.0
Vehicles Entered	29	27	14	9	6	34	119
Vehicles Exited	29	26	14	9	6	34	118
Hourly Exit Rate	29	26	14	9	6	34	118
Input Volume	31	27	14	8	8	31	120
% of Volume	93	96	102	109	73	109	99

6326: Rue Lemieux & Rue Vézina Performance by movement

Movement	EBL	EBT	WBL	WBT	WBR	NBL	NBT	NBR	SBL	SBT	SBR	All
Denied Delay (hr)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Denied Del/Veh (s)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0
Total Delay (hr)	0.0	0.2	0.0	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.4
Total Del/Veh (s)	4.9	5.1	4.6	5.0	4.3	1.4	1.1	1.3	4.8	0.9	3.6	4.4
Vehicles Entered	28	146	2	64	20	1	4	2	25	33	39	364
Vehicles Exited	29	146	2	64	20	1	4	2	25	33	39	365
Hourly Exit Rate	29	146	2	64	20	1	4	2	25	33	39	365
Input Volume	30	156	2	59	18	3	4	2	25	34	39	372
% of Volume	96	94	100	108	111	33	94	100	99	98	100	98

Total Network Performance

Denied Delay (hr)	577.2
Denied Del/Veh (s)	289.5
Total Delay (hr)	96.7
Total Del/Veh (s)	54.0
Vehicles Entered	6220
Vehicles Exited	6218
Hourly Exit Rate	6218
Input Volume	20999
% of Volume	30

Intersection: 3: Avenue Trans Island & Rue Vézina

Movement	WB	NB	SB
Directions Served	TR	LTR	R
Maximum Queue (m)	49.0	28.1	26.7
Average Queue (m)	14.4	10.7	11.3
95th Queue (m)	42.8	26.0	23.0
Link Distance (m)	53.8	383.8	
Upstream Blk Time (%)	1		
Queuing Penalty (veh)	3		
Storage Bay Dist (m)			30.0
Storage Blk Time (%)			1
Queuing Penalty (veh)			0

Intersection: 7: Avenue de Westbury

Movement	EB	WB
Directions Served	LTR	LTR
Maximum Queue (m)	21.2	22.9
Average Queue (m)	11.3	11.9
95th Queue (m)	18.7	18.9
Link Distance (m)	510.6	167.6
Upstream Blk Time (%)		
Queuing Penalty (veh)		
Storage Bay Dist (m)		
Storage Blk Time (%)		
Queuing Penalty (veh)		

Intersection: 11: Avenue Mountain Sights & Rue Vézina

Movement	WB	SB
Directions Served	LTR	LTR
Maximum Queue (m)	20.0	14.0
Average Queue (m)	1.0	6.6
95th Queue (m)	9.3	13.9
Link Distance (m)	68.3	465.3
Upstream Blk Time (%)		
Queuing Penalty (veh)		
Storage Bay Dist (m)		
Storage Blk Time (%)		
Queuing Penalty (veh)		

Intersection: 13: Rue Lemieux & Rue Mackenzie

Movement	EB	WB	NB	SB
Directions Served	LTR	LTR	LTR	LTR
Maximum Queue (m)	22.0	25.2	10.6	17.2
Average Queue (m)	11.6	14.8	4.4	6.9
95th Queue (m)	17.8	22.1	12.0	14.6
Link Distance (m)	167.6	194.0	72.1	70.4
Upstream Blk Time (%)				
Queuing Penalty (veh)				
Storage Bay Dist (m)				
Storage Blk Time (%)				
Queuing Penalty (veh)				

Intersection: 114: Boul. Décarie Est & Rue Vézina

Movement	EB	EB	WB	WB	NB	NB	NB
Directions Served	LT	T	T	TR	LT	T	TR
Maximum Queue (m)	48.2	45.3	46.7	46.6	78.5	69.5	62.5
Average Queue (m)	35.6	16.1	32.0	40.0	52.5	45.7	25.9
95th Queue (m)	56.7	40.7	48.3	51.6	69.7	64.3	51.7
Link Distance (m)	42.0	42.0	40.9	40.9	339.4	339.4	339.4
Upstream Blk Time (%)	6	0	8	27			
Queuing Penalty (veh)	19	1	15	51			
Storage Bay Dist (m)							
Storage Blk Time (%)				72			0
Queuing Penalty (veh)				81			0

Intersection: 115: Boul. Décarie Ouest & Rue Vézina

Movement	EB	EB	WB	WB	SB	SB	SB	SB
Directions Served	T	TR	LT	T	LT	T	T	R
Maximum Queue (m)	63.8	37.5	33.8	22.1	205.4	211.6	219.8	72.5
Average Queue (m)	47.0	30.6	11.4	3.7	98.8	193.5	211.5	72.5
95th Queue (m)	72.3	46.3	25.3	14.4	169.9	251.8	215.9	72.6
Link Distance (m)	60.1		42.0	42.0	205.8	205.8	205.8	
Upstream Blk Time (%)	5		0	0	0	9	94	
Queuing Penalty (veh)	33		0	0	0	0	0	
Storage Bay Dist (m)		30.0						65.0
Storage Blk Time (%)	23	4					1	81
Queuing Penalty (veh)	77	10					9	441

Intersection: 1575: Avenue Coolbrook/Accès commercial Carré Décarie & Rue Vézina

Movement	EB	WB	WB	NB	SB	SB
Directions Served	LT	T	R	LTR	L	R
Maximum Queue (m)	104.3	64.3	42.5	55.2	76.0	34.6
Average Queue (m)	43.1	62.5	24.8	25.0	36.2	14.2
95th Queue (m)	84.5	65.2	54.0	43.6	71.4	28.3
Link Distance (m)	201.5	60.1		240.0	189.3	189.3
Upstream Blk Time (%)		11				
Queuing Penalty (veh)		98				
Storage Bay Dist (m)			35.0			
Storage Blk Time (%)		20	0			
Queuing Penalty (veh)		24	1			

Intersection: 6322: Avenue de Westbury & Rue Vézina

Movement	EB	WB	NB	SB
Directions Served	LTR	LTR	LTR	LTR
Maximum Queue (m)	43.2	23.4	31.1	36.1
Average Queue (m)	20.9	12.6	16.3	18.6
95th Queue (m)	34.3	19.8	25.6	29.4
Link Distance (m)	68.3	166.4	413.2	69.6
Upstream Blk Time (%)				
Queuing Penalty (veh)				
Storage Bay Dist (m)				
Storage Blk Time (%)				
Queuing Penalty (veh)				

Intersection: 6323: Avenue Victoria & Rue Vézina

Movement	EB	WB	NB	SB
Directions Served	LTR	LTR	TR	TR
Maximum Queue (m)	65.9	34.7	105.1	43.5
Average Queue (m)	27.8	16.7	58.0	24.0
95th Queue (m)	50.9	30.7	90.5	39.5
Link Distance (m)	199.2	517.8	915.6	73.1
Upstream Blk Time (%)				
Queuing Penalty (veh)				
Storage Bay Dist (m)				
Storage Blk Time (%)			35	0
Queuing Penalty (veh)			2	0

Intersection: 6324: Avenue Victoria & Rue Mackenzie

Movement	EB	WB	NB	NB	SB	SB
Directions Served	LTR	LTR	LT	TR	LT	TR
Maximum Queue (m)	112.1	77.1	44.7	41.8	104.0	97.7
Average Queue (m)	49.8	39.3	23.3	23.1	64.1	58.6
95th Queue (m)	100.0	64.5	38.7	38.0	98.8	93.9
Link Distance (m)	194.0	572.2	73.1		366.2	366.2
Upstream Blk Time (%)						
Queuing Penalty (veh)						
Storage Bay Dist (m)				35.0		
Storage Blk Time (%)	1	2	1	1		1
Queuing Penalty (veh)	0	2	4	3		1

Intersection: 6325: Rue Lemieux & Avenue de Courtrai

Movement	EB	NB
Directions Served	TR	LR
Maximum Queue (m)	19.3	12.4
Average Queue (m)	8.9	6.7
95th Queue (m)	16.0	13.6
Link Distance (m)	656.3	70.4
Upstream Blk Time (%)		
Queuing Penalty (veh)		
Storage Bay Dist (m)		
Storage Blk Time (%)		
Queuing Penalty (veh)		

Intersection: 6326: Rue Lemieux & Rue Vézina

Movement	EB	WB	NB	SB
Directions Served	LTR	LTR	LTR	LTR
Maximum Queue (m)	20.6	21.4	7.3	16.0
Average Queue (m)	12.4	11.4	0.3	8.7
95th Queue (m)	18.8	19.5	3.1	14.7
Link Distance (m)	166.4	199.2	803.4	72.1
Upstream Blk Time (%)				
Queuing Penalty (veh)				
Storage Bay Dist (m)				
Storage Blk Time (%)				
Queuing Penalty (veh)				

Network Summary

Network wide Queuing Penalty: 876

D

Annexe D
Génération des déplacements

Dossier :	M03751F
Effectué par :	Garcia Laguerre, CPI (OIQ: #6016884)
Vérifié par :	Moustapha Seck, ing. (OIQ: #145630)
Date :	30-mai-22

Projet : Étude d'impact sur les déplacements - Développement Devmont - PPAM

Total des déplacements	Total	Entrée	Sortie
Nouveaux déplacements :	**14**	**6**	**8**
Échange:	1	0	1
Transport en commun:	11	1	10
Transport actif:	6	4	2
Pass-by :	0	0	0
Diverted Link Trips :	0	0	0

Code :	222
Référence :	Trip Generation Handbook 11th Edition
Land Use :	Multifamily Housing (High-Rise)
Description :	Condos non occupés du W4 (ancien projet)
Période :	Pointe AM des rues adjacentes, une heure entre 7h00 et 9h00

Quantité	Unités	Taux de génération	Pourcentage entrée	Pourcentage sortie
120	Unités	0,27	34%	66%

Déplacements	Proportion	Total	Entrée	Sortie
Génération brute	100%	32	11	21
Échange	4%	1	0	1
TC (*en entrée*)	14%	1	1	
TC *(en sortie)*	47%	10		10
TA (*en entrée*)	43%	4	4	
TA *(en sortie)*	9%	2		2
Pass-By	0%	0	0	0
Diverted Link Trips	0%	0	0	0
Net	44%	14	6	8

Dossier :	M03751F
Effectué par :	Garcia Laguerre, CPI (OIQ: #6016884)
Vérifié par :	Moustapha Seck, ing. (OIQ: #145630)
Date :	16-mai-22

Projet : Étude d'impact sur les déplacements - Développement Devmont - PPAM

Total des déplacements	Total	Entrée	Sortie
Nouveaux déplacements :	**19**	**15**	**4**
Échange:	2	2	0
Transport en commun:	13	13	0
Transport actif:	4	3	1
Pass-by :	0	0	0
Diverted Link Trips :	0	0	0

Code :	710
Référence :	Trip Generation Handbook 11th Edition
Land Use :	General Office Building
Description :	Bureaux non occupés des blocs 5&6 (ancien projet)
Période :	Pointe AM des rues adjacentes, une heure entre 7h00 et 9h00

Quantité	Unités	Taux de génération	Pourcentage entrée	Pourcentage sortie
25	x1000 pi²	1,52	88%	12%

Déplacements	Proportion	Total	Entrée	Sortie
Génération brute	100%	38	33	5
Échange	4%	2	2	0
TC (*en entrée*)	43%	13	13	
TC *(en sortie)*	8%	0		0
TA (*en entrée*)	9%	3	3	
TA *(en sortie)*	30%	1		1
Pass-By	0%	0	0	0
Diverted Link Trips	0%	0	0	0
Net	50%	19	15	4

Dossier :	M03751F
Effectué par :	Garcia Laguerre, CPI (OIQ: #6016884)
Vérifié par :	Moustapha Seck, ing. (OIQ: #145630)
Date :	17-août-22

Projet : Étude d'impact sur les déplacements - Développement Devmont - PPAM

Total des déplacements	Total	Entrée	Sortie
Nouveaux déplacements :	**41**	**13**	**28**
Échange:	3	1	2
Transport en commun:	32	4	28
Transport actif:	18	13	5
Pass-by :	0	0	0
Diverted Link Trips :	0	0	0

Code :	222
Référence :	Trip Generation Handbook 11th Edition
Land Use :	Multifamily Housing (High-Rise)
Description :	Bâtiments H1 et H2 (12 étages)
Période :	Pointe AM des rues adjacentes, une heure entre 7h00 et 9h00

Quantité	Unités	Taux de génération	Pourcentage entrée	Pourcentage sortie
228	Unités	0,27	34%	66%

Déplacements	Proportion	Total	Entrée	Sortie
Génération brute	100%	62	21	41
Échange	4%	2	1	1
TC (*en entrée*)	14%	3	3	
TC *(en sortie)*	47%	18		18
TA (*en entrée*)	43%	9	9	
TA *(en sortie)*	9%	3		3
Pass-By	0%	0	0	0
Diverted Link Trips	0%	0	0	0
Net	44%	27	8	19

Dossier :	M03751F
Effectué par :	Garcia Laguerre, CPI (OIQ: #6016884)
Vérifié par :	Moustapha Seck, ing. (OIQ: #145630)
Date :	17-août-22

Projet : Étude d'impact sur les déplacements - Développement Devmont - PPAM

Code :	221
Référence :	Trip Generation Handbook 11th Edition
Land Use :	Multifamily Housing (Mid-Rise)
Description :	Bâtiment H3 (9 étages)
Période :	Pointe AM des rues adjacentes, une heure entre 7h00 et 9h00

Quantité	Unités	Taux de génération	Pourcentage entrée	Pourcentage sortie
86	Unités	0,37	31%	69%

Déplacements	Proportion	Total	Entrée	Sortie
Génération brute	100%	32	10	22
Échange	4%	1	0	1
TC (*en entrée*)	14%	1	1	
TC *(en sortie)*	47%	10		10
TA (*en entrée*)	43%	4	4	
TA *(en sortie)*	9%	2		2
Pass-By	0%	0	0	0
Diverted Link Trips	0%	0	0	0
Net	44%	14	5	9

Dossier :	M03751F
Effectué par :	Garcia Laguerre, CPI (OIQ: #6016884)
Vérifié par :	Moustapha Seck, ing. (OIQ: #145630)
Date :	30-05-2022

Projet : Étude d'impact sur les déplacements - Développement Devmont - PPPM

Total des déplacements	Total	Entrée	Sortie
Nouveaux déplacements :	**11**	**7**	**4**
Échange:	6	3	3
Transport en commun:	14	7	7
Transport actif:	7	4	3
Pass-by :	0	0	0
Diverted Link Trips :	0	0	0

Code :	222
Référence :	Trip Generation Handbook 11th Edition
Land Use :	Multifamily Housing (High-Rise)
Description :	Condos non occupés du bloc 4 (ancien projet)
Période :	Pointe PM des rues adjacentes, une heure entre 16h00 et 18h00

Quantité	Unités	Taux de génération	Pourcentage entrée	Pourcentage sortie
120	Unités	0,32	56%	44%

Déplacements	Proportion	Total	Entrée	Sortie
Génération brute	100%	38	21	17
Échange	17%	6	3	3
TC (*en entrée*)	38%	7	7	
TC *(en sortie)*	46%	7		7
TA (*en entrée*)	23%	4	4	
TA *(en sortie)*	18%	3		3
Pass-By	0%	0	0	0
Diverted Link Trips	0%	0	0	0
Net	29%	11	7	4

Dossier :	M03751F
Effectué par :	Garcia Laguerre, CPI (OIQ: #6016884)
Vérifié par :	Moustapha Seck, ing. (OIQ: #145630)
Date :	16-mai-22

Projet : Étude d'impact sur les déplacements - Développement Devmont - PPPM

Total des déplacements	Total	Entrée	Sortie
Nouveaux déplacements :	**11**	**2**	**9**
Échange:	6	1	5
Transport en commun:	14	2	12
Transport actif:	5	1	4
Pass-by :	0	0	0
Diverted Link Trips :	0	0	0

Code :	710
Référence :	Trip Generation Handbook 11th Edition
Land Use :	General Office Building
Description :	Bureaux non occupés des blocs 5&6 (ancien projet)
Période :	Pointe PM des rues adjacentes, une heure entre 16h00 et 18h00

Quantité	Unités	Taux de génération	Pourcentage entrée	Pourcentage sortie
25	x1000 pi²	1,44	17%	83%

Déplacements	Proportion	Total	Entrée	Sortie
Génération brute	100%	36	6	30
Échange	17%	6	1	5
TC (*en entrée*)	39%	2	2	
TC *(en sortie)*	49%	12		12
TA (*en entrée*)	18%	1	1	
TA *(en sortie)*	16%	4		4
Pass-By	0%	0	0	0
Diverted Link Trips	0%	0	0	0
Net	31%	11	2	9

Dossier :	M03751F
Effectué par :	Garcia Laguerre, CPI (OIQ: #6016884)
Vérifié par :	Moustapha Seck, ing. (OIQ: #145630)
Date :	17-août-22

Projet : Étude d'impact sur les déplacements - Développement Devmont - PPPM

Total des déplacements	Total	Entrée	Sortie
Nouveaux déplacements :	**35**	**21**	**14**
Échange:	18	10	8
Transport en commun:	36	19	17
Transport actif:	18	11	7
Pass-by :	0	0	0
Diverted Link Trips :	0	0	0

Code :	222
Référence :	Trip Generation Handbook 11th Edition
Land Use :	Multifamily Housing (High-Rise)
Description :	Bâtiments H1 et H2 (12 étages)
Période :	Pointe PM des rues adjacentes, une heure entre 16h00 et 18h00

Quantité	Unités	Taux de génération	Pourcentage entrée	Pourcentage sortie
228	Unités	0,32	56%	44%

Déplacements	Proportion	Total	Entrée	Sortie
Génération brute	100%	73	41	32
Échange	17%	12	7	5
TC (*en entrée*)	38%	13	13	
TC *(en sortie)*	46%	12		12
TA (*en entrée*)	23%	8	8	
TA *(en sortie)*	18%	5		5
Pass-By	0%	0	0	0
Diverted Link Trips	0%	0	0	0
Net	32%	23	13	10

Dossier :	M03751F
Effectué par :	Garcia Laguerre, CPI (OIQ: #6016884)
Vérifié par :	Moustapha Seck, ing. (OIQ: #145630)
Date :	17-août-22

Projet : Étude d'impact sur les déplacements - Développement Devmont - PPPM

Code :	221
Référence :	Trip Generation Handbook 11th Edition
Land Use :	Multifamily Housing (Mid-Rise)
Description :	Bâtiment H3 (9 étages)
Période :	Pointe PM des rues adjacentes, une heure entre 16h00 et 18h00

Quantité	Unités	Taux de génération	Pourcentage entrée	Pourcentage sortie
86	Unités	0,39	58%	42%

Déplacements	Proportion	Total	Entrée	Sortie
Génération brute	100%	34	20	14
Échange	17%	6	3	3
TC (*en entrée*)	38%	6	6	
TC *(en sortie)*	46%	5		5
TA (*en entrée*)	23%	3	3	
TA *(en sortie)*	18%	2		2
Pass-By	0%	0	0	0
Diverted Link Trips	0%	0	0	0
Net	35%	12	8	4

E

Annexe E
Extraits du guide de conception géométrique de l'ATC

PRINTED BY: caroline.mercier@cima.ca. Printing is for personal, private use only. No part of this book may be reproduced or transmitted without publisher's prior permission. Violators will be prosecuted.

véhicule type et les dimensions de l'évasement si on adopte l'aménagement avec évasement), avec les caractéristiques de circulation requises comme la vitesse de virage et les contraintes physiques possibles propres au site.

Le **Tableau 8.9.1** présente un domaine de définition type pour les largeurs et pour les rayons d'entrée d'accès à sens unique et dans les deux sens. Dans les endroits où circulent des véhicules spéciaux, comme des trains routiers ou des véhicules semblables, une entrée ou des rayons plus larges peuvent être requis.

Tableau 8.9.1 : Dimensions d'une entrée typec

Dimension (m)	Utilisation des terres		
	résidentielle	commerciale	industrielle
Largeur (W)			
- sens unique	3,0[a] – 4,3	4,5[a] – 7,5	5,0 – 9,0
- deux sens	2,0[a] – 7,3	7,2[a] – 12,0[b]	9,0[a] – 15,0[b]
Rayon de virage à droite (R)	3,0 – 4,5	4,5 – 12,0	9,0 – 15,0

Notes :

a. On utilise normalement des largeurs minimales avec des rayons à la limite supérieure de la plage définie ou près de cette limite
b. On peut envisager des largeurs plus grandes à des fins de capacité là où 3 voies de sortie et 2 voies d'entrée sont utilisées, 17,0 m étant la largeur maximale, à l'exclusion de tout terre-plein médian
c. S'appliquent aux entrées seulement, mais non aux carrefours routiers

8.9.6 ANGLE DE L'ENTRÉE

Les entrées à double sens croisent normalement la bordure de la route à plus ou moins 90°. Toutefois, un angle aigu minimal de 70°, tel que mesuré à partir de la ligne de bordure de la route, assure normalement un fonctionnement acceptable.

Pour les entrées à sens unique où une intersection oblique contribue à l'efficacité de la circulation, des angles obliques allant de 45° à 60° sont appropriés pour les zones industrielles où l'on rencontre rarement des piétons. Dans le cas de zones commerciales et résidentielles, là où les débits de piétons varient normalement de modérés à élevés, des angles obliques minimaux de 60° à 70° sont préférables pour améliorer la visibilité des piétons pour le conducteur et inversement, et pour encourager des vitesses en virage réduites.

8.9.7 DISTANCES DE SÉPARATION MINIMALES DES CARREFOURS MOINS IMPORTANTS

La **Figure 8.9.2** illustre les éléments d'une distance de séparation minimale des carrefours moins importants. Une distance de séparation minimale d'un carrefour est la distance entre la bordure la plus proche du carrefour d'une route et le bord le plus proche de l'entrée d'un accès. La distance comporte trois éléments : le rayon de bordure du coin du carrefour, une section en ligne droite (C) et le rayon ou l'évasement de l'entrée. La **Section 8.8** fournit les détails des distances de séparation minimales des carrefours importants. Le fait de prévoir une séparation en ligne droite (C) entre le rayon de bordure du carrefour de la voie publique et la première entrée constitue une bonne pratique de conception. Même

PRINTED BY: caroline.mercier@cima.ca. Printing is for personal, private use only. No part of this book may be reproduced or transmitted without publisher's prior permission. Violators will be prosecuted.

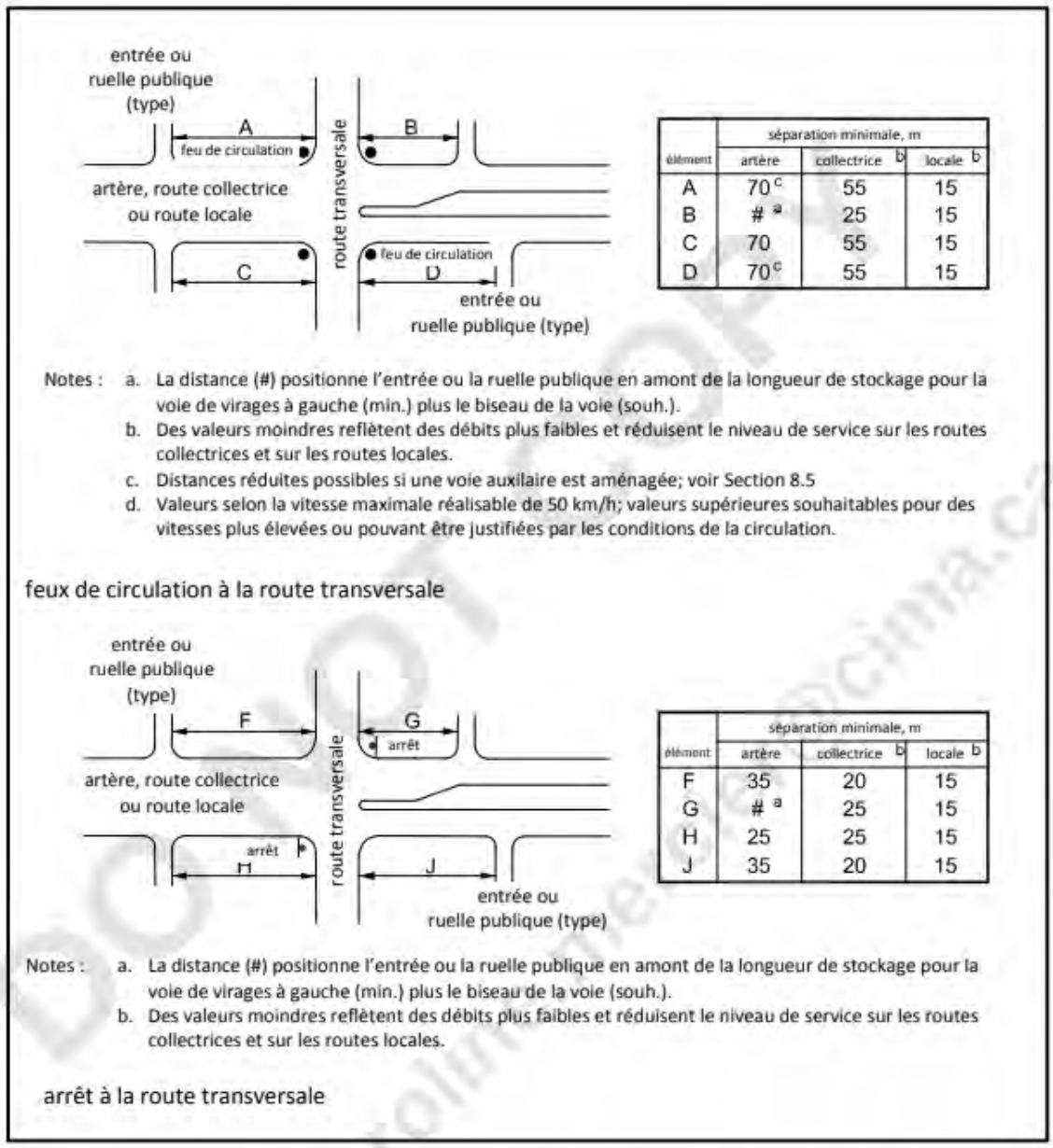

élément	séparation minimale, m		
	artère	collectrice [b]	locale [b]
A	70 [c]	55	15
B	# [a]	25	15
C	70	55	15
D	70 [c]	55	15

Notes :
a. La distance (#) positionne l'entrée ou la ruelle publique en amont de la longueur de stockage pour la voie de virages à gauche (min.) plus le biseau de la voie (souh.).
b. Des valeurs moindres reflètent des débits plus faibles et réduisent le niveau de service sur les routes collectrices et sur les routes locales.
c. Distances réduites possibles si une voie auxilaire est aménagée; voir Section 8.5
d. Valeurs selon la vitesse maximale réalisable de 50 km/h; valeurs supérieures souhaitables pour des vitesses plus élevées ou pouvant être justifiées par les conditions de la circulation.

feux de circulation à la route transversale

élément	séparation minimale, m		
	artère	collectrice [b]	locale [b]
F	35	20	15
G	# [a]	25	15
H	25	25	15
J	35	20	15

Notes :
a. La distance (#) positionne l'entrée ou la ruelle publique en amont de la longueur de stockage pour la voie de virages à gauche (min.) plus le biseau de la voie (souh.).
b. Des valeurs moindres reflètent des débits plus faibles et réduisent le niveau de service sur les routes collectrices et sur les routes locales.

arrêt à la route transversale

Figure 8.8.2 : Distances de séparation minimales suggérées des carrefours importants par rapport aux accès ou aux ruelles publiques

F

Annexe F
Détail des conditions de circulation anticipées

1: Avenue de Courtrai & Accès B6-B7 Performance by approach

Approach	EB	WB	SB	All
Denied Delay (hr)	0.0	0.0	0.0	0.0
Denied Del/Veh (s)	0.0	0.1	0.1	0.1
Total Delay (hr)	0.0	0.0	0.0	0.0
Total Del/Veh (s)	0.4	0.3	4.2	0.9
Vehicles Entered	73	17	14	104
Vehicles Exited	73	17	14	104
Hourly Exit Rate	73	17	14	104
Input Volume	83	17	16	117
% of Volume	88	99	86	89

3: Avenue Trans Island & Rue Vézina Performance by approach

Approach	EB	WB	All
Denied Delay (hr)	0.0	0.0	0.0
Denied Del/Veh (s)	0.0	0.0	0.0
Total Delay (hr)	0.2	0.1	0.3
Total Del/Veh (s)	2.3	1.1	1.7
Vehicles Entered	326	312	638
Vehicles Exited	326	312	638
Hourly Exit Rate	326	312	638
Input Volume	408	320	728
% of Volume	80	97	88

5: Avenue de Westbury & Accès B4 Performance by approach

Approach	EB	NB	SB	All
Denied Delay (hr)	0.0	0.0	0.0	0.0
Denied Del/Veh (s)	0.1	0.0	0.0	0.0
Total Delay (hr)	0.0	0.0	0.0	0.0
Total Del/Veh (s)	2.6	0.5	0.4	0.5
Vehicles Entered	6	158	192	356
Vehicles Exited	6	158	192	356
Hourly Exit Rate	6	158	192	356
Input Volume	6	171	197	374
% of Volume	96	92	98	95

7: Avenue de Westbury & Rue Mackenzie Performance by approach

Approach	EB	WB	NB	SB	All
Denied Delay (hr)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Denied Del/Veh (s)	0.4	0.0	0.0	0.0	0.1
Total Delay (hr)	0.2	0.3	0.0	0.0	0.5
Total Del/Veh (s)	4.6	8.1	1.0	0.1	3.1
Vehicles Entered	118	130	151	181	580
Vehicles Exited	119	130	151	182	582
Hourly Exit Rate	119	130	151	182	582
Input Volume	117	132	164	186	600
% of Volume	101	99	92	98	97

11: Avenue Mountain Sights & Rue Vézina Performance by approach

Approach	EB	WB	All
Denied Delay (hr)	0.0	0.0	0.0
Denied Del/Veh (s)	0.0	0.0	0.0
Total Delay (hr)	0.0	0.1	0.1
Total Del/Veh (s)	0.3	0.8	0.6
Vehicles Entered	277	294	571
Vehicles Exited	277	294	571
Hourly Exit Rate	277	294	571
Input Volume	345	302	648
% of Volume	80	97	88

13: Rue Lemieux & Rue Mackenzie Performance by approach

Approach	EB	WB	NB	SB	All
Denied Delay (hr)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Denied Del/Veh (s)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Total Delay (hr)	0.2	0.2	0.0	0.0	0.4
Total Del/Veh (s)	6.6	4.7	4.0	3.5	5.1
Vehicles Entered	100	139	24	48	311
Vehicles Exited	100	138	24	47	309
Hourly Exit Rate	100	138	24	47	309
Input Volume	102	139	24	46	310
% of Volume	98	99	101	103	100

17: Avenue Trans Island & Accès B2 Performance by approach

Approach	WB	NB	All
Denied Delay (hr)	0.0	0.0	0.0
Denied Del/Veh (s)	0.1	0.0	0.0
Total Delay (hr)	0.0	0.0	0.0
Total Del/Veh (s)	2.7	0.2	0.3
Vehicles Entered	3	71	74
Vehicles Exited	3	71	74
Hourly Exit Rate	3	71	74
Input Volume	4	86	90
% of Volume	75	82	82

23: Avenue de Courtrai Performance by approach

Approach	EB	WB	SB	All
Denied Delay (hr)	0.0	0.0	0.0	0.0
Denied Del/Veh (s)	0.0	0.0	0.1	0.0
Total Delay (hr)	0.0	0.0	0.0	0.0
Total Del/Veh (s)	0.2	0.5	2.3	0.6
Vehicles Entered	36	23	9	68
Vehicles Exited	36	23	9	68
Hourly Exit Rate	36	23	9	68
Input Volume	38	21	9	68
% of Volume	95	110	97	100

31: Avenue de Courtrai Performance by approach

Approach	EB	WB	SB	All
Denied Delay (hr)	0.0	0.0	0.0	0.0
Denied Del/Veh (s)	0.0	0.0	0.1	0.0
Total Delay (hr)	0.0	0.0	0.0	0.0
Total Del/Veh (s)	0.4	0.8	3.0	0.6
Vehicles Entered	160	31	18	209
Vehicles Exited	159	31	18	208
Hourly Exit Rate	159	31	18	208
Input Volume	173	29	19	221
% of Volume	92	107	94	94

33: Accès B1 & Rue Mackenzie Performance by approach

Approach	EB	WB	NB	All
Denied Delay (hr)	0.0	0.0	0.0	0.0
Denied Del/Veh (s)	0.0	0.0	0.1	0.0
Total Delay (hr)	0.0	0.0	0.0	0.0
Total Del/Veh (s)	0.5	1.1	2.3	1.0
Vehicles Entered	49	129	2	180
Vehicles Exited	50	129	2	181
Hourly Exit Rate	50	129	2	181
Input Volume	52	132	2	186
% of Volume	96	98	100	97

35: Avenue Trans Island & Rue Mackenzie Performance by approach

Approach	WB	NB	SB	All
Denied Delay (hr)	0.0	0.0	0.0	0.0
Denied Del/Veh (s)	0.0	0.0	0.0	0.0
Total Delay (hr)	0.0	0.1	0.0	0.1
Total Del/Veh (s)	2.3	2.9	3.2	2.9
Vehicles Entered	14	74	17	105
Vehicles Exited	14	74	17	105
Hourly Exit Rate	14	74	17	105
Input Volume	12	88	17	118
% of Volume	114	84	99	89

37: Avenue de Westbury/Accès B5 & Avenue de Courtrai Performance by approach

Approach	EB	WB	NB	SB	All
Denied Delay (hr)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Denied Del/Veh (s)	0.2	0.0	0.0	0.1	0.1
Total Delay (hr)	0.2	0.0	0.1	0.0	0.3
Total Del/Veh (s)	3.6	3.3	2.8	4.4	3.2
Vehicles Entered	166	41	151	1	359
Vehicles Exited	166	41	150	1	358
Hourly Exit Rate	166	41	150	1	358
Input Volume	172	40	165	1	378
% of Volume	97	102	91	100	95

114: Boul. Décarie Est & Rue Vézina Performance by approach

Approach	EB	WB	NB	All
Denied Delay (hr)	0.9	0.0	0.1	1.0
Denied Del/Veh (s)	4.9	0.2	0.1	1.4
Total Delay (hr)	6.1	2.8	8.4	17.3
Total Del/Veh (s)	31.1	31.3	17.7	22.7
Vehicles Entered	696	313	1698	2707
Vehicles Exited	698	313	1694	2705
Hourly Exit Rate	698	313	1694	2705
Input Volume	938	324	1703	2965
% of Volume	74	97	99	91

115: Boul. Décarie Ouest & Rue Vézina Performance by approach

Approach	EB	WB	SB	All
Denied Delay (hr)	2.4	0.0	0.3	2.7
Denied Del/Veh (s)	16.7	0.0	0.7	4.0
Total Delay (hr)	8.4	0.4	21.8	30.6
Total Del/Veh (s)	57.9	9.3	43.8	44.4
Vehicles Entered	509	170	1772	2451
Vehicles Exited	509	170	1761	2440
Hourly Exit Rate	509	170	1761	2440
Input Volume	758	168	1759	2685
% of Volume	67	101	100	91

1575: Avenue Coolbrook/Accès commercial Carré Décarie & Rue Vézina Performance by approach

Approach	EB	WB	NB	SB	All
Denied Delay (hr)	98.8	0.0	0.0	5.8	104.6
Denied Del/Veh (s)	727.2	0.0	0.2	163.4	306.9
Total Delay (hr)	28.3	1.4	1.5	38.8	69.9
Total Del/Veh (s)	311.7	9.4	61.3	1143.6	236.2
Vehicles Entered	299	525	85	108	1017
Vehicles Exited	296	526	87	66	975
Hourly Exit Rate	296	526	87	66	975
Input Volume	488	544	87	128	1247
% of Volume	61	97	100	52	78

6322: Avenue de Westbury & Rue Vézina Performance by approach

Approach	EB	WB	NB	SB	All
Denied Delay (hr)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Denied Del/Veh (s)	0.0	0.0	0.2	0.0	0.0
Total Delay (hr)	0.3	0.4	0.3	0.3	1.2
Total Del/Veh (s)	5.1	8.2	7.0	5.2	6.1
Vehicles Entered	240	156	128	193	717
Vehicles Exited	240	157	127	193	717
Hourly Exit Rate	240	157	127	193	717
Input Volume	300	150	133	196	779
% of Volume	80	104	95	98	92

6323: Avenue Victoria & Rue Vézina Performance by approach

Approach	EB	WB	NB	SB	All
Denied Delay (hr)	0.0	0.0	0.1	0.0	0.1
Denied Del/Veh (s)	0.0	0.2	0.5	0.0	0.3
Total Delay (hr)	0.6	0.8	3.6	0.5	5.6
Total Del/Veh (s)	22.1	24.2	23.3	6.6	18.9
Vehicles Entered	103	121	532	276	1032
Vehicles Exited	103	121	538	279	1041
Hourly Exit Rate	103	121	538	279	1041
Input Volume	117	118	537	274	1047
% of Volume	88	102	100	102	99

6324: Avenue Victoria & Rue Mackenzie Performance by approach

Approach	EB	WB	NB	SB	All
Denied Delay (hr)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Denied Del/Veh (s)	0.1	0.2	0.1	0.2	0.1
Total Delay (hr)	1.4	1.2	2.0	5.0	9.5
Total Del/Veh (s)	30.1	20.0	12.3	39.5	24.2
Vehicles Entered	161	203	586	444	1394
Vehicles Exited	160	203	587	443	1393
Hourly Exit Rate	160	203	587	443	1393
Input Volume	158	202	595	440	1395
% of Volume	101	101	99	101	100

6325: Rue Lemieux & Avenue de Courtrai Performance by approach

Approach	EB	WB	NB	All
Denied Delay (hr)	0.0	0.0	0.0	0.0
Denied Del/Veh (s)	0.0	0.1	0.0	0.0
Total Delay (hr)	0.0	0.0	0.0	0.1
Total Del/Veh (s)	3.1	0.1	3.5	2.4
Vehicles Entered	35	26	29	90
Vehicles Exited	35	26	29	90
Hourly Exit Rate	35	26	29	90
Input Volume	37	25	27	89
% of Volume	95	103	108	101

6326: Rue Lemieux & Rue Vézina Performance by approach

Approach	EB	WB	NB	SB	All
Denied Delay (hr)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Denied Del/Veh (s)	0.0	0.0	0.1	0.1	0.0
Total Delay (hr)	0.1	0.1	0.0	0.1	0.4
Total Del/Veh (s)	4.4	5.8	2.1	4.1	4.6
Vehicles Entered	102	83	4	101	290
Vehicles Exited	102	84	4	100	290
Hourly Exit Rate	102	84	4	100	290
Input Volume	123	79	3	97	302
% of Volume	83	107	133	103	96

Total Network Performance

Denied Delay (hr)	108.5
Denied Del/Veh (s)	61.7
Total Delay (hr)	140.6
Total Del/Veh (s)	79.8
Vehicles Entered	6111
Vehicles Exited	6061
Hourly Exit Rate	6061
Input Volume	20144
% of Volume	30

1: Avenue de Courtrai & Accès B6-B7 Performance by approach

Approach	EB	WB	SB	All
Denied Delay (hr)	0.0	0.0	0.0	0.0
Denied Del/Veh (s)	0.0	0.1	0.1	0.0
Total Delay (hr)	0.0	0.0	0.0	0.0
Total Del/Veh (s)	0.0	0.0	4.1	0.2
Vehicles Entered	129	16	8	153
Vehicles Exited	129	16	8	153
Hourly Exit Rate	129	16	8	153
Input Volume	122	16	7	145
% of Volume	106	98	110	105

3: Avenue Trans Island & Rue Vézina Performance by approach

Approach	EB	WB	NB	All
Denied Delay (hr)	0.0	0.0	0.0	0.0
Denied Del/Veh (s)	0.0	0.4	0.1	0.2
Total Delay (hr)	0.2	0.9	1.0	2.1
Total Del/Veh (s)	1.7	8.9	76.3	10.1
Vehicles Entered	330	361	49	740
Vehicles Exited	330	360	48	738
Hourly Exit Rate	330	360	48	738
Input Volume	356	350	50	756
% of Volume	93	103	96	98

5: Avenue de Westbury & Accès B4 Performance by approach

Approach	EB	NB	SB	All
Denied Delay (hr)	0.0	0.0	0.0	0.0
Denied Del/Veh (s)	0.1	0.0	0.0	0.0
Total Delay (hr)	0.0	0.0	0.0	0.1
Total Del/Veh (s)	3.1	0.4	0.8	0.7
Vehicles Entered	7	158	226	391
Vehicles Exited	7	158	226	391
Hourly Exit Rate	7	158	226	391
Input Volume	7	170	224	402
% of Volume	97	93	101	97

7: Avenue de Westbury & Rue Mackenzie Performance by approach

Approach	EB	WB	NB	SB	All
Denied Delay (hr)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Denied Del/Veh (s)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Total Delay (hr)	0.2	0.4	0.1	0.0	0.7
Total Del/Veh (s)	5.8	8.7	1.2	0.2	3.5
Vehicles Entered	108	168	167	233	676
Vehicles Exited	108	168	166	233	675
Hourly Exit Rate	108	168	166	233	675
Input Volume	114	158	177	232	681
% of Volume	95	106	94	101	99

11: Avenue Mountain Sights & Rue Vézina Performance by approach

Approach	EB	WB	SB	All
Denied Delay (hr)	0.0	0.0	0.0	0.0
Denied Del/Veh (s)	0.0	0.0	0.1	0.0
Total Delay (hr)	0.0	0.1	0.0	0.2
Total Del/Veh (s)	0.2	1.3	6.3	1.0
Vehicles Entered	304	380	24	708
Vehicles Exited	304	380	24	708
Hourly Exit Rate	304	380	24	708
Input Volume	330	372	25	726
% of Volume	92	102	97	97

13: Rue Lemieux & Rue Mackenzie Performance by approach

Approach	EB	WB	NB	SB	All
Denied Delay (hr)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Denied Del/Veh (s)	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0
Total Delay (hr)	0.3	0.4	0.0	0.0	0.7
Total Del/Veh (s)	6.3	4.4	2.0	3.1	4.6
Vehicles Entered	149	285	45	45	524
Vehicles Exited	149	285	45	45	524
Hourly Exit Rate	149	285	45	45	524
Input Volume	153	278	52	45	529
% of Volume	97	103	86	100	99

17: Avenue Trans Island & Accès B2 Performance by approach

Approach	WB	NB	All
Denied Delay (hr)	0.0	0.0	0.0
Denied Del/Veh (s)	0.1	0.0	0.0
Total Delay (hr)	0.0	0.0	0.0
Total Del/Veh (s)	2.0	0.3	0.6
Vehicles Entered	9	45	54
Vehicles Exited	9	45	54
Hourly Exit Rate	9	45	54
Input Volume	7	48	56
% of Volume	124	93	97

18: Avenue de Courtrai & Accès 1 H1-H2-H3 Performance by approach

Approach	EB	WB	SB	All
Denied Delay (hr)	0.0	0.0	0.0	0.0
Denied Del/Veh (s)	0.0	0.0	0.1	0.0
Total Delay (hr)	0.0	0.0	0.0	0.0
Total Del/Veh (s)	0.3	0.6	3.0	0.5
Vehicles Entered	156	130	6	292
Vehicles Exited	156	129	6	291
Hourly Exit Rate	156	129	6	291
Input Volume	169	128	7	304
% of Volume	92	101	83	96

26: Accès B1 & Rue Mackenzie Performance by approach

Approach	EB	WB	NB	All
Denied Delay (hr)	0.0	0.0	0.0	0.0
Denied Del/Veh (s)	0.1	0.0	0.1	0.1
Total Delay (hr)	0.1	0.0	0.0	0.1
Total Del/Veh (s)	1.9	1.2	3.4	1.5
Vehicles Entered	106	137	7	250
Vehicles Exited	105	137	7	249
Hourly Exit Rate	105	137	7	249
Input Volume	111	126	7	244
% of Volume	95	109	97	102

31: Avenue de Courtrai & Accès 2 H1-H2-H3 Performance by approach

Approach	EB	WB	SB	All
Denied Delay (hr)	0.0	0.0	0.0	0.0
Denied Del/Veh (s)	0.0	0.1	0.1	0.1
Total Delay (hr)	0.0	0.0	0.0	0.0
Total Del/Veh (s)	0.1	0.2	2.4	0.2
Vehicles Entered	119	103	8	230
Vehicles Exited	119	103	8	230
Hourly Exit Rate	119	103	8	230
Input Volume	132	105	7	244
% of Volume	90	98	110	94

36: Rue Mackenzie & Avenue Trans Island Performance by approach

Approach	WB	NB	SB	All
Denied Delay (hr)	0.0	0.0	0.0	0.0
Denied Del/Veh (s)	0.0	0.0	0.0	0.0
Total Delay (hr)	0.1	0.0	0.0	0.1
Total Del/Veh (s)	2.2	3.4	3.1	2.6
Vehicles Entered	135	45	16	196
Vehicles Exited	135	45	17	197
Hourly Exit Rate	135	45	17	197
Input Volume	123	48	16	188
% of Volume	110	93	105	105

37: Avenue de Westbury/Accès B5 & Avenue de Courtrai Performance by approach

Approach	EB	WB	NB	SB	All
Denied Delay (hr)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Denied Del/Veh (s)	0.0	0.2	0.0	0.1	0.1
Total Delay (hr)	0.0	0.2	0.1	0.0	0.3
Total Del/Veh (s)	1.5	3.3	2.8	4.4	3.0
Vehicles Entered	43	166	150	8	367
Vehicles Exited	43	167	150	8	368
Hourly Exit Rate	43	167	150	8	368
Input Volume	40	165	163	7	375
% of Volume	107	101	92	110	98

114: Boul. Décarie Est & Rue Vézina Performance by approach

Approach	EB	WB	NB	All
Denied Delay (hr)	0.0	6.6	0.0	6.6
Denied Del/Veh (s)	0.0	43.9	0.1	10.3
Total Delay (hr)	3.9	7.2	5.2	16.3
Total Del/Veh (s)	24.6	47.4	15.2	24.9
Vehicles Entered	573	539	1213	2325
Vehicles Exited	573	538	1220	2331
Hourly Exit Rate	573	538	1220	2331
Input Volume	629	523	1233	2385
% of Volume	91	103	99	98

115: Boul. Décarie Ouest & Rue Vézina Performance by approach

Approach	EB	WB	SB	All
Denied Delay (hr)	0.0	0.0	404.0	404.0
Denied Del/Veh (s)	0.1	0.0	592.0	421.3
Total Delay (hr)	4.9	0.8	69.9	75.5
Total Del/Veh (s)	26.9	7.9	145.2	99.5
Vehicles Entered	650	345	1636	2631
Vehicles Exited	651	345	1641	2637
Hourly Exit Rate	651	345	1641	2637
Input Volume	670	330	2436	3436
% of Volume	97	104	67	77

1575: Avenue Coolbrook/Accès commercial Carré Décarie & Rue Vézina Performance by approach

Approach	EB	WB	NB	SB	All
Denied Delay (hr)	0.1	0.0	0.0	0.0	0.1
Denied Del/Veh (s)	0.5	0.0	0.2	0.2	0.2
Total Delay (hr)	3.6	2.5	1.7	5.1	12.9
Total Del/Veh (s)	31.1	12.2	39.5	75.0	29.8
Vehicles Entered	409	743	150	234	1536
Vehicles Exited	408	742	150	238	1538
Hourly Exit Rate	408	742	150	238	1538
Input Volume	415	961	156	241	1773
% of Volume	98	77	96	99	87

6322: Avenue de Westbury & Rue Vézina Performance by approach

Approach	EB	WB	NB	SB	All
Denied Delay (hr)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Denied Del/Veh (s)	0.0	0.0	0.2	0.0	0.1
Total Delay (hr)	0.5	0.2	0.3	0.5	1.7
Total Del/Veh (s)	7.8	7.6	7.0	6.6	7.2
Vehicles Entered	246	118	171	296	831
Vehicles Exited	246	117	172	296	831
Hourly Exit Rate	246	117	172	296	831
Input Volume	266	118	175	297	855
% of Volume	92	100	98	100	97

6323: Avenue Victoria & Rue Vézina Performance by approach

Approach	EB	WB	NB	SB	All
Denied Delay (hr)	0.0	0.0	0.1	0.0	0.1
Denied Del/Veh (s)	0.0	0.2	0.5	0.0	0.2
Total Delay (hr)	1.4	0.7	4.9	1.5	8.5
Total Del/Veh (s)	28.2	23.6	31.0	11.6	23.2
Vehicles Entered	181	100	550	456	1287
Vehicles Exited	179	99	551	458	1287
Hourly Exit Rate	179	99	551	458	1287
Input Volume	189	102	555	451	1296
% of Volume	95	98	99	102	99

6324: Avenue Victoria & Rue Mackenzie Performance by approach

Approach	EB	WB	NB	SB	All
Denied Delay (hr)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1
Denied Del/Veh (s)	0.1	0.3	0.0	0.2	0.1
Total Delay (hr)	2.9	1.7	4.1	12.3	21.0
Total Del/Veh (s)	56.1	20.0	22.1	62.2	40.4
Vehicles Entered	179	304	657	697	1837
Vehicles Exited	181	304	660	693	1838
Hourly Exit Rate	181	304	660	693	1838
Input Volume	184	307	664	689	1843
% of Volume	99	99	99	101	100

6325: Rue Lemieux & Avenue de Courtrai Performance by approach

Approach	EB	WB	NB	All
Denied Delay (hr)	0.0	0.0	0.0	0.0
Denied Del/Veh (s)	0.0	0.1	0.0	0.0
Total Delay (hr)	0.1	0.0	0.0	0.1
Total Del/Veh (s)	2.5	0.2	3.2	2.3
Vehicles Entered	88	23	43	154
Vehicles Exited	87	23	43	153
Hourly Exit Rate	87	23	43	153
Input Volume	99	22	48	169
% of Volume	88	105	90	91

6326: Rue Lemieux & Rue Vézina Performance by approach

Approach	EB	WB	NB	SB	All
Denied Delay (hr)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Denied Del/Veh (s)	0.0	0.0	0.1	0.0	0.0
Total Delay (hr)	0.2	0.1	0.0	0.1	0.4
Total Del/Veh (s)	5.1	4.9	1.1	2.9	4.3
Vehicles Entered	172	74	10	98	354
Vehicles Exited	173	73	10	99	355
Hourly Exit Rate	173	73	10	99	355
Input Volume	186	79	9	98	372
% of Volume	93	92	108	101	95

Total Network Performance

Denied Delay (hr)	411.0
Denied Del/Veh (s)	208.5
Total Delay (hr)	145.0
Total Del/Veh (s)	79.6
Vehicles Entered	6273
Vehicles Exited	6278
Hourly Exit Rate	6278
Input Volume	23380
% of Volume	27

1: Avenue de Courtrai & Accès B6-B7 Performance by movement

Movement	EBL	EBT	WBT	SBL	All
Denied Delay (hr)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Denied Del/Veh (s)	0.0	0.0	0.1	0.1	0.1
Total Delay (hr)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Total Del/Veh (s)	0.6	0.2	0.3	4.2	0.9
Vehicles Entered	44	29	17	14	104
Vehicles Exited	44	29	17	14	104
Hourly Exit Rate	44	29	17	14	104
Input Volume	48	35	17	16	117
% of Volume	91	83	99	86	89

3: Avenue Trans Island & Rue Vézina Performance by movement

Movement	EBL	EBT	WBT	WBR	All
Denied Delay (hr)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Denied Del/Veh (s)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Total Delay (hr)	0.1	0.2	0.1	0.0	0.3
Total Del/Veh (s)	4.1	2.0	1.1	0.7	1.7
Vehicles Entered	47	279	288	24	638
Vehicles Exited	47	279	288	24	638
Hourly Exit Rate	47	279	288	24	638
Input Volume	61	347	296	25	728
% of Volume	77	80	97	97	88

5: Avenue de Westbury & Accès B4 Performance by movement

Movement	EBR	NBL	NBT	SBT	All
Denied Delay (hr)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Denied Del/Veh (s)	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0
Total Delay (hr)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Total Del/Veh (s)	2.6	2.2	0.4	0.4	0.5
Vehicles Entered	6	6	152	192	356
Vehicles Exited	6	6	152	192	356
Hourly Exit Rate	6	6	152	192	356
Input Volume	6	6	165	197	374
% of Volume	96	96	92	98	95

7: Avenue de Westbury & Rue Mackenzie Performance by movement

Movement	EBL	EBT	EBR	WBT	WBR	NBT	SBL	SBT	All
Denied Delay (hr)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Denied Del/Veh (s)	0.3	0.4	0.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1
Total Delay (hr)	0.0	0.1	0.0	0.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.5
Total Del/Veh (s)	5.8	4.5	3.4	8.1	6.1	1.0	1.6	0.1	3.1
Vehicles Entered	13	99	6	129	1	151	1	180	580
Vehicles Exited	13	99	7	129	1	151	1	181	582
Hourly Exit Rate	13	99	7	129	1	151	1	181	582
Input Volume	11	101	5	131	1	164	1	186	600
% of Volume	116	98	140	99	100	92	100	98	97

11: Avenue Mountain Sights & Rue Vézina Performance by movement

Movement	EBT	WBT	All
Denied Delay (hr)	0.0	0.0	0.0
Denied Del/Veh (s)	0.0	0.0	0.0
Total Delay (hr)	0.0	0.1	0.1
Total Del/Veh (s)	0.3	0.8	0.6
Vehicles Entered	277	294	571
Vehicles Exited	277	294	571
Hourly Exit Rate	277	294	571
Input Volume	345	302	648
% of Volume	80	97	88

13: Rue Lemieux & Rue Mackenzie Performance by movement

Movement	EBT	WBT	WBR	NBT	SBL	SBT	All
Denied Delay (hr)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Denied Del/Veh (s)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Total Delay (hr)	0.2	0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.4
Total Del/Veh (s)	6.6	4.7	4.3	4.0	3.4	3.5	5.1
Vehicles Entered	100	134	5	24	8	40	311
Vehicles Exited	100	133	5	24	8	39	309
Hourly Exit Rate	100	133	5	24	8	39	309
Input Volume	102	135	4	24	8	37	310
% of Volume	98	99	125	101	97	105	100

17: Avenue Trans Island & Accès B2 Performance by movement

Movement	WBR	NBT	NBR	All
Denied Delay (hr)	0.0	0.0	0.0	0.0
Denied Del/Veh (s)	0.1	0.0	0.0	0.0
Total Delay (hr)	0.0	0.0	0.0	0.0
Total Del/Veh (s)	2.7	0.2	0.1	0.3
Vehicles Entered	3	70	1	74
Vehicles Exited	3	70	1	74
Hourly Exit Rate	3	70	1	74
Input Volume	4	84	2	90
% of Volume	75	83	50	82

23: Avenue de Courtrai Performance by movement

Movement	EBL	EBT	WBT	SBL	SBR	All
Denied Delay (hr)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Denied Del/Veh (s)	0.0	0.0	0.0	0.1	0.1	0.0
Total Delay (hr)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Total Del/Veh (s)	1.7	0.1	0.5	3.0	2.2	0.6
Vehicles Entered	3	33	23	1	8	68
Vehicles Exited	3	33	23	1	8	68
Hourly Exit Rate	3	33	23	1	8	68
Input Volume	4	34	21	2	7	68
% of Volume	75	97	110	50	110	100

31: Avenue de Courtrai Performance by movement

Movement	EBL	EBT	WBT	WBR	SBL	SBR	All
Denied Delay (hr)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Denied Del/Veh (s)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.1	0.0
Total Delay (hr)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Total Del/Veh (s)	1.1	0.3	0.8	0.1	4.3	2.5	0.6
Vehicles Entered	3	157	29	2	5	13	209
Vehicles Exited	3	156	29	2	5	13	208
Hourly Exit Rate	3	156	29	2	5	13	208
Input Volume	6	167	27	2	5	14	221
% of Volume	48	94	107	100	100	91	94

33: Accès B1 & Rue Mackenzie Performance by movement

Movement	EBT	EBR	WBT	NBR	All
Denied Delay (hr)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Denied Del/Veh (s)	0.0	0.0	0.0	0.1	0.0
Total Delay (hr)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Total Del/Veh (s)	0.5	0.7	1.1	2.3	1.0
Vehicles Entered	47	2	129	2	180
Vehicles Exited	48	2	129	2	181
Hourly Exit Rate	48	2	129	2	181
Input Volume	50	2	132	2	186
% of Volume	96	100	98	100	97

35: Avenue Trans Island & Rue Mackenzie Performance by movement

Movement	WBR	NBT	NBR	SBL	All
Denied Delay (hr)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Denied Del/Veh (s)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Total Delay (hr)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1
Total Del/Veh (s)	2.3	3.2	2.5	3.2	2.9
Vehicles Entered	14	41	33	17	105
Vehicles Exited	14	41	33	17	105
Hourly Exit Rate	14	41	33	17	105
Input Volume	12	54	35	17	118
% of Volume	114	77	94	99	89

37: Avenue de Westbury/Accès B5 & Avenue de Courtrai Performance by movement

Movement	EBT	EBR	WBL	WBR	NBT	NBR	SBT	All
Denied Delay (hr)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Denied Del/Veh (s)	0.1	0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.1
Total Delay (hr)	0.0	0.1	0.0	0.0	0.0	0.1	0.0	0.3
Total Del/Veh (s)	5.1	3.4	3.4	1.9	3.8	2.7	4.4	3.2
Vehicles Entered	14	152	39	2	4	147	1	359
Vehicles Exited	14	152	39	2	4	146	1	358
Hourly Exit Rate	14	152	39	2	4	146	1	358
Input Volume	14	158	38	2	6	159	1	378
% of Volume	98	96	103	100	62	92	100	95

114: Boul. Décarie Est & Rue Vézina Performance by movement

Movement	EBL	EBT	WBT	WBR	NBL	NBT	NBR	All
Denied Delay (hr)	0.7	0.3	0.0	0.0	0.0	0.1	0.0	1.0
Denied Del/Veh (s)	5.6	3.7	0.0	0.4	0.4	0.1	0.2	1.4
Total Delay (hr)	4.9	1.2	1.0	1.8	0.2	7.9	0.3	17.3
Total Del/Veh (s)	39.4	16.5	27.6	33.8	19.5	17.8	14.6	22.7
Vehicles Entered	442	254	127	186	46	1584	68	2707
Vehicles Exited	443	255	126	187	45	1581	68	2705
Hourly Exit Rate	443	255	126	187	45	1581	68	2705
Input Volume	600	338	125	199	45	1590	68	2965
% of Volume	74	75	101	94	99	99	100	91

115: Boul. Décarie Ouest & Rue Vézina Performance by movement

Movement	EBT	EBR	WBL	WBT	SBL	SBT	SBR	All
Denied Delay (hr)	2.2	0.2	0.0	0.0	0.0	0.1	0.2	2.7
Denied Del/Veh (s)	16.5	19.0	0.0	0.0	0.6	0.3	2.1	4.0
Total Delay (hr)	8.0	0.4	0.2	0.3	7.4	11.6	2.8	30.6
Total Del/Veh (s)	59.0	41.9	16.3	7.5	150.2	34.2	25.8	44.4
Vehicles Entered	476	33	34	136	173	1209	390	2451
Vehicles Exited	476	33	34	136	168	1203	390	2440
Hourly Exit Rate	476	33	34	136	168	1203	390	2440
Input Volume	709	49	34	134	167	1182	410	2685
% of Volume	67	67	100	101	101	102	95	91

1575: Avenue Coolbrook/Accès commercial Carré Décarie & Rue Vézina Performance by movement

Movement	EBL	EBT	WBT	WBR	NBL	NBT	NBR	SBL	SBR	All
Denied Delay (hr)	0.0	98.8	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	5.5	0.3	104.6
Denied Del/Veh (s)		727.1	0.0	0.0	0.1	0.2	0.2	160.5	254.8	306.9
Total Delay (hr)	0.0	28.3	1.0	0.4	0.1	0.2	1.2	38.6	0.1	69.9
Total Del/Veh (s)		310.7	8.8	11.2	42.1	47.9	67.3	1168.6	151.4	236.2
Vehicles Entered	0	299	404	121	8	17	60	105	3	1017
Vehicles Exited	0	296	404	122	8	17	62	64	2	975
Hourly Exit Rate	0	296	404	122	8	17	62	64	2	975
Input Volume	1	487	411	133	7	17	63	123	5	1247
% of Volume	0	61	98	92	110	99	99	52	40	78

6322: Avenue de Westbury & Rue Vézina Performance by movement

Movement	EBL	EBT	EBR	WBL	WBT	WBR	NBL	NBT	NBR	SBL	SBT	SBR
Denied Delay (hr)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Denied Del/Veh (s)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.2	0.2	0.1	0.2	0.0	0.0
Total Delay (hr)	0.1	0.1	0.0	0.1	0.2	0.0	0.1	0.1	0.1	0.0	0.1	0.2
Total Del/Veh (s)	6.8	3.8	6.7	8.3	8.3	7.7	7.2	6.9	6.6	9.1	5.0	5.1
Vehicles Entered	78	137	25	58	83	15	45	54	29	3	43	147
Vehicles Exited	78	137	25	59	83	15	45	54	28	3	43	147
Hourly Exit Rate	78	137	25	59	83	15	45	54	28	3	43	147
Input Volume	95	171	33	54	82	15	52	50	31	3	45	148
% of Volume	82	80	75	110	102	100	87	107	90	92	96	99

6322: Avenue de Westbury & Rue Vézina Performance by movement

Movement	All
Denied Delay (hr)	0.0
Denied Del/Veh (s)	0.0
Total Delay (hr)	1.2
Total Del/Veh (s)	6.1
Vehicles Entered	717
Vehicles Exited	717
Hourly Exit Rate	717
Input Volume	779
% of Volume	92

6323: Avenue Victoria & Rue Vézina Performance by movement

Movement	EBL	EBT	EBR	WBL	WBT	WBR	NBT	NBR	SBT	SBR	All
Denied Delay (hr)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.0	0.0	0.0	0.1
Denied Del/Veh (s)	0.0	0.0	0.0	0.2	0.2	0.2	0.5	0.4	0.0	0.0	0.3
Total Delay (hr)	0.2	0.3	0.1	0.2	0.4	0.2	3.5	0.1	0.5	0.0	5.6
Total Del/Veh (s)	24.4	19.1	26.8	24.8	23.6	24.8	23.3	22.5	6.7	5.1	18.9
Vehicles Entered	32	53	18	35	64	22	513	19	260	16	1032
Vehicles Exited	32	53	18	35	64	22	519	19	263	16	1041
Hourly Exit Rate	32	53	18	35	64	22	519	19	263	16	1041
Input Volume	36	58	23	35	62	22	523	14	260	14	1047
% of Volume	89	91	79	100	104	101	99	133	101	112	99

6324: Avenue Victoria & Rue Mackenzie Performance by movement

Movement	EBL	EBT	EBR	WBL	WBT	WBR	NBL	NBT	NBR	SBL	SBT	SBR
Denied Delay (hr)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Denied Del/Veh (s)	0.1	0.1	0.1	0.2	0.2	0.2	0.3	0.1	0.0	0.2	0.1	0.1
Total Delay (hr)	0.9	0.4	0.1	0.0	0.3	0.8	0.1	1.9	0.1	2.6	2.1	0.3
Total Del/Veh (s)	32.3	26.6	27.5	29.0	20.3	19.5	19.4	12.1	12.9	77.2	28.5	14.7
Vehicles Entered	98	55	8	6	49	148	17	548	21	117	257	70
Vehicles Exited	97	55	8	6	50	147	17	549	21	117	255	71
Hourly Exit Rate	97	55	8	6	50	147	17	549	21	117	255	71
Input Volume	93	57	8	6	47	149	18	552	24	116	253	71
% of Volume	105	96	100	100	107	99	93	99	87	101	101	100

6324: Avenue Victoria & Rue Mackenzie Performance by movement

Movement	All
Denied Delay (hr)	0.0
Denied Del/Veh (s)	0.1
Total Delay (hr)	9.5
Total Del/Veh (s)	24.2
Vehicles Entered	1394
Vehicles Exited	1393
Hourly Exit Rate	1393
Input Volume	1395
% of Volume	100

6325: Rue Lemieux & Avenue de Courtrai Performance by movement

Movement	EBT	EBR	WBL	WBT	NBL	NBT	NBR	All
Denied Delay (hr)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Denied Del/Veh (s)	0.0	0.0	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0
Total Delay (hr)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1
Total Del/Veh (s)	4.2	2.8	0.1	0.1	4.6	0.7	3.1	2.4
Vehicles Entered	8	27	17	9	14	3	12	90
Vehicles Exited	8	27	17	9	14	3	12	90
Hourly Exit Rate	8	27	17	9	14	3	12	90
Input Volume	10	27	17	8	13	2	12	89
% of Volume	80	101	100	109	110	133	102	101

6326: Rue Lemieux & Rue Vézina Performance by movement

Movement	EBL	EBT	EBR	WBT	WBR	NBL	NBT	SBL	SBT	SBR	All
Denied Delay (hr)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Denied Del/Veh (s)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.1	0.1	0.2	0.1	0.0
Total Delay (hr)	0.0	0.1	0.0	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.4
Total Del/Veh (s)	5.3	4.3	3.7	5.8	5.2	2.2	2.1	4.6	3.5	3.7	4.6
Vehicles Entered	15	84	3	77	6	3	1	35	1	65	290
Vehicles Exited	15	84	3	78	6	3	1	34	1	65	290
Hourly Exit Rate	15	84	3	78	6	3	1	34	1	65	290
Input Volume	16	102	5	74	5	2	1	32	1	64	302
% of Volume	94	82	57	106	114	150	100	106	100	102	96

Total Network Performance

Denied Delay (hr)	108.5
Denied Del/Veh (s)	61.7
Total Delay (hr)	140.6
Total Del/Veh (s)	79.8
Vehicles Entered	6111
Vehicles Exited	6061
Hourly Exit Rate	6061
Input Volume	20144
% of Volume	30

Intersection: 1: Avenue de Courtrai & Accès B6-B7

Movement	EB	SB
Directions Served	LT	LR
Maximum Queue (m)	7.2	9.0
Average Queue (m)	0.3	3.3
95th Queue (m)	3.0	10.3
Link Distance (m)	7.0	305.0
Upstream Blk Time (%)	0	
Queuing Penalty (veh)	0	
Storage Bay Dist (m)		
Storage Blk Time (%)		
Queuing Penalty (veh)		

Intersection: 3: Avenue Trans Island & Rue Vézina

Movement	EB	WB
Directions Served	LT	TR
Maximum Queue (m)	33.7	35.0
Average Queue (m)	6.2	2.8
95th Queue (m)	20.9	17.1
Link Distance (m)	46.2	55.0
Upstream Blk Time (%)	0	0
Queuing Penalty (veh)	0	0
Storage Bay Dist (m)		
Storage Blk Time (%)		
Queuing Penalty (veh)		

Intersection: 5: Avenue de Westbury & Accès B4

Movement	EB	NB
Directions Served	LR	LT
Maximum Queue (m)	10.3	7.3
Average Queue (m)	1.6	0.4
95th Queue (m)	7.3	3.4
Link Distance (m)	198.8	33.2
Upstream Blk Time (%)		
Queuing Penalty (veh)		
Storage Bay Dist (m)		
Storage Blk Time (%)		
Queuing Penalty (veh)		

Intersection: 7: Avenue de Westbury & Rue Mackenzie

Movement	EB	WB	SB
Directions Served	LTR	LTR	LTR
Maximum Queue (m)	20.6	25.5	1.7
Average Queue (m)	11.1	12.1	0.1
95th Queue (m)	16.9	20.1	1.3
Link Distance (m)	18.5	167.6	33.2
Upstream Blk Time (%)	1		
Queuing Penalty (veh)	0		
Storage Bay Dist (m)			
Storage Blk Time (%)			
Queuing Penalty (veh)			

Intersection: 11: Avenue Mountain Sights & Rue Vézina

Movement
Directions Served
Maximum Queue (m)
Average Queue (m)
95th Queue (m)
Link Distance (m)
Upstream Blk Time (%)
Queuing Penalty (veh)
Storage Bay Dist (m)
Storage Blk Time (%)
Queuing Penalty (veh)

Intersection: 13: Rue Lemieux & Rue Mackenzie

Movement	EB	WB	NB	SB
Directions Served	LTR	LTR	LTR	LTR
Maximum Queue (m)	18.3	24.9	10.6	18.6
Average Queue (m)	9.5	12.7	5.0	8.2
95th Queue (m)	14.1	19.9	12.6	15.8
Link Distance (m)	167.6	194.0	72.1	70.4
Upstream Blk Time (%)				
Queuing Penalty (veh)				
Storage Bay Dist (m)				
Storage Blk Time (%)				
Queuing Penalty (veh)				

Intersection: 17: Avenue Trans Island & Accès B2

Movement	WB
Directions Served	R
Maximum Queue (m)	8.8
Average Queue (m)	1.0
95th Queue (m)	5.4
Link Distance (m)	268.6
Upstream Blk Time (%)	
Queuing Penalty (veh)	
Storage Bay Dist (m)	
Storage Blk Time (%)	
Queuing Penalty (veh)	

Intersection: 23: Avenue de Courtrai

Movement	SB
Directions Served	LR
Maximum Queue (m)	8.8
Average Queue (m)	2.2
95th Queue (m)	8.2
Link Distance (m)	261.7
Upstream Blk Time (%)	
Queuing Penalty (veh)	
Storage Bay Dist (m)	
Storage Blk Time (%)	
Queuing Penalty (veh)	

Intersection: 31: Avenue de Courtrai

Movement	EB	SB
Directions Served	LT	LR
Maximum Queue (m)	3.1	10.4
Average Queue (m)	0.1	3.8
95th Queue (m)	2.3	11.0
Link Distance (m)	16.0	248.6
Upstream Blk Time (%)	0	
Queuing Penalty (veh)	0	
Storage Bay Dist (m)		
Storage Blk Time (%)		
Queuing Penalty (veh)		

Intersection: 33: Accès B1 & Rue Mackenzie

Movement	NB
Directions Served	LR
Maximum Queue (m)	5.2
Average Queue (m)	0.5
95th Queue (m)	3.9
Link Distance (m)	339.4
Upstream Blk Time (%)	
Queuing Penalty (veh)	
Storage Bay Dist (m)	
Storage Blk Time (%)	
Queuing Penalty (veh)	

Intersection: 35: Avenue Trans Island & Rue Mackenzie

Movement	WB	NB	SB
Directions Served	R	TR	L
Maximum Queue (m)	10.0	16.4	9.3
Average Queue (m)	3.3	9.0	4.0
95th Queue (m)	10.3	14.2	11.4
Link Distance (m)	99.4	25.8	71.4
Upstream Blk Time (%)		0	
Queuing Penalty (veh)		0	
Storage Bay Dist (m)			
Storage Blk Time (%)			
Queuing Penalty (veh)			

Intersection: 37: Avenue de Westbury/Accès B5 & Avenue de Courtrai

Movement	EB	WB	WB	NB	SB
Directions Served	TR	L	R	TR	LT
Maximum Queue (m)	24.7	14.8	9.0	18.5	7.2
Average Queue (m)	12.3	7.0	0.5	10.2	0.3
95th Queue (m)	20.3	14.2	4.0	15.2	2.7
Link Distance (m)	114.1	16.0		20.1	274.9
Upstream Blk Time (%)		0		0	
Queuing Penalty (veh)		0		0	
Storage Bay Dist (m)			0.1		
Storage Blk Time (%)		0			
Queuing Penalty (veh)		0			

Intersection: 114: Boul. Décarie Est & Rue Vézina

Movement	EB	EB	WB	WB	NB	NB	NB
Directions Served	LT	T	T	TR	LT	T	TR
Maximum Queue (m)	48.4	46.8	35.8	48.0	93.2	86.5	78.7
Average Queue (m)	46.6	22.9	17.6	31.0	67.8	59.7	44.8
95th Queue (m)	48.0	42.3	30.9	48.5	89.7	81.4	69.3
Link Distance (m)	42.3	42.3	46.2	46.2	339.4	339.4	339.4
Upstream Blk Time (%)	53	1		4			
Queuing Penalty (veh)	233	5		6			
Storage Bay Dist (m)							
Storage Blk Time (%)				59			0
Queuing Penalty (veh)				58			0

Intersection: 115: Boul. Décarie Ouest & Rue Vézina

Movement	EB	EB	WB	WB	SB	SB	SB	SB
Directions Served	T	TR	LT	T	LT	T	T	R
Maximum Queue (m)	65.6	37.5	21.9	18.7	194.4	183.2	123.7	72.4
Average Queue (m)	61.5	36.5	9.0	3.2	127.4	110.9	65.7	48.8
95th Queue (m)	63.8	43.2	19.0	12.1	192.4	178.2	117.6	76.6
Link Distance (m)	60.2		42.3	42.3	244.5	244.5	244.5	
Upstream Blk Time (%)	48							
Queuing Penalty (veh)	320							
Storage Bay Dist (m)		30.0						65.0
Storage Blk Time (%)	80	10					1	4
Queuing Penalty (veh)	321	36					5	15

Intersection: 1575: Avenue Coolbrook/Accès commercial Carré Décarie & Rue Vézina

Movement	EB	WB	WB	NB	SB	SB
Directions Served	LT	T	R	LTR	L	R
Maximum Queue (m)	215.1	63.0	42.5	50.0	323.0	324.2
Average Queue (m)	206.4	36.3	21.4	20.8	248.7	129.6
95th Queue (m)	215.6	61.9	42.8	42.7	393.8	382.0
Link Distance (m)	201.5	60.2		240.0	318.4	318.4
Upstream Blk Time (%)	98	1			46	33
Queuing Penalty (veh)	0	6			0	0
Storage Bay Dist (m)			35.0			
Storage Blk Time (%)		5	0			
Queuing Penalty (veh)		7	1			

Intersection: 6322: Avenue de Westbury & Rue Vézina

Movement	EB	WB	NB	SB
Directions Served	LTR	LTR	LTR	LTR
Maximum Queue (m)	38.9	30.1	33.6	29.4
Average Queue (m)	17.2	15.5	14.3	14.4
95th Queue (m)	30.5	26.0	24.8	23.4
Link Distance (m)	68.3	166.4	413.2	69.6
Upstream Blk Time (%)				
Queuing Penalty (veh)				
Storage Bay Dist (m)				
Storage Blk Time (%)				
Queuing Penalty (veh)				

Intersection: 6323: Avenue Victoria & Rue Vézina

Movement	EB	WB	NB	SB
Directions Served	LTR	LTR	TR	TR
Maximum Queue (m)	32.9	41.2	124.8	31.2
Average Queue (m)	16.3	19.9	60.6	12.5
95th Queue (m)	28.5	34.7	100.5	25.8
Link Distance (m)	199.2	517.8	915.6	73.1
Upstream Blk Time (%)				
Queuing Penalty (veh)				
Storage Bay Dist (m)				
Storage Blk Time (%)			35	0
Queuing Penalty (veh)			2	0

Intersection: 6324: Avenue Victoria & Rue Mackenzie

Movement	EB	WB	NB	NB	SB	SB
Directions Served	LTR	LTR	LT	TR	LT	TR
Maximum Queue (m)	66.3	57.0	48.6	41.2	83.8	78.4
Average Queue (m)	27.7	27.7	24.3	22.1	47.5	37.3
95th Queue (m)	50.9	48.2	43.2	38.4	78.7	70.1
Link Distance (m)	194.0	572.2	73.1		366.2	366.2
Upstream Blk Time (%)			0			
Queuing Penalty (veh)			0			
Storage Bay Dist (m)				35.0		
Storage Blk Time (%)	1	2	2	2		0
Queuing Penalty (veh)	0	1	7	5		0

Intersection: 6325: Rue Lemieux & Avenue de Courtrai

Movement	EB	NB
Directions Served	TR	LR
Maximum Queue (m)	9.3	13.9
Average Queue (m)	6.8	5.7
95th Queue (m)	13.3	13.4
Link Distance (m)	70.0	70.4
Upstream Blk Time (%)		
Queuing Penalty (veh)		
Storage Bay Dist (m)		
Storage Blk Time (%)		
Queuing Penalty (veh)		

Intersection: 6326: Rue Lemieux & Rue Vézina

Movement	EB	WB	NB	SB
Directions Served	LTR	LTR	LTR	LTR
Maximum Queue (m)	21.7	23.8	5.4	20.6
Average Queue (m)	10.3	12.1	0.3	11.1
95th Queue (m)	17.4	21.5	3.1	18.4
Link Distance (m)	166.4	199.2	803.4	72.1
Upstream Blk Time (%)				
Queuing Penalty (veh)				
Storage Bay Dist (m)				
Storage Blk Time (%)				
Queuing Penalty (veh)				

Network Summary

Network wide Queuing Penalty: 1029

1: Avenue de Courtrai & Accès B6-B7 Performance by movement

Movement	EBL	EBT	WBT	SBL	All
Denied Delay (hr)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Denied Del/Veh (s)	0.0	0.0	0.1	0.1	0.0
Total Delay (hr)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Total Del/Veh (s)	0.5	0.0	0.0	4.1	0.2
Vehicles Entered	6	123	16	8	153
Vehicles Exited	6	123	16	8	153
Hourly Exit Rate	6	123	16	8	153
Input Volume	7	114	16	7	145
% of Volume	83	107	98	110	105

3: Avenue Trans Island & Rue Vézina Performance by movement

Movement	EBL	EBT	WBT	WBR	NBL	All
Denied Delay (hr)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Denied Del/Veh (s)	0.0	0.0	0.4	0.4	0.1	0.2
Total Delay (hr)	0.0	0.1	0.8	0.0	1.0	2.1
Total Del/Veh (s)	4.3	1.5	9.1	6.0	76.3	10.1
Vehicles Entered	17	313	335	26	49	740
Vehicles Exited	17	313	334	26	48	738
Hourly Exit Rate	17	313	334	26	48	738
Input Volume	20	336	322	28	50	756
% of Volume	86	93	104	94	96	98

5: Avenue de Westbury & Accès B4 Performance by movement

Movement	EBR	NBL	NBT	SBT	All
Denied Delay (hr)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Denied Del/Veh (s)	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0
Total Delay (hr)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1
Total Del/Veh (s)	3.1	2.1	0.3	0.8	0.7
Vehicles Entered	7	8	150	226	391
Vehicles Exited	7	8	150	226	391
Hourly Exit Rate	7	8	150	226	391
Input Volume	7	7	163	224	402
% of Volume	97	110	92	101	97

7: Avenue de Westbury & Rue Mackenzie Performance by movement

Movement	EBT	EBR	WBL	WBT	WBR	NBT	SBL	SBT	All
Denied Delay (hr)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Denied Del/Veh (s)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Total Delay (hr)	0.2	0.0	0.1	0.3	0.0	0.1	0.0	0.0	0.7
Total Del/Veh (s)	6.2	3.4	8.6	8.7	5.4	1.2	2.3	0.2	3.5
Vehicles Entered	93	15	28	137	3	167	1	232	676
Vehicles Exited	93	15	28	137	3	166	1	232	675
Hourly Exit Rate	93	15	28	137	3	166	1	232	675
Input Volume	102	12	29	126	3	177	1	230	681
% of Volume	91	122	97	109	100	94	100	101	99

11: Avenue Mountain Sights & Rue Vézina Performance by movement

Movement	EBT	WBT	SBR	All
Denied Delay (hr)	0.0	0.0	0.0	0.0
Denied Del/Veh (s)	0.0	0.0	0.1	0.0
Total Delay (hr)	0.0	0.1	0.0	0.2
Total Del/Veh (s)	0.2	1.3	6.3	1.0
Vehicles Entered	304	380	24	708
Vehicles Exited	304	380	24	708
Hourly Exit Rate	304	380	24	708
Input Volume	330	372	25	726
% of Volume	92	102	97	97

13: Rue Lemieux & Rue Mackenzie Performance by movement

Movement	EBT	WBL	WBT	WBR	NBT	SBL	SBT	All
Denied Delay (hr)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Denied Del/Veh (s)	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Total Delay (hr)	0.3	0.1	0.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.7
Total Del/Veh (s)	6.3	5.1	4.3	4.1	2.0	3.3	3.1	4.6
Vehicles Entered	149	65	213	7	45	5	40	524
Vehicles Exited	149	65	213	7	45	5	40	524
Hourly Exit Rate	149	65	213	7	45	5	40	524
Input Volume	153	65	204	9	52	4	41	529
% of Volume	97	100	105	76	86	125	98	99

17: Avenue Trans Island & Accès B2 Performance by movement

Movement	WBR	NBT	NBR	All
Denied Delay (hr)	0.0	0.0	0.0	0.0
Denied Del/Veh (s)	0.1	0.0	0.0	0.0
Total Delay (hr)	0.0	0.0	0.0	0.0
Total Del/Veh (s)	2.0	0.3	0.2	0.6
Vehicles Entered	9	37	8	54
Vehicles Exited	9	37	8	54
Hourly Exit Rate	9	37	8	54
Input Volume	7	41	7	56
% of Volume	124	90	110	97

18: Avenue de Courtrai & Accès 1 H1-H2-H3 Performance by movement

Movement	EBL	EBT	WBT	WBR	SBL	SBR	All
Denied Delay (hr)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Denied Del/Veh (s)	0.0	0.0	0.0	0.0		0.1	0.0
Total Delay (hr)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Total Del/Veh (s)	1.1	0.3	0.6	0.1		2.8	0.5
Vehicles Entered	3	153	128	2	0	6	292
Vehicles Exited	3	153	127	2	0	6	291
Hourly Exit Rate	3	153	127	2	0	6	291
Input Volume	4	165	125	3	1	6	304
% of Volume	75	93	102	67	0	96	96

26: Accès B1 & Rue Mackenzie Performance by movement

Movement	EBT	EBR	WBL	WBT	NBR	All
Denied Delay (hr)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Denied Del/Veh (s)	0.1	0.2	0.0	0.0	0.1	0.1
Total Delay (hr)	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1
Total Del/Veh (s)	1.9	0.5	2.2	1.2	3.4	1.5
Vehicles Entered	102	4	2	135	7	250
Vehicles Exited	101	4	2	135	7	249
Hourly Exit Rate	101	4	2	135	7	249
Input Volume	107	4	3	123	7	244
% of Volume	94	100	67	110	97	102

31: Avenue de Courtrai & Accès 2 H1-H2-H3 Performance by movement

Movement	EBL	EBT	WBT	WBR	SBL	SBR	All
Denied Delay (hr)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Denied Del/Veh (s)	0.0	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
Total Delay (hr)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Total Del/Veh (s)	1.6	0.0	0.3	0.0	2.7	2.3	0.2
Vehicles Entered	3	116	100	3	1	7	230
Vehicles Exited	3	116	100	3	1	7	230
Hourly Exit Rate	3	116	100	3	1	7	230
Input Volume	4	128	102	3	1	6	244
% of Volume	75	91	98	100	100	112	94

36: Rue Mackenzie & Avenue Trans Island Performance by movement

Movement	WBT	WBR	NBT	NBR	SBL	All
Denied Delay (hr)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Denied Del/Veh (s)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Total Delay (hr)	0.0	0.1	0.0	0.0	0.0	0.1
Total Del/Veh (s)	0.0	2.6	4.7	2.6	3.1	2.6
Vehicles Entered	22	113	17	28	16	196
Vehicles Exited	22	113	17	28	17	197
Hourly Exit Rate	22	113	17	28	17	197
Input Volume	20	103	20	29	16	188
% of Volume	111	110	87	97	105	105

37: Avenue de Westbury/Accès B5 & Avenue de Courtrai Performance by movement

Movement	EBT	EBR	WBL	WBR	NBT	NBR	SBL	SBT	All
Denied Delay (hr)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Denied Del/Veh (s)	0.0	0.0	0.2	0.6	0.0	0.0		0.1	0.1
Total Delay (hr)	0.0	0.0	0.2	0.0	0.0	0.1	0.0	0.0	0.3
Total Del/Veh (s)	1.4	3.0	3.4	2.5	4.6	2.8		4.2	3.0
Vehicles Entered	38	5	163	3	4	146	0	8	367
Vehicles Exited	38	5	164	3	4	146	0	8	368
Hourly Exit Rate	38	5	164	3	4	146	0	8	368
Input Volume	34	6	162	3	4	159	1	6	375
% of Volume	112	80	101	100	94	92	0	128	98

114: Boul. Décarie Est & Rue Vézina Performance by movement

Movement	EBL	EBT	WBT	WBR	NBL	NBT	NBR	All
Denied Delay (hr)	0.0	0.0	3.6	3.0	0.0	0.0	0.0	6.6
Denied Del/Veh (s)	0.0	0.0	42.5	45.6	0.4	0.1	0.2	10.3
Total Delay (hr)	3.0	0.9	3.5	3.7	0.2	4.8	0.2	16.3
Total Del/Veh (s)	35.7	12.0	41.0	55.5	16.3	15.2	13.2	24.9
Vehicles Entered	304	269	301	238	42	1116	55	2325
Vehicles Exited	304	269	302	236	43	1122	55	2331
Hourly Exit Rate	304	269	302	236	43	1122	55	2331
Input Volume	331	298	292	231	38	1143	52	2385
% of Volume	92	90	103	102	113	98	106	98

115: Boul. Décarie Ouest & Rue Vézina Performance by movement

Movement	EBT	EBR	WBL	WBT	SBL	SBT	SBR	All
Denied Delay (hr)	0.0	0.0	0.0	0.0	20.6	269.4	114.0	404.0
Denied Del/Veh (s)	0.0	0.3	0.0	0.0	570.3	589.9	601.1	421.3
Total Delay (hr)	4.3	0.6	0.2	0.6	0.6	9.1	60.2	75.5
Total Del/Veh (s)	27.9	21.3	14.7	6.8	24.4	29.0	419.1	99.5
Vehicles Entered	555	95	48	297	90	1091	455	2631
Vehicles Exited	555	96	48	297	90	1103	448	2637
Hourly Exit Rate	555	96	48	297	90	1103	448	2637
Input Volume	575	95	46	284	129	1629	678	3436
% of Volume	97	101	104	104	70	68	66	77

1575: Avenue Coolbrook/Accès commercial Carré Décarie & Rue Vézina Performance by movement

Movement	EBT	WBT	WBR	NBL	NBT	NBR	SBL	SBR	All
Denied Delay (hr)	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1
Denied Del/Veh (s)	0.5	0.0	0.0	0.3	0.2	0.2	0.2	0.1	0.2
Total Delay (hr)	3.6	2.2	0.3	0.3	0.4	1.0	4.5	0.6	12.9
Total Del/Veh (s)	31.1	12.4	10.9	37.0	41.7	39.9	104.3	23.6	29.8
Vehicles Entered	409	648	95	29	32	89	149	85	1536
Vehicles Exited	408	647	95	29	33	88	152	86	1538
Hourly Exit Rate	408	647	95	29	33	88	152	86	1538
Input Volume	414	831	130	30	37	89	164	77	1773
% of Volume	99	78	73	97	89	99	93	111	87

6322: Avenue de Westbury & Rue Vézina Performance by movement

Movement	EBL	EBT	EBR	WBL	WBT	WBR	NBL	NBT	NBR	SBL	SBT	SBR
Denied Delay (hr)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Denied Del/Veh (s)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.2	0.2	0.2	0.0	0.0	0.0
Total Delay (hr)	0.2	0.3	0.0	0.0	0.2	0.0	0.1	0.1	0.1	0.0	0.2	0.4
Total Del/Veh (s)	8.2	7.9	6.6	7.0	7.7	7.6	7.2	7.2	5.8	5.0	8.2	6.1
Vehicles Entered	90	133	23	19	94	5	63	72	36	2	73	221
Vehicles Exited	90	133	23	19	93	5	64	72	36	2	74	220
Hourly Exit Rate	90	133	23	19	93	5	64	72	36	2	74	220
Input Volume	101	141	24	22	93	3	62	73	40	2	80	214
% of Volume	89	94	97	87	100	167	104	99	90	100	92	103

6322: Avenue de Westbury & Rue Vézina Performance by movement

Movement	All
Denied Delay (hr)	0.0
Denied Del/Veh (s)	0.1
Total Delay (hr)	1.7
Total Del/Veh (s)	7.2
Vehicles Entered	831
Vehicles Exited	831
Hourly Exit Rate	831
Input Volume	855
% of Volume	97

6323: Avenue Victoria & Rue Vézina Performance by movement

Movement	EBL	EBT	EBR	WBL	WBT	WBR	NBT	NBR	SBT	SBR	All
Denied Delay (hr)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.0	0.0	0.0	0.1
Denied Del/Veh (s)	0.0	0.0	0.0	0.1	0.2	0.1	0.5	0.4	0.0	0.0	0.2
Total Delay (hr)	0.5	0.6	0.3	0.1	0.3	0.3	4.8	0.1	1.4	0.0	8.5
Total Del/Veh (s)	27.1	28.9	29.9	23.9	21.9	25.3	31.1	27.2	11.5	13.2	23.2
Vehicles Entered	72	69	40	9	48	43	535	15	446	10	1287
Vehicles Exited	71	68	40	10	47	42	537	14	448	10	1287
Hourly Exit Rate	71	68	40	10	47	42	537	14	448	10	1287
Input Volume	77	70	42	9	52	40	541	14	442	9	1296
% of Volume	93	97	95	111	90	104	99	100	101	111	99

6324: Avenue Victoria & Rue Mackenzie Performance by movement

Movement	EBL	EBT	EBR	WBL	WBT	WBR	NBL	NBT	NBR	SBL	SBT	SBR
Denied Delay (hr)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Denied Del/Veh (s)	0.2	0.0	0.0	0.3	0.2	0.3	0.0	0.0	0.0	0.3	0.1	0.2
Total Delay (hr)	1.9	0.7	0.2	0.1	0.5	1.1	0.6	3.3	0.2	4.3	6.4	1.6
Total Del/Veh (s)	59.0	50.1	54.1	19.7	19.3	20.3	88.7	19.9	15.4	138.6	53.6	34.6
Vehicles Entered	114	49	16	18	90	196	23	589	45	107	423	167
Vehicles Exited	115	50	16	17	90	197	23	592	45	104	421	168
Hourly Exit Rate	115	50	16	17	90	197	23	592	45	104	421	168
Input Volume	116	52	15	15	88	204	23	602	39	108	418	163
% of Volume	99	95	105	111	103	97	99	98	116	96	101	103

6324: Avenue Victoria & Rue Mackenzie Performance by movement

Movement	All
Denied Delay (hr)	0.1
Denied Del/Veh (s)	0.1
Total Delay (hr)	21.0
Total Del/Veh (s)	40.4
Vehicles Entered	1837
Vehicles Exited	1838
Hourly Exit Rate	1838
Input Volume	1843
% of Volume	100

6325: Rue Lemieux & Avenue de Courtrai Performance by movement

Movement	EBT	EBR	WBL	WBT	NBL	NBR	All
Denied Delay (hr)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Denied Del/Veh (s)	0.0	0.0	0.1	0.1	0.1	0.0	0.0
Total Delay (hr)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1
Total Del/Veh (s)	2.2	2.8	0.1	0.4	3.7	3.0	2.3
Vehicles Entered	57	31	14	9	14	29	154
Vehicles Exited	57	30	14	9	14	29	153
Hourly Exit Rate	57	30	14	9	14	29	153
Input Volume	68	31	14	8	17	31	169
% of Volume	84	96	102	109	84	93	91

6326: Rue Lemieux & Rue Vézina Performance by movement

Movement	EBL	EBT	WBL	WBT	WBR	NBL	NBT	NBR	SBL	SBT	SBR	All
Denied Delay (hr)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Denied Del/Veh (s)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0
Total Delay (hr)	0.0	0.2	0.0	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.4
Total Del/Veh (s)	4.8	5.1	5.4	5.1	4.1	1.3	1.2	0.6	4.6	0.8	3.5	4.3
Vehicles Entered	25	147	2	58	14	2	5	3	25	33	40	354
Vehicles Exited	26	147	2	57	14	2	5	3	25	33	41	355
Hourly Exit Rate	26	147	2	57	14	2	5	3	25	33	41	355
Input Volume	30	156	2	59	18	3	4	2	25	34	39	372
% of Volume	86	95	100	97	78	67	118	150	99	98	105	95

Total Network Performance

Denied Delay (hr)	411.0
Denied Del/Veh (s)	208.5
Total Delay (hr)	145.0
Total Del/Veh (s)	79.6
Vehicles Entered	6273
Vehicles Exited	6278
Hourly Exit Rate	6278
Input Volume	23380
% of Volume	27

Intersection: 1: Avenue de Courtrai & Accès B6-B7

Movement	EB	SB
Directions Served	LT	LR
Maximum Queue (m)	1.8	8.8
Average Queue (m)	0.1	2.0
95th Queue (m)	1.3	7.9
Link Distance (m)	3.3	250.7
Upstream Blk Time (%)	0	
Queuing Penalty (veh)	0	
Storage Bay Dist (m)		
Storage Blk Time (%)		
Queuing Penalty (veh)		

Intersection: 3: Avenue Trans Island & Rue Vézina

Movement	EB	WB	NB
Directions Served	LT	TR	LTR
Maximum Queue (m)	30.8	54.8	48.4
Average Queue (m)	3.4	18.9	14.3
95th Queue (m)	16.5	53.2	40.1
Link Distance (m)	46.2	55.5	383.8
Upstream Blk Time (%)	0	2	
Queuing Penalty (veh)	0	8	
Storage Bay Dist (m)			
Storage Blk Time (%)			
Queuing Penalty (veh)			

Intersection: 5: Avenue de Westbury & Accès B4

Movement	EB	NB	SB
Directions Served	LR	LT	TR
Maximum Queue (m)	9.1	9.2	6.5
Average Queue (m)	1.8	0.7	0.3
95th Queue (m)	7.5	4.5	3.6
Link Distance (m)	251.6	31.9	23.3
Upstream Blk Time (%)			
Queuing Penalty (veh)			
Storage Bay Dist (m)			
Storage Blk Time (%)			
Queuing Penalty (veh)			

Intersection: 7: Avenue de Westbury & Rue Mackenzie

Movement	EB	WB	NB	SB
Directions Served	LTR	LTR	LTR	LTR
Maximum Queue (m)	18.8	25.8	1.3	1.8
Average Queue (m)	11.3	13.9	0.0	0.1
95th Queue (m)	16.7	22.2	1.0	1.3
Link Distance (m)	11.3	167.6	69.6	31.9
Upstream Blk Time (%)	7			
Queuing Penalty (veh)	8			
Storage Bay Dist (m)				
Storage Blk Time (%)				
Queuing Penalty (veh)				

Intersection: 11: Avenue Mountain Sights & Rue Vézina

Movement	WB	SB
Directions Served	LTR	LTR
Maximum Queue (m)	28.6	14.8
Average Queue (m)	2.5	6.0
95th Queue (m)	16.2	14.3
Link Distance (m)	68.3	465.3
Upstream Blk Time (%)	0	
Queuing Penalty (veh)	0	
Storage Bay Dist (m)		
Storage Blk Time (%)		
Queuing Penalty (veh)		

Intersection: 13: Rue Lemieux & Rue Mackenzie

Movement	EB	WB	NB	SB
Directions Served	LTR	LTR	LTR	LTR
Maximum Queue (m)	20.4	25.7	11.4	11.6
Average Queue (m)	11.1	15.1	4.2	6.8
95th Queue (m)	16.9	22.4	11.8	13.5
Link Distance (m)	167.6	194.0	72.1	70.4
Upstream Blk Time (%)				
Queuing Penalty (veh)				
Storage Bay Dist (m)				
Storage Blk Time (%)				
Queuing Penalty (veh)				

Intersection: 17: Avenue Trans Island & Accès B2

Movement	WB
Directions Served	R
Maximum Queue (m)	9.1
Average Queue (m)	2.4
95th Queue (m)	8.7
Link Distance (m)	279.1
Upstream Blk Time (%)	
Queuing Penalty (veh)	
Storage Bay Dist (m)	
Storage Blk Time (%)	
Queuing Penalty (veh)	

Intersection: 18: Avenue de Courtrai & Accès 1 H1-H2-H3

Movement	EB	WB	SB
Directions Served	LT	TR	LR
Maximum Queue (m)	6.3	14.5	9.1
Average Queue (m)	0.2	1.0	1.4
95th Queue (m)	3.3	6.8	6.6
Link Distance (m)	15.0	45.4	199.8
Upstream Blk Time (%)	0		
Queuing Penalty (veh)	0		
Storage Bay Dist (m)			
Storage Blk Time (%)			
Queuing Penalty (veh)			

Intersection: 26: Accès B1 & Rue Mackenzie

Movement	EB	WB	NB
Directions Served	TR	LT	LR
Maximum Queue (m)	17.2	2.2	8.9
Average Queue (m)	3.9	0.0	1.6
95th Queue (m)	12.8	0.0	7.0
Link Distance (m)	107.1	11.3	490.6
Upstream Blk Time (%)		0	
Queuing Penalty (veh)		0	
Storage Bay Dist (m)			
Storage Blk Time (%)			
Queuing Penalty (veh)			

Intersection: 31: Avenue de Courtrai & Accès 2 H1-H2-H3

Movement	EB	SB
Directions Served	LT	LR
Maximum Queue (m)	1.8	8.8
Average Queue (m)	0.1	1.9
95th Queue (m)	1.3	7.8
Link Distance (m)	45.4	209.7
Upstream Blk Time (%)		
Queuing Penalty (veh)		
Storage Bay Dist (m)		
Storage Blk Time (%)		
Queuing Penalty (veh)		

Intersection: 36: Rue Mackenzie & Avenue Trans Island

Movement	WB	NB	SB
Directions Served	R	TR	L
Maximum Queue (m)	18.1	17.6	9.2
Average Queue (m)	10.2	7.8	3.9
95th Queue (m)	15.3	14.6	11.3
Link Distance (m)	107.1	27.8	69.7
Upstream Blk Time (%)			
Queuing Penalty (veh)			
Storage Bay Dist (m)			
Storage Blk Time (%)			
Queuing Penalty (veh)			

Intersection: 37: Avenue de Westbury/Accès B5 & Avenue de Courtrai

Movement	EB	WB	WB	NB	SB
Directions Served	TR	L	R	TR	LT
Maximum Queue (m)	10.7	19.6	9.1	16.4	9.3
Average Queue (m)	3.7	11.3	0.7	10.0	2.1
95th Queue (m)	11.2	17.3	4.8	13.8	8.3
Link Distance (m)	119.1	15.0		23.3	349.2
Upstream Blk Time (%)		1	0		
Queuing Penalty (veh)		1	0		
Storage Bay Dist (m)			0.1		
Storage Blk Time (%)		0	0		
Queuing Penalty (veh)		0	0		

Intersection: 114: Boul. Décarie Est & Rue Vézina

Movement	EB	EB	WB	WB	NB	NB	NB
Directions Served	LT	T	T	TR	LT	T	TR
Maximum Queue (m)	48.4	45.7	49.0	52.7	83.4	74.3	57.4
Average Queue (m)	42.3	21.6	38.6	44.2	55.5	45.2	25.4
95th Queue (m)	58.1	45.7	53.3	54.2	74.8	66.0	49.9
Link Distance (m)	42.0	42.0	46.2	46.2	339.4	339.4	339.4
Upstream Blk Time (%)	13	0	9	25			
Queuing Penalty (veh)	40	1	16	48			
Storage Bay Dist (m)							
Storage Blk Time (%)				75			0
Queuing Penalty (veh)				87			0

Intersection: 115: Boul. Décarie Ouest & Rue Vézina

Movement	EB	EB	WB	WB	SB	SB	SB	SB
Directions Served	T	TR	LT	T	LT	T	T	R
Maximum Queue (m)	63.7	37.5	31.0	26.8	453.6	457.3	461.4	72.5
Average Queue (m)	51.5	32.4	11.8	4.2	381.6	452.1	453.1	72.5
95th Queue (m)	75.7	47.6	24.5	14.7	578.9	462.6	461.8	72.5
Link Distance (m)	60.1		42.0	42.0	448.2	448.2	448.2	
Upstream Blk Time (%)	11		0	0	4	49	96	
Queuing Penalty (veh)	73		0	0	0	0	0	
Storage Bay Dist (m)		30.0						65.0
Storage Blk Time (%)	36	7					1	82
Queuing Penalty (veh)	126	19					6	442

Intersection: 1575: Avenue Coolbrook/Accès commercial Carré Décarie & Rue Vézina

Movement	EB	WB	WB	NB	SB	SB
Directions Served	LT	T	R	LTR	L	R
Maximum Queue (m)	127.5	64.4	42.5	61.1	104.5	34.7
Average Queue (m)	51.9	62.6	23.0	27.5	47.5	14.0
95th Queue (m)	106.8	64.2	50.7	52.9	96.3	27.8
Link Distance (m)	201.5	60.1		240.0	303.7	303.7
Upstream Blk Time (%)	1	11				
Queuing Penalty (veh)	0	103				
Storage Bay Dist (m)			35.0			
Storage Blk Time (%)		20	0			
Queuing Penalty (veh)		26	1			

Intersection: 6322: Avenue de Westbury & Rue Vézina

Movement	EB	WB	NB	SB
Directions Served	LTR	LTR	LTR	LTR
Maximum Queue (m)	47.2	23.7	28.8	41.5
Average Queue (m)	21.7	12.7	15.7	19.0
95th Queue (m)	37.2	20.1	25.7	32.7
Link Distance (m)	68.3	166.4	413.2	69.6
Upstream Blk Time (%)	0			
Queuing Penalty (veh)	0			
Storage Bay Dist (m)				
Storage Blk Time (%)				
Queuing Penalty (veh)				

Intersection: 6323: Avenue Victoria & Rue Vézina

Movement	EB	WB	NB	SB
Directions Served	LTR	LTR	TR	TR
Maximum Queue (m)	57.2	38.2	171.7	46.9
Average Queue (m)	27.8	15.9	71.0	27.2
95th Queue (m)	48.6	30.1	136.7	43.5
Link Distance (m)	199.2	517.8	915.6	73.1
Upstream Blk Time (%)				
Queuing Penalty (veh)				
Storage Bay Dist (m)				
Storage Blk Time (%)			39	0
Queuing Penalty (veh)			3	0

Intersection: 6324: Avenue Victoria & Rue Mackenzie

Movement	EB	WB	NB	NB	SB	SB
Directions Served	LTR	LTR	LT	TR	LT	TR
Maximum Queue (m)	94.8	76.0	75.1	42.5	109.5	108.2
Average Queue (m)	43.3	37.9	35.7	30.7	73.3	70.1
95th Queue (m)	81.3	60.9	64.9	47.7	120.7	118.4
Link Distance (m)	194.0	572.2	73.1		366.2	366.2
Upstream Blk Time (%)			2			
Queuing Penalty (veh)			13			
Storage Bay Dist (m)				35.0		
Storage Blk Time (%)	1	2	13	11		1
Queuing Penalty (veh)	0	3	44	36		1

Intersection: 6325: Rue Lemieux & Avenue de Courtrai

Movement	EB	NB
Directions Served	TR	LR
Maximum Queue (m)	14.4	15.1
Average Queue (m)	7.7	7.0
95th Queue (m)	13.5	14.0
Link Distance (m)	69.7	70.4
Upstream Blk Time (%)		
Queuing Penalty (veh)		
Storage Bay Dist (m)		
Storage Blk Time (%)		
Queuing Penalty (veh)		

Intersection: 6326: Rue Lemieux & Rue Vézina

Movement	EB	WB	NB	SB
Directions Served	LTR	LTR	LTR	LTR
Maximum Queue (m)	22.0	20.5	7.3	10.6
Average Queue (m)	12.4	10.4	0.4	8.8
95th Queue (m)	18.9	18.0	3.4	12.5
Link Distance (m)	166.4	199.2	803.4	72.1
Upstream Blk Time (%)				
Queuing Penalty (veh)				
Storage Bay Dist (m)				
Storage Blk Time (%)				
Queuing Penalty (veh)				

Network Summary

Network wide Queuing Penalty: 1106

Système de gestion des décisions des instances
PIÈCES JOINTES ADDENDA AU DOSSIER

Dossier # : 1236290027

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Objet :	Adopter une résolution approuvant un projet particulier visant à permettre la démolition de 2 bâtiments industriels situés au 4955 et 5055 avenue de Courtrai (lots 2 651 608 et 2 651 609) et la construction d'un bâtiment mixte de 12 étages comprenant 330 logements, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 17017). - dossier relatif à la demande no. 3003261529.

PV_Compte rendu_Consultation publique du 28 février 2024

Compte-rendu et annexe PP-140.pdf

RESPONSABLE DU DOSSIER

Themila BOUSSOUALEM
conseiller(-ere) en amenagement

Tél : 000-0000
Télécop. : 000-0000

Projet de résolution CA24 170027 approuvant le projet particulier PP-140 autorisant la démolition de 2 bâtiments industriels situés au 4955 et 5055, avenue de Courtrai (lots 2 651 608 et 2 651 609) et la construction d'un bâtiment mixte de 12 étages comprenant 330 logements, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA02 17017) - dossier 1236290027

Procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le mercredi 28 février 2024, à 18 h 30, au 5160, boulevard Décarie, rez-de-chaussée, salle du conseil, Montréal, à laquelle étaient présents :

- Mme Magda Popeanu, conseillère municipale – district de Côte-des-Neiges et présidente de l'assemblée;
- Mme Lucie Bédard, directrice de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
- M. Patrick Bouffard, conseiller en aménagement – chef d'équipe;
- Mme Themila Boussoualem, conseillère en aménagement;
- Mme Julie Faraldo-Boulet, secrétaire-recherchiste.

Madame Magda Popeanu déclare l'assemblée ouverte à 18 h 30.

Assistance : 7 personnes.

1. Ouverture de l'assemblée

Mme Popeanu ouvre la séance à 18 h 30, présente les membres de l'administration présents, explique l'ordre du jour et le déroulement de la rencontre.

2. Présentation par Madame Themila Boussoualem, conseillère en aménagement, du projet de résolution CA24 170027 approuvant le projet particulier PP-140 autorisant la démolition de 2 bâtiments industriels situés au 4955 et 5055, avenue de Courtrai (lots 2 651 608 et 2 651 609) et la construction d'un bâtiment mixte de 12 étages comprenant 330 logements, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA02 17017).

Mme Boussoualem explique la procédure d'un PPCMOI ainsi que les avantages de cette approche. Elle explique également le cheminement général du projet, de l'approbation du projet par le conseil d'arrondissement à l'approbation des plans en révision architecturale et à la délivrance du permis. Elle présente également les étapes d'adoption spécifique au projet.

Le projet se situe dans le secteur à transformer du district de Snowdon, adjacent au développement Westbury et au sud du secteur Namur-Hippodrome. Il s'agit du dernier terrain à transformer au sud de la voie ferrée. À l'ouest se trouve le développement du projet Westbury, avec des hauteurs de bâtiments variant jusqu'à 15 étages et à l'est, des bâtiments de trois étages.

Pour réaliser le projet, la démolition de bâtiments industriels est requise : deux bâtiments de deux étages construits respectivement en 1958 et 1959, et revêtus de brique et d'aluminium,

Le Plan d'urbanisme permet la construction d'un bâti de deux à douze étages, avec un taux d'implantation de moyen à élevé. Il s'agit également d'un secteur d'activités diversifiées qui inclut l'habitation et les usages commerciaux.

Pour sa part, le règlement d'urbanisme autorise actuellement l'usage résidentiel unifamilial, une hauteur de 7 à 12,5 mètres, un taux d'implantation de 35 % à 85 %, une marge latérale de 1,5 mètre et une marge arrière de 3 mètres.

Projet proposé

Le projet proposé propose un bâtiment de 12 étages, soit la hauteur maximale autorisée au Plan d'urbanisme, avec un taux d'implantation de 66 %, un coefficient d'occupation au sol de 4,6 et un taux de verdissement de 29,5 $. Le projet prévoit 330 logements : 22 % de logements de 3 chambres à coucher, 40 % de 2 chambres à coucher, 28 % de 1 chambre à coucher et 10 % de studios.
Un stationnement inclura 206 cases automobile, soit un ratio de 0,62.

Plusieurs études ont été fournies pour le projet, notamment une étude concernant la sécurité ferroviaire. Étant donné la présence de la voie ferroviaire, des mesures de protection sont requises. Un mur de 5 mètres est intégré au bâtiment. Ce mur de protection structural remplacera les fondations standard du bâtiment sur une hauteur minimum de 2,44 mètres au sol.

En ce qui a trait à l'étude d'impact sur les déplacements, celle-ci démontre que le projet n'a pas d'impact significatif sur la circulation dans le secteur. Il existe des intersections (Mackenzie et Vézina et Décarie) où les conditions sont déjà difficiles, indépendamment du projet.

L'étude d'impact éolien conclut que l'intégration du projet Westbury 9-10 au quartier à l'étude contribue à réduire les fréquences d'inconfort sur les rues avoisinantes. Le seuil d'inconfort au règlement d'urbanisme est de 25 %. Le seul d'inconfort pour les terrasses est de 10 % et il est respecté. Certaines surfaces des jardins thématiques feront l'objet de mesures de mitigation.

Les niveaux de bruit à l'intérieur respectent les normes établies au schéma d'aménagement. Des mesures de mitigation sont tout de même prévues : panneaux de béton préfabriqués, isolation acoustique, vitrage adapté. En ce qui a trait aux vibrations, des mesures de mitigations sont requises pour assurer le respect du seuil vibratoire défini par le règlement d'urbanisme pour le passage des trains de fret (quelques trains par jour). La réduction des vibrations sur leur chemin de propagation peut être atteinte par la création d'une zone tampon entre les fondations du bâtiment et l'emprise de la voie ferrée.

Mme Boussoualem présente une perspective du projet avec les retraits, les saillies et des terrasses végétalisées ainsi que le plan d'implantation. L'accès véhiculaire se trouve dans la marge latérale ouest et une passerelle fera l'objet d'une entente avec le promoteur. Plusieurs entrées sont à articuler sur la façade. Mme Boussoualem présente également le plan des étages et précise que les logements de 2 à 3 chambres sont situés davantage aux étages supérieurs. Une terrasse collective est prévue au 4e étage, ainsi que des retraits supplémentaires. Il y a également une brèche, à partir du 4e étage, pour permettre la vue sur l'Oratoire à partir du passage Yolène-Jumelle. Une marge de recul à l'est, ainsi que plusieurs retraits graduels du volume du bâtiment sont également prévus afin de permettre l'ensoleillement des constructions voisines. Le bâtiment intègre 2 sous-sols composés principalement de stationnements véhiculaires, dont trois destinés aux personnes à mobilité réduite, quatre pour des véhicules de partage, ainsi que 18 petites

cases de motos. Un retrait est également exigé afin de pouvoir planter des arbres en cour avant. Le requérant devra également déposer un plan de gestion des matières résiduelles. Les élévations du bâtiment sont également présentées.

Le Plan de mobilité durable a été développé dans la stratégie de développement du projet. Ce plan permet d'encourager la mobilité active : stationnement vélo, transport collectif encouragé, déplacements piétons, électrification d'une partie des cases de stationnement ainsi qu'une serviitude de construction pour une passerelle municipale.,

En vue de permettre une passerelle au-dessus de la voie ferrée, une servitude de passage sera accordée à l'arrondissement. Une entente devra être conclue à cet égard.

En ce qui a trait à l'ensoleillement, la forme du bâtiment a été faite de manière à limiter la perte d'ensoleillement sur les constructions voisines. L'étude d'ensoleillement fait état d'une perte d'ensoleillement des immeubles voisins au sud de l'avenue de Courtrai, en fin de journée, soit vers 16h aux périodes d'équinoxe et vers 18h en été.

Le projet propose l'usage habitation multifamiliale avec services, et commerces et services plutôt que l'usage habitation unifamiliale.

Recommandation de la direction.

La direction est FAVORABLE pour les raisons suivantes :

- le projet permet de compléter la transformation du secteur au sud de la voie ferrée par une forme bâtie dynamique qui assure la transition entre le projet d'ensemble Westbury de forte densité et un secteur résidentiel établi;
- la nouvelle densité proposée permet d'augmenter le parc de logements locatifs dans l'arrondissement de 330 logements, dont 60% d'unités de 2 c.c. et plus;
- les mesures de mitigations proposées permettent d'atténuer les nuisances environnementales et d'assurer la sécurité ferroviaire pour l'intensification de l'usage résidentiel;
- le projet intègre les balises d'aménagement de la planification du Quartier Namur-Hippodrome en tenant compte de la vue vers l'oratoire Saint-Joseph et de la passerelle de franchissement de la voie ferrée;
- une entente de développement sera adoptée pour inclure les contributions à la réalisation d'infrastructures municipales incluant l'élargissement du trottoir et une servitude pour une passerelle multimodale;
- le projet valorise le transport alternatif à l'automobile par son plan de mobilité durable;
- le projet optimise le verdissement par son plan d'aménagement paysager intégrant une canopée le long de l'avenue de Courtrai et plusieurs terrasses végétalisées à usages variés;
- l'approbation finale du projet est assujettie aux conditions, objectifs et critères PIIA de la présente résolution, du règlement d'urbanisme et du règlement sur les PIIA.

Dérogations demandées

a. article 10, afin d'autoriser une hauteur maximale de 42 mètres;
b. article 21 afin de permettre des bacs végétalisés sans retrait minimal par rapport au mur arrière;
c. article 34, afin d'autoriser une densité maximale de 4.6;
d. article 75, afin d'autoriser une marge arrière de 2 mètres au niveau du rez-de-chaussée;
e. article 123, afin d'autoriser les usages de la catégorie: - H.7 comme catégorie principale; - C.2 au 1e étage - max 1000 m2 .
f. article 329, afin d'autoriser des balcons en saillie à 1,5 mètres de la limite arrière du lot à partir du 2e étage;
g. article 386.1 afin d'autoriser des allées piétonnes menant aux entrées principales d'une largeur supérieure à 2 mètres;

h. Article 537 afin d'exempter les usages commerciaux de l'unité de chargement exigée;
i. article 618.4 afin d'exiger qu'au moins 10% des unités de stationnement requises se situent à l'extérieur ;
j. article 618.6 afin d'autoriser des stationnements extérieurs pour vélo partiellement recouverts par un toit ou un volume en saillie.

Présente les conditions de démolition

En plus des documents normalement exigés, une demande de démolition doit être accompagnée des documents supplémentaires suivants :

- un plan de gestion des matériaux issus de la démolition incluant la gestion sécuritaire des contaminants et matières dangereuses et le tri sélectif des composantes à la source;
- un plan de gestion et de mitigation des impacts du chantier qui minimise l'impact sur le voisinage et l'occupation du domaine public.

Préalablement à la délivrance du certificat d'autorisation de démolition, le requérant doit avoir déposé :

- une demande de permis complète pour la construction d'un projet conforme à la réglementation et à la présente résolution;
- une lettre de garantie bancaire correspondant à 20 % de la valeur du bâtiment et du terrain au rôle d'évaluation foncière à titre de garantie monétaire visant à assurer le respect des conditions imposées et l'exécution du projet de construction et d'aménagement paysager;
- une expertise visant à évaluer la viabilité des arbres publics sur rue et le cas échéant, les mesures de protection utilisées pour les protéger.

Conditions de réalisation du projet

La réalisation du projet de construction et d'occupation est soumise au respect des conditions suivantes :

- à l'exception de l'usage « garderie », un usage de la catégorie C.2 doit avoir une superficie maximale de 300 m;
- les usages suivants sont spécifiquement exclus :
  - carburant;
  - vente de pièces et accessoires d'automobiles;
  - hôtel et résidence de tourisme;
  - salon funéraire;
- le taux d'implantation maximal du bâtiment doit être de 68% ;
- le bâtiment doit avoir une hauteur maximale de 12 étages;
- l'implantation de la construction doit respecter les conditions suivantes:
  - à l'avant, une marge minimale de 4 m par rapport à l'emprise de l'avenue de Courtrai;
  - du côté est, une marge minimale de 17 m;
  - du côté ouest, une marge minimale de 11,5 m;
  - à partir du 2e étage, la marge arrière minimale doit être de 7 m à partir de l'emprise de la voie ferrée;
- une partie du bâtiment entièrement sous terre doit respecter un retrait minimal de 3 m par rapport à l'emprise du domaine public;
- au moins 55% des logements proposés doivent être composés de 2 chambres à coucher et plus, d'une superficie minimale de 80 m² pour les logements de 2 chambres à coucher et 92 m² pour les logements de 3 chambres à coucher;
- au plus 10% des logements proposés peuvent être de type studio;
- les locaux d'entreposage des matières putrescibles doivent avoir une superficie minimale de 20 m², être situés à l'intérieur d'un bâtiment, maintenus à une température de 2°C à 7°C, avoir une surface intérieure lisse, non-poreuse, lavable et comportant un avaloir au sol;
- des enseignes d'une superficie maximale égale à 1/100e de la superficie d'un usage commercial sont autorisées sur la façade du RDC ou du 2e étage. Elles peuvent être éclairées par translucidité

seulement si elles sont composées de lettres détachées ou symboles graphiques;

- les travaux d'aménagement paysager doivent être achevés dans les 12 mois suivant la fin des travaux de construction autorisés par le permis de construction délivré;
- des écrans éoliens sont autorisés dans toutes les cours du bâtiment ainsi que sur les terrasses aménagées;
- un espace dédié à l'entreposage temporaire de matières résiduelles, en vue d'une collecte, doit être aménagé à l'extérieur;
- une haie doit être plantée entre l'allée d'accès au stationnement et la limite latérale Est;
- aucune unité de chargement extérieure n'est autorisée;
- aucune aire de stationnement extérieure pour véhicule automobile n'est autorisée.

Conditions supplémentaires à la délivrance du permis de construire

En plus de tout autre document exigible, une demande de permis de construire déposée en vertu de la présente résolution doit être accompagnée de :

- un plan d'aménagement et d'entretien paysager préparé par un professionnel compétent en ce domaine;
- des plans et devis conformes à l « étude de viabilité et de sécurité pour la construction d'un projet résidentiel aux abords d'une voie ferrée » jointe en annexe B ainsi qu'à l'annexe F règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (01-276);
- des plans et devis relatifs aux mesures de protection contre le bruit et les vibrations conformes aux articles 122.10 à 122.13 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (01-276);
- un plan de gestion des matières résiduelles

Objectifs et critères PIIA fixés pour ce projet

- Favoriser la construction d'un bâtiment de facture contemporaine qui tient compte de sa situation dans un secteur à transformer et en relation avec son milieu d'insertion;
- créer un milieu de vie et des espaces de qualité et à l'échelle humaine qui favorise et multiplie les interactions entre résidents;
- intégrer les mesures d'atténuation des nuisances environnementales et autres nuisances liées aux usages.

3. Présentation du processus d'approbation référendaire applicable au projet

Mme Faraldo-Boulet explique que le processus d'approbation référendaire applicable au projet présenté, lequel se fait en 3 étapes: le dépôt des pétitions, la tenue du registre puis le référendum. Ainsi après l'adoption du second projet de règlement, un avis sera publié pour inviter les citoyens de la zone visée et des zones contiguës à déposer une pétition pour demander la tenue d'un référendum. Chaque zone peut faire l'objet d'une pétition et chaque pétition doit contenir au moins 12 signatures, ou la majorité d'entre elles si la zone est des moins de 21 personnes habiles à voter. Si une ou plusieurs pétitions ont été déposées, les citoyens qui résident dans les zones concernées pourront signer un registre après l'adoption de la résolution approuvant le projet particulier. Si le nombre de signatures est atteint à l'étape du registre, un référendum sera tenu à moins que le conseil ne décide de retirer le projet.

L'article 3, paragraphes a) c) et e) sont susceptibles d'approbation référendaire.

4. Période de questions et commentaires du public

M. Carl Hamilton s'enquiert du nom du développeur, des autres projets réalisés dans l'arrondissement par celui-ci et demande si les appartements seront destinés aux personnes à revenus faibles, moyens ou élevés. Il s'interroge sur ce que gagnent les résidents actuels de l'arrondissement si celui-ci autorise des

dérogations au règlement d'urbanisme de l'arrondissement : pourquoi avons-nous besoin de plus de logements alors que le taux de natalité décroît et que les prix des loyers augmentent plus que l'inflation. Il questionne l'autorisation de construire 12 étages alors que des bâtiments adjacents sont de trois étages. Il demande des informations supplémentaires sur le programme de logement abordable de la SCHL et s'enquiert de la possibilité que les lots au nord soient développés. Il trouve que l'arrondissement continue de nourrir la bulle immobilière.

Mme Boussoualem indique que le promoteur, Devmont, a beaucoup d'expérience et qu'il a construit les phases précédentes du projet Westbury. Elle indique que le projet a été modulé de manière à réduire les impacts sur les constructions voisines de trois étages et présente les diapositives pertinentes.

Mme Popeanu indique qu'étant donné la présence du promoteur, le citoyen peut poser ses questions. Si des questions sur le projet ne peuvent être répondues, Mme Popeanu pourra inviter le promoteur à y répondre. Mme Popeanu rappelle les besoins en matière de logement dans la Ville et dans l'arrondissement. La construction de logements est donc un gain pour l'arrondissement et fait décroître la pression sur les prix des loyers. De plus, le site est près d'une station de métro donc la densification est pertinente. Elle remercie par ailleurs toutes les personnes ayant travaillé sur ce projet et indique qu'il s'agit d'un très bon projet, conçu en regard des commentaires de l'arrondissement. En ce qui a trait au développement des terrains au nord, elle rappelle que cela ne concerne pas le projet présenté et qu'il n'est pas possible de répondre à cette question.

M. Félix Allaire de Devmont indique qu'ils construisent dans Côte-des-Neiges depuis une quinzaine d'années, pour un total d'environ 2000 unités : Rouge, Coté Ouest phases, Westbury. Il indique que le projet devrait être financé par le programme de la SCHL, lequel favorise le logement abordable. Deux scénarios sont envisageables selon le programme auquel le projet se qualifiera. Dans le premier scénario, 100% des unités seraient abordables avec 10 % des unités sous la valeur du marché. Dans le second scénario, 35% des unités seraient abordables. Les programmes sont disponibles en ligne sur le site de la SCHL. Le promoteur ne voit pas les projets comme un gain pour l'une ou l'autre des parties. L'objectif est de travailler avec l'arrondissement pour faire un bon projet. Le promoteur souhaite aider à construire la ville et non seulement un bâtiment et est impliqué à différents égards, notamment avec des groupes communautaires. En réponse à la question sur la construction de logements alors que le taux de natalité décroît, il indique que l'immigration est non négligeable quant à la demande.
M. Allaire donne le détail du programme fédéral avec la SCHL : avant d'avoir le financement, le promoteur doit obtenir le changement de zonage. Devmont souhaite le financement complet du projet pour la balance de la mise de fond. Il y a une liste de critères que le requérant doit remplir pour pouvoir obtenir du financement (accessibilité, efficacité énergétique, logement abordable, etc.). Il ne s'agit pas de subvention, mais bien de financement. Ce financement est attractif car la période de remboursement est plus grande qu'un prêt régulier.

5. Fin de l'assemblée

L'assemblée est levée à 19h23

Julie Faraldo-Boulet

_____
Julie Faraldo-Boulet
Secrétaire-recherchiste

ANNEXE 1

PRÉSENTATION

Projet de résolution CA24 170027 approuvant le projet particulier PP-140 autorisant la démolition de 2 bâtiments industriels situés au 4955 et 5055, avenue de Courtrai (lots 2 651 608 et 2 651 609) et la construction d'un bâtiment mixte de 12 étages comprenant 330 logements, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA02 17017

CONSULTATION PUBLIQUE

PP-140

4955-5055 avenue de Courtrai (2 651 608 et 2 651 609)

Projet particulier visant à permettre la démolition de 2 bâtiments industriels situés au 4955 et 5055 avenue de Courtrai (lots 2 651 608 et 2 651 609) et la construction d'un bâtiment mixte de 12 étages comprenant 330 logements, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 17017)

2024/02/28

5160, boulevard Décarie - rez-de-chaussée

Côte-des-Neiges
Notre-Dame-de-Grâce
Montréal

PROCÉDURE DE PROJET PARTICULIER (PPCMOI)

Côte-des-Neiges
Notre-Dame-de-Grâce
Montréal

QU'EST-CE QU'UN PPCMOI?

PPCMOI pour **P**rojet **P**articulier de **C**onstruction, de **M**odification ou d'**O**ccupation d'un **I**mmeuble

C'est une **résolution** du Conseil d'arrondissement qui autorise les paramètres dérogatoires d'un projet **à certaines conditions**

AVANTAGES DE CETTE APPROCHE

Permet d'exiger toute condition, eu égard aux compétences de la Ville, qui devront être remplies relativement à la réalisation du projet

Permet d'atteindre les objectifs du Plan d'urbanisme qui ne sont pas autrement imposés par des mesures réglementaires

Permet de soumettre le projet à un processus **d'approbation citoyenne**

PROCÉDURE

CHEMINEMENT GÉNÉRAL DU PROJET

1. PROJET PARTICULIER (PPCMOI)

ÉTAPE PRÉSENTEMENT EN COURS

Le Conseil d'arrondissement détermine les paramètres du projet par résolution suite à une consultation publique et un processus d'approbation citoyenne.

2. APPROBATION DES PLANS (PIIA)

Le comité consultatif d'urbanisme évalue les plans de construction selon les objectifs et les critères d'analyse prévu au PPCMOI, au règlement d'urbanisme et au règlement PIIA.

3. DÉLIVRANCE DES PERMIS

Les travaux peuvent débuter suite à la délivrance des permis requis.

ÉTAPES D'ADOPTION

Avis du comité consultatif d'urbanisme (CCU)	17 janvier 2024
Adoption du projet de résolution par le conseil d'arrondissement (CA)	05 février 2024
Consultation publique	**28 février 2024**
Adoption, avec ou sans changement, du second projet de résolution par le conseil d'arrondissement (CA)	CA du 11 mars 2024
Période pour demande d'approbation référendaire	8 jours
Adoption finale de la résolution par le conseil d'arrondissement (CA) Adoption de l'entente de développement	À déterminer
Processus référendaire, si requis, ou entrée en vigueur de la résolution	À déterminer s'il y a lieu

ÉTUDE DU DOSSIER

Côte-des-Neiges
Notre-Dame-de-Grâce
Montréal

LOCALISATION ET DESCRIPTION

CONTEXTE URBAIN



- District de Snowdon
- Zone 0852 (H.1)
- Immeubles industriels
- dernier terrain à transformer au sud de la voie ferrée)
- À +/- 500m de 2 stations de métro (Namur et Plamondon)

LOCALISATION ET DESCRIPTION

CONTEXTE URBAIN



BÂTIMENTS VOISINS

VOISINAGE IMMÉDIAT
Ave. DE COURTRAI













BÂTIMENTS VOISINS

VOISINAGE IMMÉDIAT
QUARTIER WESTBURY

4955-5055 de Courtrai - PPCMOI - 3003261529











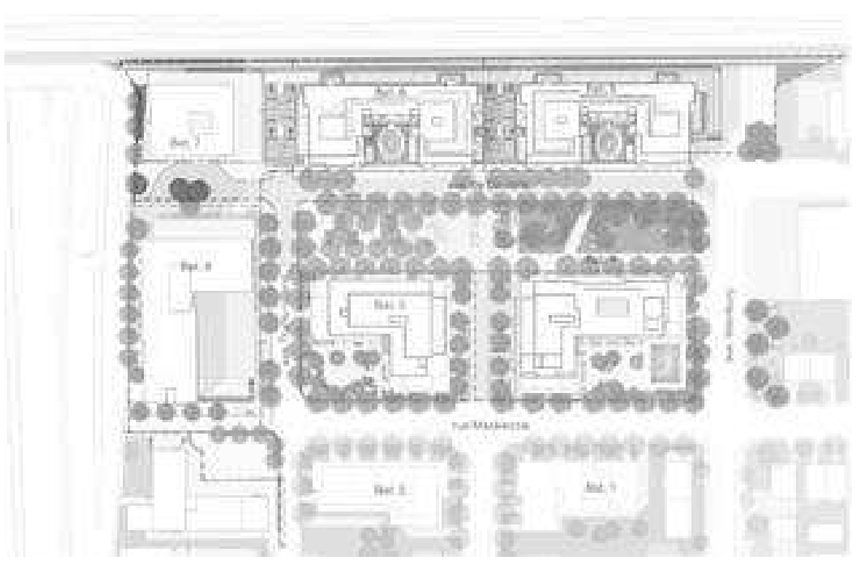

4955 ave. de Courtrai (lot 2 651 609)

- *bâtiment industriel de 2 étages construit en 1958*
- *revêtement extérieur : brique et aluminium*
- *occupation : MK plastics*



5055 ave. de Courtrai (lot 2 651 608)

- *bâtiment industriel de 2 étages construit en 1959*
- *revêtement extérieur : brique et aluminium*
- *occupation : vacant*



CONTEXTE RÈGLEMENTAIRE - PLAN D'URBANISME



[Lien - Détail des secteurs]

Secteur 04-T5 :

- bâti de deux à douze étages hors-sol;
- taux d'implantation au sol moyen ou élevé;
- C.O.S. minimal : 1,0;
- C.O.S. maximal : 6,0.



CONTEXTE RÈGLEMENTAIRE - PLAN D'URBANISME



Lien - Détail des affectations

AFFECTATION	Activités diversifiées
SECTEUR	04-T5
HAUTEUR	2 à 12
MODE D'IMPLANTATION	N/A
TAUX D'IMPLANTATION	Moyen à élevé

ÉTUDE DU DOSSIER

CONTEXTE RÈGLEMENTAIRE - RÈGLEMENT 01-276

Zone :	0852
Usage :	Usage principal : H.1 1(logement)
Hauteur :	7 mètres minimum - 12.5 mètres max
Mode d'implantation :	isolé, jumelé
Taux d'implantation :	min : 35 % / max : 85 %
Densité	N/A
Taux verdissement (pleine terre)	25% min
Marges requises	-marge avant : règle d'insertion -marge latérale :1,5 m -marge arrière : 3 m
Proximité transport commun structurant	oui
Secteur significatif :	Non



Superficie plancher brute :	**Environ 32 000** m²
Superficie terrain :	**6958** m²
Hauteur en étage :	**12**
Taux d'implantation :	**66 %**
Logements :	330 logements locatifs dont : **- 22 % de 3 c.c.** **- 40% de 2.c.c** - 28 % 1 c.c - 10 % studios
Commerces	734,4 (**garderie 495 m²**)
Coefficient occupation sol (C.O.S)	**4,6**
Taux verdissement e	**29.5% (21 % pleine terre)**
Marges requises	-marge avant : 4 m -marge latérale : 11 m /17 m -marge arrière : 2.5 m
stationnement :	**206** ratio **0.62**



ÉTUDE DU DOSSIER

ÉTUDE DE VIABILITÉ / SÉCURITÉ FERROVIAIRE

4955-5055 de Courtrai - PPCMOI - 3003261529

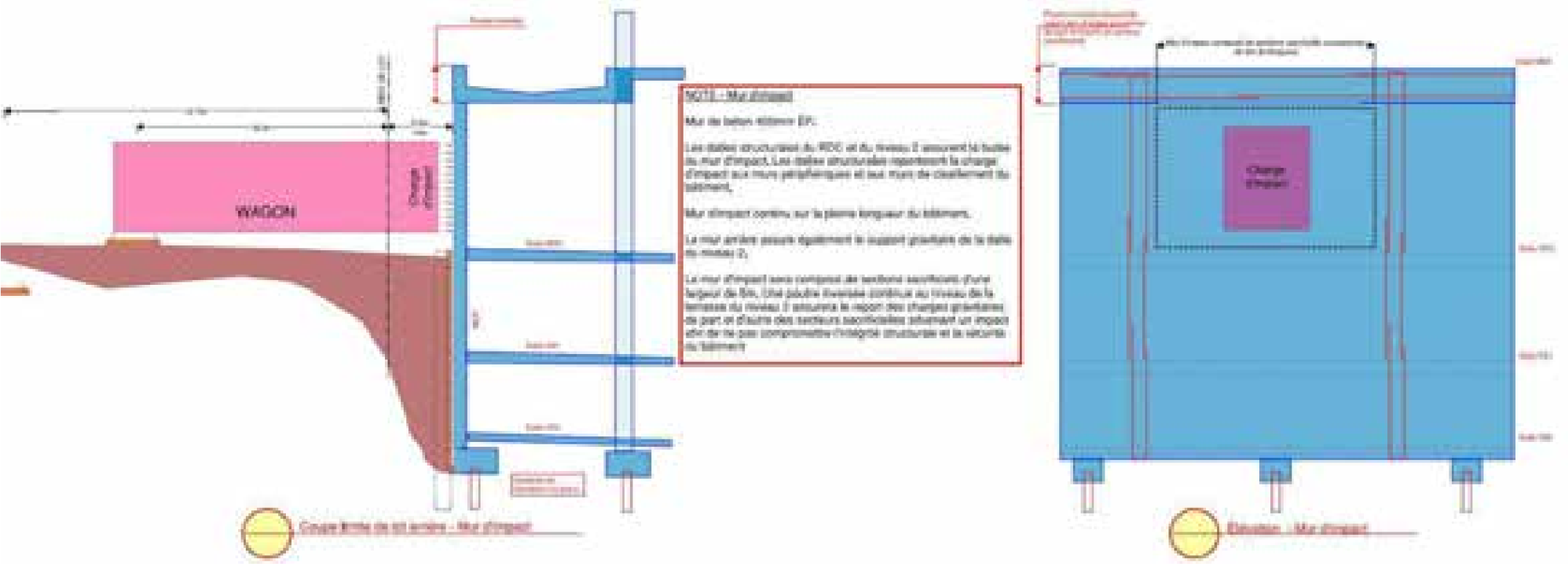



Marge arrière 2.5 m
longueur du terrain: 193 m

Caractéristiques des voies ferroviaires:

- 2 voies principales
- 1 voie secondaire d'évitement

Une mesure de protection du public est requise

Impacts de la construction sur les activités du CP:

- pas d'impact sur le drainage (fossé végétalisé)

Mesures de mitigation proposées: un mur de protection structural en remplacement des fondations standards du bâtiment sur une hauteur minimum de 2,44 mètres du sol. (ne permet pas d'ouverture telle que des fenêtres ou portes)

Tableau 3-2 : Nouveaux déplacements générés par le projet

	Entrants	Sortants	Total
Heure de pointe du matin			
Automobile (véh./h)	80	32	**142**
Transport collectif (dépl./h)	54	59	**113**
Transport actif (dépl./h)	36	14	**50**
Heure de pointe de l'après-midi			
Automobile	48	58	**106**
Transport collectif	46	77	**123**
Transport actif	25	28	**53**

Le diagnostic de la situation future de circulation indique que les conditions de circulation sont globalement bonnes dans le secteur.

Le virage à gauche sur Mackenzie est difficile selon le modèle de simulation qui intègre également toutes les données de 2015 à 2021 du projet d'ensemble Westbury (inc. les commerces existants et les phases non-réalisées).

Les conditions difficiles observées sur la rue Vézina à l'intersection avec la voie de service Décarie Ouest, qui constituent déjà une problématique indépendante du projet, demeurent telles qu'elles.

Objet : Sommaire exécutif - Étude d'impact sur les déplacements
Westbury Phases 9 et 10
N/Réf. : M003751F/WS-1926 20355

Monsieur,

Le présent document fait état des principaux résultats de l'étude d'impact sur les déplacements pour le projet de développement résidentiel de 328 unités de logements (Westbury-Phases 9 et 10), situé sur l'avenue de Courtrai, à l'est de l'avenue de Westbury, dans l'arrondissement Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce. Il est à noter que les logements et les bureaux encore libres des phases précédentes ont été considérés dans les débits générés par le projet.

L'analyse de la situation actuellement démontre que le secteur d'étude est bien desservi en transport collectif (TC) avec la présence des stations de métro Namur et Plamondon de la ligne orange, ainsi que de nombreuses lignes d'autobus de la STM dont certaines se rabattent vers ces stations. L'analyse des conditions de circulation démontre que tous les axes qui ceinturent le site à l'étude affichent de bonnes conditions de circulation, alors que certains mouvements du carrefour Vézina/Décarie Ouest situé à l'extrémité ouest du secteur présentent des conditions difficiles en après-midi avec des niveaux de service E et F. Ces conditions difficiles constituent une problématique d'ordre régional qui interpelle le ministère des Transports et ses partenaires municipaux. Par ailleurs, des relevés de stationnement sur les rues avoisinantes au site à l'étude indiquent qu'environ 40 cases sont disponibles en journée.

Après l'analyse de la situation actuelle, CIMA+ a effectué l'exercice de génération qui démontre que le projet génère 78 véh./h le matin, 60 déplacements/h en TC et 32 déplacements/h en transport actif. Les débits de circulation ont été ensuite distribués en fonction des zones d'activités d'intérêts déduites de l'enquête OD 2018, puis affectés au niveau local en fonction de la tendance observée avec les débits actuels. L'exercice d'affectation démontre que le projet n'ajoute pas plus de 30 véh./h à un mouvement qui est déjà à E ou F et n'occasionne pas non plus une dégradation de deux niveaux de service. Alors, selon le guide[1] d'étude d'impact de la Ville de Montréal, aucune intervention n'est requise sur le réseau routier.

L'analyse des conditions de circulation anticipées en tenant compte des débits générés par le projet démontre que l'état d'écoulement de la circulation est fluide pour les carrefours avoisinants au site du projet, avec des niveaux de service qui s'établissent majoritairement à C ou mieux. Les conditions difficiles observées sur la rue Vézina à l'intersection avec la voie de service Décarie Ouest, qui constituent déjà une problématique indépendante du projet, demeurent telles qu'elles.

Tout compte fait, le projet résidentiel Westbury (Phases 9 et 10), situé au nord de l'avenue de Courtrai et à l'est de l'avenue de Westbury, dans l'arrondissement Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce, est réalisable avec de faibles impacts sur les conditions de déplacements du réseau routier avoisinant.

Un rapport complet couvrant l'entièreté de l'étude d'impact sur les déplacements réalisé en lien avec le projet résidentiel Westbury (Phases 9 et 10) est annexé à ce sommaire exécutif.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, veuillez accepter nos salutations distinguées.

Moustapha Seck, ing., MBA
Coordonnateur de projet
Transport – Génie de la mobilité

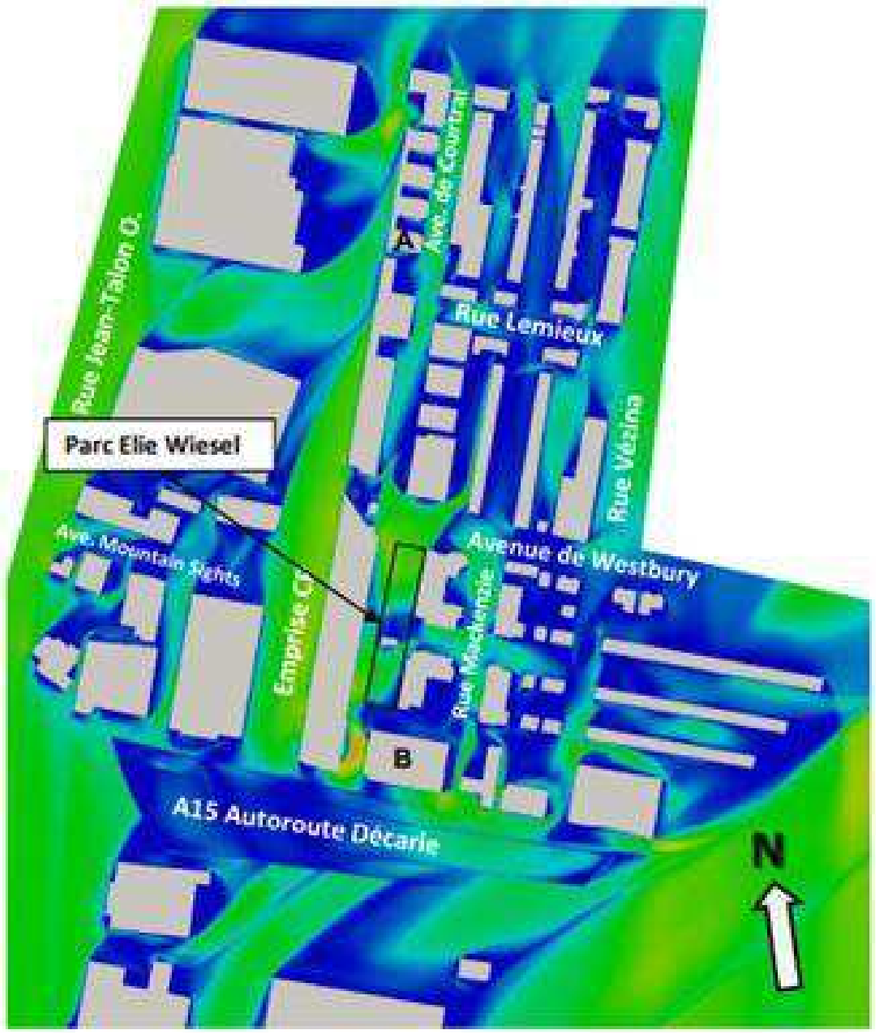

a) Conditions de référence – Fréquences annuelles d'inconfort **inférieures à 25% - Critère général pour toutes les rues du secteur.**

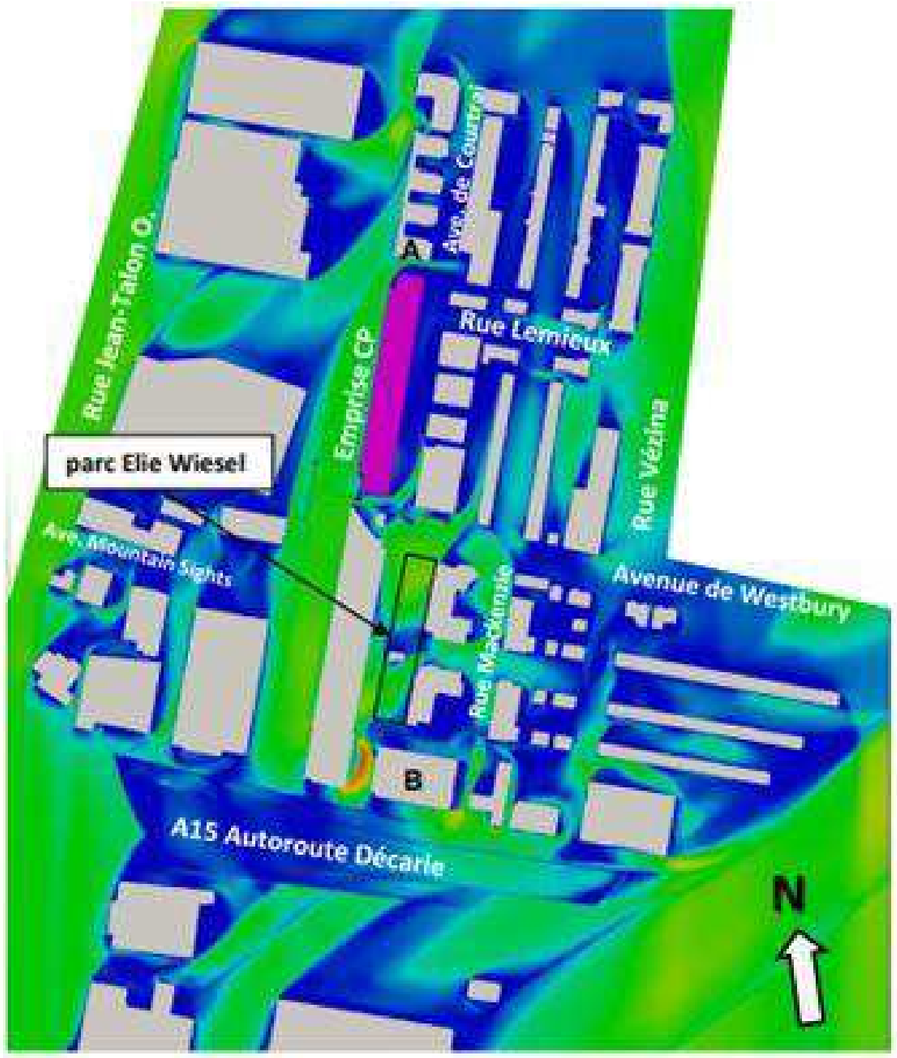

b) Conditions futures – Fréquences annuelles d'Inconfort **inférieures à 25% - Critère général pour toutes les rues du secteur.**

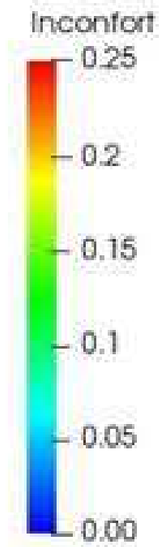

Critère relatif aux fréquences d'inconfort:

- 25%: Critère général pour toutes les rues.

CONCLUSION

L'intégration du projet Westbury 9-10 au quartier à l'étude contribue à réduire les fréquences d'inconfort sur les rues avoisinantes

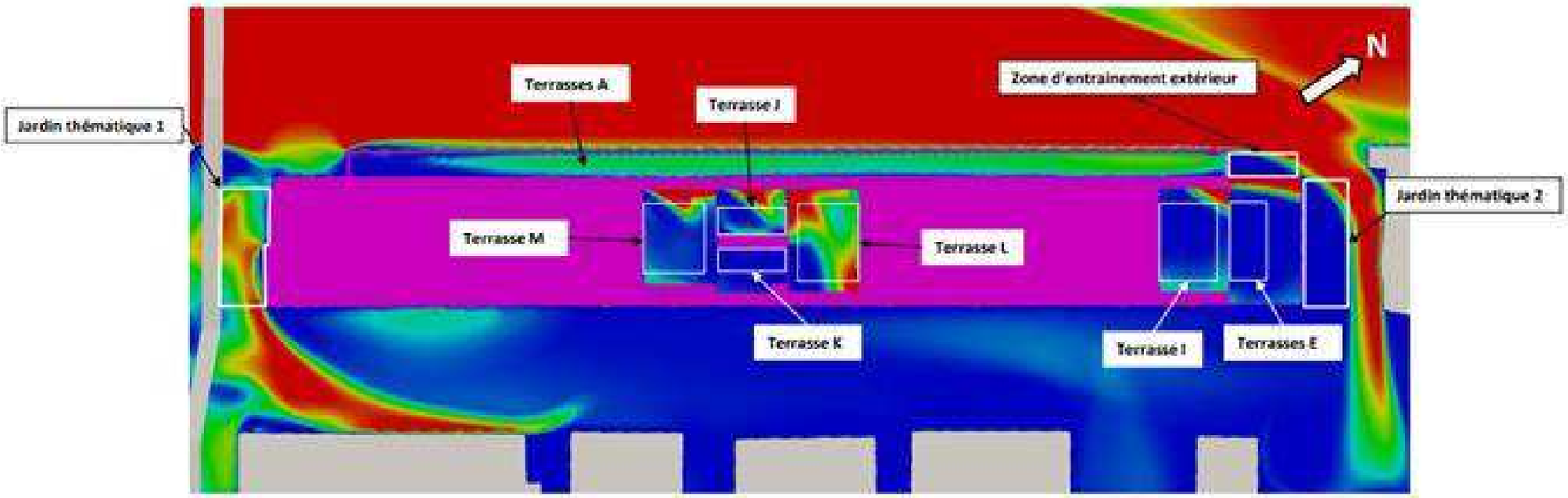

a) Terrasses sur les niveaux 2, 5, 8, 9 et 11, jardins thématiques et zone d'entrainement extérieure - Fréquences annuelles d'inconfort **inférieures à 10% - Critère pour les parcs et les lieux de détente.**

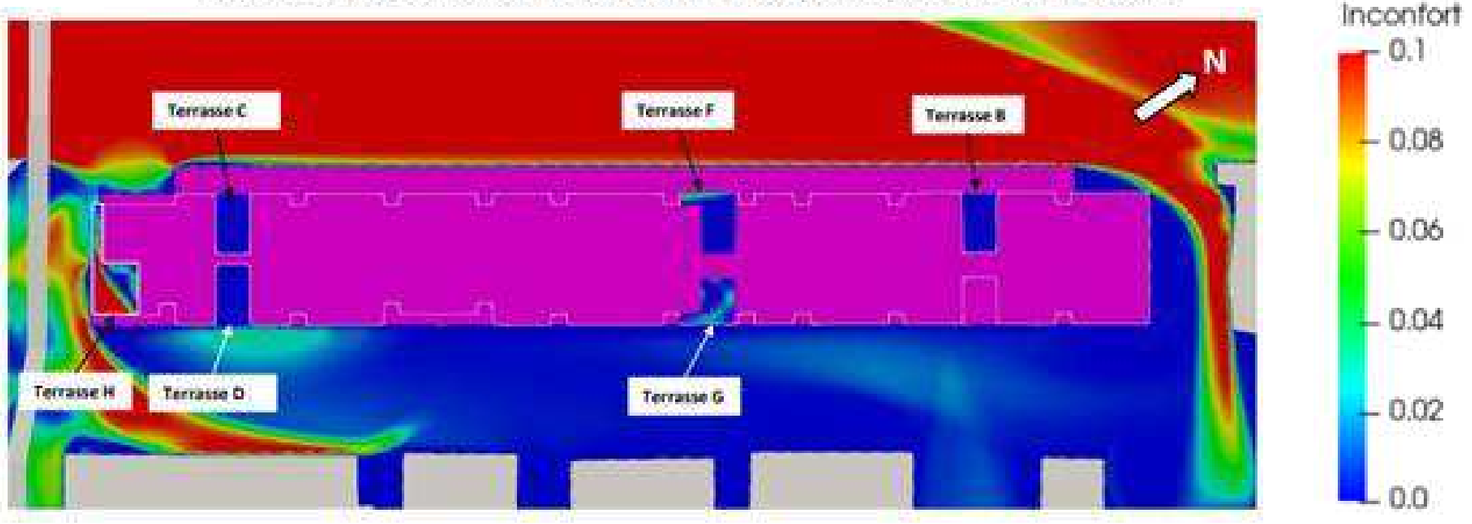

b) Terrasses sur les niveaux 3, 4, 6 et 7 - Fréquences annuelles d'inconfort **inférieures à 10% - Critère pour les parcs et les lieux de détente.**

- 10%: Critère pour les parcs et lieux de détente.

Le critère limite de fréquences annuelles d'inconfort de 10%, utilisé pour les parcs et lieux de détente, est
respecté au-devant des deux entrées principales du bâtiment étudié.
Des petites sections des surfaces des jardins thématiques sont à la limite du critère de 10%.

Toutefois, le modèle numérique ne reproduit pas l'aménagement paysager et les mesures de mitigations prévues au projet qui contribuent à ralentir les vents soufflants au niveau des occupants, et de ce fait réduire l'inconfort des usagers des terrasses.

Figure 1 Niveau de bruit ferroviaire moyen ($L_{eq\ 24h}$) en façade

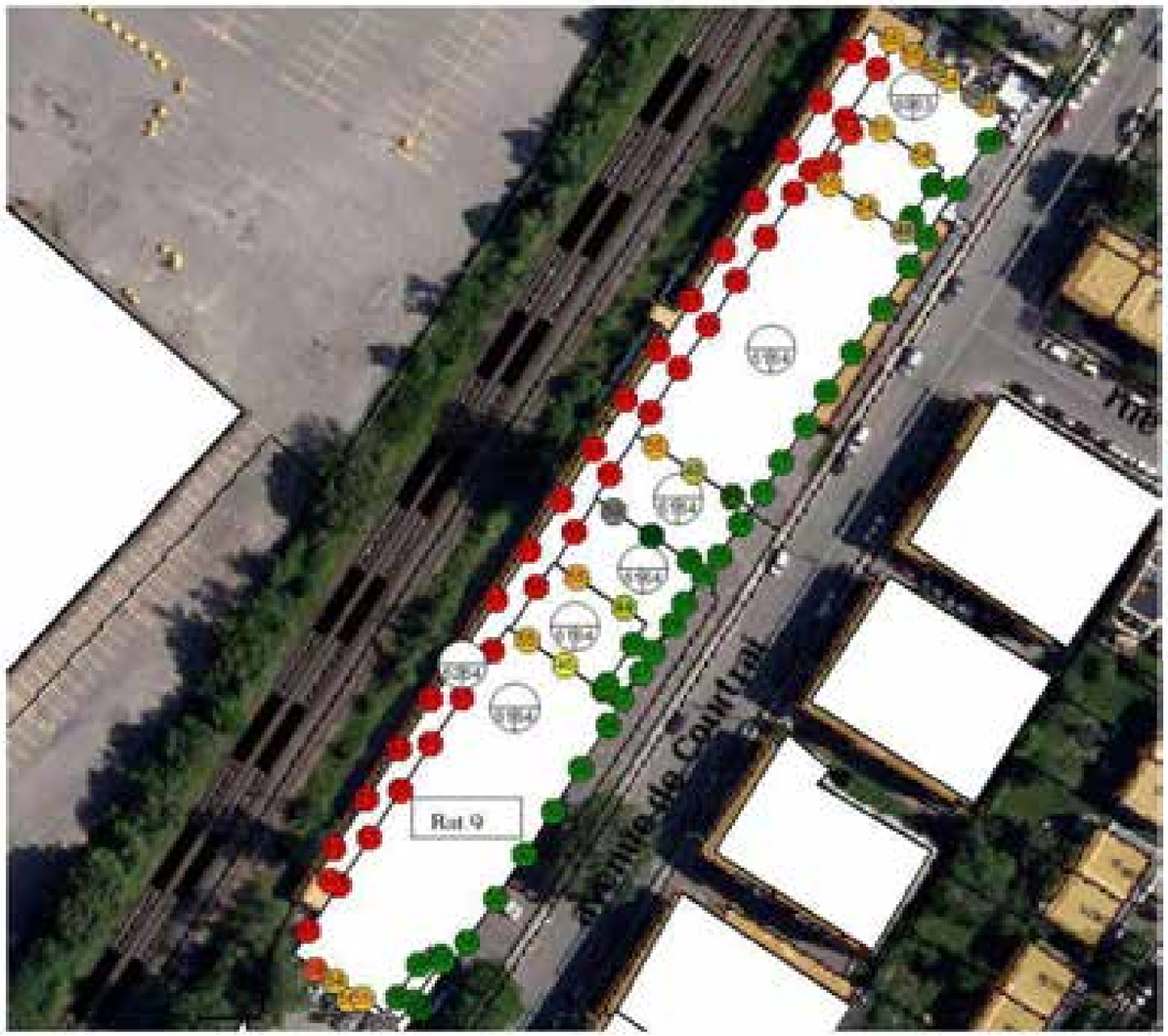

Tableau 1 Résultats des niveaux de bruit ferroviaire en façade du bâtiment et à l'intérieur

Façade	Niveau de bruit moyen extérieur (dBA)	Composition du vitrage	Pourcentage de fenestration dans les chambres	Niveaux sonores moyens à l'intérieur de la chambre moyen	Pourcentage de fenestration dans les salons	Niveaux sonores moyens à l'intérieur des salons
Côté Chemin de fer	61	1	20 %	21	40 %	26
Côté Avenue Westbury	55	1	20 %	16	40 %	20
Côté Avenue de Courtray	38	2	50 %	10	70 %	13
Côté Avenue Victoria	58	1	20 %	19	40 %	23

Bien que les niveaux de bruit à l'intérieur respectent largement le critère du schéma d'aménagement de la Ville de Montréal (critère de 40 dBA $L_{eq\ 24h}$), nous limitons la superficie de la fenestration afin de réduire les bruits ponctuels lors du passage d'un train.

2.2 VITRAGES

Les compositions utilisées pour les évaluations des niveaux sonores dans les logements du bâtiment de la phase 9 du projet Westbury sont les suivantes :

COMPOSITION 1 :

- Verre de 6 mm;
- Espace d'air de 19 mm;
- Verre laminé de 12 mm (6 mm - PVB 0.06 po – 6 mm).

COMPOSITION 2 :

Pour les autres façades, le vitrage des chambres et des salons sera composé de :

- Verre de 6 mm;
- Espace d'air de 13 mm;
- Verre de 6 mm.

Mesures de mitigation proposées:

- panneaux de béton préfabriqués;
- isolation acoustique;
- vitrage adapté ;

Des mesures de mitigation sont aussi requises pour les terrasses (max55 dBA)

ÉTUDE DE VIABILITÉ - VIBRATIONS (TRAINS)

Figure 7 Croquis explicatif en coupe des recommandations d'isolation vibratoire

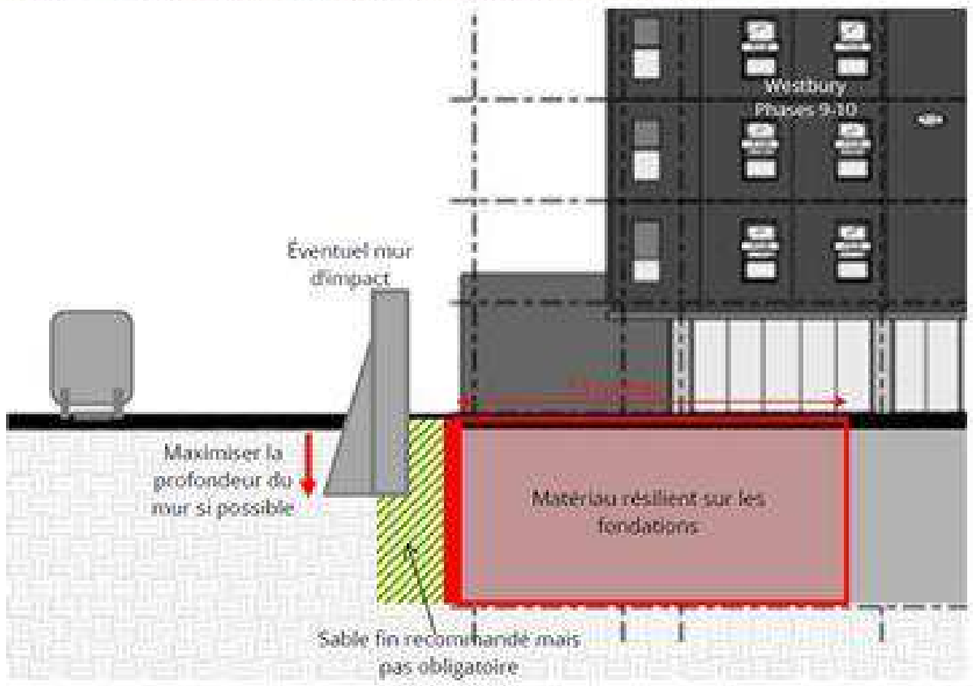

Des mesures de mitigations sont requises pour assurer le respect du seuil vibratoire défini par le règlement d'urbanisme pour le passage des trains de fret (quelques trains par jour)

La réduction des vibrations sur leur chemin de propagation peut être atteinte par la création d'une zone tampon (e.g. revêtement élastomère entre le sol et les fondations et remblai de sable fin)

Figure 8 Croquis explicatif vue de dessus des recommandations d'isolation vibratoire



PROJET - PERSPECTIVE





- Entrée véhiculaire en marge latérale Est
- Deux entrées principales de 6 mètres de large
- Plusieurs entrées secondaires pour les cyclistes et les commerces
- Alignement d'arbres en cour avant

ÉTUDE DU DOSSIER

PLAN DU REZ-DE-CHAUSSÉE

4955-5055 de Courtrai - PPCMOI - 3003261529



- Voie de circulation et aires de stationnements à l'arrière
- En avant de l'étage, de L'Ouest à L'est:
  - Une garderie, un petit commerce, 5 grands logements
  - Des espaces communs pour les résidents: salle de sport, salle communautaire et espace de co-travail.

PROJET - PLAN DE L'ÉTAGE 2



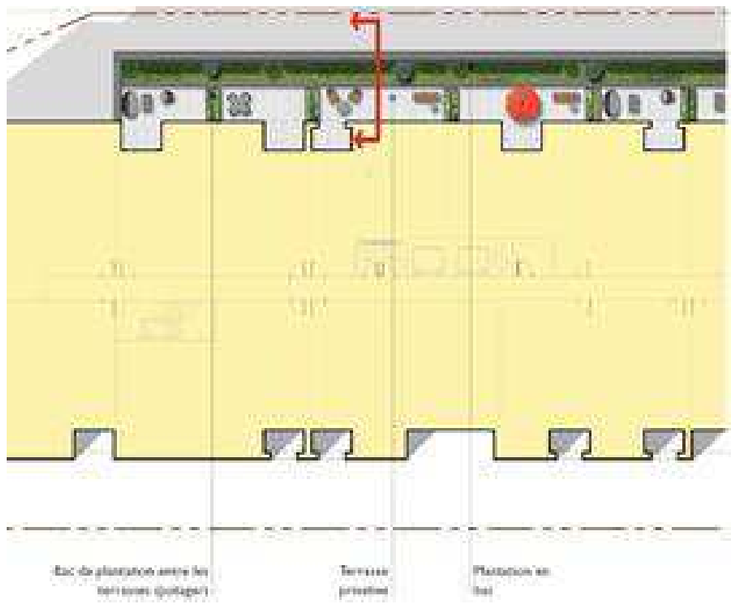

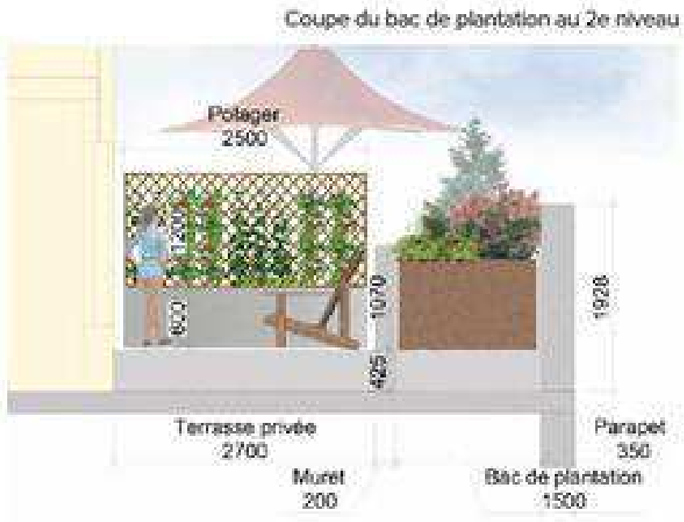

- Studios concentrés au 2e étage;
- Terrasses privatives;
- Mur (parapet) écran intégré à un bac de plantation;
- potagers mitoyens;
- -balcons / loggias

PROJET - PLAN DE L'ÉTAGE 3



Le projet vise:

22% de logements 3 chambres, environ 105m², dits familiaux	71 log.
40% de logements 2 chambres, environ 94m²	133 log.
28% de logements 1 chambre, environ 60m²	93 log.
10% de logements studio, environ 36m²	33 log.
Total:	**330 log.**

- Dernier étage sans une séparation des deux phases;
- plan similaire au 2ème étage;
- Une terrasse végétalisée avec plantation d'arbres en bac.

PROJET - PLAN DE L'ÉTAGE 4



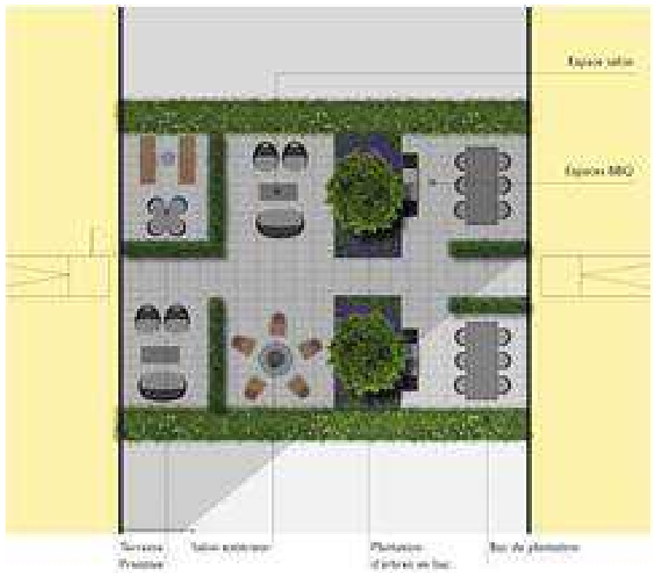



- Étage de séparation des deux phases
- Percée visuelle vers l'oratoire St Joseph
- Terrasse commune végétalisée
- Aménagement convivial

PROJET - PLAN DE L'ÉTAGE 5





Agrandissement 5



Exemple de séparation entre les terrasses





Plantation en bac

- prédominance de logements de 2 c.c et plus (73%)
- grands logements 3 c.c de coins;
- Terrasses latérales privatives
- terrasses végétalisées

PROJET - PLAN DE L'ÉTAGE 6



Vue vers l'oratoire Saint-Joseph

PROJET - PLAN DE L'ÉTAGE 7



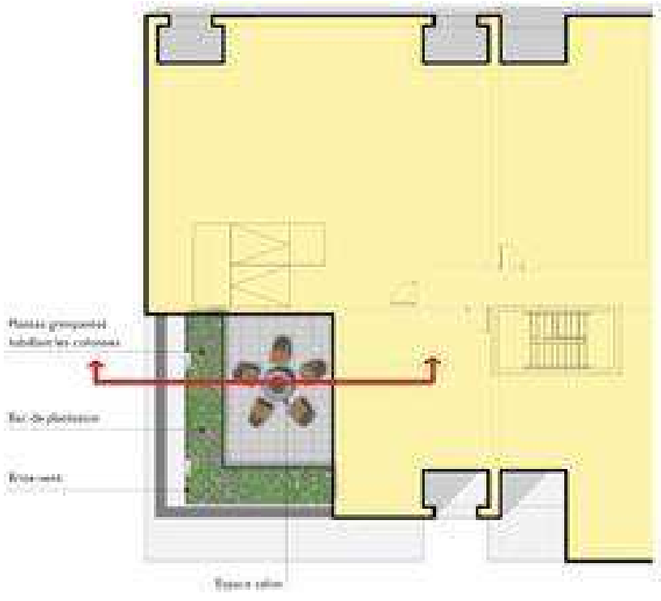

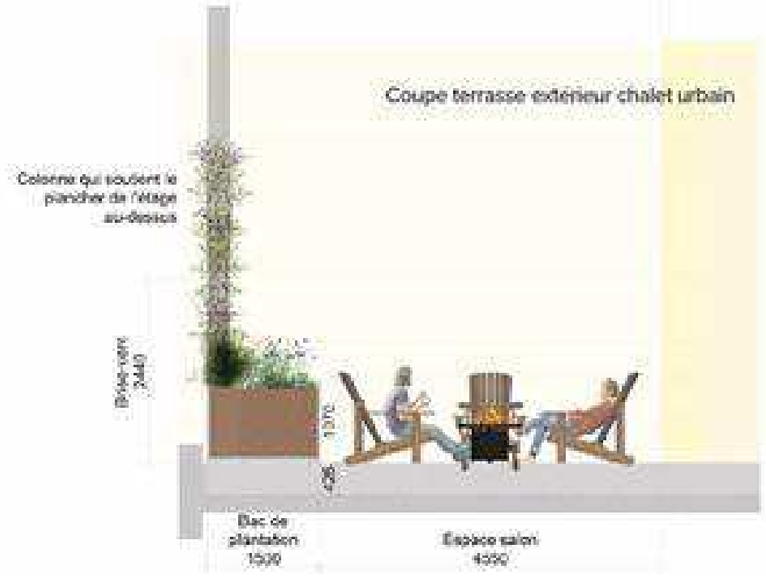

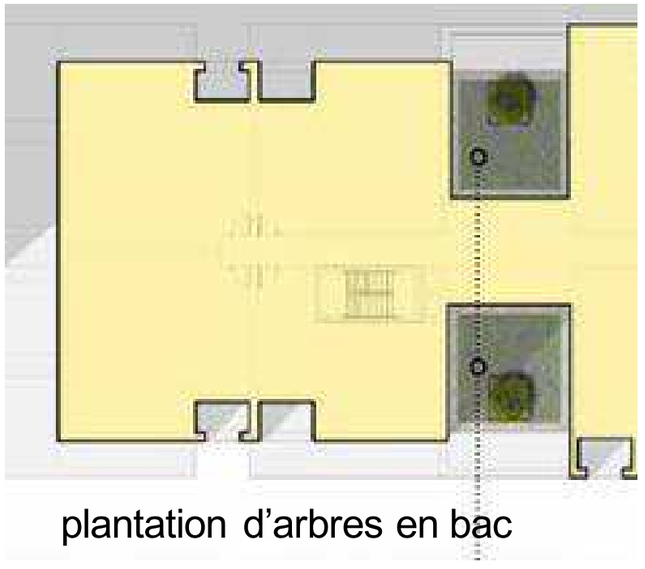

plantation d'arbres en bac

PROJET - PLAN DE L'ÉTAGE 8



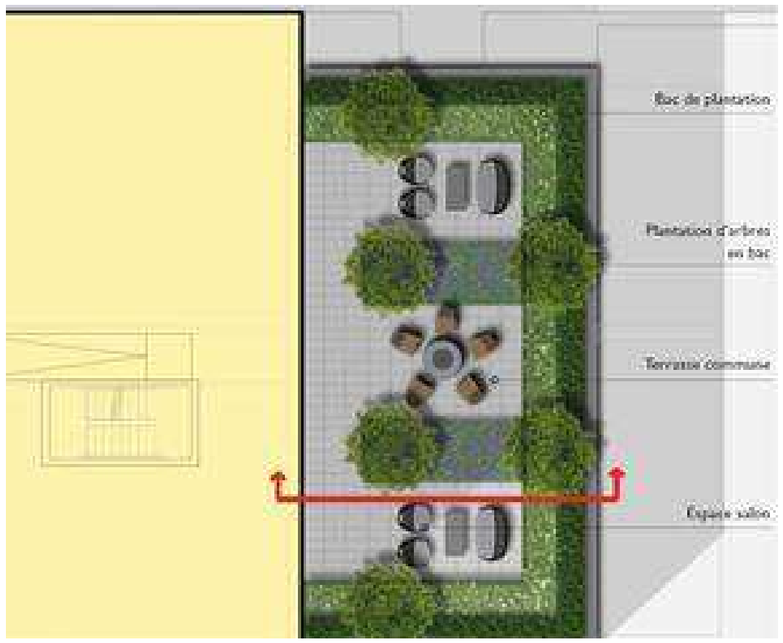



- Diversité des bacs de plantations proposés
- hauteurs adaptées aux types de plantations et à l'emplacement proposé (entre 600 mm et 1070 mm)

PROJET - PLAN DE L'ÉTAGE 9







- Retraits volumétriques graduels entre le 4e et 12e étages
- Terrasses latérales privatives
- plantations intégrées aux écrans éoliens et acoustiques

PROJET - PLAN DE L'ÉTAGE 10



Prédominance des logements de 3.c.c à partir du 10e étage;

PROJET - PLAN DE L'ÉTAGE 11 et 12

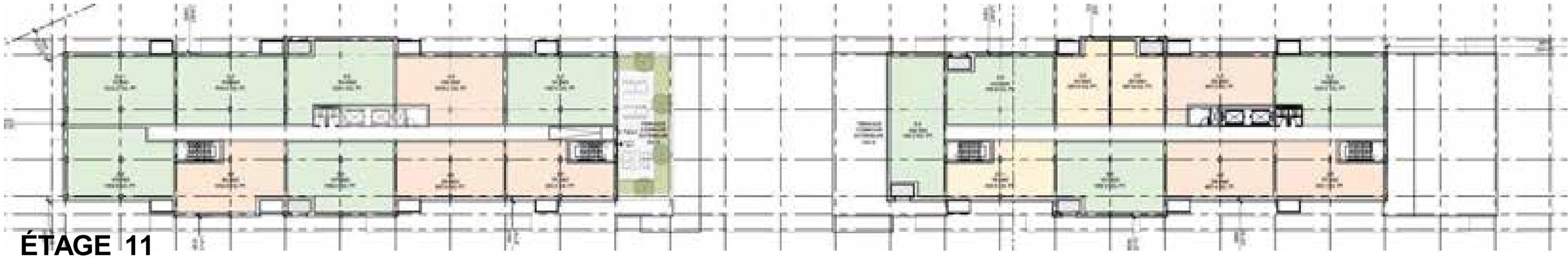

ÉTAGE 11



ÉTAGE 12





Bac de plantation



Espaces salon

Au total:

- 60% des logements ont 2.c.c ou plus;
- 8 terrasses communes;
- 33 terrasses privatives;
- toits végétalisés au dernier étage.

PROJET - PLAN DE TOIT





- Les toitures au-dessus des niveaux habités sont aménagées avec toit verts extensifs;
- Les constructions hors toit sont principalement occupées par des équipements mécaniques.

ÉTUDE DU DOSSIER

PLANS DE S-SOL

S-SOL 1



S-SOL 2

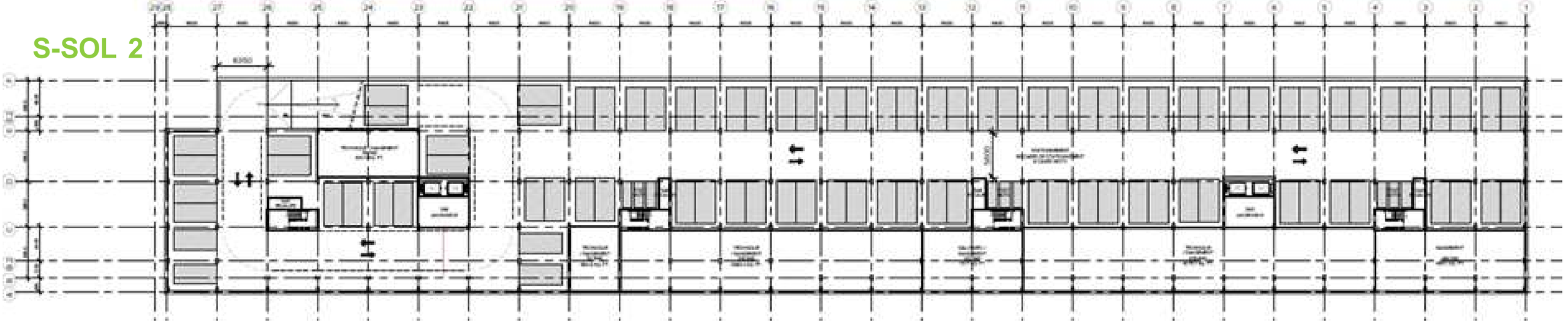

- Réaménagement requis avec retrait en cour avant de 3 mètres;
- plan de gestion des matières résiduelles requis.

Au total, 206 cases de stationnement (ratio 0.62) incluant:

- 3 pour personnes à mobilité réduite, 4 en auto partage et 18 cases supplémentaires (motos)

FAÇADE PRINCIPALE (De Courtrai)



ÉLÉVATION SUD_AVENUE DE COURTRAI

ÉLÉVATIONS LATÉRALES



ÉLÉVATION OUEST



ÉLÉVATION EST

0 3 6 12

ELÉVATION ARRIÈRE (Voie Ferrée)



ÉLÉVATION NORD_VOIE FERRÉE

0 3 6 12





LA VUE VERS L'ORATOIRE SAINT-JOSEPH

VUE VERS LE MONT- ROYAL ET L'ORATOIRE ST-JOSEPH À PARTIR DU PASSAGE YOLÈNE JUMELLE

PLAN DE MOBILITÉ DURABLE

Dans un objectif de favoriser le transport actif, un plan de mobilité a été développé et mis en place tant dans l'architecture que dans la stratégie de développement du projet. Ce plan de mobilité comprend les différents éléments suivants:

A Vélos
- Favoriser l'utilisation du vélo.
- Deux entrées distinctes pour les vélos à proximité des halls. Accès ségrégués par rapport à l'entrée véhiculaire.
- Trois locaux de vélos sécurisés.
- Accès direct de l'extérieur et de l'intérieur aux locaux de rangement de vélos situés en rez-de-chaussée.
- Aménagement d'un atelier de réparation et d'entretien de vélos au rez-de-chaussée.
- Support à vélos extérieurs placés sous les soffites afin de les protéger des intempéries.
- Supports à vélos extérieurs situés près des entrées principales et visibles des espaces communs du bâtiment (lieux éclairés et sécuritaires)
- Nombre impressionnant de rangements de vélos intérieurs.
- Aménagement d'une piste cyclable en avant du bâtiment (réduction de la largeur de la rue et peinture sur la chaussée - approbation à obtenir de l'arrondissement).
- Volonté d'implanter une station Bixi afin de bonifier l'offre de vélos en libre-service.

B Piétons
- Aménagement de la cour avant de manière à rendre les déplacements à pied sécuritaires.
- Deux entrées principales pour piétons en marge avant facilement repérable grâce à l'aménagement paysager et le hall en mur-rideau ouvert sur deux niveaux.

C Transport collectif
- Incitatif monétaire pour nouveaux résidents: remboursement de 50% du coût d'une passe Bixi et d'une passe de la STM pour la première année.
- Fournir une trousse informative aux nouveaux résidents sur les divers services situés à distance de marche du projet (parcs, épiceries, pharmacies, commerces, restaurants).
- Favoriser l'accès sécuritaire à la station de métro Namur et aux services situés sur Jean-Talon Ouest par l'entremise d'une passerelle publique.

D Voitures
- Électrification de 15% des cases de stationnement.
- Stationnements intérieurs situés au rez-de-chaussée pour véhicules en autopartage pour les résidents.
- Une seule entrée véhiculaire pour l'ensemble du projet accessible sur la marge est du bâtiment et combinée avec la collecte de déchet.

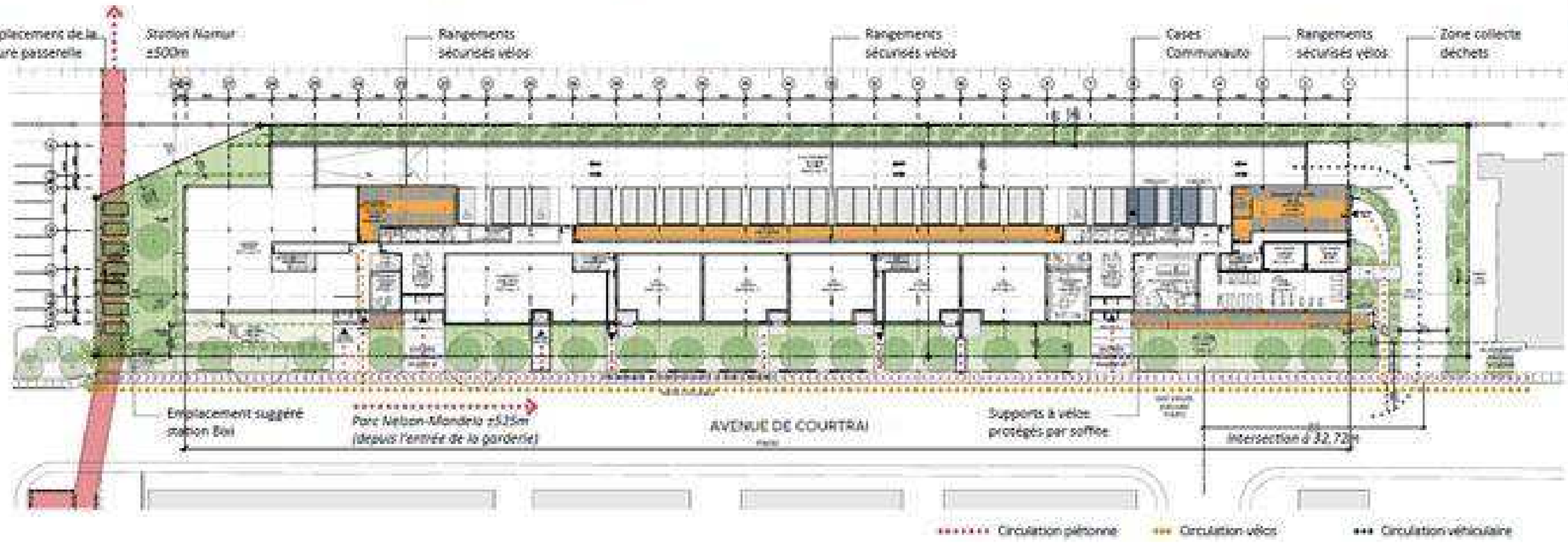



Support vélos muraux
Rangements sécurisés corridor central



Support vélos doubles hauteur
Rangements sécurisés

Supports fixes doubles hauteur

Espace vélos phase 9:	140 cases
Espace vélos phase 10:	147 cases

Supports fixes muraux

Espace vélos corridor central :	120 cases
Total espaces intérieurs:	**407 cases**
Total espaces extérieurs:	**85 cases**
Grand total:	**492 cases**

SERVITUDE DE PASSAGE ET DE CONSTRUCTION D'UNE PASSERELLE DE FRANCHISSEMENT DE LA VOIE FERRÉE

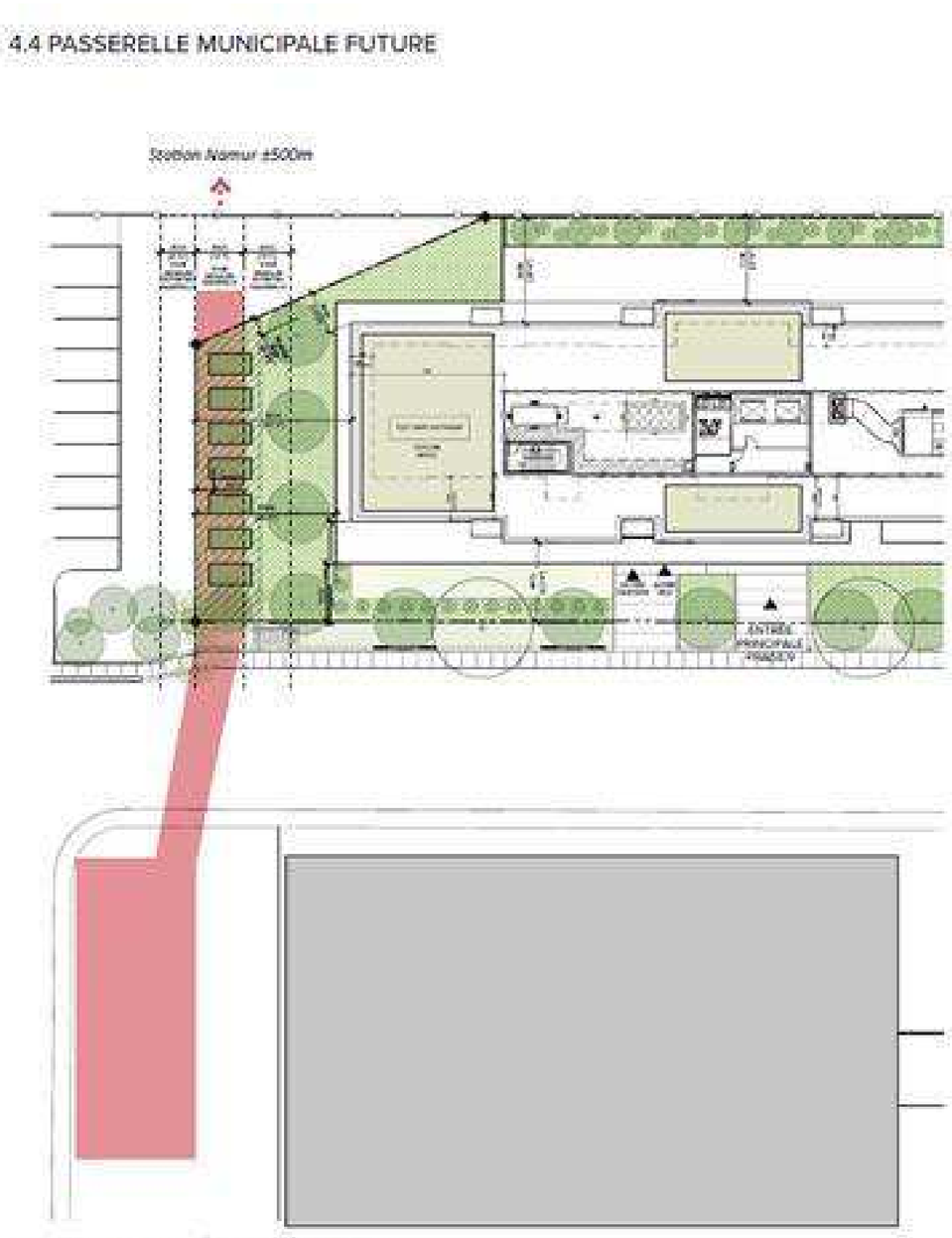



Passerelle multimodale de franchissement de la voie ferrée;
Proposition sous forme d'escalier avec dalot pour vélo.

COUPES

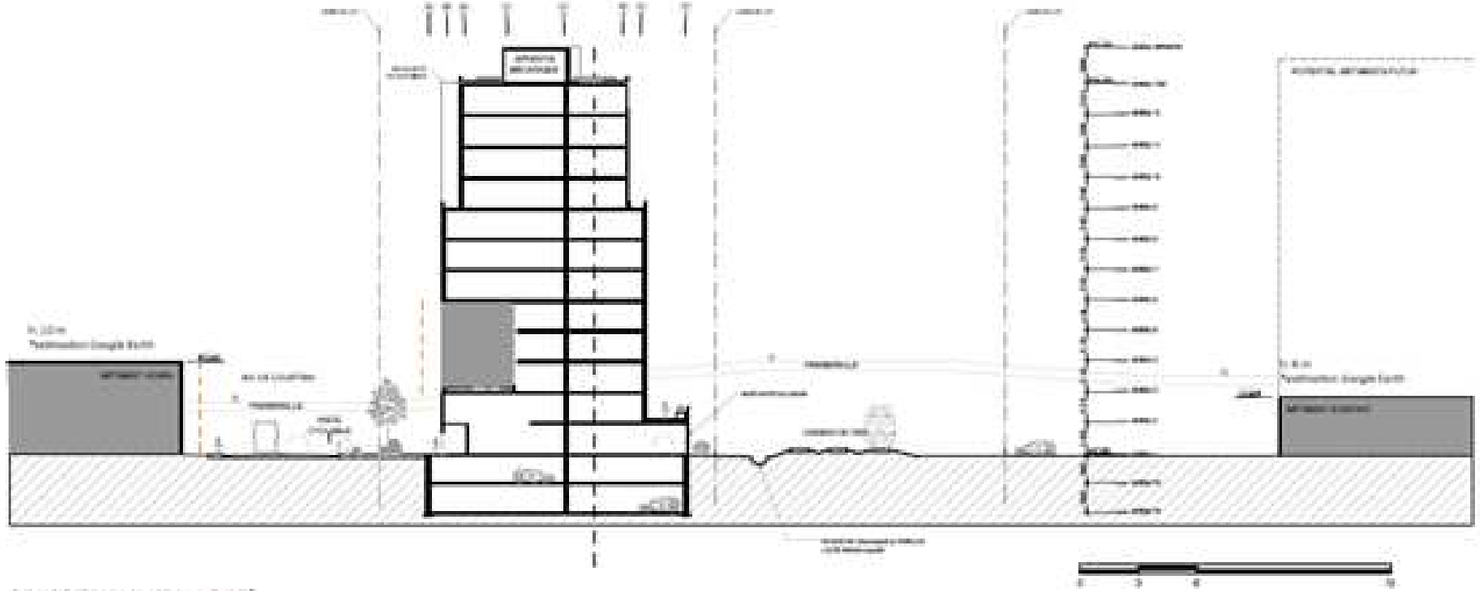

COUPE TRANSVERSALE BB'

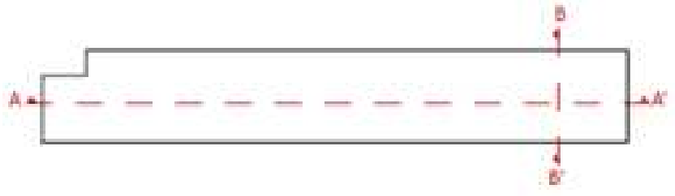

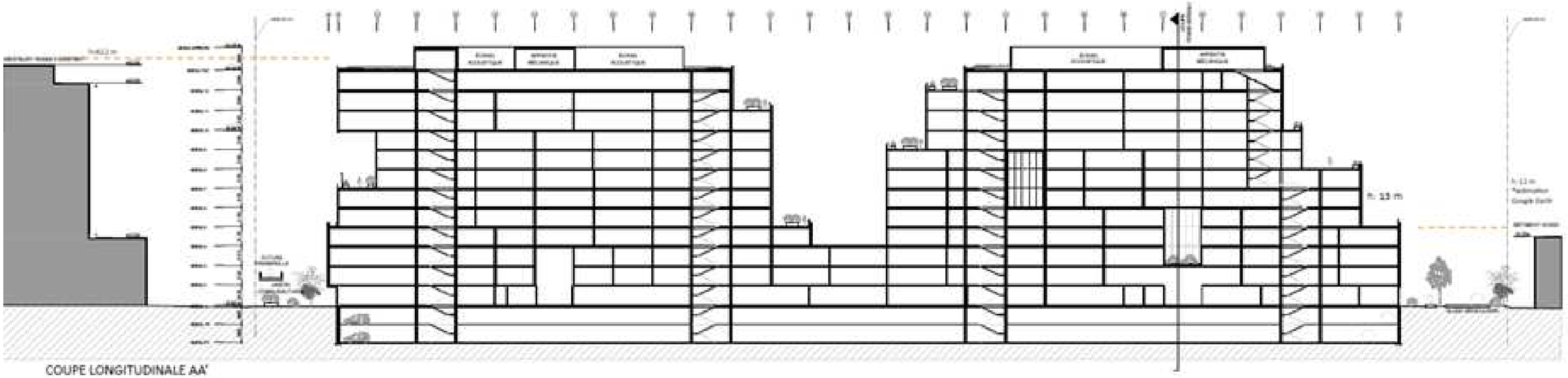

COUPE LONGITUDINALE AA'

ÉTUDE D'ENSOLEILLEMENT

SOLSTICE D'HIVER



ÉQUINOXE PRINTEMPS AUTOMNE

SOLSTICE D'ÉTÉ



Perte d'ensoleillement des immeubles voisins au Sud de l'Avenue de Courtrai en fin de journée:

- Vers 16h aux périodes d'équinoxe;
- Vers 18h en été.

PRINCIPALES DÉROGATIONS

	PLAN D'URBANISME	ZONAGE ACTUEL	PROPOSÉ
SECTEUR / ZONE	04-T5	0852	-
USAGE	Mixte	Habitation unifamiliale (H.1)	Habitation multifamiliale avec services **(H.7)** Commerces et services **(C.2)**
HAUTEUR	-	Min 7m / Max 12.5 m	**42 m**
MARGES AVANT		Règles d'insertion	4 m
ÉTAGES	Min 2 / Max 12	-	**5 à 12 étages**
DENSITÉ	Min 1.0 / Max 6.0	Min 1.2 -max 3	**4.6**
VERDISSEMENT		25 % de verdissement en pleine terre	21% en pleine terre 29% au Total

RECOMMANDATION

Côte-des-Neiges
Notre-Dame-de-Grâce
Montréal

La direction est FAVORABLE pour les raisons suivantes :

- Le projet permet de compléter la transformation du secteur au sud de la voie ferrée par une forme bâtie dynamique qui assure la transition entre le projet d'ensemble Westbury de forte densité et un secteur résidentiel établi;
- la nouvelle densité proposée permet d'augmenter le parc de logements locatifs dans l'arrondissement de 330 logements, dont 60% d'unités de 2 c.c. et plus;
- Les mesures de mitigations proposées permettent d'atténuer les nuisances environnementales et d'assurer la sécurité ferroviaire pour l'intensification de l'usage résidentiel;
- Le projet intègre les balises d'aménagement de la planification du Quartier Namur-Hippodrome en tenant compte de la vue vers l'oratoire Saint-Joseph et de la passerelle de franchissement de la voie ferrée;
- Une entente de développement sera adoptée pour inclure les contributions à la réalisation d'infrastructures municipales incluant l'élargissement du trottoir et une servitude pour une passerelle multimodale;
- Le projet valorise le transport alternatif à l'automobile par son plan de mobilité durable;
- Le projet optimise le verdissement par son plan d'aménagement paysager intégrant une canopée le long de l'avenue de Courtrai et plusieurs terrasses végétalisées à usages variés;
- L'approbation finale du projet est assujettie aux conditions, objectifs et critères PIIA de la présente résolution, du règlement d'urbanisme et du règlement sur les PIIA.

Territoire d'application :



DÉROGATIONS

- a. article 10, afin d'autoriser une **hauteur** maximale de 42 mètres;
- b. article 21 afin de permettre des **bacs végétalisés sans retrait** minimal par rapport au mur arrière;
- c. article 34, afin d'autoriser une **densité** maximale de 4.6;
- d. article 75, afin d'autoriser une **marge arrière** de 2 mètres au niveau du rez-de-chaussée;
- e. article 123, afin d'autoriser les **usages** de la catégorie:
  - H.7 comme catégorie principale;
  - C.2 au 1e étage - max **1000 m²** .
- f. article 329, afin d'autoriser des balcons en **saillie** à 1,5 m de la limite arrière du lot à partir du 2e étage;
- g. article 386.1 afin d'autoriser des **allées piétonnes** menant aux entrées principales d'une **largeur supérieure à 2 mètres**;
- h. Article 537 afin d'exempter les usages commerciaux de **l'unité de chargement** exigée;
- i. article 618.4 afin d'exiger qu'au moins 10% des unités de stationnement requises se situent à l'extérieur ;
- j. article 618.6 afin d'autoriser des **stationnements extérieurs pour vélo partiellement** recouverts par un toit ou un volume en saillie;

CONDITIONS DE DÉMOLITION:

En plus des documents normalement exigés, une demande de démolition doit être accompagnée des documents supplémentaires suivants :

- ❑ un plan de gestion des matériaux issus de la démolition incluant la gestion sécuritaire des contaminants et matières dangereuses et le tri sélectif des composantes à la source;

- ❑ un plan de gestion et de mitigation des impacts du chantier qui minimise l'impact sur le voisinage et l'occupation du domaine public.

Préalablement à la délivrance du certificat d'autorisation de démolition, le requérant doit avoir déposé :

- ❑ une demande de permis complète pour la construction d'un projet conforme à la réglementation et à la présente résolution;

- ❑ une lettre de garantie bancaire correspondant à 20 % de la valeur du bâtiment et du terrain au rôle d'évaluation foncière à titre de garantie monétaire visant à assurer le respect des conditions imposées et l'exécution du projet de construction et d'aménagement paysager;

- ❑ une expertise visant à évaluer la viabilité des arbres publics sur rue et le cas échéant, les mesures de protection utilisées pour les protéger.

CONDITIONS DE RÉALISATION DU PROJET

La réalisation du projet de construction et d'occupation est soumise au respect des conditions suivantes :

- À l'exception de l'usage « **garderie** », un usage de la catégorie C.2 doit avoir une superficie maximale de **300 m2**;
- les **usages** suivants sont spécifiquement **exclus** :
  - carburant;
  - vente de pièces et accessoires d'automobiles;
  - Hôtel et résidence de tourisme;
  - salon funéraire;
- le **taux d'implantation** maximal du bâtiment doit être de **68%** ;
- le bâtiment doit avoir **une hauteur maximale de 12 étages**;
- l'implantation de la construction doit respecter les conditions suivantes:
  - À l'**avant**, une **marge minimale de 4 m** par rapport à l'emprise de l'avenue de Courtrai;
  - Du côté **est**, une **marge minimale de 17 m**;
  - Du côté **ouest**, une **marge minimale de 11,5 m**;
  - à partir du 2e étage, la **marge arrière minimale** doit être de **7 m** à partir de l'emprise de la voie ferrée;
- **une partie du bâtiment entièrement sous terre** doit respecter un **retrait minimal de 3 m** par rapport à l'emprise du domaine public;
- **au moins 55% des logements** proposés doivent être composés de **2 chambres à coucher et plus,** d'une superficie minimale de **80 m²** pour les logements de 2 chambres à coucher et **92 m²** pour les logements de 3 chambres à coucher;
- **au plus 10% des logement**s proposés peuvent être de type **studio;**
- les **locaux d'entreposage des matières putrescibles** doivent avoir une superficie minimale de **20 m²**, être situés à l'intérieur d'un bâtiment, maintenus à une température de 2°C à 7°C, avoir une surface intérieure lisse, non-poreuse, lavable et comportant un avaloir au sol.
- Des **enseignes d'une superficie maximale égale à 1/100e** de la superficie d'un usage commercial sont autorisées sur **la façade du RDC ou du 2e étage**. Elles peuvent être éclairées par translucidité seulement si elles sont composées de lettres détachées ou symboles graphiques;

CONDITIONS DE RÉALISATION DU PROJET (SUITE)

- ❑ Les **travaux d'aménagement paysager** doivent être achevés dans les **12 mois** suivant la fin des travaux de construction autorisés par le permis de construction délivré.
- ❑ Des **écrans éoliens** sont autorisés dans toutes les cours du bâtiment ainsi que sur les terrasses aménagées.
- ❑ Un espace dédié à **l'entreposage temporaire de matières résiduelles**, en vue d'une collecte, doit être aménagé à l'extérieur.
- ❑ une **haie** doit être plantée **entre l'allée d'accès au stationnement et la limite latérale Est**;
- ❑ **Aucune unité de chargement extérieure** n'est autorisée.
- ❑ **Aucune aire de stationnement extérieure** pour véhicule automobile n'est autorisée.

CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES À LA DÉLIVRANCE DU PERMIS DE CONSTRUIRE

En plus de tout autre document exigible, une demande de permis de construire déposée en vertu de la présente résolution doit être accompagnée de :

- ❑ **un plan d'aménagement et d'entretien paysager** préparé par un professionnel compétent en ce domaine;
- ❑ **des plans et devis conformes à l « étude de viabilité et de sécurité pour la construction d'un projet résidentiel aux abords d'une voie ferrée »** jointe en annexe B ainsi qu'à l'annexe F règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (01-276);
- ❑ **des plans et devis relatifs aux mesures de protection contre le bruit et les vibrations** conformes aux articles 122.10 à 122.13 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (01-276);
- ❑ **un plan de gestion des matières résiduelles**

OBJECTIFS ET CRITÈRES DE PIIA

OBJECTIF 1: **Favoriser la construction d'un bâtiment de facture contemporaine qui tient compte de sa situation dans un secteur à transformer et en relation avec son milieu d'insertion:**

- ❑ La **proposition volumétrique** et les hauteurs de ses composantes prend en compte les **vues vers l'oratoire Saint-Joseph** ;
- ❑ la conception volumétrique proposée permet d'assurer une **transition harmonieuse entre les échelles** des différents gabarits environnants;
- ❑ **le retrait graduel des composantes volumétriques** ainsi que leurs hauteurs respectives permettent d'**optimiser l'ensoleillement** des immeubles voisins;
- ❑ l'**aménagement de nombreuses terrasses végétalisée** contribue à **affiner l'apparence architecturale du bâtiment ;**
- ❑ les **aménagements extérieurs** proposés en cour avant et en cour latérale doivent être **cohérents avec les interventions projetées sur le domaine public et les servitudes de passage**;
- ❑ le retrait en cour avant doit permettre d'assurer la réalisation d'un aménagement paysager de qualité sur le site par **l'alignement d'arbres** résistants et à grand déploiement pouvant former **une canopée** qui recouvre substantiellement les allées piétonnes et le trottoir;
- ❑ le choix des **matériaux de revêtement** est justifié en fonction de leurs **caractéristiques physiques** (i.e propriétés acoustiques, durabilité, empreinte carbone) et de leur **emplacement dans le bâtiment.**

OBJECTIFS ET CRITÈRES DE PIIA

OBJECTIF 2: **Créer un milieu de vie et des espaces de qualité et à l'échelle humaine qui favorise et multiplie les interactions entre résidents.**

- ❑ le projet propose des **logements sécuritaires** et **qui donnent accès à un espace extérieur privé ou commun**;
- ❑ Le projet propose une offre de **logements diversifiés** et une proportion adéquate **d'unités adaptables**;
- ❑ le projet favorise l'**utilisation des modes de déplacements actifs et collectifs**, l'électrification des transports et la mutualisation des aires de stationnement et des équipements de recharge;
- ❑ Les terrasses communes doivent être pourvues d'un **aménagement paysager comprenant des lieux de détente conviviaux**;
- ❑ l'aménagement d'une **aire de jeu pour une garderie** doit inclure des revêtements au sol écoresponsables et intégrant un couvert végétal ;
- ❑ l'aménagement et entretien des espaces extérieurs doit privilégier **une gestion naturelle des eaux pluviales**;
- ❑ le projet doit tendre à respecter l'implantation, le concept architectural et le gabarit général de construction présenté aux plans en annexe C.

OBJECTIFS ET CRITÈRES DE PIIA

OBJECTIF 3: **Intégrer les mesures d'atténuation des nuisances environnementales et autres nuisances liées aux usages:**

- ❑ des mesures de mitigation doivent être intégrées aux cours et aux terrasses aménagées sur les toits et terrasses afin d'**atténuer les impacts éoliens et optimiser le confort des usagers**. Ces mesures peuvent inclure la densification de la végétation et l'installation d'écrans protecteurs;

- ❑ les écrans visuels, pare-vent ou contre le bruit, utilisés sur le site et le bâtiment doivent être considérés comme des **éléments architecturaux intégrés** au traitement de la façade et à l'aménagement des espaces extérieurs;

- ❑ les **équipements mécaniques** sont positionnés de manière à ne pas nuire à l'utilisation des cours et des terrasses communes ou privées par les occupants;

- ❑ la **gestion des matières résiduelles** proposée doit être optimale et évite l'encombrement du domaine public;

- ❑ un **espace dédié à l'entreposage temporaire des matières résiduelles** doit être pourvu, sur au plus 3 côtés, d'un écran paysager à feuillages persistants ou d'une clôture opaque ou d'un élément architectural qui s'harmonise avec le bâtiment. Cet écran doit avoir comme fonction de protéger et de dissimuler cet espace;

- ❑ les **toits entre le 4e et le 12e** étage du bâtiment doivent être principalement aménagés de **terrasses collectives intégrant des espaces végétalisés** pouvant accueillir des potagers ou jardins nourriciers;

- ❑ **les toits du 12e étage** doivent être recouverts en grande partie de **toits verts extensifs**;

- ❑ le projet d'aménagement paysager doit tendre à respecter le plan d'architecture de paysage et le plan de plantation proposé en annexe D.

PRÉSENTATION PROCESSUS RÉFÉRENDAIRE

Côte-des-Neiges
Notre-Dame-de-Grâce
Montréal

RÉSUMÉ SIMPLIFIÉ DE LA DÉMARCHE

1. Réception de demandes pour la tenue d'un registre

- Avis public est publié sur le site internet de l'arrondissement concernant la demande de registre;
- Dépôt de pétitions dans les 8 jours de la publication de l'avis public;
- Pour les zones de plus de 21 PHV : si 12 personnes habiles à voter d'une même zone ont signé une pétition = ouverture du registre pour cette zone (incluant également la zone visée);
- Pour les zones de 21 PHV ou moins : si la majorité d'entre elles signe une pétition = ouverture du registre pour cette zone (incluant également la zone visée)

RÉSUMÉ SIMPLIFIÉ DE LA DÉMARCHE

2. Tenue du registre pour demander un référendum

- Avis public publié sur le site internet de l'arrondissement annonçant la date de la tenue du registre après l'adoption de la résolution;
- Pour provoquer la tenue d'un référendum, le nombre de signatures doit être supérieur à un calcul établi à partir du nombre de PHV issues des zones ayant déposé une demande valide pour la tenue d'un registre et de la zone concernée, le cas échéant:
- Lorsque le nombre de PHV est de 25 ou moins : 50 % de ce nombre;
- Lorsque le nombre de PHV est de plus de 25 mais de moins de 5 000 : le moins élevé entre 500 et le nombre obtenu par le calcul suivant = 13 + 10% du (PHV - 25);
- Dépôt du certificat du greffier à la séance du conseil d'arrondissement qui suit;
- Si le résultat du registre est positif, le CA adoptera une résolution annonçant le scrutin référendaire ou le retrait du dossier.

RÉSUMÉ SIMPLIFIÉ DE LA DÉMARCHE

3. Tenue d'un référendum

- Avis public publié sur le site internet de l'arrondissement annonçant la date de la tenue d'un référendum;
- Une majorité simple, pour ou contre la proposition, est considérée.

4955-5055 de Courtrai - PPCMOI - 3003261529

ARTICLES DE LA RÉSOLUTION SUSCEPTIBLES D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE

Article 3 et paragraphes a) c) et e)

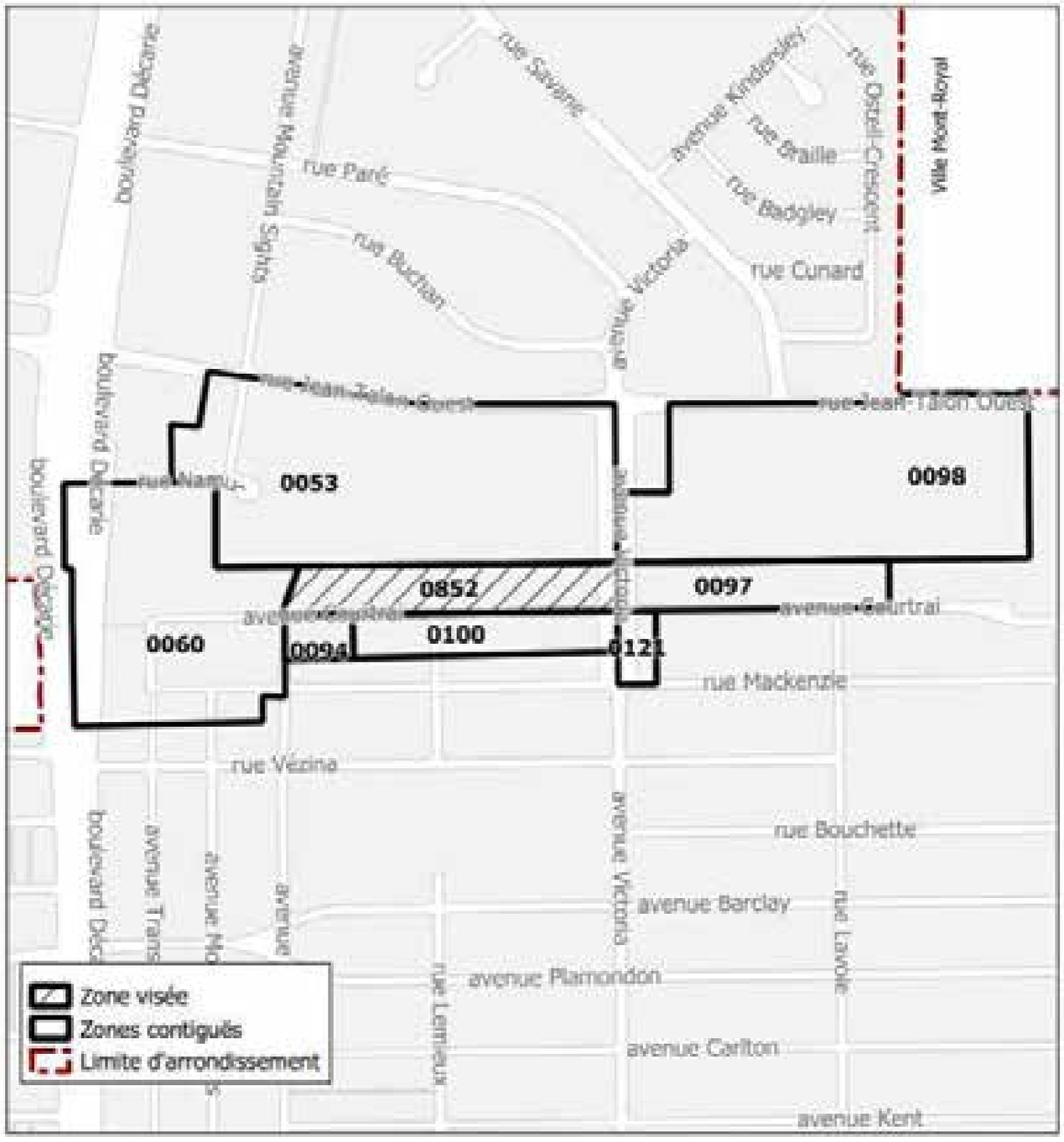

Dossier # : 1236290008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 17017), un projet visant la démolition du bâtiment existant et la construction d'un nouveau bâtiment résidentiel de 4 étages et 8 logements pour la propriété sise au 6920, chemin de la Côte-des-Neiges - Dossier relatif à la demande 3003228963.

Considérant l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme du 26 juillet 2023;
IL EST RECOMMANDÉ :

D'adopter, tel que soumis, le projet de résolution approuvant le projet particulier visant à autoriser la démolition du bâtiment existant et la construction d'un bâtiment de 4 étages comprenant 8 logements pour le bâtiment situé au 6920, chemin de la Côte-des-Neiges, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA02 17017).

De mandater la secrétaire d'arrondissement pour tenir une séance publique de consultation.

CHAPITRE I
TERRITOIRE D'APPLICATION

1. La présente résolution s'applique au territoire tel que défini sur le plan joint à l'annexe A.

CHAPITRE II
AUTORISATIONS

2. Autoriser, malgré la réglementation d'urbanisme applicable au territoire décrit à l'article 1, la démolition du bâtiment situé au 6920, chemin de la Côte-des-Neiges, ainsi que la construction et l'occupation du bâtiment résidentiel, conformément aux conditions prévues à la présente résolution.

3. Aux fins de l'article 2, il est notamment permis de déroger aux articles 10 et 123 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (01-

276), afin d'autoriser une hauteur maximale de 18 m et de 4 étages, incluant les constructions hors-toit, ainsi qu'un usage résidentiel pour un maximum de 8 logements.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues à la présente résolution continue de s'appliquer.

CHAPITRE III
CONDITIONS

SECTION I
CONDITIONS RELATIVES À LA DÉMOLITION DES BÂTIMENTS

4. La demande de démolition doit être accompagnée des documents supplémentaires suivants :

a) un plan de gestion des matériaux issus de la démolition;
b) un plan de gestion des matières résiduelles des futures occupations;
c) un plan de gestion et de mitigation des impacts du chantier.

5. Préalablement à la délivrance du certificat d'autorisation de démolition, le requérant doit avoir déposé :

a) une demande de permis complète pour la construction d'un projet conforme à la réglementation et à la présente résolution;
b) une lettre de garantie bancaire correspondant à 15 % de la valeur du bâtiment et du terrain au rôle d'évaluation foncière à titre de garantie monétaire;
c) un document montrant les mesures de protection utilisées pour protéger les arbres publics sur rue comme prévu dans le document « Normes et devis pour la conservation et la protection des arbres ».

La lettre de garantie bancaire que doit fournir le requérant préalablement à la délivrance du certificat d'autorisation doit :

a) garantir le respect des conditions imposées par la présente résolution et l'exécution du programme de réutilisation du sol dégagé, incluant la protection et la conservation des arbres;
b) être délivrée par une institution financière canadienne;
c) être irrévocable et inconditionnelle;
d) demeurer en vigueur jusqu'à ce que les travaux de démolition, le programme de réutilisation du sol dégagé, l'aménagement paysager et les conditions imposées par la présente résolution soient réalisés, ou qu'une nouvelle garantie équivalente soit déposée dans le cadre de la demande de construire.

SECTION II
CONDITIONS RELATIVES AU PROJET DE CONSTRUCTION ET D'OCCUPATION DU BÂTIMENT

6. La réalisation du projet de construction et d'occupation est soumise au respect des conditions suivantes :

a) le taux d'implantation maximal du bâtiment doit être de 55 %;
b) la densité maximale du bâtiment doit être de 2,2;
c) aucune aire de stationnement extérieure pour véhicule n'est autorisée;
d) aucun climatiseur apparent ne doit être installé sur les balcons ou les façades;

e) au moins 75 % des logements proposés doivent être composés de 3

chambres à coucher et plus, d'une superficie minimale de 90 m² et que 25 % des logements proposés soient composés de 2 chambres à coucher d'une superficie minimale de 70 m².

SECTION III
DOCUMENTS NÉCESSAIRES AU DÉPÔT DE LA DEMANDE DU PERMIS DE CONSTRUIRE

7. En plus de tout autre document exigible, une demande de permis de construire déposée en vertu de la présente résolution doit être accompagnée :

a) d'un plan d'aménagement paysager, préparé par un professionnel, et comprenant un tableau de plantation indiquant les arbres, les variétés, les dimensions des arbres qui seront plantés sur le site en cohérence avec les arbres publics plantés sur le domaine public;
b) d'un plan de gestion des matières résiduelles comprenant les éléments suivants :

1° les méthodes utilisées pour la gestion des matières résiduelles (déchets, recyclage, compostage);
2° les espaces intérieurs qui sont destinés à trier et entreposer les matières résiduelles (ex. : conteneurs, bacs, salle réfrigérée, salle ventilée, compacteurs, etc.);
3° les espaces extérieurs utilisés le jour de la collecte et la méthode utilisée pour le déplacement des matières résiduelles (entrée et sortie du bâtiment);
4° la méthode d'entretien de ces espaces extérieurs;
5° la méthode de collecte privée ou publique;
6° s'il y a lieu, la circulation des véhicules de collecte sur le terrain et la fréquence des collectes.

CHAPITRE IV
PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

8. La délivrance d'un permis de construire ou de transformation impliquant une modification au volume du bâtiment est assujettie à l'approbation préalable des plans par le conseil d'arrondissement.

9. En plus de tout autres objectifs et critères applicables dans la réglementation en vigueur, l'évaluation du conseil doit tenir compte des objectifs et des critères d'évaluation supplémentaires suivants :

Objectif 1 :
Favoriser la construction d'un bâtiment de facture contemporaine qui tient compte de sa situation dans un secteur établi.
Les critères permettant d'atteindre cet objectif sont :
1° l'utilisation de panneaux métalliques doit être limitée à des interventions ponctuelles dans la composition des façades et tendre à favoriser des matériaux durables et des matériaux de qualité;
2° le projet doit tendre à respecter l'implantation, le concept architectural et le gabarit général de construction présenté aux plans en annexe B.

Objectif 2 : Favoriser un aménagement de la propriété qui valorise le verdissement et le développement durable.
Les critères permettant d'atteindre cet objectif sont :

1° la plantation d'arbres à moyen ou grand déploiement est favorisée;
2° la création d'espaces verts et de lieux de détente conviviaux est favorisée;
3° les équipements mécaniques sont positionnés de manière à ne pas nuire à l'utilisation du toit par les occupants;
4° les aménagements extérieurs proposés dans la cour avant doivent être aménagés en coordination avec les interventions projetées sur le domaine public;
5° le projet d'aménagement paysager doit tendre à respecter le plan d'architecture de paysage proposé en annexe B.

CHAPITRE V
DÉLAIS DE RÉALISATION

10. Le délai pour déposer une demande de permis de construire complète et conforme à la réglementation et à la présente résolution est de 36 mois après l'entrée en vigueur de la présente résolution. Passé ce délai, la présente résolution est réputée nulle et non avenue.

11. Les travaux d'aménagement paysager prévus à la présente résolution doivent être exécutés dans les 12 mois suivant la fin des travaux de construction.

Signé par Stephane P PLANTE **Le** 2024-03-04 14:44

Signataire : Stephane P PLANTE

_____

Directeur d'arrondissement
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1236290008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 17017), un projet visant la démolition du bâtiment existant et la construction d'un nouveau bâtiment résidentiel de 4 étages et 8 logements pour la propriété sise au 6920, chemin de la Côte-des-Neiges - Dossier relatif à la demande 3003228963.

CONTENU

CONTEXTE

Une demande, visant à permettre la démolition d'un bâtiment résidentiel de 2 étages et la construction d'un nouveau bâtiment résidentiel comprenant 8 logements, a été déposée à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE) en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 17017).
Ce projet déroge au Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (01-276), puisqu'il est situé dans un secteur où seules les catégories d'usages, I.2C (industries légères) et C.7 (commerces de gros et entreposages) et une hauteur maximale de construction de 12.5 m. sont autorisées. Cette demande vise donc à autoriser l'usage d'habitation et une hauteur maximale de 18 m.

Le conseil d'arrondissement peut autoriser ce projet et prévoir toute condition, eu égard à ses compétences, qui devront être remplies relativement à la réalisation du projet, si celui-ci respecte les objectifs du Plan d'urbanisme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S.O.

DESCRIPTION

Description du site
Le site est situé sur le côté ouest du chemin de la Côte-des-Neiges entre l'avenue de Courtrai et la rue Mackenzie. Le bâtiment, construit en 1945, est implanté en mode jumelé et comporte 2 logements (style duplex) qui sont vacants. Comme mentionné, la propriété se trouve dans un secteur où seuls les usages industriels et commerciaux sont autorisés. Par contre, en observant le contexte urbain, on constate que la majorité des bâtiments du secteur ont une vocation résidentielle.

Les principaux paramètres réglementaires applicables à la propriété sont décrits plus bas dans le présent sommaire.

État du bâtiment
Ci-dessous, les recommandations des rapports réalisés par ABS consultant structures inc. en décembre 2021 et par Devimco, au mois d'août 2022.

- Pour préserver le bâtiment, l'étude recommande de remplacer la structure du bâtiment existant par une nouvelle structure répondant aux normes du Code National du Bâtiment en vigueur compte tenu de l'état du bâtiment (fissurations dans les murs de fondation et linteaux de béton, pourritures des solives en bois).
- Le bâtiment n'est pas considéré comme sûr ni habitable.
- Des travaux importants sont à prévoir pour mettre l'immeuble aux normes.
- La présence de pourriture est présente sur tous les étages.
- Il y a des infiltrations d'eau provenant du toit, des fenêtres, des murs extérieurs et des murs de fondation.
- La moisissure est un grave danger pour la santé, et nous suggérons fortement d'effectuer un test de qualité de l'air après les travaux et avant l'occupation.
- Certains des éléments structuraux importants ne rencontrent pas les exigences minimales du code et sont déjà dans un état de détérioration avancé.
- Les fissures trouvées dans le mur de fondation, près du réservoir d'huile, dépassent la taille permise par la CSA et doivent être réparées immédiatement.
- La propriété n'est pas récupérable et la quantité de travaux nécessaires pour la réparer représente un frein sur le potentiel de développement de la propriété.

Statut patrimonial
La propriété n'est pas située dans un secteur patrimonial et ne fait l'objet d'aucune protection patrimoniale.

Projet
Le projet vise principalement à autoriser la démolition du bâtiment existant et autoriser la construction d'un bâtiment résidentiel de 4 étages.

Principales caractéristiques du nouveau bâtiment

- Bâtiment de 4 étages / 18 m;
- Taux d'implantation : 55 %
- implantation en mode jumelé;
- 8 logements- aucun au sous-sol;
- chambre réfrigérée pour les déchets et rangements au sous-sol;
- aire de stationnement pour vélos au sous-sol - 9 unités;
- aucune aire de stationnement pour véhicules motorisés;
- aménagement d'une terrasse au toit ;
- plantation de 4 arbres;
- verdissement atteignant une superficie équivalente à environ 30 % du site.

Règlement d'urbanisme
La propriété visée par la demande se situe dans la zone 0143. Voici les principales normes de zonage en vigueur pour cette zone.

NORMES	EXIGENCES
Zone	0143

Usages	I.2(C) Industrie légère C.7(A) Commerces de gros et entreposage
Mode d'implantation	Isolé, jumelé, contigu
Densité	3
Taux d'implantation	70 %
Marges latérales	1.5 m
Marge arrière	3 m
Hauteur	12.5 m

Dérogations demandées
Des dérogations au règlement d'urbanisme 01-276 sont demandées afin d'autoriser l'usage résidentiel pour un maximum de 8 logements, ainsi qu'une hauteur maximale de 18 m et de 4 étages.

JUSTIFICATION

Considérant que le requérant a fourni un complément d'information aux études sur l'état général du bâtiment qui démontre l'opportunité de le démolir;

- Considérant que le projet a été revu afin de réduire le nombre de logements et la configuration des logements permet d'offrir des espaces de vie de qualité;
- Considérant que l'aménagement au sous-sol a été revu afin d'éliminer les logements prévus. Le sous-sol comprend uniquement des salles de services (mécaniques, vélo et entreposage, déchets);
- Considérant que l'usage demandé est compatible avec la nature du cadre bâti, les usages autorisés (commercial et industriel léger) ne reflètent pas la vocation résidentielle du secteur dans lequel se trouve la propriété.

Après l'étude et l'analyse du projet, la DAUSE est d'avis que le projet respecte les critères d'évaluation de l'article 9 du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 17017) et recommande d'approuver le projet.

CCU - 26 JUILLET 2023

Le 26 juillet janvier 2023, le CCU a formulé une recommandation favorable accompagnée des conditions suivantes :

- Assurer la conformité de l'accessibilité universelle du projet;
- Présenter une démonstration de la gestion des matières résiduelles.

La conformité de l'accessibilité universelle du projet sera étudiée lors de la demande de permis. Un plan préliminaire de gestion des matières résiduelles a été déposé et se trouve en pièce jointe à ce sommaire. Toutefois, il est important de noter qu'une salle réfrigérée n'est pas exigée pour un bâtiment ayant moins de 11 logements (article 19.1 du Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments (11-018)). Le projet particulier prévoit que le requérant devra déposer un plan de gestion des matières résiduelles lors de la demande de permis.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S.O.

MONTRÉAL 2030

S.O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La tenue de cette consultation écrite sera annoncée par un avis public qui comprendra :

- la description du projet de résolution;
- l'adresse de l'endroit où se tiendra l'assemblée publique de consultation;
- les adresses où les personnes peuvent transmettre des commentaires écrits.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption du projet de résolution par le conseil d'arrondissement: mars 2024;

- Consultation publique;
- Dépôt du rapport de consultation et adoption, le cas échéant, du second projet de résolution par le conseil d'arrondissement;
- Processus d'approbation référendaire;
- Adoption, le cas échéant, de la résolution par le conseil d'arrondissement;
- Certificat de conformité et entrée en vigueur de la résolution, le cas échéant.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

CCU / FAVORABLE

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dino CREDICO
conseiller(-ere) en amenagement

Tél : 514-868-4463
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2024-02-23

Patrick BOUFFARD
chef d'équipe

Tél : 514-868-4305
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Lucie BÉDARD_URB
directeur(trice) - amen. urb.& serv. aux entreprises en arrondissement
Tél : 514-872-2345
Approuvé le : 2024-03-01

Système de gestion des décisions des instances
PIÈCES JOINTES AU DOSSIER

Dossier # : 1236290008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Objet :	Autoriser, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 17017), un projet visant la démolition du bâtiment existant et la construction d'un nouveau bâtiment résidentiel de 4 étages et 8 logements pour la propriété sise au 6920, chemin de la Côte-des-Neiges - Dossier relatif à la demande 3003228963.

ANNEXE A
TERRITOIRE D'APPLICATION

1236290008_ANNEXE _A_6920_CDN.pdf

ANNEXE B
AMÉNAGEMENT PROJETÉ

1236290008_ANNEXE_B_AMÉN_PAYS.pdf

RAPPORTS SUR L'ÉTAT GÉNÉRAL DU BÂTIMENT

Rapport expertise cote-des neiges-ajusté_Optimisé.pdf

6920CDNDevMicoRapport_Optimisé.pdf

PRÉSENTATION

3.4_6920_CDN_présentation.pdf

EXTRAIT DU PV DU CCU DU 26 JUILLET 2023



2023-07-26_3.4_Extrait PV_6920, Côte-des-Neiges.pdf

PLAN PRÉLIMINAIRE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES



GMR_prél_1236290008.pdf

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dino CREDICO
conseiller(-ere) en amenagement

Tél : 514-868-4463
Télécop. :

PLAN CADASTRAL

Division de l'urbanisme
20 FÉVRIER 2024
1236290008
CDN-NDG

ANNEXE A
TERRITOIRE D'APPLICATION - 1236290008

Ville de Montréal
Permis de lotissement
Permis nº 3003305065 – 23
Valide du 25 janvier 24 au 23 juillet 2024
Approuvé par
Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce

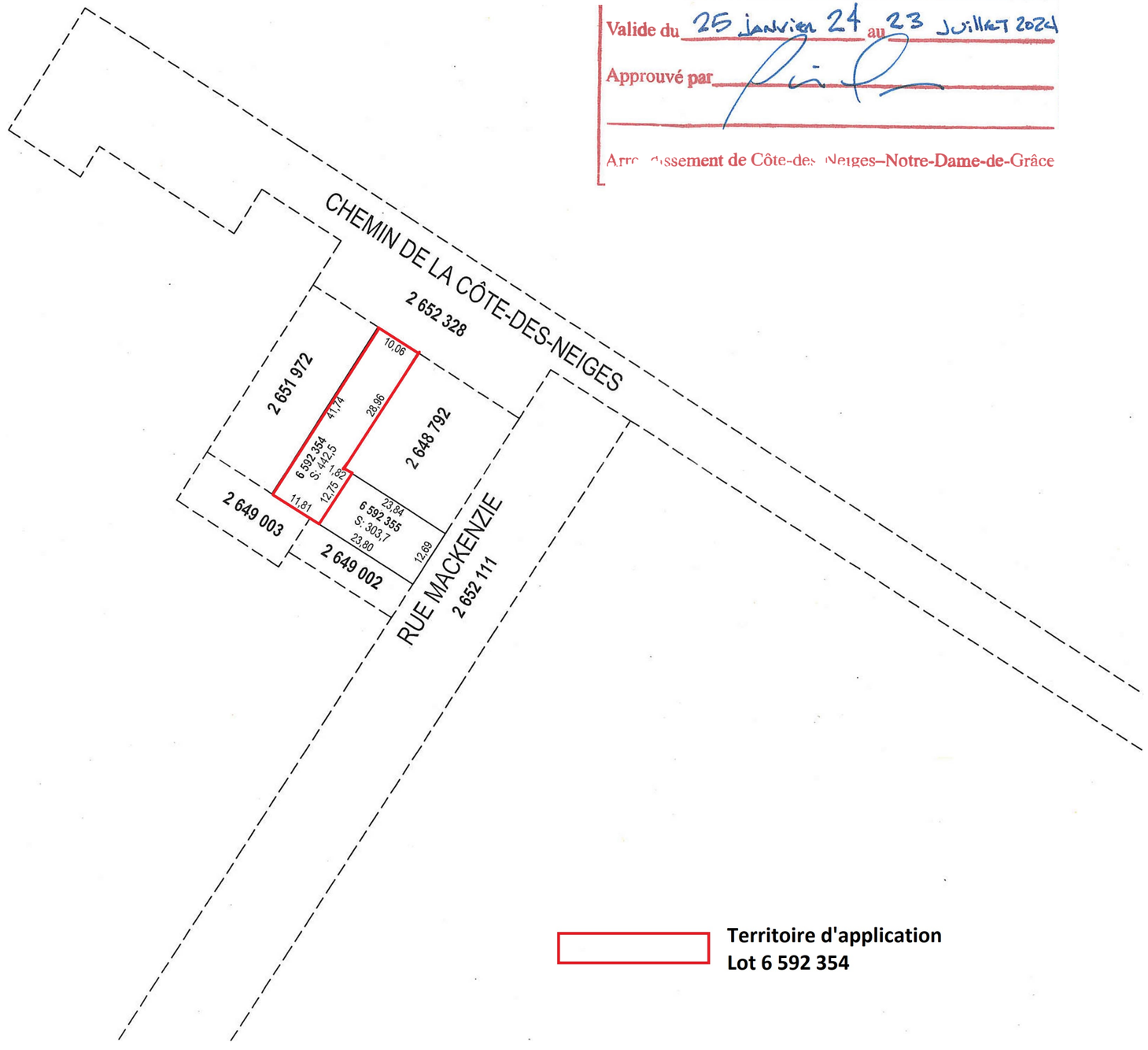

FEUILLET 1 DE 1

Un document joint complète ce plan cadastral.

Les mesures indiquées sur ce document sont exprimées en unités du système international.

DOSSIER: 1383895

Références au(x) feuillet(s) cartographique(s)
31H12-010-0129

Projection : MTM
Fuseau : (8)

Échelle : 1 : 1000

PLAN CADASTRAL PARCELLAIRE
CADASTRE DU QUÉBEC

Circonscription foncière: Montréal

Municipalité(s): Montréal (Ville)

3003305065

Lot(s) soumis à l'article 19 de la Loi sur le cadastre, (L.R.Q., c. C-1)

Fait conformément aux dispositions de l'article (des articles) 3043, al.1 C.c.Q.

Préparé à Montréal

Signé numériquement par: Robert Katz
a.-g. (matricule 2392)

Minute: 15980 datée du 15 août 2023
Dossier ag: 53582-17625-61

Copie authentique de l'original,
le

Pour le ministre

VUE- STREETSCAPE AVEC LES ARBRES



VUE- TERRASSE AVANT



VUE- TERRASSE ARRIÈRE



VUE- JARDIN ARRIÈRE

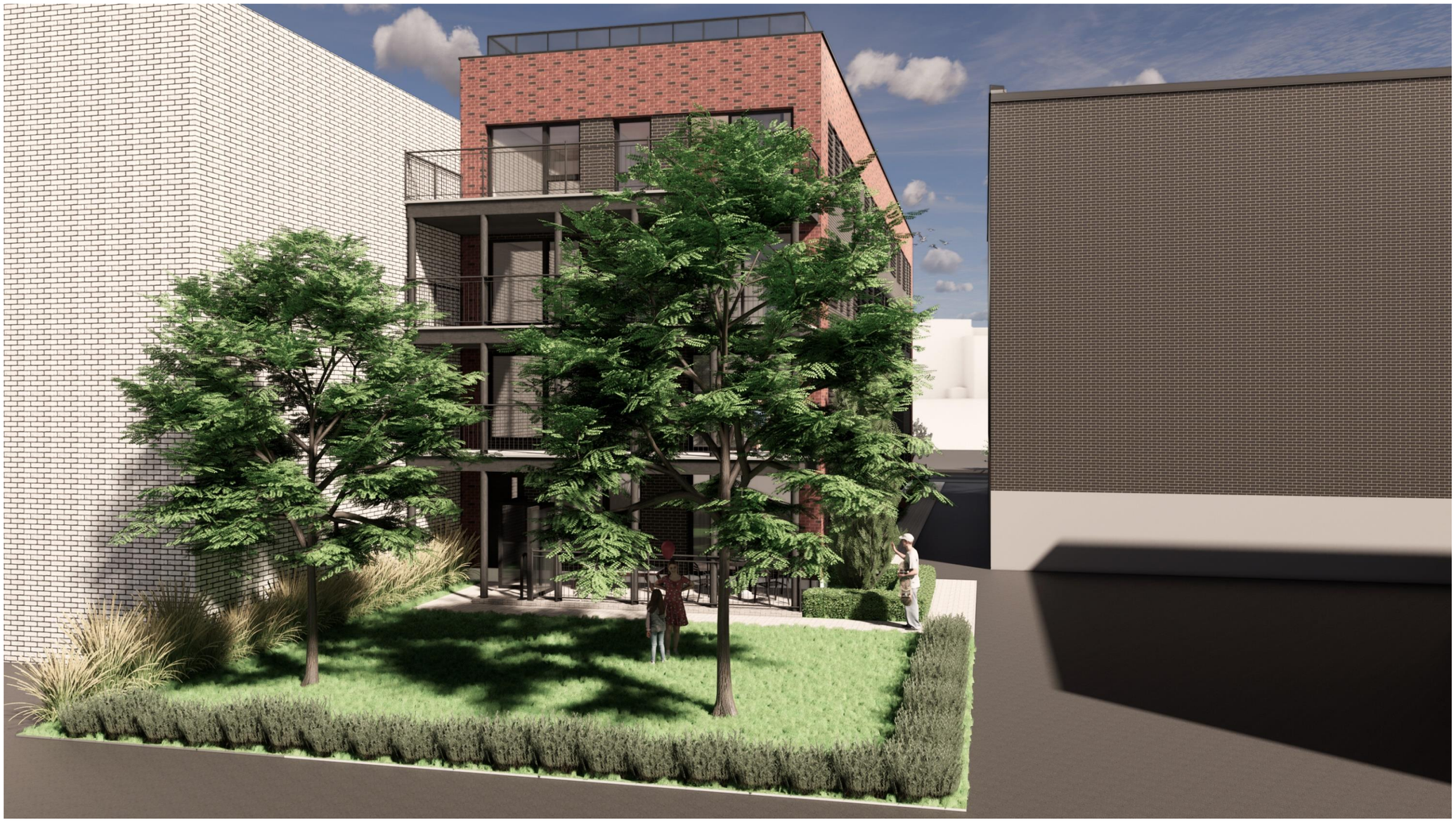

VUE ARRIÈRE SANS ARBRES



CHEMIN DE LA COTE-DES-NEIGES

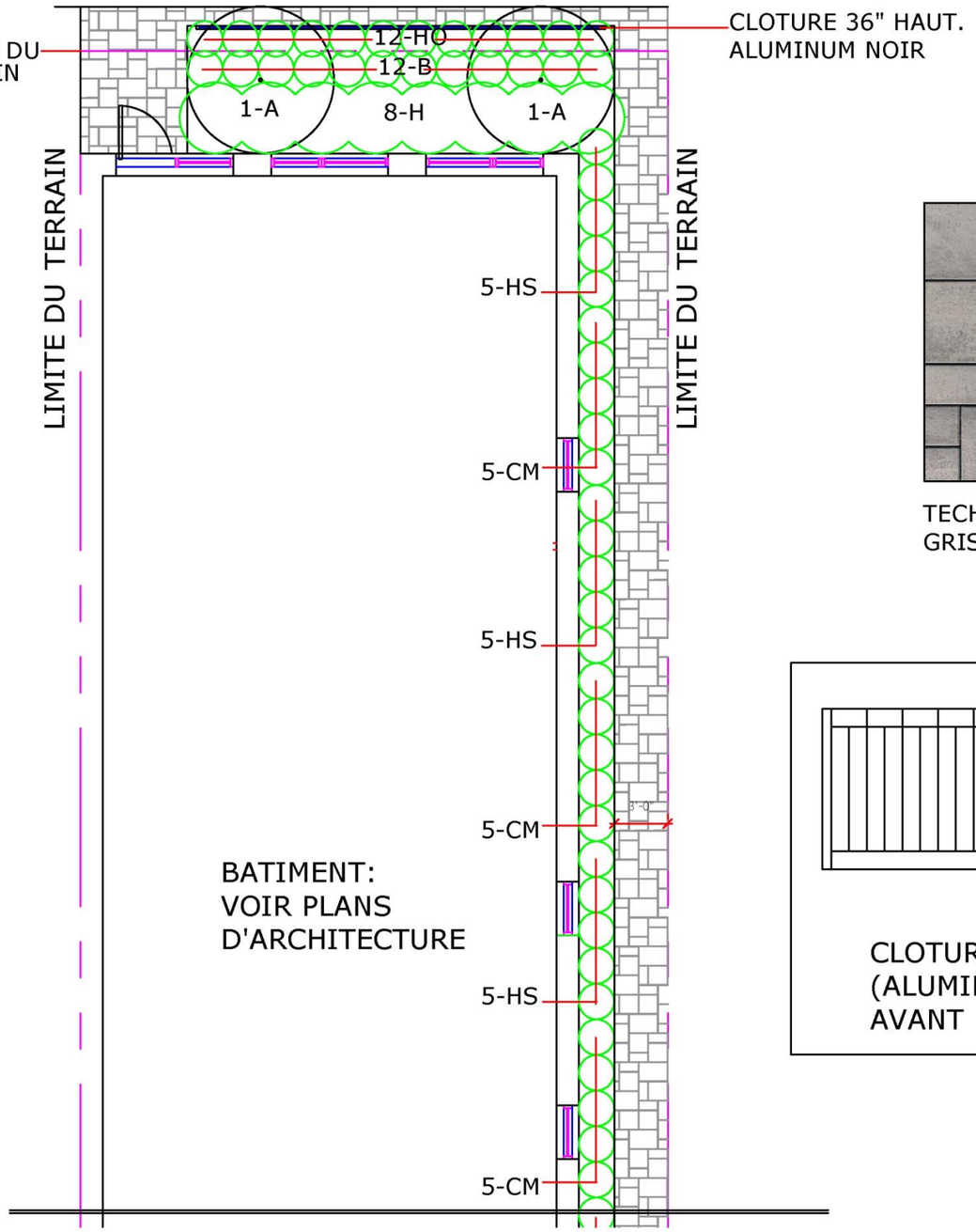



TECHO-BLOC BLU 60
GRIS CALCAIRE

SUPERFICIE DU SITE: 4,768 PI.CA (442.9 M.C)
SUPERFICIE D'EMPREINTE DU BATIMENT:
2,621 PI.CA (243.5 M.C)
SUPERFICIE DES PIERRES AUTOBLOQUANTES:
693 PI.CA (64.38 M.C)
ESPACES VERTS: 1,454 PI.CA (135.08 M.C)
POURCENTAGE D'ESTPACES VERTS: 30.49%

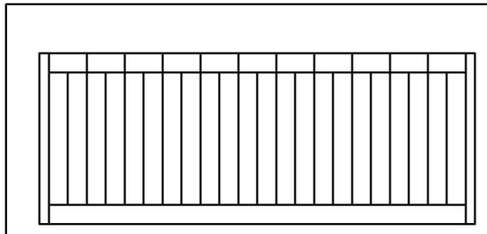

CLOTURE ORNAMENTALE
(ALUMINUM NOIR) EN
AVANT

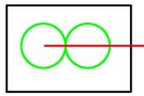

PLANTATION
1-A
QUANTITE-SYMBOLE

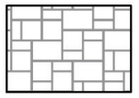

PIERRES AUTOBLOQUANTE
STYLE "BLU 60" PAR TECHOBLOC
GRIS CALCAIRE OU ONYX NOIR

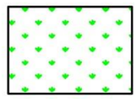

GAZON

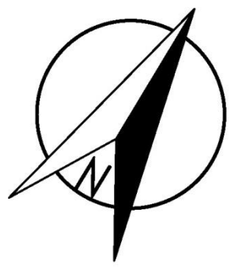

PROJET RESIDENTIEL
6920 CHEMIN DE LA COTE DES NEIGES, MONTREAL

ELLEN RASNIKOFF
ARCHITECTE PAYSAGISTE
514 898 8663
ellen@groupeparamount.ca



SOUMISSION
PLAN PAYSAGER AVANT
1/8"=1'-0"
27-04-2023

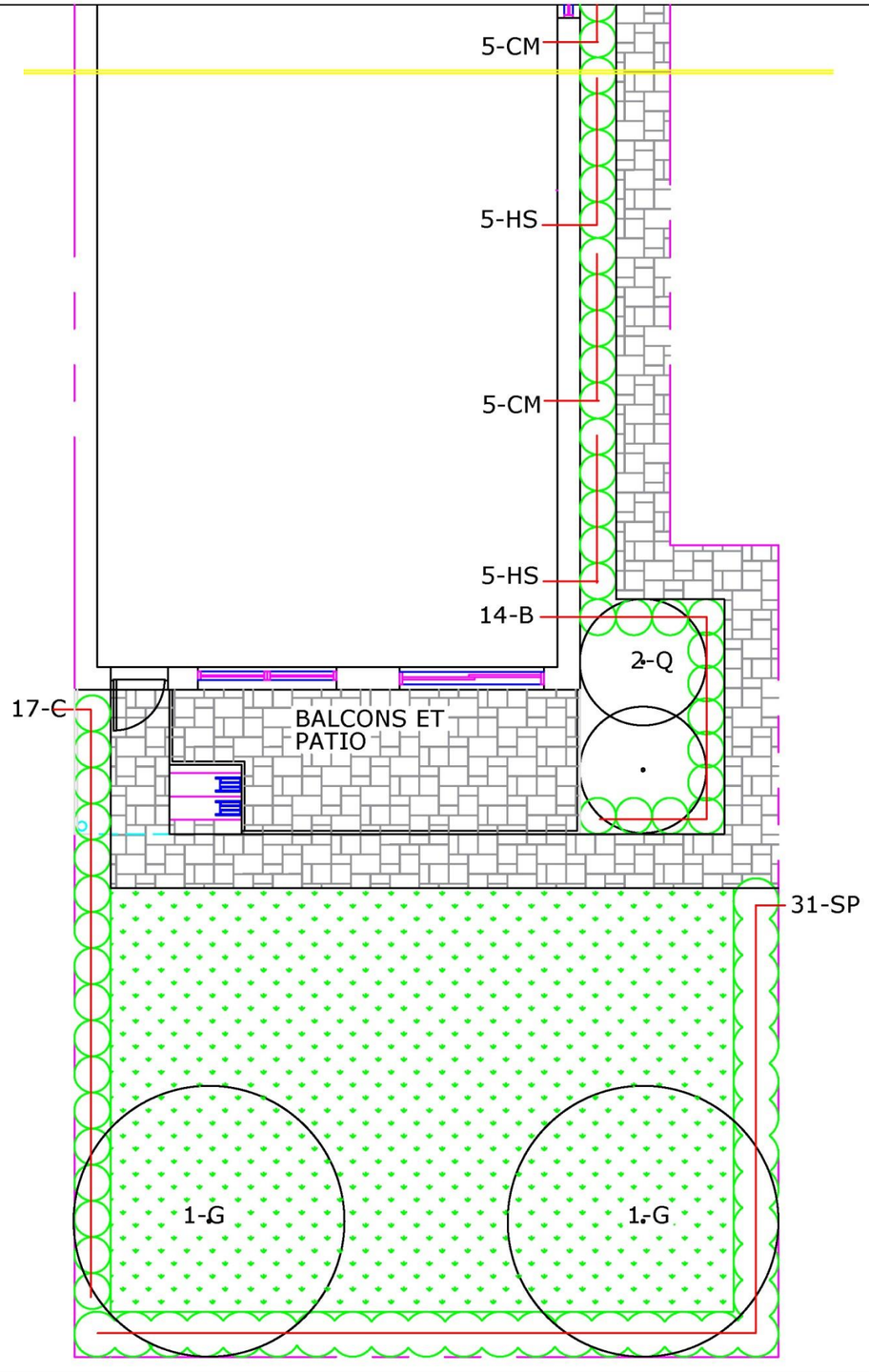



TECHO-BLOC BLU 60
GRIS CALCAIRE

SUPERFICIE DU SITE: 4,768 PI.CA (442.9 M.C)
SUPERFICIE D'EMPREINTE DU BATIMENT:
2,621 PI.CA (243.5 M.C)
SUPERFICIE DES PIERRES AUTOBLOQUANTES:
693 PI.CA (64.38 M.C)
ESPACES VERTS: 1,454 PI.CA (135.08 M.C)
POURCENTAGE D'ESTPACES VERTS: 30.49%

PLANTATION
1-A
QUANTITE-SYMBOLE

PIERRES AUTOBLOQUANTE
STYLE "BLU 60" PAR TECHOBLOC
GRIS CALCAIRE OU ONYX NOIR

GAZON

N

PROJET RESIDENTIEL
6920 CHEMIN DE LA COTE DES NEIGES, MONTREAL

ELLEN RASNIKOFF
ARCHITECTE PAYSAGISTE
514 898 8663
ellen@groupeparamount.ca

ASSOCIATION DES ARCHITECTES PAYSAGISTES DU QUÉBEC
Ellen Rasnikoff
#115

SOUMISSION
PLAN PAYSAGER ARRIERE
1/8"=1'-0"
27-04-2023

2/4

BORDEREAU DE PLANTATION					
SYM	#	NOM BOTANIQUE	NOM COMMUN	GRANDEUR PLANTATION	GRANDEUR A MATURITE
A	2	AMELANCHIER BALLERINA	ARBRE AMELANCHIER	50MMDIA	7 M
B	26	BUXUS GREEN VELVET	BUIS	3 GAL	.6M
C	17	CALAMAGROSTIS OVERDAM	GRAMINEE ORNAMENT.	1 GAL	1 M
CM	20	CIMIFUGA BRUNETTE	ACTEE A GRAPPES	1 GAL	1 M
G	2	GLEDITSIA SPECTRUM	ARBRE FEVIER	50MMDIA	7 M
H	8	HYDRANGEA INCREDIBALL	HYDRANGEE	3 GAL	1.2M
HO	12	HOSTA KROSSA REGAL	HOSTA BLEUE	1 GAL	.6M
HS	25	HOSTA WATERSLIDE	HOSTA BLEUE	1 GAL	.5M
Q	2	QUERCUS KINDRED SPIRIT	CHENE	40MMDIA	5 M
SP	31	SPIRAEA VANHOUTTEI	SPIREE HAIE	3 GAL	1.5M

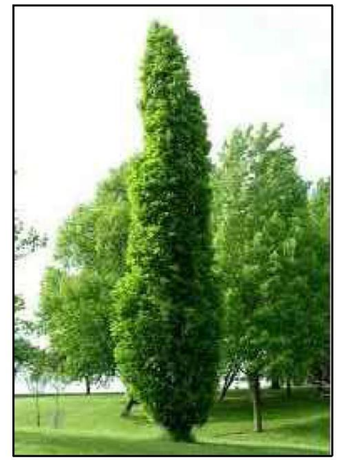

QUERCUS



AMELANCHIER



BUXUS



CALAMAGROSTIS



CIMIFUGA



GLEDITSIA



HYDRANGEA



HOSTA KROSSA REGAL



SPIRAEA



HOSTA WATERSLIDE

PROJET RESIDENTIEL
6920 CHEMIN DE LA COTE DES NEIGES, MONTREAL

ELLEN RASNIKOFF
ARCHITECTE PAYSAGISTE
514 898 8663
ellen@groupeparamount.ca

ASSOCIATION DES ARCHITECTES PAYSAGISTES DU QUÉBEC
Ellen Rasnikoff
#115

SOUMISSION
PLAN DE PLANTATION

27-04-2023

3/4

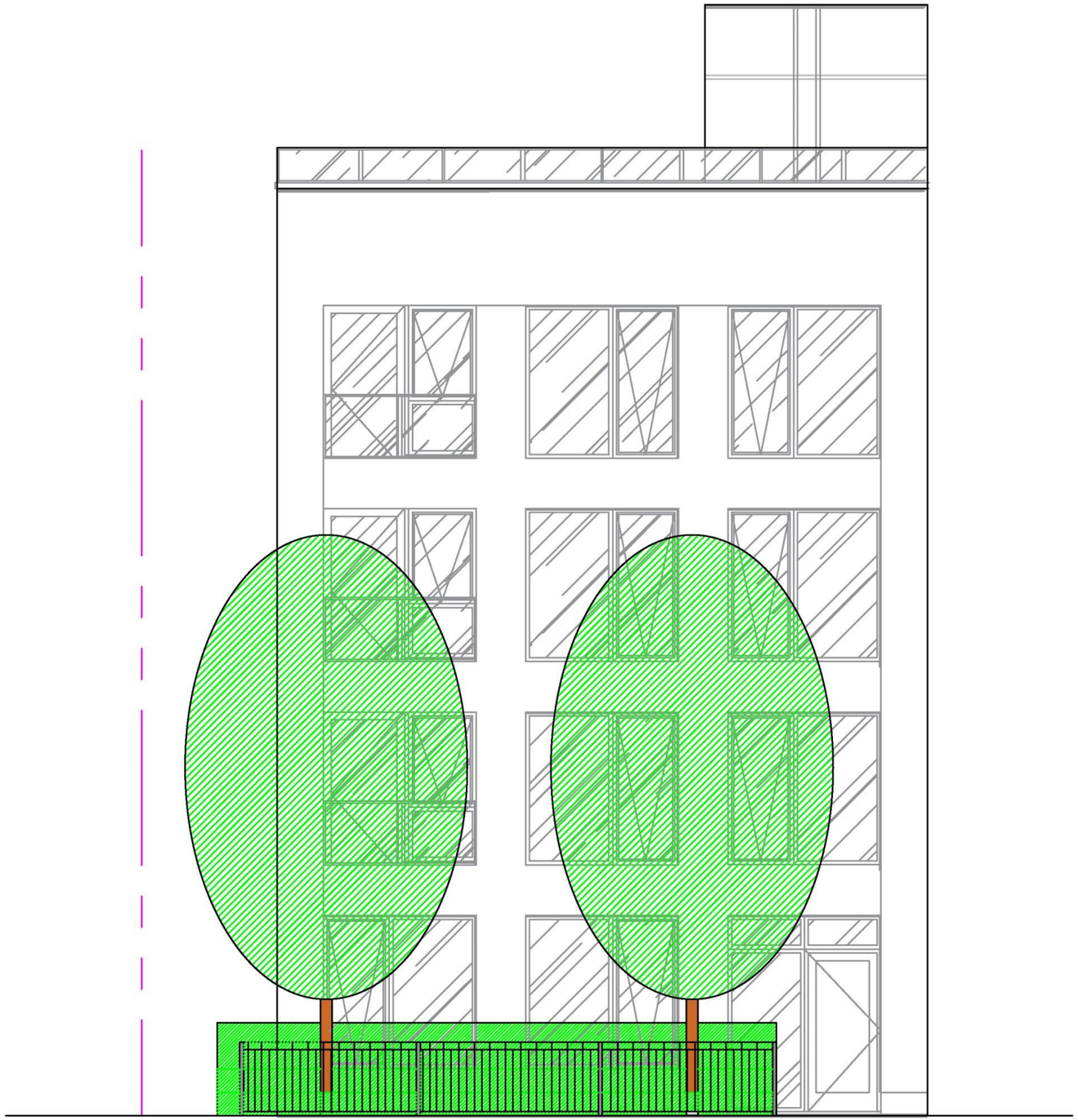

PROJET RESIDENTIEL
6920 CHEMIN DE LA COTE DES NEIGES, MONTREAL

ELLEN RASNIKOFF
ARCHITECTE PAYSAGISTE
514 898 8663
ellen@groupeparamount.ca

ASSOCIATION DES ARCHITECTES PAYSAGISTES DU QUÉBEC
Ellen Rasnikoff
#115

SOUMISSION
ELEVATION AVANT

LE 27 AVRIL 2023

4/4

ASB Consultant structures Inc.
Téléphone au bureau: 819-850-6137
Sans frais : 1-866-805-0922
E-mail: info@asbconsultant.com
Site Web: www.asbconsultant.com

Rapport d'inspection sur l'état de la structure du bâtiment existant de deux étages + sous-sol au 6920 chemin des cote de neiges, Montréal.

Code du projet: **2021-12**

Rapport Établi par: Semcheddine Boualleg

Ingénieur en structure

En date du 18/10/2021



Client: Monsieur David Daych
Entreprise : 9399-1743 Québec Inc.
Adresse: 1-5315 place Benfeld Montréal Qc
Tel: 514-886-2246
Daviddaych90@gmail.com

Description du projet;

Il s'agit d'un bâtiment d'un (R+2) composé du RDC + 1 étage + toit plat inaccessible avec un sous-sol de dimensions en plan: +/- 40'-5''de longueur, de largeur +/- 25'-0'' et hauteur +/- 10'-0'' par étage.
La structure du bâtiment est en bois, les planchers sont composés de plywood sur poutrelles (dimensions 2''x10''@16''observées au niveau du s/sol), appuyées sur des poutres, ces dernières sont appuyées sur des fûts au niveau du sous/sol et à leurs extrémités sur le mur de fondation en béton d'épaisseur ±12'', et au niveau supérieurs sur des murs porteurs et linteaux en bois.
Certains éléments de structures non apparents seront validés pendant les travaux,

Afin de vérifier l'état de la structure du bâtiment existant, deux visites sur site en date du 17-03-2021 et 07-10-2021 a été faite pour identifier les éléments de structures du bâtiment existant et voir l'état de l'ouvrage,
Nous avons effectué un relevé géométrique sur la structure existante à cause de l'absence des plans de structure ; voir pages (P4, P5 et P6).
Nous avons pris des photos pour montrer l'état de la structure du bâtiment existant sur les façades, les murs de la fondation, les linteaux, les balcons, planché du sous-sol, et les différentes parties apparentes de structure voir pages (P8 à P24).

Nous avons observé des déformations majeures :

- De grandes fissurations et dégradations au niveau du mur de fondation (voir figures 4, 5, 6, 7, 8)
- Fissurations des linteaux (voir figures 4, 9)
- Fissurations et dégradations de la dalle sur sol et fût (figure 10, 11, 12, 13)
- Pourriture des solives et plancher de bois (figures 14, 15)
- Des traces d'infiltration d'eau sur les murs intérieurs (figures 16, 17)

Une analyse structurale selon le Code National du Bâtiment en vigueur a été effectuée pour le bâtiment existant sous l'action des charges permanentes, charges d'exploitation et charge de neige dans la zone de Montréal :

- Au niveau des poutrelles du plancher du toit (2''x5''@24''), les résultats du calcul de l'analyse (voir page 29-30) indiquent un dépassement important de la capacité portante des poutrelles (en flexion et déflexion).
- Au niveau de la poutre principale du plafond du sous-sol de (2x3''x12'') de portée (6'-0'', 9''-0'', 8'-0'' et 7'-6'') qui supporte le plancher du RDC, de l'étage et du toit (03 niveaux du plancher), les résultats de calcul de l'analyse indiquent un dépassement important de la capacité portante des poutrelles (en flexion et déflexion, compression au niveau des appuis) (voir page 31-32)
- Les infiltrations et les fuites d'eaux, dans les éléments du plancher de l'étage (revêtement et poutrelles 2''x8 1/2''@19'') vont réduire la capacité du plancher.
- Présence d'odeurs de pourriture et moisissures dans plusieurs endroits de l'immeuble.
- Effondrement de parties de plaque-au-plâtre dans les zones d'infiltration,
- À la dernière visite du 07-10-2021, aucun locataire n'était présent, Le bâtiment a été évacué depuis plusieurs mois.

CONCLUSION

- Vu l'état de la structure existante : grandes fissurations dans les murs de fondations et linteaux en béton (largeurs des fissures mesurées est de l'ordre de 5m à 10 mm),
- Notons que la norme ACNOR A23.3 exige que l'ouverture des fissures soit inférieure à 0.33mm dans un environnement exposé ce qui implique la non-conformité des murs de fondation de la structure existante.
- Capacité portante insuffisante de plusieurs éléments selon l'analyse de structure avec le CNB
- Pourriture des solives de bois ainsi que les éléments de structures exposés à l'infiltration vont diminuer considérablement la capacité de la structure du bâtiment,

On conclue que l'immeuble est non conforme et non sécuritaire.
Un renforcement de la structure existante engendrerait des coûts exorbitants, et la conservation des éléments de structure existantes serait inutile vu leur état,

Nous suggérons donc de remplacer le bâtiment existant par une nouvelle structure répondant aux normes et Code National du Bâtiment en vigueur.

N’hésitez pas à communiquer avec le soussigné si des informations additionnelles étaient requises.

Veuillez agréer, Monsieur, l’expression de nos sincères salutations

Note : valable seulement pour la municipalité

Rapport Établi par:
Semcheddine Boualleg
Ingénieur en structure
En date du 18/10/2021



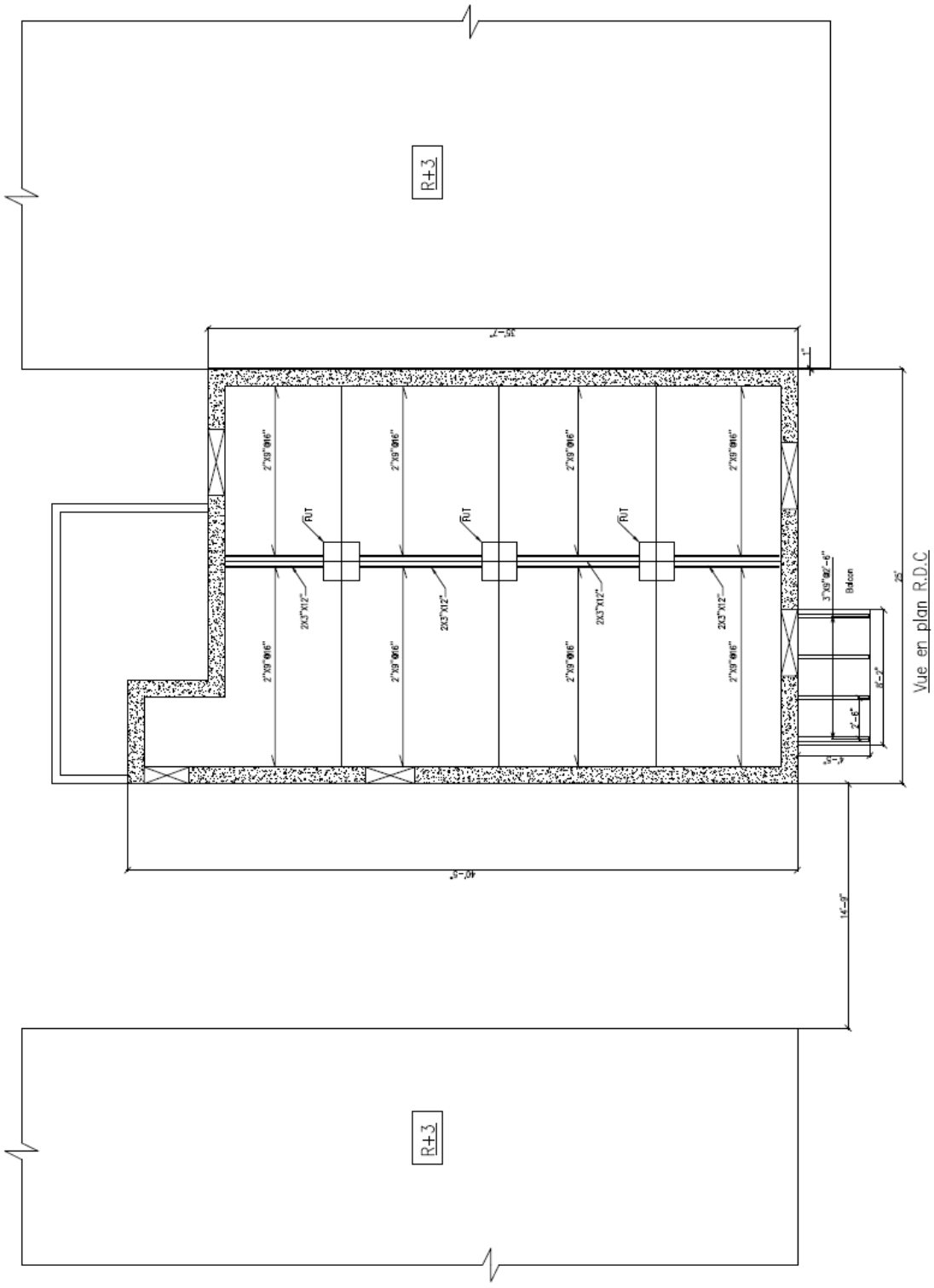

VUE EN PLAN NIVEAU SOUS/SOL

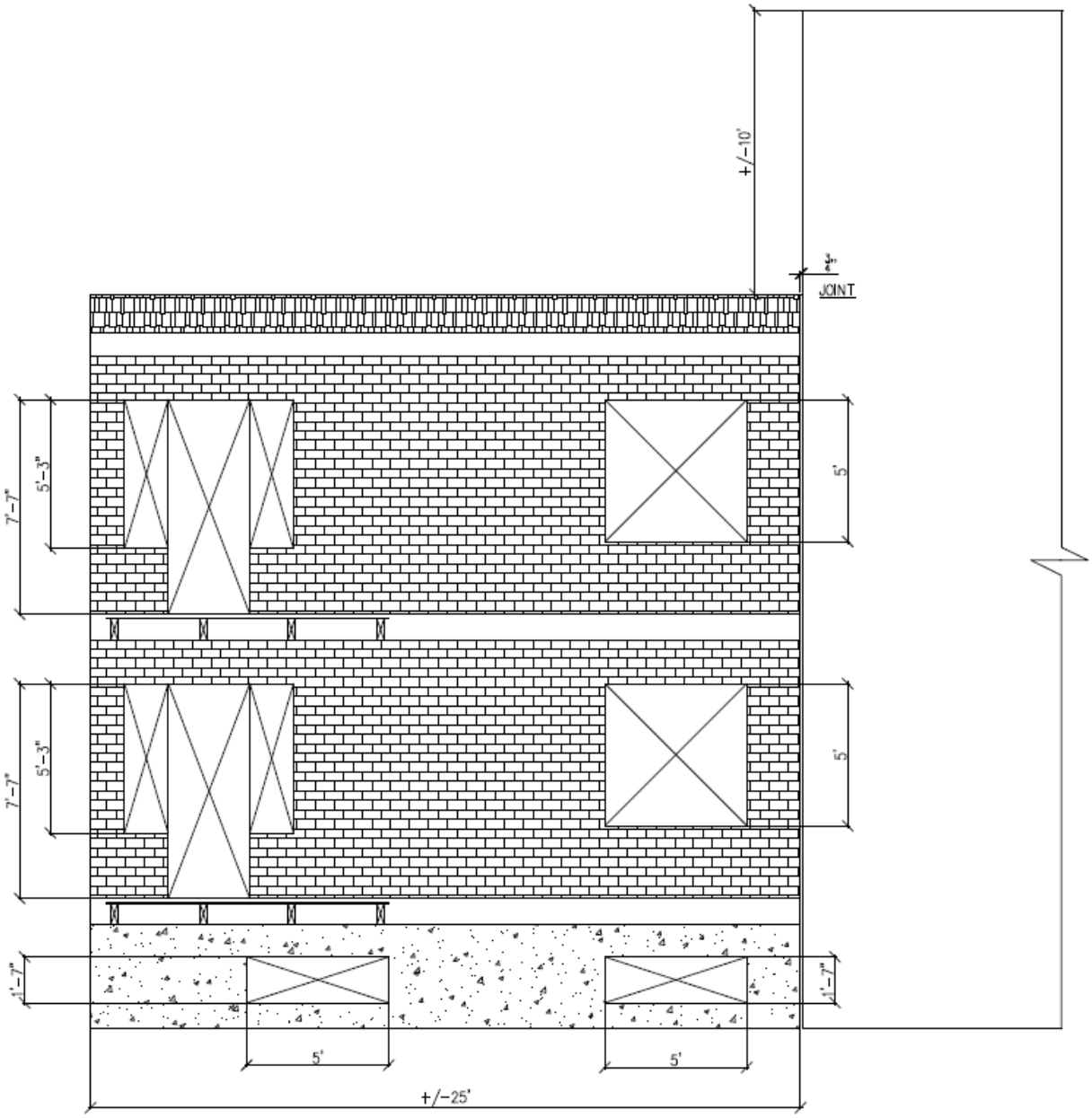

Façade principale
représentation schématique

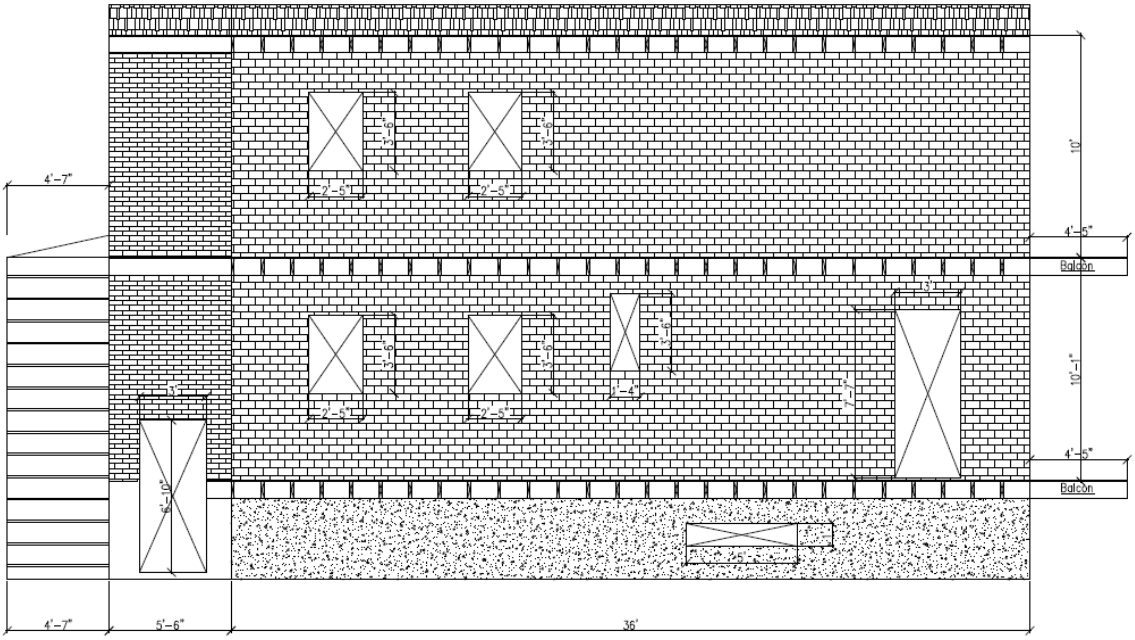

Façade gauche
représentation schématique

Annexes photos



Figure 1 : Photo de la façade principale



Figure 2 : Photo de la façade arrière



Figure 3 : Photo de la façade gauche



Figure 4 : Dégradation du béton au tour de l'ouverture dans le mur de la fondation et linteau (sur la façade principale)



Figure 5 : Fissuration du mur de la fondation



Figure 6 : Fissuration au mur de la fondation



Figure 7 : Fissuration au mur de la fondation



Figure 8 : Détachement du revêtement du mur de la fondation et dégradation de la surface extérieure



Figure 9 : Dégradation du linteau de l’intérieur



Figure 10 : Dégradation de la dalle sur sol et mur de la fondation



Figure 11 : Dégradation de la dalle et mur de la fondation



Figure 12 : Fissuration de la dalle sur sol



Figure 13 : État du fût



Figure 14 : Pourriture des solives du bois



Figure 15 : Pourriture des solives en bois

Plancher du RDC



Figure 16 : Traces d’infiltrations au plafond et mur intérieur



Figure 17 : Traces d’infiltration au plafond et mur intérieur



Figure 18 : Détachement du plafond à cause des infiltrations d’eaux



Figure 19 : Déformation du plafond à cause des infiltrations d’eaux



Figure 20 : Des dimensions des poutrelles du toit

WoodWorks®	COMPANY Oct. 18, 2021 11:09	PROJECT Au 5812 Boulevard Saint-Laurent joist-toit.wwb

Design Check Calculation Sheet

WoodWorks Sizer 9.3.2

Loads:

Load	Type	Distribution	Pat-tern	Location [ft] Start	End	Magnitude Start	End	Unit
D	Dead	Full Area				14.62(24.0")		psf
S	Snow	Full Area				51.80(24.0")		psf
Self-weight	Dead	Full UDL				1.2		plf

Load magnitude does not include Normal Importance factor from O86 Table 5.2.3.2, which is applied during analysis.

Maximum Reactions (lbs), Bearing Resistances (lbs) and Bearing Lengths (in) :

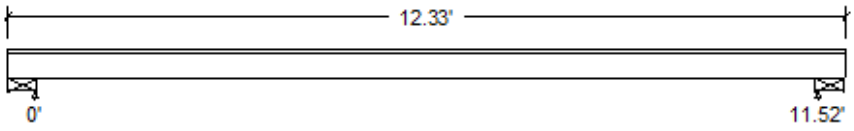

Unfactored:			
Dead	187		187
Snow	638		638
Factored:			
Total	1192		1192
Bearing:			
Joist	5071		5071
Support	8376		8376
Anal/Des			
Joist	0.24		0.24
Support	0.14		0.14
Load comb	#2		#2
Length	5.51		5.51
Min req'd	1.30		1.30
KB	1.00		1.00
KB min	1.00		1.00
Kd	1.00		1.00
KB support	1.25		1.25
fcp sup	1015		1015
Kzcp sup	1.00		1.00

Lumber, S-P-F, No.1/No.2, 2x5 (1-1/2"x4-1/2")

Supports: All - Timber Beam, D.Fir-L No.2

Roof joist spaced at 24.0" c/c; Total length: 12.32'; volume = 0.6 cu.ft.;

Load sharing: Case 2; Lateral support: top= full, bottom= at supports;

This section FAILS the design check

WARNING: This section violates the following design criteria: Bending and deflection

Force vs. Resistance and Deflection using CSA O86-14:

Criterion	Analysis Value	Design Value	Unit	Analysis/Design
Shear	Vf @d = 1031	Vr = 1841	lbs	Vf/Vr = 0.56
Moment(+)	Mf = 3207	Mr = 1354	lbs-ft	Mf/Mr = 2.37
Perm. Defl'n	0.78 = L/178	0.38 = L/360	in	2.02
Live Defl'n	2.38 = L/58	0.58 = L/240	in	4.13
Total Defl'n	3.15 = L/43	0.58 = L/240	in	5.47

Additional Data:

FACTORS:	f/E(psi)	KD	KH	KZ	KL	KT	KS	KN	LC#
Fv	218	1.00	1.40	1.500	-	1.00	1.00	-	#2
Fb+	1711	1.00	1.40	1.500	1.000	1.00	1.00	-	#2
Fcp	769	-	-	1.000	-	1.00	1.00	-	#-
Es	1.4 million	-	-	-	-	1.00	1.00	-	#2

CRITICAL LOAD COMBINATIONS:

Shear : LC #2 = 1.25D + (1.0)1.5S

Moment(+) : LC #2 = 1.25D + (1.0)1.5S

Deflection: LC #1 = 1.0D (permanent)
LC #2 = 1.0D + (0.9)1.0S (live)
LC #2 = 1.0D + (0.9)1.0S (total)

Bearing : Support 1 - LC #2 = 1.25D + (1.0)1.5S
Support 2 - LC #2 = 1.25D + (1.0)1.5S

Load Types: D=dead W=wind S=snow H=earth,groundwater E=earthquake
L=live(use,occupancy) Ls=live(storage,equipment) f=fire

All Load Combinations (LCs) are listed in the Analysis output

CALCULATIONS:

Deflection: EI = 16e06 lb-in2

"Live" deflection = Deflection from all non-dead loads (live, wind, snow…)

Design Notes:

1. WoodWorks analysis and design are in accordance with the 2010 National Building Code of Canada (NBC Part 4) and the CSA O86-14 Engineering Design in Wood standard (May 2014 edition).
2. Please verify that the default deflection limits are appropriate for your application.
3. JOISTS: unless otherwise noted, sawn lumber joists require lateral bracing as follows:
a) restraint against lateral displacement and rotation at points of bearing. b) compression edges held in line by sheathing (6.5.4.2.1).

WoodWorks®	COMPANY Oct. 18, 2021 11:14	PROJECT Au 5812 Boulevard Saint-Laurent Montreal poutres-sous-sol.wwb

Design Check Calculation Sheet

WoodWorks Sizer 9.3.2

Loads:

Load	Type	Distribution	Pat-tern	Location [m] Start	End	Magnitude Start	End	Unit
D S/S-ETAGE	Dead	Full Area				2.00(3.54m)		kN/m2
L-SOUS-SOL	Live	Full Area				1.90(3.54m)		kN/m2
L-ETAGE	Live	Full Area				1.90(3.54m)		kN/m2
S-ETAGE	Snow	Full Area				2.48(3.54m)		kN/m2
D-TERRASSE	Dead	Full Area				0.70(3.54m)		kN/m2
Self-weight	Dead	Full UDL				0.19		kN/m

Load magnitude does not include Normal Importance factor from O86 Table 5.2.3.2, which is applied during analysis.

Maximum Reactions (kN), Bearing Resistances (kN) and Bearing Lengths (mm) :

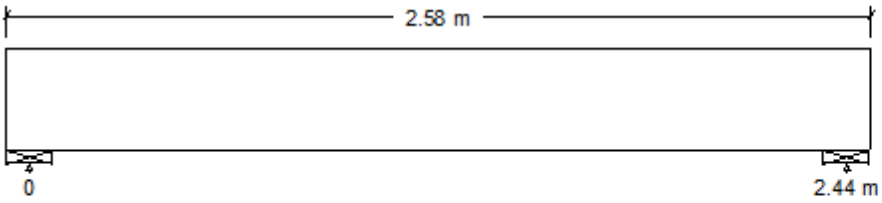

Unfactored:			
Dead	15.42		15.42
Live	21.38		21.38
Snow	13.96		13.96
Factored:			
Total	65.31		65.31
Bearing:			
Beam	60.61		60.61
Support	80.05		80.05
Anal/Des			
Beam	1.08		1.08
Support	0.82		0.82
Load comb	#4		#4
Length	140		140
Min req'd	151		151
KB	1.00		1.00
KB min	1.00		1.00
Kd	1.00		1.00
KB support	1.00		1.00
fcp sup	7.00		7.00
Kzcp sup	1.00		1.00

Built-up, S-P-F, No.1/No.2, 76x304 mm, 2-ply (152x304 mm)

Supports: All - Timber Beam, D.Fir-L No.2

Total length: 2.58 m; volume = 0.120 m^3;

Service: wet; Load sharing: Yes; Lateral support: top= at supports, bottom= at supports;

This section FAILS the design check

WARNING: This section violates the following design criteria: Bending, shear and bearing
WARNING: this CUSTOM SIZE is not in the database. Refer to online help.
WARNING: Your custom section is too thick for the lumber grade properties from O86 Table 6.3.1A.Select a timber material with properties from Table 6.3.1C/D instead.

Force vs. Resistance and Deflection using CSA O86-14:

Criterion	Analysis Value	Design Value	Unit	Analysis/Design
Shear	Vf @d = 43.18	Vr = 39.63	kN	Vf/Vr = 1.09
Moment(+)	Mf = 38.23	Mr = 20.73	kN-m	Mf/Mr = 1.84
Perm. Defl'n	1.8 = <L/999	6.8 = L/360	mm	0.26
Live Defl'n	3.2 = L/774	6.8 = L/360	mm	0.46
Total Defl'n	4.9 = L/497	10.2 = L/240	mm	0.48

Additional Data:

FACTORS:	f/E(MPa)	KD	KH	KZ	KL	KT	KS	KN	LC#
Fv	1.5	1.00	1.10	0.900	-	1.00	0.96	-	#4
Fb+	11.8	1.00	1.10	0.900	1.000	1.00	0.84	-	#4
Fcp	5.3	-	-	1.000	-	1.00	0.67	-	#-
Es	9500	-	-	-	-	1.00	0.94	-	#4

CRITICAL LOAD COMBINATIONS:
Shear : LC #4 = 1.25D + 1.5L + (1.0)1.0S
Moment(+) : LC #4 = 1.25D + 1.5L + (1.0)1.0S
Deflection: LC #1 = 1.0D (permanent)
LC #4 = 1.0D + 1.0L + (0.9)0.5S (live)
LC #4 = 1.0D + 1.0L + (0.9)0.5S (total)
Bearing : Support 1 - LC #4 = 1.25D + 1.5L + (1.0)1.0S
Support 2 - LC #4 = 1.25D + 1.5L + (1.0)1.0S
Load Types: D=dead W=wind S=snow H=earth,groundwater E=earthquake
L=live(use,occupancy) Ls=live(storage,equipment) f=fire
All Load Combinations (LCs) are listed in the Analysis output
CALCULATIONS:
Deflection: EI = 1695e06 kN-mm2/ply
"Live" deflection = Deflection from all non-dead loads (live, wind, snow…)
Lateral stability(+): b = full member width

Design Notes:

1. WoodWorks analysis and design are in accordance with the 2010 National Building Code of Canada (NBC Part 4) and the CSA O86-14 Engineering Design in Wood standard (May 2014 edition).
2. Please verify that the default deflection limits are appropriate for your application.
3. BEAMS require restraint against lateral displacement and rotation at points of bearing (O86 6.5.4.2.1).
4. BUILT-UP BEAMS: it is assumed that each ply is a single continuous member (that is, no butt joints are present) fastened together securely at intervals not exceeding 4 times the depth and that each ply is equally top-loaded. Where beams are side-loaded, special fastening details may be required.

File Number :2022-INS-48 Date:August 30th 2022

Inspection Report

6920-6922 Cote Des Neiges, Montréal, Québec, H3S 2B9



Prepared for:	9399-1743 Quebec Inc.	ATTN: David Daych
Date of inspection:	Tuesday August 23,2022 | 10:30am	
Prepared by:	Michael Szirmay Eng, Arch Tech,	

General Information

Client: 9399-1743 QUÉBEC INC.
Address: 6920 - 6922 Chemin de la Côte-des-Neiges
Year Built: 1945
Occupied: Yes
Type of Property: Duplex/ Semi-Detached
Floors: 2
Lot size: 291.30 m^2
Living Area: 198.80 m^2
Name of Inspector: Michael Szirmay
People Present: Lock box

Report #: 2022-INS-48
Date : August 23rd 2022
Conditions: light rain /cloudy / 22°C
Soil Conditions: wet/moist
Revision:None

Objective of the inspection.

The purpose of the inspection is to detect and note any apparent defects observed on the day of the inspection. The inspection consists of a visual examination of the easily visible and accessible systems and components of the building. The report will try to detect and disclose any major apparent defects as observed on the day of the inspection and to provide the information necessary for a better understanding of the property's state.

Although minor faults may be mentioned, this report will not necessarily identify them all.

The assessment is based on visual inspection and is therefore not intended to be technically exhaustive nor to identify latent or hidden defects which may be present. If clues indicate the potential existence of a failure or a major defect in one of the systems or components of the building, a recommendation for a technically exhaustive inspection by a specialist in the matter should be made.

The comments and observations made during the inspection and in this report are based on visible observations without having to remove materials, move objects or furniture. Anything covered by soil and/or snow around the property or the site will not be included in this report.

Special Notes:

During the whole inspection the properties electrical power was shut off. The plumbing and water valves were shut off. Warning from the owner that the building is in poor conditions. There was strong odour of humidity and mold in the property.

Orientation of Property

For the orientation of the building, consider yourself standing in the building. The front façade of the building is pointing Northeast. The back is pointing to the southwest. The common wall, where the building is attached to 6950 Cote des Neiges is pointing to the Northwest and to the right the façade is pointing to the southeast.

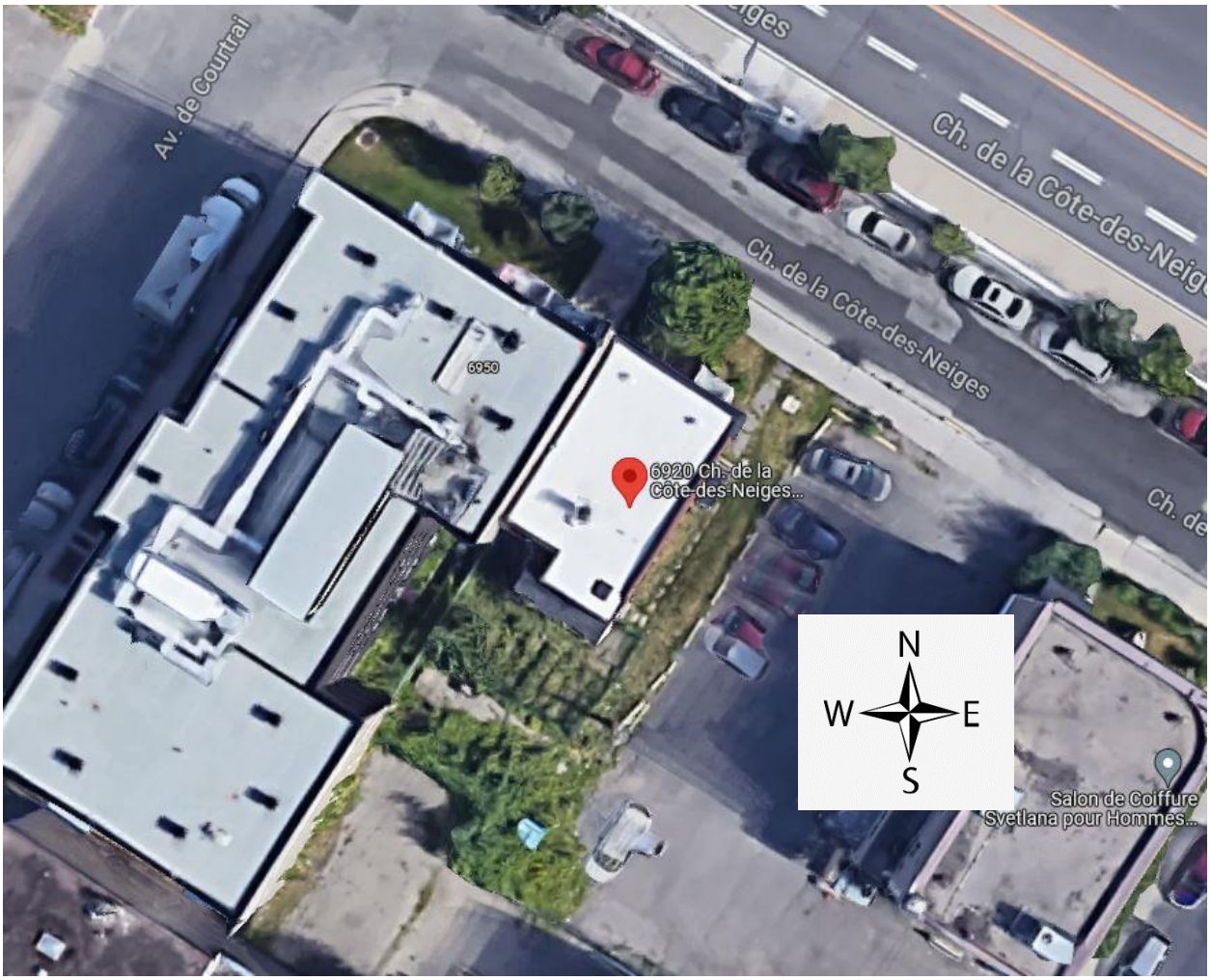

Project and Building Description

The property consists of a Duplex with 2 floors above ground + a basement. The building is approximately 40' x 25' with a floor-to-floor height of approx. 10' per floor. It is considered semi-detached since it shares a common wall with the neighboring building. The rear exterior seems to have gotten 2 extensions in the past. One cladded in asphalt shingle from the roof all the way down to the foundation, the other in siding and only one floor. The structure is wood frame structure with steel columns. In the basement you can see the structure via the unfinished ceiling. 2x10 @ 16" sitting on 4"x 4" steel columns **which are not attached mechanically together on one end** and the other end sitting on the foundation wall of approximately 12". The signs of structural fatigue are present on the upper most floor and ground floor.

The roof structure was also visible due to openings that were made. At the moment of the inspection, there was a light precipitation and active infiltration was recorded. The structural components of such members were measured to be 2x6 @ 24". With the spans between the exterior wall to the interior load bearing wall equal to approx. 12.5'. We compared the existing to the recommended with the CMHC handbook (for Montreal with a snow load equal to 2.4kpa, Appendix A, Table 30, p.297) Shown in the table below, **the maximum allowable span for a 2x6 @ 24" c.c. is equal to 7'-10" the property is currently spanning approx. 12'-5". This roof structure does not meet minimum requirements.**

Table 30
Maximum spans for roof joists – specified roof snow loads 2.5 and 3.0 kPa (52.2 and 62.7 psf)

			Maximum Span, m (ft.–in.)					
			Specified Snow Load, kPa (psf)[1]					
			2.5 (52.2)			3.0 (62.7)		
		Joist Size, mm	Joist Spacing, mm (in.)			Joist Spacing, mm (in.)		
			300	400	600	300	400	600
Commercial Designation	Grade	in.	12	16	24	12	16	24
Douglas fir – larch (includes Douglas fir and western larch)	No. 1 and No. 2	38 x 89	1.91	1.74	1.52	1.80	1.63	1.43
		2 x 4	6–3	5–8	5–0	5–11	5–4	4–8
		38 x 140	3.01	2.73	2.39	2.83	2.57	2.25
		2 x 6	9–10	9–0	7–10	9–3	8–5	7–4
		38 x 184	3.95	3.59	3.14	3.72	3.38	2.90
		2 x 8	13–0	11–9	10–3	12–2	11–1	9–6
		38 x 235	5.05	4.59	3.84	4.75	4.32	3.55
		2 x 10	16–7	15–1	12–7	15–7	14–2	11–8
		38 x 286	6.14	5.46	4.46	5.78	5.05	4.12
		2 x 12	20–2	17–11	14–8	19–0	16–7	13–6

The presence of water infiltration is present throughout the property and some structural members show signs of rot and should be supported as soon as possible to avoid progressive failure. The presence of mold, mildew and spores were also recorded throughout the property.

Structure

Foundations	The building sits on a poured concrete foundation. The visual inspection of the foundations was limited in places (exterior part which is above ground and interior part of the foundation wall which is exposed in the mechanical room of the basement). Our assessment is therefore limited to these portions and only an expertise by a specialist can identify the full extent of the condition of the foundation walls. -Multiple Cracks were found. -Some minor and others **that are major(exceeding code requirements).** **-Some walls show heavy signs of deterioration and need to be repaired.** -See pictures with comments
Drainage system	No drainage system was visible and hence could not be verified. The owner declares not knowing about the existence of a French drain. Signs of deterioration of the foundation wall could be due to the lack of proper water control.
Waterproofing	No water proofing was visible and hence could not be verified. Some exploratory digging is suggested, mainly around the visible cracks.
Parging	Present on above ground exterior foundation wall. Cracked in some places. The extensions in shingles and siding come straight down to the ground and no parging is seen.
Water infiltration	**Multiple locations of water infiltration found. Active water infiltration from roof, windows, and foundation wall.**
Odours and/or Humidity	**Strong smell of moist air and dampness detected throughout the property. The Prescence of mold and mildew along with mold spores were detected.**
Insulation	Part of the wall insulation was visible. In some cases, wet/moist from water infiltration. Wet insulation provides very little thermal resistance. Replacement is required.

Floor covering/Slab in basement	Linoleum and concrete. Suggest getting a sample of the flooring tested for contaminants. Some of the concrete at the floor to wall interface, show signs of deterioration and need to be repaired.
Beams and columns	Some of the structural component where visible due to openings in the wall and ceiling assemblies. 4”x 4” steel columns were found in the basement. **Note: The columns were imbedded in concrete at their bottom, but not attached mechanically on the top.** Lots of structural members were found to be in an advanced stage of deterioration via rot.
Ceiling/Floor Structure	
Mitoyen/Common Wall	The common wall could not be seen during our inspection and hence could not be verified.
Roof Structure	Partially inspected and does not seem to conform to minimum standards

Conclusion

The building is not deemed safe nor habitable. Major work is required to bring this property to conformity.

The presence of rot mold and mildew is present on all floors. There is water infiltration from roof, windows, exterior walls, and foundation walls. Mold is a serious health hazard, and we strongly suggest air quality test to be made after work is done and prior to occupancy.

Some of the important structural members don’t meet the minimum code requirements and are already in advanced state of deterioration.

The cracks that have been found in the foundation wall, near the oil tank, **exceeds** the allowable size set out by the CSA and must be repaired immediately.

In our opinion, the property is not salvageable, and the amount of work required to repair it out weigh the potential the property has for development.

Please do not hesitate to contact me if you have any further questions

Michael Szirmay
Professional technologist



Photos and Comments

The following pages will contain photos and descriptions.



Front façade:
No balcony hand rails on second floor. Loose bricks and missing mortar joints.



Cracks in the parging and foundation wall



More cracks in the foundation wall and parging. Signs of dampness that are rising in between the parging and foundation wall.

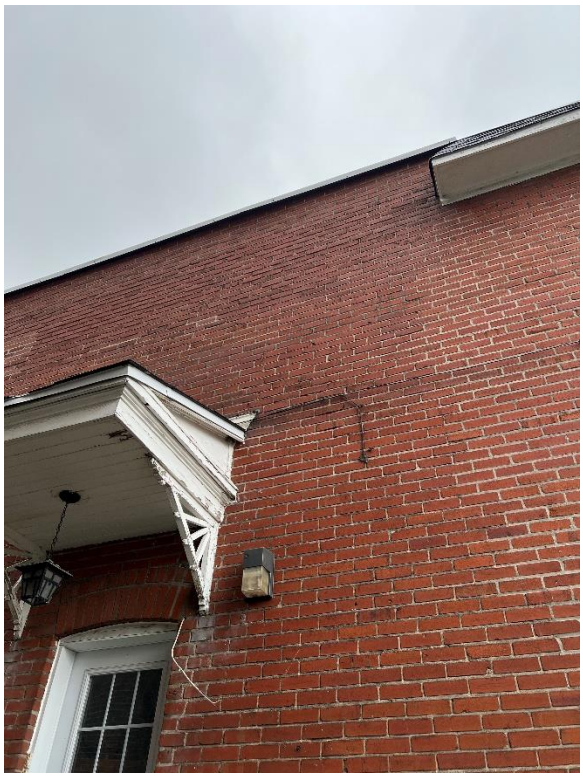

Brick wall showing previous repair. Sections of brick with very thin mortar joints.



Missing stair. 4’ drop to the ground. Damaged concrete.



Cracks in parging. Piece missing. No weep holes



Loose bricks, mainly at the interface of first and second floor. Suspect water flowing behind brick



Interface between initial property and first extension. Signs of brick deterioration. Poor waterproofing. Cause of water travel



Crack in foundation wall



Bricks with weakened mortar joints



Poor quality plumbing and mold spores growing



Opening is ceiling exposing structure



Damaged floor due to infiltration. Damaged walls.



Water infiltration, mold and mildew



Toilet spaced out of norm, presence of mold in bathroom, no ventilation.



Close-up of mold and mildew

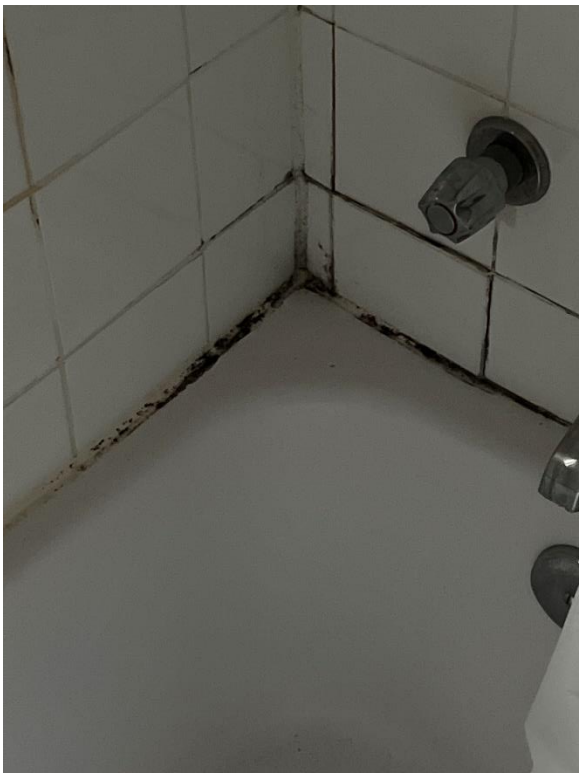

More mold and mildew near fixture.

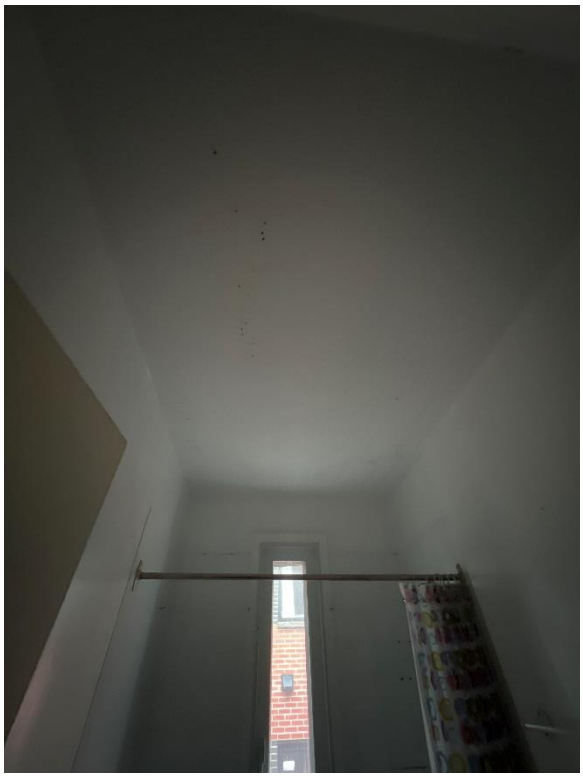

Ceiling with signs of mold spores. Absence of a vent.



Close-up of mold spores

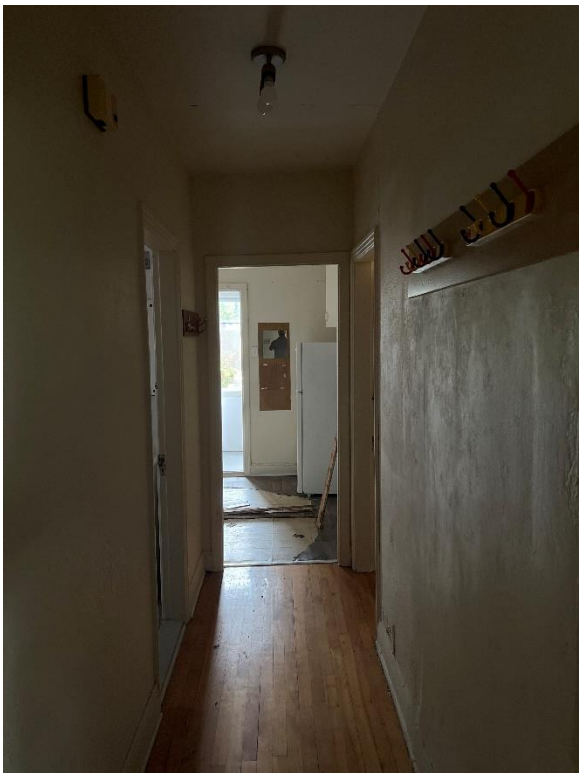

Signs of settlement. Door frames are not leveled.

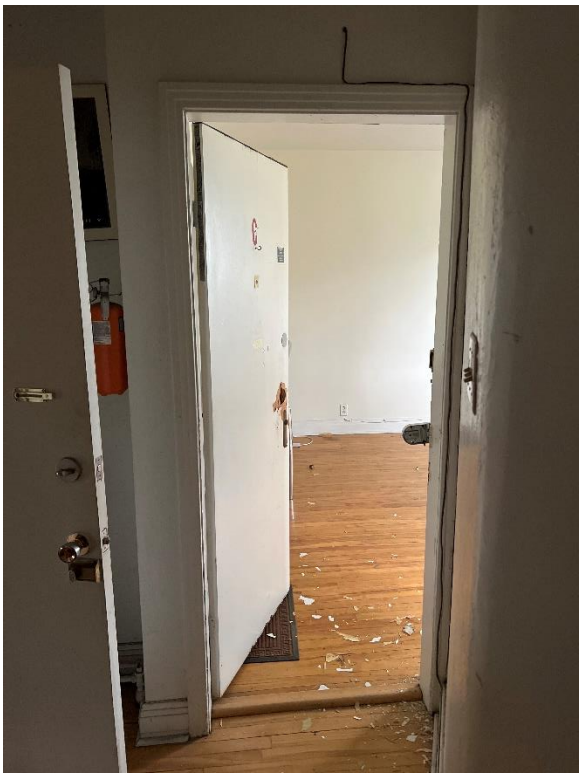

Door broken-in, frame not leveled, signs of settlement



Presence of mold and mildew in bathroom with acoustic tile. No vent



Poor quality plumbing, traces of mold near shower enclosure



Balcony with no handrails. Signs of water infiltration and damaged floor.

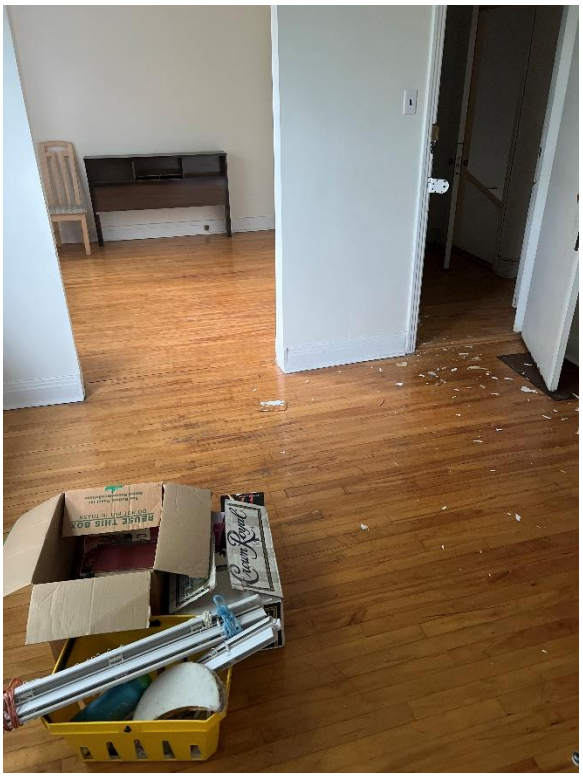

Overall poor-quality living space



More water infiltration with probable fungal growth



You can see the spacing in the structure above. This is usually caused due to serviceability issues with the structural components. Also, the presence of high moisture in the ceiling/floor cavity.

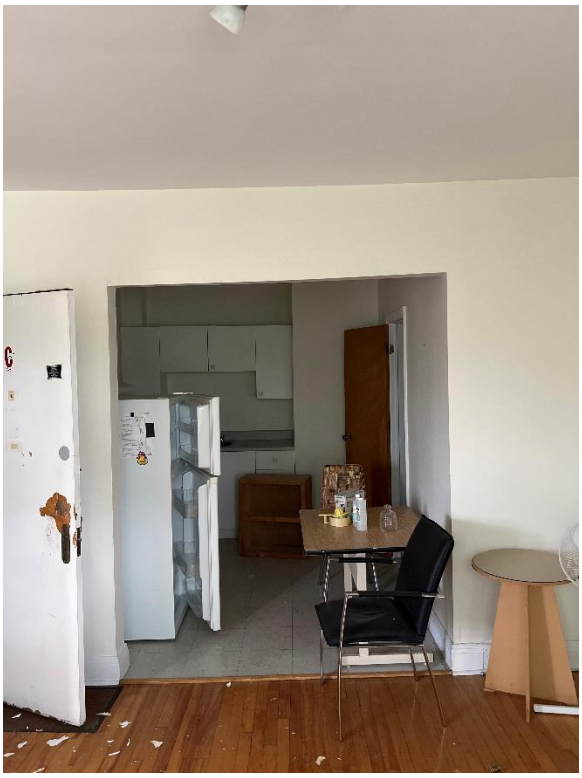

Bowing of roof and unleveled opening. Partially to slopped roof.

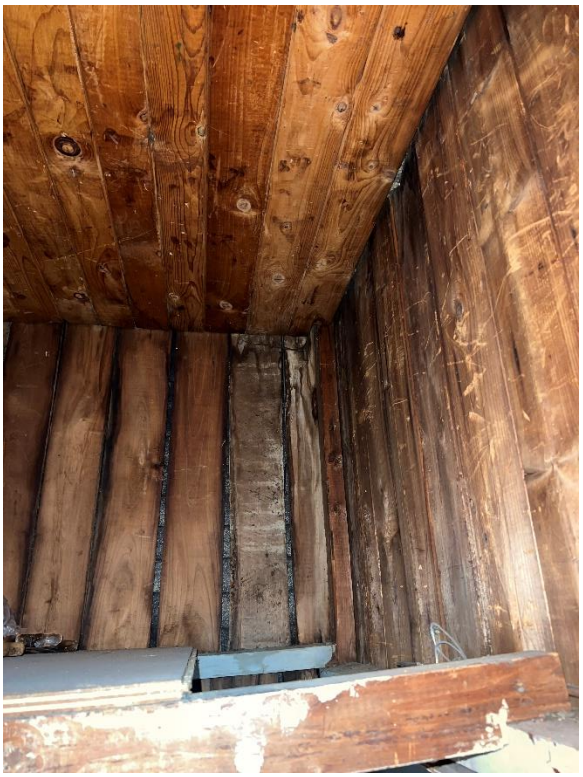

More signs of water infiltration



Water infiltration from wall and window. Rot and mold present.



Electrical panel still serviced by fuses.



Wall paneling deterioration

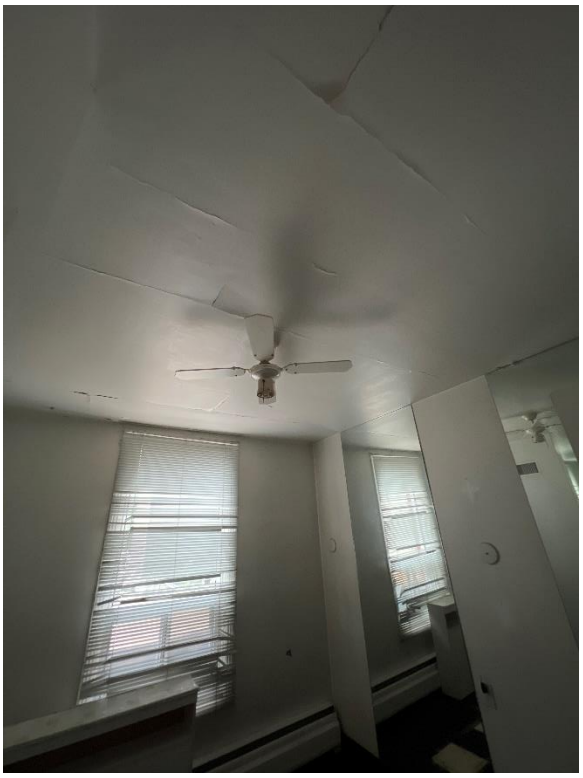

Signs of fatigue. Where the structural component are not sized adequately and flexure and bowing cause breaks at each support. Very alarming!



Stress cracks

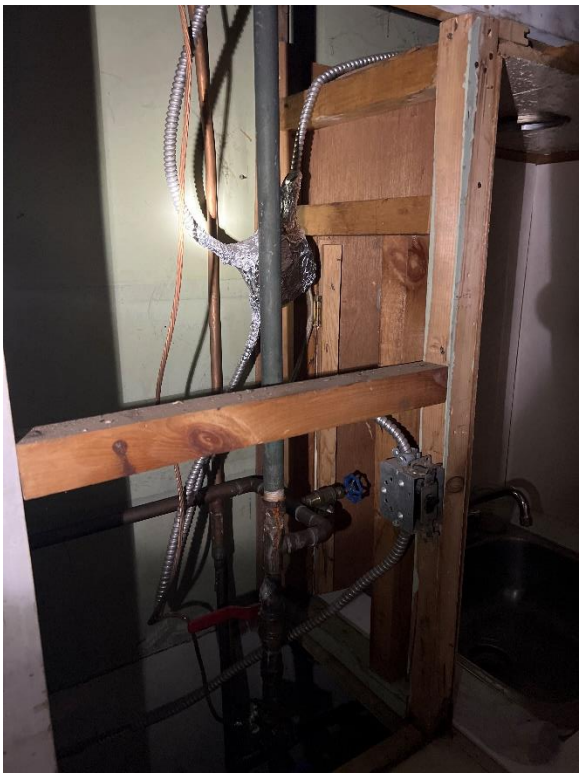

Presence of lead pipes and electrical wizardry

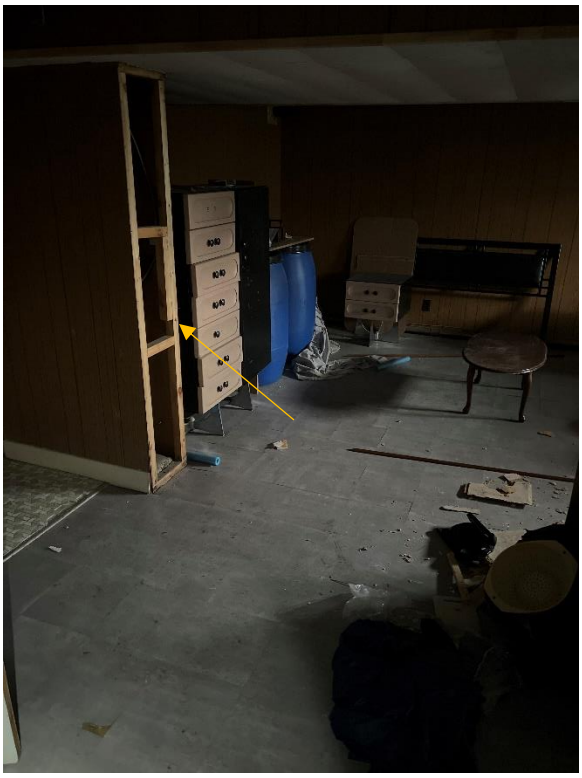

View of basement floor and location of steel column



Moist/wet insulation near electrical panel.



Steel column



Steel column continued



Steel column continued



Steel column continued



Steel column with no mechanical attachment to floor structure above.



Steel column with no mechanical attachment to floor structure above.

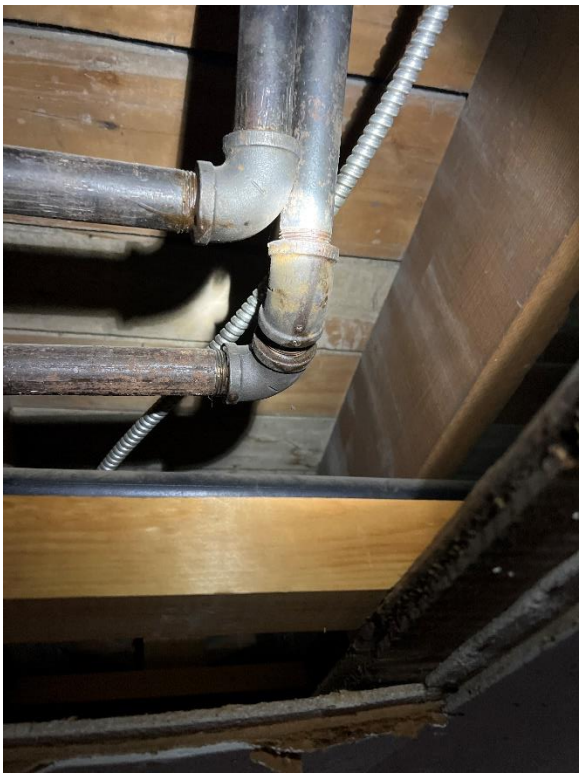

Lead pipes



Signs of water on subfloor



Lead pipes, sign of rotted wood, rusted nails.



Mold and mildew, water infiltration from above. No vent



Rotted subfloor and floor joist.



Old boiler

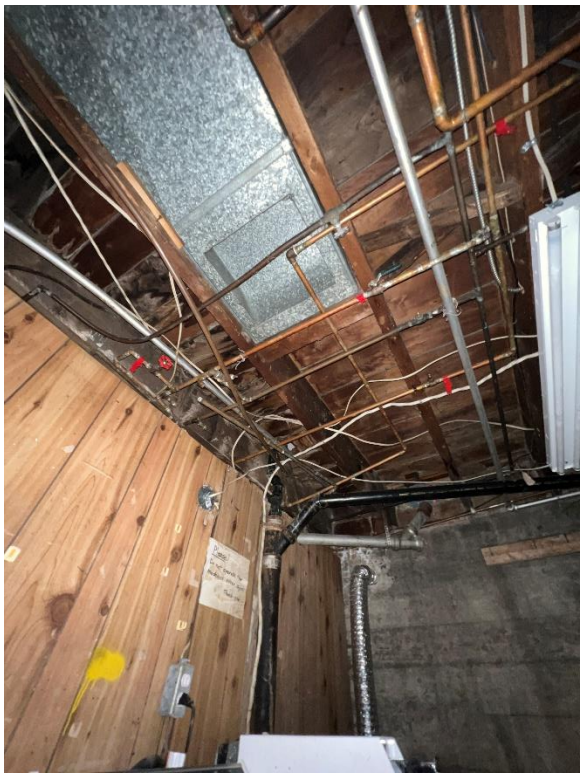

Rotted floor joist and wall interface



Wall to floor interface, deterioration of concrete



Wet spot on concrete slab, possibly form heaving. Oil tank

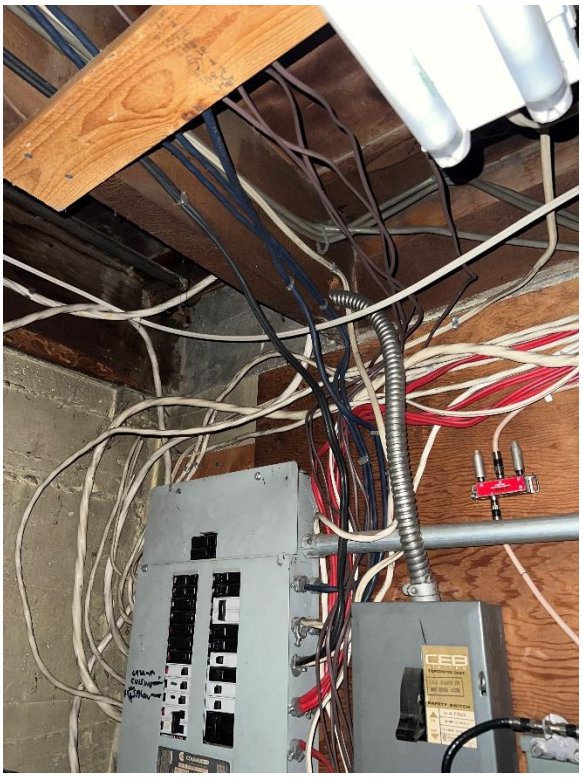

Rotted floor joist (corner)



Major foundation crack



COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

PPCMOI - 6920, chemin de la Côte-des-Neiges (2 648 793)

Étudier une demande de PPCMOI pour autoriser la démolition du bâtiment existant et la construction d'un nouveau bâtiment résidentiel de 3 étages et 10 logements - 3003175007

2023/07/26
En vidéoconférence

ÉTUDE DU DOSSIER

Côte-des-Neiges
Notre-Dame-de-Grâce
Montréal

ÉTUDE DU DOSSIER

CONTEXTE URBAIN



Étude d'une demande de PPCMOI pour autoriser la démolition d'un bâtiment existant et la construction d'un bâtiment de 4 étages comprenant 8 logements

- Année de construction: 1945
- Usage: Habitation
- Logements: 5 unités (Droits acquis?)
- Bâtiment vacant (2021)
- Hauteur: 2 étages
- Patrimoine: Non

BÂTIMENTS VOISINS

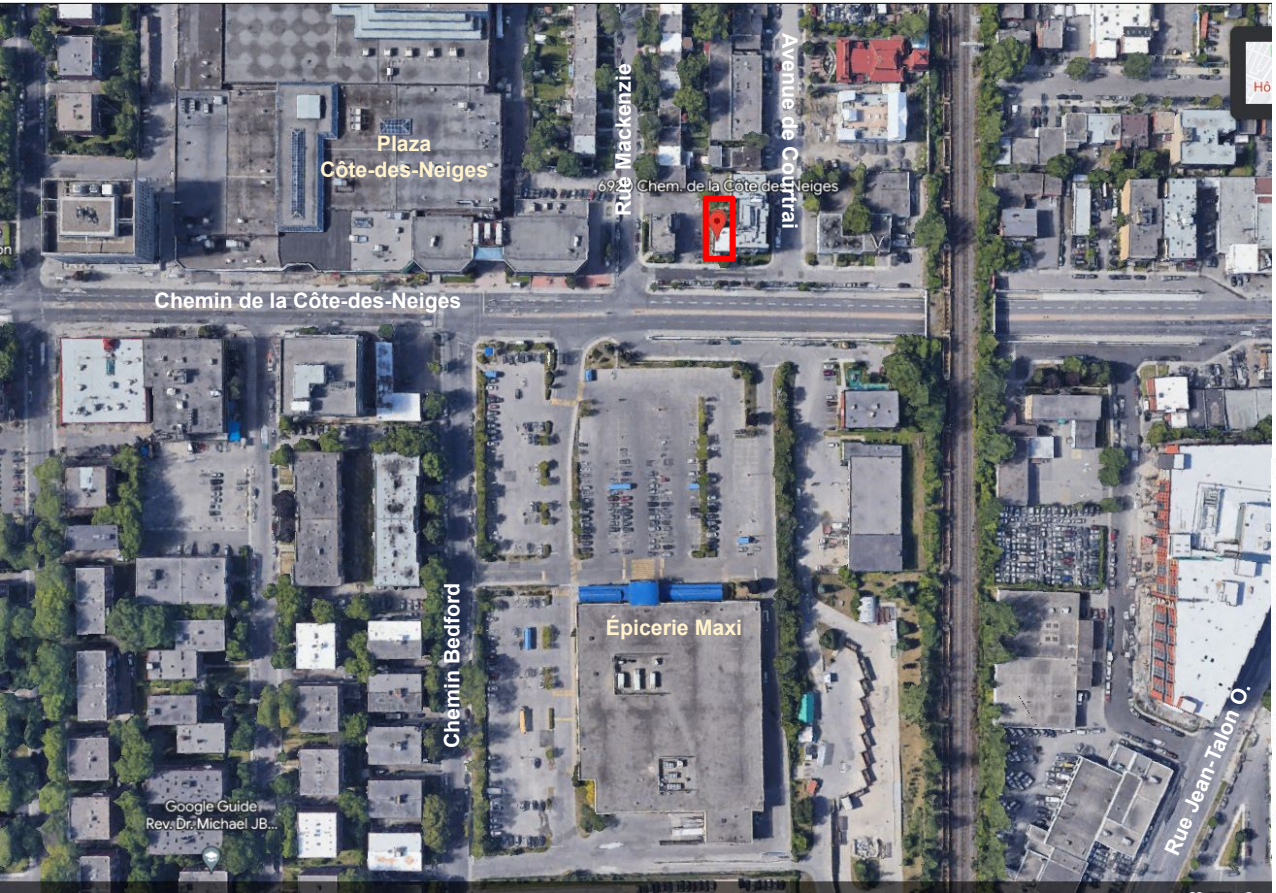





2023-01-10

ATT: Mr. Dino Credico
Ville de Montréal
Direction de l'aménagement urbain et services aux entreprises
5160, boulevard Décarie
Montréal (Québec), H3X 2H9

Sujet : 6920-22 Chemin de la Côte-des-Neiges

Par cette lettre, je confirme que le bâtiment localisé au 6920-22 Chemin de la Côte-des-Neiges, est complètement vacant depuis le 1er Juillet 2021.

Cordialement,

David Daych

BÂTIMENTS VOISINS



PRÉCISIONS SUR LE CONTEXTE



6950 Côte des Neiges



6900 Côte des Neiges 6950 Côte des Neiges – Nouveau bâtiment voisin



6830 Côte des Neiges



7000 Côte des Neiges

Contexte - Mobilité active

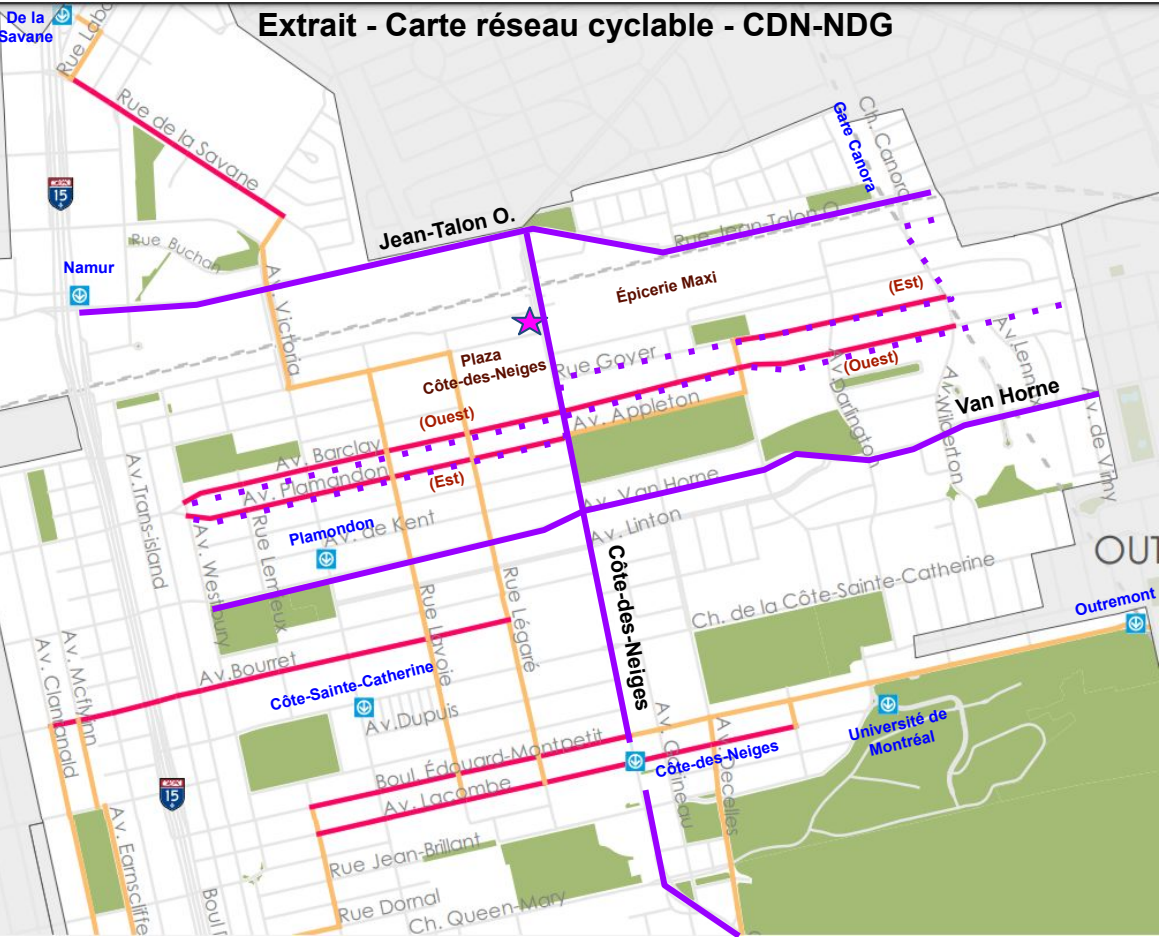

Enquête régionale Origine-Destination, réalisée par l'ARTM en 2018

- **les ménages de l'arrondissement** affichent un taux moyen de possession de véhicule de l'ordre de **0,85 par ménage** ;
- Ce taux est légèrement différent pour **CDN (0,8)** et NDG (0,9) ;
- Ces taux sont en dessous pour la **Ville de Montréal** qui est **0,95 véhicules/ménage.**

Sécurisation du réseau cyclable en 2023

- Réseau cyclable non protégé
- Réseau cyclable protégé
- Gare de train
- Station de métro
- Réseau ferroviaire
- Réseau routier
- Parc et espace vert
- Villes et arrondissements voisins

Station Plamondon = 1.2 km

Station Côte-des-Neiges = 1.6 km

Station Côte-Sainte-Catherine = 1.9 km

Gare Canora = 1.5 km

= Autobus

- **165 Côte-des-Neiges = 93 m (Réseau de nuit et réseau express)**
- **92 Jean-Talon O. = 423 m (Réseau de nuit)**
- **160 Barclay = 384 m**
- **161 Van Horne = 650 m (Réseau de nuit)**

HISTORIQUE

Séance du CCU du 18 janvier 2023 - PPCMOI

Délibération du comité
Les membres du comité sont généralement en accord avec l'analyse de la Division. Ils estiment qu le projet de remplacement n'offre pas la qualité requise pour des espaces de vi, notamment en matière d'éclairage naturel. Un membre relève toutefois que les études soumises sont suffisantes pour justifier la démolition du bâtiment existant.

Recommandation du comité
Le comité recommande de refuser la demande.





Enjeux soulevés par la DAUSE

- Opportunité de démolir le bâtiment vs réhabiliter n'a pas été démontrée de façon convaincante
- les dimensions du terrain ont un impact significatif sur la qualité des espaces extérieurs et des logements proposés
- l'aménagement du sous-sol et des logements sont problématiques et peuvent être une source de nuisance pour les futurs occupants.

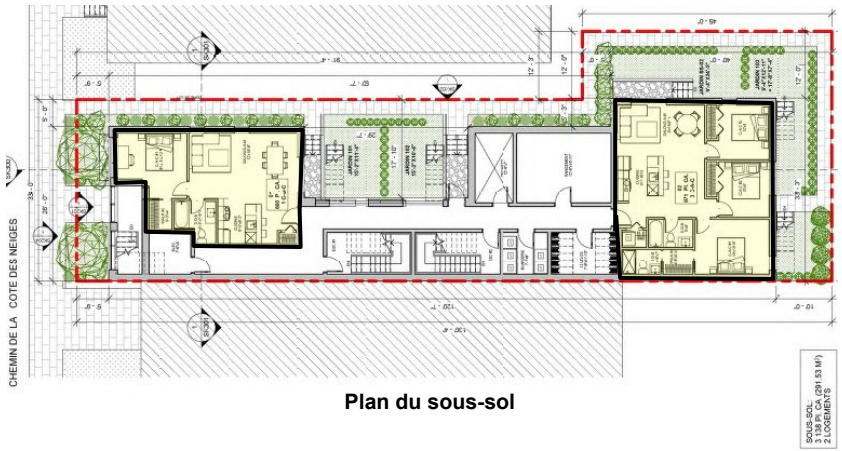

Plan du sous-sol

ÉTAT DE L'IMMEUBLE

Côte-des-Neiges
Notre-Dame-de-Grâce
Montréal

ÉTAT DE L'IMMEUBLE



6920 chemin de la Côte-des-Neiges (2 648 793)

- *bâtiment résidentiel de 2 étages construit en 1945 ;*
- *revêtement extérieur : briques ;*
- *occupation : Habitation (H.4 = 5 logements)*

ÉTAT DE L'IMMEUBLE

Rapport d'inspection DevMico - 2022-08-23

Structure de plancher
Dimension du bâtiment 12,19 m X 7,62 m (40' X 25')
Structure de plancher en bois avec colonne d'acier
Structure visible au sous-sol = solives de 2''x10'' @ 16''appuyer sur des colonnes en acier de 4'' x 4'' *qui ne sont pas rattachées mécaniquement à une extrémité*. L'autre extrémité des solives repose sur le mur de fondation (épaisseur de ±12''). Des signes apparents d'affaiblissement structuraux peuvent être observés au niveau des planchers du r.d.c et de l'étage.





Colonne d'acier qui supporte la structure du plancher sans être rattachées mécaniquement



On perçoit l'espacement dans la structure du plafond dû à des problèmes d'entretien avec les composantes structurelles. En outre, la présence d'humidité élevée dans la cavité du plafond/plancher.

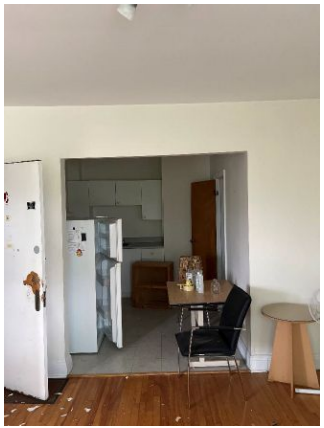

Courbure du plafond et ouverture non nivelée. Toit partiellement en pente.

ÉTAT DE L'IMMEUBLE

Rapport d'inspection DevMico - 2022-08-23

Structure du toit
Structure du toit en bois = solives de 2''x6'' @ 24'' avec une portée de 12'5'' (3,78 m) c.a.c. entre le mur extérieur et le mur porteur appuyer.

Nous avons comparé la structure existante aux recommandations énoncées au guide pour la construction de maison en ossature de bois pour le Canada (pour Montréal avec une charge de neige égale à 2.4kpa, Annexe A, Tableau 30, p.297) Indiquée dans le tableau ci-dessous, *la portée maximale permise pour une structure de toit composée de solives de 2x6 @ 24" c.a.c. est égal à 7'-10 " (2.39 m), la structure s'étend actuellement sur environ 12'-5" (3,78 m). Cette structure de toit ne répond pas aux exigences minimales.*

Tableau 30
Portées maximales des solives de toit – Charges spécifiées dues à la neige de 2,5 et 3,0 kPa (52,2 et 62,7 lb/pi²)

			Portée maximale, en m (pi po)					
			Surcharges spécifiées dues à la neige, en kPa (lb/pi²)[1]					
			2,5 (52,2)			3,0 (62,7)		
		Dimensions des solives en mm	Espacement des solives en mm (po)			Espacement des solives en mm (po)		
			300	400	600	300	400	600
Nom commercial	Qualité	po	12	16	24	12	16	24
Douglas Fir – Larch (inclut sapin de Douglas et mélèze occidental)	N° 1 et n° 2	38 x 89	1,91	1,74	1,52	1,80	1,63	1,43
		2 x 4	6–3	5–8	5–0	5–11	5–4	4–8
		38 x 140	3,01	2,73	2,39	2,83	2,57	2,25
		2 x 6	9–10	9–0	7–10	9–3	8–5	7–4
		38 x 184	3,95	3,59	3,14	3,72	3,38	2,90
		2 x 8	13–0	11–9	10–3	12–2	11–1	9–6
		38 x 235	5,05	4,59	3,84	4,75	4,32	3,55
		2 x 10	16–7	15–1	12–7	15–7	14–2	11–8
		38 x 286	6,14	5,46	4,46	5,78	5,05	4,12
		2 x 12	20–2	17–11	14–8	19–0	16–7	13–6

ÉTAT DE L'IMMEUBLE

Rapport d'inspection DevMico - 2022-08-23

Observations générales

La présence d'infiltrations d'eau est présente dans toute la propriété et *certains éléments structuraux montrent des signes de pourriture et devraient être soutenus le plus tôt possible pour éviter une rupture progressive.* La présence de moisissures et de spores a également été enregistrée dans toute la propriété.





ÉTAT DE L'IMMEUBLE

Rapport d'inspection DevMico - 2022-08-23

Observations spécifiques

- **Fondations:** présence de fissures multiples. Certaines fissures sont majeures et excèdent les exigences du code de construction. Certains murs montrent des signes évidents de détérioration et nécessitent des réparations.
- **Infiltration d'eau:** Plusieurs signes d'infiltration d'eau ont été constatés. Infiltration active d'eau par le toit, les fenêtres et le mur de fondation.
- **Odeurs et humidité:** Forte odeur d'air humide et d'humidité détectée dans toute la propriété. La présence de moisissures ainsi que des spores de moisissures ont été détectées.
- **Isolation:** Une partie de l'isolation des murs était visible. Dans certains cas, mouillé/humide à cause de l'infiltration d'eau. L'isolation humide offre très peu de résistance thermique. Un remplacement est nécessaire.



Fissure importante du mur de fondation



Interface mur-sol, détérioration du béton



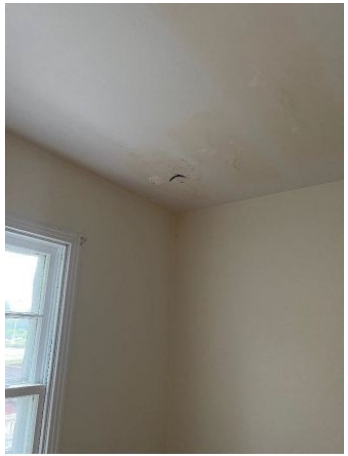

Signes d'infiltration d'eaux



Isolation humide près du panneau électrique

ÉTAT DE L'IMMEUBLE

Rapport d'inspection DevMico - 2022-08-23

Conclusion
Le bâtiment n'est pas considéré comme sûr ni habitable. Des travaux importants sont à prévoir pour mettre l'immeuble aux normes.

La présence de pourriture est présente sur tous les étages. Il y a des infiltrations d'eau provenant du toit, des fenêtres, des murs extérieurs et des murs de fondation. La moisissure est un grave danger pour la santé, et nous suggérons fortement d'effectuer un test de qualité de l'air après les travaux et avant l'occupation. Certains des éléments structuraux importants ne rencontrent pas les exigences minimales du code et sont déjà dans un état de détérioration avancé. Les fissures trouvées dans le mur de fondation, près du réservoir d'huile, dépassent la taille permise par la CSA et doivent être réparées immédiatement.

À notre avis, la propriété n'est pas récupérable et la quantité de travaux nécessaires pour la réparer représente un frein sur le potentiel de développement de la propriété.



2 agrandissements réalisés à l'arrière du bâtiment:
- partie arrière = Revêtement en bardeaux d'asphalte
- partie avant = Revêtement d'aluminium

RÉGLEMENTATION

Côte-des-Neiges
Notre-Dame-de-Grâce
Montréal

CONTEXTE RÈGLEMENTAIRE - PLAN D'URBANISME

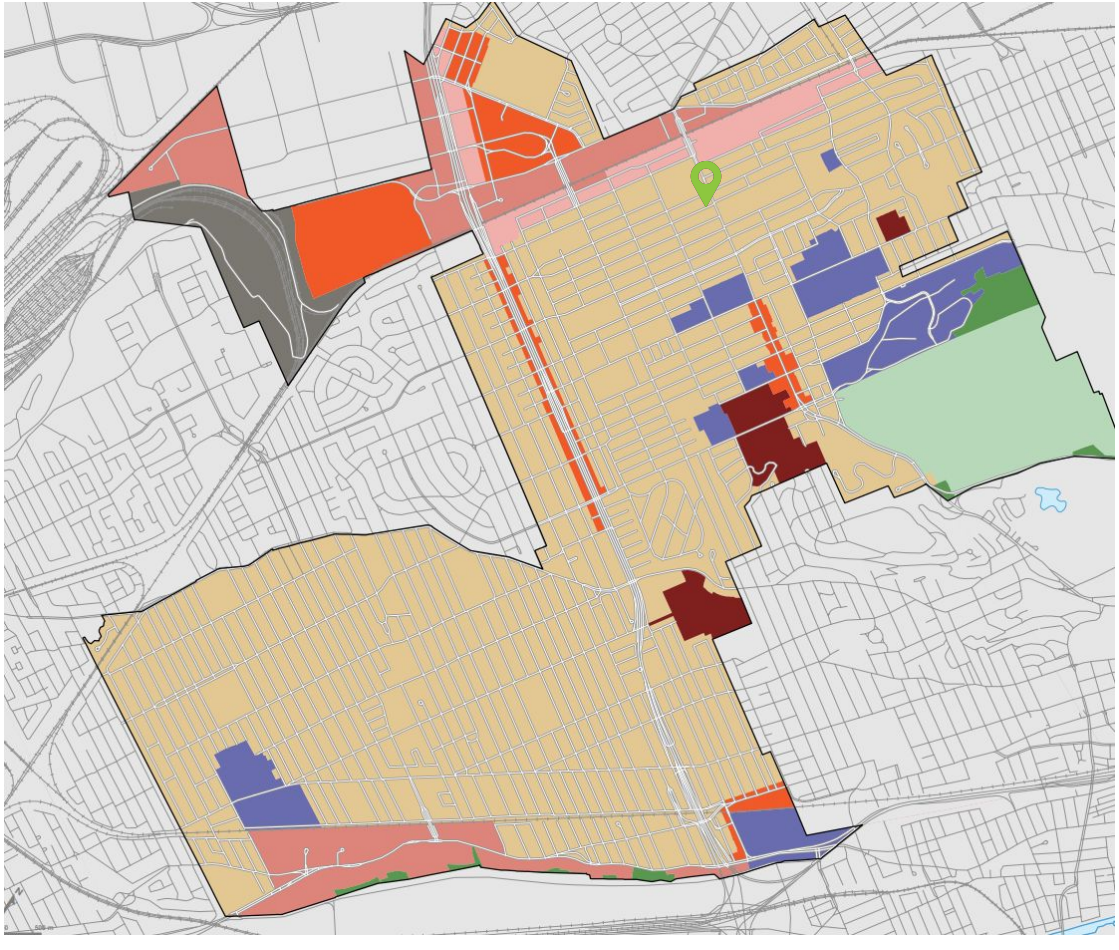

Lien - Détail des affectations

AFFECTATION	Résidentiel
SECTEUR	04-15
HAUTEUR	2-6
MODE D'IMPLANTATION	-
TAUX D'IMPLANTATION	Moyen

- Secteur résidentiel
- Secteur mixte
- Secteur d'activités diversifiées
- Secteur d'emplois
- Grand équipement institutionnel
- Couvent, monastère ou lieu de culte
- Agricole
- Conservation
- Grand espace vert ou parc riverain
- Grande emprise ou grande infrastructure publique

CONTEXTE RÈGLEMENTAIRE - PLAN D'URBANISME



[Lien - Détail des secteurs]

Secteur 04-15 :

- bâti de deux à six étages hors-sol;
- implantation isolée;
- taux d'implantation au sol faible ou moyen.

La densité de construction

Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce

Densité
Forte
Faible

Non applicable
Conservation
Grand espace vert ou parc riverain
04-01 Numéro du secteur
Secteur à transformer ou à construire
Limite d'arrondissement

Plan d'urbanisme

Montréal

ÉTUDE DU DOSSIER

CONTEXTE RÈGLEMENTAIRE - RÈGLEMENT 01-276

Zone :	0143
Usage :	Usage principal : I.2C (industries légères) Autres catégories d'usages : C.7A (commerces de gros et d'entreposage),
Hauteur :	7 mètres minimum - 12.5 mètres max
Mode d'implantation :	isolé, jumelé, contigu
Taux d'implantation :	min : 0% / max : 70%
Densité	max : 3
Taux verdissement (pleine terre)	min: 25% - Article 386.1
Marges requises	-marge avant : règle d'insertion -marge latérale : 1,5 m -marge arrière : 3 m
Proximité transport commun structurant	Non
Secteur significatif :	Non

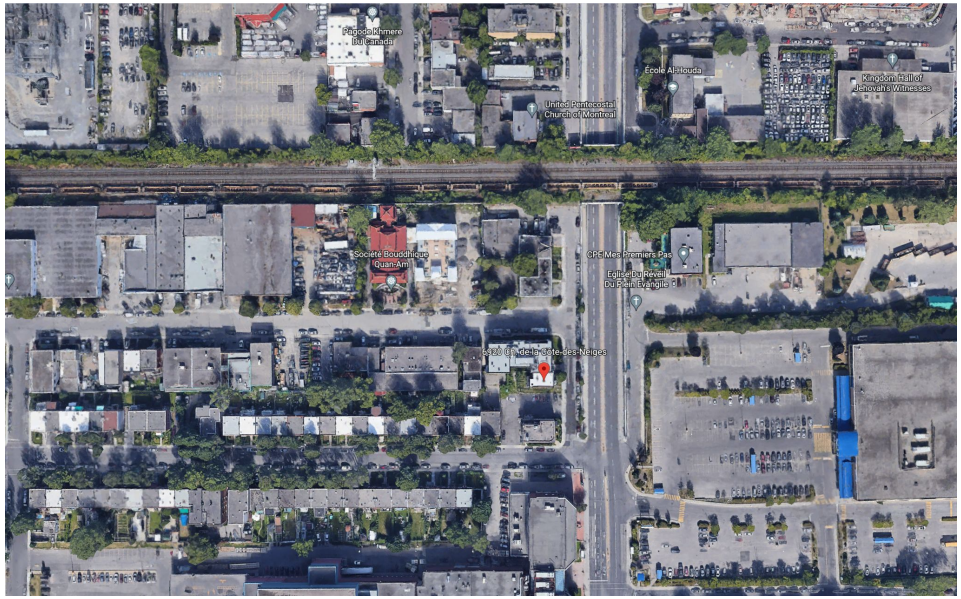

ÉTUDE SUR LES DÉPLACEMENTS

Bureau Technique - 4 juillet 2023
Compte tenue de la faible ampleur du projet, les déplacements générés seront négligeables.
Aucune étude sur les déplacements n'est exigée.

POURCENTAGE DE VERDISSEMENT EXIGÉ EN FONCTION DU TAUX D'IMPLANTATION MAXIMAL AUTORISÉ	
65 % et plus	25 %
Égal à 50% et inférieur à 65%	30 %
Inférieur à 50%	35 %

ÉTUDE DU DOSSIER

GÉNÉRALITÉS

Superficie plancher brute :	1 318.85 m²
Superficie terrain :	469.35 m²
Hauteur en étage :	4 étages / 14.33 m + 2.74 m = 17.07 m
Mode d'implantation :	jumelé
Logements :	8 logements locatifs dont : - 2 2 c.a.c. (25%) - 6 3 c.a.c. (75%)
Coefficient occupation sol (C.O.S)	2.20
Taux d'implantation	54.9%
Taux verdissement (pleine terre)	30.49 % - Article 386.1
Marges requises	-marge avant : règle d'insertion -marge latérale : 1,5 m -marge arrière : 3 m
stationnement véhicules routier au sous-sol :	0

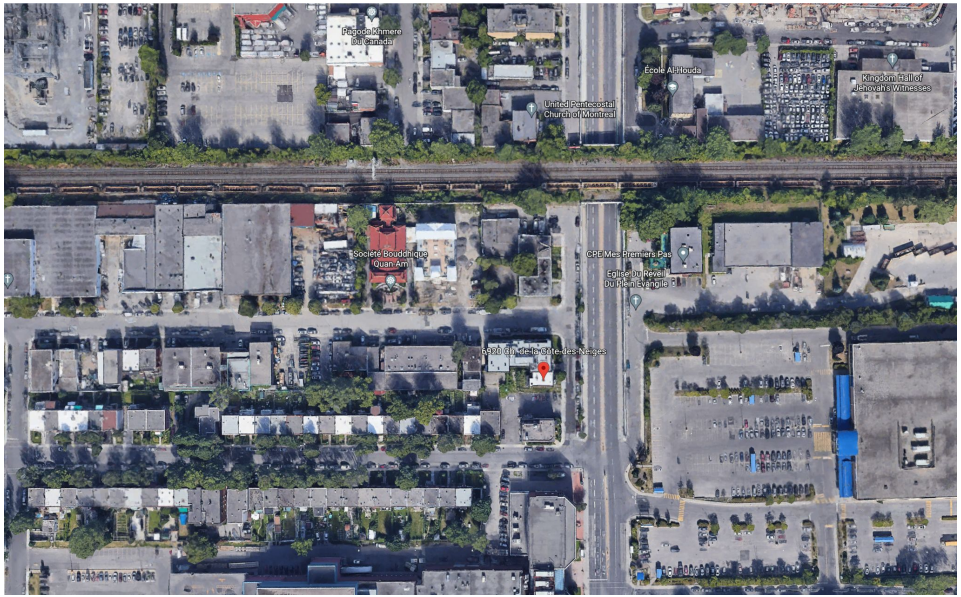

ÉTUDE SUR LES DÉPLACEMENTS

Bureau Technique - 4 juillet 2023
Compte tenue de la faible ampleur du projet, les déplacements générés seront négligeables.
Aucune étude sur les déplacements n'est exigée.

POURCENTAGE DE VERDISSEMENT EXIGÉ EN FONCTION DU TAUX D'IMPLANTATION MAXIMAL AUTORISÉ	
65 % et plus	25 %
Égal à 50% et inférieur à 65%	30 %
Inférieur à 50%	35 %

PROJET

Côte-des-Neiges
Notre-Dame-de-Grâce
Montréal

ÉTUDE DU DOSSIER

PROJET - PERSPECTIVE







BR1
BRIQUE MERIDIAN
WAKEFIELD BORDEAU
FORMAT CSR
COULEUR: ROUGE
2.75" x 3.5" x 9.06"



BR2
BRIQUE MERIDIAN
COBALT SMOOTH
FORMAT CSR
COULEUR: NOIRE
2.75" x 3.5" x 9.06"



AL1
REVETEMENT ALUPLANK
COULEUR: CHARCOAL GRAY

Si le PPCMOI est recommandé favorablement, le projet de remplacement sera soumis à une révision architecturale en vertu du nouveau règlement sur les PIIA (RCA22 17379)

PROJET - IMPLANTATION

DONNÉES DU SITE:

8 LOGEMENTS

SUPERFICIE DU SITE: 4 768 pi.ca (442.9 m²)
SUPERFICIE DU SOUS-SOL : 2 621 pi.ca (243.5 m²)
SUPERFICIE DU REZ-DE-CHAUSSÉE : 2 621 pi.ca (243.5 m²)
SUPERFICIE DU 2È - 4È ÉTAGES : 2 621 pi.ca (243.5 m²)

TAUX D'IMPLANTATION : 2 621 / 4 768 = 54.9%
TAUX DE DENSITÉ : (2 621 X 4) / 4 768 = 2.2
DONNANT SUR 1 RUE ET UNE RUELLE

ESPACES VERTS : 1 454 pi.ca (135.08 m²)
POURCENTAGE D'ESPACES VERTS : (1 454 / 4 768) = 30.49%

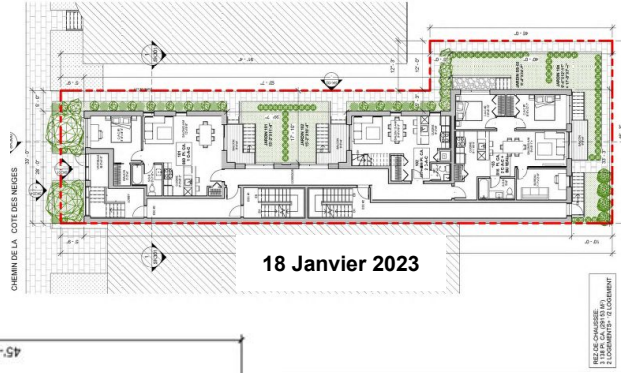

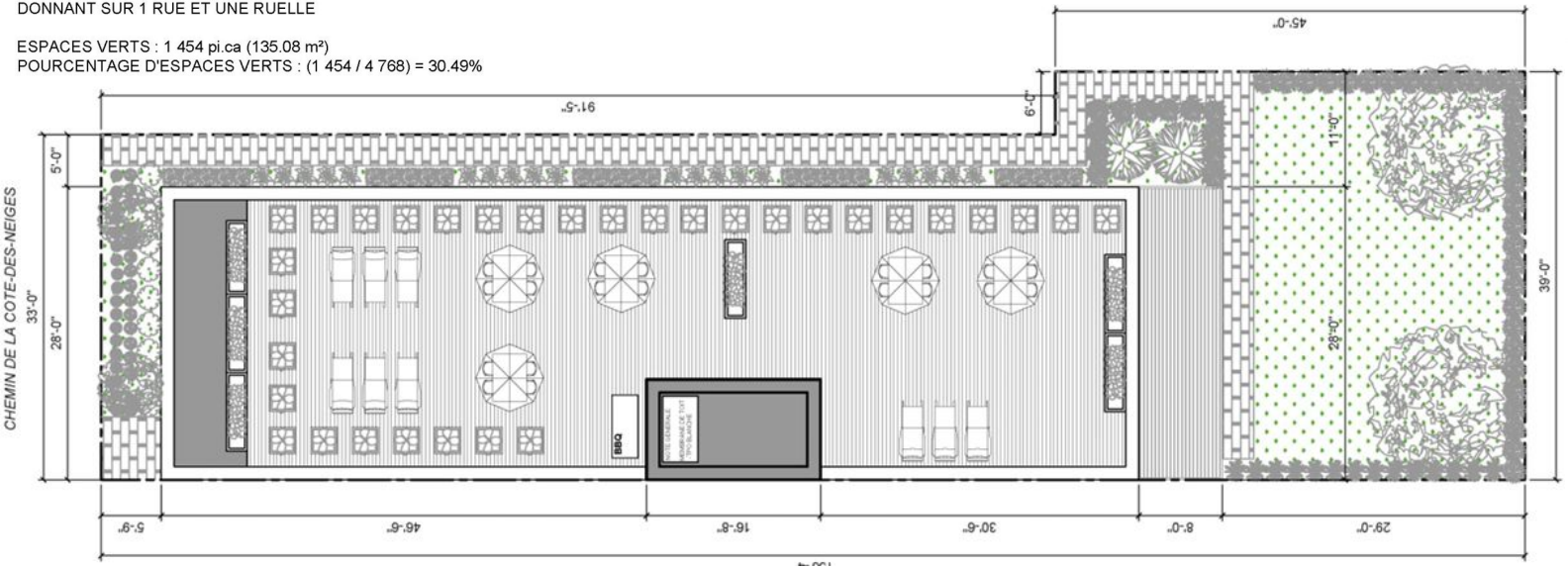

PROJET - PLAN DU SOUS-SOL



➢ emplacement de la salle mécanique et vélo, rangement et entreposage

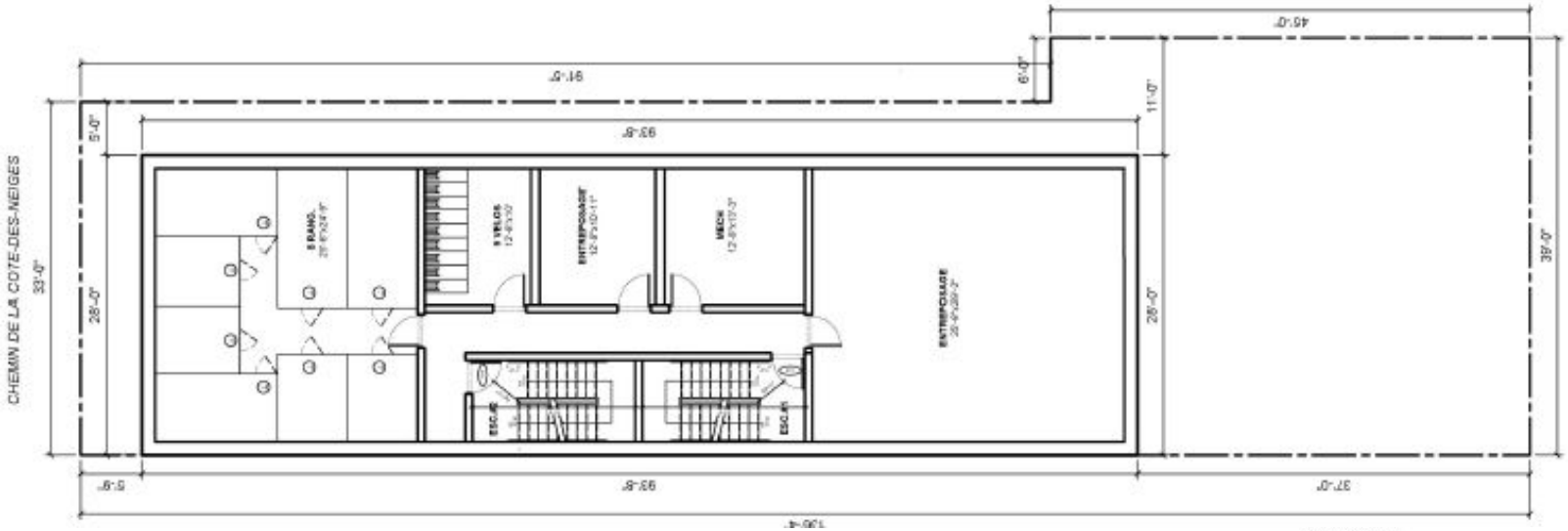

PROJET - PLAN DU REZ-DE-CHAUSSÉE

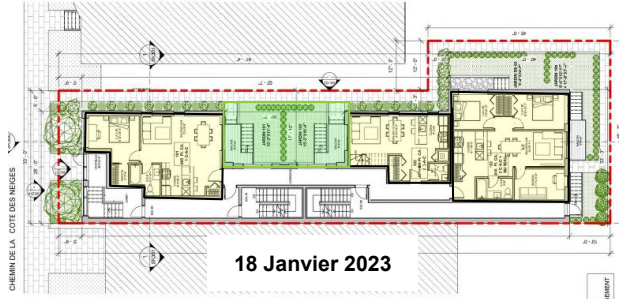

- 2 logements de 2 chambres à coucher
- Escalier et corridor d'issues

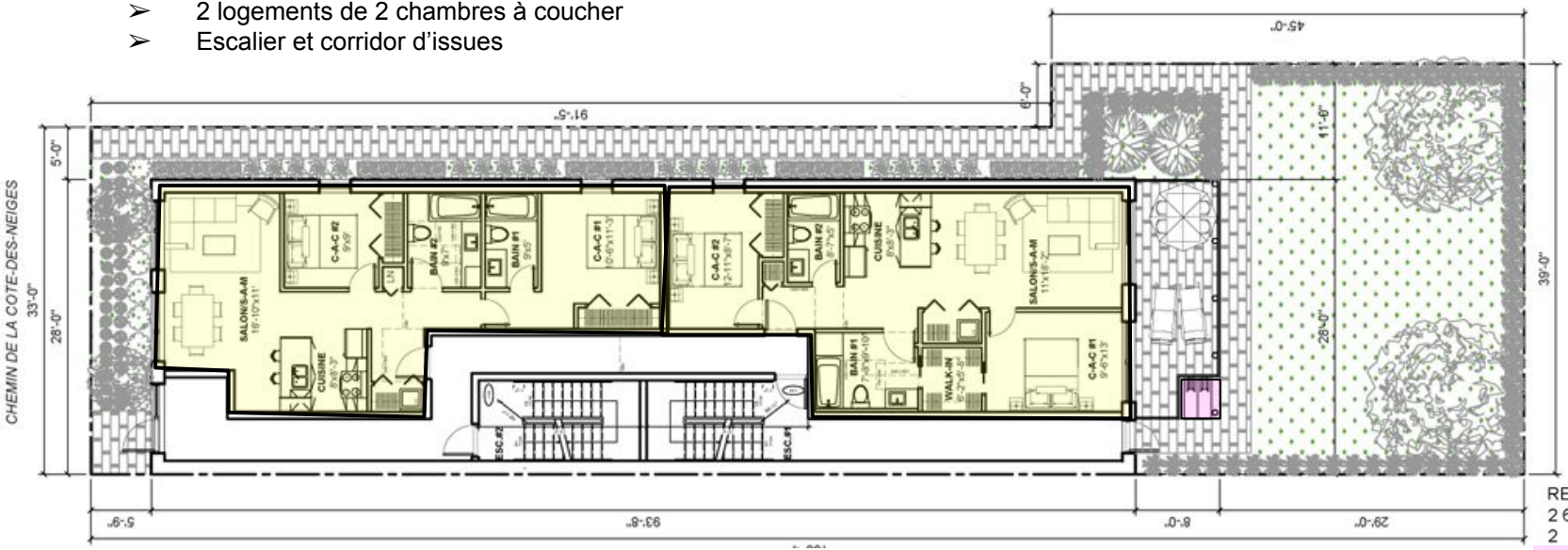

REZ-DE-CHAUSSEE:
2 621 PI. CA. (243.5 M2)
2 LOGEMENTS
2 VELOS

PROJET - PLAN DES ÉTAGES 2 À 4

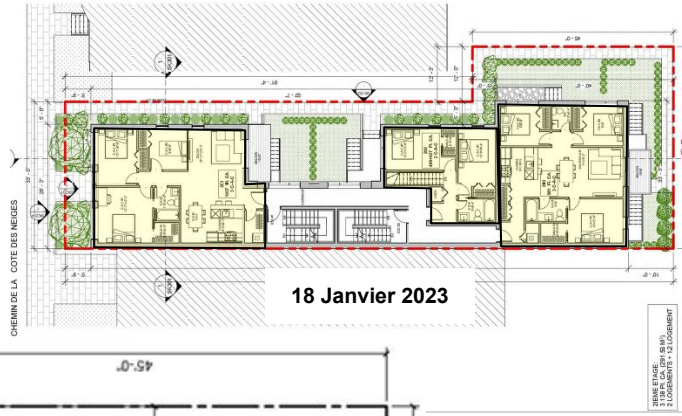

- 2 logements de 3 chambres à coucher / X 3 étages = 6 logements de 3 c.a.c.
- Escalier et corridor d'issues

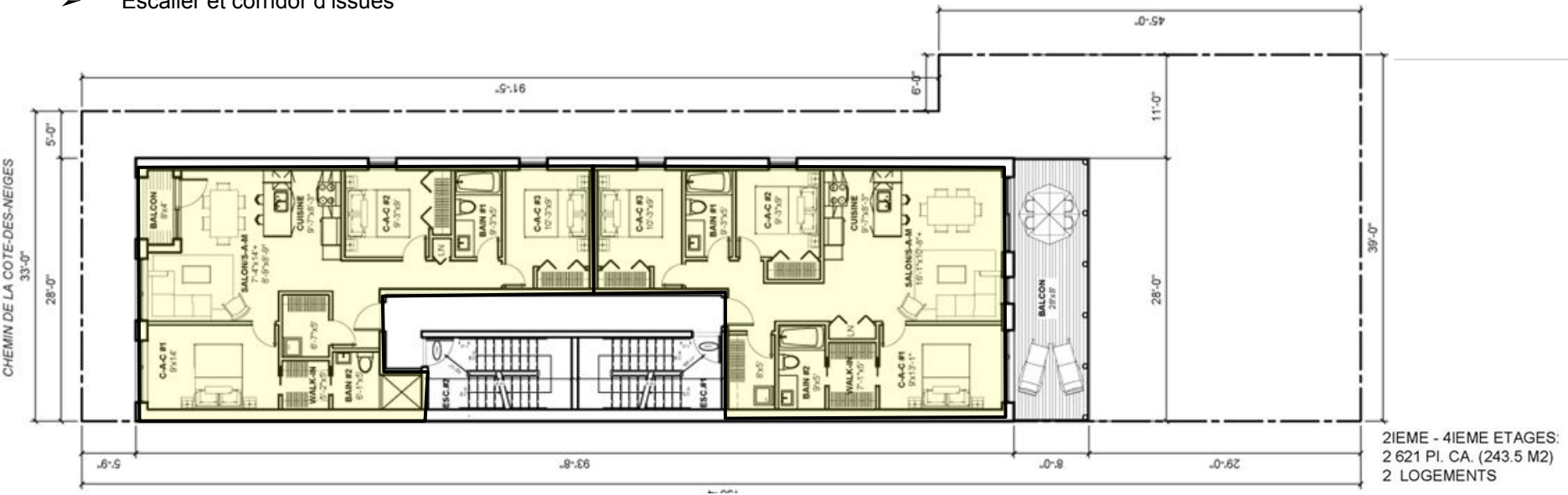

PROJET - PLAN DU TOIT

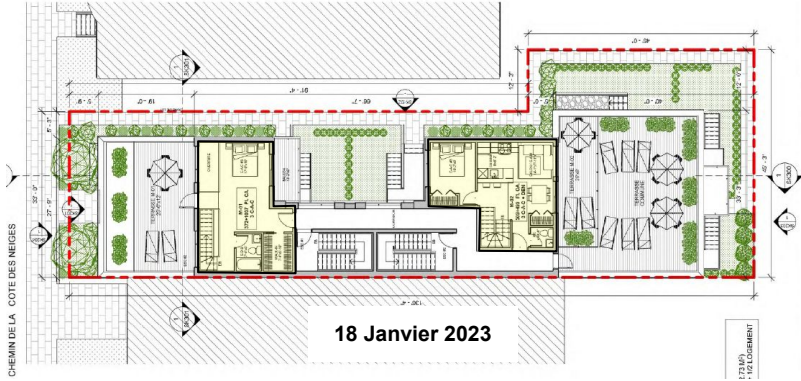

- Terrasse commune
- Cage d'escalier

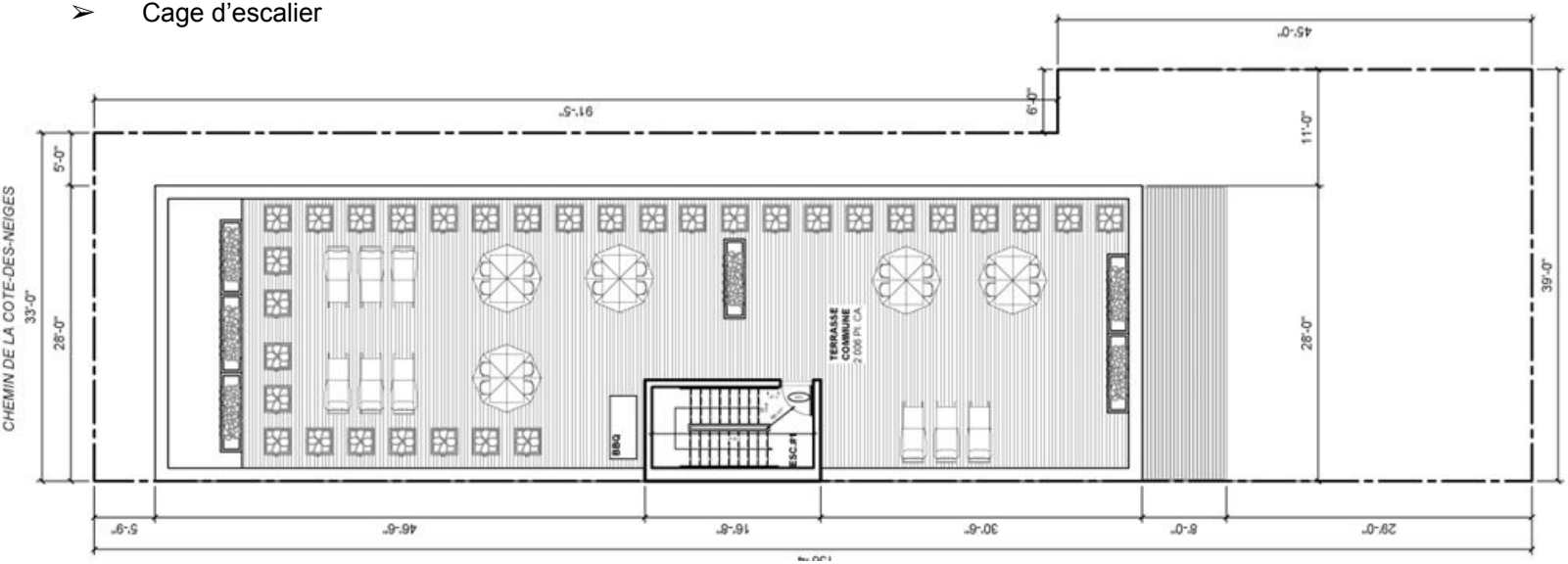

PROJET - ÉLÉVATION CHEMIN DE LA CÔTE-DES-NEIGES



PROJET - ÉLÉVATION PRINCIPALE

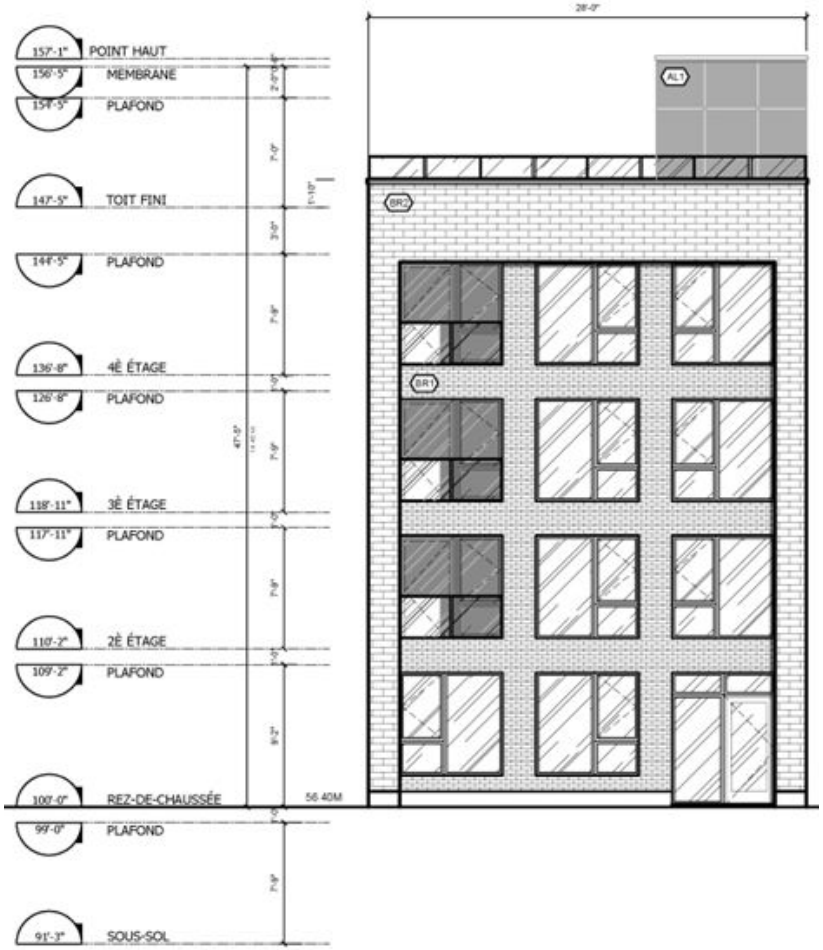

2.74m (9' 8")

14.33 m (47' 5")

17.07 m (57')

LEGENDE DE FINIS

BR1 BRIQUE NOIRE : MERIDIAN, COBALT SMOOTH, FORMAT CSR

BR2 BRIQUE ROUGE : MERIDIAN, WAKEFIELD BORDEAU, FORMAT CSR

AL1 REVETEMENT ALUMINIUM VIC WEST COULEUR: CHARCOAL GRAY



BR1 BRIQUE MERIDIAN WAKEFIELD BORDEAU FORMAT CSR COULEUR: ROUGE 2.75" × 3.5" × 9.06"



BR2 BRIQUE MERIDIAN COBALT SMOOTH FORMAT CSR COULEUR: NOIRE 2.75" × 3.5" × 9.06"



AL1 REVETEMENT ALUPLANK COULEUR: CHARCOAL GRAY

PROJET - ÉLÉVATION ARRIÈRE

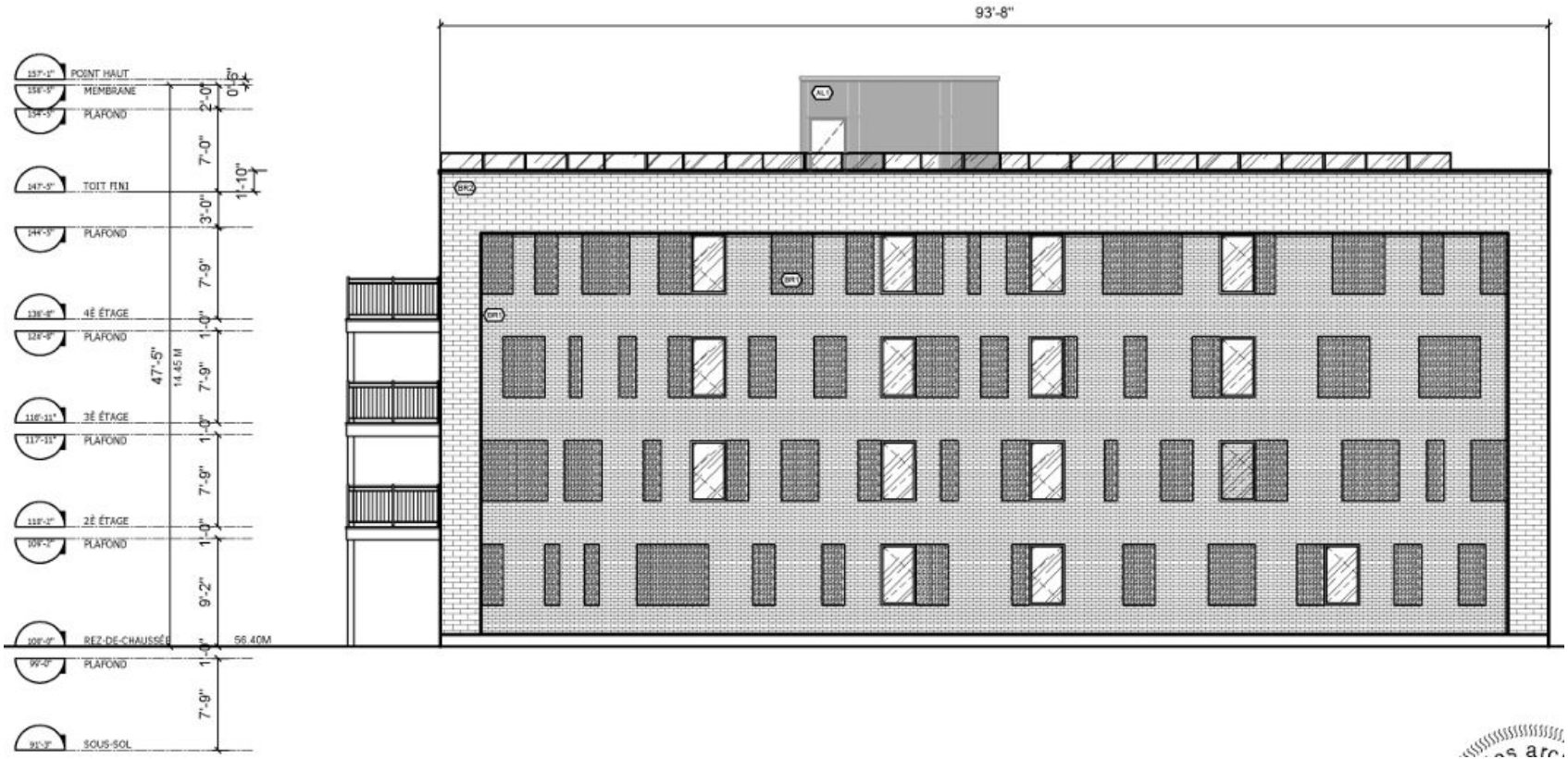

PROJET - ARRIÈRE

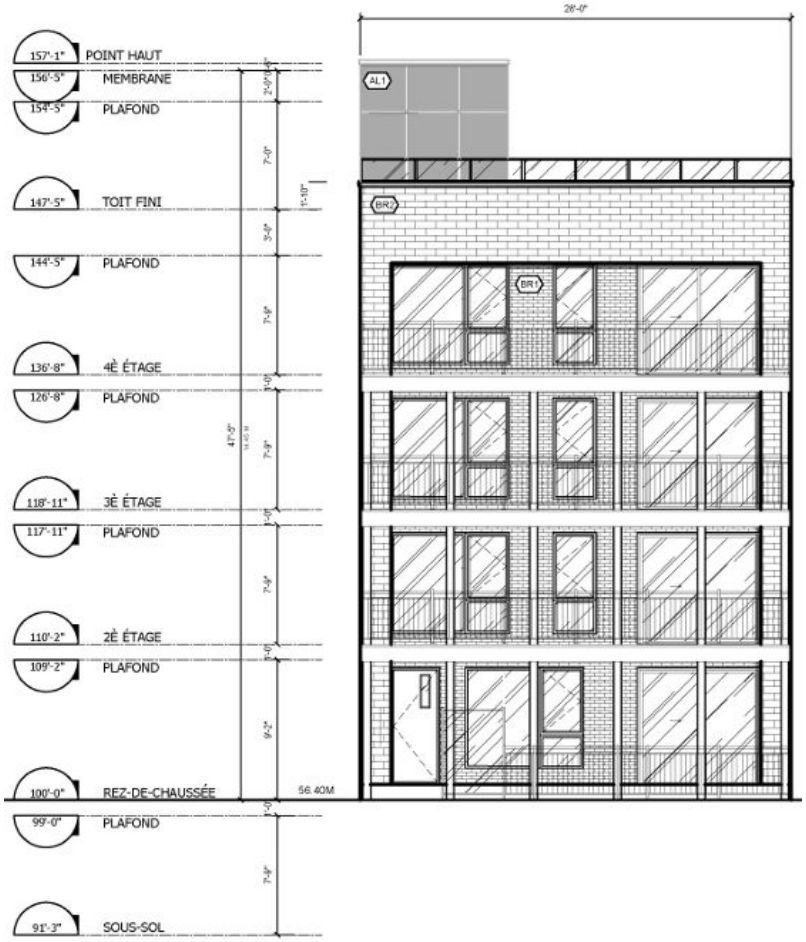

PROJET - COUPE LONGITUDINALE

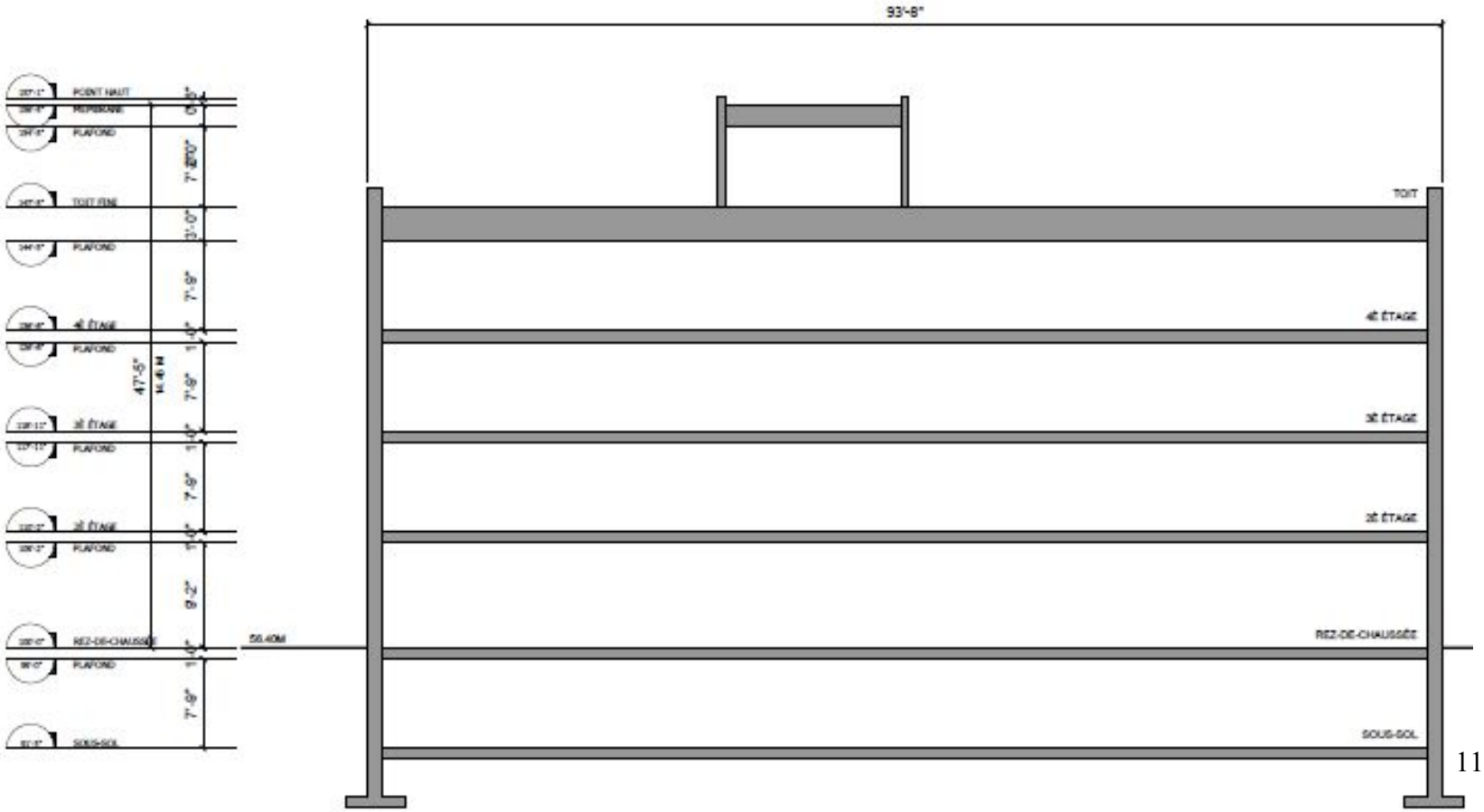

PROJET - COUPE LATÉRALE

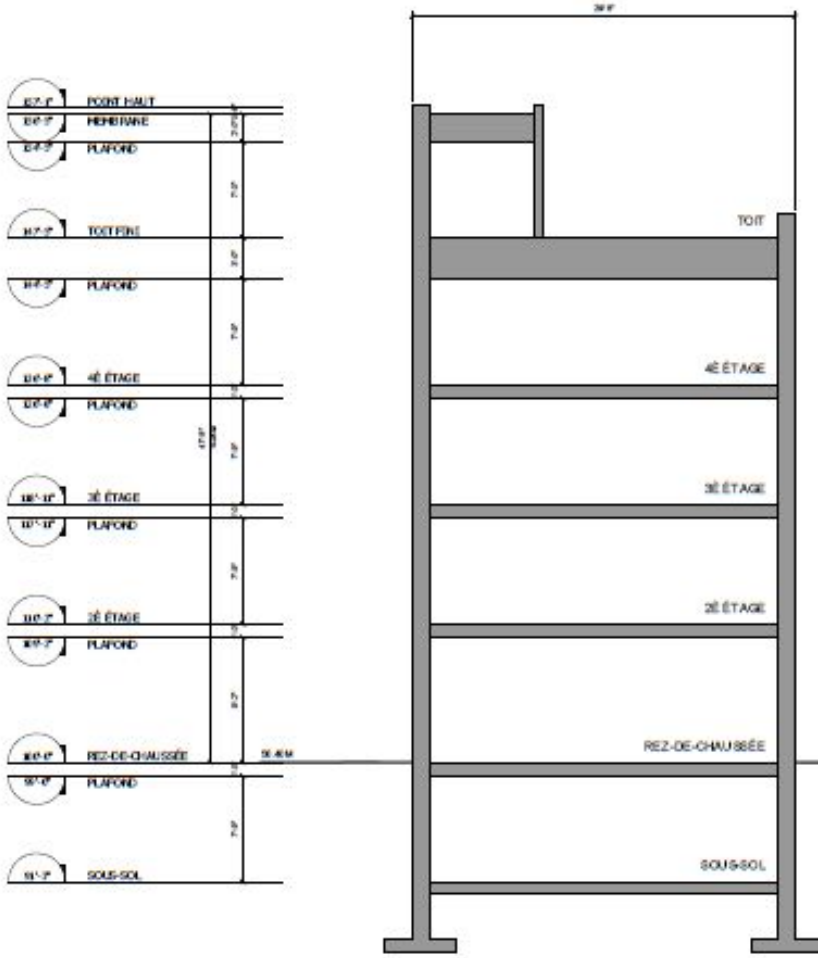

PROJET - COUPE - CAGE D'ESCALIER

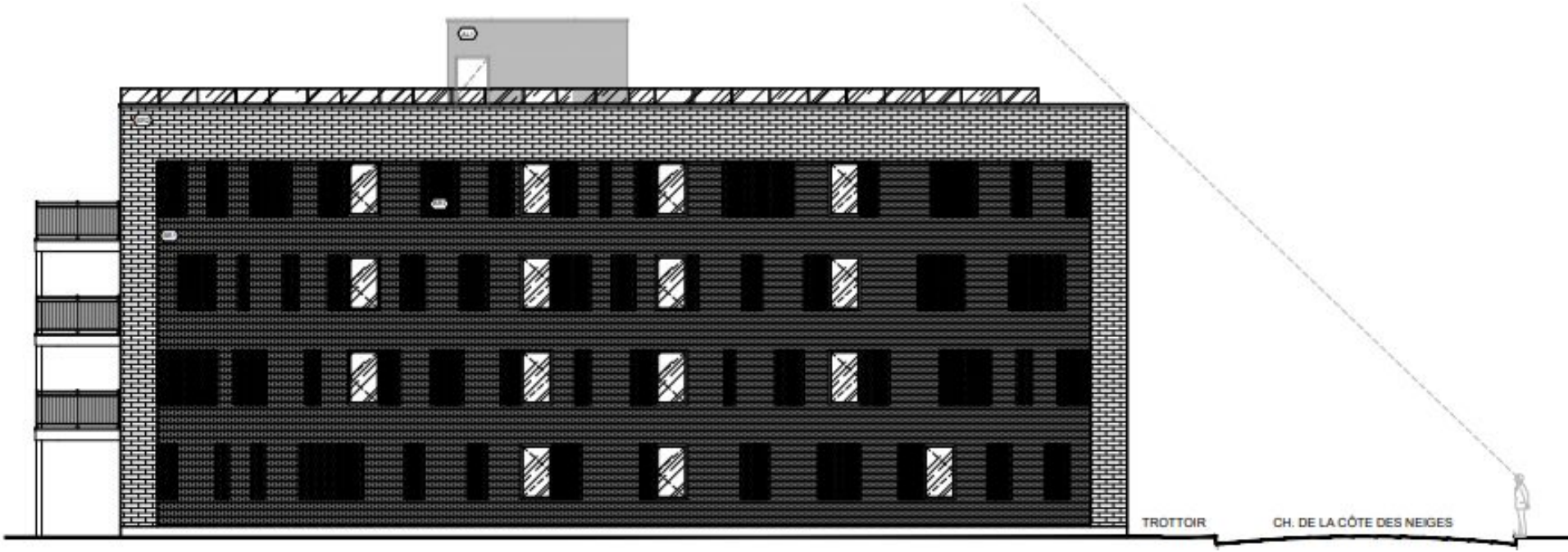

PROJET - PERSPECTIVES ET DESSINS D'AMBIANCE

Vue Côte-des-Neiges



PROJET - PERSPECTIVES ET DESSINS D'AMBIANCE



18 janvier 2023

Vue latérale



PROJET - PERSPECTIVES ET DESSINS D'AMBIANCE

Vue aérienne



PROJET - PERSPECTIVES ET DESSINS D'AMBIANCE

Vue jardin arrière



PROJET - ÉTUDE D'ENSOLEILLEMENT

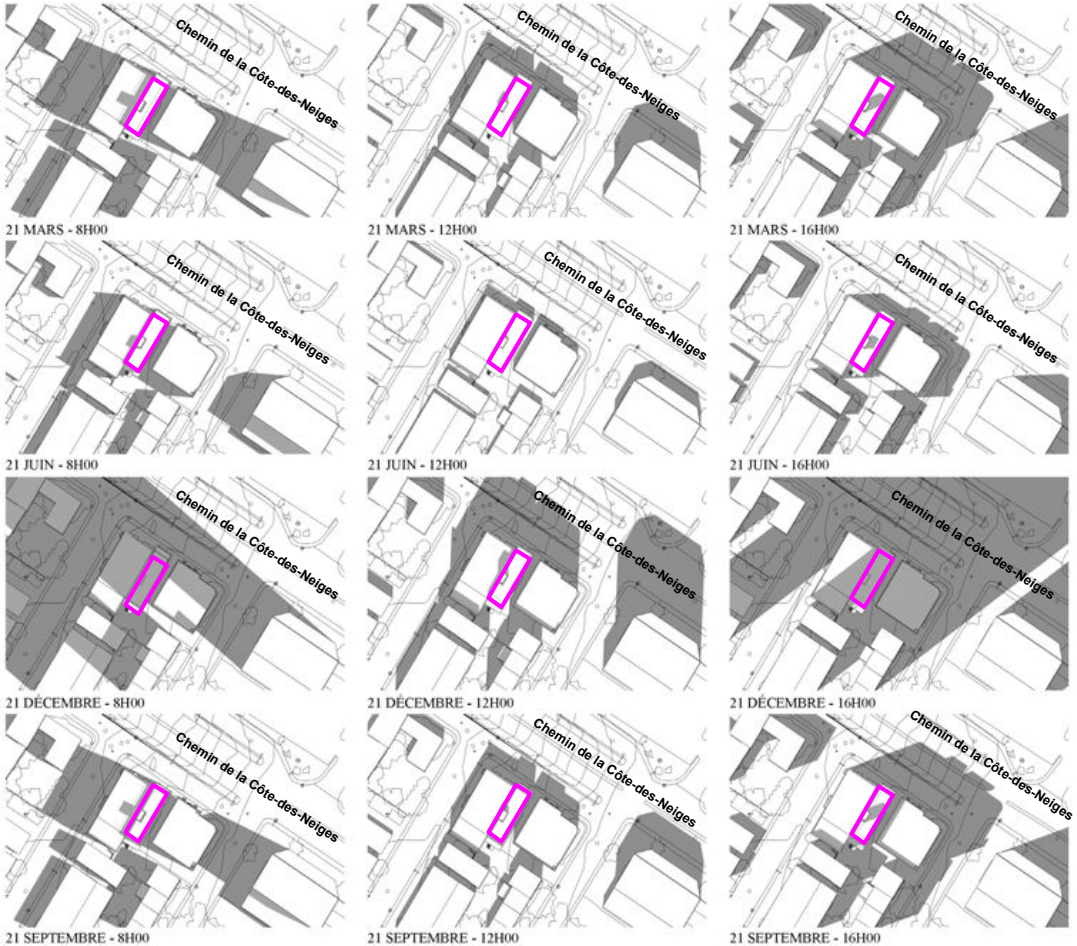

L'étude d'ensoleillement démontre que le nouveau bâtiment aura un impact négligeable sur l'ensoleillement des propriétés voisines. Il n'aggrave pas la situation existante.

L'ombrage causé par le nouveau bâtiment sera projeté principalement sur le domaine public.

PROJET - AMÉNAGEMENT PAYSAGER

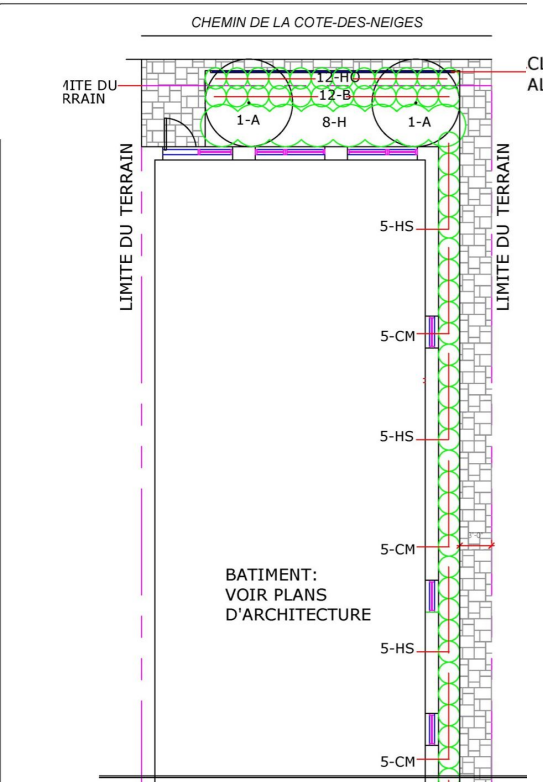

Cours avant

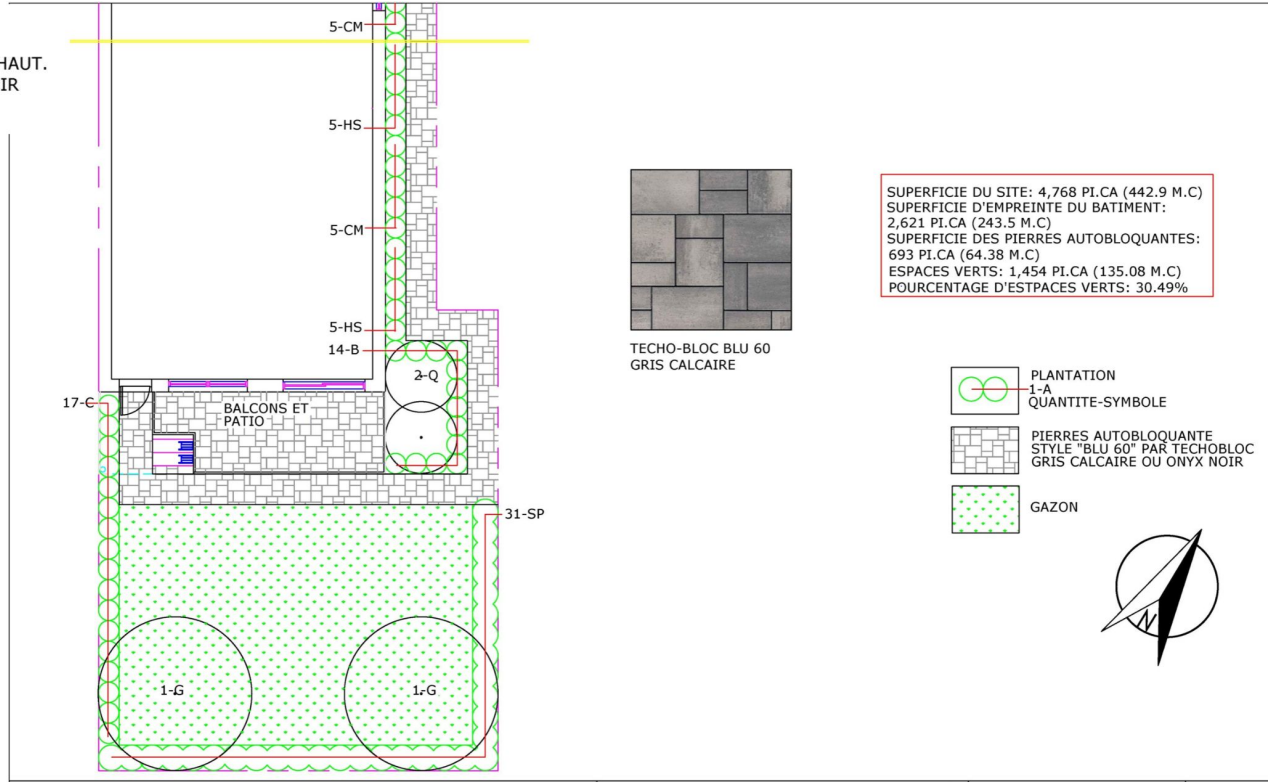

Cours arrière

PROJET - AMÉNAGEMENT PAYSAGER

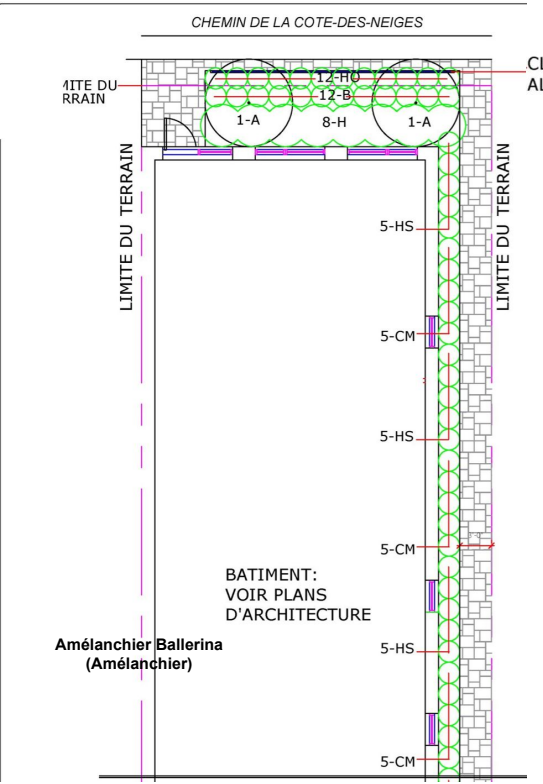

Cours avant

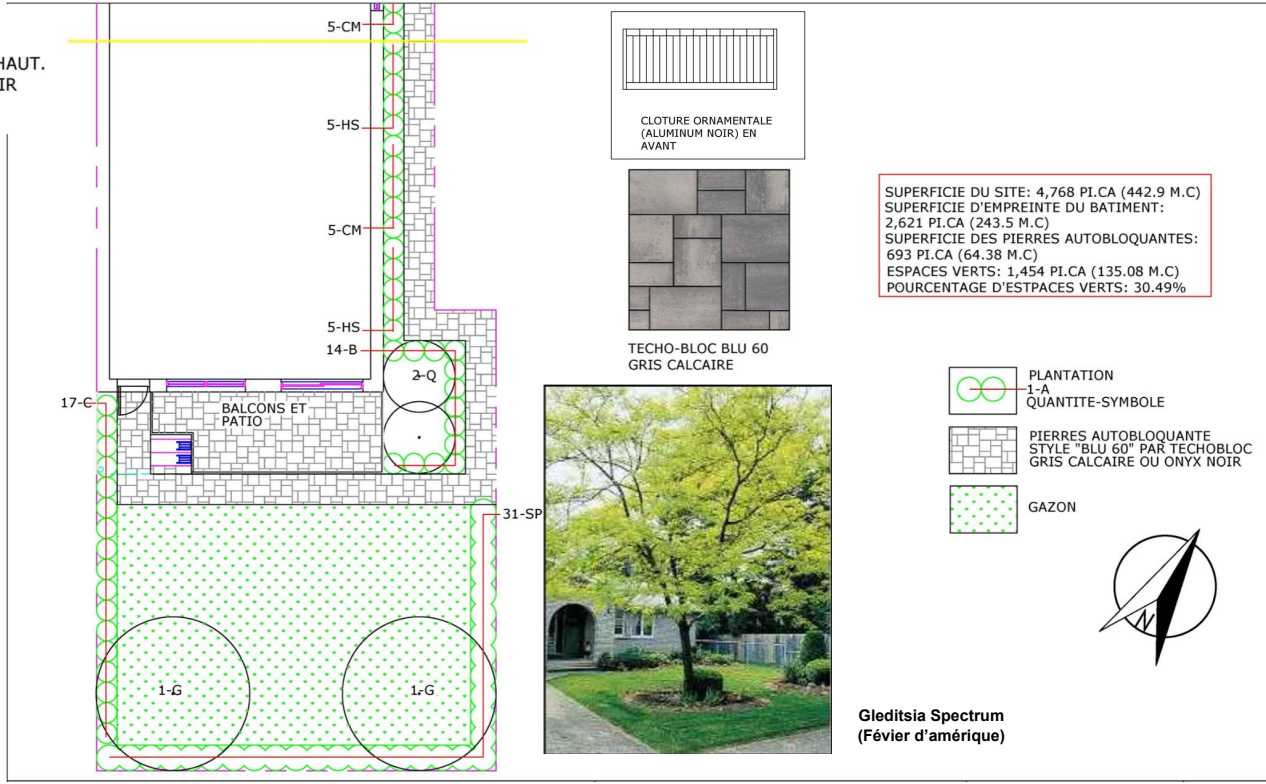

Cours arrière

DÉROGATIONS

	PLAN D'URBANISME	ZONAGE ACTUEL	PROPOSÉ
SECTEUR / ZONE	04-15	0143	-
AFFECTATION / USAGE	Secteur d'activité diversifié Habitation autorisée en regard des autres usages, de l'intensité des nuisances et des risques et de la nature du cadre bâti	**Industries** Légère (I.2(C)) **Commerces** de gros et entreposages (C.7(A))	Habitation (H.5) 8 logements
HAUTEUR	-	Min 7 m. / Max 12.5 m.	18 m
MI	Isolé	Isolé, jumelé, contigu	Jumelé
MARGES AVANT	-	Règles d'insertion	RI
ÉTAGES	Min 2 / Max 6	-	4 étages
TI	Faible ou Moyen	70%	54.9%
DENSITÉ	-	Max 3.0	Approx. 2.2
VERDISSEMENT	-	25 %	30.49 %

PROJET DE PPCMOI

Côte-des-Neiges
Notre-Dame-de-Grâce
Montréal

AUTORISATIONS

2. Malgré la réglementation d'urbanisme applicable au territoire décrit à l'article 1, est autorisé conformément aux conditions prévues à la présente résolution :

a. la démolition du bâtiment existant situé au 6920, chemin de la Côte-des-Neiges (lot 2 648 793);

b. la construction et l'occupation d'un bâtiment aux fins de la catégorie d'usage "'habitation (H)".

3. Aux fins de l'article 2, il est notamment permis de déroger aux articles suivants du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (01-276) :

a. article 9, afin d'autoriser une hauteur maximale de 4 étages et de 18 mètres hors tout, incluant les appareils mécaniques et les cages d'ascenseur ou d'escalier.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues à la présente résolution continue de s'appliquer.

AUTORISATIONS RELATIVES À LA DÉMOLITION

4. En plus des documents normalement exigés au règlement de démolition, la demande de démolition doit être accompagnée des documents supplémentaires suivants :

a) un plan de gestion des matériaux issus de la démolition;
b) un plan de gestion des matières résiduelles des futures occupations;
c) un plan de gestion et de mitigation des impacts du chantier;
d) dans le cas où le bâtiment est assujetti à la Loi sur le Tribunal administratif du logement (chapitre R-8.1), une copie de l'avis aux locataires et les mesures prévues pour le relogement ou la compensation prévus pour chaque locataire.

5. Préalablement à la délivrance du certificat d'autorisation de démolition, le requérant doit :

a) avoir déposé une demande de permis complète pour la construction d'un projet conforme à la réglementation et à la présente résolution;
b) produire une lettre de garantie bancaire correspondant à 15 % de la valeur des bâtiments et du terrain au rôle d'évaluation foncière à titre de garantie monétaire;
c) un devis de protection des arbres publics et privés à conserver;
d) la démolition doit être réalisée dans un délai de 12 mois suivant la délivrance du certificat de démolition.

La lettre de garantie bancaire que doit fournir le requérant préalablement à la délivrance du certificat d'autorisation doit :

a) garantir le respect des conditions imposées par la présente résolution et l'exécution du programme de réutilisation du sol dégagé;
b) être délivrée par une institution financière canadienne;
c) être irrévocable et inconditionnelle;
d) demeurer en vigueur jusqu'à ce que les travaux de démolition, le programme de réutilisation du sol dégagé et les conditions imposées par la présente résolution soient réalisés, ou qu'une nouvelle garantie soit déposée dans le cadre de la demande de construction.

AUTORISATIONS RELATIVES À LA CONSTRUCTION

6. La réalisation du projet de construction et d'occupation est soumise au respect des conditions suivantes :

a) que le COS maximal du bâtiment soit de 2,30;

b) que la hauteur du bâtiment ne dépasse pas 4 étages pour une hauteur hors tout de 18 mètres incluant les appareils mécanique, les cages d'escaliers et d'ascenseur;

c) que le toit du bâtiment soient entièrement aménagé d'une terrasse collective;

d) qu'aucun climatiseur apparent ne doit être installé sur les balcons ou les façades;

e) que la totalité des logements proposés soient composés de 2 chambres à coucher et plus, d'une superficie minimale de 84 m² pour les logements de 2 chambres à coucher et 96 m² pour les logements de 3 chambres à coucher et plus;

f) les logements de 3 chambres à coucher et plus doivent comprendre au moins une salle de bain complète et une salle d'eau.

RÉVISION ARCHITECTURALE - PIIA

10. La délivrance d'un permis de construire est assujettie aux dispositions du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architectural (RCA22 17379) ainsi qu'au titre VIII du règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (01-276).

11. En plus de tout autres objectifs et critères applicables dans la réglementation en vigueur, l'évaluation des plans doit tenir compte des objectifs et des critères d'évaluation supplémentaires suivants :

Objectif 1
Favoriser la construction d'un bâtiment de facture contemporaine:
Les critères permettant d'atteindre cet objectif sont :

1° l'ensemble des façades doivent être traitées de manière cohérente;
2° l'utilisation de panneaux métalliques doit être limitée à des interventions ponctuelles dans la composition des façades ;
3° les équipements mécaniques installés au niveau de la toiture sont préférablement dissimulés derrière un parapet.

Objectif 2
Favoriser un aménagement de la propriété qui valorise le verdissement et le développement durable.
Les critères permettant d'atteindre cet objectif sont :

1° le projet tend à optimiser le potentiel de verdissement et la plantation d'arbres sur le site.

ANALYSE DAUSE

Côte-des-Neiges
Notre-Dame-de-Grâce
Montréal

ANALYSE SELON LES CRITÈRES D'ÉVALUATION - Article 9

Critères	Évaluation	Commentaires
1° respect du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal;	✓	Le projet respecte le plan d'urbanisme. Il a été modifié afin de réduire la densité et offrir des logements de qualité.
2° compatibilité des occupations prévues au projet avec le milieu d'insertion;	✓	Malgré le fait que la propriété se trouve dans un secteur d'industries légères et de commerces de gros et entreposage, l'usage habitation est compatible avec le milieu d'insertion. En effet, on retrouve une forte majorité de bâtiments d'habitation dans le secteur.
3° qualités d'intégration du projet sur le plan de l'implantation, de la volumétrie, de la densité et de l'aménagement des lieux;	✓	Un effort a été fait pour améliorer la façade et l'aménagement de la cour latérale. Toutefois, le projet sera soumis à une révision architecturale (PIIA) en fonction du Règlement sur les PIIA (RCA22 17379)
4° avantages des propositions d'intégration ou de démolition des constructions existantes et de celles pour la conservation ou la mise en valeur d'éléments architecturaux d'origine;	✓	Les informations fournies pour justifier la démolition ont fait l'objet d'une documentation supplémentaires qui permettent de mieux saisir les enjeux concernant la démolition du bâtiment.
5° avantages des propositions et impacts sur les éléments patrimoniaux;	S.O.	La propriété n'est pas située dans un secteur patrimonial.

ANALYSE SELON LES CRITÈRES D'ÉVALUATION - Article 9

Critères	Évaluation	Commentaires
6° avantages des propositions de mise en valeur des espaces extérieurs et des plantations;	✓	Un effort est fait pour aménager des espaces extérieurs de qualité. De plus, le nombre et la configuration des logements a été revue afin d'offrir des logements de qualité.
7° impacts environnementaux du projet, notamment sur le plan de l'ensoleillement, du vent, du bruit, des émanations et de la circulation;	✓	L'impact du nouveau bâtiment sur l'ensoleillement des propriétés voisines est négligeable comme le démontre l'étude d'ensoleillement. Aucun impact au niveau de la circulation ou des émanations.
8° qualité de l'organisation fonctionnelle du projet, en regard notamment du stationnement, des accès et de la sécurité;	✓	Aucune unité de stationnement n'est prévue pour le projet. La propriété est situé dans une zone éloignée d'un équipement de transport structurant (zone 0143)
9° avantages des composantes culturelles ou sociales du projet;	✓	Le projet va permettre de créer 10 nouveaux logements dont 6 d'une superficie de plancher minimale de 95.78 m^2.
10° faisabilité du projet selon l'échéancier de réalisation prévu.	✓	Le projet sera réalisé à l'intérieur de l'échéancier prévu par le promoteur soit d'ici la fin de *l'année 2024*

ANALYSE SELON LES CRITÈRES D'ÉVALUATION - Article 9

Critères	Évaluation	Commentaires
11° tout projet de construction d'un nouveau bâtiment ou d'agrandissement, à l'exception d'une habitation de 3 étages et moins ou d'un bâtiment de 8 logements et moins doit avoir pour objectif d'atteindre, le plus possible, l'accessibilité universelle, en tenant compte des critères suivants :	-	-
a) favoriser l'aménagement de plain-pied de l'accès principal au bâtiment;	✓	L'accès au bâtiment se fait de plain-pied. Cependant, la conception du bâtiment pour accéder au logement est en demi-niveau. À cet égard, la seule façon d'accéder aux logements est en fonction des escaliers et aucun ascenseur n'est prévu pour le bâtiment.
b) favoriser l'aménagement de sentiers sécuritaires, sans obstacle, bien délimités et éclairés, le plus direct possible entre un bâtiment et une voie publique;	✓	Un sentier est prévu au périmètre du bâtiment (cour latérale). Ce sentier doit être adapté pour l'accessibilité universelle (éclairage,largeur etc.). Toutefois, l'accès aux logements doit se faire, encore une fois, par l'entremise d'escaliers.
c) planifier le positionnement du stationnement pour personnes à mobilité réduite le plus près possible de l'entrée principale du bâtiment, en évitant autant que possible une séparation entre le bâtiment et le stationnement par une voie de circulation;	S.O.	Aucune aire de stationnement n'est prévue pour les véhicules routiers.
d) dans le cas d'un bâtiment situé à l'intérieur d'un secteur patrimonial ou ayant des caractéristiques patrimoniales d'intérêt, favoriser l'intégration des critères du présent article tout en respectant les caractéristiques architecturales d'intérêt du bâtiment en évitant des ruptures importantes avec le cadre bâti du secteur patrimonial.	S.O.	La propriété n'est pas située dans un secteur patrimonial.

RECOMMANDATION

Côte-des-Neiges
Notre-Dame-de-Grâce
Montréal

- Considérant que l'opportunité de démolir le bâtiment a pas été démontrée de façon convaincante ;
- Considérant que le projet a été revu afin de réduire le nombre de logement et la configuration des logements permettent d'offrir des espaces de vie de qualité ;
- Considérant que l'aménagement, au sous-sol, des salles de services (mécaniques, vélo et entreposage) et des logements est problématique et peut être une source de nuisance pour les futurs occupants de ces logements ;
- Considérant que les usages autorisés (commercial et industriel léger) ne reflètent pas la vocation résidentiel du secteur dans lequel se trouve la propriété.

La direction est FAVORABLE à la demande visant à autoriser un PPCMOI

Côte-des-Neiges
Notre-Dame-de-Grâce
Montréal

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Séance publique, mercredi le 26 juillet 2023 à 18 h 15

5160, boul. Décarie, salle Côte-des-Neiges, 6e étage

Extrait du procès-verbal

3.4 6920, Côte-des-Neiges - PPCMOI

Étudier conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 17017), un projet visant la démolition du bâtiment et la construction d'un nouveau bâtiment résidentiel de 4 étages et de 8 logements pour la propriété située au 6920, chemin de la Côte-des-Neige - Dossier relatif à la demande 3003228963.

Présentation : Dino Credico, conseiller en aménagement

Description du projet

Une demande de projet particulier visant à autoriser la démolition du bâtiment et la construction d'un nouveau bâtiment résidentiel de 4 étages a été déposée à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises le 23 novembre 2022.

La propriété visée par la demande est occupée par un bâtiment résidentiel de 2 étages construit en 1945. Cette propriété est située dans un secteur industriel léger (I.2) et de commerces de gros et d'entreposage (C.7). Toutefois, en analysant le contexte urbain on constate que l'usage demandé est compatible avec l'usage habitation et la nature du cadre bâti.

Le bâtiment proposé à une hauteur de 4 étages et comporte 8 unités d'habitation. Au sous-sol, on retrouve des salles d'entreposage, une salle de rangement, un espace pour l'entreposage des déchets, une salle mécanique et une salle pour les vélos. Les futurs résidents auront également accès à une terrasse aménagée au toit.

Les détails du projet sont disponibles à même les documents d'analyse et de présentation utilisés par la Division.

Analyse de la Division

- Considérant que le requérant a fourni un complément d'information aux études sur l'état général du bâtiment qui démontre l'opportunité de le démolir;
- Considérant que le projet a été revu afin de réduire le nombre de logement et la configuration des logements permettent d'offrir des espaces de vie de qualité;
- Considérant que l'aménagement, au sous-sol a été revu afin d'éliminer les logements prévus. Le sous-sol comprend uniquement des salles de services (mécaniques, vélo et entreposage, déchets) ;

MISE EN GARDE : Le présent extrait est produit pour la commodité du lecteur et son contenu est passible de changements lors de l'approbation du procès-verbal par le comité.

- Considérant que l'usage demandé est compatible avec l'usage habitation et la nature du cadre bâti . Les usages autorisés (commercial et industriel léger) ne reflètent pas la vocation résidentielle du secteur dans lequel se trouve la propriété.

La Direction est favorable à la demande visant à autoriser un PPCMOI.

Délibération du comité

Les membres s'interrogent sur l'accessibilité universelle et souhaitent garantir un accès minimal au rez-de-chaussée. Ils se questionnent également sur la gestion des matières résiduelles.

Recommandation du comité

Le comité recommande d'approuver la demande aux conditions suivantes :

- Assurer la conformité de l'accessibilité universelle du projet.
- Présenter une démonstration de la gestion des matières résiduelles.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

MISE EN GARDE : Le présent extrait est produit pour la commodité du lecteur et son contenu est passible de changements lors de l'approbation du procès-verbal par le comité.

GeigerHuot
architectes

6920 COTE DES NEIGES – GARBAGE MANAGEMENT

The following points denote how the garbage management is proposed for the project:

1. **There are no garbage chutes in the project.**

2. **The primary storage for the garbage is demarcated in the backyard.**
   This includes 4 garbage bins, 4 recycle bins and 4 compost bins— each to be shared by 2 units.

   The front yard has a temporary storage for 4 bins— since household waste, recycle and compost are collected by the city on different days of the week.

3. **The residents will take the bins from the primary garbage store in the backyard to the front yard temporary storage according to the garbage collection days of the week.**

4. **The temporary storage in the front yard has pavers. So, this space in the front yard does not need maintenance.**

5. **Dimensions:**

   i. Backyard: 8’ x 13’-8” (109.5 sqft)

   ii. Front yard: 5’ x 5’ (25 sqft)

   iii. Garbage / recycle bins: 29”x24”x37”, 50 gallons each

   iv. Compost bins: 17.5”x15”x26.75”, 12 gallons each

6. **Both the front yard and the backyard garbage storage are visually screened off through bushes.**

   Additionally, the backyard garbage space has a metal screen around it, with an operable 36” screen door for easy access and functioning of garbage management.

GEIGER HUOT ARCHITECTES, 424 RUE GUY, SUITE 104. MONTREAL (QUEBEC) H3J 1S6 Email: ggeiger@geigerhuot.com Tel: (514) 935-3338 Fax: (514) 935-3375

PROJET RÉSIDENTIEL
6920 CHEMIN DE LA COTE-DES-NEIGES
MONTRÉAL, QC

NOUVELLE CONSTRUCTION

DESCRIPTION DU PROJET

BÂTIMENT DE TYPE RÉSIDENTIEL DE 5 ÉTAGES HORS SOL, PLUS SOUS-SOL REGROUPANT 8 LOGEMENTS. LA STRUCTURE EST DE BETON.

LA RÉSISTANCE AU FEU DE 2 HEURES ENTRE LE SOUS-SOL ET LES LOGEMENTS, ET 1 HEURE ENTRE LES LOGEMENTS.

LE BÂTIMENT EST MUNI DE GICLEURS AUTOMATIQUES.
TOTALES - 8 LOGEMENTS
0 CASES DE STATIONNEMENT
11 VELOS (9 À L'INTÉRIEUR, 2 À L'EXTÉRIEUR)

DONNÉES DU SITE:

8 LOGEMENTS

SUPERFICIE DU SITE: 4 768 pi.ca (442.9 m²)
SUPERFICIE DU SOUS-SOL : 2 621 pi.ca (243.5 m²)
SUPERFICIE DU REZ-DE-CHAUSSÉE : 2 621 pi.ca (243.5 m²)
SUPERFICIE DU 2È - 4È ÉTAGES : 2 621 pi.ca (243.5 m²)

TAUX D'IMPLANTATION : 2 621 / 4 768 = 54.9%
TAUX DE DENSITÉ : (2 621 X 4) / 4 768 = 2.2
DONNANT SUR 1 RUE ET UNE RUELLE

ESPACES VERTS : 1 487 pi.ca (138.15 m²)
POURCENTAGE D'ESPACES VERTS : (1 487 / 4 768) = 31.19%

GÉNÉRAL

BÂTIMENT	CNB 2015
1. USAGE	GROUPE C
2. TYPE DE CONSTRUCTION	NON-COMBUSTIBLE
3. HAUTEUR DU BÂTIMENT	4 ÉTAGES
4. CNB CLASSIFICATION	3.2.2.48

SUPERFICIES

ÉTAGE	APP#	C-A-C	SUPERFICIE PI.CA
REZ-DE-CHAUSSÉE	101	2	906
	102	2	911
2 LOGEMENTS	2 621 pi. ca. gross		1 817 pi. ca. net
2ieme - 4ieme ETAGES	201-301-401	3	1 054
	202-302-402	3	1 071
6 LOGEMENTS	2 621 pi. ca. gross		2 125 pi. ca. net

QUANTITES

TYPE	QUANTITES
2 C-A-C	2
3 C-A-C	6
TOTALES	8

Ordre des architectes du Québec #3282 G. GEIGER ARCHITECTE

GEIGER.HUOT
ARCHITECTES

TITRE DU PROJET
PROJET RESIDENTIEL
NOUVELLE CONSTRUCTION
6920 COTE-DES-NEIGES, MONTREAL

NO.	REVISION	DATE	PAR	VERIFIE
3				
2	REV	26.FEV.2024	KG	GG
1	CCU	19.JUL.2023	KG	GG

TITRE DU DESSIN
DONNEES DE SITE

PROJET No.	20-068
DESSINE PAR	GG
DATE	FEV.2023
VERIFIE PAR	GG
ECHELLE	1/8"=1'-0"

DESSIN No.
SK00

GEIGER HUOT ARCHITECTES, 424 RUE GUY, SUITE 104. MONTREAL (QUEBEC) H3J 1S6 Email: ggeiger@geigerhuot.com Tel: (514) 935-3338 Fax: (514) 935-3375

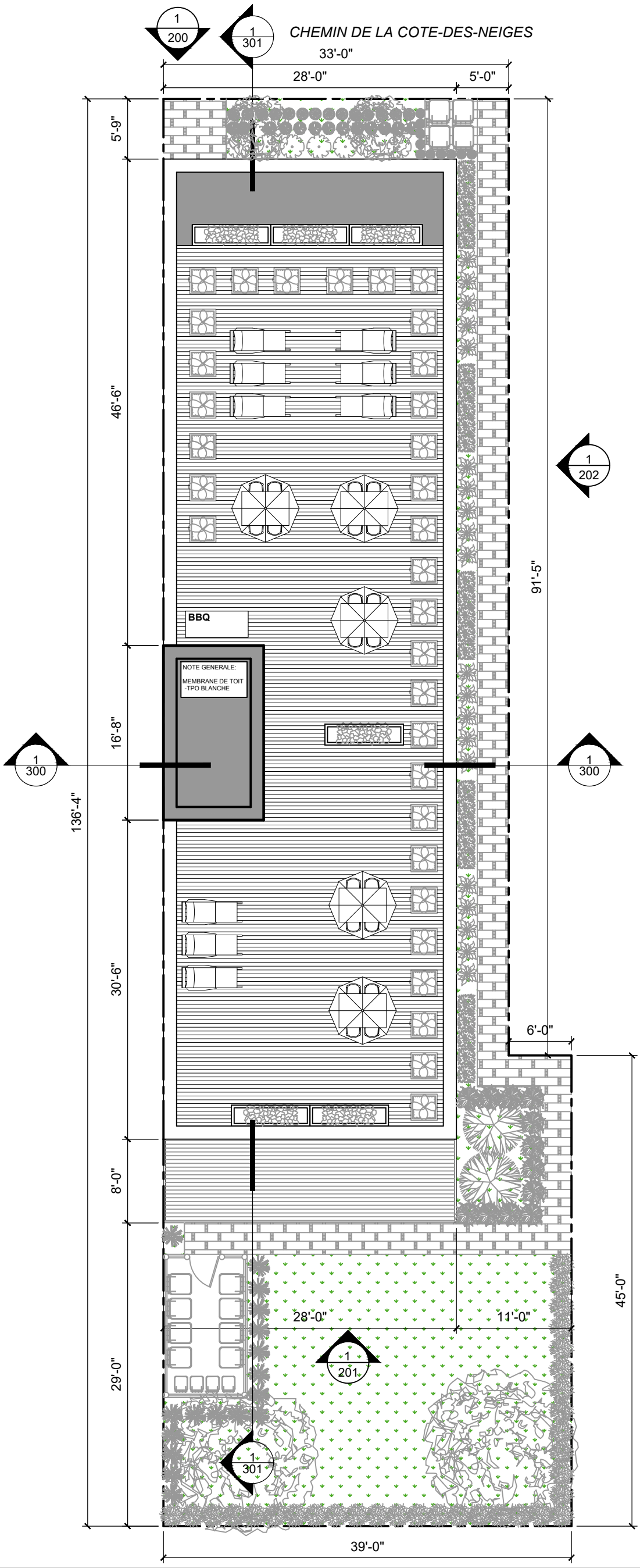

Ordre des architectes du Québec #3280 G.GEIGER ARCHITECTE

GEIGER.HUOT
ARCHITECTES

TITRE DU PROJET
PROJET RESIDENTIEL
NOUVELLE CONSTRUCTION
6920 COTE DES NEIGES, MONTREAL

NO.	REVISION	DATE	PAR	VERIFIE
3				
2	REV	26.FEV.2024	KG	GG
1	CCU	19.JUL.2023	KG	GG

TITRE DU DESSIN
PLAN D'IMPLANTATION

PROJET No.	20-068	
DESSINE PAR GG	DATE FEV.2023	
VERIFIE PAR GG	ECHELLE 3/32"=1'-0"	

DESSIN No.
SK100

GEIGER HUOT ARCHITECTES, 424 RUE GUY, SUITE 104. MONTREAL (QUEBEC) H3J 1S6 Email: ggeiger@geigerhuot.com Tel: (514) 935-3338 Fax: (514) 935-3375

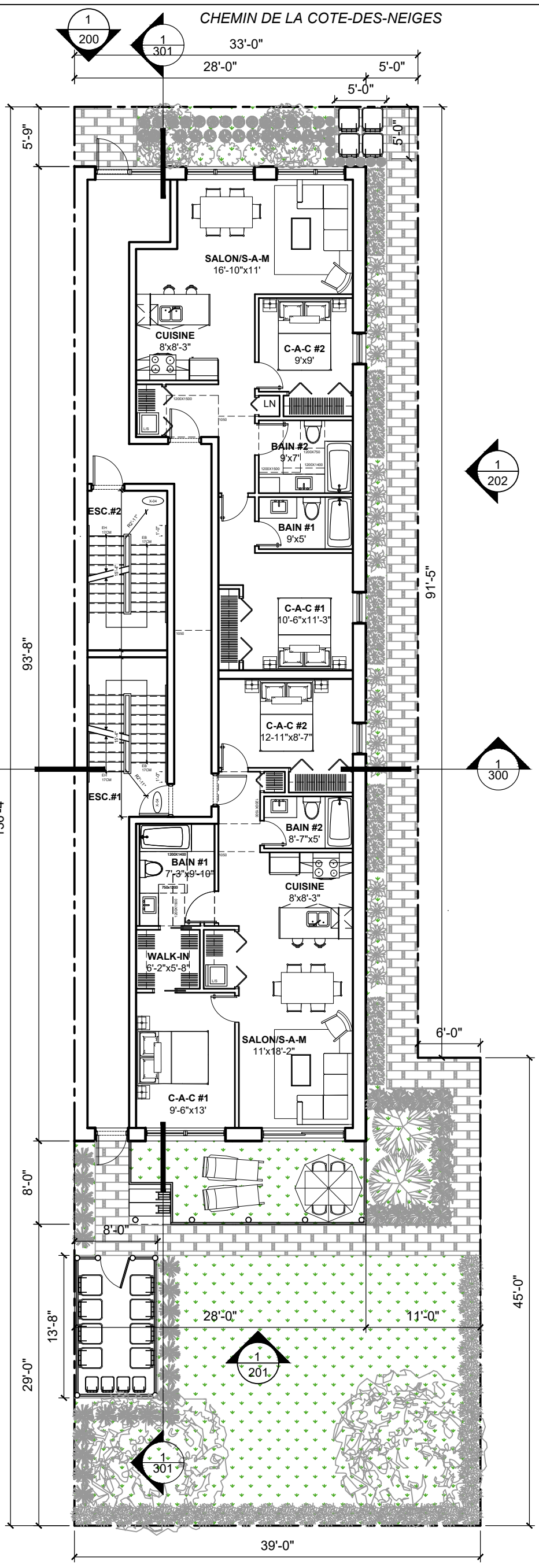

101
2 C-A-C
906 PI. CA. (84.17 M2)

102
2 C-A-C
911 PI. CA. (84.63 M2)

REZ-DE-CHAUSSEE:
2 621 PI. CA. (243.5 M2)
2 LOGEMENTS
2 VELOS

Ordre des architectes du Québec #3282 G.GEIGER ARCHITECTE

GEIGER.HUOT
ARCHITECTES

TITRE DU PROJET
PROJET RESIDENTIEL
NOUVELLE CONSTRUCTION
6920 COTE DES NEIGES, MONTREAL

NO.	REVISION	DATE	PAR	VERIFIE
3				
2	REV	26.FEV.2024	KG	GG
1	CCU	19.JUL.2023	KG	GG

TITRE DU DESSIN
PLAN
REZ-DE-CHAUSSEE

PROJET No.	20-068
DESSINE PAR	GG
DATE	FEV.2023
VERIFIE PAR	GG
ECHELLE	3/32"=1'-0"

DESSIN No.
SK102

GEIGER HUOT ARCHITECTES, 424 RUE GUY, SUITE 104. MONTREAL (QUEBEC) H3J 1S6 Email: ggeiger@geigerhuot.com Tel: (514) 935-3338 Fax: (514) 935-3375

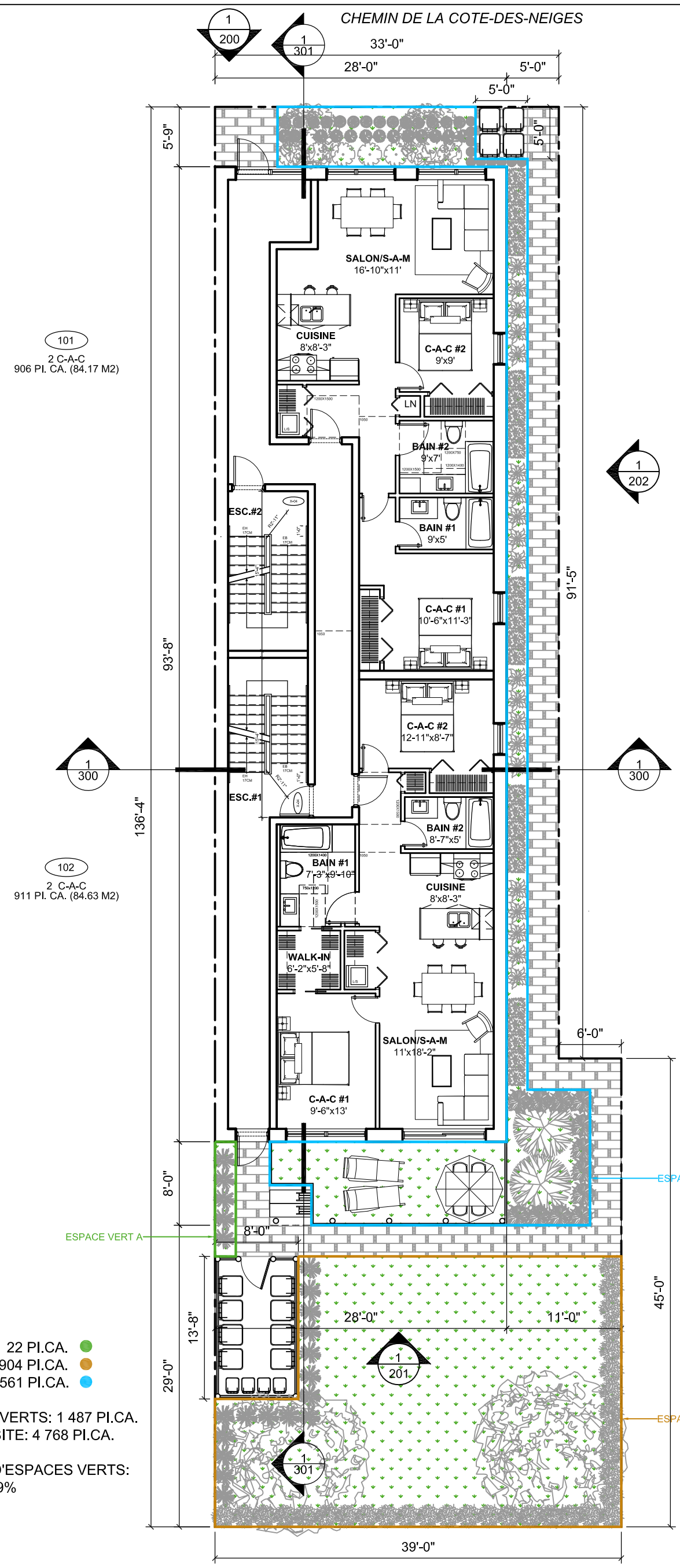

101
2 C-A-C
906 PI. CA. (84.17 M2)

102
2 C-A-C
911 PI. CA. (84.63 M2)

ESPACE VERT A: 22 PI.CA.
ESPACE VERT B: 904 PI.CA.
ESPACE VERT C: 561 PI.CA.

TOTAL ESPACES VERTS: 1 487 PI.CA.
SUPERFICIE DU SITE: 4 768 PI.CA.

POURCENTAGE D'ESPACES VERTS:
1487 / 4768 = 31.19%

Ordre des architectes du Québec #3282 G.GEIGER ARCHITECTE

GEIGER.HUOT
ARCHITECTES

TITRE DU PROJET
PROJET RESIDENTIEL
NOUVELLE CONSTRUCTION
6920 COTE DES NEIGES, MONTREAL

NO.	REVISION	DATE	PAR	VERIFIE
3				
2	REV	26.FEV.2024	KG	GG
1	CCU	19.JUL.2023	KG	GG

TITRE DU DESSIN
PLAN
POURCENTAGE D'ESPACES VERTS

PROJET No. 20-068
DESSINE PAR GG
DATE FEV.2023
VERIFIE PAR GG
ECHELLE 3/32"=1'-0"

DESSIN No. SK01

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 60.01

2024/03/11
19:00

Dossier # : 1249060001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer la liste des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 $ passée au cours de l'exercice 2023 avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale dépassant 25 000 $.

IL EST RECOMMANDÉ :
De déposer la liste des contrats comportant une dépense de plus de 2000 $ passée au cours de l'exercice 2023 avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale dépassant 25 000 $.

Signé par Stephane P PLANTE **Le** 2024-03-04 12:19

Signataire : Stephane P PLANTE

_____

Directeur d'arrondissement
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur d'arrondissement

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1249060001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer la liste des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 $ passée au cours de l'exercice 2023 avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale dépassant 25 000 $.

CONTENU

CONTEXTE

Il est requis de déposer la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 $ passée au cours de l'exercice financier 2023 avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 $, comme prévu à l'article 477.6 de la Loi sur les cités et villes pour l'application de la Loi sur les contrats des organismes publics (chapitre C-65.1). Au plus tard le 31 mars, la liste sera publiée sur le site Internet de l'arrondissement. Cette liste indique le nombre de cocontractants, le montant de la contrepartie et l'objet du contrat.
L'arrondissement publie également, en permanence, sur son site Internet, une mention concernant la publication visée au premier alinéa de la Loi et un hyperlien permettant d'accéder à la liste prévue.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 170066 : Déposer la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 $ passée au cours du dernier exercice financier complet précédent avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale dépassant 25 000 $.

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Le dépôt de la liste des contrats de l'arrondissement contribue à l'atteinte d'une des orientations édictées dans la planification stratégique Montréal 2030.

Ce dossier contribue également à l'atteinte du Plan stratégique 2023-2030 de l'Arrondissement.

- Offrir des milieux de vie favorisant la participation citoyenne (axe 4 du plan), en permettant à la population d'avoir un accès à de l'information claire et adaptée à ses besoins. (résultat 4.1 du plan).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Benoit PELLETIER THIBAULT
Agent de gestion des ressources financières et matérielles

Tél : (514) 868-5140
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2024-02-22

Guylaine GAUDREAULT
directeur(trice) - serv. adm. en arrondissement

Tél : (438) 920-3612
Télécop. :

Système de gestion des décisions des instances
PIÈCES JOINTES AU DOSSIER

Dossier # : 1249060001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Objet :	Déposer la liste des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 $ passée au cours de l'exercice 2023 avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale dépassant 25 000 $.



Liste contrats_2023+2000 $_01-03-2024.pdf

RESPONSABLE DU DOSSIER

Benoit PELLETIER THIBAULT
Agent de gestion des ressources financières et matérielles

Tél : (514) 868-5140
Télécop. :

CDNDG
attachant

DU 1ER JANVIER
AU 31 DÉCEMBRE 2023

LISTE DES CONTRATS

de 2 000 $ et plus totalisant plus de 25 000 $

Côte-des-Neiges
Notre-Dame-de-Grâce
Montréal

NOM DU FOURNISSEUR	DESCRIPTION MODIFIÉE	MONTANT TOTAL
(S.P.C.A.) SOCIÉTÉ POUR LA PRÉVENTION DE LA CRUAUTÉ ENVERS LES ANIMAUX	Contrat pour les services de refuges pour animaux pour la période du 1er janvier au 31 octobre 2023 au tarif mensuel forfaitaire de 15 900 $ incluant les frais accessoires	184 366 $
À DEUX MAINS INC.	Contribution financière dans le cadre du programme « Animation de loisirs » visant l'épanouissement des jeunes de 13 à 17 ans	62 865 $
AFFLECK DE LA RIVA, ARCHITECTES	Contrat de services professionnels pour la rénovation du Centre sportif Trenholme	1 033 653 $
	Contrat de services professionnels pour le projet de réaménagement et rénovation du chalet du parc Loyola	346 420 $
	Contrat de services professionnels pour le projet de rénovation et de mise aux normes de la piscine du Centre communautaire Notre-Dame-de-Grâce	1 041 375 $
AGENCE CANIDE INC.	Contrat de services professionnels pour l'audit et l'analyse des outils de communication	37 476 $
ARBO-DESIGN INC.	Contrat d'abattage et de disposition des branches et du bois à diverses adresses	5 921 $
	Contrat d'abattage et de ramassage des branches d'un érable et d'un pommier pour un particulier	2 070 $
	Contrat de gré à gré pour des services arboricoles d'urgence	24 720 $
	Contrat échelonné sur deux ans pour un service d'élagage d'urgence et ponctuel d'arbres sur le domaine public	40 241 $
ARBORICULTURE DE BEAUCE INC.	Contrat d'élagage systématique et rabattage d'arbres sur le domaine public sous le réseau de distribution d'Hydro-Québec	358 717 $
ARBOXIGÈNE	Contrat pour un service de décrochage, débitage et déchiquetage de branches suspendues suite à la tempête de verglas du printemps 2023	61 352 $
	Contrat pour un service de ramassage de branches sur le territoire de l'arrondissement suite à la tempête de verglas du printemps 2023	23 843 $
ASSOCIATION DE LA COMMUNAUTÉ NOIRE DE CÔTE-DES-NEIGES	Convention de contribution financière dans le cadre du programme « Animation d'un centre communautaire » se terminant le 31 décembre 2023	46 772 $
	Contribution financière pour la réalisation du programme « Animation de camps de jour »	21 066 $
	Contribution financière dans le cadre du programme « Prévention Montréal » pour le projet « Ludothèque »	9 905 $
	Convention de services de gré à gré pour la gestion d'un centre communautaire au Pavillon Nelson-Mandela	55 655 $
ASSOCIATION DES MARCHANDS DE QUEEN-MARY	Contribution financière pour la période du 30 juin 2023 au 30 juin 2024 dans le cadre du soutien financier aux associations de marchands	30 000 $

ASSOCIATION DES PARENTS DE CÔTE-DES-NEIGES	Contribution financière pour le projet « Les pères et mères vont de pair »	**25 815 $**
	Contribution financière dans le cadre du programme « Prévention Montréal » pour le projet « C'est mon parc et je m'y amuse »	**4 647 $**
BC2 GROUPE CONSEIL INC.	Contrat de services professionnels dans le cadre du projet de réaménagement du parc de planches à roulettes et du terrain de baseball au parc Benny	**372 071 $**
BESCO CONSTRUCTION	Contrat pour des travaux de construction en lien avec le projet de réaménagement du bureau Accès Montréal	**272 376 $**
	Travaux de réparation, d'isolation de la cheminée des fournaises au Centre communautaire Notre-Dame-de-Grâce	**5 749 $**
	Travaux dans le but de dégarnir une section de plafond en condition d'amiante pour procéder à des travaux de plomberie au Centre communautaire Notre-Dame-de-Grâce	**5 514 $**
	Travaux de réparation dûs à l'accident de voitures au Centre Saint-Raymond	**16 051 $**
BÉTON BRUNET LTÉE	Contrat pour la fourniture et la location de balises installées près de nouveaux dos d'âne dans le cadre des mesures d'apaisement de la circulation	**5 424 $**
	Contrat pour la pose de panneaux de signalisation routière dans le cadre des travaux d'aqueduc	**59 498 $**
	Service de signalisation pour l'événement « Monkland en fête »	**2 376 $**
BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE JUIVE	Contribution financière pour le projet « Activités de sensibilisation communautaire » du 1er mai 2022 au 30 avril 2023	**30 000 $**
	Contribution financière dans le cadre du programme « Prévention Montréal » pour le projet « Heure du conte inclusive avec interprétation ASL »	**2 292 $**
BIP RECHERCHE INC.	Contrat de services professionnels pour dresser un portrait des perceptions de la population de CDN-NDG quant à la qualité de vie dans les quartiers et la qualité des services offerts par l'Arrondissement	**50 876 $**
BOIS PUBLIC	Achat de jeux pour la Placette Guillaume-Couture dans le cadre du projet de places publiques	**5 979 $**
	Contrat pour la fabrication de mobilier urbain en frêne récupéré dans le cadre de l'aménagement d'un corridor actif et agro-alimentaire au parc Martin-Luther-King	**45 703 $**
	Contribution financière dans le cadre du programme « Prévention Montréal » pour le projet « Heure du conte inclusive avec interprétation ASL »	**2 127 $**
	Contrat pour des services de conception graphique et d'impression de dépliants et cartons de la programmation automne 2023 de la Maison de la culture Côte-des-Neiges	**2 782 $**

BOO! DESIGN INC.	Contrat pour des services de conception graphique et d'impression de dépliants et cartons de la programmtion hiver-printemps 2024 de la Maison de la culture Côte-des-Neiges	**2 829 $**
	Contrat pour des services de conception graphique et d'impression de dépliants et cartons de la programmtion hiver-printemps 2024 de la Maison de la culture Notre-Dame-de-Grâce	**4 911 $**
	Contrat pour des services de conception graphique et d'impression de dépliants et cartons de la programmtion hiver-printemps 2024 du Centre culturel Notre-Dame-de-Grâce	**4 911 $**
	Contrat pour des services d'impression de dépliants pour la campagne de promotion des activités culturelles Hors-les-murs	**2 662 $**
	Service de graphisme pour l'année 2023	**24 998 $**
	Service d'impression de documents pour la Division des parcs	**5 749 $**
	Service d'impression pour l'année 2023	**24 998 $**
BOUTY INC.	Achats de chaises ergonomiques pour le personnel du 5160, boulevard Décarie	**19 400 $**
	Achats de chaises ergonomiques pour le personnel de la Direction des travaux publics	**33 352 $**
BROYAGE MOBILE ESTRIE INC.	Contrat pour la fourniture d'un broyeur à bois avec opérateur afin de broyer le bois ramassé et entassé dans les clos suite à la tempête de verglas du 5 avril 2023	**36 218 $**
C.M.S. ENTREPRENEURS GÉNÉRAUX INC.	Contrat pour le nettoyage des trottoirs de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	**41 926 $**
CAFÉTÉRIA COMMUNAUTAIRE MULTICAF	Contribution financière en appui aux deux banques alimentaires de l'arrondissement pour le maintien de leurs activités liées à la sécurité alimentaire	**125 000 $**
	Contribution financière pour le projet « Sécurité alimentaire, éducation populaire et employabilité, un projet de lutte à la pauvreté »	**59 428 $**
	Contribution financière pour le projet « Vivre ensemble »	**47 478 $**
	Contribution financière dans le cadre du programme « Prévention Montréal » pour le projet « Je grandis avec les fruits et légumes frais »	**15 000 $**
	Service de traiteur lors d'événements publics de l'arrondissement	**5 558 $**
CARDIN JULIEN INC.	Contrat de services professionnels pour le développement préliminaire d'un équipement municipal aux abords de la station de métro Namur	**48 290 $**
CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI NOTRE-DAME-DE-GRÂCE	Contribution financière pour la réalisation d'activités liées à la concertation jeunesse pour l'année 2023	**21 960 $**
	Contribution financière pour la réalisation du projet Stratégie d'Outreach en Intervention Récréative (S.O.I.R.) pour les mois de janvier et février 2023	**11 365 $**
	Contribution financière pour le projet « Notre diversité gagnante »	**57 398 $**

	Contribution financière pour le projet « S.O.I.R. pour jeunes à Notre-Dame-de-Grâce »	74 960 $
CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LOISIR DE LA CÔTE-DES-NEIGES	Contribution financière pour la réalisation du programme « Animation d'un centre communautaire »	132 329 $
	Contribution financière pour le programme camps de jour 2023 - Camp de jour CCL régulier	26 332 $
	Convention de services pour l'entretien du Centre communautaire Notre-Dame-des-Neiges et de loisir de la Côte-des-Neiges, en plus du Pavillon Saidye-Bronfman	122 245 $
	Convention de services pour la gestion du centre communautaire CELO et du Pavillon Saidye-Bronfman	192 383 $
CENTRE COMMUNAUTAIRE MONKLAND	Contrat de services pour la gestion d'un centre communautaire - Centre communautaire Monkland	76 852 $
CENTRE COMMUNAUTAIRE MOUNTAIN SIGHTS	Contribution financière pour la réalisation du programme « Animation de camps de jour » - Camp de jour Mountain Sights	21 066 $
	Contribution financière pour la réalisation du programme « Animation d'un centre communautaire 2023 »	31 866 $
	Convention de services pour la gestion d'un centre communautaire - Pavillon de la Savane	55 655 $
CENTRE COMMUNAUTAIRE NOTRE-DAME-DE-GRÂCE INC.	Contribution financière dans le cadre du programme « Animation en loisirs »	30 900 $
CENTRE DE RESSOURCES COMMUNAUTAIRES CÔTE-DES-NEIGES	Convention de services pour la gestion d'un centre communautaire au Centre de ressources communautaires de Côte-des-Neiges et au Centre communautaire Abe-Limonchick	155 575 $
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE MONTRÉAL	Contrat de services pour la réalisation d'activités de médiation culturelle	12 000 $
	Contribution financière pour l'année scolaire 2022-2023 afin de rembourser les coûts associés au service de transport scolaire des élèves admissibles qui fréquentent l'École des Nations	11 000 $
	Contribution financière pour l'année scolaire 2023-2024 afin de rembourser les coûts associés au service de transport scolaire des élèves admissibles qui fréquentent l'École des Nations	11 000 $
CIMAISE INC.	Honoraires professionnels pour le projet de construction d'un chalet et d'un jeu d'eau au parc Coffee	273 182 $
CLÔTURE SÉCUR	Contrat pour l'installation de deux sections de clôture aux extrémités du terrain de cricket situé au parc Van Horne	26 099 $
CLUB AMI, LA SANTÉ MENTALE PAR L'ENTRAIDE ET L'INTÉGRATION SOCIO-PROF INC.	Contribution financière pour le projet « Un accompagnement à échelle humaine : la santé mentale vue autrement »	39 350 $
	Contribution financière dans le cadre du programme « Animation de camps de jour »	25 565 $
	Contribution financière pour la réalisation de l'événement « Carnaval d'hiver à Notre-Dame-de-Grâce – Winterfest 2023 »	4 000 $

CLUB DE PLEIN AIR NDG	Contribution financière pour le soutien à la tenue de deux événements les 6 et 20 juillet 2023, dans le cadre du programme « Animation du voisinage » et du « Cinéma en plein air » au parc Benny	**3 000 $**
	Contribution financière pour le soutien à la tenue d'un carnaval d'hiver à Notre-Dame-de-Grâce	**4 000 $**
	Convention de contribution financière pour le programme « Animation de loisirs »	**47 988 $**
COJALAC INC.	Contrat pour des travaux de construction de saillies à diverses intersections de l'arrondissement dans le cadre du programme « Saillies-1-2023 »	**2 120 348 $**
	Contrat pour les travaux de réfection mineure de trottoirs, de bordures et de travaux d'utilités publiques sur les différentes rues de l'arrondissement dans le cadre du programme « Réfection mineure de trottoirs et d'utilités publiques » (RMTUP) 2023	**822 556 $**
COMITÉ JEUNESSE DE NOTRE-DAME-DE-GRÂCE	Contribution financière pour la réalisation du programme « Animation de camps de jour »	**67 964 $**
	Contribution financière pour la réalisation du programme « Animation d'un centre communautaire » pour le Centre communautaire Saint-Raymond (2023)	**54 806 $**
	Contribution financière pour la réalisation du programme « Animation d'un centre communautaire » pour le Centre communautaire Walkley (2023)	**54 806 $**
	Convention de services pour la gestion d'un centre communautaire afin de permettre un accès à la population aux installations du Centre communautaire Saint-Raymond	**117 819 $**
	Convention de services pour la gestion d'un centre communautaire afin de permettre un accès à la population aux installations du Centre communautaire Walkley	**81 932 $**
	Convention de services visant la réalisation du projet « Gestion administrative et soutien » pour l'offre de soutien administratif et financier de plusieurs OSBL reconnus par l'arrondissement	**262 847 $**
	Entente de services pour de l'entretien sanitaire du Centre communautaire Saint-Raymond	**44 949 $**
	Entente de services pour de l'entretien sanitaire du Centre communautaire Walkley	**29 692 $**
COMPASS MINERALS CANADA CORP.	Achat de sel de déglaçage pour la saison hivernale 2022-2023	**502 286 $**
	Achat de sel de déglaçage pour la saison hivernale 2023-2024	**314 606 $**
COMPUGEN INC.	Achat de deux ordinateurs de bureaux à la Direction des travaux publics	**2 026 $**
	Achat de deux stations d'accueil et de deux ordinateurs portables pour la Division de l'urbanisme	**3 011 $**
	Achat d'ordinateurs portables pour la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social	**5 898 $**
	Achat de stations d'accueil et d'ordinateurs portables pour la Direction des services administratifs et du greffe	**12 640 $**
	Achat de stations d'accueil et d'ordinateurs portables pour la Division des études techniques	**10 470 $**

	Achat d'ordinateurs portables pour la bibliothèque interculturelle	2 356 $
	Achat d'un ordinateur portable pour la bibliothèque Benny	2 356 $
CONCEPTIONS SNOTECH INC.	Contrat de services pour le traçage et l'entretien des pistes de ski de fond aux parcs Martin-Luther-King, Benny, Notre-Dame-de-Grâce, Loyola, Van Horne et Macdonald ainsi que pour l'entretien de la pente à glisser et de l'aire de glisse de la butte au parc de la Confédération	25 180 $
CONSEIL COMMUNAUTAIRE NOTRE-DAME-DE-GRÂCE INC.	Contribution financière dans le cadre du Fonds de développement social local pour le projet « Intervention de milieu auprès des personnes aînées vulnérables vivant dans des logements sociaux »	49 998 $
	Contribution financière pour la réalisation du projet « Ruche d'art Pop up » dans le cadre du programme « Animation de voisinage »	3 100 $
	Contribution financière pour la Table de quartier	35 840 $
	Contribution financière dans le cadre du programme « Prévention Montréal » pour le projet « Papa et moi »	33 729 $
	Diverses contributions financières pour le soutien à des événements ponctuels dans le territoire	4 347 $
CONSTRUCTION ARCADE	Travaux de réparation d'urgence au Centre St-Raymond suite à un accident de voiture	38 580 $
CONSTRUCTION CAPPA	Contrat de travaux de réfection mineur de trottoirs sur divers tronçons de rues (RMTA 2023)	970 491 $
CONSTRUCTION DJL INC.	Achat d'asphalte CH-10 (1er décembre 2022 au 31 mars 2023)	51 362 $
	Achat d'asphalte EC-5	42 541 $
	Achat de différents types d'asphalte d'été	91 980 $
	Contrat pour un service de traitement et de valorisation de matériaux de béton et d'asphalte	19 425 $
CONSTRUCTION DOVERCO INC.	Travaux de rénovation et de réaménagement en vue de l'intégration du libre-service (technologie RFID) dans la bibliothèque interculturelle	389 344 $
CONSTRUCTION EMCON INC.	Travaux d'aménagement du parc de la Savane	1 967 157 $
CONSTRUCTION VIATEK INC.	Contrat pour des travaux de réaménagement géométrique des chaussées et trottoirs de dix intersections de l'arrondissement	3 550 636 $
CONTENEURS EXPERTS INC.	Achat et installation de deux conteneurs modulaires au parc Gilbert-Layton transformés en un grand local à l'usage de l'OBNL Jeunesse Loyola	120 571 $
COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ POLLIFLORA	Contrat de services techniques pour la réalisation du projet temporaire d'agriculture urbaine pour la période du 1er avril au 31 décembre 2023	25 000 $
	Contribution financière dans le cadre du programme « Prévention Montréal » pour le projet « Halte garderie mobile »	24 793 $
	Contribution financière en soutien au projet « La Ruche de Côte-des-Neiges »	21 360 $

CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE DE CÔTE-DES-NEIGES	Contribution financière en soutien au projet « Un accueil digne pour les personnes demandeuses d'asile »	**126 570 $**
	Contribution financière pour la réalisation des activités de la « Table de quartier »	**35 840 $**
	Contribution financière pour la réalisation du projet « Concertation et animation des ateliers Namur-Hippodrome »	**100 000 $**
	Contribution financière pour la tenue d'un événement le 25 février dans le cadre de la programmation hivernale extérieure	**5 800 $**
	Contribution financière pour le projet « Un quartier solidaire avec les ménages vulnérables du quartier » dans le cadre du Fonds de développement social local de l'arrondissement	**51 000 $**
	Contribution financière pour le soutien au projet « Cabane à sucre interculturelle à Côte-des-Neiges »	**5 800 $**
CREUSAGE RL	Contrat pour des services d'excavation pneumatique pour la réparation mineure, le remplacement de boîtiers de service d'eau et le nettoyage des boîtiers de vannes de rues dans les arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce et d'Outremont	**122 736 $**
CYCLO NORD-SUD	Contribution financière pour la réalisation du projet « Vélorution CDN-NDG » pour la saison 2023	**99 196 $**
DEMIX BÉTON	Achat de béton à remblai	**2 414 $**
	Achat de béton pré-mélangé	**62 719 $**
DÉNEIGEMENT ET EXCAVATION M. GAUTHIER INC.	Service de location d'équipements avec opérateur pour le nettoyage printanier des rues et ruelles	**61 851 $**
	Service de location d'équipements avec opérateur pour le nettoyage printanier des trottoirs	**85 976 $**
LE DÉPOT CENTRE COMMUNAUTAIRE D'ALIMENTATION NDG	Contrat pour la gestion des renouvellements, des inscriptions et des listes d'attente des jardins communautaires du quartier Côte-des-Neiges	**5 000 $**
	Contrat pour la gestion des renouvellements, des inscriptions et des listes d'attente des jardins communautaires du quarrtier Notre-Dame-de-Grâce	**5 000 $**
	Contrat pour l'aménagement et la gestion du jardin communautaire de la Placette Guillaume-Couture dans le cadre du projet d'aménagements de places publiques dans le territoire de l'arrondissement	**22 600 $**
	Contribution financière dans le cadre du programme « Animation de jardins communautaires » dans les quartiers Notre-Dame-de-Grâce et Côte-des-Neiges	**47 382 $**
	Contribution financière en appui au programme « Engagement collaboratif accru du dépôt dans les secteurs prioritaires de Notre-Dame-de-Grâce »	**63 037 $**
	Contribution financière en appui aux deux banques alimentaires de l'arrondissement pour le maintien de leurs activités liées à la sécurité alimentaire	**75 000 $**
	Contribution financière pour le programme « Collations santé pour les camps de jour » subventionné par l'arrondissement	**25 000 $**
DÉVELOTECH INC	Achat de balises pour les pistes cyclables	**17 368 $**

DEVELOTECH INC.	Contrat pour l'installation de balises centrales	45 990 $
DISTRIBUTION LG INC.	Services de distribution pour les avis à la population concernant le déneigement et la fermeture de pistes cyclables	5 267 $
	Services de distribution pour les diverses commnunications de l'arrondissement à la population	25 680 $
DU VERT AU ROUGE INC.	Contrat pour des services d'horticulture dans le cadre du projet d'aménagement de la rue piétonne Jean-Brillant	24 731 $
	Contrat pour des services d'horticulture dans le cadre du projet d'aménagement de places publiques 2023	54 773 $
DUOSON MULTIMEDIA INC.	Contrat pour la diffusion Web de consultations publiques	5 749 $
	Contrat pour la diffusion Web des séances du conseil d'arrondissement	39 994 $
	Contrat pour la location d'équipements lors des séances itinérantes du conseil d'arrondissement	4 935 $
DWB CONSULTANTS	Contrat de services professionnels pour la rédaction d'un avis technique concernant une réparation de filtres à la piscine du Centre sportif Côte-des-Neiges	2 575 $
	Contrat de services professionnels pour le réaménagement du réseau d'éclairage au parc Paul-Doyon	22 478 $
	Contrat de services professionnels pour le réaménagement du réseau d'éclairage au parc Roméo-Charrette	19 833 $
EBI ENVIROTECH INC.	Contrat pour un service de nettoyage des chambres de vannes incluant la disposition des résidus	18 627 $
	Contrat pour un service de nettoyage du nouveau système de drainage de la cour de voirie Darlington	13 027 $
ÉCO-PIVOT	Contribution financière pour la réalisation du projet de corridor écologique Darlington	50 000 $
	Contribution financière pour la réalisation d'un inventaire intensif de la flore et de la faune sur le terrain de l'ancien Hippodrome de Montréal	2 500 $
ÉDIFICE 5160 DÉCARIE INC.	Contrat de services techniques pour la modification des klaxons d'alarme-incendie au 6e étage de l'édifice administratif du 5160, boulevard Décarie	3 984 $
	Contrat de services techniques pour l'installation de deux ouvre-portes automatiques au garage de l'édifice administratif du 5160, boulevard Décarie	5 617 $
	Contrat de services techniques pour l'installation d'une porte de secours pour les personnes à mobilité réduite	3 722 $
	Paiement de stationnements pour l'édifice administratif du 5160, boulevard Décarie	39 029 $
ÉLAGAGE M.C. INC.	Travaux d'abattage de 19 arbres par section sur la ruelle Connaught	18 109 $
	Travaux d'abattage d'un *Acer negundo* à l'adresse d'un particulier	8 911 $

ELEMA EXPERTS-CONSEILS INC.	Contrat de services professionnels de gré à gré pour le développement d'un concept préliminaire d'accès, de circulation et de densification aux abords de la station de métro Namur	**31 043 $**
ENGLOBE ENVIRONNEMENT INC.	Traitement et valorisation des sols contaminés de type AB	**2 300 $**
	Traitement et valorisation des sols contaminés de type BC	**23 570 $**
	Traitement et valorisation des sols excavés de type HAP RESC	**34 493 $**
ENTREPRISE ZIANI INC.	Contrat de services techniques pour l'aménagement de dix jardinières incluant le remplissage de terre	**2 817 $**
	Contrat pour le déneigement de la neige au 5290, chemin de la Côte-des-Neiges	**2 012 $**
	Contrat pour le déneigement et le chargement de la neige au 6400, avenue de Monkland	**10 813 $**
	Contrat pour un service d'entretien paysager au 6400, avenue de Monkland	**17 677 $**
ENTREPRISES J.VEILLEUX & FILS INC.	Travaux de réfection des toitures de deux bâtiments du clos de voirie Darlington	**811 362 $**
FEMMES DU MONDE À CÔTE-DES-NEIGES	Contribution financière pour la réalisation du projet « Quartiers alliés contre les violences faites aux femmes »	**12 215 $**
	Contribution financière pour la réalisation du projet « Femmes immigrantes et leadership »	**13 069 $**
	Contribution financière pour la réalisation du projet « Quartiers alliés contre les violences genrées »	**65 748 $**
FERRONNERIE BRONX	Achat de fournitures horticoles pour la Division des parcs	**45 597 $**
GBI EXPERTS-CONSEILS INC.	Contrat de services professionnels pour le projet de remplacement de l'éclairage du terrain de soccer au parc Georges-Saint-Pierre	**32 009 $**
	Contrat de services professionnels pour le projet de rénovation et de réaménagement du chalet de parc Mackenzie-King	**12 762 $**
	Contrat de services professionnels pour le projet de rénovation et de réaménagement du chalet de parc Van Horne	**13 797 $**
GHD CONSULTANTS LTÉE	Contrat de services professionnels pour un projet de construction d'un chalet et d'un jeu d'eau au parc Coffee	**57 262 $**
	Contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre de l'aménagement du nouveau parc Elie-Wiesel	**4 046 $**
GROUPE ABP	Contrat de gré à gré pour la fabrication de mobilier urbain dans le cadre du projet d'aménagements de places publiques sur le territoire de l'arrondissement	**36 717 $**
	Contrat de services professionnels pour la réalisation de sondages géotechniques au parc Mackenzie-King	**116 932 $**
	Contrôle qualitatif de matériaux dans le cadre de projets de réaménagement géométrique de divers intersections dans les districts Loyola, Côte-des-Neiges et Darlington (Saillies 1-2023)	**51 250 $**
	Contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre de travaux de construction de dos d'âne sur divers tronçons de rues	**19 992 $**

GROUPE ABS INC.	Contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre des travaux de construction de fosses d'arbres agrandies dans le cadre du projet de déminéralisation (CFA) 2022	**49 478 $**
	Contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre du programme de réfection mineur de trottoirs et des utilités publiques (RMTUP) 2023	**37 382 $**
	Contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre du projet de la Place de la Savane	**6 061 $**
	Contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre du projet de rénovation du chalet du parc Mackenzie-King	**14 902 $**
	Contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre du projet de réfection routière 2022	**4 105 $**
GROUPE ARTEA INC.	Contrat pour la fourniture et l'installation de lumières pour l'illumination de 34 arbres sur le chemin Queen-Mary	**25 733 $**
GROUPE HÉMISPHÈRES INC.	Contrat de services professionnels pour la caractérisation de trois boisés urbains dans le cadre de la planification de la transition écologique	**55 906 $**
GROUPE S.D.	Contrat de gré à gré pour la fourniture et l'application de peinture sur les bornes d'incendie dans l'arrondissement incluant les frais accessoires	**42 922 $**
GROUPE SANYVAN INC.	Contrat gré à gré pour le nettoyage de puisards	**22 995 $**
	Contrat pour le service de nettoyage et d'inspection par caméra des conduites d'égoût incluant le transport et la disposition des résidus	**247 168 $**
GROUPE THERMO-LITE INC.	Contrat pour des travaux de réfection du réseau d'éclairage du parc Paul-Doyon	**112 859 $**
	Contrat pour des travaux de réfection du réseau d'éclairage du parc Roméo-Charette	**271 696 $**
GRUES & FILS INC.	Contrat de travaux de réfection du sentier au parc Trenholme	**24 224 $**
	Contrat de travaux de construction de dalles de béton et l'installation de mobilier de parc dans divers parcs de l'arrondissement	**33 465 $**
	Contrat pour l'installation de panneaux d'éclairage au parc Van Horne	**4 320 $**
	Contrat pour l'installation et le nettoyage des aires de jeux au parc Benny	**4 829 $**
HAINEAULT GRAVEL HUISSIERS DE JUSTICE INC.	Contrat de services de huissiers pour l'année 2023	**43 634 $**
HARDY EXPERT CONSEIL INC.	Contrat pour des travaux de sécurisation de la façade du Théâtre Empress	**29 578 $**
HYDRO-QUÉBEC	Contrat de services professionnels pour le projet d'enfouissement des fils électriques dans le secteur Le Triangle	**66 473 $**
IDÉES ET SOLUTIONS-URBAINES INC.	Achat de poubelles poteau 48L pour la Direction des travaux publics	**34 119 $**
	Contrat de services professionnels pour l'accompagnement en maintien de la circulation et en signalisation de travaux	**13 757 $**

IGF AXIOM INC.	Contrat de services pour la surveillance des travaux de réfection mineure de trottoirs (RMTA) 2023	**55 291 $**
	Contrat de services pour surveillance des travaux de construction de saillies à diverses intersections des districts Loyola, Côte-des-Neiges et Darlington (Saillie-1)	**115 541 $**
ÎLOT 84	Contrat pour l'installation et l'entretien de quatre îlots estivaux au sein de divers artères commerciales à fort achalandage	**25 869 $**
INFRAVERT	Réaménagement de la Placette Côte-des-Neiges	**24 487 $**
INSTITUT FRASER HICKSON MONTRÉAL	Contribution financière dans le cadre du programme « Prévention Montréal » pour le projet « Minibiblioplus »	**69 839 $**
INSTITUT DE LA RÉSILIENCE ET DE L'INNOVATION URBAINE	Contrat pour des services professionnels dans le cadre de la révision du programme de ruelles vertes au sein de l'arrondissement	**32 503 $**
JEUNESSE LOYOLA	Contribution financière pour le soutien au programme « Animation de loisirs »	**66 808 $**
	Contribution financière pour le soutien au projet « Soutien communautaire pour les jeunes et les familles vivant dans la pauvreté »	**53 454 $**
	Contribution financière dans le cadre du programme « Prévention Montréal » pour le projet « Bien entouré chez nous à Notre-Dame-de-Grâce »	**20 817 $**
KEPASC	Contrat pour des travaux d'essouchement pour l'année 2023	**202 891 $**
	Contrat pour des travaux d'essouchement pour l'année 2024	**119 824 $**
	Contrat pour un service de ramassage de branches sur le territoire de l'arrondissement suite à la tempête de verglas du printemps 2023	**14 234 $**
LA COMPAGNIE DE LOCATION D'AUTOS ENTERPRISE CANADA	Location annuelle de véhicules pour la Direction de la culture, des sports et des loisirs et du développement social	**25 757 $**
	Location annuelle de véhicules pour la Direction des travaux publics	**14 372 $**
	Prolongation de la période de location de camions pour la Direction des travaux publics	**71 285 $**
LA LUTINERIE DE MONTRÉAL	Contrat pour la réalisation du projet d'animation « La magie des fêtes »	**110 523 $**
LABORATOIRE GS INC.	Contrat de surveillance environnementale des travaux dans le cadre du projet de reconstruction des infrastructures d'égoût et d'aqueduc, d'utilités publiques et des infrastructures de surface sur le tronçon de l'avenue Harvard entre le boulevard De Maisonneuve Ouest et la rue Sherbrooke Ouest	**82 144 $**
	Surveillance environnementale dans le cadre de projets de réaménagement géométrique de divers intersections dans les districts Loyola, Côte-des-Neiges et Darlington	**2 642 $**
	Surveillance environnementale dans le cadre du programme de réfection mineure de trottoirs et d'utilités publiques (RMTUP) 2023	**12 010 $**

	Surveillance environnementale dans le cadre du programme de réfection routière (PRR) 2023	22 569 $
	Surveillance environnentale dans le cadre des travaux de construction de fosses d'arbres agrandies dans le cadre du projet de déminéralisation (CFA) 2023	13 372 $
LAFARGE CANADA INC.	Achat de pierres concassées et pré-mélangées	239 578 $
LANCO AMÉNAGEMENT INC.	Contrat de travaux pour le projet de réaménagement du terrain de baseball du parc Benny	604 701 $
LEBLANC ILLUMINATIONS CANADA	Achat et installation de guirlandes scintillantes	33 249 $
LES ARCHITECTES FABG INC.	Contrat pour le développement d'un concept architectural préliminaire d'accès, de circulation et de densification pour la station de métro Namur	58 058 $
LES ARCHITECTES LABONTÉ MARCIL (S.E.N.C.)	Ajustement des honoraires de services professionnels pour le projet de réaménagement et de rénovation du chalet du parc Mackenzie-King	117 265 $
	Ajustement des honoraires de services professionnels pour le projet de réaménagement et de rénovation du chalet du parc Van Horne	131 234 $
	Ajustement des honoraires de services professionnels pour le projet de réaménagement et de rénovation du chalet du parc Warren-Allmand	127 775 $
LES CONSTRUCTIONS ARGOZY INC.	Contrat pour des travaux de remplacement d'un conduit électrique du parc Van Horne	3 380 $
	Contrat pour l'ajout de 30 tonnes de sables à l'aire de jeux pour enfants de 0 à 5 ans du parc Notre-Dame-de-Grâce	4 220 $
	Contrat pour l'installation de nouvelles fontaines à boire et des robinets d'arrosage dans divers parcs de l'arrondissement dans le cadre du projet « De l'eau dans ta gourde »	572 637 $
	Service de nettoyage d'une ruelle entre les avenues Isabella et Dupuis	24 944 $
	Travaux de réfection des surfaces amortissantes des aires de jeux pour enfants au parc Macdonald	52 676 $
	Travaux de réfection des surfaces amortissantes des aires de jeux pour enfants au parc William-Hurst	35 089 $
	Travaux de réparation d'une conduite d'alimentation de jeux d'eau au parc Loyola	2 579 $
	Travaux de restauration du béton des escaliers au chalet du parc Macdonald	6 013 $
LES ENTREPRISES DOMINIC PAYETTE LTÉE	Contrat de travaux pour la construction d'un chalet et d'un jeu d'eau au parc Coffee	3 369 602 $
LES ENTREPRISES MICHAUDVILLE INC.	Contrat de travaux pour la reconstruction des infrastructures d'égoût et d'aqueduc, d'utilités publiques et des infrastructures de surface sur le tronçon de l'avenue Harvard entre le boulevard De Maisonneuve Ouest et la rue Sherbrooke Ouest	5 247 000 $

LES ENTREPRISES VENTEC INC.	Contrat pour les travaux de construction de fosses d'arbres agrandies dans le cadre du projet de déminéralisation (CFA) 2023	**411 921 $**
LES ÉQUIPEMENTS JPB INC.	Contrat pour des travaux de sécurisation des zones dans la salle de spectacle et remplacement du système de ligne de vie de la Maison de la culture Côte-des-Neiges	**49 089 $**
LES EXCAVATIONS SUPER INC.	Augmentation du contrat initial pour l'aménagement du parc Elie-Wiesel en raison de coûts imprévus	**140 240 $**
LES GENS D'AFFAIRES DE NOTRE-DAME-DE-GRÂCE	Contribution financière dans le cadre du programme de soutien financier aux associations de marchands	**30 000 $**
LES PAVAGES DANCAR (2009) INC.	Contrat pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateur pour la plantation d'arbres et l'entretien des parcs de l'arrondissement (portion 2022)	**148 436 $**
	Contrat pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateur pour la plantation d'arbres et l'entretien des parcs de l'arrondissement (portion 2023)	**189 985 $**
LES PLANTATIONS LÉTOURNEAU (PÉPINIÈRE)	Contrat pour l'achat d'arbres	**32 271 $**
LES SERVICES EXP INC.	Contrat de gré à gré pour des travaux de carottage des projets du programme de réfection routière (PRR), d'apaisement de la circulation et d'arrêts d'autobus	**17 936 $**
	Contrat de services professionnels en conception en vue de réaliser le projet de réaménagement géométrique de l'intersection Iona/Circle	**2 000 $**
	Contrat de services professionnels dans le cadre de la reconstruction d'une conduite d'égoût entre l'avenue Coolbrook et le chemin Queen-Mary et la construction d'une nouvelle conduite d'égout à l'intersection de la rue Snowdon et de l'avenue Earncliffe	**220 281 $**
	Contrat de services professionnels pour la conception de plans et devis du projet de reconstruction de l'avenue Coolbrook, entre le chemin Queen-Mary et la rue Snowdon	**33 643 $**
	Contrat de services pour le contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre du programme de réfection routière (PRR)	**18 997 $**
	Contrat de services professionnels pour la conception de plans et devis pour les réaménagements géométriques de trois intersections munies de feux de circulation	**122 184 $**
	Contrat de services professionnels dans le cadre du projet de sécurisation des pistes cyclables	**73 353 $**
	Contrat de services professionnels en conception de plans de feux de circulation dans le cadre du projet de sécurisation des pistes cyclables	**29 770 $**
	Contrat de services professionnels en contrôle qualitatif dans le cadre du programme de construction de fosses d'arbres agrandies (CFA) 2023	**19 989 $**
	Contrat de services professionnels pour des plans et devis concernant des réaménagements géométriques de trois intersections munies de feux de circulation dans le cadre du programme « Saillies-2-2023 »	**19 546 $**

	Contrat de services professionnels pour la conception de plans et devis pour la réhabilitation des infrastructures souterraines et de surface	33 152 $
	Contrat de services professionnels pour la délivrance d'une étude de caractérisation environnementale des sols et matériaux dans le cadre du projet de l'installation de fontaines à boire à divers parcs de l'arrondissement selon le projet « De l'eau dans ta gourde »	17 706 $
	Contrat de services professionnels pour la réalisation d'une étude de mobilité sur la rue de Terrebonne dans le cadre du projet d'aménagement d'une voie cyclable protégée	106 830 $
	Contrat de services professionnels pour la réalisation d'une étude géotechnique et de caractérisation environnementale des sols	42 649 $
	Contrat pour le laboratoire de contrôle des matériaux et procédés dans le cadre du projet de reconstruction des infrastructures de l'avenue Harvard	127 777 $
	Contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre de travaux de remplacement d'une dalle de béton et de l'aménagement d'un système d'égout à la cour de voirie Madison	23 665 $
	Contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre du programme de réfection routière (PRR)	53 512 $
	Contrôle qualitatif des matériaux pour l'installation de fontaines à boire dans divers parcs de l'arrondissement dans le cadre du projet « De l'eau dans ta gourde »	32 924 $
LES YMCA DU QUÉBEC	Contribution financière pour la réalisation du programme « Animation de camps de jour »	26 000 $
	Contribution financière pour la réalisation du programme d'accompagnement en loisir de la Ville de Montréal (PALM) et du programme d'accompagnement en loisir de l'Île de Montréal (PALÎM)	2 269 $
	Contribution financière pour la réalisation d'une programmation en animation de loisirs pour les jeunes et les personnes aînées	60 000 $
	Contribution financière dans le cadre du programme « Prévention Montréal » pour le projet « C-Vert »	12 500 $
LOCATION GUAY	Contrat pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateur pour les arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce et d'Outremont	109 226 $
LOCATION SAUVAGEAU INC.	Location annuelle de véhicules pour la Division des sports et loisirs et l'équipe des gestionnaires immobiliers	10 523 $
	Location annuelle de véhicules pour la Direction des travaux publics (aqueduc)	14 124 $
	Location annuelle de véhicules pour la Direction des travaux publics (parcs)	15 276 $
	Location annuelle de véhicules pour l'équipe des gestionnaires immobiliers	8 278 $

	Location annuelle de véhicules pour les activités Hors-les-murs de la Division de la culture et des bibliothèques	**10 768 $**
	Location semestrielle de véhicules pour la Division des études techniques	**43 129 $**
LOISELLE INC.	Traitement et valorisation de sols contaminés de type C-RESC	**31 503 $**
	Traitement et valorisation des sols contaminés de type AB	**90 416 $**
	Traitement et valorisation des sols contaminés de type BC	**32 362 $**
LOISIRS SOLEIL INC.	Contribution financière pour le programme « Animation de camps de jour » - Camp Loisirs Soleil	**26 332 $**
LOISIRS SPORTIFS CÔTE-DES-NEIGES–NOTRE-DAME-DE-GRÂCE	Contrat de services pour la gestion, l'accueil et la surveillance du Pavillon Notre-Dame-de-Grâce pour la période du 2 mai au 31 décembre 2023	**42 989 $**
	Contrat de services pour l'animation et l'organisation pour l'événement « Les Jeux de Montréal 2023 »	**3 504 $**
	Contribution financière pour la réalisation du programme « Animation d'un centre sportif »	**1 204 940 $**
	Contribution financière pour la réalisation du programme d'accompagnement en loisir de la Ville de Montréal (PALM) et du programme d'accompagnement en loisir de l'Île de Montréal (PALÎM)	**2 269 $**
	Contribution financière dans le cadre du programme « Prévention Montréal » pour le projet d'animation estivale du parc Nelson-Mandela et de l'aréna Bill-Durnan	**27 350 $**
	Convention de contribution financière pour la réalisation du programme « Animation de camps de jour » - Camps de jour Simonne-Monet	**10 834 $**
	Convention de services pour l'entretien sanitaire, l'accueil et la surveillance du Centre sportif Côte-des-Neiges, du Centre sportif Notre-Dame-de-Grâce, du Centre Trenholme, du Centre sportif Westhill, et de certains plateaux sportifs du Collège Jean-de-Brébeuf	**952 683 $**
	Convention de services pour l'accueil et la surveillance du Pavillon Notre-Dame-de-Grâce du 3 mai 2022 au 2 mai 2023	**47 493 $**
MAISON DES JEUNES CÔTE-DES-NEIGES INC.	Contribution financière pour la réalisation du programme « Animation de loisirs »	**117 821 $**
	Contribution financière dans le cadre du programme « Prévention Montréal » pour le projet « Que du Love »	**78 510 $**
	Contribution financière dans le cadre du programme « Prévention Montréal » pour le projet « Summer Vibes »	**40 012 $**
MANOREY INC.	Contrat pour des travaux de réparation de drain privé et de drain d'égoût sur l'avenue Prud'homme à l'adresse d'un particulier	**24 932 $**

MANOREX INC.	Contrat pour des travaux de réparation de drain privé et de drain d'égoût sur l'avenue Dornal à l'adresse d'un particulier	**24 231 $**
MATÉRIAUX PAYSAGERS SAVARIA LTÉE	Achat de bois raméal fragmenté pour la Division des parcs	**2 049 $**
	Achat de mélange de terre de culture et de compost bovin	**35 128 $**
	Achat de sable dans le cadre de travaux de réparation d'équipements de jeux d'enfants de divers parcs	**8 456 $**
MISSIONS EXEKO	Contribution financière dans le cadre du programme « Prévention Montréal » pour le projet « Summer Vibes »	**25 000 $**
MULTI-SURFACES - F. GIGUÈRE INC	Contrat pour la réfection de la surface de jeu du terrain de baseball au parc Nelson-Mandela	**28 242 $**
NEOLECT NC.	Contrat pour des travaux de réfection du système d'éclairage des terrains de tennis au parc Warren-Allmand	**310 827 $**
NOVAFOR EQUIPEMENT INC.	Achat d'accessoires et d'équipements pour des travaux d'horticulture	**29 743 $**
	Achat de vêtements et d'équipements de sécurité pour les élagueurs	**15 275 $**
P.M.U. QUÉBEC	Contrat de services professionnels pour la mise à jour des plans de sécurité incendie et de création des routes de chercheurs dans huit bâtiments municipaux de l'arrondissement	**37 424 $**
P2K MONTRÉAL	Contrat pour des travaux de réparation de deux chambres de vannes	**11 383 $**
	Contrat pour des travaux de réparation de deux chambres de vannes et de deux regards	**19 983 $**
	Contrat pour des travaux de réparation de trois puisards sur le boulevard De Maisonneuve à l'intersection de l'avenue Marlowe	**11 383 $**
PARENTS ENGAGÉS POUR LA PETITE ENFANCE	Contribution financière en soutien au projet « Développement d'activités parents-enfants de jardinage et de saine alimentation »	**40 478 $**
	Contribution financière pour le projet « Des mini jardins communautaires et un programme de jardins urbains pour les parents de Côte-des-Neiges et Notre-Dame-de-Grâce »	**7 000 $**
	Contribution financière dans le cadre du programme « Prévention Montréal » pour le projet « Favoriser l'alphabétisation précoce par le jeu »	**25 379 $**
PBA IMMOBILIER INC.	Contrat pour des services professionnels d'analyse de rentabilité financière de divers scénarios de projet sur le site de l'ancien Théâtre Empress	**39 997 $**
PÉPINIÈRE ABBOTSFORD INC.	Achat d'arbres pour la Division des parcs	**50 525 $**
PÉPINIÈRS DOMINIQUE SAVIO LTÉE	Achat d'arbres pour la Division des parcs	**47 075 $**
PÉPINIÈRE ROUGEMONT ENR.	Achat d'arbres pour la Division des parcs	**45 760 $**

PERCOLAB COOP	Contrat de services professionnels pour un mandat d'accompagnement dans l'idéation, l'organisation, le suivi et le déploiement du Budget participatif local	**75 006 $**
PERMA ROUTE INC.	Contrat pour des travaux de scellement de fissures de diverses artères	**74 914 $**
PLACEMENT POTENTIEL INC.	Contrat pour les services d'entretien ménager des bureaux administratifs situés au 2ème et 3ème étage du 2140, avenue Madison	**40 433 $**
PRÉVENTION CÔTE-DES-NEIGES–NOTRE-DAME-DE-GRÂCE	Contribution financière pour la réalisation d'une murale intitulée « Pot Luck - L'Auberge Québécoise » sur la façade de l'organisme Le Dépôt - Centre communautaire d'alimentation	**10 000 $**
	Contribution financière dans le cadre du programme « Intervention de proximité jeunesse » de l'arrondissement	**263 639 $**
PROCOVA INC.	Contrat pour des travaux de rénovations du chalet au parc Mackenzie-King	**2 580 959 $**
PROJET PAYSAGE INC.	Contrat de services professionnels pour la planification architecturale de paysage au parc Mackenzie-King	**24 720 $**
	Contrat de services professionnels pour la planification architecturale de paysage au parc YMCA	**17 246 $**
	Contrat de services professionnels pour l'élaboration d'un concept d'aménagement au parc Herbert-Outerbridge	**20 121 $**
PROMIS	Contribution financière pour le projet « Ensemble pour l'action alimentaire »	**54 014 $**
RECYCLAGE NOTRE-DAME INC.	Contrat pour l'élimination de résidus de balais de rue et de dépôts à neige	**240 286 $**
SHELLEX GROUPE CONSEIL INC.	Contrat de services professionnels pour la surveillance des travaux dans le cadre des travaux de construction d'un terrain multisports et d'aménagements divers au parc Mackenzie-King	**689 203 $**
	Contrat de services professionnels pour la surveillance des travaux dans le cadre des travaux de réfection des revêtements du terrain de soccer et de la piste d'athlétisme au parc Martin-Luther-King	**281 631 $**
SIMO MANAGEMENT INC.	Contrat pour l'auscultation et le diagnostic du réseau de distribution d'eau potable	**42 331 $**
	Contrat pour l'inspection partielle et diagnostic des vannes de réseau de distribution d'eau potable	**48 589 $**
SIMON GUAY	Contrat pour l'achat et l'installation de sapins illuminés sur le terrain de certains centres communautaires	**23 972 $**
	Contrat pour l'installation de décors hivernaux du temps des fêtes	**24 145 $**
SINTRA INC.	Contrat de travaux de construction de dos d'âne sur divers tronçons de rues	**424 696 $**
	Contrat pour le reconfiguration de l'ascenseur et l'ajout d'un accès au Centre sportif Notre-Dame-de-Grâce	**4 823 $**

SITE INTÉGRATION PLUS INC.	Contrat pour l'installation d'un lecteur de cartes sur la porte principale de la bibliothèque et de la Maison de la culture Notre-Dame-de-Grâce	**6 266 $**
	Contrat pour l'installation d'une caméra au Centre communautaire Notre-Dame-de-Grâce	**24 892 $**
	Contrat pour l'installation de toilettes et minuterie aux parcs Nelson-Mandela, de la Confédération, Macdonald et de la Savane	**14 556 $**
SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES	Service de messagerie	**34 083 $**
SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL EXPÉRIENCE CÔTE-DES-NEIGES	Contrat pour la réalisation d'une exposition en lien avec la célébration du 325e anniversaire de la fondation de Côte-des-Neiges	**19 258 $**
	Contribution financière pour la dynamisation des activités économiques de l'arrondissement	**60 000 $**
	Contribution financière pour le projet de piétonnisation de l'avenue Lacombe	**20 000 $**
SOCIÉTÉ ENVIRONNEMENTALE CÔTE-DES-NEIGES	Contrat de service pour le programme « Éco-Quartier » 2023	**354 954 $**
	Contrat pour des activités d'information, de sensibilisation et d'éducation dans le cadre de l'implantation de la collecte des résidus alimentaires dans les immeubles de 9 logements et plus, les institutions, les commerces et les industries de l'arrondissement	**205 229 $**
	Contrat pour la réalisation d'un projet visant la gestion humanitaire et environnementale des biens disposés en bordure de rue lors d'éviction de logement	**134 521 $**
	Contribution financière pour la réalisation d'un inventaire intensif de la flore et de la faune sur le terrain de l'ancien Hippodrome de Montréal	**95 000 $**
	Contribution financière pour la reconduction du programme de subvention de couches lavables et produits d'hygiène menstruelle durables pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2023	**16 500 $**
	Contribution financière pour la réalisation d'un projet temporaire d'agriculture urbaine sur le site de l'ancien Hippodrome de Montréal pour la période du 8 mars 2022 au 31 mars 2023	**5 000 $**
SOLUTIONS GRAFFITI - 9181-5084 QUEBEC INC.	Contrat de services pour l'enlèvement de graffitis sur le domaine privé et public	**77 321 $**
SOLUTIONS SUPÉRIEURES S.E.C.	Achat de fondant à glace et d'étiquettes pour l'aréna Bill-Durnan	**2 025 $**
	Achat de produits d'entretien pour les diverses installations	**23 199 $**
	Achat de produits nettoyants pour la voirie	**7 364 $**
	Achat de produits nettoyants pour l'entretien des parcs	**8 031 $**
	Achat de produits sanitaires pour l'entretien des parcs	**10 838 $**

	Achat de tapis de différents formats	2 477 $
	Achat d'une autolaveuse pour le Pavillon Martin-Luther-King	5 170 $
	Service annuel de réparation de machines	10 348 $
ST-GERMAIN ÉGOUTS ET AQUEDUCS INC.	Achats de pièces diverses pour l'aqueduc	45 420 $
TABASKO COMMUNICATIONS INC.	Achat d'autocollants réflectifs et d'affiches collantes pour la Division de la voirie	3 386 $
	Contrat d'impression de collants et d'accroches-portes pour la Division des parcs	5 749 $
	Service de graphisme pour l'année 2023	13 500 $
	Service d'impression pour l'année 2023	5 636 $
	Services de conception, d'impression et d'installation de panneaux dans le cadre du déploiement de la campagne de propreté	9 198 $
TECHNIRACK	Contrat de travaux pour la construction d'une mezzanine et d'un palettier au local de menuiserie à la cour de voirie Darlington	36 921 $
TECHNOLOGIES STAY CONNECTED INC.	Achat de licences annuelles pour l'exploitation des bornes « NetSpot » des bibliothèques Benny, Interculturelle et Notre-Dame-de-Grâce pour l'année 2023	13 078 $
	Achat de licences annuelles pour l'exploitation des bornes « NetSpot » des bibliothèques Benny, Interculturelle et Notre-Dame-de-Grâce pour l'année 2024	9 744 $
	Contrat pour la mise à niveau des ordinateurs portables des stations « NetSpot » dans les bibliothèques	16 660 $
TECH VAC ENVIRONNEMENT INC.	Contrat de services de nettoyage de chambres de vannes	22 995 $
	Contrat de services d'hydro-excavation pour l'année 2023	223 023 $
TELUS	Contrats de services de téléphonie cellulaire	57 487 $
TENAQUIP LIMITED	Achat de délinéateur et de base pour délinéateur pour l'aqueduc	2 837 $
	Achat de produits sanitaires, de quincaillerie et d'équipements divers pour certaines installations de sports et loisirs	5 439 $
	Achat de quincaillerie et d'équipements divers pour la Division de la voirie	11 548 $
	Achat de quincaillerie et d'équipements divers pour la Division des parcs	9 750 $
	Achat de quincaillerie et d'équipements divers pour l'aqueduc	3 127 $
	Achat de vêtements de travail pour la Division de la voirie	14 597 $

TESSIER RÉCRÉO-PARC INC.	Contrat de services pour l'installation de tables de ping-pong aux parcs Mackenzie-King, Martin-Luther-King, Georges-Saint-Pierre et Macdonald	**40 856 $**
THE QUÉBEC BOARD OF BLACK EDUCATORS INC.	Contribution financière pour le projet « Réduction de la pauvreté et inclusion des familles minoritaires »	**48 478 $**
TRAME-VERTE	Contrat de services d'inspection d'arbres publics post-verglas	**34 493 $**
TRANSPORT GILBERT HAMELIN INC.	Service de location d'équipements avec opérateur pour le nettoyage printanier des rues et ruelles	**30 955 $**
TRANSPORT MOTTILLO ET FILS INC.	Travaux de réparations de drain d'égout d'une adresse spécifique de l'arrondissement	**31 043 $**
UBA INC.	Achat de chlore pour les piscines et pataugeoires de l'arrondissement	**56 184 $**
URBAN POT INC.	Achat de jardinières en béton dans le cadre du projet d'aménagement de places publiques	**36 712 $**
VILLE DE MONT-ROYAL	Abonnements et inscriptions des résidents du secteur Glenmount pour l'utilisation des installations de sports et de loisirs de Ville de Mont-Royal	**86 231 $**
VLAN PAYSAGES INC.	Contrat de services professionnels en architecture de paysage et en génie civil dans le cadre du projet de piétonnisation de la rue Jean-Brillant	**620 545 $**
VORTEX STRUCTURES AQUATIQUES INTERNATIONALES INC	Achat d'un contrôleur d'eau et de pièces	**17 255 $**
	Travaux de réparation et d'entretien des jeux d'eau dans divers parcs de l'arrondissement et achat d'activateurs de jeux d'eau	**8 458 $**
USD GLOBAL INC.	Distribution des bacs sur roues dans le cadre du déploiement de la collecte des matières organiques dans les immeubles de 9 logements et plus et les industries, les commerces et les institutions	**30 731 $**
WESTHAVEN ELMHURST COMMUNITY RECREATION ASSOCIATION	Contribution financière pour la réalisation du programme « Animation de camps de jour » - Camps de jour Westhaven	**21 066 $**
	Contribution financière pour la réalisation du programme « Animation d'un centre communautaire »	**38 091 $**
	Convention de services de gré à gré pour la gestion d'un centre communautaire	**81 932 $**
WSP CANACA INC.	Contrat pour la surveillance des travaux de reconstruction des infrastructures de l'avenue Harvard	**244 683 $**
	Contrat pour la surveillance des travaux du programme de réfection routière (PRR)	**108 260 $**
XO CONSTRUCTION INC.	Contrat de travaux pour la rénovation et le réaménagement du chalet au parc Van Horne	**2 123 473 $**
	TOTAL	**50 137 147 $**

Les montant inscrits incluent toutes les taxes. Ces montants incluent les contrats approuvés au conseil d'arrondissement et financés soit par l'arrondissement, par la Ville-Centre, ou subventionnés. Les lignes grises correspondent à des engagements non terminés.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 60.02

2024/03/11
19:00

Dossier # : 1247479002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer les rapports faisant état de décisions prises par tout le personnel, dans l'exercice des pouvoirs qui leur sont délégués en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA04 17044) et les rapports de toutes les dépenses du mois de janvier 2024.

IL EST RECOMMANDÉ :
De déposer les rapports faisant état de décisions prises par tout le personnel, dans l'exercice des pouvoirs qui leur sont délégués en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA04 17044) et les rapports de toutes les dépenses du mois de janvier 2024.

Signé par Stephane P PLANTE **Le** 2024-03-04 12:16

Signataire : Stephane P PLANTE

_____

Directeur d'arrondissement
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur d'arrondissement

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1247479002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer les rapports faisant état de décisions prises par tout le personnel, dans l'exercice des pouvoirs qui leur sont délégués en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA04 17044) et les rapports de toutes les dépenses du mois de janvier 2024.

CONTENU

CONTEXTE

Déposer les rapports faisant état de décisions prises par tout le personnel, dans l'exercice des pouvoirs qui leur sont délégués en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA04 17044) et les rapports de toutes les dépenses du mois de janvier 2024.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Héla DHAOU
secrétaire de Direction

Tél : 514 868-3644
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2024-02-27

Guylaine GAUDREAULT
directeur(trice) - serv. adm. en arrondissement

Tél : 514-872-8436
Télécop. :

Système de gestion des décisions des instances
PIÈCES JOINTES AU DOSSIER

Dossier # : 1247479002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe , Direction
Objet :	Déposer les rapports faisant état de décisions prises par tout le personnel, dans l'exercice des pouvoirs qui leur sont délégués en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA04 17044) et les rapports de toutes les dépenses du mois de janvier 2024.



Décisions déléguées Ressources humaines Janvier 2024.xls.pdf



ok_Liste des bc approuvés_janv 2024_MCD_PA.xlsx.pdf



ok_Factures payées non reliées à un bon de commande_janv 2024_MCD_PA.xlsx.pdf



RAPPORT VISA - JANVIER 2024- CA 11 MARS.pdf

RESPONSABLE DU DOSSIER

Héla DHAOU
secrétaire de Direction

Tél : 514 868-3644
Télécop. :

ARRONDISSEMENT DE CÔTE-DES-NEIGES - NOTRE-DAME-DE-GRÂCE
RESSOURCES HUMAINES - RÉCAPITULATIF DES DÉCISIONS
JANVIER 2024

NO. ARTICLE	DESCRIPTION	NB DE DÉCISIONS	DIRECTION	DESCRIPTION DU POSTE	À COMPTER DU	AUTRES
06,0	Déplacement d'un fonctionnaire	5	DSAG	C/D aménagement des parcs et actifs immobiliers	16 decembre 2023	Promotion
			DSAG	C/S circulation arrondissement	16 décembre 2023	Promotion
			DSAG	C/D parcs arrondissement	13 janvier 2024	Reembauche
			DSAG	C/M aqueduc et égouts	13 janvier 2024	Promotion
			DSAG	C/M horticulture et parcs	16 decembre 2023	Promotion
07,0	Nomination d'un fonctionnaire salarié représenté par une association accréditée	21	DSAG	Bibliotechnicien	6 janvier 2024	Promotion
			DSAG	Architecte Paysagiste	24 janvier 2024	Embauche
			DSAG	Secrétaire d'unité administrative	13 janvier 2024	Promotion
			DSAG	Aide-bibliothécaire	13 janvier 2024	Promotion
			DSAG	Préposé aux travaux et à l'entretien	13 janvier 2024	Titularisation
			DSAG	Bibliotechnicien	1 janvier 2024	Déplacement
			DSAG	Surveillant d'installations	1 janvier 2024	Embauche
			DSAG	Préposé au soutien administratif	1 janvier 2024	Changement d'accréditation syndicale
			DSAG	Préposé au soutien administratif	20 janvier 2024	Promotion
			DSAG	Aide-bibliothécaire	29 décembre 2023	Déplacement
			DSAG	Surveillant d'installations	13 janvier 2024	Embauche
			DSAG	Préposé au soutien administratif	13 janvier 2024	Promotion
			DSAG	Agent du cadre bâti	13 janvier 2024	Déplacement
			DSAG	Aide-bibliothécaire	13 janvier 2024	Promotion
			DSAG	Agent de bureau	11 décembre 2023	Déplacement
			DSAG	Operateur d'appareils motorisés	9 décembre 2023	Assignation d'un col bleu

ARRONDISSEMENT DE CÔTE-DES-NEIGES - NOTRE-DAME-DE-GRÂCE
RESSOURCES HUMAINES - RÉCAPITULATIF DES DÉCISIONS
JANVIER 2024

NO. ARTICLE	DESCRIPTION	NB DE DÉCISIONS	DIRECTION	DESCRIPTION DU POSTE	À COMPTER DU	AUTRES
			DSAG	Inspecteur horticulture et arboriculture	16 décembre 2023	Déplacement
			DSAG	Conseiller en developpement communautaire	13 janvier 2024	Promotion
			DSAG	Conseiller en developpement communautaire	1 janvier 2024	Promotion
			DSAG	Technique horticulture et arboriculture	I janvier 2024	Promotion
			DSAG	Agent technique ingenierie municipale	16 décembre 2023	Changement d'accréditation syndicale
09.0	La résiliation d'un contrat de travail, la mise en disponibilité, la rétrogradation ou la mise à pied d'un fonctionnaire qui est un salarié représenté par une association accrédité au sens du Code de travail est déléguée au gestionnaire de niveau B concerné qui doit exercer ce pouvoir sur avis, le cas échéant, du fonctionnaire de niveau C concerné, à l'exception de la mise à pied d'un fonctionnaire auxiliaire qui est délégué au gestionnaire de niveau C concerné.	1	DSAG	Préposé aux communications	5 novembre 2023	Cessation
11,0	Exercice d'un pouvoir relatif aux conditions de travail d'un fonctionnaire en regard de dispositions des conventions collectives	10	DSAG	DCSLDS		Imposer une (1) journée de suspension pour les retards commis entre les mois d'avril et décembre 2023
			DSAG	DCSLDS		Entériner un avis disciplinaire pour les infractions en lien avec la consommation de cannabis en milieu de travail
			DSAG	DCSLDS		Imposer une (1) journée de suspension pour les retards commis entre les mois d'octobre à décembre 2023
			DSAG	DCSLDS		Entériner un avis disciplinaire pour les infractions commises le 26 septembre ansi que les 2, 10, 17 et 30 décembre 2023
			DSAG	DCSLDS		Entériner un avis disciplinaire pour les infractions commises les 5, 25 et 26 novembre et les 2, 9, 16, 18, 20 et 22 décembre 2023
			DSAG	DCSLDS		Entériner un avis disciplinaire pour les infractions commises le 15 mai, 5 juillet, 10 août, 18 et 25 novembre 2023
			DSAG	Division des parcs CDN-NDG		Imposer une (1) journée de suspension pour l'infraction du 31 août 2023

ARRONDISSEMENT DE CÔTE-DES-NEIGES - NOTRE-DAME-DE-GRÂCE
RESSOURCES HUMAINES - RÉCAPITULATIF DES DÉCISIONS
JANVIER 2024

NO. ARTICLE	DESCRIPTION	NB DE DÉCISIONS	DIRECTION	DESCRIPTION DU POSTE	À COMPTER DU	AUTRES
			DSAG	Division des parcs CDN-NDG		Déposer un avis disciplinaire pour l'infraction du 5 août 2023
			DSAG	Division des parcs CDN-NDG		Déposer un avis disciplinaire pour l'infraction du 11 août 2023
			DSAG	Division des parcs CDN-NDG		Imposer une (1) journée de suspension pour l'infraction du 17 mars 2023
12,0	Exercice d'un pouvoir relatif aux conditions de travail d'un fonctionnaire	4	DSAG	Directeur d'arrondissement	1 janvier au 31 décembre 2024	Autoriser une allocation automobile
			DSAG	Assistant intervention loisirs	1 janvier au 31 décembre 2024	Autoriser la reconduction de l'allocation automobile
			DSAG	Assistant intervention loisirs	1 janvier au 31 décembre 2024	Autoriser la reconduction de l'allocation automobile
			DSAG	Assistant intervention loisirs	1 janvier au 31 décembre 2024	Autoriser la reconduction de l'allocation automobile
13,0	L'abolition, le transfert ou la modification d'un poste est délégué : 2e fonctionnaire de niveau B concerné dans les autres cas	5	DSAG	_	1 janvier au 28 juin 2024	Autoriser la création d'un poste banque d'heures préposé au soutien administratif à raison de 14 h semaine, au bureau du soutien des élus
			DSAG	_	_	Autoriser le transfert des deux postes banque d'heures de la division du développement social et vitalité communautaire. Le poste banque d'heures assistant-événement culturel sera déplacé à la div. des bilbiothèques et celui d'assistant intervention loisirs, à la div. des sports et loisirs
			DSAG	_	_	Autoriser l'abolition du poste banque d'heures d'intervenant - prévention sensibilisation jeunesse pour créer un poste banque d'heures d'assistant - intervention loisirs à la div. du développement social et vitalité communautaire de l'arr. CDN-NDG
			DSAG	_	_	Autoriser l'abolition du poste permanent d'animateur spécialisé pour créer un poste permanent d'aide bibliothécaire à la division des bibliothèques
			DSAG	_	_	Autoriser la transformation du poste élagueur suite à un départ en un poste de chauffeur opérateur d'appareils motorisés

Côte-des-Neiges
Notre-Dame-de-Grâce
Montréal

Liste des bons de commandes approuvés en vertu du règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoir aux fonctionnaires et employés
- janvier 2024 -

Approbateur	Numéro bon de commande	Date d'approbation	Fournisseur	Numéro de l'entente	Description du bon de commande	Montant engagé
Arcand, Patricia	1637247	2024-01-25	CB linguistic services inc.	-	Cours de langue des signes	2 439,97 $
	1634647	2024-01-16	Confidentiel déchiquetage de documents inc.	1339456	BC ouvert 2024_déchiquetage de documents	234,01 $
	1637725	2024-01-26	Hypertec systèmes inc.	-	Écrans pour ordinateurs	606,83 $
						3 280,81 $
Bédard, Lucie	1633941	2024-01-11	PGVMédia	-	BC ouvert 2024_impression d'affiches	734,91 $
	1572926	2023-01-17	Société canadienne des postes	-	Ajout pour paiement de facture_BC ouvert 2023_distribution de courrier	1 150,45 $
	1634683	2024-01-16	Société canadienne des postes	-	BC ouvert 2024_distribution de courrier	10 498,75 $
	1637400	2024-01-25	Telus	-	BC ouvert 2024_téléphonie cellulaire	6 929,17 $
	1634704	2024-01-16	Xylème inc.	-	BC ouvert 2024_inspection d'arbres	8 399,00 $
						27 712,28 $
Boutin, Pierre	1634706	2024-01-16	C.M.S. entrepreneurs généraux inc	-	Épandage d'abrasif sur les pistes cyclables	22 826,38 $
	1564289	2022-11-21	Eau de source Peauséidon	1553263	Ajout pour paiement de factures_BC ouvert 2022-2023_ eau embouteillée pour urgences	3 386,48 $
	1635061	2024-01-17	Eau de source Peauséidon	1553263	BC ouvert 2024_ eau embouteillée pour urgences	15 065,70 $
	1635066	2024-01-17	Enviroservices inc.	1408088	BC ouvert 2024_prélèvement et analyse de sols	22 047,37 $
	1633567	2024-01-10	ESRI Canada limited	-	Renouvellement des comptes ArcGis	11 170,67 $
	1633437	2024-01-10	Les jardins W.G. Charlebois inc.	-	Fourniture de fleurs annuelles_campagne d'embellissement	13 997,84 $
	1635920	2024-01-19	Les jardins W.G. Charlebois inc.	-	Végétaux annuels	9 734,85 $
	1636437	2024-01-22	Loiselle inc.	1593484	BC ouvert 2024_traitement et valorisation de sols contaminés de type C-RESC	10 708,72 $
	1635060	2024-01-17	Sanexen services environnementaux inc.	1593734	BC ouvert 2024_traitement ou valorisation de sols contaminés du type BC sans odeur	14 698,25 $
	1623966	2023-10-26	Services techniques Niveau ligne inc.	-	Ajout de contingences_BC ouvert 2024_arpentage pour réaménagement géométrique_GDD 2238241003	734,91 $
	1622520	2023-10-18	Valosphère environnement	1600126	Ajout pour paiement de facture_BC ouvert 2023_valorisation de roc, de béton et d'asphalte	357,36 $
						124 728,53 $
Brunet, Étienne	1586497	2023-03-22	Allen McInnis	-	Ajout pour paiement de facture_BC ouvert 2023_photographie	646,87 $
	1634633	2024-01-16	Confidentiel déchiquetage de documents inc.	1339456	BC ouvert 2024_déchiquetage de documents	71,81 $
	1635645	2024-01-18	Allen McInnis	-	BC ouvert 2024_photographie	5 249,37 $
	1636147	2024-01-22	Duoson multimédia inc.	-	BC ouvert 2024_soutien technique	5 249,37 $
	1636148	2024-01-22	Duoson multimédia inc.	-	BC ouvert 2024_équipement	4 565,68 $
	1637058	2024-01-24	Imprime-Emploi	-	BC ouvert 2024_impression d'affiches	6 391,64 $
	1635607	2024-01-18	Les traductions Terry Knowles inc.	-	BC ouvert 2024_traduction	2 099,75 $
	1635644	2024-01-18	Mélanie Dusseault photographe	-	BC ouvert 2024_photographie	5 249,37 $
	1635581	2024-01-18	Tabasko communications inc.	-	BC ouvert 2024_impression	5 249,37 $
	1637392	2024-01-25	Telus	-	BC ouvert 2024_téléphonie cellulaire	2 729,67 $
	1635636	2024-01-18	Traductions Tom Donovan inc.	-	BC ouvert 2024_traduction	8 399,00 $
						45 901,90 $
Chamberot, Robert	1638639	2024-01-31	R.M. Leduc & cie inc.	-	Pellicule adhésive, couvre-étiquettes et ruban_bibliothèque CDN	1 041,71 $
						1 041,71 $
Cousineau, Simon	1637726	2024-01-26	Addison électronique Montréal	-	Fils et équipement téléphonique	477,02 $
	1636170	2024-01-22	Lavage Techni-Pro inc.	-	Nettoyage de camion	661,74 $
	1637327	2024-01-25	Lave auto 88 inc.	-	Lavage de véhicules	904,99 $
	1637839	2024-01-26	Planète Courrier inc.	1594198	BC ouvert 2024_service de courrier	524,94 $
	1632744	2024-01-04	Recyclage Notre-Dame inc.		Paiement de facture_fourniture de sites pour élimination de résidus de balai	4 531,74 $
	1579498	2023-02-13	Regard sécurité	1255847	Ajout pour paiement de facture_BC ouvert 2023_lunettes protectrices	120,00 $
	1636729	2024-01-23	Regard sécurité	1255847	BC ouvert 2024_lunettes protectrices	200,00 $
	1636741	2024-01-23	Serrumax inc.	-	BC ouvert 2024_service de serrurerie	104,99 $
	1617346	2023-09-22	Solutions supérieures S.E.C.	1562756	Ajout pour paiement de facture_sacs à ordures, détergent et éponge	199,48 $
						7 724,90 $
Desjardins, Steve	1634818	2024-01-16	Confidentiel déchiquetage de documents inc.	1339456	BC ouvert 2024_déchiquetage de documents	262,47 $
	1634812	2024-01-16	Lave auto 88 inc.	-	BC ouvert 2024_lavage auto extérieur/intérieur	524,94 $

	1634808	2024-01-16	Les industries Poly inc.	1596598	BC ouvert 2024_numérisation de plans grands formats	2 099,75 $
	1634807	2024-01-16	Les traductions Terry Knowles inc.	-	BC ouvert 2024_traduction	314,96 $
	1634822	2024-01-16	Santinel inc.	-	Trousse premiers soins , fournitures médicales	52,17 $
						3 254,29 $
Gaudreault, Guylaine	1525478	2022-03-28	CIMA+ S.E.N.C.	-	Ajout de visites_expertise sur le bassin d'équilibre de la piscine intérieure_centre communautaire NDG	629,92 $
	1636113	2024-01-22	Compugen inc.	-	Logiciel Antidote	40,75 $
	1634623	2024-01-16	Planète Courrier inc.	1594198	BC ouvert 2024_ramassage, tri et distribution du courrier interne	262,47 $
	1638064	2024-01-29	Plomberie Noël Fredette inc.	-	Remplacement de fontaines à boire et de mécanisme de chasse d'eau_biblio et maison de la culture NDG	18 010,05 $
	1637224	2024-01-25	Solidcad une compagnie Cansel	-	Renouvellement de l'abonnement à AutoCAD	598,43 $
	1576689	2023-01-31	Telus	-	Ajout pour paiement de factures_BC ouvert 2023_téléphonie cellulaire_DSAG et AI	142,74 $
	1637396	2024-01-25	Telus	-	BC ouvert 2024_téléphonie cellulaire_DSAG	3 989,52 $
	1637397	2024-01-25	Telus	-	BC ouvert 2024_téléphonie cellulaire_ AI	2 414,71 $
						26 088,59 $
Hardy, Danielle	1626467	2023-11-13	Service d'Interprétation Visuelle Et Tactile (SIVET)	-	Ajout pour paiement de facture_BC ouvert 2024_interprète de la langue des signes	4 660,00 $
						4 660,00 $
Hooper, Chantal	1615904	2023-09-14	EMCO corporation	-	Ajout pour paiement de facture_calibration et vérification d'équipement	1 289,25 $
	1636233	2024-01-22	Inolec	-	Réparations de machines	1 541,63 $
	1636326	2024-01-22	Loiselle inc.	1593483	BC ouvert 2024_traitement et valorisation de sols contaminés de type BC avec odeur	8 399,00 $
	1635008	2024-01-17	Novafor équipement inc.	-	Harnais	125,93 $
	1636728	2024-01-23	Regard sécurité	1255847	BC ouvert 2024_lunettes protectrices	200,00 $
	1589974	2023-04-13	Sanivac	1585557	Ajout pour paiement de factures_BC ouvert 2023_location de toilettes chimiques	1 233,31 $
						12 789,12 $
Limperis, Apostolos Mario	1636234	2024-01-22	Solutions supérieures S.E.C.	1562756	Papier essui-tout, papier à main et papier hygiénique_centre communautaire NDG	1 027,78 $
	1637077	2024-01-24	Solutions supérieures S.E.C.	1562756	Papier à main et hygiénique, distributeur à savon et détergent à lessive_aréna Bill-Durnan	1 510,69 $
	1638654	2024-01-31	Solutions supérieures S.E.C.	1562756	Papier à main et hygiénique, tampons pour lustrage, détergent et sacs à ordures_bibliothèques CDN	774,80 $
	1638693	2024-01-31	Solutions supérieures S.E.C.	1562756	Ensemble pour nettoyage du sol_aréna Bill-Durnan	277,00 $
						3 590,27 $
Martinez, Diego Andres	1626785	2023-11-14	Compass minerals Canada corp.	1618370	Ajout pour paiement de factures_portion 2024_sel régulier de déglaçage des chaussées_GDD 1236954008	574 554,59 $
	1635215	2024-01-17	Demix béton	1479642	BC ouvert 2024_béton prémélange_GDD 1236954008	43 743,04 $
	1600180	2023-06-04	Lafarge Canada inc.	1594243	Ajout pour paiement de factures_BC ouvert 2023_pierre concassée_GDD 1236954008	28 973,40 $
	1635434	2024-01-18	Lafarge Canada inc.	1594243	BC ouvert 2024_pierre concassée_GDD 1236954008	114 841,62 $
	1600113	2023-06-02	Loiselle inc.	1593478	Ajout pour paiement de factures_BC ouvert 2023_traitement ou valorisation de sols contaminés de type AB_GDD 1236954008	30 157,66 $
						792 270,31 $
Plante, Stéphane	1637060	2024-01-24	7322046 Canada incorporated	-	Logiciel de réservation et impression, et support annuel pour les bibliothèques	9 879,32 $
	1634208	2024-01-15	Accès décor.com	-	Démontages des décors hivernaux	4 929,16 $
	1638686	2024-01-31	Arbo-Design inc.	-	BC ouvert 2024_élagage d'urgence et ponctuel d'arbres publics_GDD 2239387001	36 525,15 $
	1634011	2024-01-12	Arium design inc.	-	Fabrication d'enseigne pour améliorer la qualité de la signalétique_BAM_GDD 1239487001	10 525,00 $
	1573636	2023-01-19	Béton Brunet ltée	1549642	Ajout pour paiement de factures_BC ouvert 2023_signalisation routière	7 482,03 $
	1635020	2024-01-17	Béton Brunet ltée	1549642	BC ouvert 2024 _signalisation routière	52 493,75 $
	1635563	2024-01-18	BOO! Design inc.	-	BC ouvert 2024_graphisme	10 498,75 $
	1635567	2024-01-18	BOO! Design inc.	-	BC ouvert 2024_impression d'affiches	22 827,43 $
	1634006	2024-01-12	Construction Arcade	-	Réparation d'une conduite obstruée sous dalle_centre sportif CDN_GDD 2230487001	27 979,16 $
	1627877	2023-11-22	Construction DJL inc.	1534796	Ajout pour paiement de factures_BC ouvert 2023-2024_asphalte	58 793,00 $
	1585314	2023-03-15	Cyclone Santé inc.	-	Ajout pour paiement de factures_BC ouvert 2023_expertises médicales	5 685,44 $
	1634120	2024-01-12	Cyclone Santé inc.	-	BC ouvert 2024_expertises médicales	10 498,75 $
	1627868	2023-11-22	Demix agrégat	1560527	Ajout pour paiement de factures_BC ouvert 2023-2024_abrasifs d'hiver	20 467,31 $
	1635643	2024-01-18	Distributions LG inc.	-	BC ouvert 2024_distribution de courrier	26 246,87 $
	1636143	2024-01-22	Duoson multimédia inc.	-	BC ouvert 2024_captation et diffusion	22 827,43 $
	1632861	2024-01-05	Édifice 5160 Décarie inc.	-	BC ouvert 2024_frais de stationnements du 5160 boul. Décarie_GDD 1175941005	37 140,39 $
	1621297	2023-10-04	Groupe Artea inc.	-	Ajout pour démontage_projet d'illumination hivernale du ch. Queen-Mary_GDD 2239943003	19 275,70 $
	1575140	2023-01-25	Hainault Gravel huissiers de justice inc.	-	Ajout pour paiement de factures 2023_contrat gré à gré pour huissiers_GDD 2230620001	1 472,70 $
	1618542	2023-09-28	ISM art & design	-	Ajout pour démontage des décors hivernaux sur ch. de la Côte-des-Neiges	3 302,51 $
	1618543	2023-09-28	ISM art & design	-	Ajout pour démontage des flocons lumineux	3 203,04 $
	1634124	2024-01-12	La cité médicale Montréal inc.	-	BC ouvert 2024_expertises médicales	20 997,50 $
	1618527	2023-09-28	Leblanc illuminations-Canada inc.	-	Ajout pour démontage des décors hivernaux	6 078,78 $
	1636310	2024-01-22	Loiselle inc.	1593478	BC ouvert 2024_traitement ou valorisation de sols contaminés de type AB	99 738,12 $
	1635634	2024-01-18	Margaret Sankey	-	BC ouvert 2024_traduction	20 997,50 $

	1592264	2023-04-26	Matériaux paysagers Savaria ltée	1468667	Ajout pour paiement de factures_BC ouvert 2023_ terre, compost et paillis	734,91 $
	1405823	2020-03-18	MLC associés inc.	-	Réfection des terrains de tennis du parc Warren-Allmand_GDD 2238424004	7 975,18 $
	1635597	2024-01-18	Numéro 7	-	BC ouvert 2024_graphisme	10 498,75 $
	1634694	2024-01-16	PCG Carmon	1559771	BC ouvert 2024_évaluations immobilières	20 997,50 $
	1635602	2024-01-18	PGVMédia	-	BC ouvert 2024_impression	15 748,12 $
	1626420	2023-11-10	Signoservice inc.	-	Mise en place d'un nouvel aménagement temporaire A15 sud - Girouard_GDD 2236880004	60 120,80 $
	1635046	2024-01-17	Société environnementale Côte-des-Neiges	-	Manutention, emballage et entreposage des décors lumineux	765,36 $
	1573437	2023-01-18	Tabasko communications inc.	-	Ajout pour paiement de factures_BC ouvert 2023_graphisme	1 133,86 $
	1635572	2024-01-18	Tabasko communications inc.	-	BC ouvert 2024_graphisme	22 827,43 $
	1637384	2024-01-25	Telus	-	BC ouvert 2024_téléphonie cellulaire_cabinet	3 149,62 $
	1637388	2024-01-25	Telus	-	BC ouvert 2024_téléphonie cellulaire_direction	2 414,71 $
	1638631	2024-01-31	Telus	-	BC ouvert 2024_téléphonie cellulaire_DCSLDS	13 123,44 $
	1574382	2023-01-23	Telus Health (Canada) ltd.		Ajout pour paiement de factures_BC ouvert 2023_programme d'aide aux employés	2 541,93 $
	1634122	2024-01-12	Totalmed solutions santé inc.	-	BC ouvert 2024_expertises médicales	10 498,75 $
	1638683	2024-01-31	Trame-Verte	-	BC ouvert 2024_service d'inspection d'arbres publics post-verglas_GDD 2239477002	42 441,20 $
	1635037	2024-01-17	Valosphère environnement	1600126	BC ouvert 2024_fourniture de sites pour la valorisation de roc, de béton et d'asphalte	39 706,27 $
						794 542,62 $
Poliseno, Martin	1628410	2023-11-27	Aiguisage Pigeon inc.	-	Couteau et aiguisage de couteaux abimés	1 043,31 $
	1603515	2023-06-20	Chaussures Belmont inc.	-	Ajout de frais de transport_bottes	9,99 $
	1637669	2024-01-26	Dufresne standard & special inc.	-	Vis à plancher	241,47 $
	1637942	2024-01-29	Les gestions M&D Picard inc.	-	BC ouvert 2024_outils et pièces en urgence	4 199,50 $
	1632307	2023-12-21	Les mousses de l'Estrie inc.	-	Copeaux de cèdre	3 989,53 $
	1637718	2024-01-26	Novafor équipement inc.	-	Peinture et gants	1 837,76 $
	1637953	2024-01-29	Quincaillerie Notre-Dame de St-Henri inc.	-	BC ouvert 2024_accessoires et outils en urgence	3 149,62 $
	1638331	2024-01-30	Quincaillerie Notre-Dame de St-Henri inc.	-	Sable sec et poussière de roche	943,01 $
	1579484	2023-02-13	Regard sécurité	1255847	Ajout pour paiement de factures_ BC ouvert 2023_ lunettes protectrices	688,00 $
	1636735	2024-01-23	Regard sécurité	1255847	BC ouvert 2024_lunettes protectrices	200,00 $
	1632128	2023-12-20	Sani-Dépôt	-	Modification de produit_distributrice de papier, vaporisateurs résistants	529,55 $
	1637549	2024-01-25	Sanivac	1585557	BC pour saison hivernale 2023-2024_location de toilette chimique_ parc Van Horne	419,95 $
	1636748	2024-01-23	Serrumax inc.	-	BC ouvert 2024_service de serrurerie	2 099,75 $
	1627402	2023-11-19	Solutions supérieures S.E.C.	1562756	Ajout pour paiement de facture_brosse, sceau et savon	106,67 $
	1637611	2024-01-26	Solutions supérieures S.E.C.	1562756	Chiffon, manche en bois et savon	855,37 $
	1636756	2024-01-23	Tenaquip limited	-	Gel désinfectant	222,62 $
	1635927	2024-01-19	Uline Canada corp.	-	Feuillard en acier inoxydable	852,45 $
	1637696	2024-01-26	Uline Canada corp.	-	Outils et gants	1 405,33 $
						22 793,88 $
Reeves, Geneviève	1632999	2024-01-08	Duoson multimédia inc.	-	BC ouvert 2024_diffusion d'événements	4 199,50 $
	1632994	2024-01-08	Le Devoir inc.	1499987	BC ouvert 2024_parutions	1 049,87 $
	1632990	2024-01-08	Les traductions Terry Knowles inc.	-	BC ouvert 2024_traduction	3 149,62 $
	1633000	2024-01-08	Mauricio Meza	-	BC ouvert 2024_installation de salles	5 000,00 $
	1632992	2024-01-08	Médias Transcontinental S.E.N.C.	-	BC ouvert 2024_placement sur SEAO	2 099,75 $
						15 498,74 $
St-Laurent, Sonia	1634386	2024-01-15	Auvitec ltée	-	Matériel de sonorisation et d'éclairage pour les événements de la programmation hivernale	7 981,14 $
	1632219	2023-12-21	Compugen inc.	1526425	Ordinateurs portables pour remplacement en cas d'urgence	1 994,76 $
	1635807	2024-01-19	Cong. Chevra Kadisha Bnai J.	-	Loyer pour l'organisme Creative social_janv à juin 2024	3 250,00 $
	1637061	2024-01-24	Gym Plus inc.	-	Réparation et installation de matériel_centre communautaire NDG	4 300,63 $
	1633964	2024-01-11	Le monde de M. Fun	-	Service de chocolat chaud lors d'événements prévus en janvier et février_parcs NDG, Jean-Brillant et de la Confédération	3 622,08 $
	1633334	2024-01-09	Lumipro inc.	-	Réparations urgentes de mat de drapeau_parc NDG	929,14 $
	1633961	2024-01-11	Ski de fond Québec	-	Location d'équipement d'initiation au ski de fond et animateurs	656,17 $
	1636218	2024-01-22	Solutions supérieures S.E.C.	-	BC ouvert 2024_réparation de machines	8 399,00 $
						31 132,92 $
Stingaciu, Irinel-Maria	1638246	2024-01-30	Librairie Renaud-Bray inc.	-	Casse-têtes_bibliothèque Benny	186,92 $
	1636789	2024-01-23	R.M. Leduc & cie inc.	-	BC ouvert 2024_fournitures de bibliothèque_bibliothèque Benny	1 574,81 $
	1636781	2024-01-23	Uline Canada corp.	-	BC ouvert 2024_fournitures d'entreposage et d'emballage_bibliothèque Benny	3 149,62 $
						4 911,35 $
Tankoano, Fimba	1637296	2024-01-25	Accès communications	-	BC ouvert 2024_location de radio émetteur_centre culturel NDG	2 183,74 $
	1633501	2024-01-10	Engage un humoriste inc.	-	Spectacle de Eddy King pour le 325e anniversaire de CDN_maison de la culture CDN	4 724,44 $

	1637086	2024-01-24	L'Empreinte Imprimerie inc.	-	Impression de documents_maison de la culture NDG	2 099,75 $
	1634411	2024-01-15	Location Jean Légaré ltée	-	Location d'un véhicule pour une tournée de l'arrondissement	290,67 $
	1638792	2024-01-31	Planterra ltée	-	BC ouvert 2024_entretien des plantes_centre culturel	2 697,84 $
	1636210	2024-01-22	Santinel inc.	-	Trousses de premiers soins_maison de la culture CDN	705,69 $
	1633304	2024-01-09	Simplex locations d'outils inc.	-	Entretien urgent de la plateforme élévatrice suite à l'inspection_maison de la culture CDN	1 028,88 $
	1638786	2024-01-31	Tenaquip limited	-	Outils pour la salle technique_centre culturel NDG	289,58 $
						14 020,59 $
Trottier, Pascal	1637838	2024-01-26	Bicycles MCW	-	BC ouvert 2024_acquisition et entretien de vélos électriques	2 624,68 $
	1638779	2024-01-31	Les services EXP inc.	-	BC ouvert 2024_sécurisation des bandes cyclables	8 409,50 $
						11 034,18 $
Turnblom, Sylvain	1638651	2024-01-31	Aqua-mécanique inc.	-	Scie et couteau	2 860,64 $
	1629591	2023-12-05	Chaussures Belmont inc.	-	Ajout de frais de livraison_bottes	10,86 $
	1635418	2024-01-18	Demix béton	1479641	BC ouvert 2024_béton a remblai sans retrait	7 301,87 $
	1638181	2024-01-29	Les mousses de l'Estrie inc.	-	Copeaux de cèdre	4 845,17 $
	1636309	2024-01-22	Location Gamma inc.	-	BC ouvert 2024_remplissage de bonbonnes propane	2 099,75 $
	1637951	2024-01-29	Magasin René Veilleux inc.	-	BC ouvert 2024_outils et pièces en urgence	1 259,84 $
	1632880	2024-01-05	Peintures M.F. inc.	-	Peinture et accessoires pour la peinture	1 679,79 $
	1637934	2024-01-29	Peintures M.F. inc.	-	BC ouvert 2024_ peinture et accessoires pour la peinture	5 249,38 $
	1637960	2024-01-29	Quincaillerie Notre-Dame de St-Henri inc.	-	BC ouvert 2024_outils et pièces en urgence	1 994,76 $
	1636443	2024-01-22	Tech-Mix	1525593	BC ouvert 2024_asphalte froid	4 724,44 $
						32 026,50 $
						1 979 003,49 $

BIC: Bibliothèque interculturelle de Côte-des-Neiges
NDG: Notre-Dame-de-Grâce
CDN: Côte-des-Neiges
BBB: Bleu Blanc Bouge
DSAG: Direction des services administratifs et du greffe
AI: Actifs immobiliers
DCSLDS: Direction de la culture, Sports et loisirs et du développement social
SEAO: Système électronique d'appel d'offres

Côte-des-Neiges
Notre-Dame-de-Grâce
Montréal

Factures payées non associées à un bon de commande pour le mois de janvier 2024
Saisie décentralisée des factures (SDF)

Approbateur	Date d'approbation	Fournisseur	Description	Montant
Arcand, Patricia	04-janv-2024	Bouktab, Lalla Fatima	Repas pour réunion d'équipe_revue des activités de l'année	87,22 $
				87,22 $
Bédard, Lucie	04-janv-2024	Cégep Marie-Victorin	Formation: Préparation à la retraite	162,73 $
	04-janv-2024	Laporte, Jean-Simon	Formation Well	250,00 $
	04-janv-2024	Laporte, Jean-Simon	Renouvellement frais d'accréditation LEED-AE	113,00 $
	04-janv-2024	Malaka Ackaoui	Présence au CCU_4e trimestre 2023	150,00 $
	05-janv-2024	Djemila Hadj-Hamou	Présence au CCU_4e trimestre 2023	150,00 $
	05-janv-2024	Eliza Rudkowska	Présence au CCU_4e trimestre 2023	75,00 $
	05-janv-2024	Geneviève Coutu	Présence au CCU_4e trimestre 2023	225,00 $
	05-janv-2024	Isabelle Dumas	Présence au CCU_4e trimestre 2023	225,00 $
	05-janv-2024	Jacqueline Manuel	Présence au CCU_4e trimestre 2023	75,00 $
	05-janv-2024	Jean B. Dufresne	Présence au CCU_4e trimestre 2023	150,00 $
	05-janv-2024	Khalil Diop	Présence au CCU_4e trimestre 2023	150,00 $
	05-janv-2024	Meredith Nana	Présence au CCU_4e trimestre 2023	150,00 $
	05-janv-2024	Pilar Mora	Présence au CCU_4e trimestre 2023	75,00 $
				1 950,73 $
Brunet, Étienne	12-janv-2024	Yakhou, Meriam	Frais de Commissaire à l'assermentation	65,00 $
				65,00 $
Chamberot, Robert	19-janv-2024	Boisard, Jeanne-Marie	Produits écologiques pour ateliers de fabrication "maison"	83,81 $
				83,81 $
Gaudreault, Guylaine	05-janv-2024	COMAQ, Corporation des Officiers Municipaux Agréées du Québec	Cotisation annuelle des membres_2024	593,18 $
				593,18 $
Hardy, Danielle	08-janv-2024	Blanchette, Mélanie	Suivi de kilométrage et frais de stationnements_déc 2023	37,94 $
				37,94 $
Limperis, Apostolos Mario	08-janv-2024	Supérieur Propane	Remplissage de bombonnes de propane en location de 33 lbs_facture 47135507	98,77 $
	08-janv-2024	Supérieur Propane	Remplissage de bonbonnes de propane en location de 33 lbs_facture 47046335	49,39 $
	12-janv-2024	Supérieur Propane	Remplissage de bonbonnes de propane en location de 33 lbs_facture 47388384	148,95 $
	12-janv-2024	Supérieur Propane	Remplissage de bonbonnes de propane en location de 33 lbs_facture 47262051	197,82 $
	22-janv-2024	Supérieur Propane	Remplissage de bonbonnes de propane en location de 33 lbs_facture 47505169	153,48 $
	26-janv-2024	Supérieur Propane	Remplissage de bonbonnes de propane en location de 33 lbs_facture 47618441	155,26 $
				803,67 $
Morrissette, Isabelle	19-janv-2024	Chastel, Émilie	Boîtes de rangement	188,13 $
	21-janv-2024	Pageau, Lucie	Valise de transport, chariot, planche à repasser et accessoires de couture_Hors les murs	396,96 $
	26-janv-2024	Chastel, Émilie	Meuble de rangement_point de service	225,31 $
				810,40 $
Plante, Stéphane	04-janv-2024	Boudreault, Pierre	Frais de stationnement et compteurs manuels pour le Coin des Fêtes	71,86 $
	10-janv-2024	Ndiaye Ndeye-Khoudia	Entrevues_poste de directeur Culture Sports loisirs et développement social	800,00 $
	22-janv-2024	Benmira, Noureddine	Secourisme général et RCR/DEA Renouvellement Niveau C	135,00 $
				1 006,86 $
Poliseno, Martin	23-janv-2024	Fortaich, Charles	Frais d'optométriste	60,00 $
				60,00 $
St-Laurent, Sonia	08-janv-2024	Joukhajian, Jean-Hagop	Suivi de kilométrage_déc 2023	29,55 $
	10-janv-2024	Cortina Rivas, Rodrigo	Boissons pour Table des gestionnaires des centres sportifs et communautaires	39,95 $
	10-janv-2024	Limperis, Apostolos Mario	Suivi de kilométrage et frais de stationnement_déc 2023	28,12 $
	10-janv-2024	Solotech inc.	Réparation du système audio-visuel du pavillon du parc Gilbert-Layton	99,74 $
				197,36 $
Stingaciu, Irinel-Maria	20-déc-2023	Savoie, Véronique	Matériel pour calendrier de l'Avent	291,15 $
	10-janv-2024	Keiner, Tanis	Matériel et collations pour Heure du conte et Ciné-popcorn_bibliothèque Benny	73,32 $
	15-janv-2024	Robert Boire	Animation du club de lecture pour adultes_bibliothèque Benny	600,00 $
	16-janv-2024	Larissa Andrusyshyn	Animation d'ateliers d'écriture créative_bibliothèque Benny	1 150,00 $
				2 114,47 $
Tankoano, Fimba	15-déc-2023	Chamberot, Robert	Câble HDMI et nourriture pour activité_bibliothèque de Côte-des-Neiges	66,79 $
	05-janv-2024	Robillard, Mylène	Suivi de kilométrage et frais de stationnement_janv, févr, mars et avr 2023	347,87 $
	09-janv-2024	Chamberot, Robert	Reproduction de clé pour Frigo-Dépannage_biblitohèque de Côte-des-Neiges	20,63 $
	09-janv-2024	L'Empreinte Imprimerie inc.	Impression de cartons pour exposition Jessica Wee	120,74 $
	09-janv-2024	Robillard, Mylène	Suivi de kilométrage et frais de stationnement_mai, juin, juil août, sep, oct et nov 2023	541,12 $
	09-janv-2024	Simplex location d'outils inc.	Entretien élévateur_maison de la culture CDN_facture w2528637	396,33 $
	09-janv-2024	Simplex location d'outils inc.	Entretien élévateur_maison de la culture CDN_facture w2528837	161,68 $
	09-janv-2024	Stéphanie Bourbeau	Médiatrice, projection à MC NDG (Botrel)_programme de l'ONF à la maison	275,00 $
	10-janv-2024	Chamberot, Robert	Suivi de kilométrage_déc 2023	207,00 $
	10-janv-2024	Côté, Ève	Suivi de kilométrage_fév, mars, mai et juin 2023	46,14 $
	10-janv-2024	Côté, Ève	Frais de stationnement_nov 2023	89,99 $
	10-janv-2024	Frank Desgagnés	Frais pour vernissage	56,99 $

	10-janv-2024	Robillard, Mylène	Suivi de kilométrage et frais de stationnement_déc 2023	72,44 $
	11-janv-2024	Jessica Wee	Exposition: Glitch Myth	2 379,00 $
	11-janv-2024	Marie-Ève Fréchette	Frais de transport des oeuvres de l'exposition NATURE MORTE	250,00 $
	11-janv-2024	Saint-Pierre, Élizabeth	Collations pour les loges	206,77 $
	11-janv-2024	Saint-Pierre, Élizabeth	Étui pour cellulaire	143,15 $
	16-janv-2024	Dynamo Théâtre inc.	Spectacle: Batailles	2 624,69 $
	16-janv-2024	Jean-Francois Roy	Exposition: Précaire équilibre au jardin	2 379,00 $
	16-janv-2024	Marie-Ève Fréchette	Exposition: Nature Morte	2 497,65 $
	16-janv-2024	Théâtre Bouches Décousues	Spectacle: Le petit capuchon rouge	1 522,32 $
				14 405,30 $
Turnblom, Sylvain	03-janv-2024	Société canadienne des postes	Envoi postal	10,14 $
	03-janv-2024	Société canadienne des postes	Envoi postal	20,35 $
	03-janv-2024	Société canadienne des postes	Envoi postal	10,14 $
	03-janv-2024	Société canadienne des postes	Envoi postal	38,59 $
	03-janv-2024	Société canadienne des postes	Envoi postal	30,71 $
	03-janv-2024	Société canadienne des postes	Envoi postal	12,30 $
	03-janv-2024	Société canadienne des postes	Envoi postal	10,20 $
	03-janv-2024	Société canadienne des postes	Envoi postal	51,77 $
	03-janv-2024	Société canadienne des postes	Envoi postal	11,92 $
				196,12 $
				22 412,06 $

BIC: Bibliothèque interculturelle de Côte-des-Neiges
NDG: Notre-Dame-de-Grâce
CDN: Côte-des-Neiges
BBB: Bleu Blanc Bouge

Côte-des-Neiges
Notre-Dame-de-Grâce
Montréal

Achats effectués par l'entremise de cartes de crédit
(période de facturation du mois de janvier 2024)

Carte de crédit au nom de : Serv. administratif CDN NDG Limite : 20 000$

ITEM	DATE	FOURNISSEUR	DESCRIPTION	PROJET	Total net de ristourne
1	2024-01-09	Udemy:Online courses	Formation pour le chargé de sécrétariat du cabinet		1 013,13 $
2	2024-01-12	Ordre CPA	Formation pour la cheffe de division des Ressources Financières, matérielles et informationnelles		26,24 $
3	2024-01-12	Ordre CPA	Formation pour la cheffe de division des Ressources Financières, matérielles et informationnelles		205,77 $
4	2023-01-24	Leflagshop	Drapeaux panafricain - mois de l'histoire des noirs		283,31 $
					1 528,45 $

Carte de crédit au nom de : Direction CSLDS CDN Limite : 5 000$

ITEM	DATE	FOURNISSEUR	DESCRIPTION	PROJET	Total net de ristourne
1	2024-01-11	Rtm-abonnement	Passe mensuelle de transport en commun pour des agents de développement d'activités culturelles physiques et sportives		134,41 $
2	2024-01-11	Rtm-abonnement	Passe mensuelle de transport en commun pour une conseillère en développement communautaire		67,20 $
3	2024-01-30	Sammi, soupe&dumpling	Rencontre Conseil Jeunesse CDN NDG		82,05 $
					283,66 $

Carte de crédit au nom de : Direction travaux publics Limite : 500$

ITEM	DATE	FOURNISSEUR	DESCRIPTION	PROJET	Total net de ristourne
		Aucune dépense			
					0,00 $

Carte de crédit au nom de : DAUSE Limite : 3000$

ITEM	DATE	FOURNISSEUR	DESCRIPTION	PROJET	Total net de ristourne
1	2024-01-04	Avancie Inc.	Service de notifications		91,87 $
2	2024-01-04	Registre foncier	Consultation		1,00 $
3	2024-01-10	Registre foncier	Consultation		3,00 $
4	2024-01-16	Avec Plaisir Traiteur	Frais de réunion- CCU du 17 janvier		442,57 $
5	2024-01-16	Registre foncier	Consultation		2,00 $
6	2024-01-17	Magasin Cdn Tire	Remplacement de la batterie des clés des véhicules de l'équipe d'inspection		60,42 $
7	2024-01-25	La Cena Traiteur	Frais de réunion - appréciation du CCU - 29 janvier		441,99 $
8	2024-01-31	Registre foncier	Consultation		2,00 $
					1 044,85 $

Carte de crédit au nom de : Division des communications Limite : 3000$

ITEM	DATE	FOURNISSEUR	DESCRIPTION	PROJET	Total net de ristourne
1	2024-01-10	Magasin Cdn Tire	Produit de déglaçage pour la brigade neige		96,50 $
2	2024-01-23	Association des communicateurs municipaux du Québec (ACMQ)	Cotisation annuelle - chargés de communication		1 522,30 $
3	2024-01-24	Miro com	Abonnement annuel - plateforme Miro		531,17 $
					2 149,97 $

Carte de crédit au nom de : Guylaine Gaudreault Limite: 10 000$

ITEM	DATE	FOURNISSEUR	DESCRIPTION	PROJET	Total net de ristourne
1	2024-01-18	Agence de mobilité durable	Stationnement (remboursement RG - 544106)		4,63 $
					4,63 $

Carte de crédit au nom de : Stéphane Plante Limite: 10 000$

ITEM	DATE	FOURNISSEUR	DESCRIPTION	PROJET	Total net de ristourne
1	2024-01-18	Agence de mobilité durable	Stationnement - rencontre des directeurs d'arrondissement		17,23 $
					17,23 $

Carte de crédit au nom de : Sonia Gaudreault Limite: 10 000$

ITEM	DATE	FOURNISSEUR	DESCRIPTION	PROJET	Total net de ristourne
		Aucune dépense			
					0,00 $

Carte de crédit au nom de : Lucie Bédard Limite: 10 000$

ITEM	DATE	FOURNISSEUR	DESCRIPTION	PROJET	Total net de ristourne
		Aucune dépense			
					0,00 $

Carte de crédit au nom de : Pierre Boutin Limite:

ITEM	DATE	FOURNISSEUR	DESCRIPTION	PROJET	Total net de ristourne
		Aucune dépense			
					0,00 $

5 028,79 $

Guylaine Gaudreault

Signature numérique de Guylaine Gaudreault
Date : 2024.02.26 17:09:34 -05'00'

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 60.03

2024/03/11
19:00

Dossier # : 1249160001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 28 a) rendre des services municipaux de manière compétente, respectueuse et non discriminatoire
Projet :	-
Objet :	Déposer le bilan 2023 du Plan stratégique Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce 2023-2030

Il est RECOMMANDÉ
De déposer le bilan 2023 du Plan stratégique Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce 2023-2030.

Signé par Stephane P PLANTE **Le** 2024-03-04 16:09

Signataire : Stephane P PLANTE

_____

directeur(-trice) - arrondissement
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur d'arrondissement

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1249160001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 28 a) rendre des services municipaux de manière compétente, respectueuse et non discriminatoire
Projet :	-
Objet :	Déposer le bilan 2023 du Plan stratégique Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce 2023-2030

CONTENU

CONTEXTE

En décembre 2020, la Ville de Montréal a présenté son premier Plan stratégique Montréal 2030. Il propose une ville plus résiliente et engagée vers la transition écologique, plus solidaire et inclusive, plus participative et innovante. À trois échelles d'interventions, il permet de mettre l'humain, les quartiers et la métropole au coeur de quatre orientations auxquelles s'attachent 20 priorités. Fortement inspiré par cette démarche stratégique de la ville-centre, l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce a souhaité traduire sa contribution à Montréal 2030 à l'échelle locale afin d'offrir aux citoyennes et citoyens une action municipale cohérente et des services municipaux de qualité.
L'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce a adopté son Plan stratégique 2023-2030 en octobre 2022. Il permet à la fois de tirer avantage et de bonifier différents plans existants au sein de l'arrondissement et à la ville-centre . Cette démarche nous a permis de présenter les effets attendus de nos interventions dans le but d'améliorer la qualité de vie des quartiers pour les citoyennes et citoyens de l'arrondissement d'ici 2030.

Ce plan a été mis en oeuvre en 2023. Une démarche interne de gouvernance et de suivi a été mise en place.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 170258 - **6 octobre 2022** - Adopter le Plan stratégique de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce 2023-2030.

CA19 170318 - 2 décembre 2019 - Adopter le « Plan d'action de développement social 2020-2024 » de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce.

CA19 170114 - 6 mai 2019 - Adopter le Plan local de développement durable 2019-2022 de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce.

DESCRIPTION

Dès l'adoption du Plan stratégique, un comité de suivi des résultats composé de près de 20 membres du personnel a été mis en place afin de mettre en oeuvre et évaluer l'atteinte de ses résultats. La mise en oeuvre du Plan se veut un exercice de mobilisation à l'interne ainsi qu'à l'externe et vise l'atteinte optimale des objectifs fixés. Des rencontres mensuelles et trimestrielles ont permis de faire l'état d'avancement des actions planifiées. Le bilan 2023 a été conçu sur la base de toute l'information recueillie tout au long de l'année.
Le bilan 2023 fait état des grandes réalisations de l'année présenté par axe et visant à::

1. Milieux de vie plus équitables et plus inclusifs:

Réduire certaines conséquences de la pauvreté qui affectent une grande partie de la population, à améliorer l'accès aux services municipaux offerts et favoriser une meilleure cohabitation sociale dans les différents voisinages.

2. Milieux de vie sains et durables:

Mobiliser ses ressources ainsi que la population afin de réduire l'empreinte écologique, d'améliorer la qualité de l'environnement et d'augmenter le transport actif et sécuritaire.

3. Vitalité économique:

Offrir les conditions favorables à une économie locale dynamique en assurant à la population des services et commerces de proximité de qualité et adaptés à ses besoins tout en améliorant de manière continue des artères commerciales.
Fournir le soutien nécessaire aux entrepreneurs et commerçants investisseurs sur le territoire.

4. Milieux de vie favorisant la participation citoyenne:

Développer des mécanismes de participation et d'information simplifiés et adaptés afin de permettre à la population et aux partenaires de pouvoir s'impliquer pleinement dans la vie politique et l'amélioration de la qualité de vie dans les quartiers.

5. Milieux de travail mobilisés

Mettre en place les conditions favorables à la mobilisation des équipes, la clé pour atteindre les résultats souhaités.

JUSTIFICATION

Cette démarche d'amélioration continue est en cohérence avec la vision définie dans le cadre de Montréal 2030 quant au développement d'une « culture organisationnelle ouverte à l'expérimentation urbaine, à l'erreur et à l'apprentissage. »

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S.O.

MONTRÉAL 2030

La Plan stratégique Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce 2023-2030 répond aux quatre grandes orientations de Montréal 2030 en y inscrivant les résultats souhaités à l'échelle de la contribution de l'Arrondissement.
Voici quelques exemples des grandes priorités traitées dans le Plan stratégique de

l'Arrondissement en cohérence avec Montréal 2030:

1-Réduire de 55 % les émissions de GES sous les niveaux de 1990 d'ici 2030 et devenir carboneutre d'ici 2050
L'Arrondissement réduit son empreinte écologique dans la réalisation de ses activités.
La population, les institutions, les commerces et les industries bénéficient d'un meilleur accompagnement pour réduire la quantité de déchets envoyés à l'enfouissement.

3-Accroître et diversifier l'offre de transport en fournissant des options de mobilité durable (active, partagée, collective et sobre en carbone) intégrées, abordables et accessibles pour toutes et tous
La population se déplace de façon plus active grâce à des aménagements accessibles et sécuritaires.

6-Tendre vers l'élimination de la faim et améliorer l'accès à des aliments abordables et nutritifs sur l'ensemble du territoire
La population est en mesure de se nourrir de manière abordable, saine et locale.

10-Accroitre la participation et l'engagement des citoyennes et citoyens à la vie publique municipale et les positionner, ainsi que les acteurs locaux, au coeur des processus de décision
La participation des citoyennes et citoyens et des partenaires dans les processus de consultation publique est rehaussée et plus inclusive.
L'ensemble de la population a une prise de parole dans la vie démocratique de l'Arrondissement.

14-Appuyer l'innovation et la créativité des entreprises, des commerces et des organisations pour accroître leur résilience économique et générer de la prospérité
La population et les commerçants sont plus satisfaits de la qualité et de la vitalité des artères commerciales de l'arrondissement.
Les acteurs économiques sont plus satisfaits des services de soutien et d'accompagnement offerts par l'Arrondissement.
Les acteurs économiques locaux bénéficient davantage de partenariats avec les grandes institutions du territoire.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Prise en compte de manière intégrée des différents enjeux sociaux liés à l'amélioration de la qualité et des conditions de vie des citoyennes et citoyens. Voici les impacts visés pour 2030:

1. Dans tous les voisinages de l'arrondissement, les citoyennes et citoyens bénéficient d'un milieu de vie qui leur permet de répondre à leurs besoins et de participer pleinement à la vitalité de leur communauté.
2. L'ensemble des acteurs de l'arrondissement participent activement à la protection de l'environnement et à l'accélération de la transition écologique.
3. Les acteurs économiques et la population bénéficient d'une économie locale dynamique.
4. La participation de la population et des partenaires est au cœur de la prise de décision et de la vie démocratique de l'Arrondissement.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les actions de communication prévues à la suite au dépôt du bilan 2023 du Plan stratégique de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce sont d'informer la population et les employées et employés de l'Arrondissement sur ses grandes réalisations en lien avec chacun des 20 résultats et en faire une mise à jour annuelle.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mars 2024: Dépôt du bilan 2023 du Plan stratégique Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce 2023-2030 au conseil d'arrondissement
Printemps 2024 : Diffusion du bilan
2024-2025: Poursuite de la mise en oeuvre du Plan avec suivi annuel

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Christine BOUCHARD
conseiller(ere) en planification

Tél : 438-350-3129
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2024-03-04

Stephane P PLANTE
directeur(-trice) - arrondissement

Tél : 514-872-8428
Télécop. :

Système de gestion des décisions des instances
PIÈCES JOINTES AU DOSSIER

Dossier # : 1249160001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Objet :	Déposer le bilan 2023 du Plan stratégique Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce 2023-2030

1249160001 bilan 2023 PS CDN-NDG 2030- Grille d'analyse Montréal 2030.pdf

Bilan plan stratégique 1.pdf

RESPONSABLE DU DOSSIER

Christine BOUCHARD
conseiller(ere) en planification

Tél : 438-350-3129
Télécop. :

Grille d'analyse Montréal 2030
Numéro de dossier : *[1249160001]*
Unité administrative responsable : *[Arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce]*
Projet : *[Adopter le bilan 2023 du Plan stratégique Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce 2023-2030]*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***X***		

2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?

*[**Comment répondre :** Identifiez un maximum de 5 priorités et retranscrivez-les (numéro et énoncé de priorité) en vous référant au guide d'accompagnement ou au document synthèse Montréal 2030.*

1-Réduire de 55 % les émissions de GES sous les niveaux de 1990 d'ici 2030 et devenir carboneutre d'ici 2050

3-Accroître et diversifier l'offre de transport en fournissant des options de mobilité durable (active, partagée, collective et sobre en carbone) intégrées, abordables et accessibles pour toutes et tous

6-Tendre vers l'élimination de la faim et améliorer l'accès à des aliments abordables et nutritifs sur l'ensemble du territoire

10-Accroitre la participation et l'engagement des citoyennes et citoyens, la vie publique municipale et les positionner, ainsi que les acteurs locaux, au coeur des processus de décision

14-Appuyer l'innovation et la créativité des entreprises, des commerces et des organisations pour accroître leur résilience économique et générer de la prospérité

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**

*[**Comment répondre :** Indiquez les principaux résultats/bénéfices attendus en lien aux priorités Montréal 2030 identifiées ou aux transformations organisationnelles qui sous-tendent la mise en œuvre de la planification stratégique. Illustrez les changements attendus à l'aide de données quantitatives ou qualitatives (selon leur disponibilité).*

1-Réduire de 55 % les émissions de GES sous les niveaux de 1990 d'ici 2030 et devenir carboneutre d'ici 2050

L'Arrondissement réduit son empreinte écologique dans la réalisation de ses activités
La population, les institutions, les commerces et les industries bénéficient d'un meilleur accompagnement pour réduire les quantités de déchets envoyées à l'enfouissement.

3-Accroître et diversifier l'offre de transport en fournissant des options de mobilité durable (active, partagée, collective et sobre en carbone) intégrées, abordables et accessibles pour toutes et tous

La population se déplace de façon plus active grâce à des aménagements accessibles et sécuritaires.

6-Tendre vers l'élimination de la faim et améliorer l'accès à des aliments abordables et nutritifs sur l'ensemble du territoire

La population est en mesure de se nourrir de manière abordable, saine et locale.

10-Accroitre la participation et l'engagement des citoyennes et citoyens, la vie publique municipale et les positionner, ainsi que les acteurs locaux, au coeur des processus de décision

La participation des citoyen.nes et des partenaires dans les processus de consultation publique est rehaussée et plus inclusive.
L'ensemble de la population a une prise de parole dans la vie démocratique de l'Arrondissement.

14-Appuyer l'innovation et la créativité des entreprises, des commerces et des organisations pour accroître leur résilience économique et générer de la prospérité

La population et les commerçants sont davantage satisfaits de la qualité et de la vitalité des artères commerciales de l'arrondissement.
Les acteurs économiques sont plus satisfaits des services de soutien et d'accompagnement offerts par l'arrondissement
Les acteurs économiques locaux bénéficient davantage de partenariats avec les grandes institutions du territoire.

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050	**X**		
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?	**X**		
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		**X**	

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion	**X**		
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale	**X**		
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal	**X**		
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?	**X**		

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

CDNDG
attachant

RETOUR SUR L'ANNÉE 2023

PLAN STRATÉGIQUE 2023-2030



Côte-des-Neiges
Notre-Dame-de-Grâce
Montréal

MOT DE LA MAIRESSE

C’est avec enthousiasme et fierté que je vous présente le tout premier bilan du Plan stratégique 2023-2030 de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce (CDN-NDG). Comme nous l’avions mentionné lors de son adoption en 2022, ce plan constitue une feuille de route à long terme pour faire de CDN-NDG un arrondissement plus vert, plus inclusif et plus vibrant. En tant que membres du conseil d’arrondissement, nous sommes redevables envers la population. C’est pourquoi cet exercice est très important pour mon administration.

Dans ce bilan, nous vous présentons les accomplissements de nos équipes en 2023, qui s’inscrivent dans les cinq axes du plan stratégique. Parmi les réalisations illustrant notre engagement à offrir des milieux de vie plus équitables et inclusifs, mentionnons l’accompagnement de 75 familles dans la recherche de meilleures conditions de logement et l’offre bonifiée de nos activités culturelles et événements festifs.

Nous avons bonifié notre réseau cyclable de 2,65 km et sécurisé 9 km d’aménagements cyclables existants, construit 96 dos d’âne, 37 saillies de trottoir, et ajouté 80 nouveaux bancs contribuant ainsi à rendre nos rues plus sécuritaires et agréables pour les personnes les plus vulnérables.

Afin de favoriser la vitalité économique de CDN-NDG, un nouveau programme de soutien financier aux associations de marchands a vu le jour en 2023. Nous avons également aménagé six nouvelles placettes publiques l’été dernier et ajouté des lumières décoratives pour la période hivernale.

La participation citoyenne est au cœur de la vie démocratique. C’est pourquoi nous avons déployé de nombreux moyens pour rejoindre la population autant en matière de communication que par la diversité des activités citoyennes proposées en organisant, entre autres, une première édition du Budget participatif local, un forum Rêver Côte-des-Neiges nourricier et un exercice de simulation budgétaire.

Je tiens à exprimer ma gratitude envers tout le personnel de l’Arrondissement, qui a contribué, de près ou de loin, à la mise en œuvre des actions de la première année de ce plan. Chaque accomplissement nous aide à nous rapprocher des objectifs que nous souhaitons atteindre d’ici 2030. Ensemble, nous continuons à être portés par une vision claire et mobilisatrice nous guidant dans l’amélioration de la qualité de vie des gens à CDN-NDG.



Gracia Kasoki Kathawa
Mairesse d’arrondissement

5 AXES

1. MILIEUX DE VIE PLUS ÉQUITABLES ET PLUS INCLUSIFS
2. MILIEUX DE VIE SAINS ET DURABLES
3. VITALITÉ ÉCONOMIQUE
4. MILIEUX FAVORISANT LA PARTICIPATION CITOYENNE
5. MILIEUX DE TRAVAIL MOBILISÉS



AXE 1 MILIEUX DE VIE PLUS ÉQUITABLES ET PLUS INCLUSIFS

1.1 La population est en mesure de se nourrir de manière abordable, saine et locale.

400 000 $
sur 2 ans

ÉTAT D'AVANCEMENT DES ACTIONS ET PROJETS EN COURS

Aide d'urgence aux banques alimentaires dans un contexte économique difficile

- Soutien financier ponctuel aux organismes Le Dépôt centre communautaire d'alimentation à NDG et à la Cafétéria communautaire Multicaf à CDN afin de les aider à faire face aux défis de l'insécurité alimentaire croissants

Augmentation des espaces pour l'agriculture urbaine

- Ajout de 178 m2 dans deux aménagements temporaires accessibles à toutes et à tous à la Place Guillaume-Couture et à la Promenade Jean-Brillant
- Ajout de 15 m2 de superficie cultivable dans le jardin communautaire Châteaufort (1 jardinet surélevé et 2 jardinets pour personnes à mobilité réduite)
- Plantation de près de 50 arbres et arbustes fruitiers pour créer une forêt nourricière au parc Martin-Luther-King
- Augmentation de 225 % de la production de légumes cultivés sur le site de l'Hippodrome passant de 544 kg à 1242 kg de légumes



AXE 1 MILIEUX DE VIE PLUS ÉQUITABLES ET PLUS INCLUSIFS

1.2 La population a accès à du logement social, abordable, salubre et adapté à ses besoins ainsi qu'à des services de soutien.

199
nouveaux logements en planification

ÉTAT D'AVANCEMENT DES ACTIONS ET PROJETS EN COURS

Suivi et accompagnement auprès des locataires

- Accompagnement de 75 ménages pour trouver de meilleures conditions de logement
- Réalisation d'un portrait sommaire des rénovictions et d'un protocole de référence avec les organismes d'aide au logement

Soutien à des projets de logements sociaux et abordables

- Appui à deux projets potentiels de logements abordables proposés par des OBNL à divers bailleurs de fonds (Programme d'habitation abordable Québec, Fond FTQ Solidarité, etc.)
- Accompagnement règlementaire pour trois projets de logements sociaux permettant la construction de 199 nouveaux logements :
  - 151 logements (Westbury 1 et 2)
  - 36 logements (ancienne Coop Haute-Ville)
  - 12 logements (ancienne maison des jeunes)



AXE 1

MILIEUX DE VIE PLUS ÉQUITABLES ET PLUS INCLUSIFS

1.3 La population des voisinages de l'arrondissement découvre et participe à des activités qui répondent à leurs attentes en matière de sports, de loisirs et de culture.

338
ACTIVITÉS ET ÉVÉNEMENTS PUBLICS FESTIFS POUR LA POPULATION

88
DE PLUS QU'EN **2022**

ÉTAT D'AVANCEMENT DES ACTIONS ET PROJETS EN COURS

Offre d'activités culturelles (fêtes, projections cinématographiques, prestations artistiques, etc.) dans l'ensemble des parcs et autres espaces publics

- Près de 10 000 personnes participent à 49 activités culturelles variées dans 18 lieux publics extérieurs
- Neuf nouveaux événements festifs rejoignant plus de 2 600 personnes dans différents sites de l'arrondissement (Fête du Triangle, Monkland en fête, Fête du vélo, etc.)
- Plus de 5 240 visites en 5 jours au kiosque Espace Côte-des-Neiges, le « Quartier invité » du Salon du livre dans le cadre des célébrations du 325e anniversaire de CDN

Formalisation du soutien aux OBNL

- Augmentation de 3 % du financement aux organismes communautaires engagés dans les programmes en loisirs, sports et concertation
- Adoption d'un nouveau Cadre de référence et de soutien des OBNL



AXE 1 MILIEUX DE VIE PLUS ÉQUITABLES ET PLUS INCLUSIFS

1.4 La population de tout l'arrondissement évolue dans des milieux de vie diversifiés et sécuritaires qui favorisent un sentiment d'appartenance et une cohabitation sociale positive.

JEUX DE LA RUE

7 PARTENAIRES COMMUNAUTAIRES

+

PARTICIPATION DE PLUS DE **1000** JEUNES

ÉTAT D'AVANCEMENT DES ACTIONS ET PROJETS EN COURS

Soutien aux initiatives des OBNL et de la population pour améliorer la qualité de la vie dans les quartiers

- Adoption du programme-pilote Animation des espaces publics extérieurs 2024-2025 offrant 100 000 $ par année en subvention pour divers projets

Programmation en développement social répondant aux besoins variés des populations

- Obtention d'une carte d'accès pour 185 familles demandeuses d'asile grâce à l'intervention du personnel de la bibliothèque interculturelle
- Relance du programme Jeux de la rue (compétitions sportives communautaires)
- Réalisation de résidences d'écriture dans les deux bibliothèques de Côte-des-Neiges auxquelles ont participé une centaine d'enfants et plus de vingt personnes âgées
- Financement totalisant près de 1 M $ accordé à 10 organismes communautaires pour déployer des projets visant à soutenir le développement des jeunes issus des familles vulnérables, et à agir en prévention en matière de sécurité urbaine
- Déploiement d'une nouvelle équipe composée de quatre intervenants de proximité jeunesse dans les zones plus sensibles de l'arrondissement

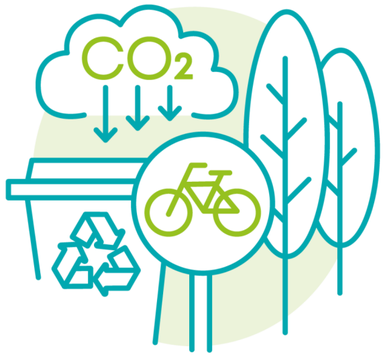

2 AXE MILIEUX DE VIE SAINS ET DURABLES

2.1 La population habite des voisinages sains où il y a beaucoup de verdure et moins d'îlots de chaleur.

2 559 ARBRES

365 ARBUSTES

ÉTAT D'AVANCEMENT DES ACTIONS ET PROJETS EN COURS

Plus d'espaces verdis

- Plantation de 365 arbustes et 2 559 arbres sur le domaine public et hors rue, et sur le domaine privé, dont :
  - 168 arbres plantés par les citoyennes et citoyens dans le cadre de la campagne « Un arbre pour mon quartier » gérée par nos Éco-quartiers
  - 1 096 arbres plantés sur les terrains privés et institutionnels dans le cadre du Plan climat de la Ville de Montréal
  - 235 arbres et 365 arbustes créant la première microforêt au parc Mahatma-Gandhi
- Modifications réglementaires exigeant 30 % de la surface de verdissement sur du domaine privé lors des demandes de permis, représentant le double du pourcentage exigé auparavant
- Production du Plan maître de plantation 2024-2028 (objectif de plantation de 1 000 arbres par année pour les cinq prochaines années)

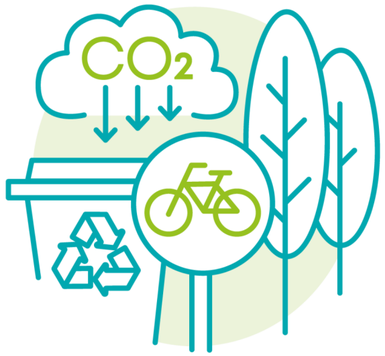

2 AXE MILIEUX DE VIE SAINS ET DURABLES

2.2 La population se déplace de façon plus active grâce à des aménagements accessibles et sécuritaires.

37 SAILLIES
80 BANCS
96 DOS D'ÂNE

9 KM DE PISTES CYCLABLES SÉCURISÉES

AJOUT DE 2,65 KM AU RÉSEAU CYCLABLE

ÉTAT D'AVANCEMENT DES ACTIONS ET PROJETS EN COURS

Encourager l'adoption de modes de déplacement actifs et sobre en carbone

- Sécurisation de 9 km d'aménagements cyclables en intégrant une séparation physique entre la voie cyclable et les véhicules en circulation
- Ajout de 2,65 km au réseau cyclable
- Participation de plus de 400 personnes à la première Fête du vélo

Faire de nos voisinages des lieux apaisés

- Construction de 96 dos d'âne et 37 saillies pour réduire les risques d'accident auprès des personnes les plus vulnérables
- Sécurisation et réaménagement aux abords de divers établissements scolaires, communautaires et de service de garde
- Ajout de plus de 80 bancs dans 10 parcs et sur le domaine public

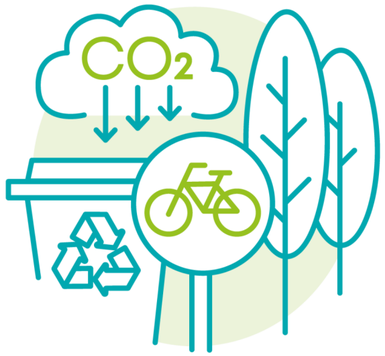

2 AXE

MILIEUX DE VIE SAINS ET DURABLES

2.3 **La population, les institutions, les commerces, les organismes et les industries bénéficient d'un meilleur accompagnement pour réduire la quantité de déchets envoyés à l'enfouissement.**

DEPUIS 2021,

36 988

LOGEMENTS DANS LES IMMEUBLES DE 9 LOGEMENTS ET PLUS BÉNIFICIENT MAINTENANT DU SERVICE DE COLLECTE DE RÉSIDUS ALIMENTAIRES

AUGMENTATION DE 83 % PAR RAPPORT À 2022

ÉTAT D'AVANCEMENT DES ACTIONS ET PROJETS EN COURS

Une meilleure gestion des matières résiduelles sur l'ensemble du territoire

- Implantation de la collecte de résidus alimentaires auprès de 17 474 logements dans des immeubles de 9 logements et plus et de 468 industries, commerces et institutions (ICI) dans le secteur visé par la troisième année d'implantation de la collecte
- Installation de 11 fontaines d'eau dans divers parcs visant à augmenter leur accessibilité et à réduire l'utilisation des bouteilles d'eau à usage unique
- Adoption d'un règlement sur la gestion des matières résiduelles lors d'activités sur les artères commerciales

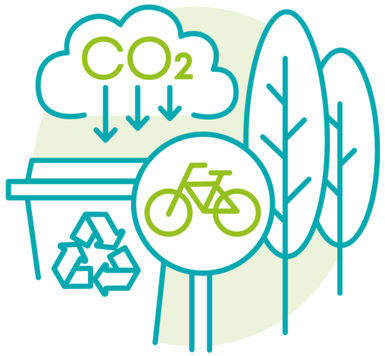

2 AXE MILIEUX DE VIE SAINS ET DURABLES

2.4 L'Arrondissement réduit son empreinte écologique dans la réalisation de ses activités.

3 SCÈNES ÉCORESPONSABLES

- À LA MAISON DE LA CULTURE CDN
- AUX PAVILLONS BOTREL ET MONKLAND DE LA MAISON DE LA CULTURE NDG

ÉTAT D'AVANCEMENT DES ACTIONS ET PROJETS EN COURS

Des gestes pour réduire l'empreinte écologique de l'Arrondissement

- Obtention de l'accréditation « Scène écoresponsable - Niveau argent » pour le Pavillon Botrel de la Maison de la culture Notre-Dame-de-Grâce
- Application des critères LEED pour la démolition du chalet du parc Coffee, aménagement plus responsable de ce parc par l'ajout de plantations d'arbres, d'un système de rétention d'eau et d'une fontaine à boire, et par la réduction des surfaces d'asphalte
- Acquisition de huit vélos à assistance électrique et d'un vélo cargo pour les déplacements professionnels du personnel totalisant 1 735 km parcourus
- Ajout de 6 véhicules 100 % électrique pour un total de 13 véhicules électriques dans la flotte de l'Arrondissement

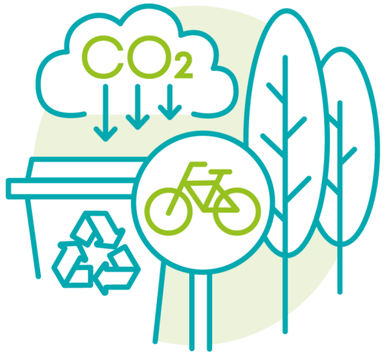

AXE 3 VITALITÉ ÉCONOMIQUE

3.1 Les acteurs économiques sont plus satisfaits des services de soutien et d'accompagnement offerts par l'Arrondissement.

58 %

DES CERTIFICATS DÉLIVRÉS EN MOINS DE 7 JOURS (DÉLAI MOYEN DE 2 JOURS)

PLUS DE 5 FOIS PLUS RAPIDE QU'EN 2021

ÉTAT D'AVANCEMENT DES ACTIONS ET PROJETS EN COURS

Soutien et accompagnement aux propriétaires de commerces

- Création d'un nouveau Programme de soutien financier aux associations de marchands
- Soutien à la création de l'Association des marchands du chemin Queen-Mary
- Accompagnement et soutien financier totalisant 120 000 $, dont 60 000 $ attribués à la SDC Côte-des-Neiges et 30 000 $ respectivement octroyés à deux associations de marchands
- 100 000 $ remis en bourses via PME-MTL centre-ville pour les concours Entreprendre Sherbrooke et Entreprendre Queen-Mary et pour le soutien personnalisé dans la gestion d'entreprise offert aux quatre récipiendaires d'une valeur de 20 000 $
- Attribution plus rapide des certificats d'occupation aux entreprises
- Obtention de subventions totalisant 285 000 $ pour la réalisation de projets en 2024 sur le chemin Queen-Mary (études économiques, formations, programme zéro déchet) et sur l'avenue de Monkland (piétonnisation)
- Consultation auprès des marchands de l'avenue de Monkland pour déterminer les projets à réaliser en 2024

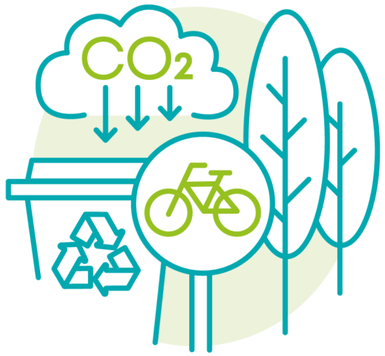

AXE 3 VITALITÉ ÉCONOMIQUE

3.2 La population et les commerçants sont plus satisfaits de la qualité et de la vitalité des artères commerciales de l'arrondissement.

ILLUMINATON HIVERNALE DE 5 ARTÈRES COMMERCIALES, 6 PLACETTES ET DIVERS SITES

230 ÉLÉMENTS DÉCORATIFS

ÉTAT D'AVANCEMENT DES ACTIONS ET PROJETS EN COURS

Des artères commerciales dynamiques et animées

- Embellissement de nos espaces publics : 6 nouvelles placettes éphémères, 4 placottoirs, 4 îlots de travail, 4 espaces dans des parcs
- Organisation du Coin des fêtes : participation de près de 7 200 personnes dans le cadre de l'animation de trois placettes publiques de secteurs commerciaux durant deux fins de semaine en décembre
- Participation de près de 27 000 personnes lors de la piétonnisation éphémère de la rue Lacombe en septembre 2023 réalisée par la SDC de CDN avec l'appui de l'Arrondissement. En 2023 : 80 % des personnes participant aux diverses activités ont poursuivi leur visite dans les commerces du secteur
- Organisation en collaboration avec la SDC Côte-des-Neiges de l'exposition « D'hier à aujourd'hui : 325 ans d'histoire à Côte-des-Neiges » dans le cadre du 325e anniversaire du quartier

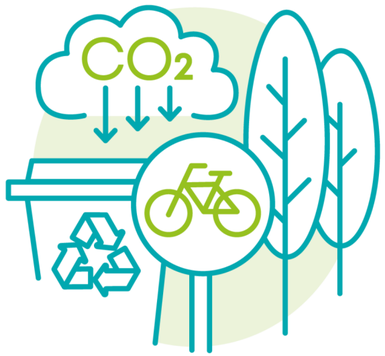

AXE 3 VITALITÉ ÉCONOMIQUE

3.3 La population de l'arrondissement a un meilleur accès à des services et des commerces de proximité.

ÉTAT D'AVANCEMENT DES ACTIONS ET PROJETS EN COURS

Des quartiers à l'image du concept de la «Ville des 15 minutes »

- Planification du tout nouveau quartier Namur-Hippodrome et ses abords
- Réalisation du projet Westburry avec l'ajout d'une mini artère commerciale et d'un CPE
- Développement du projet Crowley-Décarie avec la modification règlementaire du plan d'urbanisme

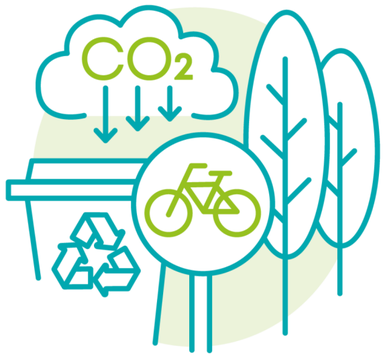

AXE 3 VITALITÉ ÉCONOMIQUE

ÉTAT D'AVANCEMENT DES ACTIONS ET PROJETS EN COURS

3.4 Les acteurs économiques locaux bénéficient davantage de partenariats avec les grandes institutions du territoire.

Partenariats porteurs pour l'avenir

- Collaboration de l'Arrondissement avec l'Université de Montréal pour le Congrès de l'Acfas de mai 2023
- Démarrage de la création d'un réseau professionnel de collaboration et démarchage avec les grandes institutions (Universités)
- Veille sur les opportunités de collaboration et collecte d'informations avec les institutions et les acteurs économiques



4 AXE MILIEUX FAVORISANT LA PARTICIPATION CITOYENNE

4.1 La population a un accès amélioré à de l'information claire et adaptée à ses besoins.

778
NOUVEAUX ABONNÉS À LA CITOYENNE SOIT UNE AUGMENTATION DE 21 %

ÉTAT D'AVANCEMENT DES ACTIONS ET PROJETS EN COURS

Plusieurs moyens de communication pour la population

- Activation d'une ligne téléphonique, notamment pour le Budget participatif local
- Diffusion mensuelle de l'infolettre La Citoyenne
- Éditions spéciales de l'infolettre La Citoyenne pour favoriser la participation de la population aux étapes du Budget participatif local
- Mise en ligne en continu de nouvelles, d'articles, d'événements et autres sujets sur montreal.ca
- Publications fréquentes sur les réseaux sociaux (Facebook, Instagram, etc.)
- Webdiffusion des séances du conseil d'arrondissement
- Diffusion des dates des prochaines séances du conseil d'arrondissement dans l'infolettre La Citoyenne et sur montreal.ca



4 AXE

MILIEUX FAVORISANT LA PARTICIPATION CITOYENNE

4.2 La participation des citoyennes et citoyens et des partenaires dans les processus de consultation publique est rehaussée et plus inclusive.

15 PROJETS FINALISTES = **5 PROJETS LAURÉATS**

ÉTAT D'AVANCEMENT DES ACTIONS ET PROJETS EN COURS

Des processus de consultation facilitant la participation de la population et des partenaires

- Réalisation de la première édition du Budget participatif local (3 200 visites sur Réalisons Montréal, 140 idées citoyennes transformées en 53 projets, 305 visites aux ateliers et 1 600 votes)
- Participation de plus de 200 personnes à la dernière phase de consultation en ligne du Plan local de déplacements
- Sondage auprès d'une trentaine de partenaires dans le cadre de la planification du programme Prévention Montréal CDN-NDG
- Organisation d'un atelier d'innovation urbaine sur la création de solutions innovantes pouvant mettre en lumière les enjeux de salubrité et de gestion des matières résiduelles du territoire auquel 43 personnes ont participé
- Création du forum Rêver Côte-des-Neiges nourricier auquel on compte la participation de 88 personnes dont 22 organismes/institutions dans le cadre de l'élaboration du Plan de développement d'une communauté nourricière



4 AXE

MILIEUX FAVORISANT LA PARTICIPATION CITOYENNE

4.3 L'ensemble de la population a une prise de parole dans la vie démocratique de l'Arrondissement.

PLUS DE

300

QUESTIONS POSÉES AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

ÉTAT D'AVANCEMENT DES ACTIONS ET PROJETS EN COURS

Facilitation de l'accès aux installations publiques municipales et communautaires

- Organisation de deux séances du conseil d'arrondissement dans les deux quartiers
- Amélioration de l'accessibilité aux séances du conseil d'arrondissement (couches pour enfants, aménagement d'un espace dédié aux enfants, etc.)

Des occasions de prise de parole citoyenne lors de séances d'information

- Place Guillaume-Couture
- Budget participatif local
- Piste cyclable sur de Terrebonne
- Inondations dans Loyola
- Terrain de soccer au parc Mackenzie-King
- Plan local de déplacements
- Nouveau planchodrome au parc Benny
- Crowley-Décarie
- Exercice de simulation budgétaire
- Plan vélo 2023



4 AXE

MILIEUX FAVORISANT LA PARTICIPATION CITOYENNE

ÉTAT D'AVANCEMENT DES ACTIONS ET PROJETS EN COURS

4.4 **La population et les partenaires initient et participent à des projets visant l'amélioration de la qualité de vie dans les quartiers.**

Soutien aux initiatives citoyennes et aux partenaires par le biais de programmes

- Mise en œuvre du programme d'adoption des saillies (25 saillies et 14 carrés de trottoirs aménagés par la population)
- Organisation de plus de 22 corvées de nettoyage par la communauté auxquelles 500 personnes ont participé
- Animation d'un atelier participatif pour l'aménagement de la ruelle Goyer aux abords de l'école Bedford

PARTIPCATION DE **80** ÉLÈVES ET DE **15** PARENTS

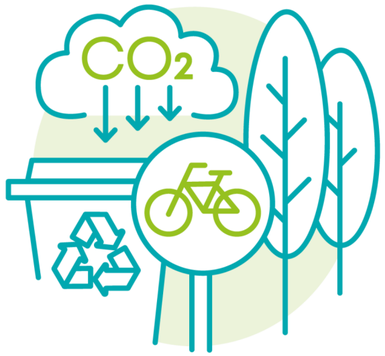

AXE 5 MILIEUX DE TRAVAIL MOBILISÉS

5.1 Les équipes partagent la vision et leurs contributions attendues au Plan stratégique de l'Arrondissement.

1
COMITÉ DE COORDINATION

15
RESPONSABLES DU SUIVI

250
EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS RENCONTRÉS

ÉTAT D'AVANCEMENT DES ACTIONS ET PROJETS EN COURS

Mobilisation autour de la mise en œuvre du premier plan stratégique de l'Arrondissement

- Organisation de dix ateliers offerts dans cinq lieux différents dans le cadre d'un exercice de mobilisation et d'appropriation du Plan stratégique
- Création d'un comité de suivi composé de 15 personnes et d'un comité de coordination mobilisés autour de la mise en œuvre du plan et du suivi des résultats attendus
- Intégration des axes du Plan stratégique dans la gestion de la performance des gestionnaires
- Intégration des résultats visés du Plan stratégique dans la section Montréal 2030 de tous les documents de gestion des décision (GDD) depuis février 2023

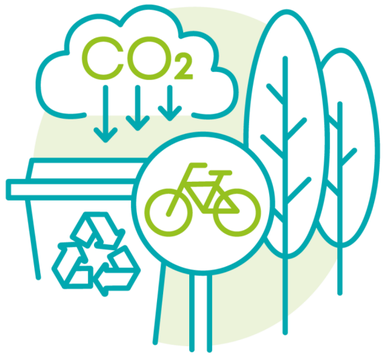

AXE 5 MILIEUX DE TRAVAIL MOBILISÉS

5.2 La mobilisation du personnel est en hausse.

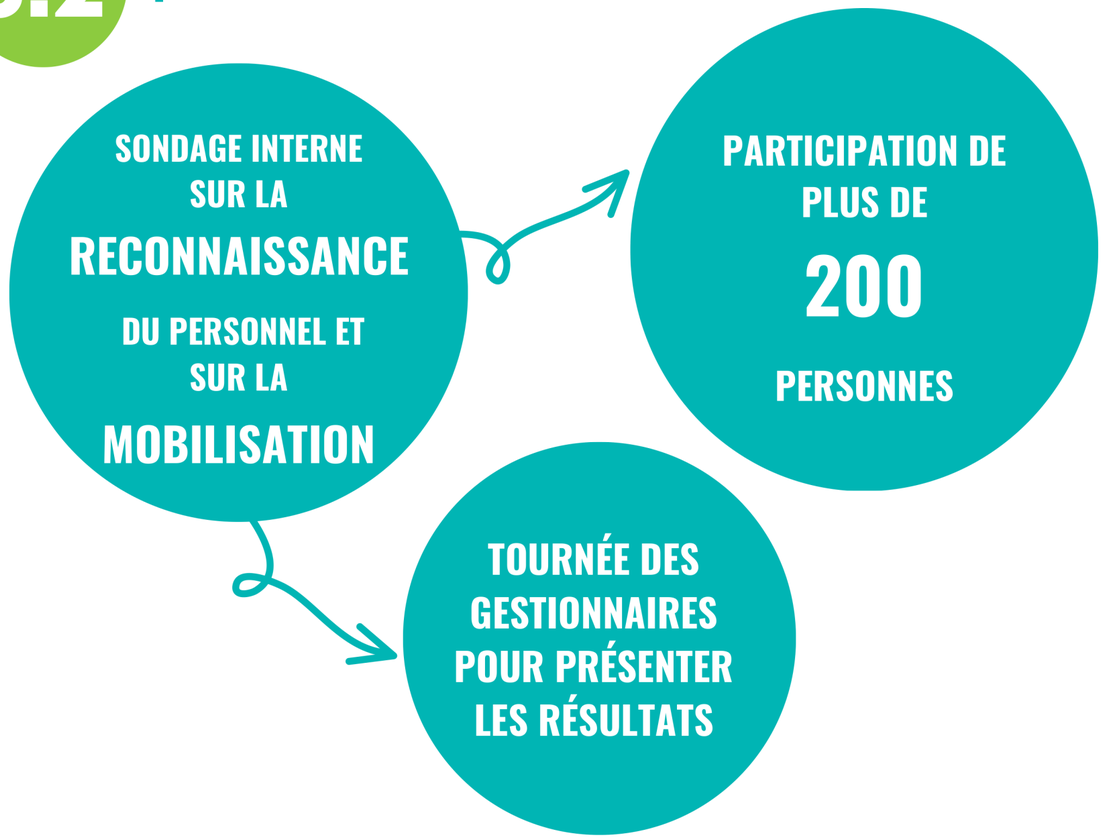

ÉTAT D'AVANCEMENT DES ACTIONS ET PROJETS EN COURS

Des activités mobilisatrices

- Collaboration de l'équipe des ressources humaines au Salon de l'emploi du Carrefour jeunesse-emploi de NDG (CJE NDG)
- Réalisation de près d'une cinquantaine de focus group avec le personnel et rencontres de suivi auprès des gestionnaires pour évaluer les risques psychosociaux à la suite du sondage de mobilisation de 2022
- Organisation de plusieurs activités dans le cadre de la campagne Centraide (marche, 5 à 7 pizzas, café de la rentrée, dîner Multicaf, etc.). Avec les sommes amassées, CDN-NDG arrive en 2e position (à moins de 400 $ de la 1re position) de tous les arrondissements de la Ville de Montréal

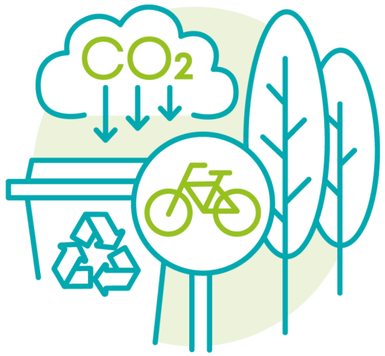

AXE 5 MILIEUX DE TRAVAIL MOBILISÉS

5.3 Le personnel est doté de plans de développement professionnel adaptés.

ÉTAT D'AVANCEMENT DES ACTIONS ET PROJETS EN COURS

La formation continue et la découverte des contributions des autres

- Élaboration des plans de relève et identification de la relève potentielle
- Création d'un plan de jumelage « Immersion d'un jour dans un autre emploi ». Trente-quatre personnes feront découvrir leur métier respectif à une cinquantaine de participantes et participants à l'hiver 2024

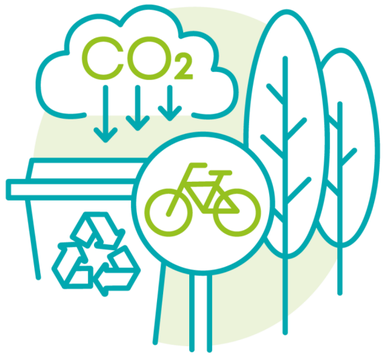

AXE 5 MILIEUX DE TRAVAIL MOBILISÉS

5.4 Le personnel se sent valorisé et des activités de reconnaissance sont institutionnalisées.

PARTICIPATION DE PRÈS DE 400 PERSONNES

ÉTAT D'AVANCEMENT DES ACTIONS ET PROJETS EN COURS

Des rencontres entre collègues porteuses de mobilisation

- Création du comité Diversité Équité Inclusion composé de 25 membres afin de développer la culture DEI dans l'arrondissement. Participation des membres, gestionnaires et collègues du Service des ressources humaines à six rencontres.
- Participation d'employées et employés de toutes les équipes à diverses activités (trois BBQ, repas d'équipe dans les installations, café de la rentrée, etc.)
- Organisation de 24 activités pendant la semaine de prévention à la santé et sécurité au travail (tournées d'ajustement ergonomique, conférence sur le sport, la santé mentale et la nutrition, etc.)



AXE 1

MILIEUX DE VIE PLUS ÉQUITABLES ET PLUS INCLUSIFS

1.1 La population est en mesure de se nourrir de manière abordable, saine et locale.

- Rehaussement du soutien aux banques alimentaires Le Dépôt et Multicaf de 200 000 $
- Augmentation des espaces pour l'agriculture urbaine (aménagements temporaires : Place Guillaume-Couture, Promenade Jean-Brillant; agrandissement des espaces cultivées à l'hippodrome; jardinets à la bibliothèque Benny)
- Plantation d'une forêt nourricière au parc Martin-Luther-King

1.3 La population des voisinages de l’arrondissement découvre et participe à des activités qui répondent à leurs attentes en matière de sports, de loisirs et de culture.

- Offre d’une centaine d’activités culturelles (fêtes, projections cinématographiques, prestations artistiques, etc.) dans l’ensemble des parcs et autres espaces publics

- Bilan événements?
  338 événements publics festifs et activités, soit 88 de plus qu’en 2022

- Bilan hors-les-murs - Près de 10 000 participant.es à 49 activités culturelles variées dans 18 lieux



Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 65.01

2024/03/11
19:00

Dossier # : 1244570007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Motion pour souligner l'engagement de l'Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce à la préservation et relocalisation du pavillon multifonctionnel du parc Jean-Brillant.

Proposition de motion pour souligner l'engagement de l'Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce à la préservation et relocalisation du pavillon multifonctionnel du parc Jean-Brillant.Attendu que l'Arrondissement a fait construire en 2012 un pavillon multifonctionnel installé dans la partie nord-est du parc Jean-Brillant à proximité du chalet de parc
Attendu que le pavillon a été conçu par l'architecte de renommé internationale Dan Hanganu;

Attendu que l'Arrondissement Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce reconnait l'apport important de Dan Hanganu dans l'enrichissement du patrimoine culturel montréalais et au sein de l'arrondissement Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce;

Attendu que l'Arrondissement Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce prévoit un réaménagement majeur du parc Jean-Brillant, y compris l'agrandissement du chalet du parc pour répondre au besoin grandissant de ce secteur;

Attendu que le réaménagement du parc nécessite le déplacement temporaire de la structure;

Attendu que le pavillon multifonctionnel n'est pas utilisé à son plein potentiel dans son emplacement actuel;

Attendu que le démantèlement du pavillon multifonctionnel a reçu l'avis favorable du conseil du patrimoine de Montréal;

Attendu que le démantèlement du pavillon multifonctionnel a reçu l'approbation de la division du patrimoine de la Ville de Montréal;

Attendu que le démantèlement du pavillon multifonctionnel a reçu l'approbation du comité exécutif de la Ville de Montréal;

Attendu que le démantèlement du pavillon multifonctionnel a reçu l'avis favorable du comité consultatif en urbanisme de l'arrondissement Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce;

Attendu que les élu.es désirent que la plateforme multifonctionnelle soit relocalisée afin d'être utilisée à sa juste valeur;

IL EST RECOMMANDÉ :

Que l'Arrondissement Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce s'engage à démanteler le pavillon multifonctionnel en préservant son intégrité;

Que l'Arrondissement Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce entrepose le pavillon multifonctionnel de façon à la préserver de toute détérioration potentielle;

Que l'Arrondissement Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce s'engage à relocaliser le pavillon multifonctionnel dans le nouveau quartier Namur-Hippodrome actuellement en phase de planification de façon à ce qu'il soit utilisé à son plein potentiel par les citoyennes et citoyens.

Signé par Stephane P PLANTE **Le** 2024-03-05 07:44

Signataire : Stephane P PLANTE

_____

Directeur d'arrondissement
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur d'arrondissement

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1244570007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Motion pour souligner l'engagement de l'Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce à la préservation et relocalisation du pavillon multifonctionnel du parc Jean-Brillant.

CONTENU

CONTEXTE

Motion présentée à la demande de Madame la mairesse Gracia Kasoki Katahwa et appuyée par Madame Magda Popeanu, conseillère du district de Côte-des-Neiges.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Geneviève REEVES
secretaire d'arrondissement

Tél : 514 770-8766
Télécop. : 000-0000

ENDOSSÉ PAR Le : 2024-03-04

Geneviève REEVES
secretaire d'arrondissement

Tél : 514 770-8766
Télécop. : 000-0000